

3 1761 04411 6911

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

LE CABINET

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ÉTUDE SUR LA FORMATION DE CE DÉPÔT

COMPRENANT LES ÉLÉMENTS D'UNE HISTOIRE DE LA CALLIGRAPHIE

DE LA MINIATURE, DE LA RELIURE, ET DU COMMERCE DES LIVRES À PARIS

AVANT L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE

PAR

LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

BIBLIOTHÉCAIRE AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

TOME I



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXXIII



HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

COLLECTION DE DOCUMENTS

FONDÉE

AVEC L'APPROBATION DE L'EMPEREUR

PAR M. LE BARON HAUSSMANN, SÉNATEUR

PRÉFET DE LA SEINE

ET PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL MUNICIPAL

LE

CABINET DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS



LE CABINET

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ÉTUDE SUR LA FORMATION DE CE DÉPÔT

COMPRENANT LES ÉLÉMENTS D'UNE HISTOIRE DE LA CALLIGRAPHIE

DE LA MINIATURE, DE LA RELIURE, ET DU COMMERCE DES LIVRES À PARIS

AVANT L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE

PAR

LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

BIBLIOTHÉCAIRE AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

TOME I



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVIII

—
Z
798
P22D4
E.1

AVANT-PROPOS.

Les collections du département des Manuscrits de la Bibliothèque impériale sont le plus solide fondement des études qui ont pour objet l'histoire, la littérature et les arts du moyen âge. Il importe donc de savoir quand et comment elles se sont formées, quels en sont la composition et le classement, par quelle voie on y peut trouver les documents dont on a besoin.

Ainsi l'a compris la Ville de Paris, lorsqu'elle a résolu de faire revivre tous les souvenirs de son glorieux passé.

Voulant tout d'abord se rendre un compte exact des richesses entassées dans notre plus grand dépôt littéraire, la Ville de Paris a libéralement pris sous ses auspices des recherches qui, tout en présentant un intérêt général, ont pour elle l'avantage particulier de mettre en lumière l'une des raisons pour lesquelles, depuis le ^{xii}^e siècle jusqu'à nos jours, la capitale de la France a exercé une influence si considérable sur le progrès et la diffusion des connaissances humaines.

En effet, au moyen âge, l'histoire des collections de manuscrits appartenant à la Bibliothèque impériale se confondra souvent avec l'histoire des *ateliers parisiens* d'où sortaient non-seulement ces livres d'étude que dévotaient les maîtres et les écoliers de presque toutes les universités de l'Europe, mais encore ces beaux volumes enluminés qui charmaient les loisirs de la noblesse et de la haute bourgeoisie dans tous les pays où régnaient la langue française. Dans les temps modernes, nous verrons les *collections parisiennes* fournir un aliment inépuisable à la curiosité des philologues, des historiens et des antiquaires; de telle sorte que raconter la formation du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, ce sera presque faire l'histoire intellectuelle de Paris et du monde savant, depuis les simples détails qui se

rattachent à la fabrication matérielle du livre, jusqu'aux plus hautes questions de prépondérance littéraire, qui ont toujours eu le privilège de passionner les Parisiens.

Qu'il me soit donc permis de remercier ici M. le Préfet de la Seine, qui, sur le rapport de la Sous-Commission des Travaux historiques, a bien voulu donner à cet ouvrage une place dans la grande collection de l'histoire générale de Paris, dont il est le fondateur. M. le baron Haussmann, sous l'administration duquel l'instruction publique a reçu à Paris une si puissante impulsion, apprécie à sa juste valeur le rôle que les livres jouent dans la vie de la cité. On lui saura gré d'avoir mis au rang des premières publications municipales l'étude des plus anciens livres de Paris, rassemblés pour la plupart à la Bibliothèque impériale. La reconnaissance du monde savant sera d'autant plus vive qu'un travail de ce genre, complément de catalogues dont l'achèvement se poursuit avec la plus louable activité, est attendu depuis plus longtemps.

En effet, l'utilité d'une histoire du Cabinet des manuscrits de Paris fut entrevue dès le commencement du xviii^e siècle. Jean Boivin, encouragé par l'abbé Bignon, fit à ce sujet des recherches fort étendues, dont il entretint à plusieurs reprises l'Académie des Inscriptions⁽¹⁾, et qu'il était sur le point d'achever quand la mort vint le frapper, le 29 octobre 1726. Les recherches de Boivin ont servi de base aux deux seules publications qui aient jusqu'à présent fait connaître, avec quelques détails, l'histoire de notre grande Bibliothèque : la première est le *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy*, qui fut rédigé par l'abbé Jourdain, l'un des secrétaires de Bignon, et publié en 1739 comme préface du premier volume du *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roy* ; la seconde forme un petit volume in-18, intitulé *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi et sur chacun des dépôts qui la composent, avec la description des bâtimeus et des objets les plus curieux à voir dans ces différens dépôts* (Paris, 1782). L'auteur, nommé Le Prince, était attaché à la Bibliothèque en qualité d'inspecteur chargé de veiller au re-

⁽¹⁾ Voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, I, *Histoire*, 310 ; II, 690 ; V, *Histoire*, 350 et 354.

convrement des exemplaires dus par les libraires⁽¹⁾. Une nouvelle édition de son livre a paru en 1856, par les soins de M. Louis Paris.

Les publications de l'abbé Jourdain et de Le Prince sont de simples résumés, dans lesquels les savants et les curieux cherchent vainement des renseignements qu'ils ont parfois le plus grand intérêt à obtenir. Ces résumés ont, en outre, le grave inconvénient de s'arrêter, le premier à l'année 1738, le second à l'année 1780. Le travail de Boivin, bien préférable à celui de ses abrégiateurs, n'est cependant pas en état de voir le jour. L'auteur n'y a pas mis la dernière main, et la seule copie que nous en connaissions est très-incomplète⁽²⁾; d'ailleurs, l'ouvrage ne va pas au delà du commencement du XVIII^e siècle. L'histoire de la Bibliothèque reste donc à faire : j'ai cru, sans trop de présomption, pouvoir en traiter une partie, qui se rattache intimement à mes fonctions aussi bien qu'à mes études de prédilection.

En entreprenant ce travail, je me suis proposé un double but : d'une part, j'ai recherché l'origine de nos collections et la manière dont elles se sont développées; d'autre part, j'ai exposé l'état actuel de ces mêmes collections et les classifications qui leur ont été appliquées.

J'ai accordé une large place à l'histoire des anciennes bibliothèques dont nous avons recueilli des débris plus ou moins considérables, et je n'ai pas craint de m'étendre quelquefois sur les travaux et les habitudes des savants ou des amateurs à qui nous devons une partie de nos richesses, et dont le nom est si souvent prononcé, sans éveiller les souvenirs de reconnaissance auxquels ils ont des droits si bien acquis. Je suis loin cependant d'avoir épuisé la matière. J'ai laissé aux hellénistes et aux orientalistes le soin d'é-

⁽¹⁾ *Biographie universelle*, Supplément, article LE PRINCE. — Lettre de M. Taillandier et pièce authentique de 1789, publiées dans la *Correspondance littéraire*, t. 36 et 133.

⁽²⁾ Cette copie, aujourd'hui n^o 22571 du fonds français, est entrée en septembre 1864 au département des Manuscrits; elle avait jusqu'alors été conservée au département des Imprimés. Quelques notes se rattachant au travail de Boivin sont insérées dans les manuscrits latins 9365, 17172 et 17174. On a perdu les traces de l'histoire des manuscrits grecs composée en latin et que l'auteur devait

placer dans les pièces justificatives de son livre. Figure aussi ce que sont devenues les notes de Boivin sur les manuscrits des rois de Naples; mais j'ai été assez heureux pour acquérir une copie de ces notes qui a figuré, en février 1868, sur le *Catalogue des curiosités bibliographiques... composant la bibliothèque de M. de La Roche*, n. 817. Tout porte à croire que des notes de Boivin, aujourd'hui perdues ou égarées, ont beaucoup servi à Van Praet, notamment pour ses travaux sur la bibliothèque de Louis de Bruges et sur les livres de Pétrarque.

dier les origines du fonds grec et celles des fonds orientaux. Ce qui m'a surtout préoccupé, c'est l'histoire des manuscrits latins et français. Pour remplir plus consciencieusement mon programme, j'ai commencé par examiner, l'un après l'autre, tous nos manuscrits latins et la plupart de nos manuscrits français; je suis ensuite revenu à plusieurs reprises sur tous ceux que, dans mon premier examen, j'avais notés comme dignes d'une étude plus approfondie. Je sais que, malgré ces précautions, j'ai dû laisser échapper beaucoup de circonstances qui n'étaient pas à dédaigner. Les particularités les plus indifférentes au premier abord sont parfois celles qui nous révèlent l'origine première et les vicissitudes des manuscrits les plus précieux. Quand j'ai commencé à recueillir mes notes, j'ai certainement négligé des détails dont j'ai depuis reconnu l'importance, et dont j'aurais pu tirer parti. Je ne me suis cependant pas cru obligé à recommencer mes dépouillements. Je compte sur l'indulgence du lecteur, et j'espère que les lacunes et les imperfections de mon livre ne porteront que sur des points secondaires. Je n'ai pas d'ailleurs l'ambition de présenter un travail complet. J'ai simplement voulu tracer un tableau de la formation du Cabinet des manuscrits, et faire connaître, par des exemples nombreux et bien choisis, les bibliothèques ecclésiastiques et laïques du moyen âge ou des temps modernes, qui sont venues, en tout ou en partie, se fondre dans nos grandes collections.

J'ai suivi l'ordre chronologique des accroissements du Cabinet, c'est-à-dire que j'ai pris chacun de nos fonds principaux à la date de son entrée à la Bibliothèque. Ainsi j'ai considéré l'histoire des manuscrits de Colbert comme appartenant au règne de Louis XV, et j'ai rattaché au régime révolutionnaire celle des manuscrits de Saint-Germain, de la Sorbonne et de Saint-Victor. Si je me suis quelquefois écarté de ce plan, c'est que j'avais à rapprocher des faits qui ne pouvaient pas être séparés les uns des autres. Au reste, une table alphabétique, placée à la fin du deuxième volume, simplifiera les recherches et permettra au lecteur de retrouver sans effort les innombrables détails qui devaient être consignés dans une histoire du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Dans le cours de mon travail, j'aurai l'occasion de présenter beaucoup

d'observations sur la date des manuscrits, sur la manière dont ils ont été copiés ou enlumines, sur les reliures qu'ils ont reçues, sur le commerce dont ils ont été l'objet, sur l'administration des anciennes bibliothèques et sur la rédaction des catalogues avant le xvi^e siècle. Toutes ces observations seront brièvement résumées et méthodiquement groupées dans un volume complémentaire renfermant :

1^o Des exemples d'écritures empruntés, autant que possible, à des manuscrits dont la date est rigoureusement déterminée :

2^o Des *fac-simile* de miniatures :

3^o Des dessins de reliures.

Les planches de ce troisième volume, disposées suivant l'ordre chronologique, permettront de suivre, siècle par siècle, les vicissitudes de l'écriture et des arts accessoires, en France et particulièrement à Paris, depuis l'antiquité jusqu'à l'invention de l'imprimerie.

La Sous-Commission des Travaux historiques, qui n'épargne aucuns soins pour amener à un remarquable degré de perfection les ouvrages dont la publication lui est confiée, me prête un concours empressé pour la préparation d'un livre consacré à l'une des plus nobles et des plus brillantes industries du vieux Paris. Qu'elle en reçoive ici tous mes remerciements.

L. D.

SOMMAIRES.

CHAPITRE I^{er}. RÉGNES DE CHARLES V ET DE CHARLES VI. Pages 1 à 71

- I. LIVRES FAITS POUR LES PRINCES CARLOVINGIENS. — Charlemagne, 1. — Louis le Débonnaire, 4. — Lothaire I^{er} et Lothaire II, 5. — Charles le Chauve, 4. — Louis III et Charles le Simple, 6.
- II. SAINT LOUIS. — Amour de saint Louis pour les livres, 7. — Vincent de Beauvais, 8. — Dispersion des livres de saint Louis, 8. — Livres à l'usage de saint Louis, 9. — Alphonse, frère de saint Louis, 10.
- III. LES SUCCESSIONS DE SAINT LOUIS JUSQU'À PHILIPPE DE VALOIS. — Philippe le Hardi, 10. — Philippe le Bel, 11. — Louis X et Philippe V, 12. — Charles IV, 13. — Philippe VI, 14.
- IV. LE ROI JEAN. — Livres faits pour lui, 15. — La reine Bonne de Luxembourg, 18.
- V. CHARLES V. — SON AMOUR POUR LES LIVRES, 18. — Sa signature sur divers manuscrits, 19. — Installation de la librairie du roi au Louvre, 20. — Différents dépôts de livres appartenant au roi, 20.
- VI. INVENTAIRES DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE. — Gilles Malet, 21. — Inventaire fait en 1373, 21. — Récolement de 1380, 22. — Inventaire de 1411, 23. — Inventaire de 1413, 24. — Inventaire de 1424, 25. — Inventaire des meubles et des bijoux de la couronne en 1380 et 1418, 25. — Travaux faits sur ces inventaires, 25. — Nécessité d'une nouvelle édition de l'inventaire des livres de Charles V et Charles VI, 26.
- VII. COMPOSITION DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE. — Résumé des inventaires de cette librairie, 27.
- VIII. CONDITION ET ORIGINE DES LIVRES DE CHARLES V. — Format et date de ces livres, 31.

- Différentes espèces d'encre, d'écritures et d'enluminures, 32. — Reliures, 33. — Anciens propriétaires des livres de Charles V, 33. — Copistes, enlumineurs et libraires de Charles V, 35. — Encadrements à la bande tricolore, 36.
- IX. TRADUCTIONS FAITES POUR CHARLES V. — Caractères de ces traductions, 38. — Noms des traducteurs, 39.
- X. PRÊTS ET DONNÉS DE LIVRES FAITS PAR CHARLES V. — Livres prêtés ou donnés à des particuliers, 43. — Livres donnés à des églises, au collège de maître Gervais et aux dominicains de Troyes, 44.
- XI. CHARLES VI. — Gardes de la librairie sous Charles VI, 46. — Accroissements de la librairie du Louvre, 47. — Livres hébraïques, 48. — Pertes éprouvées par la librairie du Louvre, 48. — Livres remis à Charles VI, 49; à Isabeau de Bavière, 49; aux princes, 50.
- XII. REINE DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE. — Estimation des livres de Charles VI à la mort de ce prince, 51. — Achat de ces livres par le duc de Bedford, 52. — Manuscrits reconnus pour avoir appartenu à Charles V et à Charles VI, 53.
- XIII. LIBRAIRIE DE LOUIS, DUC D'ANJOU, ET DE SES DESCENDANTS. — Louis I^{er}, duc d'Anjou, 55. — Louis II, 55. — Le bon roi René, 55. — Charles d'Anjou, 56.
- XIV. LIBRAIRIE DE JEAN, DUC DE BERRY. — Travaux publiés sur cette librairie, 56. — Anciens inventaires, 57. — Marques des manuscrits du duc de Berry, 58. — Nature de ces manuscrits, 58. — Livres offerts au duc de Berry, 59. — Ouvrages dédiés à ce prince, 60. — Livres achetés par le duc de Berry ou exécutés pour lui, 61. — Peintres du duc de Berry: André Beauneveu, 62; Jacquemart de Hesdin, 63. — Livres donnés par le duc de Berry, 63. — Dispersion des manuscrits du duc de Berry, 64. — Manuscrits reconnus pour avoir appartenu à ce prince, 65.
- XV. LIBRAIRIE DES DUCS DE BOURGOGNE. — Philippe le Hardi, 69. — Jean sans Peur, 69. — Philippe le Bon, 70. — Antoine, bâtard de Bourgogne, 71.
- CHAP. II. RÉGNES DE CHARLES VII, DE LOUIS XI ET DE CHARLES VIII. Pages 72 à 97
- I. CHARLES VII. — Culture littéraire de Charles VII, 72. — Livres dédiés à ce roi, 72. — Marie d'Anjou, 73.
- II. LOUIS XI. — Instruction de Louis XI, 74. — Ouvrages faits pour lui, 74. — Livres donnés ou vendus à ce roi, 74. — Livres copiés pour lui, 75. — Enlu-

mineurs de Louis XI. Jean Fouquet, 76. — Gardes des livres de Louis XI, 76. — Catalogue des livres de Louis XI, 77. — Livres portés à la suite de Louis XI, 79. — Ce roi néglige les occasions d'enrichir sa librairie, 79.

III. LE CARDINAL BALUE. — Saisie des livres du cardinal Balue, 79. — Catalogue de ces livres, 80. — Observations sur quelques manuscrits du cardinal Balue, 83.

IV. CHARLES DE FRANCE, DUC DE GUYENNE. — Livres ayant appartenu à ce prince, 84.

V. JACQUES, DUC DE NEMOURS. — Confiscation des livres de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 86. — Origine de ces livres, 86. — Marques auxquelles on les distingue, 87. — Manuscrits reconnus pour avoir appartenu au duc de Nemours, 89.

VI. MARGUERITE D'ÉCOSSE ET CHARLOTTE DE SAVOIE, FEMMES DE LOUIS XI. — Livre fait pour Marguerite d'Écosse, 91. — Inventaire des livres de Charlotte de Savoie, 91. — Manuscrits reconnus pour avoir appartenu à cette reine, 94.

VII. CHARLES VIII. — Manuscrits faits pour Charles VIII ou ayant appartenu à ce prince, 94. — Marques des manuscrits de Charles VIII, 96. — Livres rapportés d'Italie par Charles VIII, 97 et 233.

CHAPITRE III. RÈGNE DE LOUIS XII. Pages 98 à 146

I. LES DUCS D'ORLÉANS. — Goûts littéraires de Louis, duc d'Orléans, 98. — Livres offerts à ce prince, 98. — Sa librairie à Paris, 99. — Livres exécutés pour lui, 99. — Livres achetés par lui, 101. — Livres d'église, livres d'administration et livres élémentaires, 103. — Livres de Valentine de Milan, 104. — Librairie de Charles, duc d'Orléans, à Blois, 105. — Livres acquis par le duc Charles ou exécutés pour lui, 105. — Inventaire de la librairie de Blois en 1417, 105. — La librairie de Blois pendant la captivité du duc Charles, 106. — Livres rapportés d'Angleterre par ce prince, 109. — Inventaire de la librairie de Blois vers 1440, 110. — Marques des livres du duc Charles, 110. — Annotations de ce prince, 110. — Livres à lui donnés, 111. — Ses copistes, 112. — Ses enlumineurs, 113. — Son relieur, 114. — Composition de la librairie de Blois vers 1466, 114. — Livres empruntés et prêtés par le duc Charles, 119. — Livres de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, 119.

II. LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE. — Livres faits pour Louis XII pendant qu'il était duc d'Orléans, 121. — La librairie de Blois, de 1498 à 1515, 122. — Manuscrits faits pour Louis XII, 123. — Manuscrits faits pour Anne de Bretagne, 124.

III. LES DUCS DE MILAN ET PÉTRARQUE. — Manuscrits de Pavie transportés en France par Louis XI, 125. — Manuscrits ayant appartenu aux ducs de Milan, 126. — Origines de la bibliothèque de Pavie, 129. — Livres d'Azon Visconti, 129. — Livres de Jean Visconti, évêque de Novare, 129. — Livres de Bernabo Visconti, 129. — Livres de Galéas Visconti et de son fils, 130. — Copistes de Galéas Visconti et de son fils, 130. — Livres de Jean-Marie Visconti, 131. — Emblèmes des Visconti, 131. — Livres de Philippe-Marie Visconti, 131. — Livres de François Sforze, 132. — Catalogue de la bibliothèque de Pavie en 1459, 133. — Livres français de cette bibliothèque, 134. — Livres de Galéas-Marie Sforze, 134. — Livres de Jean-Galéas-Marie Sforze et de Ludovic-Marie Sforze, 137. — Manuscrits ayant appartenu à Pétrarque, 138.

IV. LOUIS DE BRUGES, SEIGNEUR DE LA GRUTHUYSE. — Marques des livres de Louis de Bruges, 141. — Liste des manuscrits venus de Louis de Bruges, 141. — Origine de quelques-uns de ces manuscrits, 145.

CHAPITRE IV. RÈGNES DE FRANÇOIS I^{er}, DE HENRI II, DE FRANÇOIS II, DE CHARLES IX ET DE HENRI III. Pages 147 à 193

I. LIBRAIRIE DES COMTES D'ANGOULÊME. — Livres de Jean le Bon, comte d'Angoulême, 147. — Livres copiés par ce prince, 148. — Livres de Charles, comte d'Angoulême, 149. — Livres de François, comte d'Angoulême, 150.

II. LA LIBRAIRIE DE FONTAINEBLEAU SOUS FRANÇOIS I^{er}. — Jean Lascaris à la cour de François I^{er}, 151. — Histoire des manuscrits grecs acquis par le roi pour sa librairie de Fontainebleau, 151. — Jérôme Fondule, 151. — Jean de Pins, évêque de Rieux, 152. — Georges de Selve, évêque de Lavaur, 152. — Le cardinal Georges d'Armagnac, 153. — Guillaume Pellicier, 154. — Lettres de G. Pellicier à François I^{er}, 154; et à Antoine Rinçon, 156. — Antoine Éparque, 157. — Catalogue des manuscrits grecs du roi vers 1545, 157. — Jean Gaddi, 158. — François Asulan, 158. — Achat de manuscrits grecs pendant les trois dernières années du règne de François I^{er}, 158. — Pierre Gille, 159. — Guillaume Postel, 160. — Juste Tenelle, 161. — Manuscrits latins recueillis par G. Pellicier, 162. — Recherches de Jean de Gagny, 162. — Manuscrits faits pour François I^{er}, 163.

III. LA LIBRAIRIE DES DUCS DE BOURBON À MOULINS. — Confiscation des livres des ducs de Bourbon, en 1523, 165. — Livres des ducs et duchesses de Bourbon : Louis le Bon, 166; Marie de Berry, 167; Charles I^{er} et Agnès de Bourgogne, 167; Jean II, 168. — Armorial de la famille de Bourbon, vers 1480, 168. — Jeanne de France, duchesse de Bourbon, 169. — Le cardinal Charles de Bourbon, 169. — Louis, bâtard de Bourbon, 170. — Pierre de Beaujeu, 170. — Anne de France, 170. — Suzanne, duchesse de Bourbon, 171. —

Le cométable de Bourbon, 172. — Librairie d'Aigueperse, 172. — Relevé des manuscrits ayant appartenu à la famille de Bourbon, 173.

- IV. LA LIBRAIRIE DE BLOIS. — Garde de la librairie de Blois en 1516, 175. — Inventaire de Guillaume Petit, 175, et de Jacques Lefèvre, 177. — Jean de la Barre, garde de la librairie de Blois, 177. — Transport à Fontainebleau des livres de Blois, 178.
- V. ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU. — Célébrité de ce dépôt, 178. — Éloges donnés à François I^{er} à l'occasion de sa bibliothèque, 179. — Guillaume Budé, Pierre du Chastel, maîtres de la librairie, et leurs auxiliaires, 181. — Reliures d'Étienne Roffet, dit le Faulcheur, 182. — Inventaire des manuscrits grecs de Fontainebleau, 183.
- VI. LOUISE DE SAVOIE, ET MARGUERITE, REINE DE NAVARRE. — Manuscrits de Louise de Savoie, 184. — Manuscrits de Marguerite, 186.
- VII. HENRI II ET DIANE DE POITIERS. — La bibliothèque de Fontainebleau sous Henri II, 187. — Manuscrits reliés pour Henri II, 188. — Manuscrits de la famille de Poitiers, 188. — Librairie d'Anet, 189.
- VIII. LES FILS DE HENRI II. — Aimar de Ranconet, 190. — Manuscrits présentés à Charles IX, 190. — Éloge de la bibliothèque de Fontainebleau par Jean Dorat, 190. — Manuscrits reliés pour François II et Charles IX, 191. — Manuscrits offerts à Henri III, 191. — Pierre de Montdoré et J. Amiot, maîtres de la librairie, 193. — Jean Gosselin, garde de la librairie, 193.

CHAPITRE V. RÈGNES DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII. Pages 194 à 260

- I. ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE. — La bibliothèque du roi transférée de Fontainebleau à Paris à la fin du règne de Charles IX, 194. — Gardes de la bibliothèque de Fontainebleau, 195. — Entreprise des ligueurs sur la bibliothèque du roi, 195. — Emprunts faits par Brisson, 196. — La bibliothèque du roi au collège de Clermont, puis au cloître des Cordeliers, 196, et dans une maison de la rue de la Harpe, 197. — Jacq. Aug. de Thou, Jean Gosselin et Isaac Casaubon, 197. — Nicolas Rigault et François de Thou, 198. — État des catalogues au commencement du xvii^e siècle, 198. — Travaux de Rigault, 198. — Catalogue général achevé en 1622, 199.
- II. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS. — Bible de Charles le Chauve portée de Saint-Denis à la bibliothèque du roi, 200. — Divers manuscrits venus de Saint-Denis, 201. — Anciens classements de la bibliothèque de Saint-Denis, 203. — Importance de cette bibliothèque, 204. — Étude du grec et d'autres

langues étrangères dans l'abbaye de Saint-Denis, 204. — Connaissances historiques des moines de Saint-Denis, 205. — Calligraphes et enlumineurs de ce monastère, 206. — Ruine de la bibliothèque de Saint-Denis, 206. — Manuscrits du trésor de Saint-Denis, 206.

III. MANUSCRITS DE CATHERINE DE MÉDICIS. — Réunion de ces manuscrits à la bibliothèque du roi, 207. — Origine de ces manuscrits, 209. — Catalogue de ces manuscrits, 210. — Bibliothèque du château de Mirefleur, 212.

IV. MANUSCRITS DE LA FAMILLE HURAULT. — Jean Hurault de Boistaillé, 213. — Philippe Hurault, comte de Chiverny, 213. — Philippe Hurault, évêque de Chartres, 214.

V. M. DE BRÈVES ET LE COMTE DE BRIENNE. — Manuscrits orientaux de M. de Brèves, 215. — Collection de Brienne, 215. — Copies de cette collection, 216.

VI. LE CABINET DU ROI AU LOUVRE ET LES BIBLIOTHÈQUES DES ROIS ARAGONAIS DE NAPLES ET DU CARDINAL D'AMBOISE. — Le cabinet du roi, 217. — Librairie du cardinal d'Amboise, 217. — Librairie des rois de Naples, 217. — Goûts littéraires d'Alphonse I^{er}, 218. — Son amour pour les livres, 219. — Marques de ses manuscrits, 219. — Ses copistes et ses enlumineurs, 220. — Antoine de Palerme, 222. — Le roi Ferdinand I^{er}, 222. — Marques de ses manuscrits, 223. — Cotes qu'ils ont reçues, 224. — Copistes et enlumineurs de Ferdinand I^{er}, 226. — Origine de divers manuscrits de Ferdinand, 228. — Antonello Petrucci et Pietro di Guevara, 229. — Le duc de Melfi, le prince de Bisignano et divers autres seigneurs, 230. — Le roi Alphonse II, 231. — Jean, cardinal d'Aragon, 232. — Le roi Ferdinand II, 233. — Charles VIII s'empare d'une partie de la librairie de Naples, et le reste est acquis par le cardinal d'Amboise, 233. — État des manuscrits venus de la librairie de Naples, 238. — Inventaires des livres du cardinal d'Amboise qui n'étaient pas venus de Naples, 245. — Copies faites pour le cardinal, 249. — Ses armes et sa devise, 250. — Ouvrages dédiés et offerts au cardinal, 251. — Livres du président Chaffrey Charles, 253. — Manuscrits faits en France pour le cardinal d'Amboise, 253. — Manuscrits provenus de la seconde partie de la librairie du cardinal, 255. — Testament du cardinal, 257. — Bibliothèque du château de Gaillon en 1550, 257. — Ruine de cette bibliothèque, 258. — Le cardinal Charles II de Bourbon, 258. — Manuscrits de Gaillon portés au Louvre sous Henri IV, 259.

CHAPITRE VI. RÉGNE DE LOUIS XIV. Pages 261 à 356

I. ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE. DE 1643 à 1666. — Jérôme Bignon et les frères Dupuy, 261. — Catalogue dressé en 1645, 261. — Anciens manuscrits de la famille Dupuy, 262. — Nicolas Colbert et Jean-Baptiste Colbert, 264. —

- Varillas, Carcavy et Clément, 264. — Transport de la Bibliothèque dans une maison de la rue Vivienne, 264.
- II. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1660 à 1667. — Manuscrits de Gaston, duc d'Orléans, 265. — Manuscrits de Béthune, 266. — Manuscrits de Trichet du Fresne, 269. — Manuscrits de Gilbert Gaulmy, 270.
- III. MANUSCRITS DE FOUQUET, EN 1667. — Bibliothèque de Fouquet au château de Saint-Mandé, 270. — Manuscrits de Charles de Montchal, 271. — Prisée des manuscrits de Fouquet, 272. — Dispersion des livres de Fouquet, 273. — Copies faites pour Fouquet, 273. — Collection de Le Ragois de Bretonvilliers, 274. — Reliures aux armes de Fouquet, 274.
- IV. MANUSCRITS ACHETÉS À L'ÉTRANGER, DE 1667 à 1675. — Mission de Vaillant, 275. — Instructions données à MM. de Monceaux et Laisné, 275. — Observations de Cotelier sur les manuscrits grecs, 276. — M. de Monceaux et Dipy, 277. — Nointel et Galland, 277. — Wansleb et Lacroix, 278. — Cassini et Verjus, 278.
- V. MANUSCRITS DE MAZARIN, EN 1668. — Bibliothèque de Mazarin, 279. — Les manuscrits de Mazarin acquis par échange pour la bibliothèque du roi, 281. — Une partie de ces manuscrits venaient de Peiresc, 283; de Du Tillet, de Gabriel Naudé, de la famille Sala et d'Alexandre Petau, 285.
- VI. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1669 à 1675. — Manuscrits de Mentel, 286; des Carnes de la place Maubert, 287; de Jean Ballesdens et d'Alexandre Petau, 287.
- VII. ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE 1676 à 1683. — Louis Colbert, 289. — Prêt des manuscrits, 289. — Inventaire dressé en 1682, 290.
- VIII. ADMINISTRATION ET ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1683 à 1691. — L'abbé de Louvois, 293. — Projet d'installation de la Bibliothèque sur la place Vendôme, 293. — Acquisitions diverses, 295. — Manuscrits envoyés d'Italie, 295. — Recherche de manuscrits à Constantinople, 296. — Livres de Mathias Corvin, 297.
- IX. ADMINISTRATION ET ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1692 à 1700. — Pouvoirs du maître de la librairie, 298. — La Bibliothèque est ouverte aux savants, 299. — Travaux de Boivin, 299. — Manuscrits de Golius, 300. — Envois de D. Estiennot, 300. — Livres offerts par l'empereur de la Chine, 300. — Manuscrits d'Obrecht et de Brodeau, 300. — Manuscrits de Boisot, 301. — Acquisitions diverses, 301. — Manuscrits relatifs aux Druses, 301.
- X. MANUSCRITS DE LE TELLIER, EN 1700. — Le Tellier, archevêque de Reims, donne

ses manuscrits au roi, 302. — Origine des manuscrits de Le Tellier, 304. — Manuscrits de Saint-Martin de Tournai, 305. — Manuscrits de Saint-Amand, 307. — Ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Amand, 307. — Copistes et donateurs mentionnés sur ce catalogue, 307. — Souscriptions de plusieurs manuscrits de Saint-Amand, 314. — Observations sur la seconde partie de l'ancien catalogue de Saint-Amand, 316. — Date de ce catalogue, 318. — Ornaments des manuscrits de Saint-Amand, 319.

VI. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1701 À 1706. — Manuscrits d'Antoine Faure, 320. — Acquisitions diverses, 320.

VII. BIBLIOTHÈQUE DES BIGOT, EN 1706. — Jean Bigot, 322. — Émeric Bigot, 323. — Dispersion de la bibliothèque des Bigot, 328.

VIII. VOL D'AYMON, EN 1707, 329.

IX. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1707 À 1715. — Manuscrits des Sainte-Marthe et autres, 332. — Paul Lucas, 332. — Cartes d'Irlande, 333. — Papiers des Du Chesne, 333. — Manuscrits de Thévenot et de Gaille du Fourny, 334. — Manuscrits de Galland, 335.

X. CABINET DE GAIGNIÈRES, EN 1715. — Roger de Gaignières, 335. — Son dessein, 336. — Ses collaborateurs, 336. — Ses rapports avec les Bénédictins, 337. — Visite du duc de Bourgogne, 340. — Visite de Lister, 341. — Voyages de Gaignières, 342. — Projet pour la conservation des monuments, 342. — Exploration des archives, 344. — Collections consultées par Gaignières, 347. — Documents originaux et manuscrits recueillis par lui, 347. — Dons faits à Gaignières, 349. — Achats faits par lui, 350. — Ses travaux, 351. — Gaignières donne ses collections au roi, 353. — Pièces détournées du cabinet de Gaignières, 354.

CHAPITRE VII. RÉGNE DE LOUIS XV. Pages 357 à 438

I. ADMINISTRATION ET ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1717 À 1721. — Cabinet de Pierre et de Charles d'Hozier, 357. — L'abbé de Louvois et l'abbé Bignon, 358. — Récollement de 1719, 359. — Nouvelle organisation de la Bibliothèque, 359. — Installation de la Bibliothèque dans le palais Mazarin, 359.

II. MANUSCRITS DE PHILIBERT DE LA MARE ET D'ÉTIENNE BALUZE, EN 1719. — Philibert de la Mare, 361. — Saumaise, 361. — Philippe de la Mare, 363. — Étienne Baluze, 364.

III. ACQUISITIONS DE LIVRES CHINOIS ET INDIENS, DE 1716 À 1737, 368.

- IV. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1721 à 1726, 370. — Actes du concile de Bâle, 371. — Paul Lucas, 371. — Morel de Thoisy, 371. — Mort de Buyat et de Boivin, 372.
- V. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1727 à 1730, 373. — Nicolas-Joseph Foucault, 374.
- VI. MISSION DE SEVIN ET DE FOURMONT, DE 1727 à 1730, 380. — Relation du voyage de Sevin, 380. — Correspondance de Sevin avec le comte de Maurepas, 385. — Manuscrits de Fhospodar de Valachie, 387. — Traductions des jeunes de langues, 387.
- VII. MANUSCRITS DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES, EN 1730, 387. — Copistes et bibliothécaires de Saint-Martial, 388. — Anciens catalogues de la bibliothèque de Saint-Martial, 395. — Décadence de cette bibliothèque, 395.
- VIII. MANUSCRITS DE LA FAMILLE DE MESMES, EN 1731, 397. — Henri de Mesmes et Jean-Jacques de Mesmes, 398. — Visite de Peirese, 398. — Décadence de la bibliothèque de la famille de Mesmes, 399. — Psautier de la reine Hèrberge employé pour servir de preuves à une fausse généalogie de la famille de Mesmes, 400.
- IX. ACQUISITIONS DIVERSES, EN 1731 ET 1732, 407. — Manuscrits de Lancelot, 409.
- X. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1733 à 1738. — Manuscrits de Caugé, 411. — Manuscrits de Drouin, 412. — Acquisitions diverses, 412.
- XI. PUBLICATION DES CATALOGUES, DE 1739 à 1744, 413.
- XII. ACQUISITIONS DIVERSES, EN 1740, 414. — Manuscrits du maréchal d'Estrées et du maréchal de Noailles, 414. — Collection de Lorraine, 414.
- XIII. ADMINISTRATION ET ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1741 à 1749, 416. — Mort de Sevin et de Bignon, 416. — Papiers de D. Aubrée, 417. — Inventaire de la Chambre des comptes de Dauphiné, 417. — Mort d'Étienne et de Michel Fourmont, 417. — Manuscrits de Bruxelles, 418. — Mission de Courchetet d'Esmans, 418. — Mission de Fourmont et d'Armain, 419. — Recueil de Rulman, 419. — Collection de Serilly, 419. — Papiers de Dangeau, 419.
- XIV. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1752 à 1754, 420. — Chartes de Ravenne, 420. — Manuscrits de la Sainte-Chapelle de Bourges, 420. — Papiers de Bossnet, 420.
- XV. COLLECTION DE DUPUY, EN 1754. — Composition de cette collection, 422. — Les

papers de Dupuy passent chez de Thou, puis chez Charron de Ménars, 423.
— Ils sont acquis par Joly de Fleury, qui les cède au roi, 424.

VI. ACQUISITIONS DIVERSES, EN 1755 ET 1756, 424. — Papiers de Racine, 424. — Papiers de Du Cange, 425.

VII. MANUSCRITS DE NOTRE-DAME DE PARIS, EN 1756, 426. — Bienfaiteurs de la bibliothèque de Notre-Dame, 427. — Restauration de cette bibliothèque par Claude Joly, 431.

VIII. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1757 À 1765. — Ménard, 432. — Livres indiens d'Anquetil Duperron, 433. — Manuscrits de Fontanien, 433.

IX. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1765 À 1771. — Manuscrits du collège de Clermont, 434. — Manuscrits de la maison professe des jésuites, 437. — Manuscrits de Huet, 437.

CHAPITRE VIII. SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XV. — LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT Pages 439 à 547

I. ORIGINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT ET RECUEILS DE COPIES. — Travaux de copies dirigés par Careauy, 439, et par Baluze, 440. — Copies faites dans les provinces, 441. — Recueil de Doat, 441. — Recueil de Godefroy, 442. — Copies diverses, 442.

II. DIVERSES ACQUISITIONS FAITES PAR COLBERT, DE 1665 À 1672. — Manuscrits de Mathieu Molé, 443. — Manuscrits de Saint-Martial de Limoges, 444. — Administration de la bibliothèque de Colbert, 445.

III. ACQUISITIONS DE MANUSCRITS DANS LE LEVANT, DE 1673 À 1682, 446.

IV. RECHERCHE DE MANUSCRITS DANS LES PROVINCES ET ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1673 À 1677. — Instructions de Colbert, 448. — Manuscrits de la généralité de Caen, 448. — Manuscrits de la cathédrale de Metz, 448. — Achats de divers manuscrits à Paris, 451.

V. ACQUISITIONS DIVERSES, EN 1675 ET 1676. — Manuscrits de Duchesne et d'Ohicnard, 452. — Collection de Ballesdens, 452. — Négociations pour l'achat des manuscrits de Saint-Martial de Limoges, 453.

VI. RECHERCHE DE MANUSCRITS EN NORMANDIE, EN LANGUEDOC ET EN GUYENNE, EN 1677 ET 1678. — Manuscrits de Mortemer et de Maréste d'Alge, 455. — Recherches

de d'Aguesseau en Languedoc, 455. — Le trésorier Baudou, 456. — Recherches de Foucault, 456. — Manuscrits de Moissac, 457.

- VII. RECHERCHES DE DU MOLINET, DE 1677 à 1679. — Manuscrits de Saint-Martin de Tours, 459. — Manuscrits de la cathédrale de Tours, 461. — Bibliothèques de Touraine, de Poitou et de Bretagne, 463. — Manuscrits du Mont-Saint-Michel, 463. — Manuscrits de Savigny, 463.
- VIII. RECHERCHE DE MANUSCRITS EN AUVERGNE, EN BOURGOGNE ET EN FLANDRE, DE 1678 à 1682. — Démarches de l'intendant d'Auvergne, 464. — Manuscrits de Fontenay, en Bourgogne, 465. — Manuscrits du P. de Billy, 466. — Envois de Godefroy, 467. — Chartes de Flandre, 467. — Manuscrits recueillis par Godefroy, 469.
- IX. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1678 à 1683, 469. — Manuscrits du président de Thon, 470. — Chartes et manuscrits envoyés du Languedoc, 472. — Manuscrits du collège de Foix et de la cathédrale du Puy, 473. — Manuscrits de l'abbaye de Foucaumont et de l'échevinage de Rouen, 475. — Manuscrits de Bonport, 476. — La bibliothèque Colbertine est ouverte aux savants, 476.
- X. LA BIBLIOTHÈQUE COLBERTINE, DE 1683 à 1732. — Estimation de cette bibliothèque en 1683, 477. — Le marquis de Seignelay, 480. — Manuscrits de Tulle, 480. — Manuscrits des Carmes de Clermont, 480. — Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, 482. — Le comte de Seignelay, 483. — Vente de la bibliothèque de Colbert, 484. — Achat des manuscrits par le roi, 485.
- XI. MANUSCRITS DU COLLÈGE DE FOIX ET BIBLIOTHÈQUE DES PAPES D'AVIGNON. — Bibliothèque de Benoît XIII, 486. — Livres des prédécesseurs de ce pape : Jean XXII et Clément VI, 488; Grégoire XI, 489. — Livres faits pour Benoît XIII, 489. — Livres de divers cardinaux, 492. — Le cardinal de Foix recueille les livres de Benoît XIII, 493. — Bibliothèque de ce cardinal, 494. — Bibliothèque du collège de Foix, 495. — Décadence de cette bibliothèque, 498. — Les restes en sont vendus à Colbert, 498. — Liste des manuscrits du collège de Foix conservés à la Bibliothèque impériale, 507.
- XII. MANUSCRITS DU CHAPITRE DU PUY, 509. — Origine de quelques-uns de ces manuscrits, 513. — Volume rapporté d'Espagne en 951, 514.
- XIII. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE MOISSAC, 518.
- XIV. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE MORTEMER, 524.
- XV. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE SAVIGNY, 527.

- XVI. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE FOUCARMONT, 531.
 XVII. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE BONPORT, 534.
 XVIII. MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE LA NOË, 543.
 XIX. MANUSCRITS DE L'ÉCHEVINAGE DE ROUEN, 544.
- CHAPITRE IV. RÈGNE DE LOUIS XVI. Pages 548 à 575
- I. ACQUISITIONS DIVERSES, DE 1775 à 1789, 548. — Le duc de La Vallière, 550. — Administration de la Bibliothèque au xviii^e siècle, 554.
- II. LE CABINET GÉNÉALOGIQUE, DE 1720 à 1789, 553.
- III. LE DÉPÔT DE LÉGISLATION ET LE CABINET DES CHARTES, DE 1759 à 1790. — Fondation du dépôt de législation et du cabinet des chartes, 557. — Liste des chartiers de France, 557. — Table chronologique des chartes imprimées, 558. — Copies de chartes faites dans les provinces, 558 : Île-de-France, Normandie et Picardie, 559. — Artois, Flandre et Hainaut, 561. — Champagne, 562. — Lorraine et Alsace, 562. — Franche-Comté et Bourgogne, 563 — Orléanais, Blaisois, Pays Chartrain et Berri, 564. — Touraine, Maine, Anjou et Bretagne, 564. — Poitou, Saintonge et Angoumois, 564. — Limousin et Auvergne, 565. — Guyenne et Languedoc, 565. — Béarn et Roussillon, 566. — Provence et Dauphiné, 566. — Recherches en Belgique, 566. — Travaux de Bréquigny à Londres, 566. — Travaux de La Porte du Theil à Rome, 567. — Copies faites à Paris, 567. — Registres et rouleaux du parlement, 568. — Documents cédés par Blondeau, 569. — Collection de Courchetet d'Esnaus, 569. — Documents originaux des archives de Flandre, 570. — Collections de La Carne de Sainte-Palaye, 571. — Portefeuilles de Fontette, 572. — Recueil des chartes relatives à l'histoire de France, 572. — Comité des chartes, 572. — Réorganisation, en 1781, du dépôt de législation et du cabinet des chartes, 573. — Table des ordonnances de Moreau-Dufournean, 573. — Papiers du contrôle des finances, 574. — Entreprises littéraires dirigées ou favorisées par le Gouvernement, 574. — Publications de Bréquigny et de La Porte du Theil, 574. — Dessins de sceaux par Desmaretz, 574. — Réunion à la Bibliothèque du dépôt de législation et du cabinet des chartes, 575.

LE
CABINET DES MANUSCRITS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

CHAPITRE I.

RÈGNE DE CHARLES V ET DE CHARLES VI.

On rapporte généralement au règne de Charles V les origines du grand établissement littéraire que toutes les nations de l'Europe envient à la France, et dont une importante division, le département des manuscrits, sera le sujet du livre que j'entreprends d'écrire. Charles V est, en effet, le premier de nos rois qui ait organisé sur de larges bases une bibliothèque, destinée non pas seulement à satisfaire ses goûts personnels et ceux des membres de sa famille ou des grands officiers de la cour, mais encore à faciliter les études des savants dont il encourageait les travaux.

Avant d'examiner en détail la librairie de Charles V, il convient de jeter un coup d'œil sur les collections de livres qu'avaient formées plusieurs de ses prédécesseurs. Une revue rapide des essais de ce genre antérieurs au milieu du *xiv*^e siècle nous permettra de mieux apprécier le caractère et la valeur d'une fondation qui est un des titres de gloire de Charles le Sage.

I.

LES CARLOVINGIENS.

Charlemagne et les premiers princes qui lui ont succédé accordèrent aux lettres une protection dont la postérité a gardé un souvenir reconnaissant. Une école, une bibliothèque et un atelier de copistes furent attachés à la cour impériale. Ce fut là que, sous la direction immédiate de Charlemagne, le texte de la

Charlemagne
768-814.

Bible fut revu avec soin ¹ et qu'Alcuin et d'autres savants copièrent ou firent copier d'innombrables volumes qui furent, les uns gardés pour l'usage des membres de la famille impériale, les autres envoyés dans différents monastères ². En peu de temps les études théologiques et littéraires brillèrent d'un éclat auquel on n'était plus accoutumé depuis l'établissement des barbares en Gaule et en Italie. Une noble émulation fit ouvrir près des cathédrales et dans toutes les grandes abbayes des ateliers où d'habiles copistes, prenant pour modèles les exemplaires transcrits à la cour, exécutèrent tous les livres nécessaires à l'étude et au service divin.

Je n'ai pas à tracer ici un tableau de la renaissance des lettres sous le règne de Charlemagne; tout ce que je dois essayer, c'est de réunir quelques faits qui dénotent chez ce prince et chez quelques-uns de ses successeurs un véritable goût des livres.

Plusieurs des manuscrits de Charlemagne qui nous sont parvenus répondent bien aux idées de magnificence qu'éveille toujours en nous le nom du grand empereur. Tel est l'évangélaire qui fut écrit en 781 ou 782 par Godescale, et qui, longtemps conservé dans le trésor de Saint-Sernin de Toulouse, se voit aujourd'hui au musée du Louvre ³. Tel est encore le psautier copié par Dagulf et que l'empereur offrit au pape Adrien I^{er} ⁴. Ces ouvrages de luxe, comme on peut les appeler, ne doivent pas faire oublier des livres plus simples, à peu près uniquement destinés aux savants de l'école Palatine. Au siècle dernier, D. Martène eut la bonne fortune d'en rencontrer deux dans les abbayes de Stavelot et de Saint-Maximin de Trèves. Le premier était un recueil de Questions sur Daniel, en tête duquel on

¹ «Universos veteris ac novi instrumenti libros — librorum imperitia depravatos, Deo nos in omnibus adjuvante, examissimus correctimus.» (Constitution de Charlemagne classée par Baluze à l'an 788, *Capital*, I, 263.)

² L'annaliste de l'abbaye d'Aniane, cité par Baluze (*Capital*, II, 1161), rapporte que Charlemagne donna... «Anianensi monacho quatuor evangeliorum librum... quem librum ejusdem regis — magister et didascalus propria manu descripsit — Alcuinus qui et Albinus... Ferit et hunc evangeliorum librum non cordis dictante proprio sensu, — sed corporis propria scribente manu.» — Baronius, à l'an 778, parle d'une bible d'Alcuin qui était à la bibliothèque Vallicellane, et dans laquelle on lisait :

Pro me, quisque legas vestis, orare memento :
Alcuin dicitur eque...

Cette bible ne serait-elle pas celle que M. de Bastard (*Bulletin du Comité*, n. 1857, IV, 793) signale à Saint-Paul-hors-des-Murs, et qui n'est

pas terminée? — En 1809, M. de Seyer-Passavant apporta à Paris une bible qu'on disait avoir été transcrite et offerte à Charlemagne par Alcuin. (Voy. Peignot, *Lettres à M. C. V. Annonin sur deux manuscrits précieux du temps de Charlemagne*.) C'est, je crois, celle du Musée britannique (*Bulletin du Comité*, n. 1857, IV, 793), dont un double paraît exister à la bibliothèque de Bamberg.

³ La pièce de vers qui fait connaître la date du manuscrit et le nom du copiste a été publiée dans Bouquet, V, 401.

⁴ Ce ms. est à la bibliothèque de Vienne, en Autriche. Les vers qui constatent que le psautier fut fait par Dagulf et offert au pape sont dans Bouquet, V, 402. — On attribue encore à Charlemagne, mais sans preuves suffisantes, un évangélaire conservé à Vienne et connu sous le nom de *Livre du sacre*. (Voy. les Comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, séance du 4 février 1863, et un rapport de M. de Bastard, *Bulletin du Comité*, n. 1857, IV, 793.)

lisait : « Incipit liber de diversis quaestionibus, cum responsionibus suis, quem -jussit dominus rex Carolus transcribere ex autentico Petri archidiaconi ¹. » Le second, renfermant les commentaires de Wicholdus sur les premiers livres de la Bible, portait en tête cette inscription : « Carolus, rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum, hunc codicem ad opus suum scribere jussit. » Ici doit encore être mentionné un exemplaire de la Grammaire de Dionède, qui fut copié à Worms, en 780, et offert à Charlemagne par un Alsacien nommé Adam, fils d'Haynhard, comme l'atteste une pièce de vers inscrite au folio 123 de notre manuscrit latin 7494 ² :

Dum mundus centum redeuntes septies annos
 Et decies forte felix expleverat octo,
 Ex quo Christus Iesus secula beaverat ortu,
 Bissenusque annos Francorum sceptrā teneres,
 Hunc tibi, care Deo, Carole rex, scripserat Adam
 Nempe tuus famulus librum devotus in urbe
 Vuormatia, soboles Haynhardi, Alsatia felix
 Est propria fecunda bono cui patria Bado,
 Tuncque fuit scribens annorum certe triginta
 Quo scripsit servulus anno ³. Tu, rex pie, Carle,
 Illi coenobium Masuvilare dedisti.
 Hoc tibi regna Dei solvant mercede perenni.
 Salve, rex Carole, omnipotens, vir magne, valeque,
 Atque tui humilis Adae memorare per aevum,
 Respice de celso populorum culmine princeps
 Servulum Adam humilem, tibi met servire paratum,
 Gloria magna tibi terris et gloria caelis
 Constat, ut aetherium capias per secula regnum,
 Pacis ubi jugiter perpes concordia regnat,
 Dulcia stelligeri gaudens per pascua celi.

C'est aussi probablement à Charlemagne que se rapportaient les vers inscrits dans un homéiliaire de Saint-Germain d'Auxerre ⁴ pour rappeler que le travail avait été exécuté par un moine nommé *Ébrard*, sur l'ordre de l'empereur Charles ⁵.

Charlemagne, en mourant, voulut que les livres de sa bibliothèque fussent

¹ Martène, *Collectio*, IX, 277. — Il serait possible que, dans le titre ci-dessus transcrit, il fût question de Charles le Chauve et non de Charlemagne.

² Martène, *Collectio*, IX, 293.

Je considère la première partie du ms. latin 7494 comme une copie à peu près contemporaine de l'exemplaire transcrit en 780.

³ Le commencement de ce vers doit peut-être se rétablir comme il suit :

Servulus anno quo scripsit

⁴ Ces vers ont été publiés par Martène, *Ung. lit.*, I, 1, 56; il y en a une copie à la Bibl. imp. dans la Collection de Bourgogne, 108, fol. 291.

⁵ Augustus Carolus jussu collegit utraque.
 Doctus erat, credat Carolus, cui jussisset istud

vendus et que le prix en fût distribué aux pauvres⁽¹⁾. Louis le Débonnaire eut donc à recommencer les collections qu'avait pu former son père; il y fit entrer les ouvrages qui furent composés par ses ordres, comme la compilation d'Hilduin sur la vie de saint Denis, et ceux dont il reçut la dédicace, par exemple le livre d'Analaire, sur les offices ecclésiastiques⁽²⁾, les Louanges de la croix, par Raban Maur⁽³⁾, le commentaire du même auteur sur les Rois⁽⁴⁾, et un recueil d'extraits sur la confession, par Benoît d'Aniane⁽⁵⁾. Plusieurs abbayes montraient avec orgueil des manuscrits qu'elles devaient à la générosité de Louis le Débonnaire; telle est l'origine de l'évangélaire de Saint-Médard de Soissons⁽⁶⁾, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque impériale, sous le n° 8850; telle était encore l'origine qu'on attribuait à un évangélaire de l'abbaye de Saint-Hubert⁽⁷⁾. Les dédicaces et les traditions auxquelles je viens de faire allusion ne suffiraient peut-être pas pour établir que Louis le Débonnaire ait possédé une collection de livres, et qu'il ait entretenu des copistes dans son palais; mais les faits suivants ne laissent à cet égard aucune espèce de doute. Quand Analaire composa une règle pour les chanoines, il travailla sur les livres du palais, que Louis le Débonnaire avait ordonné de lui communiquer⁽⁸⁾, Raban Maur, ayant envoyé à l'empereur un exemplaire de son *Traité sur la nature des choses*, le pria de faire relire cet ouvrage en sa présence, et, s'il y avait lieu, de le faire corriger par les habiles lecteurs qu'il avait à son service⁽⁹⁾. L'un des copistes employés par Louis le Débonnaire se nommait *Faustin*: il a transcrit, en 811, dans le palais de ce prince, à Chasseneuil, en Poitou⁽¹⁰⁾, un commentaire sur la Genèse, que Claude, depuis évêque de Turin, avait commencé à Lyon, près de l'archevêque Leidrade, et qu'il termina à la cour de Louis, en Aquitaine⁽¹¹⁾. Voici la souscription de Faustin, telle qu'on peut la lire à la

-De libris quorum magnam in bibliotheca sua
-copiam congregavit, statuit ut ab illis qui eos habere
-vellent, iusto pretio fuissent redempti profumique
-in pauperes erogatum. (Eginhard, dans Bouquet, V, 163.)

¹ *Hist. lit. de la France*, IV, 538.

² *Ibid.*, V, 156.

³ *Ibid.*, V, 160.

Acta sanct. ord. S. Benedicti, IV, n. 572.

Voyez la notice que M. Fleury a consacrée à ce manuscrit dans ses *Manuscrits à miniatures de la biblioth. de Soissons*, p. 3 à 47.

Voyage lit. de deux bénédictins, II, 133. Ms. 59 de Bouhier, fol. 234 v°.

⁷ -Dedit ei imperator copiam librorum de palatio suo, ut ex ipsis ea que viderentur congrua exciperet. (Ademar *Charaïeu*, dans Labbe, *Voca bibl.*, II, 158.)

-Ipsum opus vobis in xvii libris terminatum

-transmisit, ut, si serenitati vestre placuerit, coram
-vobis relegi illud faciatis, et si aliquid in eo dig-
-num emendatione reperit fuerit, cum vestris
-sagacissimis lectoribus, prout ratio dicat, illud
-emendare curatis. Je cite cette préface d'après
le ms. latin 2420, fol. 1.

¹⁰ Ce fait ajoute un nouveau poids à l'opinion des savants qui placent à Chasseneuil, en Poitou, le lieu de la naissance de Louis le Débonnaire. (Voy. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, III, 465.)

¹¹ Ce commentaire est précédé d'une lettre adressée par Claude à Drueterannus, abbé de Saint-Chaflre, suivant une conjecture de Malalou. J'en extrais quelques passages importants pour la biographie de l'auteur: -In nomine Domini. Incipit prefatio Claudii presbiteri, Dilecto mihi atque totis in Christo visceribus diligendo Drueteranno abbati, Claudius peccator. Non solum credimus sed

fin du manuscrit latin 9575 : « Finitum opusculum in Casanodio palatio, suburbio
-Pietavino, provincia Aquitania, anno vicesimo septimo regnante pio principe
-domno Hlodovico rege, filio gloriosi Caroli imperatoris, era DCCCLXIII, qui est
-annus incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCLXIII, Faustinus scripsit. »

Je dois indiquer, comme preuve des goûts littéraires de l'empereur Lothaire, les évangiles que ce prince offrit à Saint-Martin de Metz¹, et le psautier en lettres d'or qu'il donna à l'abbaye de Saint-Hubert². Son fils, Lothaire, roi de Lorraine, reçut des moines de Saint-Germain d'Auxerre une copie de la Vie de saint Germain, à laquelle ces religieux avaient joint une promesse de prières pour lui et pour ses parents³.

Charles le Chauve accorda de généreux encouragements aux écrivains dont les travaux jetèrent un certain éclat sur son règne⁴. Parmi les auteurs qui lui ont

-cliam videmus, etc. Has autem rerum gestarum
-sententias de mysticis thesauris sapientium inquiri-
-endo et investigando in unum codicem compendio
-brevitatis coartavi, in quibus [lector] non mea
-legit sed illorum relegit, quorum ego verba que
-illi dixerunt veluti speciosos flores ex diversis pra-
-teritis in unum collegi, et meae littere ipsorum expo-
-sitionis est. Et ne ab aliquibus presumptor et te-
-merarius diducere quod ab alieno armario
-sumperim tela, uniuscujusque doctoris nomen
-cum suis characteribus, sicut et beatus fecit pres-
-byter Beda, subter in paginis adnotavi. Sed [ejus]
-opusculum quibusdam in locis operosum est, et
-non ab omnibus eum intelligibilem arbitror.
-Quod ego in Lueduno civitate apud venerabilem pa-
-trem Leidrad, gratiae Dei jam diete ecclesiae ar-
-chiepiscopo, incoavi, quo faciente, et Deo donante,
-abiquantulum in scripturarum scientiam profeci-
-mus. Sed quia regali jussione pii principis domni
-Hlodovici regis in Aquitaniam jussus sum venire
-provinciam, et quod illa initiavi hic Deo favente in
-Casanodio, palatio jam dieti principis, consumavi.
-Quod dum tu me in itinere positum imperfectum
-in meis teneris manibus, quam totum rogare coe-
-pisti ut hoc tibi dirigerem : quod quidem omnis mo-
-dis debeo et debitor sum, non tam necessitate sed
-quod est vehementius caritate . . . » Sur Claude
-on peut voir Ighelli, *Italia sacra*, IV, 1025; Fabri-
-cius, *Bibl. med. et infimae lat.*, éd. Mansi, I, 388;
-Mabillon, *Analecto*, in-folio, 92, et surtout *Ann. cr-*
-ditius S. Bened., II, 518. — On ignorait jusqu'à pré-
-sent dans quelles circonstances Claude avait composé
-son commentaire sur la Genèse. On savait seule-
-ment qu'un exemplaire, peut-être une seconde édi-

tion, avait été envoyé en 815 à Théodème, abbe de Psalmodi.

¹ Ms. latin 966. (Voy. Baluze, *Capitul.*, II, 1279 et 1565.)

² *Loyage lit. de deux bénédictins*, II, 134 à 144.

Le ms. latin 9873 A, fol. 50, nous a con-
-servé le texte de cette promesse, qui est ainsi con-
-çue : « Sublimitas celsitudinis vestrae agnoscat, do-
-mine praecedentissime regum, nos votivos oratores
-vestros, fratres videlicet monasterii beatissimi Ger-
-mani episcopi, diem decessionis e saculo vestri
-serenissimi genitoris in kalendarum octobrum
-speciali orationum officio devotissime omni anno
-recensere, sed et sanctae memoriae genetricis ves-
-trae anniversariam agendam nichilominus sedula
-devotione annis singulis frequentamus; at vero
-vestri per omnia memores pro vestra inobumitate
-et pace atque statu regni vestri piis aures Deo-
-mini attentissima prece pulsare studeamus. »

³ Entre autres témoignages, on peut citer celui
-du moine Héric, qui s'exprime ainsi dans l'épître
-dédicatoire mise en tête de sa Vie de saint Germain,
-évêque d'Auxerre : « Illud vel maxime vobis ater-
-nam parat memoriam quod famosissimi avi vestri
-Caroli studium erga immortales disciplinas non
-modo ex aequo representatis, verum etiam incom-
-parabili fervore transcenditis, dum quod ille su-
-pitis eduxit emeritis, vos fomento multiplici tum
-beneficiorum tum auctoritatis usqueperque pro-
-vehitis; immo, ut sublimitibus sublimia conferam,
-ad sidera perurgitis. Ita vestra tempestate ingenia
-hominum duplici nituntur amiculo, dum ad sa-
-pientiae adlita persequenda omnes quidem exem-

déda leurs ouvrages, on peut nommer Ratramne, Jean Scot, Usuard, Héric et Jonas, évêque d'Orléans¹. Les manuscrits de Charles le Chauve ne le cèdent ni en richesse ni en élégance à ceux de Charlemagne. C'est à bon droit qu'on a depuis longtemps classé parmi les chefs-d'œuvre de la calligraphie du moyen âge les deux bibles de ce roi², son livre de prières³ et ses évangiles⁴. En 877, Charles le Chauve ordonna à ses exécuteurs testamentaires de partager les livres de son trésor entre son fils et les églises de Saint-Denis et de Notre-Dame de Compiègne⁵.

Vers l'année 880, Angilbert, abbé de Corbie, dédia au roi Louis III, petit-fils de Charles le Chauve, une copie d'un ouvrage de saint Augustin⁶.

Charles le Simple trouva dans la chapelle du roi Robert plusieurs livres dont il fit cadeau à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges⁷.

II.

SAINT LOUIS.

L'histoire des derniers rois Carlovingiens et celle des premiers Capétiens ne nous fournissent aucun détail sur les livres que ces princes ont pu posséder. Pour trouver, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, un fait digne d'être noté, il faut arriver au règne de saint Louis.

-plo allicitis, quosdam vero etiam premiis invitatis, . . . » Je cite ce passage d'après le ms. latin 13757, qui doit fort ressembler à l'exemplaire dont Charles le Chauve recut l'hommage; la lettre du moine Héric au roi se trouve publiée dans Duchesne, *Script.* II, 470; Bouquet, VII, 562; *Acta sanct.* jul. VII, 291; Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 2.

¹ *Hist. litt.* V, *passim*.

² La première bible de Charles le Chauve est celle qui lui fut offerte par l'abbé Vivien et par les religieux de Saint-Martin de Tours; c'est celle que Colbert se fit livrer par le chapitre de Metz. Classée sous le n° 1 de notre fonds latin, elle est aujourd'hui au musée des Souverains. (Voy. Baluze, *Capital.* II, 1276 et 1568.) — La seconde bible de Charles le Chauve nous est venue du trésor de Saint-Denis; c'est le n° 2 du fonds latin. (Voy. Baluze, *Capital.* II, 1566.)

³ Ce volume, écrit par Liuthard, avant la mort de la reine Hermentrude, a été donné à Colbert par le chapitre de Metz, classé dans notre fonds latin sous le n° 1152, et porté au musée des Souverains.

⁴ Les évangiles de Charles le Chauve ont été copiés vers 878, par Liuthard et Bérenger. On croit qu'ils furent d'abord mis à l'abbaye de Saint-Denis, d'où ils passèrent dans le trésor de Saint-Emmeran, de Ratibonne; ils sont maintenant à la bibliothèque de Munich. — On a souvent attribué à Charles le Chauve les évangiles qui forment à la Bibliothèque impériale le n° 323 du fonds latin; mais on ne saurait justifier cette attribution.

⁵ « Libri nostri qui in thesauro nostro sunt ab illis, sicut dispositum habemus, inter Sanctum Dionysium et Sanctam Mariam in Compendio et filium nostrum dispartiantur. » (Baluze, *Capital.* II, 264.)

⁶ Ms. latin 13359.

⁷ Adonari *Chronicon*, dans Labbe, *Nova bibliotheca*, II, 164.

⁸ On peut mentionner en passant une Vie de saint Éloi, que l'abbé de Solignac envoya à Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, avec prière de la communiquer au roi Robert (collection Baluze, 77, fol. 186); la collection d'historiens de la croisade que -W. Grassogals- offrit vers 1155 à Louis VII

Cette fois-ci nous nous trouvons en présence d'une véritable bibliothèque. L'origine en est racontée avec beaucoup d'exactitude par Geoffroi de Beaulieu. Il traduit son récit en abrégéant. « Quand le bon roi Louis était outre-mer, il entendit qu'un grand roi des Sarrasins faisait rechercher, transcrire à ses frais et ranger dans sa bibliothèque tous les livres qui pouvaient servir aux philosophes de sa nation. Voyant que les fils de ténèbres paraissaient plus sages que les enfants de lumière, le bon roi se promit de faire transcrire, à son retour en France, tous les livres relatifs à l'Écriture sainte qui se pourraient rencontrer dans les diverses abbayes de son royaume : la collection qu'il parviendrait à réunir devait servir non-seulement à lui-même, mais encore aux savants et aux religieux de son hôtel. Pour réaliser ce projet, il fit disposer à Paris, dans le trésor de sa chapelle, une pièce, où furent placés les ouvrages de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire et des autres docteurs. Il y venait étudier quand il en avait le loisir et il y admettait volontiers ceux qui demandaient l'autorisation d'y travailler. Il faisait copier des livres⁽¹⁾ plutôt que d'acheter ceux qui étaient tout faits : par là, disait-il, le nombre des bons livres se trouvait multiplié⁽²⁾. »

Tous ces détails sont parfaitement d'accord avec ce que le confesseur de la reine Marguerite nous rapporte du goût de saint Louis pour l'Écriture sainte.

« Il avoit, dit-il, la bible glosée et originaux de saint Augustin et d'autres sains, et autres livres de la sainte Escripiture, esquex il lisoit et fesoit lire moult de foiz devant lui et tens d'entre disner et heure de dormir⁽³⁾, c'est à savoir quant il dorموit de jour; mais pou li avenoit que il dormist à tele heure; et quant il venoit que il dormist, si demoroit il pou en son dormir. Et ce meemes fesoit il mont de foiz après dormir jusques à vespres, quant il n'estoit embesoigné de choses pesanz. Et fesoit ès heures et ès tens desus diz apeler aucuns religieux ou aucunes autres personnes honestes, à qui il parloit de Dieu, de ses sains et de leur feiz, et à la foiz des histoires de la sainte Escripiture et des

(ms. 265 de Saint-Victor); la rédaction française de l'histoire du Saint-Graal, qui fut faite pour Philippe-Auguste (voy. le ms. français 2455, fol. 293), et le « Carolinus » que Gilles de Corbeil composa pour Louis, fils de Philippe-Auguste (Bonquet, XVII, 288); il est possible que notre ms. latin 619 soit l'exemplaire offert au prince Louis. — Philippe-Auguste donna une bible à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroi. (Obituaire de ladite abbaye, au 14 juillet, ms. latin 5549.)

¹ Les copistes qui ont travaillé pour saint Louis ne sont pas connus; mais un compte de la reine Blanche, pour le temps écoulé entre la Toussaint 1241 et la Chandeleur 1242, mentionne un scribe

d'Orléans qui copiait des psautiers pour la reine : « [Filius] Guidonis Cori, pro scribendo psalterio, xl sol. Filius Guidonis Cori apud Aurelian, pro duobus psalteriis scribendis, c sol. » (MS. latin 9017.)

² Bonquet, XX, 15.

³ Le sire de Joinville rapporte que saint Louis remplaçait souvent par des conférences les lectures que différents religieux lui faisaient après dîner : « Quant nous estions privéement léans, il s'asséoit aux piés de son lit, et quant les Prescheurs et les Cordeliers qui li estoient li ramentevoient aucun livre qu'il oyst volentiers, il leur disoit : Vous me ne lirez point, car il n'est si bon livre après

« vies des pères. Et avecques tout ce, chascun jour, quant complice estoit dite de
 « ses chapelains en la chapele, il s'en raloit en sa chambre et adoneques estoit
 « allumée une chandele de certaine longueur, c'est à savoir de trois piez ou en-
 « viron, et endementières que ele duroit, il lisoit en la Bible ou en un autre saint
 « livre . . . »

A l'époque où saint Louis fondait une bibliothèque dans la chapelle de son pa-
 lais, Vincent de Beauvais ramassait de toutes parts les matériaux de son immense
 encyclopédie. Ces deux entreprises étaient intimement liées l'une à l'autre : les
 livres du roi durent servir aux travaux du dominicain, et la science de celui-ci pré-
 sida à la composition de la librairie royale⁽²⁾. Un chroniqueur de l'ordre des Do-
 minicains atteste que saint Louis mit à la disposition de frère Vincent les ouvrages
 à l'aide desquels il composa ses *Miroirs*⁽³⁾, et Vincent lui-même rappelle, dans
 la préface d'un de ses traités, que le roi avait généreusement couvert les frais
 qu'avait entraînés la rédaction de ses écrits⁽⁴⁾.

Saint Louis ne jugea pas à propos de laisser sa bibliothèque à son fils: il crut
 que les livres dont elle était composée seraient conservés avec plus de soin dans
 des maisons religieuses que dans le palais royal : il ordonna donc à ses exécuteurs
 testamentaires de les partager entre les Dominicains et les Cordeliers de
 Paris, les moines de Royaumont et les Dominicains de Compiègne⁽⁵⁾. Un des vo-
 lumes qui furent compris dans le lot des Cordeliers de Paris nous est parvenu :
 c'est le recueil de traités théologiques qui forme le n^o 1474 du fonds de la Sor-
 bonne. On lit en tête de ce manuscrit : « Iste liber assignatus est ad usum fratrum
 « [Min]orum Parisiensium ex parte . . . Ludovici quondam illustris regis Fran-
 « cie. » Entre *parte* et *Ludovici* on a gratté plusieurs mots, peut-être *bonae memorie*,
 et à la place on a écrit le mot *sancti*, sans doute peu de temps après la canonisa-

« manger comme quolibez, c'est-à-dire que chascun
 « die ce que il veut. » *Œuvres de Joinville*, édit. de
 1867, p. 448.)

Bouquet, XX, 79. Ce passage du confesseur
 de la reine Marguerite est passé mal pour mal
 dans la compilation qui fut présentée, en 1317, à
 Philippe le Long, par l'abbé de Saint-Denis, (Conf.
 Bouquet, XX, 47.)

Petit Babel. *Recherches sur les bibliothèques*,
 p. 134 et suiv. *Hist. litt.* XVI, 34; XVII, 454 et
 483.

« Scripsit quatuor magna Specula, scilicet Na-
 « turali, Doctrinale, Morale et Historiale, beato
 « Ludovico Francorum rege et libris ministrante. »
 « Martene, *Coll.* VI, 363. » Ce texte n'est pas fort
 ancien, puisque la composition du *Miroir moral* y
 est attribuée à Vincent de Beauvais.

⁽²⁾ « In sumptibus ad eadem scripta conficienda
 « liberaliter interdum mihi subsidia prebuitis. »
 (« *Epistola consolatoria*, » dans le ms. 1699 du fonds
 de la Sorbonne, fol. 15.)

« Libros vero quos tempore recessus nostri
 « in Francia habebimus, preter illos qui ad usum
 « capelle pertinent, legamus fratribus Predicatoribus
 « et fratribus Minoribus Parisius, abbatie Begalis
 « Montis et fratribus Predicatoribus Compendii, se-
 « cundum discretionem et ordinationem executorum
 « nostrorum eisdem equis portionibus dividendos,
 « preter illos libros quos dicti fratres Compendii jam
 « habent. » (Vol. 144 de Brienne, fol. 91.) Le témoi-
 gnage de Geoffroi de Beaulieu (Bouquet, XX, 15)
 est d'accord avec cette clause du testament de saint
 Louis: toutefois l'historien a passé sous silence la
 part faite aux Dominicains de Compiègne.

tion du saint roi. On peut faire une observation analogue sur un manuscrit des lettres de saint Grégoire, qui échet aux Dominicains de Compiègne, et qui est aujourd'hui classé sous le n° 59 du fonds de Compiègne. Il porte cette inscription : « Iste liber, qui vocatur Registrum beati Gregorii pape, datus fuit conventui fratrum Predicatorum Compendiensiū a bone memorie Ludovico rege Francorum illustri. » Venaient ensuite les mots « Anima ejus requiescat in pace, » qui furent effacés quand le nom du roi eut été officiellement inscrit au catalogue des saints.

Les sentiments d'amour, de respect et de vénération qui s'attachèrent à la mémoire de saint Louis imprimèrent aussitôt après sa mort un caractère sacré aux objets dont il s'était servi. On les garda avec les soins pieux dont les reliques des saints étaient alors entourées. Charles V possédait trois psautiers qui passaient pour avoir appartenu à saint Louis⁽¹⁾. L'un d'eux est aujourd'hui au musée des Souverains; il me semble démontré qu'il a bien été fait pour saint Louis⁽²⁾; mais je n'oserais pas porter le même jugement sur trois autres psautiers qu'on attribue au même roi, et qui sont conservés, l'un au musée des Souverains⁽³⁾, l'autre à la bibliothèque de Leyde⁽⁴⁾, le troisième chez M^{me} la comtesse de Puy-Séguir⁽⁵⁾. Une des bibles de saint Louis nous est arrivée dans les débris de la librairie de Jean, duc de Berry⁽⁶⁾. La royale origine de cette bible est attestée

¹ Voy. les articles 45, 46 et 47 du Catalogue des livres de Charles V.

² Ce psautier répond à l'article 47 du Catalogue des livres de Charles V. Il fut donné à ce dernier roi, en 1369, par la reine Jeanne d'Évreux. Charles VI s'en dévouilla en faveur de sa fille, Marie de France, religieuse à Poissy. Du couvent de Poissy, le psautier de saint Louis passa en Russie. Le prince Galitzin l'offrit à Louis XVIII, qui le déposa à la Bibliothèque royale; il y fut inscrit sous le n° 636 du Supplément, devenu depuis le n° 10,525 du fonds latin. La miniature qui est au fol. 85 v° et différents articles du calendrier confirment l'attribution que l'inventaire de Charles V fait de ce psautier à saint Louis. La mention de la mort de la reine Blanche, qu'on lit au fol. 84, prouve que le manuscrit a été exécuté après le retour de la croisade. (Conf. Barbet de Jouy, *Nature des objets composant le musée des Souverains*, p. 41, n. 32.)

³ Voy. plus loin, chap. IV, art. ix, Conf. la *Nature*, etc. de M. Barbet de Jouy, p. 39, n. 30.

⁴ Sur ce psautier, voy. Geel, *Catalogus librorum nuss. qui inde ab anno 1741 bibliothecæ Lugduno-Batavæ accesserunt* (Lugduni Batavorum, 1859, in-quarto), p. 78, n° 318, et un mémoire de M. Kerwyn de Lettenbove, intitulé *Le psautier de saint Louis* (extrait des Bulletins de l'Académie de Belgique,

9^e série, t. XX). — Au commencement et à la fin du manuscrit, on lit cette note : « Cest psautiers fuit mon seigneur saint Louys, qui fu roys de France, ouquel il aprist en s'enfance. » Le psautier de Leyde est celui qui figure, 1^o sur un inventaire rédigé en 1490 : « Ung ancien psautier de grosse lettre, et y est escript que c'est le psautier mons. saint Loys, ouquel il aprit en son enfance. » (De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, II, 266, n° 4956); 2^o sur un inventaire rédigé vers 1467 : « Ung livre en parchemin qui est saultier, couvert de bandequin à fleurs de lis, et est intitulé *Cest saultier fut à monseigneur saint Loys*, à cloant d'argent doré, comencant au second feuillet après le calendrier et plusieurs ystoires *Qui non labent*, et au dernier *Maudenour in mente*. » (Barrois, *Biblioth. protypogr.*, p. 171, art. 1130.)

⁵ La description de ce psautier, faite avec beaucoup de soin par M. de Sourdeval, se trouve dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1863*, *Archéologie*, p. 169 à 183. (Voy. plus loin ch. VII, art. relatif aux mss. de la famille de Mesmes.)

⁶ A la fin du ms. latin 10,426, on lit cette note : « Ceste bible fut à monseigneur saint Loys, jadis roy de France, FLAMEL. » — Je ne crois pas qu'on doive appliquer au ms. 10,426 le mandement de Charles V, en date du 16 octobre 1371.

par une note qui a été écrite longtemps après la mort du saint roi; nous avons des preuves plus directes pour un livre qui lui fut offert la dernière année de sa vie par les envoyés de l'empereur Michel Paléologue : c'est un texte grec du Nouveau Testament, n° 200 du fonds de Coislin, au commencement duquel on lit ces mots : « Michael in Christo Deo fidelis imperator et moderator Romeorum, Ducas, Cominus, Paleologus et novus Constantinus, semper Augustus, serenissimo Ludowico, illustrissimo regi Francorum, salutem optatam et dilectionis augmentum »¹.

Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, dut aussi posséder une collection de livres. Ce fut pour lui qu'un de ses ménestrels rédigea une chronique des rois de France, qui fut le germe des Grandes chroniques de Saint-Denis. Je relève ce fait d'autant plus volontiers que la Bibliothèque impériale a recueilli le manuscrit même qui dut être offert au comte Alphonse².

III.

LES SUCCESSIONS DE SAINT LOUIS JUSQU'À PHILIPPE DE VALOIS.

Il est certain que les successeurs de saint Louis ont possédé des livres; mais rien n'établit qu'ils en aient rassemblé avec l'idée d'en faire jouir une partie de leurs sujets, encore moins qu'ils aient essayé de prévenir la dispersion de leurs bibliothèques après leur mort.

Frère Laurent, de l'ordre des Dominicains, composa, pour Philippe le Hardi, en 1279, sa Somme des vices et des vertus, ouvrage qui a conservé jusqu'au xvi^e siècle une immense réputation en France, en Espagne et en Italie³. — Il y avait dans la bibliothèque de Charles V⁴ un missel dont les fermoirs étaient aux armes de Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi. Le roi Adenès offrit à cette princesse le roman des Enfances d'Ogier le Danois⁵. Ce fut pour elle

relatif à l'achat d'une pièce de cendal large vermeil en grainne, pour couvrir la bible qui fut monseigneur saint Loys, jadis roy de France, et plusieurs autres livres. — Collection Gauguier, 1009, t. n° 19.

Pour la description de ce Nouveau Testament, voyez Monfalcon, *Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana*, p. 250, et dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^e série, IV, 97 à 118, le mémoire de M. Berger de Xivrey, intitulé : *Notice d'un manuscrit grec du XIII^e siècle, conservé à la Bibliothèque impériale et provenant le Nouveau Testament*. M. Berger de Xivrey a fait tirer à part quelques exemplaires de son mémoire.

¹ N° 5700 du fonds français; conf. Bouquet, XVII, 408. On pourrait à la rigueur contester que le ms. 5700 ait été possédé par Alphonse; mais il est certain que ce volume a été écrit du vivant de saint Louis. Il y a en tête une liste des rois de France qui primitivement se terminait par ces mots : « Loëis qui occisera sera roi tant que Dieu plera. » Après la mort de saint Louis, on a biffé cet article pour mettre : « Loëis roi, XIII anz. »

² *Hist. lit.*, XIX, 397 à 405.

³ Art. 164 du Catalogue des livres de Charles V, publié dans l'appendice.

⁴ Le ms. français 1471 est peut-être l'exemplaire qui fut offert à Marie de Brabant.

que fut composé le Calendrier de la reine, dont Charles V possédait un exemplaire⁽¹⁾.

Philippe le Bel était un prince lettré⁽²⁾; divers auteurs, qui écrivaient les uns en latin, les autres en français, lui ont dédié leurs principaux ouvrages : Gilles de Rome, son livre du gouvernement des rois⁽³⁾; Henri de Mondeville, son Traité de chirurgie⁽⁴⁾; l'abbé de Saint-Denis, la rédaction définitive des Grandes chroniques⁽⁵⁾; Guillaume Gniart, sa Branche des royaux lignages⁽⁶⁾; Jean de Meun, sa traduction française de la Consolation de Boèce⁽⁷⁾; Raimond de Beziers, sa traduction latine du livre de Dina et de Kalila⁽⁸⁾. Les volumes mêmes que l'abbé de Saint-Denis et Raimond de Beziers offrirent au roi sont aujourd'hui déposés, l'un à la bibliothèque de Sainte-Geneviève⁽⁹⁾, l'autre à la Bibliothèque impériale⁽¹⁰⁾. On conserve aussi dans ce dernier établissement le second volume d'une bible qui passait, vers la fin du xiv^e siècle, pour avoir appartenu à Philippe le Bel⁽¹¹⁾. Ce prince, par un codicille du 28 novembre 1314, légna aux Dominicains demeurant à Poissy le Miroir historial que lui avait donné frère Guillaume de Paris; en même temps il affecta une de ses bibles au service des confesseurs des rois de France⁽¹²⁾.

Philippe IV
1350-1328

⁽¹⁾ Voy. l'article 631 du Catalogue des livres de Charles V.

⁽²⁾ «Sufficerent litteris eruditis.» (Compilation présentée en 1317 à Philippe le Long, dans Bouquet, XXI, 265.)

Gilles de Rome offrit son livre à Philippe le Bel du vivant de Philippe le Hardi. Ce livre fut presque aussitôt traduit pour le prince par Henri de Gand, ou Gauchi.

⁽³⁾ Voy. la notice de M. Chéreau dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3^e série, V, 12.

⁽⁴⁾ Voy. dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVII, 1, 379 à 407, le mémoire de M. de Wailly, intitulé: *Examen de quelques questions relatives à l'origine des chroniques de Saint-Denis*.

⁽⁵⁾ Bouquet, XXI, 172 et 176.

⁽⁶⁾ «A la royal majesté... je Jehan de Meuns... envoie ores Boèce de Consolation, que je l'ay translaté de latin en francois, ja soit ce que tu entendes bien latin; mais toutes voyes est moult plus legier à entendre le francois que le latin. Et pour ce que tu me deis... que je pressise plainement la sentence de l'auteur sans trop ensuire les paroles du latin, je l'ay fait à mon petit povoir, si comme ta debonnaireté me commanda.» (P. Paris, *Les manuscrits français*, V, 39, d'après le ms. français 575.)

⁽⁸⁾ Voy. la notice de M. Silvestre de Sacy, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, X, n. 1 à 65.

⁽⁹⁾ Ms. coté L. C. 2. Voyez la description donnée par M. Paris dans son édition des *Grandes chroniques*, VI, 563, 564. C'est postérieurement à la publication de M. Paris que M. de Wailly, dans le mémoire précité, a essayé de démontrer que le ms. avait été présenté à Philippe le Bel, et non pas à Philippe le Hardi. La miniature de présentation sera reproduite au commencement du tome XXIII de D. Bouquet.

⁽¹⁰⁾ Fonds latin, n^o 8504. La miniature de présentation a été reproduite en tête du tome XXII de D. Bouquet.

⁽¹¹⁾ Au commencement du ms. latin 248, on lit : «C'est le second volume de la bible qui fu au roy Philippe le Bel, et à present est au duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bourgogne et d'Auvergne, l'an mil quatre cens et trois.» -FLAMEL.-

⁽¹²⁾ «Librum vocatum *Spectulum historiale*, quem nobis dedit frater Guillelmus de Parisius, quondam confessor noster, legamus ad usum Fratrum apud Pissiacum commemorancium, quem quidem librum habet penes se frater Reginaldus, nunc confessor noster. Item bibham nostram postillatam legamus ad usum confessorum regum Francie qui pro tempore fuerint, quandiu tamen confessores predicti

Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, se fit composer par un Cordelier le Miroir des dames, qui n'était pas encore tombé dans l'oubli au commencement du xvi^e siècle⁽¹⁾. Elle mourut sans avoir vu le livre des saintes paroles et des bons faits du roi saint Louis, qu'elle avait demandé à Jean, sire de Joinville².

À la mort de Louis X, on trouva dans le mobilier de ce prince une trentaine de livres ou livrets d'église, deux chroniques, dont l'une se rapportait à la Terre-Sainte, un traité des échecs, le Roman du reclus de Moliens, le Tournement d'Antechrist et un recueil de contes orné d'images⁽³⁾. La bibliothèque de Clémentine de Hongrie, veuve de Louis X, était incomparablement plus riche que celle de son mari; elle renfermait dix-huit livres d'église en latin et vingt et un romans ou livres français, savoir la Bible en deux volumes, un Traité de la Trinité, les Dix Commandements de la loi, les Institutes, le Code, le Traité du gouvernement des princes, la Vie des Pères, la Vie des Saints, la Conquête de Sicile, les Fables d'Ovide moralisées, les Enfances d'Ogier, le Chansonnier de Gace Brulé, un autre recueil de chansons, le roman des Sept Sages et d'Ysopet, le roman de la Rose, deux exemplaires du roman de la Panthère, l'Advocacie Notre-Dame, le Reclus de Moliens, un volume commençant par « l'Anemallac aus juys » (almanach à l'usage des Juifs), et un livret écrit en français et en anglais⁽⁴⁾.

En 1317, Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, offrit à Philippe le Long une compilation sur la vie de saint Denis et les gestes des rois de France. L'exemplaire dont le roi recut l'hommage est probablement celui qui forme les n^{os} 2090 à 2092 du fonds français⁽⁵⁾. Les peintures de cet exemplaire et celles du manuscrit latin 13.836, qui lui sert de complément, méritent d'être rangées parmi les plus précieuses productions de l'art français pendant le premier quart du xiv^e siècle. Il faut en rapprocher une bible, n^o 11.935 du fonds latin, dont les miniatures offrent d'autant plus d'intérêt que les auteurs en sont connus.

À la fin de cette bible, au folio 61r, le copiste a tracé son nom en gros caractères : « Explicit textus Bible. Robertus de Billyng me fecit. Amen. » Les souscriptions des copistes sont si communes et celles des enlumineurs si rares, qu'on peut bien supposer que, si les premiers étaient autorisés par les libraires

-in ipso officio permanebunt. » (Vol. 140 de Brienne, p. 63.)

¹ Voy. les mss. français 610 et 1189; conf. P. Paris, *Les manuscrits français*, V, 185.

² *Œuvres de Jean, sire de Joinville*, éd. de 1867, p. 9.

Boivin, p. 39 à 42, d'après une copie de Clémentine; *Bulletin du bibliophile*, 2^e série, p. 489, d'après le ms. français 7855, p. 159; Bouquet, XII, 779. Ce document a été rapporté à saint Louis par

M. Chéreau, *La bibliothèque d'un médecin au commencement du xiv^e siècle*, p. 5.

³ L'inventaire des livres de Clémentine est dans le vol. XI des Mélanges de Clairambault, p. 29 et suiv. Il a été publié dans le *Bulletin du bibliophile*, 2^e série, p. 561.

⁴ Voy. dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, n. 249 à 265, le mémoire intitulé : *Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis*.

à signer leurs œuvres, il était interdit aux seconds d'ajouter la moindre note aux livres qu'ils étaient chargés de décorer : les uns appartenaient souvent au clergé, tandis que les autres partageaient généralement la condition des plus humbles artisans. Voilà pourquoi nous pouvons si rarement nommer les auteurs des peintures que nous admirons sur les feuillets de tant de manuscrits du xiii^e, du xiv^e et du xv^e siècle. Il faut faire une exception pour la bible qui me suggère ces réflexions. Dans les interlignes de la souscription de Robert de Billing, on remarque des traits au vermillon, qui, au premier abord, ne semblent pas différer de ces lignes capricieuses et délicates qui courent dans les marges et contribuent à la décoration des grandes lettres; mais, examinés de plus près, ces traits prennent l'aspect d'une inscription qui doit se lire ainsi : « Jehan Pucelle, « Anciau de Cens⁽¹⁾, Jaquet Maci, il hont enluminé ce livre ci. Ceste lingue de « vermillon que vous veés fu escrite en Fan de grace mil ccc et xxxvii. en un « jundi. darrenier jour d'avril, veille de mai, v^e die⁽²⁾. » Je me serais reproché de laisser dans l'ombre un texte qui nous révèle le nom de trois artistes du commencement du xiv^e siècle, et qui, en fixant la date du manuscrit 11.935, nous fournit des exemples authentiques d'après lesquels on peut porter un jugement éclairé sur l'état de la miniature en France au temps des fils de Philippe le Bel.

Cette petite digression a d'ailleurs servi à mettre hors de doute l'âge que j'assigne au manuscrit français 2090-2092, en le considérant comme l'exemplaire qui fut présenté à Philippe le Long. C'est, selon toute apparence, pour Jeanne de Bourgogne, femme de ce roi, que Philippe de Vitry rédigea sa traduction moralisée des Métamorphoses d'Ovide⁽³⁾. — Une fille de Philippe le Long, Blanche de France, religieuse à l'abbaye de Longchamp, a possédé l'Apocalypse qui est classé sous le n^o 9574 du fonds français⁽⁴⁾ et le fameux exemplaire des Livres des Rois conservé à la bibliothèque Mazarine⁽⁵⁾.

Je n'ai rien trouvé sur les livres de Charles IV. La femme de ce roi, Jeanne d'Évreux, avait formé une petite bibliothèque fort remarquable⁽⁶⁾, dont Charles V recueillit quelques débris dans sa librairie du Louvre⁽⁷⁾. Jeanne acheta la plu-

Charles-IV,
1372-1398

⁽¹⁾ Ou peut-être *Cens*.

⁽²⁾ C'est-à-dire le cinquième jour de la semaine. En 1327, le 30 avril tomba bien un jeudi.

⁽³⁾ P. Paris, *Les manuscrits français*, III, 182 et 183. (Sur les heures de Jeanne de Bourgogne, voy. plus bas, chap. V, art. II.)

⁽⁴⁾ « Cest livre est madame Blanche de France, « seur meneur à Lonchamp. » Une lettre adressée par cette religieuse, vers l'année 1340, aux moines de Saint-Laurent de Liège, nous a été conservée. (Voy. *Hist. litt.* XXIV, 160.)

⁽⁵⁾ Le Roux de Lincy, *Les quatre Livres des rois*,

p. XLVI. — A la fin du ms. de la Mazarine on lit : « Madame suer Blanche, fille du roy de France, « BLANCHE. »

⁽⁶⁾ L'inventaire s'en trouve dans le ms. français 7855, p. 413, et a été publié dans le *Bulletin du bibliophile*, 2^e série, p. 492. — On lit au fol. 88 du ms. français 957 : « Explicite le Doctrinal aus « simples gens, envoié à Paris par la royne blanche « Jehanne d'Evreux. »

⁽⁷⁾ Voy. les articles 47, 101, 110, 153, 164, 188, 244, 338 bis et 372 du Catalogue des livres de Charles V.

part des livres français qui se trouvèrent dans la succession de Clémence de Hongrie¹. M. Paris² a cru devoir lui attribuer le bel exemplaire de Tite-Live, qui forme les nos 269 à 272 du fonds français; mais je doute que la signature *Johanne regine*, qu'on lit à la fin de ce manuscrit, puisse être rapportée à Jeanne d'Évreux; je croirais plus volontiers qu'elle a été tracée par Jeanne de Navarre, qui épousa Henri IV, roi d'Angleterre, en 1403, et qui mourut en 1437.

Malgré les reproches d'ignorance que Pétrarque a adressés à Philippe de Valois, l'illustre auteur du *Discours sur l'état des lettres au xiv^e siècle*⁽³⁾ a reconnu que ce prince n'était ni sans esprit ni sans habileté. On peut même supposer qu'il ne regardait pas les livres avec une complète indifférence, puisqu'il acheta aux exécuteurs testamentaires de Clémence de Hongrie deux bréviaires, des heures, un psautier à lettres d'or et d'azur qui venait du pape Jean XXII, et un exemplaire des Fables d'Ovide moralisées⁽⁴⁾. D'ailleurs sa maison lui offrait des exemples auxquels il ne pouvait guère rester insensible. Son père, Charles de Valois, avait reçu un des premiers exemplaires de la Relation des voyages de Marco Polo⁵; il avait commandé un Recueil de recettes de médecine⁽⁶⁾ et chargé Girard d'Amiens de lui mettre en vers l'histoire de Charlemagne⁽⁷⁾. Sa mère, Marguerite d'Anjou, avait voulu qu'on lui traduisît en français la vie de sainte Geneviève⁸. Sa sœur, Jeanne de Valois, paraît avoir possédé l'un des premiers exemplaires d'une des compilations historiques qui ont eu le plus de vogue au xiv^e et au xv^e siècle⁽⁹⁾. Sa première femme, Jeanne de Bourgogne, fut la protectrice de tous les savants qui approchaient de la cour. Ce fut à sa requête que Jean du Vignay traduisit le Miroir historial de Vincent de Beauvais⁽¹⁰⁾ et les Épîtres et Évangiles du cours de l'année⁽¹¹⁾. Ce fut à elle qu'on dédia le recueil de

¹ Voy. l'inventaire contenu dans le volume XI des Mélanges de Clairambault, p. 29 et suiv.

² *Les manuscrits français*, VI, 291.

Hist. litt. XXIV, 163.

³ Mélanges de Clairambault, vol. XI, p. 29.

⁴ *Le livre de Marco Polo*, publié par Pauthier, p. LXXXIV.

⁵ N^o 12,323 du fonds français.

⁶ Ms. français 778, fol. 169; conf. P. Paris, *Les manuscrits français*, VI, 150.

⁷ Ms. français 13,508; voy. mes *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, p. 36.

⁸ P. Paris, *Les manuscrits français*, II, 319. Il s'agit de la compilation qui est souvent intitulée *Les Faits des Romains* et que les copistes attribuent indifféremment à César, à Lucain, à Suétone ou à Orose.

⁹ Préface de la traduction de la Légende dorée,

citée par M. Paris, *Les manuscrits français*, II, 89. — Suivant le même auteur (*ibid.*, II, 328), le ms. français 316 serait le premier volume de l'exemplaire qui dut être offert à la reine. Le frontispice, qui représente, d'une part, saint Louis et Vincent de Beauvais, d'autre part, Jeanne de Bourgogne et Jean du Vignay, convient assez bien à un exemplaire original, et je n'élevais aucune objection si je croyais, comme M. Paris, que la date tracée à la fin du ms. doit être lue 1333; mais il me semble que la véritable leçon est 1383, et j'en conclus que le ms. 316 est, non pas l'exemplaire original, mais une copie dans laquelle la miniature de présentation a été fidèlement reproduite.

¹⁰ Voy. mes *Observations sur l'origine de plusieurs mss. de la collection de M. Barrois*, p. 64. — Sur les travaux de Jean du Vignay il faut consulter un rapport de M. Meyer, dans *Archives des Missions*, 2^e série, III, 262 et suiv.

lables contenu dans le manuscrit français 1594, le roman de Girard de Roussillon¹⁾ et une sorte d'encyclopédie intitulée *Le Livre royal*²⁾. C'est de cette princesse que venaient probablement les volumes de Charles V qui étaient ornés des armes de Bourgogne³⁾.

IV.

LE ROI JEAN.

Le roi Jean tenait de sa mère le goût qu'il témoigna toujours pour les livres. Les heures dans lesquelles il apprit à lire étaient assez belles pour que le duc de Berry les conservât soigneusement dans sa riche bibliothèque⁴⁾. Quand il n'était encore que duc de Normandie, de 1332 à 1350, il avait un grand bréviaire en deux volumes, « très-beaux, très-bien écrits et bien enlumnés⁵⁾. » Ce fut également avant de monter sur le trône qu'il reçut de Jean du Vignay une traduction des *Échecs moralisés*⁶⁾, qu'il emprunta de Pierre des Essarts⁷⁾ un roman du Saint-Graal⁸⁾, et qu'il acheta de Thomas de Maubeuge⁹⁾, libraire demeurant à Paris, pour 14 florins d'or, un livre français de moralités sur la

¹⁾ M. Vignard (*Le Roman en vers de Girard de Roussillon*, p. v) et M. Le Clerc (*Hist. litt.* XXIV, 160) ont cru que le roman de Girard de Roussillon a été dédié à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long. Mais le trouvère, après avoir parlé de la reine Jeanne de Bourgogne (p. 14), s'adresse à

Endes, enens de Bourgoigne, dux et enens palidus.
Et encore enens d'Artois et sire de Salins.

Or, Endes ne devint comte de Bourgoigne et d'Artois qu'en 1330, après la mort de la veuve de Philippe le Long. Ce n'est donc pas à cette princesse, mais à Jeanne de Bourgoigne, femme de Philippe de Valois, que s'appliquent les vers

Reigne très excellent, la plus noble du monde,
Jeanne de Bourgoigne, en cui tous biens habonde.
Femme le roi des Frans, prenés en vostre garde
Le lion ou Giras rist, ouquel son corps tou garde.

La difficulté que je crois avoir expliquée avait été déjà signalée par M. Littré, *Journal des Savants*, 1860, p. 278.

²⁾ Voy. une notice de M. Paris, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 2^e série, p. 60 (février 1836).

³⁾ Art. 59, 158, 205, 253, 350, 357 et 1039 du Catalogue des livres de Charles V. — Sur les traductions des livres de l'Écriture sainte et des Pères que Jeanne de Bourgoigne voulait faire exé-

cuter, voy. une lettre de Jean XXII indiquée par l'abbé Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XII, 740.

⁴⁾ Art. 96 du Catalogue des livres du duc de Berry.

⁵⁾ Art. 145 du Catalogue des livres de Charles V.

⁶⁾ Paris, *Les manuscrits français*, V, 16.

⁷⁾ Pierre des Essarts, qui mourut à la journée de Crécy (*Hist. litt.* XXIV, 176), avait acheté plusieurs des livres de Clémence de Hongrie, (Mélanges de Clairambault, vol. XI, p. 30 et 31.)

⁸⁾ On lit à la fin du ms. français 770 : « C'est livre est sire Pierre des Essars, qui le presta et envoya à mons, le duc de Normandie par Geoffru Navelle de Bernville, clere mestre Martin de Mellon. »

⁹⁾ C'est sans doute le libraire auquel nous devons les chroniques classées sous le n^o 10.130 du fonds français : « Cy commencent les croniques des roys de France, depuis le temps des premiers roys qui furent, dusques au temps du roy Phelippe qui fu filz Phelippe li biaux et frere le roy Loys. Lesqueles Pierres Honnorez, du Nuef Chastel en Normandie, fist escrire et ordener en la maniere que elles sont, selonc l'ordenance des croniques de Saint-Denis, à mestre Thomas de Maubeuge, demorant en rue nueve Nostre Dame de Paris. Fan de grace Nostre Seingneur mil ccc et xxiii. »

Bible ». On a voulu voir le duc Jean dans le duc de Normandie, que l'auteur d'un dialogue sur les substances a pris pour interlocuteur⁽²⁾; mais il est aujourd'hui démontré que ce dialogue est l'œuvre de Guillaume de Conches, le maître de Henri II, duc de Normandie ».

Le règne de Jean fut marqué par plusieurs grandes entreprises littéraires auxquelles ce roi accorda de généreux encouragements. Telle est la traduction de Tite-Live qu'il fit faire à Pierre Bercheur⁽³⁾. Telle est encore la bible française avec commentaires, dont il confia l'exécution à maître Jean de Sy⁽⁴⁾, et dont les frais furent mis à la charge des Juifs⁽⁵⁾. La bible ne fut jamais achevée⁽⁷⁾; mais nous en avons, je pense, un fragment assez considérable dans le n° 15.397 du fonds français, qui comprend la majeure partie d'une traduction et d'une exposition du Pentateuque, avec un petit traité de l'année 1356 sur les âges du monde ». Ce manuscrit, copié avec le plus grand soin, devait recevoir des enluminures, dont quelques-unes seulement sont esquissées ou ébauchées : il ne faut pas de grands efforts d'imagination pour entrevoir quelle en eût été la magnificence s'il eût été terminé; d'après lui, on peut encore, jusqu'à un certain point, se faire une idée de cette « très-belle bible, toute historiée, que fist faire le roi « Jehan, » et qui, sous Charles V, fut mise au château de Vincennes⁽⁶⁾. Un des artistes qui durent travailler à ces somptueux ouvrages se nommait Jean de Montmartre; il est qualifié d'enlumineur dans un compte de 1351⁽¹⁰⁾. Le roi avait alors un autre enlumineur en titre, Jean Susanne, qui, conformément à un mandement du 30 octobre 1350, recevait deux sous parisis de gages par jour, plus une somme de cent sous par an pour ses robes⁽¹¹⁾.

¹ Quittance du 24 octobre 1349, publiée par M. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 459, n. 7083.

² Boivin, p. 45; *Mém. hist.*, p. II; Leprince, p. 5. — Le manuscrit consulté par Boivin est le n. 6683 du fonds latin.

Voyez dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, 3^e série, II, 399 à 430, la notice de M. Charma sur Guillaume de Conches.

Hist. lit., XXV, 173.

Son nom est quelquefois écrit « Jehan de Cas, » Voy. un texte cité par M. Paris, *Les manuscrits français*, V, 52, d'où il résulte que le même auteur avait traduit la Consolation de Boèce.

Catalogue des livres de Charles V, art. 31 et 30.

⁷ Voy. plus loin, chap. III, art. 1, quelques détails sur les travaux que le duc d'Orléans fit entreprendre pour achever l'ouvrage de Jean de Sy.

⁸ « Qui couple les ans du tiers age avec le pre-

mier et le secont, il a m^{re} viii^e et viii ans; et qui couple le quart, il a m^{re} ii^e et I; et qui couple le cinquesme age à euls, il a m^{re} viii^e et xvii ans; et qui couple le darrier, il a viii^e m^{re} et xviii ans; et qui ajoute le miliaire de Jhesu Crist, ce sont « viii^e m^{re} et m^{re} et nu en fan lxxi. Explicit sus Genesim. »

⁹ Catalogue des livres de Charles V, art. 102.

¹⁰ Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 387.

¹¹ « Johannes, Dei gratia Francorum rex... Nos, « attenta « sufficientia Johannis Susanne, illuminatoris « librorum, commorantis Parisius, grataque « considerantes servicia nobis per dictum Johannem « impensa, et que de die in diem impendit, ipsam « volumus illuminatorum librorum nostrorum et « per presentes retinemus, dantes et concedentes eidem Johanni in recompensacionem servitiourum « predictorum, . . . duos solidos parisi, de vadis per « diem, centumque solidos parisi, pro robis, habendis « et percipiendis per ipsum super redditibus et

En 1355, le roi Jean trouva parmi les bijoux que Humbert, dauphin de Viennois, lui avait laissés, une bible en quatorze volumes et un missel à l'usage de Rome ⁽¹⁾. L'année suivante, quand il fut fait prisonnier à la journée de Poitiers, il avait dans ses bagages une bible historiée, que l'Angleterre a gardée comme un trophée de ses victoires, et sur laquelle on lit cette inscription : « Cest livre fust pris ove le roy de France à la bataille de Poyters; et le bon comte de Saresburs, William Montague, la acheta pur cent marsz, et la dona à sa compaignie, Elizabeth, la bone countesse, qe Dieux assoide.... laquelle livre ladite countesse assigna à ces execontours de le vendre pur xl livres ⁽²⁾. » Ce fut peut-être aussi dans le désastre de Poitiers que furent perdus les Miracles de Notre-Dame, bien écrits et historiés, que Charles V racheta des Anglais ⁽³⁾.

Jean s'occupa de ses livres pendant les quatre années qu'il passa captif en Angleterre. Dans le courant de l'année 1359, Marguerite « la relieusesse, » et Jacques le relieur, lui mirent à point une bible française, un bréviaire et un roman de Guilon ⁽⁴⁾. En décembre 1359 et en mai 1360, des libraires anglais lui vendirent un roman de Renard, un petit psautier, un Garin le Lohereain et un Tournoiement d'Antechrist ⁽⁵⁾. Il n'était pas encore sorti de prison quand il invita son chapelain Gace de la Buigne à composer le roman des Déduits de la chasse ⁽⁶⁾.

On voit dans le catalogue des livres de Charles V ⁽⁷⁾ que Jean mettait sa signature sur les livres dont il aimait à se servir. C'est ce que nous apprend aussi le manuscrit français 67, à la fin duquel nous lisons : « Ce livre est le duc de Normandie et de Guienne : JEHAN. » Cette signature est absolument conforme à celle qui est au bas d'une lettre adressée, le 19 juillet 1357 ou 1358, par le roi Jean à son fils le duc de Normandie ⁽⁸⁾.

Les traits caractéristiques des signatures du manuscrit 67 et de la lettre du 19 juillet 1357 ou 1358 ne se retrouvent pas bien exactement dans la signature JEHAN, qui est répétée plusieurs fois à la fin du grand psautier glosé, n° 448 du fonds latin; il est cependant possible qu'elle y ait été tracée par le prince quand il était fort jeune. Une autre signature JEHAN, qu'on voit sur le dernier

« enolumentis recepte nostre Rothomagensis quandiu vitam duxerit in humanis, anno quolibet, in terminis Pasche et sancti Michaelis futuris, Datum Parisius, in hospicio nostro de Necla, penultima die octobris, anno Domini millesimo ccc^o quinquagesimo. » Copie à la Bibliothèque impériale, parmi les lettres de Charles le dauphin, fils du roi Jean, à la date du 6 mars 1355 (v. s.).

¹ Trésor des Chartes, registre 84, pièce 153.

² Ce ms. est coté 19, D. Il dans le fonds du roi; voy. *Documents inédits. Rapports au ministre* (Paris, 1839, in-4°), p. 118. — Edwards, *Memoirs of libraries*, t. 399, note.

⁽³⁾ Catalogue des livres de Charles V, art. 948.

⁴ Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre en 1359, publié par le duc d'Annamé, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, p. 97 et 109.

⁵ Douet d'Arq, *Comptes de l'argenterie*, p. 294-297 et 251.

⁶ *Hist. lit.*, XXIV, 175.

⁷ Art. 110, 330, 883, 1198 et 1166.

⁸ Volume 238 de la Collection Grenier. (Conf. *Biblioth. de l'école des chartes*, 4^e série, t. 43.) Cette lettre du roi Jean se trouve dans la collection des *fac-simile* de l'École des chartes.

feuille du manuscrit français 770, a été prise par Cangé pour celle du roi; mais l'hypothèse du savant amateur ne résiste pas même à l'examen le plus superficiel, et M. Paris ¹⁾ a déjà fait observer depuis longtemps que cette signature n'a rien de commun avec celle de Jean le Bon. C'est aussi sans fondement qu'on a attribué au roi Jean la bible historique n° 17 du fonds de La Vallière ²⁾, et les deux bibles latines qui forment les nos 1297 et 1357 du fonds de la Sorbonne ³⁾.

La première femme du roi Jean, Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, partageait les goûts de son mari pour les beaux livres. C'est à elle que doivent se rapporter les armes de Bohême qui ornaient quatre volumes de la librairie de Charles V ⁴⁾, et notamment de « très-parfaitement belles heures, très-noblement escriptes et enluminées et très-richement historiées ⁵⁾. » Cette désignation conviendrait assez bien aux belles heures de Bonne de Luxembourg que possède aujourd'hui M. Firmin Didot; mais il ne faut pas perdre de vue que cette princesse avait certainement plusieurs livres d'heures: les anciens inventaires nous ont conservé le souvenir non-seulement de celui qui fut recueilli par le roi Charles V, mais encore de deux autres qui échurent aux plus jeunes fils de Bonne de Luxembourg, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ⁶⁾, et à Jean, duc de Berry ⁷⁾.

V.

AMOUR DE CHARLES V POUR LES LIVRES. — INSTALLATION DE LA LIBRAIRIE DU ROI
DANS UNE TOUR DU LOIARE.

La librairie de Charles V fit vite oublier tout ce qu'on avait vu sous les règnes précédents. Au xiv^e siècle elle passa pour une merveille, et les historiens modernes ne manquent jamais de la citer avec éloge. Rien n'avait été épargné pour la rendre parfaite: tous les bons livres devaient s'y trouver réunis, et les meilleurs comme les plus somptueux exemplaires s'y donnaient rendez-vous. Christine de Pisan avait pu l'admirer plus d'une fois; voici le témoignage qu'elle en a porté: « Ne dirons-nous encore, de la sagesse du roy Charles, la grant amour qu'il avoit à l'estude et à science? Et qu'il soit ainsi, bien le demonstroit par la belle

¹⁾ *Les manuscrits français*, VI, 131.

²⁾ *Catal. des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, I, 31.

³⁾ *Hist. litt.*, MMV, 176.

⁴⁾ Catalogue des livres de Charles V, art. 250, 348, 349 et 373.

⁵⁾ Catalogue des livres de Charles V, art. 250.

⁶⁾ « Une petite heures de Nostre Dame, qui furent à la mere de monseigneur, à deux petits

fermoirs d'or, deux boutons de perles et une petite pipe d'or. » (Peignot, *Catal. de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, p. 55 et 56.)

⁷⁾ « Les heures de la Trinité et de Nostre Dame où il a plusieurs comemoracions de saints, lesquelles furent de madame la duchesse de Normandie, mère de monseigneur, très-bien historiées et enluminées. » (Art. 97 du catalogue des livres du duc de Berry.)

« assemblée de notables livres et belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par souverains auteurs aient esté compilés, soit de la sainte escripture, de théologie, de philosophie et de toutes sciences, moult bien escrips et richement adornez; et tout temps les meilleurs escripvains que on peust trouver occupez pour lui en tel ouvrage; et se son estude bel à devis estoit bien ordonné, comme il vouldist toutes ses choses belles et nettes, polies et ordonnées, ne convient demander : car mieulz estre ne peust ⁽¹⁾. » En effet, Charles V avait une véritable passion pour les livres; il leur consacrait la meilleure partie du temps qui n'était pas réclamé par les affaires publiques. « Vous avés, lui disait Raoul de Presles ⁽²⁾, vous avés tous jours aimé science et honoré les bons clers, et estudié continuellement en divers livres et sciences; se vous n'avez eu autre occupation. » Comme son père, il aimait à tracer son nom sur les livres qui étaient l'objet de ses prédilections. Suivant les anciens inventaires, Charles V avait apposé sa signature sur les ouvrages suivants : le *Cy nous dit*, le *Rational*, le *livre des Mouches à miel*, le *Songe du Verger*, les *Éthiques*, le *Gouvernement des Princes*, les *Tables d'Alphonse*, un traité de *Géomancie*, *Végèce*, la *Chronique Martinienne*, *Tite-Live* et les *Chroniques d'Espagne* ⁽³⁾. Cette signature, dont les traits réguliers et symétriques sont faciles à reconnaître, se voit encore de nos jours sur plusieurs manuscrits précieux, tels que la bible française du musée des Souverains ⁽⁴⁾, le *Rational* et les *Institutes de la Bibliothèque impériale* ⁽⁵⁾, le *Tite-Live* et les *Grandes chroniques de la bibliothèque de Sainte-Genève* ⁽⁶⁾, une bible latine de la bibliothèque de l'arsenal ⁽⁷⁾, et un livre du Sacre conservé au musée Britannique ⁽⁸⁾. Dans la bible française,

Signature
de Charles V
sur
ses livres

¹ *Faits de Charles I*, III, 12. Je cite ce passage d'après les mss. français 5025 et 10.153.

² Prologue de la traduction de la *Cité de Dieu*, ms. 1379 de Gauguères, l. 4, verso.

³ Catalogue des livres de Charles V, art. 111, 114, 314, 433, 482, 513, 592, 595, 752, 863, 885, 980, 1015.

⁴ Cette bible, dont nous n'avons que le second volume (autrefois n° 2299, 4 du Supplément français), a été copiée en 1360 pour le dauphin Charles. On lit à la fin une prière rimée, dans laquelle les initiales des vers forment la phrase : « Charles, aîné fils du roy de France, duc de Normandie, et d'aplain de Viennoys, vienent ensuite les six vers :

De tous ces vers enligné
Par ordre les testes prené
Si vous sera moult bien descript
Pour qui cest livre fu escript.
Et fu parfait, que je ne mente.
L'an mil ccc trois et lx

Voyez une description détaillée de cette bible dans la *Notice des objets composant le musée des Souverains*, par M. Barbet de Jouy, p. 61.

⁵ N° 437 et 1064 du fonds français. — Je n'ose pas attribuer à Charles V la signature qui est à la fin des *Chroniques de France*, n° 10.135 du fonds français, et celle qui se lit au folio 191, verso, du psautier de la Sainte-Chapelle, conservé au musée des Souverains sous le titre de psautier de saint Louis et de la reine Blanche, (Conf. la *Notice* de M. Barbet de Jouy, p. 41.)

⁶ Mss. cotés 11 et 12. La signature qui était dans le *Tite-Live* a été grattée.

⁷ Le Roux de Lincy, *Les quatre Livres des rois*, p. xxxix. Cette bible est sans doute la même que celle dont parle le P. Daire, dans sa compilation intitulée *Manuscrits des Céléstius*, ms. franc. 15.240, p. 3.

⁸ Ms. Cottonien, Tiberius B. VIII. Je dois la connaissance de ce volume à M. Meyer.

dans le Rational, dans le livre du Sacre et dans la bible latine, la signature est précédée de notes autographes du roi : « Ceste bible est à nous Charles le cinquième de notre nom, roy de France, et est en deux volumez, et la limes faire et parferer¹ ; — Cest livre nommé Racional des divins ofises est à nous Charles le cinquième de notre nom, et le limes tranlater, escrire et tout parferer l'an M^{CCCLXXXIII} ; — Ce livre du sacre des rois de France est à nous Charles le cinquième de notre nom, roy de France, et le limes coriger, ordener, escrire et istorier, l'an M^{CCCLXXV} ; — Ceste bible est à nous Charles le cinquième de notre nom, roy de France². »

Les livres de Charles V étaient primitivement déposés au palais. Ce fut en 1367 ou 1368 qu'on les installa dans une tour du château du Louvre⁽³⁾, la tour de la Fauconnerie, qui venait d'être restaurée ou peut-être même reconstruite à neuf sous la direction de Raimond du Temple. On affecta d'abord à cette installation deux étages; un troisième fut bientôt jugé nécessaire. Les murailles du premier étage furent entièrement recouvertes avec du bois d'Irlande, qui avait été donné au roi par le sénéchal de Hainaut; la voûte fut garnie de bois de cyprès. L'entrée de chaque pièce était fermée par une porte haute de sept pieds, large de trois et épaisse de trois doigts. Toutes les fenêtres étaient garnies de treillis en fil d'archal, « pour deffense des oyseaux et autres bestes. » Le maître des œuvres avait essayé d'approprier au nouveau local les banes et les roncs de l'ancienne librairie du palais; mais depuis, « pour ce que les sièges estoient trop viez, » les buchers durent refaire les banes tout à neuf. Je laisse de côté les trente petits chandeliers et la lampe d'argent qui, au dire de Félibien et de Sauval, étaient suspendus à la voûte et permettaient de travailler le soir et même la nuit. Ce système d'éclairage paraît avoir été établi non pas dans la tour de la Fauconnerie, où se trouvaient les livres, mais bien dans la grosse tour aux joyaux.

Tous les livres de Charles V n'étaient pas dans la tour du Louvre, il y en avait un nombre déjà fort respectable dans les châteaux de Melun, du bois de Vincennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Beauté-sur-Marne⁽⁴⁾; il s'en trouvait

¹ Il y a dans l'*Isographie un fac-simile* de cette annotation.

² Heudin, *Monuments*, V, 23. — A ces quatre volumes il faut peut-être ajouter une bible latine, dédiée aux armes de Segnier, et sur la garde de laquelle M. le comte H. de La Ferrière m'a dit avoir lu ces mots : « Cette bible est à moy Charles V. » Mais ce dernier ms. qui est à Saint-Petersbourg, ne vient-il pas de l'empereur Charles-Quint?

³ Les détails qu'on va lire sur l'installation des livres de Charles V dans la tour du Louvre sont empruntés aux comptes de Pierre Colloé. Ces

comptes sont perdus, mais il y en a, dans le recueil de Menant, à la bibliothèque de l' Arsenal, des extraits importants, que M. Le Roux de Lincy a publiés dans la *Rev. arch.* VIII, 670 à 691, et 760 à 779, et dont une seconde édition a été donnée en 1866 par M. Berty, dans la *Topographie historique du vieux Paris*, I, 181-199. Ils ont été également employés par Sauval et par Félibien. (Voy. Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. viii.)

⁴ Voyez l'inventaire général des meubles de Charles V contenu dans le ms. français 2705. —

dans les coffres qu'on portait à la suite du roi⁽¹⁾, et le trésor des chartes renfermait des volumes dont la place eût été plutôt dans une bibliothèque que dans des archives². Mais la tour du Louvre était la véritable librairie du roi; les autres dépôts, dont la composition variait suivant les circonstances, n'avaient, pour ainsi dire, pas de caractère officiel et permanent.

VI.

GILLES MALET. — DIFFÉRENTS INVENTAIRES DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE.

NECESSITÉ D'UN NOUVEAU CATALOGUE DES LIVRES DE CHARLES V ET CHARLES VI.

Charles V confia l'administration de sa librairie du Louvre « à un sien varlet de chambre, lequel, pour cause que en lui seavoit plusieurs vertus, moult amoit; celui par especialment sur tous autres souverainement bien lisoit, et bel poutoit, et entendans nous estoit⁽³⁾. » C'est dans ces termes que Christine de Pisan parle de Gilles Malet. Les éloges qu'elle lui donne sont justifiés par les actes dont le souvenir nous est parvenu, et notamment par le catalogue que Gilles Malet dressa en 1373 des livres déposés dans les trois chambres de la librairie du Louvre. Nous possédons deux exemplaires de cet inventaire : l'un⁴, que je désigne par la lettre A, est contenu dans le ms. français 2700, fol. 2 à 37; l'autre⁵, auquel j'applique la lettre B, nous est parvenu sous la forme d'un rouleau et porte le n° 397 de la Collection de Baluze; il y en a une copie du XVIII^e siècle dans le ms. français 13.567. Aucun de ces deux textes ne représente rigoureusement le catalogue composé en 1373 par Gilles Malet. Dans tous deux il est aisé de reconnaître des articles ajoutés après coup pendant les sept dernières années du règne de Charles V. Ainsi nous y voyons figurer :

Plusieurs livres de la tour du Louvre furent portés, par ordre de Charles V, dans le château de Vincennes (articles 6, 102, 280, 341, 443, 510, 977, 979 et 987 du catalogue), et dans celui de Saint-Germain-en-Laye (articles 24, 27, 68, 110, 154, 514 et 990 du catalogue). — Des onze livres qui vinrent du comte de Saint-Paul (voyez plus loin, p. 35), quatre furent mis en garnison en la tour de Blauté. (Inventaire B des livres de Charles V, article 548.)

¹ L'article 314 de l'inventaire B des livres de Charles V fait allusion aux livres que le roi faisait porter avec lui. (Conf. les articles 173, 852 et 1051 du catalogue que je publie à l'appendice; il y est question de volumes que le roi avait par devers

lui, et de ceux qu'il s'était fait livrer par le garde de la librairie.)

² Gérard de Montaigu, cité par M. Bordier, *Les archives de France*, p. 168.

³ *Faits de Charles V*, III, 24.

⁴ Voy. le titre et la description de cet inventaire dans Van Praet, *Invent. de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. xxix.

⁵ «(y après en ces roillez sunt escrips les livres de très souverain et excellent prince Charles le quint de son nom, par la grace de Dieu roy de France, lesquelz estoient en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une sus l'autre, l'un de grace en mil ccc soissante et treze, enregistrés, de son commandement, par moy Gilet Malet.»

Gil - Malet

Inventaire
de la librairie
en 1373

1^o La traduction du Rational par Jean Golein⁽¹⁾, sur laquelle Charles V a inscrit lui-même la date de 1374² ;

2^o Deux copies de la traduction de la Cité de Dieu⁽³⁾, qui ne fut achevée que le 1^{er} septembre 1375⁴ ;

3^o L'Atlas catalan⁵, dont la composition doit, selon toute apparence, être rapportée à l'année 1375⁽⁶⁾ ;

4^o Le texte latin et la version française du Songe du Verger⁽⁷⁾, qui ont été terminés, le texte latin en 1376, et la traduction française entre le mois de septembre 1376 et le mois de mars 1378⁽⁸⁾ ;

5^o Le livre de l'information des princes, traduit par Jean Golein⁽⁹⁾, dont la copie qui fut présentée à Charles V est datée du 22 septembre 1379⁽¹⁰⁾ ;

6^o Un article dans lequel Nicolas Orème est appelé *évêque de Lisieux*⁽¹¹⁾, titre qui ne lui fut pas conféré avant le 16 novembre 1377⁽¹²⁾.

Comme ces six exemples appartiennent tous à la dernière partie du chapitre qui, dans les inventaires A et B, est consacré aux livres placés dans la salle basse de la tour de la librairie⁽¹³⁾, il est permis de supposer que Gilles Malet a enregistré à la fin de ce chapitre les volumes qui entrèrent dans la bibliothèque du roi postérieurement à l'année 1373, et que le supplément formé par ces volumes embrasse à peu près les articles 193 à 269 de l'inventaire A et les articles 213 à 280 de l'inventaire B.

L'inscription d'un livre sur les inventaires A et B ne prouve donc pas d'une manière absolue que ce livre est antérieur à l'année 1373 ; mais on peut considérer comme certain que ces deux inventaires, tels que nous les possédons, sont au plus tard de l'année 1380. En effet, le premier a servi de base à un récolement que Jean Blanchet fit en novembre 1380, par l'ordre du duc de Bourgogne ; il renferme non-seulement les volumes qui étaient dans la bibliothèque du roi au moment où il fut transcrit, mais encore ceux qui en étaient sortis depuis 1373 :

¹ A 202 et B 214, article 115 du catalogue imprimé à la fin de cet ouvrage.

² Ms. franc. 437, fol. 463.

³ A 193 et B 213, A 235 et B 238, Articles 295 et 296 de l'édition.

⁴ Note à la fin de plusieurs copies de la Cité de Dieu, et particulièrement du ms. 1379 de Gaignères.

⁵ A 201 et B 200, Article 879.

⁶ *Notices et extraits des manuscrits*, MV, II, p. 1 et 30, note.

⁷ A 204 et B 201, A 245 et B 248, A 246 et B 249, Articles 432, 434 et 435.

⁸ Paulin Paris, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XV, t. 349 et 353.

⁹ A 231 et B 234, Article 523.

¹⁰ Note à la fin du ms. français 1950.

¹¹ A 233 et B 236, Article 471.

¹² Voyez l'article de Nicolas Orème dans *Gallia christ.*, VI, 788.

¹³ Dans l'inventaire A, les articles 1 à 269 se rapportent aux livres placés « en la première chambre par bas ; » les articles 270 à 529, aux livres placés « en la chambre du milieu ; » les articles 530 à 910, aux livres placés « en la troisième chambre au plus haut. » Dans l'inventaire B, les articles 1 à 280 se rapportent aux livres de la première chambre ; les articles 289 à 548, à ceux de la deuxième ; les articles 549 à 913, à ceux de la troisième.

L'absence de ceux-ci est expliquée par des notes particulières. Le clerc qui a transcrit l'inventaire B a suivi un autre système : il a négligé les articles de l'inventaire original qui répondaient à des volumes définitivement aliénés, à ceux, par exemple, que Charles V avait donnés aux chanoines de Vincennes⁽¹⁾. Par compensation, l'inventaire B renferme quelques articles dont l'équivalent n'existe pas dans l'inventaire A, mais qui devaient se trouver sur l'inventaire original.

Les copies A et B représentent donc assez exactement le catalogue composé par Gilles Malet en 1373, avec les articles supplémentaires qu'il y ajouta depuis 1373 jusqu'en 1380. La seule addition que Gilles Malet paraisse avoir faite à son catalogue après l'année 1380 se réduit à la liste de vingt volumes que le duc de Guyenne fit placer en 1410 dans la librairie du Louvre. Cette liste forme les n^{os} 911 à 930 de l'inventaire A.

Le catalogue de Gilles Malet ne fournit pas d'indications suffisantes pour reconnaître les volumes qui faisaient partie de la bibliothèque de Charles V. Cette lacune se trouve heureusement comblée dans un nouvel inventaire qui fut rédigé en 1411, après la mort de Gilles Malet. Cet inventaire est l'œuvre de Jean le Bègue, greffier de la chambre des comptes. La commission au nom de laquelle travailla Jean le Bègue avait une double tâche à remplir : elle devait vérifier la gestion de Gilles Malet, et dresser un état des volumes confiés au nouveau garde de la librairie. De là une double opération. Jean le Bègue et ses collègues commencèrent par reconnaître les livres qui, portés sur l'inventaire original, ne se trouvaient plus dans la librairie en 1411. Il y en avait environ 188, dont ils dressèrent la liste, en signalant les circonstances qui justifiaient l'absence de chaque volume. Je désignerai par la lettre C cette liste, qui est contenue dans le ms. français 2700, fol. 41 à 49. Après avoir constaté le déficit et donné décharge aux héritiers de Gilles Malet, Jean le Bègue inventoria très-exactement les volumes qui étaient conservés dans les trois chambres de la librairie. Il enregistra d'abord les livres qui figuraient déjà sur le catalogue de Gilles Malet : les articles 1 à 726 du nouvel inventaire⁽²⁾ sont consacrés à ces manuscrits. Vient ensuite, sous les cotes 727 à 921⁽³⁾ la description de cent quatre-vingt-quinze livres dont la librairie royale s'était enrichie pendant les trente premières années du règne de Charles VI. Ce supplément ne comprenait pas les vingt volumes envoyés par le duc de Guienne en 1410 : Jean le Bègue les laissa à part et les enregistra sous les cotes 922 à 941. L'inventaire de 1411, dont

⁽¹⁾ Art. 43, 123, 136, 155, 158, 168, 169, 201, 202, 204, 208, 212, 216, 217, 262, 278 et 287 de l'édition. — L'inventaire B ne mentionne pas davantage le Roman de la Rose, que Charles V envoya au comte de Salisbury par l'intermédiaire de l'archevêque de Rouen. (Voy. l'article 1182.)

⁽²⁾ Les n^{os} 1 à 182 se rapportent à la première chambre; les n^{os} 183 à 407, à la deuxième; les n^{os} 408 à 726, à la troisième.

⁽³⁾ Les n^{os} 727 à 874 s'appliquent au supplément de la troisième chambre, et les n^{os} 875 à 921 au supplément de la première.

les principales divisions viennent d'être indiquées, remplit les feuillets 53 à 133 du ms. français 2700¹ : je le distinguerai désormais par la lettre D.

L'inventaire D reproduit les premiers mots du deuxième et du dernier feuillet de chacun des volumes qui étaient conservés en 1411 dans la tour de la librairie. À l'aide de ces indications nous pouvons constater rigoureusement l'identité des manuscrits qui nous viennent de Charles V et de Charles VI. Ainsi, sous les n^{os} 2090 à 2092 du fonds français, nous avons un exemplaire de la Vie de saint Denis⁽²⁾, autrefois relié en un volume, aujourd'hui divisé en trois tomes, dont le second feuillet commence par les mots : *Vobis in mundi*, et le dernier par les mots : *Donnant aus loiaus*. Si maintenant nous nous reportons à l'article 100 de l'inventaire D, nous y verrons mentionnée : « La vie saint Denis et la vie de quarante six autres saints, bien historis, à chemise de toile à queue, escript de lettre formée, en François et latin, commençant ou 1^r fol. *Vobis ut mundi*, et ou derrenier *Donnant aus royaule* », à n fermours d'argent dorez. » On voit avec quelle minutieuse exactitude cette description s'applique au manuscrit dont nous nous occupons, et on n'hésite pas un instant à reconnaître dans ce manuscrit l'exemplaire qu'ont possédé Charles V et Charles VI. Mais on doit encore faire à ce sujet une autre observation. Le ms. français 2090 à 2092 n'est pas complet; il y manque une dernière partie, dont le texte se trouve dans le ms. latin 5286. L'inventaire D prouve que cette lacune existait déjà en 1411, puisqu'à cette époque le dernier feuillet du volume était le même qu'aujourd'hui. Je m'en tiens à cet exemple : il suffit pour montrer le prix des renseignements que nous avons à puiser dans l'inventaire de 1411.

Un autre inventaire, que j'appellerai inventaire E, fut rédigé en 1413 sur le même plan que l'inventaire D, par une commission dont faisait encore partie Jean le Bègue. Le manuscrit original en est classé à la Bibliothèque impériale sous le n^o 9430 du fonds français³. Quand Jean le Bègue a composé en 1413 son second catalogue, il a certainement eu sous les yeux le catalogue qu'il avait achevé en 1411; mais il ne s'est pas dispensé de soumettre les volumes eux-mêmes à un nouvel examen. Autrement on ne saurait guère expliquer les différences que présente la description de certains livres dans l'inventaire D et dans l'inventaire E⁽⁴⁾. Celui-ci renferme 916 articles⁵, auxquels a été ajoutée, en 1415 ou 1416,

¹ Voy. Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. xxxii.

² Voyez plus haut, p. 12.

Les deux fautes de lecture *ut pour in*, et *royaule pour loiaus*, se trouvent à la fois dans les inventaires D et E.

³ Voy. Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. xxxvi.

⁴ Pour l'article 886, l'inventaire E donne les premiers mots du second feuillet, qui ne sont pas indiqués dans l'inventaire D.

⁵ Les n^{os} 1 à 224 se rapportent à la première chambre; les n^{os} 225 à 443, à la deuxième; les n^{os} 444 à 899, à la troisième; les n^{os} 900 à 916, aux livres envoyés en 1410 à la librairie du Louvre par le duc de Guyenne.

sous les cotes 917 à 971, la liste de cinquante-cinq volumes qui avaient été enlevés de la librairie vers l'année 1414.

Un dernier inventaire de la librairie du Louvre fut dressé en 1424 après la mort de Charles VI. Je désignerai par la lettre F cet inventaire, que j'ai étudié dans une copie faite au xv^e siècle pour le Père du Monliuet, et déposée à la bibliothèque Sainte-Genève, n° Q, 5, fr.⁽¹⁾ Il comprend 843 articles, rangés à peu près dans l'ordre de l'inventaire E. On n'y trouve pas l'indication du commencement des deuxièmes et des derniers feuillets; mais chaque article se termine par une évaluation du volume en monnaie parisien⁽²⁾.

Les six inventaires qui viennent d'être passés en revue portent exclusivement sur les livres qui étaient gardés au Louvre dans la tour de la librairie, sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Les autres livres de ces princes étaient confondus avec les ornements et les bijoux qu'ils faisaient porter à leur suite, ou qui étaient déposés dans leurs principales résidences, à l'hôtel Saint-Paul, à Beauté-sur-Marne, à Melun, à Vincennes et à Saint-Germain-en-Laye. C'est ainsi qu'un assez grand nombre de livres figurent sur l'inventaire général des meubles de Charles V, qui fut rédigé en 1380 sous la direction de Philippe de Savoisy, de Gilles Malet, de Jean de Vandetar, de Gabriel Fatinant et de Jean Crète. Cet inventaire de l'année 1380, conservé à la Bibliothèque impériale, n° 2705 du fonds français, fournit donc un utile complément aux inventaires particuliers de la librairie du Louvre. Je le distinguerai par la lettre G⁽³⁾.

Une quinzaine de livres figurent en 1418 sur l'inventaire des bijoux de la couronne, que M. Douet d'Aréq a publié⁽⁴⁾ d'après un registre des Archives de l'Empire⁽⁵⁾ et que je désignerai par la lettre H.

Il y a déjà longtemps que les savants ont commencé à apprécier l'utilité de ces anciens inventaires. Boivin le cadet les a mis à profit pour composer le mé-

¹ Une copie du ms. de Sainte-Genève est à la Bibliothèque impériale, n° 2613 du fonds français des Nouv. acquisitions. — La bibliothèque Mazarine possède aussi un texte de l'inventaire de 1424, qui doit servir de base à une publication de la Société des bibliophiles, préparée par M. Douet d'Aréq. Il y a encore un extrait du même inventaire dans le second volume de la compilation conservée à la bibliothèque de Rouen, fonds Leber, n° 5876.

² Voici les divisions de l'inventaire F: n° 1 à 215, première chambre; n° 216 à 422, deuxième chambre; n° 423 à 816, troisième chambre; n° 817 à 820, livres reconvés le 1^{er} octobre 1420; n° 821, 822, livres trouvés dans la succession de Gérard de Montagu; n° 823 à 843, aucuns livres

qu'on ne trouve pas bien selon l'inventaire, et pour ce sont mis à part pour voir s'ils se trouveront. — M. Van Praet, dans son *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. xxxix et suiv., a donné une description détaillée de l'inventaire qui fut dressé après la mort de Charles VI.

³ Le ms. 1106 de Saint-Victor, qui a appartenu à Anne de Graville, renferme un extrait de l'inventaire général des meubles de Charles V, disposé par ordre alphabétique; les renseignements qu'il fournit sur les livres se trouvent déjà dans le ms. français 2705.

⁴ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, p. 279 à 361.

⁵ KK 39.

moire qu'il inséra en 1717 dans le recueil de l'Académie des inscriptions⁽¹⁾ sur la bibliothèque du Louvre. En 1830, M. Barrois en a fait entrer quelques extraits dans sa *Bibliothèque prototypographique*, et en 1836 M. Van Praet leur a consacré un volume tout entier, dans lequel il semblait que la matière dût être épuisée. Il n'en est cependant pas ainsi. M. Van Praet s'est borné à publier : 1^o sous les cotes 1 à 930 l'inventaire A; 2^o sous les cotes 931 à 1122, un abrégé de la partie supplémentaire (articles 727 à 921) de l'inventaire D; 3^o sous les cotes 1123 à 1236, la plupart des articles de l'inventaire G, relatifs à des livres. Il a donc négligé les inventaires B, C, E et F, et il n'a employé que la moindre partie de l'inventaire D. De là les plus regrettables lacunes : des articles d'une importance capitale ont été omis, et, ce qui est plus fâcheux, l'éditeur, en laissant de côté l'indication des premiers mots des deuxièmes et des derniers feuillets, a privé ses lecteurs d'un moyen qui leur eût permis de retrouver avec certitude dans les collections modernes les volumes possédés par Charles V et Charles VI. Outre ces lacunes, nous avons à déplorer l'inexpérience du copiste que M. Van Praet avait chargé de transcrire l'inventaire A et une partie des inventaires D et G. La comparaison de quelques articles du manuscrit et de l'édition donnera la mesure de la confiance que méritait le copiste employé par M. Van Praet.

N. 45. La Somme juste. — Lisez : La Somme Aste.

N. 75. Des moraulx Bestes. — Lisez : Des metaulx, des bestes.

N. 115. Devot. de Lye (ce qui est interprété par : Dévotion de Notre-Dame de Liesse). — Lisez : d'Enoc, d'Elye.

N. 177. Sermontois. — Lisez : Serventois.

N. 188. Un psaultier en latin et fermoers. — Lisez : en latin et françois.

N. 227. L'évesque de Vvs (Viviers). — Lisez : L'évesque de Burs (Burgos).

N. 251. Aucuns respons. — Lisez : Antéinez, respons.

On voit qu'on ne pouvait pas s'en rapporter aveuglément à la publication de M. Van Praet, même pour étudier l'inventaire A et les portions des inventaires D et G dont il a donné une édition. J'ai donc été naturellement conduit non pas à reproduire textuellement les anciens inventaires de la librairie du Louvre qui nous sont parvenus (cette tâche eût excédé les limites que je ne dois pas franchir), mais à en extraire la substance et à coordonner toutes les notions vraiment utiles qu'on en peut tirer pour l'histoire littéraire et pour la bibliographie. Le résultat de ce travail est un nouveau catalogue de la librairie de Charles V et de Charles VI qu'on trouvera à la fin de cet ouvrage, et dans lequel sont fondus les sept anciens inventaires.

⁽¹⁾ *Mémoires*, II, 747. Conf. les extraits de l'inventaire de Gilles Malet, publiés dans le même recueil, *Hist. A.* 310.

Gilles Malet n'avait pas jugé nécessaire de rapprocher dans son catalogue les ouvrages de même nature¹, et ses successeurs ne s'étaient pas plus que lui préoccupés d'un classement systématique. Sur les inventaires qu'ils nous ont laissés, les ouvrages sont décrits dans un désordre complet. Il faut les parcourir d'un bout à l'autre pour s'assurer qu'un ouvrage n'y est pas porté, et les tables alphabétiques publiées dans l'édition de M. Van Praet sont loin de remédier à cet inconvénient. Au désordre des inventaires originaux j'ai essayé de substituer un classement systématique. C'était, je crois, le seul moyen de mettre convenablement en lumière la composition de la bibliothèque de Charles V et de Charles VI.

VII.

APERÇU DE LA COMPOSITION DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE.

Pour avoir une idée exacte de la librairie du Louvre, il est indispensable de lire entièrement le catalogue dont le texte est publié à la fin du présent ouvrage; mais un court résumé, dans lequel les détails secondaires seront laissés de côté, suffira pour faire comprendre la composition de la Bibliothèque royale à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle. Indiquons donc en peu de mots ce qu'elle renfermait de plus remarquable sur la théologie, le droit, les sciences et les arts, l'histoire et la littérature.

Resume
de
l'inventaire
de la librairie
du Louvre.

THÉOLOGIE.

Plusieurs bibles latines. Les différentes parties de l'Ancien et du Nouveau Testament. Environ vingt-cinq psautiers, dont plusieurs n'étaient, à proprement parler, que d'anciens livres d'heures. Peu de commentaires sur la Bible en dehors de la glose; les seuls que j'aie remarqués sont ceux de Nicolas de Lire sur le Psautier, de Raban sur les Paradipomènes et sur Judith, de saint Jérôme sur l'Épître aux Galates, de Bède sur les Épîtres de saint Paul. Une concordance. L'histoire scolastique, texte latin et version française de Guiart des Moulins. Plusieurs recueils des figures de la Bible, presque tous ornés de nombreuses peintures. Les compilations intitulées : *Composition de sainte écriture*, et *Cy nous dit*.

Les traductions du Rational de Durand, et du Miroir de l'Église. Une très-nombreuse collection de tous les livres qui servaient à la célébration de l'office divin : une quarantaine de bréviaires à l'usage de Rome, de Paris, de l'Angleterre, des Cordeliers et des Dominicains; une trentaine de missels, avec beaucoup d'évangélistes, d'épistoliers, de graduels, de collectaires et de prosiers; des rituels, des pontificaux et des cérémoniaux pour le sacre du roi; plus de cinquante livres d'heures. Presque tous ces manuscrits étaient en latin; on n'avait guère en français que de petits recueils de prières, quelques portions du bréviaire et le missel, encore

¹ Il avait cependant cherché à réunir dans la troisième chambre les livres latins et ceux qui traitaient d'astronomie ou d'astrologie.

n'est-il pas certain que le missel eût été complètement traduit; la traduction française qu'on en avait entreprise pour Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, ne fut pas achevée, — pour ce que, disait-on, il n'étoit pas expédient de translater tel livre, en especial le «saint canon».

Texte latin de quelques ouvrages d'Origène, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire, d'Isidore, de Julien de Tolède, de saint Bernard, de Hugues de Saint-Victor, de Pierre Lombard, de saint Thomas d'Aquin et de Gilles de Rome.

Traduction de la Cité de Dieu et des Soliloques de saint Augustin; des Quarante homélies et du Dialogue de saint Grégoire; de l'Érre de l'âme de Hugues de Saint-Victor; des Amitiés spirituelles d'Vefred; du traité d'Innocent III sur la condition humaine; du livre des Abeilles de Thomas de Cantimpré; du livre des Voies de Dieu.

Fort peu de théologie scolastique et de sermons; quelques sommes abrégées, celle de Raimond de Penafort, celle de Geoffroi de Grimouville, celle de frère Laurent appelée *la Somme le roi*; il devoit bien y avoir une dizaine d'exemplaires de ce dernier ouvrage. Divers petits traités sur la morale chrétienne et les pratiques religieuses; des livrets de dévotion; des choix de prières et de méditations.

DROIT.

De tous les ouvrages qui sont compris dans le corps du droit civil, Charles V ne possédait en latin que les Institutes; mais il avait plusieurs exemplaires de la version française des Institutes, du Digeste, du Code, des Nouvelles et de la Somme d'Azon sur le Code. Le droit féodal était représenté dans sa bibliothèque par trois copies du Coutumier de Normandie, et par le livre de Pierre de Fontaines; le droit canon, par les traductions du Décret et des Décrétales, la Somme dite *Copiosa*, le Miroir de Durand, un formulaire de la cour de Rome, la traduction de l'Ordinaire de Tancrède, le texte latin et le texte français du Songe du Verger.

SCIENCES ET ARTS.

Compilations encyclopédiques: le livre des propriétés des choses par Barthélemi de Glanville, texte latin et version française; l'Image du monde, en prose et en vers; le Trésor de Brunetto Latini; le livre de Cidrac.

Le Timée de Platon en latin. Les principaux ouvrages d'Aristote en latin; la traduction française des Éthiques, des Politiques, des Économiques, des Problèmes, des Météores, du livre du ciel et du monde.

Presque tous les traités de Sénèque en latin et la traduction du livre des Remèdes. La Consolation de Boèce, texte original, et différentes versions en prose et en vers.

Le texte latin et la traduction du Policratique de Jean de Salisbury. L'art démonstratif de Raimond Lulle.

Plusieurs compilations de philosophie morale. Les traités de Gilles de Rome et d'autres auteurs sur le gouvernement des princes. Les moralités sur le jeu d'échecs.

L'Arithmétique de Boèce et divers traités d'algorisme, Euclide. Une immense collection de livres astronomiques et astrologiques, dans laquelle se trouvait la suite à peu près complète des ouvrages scientifiques qui avaient été traduits de l'arabe. Trente volumes sur la géomancie, quatre sur la chiromancie et un sur la nécromancie.

Différents traités sur les phénomènes atmosphériques, l'aimant, les pierres, les plantes et les animaux; dix bestiaires; un volucraire; sept lapidaires; le livre de Macer sur les herbes.

Environ soixante volumes de médecine et de chirurgie.

L'ouvrage de Pierre de Crescens sur l'économie rurale. Un vieil exemplaire de *Saculus* ou *Siculus Flaccus*. Rien sur la chasse, si ce n'est deux traités sur les maladies des oiseaux de proie.

Dix copies de la traduction de Végèce. Un Frontin.

Trois manuels du jeu d'échecs, et un du jeu de dés.

Deux traités de musique.

HISTOIRE.

Quatre exemplaires de la prétendue traduction de Solin. Traité des provinces du monde. Cinq exemplaires de Marc-Paul; deux de Jean de Mandeville et deux de la lettre du prêtre Jean. Les cartes qui sont aujourd'hui connues sous le nom d'*Atlas catalan*.

Traduction du Miroir historial de Vincent de Beauvais, des Chroniques martiniques, de Valère Maxime et de Gervais de Tilbury.

Josèphe, texte latin et traduction. Eusèbe. Collations de Cassien, texte et traduction. Vies des pères; Légende dorée; vies de saints fort nombreuses, en latin et en français. Recueil de pièces sur les événements du pontificat de Clément V.

Récits fabuleux de la guerre de Troie, de plusieurs épisodes de l'histoire de la Grèce, et de la vie d'Alexandre. Compilation intitulée *les Faits des Romains* et présentée comme une traduction de César, de Lucain et de Suétone. Traduction de Tite Live et peut-être de Salluste.

Pas un seul des auteurs qui ont écrit en latin sur l'histoire de France. Plusieurs exemplaires des Grandes chroniques et de divers abrégés de l'histoire de nos rois. Poème sur le commencement des Gestes de France, écrit probablement en provençal. Trois exemplaires du roman de Philippe le Conquéraunt, c'est-à-dire, selon toute apparence, d'une chronique rimée de Philippe-Auguste¹. Vies de saint Louis par le sire de Joinville et par le confesseur de la reine Marguerite. Poème sur la croisade de saint Louis, sur Philippe le Hardi et sur la cérémonie dans laquelle Philippe le Bel prit la croix. Poème sur la bataille de Cassel et les guerres de Flandre. Autre poème sur les campagnes de Philippe de Valois en Flandre. Chronique rimée de la guerre du roi de France avec le roi d'Angleterre, des faits du roi de Navarre et de la révolte du peuple de Paris. Toutes ces chroniques métriques, dont la perte est fort regrettable, appartenaient vraisemblablement à la même famille que le grand livre rimé dont parle Jean le Bel², lequel, dit cet historien, aucun controveur a mis en rime par grandes fâintes et bourdes controuvées, duquel le commencement est tout faulty et plain de menchonges, jusques au commencement de la guerre que le roy Edowart emprit contre le roy Philippe de France, et de là en avant peut avoir assez de substance de vérité et assez de bourdes, et sy y a grand plenté de parolles controuvées et de redictes pour embelir la rime. Il est assez curieux que la librairie du Louvre, si riche en chroniques rimées, n'ait pas renfermé un seul exemplaire

¹ Voici dans quels termes commence le chapitre de la *Geste des nobles francois* relatif à Philippe-Auguste : « Le roy Phelippe le Conquerant, Phelippe le second de ce nom, qui Dieuxdonné fut nommé en son enfance, et par sa vaillance depuis fut dit Auguste, et par ses grandes conquestes le

« Conquéraunt . . . » (Ms. français 5699, fol. 94. — Philippe-Auguste est également appelé « Philippeus Conquireus » dans une chronique du temps de Charles VI. (Ms. lat. 11.889, fol. 87 v^o.)

² *Les croniques chroniques de messire Jehan le Bel*, éd. de M. Polain, t. 1.

du livre de Froissart. Avec les chroniques étaient mêlés quelques registres relatifs à la politique et à l'administration du royaume : un recueil des testaments des rois, une collection de traités d'alliance, une copie des pièces du traité de Brétigny, une copie des privilèges accordés aux rois par les papes, le procès de Robert d'Artois, un état du comté de Montfort, un tableau du cours des monnaies, un inventaire de joyaux.

Poème sur les campagnes de Charles, frère de saint Louis, en Italie. Traduction des chroniques espagnoles de l'évêque de Burgos, par Jean Goulain. Le livre royal de Jean de Carduaillac, relatif aux démêlés de Henri de Transtamare et de Pierre le Cruel. Deux volumes, dont l'un en vers, sur les guerres de l'Angleterre et de l'Écosse. Deux chroniques des évêques de Liège.

Collection considérable d'ouvrages sur les croisades, plusieurs en latin, beaucoup en français, les uns en prose, les autres en vers; dans cette collection, les chroniques proprement dites sont fort nombreuses; les compositions romanesques le sont encore davantage; on y remarque plusieurs opuscules relatifs à des projets d'expédition qui ne furent jamais exécutés, et des livrets à l'usage des voyageurs en Orient, par exemple « les pèlerinages d'outre mer et à savoir demander en langage sarrazin ses nécessités pour vivre ⁽¹⁾. »

LITTÉRATURE.

Quatre volumes renfermant les ouvrages élémentaires dans lesquels les enfants apprenaient la grammaire latine. Plusieurs copies des grands dictionnaires de Hugutio et de Jean de Gènes. Un dictionnaire abrégé, en français et en latin, qui était au service personnel du roi. Le formulaire de Thomas de Capoue.

Les principaux ouvrages d'Ovide. Trois copies de Lucain. Le poème de la Vieille. L'Alexandreïde de Gautier de Châtillon. Les Métamorphoses moralisées; la traduction de l'Anticlaudian, celle de la Vieille.

Romans carlovingiens : Agolant, Aimeri de Narbonne, Amis et Amille, Anséis de Carthage, Aubri le Bourguignon, Aye d'Avignon, Berte, Beuve d'Aigremont, Beuve de Hantonne, Foulques Faucon, Garin le Loherain, Garin de Montglane, Girard de Roussillon, Gui de Nanteuil, Guillaume d'Orange, Jourdain de Blaives, Maugis le larron, Olivier, Pépin, les Quatre fils Aimon, Raoul de Cambrai, Roland, Turpin, Vivien.

Romans de la Table ronde : Artus, Artus le restauré, l'Atre périlleux, Branor, Brut, Cligès, Gauvain, Giron le Courtois, Glorion de Bretagne, le Saint-Graal, Isent la Blonde, Lancelot, Marc de Cornouaille, Meliadus, Palamèdes et Galaad, Perceval le Galois, Tristan.

Romans se rapportant à l'antiquité grecque et romaine : Troie, Hector, Thèbes, Thessalus, Florimont, Alexandre, Athis et Protilias, les Sept sages, la Male marrastre, Marc fils de Caton, Laurin, Cassidorus, Pelyarmenus, Berinus, Florence et Octavien.

Romans d'aventures : Blancandin et le Beau mauvais, Meraugis, Meliachim et le cheval de bois, Robert le Diable, Eustache le Moine, la châtelaine de Coucy, la dame de Fayel.

Compositions satyriques ou allégoriques : plusieurs recueils de fables, le Renard, la Rose, Torchefaveil, la vision du prieur de Salon, une traduction française du livre de Calila.

J'ai déjà signalé plusieurs ouvrages qui appartiennent aussi bien à la littérature qu'à la théologie, à la morale ou à l'histoire. A ceux qui ont été indiqués, il faut ajouter les Machabées, la Passion, Balaam et Josaphat, le Reclus de Moliens et les Pèlerinages de Robert de Digulleville.

L'un des poèmes inspirés par la Passion était un mystère : c'est la seule production dramatique qui figure sur les inventaires de la librairie du Louvre.

Une quinzaine de recueils de chansons, dont beaucoup étaient notés; quelques dits et fabliaux; les Trois morts et les trois vifs, la Bataille des sept arts, les Dits de Baudouin de Condé, la Voie de paradis de Rutebeuf; plusieurs volumes de jeux partis et de pièces légères dont le sujet est assez bien indiqué par les mots : «Papiers d'amours, demandes et réponses d'amours, jugemens d'amour.» Opuscules de Watriquet en six volumes.

VIII.

CONDITION MATÉRIELLE ET ORIGINE DES LIVRES DE CHARLES V. — NOMS DE COPISTES —
DÉTAILS MINUTS ET DE LIBRAIRES. — LA BANDE TRICOLEURE.

Les rédacteurs des anciens catalogues du Louvre ne se sont pas bornés à copier les titres des livres confiés à leur garde; ils en ont quelquefois apprécié le contenu : c'est ainsi qu'ils ont signalé aux lecteurs les truffes ou mensonges dont leur semblaient remplis les romans d'Artus et de Jehannette, d'Eustache le Moine et de Jehan le duc du Mont aux Fées⁽¹⁾. Ils ont souvent indiqué en quelle langue chaque ouvrage était écrit⁽²⁾ : en latin, en français, en gascon⁽³⁾, provençal⁽⁴⁾ ou langue d'oïl⁽⁵⁾, en espagnol ou en italien⁽⁶⁾; ils sont même allés jusqu'à distinguer le dialecte picard⁽⁷⁾. Mais ils se sont surtout attachés à décrire la condition matérielle des livres; on lit avec un véritable intérêt les détails qu'ils donnent.

1^o Sur la forme et la taille des volumes : livres grands et petits, livres plats⁽⁸⁾, livres gros et courts⁽⁹⁾, gros volume carré⁽¹⁰⁾, volume assez longuet⁽¹¹⁾, rouleaux⁽¹²⁾, livres fermés à clef⁽¹³⁾.

Etat matériel
des livres
de Charles V

2^o Sur l'âge des manuscrits : un évangélaire sur parchemin pourpré paraissait assez vieux pour que la transcription en fût attribuée à saint Jean⁽¹⁴⁾; l'écriture dans laquelle les diphthongues sont figurées par deux lettres séparées (*ae*, *oe*) est qualifiée de très-ancienne⁽¹⁵⁾; mais il ne faut pas attacher un sens rigoureux aux expressions *vieux* ou *ancien*, qui reviennent souvent sous la plume de Gilles Malet : en effet, un exemplaire du roman de la Rose est désigné comme un livre «très-vieil⁽¹⁶⁾»

⁽¹⁾ Art. 1085, 1103 et 1127.

⁽²⁾ La langue de chaque ouvrage est ordinairement indiquée par la citation des premiers mots des seconds feuillets.

⁽³⁾ Art. 996, 1068 et 1107.

⁽⁴⁾ Art. 377 bis.

⁽⁵⁾ Art. 378.

⁽⁶⁾ Art. 713, 714 et 715.

⁽⁷⁾ Art. 451, 792, 933, 945, 946.

⁽⁸⁾ Art. 118, 165, 231, 239, 259, 274, 760,

763, 844.

⁽⁹⁾ Art. 139, 805, 819.

⁽¹⁰⁾ Art. 125.

⁽¹¹⁾ Art. 121.

⁽¹²⁾ Art. 104, 343 et 888. (Cf. l'article 601 où il est question d'une peau de parchemin, sur laquelle maître Jean de Linères avait tracé des figures astronomiques.)

⁽¹³⁾ Art. 432, 436, 1011 et 1012.

⁽¹⁴⁾ Art. 83.

⁽¹⁵⁾ Art. 853. (Conf. l'article 915.)

⁽¹⁶⁾ Art. 1185.

3° Sur la division des pages en deux ou trois colonnes⁽⁴⁾.

4° Sur les différentes encre : lettre d'or sur parchemin noir⁽⁵⁾; lettre d'or, d'azur et de vermillon⁶.

5° Sur le caractère des écritures : lettre formée⁽⁷⁾; lettre de forme⁽⁸⁾; vieille lettre de forme⁹; bonne lettre de forme⁽⁷⁾; — grosse lettre⁽⁸⁾; grossièrement escript¹⁰; — menue ou très-menue lettre⁽¹⁰⁾; menue lettre de forme⁽¹¹⁾; menue ment escript¹²; très-menue ment escript¹³; — lettre bastarde⁽¹³⁾, par opposition à lettre de forme¹⁴ et à lettre courante¹⁵; menue lettre bastarde⁽¹⁷⁾; — lettre courante⁽¹⁵⁾; — lettre de note¹⁶; — lettre boulonnoise⁽²⁰⁾; grosse lettre boulonnoise⁽²¹⁾; lettre de forme boulonnoise⁽²²⁾; bonne lettre boulonnoise⁽²³⁾.

6° Sur la manière dont beaucoup de volumes étaient enluminés et historiés⁽²⁴⁾: enluminé d'ancienne façon⁽²⁵⁾, enluminé d'or⁽²⁶⁾, d'or et de noir⁽²⁷⁾, de blanc et de noir²⁸, d'azur et de rose²⁹; enluminé tout au long des colonnes de fleurs de lis d'or et d'azur³⁰; enluminé à histoires de Boulogne⁽³¹⁾; enluminure boulonnoise⁽³²⁾; bonnes couleurs d'enluminure boulonnoise⁽³³⁾; — historié ès marges de haut et bas³⁴; historié ès marges d'en bas⁽³⁵⁾; et sont les histoires par les marges très-anciennes³⁶; historié d'anciennes images⁽³⁷⁾; historié d'ancienne façon⁽³⁸⁾; historié

¹ Art. 984, 1003, 1023, 1028, 1056, 1081, 1118, 1160, 1199, 1202.

² Art. 83.

³ Art. 59, 259.

⁴ Art. 1003.

⁵ Art. 58 *bis*, 184, 980.

⁶ Art. 107.

⁷ Art. 12.

⁸ Art. 173.

⁹ Art. 130.

¹⁰ Art. 15.

¹¹ Art. 450, 1145.

¹² Art. 199.

¹³ Art. 165.

¹⁴ Art. 949, 1018, 1191.

¹⁵ Art. 923.

¹⁶ Art. 801.

¹⁷ Art. 565, 776, 1089.

¹⁸ Art. 801 et 1000.

¹⁹ Art. 650, 866, 956, 1127, 1169 et 1212.

²⁰ Art. 3, 440, 516, 713, 819, 814, 830, 914 et 1211.

²¹ Art. 119 et 156.

²² Art. 994, 655, 665, 1205.

²³ Art. 699. — Le catalogue des livres du duc de Berry mentionne presque tous les genres d'écriture qui viennent d'être énumérés, et, de plus, les suivants : lettre ronde (n. 11, 116 et 134

de l'édition que je donne en Appendice), lettre de court (n. 38, 115, 152), lettre française (n. 9), lettre lombarde (n. 126 et 156).

²⁴ Les enluminures sont presque toujours distinguées des histoires, c'est-à-dire des miniatures formant tableau. (Voy. les articles 40, 46, 50, 121 et 153.)

²⁵ Art. 57.

²⁶ Art. 46, 66, 120 et 153.

²⁷ Art. 121.

²⁸ Art. 222 et 264.

²⁹ Art. 223.

³⁰ Art. 513.

³¹ Art. 1205.

³² Art. 259.

³³ Art. 714. — Des exemples qui viennent d'être cités, il faut rapprocher les textes suivants, qui sont tirés du catalogue des livres du duc de Berry : -Historié de l'ouvrage de Lombardie (n. 4, 21, 64, 218, 210); enluminé ou historié d'ouvrage romain (n. 1, 3, 18, 105); historié d'images romaines (n. 138); historié d'images de la manière romaine (n. 75).

³⁴ Art. 239.

³⁵ Art. 985 et 1086.

³⁶ Art. 1211.

³⁷ Art. 46.

³⁸ Art. 57.

d'or et de noir⁽¹⁾; historié de blanc et de noir⁽²⁾; historié de noir⁽³⁾; historié d'encre sans couleurs⁽⁴⁾. Le manuscrit français 810, qui a fait partie de l'ancienne librairie du Louvre, nous offre un bon exemple de ce dernier genre d'historiés⁽⁵⁾.

7° Sur la décoration des tranches : psautier peint d'azur sur les feuillets⁽⁶⁾; psautier armoyé sur les feuillets des armes de Bourbon⁽⁷⁾; et sont les feuillets peints à fleurs de lis⁽⁸⁾; et sont les feuillets dorés à lozanges bezancées⁽⁹⁾; et sont les feuillets historiés⁽¹⁰⁾; et sont les feuillets par dehors historiés à images⁽¹¹⁾.

8° Sur les reliures et les ornements accessoires. Je n'entre à cet égard dans aucun détail, et je me borne à renvoyer au savant travail de M. Douet d'Arcq sur les reliures du duc de Berry⁽¹²⁾ : la plupart des observations qu'il a faites s'appliquent parfaitement aux livres de Charles V et de Charles VI⁽¹³⁾.

L'origine première d'un grand nombre de manuscrits est exactement déterminée dans les anciens catalogues de la librairie du Louvre. On n'a pas oublié les précieux renseignements qu'ils nous ont déjà fournis sur plusieurs volumes qui avaient été faits pour les ancêtres de Charles V. Nous y trouvons encore la mention de livres qui avaient appartenu à sa tante Jeanne, femme de Jean d'Aragon⁽¹⁴⁾, et à ses sœurs, Isabelle, femme de Jean Galéas Visconti⁽¹⁵⁾, et Marie, femme de Robert, duc de Bar⁽¹⁶⁾; des remarques particulières y sont consacrées aux livres que le roi avait possédés quand il n'était encore que dauphin⁽¹⁷⁾; à ceux qu'il tenait de sa femme Jeanne de Bourbon⁽¹⁸⁾, et à ceux qui lui avaient été offerts par les auteurs (Jean de Cardailhae⁽¹⁹⁾ et Raoul de Presles⁽²⁰⁾); par des princes étrangers (le roi de Jérusalem et de Sicile⁽²¹⁾); par des princes ou des barons

Origine des livres
de Charles V.

¹ Art. 121.

² Art. 153, 222 et 256.

³ Art. 1225.

⁴ Art. 985 et 1073.

⁵ Voy. aussi le ms. français 593. — Le catalogue des livres du duc de Berry (n. 47, 51, 108, 168, 277, 280 et 286) mentionne également des histoires ou enluminures de blanc et de noir.

⁶ Art. 39.

⁷ Art. 49.

⁸ Art. 289. Le ms. français 2813, qui a appartenu à Charles V, a encore la tranche peinte à fleurs de lis.

⁹ Art. 120.

¹⁰ Art. 153.

¹¹ Art. 152. (Voy. dans le catalogue des livres du duc de Berry (n. 3 et 18) quelques détails sur la décoration des tranches.)

¹² *Revue archéol.* VII, 148 à 162.

¹³ L'inventaire des livres de Charles V, tel qu'il

a été publié par M. Van Praet, est rempli de détails sur les reliures, les fermoirs et les chemises des volumes, détails que le manque d'espace m'a obligé de supprimer dans l'édition qui fait partie de cet ouvrage.

⁽¹⁴⁾ Art. 146. (Conf. Art. 147.)

⁽¹⁵⁾ Art. 162 et 246.

⁽¹⁶⁾ Art. 180.

⁽¹⁷⁾ Art. 122, 128, 174, 181 et 529.

⁽¹⁸⁾ Art. 49, 103, 112, 121, 122, 149, 163, 184, 248, 271, 282, 331, 373, 459, 526, 932, 973, 1106, 1119 et 1131. Sur les fermoirs d'un de ces volumes (article 184) on voyait l'écu de France, avec une demi-barre de gueules; sur la couverture d'un autre (article 248), les initiales C et J surmontées de couronnes.

⁽¹⁹⁾ Art. 1016. (Conf. Art. 150.)

⁽²⁰⁾ Art. 1066. (Conf. Art. 505.)

⁽²¹⁾ Art. 812. Il s'agit peut-être ici d'un livre donné à Charles VI plutôt qu'à Charles V.

français (la duchesse d'Orléans⁽¹⁾, le duc d'Anjou⁽²⁾, le duc de Berry⁽³⁾, le comte de Harcourt⁽⁴⁾); par des prélats (l'archevêque d'Embruil⁽⁵⁾, le cardinal de Boulogne⁽⁶⁾, le cardinal Jean de Dormans⁽⁷⁾, Miles de Dormans, évêque de Beauvais⁽⁸⁾), et par différents officiers qui étaient attachés à la maison royale (Gilles Malet⁽⁹⁾, Gervais Chrétien⁽¹⁰⁾, Jean de Vandetar⁽¹¹⁾, Nicole de Vaires⁽¹²⁾, le prévôt de Paris⁽¹³⁾ et le gouverneur du bailliage d'Amiens⁽¹⁴⁾).

Cà et là nous rencontrons la mention d'armoiries bien connues : celles d'Athènes⁽¹⁵⁾, d'Auxerre⁽¹⁶⁾, de Belleville⁽¹⁷⁾, de Castille⁽¹⁸⁾, de Chambly⁽¹⁹⁾, de Constantinople⁽²⁰⁾, de Foix⁽²¹⁾, de Harcourt⁽²²⁾, de Joinville⁽²³⁾, de Navarre⁽²⁴⁾, de Préaux et de Crespin⁽²⁵⁾. Ces armoiries rappellent d'anciens propriétaires, dont les noms sont parfois indiqués en toutes lettres. Tels sont ceux de saint Pierre de Luxembourg⁽²⁶⁾, des papes Clément VI et Urbain V⁽²⁷⁾, de Jean de Craon, archevêque de Reims⁽²⁸⁾, de Jean Boyer, évêque de Meaux⁽²⁹⁾, de Pierre de Villars, évêque de Troyes⁽³⁰⁾, de Waleran, comte de Saint-Paul⁽³¹⁾, de Jean, comte de Harcourt⁽³²⁾, de la comtesse de Pembroke⁽³³⁾, de la dame d'Avangour⁽³⁴⁾, du sire d'Andresel⁽³⁵⁾, de Pierre d'Amières⁽³⁶⁾, de Jacques de Ruc⁽³⁷⁾, de Philippe de Maisières⁽³⁸⁾, de Raoul de Presles⁽³⁹⁾, de Martin de Melou⁽⁴⁰⁾, de Jean de Vanbelon⁽⁴¹⁾, de Geneien Tristan⁽⁴²⁾ et de Jean de Marigny⁽⁴³⁾.

¹ Art. 371 et 1049. (Conf. les art. 206 et 282.)

² Art. 819 et peut-être 264.

³ Art. 534, 1206 et peut-être 352. — On lit dans un compte de l'année 1374 : « A Estienne de Courbuelli, messagier à pied, envoyé de Lezignan à Bourges querir mes eures de mons. (de Berry), pour porter à Paris au sire de Partenay, qui les bailla au roy. » Arch. de l'Emp. KK 252, fol. 28 v°. — Note de M. Douet d'Arcq.

⁴ Art. 1155. (Conf. l'art. 1139.)

⁵ Art. 354.

⁶ Art. 360.

⁷ Art. 166.

⁸ Art. 3.

⁹ Art. 32, 43, 72, 74, 77, 81, 82, 85, 87, 89, 90, 113, 291, 299, 772, 790, 906, 999, 940, 990, 997, 1100 et 1126.

¹⁰ Art. 810 et peut-être 809.

¹¹ Art. 21.

¹² Art. 28.

¹³ Art. 70.

¹⁴ Art. 1169.

¹⁵ Art. 182.

¹⁶ Art. 859.

¹⁷ Art. 152 et 183. — Olivier de Clisson était seigneur de Belleville.

¹⁸ Art. 48.

¹⁹ Art. 50, 251 et 916.

²⁰ Art. 261.

²¹ Art. 272 *bis*.

²² Art. 344.

²³ Art. 52.

²⁴ Art. 17, 41, 218, 245 et 277 *bis*.

²⁵ Art. 256.

²⁶ Art. 66.

²⁷ Art. 51 et 150.

²⁸ Art. 345.

²⁹ Art. 182.

³⁰ Art. 4, 5, 1050 et 1051.

³¹ Art. 154, 251, 403, 407, 941, 951, 952, 1033, 1192.

³² Art. 273.

³³ Art. 1026.

³⁴ Art. 151.

³⁵ Art. 991.

³⁶ Art. 361.

³⁷ Art. 903, 1090, 1095, 1125 et 1132.

³⁸ Art. 1041.

³⁹ Art. 976.

⁴⁰ Art. 155.

⁴¹ Art. 30.

⁴² Art. 123.

⁴³ Art. 525, 605, 617, 627, 652, 656, 694.

Les livres du comte de Saint-Paul étaient sans doute entrés dans le domaine royal par suite de la disgrâce qu'il eue lors de son mariage avec la sœur utérine de Richard II. Ceux de Jacques de Rue durent être confisqués au moment de l'arrestation ou du jugement de ce confident de Charles le Mauvais. On peut en dire autant des livres de Jean de Marigny, malheureux médecin, qui fut exécuté en 1377⁽¹⁾.

Nous aimons à croire que des moyens aussi violents furent rarement employés pour enrichir la librairie du Louvre. En effet, il est certain que beaucoup des manuscrits qui la remplissaient furent achetés ou copiés pour Charles V. Ce prince se fit céder par les moines de Saint-Lucien de Beauvais une très-belle bible latine, bien écrite et bien historiée⁽²⁾. En 1379, il acheta de Jean Goulain, pour 500 francs, une bible en deux volumes et deux concordances⁽³⁾. L'année suivante, il ordonna de payer 50 francs pour un exemplaire du livre de Thomas de Cantimpré⁽⁴⁾. Frédéric Cornier lui fit venir trois grands volumes de vies de saints, qui lui avaient été vendus par les Jacobins de Venise⁽⁵⁾.

Quant aux copistes, enlumineurs, relieurs et libraires qui ont travaillé pour Charles V, je puis nommer :

1° *Henri du Trevou*. On lit à la fin du manuscrit français 1950 : « Ci finist le livre de l'informacion des roys et des princes, Henri du Trevou a escript ce livre de l'informacion des roys et des princes, et l'acheva à escrire le juesdi xxiiij^e jour de septembre l'an mil ccc lxxxix pour le roy de France Charles, son très cher et redoubté seigneur. » Henri du Trevou a également signé un autre exemplaire du Gouvernement des rois⁽⁶⁾, et une copie du livre des Mouches à miel, qu'il dut faire en 1373⁽⁷⁾. Une partie de bible, que, selon toute apparence, Charles VI avait donnée au duc de Berry le 25 avril 1403, se termine par ces mots : « C'est la fin du premier volume de la Bible, et l'a escript Henri du Trevou⁽⁸⁾. » M. Paulin Paris⁽⁹⁾ a cru reconnaître la main de Henri du Trevou dans la première partie des Chroniques de Saint-Denis classées sous le n° 2813 du fonds français, et dans le Rational, n° 437 du même fonds. Le copiste Henri du Trevou est sans doute le même que le libraire Henri de Trevou qui vendit un Rational au duc d'Orléans en 1394⁽¹⁰⁾.

698, 808, 817, 822, 825, 827, 834, 835, 840, 841, 842, 848, 850.

¹ Voy. une lettre de Charles V, du 7 sept. 1378, classée à cette date, à la Bibl. imp. parmi les lettres de Charles V.

² Art. 2.

³ Extrait de la chambre des comptes par Dupuy; Collection Dupuy, 755, fol. 98.

⁴ *Ibid.*

⁵ Art. 914.

⁶ « Et l'escript Henri du Trevou. » (Ms. français 1728, fol. 270 v°.)

⁷ Voy. les notes ajoutées à l'article 314 du catalogue des livres de Charles V.

⁸ Musée britan. fonds Lansdowne, n° 1175. (Voy. *A catalogue of the Lauslowne mss.*, II, 284 et 285.)

⁹ *Grandes chroniques*, VI, 491 et 493; *Les mss. français*, IV, 103.

¹⁰ Voy. plus loin, chap. III, art. 1. Au lieu de

2° *Henri l'Uillier*. En 1373, Henri l'Uillier, libraire du roi, possédait à Paris, en la rue Neuve-Notre-Dame, une maison où pendait pour enseigne l'écu de France¹⁾. Il paraît avoir copié, en 1374, un exemplaire du Gouvernement des princes, que Charles V fit convrir avec beaucoup de luxe²⁾.

3° *Jean l'Avenant* est qualifié de « scriptor librorum regis, » dans une lettre du 29 avril 1364, qui lui assignait des gages de quatre sous par jour³⁾. Il se pourrait que Jean l'Avenant eût été employé à copier, non pas des livres proprement dits, mais des registres administratifs.

4° *Jean le Noir et Bourgot, sa fille*. Cet enlumineur et cette « enluminesse » de livres quittèrent le service de la comtesse de Bar pour passer à celui du roi Jean et de son fils le dauphin. Celui-ci leur donna, en 1358, une maison sise à Paris, rue Troussevache⁴⁾.

5° *Mathieu Congnée*, « lieur de livres, » travaillait pour le roi pendant l'année 1367-1368⁵⁾.

6° *Oudin de Carvanay*. M. Paulin Paris⁶⁾ lui attribue la transcription de la seconde partie du manuscrit français 2813 qui a appartenu à Charles V. On doit à Oudin de Carvanay le manuscrit français 823, qui est daté de 1393.

7° *Raoul d'Orléans*. Une somme de cinq livres fut payée en 1374 à « Raoulet d'Orléans, » à valoir sur le prix des Éthiques et des Politiques que Charles V lui faisait faire⁷⁾. La même année, cet écrivain copiait le Voyage de Jean de Mandeville pour Gervais Chrétien, premier physicien du roi⁸⁾. Il paraît qu'il faut encore lui faire honneur de la belle bible que Jean de Vaudetar offrit au roi en 1373⁹⁾. Plus loin¹⁰⁾ nous verrons Raoul d'Orléans travailler, en 1396, pour le duc d'Orléans. La signature « R. d'Orléans » se fit à la fin de la seconde partie du manuscrit français 12.465¹¹⁾.

Dans quelques manuscrits faits pour Charles V on remarque un ornement auquel plusieurs savants ont accordé une grande attention; il consiste en une bande tricolore (tantôt bleu, blanc et orange, tantôt orange, blanc et bleu) qui sert d'encadrement aux principales miniatures. On a cru que ces couleurs étaient

Trenou, M. Le Roux de Lincy (*La biblioth. de Ch. d'Orléans*, p. 33) a imprimé *Trenou*, M. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 98, n° 5650) a mis *Tienou*.

¹⁾ Arch. de l'Emp. S. 4069, n° 1.

²⁾ Voy. la note ajoutée à l'article 513 du catalogue des livres de Charles V.

³⁾ Mémorial D de la chambre des comptes, fol. 63, cité par Boivin, p. 69.

⁴⁾ Collection Moreau, 1708, fol. 206, d'après le reg. 90 du Trésor des Chartes, pièce 4.

⁵⁾ Compte publié par M. Le Roux de Lincy, *Revue archéol.*, VIII, 766.

⁶⁾ *Les mss. français*, M, 355.

⁷⁾ Extr. de la chambre des comptes, dans Boivin, p. 69. (Conf. la note ajoutée à l'article 489 du catalogue des livres de Charles V.)

⁸⁾ Voy. mes *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, p. 55.

⁹⁾ Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 87.

¹⁰⁾ Chap. III.

¹¹⁾ On lit au fol. 106 du ms. français 1469 : « C'y fine le livre de la moralité des nobles hommes... » et fu escript de Raoulet d'Orléans, l'an de grace

en quelque sorte la livrée de Charles V, ou du moins qu'elles avaient été adoptées par les enlumineurs de ce roi, et que les encadrements qu'elles servent à former annoncent toujours le règne de Charles V⁽¹⁾. » Pour vérifier l'exactitude de cette observation, je donne ici la liste des manuscrits dans lesquels j'ai rencontré les encadrements tricolores :

Fonds latin : 461, 1169 et 13.836.

Fonds français : 1, 5, 31, 32, 157, 158, 159, 161, 162⁽²⁾, 169, 171, 204³, 210, 246, 269, 270, 271, 272, 823, 962, 1728, 1950, 2813, 10135, 12.593 et 16.993.

Fonds de la Sorbonne, n° 387.

Fonds de Saint-Victor, n°s 183 et 886.

Fonds de La Vallière, n° 17.

Musée des Souverains, la bible qui formait autrefois le n° 2299, 4 du Supplément français.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève, ms. français L. 1.

Bibliothèque inconnue, Roman de la Rose, qui a figuré à Paris, en 1865, à l'exposition rétrospective des beaux-arts appliqués à l'industrie.

De ces trente-six manuscrits⁽⁴⁾, j'en vois cinq seulement⁽⁵⁾ qui peuvent être attribués à Charles V. Les autres, ou du moins la plupart des autres, ne lui ont jamais appartenu. Ne s'ensuit-il pas que la bande tricolore n'est pas un caractère spécial aux livres faits pour Charles V ? Mais il y a plus : cet ornement ne peut pas même être indiqué comme exclusivement propre aux manuscrits décorés par les enlumineurs de ce roi, ou exécutés sous son règne. On le remarque aux fol. 1 et 15 du ms. français 823, qui porte, au fol. 168 v°, une date authentique : « L'an m ccc m^{ns} et xiii, le penultime jour d'avril⁽⁶⁾. » — La bande tricolore entoure les armes de la famille d'Orgemont, qui se voient peintes sur différents manuscrits de l'église de Paris⁽⁷⁾. Cette particularité a été soigneusement relevée par MM. Paulin Paris et Lacabane, qui, faisant venir ces volumes de Pierre d'Orgemont, chancelier du roi Charles V, supposaient que ce personnage avait fait travailler pour lui les

« mil m^{ns} et xiii » mais le ms. 1169 ne doit pas avoir été copié par Raoul d'Orléans ; c'est l'œuvre d'un scribe du xv^e siècle, qui a servilement reproduit la souscription de l'exemplaire qui lui servait de modèle.

¹ Paulin Paris. *Les manuscrits français*, I, 3 et *passim*; *Grandes chroniques*, VI, 493. Lacabane. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1^{re} série, II, 71.

² Les n°s 161 et 162 sont une bible historique qui a été copiée par Geoffroi Godion.

³ Je ne sais si le copiste a voulu se faire connaître en écrivant au fol. 358 : « Explicit G; p; p; »

⁴ Il faut peut-être y ajouter un exemplaire de la

Coutume de Normandie, qui appartenait autrefois à la ville de Rouen. (Voy. Richard, *Notice sur l'ancienne biblioth. des échevins de la ville de Rouen*, p. 41.)

⁵ Le ms. de Sainte-Geneviève, celui du musée des Souverains et les n°s 1950, 2813 et 10135 du fonds français.

⁶ Le copiste du ms. 823 s'appelait Oudin de Carvanay, et Enlumineur, Remiet. C'est à celui-ci qu'était destinée la note mise par le copiste dans la marge du fol. 18 v° : « Remiet, ne faites rien icy; car je y feray une figure qui y doit estre. »

⁷ Fonds Notre-Dame, n°s 7, 8, 10, 14, 16, 17, etc.

enlumineurs de son maître. Mais comme, selon toute apparence, ces manuscrits ont appartenu, non pas au chancelier, mais à son fils, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, depuis 1384 jusqu'en 1409, ils ne peuvent être invoqués à l'appui de l'opinion que j'ai cru devoir combattre. Il est donc prudent de ne pas se prononcer d'une manière absolue sur la signification des encadrements tricolores: jusqu'à présent, on n'y peut voir qu'un système de décoration qui a été principalement en vogue à Paris dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Peut-être même faut-il en faire remonter l'origine à la première moitié de ce siècle: on trouve en effet la bande tricolore sur plusieurs pages du manuscrit latin 13,836⁽¹⁾, qui date, selon toute apparence, du règne de Philippe le Long, et dont les miniatures ne semblent pas avoir été retouchées à une époque postérieure.

IX.

TRADUCTIONS FAITES POUR CHARLES V.

Charles V ne se borna pas à faire copier les livres qui avaient quelque réputation: il voulut étendre le domaine littéraire de son siècle, et mettre divers ouvrages latins à la portée d'un grand nombre de lecteurs. Il invita donc les lettrés à faire passer dans notre langue des traités fort importants, qui jusqu'alors n'étaient guère consultés que par les savants de profession. Les motifs d'intérêt général auxquels il obéissait, sont clairement exposés par Christine de Pisan. « Non obstant, » dit-elle⁽²⁾, « que bien entendist le latin, et que ja ne feust besoing que on lui » exposast, de si grant providence fu, pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que au temps à venir les vouldt pourveoir d'enseignemens et sciences » introduisables à toutes vertus, dont pour celle cause fist par solempnelz maistres, » souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en François tous les plus » notables livres, si comme la Bible en iii manières, c'est assavoir le teste, et » puis le teste et les gloses ensemble, et puis d'une autre manière alégorisée. » Item le grant livre de saint Augustin de la Cité de Dieu. Item le livre du Ciel et » du Monde. Item le livre de saint Augustin de Soliloquio. Item des livres de Aristote » Éthiques et Politiques, et mettre nouveaux exemples. Item Végèce de chevalerie. Item les six livres des Propriétés des choses. Item Valerius Maximus. Item » Polieratique. Item Titulivinus, et très grant foison d'autres, comme sanz cesser » y eust maistres qui grans gages en recevoient de ce embesoignés. »

Christine de Pisan insiste encore sur cette considération dans son poëme intitulé le *Chemin de long estude*:

Fist-il pour celle entencion
Mainte noble translacion.

Fol. 53, 85, 87 et 101 v. — ² *Faits de Charles V*, III, XII. J'ai suivi le texte du ms. franc. 10,153.

Qui oncques mès n'ot esté faite,
 Et moult fu noble œuvre et perlaite,
 Faire en francois du latin traire,
 Pour les eners des Francois atraire
 A nobles meurs par bon exemple,
 Combien que le latin tout emple
 Entendist, les vout il avoir,
 Afin de ses hoirs esmonvoir
 A vertu, qui pas n'entendroient,
 Le latin si se entendoient ⁽¹⁾.

Au témoignage de Christine de Pisan viennent se joindre ceux de Denis Foulechat et de Raoul de Presles. Le premier de ces auteurs nous avertit, au commencement de la traduction du Policratique ⁽²⁾, que Charles V l'a chargé de cette besogne « afin que toutes gens s'i puissent grandement profiter. » Raoul de Presles s'adressant au roi lui-même ne tient pas un autre langage : « Vous avez, lui dit-il ⁽³⁾, « fait translater plusieurs livres, tant pour plaire à vous, comme pour profiter à « voz subgés,.... Vous avez voulu estre translaté de latin en francois, pour le « proufit et utilité de vostre roiaume, de vostre pueple et de toute crestienté, c'est « assavoir le livre de monseigneur saint Augustin de la Cité de Dieu. » Il paraît que les termes « pour l'utilité du roiaume et de toute la chrestienté, » se trouvaient dans le mandement même par lequel Charles V allouait des fonds à Raoul de Presles pour l'indemniser de son travail ⁽⁴⁾.

Le choix des ouvrages à traduire ne fut point renfermé dans d'étroites limites : les textes sacrés ne firent point négliger les textes profanes, et les auteurs de l'antiquité ne furent point sacrifiés à ceux des derniers siècles. On demanda des représentants à toutes les époques comme à toutes les branches de la littérature.

Nous ne possédons ni la liste complète des traductions qui furent faites par l'ordre de Charles V, ni celle des traducteurs qui les exécutèrent. En attendant que cette lacune soit comblée dans un des prochains volumes de l'histoire littéraire, je dois consigner ici quelques notes sur les savants dont les traductions contribuèrent à enrichir la librairie du Louvre. Je suivrai l'ordre alphabétique des noms.

DENIS FOULECHAT. Nous avons, dans le manuscrit 326 A de la Sorbonne, un bel exemplaire du Policratique de Jean de Salisbury, « lequel fist translater de latin en « francois très-excellent et puissant, très-crestien et misericort prince, le très-noble

⁽¹⁾ Ms. français 1488, fol. 81.

⁽²⁾ Préface mise en tête du ms. 326 A de la Sorbonne. Le frontispice de ce ms. représente Charles V, au milieu de ses livres, lisant le Policratique.

⁽³⁾ Prologue de la traduction de la Cité de Dieu.

⁽⁴⁾ Voy. un article de compte de l'année 1371, cité par Van Praet, *Inventaire de la bibliothèque du Louvre*, p. 43.

- roy de France Charles quint de ce nom, l'an de grace M CCC LXXII, et de son règne - le IX. - Le traducteur, suivant l'article 500 du catalogue des livres de Charles V, était frère Denis Foulechat⁽¹⁾.

JACQUES BAUCHANT. Charles V, ayant appris qu'un certain Jacques Bauchant, de Saint-Quentin en Vermandois, se connaissait en livres et en traductions, voulut l'attacher à son service en qualité de sergent d'armes. C'est ce que rappelait Jacques Bauchant quand il disait, en s'adressant au roi⁽²⁾ : « Ceste noble affection de faire translater livres, especialment historiens et moraulz, avés vous en tons dis en volenté et propos, et est chose ainsi comme toute notoire. Mon très redoubté signeur, quant de vostre benigne grace, il vous plut à moy faire tant de honneur comme de moy retenir à vous et faire vostre sergant d'armes, pour ce que il vous fu rapporté d'aucuns que je avoie pluseurs livres, et que je m'i cognoissoie aucunement, vous me commandastes que je vous apportasse par escript les titres de tous les livres que je avoie par devers moy, lesquies je vous aportai et oistes lire, especialment ceulz en latin. » Parmi les livres que possédait Jacques Bauchant, on peut citer un volume, aujourd'hui n° 2063 du fonds français, qui renferme la traduction de Végèce faite en 1284, par Jean de Meun, pour Jean, comte d'Eu, le Lapidaire, et le testament de Jean de Meun. Ce volume avait été copié en 1340 pour maître G. de Dynant, et acheté à Noyon, en mars 1367, par Jacques Bauchant, au prix de trois florins d'or, non compris le testament de Jean de Meun, qui y fut ajouté après coup⁽³⁾. Charles V, pour essayer le talent de Jacques Bauchant, lui fit traduire le livre des Voies de Dieu⁽⁴⁾. Plus tard il le chargea de lui mettre en français le « petit livre que Senecque fist entre les autres, qui est intitulé des Remèdes ou confors des mauz de fortune qui avienent ou pevent avenir aux hommes, lequel livre il envoya à un sien amy appelé Gallio⁽⁵⁾. » Jacques Bauchant mourut vers 1396⁽⁶⁾, et une partie de sa bibliothèque fut alors acquise par le duc d'Orléans⁽⁷⁾.

¹ C'est à tort que les auteurs du *Catalogus codicum mss. bibliotheca regie*, IV, 241, ont cru que la traduction du Polieratique était de Jean le Bègue.

² Préface de la traduction du livre des Voies de Dieu, dans le ms. français 1799.

Au fol. 107 v° du ms. français 2063, on lit : « Chils livres est Jaque Bauchant, sergant du roy nos, en la prevosté de Saint Quentin en Vermandois, et li consta à Noyon m florins d'or que on dist frans, qui valoient sur tout XLVII s. parsis, le gros tournois d'argent pour XVI d. parsis. Che fu ou mois de march l'an mil CCC LXVI. Qui le troeve ou cui il le prestera, si le rende, si fera ce que il devera, et contient dusques chi au quo-

chiers et y foellais, et sur tout xv quoliers. » Au dernier feuillet est une note de Jacques Bauchant dans laquelle on remarque ces mots : « Tous « chils livres, ensi que il est loïés, a cousté LXXII s. le gros tournois d'argent pour XVI d. parsis. »

³ Préface de ce livre dans le ms. fr. 1799.

⁴ Ms. français 1090.

⁵ Un acte du 12 janvier 1397 (n. s.) mentionne les exécuteurs testamentaires « de feu Jacques Bauchant, jadis sergant d'armes du roy, estaus à « Saint Quentin en Vermandois. » (Biblioth. imp. Quittances, à la date du 12 janv. 1396, v. s.)

⁷ Le Roux de Lincy, *La biblioth. de Charles d'Orléans*, p. 34, n° 12.

JEAN CORBIEUX, EN 1372, Jean Corbiechon, augustin, reçut une gratification du roi pour avoir traduit de latin en français le livre des Propriétés des choses¹.

JEAN DODIN ou DAUDIN, chanoine de la Sainte-Chapelle et bachelier en théologie, traduisit pour Charles V les dialogues de Pétrarque sur les remèdes de l'une et de l'autre fortune². On doit au même écrivain la version française du livre de Vincent de Beauvais sur l'instruction des enfants nobles³.

JEAN GOULAIN ou GOLEIN, provincial des Carmes de France, traduisit, en 1370, plusieurs opuscules historiques de Bernard Gui⁴, puis les Collations de Cassien⁵, les Chroniques de Guillaume, évêque de Burgos⁶, les Leçons sur les nouvelles fêtes⁷, le Rational des divins offices et le livre de l'Information des princes; on conserve dans le fonds français, sous les n^{os} 437 et 1950, les exemplaires de ces deux dernières traductions, qui furent offerts à Charles V; le Rational est daté de l'année 1372⁸.

NICOLAS ORESME, doyen du chapitre de Rouen, consacra plusieurs années de sa vie à traduire les ouvrages d'Aristote. Le temps a détruit divers documents qui attestaient avec quelle munificence Charles V protégea cette entreprise⁹; mais il a respecté une lettre dans laquelle se trahit toute la passion du roi pour les ouvrages du grand philosophe. En voici le texte :

De par le roy,

Jehan d'Orleans, Nous faisons translater à nostre bien amé le doyen de Rouen, maistre Nicolle Oresme, deux livrez, lesquelz nous sont très nécessaires et pour cause, c'est assavoir Politiques et Yconomiques, et pour ce que nous savons que le dit maistre Nicolle a à ce faire grant peine et grant diligence, et que il convient que pour ce il delaisse toutes ses autres oeuvres et besoignes quelconques, voulons que, pour sa diete peine, et aussi pour ce que il y entende et laisse toutes

¹ Boivin, p. 78, Van Praet, *Inventaire de la biblioth. du Louvre*, p. 114.

² Cet ouvrage se trouve complètement dans le ms. français 1117. La seconde partie remplit le ms. 593 du même fonds.

³ Art. 529 du catalogue des livres de Charles V.

⁴ Préface de la traduction de Cassien, citée par M. Paris, *Les manuscrits français*, II, 55.

⁵ Ms. français 175. (Cf. le catalogue des livres de Charles V, art. 899.)

⁶ Lebeuf, *Mém. de l'Acad. des inscr.* XVII, 750.

⁷ Le ms. français 57 de Genève renferme, à la fin de la Légende dorée, les «intitulations des festes nouvelles, translattées de latin en francois par Jehan Golain.» (Senebier, *Catal. des mss. de Genève*, p. 318.)

⁸ La note suivante, qu'on lit à la fin du ms. 5 du fonds des Carmes de la place Maubert, donne

quelques détails sur Jean Goulain. «Istum librum «dedit librerie conventus Parisiensis, ordinis fratrum beate Dei genitricis Marie de monte Carmeli, «reverendus magister bone memorie magister Johannes Goulen, conventus Rothomagensis, ac in regno France legatus, cujus sepultura habetur «magnifice elevata in isto conventu infra capellam «sancte Anne. Cujus anima quiescat cum beatis.»

⁹ Pierre Dupuy avait relevé, dans les archives de la chambre des comptes, les deux notes suivantes: «Le roi a donné 100 frans à M. Nicole Oresme, «pour avoir translatté les Éthiques et Politiques du «latin en francois, le 10 décembre 1371. — «Oresme, doyen de l'église de Rouen, a translatté «pour le roy un livre appelé Politiques, 5 febvrier «1372.» Collection Dupuy, 753, fol. 97 v^o et 98. — Conf. les extraits du compte de Francois Chanteprime cités par Van Praet, *Invent. de la biblioth. du Louvre*, p. 46.)

autres besognes, quelles que elles soient, vous li bailliez et delivrez tantost et sans nul delay la somme de deux cens franz d'or. Si gardez, sur toute l'amour que vous avez à nous et le plaisir que vous desirez nous faire, et si cher que vous doubtez encourir nostre indignacion, que en ce ne faitez faulte, quelque chevaance que fere en doiez. Car ainssi li avons promis, et pour ce que vous sachiez que ce vient de nostre conscience, nous avons en ces presentes cy dessouls escript de nostre main. Donné en l'abbaye de Chauliz, ce xvi^e jour de may. Et telle lettre et descharge que avoir en voudrez, nous la vous promettons passer et faire.

Les recommandations que le roi ajouta de sa main au bas de la lettre sont encore plus pressantes :

Gardez sur quanque vous doubtez nous courouser, queque chevaance que vous en doiez faire, vous ly delivrez sanz nul delay n' franz. Escrit de notre main.

CHARLES⁽¹⁾.

Après avoir achevé les Éthiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote, Nicolas Orème travailla sur le livre du Ciel et du Monde, qu'il termina en 1377, au moment où le roi récompensait sa persévérance en le faisant monter sur le siège épiscopal de Lisieux. C'est Nicolas lui-même qui nous l'apprend : « Ainsi, » dit-il, à l'aide de Dieu, j'ay accoupli le livre du Ciel et du Monde, à commandement de très excellent prince Charles quint, par la grace de Dieu roy de France, lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lisieux⁽²⁾. »

RAOUL DE PRESLES. Quand Raoul de Presles prit la plume, en 1371, pour traduire la Cité de Dieu de saint Augustin, il crut devoir rappeler ses travaux antérieurs. « Il me sembloit, dit-il⁽³⁾, que je avoie assés labouré en mon temps, » tant à faire le livre qui se apele le Compendieux moral de la chose publique, » et le livre qui se apele la Muse, laquelle il vous plut à recevoir en gré, . . . » comme les croniques en francois contemporisées du commencement du monde » jusques au temps de Tarquin Forguilleux et du roy Cambises, qui regnèrent » en un temps, avecques aucunes espistres. » Raoul de Presles fut occupé à traduire la Cité de Dieu depuis la Toussaint 1371 jusqu'au 1^{er} septembre 1375. Le roi, pour l'indemniser de ses peines, lui avait assigné, le 28 octobre 1371, une pension annuelle de 400 livres, qui paraît avoir été portée dans la suite à 600 livres⁽⁴⁾. Ce fut sans doute après avoir terminé la Cité de Dieu que Raoul entreprit sa traduction de la Bible.

SMOX DE HESDIN commença, par ordre de Charles V, la traduction de Valère

⁽¹⁾ Orig. à la Bibl. imp. Titres scellés de Clairambault, 187, p. 6997. — Conf. une lettre de Charles V, du 31 août 1374, publiée par M. Richard, *Notice sur l'ancienne biblioth. des évêques de la ville de Rouen*, p. 50.)

⁽²⁾ P. Paris, *Les manuscrits françois*, IV, 351.

⁽³⁾ Préface de la Cité de Dieu, ms. 1379 de Gaignières, t. I, fol. 5.

⁽⁴⁾ Voy. une note de Dupuy, Collection Dupuy, 755, fol. 98, et un extrait du compte du bailliage de Vermandois pour 1374, dans le ms. latin 3033, fol. 97.

Maxime, que Nicolas de Gonesse acheva sous Charles VI, à l'instigation de Jean, duc de Berry.

Dans les notes qui précèdent, j'ai laissé de côté plusieurs traductions anonymes, par exemple celle des Profits ruraux, de Pierre de Crescens⁽¹⁾, et celle des Tables astronomiques, d'Alphonse⁽²⁾, qui furent exécutées sous les auspices de Charles V. Les faits qui viennent d'être rapportés suffisent pour donner une juste idée de l'entreprise.

X.

PRÊTS ET DONNÉS DE LIVRES FAITS PAR CHARLES V.

Charles V usait avec une véritable grandeur des trésors littéraires qu'il avait amassés. Il prêta différents manuscrits au duc de Berry⁽³⁾, à M^{gr} de Harcourt⁽⁴⁾, à Jean de Dormans, évêque de Beauvais⁽⁵⁾, à Philippe de Maisières⁽⁶⁾, à Simon de Hesdin⁽⁷⁾ et à maître Gervais Chrétien⁽⁸⁾. Il en échangea quelques-uns avec Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, avec Raoul de Presles et avec M^{gr} de Harcourt⁽⁹⁾. Il en donna en pur don à son oncle le duc d'Orléans⁽¹⁰⁾, à sa belle-sœur, Marie de Bourbon, prieure de Poissy⁽¹¹⁾, à sa sœur la duchesse de Bar⁽¹²⁾, à son neveu Henri de Bar⁽¹³⁾, à Charles le Mauvais, roi de Navarre⁽¹⁴⁾, à Pierre, comte d'Alençon⁽¹⁵⁾, au comte de Saarbruck⁽¹⁶⁾, au marquis de Saluces⁽¹⁷⁾, au comte de Salisbury⁽¹⁸⁾ et à l'abbé de Fécamp, sans doute Jean de la Grange⁽¹⁹⁾. Il fit encore livrer plusieurs volumes au bailli de Ronen⁽²⁰⁾, à Évrart Tramagon⁽²¹⁾,

LIVRES
prêtés ou donnés
à des particuliers.

¹ Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la biblioth. Mazarine (n° 1280), est intitulé : « Cy commence le livre des ruraux prouffitiz du labour des champs, lequel fu compilé en latin par Pierres de Crescens, bourgeois de Boulougne la Grasse, et depuis a esté traduit en francois à la requeste du roy Charles le quint de ce nom. » Cette traduction ne figure pas sur les anciens inventaires de la bibliothèque du Louvre.

² Art. 595 du catalogue des livres de Charles V.

³ Art. 975 du catalogue.

⁴ Art. 151.

⁵ Art. 2.

⁶ Art. 64.

⁷ Art. 976.

⁸ Art. 819, note.

⁹ Art. 150, 505 et 1139.

¹⁰ Art. 872.

¹¹ Art. 186.

¹² Art. 104 et 1124.

¹³ Art. 669. La donation faite à Henri de Bar est peut-être du règne de Charles VI.

¹⁴ «... Pour faire une couverture et une chemise à un bréviaire que nous envoiasmes à nostre très chier et aimé frère le roy de Navarre, le xij jour d'avril...» (Lettre de Charles V, du 29 mai 1371, dans le vol. 560, 2 de Gauguères, n° 10.) Il y a chez lord Ashburnham (fonds Barrois n° 2031), un volume dans lequel sont «les sept pseumes en francoys allegorisisés.» On lit au fol. 59 de ce ms. : «le roy Charles de Navarre, par lequel commandement et volenté cest present ouvrage est faitte.» — M. Bulliot, d'Autun, possède un remarquable bréviaire qui paraît avoir été exécuté pour Charles III, roi de Navarre, fils de Charles le Mauvais.

¹⁵ Art. 23 du catalogue.

¹⁶ Art. 864. Ce fut peut-être Charles VI, et non pas Charles V, qui donna au Végèce au comte de Saarbruck.

¹⁷ Art. 1029.

¹⁸ Art. 1182.

¹⁹ Boivin, p. 77.

²⁰ Art. 413.

²¹ Art. 534.

à maître Gervais⁽¹⁾, à Jean de la Chaleur⁽²⁾, à Aimeri de Mengniac⁽³⁾, à Montigny⁽⁴⁾, à frère Morice, compagnon du confesseur⁽⁵⁾, à Philippe Ogier⁽⁶⁾, à Arnaud Guillon⁽⁷⁾, à Pierre d'Voir⁽⁸⁾, à Pierre le chirurgien, qui vint de Montpellier avec Jean, le bon physicien⁽⁹⁾, et à Renaud Fréron⁽¹⁰⁾.

La générosité d'un prince aussi éclairé devait nécessairement s'exercer au profit des établissements ecclésiastiques. Je ne parlerai pas de la splendide couverture dont il fit revêtir un évangélaire de la Sainte-Chapelle⁽¹¹⁾, ni du livre des cérémonies du sacre, qu'il déposa à l'abbaye de Saint-Denis le 7 mai 1380⁽¹²⁾, ni d'une bible et d'un Catholicon qu'il mit dans sa chapelle⁽¹³⁾, ni même des nombreux volumes dont il pourvut le chapitre de Vincennes⁽¹⁴⁾; mais je ne saurais passer sous silence les libéralités qu'il fit au collège de maître Gervais et au convent des Dominicains de Troyes.

Simon de Phares, en son Recueil des astrologues, parle à deux reprises⁽¹⁵⁾ des livres et des instruments dont Charles V dota le collège fondé en l'Université de Paris par son médecin, maître Gervais Chrétien. Ce témoignage est confirmé par les statuts mêmes du collège⁽¹⁶⁾, et par la mention que fait Gilles Malet d'un exemplaire des Éthiques donné par le roi « aux escoliers maistre Gervaise⁽¹⁷⁾. »

Ce fut à la prière de Pierre de Villars, évêque de Troyes, que Charles V fit délivrer aux Dominicains de Troyes des joyaux, des reliquaires et des livres, dont l'aliénation fut sévèrement interdite, le 26 février 1371, par le pape Grégoire XI⁽¹⁸⁾. La bulle qui prononçait cette interdiction fut transcrite sur chacun

¹ Art. 819.

² Art. 1049.

³ Art. 1180.

⁴ Art. 1206.

⁵ Art. 569 et 866.

⁶ Art. 95.

⁷ Art. 36 et 713.

⁸ Art. 506 *ter*.

⁹ Art. 808.

¹⁰ Art. 810. On pourrait rapporter au règne de Charles VI, aussi bien qu'à celui de Charles V, les livraisons de livres faites à Arnaud Guillon, à Pierre d'Voir, à Pierre le chirurgien et à Renaud Fréron.

¹¹ Ms. latin 8851.

¹² Art. 228.

Art. 5 et 1050. Il est possible qu'il s'agisse encore ici de la Sainte-Chapelle du palais.

¹³ Art. 43, 123, 136, 155, 158, 168, 169, 201, 202, 204, 208, 212, 216, 217, 262, 278 et 287.

... Leur donna belle librarie bien garnie de livres, spères, astrolabes, saphées et autres instru-

mens servans à la dicte science [d'astrologie], qui encores y sont. » (Ms. français 1357, fol. 3.) « Ung colliege de astrologie et medicine, où il mist plusieurs livres singuliers des dietes sciences, en grant et merveillex nombre, . . . y mist aussi plusieurs astralabes, equatoires, spères et autres instruments, comme saphées, desirées et semblables. » (*Ibid.*, fol. 149.)

¹⁵ « Quia idem rex dominus noster dictum collegium in redditibus, admortizationibus et fibris multipliciter augmentavit, adeo quod sibi debetur principaliter nomen et auctoritas fundatoris et etiam collateralis. . . » (Ms. latin 4397, A, fol. 54. — Voyez dans le même volume, fol. 21, 46 v^o et 82, les statuts relatifs à la conservation des livres du collège de maître Gervais.)

¹⁶ Article 479.

¹⁸ « Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuum rei memoriam, Carissimus in Christo filius noster Karolus, rex Francie illustris, eximia devotione preclarus, clementie majestate sublimis, mansuetudinis gratia preditus, plenus affluentia pietatis, progenitorum suorum christianissimorum

des livres, avec une note portant que la donation du roi avait été provoquée par Pierre de Villars, et que tout volume aliéné, engagé ou prêté, devait être considéré comme la propriété de l'évêque et du chapitre de Troyes et du convent des Dominicains de Paris¹⁾. Malgré ces précautions, les livres offerts par Charles V aux Dominicains de Troyes furent dispersés au xv^e siècle, sous l'administration d'un prieur ignorant²⁾. La Bibliothèque impériale en a recueilli quatre, les nos 7475, 8541 et 10.623 du fonds latin, et le n^o 5256 (en partie) du fonds français; deux autres sont possédés par la ville de Troyes³⁾; un septième a passé dans une vente publique faite à Paris en 1824⁴⁾; c'est un exemplaire de la

-regum Francie laudabili successione sequens ves-
-tigia, et purgatissimi sanguinis sapiens puritatem,
-suos cogitatus et opera beneplacitis eterni patris
-promptis et continuis adherere desiderat studiis,
-nosque et Romanam ecclesiam, matrem suam,
-filiali studio reveretur, et ut Creatori suo cordis et
-amici puritate placeat, ecclesias et personas eccle-
-siasticas sui regni semper habet in honore, easque
-variis decorat privilegiis, jocalibus atque bonis.
-Decet igitur ut illum ejus fastigia dominancium
-Dominus voluit auspiciis exaltari felicibus, in his
-que pie et digne desiderare videtur, favoribus
-apostolicis prosequamur. Cum itaque rex ipse, zelo
-devotionis motus, aliqua jocalia seu reliquiaria ar-
-gentea et nonnullos libros, ad usum fratrum con-
-ventus domus ordinis Predicatorum Trecentis,
-eidem conventui dederit et adhuc alia dare propo-
-nat, cupiatque jocalia et bona ipsa, sic per eum
-data atque danda, ibidem remanere et perpetuo
-conservari, nos, regis supplicationibus inclinati,
-auctoritate apostolica, tenore presentium, in vir-
-tute sancte obedientie et sub excommunicationis
-pena, quam contra inhibitionem presentem facien-
-tes incurant eo ipso, districtius inhibemus ne
-quis, ejuscumque status, gradus, sexus, ordi-
-nis vel conditionis existat, hujusmodi jocalia seu
-reliquiaria argentea et libros, sic per dictum re-
-gem jam data, ut premititur, ac alia per eundem
-regem danda, dum in domo ipsa fuerint, alienare,
-impignorare, vendere, mutuo tradere vel qualiter-
-cumque distrabere presumat, nec id facientibus
-prestat auxilium, consilium vel favorem, non obs-
-tantibus exemptionibus et aliis quibuscumque privi-
-legiis, indulgentiis et gratiis ac litteris apostolicis,
-quibusvis personis vel ordinibus, communiter vel
-divisim, sub quacumque forma vel expressione
-verborum, a sede apostolica concessis vel in pos-
-terum concedendis, eciam si de illis plena et ex-

-pressa mencio ac de verbo in verbum in presenti-
-bus sit habenda, que quoad hoc alieni in nullo
-voluntis suffragari. Nulli ergo omnino, etc. Datum
-Avinione, quarto kalendas marci, pontificatus
-nostri anno primo. (Cette bulle est copiée dans les
-mss. latins 7475 et 10.623 de la Bibl. imp., et dans
-le ms. 267 de Troyes.)

¹⁾ - Anno Domini M CCC LXXX, dedit istum librum
-pro libraria communi istius conventus Trecentis,
-ordinis Predicatorum, illustrissimus princeps et
-dominus dominus Karolus, Dei gratia Francorum
-rex, ad procuracionem reverendi in Christo patris
-ac domini domini fratris Petri de Villaribus, tunc
-episcopi Trecentis, ac predicti domini regis con-
-fessoris et consiliarii, tali pacto quod si per quem-
-cumque a dicta libraria amoveatur, impignoretur,
-vendatur, accomoletur, vel aliter qualitercumque
-alienetur, ipso facto pertinet ad episcopum Tre-
-centensem, ad decanum et capitulum ecclesie Tre-
-centis et ad conventum fratrum Predicatorum Pa-
-risiensium. Item faciens vel procurans alienacionem
-dicti libri contra aliquod premissorum est excom-
-municatus ipso facto, sicut apparet per litteras pa-
-pales, quarum tenor sequitur in hoc verba: *Gre-
-gorius, etc.* Originale predictarum apostolicarum
-litterarum custoditur in deposito hujus Trecentis
-conventus. - Cette note est à la fin du ms. latin
-10.623; celle qui est dans le ms. latin 7475 est
-datée de 1371 et rappelle que le volume a été
-donné "ad procuracionem fratris Petri de Villaribus
-juxta Heribician oriumdi de terminis dicti con-
-ventus Trecentis, tunc confessoris, etc."

²⁾ Moréri, III, 116, au mot *Camusat*.

³⁾ *Catalogue général des manuscrits des biblio-
-thèques des départements*, II, 132 et 274, n^o 267
-et 653.

⁴⁾ C'était le n^o 2314 de la vente Charlin, (Voy.
-le catalogue rédigé pour cette vente, p. 215.)

Légende dorée copiée en 1335; un huitième, renfermant les ouvrages de saint Cyprien, faisait partie de la bibliothèque du collège de Clermont⁽¹⁾, et appartient aujourd'hui à lord Ashburnham⁽²⁾.

VI.

LA LIBRAIRIE DU LOUVRE SOUS CHARLES VI.

Charles VI avait reçu de son père le goût des livres : il était encore enfant quand Charles V mit à sa disposition un roman de Godefroi de Bouillon⁽³⁾. Son oncle, le duc de Bourgogne, favorisa les libérales inclinations du jeune roi et lui suggéra l'idée de maintenir la librairie du Louvre sur le pied où l'avait mise Charles V.

Le 5 novembre 1380, Gilles Malet fut confirmé dans les fonctions qu'il remplissait depuis plus de sept années⁽⁴⁾, et le lendemain Jean Blanchet vérifia l'état de la librairie et porta au roi un double du catalogue⁽⁵⁾. Gilles Malet conserva sa charge jusqu'au jour de sa mort, arrivée en janvier 1411⁽⁶⁾. Alors une commission composée de Michel de Laillier, de Nicolas des Prés et de Jean le Bègue, donna décharge à Nicole de Chambly, veuve de Gilles Malet, ainsi qu'à ses deux fils, Jean et Charles; en même temps elle installa le successeur de Gilles Malet : c'était Antoine des Essarts, écuyer, qui reçut les clefs de la librairie le 7 juillet 1411⁽⁷⁾.

Au mois de mai 1412, Garnier de Saint-Yon, échevin de la ville de Paris, fut commis à la garde de la librairie du Louvre en remplacement d'Antoine des Essarts⁽⁸⁾. Il n'était déjà plus en fonctions le 18 octobre de l'année suivante, date de l'inventaire rédigé par Thomas d'Annoy, Jean de la Croix et Jean le Bègue⁽⁹⁾.

¹ *Catol. mss. codicum collegii Charomontani*, p. 149, n° 439. Le même volume a figuré, en 1854, à la vente de Meerman (*Catalogus codicum manuscriptorum quos morte dereliquit Joannes Meerman*, p. 68, n° 410).

² *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place*, Appendix, n. 83.

Article 1033 du catalogue des livres de Charles V.

³ Ms. français 2700, fol. 40 v.

⁴ *Ibid.*, fol. 2. Le rôle qui contenait ce double du catalogue ne nous est pas parvenu. C'est à tort que M. Van Praet (*Inventaire de la bibliothèque du Louvre*, p. xxxi) l'a confondu avec le rouleau qui forme le n° 397 de la collection Baluze.

⁵ Ms. français 2700, fol. 40. Sur les représen-

tations de Gilles Malet qui existaient autrefois dans l'abbaye de Bonport et dans l'église de Soisy-sous-Étiolles, voy. le *Magasin pittoresque*, année 1861, p. 171 et 236.

⁶ Ms. français 2700, fol. 40 et 133 v.

⁷ Boivin, p. 97, nous a conservé cette note, qu'il avait extraite du mémorial II de la chambre des comptes : « Garnierus de Saint Yon, scabimus ville Parisiensis, commissus ad custodiam librerie regis in Lupara et aliorum etiam ejus librorum, quocunque loco fuerint, loco Anthonii de Essartis, exonerati per literas regis datas 8 maii 1412... duodecimique mensis ejusdem prestitit solitum juramentum. » (Conf. Clairambault, 7^e division, vol. 72, p. 619.)

⁸ Ms. français 9430, fol. 1.

A Garnier de Saint-Yon succéda Jean Maulin¹⁾, clerc de la chambre des comptes, qui prit possession de sa charge le 10 juillet 1415 ou le 10 janvier 1416²⁾.

Garnier de Saint-Yon recouvra, en juillet 1418, la place qu'il avait perdue en 1413³⁾; il était garde de la librairie au moment de la mort de Charles VI.

L'inventaire des livres du roi qui fut dressé en 1411, avant l'installation d'Antoine des Essarts, constata la présence d'environ 210 volumes, qui étaient entrés au Louvre depuis le récolement de 1380. Les documents qui nous sont parvenus ne donnent pas le moyen d'expliquer une telle augmentation. En effet, nous ne voyons pas, d'une part, que beaucoup d'auteurs aient suivi les exemples de Robert, évêque de Senes, de Bernard Alamand et de Pierre Salmon, qui offrirent leurs ouvrages à Charles VI⁴⁾; d'autre part, les copistes et les enlumineurs de Paris, dont l'habileté défiait alors toute concurrence, ne paraissent guère avoir travaillé pour le compte du roi⁵⁾. Toutefois, je puis indiquer la ma-

Acquisition
de
la librairie du Louv.

¹⁾ Jean Maulin avait commencé par être maître de la chambre des comptes du duc de Berry. (Voyez une lettre de Jean, duc de Berry, du 10 juillet 1384, au Cabinet des titres, première série des originaux, au mot *Gillier*.)

²⁾ Ms. français 9430, fol. 64 v^o et 69. Boivin (p. 97) nous a conservé un passage qui se trouvait au fol. 9 v^o du mémorial II, et dans lequel les dates paraissent avoir été altérées; je le reproduis tel qu'il est dans la copie: «Magister Johannes Maulin, alter clericorum regis in sua camera comptorum, ordinatus custos librorum et librarius regis loco Anthoni des Essarts et Garnerii de Sancto Yone, per litteras regis datas 24 martii 1412, iteratas 10 augusti 1412. Die quoque 18 ejusdem mensis prestitit intus solitum juramentum. Injunctum etiam sibi fuit ne in diebus non feriatis intus ingerat occupationem ejusmodi vacet a facto ordinario camere comptorum.» — Boivin (p. 98) cite un texte de l'année 1416 dans lequel Jean Maulin est qualifié de «garde des livres et librairie du roi.»

«Garnerius de Saint Yon, cui rex, per litteras datas Parisius 21 julii 1418, commiserat custodiam librorum suorum in Lupara existentium, et ad dicti Garnerii requestam commissum fuerat certis personis de camera comptorum faciendum inventarium (fuit hodie traditum ad burellum per dictos commissarios, duplicatum fuit), et prestitit juramentum de bene et fideliter custodiendo libros dictos et nemini revelare dicta libraria secretum. Quo juramento prebito, reddita fuit ei

«clavis altera diete librerie in camera existens, cum inventario prefato cum duplicato, suo manuali signo signato.» (Mémorial II de la chambre des comptes, cité par Boivin, p. 97. Conf. Clairambault, 7^e division, vol. 79, p. 690.)

³⁾ Le Miroir moral de Robert, évêque de Senes, fut offert à Charles VI en 1385. (Voy. les mss. latins 349 et 6485.) — Bernard Alamand dédia à Charles VI son *Traité sur le schisme*. (Ms. latin 1481, fol. 51 v^o.) — Le P. Daire (manuscrits des Céliestins, ms. français 15,290, p. 50) indique un ouvrage du même auteur, intitulé *Expositio aliquorum verborum Christi*, qui fut présenté au roi le 15 février 1398. — Sur les dialogues de Pierre Salmon et de Charles VI, voy. *Catal. de la bibliothèque du duc de La Vallière*, première partie, III, 197. Suivant l'auteur de ce catalogue et suivant Levesque (*Notices et extraits des manuscrits*, V, 415), le ms. qui forme aujourd'hui à la Bibl. imp. le n^o 77 du fonds de La Vallière serait l'exemplaire même du roi Charles VI. — Un compte de l'année 1389 mentionne un livre donné au roi par Jean Dohieu, évêque de Senlis: «Pour une anne et demie de drap de soye... pour faire couvrir un sautier et un journal pris en la tour de Meleu, et un livre d'enseignement donné au dit seigneur par mons. l'evesque de Senlis.» (Registre KK 20 des Arch. de l'Emp. fol. 80. — Note de M. Douet d'Arceq.)

⁵⁾ «A Faumosnier, pour paier unes heures qu'il a fait faire pour le roi, xxx francs.» (Bôle du mois d'avril 1388, dans les *Mélanges de Clairambault*.)

nière dont la librairie du Louvre s'enrichit d'une vingtaine de volumes qui méritaient une place à côté des livres de Charles V : ils avaient été saisis au château de Marcoussis, après la mort de Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi, décapité aux halles de Paris le 17 octobre 1409⁽¹⁾. Le duc de Guienne les fit déposer au Louvre par l'entremise de Jean d'Arsonval, son confesseur et maître d'école : Gilles Malet les reçut le 7 janvier 1410⁽²⁾. La Bibliothèque impériale en possède encore deux⁽³⁾, sur lesquels Jean d'Arsonval a mis cette note : « Des livres de Marcoussis, pour mons. de Guienne, mis au Louvre en garde. »

Le 22 mai 1422 on déposa pareillement dans la tour du Louvre deux pontificaux qui s'étaient rencontrés dans la succession de Gérard de Montaigu, évêque de Paris, frère de l'infortuné grand maître⁽⁴⁾.

Aucun des anciens inventaires de la librairie de Charles V et de Charles VI ne parle de livres hébraïques⁽⁵⁾. Il devait cependant s'en trouver un certain nombre dans ce dépôt. En effet, Charles V avait ordonné de faire un choix parmi les manuscrits hébraïques qui étaient au Trésor des chartes, et conformément aux intentions du roi, plusieurs de ces manuscrits furent mis au Louvre vers 1372⁽⁶⁾. Une seconde collection de livres hébraïques fut livrée à Gilles Malet vers 1397 : elle se composait de cent quatorze volumes, de quatre rôles et d'une quantité de cahiers de la Bible ou du Talmud, qu'on avait trouvés, après l'expulsion des juifs, dans une maison du faubourg Saint-Denis ayant pour enseigne un porcelet⁽⁷⁾.

L'énumération des pertes que subit la librairie du Louvre sous le règne de Charles VI sera plus longue que le tableau de ses accroissements pendant la même période. Dans l'intervalle compris entre la retraite de Garnier de Saint-Yon et l'installation de Jean Maulin, soit vers l'année 1414, cinquante-cinq volumes furent enlevés de la tour de la librairie⁽⁸⁾. On ne saurait dire si ce fut un

vol. 16, p. 515.) — « A ceulz qui font les grans heures du roi, III^e X francs. » (Rôle de septembre 1389, *ibid.*, p. 521.)

¹ Voy. la biographie de Jean de Montaigu par Lucien Merlet, dans *Bibl. de l'école des chartes*, 3^e série, III, 248 à 284.

² Les inventaires V, D et E décrivent à part les volumes qui avaient été déposés au Louvre par l'ordre du duc de Guienne. (Voy. A 911 à 930; D 922 à 941; E 900 à 916. Sur d'autres volumes qui avaient appartenu à Jean de Montaigu, voy. les articles 31 et 201 du catalogue des livres du duc de Berry.)

³ N^o 174 et 542 du fonds français.

⁴ Catalogue des livres de Charles V et de Charles VI, art. 225 bis et 225 ter.

⁵ Je ne crois pas qu'il faille prendre pour un

livre hébraïque l'ouvrage indiqué dans l'article 715 comme « escript de lettre de juifs. » puisque cet ouvrage était « partie en latin et partie en espagnol. »

⁶ « Alios, videlicet unum rotulum pulchriorem legis predictae, cum aliquibus aliis pulchrioribus libris, posuit in sua libreria apud Luparam. » (Préface de Gérard de Montaigu, citée par M. Bordier, *Les archives de France*, p. 168.)

⁷ Sauval, II, 520; conf. la citation que Boivin, p. 89, fait du texte de Sauval d'après le manuscrit original de la bibliothèque du chancelier. — L'expulsion des juifs est rapportée à l'année 1393 dans la *Chron. du religieux de S. Denis*, II, 118.

⁸ Le catalogue de ces cinquante-cinq volumes est dans le ms. français 9430, art. 917 à 971.

vol ou bien un abus d'autorité commis par un des princes qui se disputaient alors le pouvoir.

L'usage qui s'introduisit de ne point réintégrer dans le dépôt les livres qu'on voulait lire ou consulter entraîna des conséquences encore plus funestes que l'enlèvement dont il vient d'être question. Charles VI fut le premier à donner l'exemple de cet abus. Il négligea toujours de faire rendre au garde de sa librairie les volumes qu'il lui demandait pour se distraire ou pour s'instruire, et qu'il voulait avoir toujours sous sa main, même pendant ses voyages⁽¹⁾. Voici, par ordre chronologique, l'indication des livres qu'il se fit remettre et qui ne rentrèrent jamais dans la tour de la librairie :

1380, 30 septembre : Achèvement du Brut (art. 1094) ; — 5 octobre : Livre du sacre (art. 200) ; — 16 décembre : Chroniques (art. 989).

1381, 30 avril : Instruction des enfants nobles (art. 529) ; — 14 octobre : Gilles de Rome (art. 514).

1382, 25 janvier : Faits des Romains, le Saint-Graal et Tristan (art. 974, 1114 et 1202).

1384, 11 octobre : la Mort d'Artus (art. 1082).

1389, 20 janvier : Bréviaire (art. 125).

1392, 24 septembre : le Trésor, la Légende dorée et Godefroi de Bouillon (art. 451, 908 et 1028) ; — 20 novembre : Jean de Mandeville (art. 877).

1393, lors du voyage du roi au Mont-Saint-Michel : les Faits de Troie (art. 1211) ; — 12 septembre : les Faits de César (art. 984).

1397, 31 décembre : Julius César en prose (art. 983).

1398, 29 décembre : la Bible (art. 103).

1405, 5 juin : Instruction des princes (art. 510).

Date incertaine, lors d'un voyage du roi en Languedoc : Aye d'Avignon (art. 1089).

La reine Isabeau se fit communiquer ou donner, ce qui était tout un, plusieurs volumes de la librairie du Louvre : un missel français⁽²⁾ ; des heures, en janvier 1388⁽³⁾ ; le Saint-Graal, le Bel Escanor et les Gestes de Pépin, en août 1390⁽⁴⁾ ; le Bestiaire d'amour, l'Enserrement de Merlin et Torrez chevalier au cercle d'or, en novembre 1392⁽⁵⁾ ; Tristan, en 1402⁽⁶⁾, et Artus, en 1404⁽⁷⁾. Les goûts littéraires de cette princesse ont été judicieusement appréciés par M. Vallet de Viriville⁽⁸⁾, qui a relevé dans les comptes de l'argenterie la mention non-seulement de

¹ -Pour un coffre de bois moien, couvert de -cuir par dehors et garni de toile par dedens, ferré -et cloué, fermant à clef, pour mettre et porter -en chariot les livres et romans du dit seigneur, -LXXII s. p. (Compte de 1396, Arch. de l'Emp. KK 25, fol. 53. — Note de M. Douet d'Areq.) — Un compte de 1387 (*ibid.* KK 18, fol. 42 v°) mentionne « un coffre de bois couvert de cuir, fermant à clef, ferré et cloué ainsi qu'il appartient,

-pour mettre et porter en chariot les livres et romans de la royne. »

² Art. 187.

³ Art. 249.

⁴ Art. 1119, 1103 et 1160.

⁵ Art. 794, 1144 et 1195.

⁶ Art. 1199.

⁷ Art. 1081.

⁸ *La bibliothèque d'Isabeau de Bavière*; Paris,

divers livres de piété qu'Isabeau fit écrire, peindre ou réparer⁽¹⁾, mais encore d'une chronique qu'elle emprunta en 1398 de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne⁽²⁾; des Cent ballades d'Oïhe de Granson, qu'elle acheta en 1399 de Pierre le Portier⁽³⁾; et d'une Légende dorée, qui lui coûta 54 livres parisis en 1400⁽⁴⁾. Les mêmes comptes nous apprennent le nom de plusieurs écrivains ou enlumineurs de Paris qui travaillèrent pour la reine : Jean de Châtillon, écrivain de lettre de forme, en 1396 et 1398⁽⁵⁾; Geoffroi Chose, écrivain et enlumineur, en 1397⁽⁶⁾; Robin de Fontaines, enlumineur et écrivain, en 1398⁽⁷⁾; Pierre le Portier, écrivain de lettre de forme, en 1398 et 1401⁽⁸⁾; Alain Sebèce, écrivain, en 1398⁽⁹⁾; André de la Croix, écrivain de lettre courante, en 1398⁽¹⁰⁾; Jean de Jouy, enlumineur, en 1398⁽¹¹⁾; Gervaisot de Deuil, écrivain de lettre de forme, en 1401⁽¹²⁾; et Haincelin, peintre, en 1403⁽¹³⁾. Ce fut Isabeau de Bavière, et non Isabelle d'Aragon, femme de Philippe le Hardi⁽¹⁴⁾, qui fit mettre un exemplaire de la Somme des vices et des vertus en l'église des Innocens à Paris, afin que ceste matière fust sceue comme souveraine de touz ceulx qui là le vouldroient lire⁽¹⁵⁾. Ce fut encore pour la reine Isabeau que fut faite en 1398 une traduction de la Passion, dont il y a trois exemplaires à Bruxelles⁽¹⁶⁾, à Munich⁽¹⁷⁾ et à Ashburnham-Place⁽¹⁸⁾.

Le mal n'aurait pas encore été irréparable si la librairie du Louvre n'avait été mise à contribution que pour satisfaire la curiosité du roi et de la reine; il fut sans remède du jour où l'on tira de ce dépôt, comme d'un magasin commun, tout ce qui était à la convenance des membres de la famille royale. C'est ce qu'on fit pour les oncles du roi, Louis, duc d'Anjou⁽¹⁹⁾, Jean, duc de Berry⁽²⁰⁾, et Philippe, duc de Bourgogne⁽²¹⁾; pour sa tante, la duchesse de Bar⁽²²⁾; pour son frère, Louis,

1858, in-8° de 38 pages. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1858.)

¹ Parmi les livres de dévotion qui ont servi à Isabeau, M. Vallet de Virville a cru pouvoir ranger les heures conservées à la Bibl. imp. sous le n° 1403 du fonds latin; il en a donné une description détaillée.

¹ P. 6 de la dissertation de M. Vallet de Virville, P. 6.

² P. 7.

³ P. 18, 21 et 23.

⁴ P. 19.

⁵ P. 20.

⁶ P. 21, 24, 26 et 27.

⁷ P. 21.

⁸ P. 22.

⁹ P. 23.

¹⁰ P. 26.

¹¹ P. 27.

¹² Comme l'avaient cru Quétil et Échard (*Script. ord. Pradic.* I, 387), dont la conjecture a été con-

signée sans observation dans *EHist. lit.* XIV, 399. Ce qui prouve que cette conjecture est inadmissible, c'est que le ms. dont il s'agit n'est certainement pas du xiv^e siècle, et que la reine Isabelle d'Aragon était morte depuis plusieurs années quand frère Laurent composa la Somme le roi.

¹³ Ms. 89 de Notre-Dame, fol. 1.

¹⁴ *Catal. des uss. de la bibl. de Bourgogne*, II, 181, n° 9303.

¹⁵ Hemmin, *Mon. de l'hist. de France*.

¹⁶ Append. n° 71.

¹⁷ Voy. plus loin, p. 55.

¹⁸ Art. 264 et 248 du catalogue des livres de Charles V et de Charles VI.

¹⁹ Art. 22, 184, 251, 212 et 1118, Philippe le Hardi, suivant l'inventaire de 1404, publié par Peignot (*Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. 51), possédait un exemplaire des Politiques dont les fermoirs étaient aux armes du roi.

²² Art. 216 et 246.

d'abord comte de Valois, puis duc d'Orléans⁽¹⁾; pour sa sœur, Catherine⁽²⁾; pour son fils, le dauphin Charles, qui mourut en 1401⁽³⁾; pour son autre fils, Louis, duc de Guyenne, mort en 1415⁽⁴⁾; pour son troisième fils, Charles, qui lui succéda⁽⁵⁾; pour ses deux filles, Marie et Michelle⁽⁶⁾; pour son cousin, Jean, comte de Montpensier⁽⁷⁾. On puisait à la même source quand le roi voulait faire des cadeaux soit à des princes étrangers, soit à ses propres sujets. Ainsi sortirent du Louvre le bréviaire de Belleville, que Charles VI envoya à Richard II, roi d'Angleterre⁽⁸⁾, le Tristan, qui fut offert à la reine d'Espagne⁽⁹⁾, et le Miroir historial, que le duc de Guyenne ordonna de remettre au duc de Bavière⁽¹⁰⁾. Ainsi furent dispersés les nombreux volumes que reçurent en présent Louis, duc de Bourbon⁽¹¹⁾, le comte de Flandre⁽¹²⁾, le comte de Nevers⁽¹³⁾, le comte de Savoie⁽¹⁴⁾, le sire de Coucy⁽¹⁵⁾, le sire de Gonnaut⁽¹⁶⁾, Guillaume des Bordes⁽¹⁷⁾, le sénéchal d'En⁽¹⁸⁾, Jacques du Val, secrétaire du roi⁽¹⁹⁾, maître Renaud de Chasteaux⁽²⁰⁾, Bussy, l'un des gens du sire de Coucy⁽²¹⁾, et le chanteur de la reine Isabeau⁽²²⁾.

III.

RUINE DE LA LIBRAIRIE DU LOUVRE. — DÉBRIS QUI EN SUBSISTENT.

Malgré les causes d'appauvrissement qui viennent d'être rappelées, la librairie du Louvre renfermait encore plus de huit cents volumes quand la mort de Charles VI vint lui porter un coup dont elle ne devait pas se relever. En avril 1424, Garnier de Saint-Yon reçut l'ordre de faire estimer par trois libraires,

Les
manuscrits du Louvre
à
la mort de Charles VI,
1422.

¹ Art. 4, 9, 173, 181, 517 et 991.

² Art. 252 et 263.

³ Art. 173, 285 et 1026. — Le 16 octobre 1400, Charles VI acheta à son secrétaire, maître Hue de Fontaines, un livre destiné à son fils, le dauphin Charles, livre, dit-il, auquel est contenu tout le psautier, les heures de Notre-Dame, de la Croix et du saint Esprit, sept -psaulmes, avecques les vigiles de mors à neuf -psaulmez et plusieurs autres choses, et lequel est très bien illuminé, historié et bien garny de fer-maux d'or. (Bibl. imp. Lettres de Charles VI, à la date du 16 octobre 1400.)

⁴ Art. 166 et 515. — Ce fut pour le dauphin Louis que le magister Odo, natione Picardus, composa son commentaire sur Théodule, dont un exemplaire est à la bibl. de Gand. (J. A. Walwein de Tervliet, *Catal. des mss. de Gand*, p. 38, n° 189; J. de Saint-Genois, *Catal. des mss. de Gand*, p. 251, n° 320.)

⁵ Art. 8 et 1047.

⁶ Art. 47, 264 et 905.

⁷ Art. 124.

⁸ Voy. l'article 55 du catalogue des livres du duc de Berry.

⁹ Art. 1202 du catalogue des livres de Charles V et de Charles VI.

¹⁰ Art. 880.

¹¹ Art. 20 et 975.

¹² Art. 25.

¹³ Art. 1209.

¹⁴ Art. 1085.

¹⁵ Art. 19 et 1160.

¹⁶ Art. 656 et 909.

¹⁷ Art. 28.

¹⁸ Art. 893.

¹⁹ Art. 656.

²⁰ Art. 653, 668, 706, 725 et 778.

²¹ Art. 1090 et 1199.

²² Art. 1106.

Jean Merles, Denis Courtillier et Jean de Sautigny, les livres confiés à sa garde. Il y en avait huit cent quarante-trois, dont la prise monta à 2.323 livres 4 sous parisis¹, environ 25.000 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque. Le duc de Bedford les acheta et en prit définitivement possession le 22 juin 1425⁽²⁾. Il paraît n'avoir eu à déboursier qu'une somme de 1.200 francs, qui fut payée comptant à Pierre Thuri, entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière³.

En changeant de maître, l'ancienne librairie royale ne changea pas de garde. Garnier de Saint-Yon en resta chargé jusqu'au 15 octobre 1429⁽⁴⁾, époque où, selon toute apparence, le duc de Bedford en fit passer la meilleure partie soit en Angleterre, soit, ce qui est encore plus probable, dans le château de Rouen⁽⁵⁾. Dès l'année 1427, il en avait détaché un magnifique exemplaire de Tite-Live⁽⁶⁾, qu'il envoya à son beau-frère le duc de Gloucester, bibliophile éclairé⁽⁷⁾, dont les manuscrits sont en partie revenus en France⁽⁸⁾. Mais le duc de Bedford, dont le nom

¹ Van Praet, *Invent. de la biblioth. du Louvre*, p. XL et XLI, d'après l'inventaire F.

² *Id. ibid.*, p. XLI, d'après l'inventaire F.

³ Boivin, p. 109, nous a conservé cet article d'un compte de Renaut Douat : « Argent comptant issu de certains livres du feu roy trouvez au Louvre, douze cents livres, recetus de M. le régent, pour les livres que le dit seigneur eut, pour bailler la dite somme sur les sépultures que l'on faisoit pour la roy et pour la reyne. MCCCXXX. » (Conf. Sauval, II, 15, et Van Praet, p. XLV.)

⁴ Van Praet, p. XL, d'après l'inventaire F.

⁵ Le 11 avril 1433 (n. s.), Gontier d'Oessel, huicher, demeurant à Rouen, se faisait payer pour douze cassis à mettre toile, mis et assiz huit en plusieurs bées de fenestres estans en la librairie du chastel de Rouen, et quatre en la chambre où est de present logié mons, le gouvernant regent de France, duc de Bedford. (Bibl. imp. Quittances, à la date du 11 avril 1430, v. s.)

⁶ Aujourd'hui à la bibliothèque de Sainte-Genève, ms. français, I, 1. On lit à la fin de ce volume : « Cest livre fut envoyé des parties de France et donné par nous, le regent le royaume, duc de Bedford, à mons, le duc de Gloucester, son beau-frère, l'an mil quatre cens vingt sept. »

⁷ Voici quelques détails intéressants sur la bibliothèque que Honfrei, duc de Gloucester, mort en 1447, fonda à l'université d'Oxford : « Splendidi-dam in publicum studiosorum usum edificavit bibliothecam. Quam optimis quibusque libris instruere cupiens, misit in Galliam et Italiani, qui

« antiquissimos et selectissimos codices coemerent, nullis sumptibus parcens, ut hunc litterarum thesaurum compararet. Empti sunt igitur partim in Gallia, partim in Italia, praeter obvios et communes sine numero libros, praestantissimi rarissimique auctores centum viginti novem. Quibus in Angliam invecit, exultavit bonus dum tanquam qui invenisset spolia multa, misitque omnes deos libros Oxoniæ, et bibliothecæ, quam ibi recessu edificaverat, donavit : plures promittens, ubi se colleret occasio et ubi prece vel precio poterunt haberi. » (Joannis Pitsei *Relationum historicarum de rebus anglis* tomus I, p. 638.) Eneas Sylvius disait en parlant du duc de Gloucester : « Hinc tanta litterarum est cura ut ex Italia magistros accerit poetarum et oratorum interpretes. » (Ms. latin 4314, fol. 164 v°.)

⁸ Outre le Tite-Live dont il vient d'être question, on peut citer comme ayant appartenu au duc de Gloucester, 1° un recueil d'anciens panegyriques (ms. latin 7805); 2° un recueil de lettres de Cicéron, qui lui avait été donné par Zanon, évêque de Bayeux (ms. latin 8537); 3° une bible historique, qui lui avait été offerte en 1427 par Jean Stanley et qui fut achetée à Londres en 1461 par Philippe de Loan (ms. français 2); 4° un Décaméron, à la fin duquel on lit : « Cest livre est à moy Homfrey, duc de Gloucester, du don mon très chier cousin le conte de Warewie » (ms. français 13,491); 5° un roman de Renard (ms. français 12,583). (Sur d'autres mss. du duc de Gloucester, voy. Casley, p. 88 et 91.)

sera toujours attaché à plusieurs chefs-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture du ^{xv}^e siècle⁽¹⁾, aimait trop les beaux livres⁽²⁾ pour qu'on puisse supposer qu'il n'ait pas conservé à peu près dans son intégrité la collection qui lui était si merveilleusement échue en 1424 ou 1425. C'est donc à la mort du duc de Bedford (14 septembre 1435) que dut être irrévocablement dispersée la collection de livres qu'avait formée Charles V. Le comte d'Angoulême, pendant sa captivité à Londres, en racheta un volume, sur lequel Charles V avait lui-même tracé quelques lignes³, et, selon toute vraisemblance, ce fut pareillement d'Angleterre que Louis de Bruges tira une dizaine de manuscrits qui venaient de l'ancienne librairie du Louvre⁽⁴⁾.

Des douze cents volumes dont était composée cette belle collection, il n'en subsiste peut-être pas cinquante. Je puis en citer une trentaine, qui suffisent pour faire apprécier le dommage que nous avons éprouvé en perdant tous les autres. Dans la liste suivante, l'astérisque désigne des manuscrits qui ont probablement fait partie de la librairie du Louvre, mais dont l'origine présente encore quelques doutes⁽⁵⁾ :

Fonds latin, n. 9814. Privilèges accordés par les papes aux rois de France. — Article 1007 du catalogue des livres de Charles V.

Fonds français, * n. 157. Second volume de la Bible. — Peut-être le tome II de l'article 20. N. 174. Cité de Dieu. — Tome II de l'article 297.

* N. 204. Politiques, Économiques et Éthiques d'Aristote. — Peut-être l'article 484.

N. 403. Apocalypse. — Article 93.

N. 437. Rational des divins offices. — Article 114.

N. 493. Décrétales. — Article 420.

⁽¹⁾ Le bréviaire de Salisbury, n° 82 du fonds de La Vallière à la Bibliothèque impériale; le livre d'heures, n° 18850 du fonds addit, au Musée britannique; le missel dit de Jacques Jouvenel des Ursins, acquis en 1861 par la ville de Paris. (Sur ces trois mss., voy. Vallet de Viriville, *Notice de quelques mss. précieux sous le rapport de l'art écrits ou imprimés en France durant l'époque de la domination anglaise*, in-8° de 42 p., extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, année 1866).

⁽²⁾ Jean Gallopes, dit *le Galois*, dédia au duc de Bedford sa rédaction en prose du Pèlerinage de l'âme, ms. français 602. — Ce prince fit traduire en français un traité d'Hippocrate (*Mém. de l'Acad. des inscr.* XVII, 760.) — On lit à la fin du ms. français 1352: «Ci fine le livre du jugement des estoilles, que fist Albertizen Haly le filz Abenragel, lequel a esté escript en l'an mil quatre cens et trente, par le commandement et ordonnance de

«très-hault, excellent et puissant prince monseigneur le regent le royaume de France, duc de Bedford, par moy Guillaume Harnoys.» — L'abbé de La Rue a cru reconnaître les armes du duc de Bedford sur le ms. 273 de Notre-Dame, qui renferme un Castoiment de chevalerie. — M. de Laborde (*Les ducs de Bourgogne*, III, 488, n° 7397 à 7399) a publié quelques détails sur deux livres que le duc de Bedford fit copier à Paris, en 1427, par un clerc nommé *Jean Thomas*.

Ms. français 437.

⁽³⁾ Mss. français 174, 403, 493, 495, 761, 793, 810, 1064, 1589 et 1634. Il n'est pas tout à fait certain que les mss. 493 et 1589 aient appartenu à Louis de Bruges.

⁽⁴⁾ On a encore, mais sans preuves suffisantes, attribué à Charles V les n° 27, 28, 100, 101, 152 et 175 du fonds français. (Voy. P. Paris, *Les man. français*, I, 29, 134; II, 4 et 57.)

- N. 495. Digeste. — Article 387.
 N. 542. Éthiques. — Article 483.
 - N. 593. Les Remèdes de Pétrarque¹.
 N. 761. Artus le Restoré. — Article 1084.
 N. 793. Ansis de Carthage. — Article 1079.
 N. 810. Apparition de Jean de Meun. — Article 1212.
 N. 938. Somme le roi. — Article 327.
 N. 1064. Institutes. — Article 384.
 N. 1589. Conte du cheval de fust. — Article 1138.
 N. 1634. Anticlaudian, etc. — Article 1080.
 N. 1792. Les Sept voies de Dieu. — Article 315.
 N. 1950. L'information des princes. — Article 523.
 - N. 1999. Jeu des échecs. — Peut-être Article 867.
 N. 2090 à 2092. Vie de saint Denis. — Article 921.
 N. 2174. Image du monde. — Article 449.
 N. 2813. Chroniques de Saint-Denis.
 N. 5716. Vie de saint Louis. — Article 938.
 N. 10135. Chroniques de Saint-Denis.
 N. 15213 Fables et bestiaires. — Article 1224.
Fonds espagnol, n. 30. Cartes catalanes. — Article 879.
Fonds de Gaignières, n. 1379. La Cité de Dieu, en deux volumes. — Probablement Article 296.
Bibliothèque de Sainte-Genève, ms. français, L. 1. Tite-Live. — Article 981.
Ibid. ms. français, L. 2. Chroniques de Saint-Denis.
Musée des Souverains, Psautier de saint Louis, n. 10525 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. — Article 47.
Ibid. Second volume d'une bible française écrite en 1360, n. 2299, 4 du Supplément français.
Musée britannique, fonds Cottonien, Tiberius, B. VIII. Livre du sacre des rois de France. — Article 232.
Bibliothèque de lord Ashburnham, fonds Barrois, n. 24. Voyage de Jean de Mandeville. — Article 877.
 - *Musée de Saint-Petersbourg*, Bible latine du xiv^e siècle.
Bibliothèques inconnues. Bible française, qui a successivement appartenu à Favocat Blue, aux Jésuites de la Flèche, à Foucault, à l'abbé de Rothelin, à Gaignat et à Mériman. — Article 21.
 Chronique martinienne, vendue en 1822 avec la bibliothèque de M. Robert de Saint-Victor. — Article 885.

VIII.

LIBRAIRIE DE LOUIS, DUC D'ANJOU, ET DE SES DESCENDANTS.

Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry, et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à l'imitation de leur frère, Charles V, établirent dans leurs châteaux des

¹ Ce volume, qui contient un ouvrage fait pour Charles V et qui a la plus grande ressemblance avec plusieurs mss. de l'ancienne librairie du Lou-

vre, a été annoté en Angleterre, ou du moins par une main anglaise, au xv^e siècle. Il a fait partie de la collection de Louis de Bruges.

librairies dont les débris vinrent à différentes reprises enrichir la Bibliothèque du roi. L'histoire de ces librairies ne doit point être séparée de l'histoire de la librairie du Louvre. J'en esquisserai les principaux traits, en commençant par la collection de Louis, duc d'Anjou, sur laquelle peu de détails nous sont parvenus.

Du vivant de Charles V, le duc d'Anjou avait en communication de plusieurs volumes de la tour du Louvre. Il avait reçu la belle bible de Jean de Vandetar ¹, et une Apocalypse avec figures, dont il se servit pour faire faire « son beau tapis » ². — A l'avènement de Charles VI, il se fit remettre près de quarante ouvrages soigneusement choisis parmi les plus beaux exemplaires de la librairie royale : Gilles Malet lui en livra quatorze le 7 octobre 1380 ³, treize le 22 novembre suivant ⁴, et quatre au mois de mars 1381 ⁵. Le 3 mai de la même année, il lui bailla ce qu'il avait de la traduction de la Bible commencée par Jean de Sy ⁶. Dans le principe, il ne s'agissait que d'un prêt ⁷; mais la plupart des volumes remis au duc d'Anjou ne devaient jamais rentrer au Louvre. — En 1381, Louis, duc d'Anjou, fit saisir et retint par devers lui cinquante-six cahiers des chroniques de Jean Froissart, que l'auteur destinait au roi d'Angleterre et qu'il voulait faire enluminer par Guillaume de Bailly ⁸. — Je puis citer un manuscrit du duc d'Anjou, le magnifique exemplaire du recueil des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, qui est déposé au musée des Souverains et dont le *fac-simile* a été publié en 1853.

On ignore si la librairie du duc d'Anjou passa à son fils, Louis II, qui lui succéda en 1384. Nous possédons trois beaux manuscrits de ce dernier prince, un livre d'heures ⁹, un Boèce ¹⁰ et un Trésor de vénerie ¹¹.

La splendide bibliothèque que devait avoir le bon roi René, fils de Louis II, n'est plus guère connue ¹² que par plusieurs livres de prières dont les peintures

— Louis I.
Duc d'Anjou.
m. en 1381.

— Louis II.
Duc d'Anjou.
m. en 1384.

— Le bon roi René.
m. en 1480.

¹ Art. 21 du catal. des livres de Charles V.

² Art. 92.

³ Art. 115, 248, 296, 471, 481, 484, 501, 523, 854, 881, 899, 906, 978 et 1015.

⁴ Art. 151, 295, 298, 386, 391, 395, 398, 408, 415, 417, 772, 857 et 1155.

⁵ Art. 490, 976, 986 et 1056.

⁶ Art. 31 et 32. Voy. encore aux art. 442 et 526, l'indication de manuscrits livrés à monseigneur d'Anjou.

⁷ Art. 899.

⁸ « Le dit jour (12 décembre 1381), furent seellés deux lettres doubles d'une teneur et forme, faisant mention que mons. le duc a fait prendre, recevoir et mettre par devers lui, pour faire sa volonté ou ce qui lui plaira, LXI quoyers que messire Jehan Froissart, prestre, recteur de l'église parrochiale de Lescines au Mont, près de Mons en Haynault, avoit fait escrire, faisans mention de plusieurs

et diverses batailles et besoignes en fait d'armes, faites ou royaume de France le temps passé, lesquels LXI quoyers de romans ou croniques ledit messire Jehan avoit envoié pour enluminer à Guillaume de Bailly, enlumineur, et lesquels le dit mess. Jehan proposoit à envoier au roy d'Angleterre, adversaire, etc. » (*Journal de Jean le Fèvre*, ms. français 5015, fol. 3, Conf. Le Labourneur, *Hist. de Charles VI*, introd. p. 69.)

⁹ Ms. 127 du fonds de La Vallière; voy. *Catal. de la bibl. du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, t. 1, 96, n° 284. Ce ms. 127 doit avoir été fait pour Jean, duc de Berry.

¹⁰ Ms. latin 11,856.

¹¹ Ms. français 855. — Le n° 1313 du fonds français est un manuscrit inachevé qui renferme la traduction d'un traité sur les bains faite pour Louis II.

¹² De cette bibliothèque a sans doute fait partie

sont souvent citées comme l'œuvre du roi lui-même⁽¹⁾. Au nombre des plus remarquables il faut citer le Diurnal et les Heures que la Bibliothèque impériale a recueillis : — C'est à Charles d'Anjou, frère du bon roi René, qu'a appartenu le manuscrit harléien à la fin duquel on lit ces mots : « Ce livre de la prise du roy Richard d'Angleterre est à monseigneur Charles d'Anjou, conte du Maine et de Mortaing, et gouverneur de Languedoc. CHARLES ». Le même prince a possédé le manuscrit 236 du fonds de la Sorbonne, sur le dernier feuillet duquel j'ai relevé les notes suivantes : « Ce livre de Lucan et du fait des cenateurs de Rome est à mons. Charles d'Anjou, conte du Maine et de Mortaing, et gouverneur de Languedoc. — Ce livre est à mons. Charles, conte du Maine et de Mortaing, et fut par lui acheté en la ville de Paris, au moys de septembre, l'an mil cccc trente et neuf. — Et depuis le donna à mestre Loys de Beaumont, chevalier, seigneur de la Forest, seneschal de Poictou. »

XIV.

LIBRAIRIE DE JEAN, DUC DE BERRY.

La bibliothèque de Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean, a déjà été l'objet de nombreux travaux. En 1663, Le Laboureur⁽²⁾ en publia l'inventaire d'après le compte de l'exécution testamentaire du prince (a. 1416). Barrois⁽³⁾ reproduisit, en 1830, les fragments donnés par Le Laboureur, et y fit quelques additions peu importantes. En 1834, M. le comte Auguste de Bastard entreprit une splendide publication, dans laquelle il se proposait de reproduire fidèlement les plus belles peintures des manuscrits du duc de Berry; il n'a paru que 32 planches de ce bel ouvrage, qui devait avoir pour titre : *Librairie de Jean de France*,

le ms. français 2090, en tête duquel sont les armes de René au celles de sa deuxième femme, Jeanne de Laval. C'est pour cette princesse qu'un clerc d'Angers mit en prose, en 1465, le Pèlerinage de la vie humaine, ms. français 1137. Un compte de Jeanne de Laval, que M. Marehégay a communiqué à la Société de l'histoire de France, contient l'article suivant, à la date de février 1457 (m. s. v. : « A Adenot, enlumineur, demourant à Angiers, pour ung ymagé et plusieurs lettres qu'il a faites en nostre livre nommé le Mirouer des dames, pour lesquelles choses faire avons fait faire prisa avecques lui à la somme de v esenz d'or, vallent vi l. viii s. vi d. » — L'écusson du roi René, ou peut-être celui de sa première femme, Isabelle de Lorraine, est peint à la fin du recueil de chansons notes, n° 1597 du fonds français. — Le ms. 2000

du même fonds, qui a pour sujet le jeu des échecs, porte les armes de Jean, fils de René et d'Isabelle.

⁽¹⁾ De Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. I, cxxii et suiv.

⁽²⁾ N° 10,491 du fonds latin et n° 201 du fonds de La Vallière. Sur le premier, voy. un mémoire de M. Champollion intitulé : *Notice sur le diurnal du roi René II* (in-8° de 7 pages); le second est décrit dans le *Catal. des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, t. 98, n° 285. — Le ms. latin 1156 A paraît être le livre d'heures de Jean d'Anjou, duc de Calabre.

⁽³⁾ Voyez le travail de M. Weld publié dans le tome XX de l'*Archæologia*.

⁽⁴⁾ *Histoire de Charles VI*, introd. p. 75.

Bibliothèque prototypographique, p. 89 à 100, n° 565 à 604.

duc de Berry, frère du roi Charles V, publiée en son entier pour la première fois; précédée de la vie de ce prince, illustrée des plus belles miniatures de ses manuscrits, accompagnée de notes bibliographiques et suivie de recherches pour servir à l'histoire des arts du dessin au moyen âge⁽¹⁾. M. Paulin Paris commença, en 1837, dans le *Bulletin du bibliophile*⁽²⁾, l'impression d'un catalogue des livres de Jean, duc de Berry, d'après les anciens inventaires, travail utile, qui malheureusement n'a pas été poursuivi au delà des soixante-deux premiers articles. En 1850, M. Douet d'Areq donna, dans la *Revue archéologique*⁽³⁾, sous le titre de *Notice sur la bibliothèque de Jean, duc de Berry*, une excellente analyse des deux inventaires rédigés en 1413 et en 1416. M. Hiver de Beauvoir, qui s'était occupé en 1855, des livres du duc de Berry dans sa *Description du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges*⁽⁴⁾, fit paraître, en 1860, un élégant volume intitulé : *La librairie de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre (1416), publiée en entier pour la première fois d'après les inventaires et avec des notes*. Malgré les promesses du titre, on ne trouve dans ce volume qu'une reproduction imparfaite de l'inventaire de 1416; l'auteur ne paraît pas avoir connu les inventaires rédigés en 1402 et en 1413, et il n'a pas mis à profit les utiles renseignements consignés dans les travaux de M. Paulin Paris et de M. Douet d'Areq. La matière est donc loin d'être épuisée, et j'ose espérer qu'on me pardonnera de revenir sur un sujet tant de fois traité.

La composition de la bibliothèque du duc de Berry nous est révélée par les inventaires qui en ont été dressés pendant la vie ou à la mort du prince. Le premier date de l'année 1402 et se trouve dans le manuscrit français 11496. Le second est de l'année 1413 et forme le registre KK 258 des Archives de l'Empire. Le troisième a été rédigé en 1416 par les soins des exécuteurs testamentaires du duc de Berry; il est conservé à la bibliothèque de Sainte-Genève sous la cote L 54 français. M. le comte Auguste de Bastard⁽⁵⁾ a eu entre les mains et a communiqué à M. Lacabane⁽⁶⁾ et à M. Paulin Paris⁽⁷⁾ la copie d'un quatrième inventaire qui était de la main du P. Berthier et qui devait se trouver dans les archives du département du Cher; les démarches que j'ai faites pour en prendre connaissance sont restées infructueuses. Il faut nécessairement rapprocher de ces inventaires la liste des livres que le duc de Berry tira de sa librairie pour doter la sainte chapelle de son palais de Bourges. Cette liste existe en double exemplaire : le premier, publié par M. Hiver⁽⁸⁾, est l'état des livres qui furent donnés

Inventaire
de la librairie
du duc de Berry

⁽¹⁾ Brunet, I, 697.

⁽²⁾ Deuxième série, p. 601 à 614.

⁽³⁾ VII, 145 à 168, 224 à 233.

⁽⁴⁾ Bourges, 1855, in-8°. Un supplément a été publié sous le titre de *Notice des joyaux d'église trouvés à la grosse tour de Bourges et à Paris après le décès du duc Jean*, in-8° de 24 p. On peut en rapprocher les *Notes sur la bibliothèque de la Sainte-*

Chapelle de Bourges que j'ai publiées dans la *Bibl. de l'école des chartes*, 4^e série, II, 142.

⁽⁵⁾ *Bulletin du Comité*, IV, 429, année 1857.

⁽⁶⁾ *Bibl. de l'école des chartes*, 1^{re} série, II, 71.

⁽⁷⁾ *Bulletin du bibliophile*, 2^e série, p. 601. *Les manuscrits français*, I, 155.

⁽⁸⁾ *Description du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges*, p. 96 et suiv.

ou promis aux chanoines de la sainte chapelle, en 1404; le second, dont la Bibliothèque impériale possède une copie⁽¹⁾, est l'état des livres qui furent délivrés par Robinet d'Estampes à Arnoul Belin, premier trésorier de la sainte chapelle. Les renseignements les plus utiles qu'on peut tirer de ces divers documents sont coordonnés dans un catalogue méthodique qu'on trouvera plus loin, à l'Appendice.

Les nombreux manuscrits du duc de Berry qui sont conservés tant à la Bibliothèque impériale que dans diverses collections de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, permettent de contrôler et de compléter les données fournies par les anciens inventaires. Ces manuscrits sont faciles à reconnaître : sur les uns⁽²⁾, le prince a mis sa signature ou des notes autographes; sur les autres⁽³⁾, son secrétaire Jean Flamel a tracé de majestueuses inscriptions, qui parfois remplissent toute une page de grand format; beaucoup⁽⁴⁾ sont ornés des armes du duc; l'écu de France à la bordure engrêlée de gueules; — de ses animaux symboliques : l'ours⁽⁵⁾ et le cygne⁽⁶⁾; — de sa devise : LE TEMPS VEXRA⁽⁷⁾, — et de son chiffre, formé d'un V et d'un E enlacés⁽⁸⁾.

La librairie de Jean, duc de Berry, moins nombreuse que celle de Charles V, avait été composée avec un goût plus délicat. Aucun volume n'y était admis s'il ne se recommandait soit par l'importance du texte, soit par la beauté de la copie et la perfection des enluminures. L'ancienne littérature latine y était plus large-

⁽¹⁾ Nouv. acq. lat. 2016, fol. 228.

⁽²⁾ Mss. latins 7907 A, 8824, 9321, 9328; mss. français 117 à 120, 159, 176, 246, 256, 263, 282, 301 (?), 373, 380, 425, 565, 568, 574, 598, 607, 829, 1023, 1082, 1210, 2608, 2641, 5631, 6271, 6446, 9106, 9221, 13091 et 15397; ms. 17 de La Vallière; Bible du musée des Souverains; ms. harléien 4382; ms. 1175 de Lansdowne; ms. 275 de Burney; le Sidrac (n^o 11, 113) et le Josèphe de Bruxelles; le Gace de la Buigne et le Tite-Live du duc d'Aniale; la Bible historique et le Miroir historique de lord Ashburnham.

Mss. latins 248, 919, 7907 A, 10406, 10483 et 10484; mss. français 159, 263, 380, 598, 1023, 2641, 2810, 6446, 9221 et 13091; Bible du musée des Souverains; ms. 276 de Bourges; ms. harléien 4381; ms. 275 de Burney; le Tite-Live du duc d'Aniale; la Bible historique et le Miroir historique de lord Ashburnham.

⁽³⁾ Mss. latins 248, 919, 8886 et 8887; mss. français 117 à 120, 247, 1082, 2641 et 2810; ms. 127 du fonds de La Vallière; mss. 31 et 43 de Bourges; Miroir historique de lord Ashburnham. (Conf. les articles 82, 98, 105 et 225 du catalogue des livres du duc de Berry.) Les armes du prince se dis-

tinguent encore sur les tranches des mss. latins 248, 10483 et 10484.

⁽⁴⁾ Mss. latins 248 et 919; mss. 31 et 43 de Bourges; ms. 11061 de Bruxelles. (Voy. l'article 82 du catal. des livres du duc de Berry. Conf. les sceaux dessinés dans le ms. 890, 3 de Gaignières, fol. 21 et 25 a, et ceux qui sont décrits par M. Douet d'Arq. *Invent. des sceaux des Archives*, 1, 330 et 331, sous les n^o 421, 423, 428 et 429; le type 421 a été gravé dans la *Revue archéol.* t. VII, planche 139.)

⁽⁵⁾ Ms. latin 919; mss. français 1082 et 2641; mss. 31 et 43 de Bourges; ms. 11061 de Bruxelles. (Voy. l'art. 534 du catalogue des livres de Charles V et l'article 82 du catal. du duc de Berry. Conf. les sceaux dessinés dans le ms. 890, 3 de Gaignières, fol. 21 et 27, et ceux qui sont décrits par M. Douet d'Arq. *Invent. des sceaux des Archives*, 1, 330 et 331, sous les n^o 421, 424, 427 et 428.) Parfois l'écu du duc de Berry était supporté, non par des ours ou des cygnes, mais par des anges. (Voy. l'art. 105 du catal. des livres du duc de Berry.)

⁽⁶⁾ Ms. latin 919; ms. français 1082.

⁽⁷⁾ Ms. latin 919; mss. 31 et 43 de Bourges; ms. 11061 de Bruxelles.

ment représentée que dans la tour du Louvre. Le duc de Berry se procura un Plin., un Priscien, suivi de la Rhétorique de Cicéron, un Térence et les Bucoliques de Virgile⁽¹⁾, ouvrages qui manquaient dans la collection de Charles V.

On savait partout, en France et même à l'étranger, le bonheur que le duc de Berry éprouvait à posséder des livres⁽²⁾ et la munificence avec laquelle il récompensait les cadeaux qui lui étaient faits. Aussi s'empressait-on de lui offrir des volumes dont la beauté devait flatter le plus délicat des bibliophiles du xiv^e et du xv^e siècle.

Les clercs qui ont dressé les différents inventaires de la bibliothèque du duc de Berry ont soigneusement indiqué l'origine de presque tous les ouvrages qu'ils décrivaient. Ces précieux documents nous apprennent quels livres avaient donnés au duc de Berry le roi Charles VI⁽³⁾, la reine Isabeau⁽⁴⁾, Louis, duc de Guyenne, fils de Charles VI⁽⁵⁾; Louis, duc d'Orléans⁽⁶⁾; Louis II d'Anjou, roi de Sicile⁽⁷⁾; les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur⁽⁸⁾; Béraud, dauphin d'Auvergne⁽⁹⁾; Catherine d'Alençon, veuve de Pierre de Navarre⁽¹⁰⁾; le pape Clément VII⁽¹¹⁾; Henri IV, roi d'Angleterre⁽¹²⁾; Louis, duc de Bavière⁽¹³⁾, et Jean-Marie Visconti, duc de Milan⁽¹⁴⁾.

L'exemple des grands fut imité par toutes les personnes qui approchaient du duc de Berry et qui avaient intérêt à se concilier les bonnes grâces de ce prince. C'est ce que firent le patriarche d'Alexandrie⁽¹⁵⁾ (sans doute Eugène de Robertis de Tripoli⁽¹⁶⁾); Jean de Montaigu, archevêque de Sens⁽¹⁷⁾; Gérard du Puy, évêque de Saint-Flour⁽¹⁸⁾; Léger d'Eyragnès, évêque de Gap⁽¹⁹⁾; un évêque de Châlon, probablement Jean de la Coste⁽²⁰⁾; un abbé de Bruges⁽²¹⁾; Jean de Montaigu, vidame

Mss. all. au duc de Berry.

⁽¹⁾ Art. 181, 257, 262 et 263 du catal. des livres du duc de Berry.

⁽²⁾ «Se délie et aime gens subtilz, clercs ou autres, beaux livres des sciences morales et histories notables des pollicies rommaines ou d'autres louables enseignemens...» (Christine de Pisan, *Faits de Charles I*, II, 12; ms. français, 5025, fol. 36.)

⁽³⁾ Voy. plus haut, p. 50. — Charles V, avant de monter sur le trône, avait donné un livre d'heures à son frère le duc de Berry; le 24 février 1356 (n. s.), il ordonna de payer «à Morise de Blays... dix escuz pour unes heures de Nostre Dame que il a baillées et delivrées pour beau frère mess. Jehan.» (Bibliothèque impériale, lettres du dauphin Charles, depuis Charles V, à la date du 24 février 1355, v. s.)

⁽⁴⁾ Art. 97 du catalogue des livres du duc de Berry.

⁽⁵⁾ Art. 53 et 111. (Conf. *Art.* 54.)

⁽⁶⁾ Art. 1, 135, 151, 171 et 260. (Conf. *Art.* 51.)

⁽⁷⁾ Art. 96. (Conf. *Art.* 22.)

⁽⁸⁾ Art. 196 et 256. (Conf. Peignot, *Catal. de la bibl. des ducs de Bourgogne*, p. 30 à 33.)

⁽⁹⁾ Art. 27.

⁽¹⁰⁾ Art. 56 et 85.

⁽¹¹⁾ Art. 2, 3 et 257. (Sur l'accueil fait au duc de Berry par Clément VII, voy. la *Chron. du relig. de S. Denis*, éd. Bellaguet, I, 312.)

⁽¹²⁾ Art. 55.

⁽¹³⁾ Art. 148.

⁽¹⁴⁾ Art. 156.

⁽¹⁵⁾ Art. 67 et 128.

⁽¹⁶⁾ Le Quien, *Oriens christ.*, III, 1146.

⁽¹⁷⁾ Art. 77.

⁽¹⁸⁾ Art. 125 et 245.

⁽¹⁹⁾ Art. 60.

⁽²⁰⁾ Art. 262.

⁽²¹⁾ Art. 177.

de Laonnois, grand maître de l'hôtel du roi⁽¹⁾; Guillaume de Tignonville⁽²⁾; Robert Mauger, premier président du parlement⁽³⁾; Pierre le Fruittier, dit *Salmon*, secrétaire du roi⁽⁴⁾; Jean de la Barre, receveur général des finances en Languedoc et en Guyenne⁽⁵⁾; Guillaume Bois-Ratier, maître des requêtes de l'hôtel du roi et conseiller du duc⁽⁶⁾; Philippe de Corbie, maître des requêtes de l'hôtel du roi et du duc⁽⁷⁾; Ascelin Roine, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, confesseur et premier chapelain du duc⁽⁸⁾; Guillaume Beaumaistre, aumônier du duc⁽⁹⁾; Arnoul Belin, trésorier de la chapelle du duc⁽¹⁰⁾; Martin Gouge, trésorier général du duc, depuis évêque de Chartres⁽¹¹⁾; Ilrier de Martreuil, chancelier du duc⁽¹²⁾; Robinet d'Estampes, garde des joyaux du duc⁽¹³⁾; Geoffroi Robin⁽¹⁴⁾; Goutier Col⁽¹⁵⁾; Jacques Courean⁽¹⁶⁾; Nicolas Viaut⁽¹⁷⁾; Pierre Troussseau, archidiacre de Paris⁽¹⁸⁾; Baoul d'Oetonville⁽¹⁹⁾; Simon Alligret⁽²⁰⁾ et la femme de David de Briuen⁽²¹⁾. C'était surtout comme présents de nouvelle année que les officiers du duc de Berry offraient des livres à leur maître: les moins riches se réunissaient dans cette circonstance pour acheter à frais communs des volumes dignes d'être mis sous ses yeux: tel était le livre des Propriétés des choses, que le duc Jean reçut, aux étrennes de l'année 1403 (1404, n. s.), de ses quatre secrétaires Pierre de Gynes, Michel le Beuf, Jean de Cande et Evard Moriset⁽²²⁾.

Les auteurs aimaient à dédier leurs ouvrages au duc de Berry. Aimeri du Peyrat, abbé de Moissac, lui fit hommage de ses Lamentations sur la mort de Charlemagne⁽²³⁾; Jacques le Grand lui adressa son livre des Bonnes mœurs⁽²⁴⁾. C'est pour lui, ou du moins à sa demande, que maître Jean Courte-Guisse traduisit le traité de Sénéque sur les Quatre Vertus⁽²⁵⁾; Pierre Leraut, le livre espagnol des Formes, Figures et Images qui sont aux cieux⁽²⁶⁾; Jean d'Arras, l'histoire fabuleuse de Lusi-

Art. 13 et 259.

² Art. 136 et 137.

Art. 5.

Art. 115.

Art. 209 et 239.

Art. 88, 126, 149, 153, 195 et 243. — Le ms. latin 5748 est un Salluste qui a appartenu à Guillaume Bois-Ratier. Ce personnage, devenu évêque de Mende, fit faire un pontifical, qui appartient aujourd'hui à lord Ashburnham. (*Catal. of the mss. at Ashburnham Place*, Append. n° 57.)

⁷ Art. 112.

⁸ Art. 93.

⁹ Art. 70.

Art. 24 et 33.

¹¹ Art. 208, 230, 261 et 276.

¹² Art. 68, 127 et peut-être 139.

¹³ Art. 104; conf. les art. 103 et 106.

¹⁴ Art. 179.

¹⁵ Art. 191.

¹⁶ Art. 119 et 206. En 1401-1402 Jacques Courean était maître d'hôtel du duc de Berry. (Ms. français 7855, p. 618.)

¹⁷ Art. 158. Nicolas Viaut était clerc de la chambre des comptes du duc de Berry. (Voy. une lettre du duc de Berry, du 10 juillet 1384, au Cabinet des titres, première série des originaux, au mot *Gillier*.)

¹⁸ Art. 36.

¹⁹ Art. 9.

²⁰ Art. 26, 182, 183 et 185. — Simon Alligret était physicien du duc de Berry. (Voy. le ms. français 7855, p. 621.)

²¹ Art. 109.

²² Art. 145.

²³ Art. 245.

²⁴ Art. 134.

²⁵ Ms. français 581, fol. 253.

²⁶ Catal. des livres de Charles V, art. 616.

guan⁽¹⁾, et Laurent de Premierfait, les *Cas des nobles hommes et femmes de Boccace*⁽²⁾, Christine de Pisan lui offrit presque tous ses ouvrages : le livre de Long estude, le 20 mars 1403⁽³⁾ ; le livre de Mutation de fortune, en mars 1404⁽⁴⁾ ; les Faits de Charles V, le 1^{er} janvier 1405⁽⁵⁾ ; les Sept Psammes, le 1^{er} janvier 1410⁽⁶⁾ ; les Faits d'armes, le 1^{er} janvier 1413⁽⁷⁾ ; le livre de la Paix, le 1^{er} janvier 1414⁽⁸⁾, et, à des dates qui ne sont pas fixées, le Recueil de ballades et l'Épître d'Othéa⁽⁹⁾.

Aux livres donnés venaient s'ajouter ceux que le duc achetait soit à ses officiers ou à ceux du roi, comme Jean Flamel⁽¹⁰⁾ et Jean de la Cloche⁽¹¹⁾ ; soit aux exécuteurs testamentaires des grands personnages⁽¹²⁾ ; soit à des copistes et à des marchands, comme Jean le Moustardier, écrivain de lettre de forme⁽¹³⁾ ; Renaud du Montet, libraire⁽¹⁴⁾ ; Hemequin de Virelay⁽¹⁵⁾, Baude de Guy⁽¹⁶⁾ et Bureau de Dammartin⁽¹⁷⁾.

Ces acquisitions montaient parfois à des sommes très-élevées : un Roman de la Rose coûta 120 écus, environ 1,560 francs⁽¹⁸⁾ ; un exemplaire des Chroniques de Burgos, 200 écus, environ 2,600 francs⁽¹⁹⁾ ; un Lancelot du Lac, 300 écus, environ 3,900 francs⁽²⁰⁾, et un bréviaire, 400 écus, environ 5,200 francs⁽²¹⁾. En 1405, le duc acheta deux lots de livres, qu'il paya, le premier 2,025 livres, environ 19,800 francs⁽²²⁾, et le second 2,220 écus, environ 28,800 francs⁽²³⁾.

Non content d'acquérir les plus beaux manuscrits qui se trouvaient en vente, Jean s'en faisait copier et enluminer par d'excellents artistes qu'il prenait à ses gages. Les anciens inventaires⁽²⁴⁾ mentionnent deux volumes que le duc avait fait faire à ses ouvriers ; ils citent en particulier maître André Beaumevu⁽²⁵⁾, Pol de

Manuscrits achetés
par
le duc de Berry

Manuscrits exécutés
pour
le duc de Berry

⁽¹⁾ Préface mise en tête du ms. français 1482.

⁽²⁾ Dédicace insérée dans les mss. 131, 226 et 231 du fonds français.

⁽³⁾ Art. 286.

⁽⁴⁾ Art. 287.

⁽⁵⁾ Art. 246.

⁽⁶⁾ Art. 129.

⁽⁷⁾ Art. 289.

⁽⁸⁾ Art. 288.

⁽⁹⁾ Art. 290 et 291.

⁽¹⁰⁾ Art. 269.

⁽¹¹⁾ Art. 235. A ces noms il faut peut-être ajouter ceux de Colin Beauconsin et de Jean Colin, art. 120 et 203.

⁽¹²⁾ Ainsi peut s'expliquer la présence chez le duc de Berry d'une chronique aux armes d'Aimeri de Rochechouart, mort en 1397 (art. 240), et de trois volumes qui avaient appartenu à Louis, comte d'Étampes, mort en 1400 (art. 47, 48, 52 et 162).

⁽¹³⁾ Art. 41.

⁽¹⁴⁾ Art. 42, 76, 107, 121, 144, 146, 167, 168, 198, 204, 212 bis, 270 et 279.

⁽¹⁵⁾ Art. 253.

⁽¹⁶⁾ Art. 175, 176, 231, 234 et 278.

⁽¹⁷⁾ Art. 150, 227 et 255.

⁽¹⁸⁾ Art. 277.

⁽¹⁹⁾ Art. 253.

⁽²⁰⁾ Art. 270.

⁽²¹⁾ Art. 50.

⁽²²⁾ Art. 2.

⁽²³⁾ Art. 175 et 176. — M. Douet d'Arque m'a signalé dans le registre 9 des Matinées du parlement, au fol. 234 v^o, une note du 11 mai 1417, relative à un procès pendant entre maître Jehan Flamel, d'une part, et Audriet Giffart, d'autre part, pour cause de deux livres, Titus Livius et une bible, que acheta feu mons. de Berry, v francs.

⁽²⁴⁾ Art. 99 et 100.

⁽²⁵⁾ Art. 30. (Conf. l'art. 132.)

Limbourg¹ et Jaquemart de Hesdin². Ce dernier peintre avait dû entrer au service du prince vers l'année 1384³ : des heures dont la décoration lui avait été confiée furent estimées, en 1416, 4.000 livres⁴, ce qui représente intrinséquement plus de 37.000 francs de notre monnaie.

Il est assez difficile de déterminer quelles peintures sont dues à chacun des artistes du duc de Berry dont les noms figurent dans les documents contemporains. Je n'hésite pas cependant à attribuer à maître André Beauneveu les vingt-quatre grandes peintures qui sont en tête du manuscrit français 13.091⁵. En effet, les anciens inventaires de la librairie du duc de Berry ne citent qu'un seul psautier latin et français, qui est ainsi mentionné sur l'inventaire de l'année 1402 : « Un psautier escript en latin et françois, très-richement enluminé, où il a plusieurs histoires au commencement de la main maistre André Beauneveu⁶. » Or, dans le manuscrit français 13.091, nous avons un psautier latin-français qui a appartenu au duc de Berry et dont les premières histoires sont d'un style qu'on ne reconnaît plus dans le reste du volume. Je regarde donc comme acquis à l'histoire que les vingt-quatre grandes peintures qui couvrent les premiers feuillets du manuscrit français 13.091 sont l'œuvre de maître André Beauneveu⁷. Elles suffisent pour assurer à ce peintre, qui était déjà en 1364 au service de Charles V⁸, une des places les plus honorables dans les annales de l'art français à la fin du XIV^e siècle. Elles justifient la haute opinion que Froissart avait du talent d'André Beauneveu, et qu'il a gracieusement exprimée à propos d'un séjour du duc de Berry au château de Meun-sur-Yèvre, en 1390 : « Encores, dit-il, se tenoit le duc à Meun sur Yèvre, et s'y tint plus de trois semaines, et devisoit au maistre de ses œuvres de taille et de peinture, maistre Andrieu Beauneveu, à faire nouvelles ymagés et peintures : car en telles choses avoit il grandement sa fantasia

¹ Art. 104 et 297.

² Art. 98 et 99.

³ « A Jaquemart de Esdin, pintre de nous, pour don à luy fait par mon seigneur, tant pour soy vestir en fixor, comme pour luy deffrayer d'aucuns despens que luy et sa femme firent en la ville de Bourges, avant qu'il preist aucuns gaiges ou salaire de nous, xvi, par mandement donné le 28^e jour de novembre 1384 et quittance donnée le 11^e jour du dit mois, tout rendu à court, 30 l. t. » Fragment d'un compte conservé dans le vol. XVI des *Mélanges de Clairambault*, p. 502.)

⁴ Art. 99.

⁵ M. Henin : *Monuments*, V, 174) dit en parlant de ce ms. « Les premières miniatures sont de travail italien et d'une exécution remarquable. »

⁶ Art. 30.

⁷ Pour l'explication de ces peintures, il faut les

rapprocher des légendes qui dans le ms. latin 919 accompagnent les peintures du bas des pages occupées par le calendrier.

⁸ « Andry Beauneveu, ymagier du roy nostre seigneur, confesse avoir eu et receu de honorables hommes et sages les generaux tresoriers à Paris sur les aides du royaume ordonnées pour la delivrance du roy Jehan, que Dieux absolle, par les mains de Jehan l'Uissier, receveur general d'icelles aides, deux cens frans d'or, en rabat et admenissement de quatre cens frans d'or demourant à paier de cinq cens frans d'or que le roy nostre seigneur a ordenez et assignez à prendre sur les dites aides pour distribuer aus ouvriers qui font certaines et plusieurs tumbes que le dit seigneur lui a commandez à faire... Fait Van mil ccc lxxiiij, le lundi xvi jour de novembre. » (Orig. à la Bibl. imp. Quittances, à la date du 16 novembre 1364.)

« de toujours faire ouvrir de taille et de peinture: et il estoit bien adressié, car
 « dessus ce maistre Andrieu dont je parolle n'avoit pour lors meilleur ne le pareil
 « en milles terres, ne de qui tant de bons ouvraiges feust demouré en France ou
 « en Hayman, dont il estoit de nacion, et ou royaume d'Angleterre⁽¹⁾. »

Quant à Jaquemart de Hesdin, qui devait appartenir à la même école qu'André Beaumeveu, il est certain qu'il avait travaillé aux *très-riches heures du duc de Berry*, n^o 919 du fonds latin⁽²⁾. L'inventaire de l'année 1413 dit positivement que ces heures étaient « très-notablement enluminées et historiées de grans histoires de la main Jaquemart de Hedin, et autres ouvriers de monseigneur⁽³⁾. » Malheureusement le manuscrit 919 a subi plusieurs mutilations: je suis persuadé qu'on en a enlevé les grandes histoires auxquelles fait allusion l'inventaire de 1413, et je n'ose indiquer aucun exemple authentique des productions du pinceau de Jaquemart de Hesdin. Toutefois, autant qu'on en peut juger par un *fac-simile*, la décoration du manuscrit 11,061 de Bruxelles⁽⁴⁾ présente beaucoup d'analogie avec notre manuscrit latin 919, et il est permis de se demander si le grand tableau de la sainte Vierge qu'on admire dans le manuscrit de Bruxelles n'est pas du même temps et de la même main que les grandes histoires dont le manuscrit de Paris était autrefois orné et que l'inventaire de l'année 1413 attribue à Jaquemart de Hesdin.

Le duc Jean ne gardait pas pour lui tous les manuscrits qu'il recevait en présent, qu'il achetait ou qu'il faisait copier. La liste des personnes auxquelles il donna des livres est presque aussi longue que celle des personnes qui lui en offrirent. On y voit figurer le roi Charles V⁽⁵⁾; la reine d'Angleterre, Isabelle, fille de Charles V⁽⁶⁾; Jean II, roi de Castille et de Léon⁽⁷⁾; Louis, duc de Guyenne⁽⁸⁾; Louis, duc d'Orléans⁽⁹⁾; les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur⁽¹⁰⁾; la comtesse d'Armagnac, Bonne de Berry⁽¹¹⁾; Bernard d'Armagnac, fils de cette princesse⁽¹²⁾; Béraud, comte de Clermont, dauphin d'Anvergne⁽¹³⁾; Louis de Bourbon, comte de Vendôme⁽¹⁴⁾; Jean de Bourbon, comte de Clermont⁽¹⁵⁾; Tho-

Jaquemart de Hesdin.

Manuscrits donnés
par
le duc de Berry.

⁽¹⁾ *Chroniques*, t. IV, ch. xiv; éd. du Panthéon, III, 74. J'ai revu ce passage sur les mss. français 2646, fol. 74; 2654, fol. 70 v^o; 2661, fol. 64 v^o et 2672, fol. 75 v^o.

⁽²⁾ C'est par suite d'une méprise que M. Denis (*Ornementation des manuscrits*, p. 102) attribue à André Beaumeveu la décoration du manuscrit latin 919. — De ce ms. 919 il convient de rapprocher le n. 117 du fonds de La Vallière.

⁽³⁾ Art. 99.

⁽⁴⁾ Ce ms. est souvent désigné sous le titre de *Heures de Venceslas*, duc de Brabant; mais le *fac-simile* publié dans le t. I du *Catal. des mss. de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, en regard de la

p. lxxxix, prouve que c'est un livre du duc de Berry.

⁽⁵⁾ Art. 352, 534 et 1206 du catal. des livres de Charles V.

⁽⁶⁾ Art. 97 du catal. des livres du duc de Berry.

⁽⁷⁾ Art. 111.

⁽⁸⁾ Art. 57.

⁽⁹⁾ Art 3, 59 et 257.

⁽¹⁰⁾ Art. 29, 98 et note, et 201.

⁽¹¹⁾ Art. 109 et 244.

⁽¹²⁾ Art. 278.

⁽¹³⁾ Art. 215.

⁽¹⁴⁾ Art. 168.

⁽¹⁵⁾ Art. 268.

mas, duc de Clarence¹; Jean Harpedenne²; Jean de Hengneville³; le grand maître Jean de Montaigu⁴; Pierre des Essarts, prévôt de Paris⁵; Guillaume de Lode⁶; Guillaume Bois-Batier, archevêque de Bourges⁷; Jean de Montaigu, évêque de Chartres⁸; Martin Gouge, évêque de Chartres, puis de Clermont⁹; les abbés de Bruges¹⁰, de Saint-Gildas¹¹ et de Saint-Sulpice⁽¹²⁾; Marie de France et Catherine de Harcourt, religieuses à Poissy⁽¹³⁾; Arnoul Belin, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges⁽¹⁴⁾; Jean du Pré, Jean Barré et Jean d'Ortègue, varlets de chambre du duc⁽¹⁵⁾; Robinet d'Estampes⁽¹⁶⁾, Jean fils du dit Robinet⁽¹⁷⁾; Bureau de Dammartin⁽¹⁸⁾, Guillaume l'Épicier⁽¹⁹⁾, Guillaume Lurin⁽²⁰⁾, Guillaume le Neveu⁽²¹⁾ et Jean d'Ompnie⁽²²⁾. Le duc Jean se dévoua surtout au profit de la sainte chapelle de Bourges, qu'il dota d'une bibliothèque fort considérable⁽²³⁾.

C'est ainsi que du vivant du duc de Berry furent dispersés beaucoup des volumes que ce prince s'était procurés⁽²⁴⁾. Ceux qu'il possédait encore au jour de son décès servirent, avec ses autres biens meubles, à payer une partie des énormes dettes dont sa succession était grevée. Parmi les créanciers du prince on remarquait sa veuve, la comtesse de Boulogne; sa fille Marie, duchesse de Bourbonnais, et plusieurs marchands⁽²⁵⁾.

Les exécuteurs testamentaires firent porter à Paris, dans l'hôtel du comte d'Armagnac, et priser par des jurés⁽²⁶⁾ tous les biens qui s'étaient trouvés dans les résidences du duc à Bourges, à Meun et à Paris⁽²⁷⁾. Différents articles, représentant une somme de 35,000 francs, furent alors mis à la disposition de la duchesse de Bourbonnais, qui s'engageait à ne plus rien réclamer dans la succession de son père: ce lot comprenait quarante et un des plus beaux manuscrits du duc de Berry⁽²⁸⁾. Cinq autres furent livrés au comte d'Armagnac, qui les accepta

¹ Art. 282.

² Art. 10.

Art. 265.

³ Art. 47, 71 et 201. (Conf. Part. 31.)

Art. 198.

⁴ Art. 200 et 275. (Sur Guillaume de Lode, voy. la *Chron. du relig. de S. Denis*, éd. Bellaguet, V, 363.)

⁵ Art. 20, 27 et 77.

⁶ Art. 48.

Art. 106 et 107.

⁷ Art. 212 et 247.

Art. 219.

⁸ Art. 264.

Art. 22 et 55.

⁹ Art. 85 et 179.

¹⁰ Art. 35, 168 et 190. (Conf. Donet d'Arcq, *Pièces relatives au règne de Charles VI*, I, 151.)

¹¹ Art. 15 et 192.

¹² Art. 60.

¹³ Art. 105 et 152.

¹⁴ Art. 160.

¹⁵ Art. 276.

¹⁶ Art. 224 et 242.

¹⁷ Art. 159, 192 et 284.

¹⁸ Voy. plus haut, p. 57.

¹⁹ C'est sans fondement qu'on a prétendu qu'une partie des livres du duc de Berry avait péri dans le sac de l'hôtel de Nesle, en 1413, et un peu plus tard dans l'incendie du château de Beâtre. (Ferdinand Denis, *Histoire de l'ornementation des manuscrits*, 81 et 82.)

²⁰ Ms. I, 54 de Sainte-Geneviève, fol. 22.

²¹ Les livres furent estimés en août 1416 par Renaud du Montet, Denisot Courtillier, Olivier de l'Empire et Jean Merles. (Même ms. fol. 302.)

²² Même ms. fol. 26.

²³ Même ms. fol. 210.

comme équivalant à une somme de 390 livres ⁽¹⁾. Un livre d'heures fut donné à Jean Gaucher, ancien clerc des joyaux du duc, pour le récompenser de ses bons services ⁽²⁾. Deux volumes de choix furent offerts à la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, et au duc de Touraine, depuis Charles VII, dont le crédit pouvait être utile à la liquidation des affaires du duc de Berry ⁽³⁾.

Préalablement, les exécuteurs testamentaires avaient mis à part un certain nombre de manuscrits dont le prince ne leur sembla pas légitimement propriétaire. On rangea dans cette catégorie dix ouvrages qui provenaient de la succession de Jean de Montaigu ⁽⁴⁾; une bible et un cérémonial du sacre, qui durent être réintégrés dans la librairie du Louvre ⁽⁵⁾; un bréviaire et un Térencia, qui furent réclamés par les exécuteurs testamentaires de Louis, duc de Guyenne ⁽⁶⁾; des Chroniques latines, qui avaient été empruntées à l'abbaye de Saint-Denis ⁽⁷⁾, et une Cité de Dieu que Pierre le Fruitier, dit Salmon, prétendit n'avoir pas donnée, mais simplement communiquée ⁽⁸⁾.

Ce qui restait des livres du duc de Berry fut vendu au profit de la succession. Nous savons qu'une bible fut achetée par Galéas Pinel ⁽⁹⁾, un bréviaire par l'évêque de Paris ⁽¹⁰⁾ et un Priscien par Jean Coingnet ⁽¹¹⁾.

La magnificence des exemplaires qui se trouvaient dans la librairie du duc Jean les a protégés, sinon contre les injures du temps, au moins contre l'indifférence des hommes. C'est ce qui explique comment nous possédons encore plus d'un quart des volumes portés sur les inventaires du duc de Berry, tandis que nous n'avons peut-être pas recueilli la vingtième partie de la librairie du Louvre. Voici l'indication sommaire de ces beaux manuscrits.

Manuscrits reconnus
comme
ayant appartenu
au
duc de Berry

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. — FONDS LATIN.

248. Seconde partie de la Bible.
 919. Grandes heures.
 7907 A. Térencia avec peintures.
 8824. Psautier latin et saxon, copié au XI^e siècle par « sacer Dei Pulfrinus, id est cognomento - Cada. »
 8846. Grand psautier à peintures ⁽¹²⁾.

⁽¹⁾ Ms. L 54 de Sainte-Genève, fol. 236 v^o.

⁽²⁾ Art. 110 du catal. des livres du duc de Berry.

⁽³⁾ Art. 59 et 110.

⁽⁴⁾ Ms. L 54 de Sainte-Genève, fol. 172 et 175. (Cf. le ms. français 6747, fol. 92 v^o.)

⁽⁵⁾ Art. 7 et 91 du catal. des livres du duc de Berry. Le catal. des livres de Charles V mentionne encore (art. 975) un Tite-Live qui avait été prêté au duc Jean.

⁽⁶⁾ Art. 54 et 262 du catal. des livres du duc de Berry.

⁽⁷⁾ Art. 238.

⁽⁸⁾ Art. 115.

⁽⁹⁾ Art. 1.

⁽¹⁰⁾ Art. 50.

⁽¹¹⁾ Voy. la note mise à la fin du ms. 275 du fonds Burney. C'est, je crois, par erreur que les auteurs du *Catalogus librorum manuseriptorum bibliothecæ Burbonicæ* (p. 69 et 70) ont lu « Jehan « Coingnet. »

⁽¹²⁾ L'attribution de ce psautier au duc de Berry repose sur une citation de M. de Bastard. (Voy. *Bulletin du Comité*, IV, 429, année 1857.)

- 8864 à 8863. Répertoire moral de Pierre le Bercheur.
 8874. Psautier.
 8885. Missel.
 8886. Pontifical d'Étienne Loipeau, évêque de Luçon.
 8887. Missel.
 9391. Nicolas Trevet sur la Consolation de Boèce.
 9398. Pierre de Crescens.
 10496. Bible de saint Louis.
 10483 et 10484. Bréviaire de Belleville.

FONDS FRANÇAIS.

- 117 à 120. Lancelot du Lac.
 159. Bible historique.
 176. Rational.
 246. Compilation historique commençant à la Genèse.
 247. Josèphe, Antiquités des juifs.
 256. Histoire des Grecs après la destruction de Troie.
 263. Tite-Live.
 282. Valère-Maxime.
 301 (?). Seconde partie de la compilation historique commençant à la Genèse.
 373. Métamorphoses d'Ovide.
 380. Roman de la Rose.
 425. Composition de la Sainte Écriture.
 565. Aristote, Du ciel et du monde.
 568. Livre du Trésor.
 574. Image du monde.
 598. Boccace, Livre des femmes nobles et renommées.
 607. Cité des dames.
 829. Pèlerinage de Èsme et du corps.
 1023. Livre de bonnes mœurs.
 1082. Aristote, Du ciel et du monde.
 1210. Information des rois et des princes.
 1454. Le Brut d'Angleterre.
 2608. Chroniques de Saint-Denis.
 2641. Chronique de Froissart.
 2810. Merveilles du monde.
 2813. Chroniques de Saint-Denis ¹.
 5631. Mare-Paul.
 6271. Cité de Dieu.
 6456. Josèphe, Antiquités des juifs.
 9106. Politiques et Économiques d'Aristote.
 9221. Machaut.

¹ Cost uniquement d'après l'inventaire du père Berthier, communiqué à MM. Paris et Lacabane, par M. de Bastard, que cet exemplaire des Grandes

chroniques est indiqué comme ayant appartenu à Jean, duc de Berry. (Voy. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1^{re} série, II, 71.)

13091. Psautier latin-français.
15397. Texte et exposition des premiers livres de la Bible.
..... Bible, déposée au musée des Souverains.

FONDS DE LA VALLIÈRE.

17. Bible historique.
197. Heures.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURGES ¹.

31. Légendaire en quatre volumes.
43. Missel.
976. Catholicon.

MUSÉE BRITANNIQUE.

Fonds de Harlei, n. 4381 et 4382. Bible historique en deux volumes ².
Fonds de Lansdowne, n. 1175. Première partie de la Bible traduite par Raoul de Presles ³.
Fonds de Burney, n. 275. Ouvrages de Priscien, Cicéron, etc. ⁴

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

N. 11061. Heures ⁵.
N. 11113. Sidrac.
..... Dialogue de saint Grégoire ⁶.
..... Joseph ⁷.
..... Miroir des dames (?).

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BERLIN.

Heures ⁸.

BIBLIOTHÈQUE DU DUC D'AUMALE.

Heures ⁹.
Dédits de la chasse par Gace de la Buigne ¹⁰.
Titelive ¹¹.

¹ C'est sans motifs suffisants qu'on a quelquefois attribué au duc de Berry un commentaire sur les psaumes, un commentaire sur les épîtres de saint Paul et un Galien, qui sont conservés à la bibliothèque de Bourges, sous les n^{os} 50, 61 et 247.

² *Documents inédits, Rapports au ministre*, p. 151.

³ *A catalogue of the Lansdowne manuscripts*, II, 284.

⁴ *Catalogus librorum mss. bibliothecae Barucianae*, p. 69. (Conf. Michel, *Rapports au ministre*, p. 160.) Ce ms. qui appartenait jadis au chapitre d'Alby (Martène, *Voyage lit.*, I, n. 67), figure sur le *Catal. des livres de Mae-Carthy*, I, 560, n. 3697.

⁵ Voy. plus haut, p. 63, note 4.

⁶ Voy. le catal. des livres du duc de Berry, note ajoutée à l'article 192.

⁷ *Ibid.*, note ajoutée à l'article 210.

⁸ M. de Laborde (*Les ducs de Bourgogne*, I, cxxi) cite un livre d'heures du duc de Berry, qui de la bibliothèque de M. de Saint-Mauris est passé à Berlin. C'est avec quelque hésitation que je l'attribue à la Bibliothèque royale de cette ville. En *fac-simile* de ce ms. a été publié par M. de Bastard.

⁹ *Description sommaire*, p. 53, n. 494.

¹⁰ *Ibid.*, p. 57, n. 522. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 153.

¹¹ *Description sommaire*, p. 57, n. 523. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 226.

BIBLIOTHÈQUE DE LORD ASHURNHAM.

Appendice, n. 7. Bible historique.

Appendice, n. 146. Miroir historique.

Cette liste est loin d'être complète, et je ne doute pas que des collections imparfaitement explorées ne renferment encore d'importants débris de la bibliothèque du duc de Berry. On finira bien par retrouver l'exemplaire des romans de la Rose, de la Violette, etc. que Le Laboureur⁽¹⁾ avait vu chez le président de Mesmes : un Décret, que les Bénédictins avaient remarqué dans la bibliothèque du chapitre d'Alby⁽²⁾, et trois volumes qu'un libraire de Lyon a vendus de nos jours pour le compte des religieux de la Grande-Chartreuse⁽³⁾.

AV.

LIBRAIRIE DE PHILIPPE LE HARDI, DUC DE BOURGOGNE, ET DE SES DESCENDANTS.

La librairie que fonda Philippe le Hardi, quatrième fils du roi Jean, eut une existence moins éphémère que les librairies de ses trois frères aînés. Les livres qu'il avait amassés, et dont le nombre fut singulièrement augmenté par son fils, Jean sans Peur, par son petit-fils, Philippe le Bon, et par son arrière-petit-fils, Charles le Téméraire, furent le noyau de la grande bibliothèque à laquelle la Belgique reconnaissante a conservé le nom des fondateurs en l'appelant *Bibliothèque de Bourgogne*. L'histoire de ce bel établissement m'entraînerait trop loin de mon sujet principal : je le laisserai donc de côté, en renvoyant aux traités spéciaux de Laserna Santander⁽¹⁾, de Frocheur⁽²⁾ et de Marchal⁽³⁾, ainsi qu'aux documents publiés par Peignot⁽⁴⁾, par Barrois⁽⁵⁾ et par M. le comte de Laborde⁽⁶⁾. On trouvera dans ces différents ouvrages, non-seulement les détails relatifs à l'origine et aux développements de la bibliothèque dont il s'agit ici, mais encore l'indication

¹ *Hist. de Charles VI*, introd., p. 82.

² *Voyage lit.* I, n. 67. (Conf. M. de Bastard, *Bulletin du Comité*, année 1857, IV, 687.)

³ Je dois cette indication à M. de Terrebasse. — L'un de ces volumes est peut-être l'exemplaire des *Éthiques* qui a été vendu 1,700 francs en 1857. Voy. *Catal. des livres de la maréchale Lannes*, p. 7, n. 34.

⁴ *Mémoire hist. sur la biblioth. dite de Bourgogne*, Bruxelles, 1809, in-8°.

⁵ *Notice historique sur l'antique dépôt littéraire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles*, par F. Frocheur, Gand, 1839, in-8°.

⁶ *Notice sur l'hist. et le catal. de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, en tête du premier volume du *Catal. des manuscrits de la biblioth. royale des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1842, in-fol.

⁷ *Catal. d'une partie des livres composant la biblioth. des ducs de Bourgogne au xv^e siècle*, Dijon, 1841, in-8°.

⁸ *Bibl. protypographique*, Paris, 1840, in-4°.

⁹ *Les ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. I, II et III; Paris, 1849 à 1852, in-8°. Il est regrettable que M. de Laborde n'ait pas encore réalisé son projet de donner une édition exacte des catalogues de la librairie des ducs de Bourgogne.

des événements qui, du XV^e au XIX^e siècle, ont amené la dispersion dans toutes les grandes bibliothèques européennes, d'une notable quantité des manuscrits des ducs de Bourgogne. Bornons-nous à signaler quelques volumes de la Bibliothèque impériale, d'après lesquels on pourra se figurer le luxe de la librairie de Philippe le Hardi et de ses successeurs.

Le n^o 12.201 du fonds français est un des trois exemplaires de la Fleur des histoires de la terre d'Orient, que Philippe le Hardi, moyennant une somme de trois cents livres, acheta de Jacques Raponde, en 1401, pour lui, pour le duc de Berry, et pour le duc d'Orléans¹⁾. — La « belle bible historiée, » n. 167 du fonds français, que le mariage d'Agnès de Bourgogne fit passer de la librairie de Bruges²⁾ dans celle de Moulins³⁾, a tous les caractères de l'époque de Philippe le Hardi. Si je ne me trompe, c'est « la très-belle et très-notable bible, en latin et en français, » dont ce prince confia la décoration, en 1401, aux deux enlumineurs Polequin Manuel et Janequin Manuel. Le document⁴⁾ qui nous révèle le nom de ces deux artistes ajoute que « iceux Polequin et Janequin ne poyvoient se «loner à aultre qu'à monseigneur le duc, mais [devoient] entendre et besoigner «seulement en l'ouvrage d'icelle, et afin que le dict ouvrage fût fait et achevé «le mieulx et le plus tôt possible, monseigneur taxa aux diets Manuel, tant pour «leur peine et vivre comme pour avoir leurs aultres nécessités, la somme de «vingt sols parisis pour eux deux, par chascun jour ouvrable et non ouvrable «jusques à quatre ans prochains. » Quatre années ne suffirent pas pour achever les histoires de cette admirable bible : Jacques Raponde s'en occupait encore en 1406⁵⁾. La durée de ce travail est bien en rapport avec la magnificence du manuscrit 167, qui ne renferme pas moins de 5152 tableaux⁶⁾.

Jean sans Peur ne passe pas pour s'être autant préoccupé de sa bibliothèque que Philippe le Hardi, son père. Nous avons cependant un manuscrit qui lui fait le plus grand honneur : c'est le Livre des Merveilles, n. 2810 du fonds français. Une note de Jean Flamel nous apprend que le duc de Berry devait ce splendide volume à la générosité de son neveu, le duc de Bourgogne⁷⁾; et malgré le soin

Philippe le Hardi
m. en 1404

Jean sans Peur
m. en 1419

¹⁾ Peignot, *Catal. de la bibl. des ducs de Bourg.* p. 31 et 32. (Conf. l'article 1547 de la *Bibl. protyp.* et l'article 256 du catal. des livres du duc de Berry.)

²⁾ « Une bible en parchemin, . . . où est un «billet, c'est la belle bible historiée, commençant au «second feuillet et protulit terra, et au dernier «feuillet foris eaus venfici. » (Barrois, *Bibl. protyp.* p. 124, art. 712.)

³⁾ « La belle bible du duc de Bourgogne, » (*Catal. de la biblioth. des ducs de Bourbon*, éd. de M. Le Roux de Lincy, p. 36, art. 26.)

⁴⁾ Analysé par Peignot, *Catal. de la bibl. des ducs de Bourgogne*, p. 30 et 31.

⁵⁾ Peignot, *Catalogue de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, p. 33.

⁶⁾ Le ms. 167 a été décrit par M. Paris (*Les manuscrits français*, II, 34) et avec plus de détails par Gannus (*Notices et extraits*, VI, 106). Le travail de Gannus porte à la fois sur le ms. 167 et sur le ms. 166, qui présente de grandes analogies avec le n. 167; il faut encore rapprocher de ces deux mss. les fragments reliés dans le ms. latin 10399, et dans le ms. latin 2054 des nouv. acquisitions.

⁷⁾ Ce fut en janvier 1413 (n. s.) que Jean sans Peur donna au duc de Berry le Livre des Merveilles. (Voy. le catal. des livres du duc de Berry, art. 196.)

que les gens du duc de Nemours mirent dans la suite à faire disparaître les insignes du premier propriétaire, on distingue encore sans peine, au fol. 226, les armes de Jean sans Peur : écartelé au 1 et au 4 de France, à la bordure componée de gueules et d'argent (Bourgogne-moderne) ; au 2 et au 3, bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules (Bourgogne-ancien) ; sur le tout, d'or au lion de sable (Flandre). La devise *Jeh scüÿche* (Je me tais), qui est plusieurs fois répétée sur le même feuillet 226, doit également appartenir à Jean sans Peur.

Les armes de Philippe le Bon se distinguent de celles de son père en ce qu'au deuxième quartier elles sont parties de Bourgogne-ancien et de Brabant (de sable au lion d'or), et au troisième de Bourgogne-ancien et de Limbourg (d'argent au lion de gueules). On les voit sur une quinzaine de nos manuscrits⁽¹⁾, dont plusieurs nous sont arrivés par l'intermédiaire de Jean, duc de Bourbon, neveu de Philippe le Bon. Ces armes sont parfois accompagnées de la devise *Autre n'aray*, ou bien *Autre n'aray ?*. Avec les armes et la devise, on remarque dans le manuscrit français 12476 un bâton noueux, entouré de larmes et surmonté d'une couronne. Ce manuscrit 12476 est l'exemplaire du *Champion des Dames* que l'auteur Martin le Franc offrit à Philippe le Bon. Autour du frontispice sont disposés seize écussons qui rappellent les titres réunis sur la tête de Philippe ; la signification en est indiquée par les légendes suivantes : « Issu de France, duc de Bourgogne, duc de Lotrich, duc de Brabant, duc de Limbourg, conte de Flandres, conte d'Arthois, conte de Bourgogne, conte de Henan, conte de Hollande, conte de Zelande, conte de Namur, seigneur de Frise, seigneur de Salins, seigneur de Malines. »

David Aubert, dans une préface écrite en 1443, nous a dépeint la passion de Philippe le Bon pour les livres : « Nonobstant, dit-il⁽²⁾, que ce soit le prince sur tous autres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est il moult enclin et desirant de chascun jour l'accroistre, comme il fait, pourquoy il a journellement et en diverses contrées grans cleres, orateurs, translateurs et escriptvains, à ses propres gaiges, occupez à ce. »

Au nombre des plus beaux livres de Philippe le Bon que la Bibliothèque impériale ait recueillis, je mentionnerai :

1° Les Miracles de Notre-Dame, copiés à la Haye, en Hollande, en 1456, et ornés de très-belles grisailles, n. 9198 et 9199 du fonds français ;

2° La Vie de sainte Catherine, traduite par Jean Mielot, « garnie de plusieurs

⁽¹⁾ Mss. français 92, 1419, 6185, 6449, 9198, 9199, 9200, 9301, 9342, 9343, 9344, 12439, 12476, 12566 et 12574. M. Barrois, en tête de sa *Bibliothèque prototypographique*, a donné un dessin des armes de Jean sans Peur et des armes de Philippe le Bon.

⁽²⁾ Mss. français 1419, 6185, 9198, 9199 et 12476.

Prologue de la *Chronique de Naples*, dans le ms. français 92, dont M. Paris (*Les manuscrits français*, t. 1, 106) a donné une description sommaire.

-belles histoires de noir et de blanc,» comme porte un ancien inventaire¹, et reliée à Gand, par Stuaert Lievin², n. 6749 du fonds français³ :

3^e L'Histoire d'Alexandre, n. 9342 du même fonds;

4^e Le Valère-Maxime, n. 6185 du même fonds;

5^e La Chronique de Naples, écrite à Hesdin, en 1467, par David Aubert, n. 92 du fonds français.

Citons encore les œuvres de deux bons scribes du duc Philippe : le Songe du Vieux Pèlerin, qui remplit les manuscrits français 9200 et 9201, a été copié à Bruxelles, en 1465, par Guiot d'Angerans⁴; et le manuscrit latin 6609, qui contient divers traités de Cicéron et se termine par ces mots : « Explicit feliciter manu Toussani de Chenemonte, viri nobilissimi ac illustrissimi Philippi ducis Burgundie familiaris camere. » Ce Toussaint de Chenemont, ou peut-être Chevemont, figure en qualité d'écrivain sur les comptes de la recette générale du duc de Bourgogne, en 1438 et 1439⁵.

Rien dans nos collections ne rappelle le nom de Charles le Téméraire; mais le manuscrit français 17267⁶ est un précieux débris de la collection qu'avait formée son frère naturel, Antoine, bâtard de Bourgogne, et dans laquelle ont figuré le Boccace de l'Arsenal⁷, le Froissart de Breslau, l'Apocalypse de Dresde⁸, le Quinte-Curce de Copenhague⁹, un livre d'heures récemment acquis par M. Didot, et deux volumes de la collection de lord Ashburnham, le Miroir historial de France¹⁰ et un Monstrelet¹¹.

Barrois, *Bibl. protypogr.*, p. 179, art. 1212.

¹ Au commencement du ms. on lit : « Stuaert Lievin — Me Iya ainsin — A Gand. » Le même rebout a peut-être travaillé pour le duc de Nemours : c'est en effet de ce prince que viennent les mss. français 55 et 56, sur les gardes desquels subsiste l'inscription suivante : « Stuaert Lievin — Me Iya ainsin — A Brugoz. » Le libraire Claudin a vendu en 1865 un *Livre des péages de l'Éscant*, dont les gardes portaient cette inscription : « Livinus Stuaert me ligavit in Gandavo. » (Voy. *Catal. de la biblioth. d'un château de Lorraine*, 3^e partie, p. 15, n. 2460.)

² Sur les peintures de ce ms. voy. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. LXXXII, note.

³ Le même écrivain copia pour Philippe le Bon une Histoire de Gérard, comte de Nevers. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 324, art. 2305; conf. Laserna, *Mémoire historique sur la bibliothèque dîte de Bourgogne*, p. 17.

⁴ De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. 1, 359 et 376, art. 1239 et 1308.

⁵ L'origine de ce ms. est indiquée, 1^o par un écusson semblable à celui de Philippe le Bon, brisé d'un bâton de gueules; 2^o par la devise : *Nul se s'g frote — Ob' de Bourg'*, surmontée d'un nœud et des lettres *V. L. E.* Dans le Froissart de Breslau, et dans quelques autres manuscrits, les mots *Nul se s'g frote* accompagnent une sorte de machine infernale dont le département des estampes possède un bon dessin dans le recueil de Gauguier intitulé *Armoiries et devises de rois et de seigneurs*; M. de Laborde l'a gravée en 1845, à la fin de sa première lettre sur *l'Organisation des bibliothèques dans Paris*.

⁶ Hemin, *Monuments*, VI, 130.

⁷ *Ibid.*, V, 164.

⁸ Voy. Abrahams, *Descr. des mss. français de Copenhague*, p. 65.

⁹ N. 3 du fonds Barrois.

¹⁰ N. 154 de l'Appendice.

CHAPITRE II.

RÈGNES DE CHARLES VII, DE LOUIS XI ET DE CHARLES VIII.

I.

CHARLES VII.

La dispersion des livres amassés par Charles V passa inaperçue au milieu des malheurs qui pesaient sur la France quand Charles VII monta sur le trône. Ce prince, qui avait à conquérir sur les Anglais les meilleures provinces et la capitale même de son royaume, est bien excusable de n'avoir guère songé à rétablir la librairie du Louvre. Ce n'est pas toutefois qu'il manquât de culture littéraire, et qu'il dédaignât les beaux livres. Étant duc de Touraine, il avait reçu en communication des exécuteurs testamentaires du duc de Berry « un très-bel breviaire, bien historié et enluminé, » avec prière de le garder, s'il le désirait, pour le prix de 160 livres parisis, somme bien inférieure à la valeur réelle du volume; « après ce qu'il ot longuement veu et advisé le dit breviaire, » il le retint par devers lui, en laissant entendre aux exécuteurs testamentaires qu'il ne leur baillerait point d'argent¹. Au mois de mars 1458, il emprunta des gens du duc d'Orléans une bible française, « feignant de y vouloir lire et passer temps; » en réalité, il s'attacha tellement à ce livre que les gens du duc eurent grand-peine à en obtenir la restitution⁽²⁾.

En 1458, Nicolas Fastesan dédia à Charles VII une histoire abrégée de Milan⁽³⁾. L'année suivante, Henri Anquetil lui copia le Discours historique de Robert Blondel⁽⁴⁾. Le 1^{er} janvier 1451 (n. s.), un juriconsulte, peut-être Bernard de Rosergio, « lui présenta un traité intitulé : *Miranda de laudibus Francie*⁽⁵⁾. Jean de Royroy, doyen de la faculté de théologie de Paris, lui mit en français, « pour sa récréacion et son esbatement, » les Stratagèmes de Frontin⁽⁶⁾. Maître Noel de Fierbois lui présenta, en juin 1459, un abrégé des chroniques de France⁽⁷⁾; et un

Catalogue des livres du duc de Berry, art. 59.

² De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 298, n. 6400.

Ms. latin 6166.

³ Ms. latin 13838. (Conf. Vallet de Viriville, *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, 2^e série, IX, 185.)

⁴ Ms. latin 6020.

⁵ Ms. français 1235.

⁶ « A maître Noel de Fierbois, conseiller du roy, « la somme de 70 l. 1 s. 8 d. t. que le roy lui a ordonné estre baillée et delivrée en recompensation d'un livre, couvert de veloux sur veloux cramoisi, garny de fermoyers d'argent doré, armoyé « aux armes de France, qu'il avoit présenté et donné « au moys de juing ensuivant (1459) au roy nostre

clerc, peut-être Jean le Bègue, greffier de la chambre des comptes. Traduisit à son intention l'histoire de la première guerre punique, de Léonard l'Arétin¹⁷. La dédicace de cette traduction permet de croire que le roi comprenait bien le latin. Je me suis mis à l'œuvre, dit l'écrivain, « non mie que je fusse ignorant ou non » sachant que de vostre jouvence avez esté et soiez parfaitement instruit ès lettres « latines et en rhétorique, et tellement que difficile chose seroit de mettre en voz » mains livres quelconques de si hault stille que par la vertu de vostre grant » engin ne feust par vous bien entendu, mais à ce vouloir ay esté meü pour ce » que ès cours des princes et seigneurs sont plus volentiers receus et leurs livres » en francois que en latin, en tant que communément plus y conversent de gens » lais que de clercs. »

Charles VII reçut l'hommage de deux armoriaux : le premier, composé par Gilles Bouvier vers 1458, est justement célèbre par les images xylographiques des neuf preux, qui en font partie¹⁸ ; le second, resté inachevé, a pour auteur Guillaume Revel, et se rapporte à l'Auvergne, au Bourbonnais et au Forez¹⁹.

On conserve sous les n. 2651 à 2653 du fonds français un exemplaire de Froissart, précédé d'une Chronique de Normandie, copiée en 1442. Nous lisons à la fin du premier volume : « Ce livre icy est à Charles, roy des François, KAROLUS ; » et à la fin du troisième : CHARLES. Comme ces deux signatures ne ressemblent guère aux signatures ordinaires de Charles VII ni à celles de Charles VIII, je ne saurais dire auquel de ces deux princes ont appartenu les manuscrits dont il est ici question²⁰.

Je ne connais point de livre qui vienne de Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Le duc d'Orléans donna à cette princesse un exemplaire de la « Consolation à un » grand seigneur estant en tribulation²¹. Le sire d'Esternay, Jean le Boursier, lui envoya, en 1455, une copie de la Consolation de Boèce²². — Suivant une heureuse conjecture de M. Vallet de Viriville²³, ce fut pour Marie d'Anjou que Ro-

Marie d'Anjou
m. en 1462

¹⁷ Sire, lequel livre estoit intitulé et appelé *l'Abregé* « des croniques de France, avecques autres choses » singulieres dedans contenues, jusques au temps » du pere du roy. » (Registre KK 51 des Arch. de l'Emp. fol. 96 v. — Note de M. Douet d'Arq.)

¹⁸ Du Verdier, *Biblioth. franc.*, éd. Rigoley de Livigny, II, 528. Du Verdier a écrit « Jean le » « Vesgue. »

¹⁹ Ms. français 1388.

²⁰ Ms. français 4985. L'armorial de Gilles Bouvier a été publié, par M. Vallet de Viriville, en un volume in-8° : Paris, 1866.

²¹ N. 2896 du fonds de Gaignières.

Une circonstance qui tend à établir l'authenticité des signatures KAROLUS et CHARLES, c'est

que le manuscrit était déjà dans la librairie royale sous le règne de Louis XII.

²² De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 319 n. 6523.

²³ « A ung des serviteurs de Mons. d'Esternay, » qui avoit apporté à la dite dame ung Boèce de » « Consolacion, que mon dit seigneur d'Esternay luy » « envoyoit, deux escus d'or. » (Registre KK 55 des Archives de l'Empire, fol. 16. — Note de M. Douet d'Arq.)

²⁴ *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, 2^e série, IX, 220. — M. Paulin Paris avait conjecturé (*Man. français*, IV, 166) que la traduction des Douze Perils d'enfer était de Pierre de Gillesmesnil ; cette conjecture doit être abandonnée.

bert Blondel traduisit en français les Douze Périls d'enfer. — En octobre 1454, Thibaud du Mesnil, fourrier de la reine, « alla hastivement de Chinon à Tours « querir ung livre nommé *le Pelerin*, et l'apporta à icelle dame pour sa plaisirance ¹. »

II.

LOUIS XI.

Louis XI ne prit jamais grand souci de ses livres : il est même assez douteux qu'il ait possédé une véritable bibliothèque. Cependant Donat Acciaïoli, dans la Vie de Charlemagne qu'il a dédiée à Louis XI, vante les connaissances de ce prince en littérature ². La flatterie n'est peut-être pas étrangère à cet éloge ; mais le témoignage de l'auteur italien se trouve assez d'accord avec plusieurs faits qu'il faut prendre en sérieuse considération : la composition du Rosier des guerres ³ et des Cent Nouvelles, la protection accordée aux premiers imprimeurs de Paris ⁴, les encouragements donnés à des traducteurs, à des copistes et à des enlumineurs. Je ne dois m'occuper ici que de ce dernier ordre de faits.

Louis XI donnait 250 livres de pension à frère Jean Castel, abbé de Saint-Maur, son conseiller et chroniqueur ⁵. Il fit traduire, en 1482, par son secrétaire Jacques Sigand, une Vie de saint Zenobe, écrite en italien ⁶. Jean de Beaucourt, évêque d'Angers, mit en français un Traité de la figure et de l'image du monde, « au solaz et recreacion de très-crestien prince et très-excellent seigneur Loïs, par la grace de Dieu roi de France, auquel, ajoute-t-il, j'ai especialment adressé ce livre, afin que souventes fois, après qu'il sera emmyé des labours et divers affaires de ce monde, en lisant ou escoutant ce livre, sente aucun repos et consolation ⁷. »

Vers 1468, Louis XI reçut d'Alain de Coëtivy, évêque de Dol, un livre qu'il fit envelopper d'un sac de parchemin ⁸. Il acheta, vers l'année 1477, de Louis Sanguin, pour une somme de 160 livres et 8 sous, un cours de lois en cinq volumes ⁹. En 1480, il fit recouvrir son Froissart ¹⁰.

¹ Registre KK 55 des Arch. fol. 136. (Note de M. Donet d'Arçq.)

² « Felix igitur Gallia est cui contigit regem habere magnanimum, pium, largum, beneficium, liberalem, litteris ornatum. » (Ms. latin 5831, fol. 498 v. r.)

³ Voy. ce que M. P. Paris (*Les man. fr.* IV, 125) dit du ms. français 442, qui, suivant cet auteur, aurait été fait pour Louis XI lui-même.

⁴ A. Bernard, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, II, 329.

⁵ Comptes des années 1471-1476, dans le

volume 772,2 de Gaignières, p. 532, 560, 593, 657 et 678.

⁶ Montfaucon, *Bibl. bibl. mss.* I, 363, d'après un ms. de la Bibliothèque laurenienne.

⁷ Ms. français 612.

⁸ « Ung sac fait de deux peaux de mouton, pour en icellui sac mettre un livre donné au roy par nous, le cardinal de Coëtivy. » (Registre KK 60 des Arch. de l'Emp. fol. 11. — Note de M. Donet d'Arçq.)

⁹ Compte de 1476-1477, dans le volume 772,2 de Gaignières, p. 671.

¹⁰ Donet d'Arçq. *Comptes de l'hôtel*, p. 380.

Un auteur que je ne puis nommer rédigea pour Louis XI un abrégé d'histoire de France, dont le manuscrit français 4943 est peut-être l'exemplaire original. On copia pour ce prince la grande bible qui forme aujourd'hui le n. 35 du fonds latin¹. La bible n. 11935 du même fonds lui a également appartenu; il la donna, le 14 juin 1472, à Jean Boucart, évêque d'Avanches, son confesseur². Je serais assez porté à faire remonter à Louis XI l'origine du manuscrit latin 5430, qui renferme une relation des miracles du Mont-Saint-Michel.

En 1470, le roi voulut avoir une copie du Rhazès que possédait la faculté de médecine de Paris. Le doyen et les docteurs, moyennant certain gaige de vaisselle d'argent et autre caution, consentirent à prêter le volume, qu'ils tenaient pour «le plus beau et le plus singulier joyau de leur faculté.» Ils le renrent à maître Martin de la Driesche³. D'autres livres de médecine furent copiés, vers 1480 et 1482, pour Louis XI, par Regnault Fullole, de Tours⁴, et par Jean Chabault, demeurant à Valence, en Dauphiné⁵.

Je ne parle pas des Généalogies des rois de France et ducs de Bourgogne, que Jean Raoul, prêtre, demeurant à Dijon, fut chargé de transcrire en 1477⁶; c'était sans doute moins une pièce de bibliothèque qu'un document politique bon à consulter pour le règlement de la succession de Charles le Téméraire. Je passe aussi sous silence un recueil de vers, le manuscrit français 147, que M. Paulin Paris⁷ suppose avoir appartenu à Louis XI, mais qui pourrait bien avoir été destiné à Jean II, duc de Bourbon.

¹ J'adopte ici une conjecture de Boivin (p. 133), qui parle ainsi de cette bible : «Je ne doute point qu'elle n'ait été faite pour Louis XI. C'est apparemment celle dont il est fait mention dans un des comptes de Guillaume de Varie, où il est dit que Jean Prevost, notaire, ayant fait couvrir pour le roi une bible latine d'un velours moitié blanc, moitié cramoisi, il lui a été payé 4 l. 5 s. et dans un autre article, que, pour l'enluminure, le reliage et autres frais de la bible que le même Jean Prevost a fait faire à Paris pour le roi, il lui a été payé 5 l. 18 s. 6 d. outre 50 sents qu'il a eus cy devant, pour le faire nettoyer et y mettre de gros cloues de cuivre.»

² On lit à la fin de ce ms. : «Le roy de France Loys très crestien, M^{re} de ce nom, à present regnant, donna ceste bible à Jehan Boucart, évesque d'Avanches, son confesseur, à Saint-Florent, près Saulmur, le xiiii^e jour de juing, en l'an MCCC LXXII.» — Au bas du fol. 512 du ms. 11935, on voit les armes de Jean Boucart; de sinople à trois têtes de bouc d'or, et la devise: IBI UBI. (Conf. le ms. 135 de Gaign. fol. 57.)

³ Voy. Franklin, *Recherches sur la biblioth. de la faculté de médecine de Paris*, p. 213; conf. Chéreau, *La bibliothèque d'un médecin au commencement du 11^e siècle*, p. 7.

⁴ «... Neufcevers de parchemin, escriptz en lettre bastarde... du livre de Rasis, et un petit traité de du Régime, pour la personne du dit seigneur.» (Douet d'Arq. *Comptes de l'hôtel*, p. 393 et 394.)

⁵ «A maistre Jehan Chabault, notaire, demourant à Valence en Daulphiné, la somme de 135 l. l. ès lui ordonnée par le roi sur les dites finances de l'année 1482, tant pour un voyage par lui fait par devers le dit seigneur, qui l'avoit mandé venir par devers lui, comme pour ses peines et salaires d'avoir escript ung livre de medecine pour le dit seigneur, qui estoit de feu maistre Jehan Pissis, où il vacqua, tant venant besongner ou dit livre que retournant en son hostel, l'espace de trois mois entiers.» (Pièce de la chambre des comptes conservée à la Bibl. imp.)

⁶ Peignot, *Catal. de la bibl. des ducs de Bourgogne*, p. 37.

⁷ *Les manuscrits françois*, t. 339.

Louis XI partageait le goût de ses contemporains pour les peintures que les artistes semaient alors à profusion dans les livres d'heures, les traités de dévotion en français, les chroniques et les romans. Charles le Téméraire lui donna des heures qu'il avait reçues en 1465 du grand maître de France, et qui, au dire d'un contemporain¹, valaient bien 1,200 écus, somme qui, intrinsèquement, représentait plus de 13,000 francs de notre monnaie. Le meilleur peintre de l'époque, Jean Fouquet, de Tours, travailla pour Louis XI : il est appelé « le bon peintre et enlumineur du roy Loys onziesme, » dans la note que Robertet a ajoutée au célèbre manuscrit de Josèphe, n. 247 du fonds français². Malheureusement on ne connaît aucun des ouvrages que Jean Fouquet exécuta pour le roi³. La même observation s'applique à Jean Bourdichon, dont le nom revient souvent dans les Comptes de l'hôtel, et qui fut chargé, vers 1480, d'enluminer et d'historier un livre intitulé *le Papaliste* *. — Je puis encore mentionner ici Jean Maubert, neveu de l'abbé de Saint-Étienne de Fontenai, que Louis XI recommanda à l'Université de Caen pour un office d'enlumineur⁵.

Si peu nombreux que fussent les livres de Louis XI, il fallait bien un clerc pour en avoir soin. Un compte de l'année 1472-1473 nous apprend qu'une somme de 300 livres était annuellement allouée à « Laurent Palmier, garde des

¹ Chronique de Jean Leclerc, dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, t. 1, 420.

² « Jehan Fouquet » figure avec le titre de peintre du roi sur un compte de l'année 1474-1475, dans le vol. 779, 2 de Gaignières, p. 632. Le même volume, p. 615, renferme l'article suivant tiré d'un compte de l'année 1473-1474 : « Michau Colombe, tailleur d'image, et Jehan Fouquet, peintre à Tours, 22 livres, savoir au dit Colombe 13 l. 15 s., pour avoir taillé en pierre un petit patron en forme de tombe, qu'il a fait du commandement du roy et à sa pourtraiture et semblance, pour sur ce avoir avis à la tombe que le roy ordonnera estre faite pour sa sépulture, et au dit Fouquet pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause. »

Les ouvrages authentiques de Jean Fouquet sont : 1^o les principales peintures de Josèphe, ms. français 247 ; — 2^o les débris du livre d'heures d'Étienne Chevalier, dont quarante feuillets sont à Francfort, chez M. Louis Brentano, un dans le cabinet de M. Feuillet de Conches, et un autre en Angleterre ; — 3^o un portrait de la Vierge, sur lequel on a voulu voir les traits d'Agnes Sorel, au musée d'Aviers ; — 4^o un portrait d'Étienne Chevalier, chez M. Louis Brentano. Les deux derniers tableaux faisaient autrefois partie d'un diptyque de

l'église de Mehun. On a encore attribué à Jean Fouquet, mais peut-être sans preuves suffisantes, le Tite-Live, ms. français 273 et 274 ; — le Tite-Live de François de Rochecouart, n. 297 A et B du fonds de la Sorbonne ; — les Chroniques de Saint-Denis, ms. français 6465 ; — le Boccace de Munich. — Les principaux travaux dont Jean Fouquet a été l'objet sont réunis dans *l'Appendice des Évangiles* publiés par Garnier.

³ « Au dit Bourdichon, pour avoir fait escrire un livre en parchemin, nommé *le Papaliste*, icelluy enluminer d'or et d'azur, et fait en icelluy dix-neuf histoires riches, et pour l'avoir fait relire et couvrir, xxx escuz d'or. » Duclot d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 365.

⁴ *Archives de l'art français. Documents*, II, 131. — Deux peintres qui ont travaillé pour Louis XI sont mentionnés dans les extraits de comptes que Gaignières nous a conservés : « M. Jehanet de Milan, peintre du duc de Milan, pour un tableau où sont tirez apres du vil le feu due de Milan et son fils, à présent due de Milan, 41 l. 5 s. » (Compte de 1467-1468, vol. 779, 2 de Gaignières, p. 435.) — « Jacob de Listenont, peintre, pour plusieurs ouvrages de peinture en la chapelle Nostre Dame de Salvation en la ville de Compiègne, 127 l. 10 s. » (Compte de 1470-1471, *ibid.*, p. 593.)

« livres du roi ⁽¹⁾. » Il est probable que Laurent Paulmier avait d'abord été au service de Charles de France, mort en 1472 : il a signé, entre les années 1461 et 1465, les notes qui constatent que les manuscrits latins 6650 et 7756 appartenaient alors à ce prince ⁽²⁾. D'après un compte de l'année 1473-1474, les fonctions de garde des livres du roi paraissent avoir été exercées par Jean Prevost ⁽³⁾, qui surveilla, vers la même époque, l'exécution de la bible n. 25 du fonds latin ⁽⁴⁾.

Gabriel Naudé a supposé que Robert Gaguin avait été bibliothécaire de Louis XI : mais c'est une conjecture qui paraît tout à fait gratuite et à laquelle je ne crois pas devoir m'arrêter ⁽⁵⁾.

On a voulu voir un catalogue de la bibliothèque de Louis XI dans un rôle qui fait aujourd'hui partie du manuscrit français 2912 ⁽⁶⁾, et dont le texte a été publié par M. Le Roux de Lincy ⁽⁷⁾. Les livres inventoriés dans ce document sont classés sous les quatre rubriques suivantes : « Livres en françois escriptz à la main, « à Tours, devant Hostel mons. de Dunois ; — Autres livres en mistaires ; « Moralitez ; — Livres en françois en impression. » C'est là, selon toute apparence, un catalogue des ouvrages que vendait un libraire de Tours.

Le seul catalogue des livres de Louis XI que j'aie rencontré se réduit à l'indication d'une trentaine de volumes qui furent recueillis par la reine Charlotte de Savoie et mis à part pour Charles VIII. Ils sont ainsi désignés dans l'inventaire du mobilier de la feuë reine, en 1484 :

Ung grand coffre à fest, couvert de cuir noir, ferré de fer blanc, estant en la gallerye de dehors à Amboyse, ouquel coffre estoient les livres du feu roy Loys, et en iceluy la feuë royne, que Dieu absolle, n'y vouloit toucher, mais vouloit qu'ilz fussent baillez et renduz au roy son filz.

Item ou dit coffre a esté trouvé ung livre couvert de veloux cramoisi, commençant : « Prologus beati Fortunati episcopi. »

Item ung autre petit livre peint par dessus de fleurs de lis, qui est au commencement fait de chant.

Item ung autre petit livre couvert de cramoisi, « de doloribus, » estant en ung sac de cuir blanc et roge.

Item ung autre petit livre fermant à esguilletes, commençant « Mirabili Deus, » couvert de damas tanné.

¹ Boivin, p. 131. — Le chiffre indiqué par Boivin est peut-être inexact : car une somme de 100 livres seulement est attribuée à « M. Laurans-Palmier, garde des livres du roy pour son estat, » sur le compte de J. Briçonnet, en 1472-1473, dans le vol. 772.2 de Gaignières, p. 579.

² Voy. plus loin, p. 85. — « Laurent Paulmier est porté sur l'état de la maison de Charles de France, pour l'année 1471-1472, à raison de 150 livres par an. (Ms. français 7855, p. 723.) Il y a à la Bibl. imp. une quittance signée par

Laurent Paulmier, secrétaire du duc de Normandie. Quittances, à la date du 17 juin 1468.

Boivin, p. 132.

³ Voy. plus haut, p. 75, note 1.

⁴ D'autres ont dit de Charles VIII et de Louis XI. (Voy. la *Vie de Gaguin*, par Michault, dans la *Bibl. du P. Lelong*, III, 151.)

Conf. Boivin, p. 130.

⁵ Fol. 78 à 82.

⁶ Préface de l'édition qu'il a donnée des *Cent Nouvelles*.

Item ung autre livre commençant. « De somma Trinitate et fide catholiqua. » couvert de roge, à deux fermouers aux armes du roy.

Item ung autre grant livre en parchemin, couvert de cuir vert, faisant mencion des croniques¹ Saint-Denis.

Item ung autre livre des Clementines, couvert de cuir vert.

Item ung autre livre en pappier, couvert de cuir noir à boillons de laton, commençant : « In sac tabula. »

Item ung autre livre couvert de cuir pers, appellé « Se[x]tus decretalium. »

Item ung livre en parchemin, couvert de cuir jaune, commençant : « Ubi lus, » à boillons de laton.

Item ung grant livre en parchemin, couvert de veloux cramoisi, appellé : « Josephus, » à fermouers d'argent doré, lequel est en ung sac de cuir de blanc et de roge.

Item ung autre petit livre, couvert de veloux cramoisi : « Incipit proemyon. »

Item ung autre petit livre en parchemin, commençant : « De honesta voluptate, » couvert de damas cramoisi.

Item ung autre petit livre couvert de cuir roge, commençant : « Incipit tractatus primus. »

Item ung grant livre en parchemin, couvert de veloux cramoisi, commençant : « Les remèdes pour la maladie de la teste. »

Item ung grant livre en parchemin, commençant : « Sensuit la table du second livre des croniques Jehan Froissart, » couvert de veloux cramoisi, mis en ung sac de cuir blanc et roge.

Item ung livre couvert de cramoisi, sur lequel est escript : « Le Tresor de sapience. »

Item ung autre livre en parchemin, couvert de veloux cramoisi, commençant : « Si comme[nce] la tierce partie principale des croniques, »

Item deux petiz livres en pappier, couvers l'un d'une peau de bazeume et l'autre de parchemin, lesquelz sont en latin.

Item ung livre en pappier, de la recepte ordinaire de Troyes et de plusieurs autres lieux.

Item ung livre en pappier, où il y a plusieurs figures de mois de bride.

Item ung autre volume de Froissart, couvert de veloux cramoisi, en ung sac de cuir blanc et roge.

Item ung autre livre couvert de cramoisi, appellé « le Livre de Guïdon, » en ung sac de cuir.

Item ung autre livre commençant : « Creator omnium, » couvert de veloux cramoisi.

Item ung autre livre en parchemin, couvert de pappier collé, fermant à esguillètes.

Item unes croniques en ung sac.

Item ung autre petit livre en pappier, couvert de vert, commençant : « De somma Trinitate, »

Item ung meschant livre en pappier, painct à figures d'ancre, couvert de parchemin.

Item sept mauvais cahiers, qui guères ne valent, escriptz en pappier et en latin.

Item ung meschant livre en pappier, tout derrouppé, qui guères ne vault, painct d'ancre, à plusieurs meschantes peintures et de plusieurs sortes.

Item le double du procès de monseigneur de Nemours, en pappier, couvert de parchemin.

Item le double du procès de monseigneur le Connestable, en pappier, couvert de parchemin, qui guères ne vault, les deux en ung sac de toile.

Toutes lesquelles choses ont esté remises au dit coffre².

¹ Ici et plus bas, au lieu de « croniques, » le ms. porte : « croniques, »

² Ms. français 45538, fol. 83 v. — L'inventaire des biens de Charlotte de Savoie, auquel ap-

partienent les articles qu'on vient de lire, a été publié par M. Tuetey, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6^e série, t. 338 et 403. Il en existe un tirage à part.

Il n'est pas étonnant de voir les livres de Louis XI renfermés dans un coffre de bois : d'ordinaire, le roi faisait porter à sa suite un choix de volumes. Cet usage est attesté par plusieurs passages d'un compte de l'année 1480-1481¹ :

A Jehan de Courteville..... pour avoir porté pendant le mois de novembre, de Bonne-Adventure, aucunes choses, jusques au Plessis du Parc, des livres du dit seigneur.....

A Jaques de Montemar..... pour gros drap qu'il a fourny et baillé pour envelopper les livres du dit seigneur, yeulx mettre en ung coffre de boys et un tonneau, et les faire mener de Rochefort près Mirebeau jusques à Tours.....

A Jehan Martin..... pour avoir mené sur ung cheval partie des livres du dit seigneur, durant douze jours entiers, en voyage que le dit seigneur feist à Poitiers, es mois de decembre et janvier.....

Pour avoir porté sur ung cheval, depuis Tours jusques à Mirebeau, trois volumes de livres du dit seigneur durant le mois de fevrier.

Aucun des faits qui viennent d'être rapportés ne dénote chez Louis XI une bien vive passion pour les livres : s'il les eût vraiment aimés, il se fût emparé avec empressement des collections bibliographiques que mirent sous sa main des événements tels que l'arrestation du cardinal Baluc, en 1469; la mort de Charles, duc de Guyenne, en 1472; la défaite de Charles le Téméraire, en janvier 1477, et la condamnation de Jacques d'Armagnac, au mois de juillet de la même année. D'un mot il eût pu s'approprier les livres qu'avaient possédés ces quatre personnages, et il eût ainsi fondé, en peu d'années, une bibliothèque comparable à celle de Charles V. Malheureusement les avantages d'une telle mesure ne se présentèrent pas à son esprit. Il confisqua bien les livres du cardinal Baluc, et recueillit, au moins en partie, ceux du duc de Guyenne; mais il laissa complètement échapper ceux du duc de Bourgogne et ceux du duc de Nemours.

J'ai déjà parlé de la bibliothèque de Charles le Téméraire², je dois faire connaître ici celle du cardinal Baluc, celle de Charles, duc de Guyenne, et surtout celle de Jacques, duc de Nemours.

III.

LE CARDINAL BALUC.

Le cardinal Baluc, qui ne passe pas pour avoir eu beaucoup de littérature³, possédait cependant une assez belle bibliothèque, qui fut saisie à Paris⁴, au moment de sa disgrâce (1469), par maître Pierre de Lailly, notaire et secrétaire du

¹ Registre KK 64 des Arch. de l'Emp. Je cite ce document d'après les extraits qu'a bien voulu m'en communiquer M. Douet d'Arq. et dont les principaux sont insérés dans les *Comptes de l'hôtel*, p. 383, 385 et 389.

² Plus haut, p. 68-70.

³ *Nec generis nobilitate nec literature præstantia... honores conquistavit.* (Thomas Basin *Hist.* II, xxx; éd. Quicherat, II, 212.)

⁴ Ms. français 4487, fol. 50 v.

roi¹. On mit la main jusque sur les livres dont la transcription n'était pas terminée², et même sur ceux qui avaient été prêtés au cardinal³. On saisit de cette façon plus de quatre-vingt-dix volumes, dont voici le catalogue abrégé⁴ :

1. Nicolas de Lira, en deux volumes; vol. I: *Quadruplici*; vol. II: *Hic fertur* (al. *effertur*). — 36 l. p.
2. Un volume dudit de Lira, contenant les paraboles Sallomon; *Vou videtur*. — 16 l.
3. Un volume dudit de Lira, sur Ézéchiel; *Hic esset verum*. — 16 l.
4. Une Légende dorée, aux armes de Savoie; *Ortus solis*. — 6 l.
5. Unes Clémentines; *Sic*. — 8 l.
6. Un Sixième de la glose ordinaire; *Hum*. — 8 l.
7. Un volume contenant plusieurs traitiez de Senecque; *Affectus*. — 24 l.
8. Un volume de la Somme d'Astence; *Etsi precepta*. — 50 l.
9. Un volume nommé la Somme d'Ostience; *Ceperunt*. — 20 l.
10. Un volume contenant de Lira sur le Saultier; *Ad propheticum*. — 12 l.
11. Un Catholicum en parchemin; *Quod verba*. — 50 l.
12. Un livre en parchemin appelé Decretales; *Sciatur validigia*. — 24 l.
13. Unes decretales en parchemin; *Et spiritus sancti*. — 12 l.
14. Un Sixième; *Existent*. — 4 l.
15. Unes Clémentines; *Et animam*. — 6 l.
16. Un volume en parchemin nommé Defensor pacis; *Debeamus*. — 6 l.
17. Un volume en parchemin, commençant *Ablatore*, et finissant *Vimium*. — 10 l.
18. Un volume contenant les tragédies de Senecque; *A persona*. — 6 l.
19. Un volume intitulé Memorialle historiarum; *Tantes*. — 4 l.
20. Un volume en papier contenant Summa domni episcopi Florentini, divisé en quatre pars; *Si aliam*. — 8 l.
21. Un volume nommé De vita christiana, en deux volumes; vol. I: *Hum*; vol. II: *Indiferens*. — 30 l.
22. Specillum historiale, en quatre volumes; vol. I: *Sauctis confessoribus*; vol. II: *Volet*; vol. III: *Dominicauis*; vol. IV: *Suorum*. — 60 l.
23. Lespitre saint Benart, en parchemin; *Vimium*. — 4 l. 8 s.
24. Les epistres de Clamenges; *Potest*⁵. — 4 l.
25. Un pontifical, de lecture ytalienne; *Lucr*. — 24 s.
26. Une partie des morelles saint Grégoire, contenant dix livres; *Fortasse*. — 4 l.
27. Une bible en parchemin; *Vica*. — 12 l.
28. Un pontifical de lecture bastarde; *Hira*. — 34 s.
29. Un volume contenant De concordia euuangelistarum; *Hum*. — 32 s.
30. Un pontifical de lecture ytalienne; *Aduertisti*. — 16 s.
31. Un autre de lecture de forme; *Casto*. — 16 s.
32. Le comment imparfaict sur les tragédies de Senecque, en papier; *Que incipit*. — 16 s.

¹ La commission donnée par le roi à Pierre de Lailly est du 8 mai 1569. (Ms. franç. 4487. fol. 12.)

² *Ibid.*, fol. 36.

³ *Ibid.*, fol. 56 v.

⁴ D'après le même ms. fol. 30 v et suiv. — Je

donne à la fin de chaque article les premiers mots du second feuillet de chaque volume, et le prix auquel il fut estimé en monnaie paris.

⁵ C'est le ms. latin 3197, dont il sera question un peu plus loin. p. 83.

33. Ung comment en papier sur Therance; *Stultos*. — 24 s.¹
34. Ung volume contenant les histoires de Poge; *Emulacionem*. — 12 s.
35. Ung volume contenant les politiques Benardi (al. Ung volume des politiques Benardi et Artrigny et plusieurs autres traictiez); *Polit.* — 12 s.
36. Ung volume contenant certaines exposicions sur De civitate Dei; *Et ideo*. — 12 s.
37. Bocace, De claris mulieribus; *Tiam* (al. *Tiam*); — 32 s.
38. Ung volume contenant certains offices d'église ou diocèse d'Étreux; *Ve dicat*. — 24 s.
39. Ung petit livre contenant certaines exposicions sur Therance; *Acc plures*². — 24 s.
40. Ung volume contenant les espitres Yvonis Carnotensis; *Erasperavit*. — 12 s.
41. Ung volume en parchemin nommé Suetonius; *Habitant*. — 60 s.
42. Ung volume contenant certains traictiez De arte eloquentie (al. loquendi); *Hoc igitur*. — 16 s.
43. Ung volume intitulé De octij[s] imperatorum; *Vicit*. — 44 s.
44. Ung volume contenant De proprietatibus rerum; *Essanciam*. — 8 l.
45. Ung volume contenant Encheridium de vita christiana; *Em autem*. — 16 s.
46. Ung volume contenant Commentum Benardi de Imola; *Hoc*. — 24 s.
47. Ung volume contenant Encheridium Augustini; *Em autem*. — 8 s.
48. Ung volume en papier, contenant les espitres familières de Tulles; *Altercatione*. — 1 l.
49. Ung volume en parchemin, contenant Poge de infelicitate; *Tute*. — 3 l.
50. Ung volume en parchemin, contenant Nomina philosophorum et poetarum; *Ex quibusdam*. — 16 s.
51. Pastoralle Gregorii, en parchemin; *Sunt sapientes*. — 8 s.
52. Ung Therance, en parchemin; *Horro*. — 2 l.
53. Ung volume en parchemin, contenant un traictié contre la pramattique sauixon; *Dignus*. — 1 l. 4 s.
54. Ung pontiffical; *Benedictio*. — 8 s.
55. Ung volume en parchemin, contenant certain abrégé de croniques; *Et ceteris*. — 16 s.
56. Ung livre de médecine en papier, De compositione urinarum; *Vno*. — 2 s.
57. Ung livre de médecine en papier; *Habet vin*. — 4 s.
58. Ung volume en papier, de lettre rommaine, en langaige estrange; *Questa*. — 4 s.
59. Ung volume de Decret en parchemin, procedant per magna capita; *Lerni* (al. *Lernit*). — 1 l.
60. Ung volume de Decret, procedant per magna cappita; *Privato*. — 18 l.
61. Ung volume en parchemin, contenant le Rosaire sur le Decret; *Nomine* (al. *In omne*). — 16 l.
62. Ignocent sur les cinq livres de Decretailles; *Ex*. — 6 l.
63. Directorium juris; *Adjective*. — 12 l.
64. Ung volume en papier d'un docteur sur les Clémentines, nommé Franciscus de Abasolis; *Fratres*. — 8 l.
65. Ung Berthole sur Digeste nove, en parchemin; *Probat*. — 24 l.
66. Ung volume en parchemin, contenant Speculum juris; *Tissinam*. — 12 l.
67. Ung petit volume en parchemin; *Est igitur*. — 16 l.
68. Ung volume en papier, contenant les tragédies de Senecque; *Parum*. — 1 l. 4 s.

¹ Ce ms. n'appartenait pas au cardinal; il lui avait été prêté par Henri de Marle. (Ms. français 4487, fol. 46 v^o.)

² Ce livre avait été prêté au cardinal par Henri de Marle. (Ms. 4487, fol. 46 v^o.)

³ Cicéron.

69. Ung volume en papier, contenant *Alegaciones domini Lapi*, avecques autres traictez; *la let.* — 39 s.
70. Ung volume en parchemin, contenant *De civitate Dei*; *Ipsa*. — 20 l.
71. Ung volume en parchemin, contenant certaines croniques abregees en francois; *Quatuor coudres*. — 50 s.
72. Ung livre en papier, contenant certaines conclusions faictes en l'Université de Paris; *Aliquo modo*. — 3 s.
73. Une Thérance en papier; *Sì tibi*⁽¹⁾. — 12 s.
74. Ung volume intitulé *Oculus Coppiose*; *Accessorium*. — 12 s.
75. Ung prothocole en papier selon court d'eglise; *De rescriptis*. — 12 s.
76. Le jeu des eschetz moralisé, en parchemin; *Ad regem*. — 16 s.
77. Compendium theologie, en parchemin; *Ipotheca*. — 4 l.
78. Ung volume en parchemin, contenant *Decretorum verifcator*; *Etas* (al. *Estas*). — 39 s.
79. Ung petit livre en parchemin, contenant les Sinonimes Ysidore; *Indicantur*. — 24 s.
80. Ung breviaire à l'usage de Rome, en parchemin; *Vísio Ysaie*. — 30 l.
81. Huit cayers de papier escriptz de lecture courant, contenant certaines croniques en francois; *Regina*. — 8 s.
82. Ung petit livre en parchemin, contenant certaines questions *De origine jurisdictionum*; *Debant*. — 12 s.
83. Ung livre en papier, contenant *De quatuor novissimis*; *Aec*. — 4 s.
84. Ung livre en parchemin, nommé *Milleloquium Augustini*, en deux volumes, dont le premier contient 35 cayers et le second 28; vol. I; *Alcere*; vol. II; *Saluista*. — 2 l. 10 s.
85. Ung volume en parchemin, contenant de *Lira* sur les cinq livres de Moïse; *Hoc verbum*. — 24 l.

86. Item pour ce qu'il est veu à la congnoissance des commissaires, depuis ledit inventaire fait et cloz, que ung nommé maistre Robert du Val, serviteur dudit cardinal, par avant son empeschement avoit encommené deux livres en latin, l'un nommé *Tutlivivus*⁽²⁾ et l'autre *Apianus*, aux despens d'icelui cardinal, ordonné a esté par iceulx commissaires que lesdís livres seroient parfaiz aux despens du roy; ce que fait a esté, et iceulx parfaiz ont esté prisés par Pasquier Bonhomme, l'un des quatre libraires de l'Université de Paris, c'est assavoir ledit *Tutlivivus*, commençant au second feuillet *affinet* et au derrenier *digia*, 50 l. p. et ledit *Apianus* commençant au second feuillet *et felicitati* et au derrenier *super*. — 24 l. p.

L'estimation de la bibliothèque du cardinal, faite par Pasquier Bonhomme, priseur juré des livres de l'Université de Paris⁽³⁾, monta à 700 livres parisis, environ 6.000 francs de notre monnaie. Cette opération terminée, les livres furent portés à Tours⁽⁴⁾. En vertu d'un ordre du roi du 2 août 1469, ils furent remis, le 12 février 1470 (n. s.), entre les mains de maître Pierre d'Oriole, conseiller du roi, général sur le fait des finances⁽⁵⁾. Louis XI fit sans doute placer dans sa bibliothèque les livres du cardinal Baluz; ce qui me porte à le conjecturer, c'est qu'on fit terminer à ses frais deux volumes dont la transcription avait été commencée pour le cardinal par maître Robert du Val, bachelier en théologie, demeurant a

⁽¹⁾ Ce Tercence était un des volumes que le cardinal Baluz avait empruntés de Henri de Marle.

Sic.

Ms. français 4487, fol. 59 v°.

⁽³⁾ *Ibid.* fol. 36.

Ibid. fol. 41 v°.

Paris. L'un de ces livres était un Tite-Live, l'autre un Appien. L'achèvement des deux volumes coûta 50 livres 6 sous parisis, dont l'emploi est justifié par le compte suivant :

A maistre Robert du Val, bachelier en théologie, demourant à Paris, la somme de 53 l. 17 s. 6 d. l. à lui ordonnée par messeigneurs orlonnez au procès du cardinal d'Angiers, et par leurs lettres données à Amboise, le 17^e jour de decembre 1470 pour ses peines et salaires d'avoir achevez et escriptz deux volumes de livres en latin, l'un nommé *Titulyrgus*, et l'autre *Apianus*, lesquelz, avant l'empeschement d'icelui cardinal, il avoit encommencez pour lui et à ses despens, avoir acheté de ses deniers partie du veslin pour iceulx escrire, icelui avoir fait regler de roze et fait faire environ deux milliers de parraphes, pour ce cy la dite somme de 53 l. 17 s. 6 d. l. qui valent 43 l. 9 s. p.

A Pasquier Bonhomme, l'un des quatre libraires de l'Université de Paris, la somme de 9 l. l. à lui ordonnée par mesdiz seigneurs les commissaires et par leurs devant dietes lettres, pour avoir fait historier, vigneter et fait certain grant nombre de lectres es deux volumes de livres cy devant nommez, c'est assavoir au dit Titulyrgus deux grans histoires et vingt grant lettres, et ou dit Apianus six histoires, la première grande et les cinq autres petites, et deux grans lettres, et iceulx avoir reliez et couvers de cuir vermeil et garniz de clouz et fermoners, pour ce cy la dite somme de 9 l. l. qui valent 7 l. 4 s. p.¹

Le manuscrit d'Appien, copié par Robert du Val et enluminé par les soins de Pasquier Bonhomme, est à la Bibliothèque impériale, n° 5785 du fonds latin. Il a perdu sa couverture de cuir rouge, ses clous, ses fermoirs et même son frontispice, qui était orné d'une grande histoire ; mais on y voit encore, aux fol. 38 v°, 57 v°, 74, 111 v° et 144, les cinq petites histoires qu'avait fait peindre le libraire de l'Université de Paris.

La Bibliothèque impériale possède un autre volume de la librairie du cardinal Balue : c'est le manuscrit latin 3127², qui renferme les lettres de Nicolas de Clemaugis. Il avait été copié en 1456, pour Jean Buhale, chancelier de l'université d'Angers, dont les titres ont été emphatiquement énumérés par le copiste :

Impensis sumptibus atque eruditissimi litteratissimique viri domini Johannis Buhale, utroque in jure doctoris ornatissimi, famatissime Andegavine universitatis cancellarii, canonici necnon Sancti Mauricii, canonici item Sancti Martini Turonensis, decani preterea Beati Petri Andegavensis, ne per Petrum Margereti, burgundum, Cabilonensis dyocesis, volumen hoc totum exaratum est expletumque extitit die xxix octubris anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo sexto.

Pro Johanne Buhale, utriusque juris doctore, scolastico ecclesie Andegavensis³.

Je suppose que les volumes saisis en 1469 chez le cardinal Balue lui furent restitués, soit quand il sortit de prison (1480), soit après la mort de Louis XI : au moins ne figurent-ils pas sur les anciens inventaires de la Bibliothèque royale.

¹ Ms. français 4487, fol. 50 v°.

² Avant d'entrer à la Bibliothèque du roi, ce volume avait appartenu à Louis d'Anboys, clerc

tourangeau ; à Pierre Pithou, qui l'acheta à Paris, en avril 1592 ; au président De Thou et à Colbert.

³ Fol. 186 du ms.

IV.

CHARLES DE FRANCE, DUC DE GUIENNE.

Charles, frère cadet de Louis XI, recut une instruction fort solide. Il eut pour précepteur Robert Blondel⁽¹⁾, qui se fit livrer pour son élève, en 1454 ou 1455, les livres les plus élémentaires : un *a b c*, les sept psammes, un Donat, un « Acci-
-dens, » deux Caton et un Doctrinal⁽²⁾. En 1458, le jeune prince, âgé de treize ans, commença l'étude du droit romain : l'ancienne traduction française du Code qui lui fut alors mise dans les mains nous est parvenue⁽³⁾, avec une inscription dans laquelle le copiste a fait ressortir vingt-six lettres, qui, comptées comme chiffres romains, expriment la date 1458 :

A toi engin si bel, de deux
Grais rois filz et nepveu,
Par divine ordonnance,
Sais presenté, pour entendre
Les lois faites jadis
Rome estant en puissance.

En 1461, Charles se fit copier les Commentaires de César⁽⁴⁾. En 1465, il emprunta la Chronique de Normandie, qui se conservait à l'hôtel de ville de Rouen⁽⁵⁾ ; à la même époque, il employait frère Dominique de Milan à lui traduire un ouvrage latin⁽⁶⁾. Quand il visita l'église du Puy, en 1469, il se fit donner un petit livre du chanoine Pierre Odin⁽⁷⁾. Dans le *Libellus augustalis*, qui forme le n. 61-22 du fonds latin, il a ajouté quelques notes sur l'histoire romaine⁽⁸⁾. Sa signature se lit au commencement ou à la fin de plusieurs manuscrits⁽⁹⁾. Quelques-uns des

Préface du traité des droits de la couronne de France, cité par Vallet de Viriville, *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, 3^e série, IX, 211.

² Compte de l'argenterie de la reine en 1454 et 1455, cité *ibid.*, 220.

Fonds français, n. 497. C'est à tort que M. Paulin Paris (*Man. français*, IV, 262) pensait que ce volume avait été offert à Charles d'Orléans.

³ Ms. latin 5769. On lit à la fin de ce volume : « Nichil amplius in exemplari volumine P. transcripto scriptum invenit : id igitur ejus ignavia aut impericie non censetur imputandum, qui huic dedit operi finem Bituris maii 23 anno dominice incarnationis 1461, ad preceptum serenissimi principis et domini domini Caroli, Francorum regis filii, » etc. etc. « ejus anno 15. »

⁴ Richard, *Notice sur la biblioth. des évêques de*

Rouen, p. 31, (Conf. *Biblioth. de l'école des chartes*, 2^e série, II, 596.)

⁵ « A frère Dominique de Milan, religieux de l'ordre des frères Prescheurs, la somme de vingt-deux livres dix sols tournois, que moult seigneur lui a ordonnez sur ce qu'il lui povoit estre deu pour ses paine et salaire d'avoir translate en francois ung livre escript en latin appartenant à moult seigneur appelle Karolien. » (Bôle de dépense arrêté le 7 janvier 1466, n. s. Gaignières, 558, 10 fol. 29.)

⁶ Chronique d'Étienne de Mézières, citée par M. Aymard, *Annales de la Société du Puy*, 1851, XI, 569.

⁷ A la fin de ces notes on lit : « Karolus de Francia hoc abbreviatum constitit. »

⁸ Voyez les mss. latins 5763, 5769, 6607,

volumes qui lui ont appartenu portent en tête l'indication du nombre de feuillets qu'ils renferment, avec un numéro d'ordre¹. D'après ces indices, je puis signaler une douzaine de manuscrits qui ont fait partie de la bibliothèque de Charles de France :

FONDS LATIN.

- N. 5703. Histoire de Troie par Gui de Colonne, et Métamorphoses d'Ovide.
- N. 5748. Salluste.
- N. 5769. César.
- N. 5830. Plutarque.
- N. 6122. - Libellus augustalis. -
- N. 6607. Offices et divers traités de Cicéron.
- N. 6640. Boèce.
- N. 6650. Jean de Salisbury.
- N. 6716. - Eneas Silvius, De miseriis curialium. -
- N. 7756. Rhétorique de Cicéron.
- N. 7930. Virgile.

FONDS FRANÇAIS.

- N. 497. Traduction du Code.
- N. 5649. Marc-Pol (?).

FONDS ITALIEN.

- N. 72. L'Enfer et le Paradis de Dante².

L'exemplaire des Statuts de l'ordre de Saint-Michel, qui fut fait pour Charles de France, a été recueilli par Clairambault³ : il est orné des armes de France, écartelées de Guyenne. On attribue⁴ au même prince un livre d'heures qui est à la bibliothèque Mazarine, sous la cote T 813.

6640, 6650, 6716, 7756, 7930. — Voici les différentes formes que j'ai relevées dans les signatures de Charles de France ou dans les notes qui constatent sa propriété : - De France; — De Francia; — Charles de France; — Karolus, dux Bisturie; — Karolus de Francia, dux Normannorum; — Karolus, dux Aquitannie; — Charles, duc de Berry en 1461, celui de duc de Normandie en 1465, et celui de duc de Guyenne en 1469.

¹ Dans le ms. latin 5748 : -62 escrips, n° 48; — dans le ms. 5830 : 2261 escrips, n° 13; — dans le ms. 6640 : 270 escrips, n° 64; — dans le ms. 6650 : 2220 escrips, n° 36; — dans le ms. 7930 : 198 escrips, n° 9; — dans le ms. italien 72 : 290 feuillets escrips, n° 15. — Chacune de ces petites notes est écrite sur deux lignes. Je

crois volontiers qu'elles sont de la main de Laurent Paumier. Il faut en rapprocher la note : 211203. — 2116 E (?) — qu'on lit au commencement du ms. français 612. Celle-ci a pu être écrite par Laurent Paumier quand il était au service de Louis XI.

² Il existe à Vienne un ms. des tragédies de Sénèque qui a appartenu à Charles de France, duc de Berry. (Voy. Endlicher, p. 111, n. cxx.)

³ Huitième division du cabinet de Clairambault, volume coté G 44.

⁴ Vallet de Viriville, *Notice sur Jean Fouquet*, dans la *Revue de Paris*, 1857, et dans l'*Appendice des Évangiles* publiés par Garnier, p. 117. — Je puis citer un peintre qui travailla habituellement pour Charles de France : c'est Jean de Laval, qui figure sur des rôles de dépense en 1467 et 1468. (Ms. 544 de Gaignières, fol. 28 et 47.)

Citons en passant un volume qui fut possédé par une sœur de Louis XI et de Charles de France : c'est un Nouveau Testament en français, qui était dans la bibliothèque de Foucault, et qui, suivant une indication du P. Lelong¹⁾, avait été copié pour « Madelene, princesse de Viennois, fille et sœur de rois de France, » Madelaine, fille de Charles VII, épousa, en 1461, Gaston de Foix, prince de Viane, et mourut en 1486.

A.

JACQUES, DUC DE NEMOURS.

L'arrêt prononcé le 10 juillet 1477 contre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, adjugeait expressément au roi les biens du coupable. Louis XI le rappelle dans une lettre du 19 août suivant ; il y déclare que tous les biens meubles et immeubles de Jacques d'Armagnac lui sont « obvenus comme « confisqués²⁾. »

Le duc de Nemours était l'un des princes les plus magnifiques de son époque. Son amour des arts et des lettres nous est révélé par les admirables manuscrits dont il décorait ses châteaux et dont beaucoup sont encore reconnaissables, malgré le soin que prirent les nouveaux propriétaires d'effacer les armes et la signature du malheureux dont ils s'étaient partagé les dépouilles.

Le premier fonds de la librairie de Jacques d'Armagnac venait de deux collections importantes : d'une part, il avait hérité des livres de son grand-père maternel, Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile³⁾ ; d'autre part, il avait trouvé dans la succession paternelle plusieurs des manuscrits de son bisaïeul, Jean, duc de Berry⁴⁾. Les nombreux volumes qu'il y joignit pouvaient soutenir la comparaison avec les chefs-d'œuvre exécutés pour le frère de Charles V. En effet, le duc de Nemours employait les meilleurs peintres et les plus habiles calligraphes. C'est pour lui que Jean Fouquet termina le Josèphe dont les premières histoires avaient été peintes par l'enlumineur du duc de Berry⁵⁾. Jacques d'Armagnac trouva dans son comté de la Marche, à Crozant⁶⁾, un excellent copiste, Michel Goumot, dont nous possédons plusieurs

Biblioth. sacra, I, 324.

Collection Doat, 223, fol. 50 v.

Les numéros suivants du fonds français ont appartenu successivement à Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, et à son petit-fils, Jacques d'Armagnac : n. 568, 784, 2825 et 12,444. Comme exemple des notes qui attestent la propriété de Jacques de Bourbon, je citerai celle qu'on lit dans le ms. 12,444 : « Costu romans de Sidrac est à très hault, très excellent et très puissant prince Jacques, par la grace

« de Dieu roy de Hongrie, de Jerusalem et de Sicille, comte de la Marche et de Castres. »

¹⁾ Les mss. français 117 à 120, 246, 247, 422 et 2810, qui ont appartenu à Jacques d'Armagnac, avaient fait partie de la bibliothèque du duc de Berry. — Bonne, fille du duc de Berry, épousa Bernard, comte d'Armagnac; de ce mariage naquit Bernard, père de Jacques, duc de Nemours.

²⁾ Ms. français 247.

³⁾ Crozant (Creuse), r^{ue} Dun-le-Palletoin.

travaux : un Tristan, de l'année 1463⁽⁷⁾ ; un Marques, de l'année 1466 ; un Lancelot de l'année 1470⁽⁸⁾ et des Lamentations de saint Bernard, de l'année 1474⁽⁹⁾.

La signature *J. du Ny*, que nous lisons à la fin du manuscrit français 55, a sans doute été tracée par le scribe auquel le duc de Nemours fit copier la Fleur des histoires⁽¹⁰⁾. — Jacob Teneyken transcrivit pour lui, en 1465, le Déchet des nobles hommes, traduit de Boccace par Laurent de Premierfait⁽¹¹⁾.

Les livres de Jacques d'Armagnac se reconnaissent principalement aux notes que ce prince y avait tracées ou qu'il y avait fait inscrire par un de ses clercs pour constater le fait de sa propriété, le titre de l'ouvrage, le nombre des feuillets de chaque volume et celui des miniatures qui formaient ou qui devait former. Ces notes, qui presque toutes ont été plus ou moins complètement effacées, se terminent par l'indication du château auquel le manuscrit était destiné. En voici quelques exemples : « En ce present volume de Éthiques a feilletz n^e XLIII, his-
toires XLVI. Ce present volume de Éthiques est au duc de Nemours, conte de la
Marche: JAQUES⁽⁷⁾. » — « Ce livre a m^e XLVIII feulles, histoires x. Ce livre de Va-
lère le Grant est au duc, etc.⁽⁸⁾ » — « Ce livre a m^e m^{xx} XVI feulles, histoires n^e XI⁽¹⁰⁾. »
« En ce second volume de Lancelot a n^e XLVIII feilletz, histoires VI^{xx} XVII, et est au
duc de Nemours, conte de la Marche. Pour Castres, JAQUES⁽¹⁰⁾. » — « Ceste se-
conde et tierce decade de Titus Livius est au duc de Nemours, conte de la Marche.
JAQUES. Pour Castres. Il y a m^e feulles et XIX histoires⁽¹¹⁾. » — « En ce present
volume, intitulé De l'estrif de fortune et vertus souz le jugement de raison,
sont m^{xx} et XVII feilletz, histoires v⁽¹²⁾. » — « Ce rommans est de très hault et très
puissant prince le roy de Hongrye, de Jherusalem et de Sicille, conte de la
Marche, etc. Et de pny au duc de Nemours, conte de la Marche, son fils. JAQUES.
Pour Castres. Ce livre a cmm^{xx} XI feulles, histoires xxxiii⁽¹³⁾. » — « En ce present
livre du Roumant de la Rose a cent et LXXIX feilletz, histoires XVI. Ce present vo-

Marques 100, 105 et
149
duc de Nemours

⁽⁷⁾ « Aujourd'uy huitiesme jour du mois d'octobre
mil CCCCLXIII, fu achevé ce rommans par Micheau
Gonnnot, de la Brouce, demeurant à Crousant. »
(Ms. français 99.)

⁽⁸⁾ « L'an mil CCCCLXVI fu escript cest roumant par
Micheau Gonnnot, prestre, demeurant à Crousant. »
(Ms. français 93.)

⁽⁹⁾ « Aujourd'uy mil^e jour de juillet mil CCC LXX a
esté escript ce dernier livre par Micheau Gonnnot,
prestre, demeurant en la ville de Crousant. » (Ms.
français 119.) On a gratté les mots *Gonnnot* et *Cro-
sant* pour y substituer *Gatelet* et *Tournay*.

⁽¹⁰⁾ « Et sic est finis hujus libri per manum Mi-
chaelis Gonnnoti, pres-biteri, die vicesima mensis
-aprilis, anno Domini MCCCLXXIII. » (Ms. français
916.)

⁽¹¹⁾ X, 55 à 58 du fonds français. J'ignore pour-
quoi M. Paulin Paris (*Les manuscrits français*, I, 65)
a supposé que J. du Ny était un des copistes em-
ployés par Louis de Bruges.

⁽¹²⁾ Van Praet, *Rech. sur Louis de Bruges*, p. 963.

⁽¹³⁾ Ms. français 16962.

⁽¹⁴⁾ Ms. français 41.

⁽¹⁵⁾ Ms. français 51.

⁽¹⁶⁾ Ms. français 119, à la fin du livre II de Lan-
celot.

⁽¹⁷⁾ Ms. français 268. Les mots *au duc de Nemours*
et la signature ont été effacés et remplacés par les
mots *à nous, de Beaujeu*, et par la signature
PIERRE.

⁽¹⁸⁾ Ms. français 600.

⁽¹⁹⁾ Ms. français 790.

-lume du Roumant de la Rose est au conte de la Marche, JAQUES, Pour Carlat¹⁾. — On voit par ces notes que Jacques d'Armagnac avait au moins deux bibliothèques, l'une à Castres, l'autre à Carlat. Celle-ci est probablement la même que la librairie de la Marche mentionnée dans le manuscrit 25 du fonds français.

Pour déterminer les volumes qui ont appartenu au duc de Nemours, il faut encore tenir compte des écussons et des ornements que les peintres et les relieurs ont figurés sur les marges et sur les tranches des principaux ouvrages.

Jacques d'Armagnac avait pour armoiries un écartelé : au 1 et 4, de Bourbon, à la bande chargée de trois lionceaux d'argent²⁾; au 2 et 3, d'Armagnac (au 1 et 4, d'argent au lion de gueules; au 2 et 3, de gueules au léopard homé d'or)³⁾. On distingue ces armes sur les frontispices ou sur les tranches des volumes suivants : n^{os} 22, 25, 41, 50, 55 à 58, 93, 99, 117, 246, 247, 412, 425, 1488, 2660, 2661, 2825 et 9186 du fonds français; n^o 17 du fonds de La Vallière. — Les livres de Jacques d'Armagnac se reconnaissent encore à un groupe de douze lettres (ADEFIMVORSTI), que l'on voit combinées de diverses façons, soit dans les encadrements, soit sur les tranches de quinze manuscrits : n^{os} 22, 25, 41, 50, 51, 55, 56, 57, 58, 93, 113, 246, 2810 et 9186 du fonds français; n^o 17 du fonds de La Vallière. Je n'ai aucune explication à donner de ces douze lettres⁴⁾. Comme exemple des dispositions qu'elles affectent, je signalerai les quatre volumes de la *Fleur des histoires*, n^{os} 55 à 58 du fonds français. Dans le tome premier, les douze lettres sont ainsi rangées : AEF|RMO|DIX|STV|; — dans le deuxième : ME|OR|ST|X|A|FI|DA|; — dans le troisième : IA|DE|MR|A|N|SO|TE|; — dans le quatrième : R|AEI|OUF|VSM|TN|. — Sur une banderole qui orne le frontispice du manuscrit français 93, elles sont groupées dans l'ordre suivant : IOAN|TEMS|RDAF|. Le même frontispice nous offre l'image d'un sagittaire, avec la légende : MORIR HE DEVSSE, qui était peut-être la devise de Jacques d'Armagnac.

Ms. français 1559. — Voy. aussi le ms. 17 de La Vallière et les mss. français 25, 36, 37, 50, 55, 56, 57, 58, 71, 72, 93, 99, 106 à 109, 125, 175, 207, 246, 247, 253, 372, 412, 425, 458, 579, 600, 602, 869, 996, 1137, 1291, 1488, 1597, 1532, 1988, 2661, 2825, 4619, 9186 et 12444. Il y a encore une note de Jacques d'Armagnac sur un exemplaire imprimé des Lettres de Bessarion que doit posséder la Bibliothèque impériale (voy. Brunet, 5^e éd. t. 828) et qui a été décrit dans les catalogues de de Boze (n^o 1457), de Gaignat (n^o 2558) et de La Vallière (n^o 2339).

¹⁾ Notes des mss. français 112 et 268.

²⁾ Notes des mss. français 175, 253, 412, 425, 1497, 1559 et 9186.

³⁾ Cette brisure se voit très-nettement sur les peintures des manuscrits français 29 et 9186.

⁴⁾ M. Paris (*Manuscrits français*, II, 263) a attribué ces armes à Catherine d'Armagnac, seconde femme de Jean II, duc de Bourbon.

⁵⁾ Boivin (p. 134) a cru lire sur la tranche d'un ms. DNO|LRA|HSA|ET, ce qu'il proposait d'interpréter par *Domino Ludovico regi undecimo*,.... mais il aurait sans doute abandonné cette hypothèse, s'il eût mis la dernière main à son travail. — Sur la tranche d'un autre ms. les auteurs du *Catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière* (1^{re} partie, I, 31) voulaient voir les restes de la légende A|MOY|JEHAN|ROY; ce qui n'est pas mieux justifié.

Les notes et les ornements dont il vient d'être question m'ont permis d'évaluer à plus de soixante le nombre des livres du duc de Nemours que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale. En voici une liste sommaire :

Manuscrits (1000)
coteur
ayant appartenu
au duc de Nemours

FONDS LATIN.

1352. Livre d'heures.

FONDS FRANÇAIS

22. Cité de Dieu.
25 et 26. Cité de Dieu.
29. Vie de Jésus-Christ, par François Eximènes.
36. Guerre punique de Léonard l'Arétin.
37. Tite-Live.
41. Valère Maxime.
50, 51. Miroir historial.
55 à 58. Fleur des histoires.
71, 72. Chroniques d'Angleterre, par Jean de Wavrin.
93. Livre de Marques de Rome.
99. Tristan.
106 à 109. Perceforest.
112. Lancelot.
113 à 116. Saint-Graal, Merlin et Lancelot.
117 à 120. Saint-Graal, Merlin et Lancelot.
125. Politiques d'Aristote.
175. Collations de Cassien.
207. Éthiques.
246. Compilation d'histoire universelle.
247. Antiquités de Josèphe.
253. Histoires de Troie.
268. Tite-Live.
372. Roman de Renard.
412. Actes des Apôtres, vies des Saints et bestiaire.
425. Composition de la Sainte-Écriture.
458. Horloge de Sapience.
579. Information des princes.
600. Estrif de vertu et de fortune.
602. Pèlerinage de l'âme.
783. Roman de Troie.
784. Romans de Thèbes et d'Énée.
790. Roman d'Alexandre.
869. Métamorphoses d'Ovide.
916. Lamentations de saint Bernard.
996. Miroir de l'âme.
1137. Pèlerinage de la vie humaine.
1291. Traité de la chasse, par le comte de Foix.

1488. Livre de Florimont.
 1497. Aimeri de Narbonne.
 1532. Histoire des trois Maries.
 1559. Roman de la Rose.
 1988. Disputacion de Énée Silvain touchant la misère des curiaux.
 2660 et 2661. Tomes III et IV de Froissart.
 2810. Le Livre des merveilles.
 2825. Guillaume de Tyr.
 4619. Chronique de Normandie.
 5936. «Çy commence certain tractié du blason d'armes, composé et donné à Jacques monseigneur, filz de monseigneur le duc de Nemours, conte de la Marche, par Clément Prinsault, très obéissant de mon dit seigneur le duc, et très humble serviteur de très révérend père en Dieu monseigneur de Castres, oncle du dit Jacques.»
 9186. Abrégé de Tite-Live, etc. appelé «Compendion ystourial ou le Mignon.»
 12444. Sydrac.
 16962. Éthiques et Politiques.

FONDS DE LA VALLIÈRE.

17. Bible historique ¹.

Je ne saurais retracer les vicissitudes à la suite desquelles tous ces livres sont aujourd'hui réunis dans nos collections. En effet, la plus grande incertitude règne sur la destination que reçurent les manuscrits du duc de Nemours après la condamnation de ce prince. On a supposé tantôt que Louis XI en avait pris possession ², tantôt qu'ils étaient échus à Pierre II, duc de Bourbon, quand il acquit de Jean d'Armagnac les vicomtés de Carlat et de Murat ⁽³⁾. Aucune de ces deux hypothèses ne me paraît reposer sur des données solides. Je me borne à constater

¹ M. le duc d'Anjou possède deux beaux manuscrits qui ont appartenu à Jacques d'Armagnac, un tome du Miroir historial, et les Nobles malheureux de Boccace. (Voyez *Description sommaire des objets d'art faisant partie des collections du duc d'Anjou, exposés dans la visite du Fine-art-club, le 21 mai 1862*, p. 53 et 57, n^o 498 et 524. Conf. *Rech. sur Louis de Bruges*, p. 263.) — Le même bibliophile a acquis la bibliothèque de M. Gigoune, dans laquelle se trouvait un roman d'Alexandre, ms. du xv^e siècle, sur vélin, à deux colonnes, orné de vingt-sept grandes miniatures et de cinquante-sept petites; à la fin de ce volume, on lit: «Ce livre est au duc de Nemours, conte de la Marche; ce volume, relié aux armes du prince Eugène, a figuré dans *Bibliotheca Heberiana*, XI, 11, n^o 114. — Je conjecture que les manuscrits harléiens 4381 et 4382 ont appartenu au duc de Nemours. — Il doit y avoir à Bruxelles un exemplaire des

Institutes de Justinien, sur lequel le duc de Nemours a mis sa signature. — Une copie de la traduction française du Code, qui forme le n^o 945 de la bibliothèque académique de Giessen, se termine par les mots: «Ce livre du Code est au duc de Nemours, conte de la Marche;» c'est un manuscrit du xiv^e siècle, dont l'origine parisienne est indiquée dans les termes suivants: «Ici faut Code en roman et toutes les lois del Code y sont. Explicite. Hernois le romancier le vendi, et qui voudra avoir autel livre, si vieigne à lui, il en aidera bien à conseiller, et de toz autres, et si meint à Paris devant Nostre Dame.» (Valentin Adrian, *Catalogus codicum mss. bibliothecæ academice Gissenensis*, p. 278. La planche V de l'ouvrage d'Adrian est un fac-simile d'une page du ms. 945.)

² P. Paris, *Les manuscrits français*, IV, 77.

³ *Id.* II, 58. Le Roux de Lincy, *Catal. de la bibliothèque des ducs de Bourbon*, p. 20.

qu'après la fuite du cométable Charles de Bourbon une dizaine des manuscrits du duc de Nemours⁽¹⁾ se trouvèrent dans la librairie de Moulins, et que la plupart de ces manuscrits étaient arrivés avant l'année 1488 entre les mains de Pierre de Beaujeu⁽²⁾.

VI.

LIVRES DE MARGUERITE D'ÉCOSSE ET DE CHARLOTTE DE SAVOIE.
FEMMES DE LOUIS XI.

On attribue à Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI, un volume dans lequel est contenue une paraphrase de Job en vers français⁽³⁾.

Charlotte de Savoie, que le roi épousa en 1451, après la mort de Marguerite d'Écosse, se forma une petite bibliothèque, dont le catalogue se trouve dans un inventaire dressé en 1484, après le décès de la reine⁽⁴⁾. J'en reproduirai le texte, en supprimant les détails inutiles et en rapprochant les articles analogues.

Marguerite d'Écosse,
m. en 1462.

Charlotte de Savoie,
m. en 1482.

La bible avecques les exposicions des euangiles et plusieurs autres choses.

Petit sautier. — Sautier en François. — Un sautier ystorié, couvert de satin figuré, vert et rouge, à deux fermours, appellé le sautier saint Loys, lequel la dicte dame avoit emprunté de la dame de Poyssy, et estoit son entencion de luy rendre, lequel sera baillé es mains de madame de Beaujeu pour le rendre.

Le nouveau testament escript en mosle.

Le livre qui parle que c'est du prêtre, de l'eglise et de la messe.

Un missel aux armes du roi.

Les espitres et euengiles, en François. — Le livre des espitres et euangilles de tout l'an, qui est à madame de Segré. — Exposition des euangilles de tous les dimanches de l'an.

Six livres d'heures. — Petites heures. — Les heures de mons. de Berry, bien ystorié.

Petit livre escript de la Quizielle. — Petit livre ouquel a des quizielles.

Un livre de conviteor⁽⁵⁾ et de noez.

Second volume de la Cité de Dieu.

Les lamentacions mons. saint Bernard.

Revelacions que fist Nostre Dame à sainte Elizabel

Revelaciones sancte Brígide.

Le livre de sainte Katherine de Sayne.

Sermons maistre Jehan Jarson (deux exemplaires).

⁽¹⁾ N^o 22, 29, 41, 50, 51, 55 à 58, 93, 246, 247, 268 et 1532 du fonds français.

⁽²⁾ Ce qui le prouve, c'est que dans plusieurs de ces manuscrits les armes du duc de Nemours ont été recouvertes de l'écu que Pierre de Beaujeu portait avant d'être duc de Bourbon. (Voyez plus loin, chap. iv.)

⁽³⁾ *Catal. de la bibliothèque de M. Félix Solar,*

2^e partie, p. 17, n^o 3209. — *Catal. de la Librairie Tross*, Paris, 1862, n^o X, p. 72, n^o 2149. — *Catal. de la biblioth. de M. Chedevau*, p. 86, n^o 496.

⁽⁴⁾ Ms. français 15,538, fol. 53. — L'inventaire complet du mobilier de Charlotte de Savoie a été publié par M. Tuetey, *Bibl. de l'école des chartes*, 6^e série, t. 338 et 423.

⁽⁵⁾ Pour *conviteor*.

- Deux grans volumes de Vita Christi⁽¹⁾.
 La passion Nostre Seigneur (trois exemplaires). — Livre parlant de la passion Nostre Seigneur. — Livre de la passion, tout historié.
 Le livre de la resurrection Nostre Seigneur.
 Livre des anges.
 Livre qui parle au commencement pourquoy Dieu fist l'homme à sa figure.
 La confession avec la passion. — Livre de confession. — Livre qui parle de confession.
 L'examen de conscience et le saint Pierre de Luxembourg.
 La maison de conscience (deux exemplaires).
 Livre parlant des vices et vertuz.
 Le reducteur de la vie.
 Livre de sapience, qui enseigne à bien mourir.
 Comment on se doit preparer.
 Trois ou quatre cahiers qui parlent de la resurrection des mors.
 Les douze perils d'enfer⁽²⁾.
 Livre de la mortificacion de l'ame.
 L'orloge de sapience; le chasteau perilleux.
 Petite et briefve contemplacion.
 La montaigne de contemplacion.
 Livre du jardin de contemplacion.
 Livre de la vie contemplative.
 Petit livre plein d'oraisons et choses contemplatives de la nativité du roi⁽³⁾.
 Traité de perfection.
 De la vie dévôte.
 Petit livre de l'effect d'oraisons.
 Complainte de l'homme à son ame.
 Le chappellet Nostre Dame.
 Livre envoyé à une novice de Fontev[r]aulx.
 Le propriétaire.
 Le trésor.
 De essencia et motu significacionem⁽⁴⁾.
 Le livre de chasteau perilleux, et Tulle de vieillesse.
 Boesse de consolacion.
 Livre des secrets d'Aristote.
 Instruction d'un jeune prince. — Gouvernement des roys et princes.
 Livre que fit le chevalier à la Tour pour enseigner ses filles.
 Livre des troys vertuz à l'enseignement des dames, bien historié.
 Ung armenac en parchemin. — Petit calendrier. — Ung livre ouquel a deux calendriers dedens.
 Le livre des herbes et des arbres.
 Livre des eschees.
 Livre des merveilles du monde (deux exemplaires).
 Premier volume du Myrouer ystorial que madame emprunta de mons. de Chastillon.
 Livre en pappier, où il y a de[s] pappes figurez, aveques meschantes petites figures, et ne seet-on si le dit pappier s'appelle le livre pappal ou non.

⁽¹⁾ Mss. français 407 et 408. — ⁽²⁾ Ms. français 449. — ⁽³⁾ Peut-être le ms. français 9293. — ⁽⁴⁾ Sic.

- Legende dorée.
 Vie Nostre Dame et plusieurs saintes. — Miracles de Nostre Dame. — Plusieurs miracles de Nostre Dame.
 La vie sainte Arragonde.
 Un petit livre de sainte Clere.
 La vie saint Jausse.
 Le livre de la translacion de latin en françois de saint Julian.
 Miracles de sainte Katherine.
 Petit livre, aux armes du roy, de la vie saint Servays.
 La vie saint Vincent.
 La vraie ystoire de Troye.
 Livre du roi Alixandre.
 L'istoire Merlin.
 De la mort du duc de Bourgoigne.
 Boucasse, du cas des nobles hommes. — Boucasse, des nobles hommes malheureux.
 Le temple de Boucasse.
 Le livre de Cleriadus.
 Le livre de Magloune.
 Melurine en prose.
 Le livre de Paris et de Vieme.
 Un livre de Ponthus.
 Pellerinaige de vie humaine (deux exemplaires).
 Le pellerinaige, en prose.
 L'espitre que la déesse Ostea fist à Hector de Troye.
 La cité des Dames.
 Le debat des quatre dames.
 Le livre que le roi de Scille envoya au duc de Bourbon, avec la dance aux aveugles.
 L'abbuzé en court.
 Le jardin des nobles.
 Petit livre appelé *Triboulet*.
 Petit livre de dames et d'amours.
 Certains laiz et coustumes pour passer temps.
 Le livre des troys filz de roy.
 Le livre de Pierre Chastellain.
 Plusieurs lettres missives et plusieurs autres papiers de devocion.
 Livre faisant mencion d'inventaires.
 Un cahier en papier ouquel a ou commencement coppié Nycollas Erlant.
 Livre nommé le Legigolle.
 Petit livre ouquel a au commencement une S, dedens les armes du roy.
 Livre aux armes du roy, commençant en lettre roge : « Ad illustrissimum principii¹. »
 Livre figuré à grans figures nommé de plusieurs renvoys.
 Livre commençant « Humane beate Marie Virginis. »
 Petit livre commençant « Très noble. »
 Livre que mons. de Maillé donna à Madame.

⁽¹⁾ Sic.

Je n'ai point compris dans ce catalogue plusieurs livres que Charlotte de Savoie recueillit à la mort de Louis XI, mais qu'elle laissa à part, à Amboise, dans un grand coffre de cuir noir, sans vouloir y toucher, et qu'elle fit réserver pour son fils, le roi Charles VIII. On en a vu le détail dans un des précédents paragraphes ¹.

Cinq des volumes de Charlotte font partie du fonds français : ce sont les n^{os} 407 et 408, Vie de Jésus-Christ; — le n^o 449, les Douze Périls d'enfer; — le n^o 1813, quatrième livre de l'imitation; — le n^o 2222, « Congratulation et -graces de la nativité de Charles, aîné filz du roy Loys miziesme de ce nom, -suivie de « l'histoire translatee de latin en françois de la fondation et du lieu mira- -culeux de ceste sainte eglise et singulier oratoire de Nostre Dame du Puy. » Dans ces cinq volumes, on voit l'écu de France parti de Savoie. — C'est par erreur que les trois premiers ont été attribués, non pas à Charlotte, mais à Louise de Savoie ².

VII.

CHARLES VIII.

L'éducation littéraire de Charles VIII laissa beaucoup à désirer. Néanmoins ce prince ne resta point étranger à la littérature, et l'auteur du *Séjour d'honneur* avait quelque motif de lui dire : « Si l'espée moult vous plaist pour quereller et -bien deffendre le bien public et vostre royaulme, ainsi comme ung Cezar auguste -et comme chief prompt et puissant qui de ses membres doit avoir le soing et -cure, pas maintz certes à gré n'avés le saint trésor de sapience, et moult vous -plaist livres avoir et passer temps en maint volume comme ung second Jules Ce- -zar, ung Ptoloméé ou ung Théodose, ou comme voz très saintz et glorieux pré- -décesseurs voz ancestres les roys de France monseigneur saint Charles-le-Grand -et saint Loys, qui tant ayra sainte escripture⁽³⁾. »

Charles VIII augmenta la collection des livres que lui avait laissée son père. Il y réunit plusieurs des volumes que sa mère, Charlotte de Savoie, avait possédés, et différents manuscrits qu'il fit exécuter⁴ ou dont il reçut l'hommage. Je citerai les ouvrages suivants.

FONDS LATIN.

N. 774. Psautier latin-français.

Plus haut, p. 77.

¹ P. Paris, *Les manuscrits français*, III, 384; IV, 170. — Sénemaud, *Biblioth. de Charles d'Orléans*, p. 65 et 66.

² Ms. français 12.783.

³ Charles VIII se fit faire une copie de la Chro-

mique des dauphins de Viennois que Jean Nicolas, écrivain, du Bourg de Saint-Andréol, avait donnée avant l'année 1478 à Godefroi de Pompadour, neveu d'Hélié de Pompadour, évêque de Viviers. Lettres de Charles VIII, en copie du temps, à la Bibl. imp. papiers de Lancelot, dossier Nicolai.

- N. 1145. Office de Notre-Dame.
 N. 1370. Livre d'heures¹.
 N. 5971A. «Opus davidicum per fratrem Johannem Angelum Terzonem de Legouissa.»
 N. 6200. Histoire de la campagne d'Italie par le Napolitain «Michael Ritius.»
 N. 6203. «Petri Lazaroni carmen ad Carolum VIII.» Ce manuscrit est en déficit.
 N. 7331. Traité d'astrologie. Il fut offert au roi par J. Roussel, comme l'attestent des vers français composés par Regnaud le Queux. Charles VIII l'y donna, le 23 juin 1495, avec d'autres livres, à un clerc qui a écrit une note sur le dernier feuillet.
 N. 7482. «Alkindi liber de imbribus.» Ce volume fut donné par Charles VIII à son médecin, Jean Michel, qui en disposa en faveur d'un collègue, le 17 juillet 1498².
 N. 8348. Recueil d'oraisons à Notre-Dame, composé et présenté à Charles VIII en 1495 par Pierre Louis de Valtan.

FONDS FRANÇAIS.

- N. 376. Pèlerinage de l'humain voyage.
 N. 728. Traduction des Commentaires de César, faite pour Charles VIII par Robert Gaguin.
 N. 823. Les trois pèlerinages.
 N. 1192. Harangue de la France à Charles VIII, en 1486.
 N. 1195 (?). Les Sept Grâces de Dieu.
 N. 1357. Traité astrologique de Simon de Phares dédié à Charles VIII.
 N. 1687. Ressource de la chrétienté, par A. de la Vigne.
 N. 1713. La Prophétie du roi Charles VIII, ensemble l'exercice d'icelle, par M. Guilloche de Bourdeaux.
 N. 2204. Le Jardin salutaire, par Jean Joret.
 N. 2235. Les Quatre Dames.
 N. 2692. Le Tournoi de J. de la Gruithuyse, offert à Charles VIII par Louis de Bruges.
 N. 2829. Vie de saint Louis, faite pour la duchesse de Bourbonnais, par le commandement du cardinal de Bourbon³.
 N. 4970. Histoire de saint Charlemagne.
 N. 5054. Les Vigiles de la mort de Charles VII.
 N. 5080. La naturelle, vertueuse et victorieuse Couronne de justice.
 N. 5704. Chroniques des rois de France.
 N. 5742. Droits de Charles VIII au royaume de Sicile.

¹ Ce manuscrit me semble devoir être attribué à Charles VIII, à cause des initiales qui en avaient autrefois la couverture. Il est ainsi mentionné dans le catalogue de la collection de Gaignières : 223. «Heures du roy Charles VII avec mignatures, sur velin, couvert de velours cramoisy et feuille morte, avec fermois d'argent, des C d'argent d'un côté et de l'autre des S, aussy d'argent.»

² «Dominus Johannes Michel, in medicina magister Parisiensis, bursarius hujus collegii, phisicus ordinarius christianissimii regis Karoli octavi ejusque primogeniti, hunc librum ex dono regio legavit huic collegio anno Domini 1498, die 17

juilli.» Il s'agit ici de Jean Michel, d'Angers, dont l'individualité a été fort heureusement mise en lumière par M. le docteur Chereau, dans sa dissertation intitulée : *Jean Michel de Pierrevert et le Mystère de la Passion*; Paris, 1864, in-8°. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*.)

On fit dans un compte de l'année 1488 : «Deux fermoirs, sur chascun desquels a ung escusson aux armes de France, et lesquels il a mis sur ung des livres dudit seigneur nommé le livre de la vie du roy saint Loys.» (Registre KK 70 des Arch. de l'Emp. fol. 160 v. 3) — Note de M. Douet d'Arceq.

- N. 5743. Ordonnance de Charles VIII lors de son départ pour l'Italie.
 N. 5868. Vie de saint Denis.
 N. 7664 de l'inventaire de 1682. Heures de la Croix, aujourd'hui déposées au musée du Louvre¹.

Charles VIII a mis sa signature dans les manuscrits français 2235, 4970 et 5868; la signature qui est en tête du n° 2235 est accompagnée de la devise : **AMON ATANTE**. Ailleurs on trouve ces devises : **PLUS QU'AUTRE**⁽²⁾, et **ORLEND DE CHARLES**⁽³⁾.

Les armes de France, et quelquefois celles de Dauphiné, ornent beaucoup des volumes qui ont appartenu à Charles VIII. La première page du manuscrit français 1713 est encadrée d'une bordure aux armes de France et de Bretagne. Toutes les marges du manuscrit français 1687 sont couvertes de fleurs de lis, de dauphins et d'hermines. Dans le n° 6200 du fonds latin les armes de France sont écartelées de Jérusalem, et la couverture du manuscrit français 5080, qui est un bon travail italien de la fin du xv^e siècle, nous offre également les armes de France et celles de Jérusalem peintes sur du cuir doré.

Plusieurs livres⁽⁴⁾ sont précédés d'un grand frontispice dans la composition duquel il faut distinguer : l'écu fleurdelisé; — les mots **KAROLUS OCTAVUS**, écrits en grosses lettres gothiques; — et des encadrements formés de S qu'on peut, je crois, prendre pour des 8, et qui rappellent le rang que Charles VIII occupe dans la série des rois de France appelés Charles. Un grand S remplit, dans le manuscrit français 2235, le centre du soleil, qui est doré sur le frontispice. Le grand S se trouve encore avec la devise : **PLUS QU'AUTRE** dans le n° 376⁽⁵⁾.

Les comptes de Charles VIII mentionnent plusieurs ouvrages que ce roi acheta et dont il fit faire ou compléter les couvertures⁽⁶⁾.

¹ Voy. Barbet de Jouy, *Notice des objets composant le musée des Souverains*, p. 75. — Il y a au musée de l'Ermitage deux volumes qui doivent être mentionnés ici : l'exemplaire de la Chronique de Guillaume de Dormans qui fut présenté à Charles VIII et le Trésor de Jean de Meun, que Charles VIII donna, le 9 septembre 1496, à son chambellan, Philippe de Molin. (Voyez le *Livret du musée de l'Ermitage impérial*, Saint-Petersbourg, 1860, n. 12, p. 82 et 84.) On m'a montré, en janvier 1867, un livret couvert de velours rouge et renfermant un traité sur le Symbole, qui fut offert à Charles VIII par « . . . son très humble et très obéissant sujet et serviteur domestique, » Le nom de l'auteur a été effacé et remplacé par celui de « Marc Picault. » Dans la préface, l'auteur rappelle qu'il avait déjà présenté au roi « certaine petite œuvre faite sur l'oraison de la Salve regina.

« et dès là par avant deux autres de semblable es-tile faites sur le Pater noster et Ave Maria. »

⁽²⁾ Fonds français, n. 376, 2829 et 4970. Voy. Barbet de Jouy, *Notice des objets composant le musée des Souverains*, p. 75.

⁽³⁾ Frontispice du ms. français 4970.

⁽⁴⁾ Fonds français, n. 823, 2829 et 5054.

⁽⁵⁾ L'inventaire du mobilier de Charlotte de Savoie mentionne un « petit livret ouquel a au commencement un S dedans les armes du roy. »

⁽⁶⁾ « Pour xiii aulnes de ruban de soye estroict, « bleu, rouge, tanné et vert... à faire trois reaulx ou « rayons pour meestre et servir. L'un à un livre dudit « seigneur nommé le Romant de la Roze et de la « Violette, l'autre aux Heures dudit seigneur... et le « tiers au livre appelé le Pellerin. » (Registre KK 70 des Arch. fol. 225.) « Quartier et demy de veloux « cranoisy double poil... pour couvrir un des livres

Charles VIII comprit l'importance du mouvement artistique et littéraire dont l'Italie était alors le principal théâtre. Dès l'année 1489, il faisait une pension de 180 livres à M. Paulus Emilius, orateur et chroniqueur lombard⁽¹⁾. Après la glorieuse campagne de 1495, il fit venir en France une énorme quantité d'objets d'art et de curiosité qu'il avait enlevés de Naples. Une somme de 1.594 livres tournois fut payée à Nicolas Fagot, qui s'était chargé de porter de Naples à Lyon et à Amboise « plusieurs tapisseries, librairie, peinture, pierre de marbre et de porfire et autres meubles; » le tout pesant environ 87.000 livres⁽²⁾. Après avoir lu ce texte, on serait porté à croire que Charles VIII s'appropriâ la bibliothèque des rois aragonais de Naples. C'est l'opinion qui a été soutenue par les auteurs du *Memoire historique*⁽³⁾; mais nous verrons plus loin⁽⁴⁾ qu'il n'en fut pas ainsi, et que la bibliothèque des rois de Naples devint la propriété du cardinal d'Amboise. Selon toute apparence, la librairie que Charles VIII rapporta de son expédition se réduisit à quelques manuscrits grecs et latins, parmi lesquels je ne puis guère nommer que le cartulaire de Casaur, n. 5412 du fonds latin⁽⁵⁾. Des livres grecs étaient alors une grande rareté en France⁽⁶⁾; mais ce qui avait encore plus de prix, c'était un homme en état de s'en servir et d'initier les Français à la connaissance de la langue et de la littérature grecque. Telle fut la mission de « Johannes Les-caris, docteur des pays de Grèce, » dont le nom figure sur le rôle des « ouvriers, » « gens de mestier et autres personnages que le roi fit venir de son royaume de « Sicile, pour ouvrer de leur mestier à Fusaige et mode d'Italie. » Jean Lascaris recevait de Charles VIII une pension annuelle de 400 livres tournois⁽⁷⁾.

-de la chambre dudit seigneur nommé l'upar-
-fait. » (*Ibid.*, fol. 140 v.) « A Jehannon Carequan,
-libraire, demourant à Lyon, la somme de vi l. t.
-à luy ordonnée pour deux volumes du livre de
-Lancelot, que icelluy seigneur a prins et achaptez
-de luy. » (Reg. KK 76 des Arch., fol. 51 v°.)
-A Girecte de Cassel, du pays de Picardie, pour un
-grant livre en parchemyn, releyé entre deux aiz
-couvers de velours noir, où sont contenues au-
-cunes parties des croniques de France, que icelluy
-seigneur a prins et achaptez d'elle la somme de
-xxxv l. t. » (*Ibid.*, fol. 60.)

⁽¹⁾ Notes tirées de la Chambre des comptes par Pierre Dupuy; Collection Dupuy, 755, fol. 97 v°.

⁽²⁾ Quitance du 24 décembre 1495, dans le

portefeuille 149 de Fontanieu. Cette pièce a été pu-
-bliée dans les *Archives de l'art français, Documents*,
II, 304.

⁽³⁾ P. vii, Conf. Leprince, p. 15.

⁽⁴⁾ Chap. v.

⁽⁵⁾ Cf. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*,
VI, 1, 221.

⁽⁶⁾ On peut supposer que la plupart des manus-
-crits grecs qui étaient en 1518 dans la librairie de
-Blois (Michelant, *Catal. de la biblioth. de François I'*,
p. 6) avaient été apportés en France du temps de
-Charles VIII. (Conf. Leprince, p. 19.)

⁽⁷⁾ Voy. le compte publié dans les *Arch. de l'art
-français, Documents*, I, 94 à 132, d'après le ma-
-nuscript français 11350.

CHAPITRE III.

RÈGNE DE LOUIS XII.

La collection de livres que Charles VIII laissa en mourant n'était pas considérable : elle est cependant le véritable noyau de notre Bibliothèque impériale. Les germes de cette grande institution existaient à peine à la fin du xv^e siècle; mais l'avenir en fut assuré le jour où l'on comprit que, dans l'intérêt général, les livres amassés par un roi devaient être fidèlement gardés par ses successeurs. Ce principe, entrevu depuis longtemps, fut définitivement reconnu sous Louis XII. Aucune atteinte n'y fut portée par ce roi, et l'exemple qu'il avait donné fut imité par ceux qui régnèrent après lui. La Bibliothèque du roi n'est plus, à partir de Louis XII, le bien personnel du prince; elle devient insensiblement un dépôt public, ouvert aux savants de la France et des pays étrangers. Une des causes immédiates de cette révolution fut le rapide développement que prit la bibliothèque de Louis XII. Charles VIII, en mourant, n'avait pas autant de livres que plusieurs de ses vassaux. Dix années plus tard, la librairie de Blois passait pour la première du monde. Un heureux concours de circonstances y avait réuni quatre grandes collections : celle de Charles VIII, celle des ducs d'Orléans, celle des ducs de Milan et celle de Louis de Bruges. On a vu quelle était la composition de la bibliothèque de Charles VIII; nous avons maintenant à nous occuper des trois autres.

I.

LOUIS ET CHARLES, DUCS D'ORLÉANS.

La bibliothèque des ducs d'Orléans avait été commencée par Louis, fils du roi Charles V.

Quelques faits suffisent pour donner la mesure des goûts littéraires de ce prince⁽¹⁾. En 1398, âgé de vingt-six ans, il empruntait au collège de Presles un exemplaire de la Cité de Dieu, dans lequel il voulait étudier⁽²⁾. Dès l'année 1393, Jean Froissart, prêtre et chanoine de Chimay, lui avait présenté son Dit royal⁽³⁾.

Sur les livres qu'on avait tirés de la librairie du Louvre pour l'instruction du jeune prince, qui portait alors le titre de comte de Valois, voy. le Catal. des livres de Charles V, art. 173, 181 et 517.

De Laborde. *Les ducs de Bourgogne*, seconde

partie, III, 166, n. 5859. A ce précieux recueil se rapporteront les nombreuses citations que je vais faire dans les pages suivantes en citant le nom de M. de Laborde, sans le faire suivre du titre de l'ouvrage.

Le Roux de Lincy, *La bibliothèque de Charles*

A cette date, Florence la Boutonne, « broderesse, » demeurant à Paris, recevait un drap de soie baudequin à champ vermeil et une pièce et demie de ceudal azur tercelin, pour faire des chemises et des couvertures à sept livres de la chapelle du duc d'Orléans, « c'est assavoir un messel, deux breviaires, deux paires de heures, le livre du Gouvernement des princes et un petit livre appelé le Livre du Jardin d'amours⁽¹⁾. » Un peu plus tard, le prieur de Salon lui dédia son Apparition de maître Jean de Meung, « pour ce que, disait-il, j'ay entendu que vous aimez les livres⁽²⁾. » Jacques le Grand, ayant égard à « l'affection et au très-grand plaisir qu'il avoit toujours eu en sapience et en vraie science, en vertu et en estal noblement maintenir, » lui adressa la traduction de son Archilogosophie⁽³⁾, et, au 1^{er} janvier 1402, Amauri d'Orgemont lui offrit pour étrennes un grand livre en latin⁽⁴⁾.

En 1397 ou 1398, Charles VI autorisa le duc d'Orléans à prendre au Louvre deux bibles⁽⁵⁾, dont l'une passa dans la suite au convent des Célestins de Paris⁽⁶⁾. En 1401, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, acheta un exemplaire de la Fleur des histoires de la terre d'Orient, qu'il destinait au duc d'Orléans⁽⁷⁾. Le duc de Berry donna à ce prince trois beaux manuscrits, qu'il se fit rendre après la mort du donataire⁽⁸⁾.

Vers l'année 1397, le duc chargea l'architecte Raimond du Temple et le peintre Colard de Laon de disposer le bâtiment qu'il avait choisi dans son hôtel de la rue de la Poterne, à Paris⁽⁹⁾, pour y classer les volumes qui lui étaient offerts et ceux qu'il achetait ou qu'il faisait copier à ses frais.

Parmi ces derniers, je citerai un recueil des Homélies de saint Grégoire, pour lequel Jean Colin, écrivain, reçut 20 livres tournois le 24 juillet 1394⁽¹⁰⁾. D'ordinaire le duc ne traitait pas directement avec les copistes; il s'adressait à Étienne l'Augévin, libraire, qui fournissait le parchemin, surveillait le travail et payait

Librairie
du duc d'Orléans
à Paris

Livres achetées
pour
le duc Louis

d'Orléans à son château de Blois en 1427, p. 32, n. 4. Je m'ai mélangé dans les notes suivantes de répéter le titre de ce curieux mémoire, dont une partie seulement a paru dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1^{re} série, V, 59; je le désignerai simplement par le nom de l'auteur. — De Laborde, III, 69, n. 5557.

¹ Registre KK 21 des Archives de l'Empire, fol. 160 v^o.

² Ms. français 810, fol. 2.

³ P. Paris, *Les manuscrits français*, I, 284.

⁴ De Laborde, III, 201, n. 5946.

⁵ Catal. des livres de Charles V, art. 4 et 9.

⁶ Daire, *Manuscrits des Célestins* (n. 15290 du fonds français), p. 3. Cette bible est maintenant à la bibliothèque de l'Arsenal. (Voy. Hemin. *Mo-*

numents, V, 23.) — M. de Muralt a bien voulu me signaler une bible conservée à Saint-Petersbourg, en trois volumes in folio, dont le second contient cette note : « Istud secundum volumen bible cum aliis similibus dedit huic monasterio beate Marie ordinis Celestinorum de Parisius illustrissimus princeps dominus Ludovicus, dux Aurelianensis. anno Domini M cccc vii. die sancti Clementis. »

⁷ Peignot, *Catalogue de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, p. 31 et 32.

⁸ Catal. des livres du duc de Berry, art. 3, 59 et 257.

⁹ Le Roux de Lincy, p. 41, n. 31. De Laborde, III, 151, n. 5865.

¹⁰ Le Roux de Lincy, p. 34, n. 10. De Laborde, III, 105, n. 5666.

les salaires. C'est dans ces conditions que fut exécuté, de 1394 à 1397, un *Miroir historial*¹ en quatre volumes, dont la Bibliothèque impériale (fonds français, n. 313 à 314) possède le premier, le second et le quatrième : le troisième s'est perdu au xv^e siècle, dans les mains de « monsieur de Dunois, » à qui on l'avait prêté². Les nombreuses pièces de comptabilité qui nous sont parvenues ne contiennent pas le nom des écrivains auxquels nous devons ce bel ouvrage, mais une note placée à la fin du tome I nous apprend qu'il fut achevé le premier vendredi de juin 1396, par Raoulet d'Orléans³, et le tome IV se termine par la signature de Guillaume Hervi. Au frontispice du tome I du *Miroir historial*, on remarque l'écu d'Orléans supporté par deux loups. Le duc avait choisi ces animaux sans doute à cause de l'analogie qu'il avait remarquée entre les mots *loup* et *Louis*. Il avait fait graver sur son signet un loup avec un porc-épic⁴, et son fils Charles possédait une chambre de velours bleu, brodée à grandes fleurs de lis d'or, aux armes d'Orléans, avec de petits loups et la devise : *H. EST LOU H. EST* ⁵. — L'écu d'Orléans est également placé entre deux loups dans le manuscrit français 1213.

Le *Miroir historial* était à peine terminé qu'Étienne l'Angévin recevait une nouvelle commande, plus importante que la première. Il s'agissait de trois ouvrages considérables, la *Cité de Dieu*, les *Éthiques* et les *Politiques* d'Aristote, le *Traité du Ciel et du Monde*⁶. A ces livres vinrent s'ajouter la *Chronique de*

¹ « A un nommé Estienne l'Engevin, libraire, xvi frans un s. p. qui deuz lui estoient pour xv botes de parchemin, lesquelles mondit seigneur fist prendre et acheter de lui pour faire faire des livres, au pris chacune bote de vi frans, et pour parer et nestoier ledit parchemin, pour chacune douzaine xvi d. pour ce païé, si comme il appert par sa quitance sur ce faite, donnée le xiv jour de janvier (1395, n. s.), rendue cy, xvi l. v. s. t. — A lui, x frans, lesquels mon dit seigneur a ordonnez lui estre baillez pour delivrer à nu escrivains qui escrivent livres pour ce lui seigneur, pour ce à lui baillé, par commandement tant seulement, x l. l. — Compte de Godéfray le Fèvre, valet de chambre du duc d'Orléans pour l'ordinaire des mois de sept, oct. et nov. 1394. (Cab. des titres.) — A Estienne l'Engevin, libraire, x l. frans, lesquels monseigneur le duc volt et ordonna lui estre baillez pour acheter du parchemin et faire escrire et enluminer pour mon dit seigneur le livre appellé le *Miroir historial*, et autres, pour ce par quitance du dit Thevenin sur ce faite, donnée le m^e jour de juing l'an mil ccc. m^e et seize, rendue cy à court, x l. l. — Rôle de la

dépense du duc d'Orléans pour les mois de fevr. et mars 1396. (Cab. des titres). — « Au dit Estienne l'Engevin, x frans, lesquels mon dit seigneur ordonna lui estre baillez pour bailler aux escrivains qui font livres pour mon dit seigneur. — Rôle approuvé par le duc d'Orléans le 24 mai 1396. (Cab. des titres.) — Voy. encore les quittances de Thevenin l'Angévin du 13 fevr. 1396 (Le Roux de Lincy, p. 19; De Laborde, III, 110, n. 5678), du 3 juin 1396 (Le Roux de Lincy, p. 35, n. 14; De Laborde, III, 119, n. 5709), du 9 sept. 1396 (Le Roux de Lincy, p. 36, n. 16; De Laborde, III, 122, n. 5795), et du 3 janv. 1397 (Le Roux de Lincy, p. 37, n. 18).

² Inventaire de 1487, Blancs-Manteaux, 49, fol. 563. — Le bâton d'Orléans possédait une assez nombreuse bibliothèque, dont l'inventaire, rédigé à Châteaudun en janvier 1468 (n. s.), se trouve dans les papiers de Lancelot. Le texte en sera reproduit à l'Appendice.

³ Sur ce copiste, voy. plus haut, p. 36.

⁴ De Laborde, III, 78, n. 5589.

⁵ *Id.* III, 309, n. 6497.

⁶ Voy. les quittances de Thevenin l'Angévin

Burgues¹¹, les Lamentations de saint Bernard¹², le Livre de l'empereur célestial¹³, et surtout une grande bible glosée, à laquelle on travaillait fort activement pendant les années 1397 et 1398¹⁴. Ce dernier ouvrage était une traduction et une exposition de la Bible que rédigeaient Jean Nicolas, dominicain, Guillaume Vivien, dominicain, Jean de Chamblé, dominicain demeurant à Poissy, Simon d'Omont, maître ès arts et étudiant en théologie, Gilles Pasquet, Henri Chicot, maître ès arts, Jean de Signeville, maître ès arts, messire Nicolas Vales, demeurant à Rouen, et maître Geoffroi de Pierrepont, demeurant à Orléans. Dans leurs quittances, les traducteurs disent qu'ils ont « labouré en la translacion et exposition d'une bible en françois, laquelle fist commencer le roy Jehan... » Le duc d'Orléans faisait donc continuer le travail que maître Jean de Sy avait entrepris par ordre du roi Jean, et dont les fragments avaient été recueillis d'abord dans la bibliothèque de Charles V, puis dans celle de son frère Louis, duc d'Anjou¹⁵.

Le prix des livres que le duc faisait copier était fort élevé : ce motif feugagea sans doute à profiter des occasions qui se présentaient, soit à la mort des grands, soit chez les libraires, soit enfin chez les particuliers. En 1393, il acquit plusieurs livres, et notamment une bible française, qui faisaient partie de la succes-

Livre 1000
1001
Louis, duc d'Orléans

du 2 janv. 1397 (De Laborde, III, 131, n. 5769), du 25 févr. 1397 (Le Roux de Lincy, p. 38, n. 21), du 19 avr. 1397 (Le Roux de Lincy, p. 35, n. 13; De Laborde, III, 116, n. 5703), du 30 avr. 1398 (De Laborde, III, 156, n. 5820).

¹¹ Quittances du 30 avr. et du 22 nov. 1398 (Le Roux de Lincy, p. 44, n. 40; De Laborde, III, 156, n. 5820, et III, 169, n. 5868).

¹² Quittance du 22 nov. 1398, citée dans la note précédente.

¹³ Même quittance.

¹⁴ Quittances du 25 févr. et du 19 avr. 1397, du 30 avr. et du 22 nov. 1398, citées dans les notes précédentes.

¹⁵ Voy. les quittances du 3 sept., du 6 oct. et du 20 nov. 1397, du 5 janv., du 6 mai, du 27 juin et du 3 juillet 1398, publiées par Le Roux de Lincy, p. 9 et 39, n. 27, et p. 40, n. 28, par le même dans les *Quatre livres des rois*, p. xvi, et par De Laborde, III, 21, n. 5272; 140, n. 5783; 141, n. 5786; 144, n. 5791; 146, n. 5797; 160, n. 5836; 166, n. 5856. Joignez-y une quittance du 5 mai 1398, conservée en original à la Bibl. imp. (nouv. acq. lat. 2007, n. 134), et les deux articles suivants du rôle de la dépense du duc d'Orléans pour le mois d'avr. 1398 :

« A maître Jehan Nicolas, frère Guillaume Vi-

-vien, frère Jehan de Chamblé, demourant à Poissy, maître Simon d'Umont, messire Gille Pasquet, maître Henry Chicot, maître Jehan de Signeville, messire Nicole Vales, demourant à Rouen, et maître Geoffroi de Pierrefons, demourant [à] Orléans, xv^e escus, lesquelz nous, le duc volt et ordonna à eulx estre bailliez, c'est assavoir à chacun xv escus, pour cause de leur peine et salere d'avoir translaté une partie de la grant bible, laquelle ycelui seigneur fait translater de latin en françois, pour ce, si comme il appert par quittances des dessus nommez, données de plusieurs dates ou dit an^m xxviii, rendues cy à court, n^o n. l. x. s. t. — A Estienne l'Engrevin, libraire, demourant à Paris, c. francs, lesquelz nous, le duc volt et ordonna semblablement lui estre bailléz pour distribuer aux escrivains qui escrivent livres pour mon dit seigneur, c'est assavoir la diete grant bible, le livre de la Cité de Dieu et autres, pour ce, par quittance du dit Estienne donnée le derrain jour du dit mois d'avril an^m xxviii, rendue cy à court, c. l. l. s. (Cab. des titres; cf. Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, I, 125; De Laborde, III, 158, n. 5828 et 5829.)

¹⁶ Voy. plus haut, p. 16 et 55. Il sera encore question de cette bible plus loin, p. 105.

sion de Blanche de France, veuve de Philippe, duc d'Orléans⁽¹⁾. La même année il paye 20 livres tournois à Raoulet le Gay, qui lui avait livré un recueil de balades⁽²⁾. En 1394, Olivier de l'Empire lui vendit, moyennant 240 écus d'or, une bible latine, un bréviaire à l'usage de Paris et un volume renfermant la Consolation de Boèce, un traité du jeu d'échecs et d'autres pièces en français⁽³⁾. En 1395, Guillaume des Champs lui cède pour 235 francs d'or une Chronique de France historiée⁽⁴⁾. La même année il achète d'Étienne l'Angévin une Histoire scolastique⁽⁵⁾, de Henri du Trévon et de Jean Goullain un Rational des divins offices⁽⁶⁾, et de Gillet Prevost une Somme le Roi⁽⁷⁾; ces ouvrages lui coûtèrent, le premier 92 francs 4 s. p. le second 100 l. t. et le troisième 18 francs. En 1396, Guillaume de Tignonville, chevalier, lui abandonne pour 100 livres un Passionnaire en cinq volumes⁽⁸⁾, et pour 90 l. t. deux volumes intitulés. L'un le Livre des Propriétés, l'autre les Fables d'Ysopet⁽⁹⁾. Le 6 septembre 1396, le duc ordonne de payer 60 écus à Jacques Johan, épiciier et bourgeois de Paris, auquel il avait pris deux livres : l'un, aux armes du vieux duc de Lancastre, renfermait le Trésor de Brunetto et plusieurs autres ouvrages; l'autre commençait par le Roman de la Rose⁽¹⁰⁾. On peut noter pour l'année 1397 six ou sept acquisitions différentes : un Josèphe et un Lancelot, vendus 180 écus par Jean de Bevaigue, secrétaire du duc⁽¹¹⁾; deux Légendes dorées, vendues 40 écus par Jean Cachelart, bachelier en décret⁽¹²⁾; un Valère-Maxime, vendu 100 écus par Gilles Malet⁽¹³⁾; une Compilation d'histoire romaine, d'après Isidore (Orose?), Suétone et Lucain,

Le Roux de Lincy, p. 31, n. 2.

⁽¹⁾ *Id.* p. 32, n. 5. De Laborde, III, 72, n. 5567. — A Raoulet le Gay, pour un livre de balades que mon seigneur a fait prendre et acheter de lui dès pièce. — Rôle de la dépense de Louis, duc d'Orléans, pour sept. 1393. (Cab. des titres.)

Le Roux de Lincy, p. 27 et 33, n. 7. De Laborde, III, 90 et 92, n. 5626 et 5628.

⁽²⁾ Le Roux de Lincy, p. 34, n. 11. De Laborde, III, 107, n. 5672.

⁽³⁾ A Estienne l'Angévin, libraire, un^{xx} vin francs un s. p. en quoy mon dit seigneur lui estoit tenu pour cause d'un livre en francois appelé les Histories scolastiques, lequel il fist prendre et acheter de lui le dit pris, si comme il appert par quittance du dit Estienne, donnée le dit vii^e jour de février. — Rôle approuvé par le duc d'Orléans le 24 mai 1396. (Cab. des titres.) Cf. une quittance du 16 fevr. 1395 dans Le Roux de Lincy, p. 34, n. 9, et De Laborde, III, 99, n. 5651.

⁽⁴⁾ A un nommé Henri de Trévon, libraire, 2 francs, en quoy mon dit seigneur le duc lui estoit tenu pour cause d'un livre en francois appelé le

Racionnel des divins offices, lequel il fist prendre et acheter de lui. — Rôle approuvé par le duc d'Orléans le 24 mai 1396. (Cab. des titres.) Cf. Le Roux de Lincy, p. 33, n. 8, et De Laborde, III, 98, n. 5650. — Sur Henri du Trévon, voy. plus haut, p. 35. — Dans un chapitre précédent (p. 41), j'ai énuméré les ouvrages traduits par Jean Goullain, provincial des Carmes de France; il faut y remarquer le Rational des divins offices.

⁽⁵⁾ A un nommé Gillet Prevost, pour cause d'un autre livre en francois, où est contenue la Somme le Roy dicté Vices et vertus et la Vie saint Denis de France, lequel mon dit seigneur fist prendre et acheter de lui le pris et somme de xxviii francs. — Même rôle. (Cf. De Laborde, III, 97, n. 5643.)

⁽⁶⁾ Quittance du 26 mars 1396. Biblioth. imp. nouv. acq. lat. 2007, n. 1144.

⁽⁷⁾ Quittance du 22 juin 1396, dans Le Roux de Lincy, p. 35, n. 15.

⁽⁸⁾ Le Roux de Lincy, p. 36, n. 17.

⁽⁹⁾ *Id.* p. 37, n. 19.

⁽¹⁰⁾ *Id.* p. 37, n. 20.

⁽¹¹⁾ *Id.* p. 38, n. 24.

vendue 160 écus par Robert l'Escuier⁽¹⁾; une bible française, vendue 400 francs par Augustin Damasse de Lueques⁽²⁾; un Tite-Live et une Consolation de Boèce, vendus 300 écus par Pierre de Vérone⁽³⁾. Je ne saurais indiquer les titres des livres que le duc d'Orléans fit choisir dans la succession de Jacques Bauchant, de Saint-Quentin, et pour la prisée desquels Olivier de l'Empire recut 48 sous parisis le 5 avril 1397⁽⁴⁾. Dans le cours de l'année 1398, le duc acheta de Jean de Marson, maître ès arts, une Concordance, du prix de 100 livres tournois⁽⁵⁾; de Guillaume Daniel, prêtre, les Postilles de Nicolas de Lire, évaluées à 300 francs⁽⁶⁾; et d'Eustache des Champs, les trois poèmes intitulés : le Pèlerinage de la vie humaine, le Pèlerinage de l'âme et le Pèlerinage de Jésus-Christ⁽⁷⁾. En 1399, il donna 70 écus à Jean Ducho, maître ès arts, pour la traduction des problèmes d'Aristote par Évrard de Conti⁽⁸⁾.

J'ai volontairement laissé de côté les livres qui à proprement parler n'étaient pas destinés à la bibliothèque. Tels sont les livres d'office : un bréviaire en deux volumes, dont maître André Dessous l'Orne se défit, en 1398, pour 200 francs d'or⁽⁹⁾; un bref à l'usage de Paris, que Simonnet Milou fournit, avec les Vigiles des morts, en 1399⁽¹⁰⁾, et des Heures, vendues en 1404 par Jean de Tourne⁽¹¹⁾. Tel encore le Coutumier de Normandie, que Jeamin Rouget copia vers 1398 pour la chambre des comptes du duc d'Orléans⁽¹²⁾. Tels sont enfin les livres qui servaient à l'instruction de Charles et de Philippe, fils de Louis : par exemple, deux livrets que Huguet Foubert enlumina en 1402⁽¹³⁾, et un psautier que Nicolas le Besc, écrivain, vendit 21 écus en 1403⁽¹⁴⁾. Ces enfants avaient pour maître d'école Nicolas Garbet, bachelier en théologie et secrétaire du duc⁽¹⁵⁾, à qui nous devons le Térency conservé à la Bibliothèque impériale sous le n^o 7917 du fonds latin. Jean, troisième fils de Louis, fut confié à Oндard de Foulloy⁽¹⁶⁾, au-

Livres d'office
et
d'administration

Livres d'instruction

⁽¹⁾ Le Roux de Lincy, p. 39, n. 26. De Laborde, III, 141, n. 5785.

⁽²⁾ De Laborde, III, 146, n. 5796.

⁽³⁾ Le Roux de Lincy, p. 40, n. 30. De Laborde, III, 148, n. 5800.

⁽⁴⁾ Le Roux de Lincy, p. 34, n. 12. Dans l'article que j'ai consacré plus haut, p. 40, à Jacques Bauchant, j'aurais dû parler du ms. latin 15139, au commencement duquel on lit ces mots : « Chiz-livres est Jaque Bauchant, sergant d'armes du roi, et est sa residence à Saint Quentin en Vermandois. »

⁽⁵⁾ Le Roux de Lincy, p. 43, n. 35.

⁽⁶⁾ *Id.*, p. 43, n. 34.

⁽⁷⁾ *Id.*, p. 12. De Laborde, III, 168, n. 5864.

⁽⁸⁾ Le Roux de Lincy, p. 44, n. 39. De Laborde, III, 172, n. 5873.

⁽⁹⁾ Le Roux de Lincy, p. 41, n. 31. Pour les

couvertures d'heures et de bréviaires, voy. *ibid.*, p. 43, n. 37; p. 45, n. 41; et De Laborde, III, 170, n. 5870.

⁽¹⁰⁾ De Laborde, III, 174, n. 5877.

⁽¹¹⁾ *Id.*, III, 213, n. 6025.

⁽¹²⁾ Le Roux de Lincy, p. 42, n. 33. De Laborde, III, 151, n. 5806.

⁽¹³⁾ Le Roux de Lincy, p. 45, n. 43. De Laborde, III, 199, n. 5941.

⁽¹⁴⁾ Mandement du 16 mai 1403. (Cab. des titres, 2^e série des originaux, au mot *Besc*.)

⁽¹⁵⁾ La pension de 100 l. t. que touchait Nicolas Garbet lui avait été assignée par le duc le 19 avril 1403. (Voy. plusieurs pièces conservées au Cab. des titres, 2^e série des originaux, au mot *Garbet*.)

⁽¹⁶⁾ Voy. une lettre de Valentine du 16 avr. 1408 (*ibid.*, au mot *Foulloy*), et une lettre de Charles.

teur de plusieurs pièces de poésie contenues dans le n^o 9684 du même fonds¹⁾. Pour n'avoir plus à revenir sur les livres élémentaires, je mentionnerai ici l'abécédaire à lettres dorées que le même Oudard de Foulloy acheta 45 sous tournois, le 30 mars 1415, pour une petite-fille de Louis, duc d'Orléans, Jeanne, alors âgée de six ans²⁾.

Nous n'avons aucun inventaire de la bibliothèque de Louis, duc d'Orléans³⁾ ; il n'est donc pas possible d'indiquer, même approximativement, le nombre des ouvrages dont elle se composait; ce nombre était certainement fort considérable, puisqu'en 1397 un orfèvre fournit vingt paires de fermoirs en vermeil⁴⁾, et que la même année Guillaume de Villiers, relieur, couvrit et garnit de fermoirs plus modestes soixante-deux volumes⁵⁾.

Valentine de Milan, femme de Louis, duc d'Orléans, appartenait à une famille célèbre par son goût pour les livres⁶⁾. Elle eut aussi sa bibliothèque. L'inventaire de ses joyaux, dressé au moment de son mariage, mentionne trois Heures, trois livres allemands et un Mandeville⁷⁾. On conserve à la Bibliothèque impériale, fonds français, n^o 811, l'exemplaire de la Vision du prier de Salou dont l'auteur fit hommage à Valentine⁸⁾. En 1398, cette princesse fit restaurer par Jean d'Arras un exemplaire de Giron le Courtois⁹⁾; en 1402, elle chargea Jacques Richier de lui relier un grant livre en françois, faisant mention du roi Arthus¹⁰⁾. — A sa mort, on trouva au château de Blois une intéressante collection de livres qu'elle avait rassemblés; j'y relève les articles suivants: Heures en allemand; le Miroir des dames; Roman en allemand; la Composition de sainte Écriture; la Pseudonie de l'homme, par Christine de Pisan; Lucain; les Chroniques des rois

duc d'Orléans, du 15 avril 1414 (Cabinet des titres, 2^e série des orig., au mot *Duaille*).

¹⁾ Voy. *Biblioth. de l'École des chartes*, 4^e série, t. 560.

²⁾ « Saichent que je Odard de Foillay, secrétaire de mons, le duc d'Orléans et maistre d'escolle de mons, le conte d'Engoulesme, son frere, confesse avoir eu et receu de maistre Pierre Sauvage, secrétaire et argentier de mon dit seigneur le duc, la somme de quarante cinq sols tournois, laquelle j'ay aujourd'uy payée pour mons, le duc pour une abécédaire en parchemin, les lettres d'icelle dorées, que j'ay achetées pour madamoiselle Jehanne d'Orléans, sa fille, de laquelle somme de xxx s. t. dessus dicte je me tiens pour content et bien paicé, et en quite mon dit seigneur le duc, son dit argentier et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le penultime jour de mars, l'an mil cccc et quatorze avant pasques. O. DE FOULLOY. » (Cab. des titres, 2^e série des originaux, au mot *Foülloy*.)

³⁾ Je néglige une liste de livres liturgiques que M. Paul Meyer m'a indiquée dans un inventaire du 22 septembre 1396, conservé au Musée britannique, addit. mss., n. 11541. Cet inventaire, qui consiste en quinze feuillets de parchemin, forme l'article 755 du *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Jonsaucourt*, t. 1, 125.

⁴⁾ Le Roux de Lincy, p. 10. De Laborde, III, 138, n. 5779.

⁵⁾ Le Roux de Lincy, p. 40, n. 29. De Laborde, III, 145, n. 5794.

⁶⁾ Voy. plus loin, p. 129 et suiv.

⁷⁾ De Laborde, III, 44.

⁸⁾ Le frontispice de ce ms. a été reproduit dans l'ouvrage de M. Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, pl. VI.

⁹⁾ Le Roux de Lincy, p. 43, n. 38. De Laborde, III, 171, n. 5871.

¹⁰⁾ Le Roux de Lincy, p. 25. De Laborde, III, 198, n. 5940.

de France ⁽¹⁾; les Ballades d'Eustache des Champs; le livre de Vénérie, par le comte de Foix; un rouleau sur lequel on avait représenté par images la vie de Notre-Dame et l'histoire du Nouveau Testament; un traité du jeu d'échecs; une Apocalypse avec figures ⁽²⁾.

Charles, duc d'Orléans, dont le nom réveille de si poétiques souvenirs, racheta plusieurs des livres qui avaient appartenu à sa mère, Valentine de Milan; parmi les volumes qu'il choisit, on cite la Bible en français, Parceval le Galois, le livre des trois Maries, l'histoire de Troye, le Miroir des dames et Giron le Courtois ⁽³⁾. Il les réunit, dans son château de Blois, aux principaux ouvrages qu'il tenait de son père. Tels furent les modestes commencements de la bibliothèque de Blois, qui devint si célèbre à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e.

Charles tenait à marcher sur les traces de son père; comme lui, il se plaisait à acheter des livres, même quand il ne pouvait pas les payer comptant: le 23 juillet 1411, Jean de Soisy, écuier, toucha une somme de 22 l. 10 s. 1. 6 pour le paiement de la somme de quarante escus, en laquelle monseigneur estoit tenu à Guillaume de Senlis, père du dit Jean, pour cause d'un livre appelé Mandeville, que monseigneur le duc fist ja pieçà prendre de lui ⁽⁴⁾. Charles voulut aussi, à l'exemple de son père, faire terminer la grande bible commencée depuis un demi-siècle et à laquelle avaient déjà travaillé tant de théologiens. Par ses ordres frère Jean de Chamblé et maître Nicolas Vales continuèrent, en 1410, les traductions ⁽⁵⁾ qu'ils avaient entreprises pour le compte de Louis, duc d'Orléans, et que, selon toute apparence, ils ne durent pas achever.

La captivité de Charles arrêta pour un temps le développement de la bibliothèque de Blois; mais les précautions dont fut entouré ce dépôt en assurèrent l'intégrité et la parfaite conservation. Un inventaire en fut dressé au mois de mai 1417, par P. Renoul, secrétaire du duc d'Orléans. Comme c'est le plus ancien catalogue de la librairie de Blois, et qu'il est resté inédit jusqu'à ce jour, je crois devoir en donner le texte d'après le registre K 534 des Archives de l'Empire.

1. Ovide methamorphoseos, en françois, couvert de veloux noir.
2. La légende dorée, en latin, semblablement couverte.
3. Les histoires scolastiques, en françois, avec la bible, en ung volume couvert de veloux noir.
4. Le second volume de la bible, en françois, semblablement couvert.
5. La naissance de toutes choses, et autres traictiez, semblablement couvert.
6. La naissance de toutes choses, et la nature de vices et de vertuz, semblablement couvert.

⁽¹⁾ C'est probablement le même exemplaire que celui qui figure sur le Catalogue des livres de Charles V, art. 991.

⁽²⁾ De Laborde, III, 238 à 240.

⁽³⁾ De Laborde, III, 244.

⁽⁴⁾ Le Roux de Lincy, p. 46, n. 44. De Laborde, III, 256, n. 6207.

⁽⁵⁾ Rôle approuvé par Charles, le 6 janvier 1410, cité par M. de Laborde, III, 246, n. 6175 et 6176. — Voy. plus haut, p. 101.

Librairie
de
Charles, duc d'Orléans
à Blois.

Livres acquis
par
le duc Charles
ou
exécutés pour lui

Inventaire
de
la librairie de Blois
en 1417.

7. Le pèlerinage de vie humaine, couvert d'un viel cuir vermeil dessuré marqueté.
8. Les décrétales en françois, couvertes de veloux noir.
9. La somme le roy, semblablement couverte.
10. La destruction de Troyes, par semblable.
11. Le dit royal, par semblable.
12. Les epistres Pierre de Poitiers, par semblable.
13. Les questions hebreux de saint Jherosme, semblablement couvertes.
14. Le livre de Melliador, couvert de veloux vert.
15. Le chemin de long estude, couvert de cuir rouge marqueté.
16. Le reclus de Morleaus, par semblable.
17. Le livre de Vegèce et de chevalerie, couvert de cuir rouge.
18. L'informacion des princes, couvert de drap de damas bleu. [Mons. de Vertus l'avoit. Mons. de Soisy Fa. Il a esté reconvert par Jehan de Money, et baillié à Jaques Bouchier, tresorier de monseigneur.]
19. Le livre de Vegèce de chevalerie, couvert de veloux noir, et le testament maistre Jehan de Meun.
20. Le psaultier en françois, glosé, en deux volumes, couvert de veloux vermeil.
21. Les instruccions ⁽¹⁾ de l'empereur Justinian, couvertes de cuir vert.
22. Le voiage d'outremer, couvert de blanc.
23. Le livre du corps de policie fait par Cristine, couvert de cuir rouge marqueté.
24. Le livre de Bocace *de casibus, etc.* en latin, couvert de veloux noir. [M. le chancelier Fa pring pour porter à M. le duc en Angleterre ⁽²⁾.]
25. Le livre de Boesce, en françois, couvert d'un drap de soye ouvré.
26. Le livre du prieur de Salon, fait pour feue madame d'Orléans, couvert de cuir rouge marqueté. [M. le chancelier l'a eu par la main de moy Renoul.]
27. Les epistres de saint Pol, avec les gloses, couvertes de drap de soye.
28. Le livre de Therence, en latin, couvert de rouge marqueté.
29. Le livre de Cristine fait pour feue madame d'Orléans, couvert de rouge marqueté.
30. Le livre de Chatonnet, couvert de rouge marqueté.
31. La postille maistre Nicole de Lyre, en trois volumes, couvert de cuir vermeil marqueté.
32. Les problemes Aristote, en françois, semblablement couvert. [Ils sont couvers de rouge marqueté.]
33. Les quatre volumes du Mironer historial, couvers de veloux noir.
34. Les gloses sur les epistres saint Pol, en latin, semblablement couvers.
35. Le livre de Catholicon, semblablement couvert.
36. Le livre des propriétés, semblablement couvert.
37. Les epistres saint Pol glosées, en latin, couvertes semblablement.
38. Les croniques martinienues, en latin, couvertes semblablement.
39. Les fables de plusieurs poëtes, semblablement couvertes.
40. Le livre escript en thiais, et unes heures, semblablement, couvers de veloux vermeil.
41. Les heures de Nostre Dame, à Fusaige saint Ambroise, couvertes de cuir blanc.

Lisez : «institutions.»

Je puis citer un autre livre que le duc d'Orléans se fit apporter en Angleterre. Une somme de 25 l. l. fut payée en 1415 à un religieux augustin,

Raoul Nantel, qui partait de Paris pour aller en Angleterre «porter devers nous unes heures de «Nostre Dame.» (Cabinet des titres, 9^e série des originaux, au mot *Nantel*.)

42. La vie Nostre Dame, en françois, en ung grant roule, couvert de drap de soye figuré.
43. Logique en pappier.
44. Le livre de confession.
45. Le livre de plusieurs ensenguemens, en latin, escript en pappier.
46. L'apocalypse figurée, couverte de parchemin.
47. Lettres closes de maistre Ambroise, metreficées, adreçans à nos seigneurs.
48. La légende dorée, en françois, couverte de cuir blanc.
49. Le breviaire sans psaultier, couvert de cuir rouge marqueté.
50. Le livre de Boëce, semblablement couvert.
51. Le livre d'Aristote *de secretis secretorum et regimine principum*, semblablement couvert.
52. L'ystoire de la vie et naissance d'Alixandre, couvert de cuir vert.
53. Logique, semblablement couvert.
54. Le livre d'Orace, semblablement couvert.
55. Le grant Chaton, couvert de rouge, sur lequel est escript : « J. Chanteprime ; » intitulé : « Marci Tullii Ciceronis, » couvert de rouge p[lain].
56. Les hymnes, en latin et en françois, couvertes de cuir vert.
57. Le service de la chappelle du roy, couvert de cuir rouge marqueté.
58. Le livre de prouffitabile théologie, et autres matières, semblablement couvert. [Mesdemoiselles Font. Patet per cedulam.]
59. Le livre de Juvenal, avec Terence, couvert de cuir rouge plain.
60. Les livres de Virgille, avec Stace, couvert de rouge plain.
61. Macrobe, avec Terence, couvert de rouge plain.
62. Virgille, avec Juvenal, couvert de rouge plain.
63. Le livre de Boesce, semblablement couvert.
64. Le livre de Virgille Maronis et Eneydos, semblablement couvert.
65. Le livre de Virgille Maronis, avec aucuns autres de lui. [Il est couvert de plain vert.]
66. Les epistres Pierre des Vingues, couvert de cuir vert.
67. Les epistres de Sydoine, couvert de cuir vert.
68. Le livre des pars et Chatonnet, en un volume, couvert de cuir vert.
69. Logique, couvert de cuir vert.
70. Le livre de diverses matières, couvert de vert.
71. Deux livres de Gressyme, couvers de cuir rouge marqueté.
72. Deux livres de Doctrinal, non glosez, couvers de cuir rouge marqueté.
73. Le livre de Macomet, couvert de cuir rouge marqueté.
74. Les euangilles commençant à l'advent. [Il est couvert de rouge plain.]
75. Le psaultier glosé, en latin, couvert de cuir rouge marqueté.
76. Les concordes de la bible, couvert de cuir rouge marqueté.
77. Les histoires du roy Artus, du saint Graal, couvertes de cuir rouge marqueté.
78. Le livre de Vincent, abrégé, couvert de cuir blanc.
79. Le livre de ceulx qui régnerent après le déluge, couvert de cuir blanc.
80. Le messel, avec le psaultier ferial, pour demi temps, couvert de cuir blanc.
81. L'autre messel, pour le demourant du temps, couvert de cuir blanc.
82. Les croniques de diverses naciones, couvertes de cuir blanc.
83. Le grant Valère, en latin, couvert de cuir blanc.
84. Le Donnat, couvert de rouge marqueté.
85. Le livre de Boëce, en latin, couvert semblablement.
86. L'exposicion de Boëce, semblablement couvert.

Et par devers mes damoiselles d'Orléans sont demourez les livres qui s'ensuivent, et lesquelles elles avoient au vivant de feu Baugency, c'est assavoir :

87. Les histoires de Mellibée, les eschees moraulx, le sage chevalier, Boesce, Griseldis et le codicille maistre Jehan de Meun, en ung volume, couvert de cuir rouge marqueté. [Mes damoiselles l'ont, Patet per cedula.]

88. La légende dorée, en françois, complete, semblablement couvert.

89. Le livre du Pelerin, semblablement couvert. — Mons. de Vertus l'avoit. Mons. de Soisy l'a.

90. Le livre de Jozephus, des antiquitez, et plusieurs histoires dès le commencement du monde, de Thèbes et de Troyes, convert de veloux noir usé.

91. La bible, en françois, semblablement couverte.

Dix ans après la rédaction de cet inventaire, il fut question de vendre ou d'engager les livres de Blois pour aider à payer la rançon du duc et celle du comte Jean, son frère : le 17 mars 1427, Charles donna à Jean de Rochechouart, sire de Mortemart, l'autorisation de procéder à cette vente ou à cet engagement⁽¹⁾. Ce fut alors que le sire de Mortemart se chargea des livres du duc d'Orléans, conformément à l'état qui en fut arrêté le 31 mai 1427⁽²⁾. Charles espérait bien n'être pas réduit à la dure nécessité d'aliéner sa bibliothèque. A peu près en même temps qu'il donnait des pleins pouvoirs au sire de Mortemart, il faisait payer une somme de 9 livres tournois pour rentrer en possession d'un volume orné de ses armes et sur le dernier feuillet duquel le duc de Berry avait apposé sa signature. Ce volume, enlevé par les Anglais, tomba dans la suite au pouvoir du sire de Guigny, Jeanne de Chaumont, veuve de Louis de Trie, à qui il échut plus tard, le rendit au légitime propriétaire, après avoir reçu une juste indemnité⁽³⁾. On voit par là quel intérêt le duc attachait à la conservation de son trésor littéraire. Les officiers qu'il avait investis de sa confiance le secondèrent avec le plus complet dévouement. Leur vigilance écartera tous les dangers auxquels était exposée la librairie de leur maître. Cependant, au mois de mars 1428, ils ne purent pas s'opposer à la sortie d'un volume qui faillit bien être perdu. Le roi Charles VII, qui séjourrait alors à Blois, leur demanda une bible française, seignant de y vouloir lire et passer temps. — Que ce désir fût feint ou véritable, le roi garda la bible pendant plusieurs années. En 1436, on la considérait à peu près comme perdue, et le comptable qui la mentionnait pour mémoire ajoutait cette observation : « laquelle bible le roy n'a voulu depuis rendre ne faire rendre, pour poursuite qui en ait esté faite. » Charles VII finit cependant par la restituer⁽⁴⁾.

Un danger bien plus grave menaça la librairie de Blois dans la seconde moitié

¹ De Laborde, III, 287, n. 6320.

² Le Roux de Lincy, p. 5. — L'inventaire du 31 mai 1427 est celui qu'a publié M. Le Roux de Lincy, p. 8 à 27.

³ Le Roux de Lincy, p. 47, n. 46. De Laborde, III, 303, n. 6435.

⁴ De Laborde, III, 298, n. 6400. — Voyez plus haut, p. 72.

de l'année 1428, l'Angleterre avait résolu de porter un dernier coup à la puissance de Charles VII et d'en finir avec les provinces qui avaient jusqu'alors résisté à tous les essais de conquête. Il fallait commencer par s'emparer des pays qui formaient l'appanage de Charles, duc d'Orléans. Une fois maîtres du cours de la Loire, les Anglais devaient avoir une excellente base d'opération pour pénétrer au cœur même de la France. L'exécution de ce plan fut confiée au comte de Salisbury. Ce capitaine entra aussitôt en campagne; il reçut la soumission de toutes les places qu'il rencontra sur sa route, et le 12 octobre il mit le siège devant Orléans⁽¹⁾. Il n'y avait plus aucune sécurité à Blois : un coup de main pouvait faire tomber cette ville au pouvoir des Anglais. On se hâta donc de soustraire à un aussi grand péril les objets de prix que renfermait le château de Blois. Les livres furent portés à la Rochelle, dans l'hôtel de Jean de Rochechouart⁽²⁾, où ils restèrent jusqu'en 1436. Le 25 janvier de cette année, le duc d'Orléans confia à Hugues de Saint-Mars et à Hugues Perrier le soin de reprendre les biens dont Jean de Rochechouart s'était chargé en 1427⁽³⁾. Le dépôt avait été scrupuleusement respecté, et, sauf de très-rare exceptions⁽⁴⁾, tous les livres portés à la Rochelle au mois d'octobre 1428 furent réintégrés en 1436 dans la bibliothèque du château de Blois⁽⁵⁾.

Quand le duc d'Orléans reentra dans ses domaines, en 1440, il retrouva donc à peu près intacte la bibliothèque des premières années de sa jeunesse. Il l'accrut aussitôt de plusieurs volumes qu'il avait rapportés d'Angleterre⁽⁶⁾, et qui sans doute l'avaient aidé à supporter patiemment les tristesses de la captivité. L'attribue cette origine à une somme de Raimond de Pennafort (manuscrit latin 3520), sur laquelle le duc Charles a mis sa signature, et qui avait précédemment appartenu à un curé de la ville ou des environs de Winchester⁽⁷⁾. Il est peut-être permis

Les
rapports d'Angleterre
par
le duc d'Orléans.

¹ Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, 29-39.

² Certificat du 28 févr. 1429, Bibl. imp. nouv. acq. lat. n. 2008, pièce 167. Le Roux de Lincy, p. 6. Conf. De Laborde, III, 303, n. 6434. Je n'ai pas cru devoir admettre le transport des livres à Samur, que M. Le Roux de Lincy, p. 4 et 7, suppose avoir été fait en 1427.

³ Le Roux de Lincy, p. 7. Conf. De Laborde, III, 303, n. 6434.

⁴ Conformément au pouvoir qu'il avait reçu, le dépositaire avait vendu un livre *Des Propriétés de toutes choses*, un rouleau de la *Vie de Notre-Dame*, une *Légende dorée* en latin, un exemplaire des *Trois Pèlerinages* et un volume renfermant « Chatonet, Facet et Cartula. » (De Laborde, III, 289, 290, n. 6326, 6329, 6335 à 6337.)

⁵ M. de Laborde (III, 288 et suiv. n. 6322 à 6434) a publié des extraits du compte que Gui de

Rochechouart, évêque de Saintes, au nom des enfants mineurs de Jean de Rochechouart, rendit du dépôt confié à celui-ci. Le document original est aux Archives de l'Empire, KK 269.

⁶ De Laborde, III, 317.

⁷ Cette circonstance ressort de la pièce suivante, qui est copiée au fol. 142 du ms. : « Reverende discretioni viro domino Johanni, rectori ecclesie parochialis Sancti Petri de Chesulle in suburbio civitatis Wyntonienensis. Thomas, rector ecclesie Sancti Swythuni supra Ryngate civitatis predictae, salutem in auctore salutis. Noveritis me hama edidisse legifime, ut moris est, inter Ricardum Atewelle, parochianum meum, et Aliciam Sprynghaunt, parochianam vestram, matrimonialiter ad invicem copulari affectantes, nullumque impedimentum ex parte viri dicti inveni quominus matrimonium inter eos contrahi et solemnizari valeat, ut est justum. In cuius rei testimonium, sigillum meum presentibus appo-

d'étendre cette hypothèse à l'exemplaire de la Vie des Pères qui forme le n^o 1038 du fonds français⁽¹⁾. Suivant une note placée au fol. 167 v^o⁽²⁾, ce livre avait appartenu, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, à Philippe de Coney, fille d'Eugenerand VII, sire de Coney, femme de Robert de Vere, duc d'Irlande et comte d'Oxford : suivant une seconde note⁽³⁾, il fut acquis, à la mort de Philippe de Coney, par Sibille de Felton, abbesse de Barking, au comté d'Essex⁽⁴⁾.

Peu de temps après son retour en France, le duc d'Orléans fit dresser un inventaire de sa bibliothèque, que M. de Laborde a publié par extraits, comme appartenant approximativement à l'année 1440⁽⁵⁾, date fort vraisemblable, puisque, d'une part, le document est postérieur au retour de Charles⁽⁶⁾, et que, d'autre part, on n'y voit pas figurer un abrégé des Hommes illustres de Pétrarque, qui fut copié pour le duc en 1448⁽⁷⁾, ni même, selon toute apparence, le texte latin de Gilles de Rome, qui lui fut donné en 1445 par l'abbé d'Épernay⁽⁸⁾.

Outre les volumes enregistrés dans cet inventaire, on peut citer plusieurs livres qui ont appartenu à Charles d'Orléans, puisqu'ils portent ses armes⁽⁹⁾ ou sa signature⁽¹⁰⁾. À côté de la signature se voit ordinairement le double signe XL et 40, qui était, à proprement parler, la devise du prince⁽¹¹⁾.

Quand le duc écrivait son nom sur ses livres, il suivait un usage très-répandu au xiv^e et au xv^e siècle, mais ce qui est plus digne d'attention, c'est que souvent il ne se contentait pas d'une signature, ni même d'une note constatant le fait de

-su, Datam Wyntonie, xxiii die mensis maii, anno
-Domini millesimo tricentesimo nono. »

Ce qui me fait penser que le ms. français 1038 vient des ducs d'Orléans, c'est que je crois y reconnaître la Vie des Pères, qu'on verra citée plus loin (p. 120) parmi les livres trouvés à Chauny en 1487.

« Cost livre est à Philipe de Coney, duchesse
-d'Ireland et contesse d'Oxenfordli. »

¹ P. Aveschne, VIII, 545. Robert de Vere mourut en 1392; il jouit du titre de comte d'Oxford depuis 1371; il fut créé duc d'Irlande le 18 mars 1387. Nicholas Harris Nicolas, *A synopsis of the peerage of England* (Lond. 1825, in 48), II, 196, 197.

² « Cost livre achata dame Sibille de Feltonne,
-abbesse de Berkynng, de los exenturs de dame
-Philippe Coney, duchesse d'Ireland et contesse
-d'Oxenford. » (Fol. 4.)

³ Voy. *Manus.*, *op. cit.*, I, 537.

⁴ De Laborde, III, 314 à 330, d'après le registre K 534 des Arch. de l'Emp. Le volume XVII des Mélanges de Clairault, aujourd'hui perdu, contenait aussi des inventaires des livres de Charles, duc d'Orléans.

⁵ Une division de cet inventaire est intitulée : « Autres livres apportés d'Angleterre. » (De Laborde, III, 317.) Elle présente beaucoup d'analogie avec un inventaire rédigé à Saint-Omer, le 5 décembre 1440, dans lequel sont énumérés les livres apportés d'Angleterre, qui furent baillés à Roger de Halpau ou Halpau, garde des livres du duc. (Voy. Boivin, p. 173 à 180.)

⁶ Ms. latin 6069 K.

⁷ Ms. latin 6695.

⁸ Fonds latin, n^o 417 (2^e partie), 458, 479, 1196, 1201, 1449, 1865, 2049, 2552, 2922, 6069 K, 6069 Q, 11230. Les mss. 1196 et 1201 viennent peut-être de Louis, duc d'Orléans, père de Charles.

⁹ Fonds latin, n^o 436, 457, 1685, 1735, 1865, 2484, 3038 C, 3403, 3520, 3593, 5747, 6069 K, 6349, 6868, 6964, 6977, 7796, 8570, 10286 (1^{re} partie). — Fonds français, n^o 222, 549, 811, 1197, 1213, 1802, 4961.

¹⁰ Un compte des années 1455 et 1456 mentionne « un siget d'or à la devise monseigneur, lequel est assis une agate, et escript à l'entour XL et ma volenté. » (De Laborde, III, 353, n. 6729.)

sa propriété : *Iste liber est michi duci Aurelianensi* ¹ ; *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi* ² ; *Ce livre est à moy duc d'Orléans* ³ ; il y ajoutait quelques mots pour indiquer la manière dont le volume était arrivé dans sa bibliothèque. Tantôt il rappelait les achats qu'il avait faits : *Hunc librum emi ego dux Aurelianensis* ⁴ ; *Hunc librum a magistro Donato, de ordine Fratrum Minorum, emi ego dux Aurelianensis, Mediolani, etc.* ⁵ Tantôt il inscrivait le nom des personnes qui lui avaient offert des livres en témoignage de leur amitié ou de leur reconnaissance. Nous savons par là que l'abbé d'Épernay lui avait donné, en 1445, un Gilles de Rome : *Hunc librum dedit abbas Sparnaci michi duci Aurelianensi, anno Domini MCCCCLV, mense februario, die quarta* ⁶. Denis du Moulin, patriarche d'Antioche et évêque de Paris, lui avait fait cadeau d'un Donat de la dévotion, copié en 1443 : *Quem librum dictus reverendissimus in Christo pater dedit michi duci Aurelianensi* ⁷. Trois volumes attestent les rapports d'intimité que le duc entretenait avec maître Jean Cailleau, son médecin ⁸ : le premier fut remis au prince en pur don : *Datus a magistro Johanne Caillou michi duci Aurelianensi* ⁹ ; le deuxième fut l'objet d'un échange : *Hunc librum dedit magister Johannes Cailleau michi duci Aurelianensi, etc. pro cambio alterius* ¹⁰ ; le troisième avait été l'enjeu d'une partie d'échecs : *Iste liber lucratus fuit ad ludum scacarum a magistro Johanne Cailleau per me ducem Aurelianensem* ¹¹. Un dernier nom que j'ai remarqué sur deux livres de Charles d'Orléans est celui de maître Pierre de la Hazardière, connu d'ailleurs par un petit traité de rhétorique qu'il a dédié à Bertrand de Landelles ¹². Les volumes qu'il présenta au duc d'Orléans dénotent bien son goût pour la belle littérature : l'un renferme les Offices, les Paradoxes et les Tusculanes de Cicéron ¹³ ; l'autre, les lettres de Pétrarque ¹⁴. Sur celui-ci le duc a tracé ces mots : *Hunc librum dedit magister Petrus de la Hazardière michi duci Aurelianensi.*

Le duc reçut encore quelques manuscrits de l'évêque d'Angoulême ¹⁵, de l'évêque de Beauvais ¹⁶, de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély ¹⁷, de son neveu le bâtard de Vertus ¹⁸, d'Andrion de Bresne ¹⁹, de maître Jean le Fuzelier ²⁰, de Jean et de

Diogenes
shanes
an duc Charles.

¹ Ms. lat. 9484.

² Ms. lat. 3938 C.

³ Ms. lat. 3403.

⁴ Ms. lat. 1685.

⁵ Ms. lat. 1917.

Ms. lat. 6695.

Ms. lat. 3593.

⁶ L'inventaire de la librairie du duc mentionne quatre volumes qui avaient été donnés au duc par Jean Cailleau (De Laborde, III, 325-327, n. 6581, 6582, 6584 et 6597), et deux volumes que ce dernier avait reçus de son maître (*Id. ibid.*, n. 6471 et 6586).

⁷ Ms. lat. 7796. Le volume avait d'abord ap-

partenu à Theobaldus d'Auxigny, archidiaconus « Sigalonie, »

⁸ Ms. latin 6964.

⁹ Ms. lat. 6868, Cf. De Laborde, III, 328, n. 6603.

¹² Ce traité, intitulé *Summa de arte dicendi*, est contenu dans le ms. latin 7769.

¹³ Ms. lat. 6319.

¹⁴ Ms. lat. 8570.

¹⁵ De Laborde, III, 321, n. 6538 à 6540.

¹⁶ *Id.*, III, 328, n. 6605.

¹⁷ *Id.*, III, 321, n. 6542.

¹⁸ *Id.*, III, 317, n. 6501.

¹⁹ *Id.*, III, 321, n. 6537.

²⁰ *Id.*, III, 326, n. 6591. Nous retrouvons

Pierre de Refuge⁽¹⁾, de Jean de Savense⁽²⁾ et de Pierre Sauvage⁽³⁾. En février 1457, Perrinet du Pin lui donna un livre de ballades⁽⁴⁾. Un autre livre de ballades lui fut envoyé en 1461 par le marquis de Saluces⁽⁵⁾, et vers la même époque Jean de la Harardière, écuyer, vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, lui apporta quelques volumes, ramassés, selon toute apparence, en Normandie⁽⁶⁾. Jean des Vignes lui offrit un exemplaire des lettres de Pierre de Blois, sur lequel il écrivit ces quatre vers :

Aurelianensis Karolus dux inclitus heres
 Hunc tenuem placide dignetur sumere librum,
 Quem sibi de Vitibus donavit corde Johannes,
 Jussibus ille suis leto servire paratus⁷.

J'ai recueilli les noms de cinq ou six copistes qui ont travaillé pour Charles, duc d'Orléans :

1^o *Yconnet de la Motte*, escripvain de lettre de fourme, demorant à Blois. Le duc lui fit faire, en 1420, des heures destinées à sa sœur Marguerite⁽⁸⁾.

2^o *Mourard*, du diocèse de Reims. Il a transcrit, en 1448, l'abrégé des hommes illustres de Pétrarque⁽⁹⁾ et le livre des femmes illustres de Jean Boccace⁽¹⁰⁾.

3^o *Nicolas Astesan*, secrétaire du duc Charles. Il se fit délivrer du parchemin pour copier un livre en 1455 ou 1456⁽¹¹⁾. On lui attribue le recueil des poésies de Charles d'Orléans, que possède aujourd'hui la bibliothèque de Grenoble⁽¹²⁾. Il a signé un traité des poisons, qui forme le n^o 11930 du fonds latin⁽¹³⁾, et dont l'écriture

Jean le Fuselier parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque de la Sorbonne.

De Laborde, III, 325, n. 6576 et 6580.

Id., III, n. 325, 6575.

Id., III, 321, n. 6541.

— A Perrinet du Pin, escuier de James mons. de Savoye, le ix^e jour du dit mois, la somme de cent l. v s. l. pour recompensation d'un livre de ballades qu'il a donné à mon dit seigneur. (Compte du trésorier du duc d'Orléans pour le mois de fevr. 1457 (n. s.), au Cabinet des titres.)

² Certificat de Philippe de Hedonville, de juin 1461, Bibl. imp. nouv. acq. lat. 2008, n. 176. Conf. Le Roux de Lincy, p. 48, n. 49.)

Mandement de Marie, duchesse d'Orléans, du 9 sept. 1469; Cabinet des titres, 1^{re} série des originaux, au mot *Harardière*.

Ms. lat. 2607.

Certificat de Jean Bouvet, du 14 février 1421 (n. s.), Cab. des titres, 2^e série des org. au mot *Bigande*. Conf. Le Roux de Lincy, p. 46, n. 45.

et De Laborde, III, 283, n. 6313.) Il y a dans les *Mélanges de Clairambault* (vol. 455, p. 121) une note de Gaignières sur des heures de Marguerite d'Orléans, comtesse de Vertus. Le ms. français 1596 vient peut-être de cette princesse; il contient des chansons notées, au commencement desquelles on lit : « A Marguerite d'Orléans appartient cest livre. »

⁹ Ms. lat. 6069 K.

¹⁰ Ms. lat. 6069 Q.

¹¹ De Laborde, III, 361, n. 6775.

¹² Champollion, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 383, 384, 389. Cet auteur identifie le ms. de Grenoble avec le grand livre en parchemin que Guillemette, veuve de Jean Fouqueré, relia en 1463, et qui renfermait « le livre des ballades de monseigneur, tant en françois comme en latin et autres livres. » (Voy. De Laborde, III, 394, n. 7026. Suivant un article de compte, publié aussi III, 359, n. 6765, on travailla en 1455 ou 1456 à copier « le livre des ballades de monseigneur. »)

— Explicit tractatus de venenis magistri Petri

présente beaucoup d'analogie avec celle d'une partie du n° 1865 du même fonds. Un Valère-Maxime, qui a appartenu au comte de Mac-Carthy⁽¹⁾, se termine par cette souscription : « Explicit commentum sive declaratio super librum Valerii Maximi in principio presentis voluminis descripti, scriptum per me Nicolaum Astesannum, illustr. et excellent. principis et dom. dom. ducis Aurelianensis et Mediolani, etc. secretarium, ad opus et utilitatem ipsius domini ducis, 1443. »

4° *Bertrand Richard*, Le compte de l'argentier du duc d'Orléans, pendant l'année 1454-1455, mentionne le parchemin qui fut fourni à Bertrand Richard pour achever un livre d'astronomie et pour écrire la traduction française d'un livre de Pétrarque⁽²⁾. En 1457, cet écrivain inséra dans un manuscrit de la duchesse d'Orléans plusieurs des ballades contenues dans le recueil du duc⁽³⁾. Il travaillait déjà pour la duchesse en 1452⁽⁴⁾.

5° *Éliot Chevreul*, escriptvin, demourant à Blois. Vers 1464 il copia un livre d'heures renfermant les messes ou les offices de saint Gabriel, de l'Ange Gardien, des saintes Sœurs, de la Présentation et des Cinq Plaies⁽⁵⁾.

6° *Johannes de Lupis*, astrologue, docteur en décret et en médecine. Il écrivait en 1464 un livre touchant la disposition du temps⁽⁶⁾. Peut-être aurait-il des droits à être classé parmi les auteurs plutôt que parmi les calligraphes.

Les noms de trois enlumineurs de Charles d'Orléans nous sont parvenus⁽⁷⁾. Ce sont :

1° *Jehan Haincelin*, enlumineur, demourant à Paris. Deux articles d'un compte de l'année 1448-1449 sont consacrés à cet artiste⁽⁸⁾.

2° *Jehan Moreau*, enlumineur, demourant à Blois. En 1455 ou 1456 il décora un exemplaire de l'Archilogosophie et un volume de Pétrarque⁽⁹⁾.

-de Hebano Paduani, scriptus per me Nicolaum Astesannum, illustrissimi et excellentissimi principis et domini mei Karoli, ducis Aurelianensis et Mediolani, etc. secretarium. (Fol. 27 v° du ms.)

⁽¹⁾ *Catalogue des livres du comte de Mac-Carthy Reagh*, II, 248, n. 5475.

⁽²⁾ De Laborde, III, 360 et 361, n. 6769 et 6770.

⁽³⁾ A Bertran Richard, varlet de chambre de mon dit seigneur, le xxiii jour dudit mois, pour don à lui fait par le dit seigneur, pour sa peine et salaire d'avoir escript ou livre de ma dame la duchesse aucunes des ballades du livre de mon dit seigneur, xii s. ix d. t. - Compte du trésorier du duc d'Orléans, en février 1457. (Cabinet des titres.)

⁽⁴⁾ Item, le xvi^e du dit mois (mars 1452, n. s.), à Bertran Richard la somme de ix s. ii d. t. pour avoir du parchemin pour escrire ung livre pour

madame. - Rôle signé par Charles, duc d'Orléans, le 27 avril 1453.

⁽⁵⁾ De Laborde, III, 397, n. 7035.

⁽⁶⁾ *Id.*, III, 399, n. 7044.

⁽⁷⁾ Parmi eux je ne comprends pas Jehan Boquet, libraire et enlumineur, demourant en rue Nostre Dame de Paris, qui reçut, le 28 juillet 1417, du trésorier du duc d'Orléans, 6 l. t. « pour la vente d'unes heures de Nostre-Dame, à l'usage de Paris, vigiles de mors et autres surfaiges... pour mons. le bastart d'Orléans, à qui mon dit seigneur d'Orléans les a données et fait délivrer. » Quittance avec signature autographe de J. Boquet. (Bibl. imp. Quittances, à la date du 28 juillet 1417.)

⁽⁸⁾ Ce compte est au Cabinet des titres; le premier article a été recueilli par M. de Laborde, III, 341, n. 6673.

⁽⁹⁾ De Laborde, III, 360 et 362, n. 6772 et 6780.

Enlumineur
du duc Charles

3° - *Angelot de la Presse*, peintre et enlumineur, demourant à Blois. « En janvier 1464 le duc lui paya les ornements qu'il avait exécutés à un missel de Notre-Dame de Chambourdin⁽¹⁾. Nous avons le compte détaillé d'un travail que la duchesse d'Orléans confia à Angelot de la Presse : « Pour avoir fait vint heures aux heures en François de madame la duchesse, au prix de x s. t. pour chacune; pour deux lettres à vignettes, x s. t. et m^e m^{es} lettres à deux points et entrelignes (interlignes), au feu de viii s. iii d. t. pour cent, qui est en somme pour tout xii l. i s. viii d.⁽²⁾ »

Le seul relieur que je voie à citer est Jean Fouqueré, de Blois. Il se qualifiait « escrivain et relieur de livres. » Entre autres ouvrages dont il fut chargé, je note, pour les années 1455 et 1456, la préparation du parchemin destiné à la transcription d'un Pétrarque⁽³⁾, et la reliure de ce Pétrarque, de l'Arcilogesophie et des Merveilles du monde⁽⁴⁾. Guillemette, veuve de Jean Fouqueré, travailla dans la suite pour Marie de Clèves⁽⁵⁾.

Maintenant, pour résumer tant de détails au milieu desquels le lecteur pourrait s'égarer, j'essayerai de donner un aperçu de la bibliothèque de Blois, telle qu'elle était constituée dans les dernières années de Charles, duc d'Orléans. Les inventaires qui serviront de base à mon travail sont au nombre de quatre : 1° le catalogue dressé en 1417 et imprimé plus haut⁽⁶⁾; 2° la liste arrêtée en 1427, que M. Le Roux de Lincy a publiée en 1843; 3° l'état dressé en 1436, dont M. de Laborde a donné des extraits sous les nos 6323 à 6400 des Preuves de ses *Ducs de Bourgogne*; 4° le catalogue rédigé vers 1440, qui est inséré à peu près en entier sous les nos 6447 à 6634 du même recueil. Je désignerai ces inventaires par les lettres A, B, C et D. Les renseignements qu'ils fournissent seront complétés tantôt à l'aide des manuscrits de Charles d'Orléans qui nous sont arrivés, tantôt à l'aide des pièces de comptabilité qui ont été analysées dans les pages précédentes.

THÉOLOGIE.

Plusieurs bibles, les unes en latin, les autres en français⁽⁷⁾.

Postilles de Nicolas de Lire, achetées en 1398. A 31, B 30, C 6325, D 6614. — Marie de Clèves les donna en 1474 aux Cordeliers de Blois⁽⁸⁾.

Concordance, achetée en 1398. A 76, B 70, C 6390, D 6493.

⁽¹⁾ Le Roux de Lincy, p. 48, n. 48. De Laborde, III, 391, n. 7014.

⁽²⁾ De Laborde, III, 175, n. 5879, et III, 399, n. 7045.

⁽³⁾ « Pour avoir taillé, pointé, poncé et réglé de rose six douzaines de parchemin, en xxxvi caiers, pour escrire le livre de François Petrac en François, au feu de xx d. pour chacun cayer. » (De Laborde, III, 362, n. 6781.)

⁽⁴⁾ De Laborde, III, 361 et 362, n. 6774, 6777 et 6782.

⁽⁵⁾ *Id.* III, 400, n. 7049 et 7050. Voyez encore plus haut, p. 112, note 12.

⁽⁶⁾ P. 105.

⁽⁷⁾ Le ms. français 157 est une partie de bible commençant aux paraboles, sur la tranche de laquelle je crois reconnaître les armes d'Orléans.

⁽⁸⁾ De Laborde, III, 413, n. 7102.

- Plusieurs psautiers, avec ou sans glose, en latin et en français.
 Commentaire sur les psaumes. Ms. latin 436.
 Exposition sur les psaumes. Ms. latin 457.
 Distinctions sur le psautier. D 6533; deuxième partie du ms. latin 417.
 Nicolas de Lire sur le psautier. D 6540.
 Évangiles.
 Deux ou trois exemplaires des épîtres de saint Paul, glosées. A 27, 34 et 37, B 26 et 33, C 6354 et 6357, D 6466 et 6469.
 Apocalypse. A 46, B 43, C 6363, D 6474.
 Rational des divins offices, en français, acheté en 1395. D 6579.
 Plusieurs missels et évangélistaires.
 Figures du mystère de la messe. D 6562.
 Plusieurs bréviaires.
 Journal à l'usage de Paris. D 6529.
 Bref de Paris, acheté en 1399.
 Hymnes. A 56, B 52, C 6330, D 6479.
 Livre des cantiques. D 6594.
 Vigiles des morts, achetées en 1399.
 Office de sainte Clotilde. D 6512; ms. latin 917.
 Ordinaire de la chapelle du roi. A 57, D 6589.
 Sacre des rois. D 6532.
 Différentes heures et divers recueils de prières, dont deux écrits de la main de Charles, duc d'Orléans. D 6547 et 6569; mss. latins 1196 et 1201.
 Opuscules de piété. Mss. latins 458 et 2922.
 Opuscules de saint Athanase. Ms. latin 1685.
 Confessions de saint Augustin. Ms. latin 1917.
 Livre de saint Augustin sur l'esprit et l'âme. D 6509; ms. latin 2049.
 Homélie de saint Grégoire sur les évangiles, copiées vers 1394.
 Vie et traités de saint Grégoire. D 6538.
 Œuvres de saint Jérôme et de saint Grégoire. Ms. latin 1865.
 Questions hébraïques de saint Jérôme. A 13, B 14, C 6347, D 6458.
 Saint Ambroise sur le psaume cxviii. Ms. latin 1735.
 Saint Isidore « De summo bono. » D 6579.
 Divers ouvrages de Hugues de Saint-Victor. Ms. latin 2532.
 Livre des sentences. D 6537; ms. latin 3403.
 Traité de saint Bonaventure. D 6543.
 « Stimulus amoris. » D 6551.
 Somme de Raimond de Pennafort. D 6522; ms. latin 3520.
 Somme de Guillaume de Brosse. Ms. latin 3238 C.
 Le Donat de la dévotion. Ms. latin 3593.
 Les prophéties de Joachim. D 6598.
 « Canticordium. » D 6534.
 Traité de Gerson. Ms. latin 479.
 Traité sur le pouvoir des papes, par Guillaume Sprever, etc. Ms. latin 1449.
 Composition de sainte Écriture. D 6593.
 La Cité de Dieu, copiée vers 1397.
 Lamentations de saint Bernard, copiées en 1398.

Livre des voies de Dieu. D 6535; ms. français 179^o.
 Livre de profitable théologie. A 58.
 La somme le roi. A 9, B 10, C 6343, D 6454.
 Livre des vices et des vertus. D 6518.
 Des dix commandements. D 6573.
 Miroir de conscience. D 6602.
 Livre de confession. A 44.
 Horloge de sagesse. D 6521.
 Enfance de Jésus-Christ, prières, etc. Ms. français 1802.
 Méditations des bienfaits de Dieu. D 6554.

DROIT.

Décrétales. A 8, B 9, C 6342, D 6453.
 Institutes. A 21, B 21, C 6351, D 6462.

HISTOIRE.

Chroniques de la Bible. D 6505.
 Histoire scolastique, achetée en 1395. A 3, B 4, C 6338, D 6449.
 La création. D 6525.
 Joseph, en français, acheté en 1397. A 90, B 77, C 6327, D 6497.
 Passionnaire, en cinq volumes, vendu en 1396.
 Plusieurs exemplaires de la Légende dorée, en latin et en français.
 Vie de Notre-Dame, en rouleau. A 42, B 41, C 6329, D 6617.
 Livre des trois Maries, venu de la succession de Valentine.
 Vies des Pères (?). Ms. français 1038.
 Passion de saint Alban. D 6563.
 Vie de saint Martial. D 6544.
 Légende de saint Second¹. D 6552.
 Miroir historial, copié vers 1396. A 33, B 32, C 6324, D 6632; mss. français 312 à 314.
 Abrégé du livre de Vincent, avec continuation. A 78, B 72, C 6392, D 6494.
 Deux exemplaires des chroniques martiniques. A 38, B 38, C 6360, D 6473 et 6592.
 Chroniques de diverses nations. A 82, B 75, C 6395, D 6629.
 Chroniques de Burgues, copiées en 1398.
 Livre de ceux qui régnerent après le déluge. A 79, B 73, C 6393, D 6495.
 Destruction de Troie. A 10, B 11, C 6344, D 6455. Peut-être le même ouvrage que l'His-
 toire de Troie qui venait de Valentine².
 Vie d'Alexandre. A 52, B 48, C 6368, D 6620.
 Traduction de Tite-Live, achetée en 1397.
 Salluste. Mss. latins 5747 et 9684.
 Le fait des Romains, d'après Isidore (Orrose?), Suétone et Lucain, volume acheté en 1397.
 Le Compendium Romanorum. Ms. français 730.

¹ Cet article est peut-être fautif. L'article 35 de l'inventaire inséré dans les Mémoires de Boivin, p. 173, indique une légende de saint Firmin, et

je crois que cet article 35 correspond à l'art. 6552 de M. de Laborde.

² Plus haut, p. 105.

- Valère-Maxime, en français, acheté en 1397. A 83, B 76, C 6396, D 6496.
 Chronique de France, achetée en 1395.
 Généalogie des rois de France, D 6515. C'est probablement l'Histoire des rois de France, par le ménestrel d'Alfonse, ms. français 4961.
 Ordre de la Toison d'or, D 6546.
 Voyage d'outre-mer. A 22, B 22, C 6331, D 6463.
 Conquête de Jérusalem, D 6576.
 Fleur des histoires de la terre d'Orient, volume donné vers 1401, par le duc de Bourgogne.
 Livre de Mahomet, A 73, B 67, C 6387, D 6490.
 Cas des hommes illustres, de Pétrarque. A 24.
 Abrégé des hommes illustres, de Pétrarque. Ms. latin 6069 K.
 Femmes illustres, de Boccace. Ms. latin 6069 Q.
 Livre des merveilles du monde, relié vers 1455.

SCIENCES.

Deux exemplaires du livre des propriétés. A 36, B 35, C 6326, D 6506 et 6615. Un de ces exemplaires avait été acheté en 1396.

Deux exemplaires du Trésor. A 5 et 6, B 6 et 7, C 6340 et 6341, D 6451 et 6452. En 1396 le duc d'Orléans avait acquis un volume renfermant le livre du Trésor, le livre de Julius César, le livre des Rois, le Secret des secrets et le livre d'Estrille Fauveau.

L'Archilogosophie, copiée vers 1455.

Trois logiques. A 43, 53 et 69, B 49 et 63, C 6369 et 6383, D 6618, 6621 et 6624.

Un ou deux exemplaires des *Éthiques* et des *Politiques* d'Aristote, D 6508 et 6575. Une copie de ces deux ouvrages fut faite vers 1397; l'exemplaire des *Éthiques*, qui forme le n^o 542 du fonds français, a appartenu à Charles d'Orléans.

Le Secret des secrets, d'Aristote. A 51, B 47, C 6367, D 6477.

Les problèmes d'Aristote, achetés en 1399. A 32, B 31, C 6332, D 6468.

Sept exemplaires de la Consolation de Boèce.

Traité sur le gouvernement des princes. A 18, D 6507 et 6577; ms. latin 6695, et ms. français 1213.

Géométrie, D 6514.

Livre de physique, D 6580.

Hippocrate, D 6584.

Livre de médecine, D 6581.

Opuscules de médecine, D 6603; ms. latin 6868.

-Lilium medicine.- Ms. latin 6964.

«Tactuū sanitatis.» D 6530; ms. latin 6977.

Le même ouvrage, en français, D 6511.

Régime de médecine, D 6541.

Livre de médecine, en français, D 6591. Le même peut-être que le ms. français 222.

Traité sur les poisons, Ms. latin 11230.

Poème de Simon de Covino sur la peste de 1348, D 6578; ms. latin 8369.

Canons d'astrologie, D 6504.

Livre des neuf juges, D 6516.

Deux exemplaires de Végèce. A 17 et 19, B 18 et 19, C 6335 et 6349, D 6460 et 6611.

Traité du jeu d'échecs, D 6513; première partie du ms. latin 10286.

LITTÉRATURE.

- Catholicon. A 35, B 34, C 6358, D 6470.
 Donat. A 84, B 78, C 6327, D 6498.
 Doctrinal. A 72, B 66, C 6386, D 6626.
 Grécisme. A 71, B 65, C 6385, D 6625.
 Deux exemplaires du Petit Caton, etc. A 30 et 68, B 29 et 62, C 6337 et 6382, D 6488 et 6613.
 Le Grand Caton. A 55, B 51, C 6371, D 6634.
 Térence. A 28, B 27, C 6355, D 6467; ms. latin 7917.
 Horace. A 54, B 50, C 6370, D 6478.
 Deux exemplaires de Virgile. A 64 et 65, B 58 et 59, C 6378 et 6379, D 6484 et 6485.
 Virgile et Juvénal. A 62, B 56, C 6376, D 6482.
 Virgile et Stace. A 60, B 55, C 6374, D 6480.
 Ovide, A 1, B 2, C 6323, D 6448.
 Juvénal et Térence. A 59, B 54, C 6373, D 6623.
 Macrobe et Térence. A 61, B 55, C 6375, D 6481.
 Offices, Paradoxes et Tusculanes de Cicéron. Ms. latin 6349.
 Traité de la vieillesse. D 6583.
 Lettres de Sénèque. D 6597.
 Déclamations de Sénèque. D 6582; ms. latin 7796.
 Fables latines. A 39, B 37, C 6334, D 6472.
 Lettres de Sidoine. A 67, B 61, C 6381, D 6487.
 Lettres d'Ives de Chartres, de Hildebert et de Symmaque. Ms. latin 2484.
 Lettres de Pierre de Blois. D 6528; ms. latin 2607.
 Lettres de Pierre des vignes. A 66, D 6486.
 Lettres de Pierre de Poitiers. A 12, B 13, C 6346, D 6457.
 Lettres de Pétrarque. Ms. latin 8570.
 Enseignements adressés à Charles. D 6556.
 Déploration par cité ou région. D 6555.
 Consolation à un seigneur. D 6522.
 Les Remèdes de Pétrarque. D 6587.
 Histoire d'Artus. A 77, B 71, C 6391, D 6627.
 Giron le Courtois, venu de Valentine.
 Lancelot, acheté en 1397.
 Meliador. A 14, B 15, C 6348, D 6459.
 Perceval le Galois, venu de Valentine.
 Le Reclus de Morléens. A 16, B 17, C 6333, D 6610.
 Le Roman de la Rose, etc. acheté en 1396.
 Les Trois pèlerinages. A 7, B 8, C 6336, D 6608; volume acheté en 1398.
 Le livre du Pèlerin. A 89.
 Le livre du prieur de Salon. A 26, B 25, C 6353, D 6465; ms. français 811.
 Le dit royal de Froissart, acquis en 1393. A 11, B 12, C 6345, D 6456.
 Le livre du Jardin d'amours, relié vers 1393.
 Chemin de longue étude. A 15, B 16, D 6609.
 Livre de police. A 23, B 23, C 6328, D 6464; ms. français 1197.

Description de prud'homme. B 28, C 6356, D 6631.

Livre des quatre dames. D 6500.

Miroir des dames, venu de Valentine. D 6579.

Questions d'amour. D 6561.

Lettres en vers de maître Ambroise. A 47.

Les Cent ballades. D 6553.

Deux exemplaires des ballades du duc d'Orléans, dont l'un copié vers 1455, l'autre plus ancien. D 6545; ms. français 1104.

Deux livres de ballades. D 6559. C'étaient peut-être ceux que le duc d'Orléans reçut en 1457 et 1461. Un autre livre de ballades avait été acheté en 1393.

Chansons notées. D 6560.

Il y a encore bien des lacunes dans la bibliothèque dont je viens de dresser le catalogue, et le duc Charles était parfois obligé de recourir à des emprunts. En 1440 il apporta en France un livre qui appartenait aux Cordeliers de Londres⁽¹⁾. Les Célestins lui avaient également prêté deux volumes⁽²⁾. De son côté, le duc ne se réservait pas la jouissance exclusive de ses livres : il les communiquait et parfois même les donnait aux membres de sa famille et aux gens de sa maison, à la reine Marie d'Anjou⁽³⁾, à sa sœur Marguerite, comtesse d'Étampes⁽⁴⁾, à son beau-frère Richard de Bretagne⁽⁵⁾, à son frère naturel Jean, comte de Dunois⁽⁶⁾, et à son médecin, Jean Cailleau⁽⁷⁾.

Les livres de Charles ne furent point dispersés à sa mort (1466). Sa veuve, Marie de Clèves, les conserva religieusement pour le fils qu'elle avait mis au monde en 1462, et qui devait un jour s'asseoir sur le trône de France⁽⁸⁾.

Marie de Clèves partageait d'ailleurs les goûts littéraires de Charles d'Orléans. Outre ses heures⁽⁹⁾, elle avait, du vivant même de son mari, des volumes qui étaient sa propriété personnelle. Vers l'époque de son mariage, elle reçut un

LIVRES
empruntés et prêtés
par
le duc Charles.

LIVRES
de
Marie de Clèves,
duchesse d'Orléans.

⁽¹⁾ De Laborde, III, 322, n. 6550.

⁽²⁾ *Id. ibid.* 326.

⁽³⁾ *Id. ibid.* 319, n. 6522.

⁽⁴⁾ *Id. ibid.* 317, n. 6499. Un inventaire cite encore un livre de madame d'Estampes, de la conquête de Jérusalem. - (*Id. ibid.* 327, n. 6600.) Voy. plus haut, p. 112, n. 8, ce que j'ai dit des heures de cette princesse.

⁽⁵⁾ De Laborde, III, 317, n. 6498.

⁽⁶⁾ *Id. ibid.* n. 6497.

⁽⁷⁾ Voy. plus haut, p. 111.

⁽⁸⁾ Ce qui me porte à croire que la bibliothèque de Charles d'Orléans fut confiée à Marie de Clèves, c'est que cette princesse disposa en 1474 d'un Nicolas de Lire qui en avait fait partie (voy. plus haut, p. 114), et que plusieurs livres de Charles

se trouvèrent à Chauny, en 1487, dans les effets de la succession de Marie (Blancs-Manteaux, 49 fol. 263).

⁽⁹⁾ Pour des travaux faits aux heures de Marie de Clèves par Lubin le Boutillier, relieur, et par Guillemette, veuve de Jean Fouqueré, voy. les comptes cités par M. de Laborde, III, 360 et 400, n. 6770, 7049 et 7050. Dans une quittance de Jean l'Essayeur, orfèvre du duc d'Orléans, en date du 30 avril 1456 (Cab. des titres, 2^e série des originaux, au mot *Clèves*), on lit : « Pour avoir fait, mis et assis un g clou d'or aux petites heures de madame la duchesse, et pour avoir rassis et rellait les autres cloux d'icelles heures, où le dit orfèvre a mis un denier quatre grains de son or, qui valent XI s. l. »

volume de Jean le Gantier¹⁾. En 1450 elle fit «recouvrer de Progente de Meleun un livre nommé *Cleriadus*²⁾. » En 1455 ou 1456 Pierre d'Amboise lui écrivit le roman de Troylus et de Criseida³⁾. Vers 1464 Angelot de la Presse lui fit relier un *Traité de l'âme et du cœur*⁴⁾. En 1470 elle récompensa Renaud le Queux et Robert de Herlin, secrétaire du roi, qui lui avaient présenté des livres de ballades et de rondeaux⁵⁾. Elle ordonna de payer, en 1470, 40 sous tournois à Jean Hemart, écrivain demeurant à Blois, qui avait «escript pour elle un livre en parchemin parlant de l'espire de Christine de Pizan⁶⁾. » Vers la même époque, elle fit relier le livre appelé le *siège d'un homme et le siège d'un quidan*⁷⁾. En 1472, Jean Fouquet lui peignait un livre d'heures⁸⁾. En 1487, parmi les effets que la duchesse avait laissés dans son château de Chauny, on trouva environ vingt-cinq volumes⁹⁾ : le *Miroir historial*, les *Métamorphoses d'Ovide*, la *Légende dorée*, le *Trésor*, la *Vie des Pères*, la *Somme le roi*, les *Évangiles*, la *Bible*, un *traité sur les commandements*, les *vices et les vertus*, le *livre de la Passion*, les *voies de Dieu*, le *Chapelet de virginité*, *Tristan*, *Cleriadus*, «les espitres de Moson,» les *Quatre dames*, le *Petit Saintré*, *Bove d'Antonne*, *Lancelot*, le *Livre des filles*, *Troylus*, le *Débat de Jean de Meung*, un recueil de ballades, peut-être celui dans lequel elle faisait ajouter, en 1457, différentes pièces tirées du recueil de son mari.

La Bibliothèque impériale possède deux manuscrits sur lesquels Marie de Clèves a mis sa signature : la *Passion de Notre-Seigneur*, ms. français 966, et les *Voies de Dieu*, ms. français 1792. Les armes de Marie de Clèves se voient aussi sur le ms. 112 de La Vallière, qui contient le roman de Troille et de Criseida. C'est à coup sûr l'exemplaire qui avait été écrit par Pierre d'Amboise en 1455 ou 1456, et qui fut trouvé en 1487 au château de Chauny. Le frontispice de ce manuscrit porte tous les attributs que Marie de Clèves s'était choisis : une chantepleure, des larmes, des pensées et la devise : *Riens ne m'est plus*. Ces attributs sont tous mentionnés comme propres à Marie, duchesse d'Orléans, dans plusieurs documents des années 1455 et 1457 : «Une chantepleure d'or à la devise de ma dame . . . ; deux jartières d'or pour la duchesse esmaillées à larmes et à

¹⁾ De Laborde, III, 327, n. 6601.

²⁾ Le Roux de Lincy, p. 48, n. 47.

De Laborde, III, 362, n. 6784.

³⁾ *Id. ibid.* 399, n. 7045.

Id. ibid. 403, n. 7060.

Id. ibid. 417, n. 7120.

⁴⁾ *Id. ibid.* 418, n. 7123.

De Laborde, *La Renaissance*, p. 159. — Je puis citer un autre peintre qui a travaillé pour Marie de Clèves, comme le prouvent deux articles d'un compte de l'année 1471-1472, qui peuvent s'ajouter aux détails déjà recueillis par M. de La-

borde dans le tome III des *Ducs de Bourgogne* : «Pierre André, huissier de salle et peintre de madame d'Orléans, cy L pour une grande table d'autel de la Nativité Nostre-Dame, peinte d'or et d'azur, mise en la chapelle du chasteil des Moutils . . . Pierre André, peintre, xvii l. x s. pour les images de saint Martin, saint Marc et saint François, peintes d'or et d'azur et autres couleurs, mises en la chapelle du chasteil d'Amboise.» (Extraits dans le vol. 772, 2 de Gauguierès, p. 552 et 553.)

⁵⁾ Blanes-Manteaux, 49, fol. 263.

« pensées. . . la devise de madame, c'est assavoir *Biens ne m'est plus*, en escript à « chantepleures⁽¹⁾. » Tout se réunit donc pour nous autoriser à rapporter à Marie de Clèves le roman de Troille, que les auteurs du Catalogue de la bibliothèque de La Vallière⁽²⁾ croyaient avoir été fait pour Valentine de Milan.

H.

LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE.

Louis, duc d'Orléans, hérita de la bibliothèque que son ayeul et son père avaient créée. Il ne paraît pas l'avoir beaucoup augmentée jusqu'au temps où il succéda au roi Charles VIII (1498). On peut cependant rapporter à cette période de sa vie : l'Histoire romaine, ms. français 730 ; la traduction que fit Robert du Herlin⁽³⁾ du traité intitulé *Influencia celi*, ms. français 2080 ; un recueil de chansons avec musique, ms. français 2245, et des heures conservées au musée de l'Ermitage⁽⁴⁾.

Dans les comptes du duc d'Orléans qui sont passés sous mes yeux, j'ai relevé, pour la même époque, deux articles relatifs, l'un à un livre de chant destiné à la chapelle⁽⁵⁾, l'autre à trois livres de chansons⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ De Laborde, III, 352, 353, 379, n. 6722, 6732, 6954.

⁽²⁾ 1^{re} partie, II, 508, n. 3617.

⁽³⁾ Le même qui avait offert à Marie de Clèves, en 1470, un recueil de ballades et de rondeaux : voy. plus haut, p. 120. Robert du Herlin avait donné à Charles VIII les Heures de la croix, indiquées plus haut, p. 96, et qui sont maintenant déposées au musée du Louvre.

⁽⁴⁾ Voy. le *Livret du musée de l'Ermitage*, 1860, p. 66. — Voici la notice que M. de Muralt a bien voulu me communiquer sur ce manuscrit : « Volume in octavo de 112 feuillets. Heures de la sainte Vierge à l'usage de Louis XII, écrites en Italie et ornées de 28 grandes et 60 petites miniatures relevées en or du plus beau style. Fol. 1 : calendrier. Fol. 11 : l'arbre de vie gardé par deux anges, avec un écusson effacé, avec la légende : A PBER ABE LIE. Fol. 11 verso : création d'Ève avec le portrait du roi. Fol. 12 : Annonciation, et ainsi de suite les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament jusqu'à la représentation de la transsubstantiation. Les miniatures marginales ne sont pas moins curieuses : fol. 14, « Ève filant, Adam labourant ; fol. 28 : Gloria in

« excelsis, etc. On lit sur le parchemin ajouté : « 120 lb. et les anciens n^{os} 953, 2609 et 1266. « Au fol. 9, l'autographe du roi, et au fol. 2 v^o, « de la première main : 1490. »

⁽⁵⁾ Le 20 mars 1493, Louis Ormeau, dit Bon-temps, reçut « la somme de dix escuz d'or de don « pour avoir escript et noté ung livre de chant « pour la chappelle de monseigneur. » (Quittance au Cabinet des titres, 2^e série des orig. au mot *Ormeau*.)

⁽⁶⁾ « A Jehan de Crespières, dit Crespinet, chantre de la chapelle de mon dit s^r, la somme de xvi l. t. à lui ordonnée par icelui s^r pour sa peine et « vacacion d'avoir fait trois livres de chansons faictes « par lui, notez, escript et fourny de parchemin, « dont le dit s^r a donné l'un à la royne, l'autre aux « ambassadeurs de Fleurance, et l'autre a reteu « qui est pour chacun des dits livres un escuz d'or, « vallant la somme de xvi l. t. » (Rôle de la trésorerie du duc d'Orléans, en juil.-sept. 1496, au Cab. des titres, 2^e série des orig. au mot *Orléans*. Dans le même rôle il est question de deux livres d'heures, en parchemin, « escriptes en moule, » vendus par Guillaume Rouge et Étienne Joudole, marchands suivant la cour.)

Louis XII
Listes
faits pour lui
pendant
qu'il était
duc d'Orléans

Une fois monté sur le trône, Louis XII s'occupa sérieusement de sa bibliothèque, qui devint bientôt un objet d'admiration pour tous les savants. En 1503 ou environ, Claude de Seyssel la qualifiait de « très-magnifique et très-singulière »⁽¹⁾. Vers 1508 Louis Bolognini, ambassadeur de la ville de Bologne, la proclamait sans rivale au monde⁽²⁾ et la mettait au nombre des curiosités dont il avait été le plus frappé dans son voyage en France.

Des soins particuliers étaient donnés aux volumes acquis par Louis XII. Le nom de ce prince y était souvent écrit en toutes lettres : *Au roy Loys XII^e* (mss. latins 4777 et 8348, français 1195 et 5105); *Ce livre appartient au roy Loys XII^e* (ms. latin 1412, mss. français 849 et 5089); *Iste liber est regis Ludovici duodecimi* (ms. français 304).

En 1504 l'administration de la librairie de Blois était confiée à François du Refuge, aumônier du roi⁽³⁾. Jean Lascaris y avait été employé plus anciennement : ce fut dans ce dépôt qu'il communiqua à Claude de Seyssel un exemplaire de l'Anabase de Xénophon⁽⁴⁾. En 1509 Guillaume de Sanzay prenait le titre de « libraire du roy »⁽⁵⁾.

Cent vingt-six volumes furent reliés, en 1504, par un prêtre nommé Gilles Hannequin⁶. Les couvertures de ces volumes devaient être en étoffes du genre

⁽¹⁾ Prologue de la traduction de l'Anabase, cité par P. Paris, V, 383, d'après le ms. français 701.

⁽²⁾ « Primum enim fuit illa bibliotheca regia apud Blesas, omnigenis equidem voluminibus auctoritatis tam in jure pontificio cesareoque quam aliis facultatibus donata, quam merito dicam inter omnes alias, tum propter domini ejus est auctoritatem, tum propter copiam que dixi voluminum, principatum obtinere, caputque summum extollere quantum, ut dicto Maronis tantum, lenta solent inter viburna cupressi, in ejus preconia nomenque celeberrimum versus nonnullos, prefati regis invictissimi sacro nomini dicatos, edidimus, quorum exemplar ad te, ut evolutus, transmissum volui. Sed ut facile percipias, ipsamet bibliotheca seipsam alloquitur intrantes. Et sunt :

- Ad christianissimum Francorum regem Ludovicum, eo nomine in sacro imperio duodecimum, carmen Ludovici Bolognini, Bononiensis oratoris, de bibliothecæ regie apud Blesas laudibus :

- Antiquus ego sum Ludovici splendida regis
Bibliotheca novis pleneque dignatibus.
Intrales, bene emeta leges; letaberis, inquam,
Quo magis ista leges, plus ero clara tibi,
Hunc ornare locum voluit rex munere tanto,
Ille etenim natus rex fuit ipse loco.

Ille est ille sacris natus de regibus, unus
Qui belli et pacis tempus utrumque regit.
Hunc igitur regem felicem numina reddant
Semper, et, ut cepit, augeat imperium.»

Symph. Champier, *De triplici disciplina* (Lyon, 1508, in-8°), feuillet eeen.

⁽³⁾ Ms. français 2926, fol. 27, 28 v°; ms. français 2927, fol. 75 v°.

⁽⁴⁾ Prologue de l'Anabase, cité par P. Paris, V, 383, d'après le ms. français 701.

⁽⁵⁾ Note à la fin du ms. français 6163.

⁽⁶⁾ - A M^e Gilles Hannequin, prebtre, la somme de xxvi l. v. s. vii d. t. à luy ordonnés par le roy... pour avoir relié, convert et doré lxx volumes de livres pour la librairie du chasteau de Bloys, au feur de v s. t. pièce, et vi autres volumes de livres qu'il a pareillement acoustrez et couvers, au feur de iii s. iii d. pièce, ainsi qu'il rapport par les parties de ce faictes, signées et certifiées par maistre François du Refuge, aumônier dud. seigneur...
- A luy la somme de xxxv l. t. à luy ordonné par le roy... pour semblablement avoir relié, convert et doré lxx volumes de livres estant en la dicto librairie... au dit feur de v s. chacun volume, et xx autres volumes au dit feur de iii s. iii d. pièce... (Ms. français 2926, fol. 28 v°.)

de celles qu'on voit encore à plusieurs de nos manuscrits. J'indiquerai seulement le n^o 4777 du fonds latin, dont les plats sont garnis d'un tissu de soie bleue, sur lequel ont été brodées de grandes fleurs de lis d'or. Comme exemple de reliure en peau, je citerai le n^o 8393 du même fonds, qui a dû être relié pour Louis XII, et dont le travail semble dénoter la main d'un artiste italien.

Plusieurs des manuscrits faits pour Louis XII sont d'une exécution assez remarquable. J'ai cru devoir noter les suivants :

Mss. fait-
pour
Louis XII

Latin 4777. — Traité des droits de la couronne, par Jean Ferrault, procureur du roi au Mans.

Latin 8132. — Poésies de «Johannes Michail Nagonius, civis Romanus.» Très-beau manuscrit dans le goût italien.

Latin 8134. — Poésies de «Publius Faustus Andrelinus.» Beau manuscrit dans le goût français.

Latin 8392. — Poème adressé à Louis XII par «Jacobus Philippus Simoneta.»

Latins 8393, 8394 et 8489. — Poésies de «Publius Faustus Andrelinus.»

Latin 8395. — Églogue adressée à Louis XII. L'encadrement du frontispice est un fond d'or sur lequel se détachent des porcs-épics couronnés¹⁾ et le chiffre L. A répété plusieurs fois.

Français 225. — Les Remèdes de Pétrarque. — Très-beau manuscrit, fait à Rouen en 1503.

Français 594. — Les Triomphes de Pétrarque, traduits à Rouen.

Français 702. — Traduction de Xénophon, par Claude de Seyssel.

Français 712. — Traduction de Diodore de Sicile, par le même.

Français 713, 714. — Traduction d'Appien, par le même.

Français 715. — Traduction de Justin, par le même.

Français 849. — «Traicté sur le decours ruynieux de Assirie, de Grèce, de Romme, et triumphe de France.»

Français 861. — Traduction de l'Énéide, par Octovian de Saint-Gelais, en 1500.

Français 873. — Traduction des épîtres d'Ovide, par Octovian de Saint-Gelais, en 1496 (v. s.). Les peintures de ce volume sont bordées de larges bandes d'or, chargées de L majuscules, d'ailes d'oiseau et d'ailes de moulin à vent.

Français 1680. — «Le livre de la dédicace du temple saint François.»

Français 5089. — «Les alarmes de Mars sur le voyage de Milan, avecques la conqueste et entrée d'icelle.»

Français 5208. — «Droits et préheminences du lis et de la couronne de France.» par Jean Ferrault.

Français 5105. — Remontrances au pape.

Français 5869. — Dévotion des rois de France à saint Denis.

Français 5946. — Discours sur les succès du roi en Italie.

¹⁾ Le porc-épic est figuré sur beaucoup de monuments du règne de Louis XII. Le grand-père de ce roi avait fait graver un porc-épic sur son signet (voy. plus haut, p. 100). Sur un rôle de dépense arrêté par Louis, duc d'Orléans, le 10 mars 1496 (n. s.), on lit cet article : «Jehan Senelac, peintre, la somme de trois escuz d'or au soleil, pour avoir

«peint une enseigne guydon pour mon dit seigneur, et y avoir fait la remembrance de sainte «Barbe, et un porc espic en ycelle, et pour l'avoir «doré de lin or, pour ce cxxv s. ix d. l.»

Parmi les manuscrits de Louis XII ornés du porc-épic, je citerai les mss. du fonds français 9735 et 17211.

Français 9735. — Traduction de Darès, par maître Robert Frescher, bachelier formé en théologie. Dans la bordure du frontispice, qui est sur fond bleu, il y a un semé de fleur de lis d'or, un porc-épic couronné, les quatre grandes lettres LOYS, surmontées chacune d'une couronne, et une banderole avec la devise : LE ROY SANS DOL. La marge du premier feuillet est couverte d'un échiqueté de fleurs de lis et d'hermines, d'une cordelière et d'une banderole sur laquelle on lit : NOX MUDBA.

Français 17211 et 17212. — Traduction de Thucydide, par Claude de Seyssel, en deux volumes.

Le musée de l'Ermitage paraît posséder trois manuscrits de la bibliothèque de Louis XII, qui tous trois viennent de l'abbaye de Saint-Germain : Traduction des Vies de Plutarque, par Symon Bourgoynv, valet de chambre du roi, jadis n° 1431 de Saint-Germain; — Chroniques d'Ambroise, jadis n° 2223 de Saint-Germain; — Triomphes de Pétrarque, jadis n° 1805 de Saint-Germain¹.

Les détails que j'ai donnés sur la bibliothèque de Louis XII ne seraient pas complets si je ne résumais pas en quelques mots les curieuses recherches de mon confrère M. Le Roux de Lincy sur les livres d'Anne de Bretagne. On connaît une quinzaine de manuscrits qui ont été présentés à cette princesse ou faits par ses ordres. Presque tous sont des chefs-d'œuvre de calligraphie et de peinture, dont M. Le Roux de Lincy a bien fait ressortir la valeur. Je me borne à les énumérer.

1. Livre d'heures, écrit selon quelque apparence en 1497 par Jean Riveron, écrivain de Tours, et dont les peintures furent faites en partie par Jean Poyet, enlumineur et historien de la même ville; au Louvre, musée des Souverains⁽²⁾.

2. Antiphonaire, dont quelques fragments sont dispersés dans divers cabinets de Paris⁽³⁾.

3. Traduction de l'Ancien Testament, par Antoine du Four; volume perdu, qui a fait partie de la bibliothèque de Séguier⁽⁴⁾.

4. Épîtres de saint Jérôme, traduites par Antoine du Four; au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg; c'était le n° 201 du fonds français de Saint-Germain⁽⁵⁾.

5. Discours de Plutarque sur le mariage de Pollion et Euridice; au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg; c'était le n° 2671 des mss. français de Saint-Germain⁽⁶⁾.

6. Histoire des femmes illustres, par Antoine du Four; dans une collection particulière⁽⁷⁾.

7. Le troisième livre des Illustrations de France, par Jean le Maire; à la bibliothèque de Berne⁸.

VOY. le *Livret du musée de l'Ermitage*, 1860, p. 70, 84 et 91. — Le n° 1431 du fonds Libri, chez lord Ashburnham, est un ms. de l'année 1507, qui semble avoir été offert à Louis XII, et qui renferme : « J. A. Cabellæ. Gemensis, dialogi ad historiam Jannæ pertinentes; » c'est un volume in-quarto sur vélin, de l'année 1507.

¹ *Vie de la reine Anne*, II, 46 à 83. Conf. Barbet de Jouy, *Notice des objets composant le musée des Souverains*, 85 à 91. — Parmi les autres livres d'heures qu'on a attribués avec plus ou moins de fondement à Anne de Bretagne, il convient de

citer celui que possède M. Firmin Didot, et qui, selon toute apparence, doit avoir été fait pour cette princesse.

² *Vie de la reine Anne*, II, 86.

³ *Ibid.* II, 39.

⁴ *Ibid.* IV, 216.

⁵ *Ibid.* IV, 215.

⁶ *Ibid.* II, 39. Aux indications fournies par M. Le Roux de Lincy, joignez une notice de M. Asselin, dans les *Archives de la Normandie*, an, 1806, p. 399.

⁷ *Vie de la reine Anne*, IV, 219.

8. Histoire de Bretagne, par Pierre Leband; au Musée britannique, fonds Harléien, n. 4371¹⁾.

9. Poésies latines de Faustus Andrelinus; à la bibliothèque du Louvre, collection Motteley²⁾.

10. Épitres en latin et en français sur la guerre du Milanais; au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg. Avant la Révolution, ce manuscrit était le n° 2204 du fonds français de Saint-Germain³⁾.

11. Poème de Jean Marot sur la révolte de Gènes; à la Bibliothèque impériale, fonds français, n. 5091⁴⁾.

12. Poème de Jean Marot sur la convalescence de la reine Anne; à la Bibliothèque impériale, fonds français, n. 1539⁵⁾.

13. Poème sur l'incendie et la perte du vaisseau *la Cordelière*, par Pierre Choque; à la Bibliothèque impériale, fonds français, n. 1672⁶⁾.

14. Relation du voyage de la reine de Hongrie depuis Venise jusqu'à Budda, par Pierre Choque; à la Bibliothèque impériale, fonds français, n. 90⁷⁾.

15. Le Dialogue de vertu militaire et de jeunesse française, daté de Lyon, le 1^{er} juillet 1511; Bibliothèque impériale, fonds de Gaignières, n. 69⁸⁾.

Quel que fût le nombre des livres que Louis XII avait trouvés, d'une part, dans la bibliothèque de son père et de son aïeul, d'autre part, dans la bibliothèque de Charles VIII, quelle que fût la richesse des volumes exécutés pour lui ou pour la reine Anne, la librairie de Blois n'eût pas mérité les pompeux éloges qui lui furent adressés, si le roi n'y eût pas incorporé deux collections dans lesquelles était réuni ce que l'art des copistes et des enlumineurs avait produit de plus exquis en Flandre et en Italie. Je passerai en revue ces deux collections.

III.

LIVRES DES DUCS DE MILAN ET DE PÉTRARQUE.

Ce fut en 1499 ou 1500 que Louis XII s'appropriâ la bibliothèque que les ducs de Milan entretenaient depuis longues années dans leur château de Pavie. Beaucoup des volumes provenus de ce dépôt sont faciles à distinguer : les uns portent les armes, les chiffres et les devises des anciens propriétaires; sur le der-

W.
S. Exim.
transportés en France.

¹⁾ *Vie de la reine Anne*, II, 37.

²⁾ *Ibid.* IV, 220.

Ibid. II, 41; IV, 217.

³⁾ *Ibid.* II, 43; IV, 218.

⁴⁾ *Ibid.* II, 197, note. — Le ms. 1539 n'est peut-être pas l'exemplaire du poème qui fut présenté à la reine.

⁵⁾ *Vie de la reine Anne*, I, 191; IV, 220.

⁶⁾ *Ibid.* II, 43; III, 201; IV, 216. Des ouvrages de Pierre Choque qui viennent d'être cités il faut

rapprocher la relation des funérailles d'Anne de Bretagne, dont il existe près de vingt exemplaires originaux. (Voyez *Vie de la reine Anne*, IV, 221.)

⁷⁾ Ce dernier manuscrit n'a pas été cité par M. Le Roux de Lincy. — Je n'ai pas cru pouvoir inscrire sur la liste des manuscrits de la reine Anne l'exemplaire de la *Toison d'or*, n. 138 du fonds français; que M. Paulin Paris a regardé comme exécuté pour cette princesse. (*Les manuscrits français*, I, 269.)

nier feuillet des autres on lit une note qui a été tracée dans le temps même que les livres furent apportés en France, et qui est ainsi conçue : *De Parge. Au roy Loys XII.* A ces caractères j'ai reconnu une centaine de volumes qui ont incou-
testablement fait partie de la bibliothèque des ducs de Milan. En voici le relevé sommaire.

FONDS LATIN.

13. Bible.
 275. Évangiles.
 364. Postilles de Nicolas de Lire sur la Genèse.
 461. Postilles de Nicolas de Lire sur les livres de Salomon, les Prophètes, etc.
 721. Rational de Guillaume Durand.
 1615. Flavins Josèphe.
 1900. Table des œuvres de saint Jérôme.
 2075. Table du livre de la Cité de Dieu.
 2322. Allégories d'Isidore de Séville.
 2609. Lettres de Pierre de Blois.
 3027 A. Sentences de Pierre Lombard.
 3248 A. Le Verbe abrégé de Pierre le Chantre.
 3253 A. Somme de Brocard.
 3271. Distinctions de frère Maurice.
 3345. Traités d'Albertanus de Brescia.
 4586. Traité de Jérôme Mangiare sur les empêchements au mariage.
 4589. « Sfortiali operis volumen primum. »
 4685. Traité de la justice, par « Franciscus de Luchanis, de Parma, legum doctor. »
 4772. Livre des fiefs, par Barthélemi « de Baratherius. »
 4895. Panthéon de Godefroi de Viterbe.
 4946. Chronique allant de Noé à l'an de J. C. 532.
 4958. Justin.
 5067. Hérogésippe.
 5562. Miracles de Notre-Dame.
 5784. Gestes de César, par Pétrarque.
 5791. Florus.
 5798. Eutrope.
 5802. Suétone.
 5811. Suétone.
 5837. Emilius Probus ou Cornelius Nepos.
 5853. Valère-Maxime.
 5888. Discours de Petrus de Castelleto aux funérailles de Jean Galéas, etc.
 5889. Vie de François Sforze, par Leodysius Gribellus.
 5890. Vie de François Sforze, par Petrus Candidus.
 6069 F. Hommes illustres de Pétrarque.
 6069 T. Pétrarque, « *Berum memorandarum libri III.* »
 6138. Vie de Scipion.
 6159. Histoire des Lombards, par Paul Diacre.
 6299. Métaphysique et Météores d'Aristote.

6340. Cicéron, «de natura Deorum et de divinatione.»
 6346. Offices de Cicéron. «Breviloquium» de Jean de Galles.
 6355. Offices de Cicéron.
 6361. Traités de Cicéron sur l'amitié, la vieillesse, etc.
 6417, 6494. «Polieraticus» de Jean de Salisbury.
 6467. Abrégé de philosophie morale, par «Lucas de Mammellis.»
 6541. Commentaire de Pierre de Padoue sur les problèmes d'Aristote.
 6543. Exposition de Pierre «de Hebeno» sur les problèmes d'Aristote.
 6789. Traité d'Aristote sur les animaux.
 6836 G. Traité de Palladius sur l'agriculture.
 6980. Traité de Jean Martin sur les poisons.
 7023. Hippocrate.
 7239. Végèce.
 7249. Frontin et Végèce.
 7258. Almageste de Ptolémée.
 7267. Traité sur la sphère, de Jean «de Sacro Bosco.»
 7323. «Aralfodhol de Merengi liber judiciorum et consiliorum.»
 7703. Cicéron, «de oratore, Orator,» etc.
 7779. Discours de Cicéron.
 7852. Discours de Lancelot Dexius à Galéas.
 7855. Discours de Louis Marie Sforze.
 7864. Discours d'Antoine «Bicus» à François Sforze sur la philosophie.
 7910. Térence.
 8026. Tragédies de Sénèque.
 8043. Lucain.
 8061. Thébàide de Stace.
 8126. La Sforziade de François Philèphe.
 8127. Poésies de François Philèphe à François Sforze.
 8128. Poésies de François Philèphe et d'Antoine Cornazanus.
 8131. Poème de Boninus Mombriusius.
 8258. Éloge de Johannes Aloysius Tuscanus.
 8377. Poème de Boninus Montebretus.
 8378. Poème de Johannes Aloysius Tuscanus.
 8380. Poème d'Antoine Gerardinus.
 8381. Poème de Leonardus Grifus.
 8382. Églogue de Jean Étienne Cotta.
 8383. Poème du même.
 8384. Poèmes de Porcelius (?).
 8385. Poèmes de Porcelius.
 8386. Poème de Barthélemi Melcius.
 8387. Poème de Jean Aloysius Guidobonus.
 8387 A. Épithalame de Paul Bernardin Lantier.
 8388. Poèmes de Jean Aloysius Guidobonus.
 8523. Lettres familières de Cicéron.
 8550. Lettres et traités de Sénèque.
 8770. Facéties du Pogge.

FONDS FRANÇAIS.

95. Roman du Saint-Graal.
 158. Seconde partie de la Bible historique.
 169. Histoire du Nouveau Testament.
 170, 171. La Cité de Dieu.
 187. Exposition des évangiles.
 204. Éthiques et Politiques d'Aristote.
 343. Lancelot du Lac.
 755. Tristan.
 1110. Livre du Trésor.
 2631. La conquête de la Terre d'outre-mer.

FONDS ITALIEN.

81. «Il libro di Facio de li Uberti?»
 109. Traduction de la Genèse, par Petro da Napoli.
 118, 119. Traduction de Tite-Live.
 131. Vie des empereurs.
 1023. Chansons et sonnets de Pétrarque.

Il faut, je crois, ajouter à cette liste une quarantaine de manuscrits latins, à la fin desquels on remarque : 1° le mot *intitulato* suivi de deux chiffres séparés par une lettre que je prends pour un *f* traversé par un signe d'abréviation; 2° le titre écrit en italien et suivi des mots : *fo de la Galicaza*, ou tout simplement *Galicaza*. Ce sont généralement des manuscrits de droit, dont voici la nomenclature abrégée :

372. Explication des histoires de la Genèse, de l'Exode et du Lévitique.
 3365 A. Sermons sur les saints⁽¹⁾.
 3959 C. Apparat d'Innocent IV sur les Décrétales.
 3998. Apparat de Henri, cardinal d'Ostie, sur les Décrétales.
 4027. Commentaire de Henri Bohie sur les Décrétales.
 4083. Nouvelle de Jean André sur le Sixte.
 4144. Inventaire du droit canon, par Béranger, évêque de Béziers.
 4147. Table de Jean Calderin.
 4254 et 4256. Miroir de Guillaume Durant. Deux exemplaires.
 4260. Additions de Jean André au Miroir de Guillaume Durant.
 4276 A. Questions de droit canon, par Oldradus.
 4277 B. «G. Martelleti eulogium.»
 4429. Institutes.

⁽¹⁾ Ce manuscrit porte la souscription d'un ancien propriétaire «Petrus Pomyrolis.» Ce même nom se retrouve sur différents volumes de la série

dont il est maintenant question; voyez, entre autres, les n^{os} 4027, 4144, 4489, 4492 et 7623 du fonds latin.

4442. Apparat sur les Institutes.
 4467. Digeste vieux.
 4472, 4473 et 4477. Trois exemplaires de l'Inforceiat.
 4489. Leçons de « Guido de Suzaria. »
 4492. Additions de « Dynus de Muxello » à l'Inforceiat et au Digeste neuf.
 4493. Commentaire de Barthole sur le Digeste.
 4495 et 4498. Apparat de Barthole.
 4522. Code de Justinien.
 4545. Traités juridiques d'Odofredus et de Roffredus.
 4546. Leçons de Jean, dit l'Éagle de subtilité, sur le Code.
 4548. Apparat de Barthole.
 4571, 4572 et 4573. « Petri Jacobi de Aureliaco liber pro instruendis advocatis, etc. »
 4590. Divers traités de droit.
 4593. Traité sur l'office des notaires.
 4604. « Summa vel tractatus qui Curialis dicitur. »
 4674. Lois et coutumes de l'Angleterre.
 7623. Dictionnaire de Hugutio.

La fondation de la bibliothèque des ducs de Milan a été attribuée à Galéas Visconti, seigneur de Milan, qui mourut en 1378⁽¹⁾. Mais il faut probablement en faire remonter l'origine un peu plus haut. En effet, cette bibliothèque existait, au moins en germe, sous les prédécesseurs de Galéas. Nous avons un volume qui a été copié en 1331 pour Azon, seigneur de Milan. C'est un exemplaire du Panthéon de Godefroi de Viterbe, n° 4895 du fonds latin, qui se termine par cette souscription : « Et ego Johannes de Nuxigia, publicus Mediolanensis notarius, contrafe Sancti Stefani ad Nuxigiam Porte Nove, hunc librum fideliter scripsi, sub anno « nativitalis Domini m ccc xxxi, ad honorem Domini nostri Ihesu Christi et beate « Marie virginis et totius curie celestis, exaltationemque et bonum statum magnifici militis domini Azonis Vicecomitis, domini gen. Mediolani. »

Azon eut pour successeur son oncle Jean Visconti, qui fut seigneur de Milan depuis 1349 jusqu'en 1354, après avoir gouverné l'Église de Novare de 1329 à 1349⁽²⁾. Plusieurs des volumes rapportés par Louis XII⁽³⁾ portent la mention : « Johannis Vicecomitis, Dei gratia episcopi Novarensis et comitis. »

Jean Visconti laissa la seigneurie de Milan à ses trois neveux, Mathieu, Bernabo et Galéas Visconti.

Bernabo aimait les savants; mais, comme le disait le prieur de Salon⁽⁴⁾, « com-
 « bien qu'il leur fist escrire plusieurs beaux livres, il avoit son estude plus en or-
 « qu'en science. » Je ne puis indiquer aucun volume dont il ait ordonné l'exécution.

⁽¹⁾ *L'Art de vérifier les dates*, XVII, 258. — Paulin Paris. *Les manuscrits français*, II, 40. — Conf. Tiraboschi. *Storia della letteratura italiana*, V, 1, 168.

⁽²⁾ Ughelli. *Italia sacra*, IV, 209, 714.

⁽³⁾ Mss. latins 721, 2322, 3253 A, 3271 et

6159. — Conf. le n° 53 du catalogue des mss. vendus en 1829 par John Coehran, qui renferme divers traités de Gerson, de saint Pierre de Luxembourg, de Sénèque, etc.

⁽⁴⁾ *Apparicion maistre Jehan de Meun*, ms. français 810, fol. 1 v° et 2.

Origines
de
la bibliothèque
de Pavie.

Livres
d'Azon Visconti

Livres
de Jean Visconti,
évêque
de Novare

Livres
de Bernabo Visconti.

Écu de
Galéas Visconti
d'or sur sable.

Galéas Visconti, qui survécut à ses deux frères, fut remplacé en 1378 par son fils, Jean Galéas, qui avait reçu le comté de Vertus en 1360 et qui mourut en 1402, après avoir pris depuis 1395 le titre de duc de Milan. Je crois qu'il faut attribuer à Galéas, ou à son fils Jean Galéas, la plupart des manuscrits dans lesquels on voit simplement un écu d'argent à la guivre d'azur, couronnée d'or, issante de gueules⁽¹⁾. Cet écu est quelquefois accompagné du chiffre GZ⁽²⁾, qu'au premier abord on serait tenté de rapporter exclusivement à Galéas; mais on le remarque dans le manuscrit latin 364, qui a été fait pour Jean Galéas : les armes peintes au frontispice de ce manuscrit (écartelé, au 1 et 4 de France, au 2 et 3 d'argent à la guivre d'azur) rappellent le mariage de Jean Galéas avec Isabelle, fille du roi Jean⁽³⁾. Sur le même frontispice est un autre écu, d'or à l'aigle de sable, que nous verrons souvent figuré sur les livres des seigneurs de Milan⁽⁴⁾.

Le manuscrit latin 364 n'est pas le seul qui vienne indubitablement de Jean Galéas; il faut y joindre le manuscrit français 1110, au commencement et à la fin duquel se lit le nom de « Galeaz, visconte de Milan et conte de Vertus. » Il le donna, ainsi que le manuscrit français 187, à sa mère, Blanche de Savoie, comme l'atteste cette inscription répétée sur les deux volumes : « Iste liber est illustris domine Blanche de Sabaudia, donatus prefate domine per dominum comitem Virtutum⁽⁵⁾. »

Copiste
Galéas Visconti
d'or sur sable.

Les noms de deux copistes qui paraissent avoir travaillé pour Galéas ou pour son fils nous sont parvenus. L'un s'est fait connaître par cette souscription : « Hunc librum quam diligentius potui correxi ego Prior sanctorum apostolorum, adeo ut ipsum adprime correctum credam bonis habitis exemplaribus⁽⁶⁾. » L'autre copiste a signé quatre manuscrits : lat. 5067 : « Qui dedit explevi laudetur mente et fideli. ARMANNUS; » — lat. 6417 : « ARMANNUS DE ALMANIA; » — lat. 6541 : « Armannus copiasset ubique legalius nisi exemplaris mala fraude preventus; » — lat. 7258 :

Inceptum-Alnus in astronomos fuit hic dictus Ptholomeus,
atque-Magna per astra vias docuit cognoscere rectas.
fontium-GESTUM hoc bisseis uno juncto quoque dictis⁽⁷⁾.
per Armannum.

⁽¹⁾ Par exemple, les n^{os} 1615, 5784, 5798, 7232, 7267 du fonds latin, et le n^o 109 du fonds italien.

⁽²⁾ Mss. lat. 6069 T et 7242.

⁽³⁾ Suivant une note que j'ai rencontrée dans les papiers du chevalier Armynot, ce fut en 1393 que Jean Galéas fut autorisé à mettre des fleurs de lis dans le deuxième et le troisième quartier de son écu.

⁽⁴⁾ Le ms. latin 11727 contient un ouvrage que

« Baldus de Perusia » dédia à Jean Galéas, comte de Vertus, en 1393. Il ne serait pas impossible que ce fût l'exemplaire de présentation. Au bas du frontispice est un écu d'or à deux fasces de sable; les quatre coins de l'encadrement sont ornés d'un soleil d'or.

⁽⁵⁾ Le ms. latin 5562 a également appartenu à Blanche de Savoie.

⁽⁶⁾ Ms. latin 8061.

⁽⁷⁾ Ce vers me paraît renfermer une allusion aux

Jean Marie Visconti, fils de Jean Galéas, posséda le duché de Milan depuis 1402 jusqu'en 1412. C'est pour lui qu'a été fait le manuscrit latin 5888, dans lequel se trouvent un discours prononcé aux funérailles de Jean Galéas et une généalogie des Visconti, que l'auteur fait descendre d'Achise et de Vénus. Sur le frontispice de ce volume, on remarque un emblème qui orne beaucoup des volumes faits au x^e siècle pour les ducs de Milan : une tourterelle au milieu des rayons du soleil. Plusieurs des légendes tracées dans l'encadrement ne laissent aucun doute sur les intentions du peintre qui a figuré cette tourterelle et ce soleil : « Trouus ejus sicut sol : Gene tue sicut turturis : — Sub ipso erunt radii solis : — Dedit illi virtutem continendi : — Mortuus est occidente sole. »

Dès la fin du x^e siècle, la famille de Milan avait adopté pour emblème la tourterelle au milieu d'un soleil. Un autre emblème, consistant dans une sorte de compas, est fort souvent figuré à côté de la colombe; l'origine n'en doit pas être moins ancienne : suivant une quittance du 17 novembre 1394⁽¹⁾, le compas, la tourterelle et la devise *A BON DROIT* formaient les principaux ornements d'une litière et d'un char que Louis, duc d'Orléans, fit décorer par Colard de Laon pour sa femme Valentine, sœur de Jean Visconti, dont il vient d'être question.

Jean Marie Visconti fut remplacé en 1412 par son frère Philippe Marie. Un catalogue des livres de ce prince, dressé en janvier 1426 ou 1427, se trouvait dans la bibliothèque du comte de Firmiani, gouverneur général de la Lombardie, mort

Livres
de Jean Marie Visconti.

Divers emblèmes
des Visconti.

Livres
de
Philippe Marie Visconti.

treize livres de l'Almageste renfermés dans le ms. 7258.

⁽¹⁾ « Colard de Laon, peintre et varlet de chambre du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige Jehan Poulain, tresorier de mons. le duc d'Orléans, la somme de sept vins livres tournois, pour le parpaiement de douze vins frans d'or qui denbz lui estoient par marché fait avecques lui pour les choses cy après declairées : c'est assavoir pour avoir peint une litière et un carre, et dorez de fin or, et par les carrefours a un compas de elles poinçonnées dehors et dedens; et dedens yeulx compas deux losanges armoïées des armes poinçonnées, c'est assavoir la moitié des armes dudit seigneur, et l'autre partie des armes du sire de Milan, conte de Vertuz, lesquelles sont escartelées de France et de une guivre; et par dehors le chariot, les deux boux du dit chariot sont à compas de elles poinçonnées et couronnées, comme dit est, et par en costé à teurtres sans sur un raineau d'une ronce, et autour du dit raineau un rolet, auquel est escript le dit de Madame, et y a : *A bon droit* ; et aux deux costez des diz litière et carre a pilliers champtournez,

et dedens les carrez, entre les pilliers, a un soleil rayent poinçonné, et au milieu d'icelui soleil a un rolet où est une petite teurtre, qui a un rolet, où est le mot dessus dit; et en l'autre carter tier a une losange armoïée des armes dessus dites; et la champaigne des diz litière et carre diaprée de fin or, et au tiers quartier a une truttele assise sur un raineau, à un rolet tout autour, où est le mot dessus dit; item, entre les diz compas, des sareles et des lances, y a un petit esoleil au milieu, acompagné de deux losanges, dont en l'une a une L, et en l'autre un V, environnés de quatre branches gentes feuilles de ronces et en manière de meures; et sont les champaigmes de la dicte besoingne fin sinople, en facon de rouge cler; le coffre qui est derrière le chariot avec les eschamaux sont peins de la dicte devise, avec telles des colliers des chevaux et les colliers, et ont esté les elles, les soulaux, l'armoire et le compas tous poinçonnez. Desquelz vin livres il se tint à bien paieiz, etc. quittant, etc. obligant, etc. renonçant, etc. Fait l'an mil ccc m^{xx} et quatorze, le mardi xvi^e jour de novembre. » (Orig. Cabinet des titres, 1^{re} série des originaux, au mot *Laon*.)

en 1783⁽¹⁾. Sur les volumes qui ont été exécutés pour Philippe Marie Visconti⁽²⁾, on remarque un écu écartelé, au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, au 2 et 3 d'argent à la guivre d'azur. Le frontispice du manuscrit italien 119 présente la tourterelle, avec la devise A BON DROIT. Dans le manuscrit latin 4772, les armes qui viennent d'être décrites sont accompagnées du chiffre FI-MA. Ce dernier volume mérite d'être signalé d'une façon particulière. Il contient un traité des fiefs composé en 1442 par Barthélemy « de Barateriis, » principalement d'après l'ouvrage d'Obertus de Orto. L'auteur offrit son travail à Philippe Marie, duc de Milan, en le priant de le faire examiner par des juges compétents, et, s'il y avait lieu, de le communiquer à l'université de Pavie. Sur le rapport favorable qui lui fut fait par ses conseillers, le duc envoya le livre aux juristes de Pavie, les invita à en prendre copie et les pria de lui rendre son exemplaire quand ils n'en auraient plus besoin. Ces circonstances nous sont révélées par la dédicace de l'auteur, par une lettre du duc Philippe Marie et par une pièce de vers⁽³⁾ qu'on lit dans l'exemplaire du livre de Barthélemy que possède la Bibliothèque impériale, n° 4772 du fonds latin. Un autre exemplaire de ce livre, qui, en 1861, appartenait à M. Guillaume Fiorini, de Florence, renferme à la fin une lettre qui fut adressée de Pavie, le 23 juin 1442, à Barthélemy par « Nicolaus Arcemboldus. »

A Philippe Marie succéda son gendre, François Sforze, qui augmenta considérablement la bibliothèque formée par ses prédécesseurs. Les volumes copiés pour François portent les mêmes armes que les volumes de Philippe Marie : écar-

LIVRES
de
François Sforze.

⁽¹⁾ Le Roux de Liney, *Vie d'Anne de Bretagne*, II, 32, not.

⁽²⁾ Mss. latins 4772 et 7023; mss. italiens 118, 119 et 131. — Sur les frontispices des mss. italiens 81 et 118, j'ai remarqué les lettres YHS, accompagnées d'un signe d'abréviation et surmontées d'une couronne; le peintre qui les a tracés aurait-il eu en vue le chiffre de Philippe Marie : PHIS?

⁽³⁾ La pièce de vers a été publiée par Bréquigny à la fin de sa notice du ms. 4772, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, VI, 251. Voici le texte de la lettre du duc de Milan : « Dux Mediolani et « Papiæ Angleriacque comes ac Genæ dominus, « venerabilibus et sapientibus dilectis nostris rectori et priori, collegio ac universitati juristarum nostri felicis studii Papiensis. Compilationem quandam fecit nobilis et sapiens doctor D. Bartholomæus de Barateriis de libello feudorum, qui satis incompote editus prius et compilatus dicebatur. « Quam nomini nostro dedicatam et ad nos missam « videri et examinari diligenter per aliquos doctos « et probatos doctores fecimus, et quia relatum est « nobis per presbiteros eam esse utiliter factam, eo

« maxime quod habeat situationem capitulorum « sub convenientioribus titulis et titulos ipsos pauciores ad materiamque melius applicatos quam « prior compilatio habeat, que res studentibus præstat minus difficultatis in studendo et facilioris recitationis materiam studiosis, decrevimus eam « universitati illi nostræ mittere, ut res multum « profutura studentibus, et laudis tantum allatura « doctori qui illam edidit, ut ad cætera laude digna « opera facilius animetur, non adbita in bibliothecis lateat, sed in apertum prolata, ad communem « utilitatem quam plurimam profdesse possit. Ipsum « igitur libellum qui ad nos delatus est vobis ea lege « mittimus, ut, copia ejus habita per eos qui habere « voluerint, eum ad nos remittatis. Glosas quoque, « prout hujus operis novitas exigere videtur, ut « idem dominus Bartholomæus componat eum honorati sumus. Quas cum perfecerit, omnibus habere « volentibus nostræ intentionis est similiter exhiberi. Data Mediolani, tertio kalendas novembris « 1442. » — Bréquigny (*Notices et extraits des manuscrits*, VI, 251) a donné quelques renseignements sur Barthélemy « de Barateriis. »

telé, au 1 et 4 d'or à l'Éagle de sable, au 2 et 3 d'argent à la guivre d'azur⁽¹⁾. Les frontispices de plusieurs manuscrits de François sont encore décorés de deux autres écussons, l'un vairé d'argent et d'azur, l'autre de gueules à trois anneaux d'or entrelacés⁽²⁾. Les armes de François sont souvent accompagnées de son chiffre : F. S., F. R., F. SE., ou FR. SP., et quelquefois des devises : A BUN DROIT, comme dans le manuscrit latin 8128, et MERITO ET TEMPORE, comme dans le manuscrit latin 8126. Le chiffre de Blanche Marie Visconti (BL. M.) accompagne celui de son mari sur le frontispice du manuscrit latin 8128. Dans la collection de François Sforze, on remarquait différents volumes qui lui avaient été présentés par les auteurs; tels sont, entre autres, les manuscrits latins 8126 et 8127, qui sont ornés des armes de François Philéphe. Tel est aussi le manuscrit latin 8382, au frontispice duquel sont peintes les armes et le chiffre de «Johannes Stephanus Cotta⁽³⁾.»

L'état de la bibliothèque ducale sous le gouvernement de François Sforze nous est révélé par un catalogue dressé en juin 1459⁽⁴⁾, et dans lequel sont portés huit cent vingt-quatre manuscrits. Voici le cadre du classement et le nombre des articles compris dans chaque division :

I (fol. 1). Médecine. 40 n^{os}.

II (fol. 2). Philosophie naturelle et morale. 43 n^{os}.

III (fol. 3). Astronomie. 23 n^{os}.

IV (fol. 3 v^o). Dialectique. 18 n^{os}.

V (fol. 4). Agriculture. 6 n^{os}.

VI (fol. 4). Mathématiques, y compris la musique⁽⁵⁾. 10 n^{os}.

VII (fol. 4). Jeu des échecs. 6 n^{os}.

VIII (fol. 4 v^o). «Libri positivi in theologia.» 190 n^{os}. Cette division est consacrée aux bibles, aux commentaires sur la bible, aux Pères, à la liturgie et à l'histoire ecclésiastique.

⁽¹⁾ Mss. latins 7855, 8126, 8128, 8381, etc.

⁽²⁾ Mss. latins 6980, 8126, 8382. — L'écu écartelé et les trois anneaux entrelacés se voient sur le frontispice du ms. italien 1023, à la fin duquel est cette inscription : «Philippus Henzola scripsit.»

⁽³⁾ Je dois à l'obligeance de M. de Muralt la note suivante sur un manuscrit conservé à Saint-Petersbourg : «Catto Sacens, jurisconsulto de François Sforza, dont on voit les armes sur plusieurs pages et auquel le ms. est dédié. Semideus. Fol. 2 : Dialectice. Fol. 9 : Nunquam P. C. ad commendationem. Fol. 36 v^o : Catonis fuit oratio de laudibus Virginis. Fol. 37 : Semideus liber tertius. Fol. 116 : Contulit ingenium. Catonis Sacci Papiensis Semideus explicit. Peintures intéressantes pour les costumes militaires. Initiales sur or.»

⁽⁴⁾ «Ordeni di libri della libreria del castello de Pavia, facto et ordinato ut infra per sr. Facino de Fabriano, ducale camerario, anno 1459, a di 6 junii.» (Ms. latin 11400, fol. 1 à 19.) — M. Lacroix (*Manuser, conservés dans les biblioth. d'Italie*, p. 138) a signalé un inventaire de la bibliothèque des Visconti conservé à la bibliothèque de Brera. — C'est peut-être à un catalogue de la même collection qu'il faut rapporter l'article suivant de l'inventaire de la librairie de Blois : «N. 1803. Un viel inventaire des livres et joyaux de quelque prince, en italien.» (Ms. français 5660.)

⁽⁵⁾ Cette division renferme plusieurs traités d'économie rurale. On y remarque aussi un exemplaire de Vitruve et un traité de fauconnerie : «De nutriendo aves et falchones ac eorum regimine.»

IX (fol. 8 v^o). = *Speculativi libri theologie*. = 69 n^o. Sous ce titre sont principalement rangés les livres de théologie scolastique composés depuis Pierre Lombard.

X (fol. 10). Droit canon. 34 n^o.

XI (fol. 10 v^o). Droit civil. 18 n^o.

XII (fol. 11). Littérature. 84 n^o. Cette division est réservée aux auteurs de l'antiquité qui ont écrit en prose, aux recueils de lettres et aux traités de composition littéraire.

XIII (fol. 13 v^o). Histoire. 76 n^o.

XIV (fol. 15). Poésie. 40 n^o. Le premier article de cette division se rapporte à un texte grec de l'Iliade.

XV (fol. 16). Grammaire. 37 n^o.

XVI (fol. 16 v^o). Littérature italienne. 47 n^o. Cette division comprend les ouvrages d'auteurs italiens écrits soit en latin, soit en italien.

XVII (fol. 17 v^o). Littérature française. 78 n^o.

Le chapitre consacré à la littérature française mérite d'être rapporté textuellement.

LIBRUM GALICUM

Prima pars biblie.

Secunda pars biblie.

Biblia.

Expositio Veteris et Novi Testamenti

Genesis.

Psalterium.

Prima pars Augustini de civitate Dei.

Secunda pars Augustini de civitate Dei.

Dialogus sancti Gregorii.

Expositiones auctoritatum sacre theologie quorundam evangeliorum.

Expositiones evangeliorum per totum annum.

Expositiones evangeliorum, apocalipsis et epistolarum.

Expositio evangelii.

Expositiones miraculi evangeliorum.

Historia Miserere. Declaratio Miserere. Dialogus Gregorii.

Liber Miserere de caritate.

Infantia Christi.

Merlinus super prodicione Domini Nostri.

Liber de vita Christi.

Liber Elibii de vita patrum.

Vita sanctorum patrum.

Vita beati Pauli et multorum sanctorum.

Liber qui dicitur Thexaurus pauperum.

Thexaurus pauperum.

Merlinus in prophetiis.

De contemptu mundi.

De vitis et virtutibus.

De conservatione sanitatis.

Physica.
 De natura animalium, cum picturis.
 De natura animalium.
 Philosophia moralis Aristotelis.
 Boetius, de consolatione.
 Boetius, de consolatione.
 Boetius, de consolatione.
 Macrobius, super somnio Scipionis.
 Egidius, de regimine principum.
 Egidius, de regimine principum.
 Egidius, de regimine principum.
 Albertanus, de amore rerum incorporalium.
 Historia C. Julii Cesaris.
 Adeptus terre sancte.
 Historia sauregalis⁽¹⁾.
 Liber scientiarum vocatus Imago mundi.
 Mappamundo.
 Sidrach.
 Sidrach liber dictus thesaurorum.
 Sidrach.
 Sidrach.
 Questiones et decisiones belli liciti et illiciti.
 Consolatio militis ad heremitam militem.
 Philippo de Navar, de quatuor etatibus.
 Meliadus, de gestis militum.
 Libro del ordine di cavalieri.
 Peires cardinales. Arvelde meroi.
 De proprietatibus animalium in ritmo galico.
 Johannes de Mandavilla.
 Liber Guarini, continens istoriam XII patrum Francie.
 Cronica Francie.
 Troianus et Cesarianus.
 Isore de bello inter duos.
 Vita regis Alphonsi.
 Carolus comes Provincie.
 Istoria Troyana.
 Istoria Troyana.
 Istoria Troiana.
 Destructio Troye.
 Benini Ariscald.
 Istoria Hercules.
 Carolus Martellus.
 Tabula rotunda.
 Tabula rotunda et Lanciloto.
 Tabula rotunda.

⁽¹⁾ Le Saint-Graal.

Tabula rotunda.

Le storie della Tavola rotunda et re Artus.

Rex Ricardus de Angliā.

Alexander in galico.

Lanceloto de la Tavola rotunda.

Lanceloto mulach⁽¹⁾.

A en juger par les exemples que nous avons sous les yeux, les principaux manuscrits français de la bibliothèque de Pavie venaient de France; mais plusieurs étaient l'œuvre de scribes italiens, comme on peut s'en assurer en ouvrant les trois volumes qui portent aujourd'hui les numéros 343, 755 et 2631 du fonds français.

Livre
de
Galéas Marie Sforze

Telle qu'elle est décrite dans le catalogue de 1459, la bibliothèque des ducs de Milan constituait l'une des plus belles collections de livres qui eussent encore été formées dans les palais et les châteaux. Elle s'accrut considérablement sous l'administration de Galéas Marie Sforze, fils et successeur de François (de 1466 à 1476). Ce prince se faisait déjà copier de beaux manuscrits du vivant de son père. Nous possédons plusieurs volumes qui ont été exécutés pour lui à Milan en 1457⁽²⁾, 1458⁽³⁾, 1459⁽⁴⁾, 1460⁽⁵⁾, 1461⁽⁶⁾, 1462⁽⁷⁾ et 1465⁽⁸⁾. Au mois d'octobre 1469, Galéas Marie fit déposer dans la bibliothèque ducale cent vingt-six volumes, dont les titres furent ajoutés au catalogue de l'année 1459⁽⁹⁾.

Les livres de Galéas Marie sont ornés dans le même goût que ceux de son père. La plupart renferment l'écu écartelé, au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, au 2 et 3 d'argent à la guivre d'azur, avec les chiffres G.M. ou GZ.-MA. Les enlumineurs y ont souvent figuré dans les marges des tourterelles et des levrettes, avec les devises : IHC VERGES NIT (*Je n'oublie pas*); — MERITO ET TEMPORE: — A BON DROIT: — MIT ZAIT (*Avec le temps*)⁽¹⁰⁾. Un autre emblème qu'on trouve dans les manuscrits de Galéas Marie, et qui, suivant un auteur du commencement du xv^e siècle, rappelait les exploits de Galéas Visconti⁽¹¹⁾, se com-

⁽¹⁾ Lancelot du Lac.

⁽²⁾ Ms. latin 8523.

⁽³⁾ Mss. latins 5791 et 6361.

⁽⁴⁾ Mss. latins 5837 et 7779.

⁽⁵⁾ Mss. latins 7910 et 8550.

⁽⁶⁾ Ms. latin 7703.

⁽⁷⁾ Ms. latin 5890.

⁽⁸⁾ Ms. latin 4586.

⁽⁹⁾ «Libri del ill^{mo} s^{re} duca Galeaz Maria repositi nella libreria de Pavia a di p^o octobris 1469. » «scotrati con Marcho Trotto a di 5 detto. » (Ms. latin 11400, fol. 19 v^o à 22 v^o). — Molini (*Notizia dei manuscritti italiani o che si rifeiscono all'Italia esistenti nella libreria dell'Arsenale in Parigi*, p. 18)

indique à l'Arsenal un manuscrit des lettres de Pie II fait pour Galéas Marie Sforze. — Le n^o 1263 du fonds Libri, chez lord Ashburnham, paraît être un Pétrarque fait pour Galéas Marie.

⁽¹⁰⁾ Mss. latins 4958, 5889, 7703, 7779 et 8550.

⁽¹¹⁾ «... Qui Galeaz cum comite de Aynallo Jerusalem perrexit, ibique balteo militari succinetus est. Deinde Galeaz, veniens in singulari certamine, quendam militem vicit, et ejus exuvias in signum victorie deportavit leonem in igne cum cimierio et baculum tenentem cum duabus seguis pendentibus, a quo noster inclitus dux Johannes Galeaz, de ejus memoria agitur, et a quo Jo-

pose d'un lion assis qui tient dans ses pattes une tige noueuse à laquelle sont suspendus deux seaux, le tout accompagné de la devise **ICI HOF** (*Père-père*), répétée un certain nombre de fois⁽¹⁾. Dans le manuscrit latin 5811 sont simplement figurées trois tiges noueuses, supportant chacune deux seaux. C'est peut-être Galéas Marie qui a lui-même écrit le chiffre **GZ.-MA.** et la devise **MODERATA DURANT.** qui ont été négligemment tracés à la fin du manuscrit français 343.

« Guido Bonattus, » dont le nom se lit dans le manuscrit latin 5811, était sans doute un copiste qui travaillait pour Galéas Marie. On peut en dire autant de « Jeronimus de Murigiis, » qui a souscrit le manuscrit latin 4586. — Galéas Marie reçut une copie des *Facéties* du Pogge⁽²⁾, à la fin de laquelle était ce distique :

Illustris princeps, patria spes maxima nostræ,
Melchion hoc squassus te donat munere parvo.

« Leodrisius Cribellus » a fait peindre ses armes et son chiffre sur le frontispice de l'exemplaire qu'il offrit à Galéas Marie de la Vie de François Sforze⁽³⁾.

Jean Galéas Marie, fils et successeur de Galéas Marie, a apposé sa signature au commencement d'un volume qui avait été fait pour son père : « Johannes Galeaz Maria Sfortia Vicecomes, dux Mediolani, manu propria⁽⁴⁾. » Je n'ai trouvé aucune trace des accroissements que la bibliothèque ducale reçut pendant les dix-huit années que dura l'administration de Jean Galéas Marie (de 1476 à 1494).

Après lui, le duché de Milan échut à son oncle, Ludovic Marie Sforze, qui fut renversé par Louis XII, en 1499. Ce prince avait été initié dès son bas âge à la connaissance des belles-lettres. Il entraît dans sa douzième année le 25 décembre 1463, quand il adressa à ses parents, François Sforze et Blanche Marie Visconti, un discours qu'il avait écrit de sa propre main : « Ego Ludovicus Maria Sfortia Vicecomes, pronunciai hanc orationem ad illustrissimum principem Franciscum Sfortiam et illustrissimam Blancham Mariam Vicecomites, Mediolani duces parentesque meos, anno natiuitatis Domini mccccxiii. in die natali, et manu propria scripsi anno etatis mee mdecimo et mensibus iii et diebus xii⁽⁵⁾. »

Je n'ai remarqué à la Bibliothèque impériale qu'un seul manuscrit fait pour Ludovic Marie Sforze, un Salluste copié à Milan en 1467, n^o 116 du fonds de La Vallière. Dans les encadrements qui ornent les deux principaux feuillets de ce volume, on remarque l'écu à la guivre, la tourterelle et la levrette, avec les devises : **A BON DROIT: MERITO ET TEMPORE: — IHC VERGES MIT: — MIT RAIT** *. Le chiffre **L.S.** qui est peint au haut du second encadrement, me paraît

* Johannes Maria Anglos, nunc dux novissimus et Philippus comes Papie. (Ms. latin 11330, f. 30.)

⁽¹⁾ Ms. latins 4586, 4685 et 8131.

⁽²⁾ Ms. latin 8770.

⁽³⁾ Ms. latin 5889.

⁽⁴⁾ Ms. latin 6355.

⁽⁵⁾ A la fin du ms. latin 7855.

⁽⁶⁾ Probablement pour MIT ZAIT.

Livre
de
Jean Galéas Marie
Sforze.

Livre
de
Ludovic Marie Sforze.

devoir être interprété par *Ludovicus Sforza*⁽¹⁾. — Le Musée britannique⁽²⁾ possède un Aulu-Gelle qui vient de Ludovic Sforze.

En résumé, les seigneurs et plus tard les dues de Milan qui ont formé la bibliothèque dont Louis XII s'empara à Pavie, en 1499 ou 1500, sont au nombre de dix : Azon Visconti, Jean Visconti, Galéas Visconti, Jean Galéas Visconti, Jean Marie Visconti, Philippe Marie Visconti, François Sforze, Galéas Marie Sforze, Jean Galéas Marie Sforze et Ludovic Marie Sforze. Les volumes copiés pour ces princes se recommandaient non-seulement par la nouveauté des textes, dont plusieurs étaient à peine connus en France, mais encore par l'élégance des frontispices, dus pour la plupart à d'habiles peintres italiens.

Ce fut sans doute avec les livres de la bibliothèque de Pavie que Louis XII rapporta d'Italie plusieurs volumes qui avaient appartenu à François Pétrarque. Dix-sept manuscrits latins de la Bibliothèque impériale ont cette glorieuse origine⁽³⁾.

Par une lettre datée de Milan, le 14 mai, Pétrarque remercie Boccace de lui avoir donné un énorme volume renfermant le commentaire de saint Augustin sur les psaumes : « *Beasti me munere magnifico et insigni : jam Davidicum pelagus securior navigabo. . . Hos inter æstus, puppim tu mihi prævalidam et nauclerum industriam destinasti, divini ingenii Augustinum, cujus opus immensum, quod vulgo tres in partes apud quosdam plurivariam divisum multis et magnis voluminibus continetur, totum uno volumine comprehensum, et a te mihi transmissum, lætus stupensque suscepi. . . Nemo ex amicis illum sine admiratione respexit, cunctis una voce testantibus nunquam se librum tanti corporis viderisse, quod de meipso profiteor, rerum talium haud ultimus inquisitor, nec mole litterarum quam sensuum ubertate majus opus. . . Huic tali amicitie tuo dono, præter eam quam loquor magnitudinem, et libri decor et vetustioris littere majestas et omnis sobrius accedit ornatus, ut cum oculos ibi figere coperim, sileniosa hircudinis in morem, nequeam nisi plenus avellere : ita mihi sapienties impransus præterlabitur, nox insomnis⁽⁴⁾. . . » Comme l'a judicieusement fait observer Mabillon⁽⁵⁾, le gros livre qui causa tant de bonheur à Pétrarque est celui qu'on a depuis coupé en deux tomes et qui forme aujourd'hui le n^o 1989 du fonds latin. Pour s'en assurer, il suffit de rapprocher de la lettre qui vient d'être citée une note qu'on lit en tête du ms. 1989 : « *Hoc immensum opus donavit**

⁽¹⁾ Ce manuscrit a été indûment attribué à Laurent de Médicis dans le *Catal. de La Vallière*, 1^{re} partie, III, 139. — Il faut aussi probablement rapporter à Ludovic Marie Sforze le Cicéron qui dans le même catal. (*Ididit*, p. 43, n. 2271) est donné comme ayant primitivement appartenu à Laurent de Médicis. On dit, en effet, que ce ms. était orné des mêmes devises que le Salluste dont je viens de parler.

⁽²⁾ Fonds de Burney, n. 175.

⁽³⁾ Quelques auteurs attribuent à Pétrarque une partie des notes ajoutées dans le recueil des poésies des troubadours, n. 12473 du fonds français; mais cette opinion ne me semble pas soutenable.

⁽⁴⁾ *Epist. variarum liber*, ep. 22, p. 1001 de l'Éd. de 1554.

⁽⁵⁾ *De re diplom.*, p. 368.

« michi vir egregius dominus Johannes Boccacii de Certaldo, poeta nostri temporis, quod de Florentia Mediolanum ad me pervenit 1355, aprilis 10^o. » Évidemment cette note a été tracée par la main même de Pétrarque, et je ne crois pas qu'il existe un exemple plus authentique de l'écriture du célèbre poète.

Un autre volume qui vient incontestablement de Pétrarque est un traité de Richard de Saint-Victor, classé sous le n^o 2589 du fonds latin. Les mots *Hic liber est domini Francisci Petrarce*, qui sont au bas du premier feuillet, m'ont semblé avoir été écrits par *Lucas Geminiani*. Ainsi s'appelait celui qui offrit le manuscrit à Pétrarque : il le dit expressément dans les deux vers qu'il a placés au bas du dernier feuillet :

Qui benefactor, habet contemplativa Ricardi,
Que mitto Lucas devotus Geminiani.

Le manuscrit latin 2923, renfermant les lettres d'Abélard, de Cassiodore et d'Étienne de Tournay, a également appartenu à Pétrarque. On lit au commencement les mots *D. Francisci Petrarce*, qui ont été écrits du vivant même de Pétrarque, et auxquels le mot *fuit* a été ajouté après la mort du poète. Les fragments de comptes des années 1344-1349 qui sont à la fin du volume sont peut-être de la main de Pétrarque.

La note *Domini Francisci Petrarce* se remarque aussi dans les manuscrits latins 7595 (Étymologies d'Isidore), 7748 (Rhétorique de Fabius Laurentius Marius Victorinus), 7880 (traduction de l'Iliade et de l'Odyssée par le Grec Léon, dont il est question dans plusieurs lettres de Pétrarque⁽²⁾) et 8082 (Claudien). Elle se lisait autrefois dans les manuscrits latins 390 (Glose sur le Lévitique), 1617 (saint Clément), 2540 (Hughes de Saint-Victor), 5816 (Spartien) et 8500 (Fulgentius Planciades). Elle n'a pas été conservée par les ouvriers qui ont relié ces cinq derniers volumes, les uns avant la Révolution, les autres sous les règnes de Louis XVIII et de Louis-Philippe⁽³⁾. Le n^o 2453 (Béni d'Anverre) a pareillement perdu une observation de Mellin de Saint-Gelais, constatant que le volume était annoté par Pétrarque⁽⁴⁾. Les auteurs du catalogue imprimé⁽⁵⁾ devaient avoir aussi sous les yeux un texte, aujourd'hui disparu, qui les autorisait à dire que Pétrarque a possédé le manuscrit latin 2219 (saint Grégoire sur Job). Ce qu'on doit encore plus regretter, ce sont les notes autographes que Pétrarque

⁽¹⁾ Voy. cette note sur la pl. XIII du *De re dipl.*

⁽²⁾ *Epist. rerum senil.*, t. III, ep. 5; t. VI, ep. 1, p. 775 et 807 de l'édit. de 1554.

⁽³⁾ Les notes que portaient ces cinq volumes ont été rapportées par Van Praet, dans ses recherches sur les livres de Pétrarque (*Catalogue des livres imprimés sur vélin avec date depuis 1457 jusqu'en 1472*, p. 202 et suiv.). Van Praet a dû travailler

d'après des notes de Boivin, que je n'ai pas retrouvées.

⁽⁴⁾ « Hunc librum fuisse domini Francisci Petrarce nota quadam illius manu ad margines posita indicant. »

⁽⁵⁾ « Codex membranaceus, olim Francisci Petrarce. » (*Catal. codicum mss. Bibliothecae regiae*, III, 255.)

avait consignées sur le manuscrit latin 1617⁰ : *Emptus Rome, 6 martii 1337*; — sur le n^o 5816 : *Hunc feci scribi Verone, 1356*; — et sur le n^o 5150 : *Missus de Florentia, ubi mee... anno 1361, 5 julii, ad res...* Nous avons conservé des notes du même genre dans les n^{os} 1994, 7595 et 7880; la première est ainsi conçue : *Emptus Rome 1337, 16 martii*; — la seconde : *Emptus michi a patre Parisius tempore pueritie mee, post facto perditus et recuperatus, 1347*; — la troisième : *Domus scriptus; Patavi ceptus; Ticini perfectus; Mediolani illuminatus et ligatus, anno 1369*. Cette note tracée en tête de l'Iliade nous révèle la date précise de la première partie de la traduction d'Homère que le poète se vantait d'avoir fait exécuter à ses frais⁽²⁾. Le volume consacré à l'Odyssée ne fut pas entièrement terminé du vivant de Pétrarque. Un contemporain a cru devoir en avertir le lecteur : *Franciscus Petrarca decessit 1374, die 23 julii, dum volumen istud illuminaret; vivit itaque post scriptio-nem Iliados annis quinque*.

IV.

LIVRES DE LOUIS DE BRUGES.

Les manuscrits que Louis XII enleva à l'Italie développèrent en France le goût de l'antiquité et ouvrirent des perspectives nouvelles à l'activité de nos savants comme à l'imagination de nos artistes.

Un autre genre de mérite caractérise la dernière collection de manuscrits que Louis XII fit entrer dans la librairie de Blois. Cette collection, qui a immortalisé le nom de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, rivalisait avec celle des ducs de Bourgogne. Dans les magnifiques volumes qui la composaient, on peut admirer le degré de perfection auquel l'art flamand était parvenu vers le milieu du x^e siècle.

Je n'ai pas à raconter ici la vie de Louis de Bruges. M. Van Praet a rempli cette tâche dans le livre qu'il a pieusement consacré à la mémoire de son illustre compatriote⁽³⁾. Je rappellerai seulement que Louis de Bruges, « puissant et « magnifique seigneur de Flandre, habile dans la guerre, habile dans les négocia-tions, » rendit des services multipliés à Philippe le Bon, à Charles le Témé-raire et à Marie de Bourgogne; qu'il se concilia l'affection des bourgeois de Bruges, qu'il encouragea les lettres et les arts avec une libéralité digne d'un des premiers vassaux des comtes de Flandre, et qu'il mourut en 1492, âgé d'environ soixante et dix ans. Il avait dépensé une partie de sa fortune à acheter des livres et surtout à en faire copier. Nous ignorons comment la bibliothèque qu'il

⁽²⁾ Je cite les notes suivantes d'après Van Praet.

⁽³⁾ « In Grœciam misi, et unde Cicero-nem ex-pertabam, habui Homerum, quique Græcus ad-mie venit, mea ope et impensa factus est latinus. »

(*Epist. rerum scilicet*, l. XV, ep. 1, p. 948 de l'édit. de 1554.)

⁽⁴⁾ *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, Paris, 1831, in-8°.

avait formée arriva presque en entier dans les mains de Louis XII⁽¹⁾. Nous ignorons également pourquoi les gens du roi, qui avaient scrupuleusement respecté les insignes des ducs de Milan dans les manuscrits rapportés de Pavie, voulurent dissimuler l'origine des volumes qui avaient appartenu à Louis de Bruges. La plupart de ces volumes portaient pour signes caractéristiques :

Un écu écartelé, au 1 et 4, d'or à la croix de sable, qui est Gruthuyse; au 2 et 3, de gueules au sautoir d'argent, qui est Van der Aa, avec le collier de la Toison d'or, et deux licornes pour supports;

La devise *Plus est en vous*, ou en flamand *Meer es in u*;

Des bombardes montées sur des affûts et lançant des bombes;

Les lettres *L* et *M*, initiales des noms de *Louis* et de *Marguerite* : Louis de Bruges avait épousé Marguerite de Borsselle en 1455².

Dans presque tous les manuscrits, ces marques ont été impitoyablement effacées : les armes ont été remplacées par un écu fleurdésilé; la seconde lettre du chiffre *L.M.* a été convertie en un *A*, initiale du nom de la reine Anne de Bretagne; les devises ont été lavées et les bombardes ont fait place à des pores-épiés. Malgré ces mutilations, beaucoup des manuscrits de Louis de Bruges sont encore reconnaissables : les sautoirs d'argent ont laissé des traces à peu près indélébiles; les bombardes, les chiffres et les devises ont parfois échappé à la proscription, surtout quand ces ornements étaient comme perdus dans le corps des manuscrits. Ces différents vestiges, le style des peintures, le caractère de l'écriture, qui est d'ordinaire une grosse bâtarde, et plusieurs notes de copistes ont conduit M. Van Praet à attribuer à Louis de Bruges près de cent cinquante volumes. A mon tour j'ai essayé de dresser la liste des livres de Louis de Bruges : j'ai pris pour base de mon travail les recherches de Van Praet. Outre les détails qui avaient fixé l'attention du savant bibliographe, j'ai remarqué une particularité dont j'ai cru devoir tenir un certain compte : la tranche longitudinale des volumes qui viennent de Louis de Bruges est presque toujours dorée, et sur cette tranche on a imprimé en creux de doubles losanges, au milieu desquelles sont des points rangés en cercle. J'ai encore observé dans beaucoup de volumes des chiffres placés au bas et dans l'angle extérieur du verso du dernier feuillet. Ces chiffres se rapportent peut-être au classement des volumes dans la bibliothèque de la Gruthuyse.

Dans la liste qui suit, j'ai distingué par un astérisque les manuscrits dont l'attribution repose sur des preuves matérielles et incontestables, et je renvoie

Marque
des livres
de
Louis de Bruges.

Liste des manuscrits
de Louis de Bruges.

⁽¹⁾ M. Van Praet (p. 85) s'est demandé si Jean de Bruges, fils de Louis, n'aurait pas fait hommage à Louis XII des livres de son père; mais il a laissé la question indéçise. M. Kervyn de Lettenhove (*Hist. de Flandre*, V, 491) a prétendu, mais

sans preuve, que Jean de Bruges offrit au roi la bibliothèque de son père lors de son mariage avec Renée de Beuil.

⁽²⁾ Van Praet, p. 5 et 60. La date de 1455 ne paraît pas établie sur des documents authentiques.

pour les détails aux excellentes descriptions contenues dans l'ouvrage de Van Praet.

FONDS LATIN.

- N. 4804. Cosmographie de Ptolémée (Van Praet, p. 200). On lit au fol. 153 v^o : « Exscriptus Johannes de Kriekenborch scriptor in Gandavo, anno a natali Christiano M CCC LXXXV. »
- N. 6049. Opuscules sur l'histoire d'Angleterre (Van Praet, p. 253).
- N. 7321 A. « Introductorium Alcabili, » etc. (Van Praet, p. 151).
- N. 8733 A. Traité de Nicolas Orème sur les monnaies (Van Praet, p. 135).

FONDS FRANÇAIS.

- N. 1. Bible (Van Praet, p. 91).
- N. 11 à 16. Joseph (Van Praet, p. 210). Cet ouvrage, aujourd'hui relié en six tomes, se composait primitivement de deux volumes, dont le premier (n. 11 à 13) fut écrit à Bruges en 1483, et dont le second (n. 14 à 16) est daté de 1480.
- N. 17. Cité de Dieu (Van Praet, p. 126).
- N. 34. Tite-Live (Van Praet, p. 224).
- N. 38. Commentaires de César (Van Praet, p. 228). Copié à Gand en 1482.
- N. 39, 40. Histoire romaine (Van Praet, p. 203 et 231).
- N. 59. Histoires troyennes (Van Praet, p. 173).
- N. 65, 66. Chronique de Jean de Courcy (Van Praet, p. 207).
- N. 68. Guillaume de Tyr (Van Praet, p. 222).
- N. 74 à 85. Chronique de Jean de Wavrin (Van Praet, p. 241).
- N. 88. Suite de Monstrelet (Van Praet, p. 249).
- N. 103. Roman de Tristan et d'Yseult (Van Praet, p. 185).
- N. 121 à 123. Lancelot (Van Praet, p. 182). Le tome III de cet exemplaire vient incontestablement de Louis de Bruges; le tome II, écrit en 1344, ne vient peut-être pas de ce seigneur.
- N. 132. Boccace, Dechiet des nobles (Van Praet, p. 261).
- N. 133. Boccace, Cas des nobles femmes (Paulin Paris, I, 258).
- N. 134. Propriétés des choses (Paulin Paris, I, 260).
- N. 137. Métamorphoses d'Ovide (Van Praet, p. 155).
- N. 139, 140. Histoire de la Toison d'or (Van Praet, p. 176).
- N. 174. Cité de Dieu (Van Praet, p. 127).
- N. 181. Vie du Christ (Van Praet, p. 119).
- N. 186. Livre des anges (Van Praet, p. 118).
- N. 188. Miroir de l'humaine salivation (Van Praet, p. 104).
- N. 189. Livre des merveilles (Van Praet, p. 171).
- N. 190. Secret parlement de l'homme à son âme (Van Praet, p. 114).
- N. 191. Livre du Trésor (Van Praet, p. 197). Copié par Jean du Quesne.
- N. 192. Le Jouvencel (Van Praet, p. 187).
- N. 201, 202. Somme rurale (Van Praet, p. 133). Copiée en 1471 par Jean Paradis.
- N. 212. Secret des philosophes (Van Praet, p. 145).
- N. 253. Histoire de Troyes (Paulin Paris, II, 276). Je doute fort que ce manuscrit vienne de Louis de Bruges.
- N. 257. Quinte-Curce (Van Praet, p. 220).

- N. 279. Suite de l'histoire romaine contenue dans les manuscrits 39 et 40 (Van Praet, p. 233).
- N. 288, 289. Valère-Maxime (Paulin Paris, II, 306).
- * N. 308 à 311. Miroir historial (Van Praet, p. 205). Copié en 1452.
- * N. 331. Conquête de la Toison d'or (Van Praet, p. 175).
- * N. 345 à 348. Percforêt (Van Praet, p. 186).
- N. 356-357. Gyron le Courtois (Van Praet, p. 178). L'attribution de ces deux volumes à Louis de Bruges est fort douteuse. (Voy. P. Paris, III, 61 et 62.)
- * N. 358-363. Gyron le Courtois (Van Praet, p. 179).
- N. 403. Apocalypse avec figures (Van Praet, p. 93).
- * N. 414. Légende dorée (Van Praet, p. 215). Copiée en 1404.
- N. 424. Légende de saint Hubert (Van Praet, p. 217).
- * N. 455 et 456. Horloge de sapience (Van Praet, p. 105).
- N. 493. Décrétales (Van Praet, p. 128).
- * N. 495. Digeste (Van Praet, p. 130).
- * N. 496. Code (Van Praet, p. 131).
- N. 498. Institutes (Van Praet, p. 130). Copiées en 1342.
- N. 562. Secrets d'Aristote (Van Praet, p. 136).
- * N. 575. Consolation de Boèce (Paulin Paris, V, 38).
- * N. 585. Végèce (Van Praet, p. 154).
- * N. 593. Pétrarque, de l'une et l'autre fortune (Van Praet, p. 144).
- N. 724. Guerre punique (Van Praet, p. 227).
- * N. 749. Histoire du Saint-Graal (Van Praet, p. 182).
- * N. 761. Artus le Restoré (Van Praet, p. 184).
- N. 793. Ansis de Carthage (Van Praet, p. 158).
- N. 810. Apparition de Jean de Meung (Paulin Paris, VI, 243).
- * N. 812. Consolation de Boèce. Roman de la Rose, etc. (Van Praet, p. 140).
- N. 897. Bible moralisée (Van Praet, p. 84).
- * N. 907. Épîtres et évangiles (Van Praet, p. 92).
- * N. 911. Dialogues de saint Grégoire (Van Praet, p. 124).
- N. 942. Commandements de la loi (Van Praet, p. 121).
- * N. 953. Livre des bonnes mœurs (Van Praet, p. 149). Copié par Gebray.
- * N. 961. Pêché de vanderie (Van Praet, p. 122).
- N. 993. Quatre dernières choses à venir (Van Praet, p. 113).
- N. 998. Retour du cœur perdu (Van Praet, p. 108).
- * N. 1001. Miroir de fâme (Van Praet, p. 116). Copié en 1473, à Abbeville.
- * N. 1021. Fleurs de toutes vertus (Van Praet, p. 110).
- N. 1026. Jardin de vertueuse consolation (Van Praet, p. 107).
- N. 1048. Vie de sainte Catherine (Van Praet, p. 219). L'attribution de ce manuscrit à Louis de Bruges est fort douteuse.
- * N. 1064. Institutes (Van Praet, p. 129).
- * N. 1073. Ordinaire de Tancrède (Van Praet, p. 132).
- N. 1085. Économiques d'Aristote (Van Praet, p. 137).
- N. 1090. Remèdes de Sénèque (Van Praet, p. 139).
- N. 1105. Dits des philosophes (Van Praet, p. 145).
- * N. 1154. Débat de félicité (Van Praet, p. 164). Ouvrage dédié à Louis de Bruges par Charles Soillot.

- N. 1174. Douze dames de rhétorique (Van Praet, p. 170).
- N. 1175. Vertu du sacrement de mariage (Van Praet, p. 112).
- N. 1185. Othéa (Van Praet, p. 146).
- N. 1216. Instruction d'un jeune prince (Van Praet, p. 147).
- N. 1217. Avertissement à Charles, duc de Bourgogne (Van Praet, p. 148).
- N. 1226. Remontrances à Marguerite, reine d'Angleterre (Van Praet, p. 263).
- N. 1280. Traité de noblesse (Van Praet, p. 190).
- N. 1300. Dédits de vénérie (Van Praet, p. 153).
- N. 1421. Roman des sept sages (Van Praet, p. 173).
- N. 1584. Guillaume de Machaut.
- N. 1589. Cheval de fust.
- N. 1594. Fables.
- N. 1634. Anti-Claudien (Van Praet, p. 160).
- N. 1696. Danse aux aveugles (Van Praet, p. 168).
- N. 1837. Pénitence d'Adam (Van Praet, p. 94).
- N. 1980. Gage de bataille (Van Praet, p. 189).
- N. 1989. Danse aux aveugles (Van Praet, p. 169). Il me semble à peu près certain que ce manuscrit ne vient pas de la librairie de Louis de Bruges.
- N. 2136. Vœu du paon, etc. (Van Praet, p. 156).
- N. 2159. Rhétorique.
- N. 2235. Les Quatre dames (Van Praet, p. 163). L'attribution de ce manuscrit à Louis de Bruges est fort douteuse.
- N. 2643 à 2646. Froissart (Van Praet, p. 235).
- N. 2680. Monstrelet (Van Praet, p. 239).
- N. 2691. Histoire de Charles VII, par Jean Chartier (Van Praet, p. 250).
- N. 2693. Tournoi de Jean de la Gruthuyse (Van Praet, p. 317).
- N. 2797. Chronique de Pise (Van Praet, p. 234).
- N. 2799. Chronique de Flandre (Van Praet, p. 255).
- N. 2803. Chronique de Hollande (Van Praet, p. 259).
- N. 4976. Vie de saint Louis (Van Praet, p. 218).
- N. 5058. Droits des Anglais sur la France (Van Praet, p. 252).
- N. 5631. Marc-Pol.
- N. 5646. Siège de Rhodes (Van Praet, p. 223).
- N. 9136. L'arboriste et le lapidaire.
- N. 19525. Pièces de piété en vers et en prose (Van Praet, p. 160).
- N. 20045. Vœux du paon (Van Praet, p. 158).

FONDS DIVERSES.

— Accrlandais, n. 1. Consolation de Boèce (Van Praet, p. 142). Copié en 1491 par Jean de Knekenborch.

— La Vallière, n. 5. Forteresse de la foi, en trois volumes (Van Praet, p. 123).

— Saint-Victor, n. 337. Sidrac.

Louis XII ne recueillit pas tous les livres qui avaient appartenu au sire de la Gruthuyse : plusieurs sont arrivés à la bibliothèque du roi au xviii^e et au xviii^e siècle.

après avoir passé dans les cabinets de Gaston ¹⁾, de Béthune ²⁾, de Mazarin ³⁾, de La Vallière, de Saint-Germain ⁴⁾ et de Saint-Victor. Quelques-uns sont encore aujourd'hui disséminés dans plusieurs bibliothèques publiques ou particulières. J'indiquerai :

^ A la bibliothèque Sainte-Genève (L. 29), l'Histoire de Hainaut, par Jacques de Guise, en trois volumes in-folio ⁵⁾.

^ A la bibliothèque de Rennes (ms. 116), Gouvernement des princes, par Gilles de Rome ⁶⁾. Ce manuscrit a conservé sa reliure primitive de velours, avec de gros clous; l'un des plats est garni d'un petit morceau de corne, sous lequel est fixée l'étiquette : « Gilles de Rome. 3. 4. »

^ Au Musée britannique (ms. harléien 4431), Œuvres de Christine de Pisan ⁷⁾.

^ A la bibliothèque de Bruxelles (n. 15654 et 15657), Épîtres et évangiles en flamand, et Vie de Jésus-Christ en vers flamands ⁸⁾.

^ A la bibliothèque de Genève, Dédits de la chasse, par Gaston Phebus (Van Praet, p. 159).

^ Dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps (n. 1930, jadis 885 de Meerman), Voyage de Jean de Mandeville (Van Praet, p. 961).

Dans la bibliothèque de M. Van Heurne, à Bruges, un Recueil de poésies flamandes, dont l'abbé Carton a donné une édition en 1848 ⁹⁾.

* Autrefois dans la bibliothèque de Boutourlin, Dialogue des créatures (Van Praet, p. 198) ¹⁰⁾.

Plusieurs des volumes réunis dans la bibliothèque de Louis de Bruges n'avaient pas été exécutés pour ce seigneur : on y remarquait des manuscrits du xiv^e et du xv^e siècle, sur lesquels on se contenta de peindre les armoiries du nouveau propriétaire. Quelques-uns avaient fait partie de la librairie de Charles V et de Charles VI ¹¹⁾. Louis de Bruges les avait sans doute recueillis en Angleterre. C'était aussi de ce pays qu'il avait tiré l'exemplaire de Christine de Pisan qu'on voit maintenant au Musée britannique ¹²⁾, le volume qui forme aujourd'hui le n^o 6049 du fonds latin, et deux manuscrits français sur lesquels je dois présenter quelques observations.

Le premier est une Apocalypse avec figures, n^o 403 du fonds français. L'écri-

Origine
de quelques mss.
de
Louis de Bruges.

¹⁾ Ms. français 2680.

²⁾ Mss. français 455, 456, 1001 et 2159.

³⁾ Ms. français 2136.

⁴⁾ Mss. français 19525 et 20045.

⁵⁾ *Compte rendu des travaux de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, VI, 73.

⁶⁾ Maillet, *Description des mss. de Rennes*, p. 83.

⁷⁾ Sir Frederic Madden, *Narratives of the arrival of Louis de Bruges, seigneur de la Grutayse, in England*, (Extrait du t. XXVI de l'*Archæologia*.)

⁸⁾ *Catal. des mss. de la biblioth. royale des ducs de Bourgogne*, II, 123 et 185.

⁹⁾ *Oudvlaemsche Liederen en andere Gedichten*, (Gent, 1848, in-8°.)

¹⁰⁾ Fomets trois mss. qui, suivant l'auteur du Catal. de la biblioth. Enschedé, vendue à Harlem en déc. 1867 (art. 1135, 1136 et 1137), venaient de la famille des Gruythuyse; Extrait d'enseignemens trouvés en la trésorerie de Poulegny; Mémoire de Jac. Petit sur le fait de la mort du duc d'Orléans; Relation de l'expédition de Hongrie en 1401, par le même.

¹¹⁾ Mss. français 174, 403, 493, 495, 761, 793, 810, 1064, 1589 et 1634.

¹²⁾ Ce ms. (n. 4431 du fonds harléien) avait appartenu à Jaquette de Luxembourg, seconde femme de Jean, duc de Bedford, puis au fils de ladite Jaquette, Antoine Wydeville. Ladite Jaquette a mis

ture et les peintures sont du commencement du xiii^e siècle. Une main anglaise, du xiv^e, a mis ce titre au haut du premier feuillet : *Apocalips' in pictura fact' Karolo Magno*. Une autre main a ajouté au bas de la même page une note qui a déjà fixé l'attention de M. Champollion et de M. Paulin Paris, mais qui ne me semble avoir été ni bien lue ni bien comprise. Cette note, dont les caractères se rapportent au xiv^e siècle, est ainsi conçue : *Fiat opus abstractum Costesdy et Hugo de Vi super apocalipsim, et inscribatur circa et sub picturas sequentes, et tunc erit complacens, et si necesse fuerit fiat rasura gallicani*. M. Champollion⁽¹⁾ a pensé que les mots *Costesdy* et *Hugo de Vi* désignaient les enlumineurs du manuscrit. M. Paris a repoussé cette explication, sans cependant rendre un compte exact des deux mots qui viennent d'être rapportés. *Costesdy* est, à n'en pas douter, le même que *Costebius, Anglus theologus*, dont on connaît un commentaire sur l'Apocalypse². Dans *Hugo de Vi*, il faut probablement reconnaître *Hugues de Vionio*, ou de Virley, carme anglais qui a composé un livre sur les figures de l'Écriture sainte³. L'auteur de la note voulait qu'on fît un abrégé des ouvrages de ces deux écrivains sur l'Apocalypse, et que cet abrégé fût copié autour et au-dessous des miniatures qui remplissent le manuscrit 463; pour trouver la place nécessaire, il conseillait, s'il en était besoin, d'effacer le texte français. Heureusement, il n'a pas été donné suite au projet, et le manuscrit est resté tel qu'il est sorti des mains du peintre et du copiste au commencement du xiii^e siècle.

Le second manuscrit (n. 4976 du fonds français) contient la vie et les miracles de saint Louis. Ce volume, dont l'écriture dénote une origine française, devint la propriété d'un roi d'Angleterre, probablement Henri VI, à qui il fut donné le 23 octobre de la vingtième année de son règne (1441) : "This book - of the life of seynt Loys, king of Fraunce, yafe and beqwith the ankeresse of - Seynt Margaret in Westm' to the king⁴. xxiiij day of october, the - yer of his regne xx. Deo. gratias."

Sous Louis XII, l'Angleterre, comme l'Italie, nous rendait donc, et quelquefois avec usure, beaucoup des anciens manuscrits que divers événements avaient fait sortir de France au xiv^e et au xv^e siècle.

sa signature (*Anquette*), ainsi que ledit Antoine (L. *Rivères*); il signe ainsi à cause de son titre de *carl Rivères*, dont la devise est : M LLE LA VALLT. Voy. le mémoire cité p. 145, note 7.

¹ *Paléographie universelle*.

² *Manuscrits français*, III, 373.

Lelong, *Bibl. sacra*, II, 687.

³ Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinæ*, III, 300.

⁴ La lecture de ces deux mots n'est pas certaine; ils ont été grattés, ainsi que la suite de la phrase au-dessus ou a récrit le mot *Thomas*.

CHAPITRE IV.

RÈGNES DE FRANÇOIS I^{er}, HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IX
ET HENRI III.

I.

LIBRAIRIE DES COMTES D'ANGOULÊME.

François I^{er}, avant de monter sur le trône, possédait une bibliothèque dont l'origine remontait à près d'un siècle. Fondée par Jean le Bon, comte d'Angoulême, elle s'était accrue par les soins de Charles, fils et successeur de Jean le Bon, par ceux de Louise de Savoie, femme de Charles, et enfin par ceux de François lui-même, qui, dès sa plus tendre jeunesse, manifesta un goût très-vif pour les arts et la littérature.

Jean le Bon, fils de Louis, duc d'Orléans, et petit-fils de Charles V, avait été initié à la culture des lettres par son précepteur Eudes de Foulloy, qui lui dédia un recueil intitulé : *Flos florum compilatus ex sacris dictis doctorum ecclesie et moralium philosophorum*⁽¹⁾. Cet ouvrage lui donna sans doute l'idée d'un recueil du même genre, le *Caton moralisé*, qu'il composa pendant qu'il résidait comme otage en Angleterre. Le manuscrit autographe du *Caton moralisé* resta enchaîné jusqu'en 1562 dans le chœur de la cathédrale d'Angoulême⁽²⁾. Le comte Jean conserva jusqu'à sa mort un autre souvenir des adoucissements que l'étude et la piété avaient apportés aux ennuis de son exil : c'était le Rational des divins offices qui avait appartenu à Charles V, et qu'il eut le bonheur de trouver à Londres en 1441⁽³⁾. Après son retour dans sa patrie, Jean fit copier deux traités sur l'âme par son chapelain Georges le Maalot, qui suivait les cours de l'université de Poitiers⁽⁴⁾. En 1453 il ordonna de payer quinze écus d'or à Guillaume Arbalétrier, de la

Livre
de
Jean le Bon
comte d'Angoulême

Cet ouvrage paraît perdu; Jean du Port en avait vu un exemplaire au château de Loches, à la fin du xvr siècle. (Voy. *Vie de Jean d'Orléans*, éd. Castaigne, p. 63.) — Il a été question plus haut, p. 103 et 104, d'Oudard ou Eudes de Foulloy.

² Jean du Port. *Vie de Jean d'Orléans*, p. 40.

³ En tête du ms. français 437, on lit : -Ce livre est à Jehan, comte d'Engolesme, lequel achetâ à Londres en Engleterre l'an de grace 1441.-

⁴ -Apparatus trium librorum de anima editus per eximium sacre theologie professorem magistrum Guillelmum de Valle Ronillonis, fratrum Minorum provincie Turonie ministrum provincialem, meritissimum atque dignissimum, scriptus per manum Georgii le Maalot, sui discipuli, in decretis et sacra theologia licenciati, illustrissimi ac potentissimi principis domini Johannis Dei gratia comitis Angolismensis cappellani immeriti, Pic-tavis studentis. - (Ms. latin 6684.)

Rochele, qui lui avait transcrit le *Songe du Verger*⁽¹⁾. En 1454 il se faisait peindre des heures par Colinet de Merties (ou Marties), enlumineur demeurant à Paris². Guillaume Cousinot lui avait précédemment fait hommage d'un exemplaire de sa *Geste des nobles*³. Nicolas Astesan lui envoya un exemplaire autographe de son abrégé de l'Histoire de Milan⁽⁴⁾. Les notes qui se lisent dans deux manuscrits du fonds latin, le n° 431 (Commentaire sur les psaumes) et le n° 3314 (Traité de dévotion par Pierre Poquet, Richard de Saint-Victor, saint Augustin, Pierre d'Ailly et Jean de Gerson), prouvent que l'un et l'autre ont appartenu à Jean, comte d'Angoulême. Ce prince a mis sa signature, à côté de celle de son frère, Charles, duc d'Orléans, sur le manuscrit français 1802, qui renferme les *Enfances de Jésus-Christ*, des prières et différentes pièces. Plusieurs des volumes qui viennent d'être énumérés sont ornés des armes d'Angoulême : de France, au lambel à trois pendants d'argent, dont le second est chargé d'un croissant de gueules. Dans le manuscrit français 684 (*Miroir du monde*) et dans le n° 2230 (*Lai de paix et d'amitié*), on voit un écu parti d'Angoulême et de Rohan, qui rappelle le mariage du comte Jean avec Marguerite de Rohan. Je citerai deux manuscrits qui ont été faits pour cette dame⁽⁵⁾ : le premier (*Livre de messire Guy de Warewyk et de Herolt d'Ardenne*, ms. français 1746) nous offre sur le frontispice deux M majuscules, chargés d'un écusson parti d'Orléans et de Rohan ; le second (ms. français 1673), renfermant un poème d'Ymbert Chandelier, est de 1483, c'est-à-dire d'une époque où Marguerite était veuve depuis une quinzaine d'années. En effet, le comte Jean était mort le 30 avril 1467. Le 1^{er} juin suivant on dressa, en 167 articles, l'inventaire des livres qui lui avaient appartenu⁽⁶⁾ ; j'y ai remarqué la mention de neuf volumes qui avaient été transcrits par le comte lui-même. Voici dans quels termes ils sont indiqués :

Un psautier en parchemin, écrit de la main de feu monseigneur, commençant au tiers feuillet *Cum invocarem*, et finissant au penultieme *Resurrectio*.

Les quatre meditations de Bonaventure, escrites de la main de feu monseigneur, en parchemin et latin, avec un autre traité, commençant au premier feuillet *Flecto genua mea*, et finissant en celui mesme *Austeritatem*, et finissant au penultieme *Pro nobis*, et on tout en lettre noire *Explicit*.

Les croniques de Martin, en latin et parchemin, escrit de la main de monseigneur.

Boece, de la consolacion, en latin et parchemin, escrit de la main de monseigneur.

¹ De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 497, n. 7491. Le manuscrit de Guillaume Arbalétrier est incontestablement le n° 537 du fonds français.

² De Laborde, III, 368 et 369, n. 6807 et 6809.

³ Ms. français 5699.

⁴ Ms. latin 6166.

Les heures de Marguerite de Rohan, après avoir appartenu à M. Sauvageot, sont maintenant dans le cabinet de M. Didot. Elles ont été exposées en 1867 dans la galerie de l'Histoire du travail.

⁵ En 1861, M. Schœmaud annonçait la prochaine publication de cet inventaire. (Voy. *La bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 6, note 1.)

François Petrarque, avec la division et profit de l'oraison, et le Donat contemplatif, escrit de la main de monseigneur.

Méditation de François Petrarque, avec plusieurs contemplacions et oraisons, escrit de la main de monseigneur, en papier et en latin.

Le traité d'Alain, en latin et papier, escrit de la main de monseigneur.

Le dialogue de Anselme, de la main de monseigneur, avec petits naturels (?) sur les festes annuelles.

Deux cahiers de parchemin, escrits de la main de feu monseigneur, contenant chacun cahier huit petis feuilz, où sont contenus certaines oraisons de saint Augustin¹.

Le comte Jean avoit sans doute transcrit plusieurs de ces volumes, comme le Caton moralisé, dont il a déjà été question, pendant les longues années de son exil sur la terre anglaise. N'est-ce point un spectacle intéressant que de voir l'art des copistes si hautement honoré par le petit-fils de Charles V et le grand-père de François 1^{er}? Aussi devons-nous accorder une respectueuse attention au manuscrit latin 3638 de la Bibliothèque impériale, qui est, à n'en pas douter, le volume que l'inventaire du 1^{er} juin 1467 désigne par ces mots : « Méditation de François Petrarque, avec contemplacions et oraisons, escrit de la main de monseigneur, en papier et en latin. »

Charles, fils et successeur de Jean le Bon, suivit l'exemple de son père. Notre fonds français renferme au moins cinq manuscrits qui lui ont appartenu, savoir : n^o 929, Imitation de Jésus-Christ ; — n^o 1155, Estrif de science, dédié au comte d'Angoulême, en 1488, par Octovien de Saint-Gelais ; — n^o 1191, Discours d'entendement et de raison, dédié à Charles, comte d'Angoulême, par Charles de Coëtlivy ; — n^o 1204, Régime des princes, traduit pour le comte d'Angoulême, en 1487, par Charles de Saint-Gelais ; — n^o 1699, la Bessource de la chrestienté sur l'entreprise de Naples, par André de la Vigne².

Charles, comte d'Angoulême, appréciait aussi les mérites de la merveilleuse industrie qui faisait dès lors une si rude concurrence à l'art des copistes. De là les importantes commandes de livres imprimés qu'il fit au célèbre Antoine Vérard, comme on le voit par un compte de l'année 1495³, qui, publié une première fois par M. Sénemaud⁴, a été mis dans tout son jour par M. Aug. Bernard⁵.

¹ Ces articles sont à la page 89 du tome IX des Extraits de la Chambre des comptes formant le n^o 5870 de la collection Le Ber, à la bibliothèque de Bonen. (Voy. le Catalogue imprimé de cette collection, III, 175.) Je dois la copie de ces articles à M. Charles de Beurepaire.

² J'ignore s'il faut attribuer au comte Charles ou à Jean, son père, les cinq articles suivants du fonds français : n^o 243, Légende dorée, à la fin de laquelle on voit la signature du copiste François ;

— n^o 1798, Livre de bonnes mœurs ; — n^o 1838, Le chemin de paradis ; — n^o 2824, Guillaume de Tyr ; — n^o 5923, Droits et juridiction des seigneurs. — Les armes d'Angoulême sont aussi sur un livre d'heures, orné de peintures remarquables, n^o 1173 du fonds latin.

³ Ms. français 8815, fol. 27 v^o.

⁴ *Archives du bibliophile*, année 1859.

⁵ *Antoine Vérard et ses livres à miniatures*; Paris, 1860, in-8^o. Extrait du *Bulletin du bibliophile*.

Le comte Charles mourut le 1^{er} janvier 1496, à l'âge de trente-sept ans. Le 20 novembre suivant, Louise de Savoie, sa veuve, fit procéder à l'inventaire des biens qu'il avait laissés dans le château de Cognac. On commença par décrire, en soixante et quinze articles, les volumes qui furent trouvés dans la chambre de la librairie. Cet inventaire, qui n'offre aucune particularité bien curieuse, a été imprimé, en 1831, par Samuel Bentley⁽¹⁾, d'après un registre du cabinet de Joursanvault⁽²⁾. Il en existe à la Bibliothèque impériale⁽³⁾ une ancienne copie d'après laquelle le document a été publié en 1854 par M. Le Roux de Liucy⁽⁴⁾, et en 1861 par M. Séméand⁽⁵⁾. Le Musée britannique en possède aussi un exemplaire⁽⁶⁾, le même peut-être que celui du cabinet de Joursanvault.

Nous verrons dans la suite avec quel zèle Louise de Savoie fit continuer les travaux commencés pour son mari, avec quel soin elle inspira le goût du beau à ses deux enfants, François et Marguerite. Je me borne à enregistrer ici les volumes qui furent faits pour le jeune François avant que la mort de Louis XII eût fait monter sur le trône de France.

FONDS LATIN.

N. 3594 A. Préceptes moraux.

FONDS FRANÇAIS.

N. 143. Les échecs amoureux.

N. 231. Boccace. Cas des nobles hommes.

N. 1219. Instructions adressées à Louis XII, vers 1509, par l'évêque de Condom.

N. 1383. Premier livre de la Cyropédie, traduit par François de Moulins.

N. 2126. Gestes de Totilas, livret offert à François par Jean de Lenoncourt, trésorier de l'église de Tours.

N. 2447. Livre d'espérance, présenté à François, en 1508, par Adrien de Verneiges.

N. 2794. Description des ports et des îles de la Méditerranée et de l'Océan.

N. 5709. Chroniques abrégées.

Il faut sans doute ajouter à cette liste le manuscrit 146 de la bibliothèque de Bourges : c'est un exemplaire de l'Institution du prince par « Ludovius Helianus » que, selon toute apparence, Louis XII fit faire pour François, son héritier présomptif⁽⁷⁾. Peut-être aussi devrais-je citer maintenant plusieurs des volumes que j'indiquerai plus loin, quand je passerai en revue les manuscrits de

Excerpta historica or illustrations of English history. London, 1831, in-8.

⁽²⁾ *Catal. des archives de Joursanvault*, II, 73, n. 2509.

Blancs-Manteaux, 49, p. 270.

Heptameron, III, 213.

La bibliothèque de Charles d'Orléans, comte

d'Angoulême, au château de Cognac, en 1496. Paris, 1861, in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société archéol. et histor. de la Charente*.

⁽⁵⁾ Addit. mss. n. 11538. (Note communiquée par M. Meyer.)

⁽⁷⁾ De Girardot, *Catal. des mss. de la biblioth. de Bourges*, p. 59.

Louise de Savoie : il est en effet très-facile de confondre les livres de cette princesse avec ceux de son jeune fils.

II.

FONDATION DE LA LIBRAIRIE DE FONTAINEBLEAU. — RECHERCHES DE MANUSCRITS
À L'ÉTRANGER ET EN FRANCE. — MANUSCRITS PRÉSENTÉS À FRANÇOIS I^{er}.

L'année même de son avènement, François I^{er} reçut du pape Léon X les plus pressantes recommandations en faveur de Jean Lascaris⁽¹⁾. Ce savant, touché de l'accueil qu'il trouva près du nouveau roi, témoigna sa reconnaissance par de judicieuses observations sur les meilleurs moyens de se procurer les manuscrits qui étaient conservés en Grèce et ceux que divers fugitifs avaient apportés en Italie⁽²⁾.

François I^{er} mit à profit les indications de Lascaris : il établit dans son château de Fontainebleau une librairie plus particulièrement affectée aux manuscrits grecs, qu'il fit acheter à grands frais en France et dans les pays étrangers. L'histoire de ces manuscrits a été racontée par Boivin avec beaucoup de science et d'exactitude. Il y aurait témérité de ma part à essayer de traiter une question si bien élucidée par un de nos plus habiles hellénistes et de nos plus savants bibliothécaires. Je ne puis donc mieux faire que d'insérer ici textuellement les recherches de Boivin, dont un extrait fort insuffisant a été publié dans le *Mémoire historique*⁽³⁾ et dans l'*Essai* de Leprince⁽⁴⁾ :

La plus ancienne acquisition de manuscrits grecs qui ait été faite par François I^{er} fut, à ce que je crois, celle qu'il fit par l'entremise de Hierôme Fondule, vers l'an 1521. Hierôme Fondule

(1) -LEO PP. X. — Charissime in Christo fili
-noster, salutem et apostolicam benedictionem. Ven-
-it ad majestatem tuam dilectus filius Johannes
-Lascaris, Constantinopolitanus, tui nominis ob-
-servantissimus, vir et genere inter Grecos admo-
-dum illustri et doctrine optimarumque artium et
-litterarum prestantia, et tum morum elegantia,
-tum prudentia et in rebus agendis experientia ac
-dexteritate plane insignis. Eum his tot tantisque
-de causis et amavimus omni tempore, et nunc in-
-ter nobis charissimos animoque nostro gratissi-
-mos habemus. Neque solum nos, sed universa
-domus nostra, presertimque bone memorie Lau-
-rentius Medicus, genitor secundum carnem noster,
-eo usus est familiarissime fecitque illum semper
-plurimi. Quamobrem gratissimum nobis erit si,
-preterque quod is in tuo aere jam diu est, quod-

-lentesque virtutes qui a tua Majestate diligitur,
-nostra etiam causa et respectu leto illum vultu
-excipies liberalitateque tua et benignitate homi-
-nem amplecteris, habeisque nostro nomine al-
-quanto etiam chariorem. Preterea, quoniam et
-mandavimus ut Majestatem tuam a nobis sabda-
-ret tibi que nonnulla referret, ejus verbis ut fidele
-adhibeas eandem tuam Majestatem hortamur, Da-
-tum Viterbii, sub annulo Piscatoris, die xiiii octo-
-bris m^oxxv, pontificatus nostri anno tertio, P. BEM
-BUS. — En suscription : «Charissimo in Christo
-filio nostro Francisco, Francorum regi christians-
-simo.» (Orig. fonds français, n. 15523.)

(2) Le ms. grec 1250 est un cadeau fait par Las-
caris à François I^{er}. On lit en tête : «Francisco
Francorum regi christianissimo, Lascaris.»

(3) P. x.

(4) P. 20.

Jean Lascaris
à
François I^{er}

Historie
des mss grecs
acquis
par François I^{er}

Hierôme Fondule

devoit être un homme de considération, du moins parmi les savants, puisqu'il étoit en commerce avec le fameux Christophe Longueil, qui lui a écrit trois lettres latines. Bourbon, Maclin et Lascaris même l'ont célébré dans leurs poésies. Joignez à ces témoignages ce que dit Lambin, dans son épître dédicatoire au cardinal de Tournon, à la tête de sa traduction des Morales d'Aristote. François I^{er}, voulant avoir beaucoup de manuscrits grecs dans sa nouvelle bibliothèque, choisit d'abord Hierôme Fondule pour faire la recherche de tout ce qui s'en pourroit découvrir dans les pays étrangers. Fondule amassa soixante volumes, ayant eu du roi quatre mille escus d'or, et n'ayant pas employé à cette acquisition le tiers de la somme qu'on lui avoit avancée. On ne dit point ce qu'il avoit fait du surplus. La liste de ces volumes s'est conservée dans un manuscrit de M. Colbert ¹, avec ce petit avertissement italien qui la précède : « 1529. La nota delli libri greci che ha havuto il S^t Fondulo, portati a sua Maesta nella libreria di Fontanableo, et per il tutto ha detto a sua Maesta haverlo speso Δ 1200, et havea havuto per spender Δ 4000. Il qual Fondulo passo di questa vita qui in Parisi alli xii marcio 1540. A cui il -S^t Iddio per sua gracia perdoni. » Les titres des livres y sont grecs. Ce qui me persuade que ces manuscrits furent apportés à Fontainebleau dès l'an 1529, c'est le chiffre même 1529 ajouté au haut du mémoire, et aussi ancien que le reste ².

Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, la retraite la plus ordinaire des Grecs fut la ville de Venise. Les sciences et la littérature grecque les y avoient suivis et s'y étoient comme établies avec eux. La bibliothèque que le cardinal Bessarion avoit léguée à la république étoit en quelque façon leur bibliothèque. Les moins accommodés, réduits à copier des livres, n'y manquoient jamais d'emploi, surtout du temps de François I^{er}, dont les ambassadeurs regardoient comme un moyen sûr pour acquérir de la réputation la recherche des bons livres et l'étude de l'antiquité.

Jean de Pins, évêque de Rieux, fut le premier qui, étant ambassadeur à Venise, y amassa des manuscrits grecs. Je n'en ai reconnu que dix-huit qui lui aient appartenu. Le soin qu'il a pris d'écrire son nom au commencement, au milieu et en plusieurs endroits de chaque volume, entre les lignes mêmes du texte, prouve que c'étoit pour lui, et non pour le roi, qu'il les avoit acquis. Jean de Pins étoit savant, et sa plume, si l'on en croit Érasme, auroit été l'une des plus cicéroniennes de son temps, si les négociations dont il fut chargé ne l'avoient distraité de ses études. Nous avons de lui la Vie de Philippe Bernalde, sous qui il avoit étudié, celle de sainte Catherine de Sienne, un livre de la Vie des gens de cour et quelques autres opuscules. Il quitta l'évêché de Rieux, en 1515, pour l'ambassade de Venise, d'où quatre ans après il passa à celle de Rome ³. Il mourut vers l'année 1539, et ce fut apparemment peu de temps après sa mort que ses manuscrits grecs, ayant été vendus à François I^{er}, furent mis dans la bibliothèque de Fontainebleau.

Georges de Selve, évêque de Lavaur, fut envoyé ambassadeur à Venise vers le commencement de l'année 1534 ⁴. André Thevet, dont le témoignage n'est pas toujours à rejeter, quoi que dise de lui Casaubon, assure, dans l'éloge de Zonare, que Georges de Selve acheta à Venise, d'un marchand de l'île de Crète, plusieurs livres grecs, et entre autres une bonne partie des œuvres de Zonare ⁵.

¹ Ce ms. forme aujourd'hui le n^o 3664 du fonds grec. La note italienne qu'on va lire s'y trouve au fol. 68.

² Sur la mission de Fondule, voy. la lettre de Guillaume Pellicier, rapportée plus loin, p. 156.

³ D'après les Bénédictins (*Gallia christ.* XIII

1931), Jean de Pins fut évêque de Rieux de 1523 à 1537; ses ambassades de Venise et de Rome sont antérieures à son pontificat.

⁴ Il y étoit le 16 mai 1534. (Ms. français 3096. fol. 77.)

⁵ Le marchand dont parle Thevet étoit, à ce

Il y avoit à Venise deux copistes grecs de réputation : l'un étoit Ange dit Vergèce, et l'autre Nicolas Sophien. Nous avons dans la Bibliothèque du roi cinq volumes grecs écrits à Venise, de la main d'Ange Vergèce, pendant les années 1535, 1536 et 1537. Nous avons aussi un volume écrit dans la même ville, en l'an 1534, au mois de septembre, par Nicolas Sophien. Vergèce dans ses copies n'a fait aucune mention de Georges de Selve, quoiqu'il y ait lieu de croire que ce fut par ordre de cet ambassadeur qu'il copia, je ne dis pas les cinq volumes dont je viens de parler, mais quelqu'un des cinq. De plus, il y a grande apparence que ce fut Georges de Selve qui, avant que de quitter Venise pour aller à Rome⁽¹⁾, engagea Vergèce à passer en France, où ce copiste, si célèbre et si distingué de tous les autres par la beauté de son écriture grecque, étoit déjà établi en l'an 1540, comme il paroît par la note écrite de sa main, à la fin du Denys d'Halicarnasse, coté 2547 [aujourd'hui ms. grec 1655].

Pour ce qui est de Sophien, il est certain que ce fut pour Georges de Selve qu'il écrivit, en l'an 1534, le manuscrit qui a pour numéro 2084 [aujourd'hui ms. grec 1963] : ΣΕΞΕΤΟΥ ΠΥΡΡΩΝΕΙΩΝ ΥΠΟΤΥΠΩΣΕΩΝ. Les sept vers ajoutés à la fin du volume sont de la façon du copiste et s'adressent à l'ambassadeur de France, qui, dans le temps que la copie a été achevée, ne pouvoit être que de Selve⁽²⁾.

Georges de Selve se retira à Lavaur après son ambassade à Rome, renouça entièrement aux affaires temporelles, et, uniquement occupé du soin de son église, mourut dans son diocèse en l'an 1542⁽³⁾. Il avoit eu pour précepteur Pierre Danès, Il traduisit de grec en françois huit Vies d'hommes illustres de Plutarque, et les dédia à François I^r. Dans l'épître dédicatoire, il dit avoir consulté Pierre Danès, « homme, ajoute-t-il, de très-rare sçavoir, qui a esté et est mon maistre ès lettres grecques et latines⁽⁴⁾. » Sa bibliothèque fut vendue publiquement après sa mort. Elle étoit riche en manuscrits grecs, que le roi fit apparemment acheter, pour grossir le nombre de ceux qu'il avoit déjà. Je n'ai trouvé jusqu'ici aucune marque qui méritât pu aider à les discerner.

Georges d'Armagnac, successeur de Georges de Selve en l'ambassade de Venise⁽⁵⁾, ne paroît n'y avoir acheté ni fait copier aucun manuscrit grec. Peut-être que les négociations épineuses dont il se trouva chargé, dans la situation où étoient alors les affaires de France, l'empêchèrent de donner aux recherches littéraires l'application qu'elles demandent. Mais, ayant passé de Venise à Rome dans le temps que de Selve revint de Rome à Lavaur, il songea de bonne heure à satisfaire son inclination, qui le portoit à se signaler par l'amour des lettres⁽⁶⁾. Il avoit eu pour précepteur

Le cardinal de
Georges d'Armagnac.

que je crois, Vergetius : car Vergetius étoit véritablement Candiôt et marchand de livres. D'ailleurs, l'exemplaire des œuvres de Zonare envoyé au roi pourroit bien être celui qui est aujourd'hui coté 2557 [ms. grec 1716]. Les emblèmes de François I^r imprimés sur la couverture et la note marginale écrite par Vergetius sur le dernier feuillet semblent confirmer ma conjecture. (Note de Boivin.)

⁽¹⁾ De Selve étoit à Rome le 18 juin 1537. (Ms. français 3083, fol. 24.)

⁽²⁾ C'est peut-être à des livres envoyés d'Italie par Georges de Selve que se rapporte l'article suivant d'un compte de 1538 : « A M^r Claude Chappuis, libraire du dit seigneur, la somme de 33 l. 2 s. t. à lui ordonnée par icelui seigneur, pour son remboursement de plusieurs menues parties par lui fournies et païées pour la garniture de livres

« que le dit seigneur a fait apporter de Thurin, port d'icelui de Fontainebleau à Paris, et à Saint-Germain en Laye, et du dit Saint-Germain es dits lieux de Paris et Fontainebleau, et despençe faicte par ledit Chappuis, cy 33 l. 5 s.» (De Laborde, *Renaissance des arts*, Addit. au t. I, p. 973, note.)

⁽³⁾ Le 12 avril 1542. (Voy. *Gallia christ.* XIII, 345.)—Nicolet Liburnio cite : « Monsignore Giorgio di Selve vescovo Vaurense ben dotto; » *Le occorrenze humane*, fol. 105 v^o.

⁽⁴⁾ Ms. français 733, fol. 11.

⁽⁵⁾ Le 16 novembre 1536, Georges d'Armagnac étoit à Venise avec G. de Selve (ms. français 3019 fol. 98 v^o). Il étoit encore à Venise en 1538; Pellucier lui succéda en 1539. (Note de Boivin.)

⁽⁶⁾ Sur des marbres antiques que Georges d'Armagnac envoya d'Italie au connétable de Mont-

le fameux Pierre Gilles, et par le progrès de ses études sous un maître si habile il avoit su mériter l'estime de Budé, et même quelques épîtres grecques de la part de ce savant homme. Georges d'Armagnac trouva à Rome plusieurs bibliothèques remplies de bons livres; il en feuilleta les catalogues, et, ayant obtenu la communication des originaux dont il voulut avoir des copies, il fit transcrire pendant les quatre années de son ambassade, par un seul copiste⁽¹⁾, quatorze volumes grecs qui furent mis dans la bibliothèque de Fontainebleau du vivant de François I^{er}, comme on le voit par les salamandres et par les autres emblèmes empreints sur la couverture².

Pendant qu'à Rome une seule main écrivoit ces différentes copies aux dépens de Georges d'Armagnac, douze copistes à Venise étoient continuellement occupés à transcrire d'anciens manuscrits grecs pour Guillaume Pellicier, alors ambassadeur de France vers la république. On assure que plusieurs savants critiques s'assembloient chez lui, collatioimoient les exemplaires et marquoient les diverses leçons. Les Saint-Marthe disent qu'étant à Venise il amassa aux dépens du roi un grand nombre de livres hébreux, grecs et syriaques. Ces livres, ajoutent-ils, ont été mis dans la bibliothèque du roi. Mais il s'en faut beaucoup que la bibliothèque de François I^{er} ait eu tous les manuscrits que Guillaume Pellicier avoit achetés. Il en avoit dans son palais épiscopal de Montpellier environ deux cents, dont on a encore aujourd'hui les catalogues⁽³⁾, et ces catalogues ne prouvent que trop la vérité de ce que j'avance.

Pour compléter ce que Boivin rapporte des manuscrits recueillis à Venise par Guillaume Pellicier, je citerai deux lettres de cet ambassadeur. La première, en date du 29 août 1540, est adressée à François I^{er}. En voici le texte :

Sire, J'estime que par Monsieur de Tules auez esté adverti de la délivrance de mille escus qu'il a pleu à Vostre Majesté ordonner au gentil homme pour lequel vous ay escrit long temps, qui vous a fait present de ses livres grecs. Il remercie très-humblement Vostre Majesté d'un si grand bienfait: luy et tous les siens seront à jamais obligés à prier Dieu pour vous; car, à dire vérité, vous les avez tirés d'une grande nécessité. Il n'a failli sonner la fame en cette ville de vostre libéralité, de sorte que, parce qu'il y est très bien connu et aimé, un chacun en a très-grand plaisir. Et parce, Sire, que, pour l'antiquité de ces livres, qu'il m'a consignés en plus grand nombre que le roule qu'il vous a envoyé, des aucuns quelques feuillets sont gastez et mangez de la vermine, tellement qu'on ne pourroit bonnement les lire en ces endroits, avons esté d'avis qu'avant vous les envoyer devons donner ordre de restituer les dits feuillets ès lieux qui y faillent: luy et moy avons esté et sommes tous les jours après à chercher tant aux librairies

morency, en 1555, voyez les documents que M. Miller a tirés du ms. 321 de Gaignières, et qu'il a publiés dans la *Gazette des beaux-arts*, sous le titre suivant : *De quelques marbres antiques envoyés d'Italie au comte de Montauverney* (in-8° de 7 p.).

— Un bréviaire aux armes du cardinal d'Armagnac a été mis en vente en 1841 par le libraire Techerer. (Voy. le *Bulletin du bibliophile*, 4^e série, p. 945.)

Christophe Awer. — On lit à la fin du ms. latin 677 : « Mann et labore Christophori Averi Bullonensis scriptus liber R^{mo} et ill^{mo} domino cardinali d'Armagnaco. » — Le ms. latin 6856 paraît être

de la main du même copiste. — Sous le n^o 36 du Catalogue de la bibliothèque d'Armand Gigogne on remarque un « Enchiridion orationum, » qui a été écrit en 1543, à Rome, pour le cardinal Georges d'Armagnac.

⁽²⁾ Un peu plus loin, p. 157, Boivin place en 1545 l'entrée des manuscrits de Georges d'Armagnac dans la bibliothèque de François I^{er}.

⁽³⁾ Dans les mss. 3664 et 3668 du fonds grec, Des extraits en ont été publiés par Montfaucon, *Bibl. bibl.* II, 1198 à 1202.

⁽⁴⁾ J'emprunte le texte de cette lettre à Gariel, *Series presbiteri Magalon*, II, 251.

publiques que particulières, pour essayer trouver des exemplaires de semblables livres, afin de les emender et accomplir, et ja avons fait une bonne partie, et ne faudrons à continuer tant que pourrons rencontrer les livres entiers, jusques à ce que les parfourirons tous, ou qu'il vous plaira me commander autrement, et les vous mander; pour quoy faire plus seurement, avons advisé vous les envoyer, s'il vous plaist, avec le train de magnifique messire Mattheo Dau-deco, naguères esleu ambassadeur pour cette seigneurie devers Vostre Majesté, en la maison duquel dès long temps vos ambassadeurs ont accoustumé loger, et suis encore à présent, estant assuré que, pour la grande devotion que dès long temps luy et ses ancestres ont à vostre couronne, qu'il les fera conduire seurement, et outre l'assurance que j'ay de cestui-cy, je ne faudray à mettre un homme pour prendre garde, afin que par les chemins ne soient brouillez ou gastez. Le gentil homme grec est très-bien délibéré d'employer non seulement les facultez que luy avez baillées, mais encores sa puissance, pour aller chercher d'où s'en pourront recouvrer de plus rares. Toutes fois, connoissant combien luy pourront servir des patentes et une commission de Vostre Majesté pour la recuperation d'iceux, il desireroit singulièrement qu'il vous pleust luy estre expediées. Et pour ce, Sire, qu'il me fait entendre que vostre vouloir estoit que je fisse escrire icy tous les livres grecs qui ne sont imprimez et qui ne se treuvent en vostre librairie, chose que je desire grandement accomplir, comme toute autre chose que je pourray connoistre vous estre agréable, et d'autant plus cette-cy, pour estre plus honorable et profitable et de mémoire perpetuelle, qui non seulement à Vostre Majesté mais à tout vostre royaume et sujets sera un bien incomparable; toutes fois, Sire, il vous plaira sçavoir que, depuis que je suis en cette ville par vostre commandement, j'ay tousjours eu jusques à cette heure force escrivains, et dès à present encores en ay huit, compris l'hebreu, qui m'escrient des choses les plus rares que je puis trouver en cette langue icy, lesquels ne se peuvent entretenir sans grand coust, mesmement en cette incredible cherté de l'année passée, de sorte que, voyant cette-cy en danger de n'estre pas moindre, et que j'ay desjà despendu tout ce que j'avois peu assembler avant que de venir icy, je n'aurois moyen d'entretenir long temps les dits escrivains. Dont je supplerois très-humblement Vostre Majesté, si son bon plaisir est que je continue à ce faire, ordonner qu'il soit fait délivrer quelque somme d'argent, pour contenter et satisfaire les dits escrivains, lesquels, pour estre pauvres et chasses de leur pays de Grèce, ne peuvent attendre longuement leur payement, parquoy il faut contenter et satisfaire du jour à la journée, du moins de douze en quinze jours, de quoy vous ay voulu advertir, afin sur ce me mander vostre bon plaisir, pour l'accomplir de tout mon pouvoir¹.

Trois jours après avoir écrit la lettre qu'on vient de lire (1^{er} septembre 1540), Guillaume Pellicier envoya des instructions détaillées à Antoine Rinçon, qui re-

¹ La lettre de Guillaume Pellicier est parfaitement d'accord avec un article du compte de l'épargne de l'année 1541, dont le texte nous a été conservé dans un des recueils de Clairambault (volume intitulé *Ordre du Saint-Esprit*, 105, Mélanges, fol. 79 v^o): « A Jehan Joachim de Passan, conseiller et maître d'hôtel du roy, 900 livres, par lettres à Fontainebleau, le 8 février 1540, pour pareille somme qu'il a fait fournir comptant au mois de novembre dernier, en la ville de Venise, ez mains de M. Guillaume Pelissier, évesque de Montpellier,

ambassadeur du roy, pour employer au payement de certains livres et choses antiques, par luy retenues pour le roy. Item 675 livres, par lettres à Blois, du 5 mars suivant, pour semblable cause et pour le salaire et payement de six personages employez par le dit ambassadeur à escrire certains livres que le roy desire avoir. » (Voy. un extrait des registres du parlement, du 31 mai 1557, publié par Abel de Sainte-Marthe, *Discours sur le rétablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau*, 2^e édit. p. 513.

présentait alors les intérêts de la France à Constantinople, et dont l'intervention pouvait amener la découverte d'importants manuscrits. Cette seconde lettre de Guillaume Pellicier est d'autant plus curieuse qu'elle met parfaitement en relief la passion de François I^{er} pour les manuscrits, et les généreuses intentions dont ce prince était animé quand il foudait un nouveau collège à Paris et qu'il enrichissait la librairie royale d'ouvrages encore inconnus en France.

Le
 C
 M

Monsieur, Ne voulant rien omettre à vous faire sçavoir de ce que suis très bien asseuré qu'avés à plaisir pour faire chose agréable au roy, lequel, comme pourrés avoir seeu, est après pour fonder ung collège à Paris, qui sera aussy excellent, mais qu'il soit parachevé et fourni de ce qu'il y est requis, que fut à l'aventure jamais autre : car il sera ocrasion de faire venir à l'université toutes les bonnes lettres, qui commencent autant à fleurir en France qu'en nul autre lieu et pays, et pour ce que on ne le pourroit mieux donner que d'une bonne librairie, fait chercher livres de tous costés, mesmement grecs, et à cest effect avoit envoyé icy expressément M. Fondulus pour en recouvrer, ce qu'il fit en quelque bon nombre, et, quand je prins congé de luy pour venir par deçà, m'en donna charge d'aussy grande affection que pour ses autres affaires d'estat, et luy voulant obéyr en toutes choses que luy cognoistray estre agréables, et d'autant plus en cette cy, qui est tant utile et honorable, et apertement plus à mon office et profession qu'une autre. C'est pourquoy, quelque temps après que je feus arrivé icy, et que je eus ung peu mis ordre aux affaires de ma principale charge, je me suis enquis où l'on pourroit recouvrer des livres rares, et entre autres j'ay trouvé ung gentilhomme corfiot qui en avoit ung très beau nombre de fort bons, lesquels, ce néantmoins, avoit offerts au dit Fondulus, en luy en donnant sa raison; mais je ne seay à quoi il tint, ou que le dit Fondulus ne luy en presentoit pas assez à son gré, ou autrement, il ne s'en delloit pour ce coup là, tant y a qu'il a mieux aimé en faire ung présent au roy, de quoy j'ay adverty Sa Majesté, qui luy a fait en recompense un très beau et libéral présent, c'est de mil bons escus que je luy ay comptés en ses mains, dont plusieurs autres Grecs ayant oûi cette nouvelle sont venus vers moy pour en offrir d'autres à Sa Majesté; mais il sullit qu'il m'a fait découvrir seulement les lieux où ils estoient, car doresnavant l'on en pourra avoir à meilleur marché, et de moy je tiens tous les jours ordinairement huit grecs, qui ne font autre chose que en copier, ainsi qu'il a plu au roy me commander encores par la dernière de pesche que j'ay recue de la Cour. M. Foveque de Tulle m'escrît Sa Majesté luy avoir commandé me faire entendre qu'il n'y avoit chose en laquelle je luy peusse plus agréer, que de luy faire amas de meilleurs et plus grand nombre des dits livres que pourray rencontrer. Par quoy m'en enquerant de tous costés est venu vers moy M. Dimitri Marmoretti, qui m'a diet avoir ung frère en Constantinople, qui s'appelle il signor Jacomo de Marmoretti, que cognoissés, comme il m'a diet, lequel vous pourra adresser soixante ou quatre-vingt pièces de fort bons et rares livres, lesquels estoient à ung de leurs oncles, qui les tenoit bien chèrement, dont je vous voudrois bien prier donner charge à ung de vos gens de chercher et faire telle poursuite avecque le dit Jacomo Marmoretti, qu'il puisse sçavoir où ils sont; et cela fait, ce ne seroit pas peu de service au roy, et à moy d'obligation, de nous en mander un catalogue, à quoy faire vous pourrez vous ayder d'ung nommé Chio Georgeo, précepteur fort docte en Constantinople. Par après avoir confronté le dit catalogue avecque ceux que j'ay par deçà, et en avoir mandé ung double au roy, s'il s'en trouve aucuns que nous ne ayons point, je vous en advertiray pour les recouvrer, s'il est possible, et ce faisant je vous puis très bien asseurer que vous ne seaurés faire chose plus agréable à Sa Majesté, et m'obligerez toujours de plus en plus à vous faire service, ce que feray de très bon cœur, et pour ne rien

obmettre à vous faire entendre tout ce que ay de présent, je vous envoie le double d'une lettre que ay receue ce jourd'hui de M. de Rhodès, du xxix d'aoust ¹.

Le gentilhomme dont Guillaume Pellicier parle dans les deux lettres qu'on vient de lire est Antoine Éparque, au sujet duquel Boivin donne de précieux renseignements dans son Histoire des manuscrits grecs de François I^{er}, que je prends à l'endroit où je l'ai quittée tout à l'heure.

Antoine Éparque étoit Grec de l'île de Corfou. La crainte de tomber entre les mains des Turcs, qui vouloient se rendre maîtres de cette île, l'obligea de se réfugier en Italie. Il s'arrêta à Venise, et, pour avoir de quoi subsister, lui et sa famille, il enseigna publiquement les principes de la langue grecque et peut-être ceux de la langue latine, car les ouvrages qu'on a de lui font voir qu'il possédoit également les deux langues. Il est constant qu'Antoine Éparque avoit chez lui bon nombre de manuscrits, et que François I^{er} lui fit quelque bien. Entre les manuscrits grecs que nous savons certainement avoir fait partie de la bibliothèque de Fontainebleau, nous en voyons plus de trente où Éparque déclare qu'il les donna au roi par reconnaissance. Comme il demouroit à Venise dans le temps que Guillaume Pellicier, ambassadeur de France, y faisoit amas de manuscrits grecs, il est très-croyable que ce fut par l'entremise de cet ambassadeur qu'Antoine Éparque reçut une gratification considérable de la part de François I^{er}, et qu'ayant été payé royalement des manuscrits que le roi avoit eus de lui en premier lieu, il se crut obligé de faire présent de ceux où se voit encore aujourd'hui sa signature, jointe au témoignage de sa reconnaissance. Je ne puis dire quels pouvoient être ceux que je suppose qu'on avoit achetés de lui; le volume 2592 [ms. grec 1857] pourroit bien être un de ces manuscrits; il a appartenu à Éparque et la formule de la donation n'y est point.

Dans le même volume où j'ai dit que s'est trouvée la liste des manuscrits apportés à Fontainebleau par Hierôme Fondule, il y avoit un cahier détaché et plus petit que les autres ². C'étoit un catalogue succinct d'environ deux cents soixante manuscrits grecs. Il étoit de la main de Vergécus. Je reconnus bientôt que les manuscrits énoncés dans ce catalogue étoient ceux de François I^{er}. Les noms des personnes par qui l'acquisition en avoit été faite, ajoutés à la fin du cahier, suffisoient pour m'en convaincre. Il y étoit fait mention de la bibliothèque de Blois, de Hierôme Fondule, de Georges de Selve, d'Antoine Éparque, de Jean de Pins, de Guillaume Pellicier et de trois autres personnes, dont nous parlerons dans la suite. Le nom du cardinal Georges d'Armagnac qui y manquoit me fit juger que le catalogue avoit été dressé avant que ce cardinal eût donné ses manuscrits grecs au roi, et par conséquent avant la fin de l'année 1545. Le nom de la bibliothèque de Blois, qui y paroissoit à la tête de tous les autres, me détermina à croire que ce même catalogue avoit été écrit depuis la réunion de la bibliothèque de Blois à celle de Fontainebleau, et par conséquent depuis le 22 juin 1544. Ces deux observations faites, je conclus que vers le commencement de l'année 1545 il n'y avoit pas plus de deux cents soixante manuscrits grecs dans la bibliothèque de François I^{er}.

¹ Mélanges de Clairambault, 230, fol. 41 v. — François I^{er}, étant à Bourg en Bresse, le 2 octobre 1541, ordonna de payer 225 l. t. à Jean Privat, de Moulrières, serviteur de l'évêque de Montpeller, pour le récompenser des fraiz et despences qu'il a faites à cause de la voieture et conduite de quatre caïsses de livres escriptz en grec, qu'il nous

« a fait amener et conduire depuis Venise jusques au lieu de Chevaïgues, où nous les avons receuz pour faire mettre en nostre librairie. » (Bibl. imp. lettres patentes de François I^{er}, à la date du 2 octobre 1541.) François I^{er} étoit à Chavaïgues le 27 août 1541.

² Fol. 5 à 15 du ms. grec 3064.

Antoine Éparque.

Catalogue des mss. grecs de François I^{er} vers 1545.

Mais revenons à la suite historique des acquisitions. Il y a encore trois noms indiqués à la fin du petit catalogue de Vergecius, desquels nous n'avons rien dit. Ces trois noms sont : *Paulinus*, *Gaddius*, *Franciscus Asulans*. Je n'ai pu deviner jusqu'ici quel pouvoit être le premier des trois, à moins que ce ne soit un «*Joannes Sanellius Paulinus*,» que le poëte Maerlin, qui florissoit sous le règne de François I^{er}, a célébré dans quelques-unes de ses poésies lyriques. Les deux autres noms, Gaddi et Asulan, sont des noms célèbres et qui se sont signalés également, l'un par l'acquisition et l'autre par le débit d'un grand nombre de bons livres.

L'exemplaire manuscrit de la Bibliothèque du roi qui a pour chiffre 2165 [ms. grec 2412], et qui contient les quatre livres de Ptolémée touchant l'astrologie judiciaire et l'introduction à cette même science par Porphyre, a été écrit à Rome, en l'an 1540, dans la maison de Jean Gaddi, doyen de la chambre apostolique. A la fin du volume, le copiste, Alexis, de l'île de Corfou, fait l'éloge de Jean Gaddi, comme d'un homme comparable aux plus grands personnages de l'ancienne Grèce. «*Estait Italien*, ajoute-t-il, et originaire de Florence, il aime les Grecs qui ont de l'érudition, il pourveoit à leur entretien et se plaît à les avoir toujours auprès de lui.» Le reste de l'éloge est de même style et ne marque pas une grande érudition dans le copiste grec. Outre ce manuscrit, j'en ai remarqué deux d'une main semblable à celle de Mellin de Saint-Gelais, où se voit le nom de Jean Gaddi, écrit au haut du feuillet. Ces deux manuscrits ont pour numéros l'un 1820 [ms. grec 1173] et l'autre 1960 [ms. grec 809]. Le premier est un recueil d'homélies et de sermons de plusieurs pères; l'autre contient les livres du Sacerdote par saint Chrisostôme et ses oraisons intitulées *Margaritæ*. Je crois que ces manuscrits et plusieurs autres furent donnés à François I^{er} par Nicolas Gaddi, cousin de Catherine de Medicis, cardinal évêque de Sarlat⁽¹⁾. Il pouvoit les avoir eus de Jean Gaddi, son parent, auquel ils avoient appartenu en premier lieu.

La signature la plus fréquente dans les manuscrits de la bibliothèque de Fontainebleau est celle de François Asulan, fils d'André et beau-frère d'Alde Manuce. Après la mort d'Alde, les deux Asulans, avec lesquels il s'étoit associé, demeurèrent entièrement maîtres de l'imprimerie et des fonds qui avoient été jusqu'alors communs. Comme ils étoient tout à la fois imprimeurs, libraires et savants, il n'est pas surprenant qu'ils aient eu beaucoup de livres de toute espèce. Les manuscrits de François Asulan se reconnoissent à sa souscription, ajoutée au bas des premières pages et conçue en ces termes : A·ME·FRANCISCO·ASVLANO. Cette souscription dans quelques-uns est effacée et en d'autres coupée. Une chose digne de remarque, c'est que de tous les manuscrits d'Asulan, dont le nombre se monte à près de soixante-dix, il n'y en a pas un qui paroisse avoir été relié du temps de François I^{er}, ayant tous généralement les emblèmes de Henri II empreints sur la couverture, d'où on pourroit inférer que la meilleure partie de ces manuscrits ne fut apportée à Fontainebleau que peu de temps avant la mort de François I^{er}⁽²⁾.

Nous avons dit que vers le commencement de l'année 1545 le nombre des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau se montoit à deux cents soixante ou environ. Il s'agit présentement de savoir si François I^{er}, pendant les trois dernières années de sa vie, continua d'en acquérir. Premièrement, il n'est pas croyable que l'ardeur d'acquérir des livres, croissant ordinairement à mesure que le nombre des livres que l'on a acquis augmente, se soit tellement refroidie dans un roi qui aimoit passionnément les lettres, que, pendant près de trois années, il n'ait pas songé à grossir un trésor qu'il avoit continuellement sous les yeux. Ensuite, j'ai déjà

(1) Il quitta l'évêché de Sarlat en 1546, et mourut à Florence en l'an 1552. (Note de Boivin; voy. *Gallia christ.* II. 1524.)

(2) Les manuscrits d'Asulan sont bien souvent

les copies sur lesquelles se sont faites les impressions; ce qui se voit aux coups d'ongle et de crayon, aux taches et plusieurs autres vestiges d'impression.

(Note de Boivin.)

observé que les quatorze manuscrits du cardinal Georges d'Armagnac vinrent à Fontainebleau sur la fin de l'année 1545, et augmentèrent le nombre des volumes acquis jusqu'alors. D'ailleurs, si l'on confère avec le petit catalogue de Vergecius le dénombrement général des manuscrits grecs envoyés de Venise par Asulan, on verra que le petit catalogue ne contient qu'une partie des livres envoyés par le libraire vénitien, et que par conséquent le même libraire, ayant fait quelque envoi postérieur à celui que Vergecius a enregistré, peut avoir augmenté considérablement le nombre des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau, pendant les dernières années du règne de François I^r. De plus, s'il est vrai, comme on l'assure, que Juste Tenelle et Guillaume Postel aient aussi amassé des manuscrits grecs pour le même roi, ce sera encore un nouveau surcroît qu'il faudra ajouter aux deux cens soixante volumes du petit catalogue. Enfin il est certain que quatre ou cinq ans après la mort de François I^r il se trouva plus de cinq cens cinquante manuscrits grecs dans la bibliothèque de Fontainebleau, et il n'est pas vraisemblable qu'un roi tel que François I^r, avec des dépenses infinies pendant près de trente-trois années de règne, avide et insatiable qu'il étoit de cette sorte de richesses, en ait cependant moins amassé que son fils Henri II pendant quatre ou cinq années; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des acquisitions faites par Henri II, et je n'ai pas encore dit tout ce qui peut servir à l'histoire de celles qui furent faites par François I^r.

André Thevet, dans la Vie de saint Justin, assure qu'une partie des œuvres de ce père⁽¹⁾ a été apportée de Levant par Pierre Gille, que le roi François I^r «avoit, dit-il, envoyé aux régions levantines pour chercher de toutes parts les livres antiques, grecs, hébreux, arabes et autres,» et il prétend devoir être cru sur ce fait comme y ayant été présent. Le même Thevet, dans l'éloge de François I^r, dit avoir fait le voyage de Levant avec Pierre Gille, «homme, ajoute-t-il, consommé ès raretez et de plusieurs sciences, auquel le roi François I^r donna charge de recouvrer plusieurs livres exquis en Asie et en Grèce, et pour ce délivra la somme de six mille livres, pour faire l'employete, outre la pension honorable dont il le gratifia.» Écoutez présentement Pierre Gille. Voici ce qu'il dit lui-même à la fin de la Topographie de Constantinople : «*Mea mora Byzantina, diuturnior quam voluissim, non accusanda sed damnanda fortuna, in quam coniecit me Francisci regis mors, ejus nutu in Græciam accesseram, non diu ut desiderem Byzantii, sed ut conquirerem codices Græcorum antiquos, ut non unius Byzantii sed multorum locorum situs describerem, ut jvarem, si quid possem, literas. A quo conatu depulsus, veritus sum redire priusquam quippiam conatus essem quam ob rem venissem: itaque meo tenui vectigali Asiam Græciamque peragrarè conatus sum.*» Ce que dit ici Pierre Gille s'accorde assez avec la lettre du cardinal Georges d'Armagnac, son patron et son élève, écrite au roi Henri II : «Sire, dit le cardinal, il y a environ huit ans qu'il pleut au feu roi de sainte memoire envoyer un des miens à Constantinople et autres lieux de Grèce chercher et amasser des livres anciens pour l'accomplissement de sa librairie. Il y a mis si bonne diligence qu'il en a arresté un bon nombre, et l'est envoyé par delà, si les deniers que le dit seigneur avoit donnez luy eussent esté delivrez. Par ce, Sire, que ce seroit dommage de perdre un si grand trésor à faute de si petite somme, j'en ay bien voulu donner cet avertissement à Vostre Majesté, pour entendre son bon plaisir et suivre son saint vouloir. M. de Maseon, qui est auprès de vous, a conduit cette affaire; il vous en pourra donner plus certain avis et à moy declaration de vos commandemens, etc. De Rome, le 11 janvier 1547 (n. s.)⁽²⁾.»

⁽¹⁾ Les œuvres de saint Justin furent imprimées en grec, par Robert Estienne, ex bibliotheca regia, en 1551. (Note de Boivin.)

⁽²⁾ Cette lettre du cardinal d'Armagnac a été

publiée dans le tome II des *Mémoires* de Ribier et dans le *Discours* d'Abel de Sainte-Marthe, sur le rétablissement de la biblioth. royale de Fontainebleau, p. p. 15. (Note de Boivin.)

On peut et on doit, je crois, supposer que, lorsque le cardinal d'Armagnac écrivait ceci, il n'y avait pas longtemps que Pierre Gille étoit retourné en Grèce pour en rapporter les manuscrits qu'il y avait marchandés et retenus pour la bibliothèque royale plusieurs années auparavant. Car, sans cette supposition de deux voyages faits en Grèce par Pierre Gille, comment accorder ce que dit Thevet avec ce que dit le cardinal? Thevet parle des livres arrivés dès le vivant de François I^{er}, et ceux dont parle le cardinal ne sont pas encore en chemin au commencement du règne de Henri II.

On sait très-certainement que Pierre Gille, étant revenu de son dernier voyage à Rome pendant le règne de Henri II, y débarqua les richesses littéraires et les curiosités naturelles qu'il avait trouvées dans le Levant; qu'ensuite, s'étant rembarqué avec ces mêmes trésors, pour les apporter en France, il fut pris par des galères turques auprès de l'île de Gerby, et qu'ayant perdu tous les ballots, il fut racheté quelque temps après par le cardinal d'Armagnac, qui envoya quinze cens ducats à Alger pour sa rançon. Pierre Gille revint à Rome; mais on ne dit point ce que devinrent les ballots qui avoient été saisis par les corsaires ⁽¹⁾.

Gesner, dans sa préface de l'Histoire naturelle d'Élien, dit qu'il ne faut plus attendre les raretés recueillies en Orient par P. Gille; que, si ce que la renommée publie est vrai, il a été pris et dépoüillé de tout par des pirates; qu'ensuite racheté et ramené à Rome, il y est mort peu de temps après : « Captus a piratis, si vera est fama, spoliatusque et redemptus, paulo postquam reversus est Romam, ante annum unum aut alterum quam hæc scriberem, diem supremum obiit. » Ce sont les propres termes de Gesner.

Il me reste encore un doute : s'il est vrai que Pierre Gille, avant ce dernier voyage, dont il n'étoit pas revenu au commencement de l'année 1548, en ait fait un autre en Grèce et en Asie huit ans auparavant, comme il est dit dans la lettre du cardinal d'Armagnac, et qu'il en ait rapporté un très-grand nombre de manuscrits, comme Thevet, La Croix du Maine et les Sainte-Marthe semblent vouloir le faire croire, d'où vient qu'à la fin du petit catalogue écrit par Vergecius, dès l'an 1545, le nom de Pierre Gille ne comparoit point avec les autres? Y avoit-il quelque catalogue à part pour les acquisitions que Pierre Gille avoit faites? Ou bien dirions-nous que véritablement il avoit été envoyé en Grèce vers le commencement de l'année 1540, mais qu'il n'en étoit revenu que cinq ou six ans après, de manière que son nom n'avoit pu être employé dans la liste écrite par Vergecius en l'année 1545? Pour moi, je craignois bien que, dans tout ce qu'on nous dit des découvertes de ce voyageur, il n'y ait non-seulement de l'exagération, mais de la fable et de l'illusion.

Je n'ai trouvé jusqu'ici parmi les manuscrits du roi qu'un seul volume qui parût y avoir été mis originairement par Pierre Gille : c'est le volume coté 3137 [ms. grec 2323]. Ce manuscrit contient un traité de lanconnerie, composé en grec par un Demetrius Byzantin, et traduit en latin par Pierre Gille. Le texte et la traduction sont écrits de la main de Christophe Aver, copiste du cardinal Georges d'Armagnac. Au commencement du volume on lit : « Hos de accipitribus » conservavit Petrus Gillius, » et ce qui est à observer, c'est que cette inscription n'est pas de la main de Pierre Gille, mais du copiste, qui a aussi écrit cet avertissement du traducteur : « Huius » nostra interpretationi præfationem adhibendam non censuimus, donec exemplar castigatius grecum invenerimus. Tum, adhibita præfatione que regi conveniat, speramus nos hanc missuros » emendatorem et locupletorem, nimirum adjunctis aliis qui de aucupio et avibus græce conscripserunt. »

Brantôme ² dit que François I^{er} envoya « pèlerinier à ses dépens » les plus savants hommes

¹ Boivin renvoie à *Éloge de Danes*, par Thevet.

² *Édit. de la Société de l'histoire de France*, III, 94.

de l'Europe, « comme, ajoute-t-il, ce grand voyageur Postel et autres, pour faire recherche des livres à nous incognus, et papiers et instruments de l'antiquité. » La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque⁽¹⁾, assure que le même roi fit délivrer pour une fois à Guillaume Postel, qu'il nomme *l'honneur de la Normandie*, la somme de quatre mille écus, pour enrichir la bibliothèque de Fontainebleau; il n'ajoute point de quelle sorte de richesses. Thevet ne parait pas convenir de ce fait avancé par La Croix du Maine, et donne assez à entendre que cet auteur confond Guillaume Postel avec Pierre Gille. Il est constant que Postel a beaucoup voyagé, qu'il alla dans tout le Levant à dessein d'y chercher des manuscrits orientaux, et qu'il en rapporta d'anciens livres hébreux, syriaques et arabiques; mais que, dans tous ses voyages, il ait amassé un grand nombre de manuscrits grecs, c'est ce que j'ai de la peine à croire. Nous avons dans la Bibliothèque du roi la plupart des livres de Postel, écrits de sa main, et je ne me souviens pas d'avoir vu dans aucuns manuscrits, même de ceux que nous nommons orientaux, ni signature, ni inscription, ni note, ni rien de semblable qui parût être de Guillaume Postel. Il semble même, à en juger par ce qu'on lit dans sa lettre à Masius, qu'il avoit cherché des manuscrits dans le Levant, non pour le roi, mais pour soi même, puisque, dans cette lettre, l'une des plus sensées qu'il ait peut-être jamais écrites, il dit avoir engagé à un seigneur allemand et n'avoir pu retirer jusqu'ici plusieurs manuscrits orientaux d'un très-grand prix, et entre autres un Pentateuque de plus de trois cens ans d'antiquité, un Damascène, un Abulfeda valant lui seul plus de mille écus d'or, un Nouveau Testament entier et plusieurs autres bons livres. Quand il seroit vrai que ce qu'il y avoit de manuscrits orientaux dans la bibliothèque de Fontainebleau, sous le règne même de Henri II, y auroit été apporté de Levant par Guillaume Postel, ce seroit bien peu de chose; car je ne crois pas qu'il y eût alors en tout quarante manuscrits orientaux.

Je ne dis rien de Juste Tenelle, en faveur de qui je ne puis produire que le témoignage de La Croix du Maine, qui même ne dit pas que Juste Tenelle ait été employé à chercher uniquement des manuscrits grecs⁽²⁾.

On s'étonnera sans doute que les personnes que j'ai nommées n'aient pu fournir qu'un petit nombre de manuscrits à un roi qui n'épargnoit rien pour en amasser, et que, dès le vivant de ce roi, la bibliothèque de Fontainebleau fût regardée comme la plus riche du monde en manuscrits grecs, quoique dans le temps où François I^{er} mourut elle n'en eût peut-être pas en tout quatre cens. Il est vrai que, si les bibliothèques avoient été alors sur le pied où elles sont aujourd'hui, il y auroit icy de quoi s'étonner. Mais les choses ont bien changé de face depuis ce temps là. Avant le règne de François I^{er}, les livres grecs étoient extrêmement rares. L'impression n'avoit repandu dans le public qu'un petit nombre d'auteurs choisis. L'Ancien et le Nouveau Testament, certains ouvrages des anciens pères de l'Église, Esope, Platon, Homère, Appollonius Rhodius, Aristophane, le Grand étymologique, deux ou trois autres dictionnaires, autant de grammaires, c'est presque tout ce qu'on avoit de livres grecs imprimés. Deux cens manuscrits grecs, rassemblés dans une seule bibliothèque, formoient un amas plus considérable et plus précieux que ne font aujourd'hui deux mille. Voilà pourquoi la bibliothèque de Blois, qui n'en avoit pas quarante, avoit ébloui, même par cet endroit, les yeux des François et des étrangers.

(1) Voici les termes qu'emploie La Croix du Maine (éd. Rigoley de Juvigny, t. 343) : « Guillaume Postel fut envoyé es parties d'Orient par le commandement du roi François I^{er}, avec le sieur de La Forest, ambassadeur de Sa Majesté vers le grand seigneur et empereur des Turcs, et lui fut délivré la somme de quatre mille écus, pour la première fois, duquel

« voyage il remporta plusieurs beaux livres, écrits à la main. » — L'ambassade de La Forêt est de l'année 1534. (V. Charrière, *Négociations du Levant*, t. 255.)

(2) Je crois que Boivin a voulu citer le P. Jacob, et non pas La Croix du Maine. C'est à la page 454 du *Traité des bibliothèques* qu'il est question de la mission de Juste Tenelle.

Ce fut bien autre chose lorsqu'on en vit trois ou quatre cens dans la bibliothèque de Fontainebleau.

Toutes les préférences de François I^{er} et des savants qui l'approchaient étaient incontestablement pour les manuscrits grecs. Les manuscrits latins ne furent cependant pas complètement négligés. Guillaume Pellicier ramassa tout ce qu'il put trouver dans le Midi, à ce point que Cujas se plaignait en 1571 de l'inutilité de ses recherches en Provence, où, disait-il⁽¹⁾, « feu monseigneur de Montpellier avoit tout ravagé. »

Les démarches de Guillaume Pellicier, quels qu'en aient été les résultats, sont encore moins remarquables que le projet qui fut soumis à François I^{er} par Jean de Gagny. Ce savant avait fait d'intéressantes découvertes dans les manuscrits de plusieurs monastères. A Saint-Benigne de Dijon, il avait trouvé les poésies de saint Avit, et à Elle-Barbe, l'histoire de la Genèse de Claudius Marius Victor⁽²⁾. S'il fallait en croire Du Boulay, Jean de Gagny aurait suggéré à François I^{er} l'idée de centraliser à Paris les manuscrits de toutes les abbayes du royaume⁽³⁾. L'entreprise était trop vaste et devait soulever des oppositions trop vives pour être mise à exécution. Elle ne resta cependant pas à l'état de projet. Mais il faut entendre Jean de Gagny parler lui-même de la commission qui lui fut officiellement donnée par le roi. Un jour il avait communiqué à François I^{er} les commentaires de Primasius, qu'il avait exhumés de l'abbaye de Saint-Chief, en Dauphiné; le roi ayant accueilli cette communication avec un plaisir très-marqué, Jean de Gagny s'empressa de mettre à profit les bonnes dispositions de son protecteur. « Lors, dit-il, dans une lettre adressée quelques années plus tard au roi⁽⁴⁾, je, désirant toujours stimuler et de ma pene et industrie telle quelle aider ton saint propos et volonté plâinement royalle, m'advancay te dire comme en ton royaume estoient plusieurs forestz de pareil boys et matière, mais jusques icy non fréquentées pour la superstitieuse garde d'aulemes nations barbares qui d'icelles spartieuses et fructueuses forestz défendent l'entrée, non seulement aux estrangiers, mais aussi à eux mesmes, plus religieusement que jadis aux prophanes le temple intérieur de la déesse Vesta ses prestres. Telle nation consiste en aulems moynes claustriers, qui leurs libraries, jadis par leurs anciens doctes religieux plantées de

⁽¹⁾ Lettre de Cujas, du 20 juin 1571, publiée par Mortenil, *L'ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor*; Marseille, 1854, in-8°, p. 28.

⁽²⁾ *Bulletin du bibliophile*, année 1855, 1^{re} série, p. 347 et 348. — La publication de J. de Gagny forme un petit volume in-quarto, intitulé: *Christiani et docti viri Alehimi Aviti et Claudii Marii Victoris poemata*.

⁽³⁾ « Autor fuerat Francisco I ut omnia manu-

scripta que in monasteriis latent in manu bibliothecam reconderet Lutetie, ne perirent. » (Du Boulay, *Hist. Univ. Paris*, VI, 951.)

⁽⁴⁾ En tête du ms. français 935. Conf. l'édition qui en a été donnée dans le volume intitulé *Briefve et fenctieuse exposition sus les epistees saint Paulans Romains et Hebreux, par Primasius* (Paris, 1540, in-8°), et la dédicace latine rapportée par Jean de Launoy dans *Regii Yacarra gymnasii historia*, p. 689.

« beaux et singuliers livres, obstinément gardent et ferment, mieux ayants en
 « froid et nuict d'iguorance se morfondre que du boys d'icelles se chauffer. A ce
 « propos entendu, incontinent me respondit la Majesté que facile et patente entrée
 « m'y donneroit, et fussent elles (ce que les poëtes ont commenté du jardin des
 « Hespérides) observées et gardées par la continuelle et perpétuelle observation
 « du dragon tonsjours veillant. De laquelle tienne promesse incontinent ordonnas
 « m'estre despechées lettres patentes, par lesquelles commandoyis m'estre par toutes
 « libraries publiques faicte ouverture, pour d'icelles transcrire quelz livres verroye
 « estre au prouffit de la republicque literaire et accession de l'empire de Philo-
 « logie. Par quoy exécutant ton royal vouloir, commençay à fouiller et feuilletter
 « toutes les libraries des monastères et chapitres, lesquelz, suivant ta compaignie,
 « se sont offerts en chemin. »

A ces fouilles de Jean de Gagny¹⁾ j'attribue la découverte d'une partie des anciens manuscrits de classiques latins et de pères de l'Église, que les savants du xv^e siècle purent admirer et étudier dans la librairie de Fontainebleau.

A Fontainebleau, la place réservée dans ce dépôt aux manuscrits modernes était tout à fait secondaire. L'imprimerie, de plus en plus puissante, paralysait les derniers efforts des calligraphes et des enlumineurs. Cependant, jusqu'au milieu du xv^e siècle, la plupart des auteurs se faisaient une loi de présenter en manuscrit les ouvrages qu'ils dédiaient au roi ou aux princes. Nous devons à cette mode un certain nombre de manuscrits faits pour François I^{er}, que j'indiquerai dans la liste suivante :

M. L. 100
 partie
 François I^{er}

FONDS LATIN.

434. Exposition des Psaumes, par Augustinus Eugubianus.
 6866. Traités de Galien et d'Oribase.
 12948. Commentaires d'Ambroise l'Érmitte sur le Timée de Platon.

FONDS FRANÇAIS.

128. Cas des nobles hommes. Ce volume aurait été donné à François I^{er} par le connétable de Bourbon, s'il fallait s'en rapporter au frontispice; mais ce frontispice a été ajouté après coup; on doit en rapprocher un frontispice, exécuté dans le même goût, pour un Gaston Phébus, qui a été vendu à Paris le 22 mars 1864²⁾.

462. Traduction de la réponse d'Albert Pius, comte de Carpe, sur l'épître à lui envoyée par Didier Hérasme.

584. Hardiesses de plusieurs rois. — Il n'est pas certain que le n^o 584 soit l'exemplaire de François I^{er}; ce pourrait aussi bien être le n^o 10420.

¹⁾ Jean de Gagny avait probablement réuni des livres pour son propre compte. Un inventaire des livres de M. de Gagny est porté sur le catalogue de la série supplémentaire de la Bibliothèque du roi.

dressé vers 1620, sous la cote 1433. Je ne sais ce qu'est devenu cet inventaire.

²⁾ Voy. le Catalogue des mss. de la duchesse de Berry, rédigé par M. Paul Meyer, p. 22, n. 11.

650. Miroir des armes militaires, par Jacques Chantareau.
 676. Cosmographie de Jean Allefoncée et Raulin Secalart.
 733. Traduction de huit Vies de Plutarque.
 882. La sainte et très chrestienne Cabale, métrifiée par frère Jehan Thenaud.
 934. La paraphrase de Erasme de Rotredan sur l'évangile saint Matthieu, 1539.
 935. Traduction de l'exposition de Primasius sur les épîtres de saint Paul.
 1314. Traité des bains et de la palestres, par Guillaume du Choul.
 1382. Description des ports de mer, par Jean Mallart⁽¹⁾. — Il y en a un double dans le fonds de La Vallière, n. 102.
 1396. Vie de Theseus.
 1399. Vie d'Agésilaus, traduite par Arnould Chandon de Pamiers.
 1400. Vie de Philopoemen.
 1401. Vie de Sertorius.
 1402. Vie de Marcellus, traduite par Arnould Chandon.
 1738. Traduction des Oraisons de Cicéron, par Étienne Le Blanc.
 1855. Homélie de la feste de Pasque Florie, composée par Jean de Gaigny.
 1960. Traduction de l'Hipparchicus de Xénophon.
 1991. De l'excellence et immortalité de l'âme, par maître Amaury Bouchard.
 2088. Rondeaux sur le psaume *Dominus illuminatio mea*.
 2089. Vie de Moÿse.
 2123. Traduction du traité de Plutarque sur la fortune des Romains.
 2143. Traduction du premier livre d'Héliodore.
 2150. Carcer d'amour.
 2158. Traduction du traité d'Isocrate sur le gouvernement de roy et royaume.
 2237. Poésies de maître Éloy du Mont, dit Costentin.
 2241. Traduction en vers de l'épître de saint Paul à Tite.
 2246. Chasse royale, contenant la prise du sanglier Discord, par Hugues Salel.
 2261. Poésies de Robinet de Lucz, valet de chambre et brodeur du roi.
 2274. Songe du hérault d'armes Gringore.
 2275. Vers faits à Blois sur le nom de François.
 2306. Ballades sur les sept péchés, etc.
 2308. Requête en vers de Guy de Villars.
 2497 à 2499. Différents livres de l'Iliade traduits par Hugues Salel⁽²⁾.
 2817 à 2822. Chroniques de Guillaume Crétin.
 2823. Fragment d'histoire de France, en vers, par René Macé.
 3895. Remontrances sur le fait de Lorraine, etc.
 5106. Traité astrologique sur la nativité du dauphin François.
 5212. Monarchie de France, par Claude de Seyssel.
 5213. Mémoires pour des remontrances sur les exactions de la cour de Rome.
 5638. Description de la Terre Sainte.

⁽¹⁾ On lit dans un rôle signé par François I^{er}, vers 1538 : « A Jehan Mallart, escriptain, pour avoir escript unes heures en parchemin présentées au roi pour les faire enluminer, en don, MIL livres. » (De Laborde, *Renaissance des arts*, Additions au tome I, p. 974.)

⁽²⁾ Il y a à la bibliothèque de Leyde (n. 651 du supplément dont Geel a publié le catalogue en 1853) un volume relié pour François I^{er}, qui renferme le tiers livre de l'Iliade, traduit par Salel. (*Catalogus librorum manuscriptorum qui inde ab anno 1741 bibliothecæ Lugduni Batavæ accesserunt*, p. 192.)

5731. Mémoire sur l'assassinat du duc d'Orléans.

5748. Poème sur l'ordre de Saint-Michel.

6004. Généalogie des rois de Naples.

6072. Épîtres du grand turc Mahumetes.

13429. Second volume des Commentaires de la guerre gallique, peint par Godefroy. Le premier volume est au Musée britannique (ms. harléien 6205), et le troisième chez M. le duc d'Anmale⁽¹⁾.

N. 6815 de l'inventaire de 1682. Cosmographie ou cartes géographiques et hydrographiques présentées par Jean de Clamorgan à François I^r. Ce volume est en déficit.

FONDS DE GAIGNIÈRES.

287. Poème auquel l'auteur a donné la forme d'une lettre adressée à François I^r par son fils Henri, duc d'Orléans⁽²⁾.

Plusieurs de ces manuscrits sont d'une remarquable exécution. Réunis aux livres des anciens comtes d'Angoulême, ils formaient une collection dans laquelle se trouvaient quelques bons travaux des artistes français du xv^e et du xvi^e siècle. Néanmoins la partie moderne de la librairie de Fontainebleau serait restée bien au-dessous de la partie ancienne, si François I^r n'y eût annexé les librairies de Moulins et de Blois.

III.

LIBRAIRIE DES DUCS DE BOURBON À MOULINS.

En 1523, lorsque François I^r mit la main sur les biens du connétable de Bourbon, il ne manqua pas de comprendre dans la confiscation la librairie de Moulins. Un commissaire du roi, Pierre Antoine, en constata l'état le 19 septembre 1523, et vérifia l'exactitude de deux anciens inventaires qui lui furent communiqués par Mathieu Espinete, chanoine de Moulins, libraire et commis à la garde des livres du duc de Bourbon. Nous avons trois exemplaires du nouvel

Confiscation
des livres
de
duc de Bourbon

⁽¹⁾ Voy. L. de Laborde, *Renaissance des arts*, Addit. au tome I, p. 885 à 911; et Aug. Bernard, *Geoffroy Tory*, 1^{re} édition, p. 85. — Je suppose qu'un des volumes de ce manuscrit appartenait à Mellier, maire de Nantes, en 1727. (Voy. une lettre de Mellier, en date du 14 avril 1727, dans la *Corresp. de Montfaucon*, X, 199, ms. 17710 du fonds français.)

⁽²⁾ Les manuscrits suivants doivent encore être cités parmi les volumes faits pour François I^r : Réponse des oracles d'Apollon révélée par la sainte sibille Cunnée l'an de grace 1531; au xviii^e siècle, le ms. original appartenait à Favocat Visinier; il y

en a une copie dans la collection Moreau, 1725, fol. 64. — Commentaire de Guiniforto de li Buggio sur la Divine Comédie, indiqué dans le *Catal. des livres de Gaignat*, I, 491, n. 1977, et dans le *Catal. des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, II, 491, n. 3569. — Livre d'heures, décrit dans *Bibliotheca Parisiana*, p. 5, n. 13. (Conf. *Catal. des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, I, 127, n. 320.1) — Panegyrique de François I^r, n. 3686 du Catalogue de l'abbé de Rothelin et n. 2487 du Catalogue de M. Cigougue. — On rapporte encore à François I^r un évangélaire et un missel qui sont conservés à Saint-Pétersbourg.

inventaire que dressa Pierre Antoine⁽¹⁾, et dont le texte a été publié par M. Le Boux de Lincy⁽²⁾. Les livres de Moulins ne tardèrent pas à être réunis aux livres du roi, dans le château de Fontainebleau. Il avait fallu deux siècles pour former la collection qui fut confiée sur le cométable, en 1523; huit générations de princes avaient réuni leurs efforts pour donner à la librairie de Moulins un éclat digne du rang que la maison de Bourbon tenait en France. J'essayerai de déterminer la part qui revient à chaque membre de la famille dans une œuvre aussi considérable.

Le plus ancien nom que j'aie rencontré dans mes recherches est celui de Marie de Hainaut, duchesse de Bourbon, morte en 1354. On lit deux fois le nom de cette princesse sur le premier feuillet du Lancelot n° 344 du fonds français³.

Le duc Louis le Bon et sa sœur Jeanne, femme de Charles V, aimaient les livres, Jeanne en possédait une vingtaine, qui furent incorporés dans la librairie du roi⁽⁴⁾. Quant aux goûts littéraires de Louis, le chroniqueur Jean Cabaret d'Orreville rapporte que ce prince, « pour estre plus ententif aux grandz affaires » qu'il avoit au royaume, tant en conseil que en autres choses, et pour avoir plus « haulte memoire, faisoit lire à son disner continuellement les gestes des très « renommiez princes jadis roys de France et d'autres dignes d'honneur, et en ce se « delectoit après le service divin⁽⁵⁾. » Ce détail de mœurs s'accorde bien avec un passage de l'épître dédicatoire que Laurent de Premierfait joignit à sa traduction du *Traité de la vieillesse*. L'auteur s'adresse au duc de Bourbon : « Vous, dit-il, « comme prince sage et prudent, amez et ensuivez l'estude de dame philozophie, qui « plainement enseigne la vérité des choses divines et humaines, et, afin que par plus « legier et plus seur chemin vous peussiez atteindre et parvenir à la cognoissance « de ces choses divines et humaines, vous, dès vostre enfance, avez fait et continué « douces amitez et benignes acointances avec aucuns philozophes, nourris et abn- « vréz du douly lait des mameles de la dame dessus dicte. Et oultre, pour ce que « vérité vous aprent que naturele philozophie ne souffit pas à plainement instruire « et enseigner le courage d'un bon prince crestien, vous amez et hantez les livres et « les hommes raisonnables et fondez en sainte théologie, laquelle est le fort escu et « le mur defensible de la foy catholique. Et pour ce que vous amez philozophie « et ceulx aussi qui la hantent et suivent, vous avez desservi, comme dit Pitagoras, « estre nommé philozophe, qui est ung nom si très advenant à prince que tous em- « pereurs et roys qui n'ont ars ne sciences ne sont emperereurs ne roys, mais sont

Collection de Dupuy, vol. 488. — Boudier, p. 178 à 192. — Collection de Peirese à Carpentras, n. 9, t. I. (Voy. le catalogue de M. Lambert, II, 8.)

¹ *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bour-*

bon : Paris, 1850, in-8°. — Extrait des *Mélanges de la Société des bibliophiles français*.

² P. Paris, *Les manuscrits français*, II, 365.

³ Plus haut, p. 33, note 18.

⁴ Ms. français 5064, f. 113.

« semblables à asnes couronnez : car science et vertu sont la première et la droite naissance de mondaine noblesse ». — C'était par ordre de Louis le Bon que Laurent de Premierfait avait entrepris la traduction du Traité de la vieillesse; ce fut aussi pour lui qu'il mit en français le Traité de l'amitié. — Louis fit ajouter une introduction au roman de Giron le Courtois²¹. En 1391, un de ses conseillers, Pierre le Saut, chargea le Poitevin Jean Vaillant de composer un abrégé du roman de Brut²². — Louis le Bon se fit donner deux beaux volumes de la librairie du Louvre, un Tite-Live en 1392, et une bible en 1397²³.

Jean I^{er}, fils et successeur de Louis le Bon, épousa Marie, fille de Jean, duc de Berry. Cette dame recueillit dans la succession de son père quarante et un manuscrits, qui lui furent comptés pour une somme de plus de 2,500 livres tournois²⁴. Le confesseur de Marie de Berry, frère Simon de Courey, cordelier, lui fit copier, en 1406, par la main de P. de la Croix, un volume renfermant l'Aiguillon d'amour divin, l'Horloge de sapience, le Discours fait par l'Université de Paris le 7 novembre 1405, le Chappel des trois fleurs de lis et la Règle des preudes femmes²⁵.

A Jean I^{er} succéda Charles I^{er}, dont la femme, Agnès de Bourgogne, n'était pas moins lettrée que Marie de Berry²⁶. Nous avons huit volumes qui ont appartenu à cette dame²⁷. L'un d'eux, les Chroniques de Naples, n^o 92 du fonds français, avait été écrit à Hesdin, en 1463, par David Aubert²⁸, pour Philippe le Bon, frère d'Agnès de Bourgogne. Un autre livre de Philippe le Bon passa dans la librairie de Moulins; ce fut la bible historique, n^o 167 du fonds français, que l'inventaire de l'année 1523 désigne par ces mots : « La belle bible du duc de Bourgogne, garnye de deux fermans d'argent doré, couverte de drap d'or²⁹. » Une

²¹ Ms. français 126, fol. 191 v.

²² Au commencement du traité du livre de Brut, duquel par l'ordonnance de très haut et très excellent prince mons. Loys, duc de Bourbon, sont adjoustées parolles abrégées sur le commencement de cestui present volume du noble livre de la Table ronde, les histoires et adventures merveilleuses des roys, princes et chevaliers et autres nommez ou dit livre de Brut et en especial du noble et vaillant chevalier Guiron le Courtois. — Ms. français 358, fol. 13.)

²³ *Catal. des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, II, 607, n. 3990. Le ms. 3990 de La Vallière a fait depuis partie de la bibliothèque de Hebers, n. 1489.

²⁴ *Catal. de la librairie du Louvre*, articles 975 et 20 de l'édition qui fait partie de l'Appendice.

²⁵ Plus haut, p. 64.

²⁶ Et appartient ce dit livre à très haulte et

« poissant dame Marie, fille de très redoubté prince Jehan, duc de Berry... et le fist escrire par grant diligence frère Symon de Courey, cordelier, confesseur de la dite dame... Et fut achevez l'an mil cccc et vi, le jour de la pentecoste. » (Ms. français 926, fol. 1 v.) — « Ci fine la règle des preudes femmes. Priez pour celui qui la fist et qui l'escripst. Deo gratias. P. DE LA CROIX. » (*Ibid.*, f. 374.)

²⁷ M. Paris (*Les manuscrits français*, VII, 373) et M. Le Roux de Liézy (*Catal. de la bibl. des ducs de Bourbon*, p. 19) ont fait connaître un fragment de compte relatif à un livre que faisait exécuter la duchesse Agnès.

²⁸ Mss. français 92, 334, 762, 848, 1456, 1533 et 1793, et 208 de Notre-Dame.

²⁹ Sur David Aubert, voy. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 121, et Meyer, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6^e série, III, 305, note.

³⁰ Le Roux de Liézy, p. 36.

ancienne note constate qu'il y a 2,576 histoires dans ce riche volume. — Le duc Charles I^{er} détermina son héraut Guillaume Revel à entreprendre le curieux armorial dans lequel sont figurés les blasons et les châteaux du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Forez⁽¹⁾.

Jean II ajouta plusieurs volumes à la collection que ses prédécesseurs lui avaient laissée⁽²⁾. Il avait eu de bonne heure le goût des livres : quand il ne portait encore que le titre de comte de Clermont, il possédait un texte italien de la Divine Comédie⁽³⁾, dont il fit cadeau, en avril 1454, à Louis de la Vernade, ce gentilhomme forésien à qui Jean Fust donna, en 1466, un exemplaire imprimé des Offices de Cicéron⁽⁴⁾. Le duc Jean II aimait et protégeait les savants⁽⁵⁾. Conrad Heingarter lui dédia, en 1477, un Traité de médecine astrologique⁽⁶⁾, et frère Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon, lui présenta un livre intitulé le Petit medicinal⁽⁷⁾. De nombreuses pièces de vers lui furent adressées par « Paulus Senilis⁽⁸⁾ ».

C'est pour Jean II que fut copié, vers 1480, un bel exemplaire⁽⁹⁾ de la Danse des aveugles et de l'Abusé en court⁽¹⁰⁾. Les vingt-trois écussons dont il est orné en font un véritable armorial de la famille de Bourbon pour la seconde moitié du xv^e siècle. Voici l'indication des personnages auxquels j'ai cru pouvoir attribuer ces vingt-trois écussons :

I (fol. 1).	Louis XI.
II (fol. 7).	Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.
III (fol. 19).	Le dauphin, qui fut depuis Charles VIII.
IV (fol. 34).	Charles I ^{er} , duc de Bourbon.
V (fol. 57).	Agnès de Bourgogne, femme du duc Charles I ^{er} .
VI (fol. 61 v ^e).	Jean II, duc de Bourbon.

¹ N. 2896 du fonds de Gaignières.

² Mss. latins 5285, 8408, 10286, 11232 : mss. français 6, 7, 147 (?), 206, 1274, 1289, 2445. La signature du duc Jean se voit sur plusieurs de ces manuscrits. — Le *Catal. des livres du baron d'Heiss*, p. 3, n. 7, et le *Catal. des livres du comte de Mac-Carthy*, 1, 25, n. 147, mentionnent un exemplaire du *Grant Vita Christi*, édition de Vérard, avec une dédicace à Jean II, duc de Bourbonnais ; mais cette édition est au plus tôt de l'année 1500 (Brunet, III, 1227), et par conséquent postérieure d'au moins dix ans à la mort de Jean II.

Fonds de Navarre, n. 42. Au fol. 99 de ce ms. on lit : -Iste liber est domyni Johannis de Bourbonnio, committis Clari Montis; - et d'une autre main : -Et preffatus dominus meus comes ipsium librum dedit michi Ludovico de la Vernade, militi -et presidenti Forensi, Turonis, in mense aprilis,

-anno Domini m^o cccc lxx ante pascha. - Les mots suivants ont été tracés sur le fol. 92 : - Mais que -je y soie. Clermont. »

³ Aug. Bernard, *De l'origine et des progrès de l'imprimerie*, II, 289. — Il y a à Stockholm un roman d'Alhis et de Prophiliás, qui a appartenu à Loys de la Vernade. (Voy. George Stephens, *Britiska och Fransyska handskrifter*, p. 130.)

⁴ -Diliget et doctos doctor ipse viros. - Vers de Paulus Senilis; ms. lat. 8408, fol. 2.

⁵ Latin 11232.

⁶ Français 2445.

⁷ Latin 8408.

⁸ Français 1989.

⁹ L'inventaire des biens de Charlotte de Savoie, dressé en 1484, mentionne « le livre que le roi de -Seille envoya au duc de Bourbon, avec la Danse -aux aveugles. » (Voy. plus haut, p. 93.)

- VII (fol. 67). Jeanne de France, femme du duc Jean II.
 VIII (fol. 83 v^o). Philippe de Bourbon, frère du duc Jean II.
 IX (fol. 90). Le cardinal Charles de Bourbon, autre frère du duc Jean II.
 X (fol. 94). Louis de Bourbon, évêque de Liège. (2)
 XI (fol. 102). Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, duc de Bourbon en 1488.
 XII (fol. 105 v^o). Anne de France, femme dudit Pierre de Bourbon.
 XIII (fol. 110 v^o). Jacques de Bourbon, fils du duc Charles I^{er}.
 XIV (fol. 117). Marie de Bourbon, femme de Jean d'Anjou.
 XV (fol. 120). Isabelle de Bourbon, deuxième femme de Charles le Téméraire.
 XVI (fol. 121 v^o). Catherine de Bourbon, femme d'Adolphe d'Égmont. (2)
 XVII (fol. 125). Jeanne de Bourbon, femme de Jean de Chalons, prince d'Orange.
 XVIII (fol. 129 v^o). Marguerite de Bourbon, femme de Philippe II, duc de Savoie.
 XIX (fol. 135). Jean, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc Jean I^{er}.
 XX (fol. 145). Charles, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc Jean II.
 XXI (fol. 148 v^o). Louis, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc Charles I^{er}.
 XXII (fol. 151 v^o). Jeanne, bâtarde de France, femme dudit Louis, bâtard de Bourbon.
 XXIII (fol. 153). Mathieu, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc Jean II.

Plusieurs raisons m'ont décidé à rapporter l'exécution du ms. français 1989 aux environs de l'année 1480. D'une part, les trois premiers écussons prouvent que c'est un monument du règne de Louis XI; d'autre part, le douzième écusson a été peint postérieurement au mariage d'Anne de France avec Pierre de Bourbon (1474), et le neuvième après la promotion de Charles de Bourbon au cardinalat (1476).

On connaît une douzaine de manuscrits qui ont appartenu à Jeanne de France, femme du duc Jean II¹. Sur presque tous ces volumes on voit la signature de la noble duchesse; sur plusieurs², son écu, de Bourbon parti de France; sur deux³, un furet attaché à un grand *J*, initiale du mot *Jeanne*; dans le manuscrit français 227, à côté du furet se déroule une banderole chargée de la devise *AL CHOIS TRÉ ELUE*. Antoine de Lévis, comte de Villars, dédia à Jeanne de France sa traduction du Défenseur de la Conception immaculée de la sainte Vierge⁴. Le traité intitulé la *Gésine Notre Dame*⁵ fut composé pour la même dame par Jean Henry, chantre de Paris, à la requête de frère Raoul, ermite de la forêt de Haus. Jeanne s'entendit avec le cardinal Charles de Bourbon pour faire écrire une histoire de saint Louis⁶. Ce prélat était fils du duc Charles I^{er}. C'est pour lui que

Jeanne de France,
duchesse de Bourbon.

Le cardinal
Charles de Bourbon.

¹ N^o 29, 227, 329, 452, 707, 926, 975, 989, 1165, 1866, 2611, 2612 et 5056.

² Mss. français 29, 227, 329, 989 et 1847.

³ Mss. français 227 et 1847. — Dans les marges du *Quinte-Curce*, n. 708 à 711, on voit des furets avec des *J*; mais je crois que ce dernier manuscrit ne vient pas de Jeanne de France; il a probablement été fait pour Antoine de Clermont, chambellan de Louis XI, ou pour son fils, Louis de Cler-

mont. (Voy. P. Paris, *Les manuscrits français*, V, 410.)

⁴ Ms. français 989. (Conf. P. Paris, *Les manuscrits français*, VII, 402 et suiv.) Il y a au commencement de ce manuscrit une miniature de présentation dans laquelle on peut voir un portrait de Jeanne de France.

⁵ N^o 1866 du fonds français.

⁶ N^o 2829 du fonds français.

fut exécuté le manuscrit français 2341, contenant la Complainte de la ville de Lyon, et un évangélaire grec-latin, sur le frontispice duquel on lit la devise : **N'ESPOIR NE PEUR** ¹⁷.

Un autre fils de Charles I^{er}, Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, partagea l'amour que la plupart de ses parents avaient pour les livres. En 1471 il offrit à sa belle-sœur, la duchesse Jeanne, une chronique de Jean de Conrey ¹⁸. On peut citer comme lui ayant appartenu une traduction des Stratagèmes de Frontin ¹⁹ et une Vie de Jésus-Christ, par Ludolle ²⁰. Ce dernier ouvrage, copié par Gilles Richard, paraît renfermer un portrait de l'amiral ²¹. Tout porte à croire que le manuscrit français 2301 (Boccace, Gas des nobles malheureux) a été fait pour Jeanne, bâtarde de France, femme du bâtard de Bourbon. En effet, le copiste R. Bonlin a pris soin de nous apprendre qu'il travaillait pour une dame :

Pour celle qui ce livre fait faire a
Dittes ung Ave Maria.

Au commencement du volume on a ajouté une note relative à la naissance de Charles, fils de l'amiral (24 mai 1481), et l'amiral lui-même a tracé quelques lignes au-dessous de cette note ²².

Le duc Jean II étant mort sans laisser d'enfants légitimes, le duché de Bourbon fut dévolu, en 1488, à son frère Pierre de Beaujeu ²³. Ce prince avait jusqu'alors porté sur son écu les armes de Bourbon, en les brisant d'un lionceau de sable mis sur la partie supérieure de la bande ²⁴ : ces armes ainsi brisées, qu'on a quelquefois prises pour celles de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie ²⁵, ont été peintes sur la plupart des livres que Pierre de Beaujeu recueillit dans la succession de son cousin, le duc de Nemours ²⁶. Ces manuscrits, chefs-d'œuvre de l'art

Les vers suivants ont été copiés au commencement de cet évangélaire, qui forme le n^o 55 du fonds grec :

Ni matere meus pictura divite luxus,
Spendidi nec queras quid pia signa velint,
Char'is artistis, proles Boeotia, gemmis
Proculat hoc grecis facta characteribus,
Cardineis pastor rerum discernime mores
Me signare dedit pabulo digna grege
Que pie boegna vides justum sydera pandunt,
Horrida teorem sentibus inentant.

N. 309 du fonds français.

N. 1035 du fonds français.

N. 177 à 179 du fonds français.

Vers le milieu du volume 179. (Conf. P. Paris.

Les manuscrits français, II, 77.

P. Paris, *Les manuscrits français*, II, 237.

Delandine, *Manuscrits de Lyon*, III, 65.

n. 1106) indique un exemplaire des Méditations de saint Bernard copié en 1451 pour monsieur de Beaujeu.

¹⁷ Ms. français 1989, fol. 103 v^o et 106 v^o.

P. Paris, *Les manuscrits français*, I, 53.

¹⁸ Mss. français 20, 41, 50, 51, 55 à 58, 93, 113, 246, 247, 268 et 1532, et probablement mss. harléiens 4381 et 4382. Sur plusieurs pages de ces mss. il est aisé de voir que l'écu de Pierre de Beaujeu recouvre l'écu écartelé du duc de Nemours, dont il a été question plus haut. — Le ms. 55 ayant été exécuté pour le duc de Nemours et non pas pour Pierre de Beaujeu, il ne faut pas chercher, comme on l'a fait plusieurs fois (P. Paris, I, 64; Le Roux de Lincy, *Catal. de la bibl. des ducs de Bourbon*, p. 37), un portrait de Pierre de Beaujeu dans la miniature qui orne le frontispice de ce volume.

français au temps de Louis XI, rehaussèrent singulièrement le lustre de la librairie de Moulins. Pierre de Beaujeu acquit encore d'autres manuscrits, par exemple une partie de la *Fleur des Histoires*⁽¹⁾; le 1^{er} mars 1488 (n. s.), il acheta de Jean Bonhomme, libraire de l'Université de Paris, un exemplaire de la *Cité de Dieu* en deux volumes². Il fit écrire et historier la *Vie de saint Louis*, qui fut l'un des plus riches morceaux de la librairie de Charles VIII³. C'est pour lui, selon toute apparence, qu'une main exercée a tracé à la fin du manuscrit latin 7430 des alphabets grecs et des prières en grec et en latin.

Pierre de Beaujeu avait pour secrétaire François Robertet, qui a écrit ou fait écrire la devise ESPERANCE sur beaucoup des volumes de la librairie de Moulins⁴. Nous lui devons des notes précieuses sur l'origine de plusieurs manuscrits, et, pour ne citer qu'un exemple, les lignes par lesquelles nous savons positivement que neuf des miniatures du *Josèphe*, n^o 247 du fonds français, sont de la main du bon peintre et enlumineur du roy Loys XI, Jehan Fouquet, natif de Tours.⁵

Anne de France, femme de Pierre de Beaujeu, doit figurer sur la liste des duchesses de Bourbon dont les livres nous ont été conservés. Je lui attribue des *Évangiles* copiés en 1502⁶, une *Vie de saint Jérôme*⁽⁷⁾ et une *Histoire des trois Maries*⁸. Trois ouvrages lui ont été dédiés : la *Conformité des prophètes et des sibylles* aux douze articles de la foi, par Benoît Montecat, en 1505⁹ ; l'*Explication des cérémonies de la messe*, par frère Michel Boucquain¹⁰, et des *Chroniques abrégées*, par Regnault Havart, prêtre, ci-devant clerc des offices de la maison du roi, vicomte de Conches et de Breteuil¹¹. Une copie de l'*Histoire de Louis de Bourbon*, faite pour la duchesse Anne, est arrivée de l'abbaye de Saint-Germain au Musée de l'Ermitage¹². Le ms. latin 920 est un magnifique livre d'heures, que Louis de Laval, mort le 21 août 1489, légua à Anne de France, duchesse de Bourbonnais.

Suzanne, fille de Pierre de Beaujeu et d'Anne de France, apporta le duché de Bourbon en mariage à Charles de Montpensier, si célèbre sous le nom de comte-étahlé de Bourbon. La Bibliothèque impériale possède quatre volumes qui

Anne de France,
duchesse de Bourbon.

Suzanne,
comtesse de Bourbon.

¹ Ms. français 300.

² Ms. français 90 et 91.

³ Ms. français 2829.

⁴ La devise *Espérance*, qui peut avoir été prise par d'autres seigneurs que les ducs de Bourbon, se voit sur le frontispice d'un ms. d'Alain Chartier, n. 394 du fonds de Saint-Victor.

⁵ Ms. latin 509.

⁶ Ms. français 418.

⁷ Ms. français 1531.

⁸ Ms. français 949.

⁹ Ms. français 1884.

¹⁰ Voy. mes *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, p. 67. — Le département des imprimés de la Bibl. imp. possède de la *Vie des dames vertueuses* de Symphorien Champier un exemplaire sur vélin qui fut présenté à la duchesse Anne par Symphorien Champier, (Abbt. *Étude sur Symphorien Champier*, p. 140.)

¹¹ Voyez le livret du musée de l'Ermitage: Saint-Pétersbourg, 1860, in-1^o, p. 78.

vivement de Suzanne : les Funérailles du duc Pierre⁽¹⁾, les Joutes faites à Paris lors de l'entrée de la reine Marie d'Angleterre⁽²⁾, le Discours adressé à cette reine par maître May du Breul, au nom de l'Université de Paris⁽³⁾, et le Parement des dames, par Olivier de la Marche⁽⁴⁾. Le libraire du roi lui avait fait hommage de ce dernier ouvrage, auquel il ajouta une dédicace en vers :

A vous, madame, très redoublée duchesse,
De Bourbon née et jointe aux fleurs de liz,
Foyz ce present service et humblesse,
Pour vous esbatre après jeux et deliz.
Voz nom et tiltre, de louenge embeliz
Requierent bien qu'on vous face service.
Ce present cy est matière sans vice,
Et n'y a riens que tout bon exemplaire :
Prenez le en gré de la main du libraire.

Un cinquième livre de Suzanne de Bourbon se voit au musée de l'Érmitage : il contient la Parfaite Amour, des instructions de la dame de Beaujeu à sa fille Suzanne, et l'extrait d'une épître consolatoire transmise à Catherine de Neufville. Ce livre a conservé sa reliure originale, à la devise *Esperance* et au nom de *Suzanne*. On lit sur les gardes la signature de Suzanne, avec les devises : « Quo-
-rumque vergat sol, primus ero : — Je paye l'intérêt de mon plus surpassé⁽⁵⁾. »

Comme monuments bibliographiques du connétable Charles de Bourbon, je dois signaler un exemplaire de la relation des funérailles d'Anne de Bretagne⁽⁶⁾, une messe de sainte Anne⁽⁷⁾, une histoire de Troie abrégée⁽⁸⁾, un inappréciable recueil de chansons normandes⁽⁹⁾, et un volume d'emblèmes, de proverbes, d'adages, d'allégories et de portraits⁽¹⁰⁾.

Charles, en sa qualité de comte de Montpensier, possédait dans son château d'Vigueperse une bibliothèque qui ne fut point fondue avec celle de Moulins. On peut en étudier la composition dans un inventaire de l'année 1507, qui a été publié par M. Le Roux de Lincy⁽¹¹⁾. Deux beaux volumes de cette bibliothèque nous sont parvenus : la Bible historique, n° 2 du fonds de La Vallière, et les Cas des nobles hommes et femmes de Boccace, n° 16995 du fonds français. Tous deux sont ornés d'un écu écartelé⁽¹²⁾, que je crois pouvoir attribuer à Béraud III, comte

Francis 5879.

Francis 5103.

Francis 5104.

¹ Francis 9376.

Voy. le livret du musée de l'Érmitage, p. 83.

Fonds français, n. 5096.

⁷ *Ibid.* n. 1324.

⁸ *Ibid.* n. 1671.

⁹ *Ibid.* n. 9346. C'est ce volume que M. Gasté

appelle « le ms. de Bayeux » dans son édition des *Chansons normandes du XI^e siècle*, Caen, 1866 in-8°.

¹⁰ Fonds de La Vallière, n. 44.

¹¹ *Catal. de la biblioth. des ducs de Bourbon*, p. 78 et suiv. Une seconde édition de cet inventaire a été donnée en 1863 dans le *Cabinet historique*, IX, 1, 306 et suiv.

¹² Au 1 et 4 d'or au dauphin d'azur; au 2 et

de Clermont et de Sancerre, dont la fille Jeanne fit passer le comte de Montpensier dans la maison de Bourbon. Sur le Boccace on lit le nom de Louis de Bourbon, gendre de Béraud, et celui de Gilbert, fils de Louis et père du connétable.

Je termine ce paragraphe par un relevé des manuscrits de la Bibliothèque impériale qui m'ont semblé avoir appartenu aux différents membres de la famille de Bourbon.

FONDS LATIN.

920. Livre d'heures.
 5285. Vie de saint Julien.
 6482. Régime des princes.
 7439. Traité d'astronomie.
 8408. Vers de Paulus Senilis.
 10286. deuxième partie. Livre des échecs moralisé.
 10626. Méditations de saint Bernard.
 11239. Traité de médecine astrologique dédié en 1477 au duc de Bourbon, par Conradus Heingarter. —

FONDS FRANÇAIS.

- 6 et 7. Bible historique.
 20 et 21. Cité de Dieu.
 22. Cité de Dieu.
 29. Vie du Christ, par François Eximènes.
 50 et 51. Miroir historial.
 55 à 58. Fleur des histoires.
 92. Chroniques de Naples.
 93. Livre de Marques de Rome.
 147? Recueil de vers moraux.
 167. «La belle bible du duc de Bourgogne.»
 177 à 179. Vie de Jésus-Christ, par Ludolle.
 206. Éthiques d'Aristote.
 227. Boccace, Cas des nobles hommes.
 230. Cas des nobles malheureux.
 246. Compilation d'histoire universelle.
 247. Antiquités de Josèphe.
 268. Tite-Live.
 300. Deuxième partie de la Fleur des histoires.
 329. Chronique de Jean de Courcy.
 334. Tristan.
 344. Lancelot.
 418. Vie de saint Jérôme.

3 d'azur à la bande d'argent cotoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or, avec un lambel de gueules à trois pendans sur le tout. — Les mêmes armes se voient sur le Tite-Live qui forme le

n° 1178 du fonds de Lansdowne au Musée britannique. — Il y a à la Bibliothèque de Arsenal (Théol. fr. 35) une Cité de Dieu qui a appartenu à Gilbert, comte de Montpensier.

452. Livre des trois vertus.
 707. Histoire d'Alexandre.
 762. Sidrac.
 848. Épître d'Othéa.
 926. Aiguillon d'amour divin.
 946. Du sacrement de l'autel, par Jean Columbi; volume daté de Moulins, le 28 février 1563 (n. s.), en la maison de messire Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse et chancelier de Bourbonnais.
 949. Conformité des prophètes et des sibylles aux douze articles de la foi.
 975. Histoire de la Passion.
 989. De Notre-Dame.
 990. Livre de contemplation.
 1165. Échecs moralisés.
 1224. Messe de sainte Anne.
 1235. Stratagèmes de Frontin.
 1274. L'Arbre des batailles.
 1289. Gaston Phébus.
 1456. Roman de Cleomadès.
 1531 et 1532. Histoire des trois Maries.
 1533. Vie de Notre-Dame en vers.
 1671. Histoire de Troie abrégée.
 1685. Débat du content et du non content d'amours, dédié au duc de Bourbon, par Jean du Prier, dit le Prieur.
 1793. Credo de Jean Sarrasin, etc.
 1847. Livre de la mendicité spirituelle.
 1866. La gesine Notre-Dame.
 1884. Explication des cérémonies de la messe.
 1989. La Danse des aveugles et l'Abusé en court.
 2341. Complainte de la ville de Lyon.
 2376. Le parement des dames d'Olivier de la Marche.
 2445. Le petit médicinal.
 2608. Chroniques de Saint-Denis.
 2611 et 2612. Chroniques de Saint-Denis copiées par Jean Gauthier.
 2641. Froissart.
 2829. Livre des faits de saint Louis.
 4993. Chronique de Du Guesclin.
 5656. Différends entre la France et l'Angleterre.
 5696. Funérailles d'Anne de Bretagne.
 5163. Joutes faites à Paris lors de l'entrée de la reine Marie d'Angleterre.
 5164. Discours fait à cette reine par maître May du Breul au nom de l'Université de Paris.
 5745. Livre de l'ordre de Saint-Michel.
 5872. Funérailles de Pierre, duc de Bourbonnais.
 6346. Chansons normandes.
 6695. Cas des nobles hommes et femmes, de Boccace.

FONDS DE LA VALLIÈRE.

3. Bible historique.
44. Recueil d'emblèmes, de proverbes, etc.

FONDS DE SAVARRE.

49. Dante.

FONDS DE NOTRE-DAME.

908. La Cité des dames.

A ces volumes il faut encore ajouter l'abrégé des Chroniques de France, qui était jadis coté 10301.2.2 (26 de Lancelot), et qui forme aujourd'hui le n^o 989 du fonds Barrois chez lord Ashburnham ⁽¹⁾.

IV.

LIBRAIRIE DE BLOIS. — CATALOGUES DE GUILLAUME PETIT ET DE JACQUES LEFEVRE. — TRANSPORT À FONTAINEBLEAU DES LIVRES DE CHÂTEAU DE BLOIS.

Nous avons vu de quel éclat la librairie de Blois avait brillé sous le règne de Louis XII. François I^{er} ne la laissa pas déchoir. Il en confia l'administration à maître Adam Laisgre, qui figure sur un rôle de l'année 1516, à l'occasion d'une fourniture de serrures dorées, du nettoyage de la librairie et de la reliure de plusieurs volumes faite par le libraire Étienne Cochart ².

En 1518, un inventaire des livres conservés au château de Blois fut dressé par frère Guillaume Petit (Guillaume Parvy), de l'ordre des frères Prêcheurs, chapelain et confesseur de François I^{er}. Ce religieux, Normand de naissance, mourut le 8 décembre 1536, après avoir occupé les sièges épiscopaux de Troyes et de Sens ³. C'était un véritable bibliophile. Guillaume Budé, qui le rencontrait parfois chez les libraires, l'a qualifié de *librorum reconditorum conquisitor atque investigator sagax*

10301.2.2
Bibliothèque de France
1516

10301.2.2
Bibliothèque de France
1516
Par
Guillaume Petit

¹ Voyez mes *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, p. 67.

² A Jehan François, hostier, demourant à Blois, la somme de huit vingtz deux livres treize solz quatre deniers tournois, à lui ordonné pour avoir garni de serrures dorées plusieurs livres de la librairie dudit seigneur seant ou chasteau de Bloys, depuis le xij^e jour de may 1515 jusques au xvi^e jour d'aoust derrain passé, comme appert par les parties signées et certifiées de maistre Adam Laisgre, ayant la charge d'icelle librairie. — A luy la somme de treize livres quatorze solz dix

deniers tournois, à luy ordonné par le roy pour avoir fait hausser et nettoyer la chambre ou est la librairie du dit seigneur. — A Estienne Cochart, libraire, la somme de dix neuf livres six solz cinq deniers tournois, à luy ordonné par le dit seigneur pour avoir relié et mis à point plusieurs livres de la dite librairie. — (Fragment de rôle contenant les sommes payées en juillet, août et septembre 1516 pour les plaisirs et menues affaires de la chambre du roi.)

³ Quétil et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, II, 100 à 102. *Gallia christ.*, X, 1444; XI, 516.

ciissimus ac bibliothecarum pene compilator ¹. Guillaume Petit était donc bien préparé à la rédaction d'un catalogue de la librairie royale. Le seul manuscrit connu de son travail est à la bibliothèque impériale de Vienne, fonds du prince Eugène, volume coté E. clxx, n. 2548. Des extraits en ont été publiés dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles en 1788 ², et plus récemment par M. Armand Baschet ³ et par M. Henri Michelant ⁴. Guillaume Petit a successivement décrit les livres français, italiens ou espagnols, les livres latins et les livres grecs ou orientaux. Le chapitre le plus intéressant est celui que l'auteur a consacré aux livres français : M. Michelant l'a publié en entier, et le travail de mon savant confrère me dispense d'entrer dans de longs détails. Il suffira d'indiquer en peu de mots le plan suivi par Guillaume Petit. Les principaux livres français sont énumérés suivant l'ordre alphabétique, ordre qui toutefois n'a pas été rigoureusement observé, puisque l'auteur a réuni pêle-mêle les ouvrages dont le titre commence par les mêmes lettres. Des paragraphes particuliers comprennent : 1^o les volumes placés dans deux armoires qui étaient disposées sous les grands pupitres de la librairie; 2^o les volumes renfermés dans un coffre de sapin; 3^o les livres italiens; 4^o les « livres que le roy porte communément ». — Sous cette dernière rubrique sont classés: l'histoire des Machabées, par Charles de Saint-Gelais; des traductions de Justin, de Thucydide, d'Appien et de Diodore de Sicile; la Destruction de Troie la Grant; le Romuléon; trois rédactions des Chroniques de France; le Jardin d'honneur du voyage de Charles VIII à Naples; le roman de la Rose, celui des Déduits, le Chevalier dédéliéré, les Triomphes de Pétrarque, une comédie italienne et un traité de fauconnerie.

Ce qui donne un cachet d'originalité à l'inventaire de Guillaume Petit, ce sont les observations dont il a fait suivre les titres de beaucoup d'ouvrages. Il s'attache principalement à faire connaître le sujet et les divisions des livres. Voici, par exemple, comment il indique le curieux traité que M. Jérôme Pichon a publié sous le titre de *Ménagier de Paris* : — Mesnager contient belles et saintes doctrines — de l'espoux à son espouse, et est party en troys distinctions, dont la première — parle comme elle doit aimer et servir Nostre Seigneur et sa benoïste mère, et — de la dévoute conenance qu'elle doit avoir à l'Église, et qu'elle doit vivre chas-

¹ Lettre de G. Budé à Érasme, du 5 fevr. 1516, citée dans *Script. ord. Prædic.*, II, 191.

² *Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, V, 212 (partie du volume intitulée *Nouveaux mémoires de l'Acad. de Bruxelles*, Hist. t. I, Bruxelles, 1788).

³ *La diplomatie vénitienne. Les princes de l'Europe au XVI^e siècle*, Paris, 1869, in-octavo.

⁴ *Catalogue de la biblioth. de François I^{er} à Blois (1515-1518)*, Paris, Franck, 1863, in-8. (Extrait de *la Revue des Sociétés savantes*.)

Plusieurs textes prouvent que le roi François I^{er} avait à sa suite, dans ses voyages, des caisses de livres; nous verrons plus loin, p. 178, n. 2, le libraire de la chambre remettre entre les mains du garde de la librairie des livres qui auparavant étaient dans les coffres du roi. On lit dans un compte de 1536 : — Une paire de coffres à bahu qu'il a livréz — en la diete garde robe, pour mettre et porter les — livres du dit seigneur. — *Registre KK 91 des Arch. de l'Emp.*, fol. 58. (Note de M. Douet d'Arq.)

ement comme Suzanne, aimer son mari et en suyvant Sarra, Rebecca et Rachel, et qu'elle y soit humble et obéissante comme Griselidis; qu'elle soit soigneuse de sa personne, et que elle tieme les affaires de son époux secrètes comme l'enfant Papius. La seconde distinction est nécessaire pour le profit du mesnage accroistre, acquerir et garder. La tierce est de leurs honestes esbatemens, contenance et maintien entre gens⁽¹⁾. »

Guillaume Petit a laissé percer dans plus d'un endroit son mépris pour les œuvres d'imagination qui ne cachaient aucun enseignement moral, et pour celles qui étaient en désaccord avec les traditions de l'Église. Au titre du roman de Cléomadès il ajoute cette note : « Et est une vraie menterie et fable⁽²⁾. » Il n'enregistre pas un recueil de lais et de contes sans faire observer que « ce sont choses trouvées à plaisance, » et que « là il y a peu de profit⁽³⁾. » Il prévient le lecteur que la Pénitence d'Adam est « ung livre tout apocriphe, plein de folies, qui consomme mal à l'escripture sainte⁽⁴⁾. »

Un autre inventaire de la librairie de Blois dut être composé vers 1530 par Jacques Lefèvre d'Étaples. La reine de Navarre en parle expressément dans une lettre qu'elle écrivit en 1531 au cométable de Montmorency : « Le bonhomme Fabry, dit-elle, s'est trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu fasher par delà, et pour changer d'air iroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du roy estoit luy vouloir donner son congé. Il a mis en ordre sa librairie, cotté les livres et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au roy. Je vous prie demander son congé au roy⁽⁵⁾. »

Jacques Lefèvre obtint le congé que la reine de Navarre avait demandé pour lui. Il fut remplacé par Jean de la Barre⁽⁶⁾, qui est surtout connu pour les prêts de livres qu'il fit à plusieurs savants. Je relève avec plaisir l'indication de ces prêts : c'est une preuve de la libéralité avec laquelle était administrée la librairie de Blois⁽⁷⁾. Jean de la Barre remit « le premier tracté de la glose Hali à

Inventaire
de
la librairie de Blois
par
Jacques Lefèvre

Jean de la Barre
gardé
de la librairie de Blois

⁽¹⁾ Éd. Michelant, p. 25. Le ms. de la librairie de Blois avait probablement disparu dès avant l'année 1544. Je ne crois pas qu'il figure sur l'inventaire qui fut dressé lors du transport des livres de Blois à Fontainebleau. Serait-ce celui que M. Pichon a acquis à la vente de la bibliothèque de M. Huzard, et qui est désigné par la lettre C dans l'excellente édition publiée par ce bibliophile ?

⁽²⁾ Éd. Michelant, p. 12.

⁽³⁾ Éd. Michelant, p. 21.

⁽⁴⁾ Éd. Michelant, p. 28.

⁽⁵⁾ Le Roux de Lincy, *Heptaméron*, p. L.

⁽⁶⁾ Jean de la Barre était varlet de chambre de François, comte d'Angoulême, en 1513. (Ms. français 7856, p. 864.)

⁽⁷⁾ On peut, à cette occasion, noter les communications que François I^{er} ordonna de faire à Paul-Émile. La note suivante se lit à la fin d'une chronique de la bibliothèque de Berne : « Le present volume et plusieurs autres avoient esté mis par commandement du grand roy François I^{er} de ce nom entre les mains du seigneur Paul-Émile, avec plusieurs anciens fragmens, instructions et mémoires, par messire Marc le Groing, chevalier vicomte de la Mothe au Groing, premier gentil homme de la chambre du roy, etc. pour dresser au vrai l'histoire de France, ce qui auroit esté fait avec l'aide dudit vicomte et du seigneur de Langey, commis par le dit roy, ainsi qu'il appert par les lettres patentes, etc. » (Sinner, *Catalogus*

Coudroy, le 31 mai 1533; un livre italien à Guillaume Millet, le 24 septembre 1533; et « un grand livre qui tracte de la nature des herbes » à Jombes, le 10 octobre 1543. Un livre grec, intitulé *Breviarium legum*, fut aussi prêté à Pierre Danès, lecteur en langue grecque pour le roi à Paris; un exemplaire de la Consolation de la philosophie de Boèce à « Monsieur du Tour; » un livre grec, « tractant du débat du corps et de l'âme, » à « maître Jehan Chappellain, medecin de madame « la régente; » le Livre des batailles à l'huissier Michellet; et un volume intitulé *le Vorellin* à Mègre⁽¹⁾.

Jean de la Barre fut le dernier garde de la librairie de Blois⁽²⁾. Il était encore en fonctions quand François I^{er}, par lettres patentes du 22 mai 1544, ordonna de transporter à Fontainebleau les livres de la bibliothèque de Blois. A cette occasion, un inventaire en fut dressé par Jean Grenaisie et par Nicolas Dux, conseillers du roi et maîtres des comptes. Ils se firent aider par maître Mellin de Saint-Gelais, conseiller du roi, abbé du Reclus, par Jean de la Barre et par le libraire Étienne Cochart. Le travail, commencé le 23 mai, fut terminé le 5 du mois suivant. Il constata la présence d'environ 1.890 volumes, dont plusieurs étaient imprimés. Mellin de Saint-Gelais présida au transport de tous ces livres et les remit, le 12 juin 1544, à Mathieu La Bisse, garde de la librairie du roi à Fontainebleau⁽³⁾.

V.

CÉLÉBRITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU. — ADMINISTRATION DE CET ÉTABLISSEMENT. — RELIURES ET CATALOGUES.

La bibliothèque de Fontainebleau, quand elle eut été complétée par les collections de Moulins et de Blois, pouvait passer pour une des plus considérables de l'Europe. Elle était installée dans une galerie supérieure du château⁽⁴⁾. Les savants

codicum manuscriptorum bibliotheca Bernensis, II, 52, ms. 76.)

⁽¹⁾ Les notes relatives à ces prêts sont dans le ms. français 5660, fol. 126 v^o et 127 v^o.

⁽²⁾ Comme exemple de l'écriture de Jean de la Barre, je citerai la note suivante qu'on lit sur un exemplaire de la Géographie en vers de Paulus Petra Sancta, ms. latin 8135 : « En l'an v^o xxxviii, le roy a laissé ce present livre pour mettre en sa « librairie, dont je baille mon recepisé au libraire « de sa chambre : DE LA BARRE. » — La même note se lisait autrefois dans le ms. latin 4811; voy. Boivin, p. 193. — Sur le parement de la couverture du ms. latin 6823, Jean de la Barre avait écrit cette note que nous ne connaissons plus que

par les mémoires de Boivin (p. 194) : « En l'an « v^o xxxviii, le roy laissa ce present livre, qui estoit « en ses colles, pour mettre en sa librairie, dont « je baille mon recepisé au libraire de sa chambre : « DE LA BARRE. »

⁽³⁾ Tous ces détails sont empruntés à l'inventaire de l'année 1544, qui fut dressé en double exemplaire : l'un destiné à la bibliothèque de Fontainebleau, l'autre à la chambre des comptes de Blois. Le premier forme le n^o 5660 du fonds français; une copie du second est classée sous le n^o 12999 du même fonds.

⁽⁴⁾ Voy. Pierre Dan, *Thesors des merveilles de Fontainebleau*, cité par le P. Jacob, *Traité des biblioth.* p. 455.

n'obtenaient pas seulement communication des volumes qui la composaient : le roi les encourageait à publier les textes nouveaux qu'ils y découvraient, et donnait des subventions aux imprimeurs dont les presses multipliaient à l'infini les exemplaires des œuvres de l'antiquité. Constatons à cet égard l'unanimité des témoignages que nous a laissés le xvi^e siècle.

« Qui pourroit, s'écrie Pierre du Chastel⁽¹⁾, qui pourroit ne louer celui qui a remis les ornemens de la Grèce en vie et en vigueur, la poésie, l'histoire, la philosophie, en son royaume; a fait chercher les livres, qui encore se cherchent par tout le monde, et fait tous les jours resusciter auteurs et memorables esperis qui estoient il y a plus de mil ans ensepychis? » — Il ne faut point passer sous silence, disait Pierre Galland, une bibliothèque plus considérable que celle des rois de Pergame et d'Égypte, dans laquelle François recueillit les plus anciens livres qu'il put acquérir à grands frais, non-seulement dans l'Italie et les pays voisins, mais encore dans la Grèce et dans toute l'Asie. C'était, dans la pensée de ce prince, un arsenal qui devait fournir toutes les armes dont on pourrait avoir besoin pour défendre le royaume des lettres contre l'invasion de la barbarie. Jaloux de mettre cet amas de livres à l'abri de la poussière, de l'humidité et des vers, il affecta des fonds spéciaux au payement des hommes chargés de les garder et de les entretenir en bon état. Il n'agissait point par ostentation; il n'avait pour mobile que l'intérêt public. Ce qui le prouve, ce sont les poinçons qu'il fit graver et les élégants caractères qu'il fit fondre pour la publication de ses principaux manuscrits; ce sont encore les subventions par lesquelles il décida les imprimeurs à s'associer à une aussi noble entreprise⁽²⁾. — Adrien Turnèbe tient à peu près le même langage dans le discours qu'il prononça au Collège de France après la mort de Jacques Toussain, en 1546 ou 1547 : il félicite le roi d'avoir envoyé à grands frais chercher des livres de toute espèce en

Digitized by Google
 Université de France
 à Paris
 Bibliothèque

¹ *Sermon faulx de François I^r*, dans *Petri Castellani vita*, éd. Baluze, p. 221.

² « Sed ut ad hanc pulcherrimam Musarum expeditionem revertar, silentio prætermittendum non est quod bibliothecam, quæ Pergami, Ægypticæ regum aliasque ubivis terrarum olim florentissimas exsuperaret, conquistis non ex Italia modo et vicinis regionibus, sed Græcia et Asia tota, regio sumptu maximo, omnium artium vetustissimis libris refererit. Quemadmodum enim bellum cum hostibus gesturos armamentaria omni telorum armorumque genere instructa semper habere oportere dicebat, ita regnum literarum contra barbaros defensoris et propagatoris hanc omnium artium linguarumque monumentis munitam necessariam esse judicabat. Quæ tanta librorum moles

ne unum in locum congesta videretur ut situ et æsqualore fœdata, aut a blattis et tincis exosa, aliave, cæli injuria temporis progressu corrumpereur, librorum rustodes concinatorumque qui totam hanc rem librariam sartam tectam tuerentur, perpetuo regis stipendio conductos apponi ibidem curavit. Nec eo contentus, ut, quod unum spectabat, non ad inanem ostentationem, sed ad publica commoda laboriosa hæc librorum questura constituta videretur, hoc etiam perfecit, ut sculptis fuscisque elegantissimis characteribus, officina typographica, in qua libri sigillatim e regia bibliotheca accepti excuderentur, conductis quoque regia pecunia variis ad eam rem necessariis artificibus, excitaretur. » (*Petri Castellani vita*, éd. Baluze, p. 52.)

Italie, en Allemagne, en Grèce et dans l'univers entier, de leur avoir donné dans sa bibliothèque une splendide hospitalité, de les avoir communiqués aux libraires et d'avoir stimulé par ses encouragements le zèle des imprimeurs; pour mieux faire ressortir la générosité de François, il flétrit la conduite de ces possesseurs de manuscrits qui gardent leurs auteurs comme dans une étroite prison, s'en approprient toute la substance et violent les droits les plus sacrés du public en empêchant la publication de textes précieux⁽¹⁾. — Sur tous ces points les savants étrangers sont parfaitement d'accord avec les savants français: je me borne à citer en note les témoignages de Nicolo Liburnio⁽²⁾, de Filandro⁽³⁾, d'Augustinus Steuchus Engubinus⁽⁴⁾ et de Conrad Gesner⁽⁵⁾.

François I^{er} n'aurait pas atteint le but qu'il se proposait, s'il n'eût pas été secondé par le zèle de serviteurs éclairés et fidèles. J'ai parlé des savants auxquels il donna mission de lui recueillir des manuscrits en France et à l'étranger⁽⁶⁾; il me

«... Qui ex Italia, Germania, Græcia, toto terrarum orbe, quoquoersum dimissis conquistatoribus, libros omnis generis magno meratus, publico literarum bono, sacræ bibliothecæ forulis incluserit, libraris libenter excedendis dederit, etiam præmiis ad excedendum impulerit, illorum animo et instituto dissimilis, qui si aliquem sint auctorem rarum nacti, sese ab illo solos doceri interpretantes, vinculum domi constrictumque tenent, remque citius quam scriptorem vulgarent, impio peculatu publicum avertentes.» (*Adriani Turæbi opera*, Strasbourg, 1600, folio, III, 30.)

«Mi sopravanza dirvi, come nella celebratissima città di Parigi esta liberalità regale non risparmiando ispesa, compone, fabrica, et alla giornata vassene adornando una memoranda libreria in tutte le scienze di Hebrei, Greci et Latini. La ricca Francia non harra invidia alla primaia et antica libreria di Pisistrato... Et questa onserera la fama prisea della Greca et Latina libreria, di cui nella vita di Ottaviano Tranquillo vi scrisse. Questa, dico, non tenera di essere inferiore alle celebri librerie de gli re Tolomei d'Alessandria, ne all'infiniti libri in uno raunati dal nobile Asinio Pollione... Ma nella bibliotheca Parigiua collocata sarà la vera imagine del serenissimo re Francesco, memoria certo di ardente amore verso gli huomini dottrinati, et à gloria di sua Maesta essempio sempiterno.» (*Le occorrenze huane*, Venise 1546, in-8°, fol. 95 v°.)

«Beneficio Rodolphi Pii, Corporum cardinalis, facta est mihi copia videndi exhibendique Archi-

«medis de sphaera et cylindro cum enarratione Euctocii volumen, ornamento futurum augustissimæ illi et instructissimæ bibliothecæ, quam tu toto orbe terrarum maximis sumptibus conquistis omnium disciplinarum et linguarum libris, Franciscæ rex regum potentissimo et christianissime, ad Fontem Blerium, sive Fontem Bellum aut Callihoen dicere mavis, instituisti.» (Annot. in Vitruv. l. IX, c. m, éd. de 1544, p. 357, cité par Abel de Sainte-Marthe, *Discours sur le rétablissement de la bibl. de Fontainebleau*, pr. p. 3.)

«... «Anne Orientis opes nempe pretiosa græcorum librorum suppellex a Francisco rege, ut a Philadelpho quondam, sempiternum suæ honoratis monumentum, regnique sui perpetuum ornamentum, bibliothecis reconditur.» (Ms. latin 434.)

«Francisci, Gallorum regis, bibliotheca Fontebellensis multis et raris, præcipue græcis, exemplaribus instructissima fertur. Laudandum est sane hujus regis institutum, qui primus in Galliis magno animo bonas literas promovit, professores inclarissimis linguis, latina, græca, hebraica et arabica, publicè constituit, et typographum, qui optima quæque latina et græca exemplaria cuderet, fovere voluit; denique pulcherrimam bibliothecam, conquistis undique optimis libris, instituit.» (*Pandectarum sive partitionum universaliū libri* 111, Tiguri, 1548, in-folio, fol. 29, col. 2.)

Voyez plus haut, p. 151 et suiv. les renseignements recueillis à ce sujet par Boivin.

reste à faire connaître ceux qu'il employa à l'administration de sa bibliothèque de Fontainebleau.

Le plus connu est Guillaume Budé⁽¹⁾, en faveur de qui fut créée la charge de maître de la librairie. Un distique de Lascaris rappelle la part qu'il avait prise à l'organisation de la bibliothèque du roi :

Augusti ut Varro, Francisci bibliothecam
 Augur Budens, Palladis auspiciis⁽²⁾!

Brantôme⁽³⁾, en parlant de la bibliothèque que François I^{er} avait dressée à Fontainebleau, dit que « Monsieur Budé, l'un des doctes personnages de la chrestienté, « en fut quelque temps le premier gardien et rechercheur, pour de jour en jour « embellir de nouveaux volumes. » Tout en prenant soin de la librairie de son maître, Guillaume Budé ne négligeait pas sa propre bibliothèque : il la tenait de son père, Jean Budé, qui dans son temps était un très-grand acheteur de livres, *librorum emacissimus*⁽⁴⁾; un certain nombre de manuscrits qui la composaient sont venus, après diverses vicissitudes⁽⁵⁾, prendre place dans nos collections⁽⁶⁾.

Guillaume Budé termina sa carrière le 24 août 1540⁽⁷⁾. Il fut remplacé comme maître de la librairie par Pierre du Chastel, dont la vie, écrite par Pierre Gal-land, a été publiée par Baluze⁽⁸⁾. Il mourut le 3 février 1552, après avoir succes- sivement occupé les sièges de Tulle en 1539, de Mâcon en 1548 et d'Orléans en 1551.

Le maître de la librairie avait sous ses ordres :

1° Un ou deux gardes de la librairie. C'est comme garde de la librairie de Fontainebleau que Mathieu La Bisse⁽⁹⁾ recut, en 1544, les livres du château de Blois⁽¹⁰⁾. Il remplissait encore les mêmes fonctions en 1559 et 1560⁽¹¹⁾. — Mellin

¹ Sur la vie de Guillaume Budé, voy. *G. Budæ viri clarissimi vita per Gulielmum Poictum* (Paris, 1540, 4°), et deux mémoires de Boivin analysés dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, V, Hist. 350 à 360.

² *Mém. de l'Acad. des inser.*, V, Hist. 353.

³ Éd. Lalanne, III, 94.

⁴ Lettre de G. Budé citée par Boivin, *Mém. de l'Acad. des inser.*, V, Hist. 354.

⁵ Les livres de G. Budé furent achetés par le président de Saint-André, dont la bibliothèque passa chez les jésuites du collège de Clermont, et fut dispersée sous le règne de Henri IV. (Boivin, *l. c.* 354.)

⁶ Ces manuscrits sont reconnaissables. 1° aux notes que Jean Budé a mises sur les derniers feuillets; 2° au chiffre V. L. qui est peint sur plusieurs frontispices; 3° à l'écusson suivant : d'argent

au chevron de gueules, chargé d'un fer à cheval d'or et accompagné de trois grappes de raisin d'azur, à queue de sinople. (Voyez les n^{os} 964 et 1098 du fonds français; les n^{os} 2885, 2982, 3275, 6697, 6914, 6926, 6927, 6928, 6931, 6936, 7031, 7177, 11099, 12498, 12966, 13338, 13341, 13475, 13698, 13710 et 13964 du fonds latin; les n^{os} 873, 1473, 1755 et 1813 du fonds de Sorbonne.

⁷ Boivin, *l. c.* 354.

⁸ *Petri Castellani vita*; Paris, 1674, in-8°.

⁹ C'est sur la foi du *Mém. hist.* que j'écris « La Bisse. » Les documents que j'ai vus, mais qui ne sont pas contemporains, portent « Lavisse. »

¹⁰ Voy. plus haut, p. 178.

¹¹ Ms. fr. 7856, p. 1275. — Abel de Sainte-Marthe (*Discours sur le rétablissement de la biblioth. de Fontainebleau*, 2^e édit. p. 512) a publié un acte

Guil. Budé

P. du Chastel

M. La Bisse

M. de S. Gelais

de Saint-Gelais fut aussi garde de la librairie du roi : il prend ce titre (*regiæ librariæ custos*) dans la note qui est en tête du manuscrit latin 836g. Il est assez difficile de déterminer à quelle date il était en exercice; ce fut, selon toute apparence, en même temps que Mathieu La Bisse⁽¹⁾.

2° Un ou plusieurs libraires. Ce titre est donné : en 1516, à Guillaume de Sanzay⁽²⁾; de 1517 à 1529, à Jean de Sanzay⁽³⁾; en 1528, à Jean Verdurier⁽⁴⁾; de 1532 à 1560, à Claude Chappuis⁽⁵⁾.

La reliure entrerait dans les attributions du libraire. Vers 1538, Claude Chappuis se fit rembourser une somme de 130 livres 10 sous tournois qu'il avait avancée à un libraire de Paris nommé « Le Faucheu, pour avoir, de l'ordonnance et commandement du roi, rabillé, relié et doré plusieurs livres de la librairie du roy en la forme et manière d'ung evangelier, jà relié et doré par icelluy Le Faucheu, escript de lettres d'or et d'aucere⁽⁶⁾. » L'évangélaire auquel fait allusion cet article de compte est celui qui porte le n° 257 dans le fonds latin. Il est encore revêtu de la reliure dont il fut orné par Le Faucheu, ou, pour employer une forme plus correcte, par Le Faulcheur. En effet, le relieur mentionné dans le compte précédent est certainement celui dont le nom, le surnom, le titre et l'adresse sont exprimés tout au long sur le frontispice de plusieurs livres imprimés à Paris du temps de François 1^{er} : je citerai un ouvrage de Jean de Gagny⁽⁷⁾ « imprimé [en 1540] à Paris, pour Estienne Rollet, diet le Faulcheur, libraire et relieur ordinaire du Roy, demourant sus le pont Saint-Michel, à l'en-seigne de la Rose. » Au revers du titre est un extrait du privilège que le roi accorda le 25 mars 1539 (v. s.) à Jean de Gagny, pour faire imprimer et débiter son livre « par Estienne Rollet, diet le Faulcheur, libraire et relieur ordinaire d'icellui seigneur. »

C'est donc à Jean le Faulcheur que sont dues, selon toute apparence, beaucoup des reliures au chiffre de François 1^{er} qui nous sont parvenues. Plusieurs exemples de ces reliures nous sont fournis par des manuscrits du fonds grec que l'auteur du *Mémoire historique*⁽⁸⁾ décrit ainsi : « Ces manuscrits, dit-il, sont reliés à l'orientale, ayant tous le dos uni et sans nerfs; leurs couvertures sont de maroquin de diffé-

du 30 mars 1554, relatif à maître Mathieu Lamisse (*sic*), garde de la librairie du roi.

⁽¹⁾ *Mém. hist.*, p. xiii et xiv. Voy. Boivin p. 301.

⁽²⁾ Ms. français 7856, p. 941.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 941. — Aug. Bernard, *Geoffroy Tory*, 1^{re} édit., p. 53. — Le Roux de Lincy, *Heptaméron*, III, 248, 277.

⁽⁴⁾ Ms. français 7856, p. 941.

⁽⁵⁾ Ms. fr. 2953, fol. 11; ms. fr. 5660, fol. 126 v; ms. fr. 7856, p. 941 et 1275. — Collect. Dupuy,

233, fol. 86 v. — Aug. Bernard, *Geoffroy Tory*, 1^{re} édit., p. 70 et 228. — Chalmei, *Hist. de Touraine*, IV, 94. — Langlois, *Nov. rech. sur les biblioth. des archev.*, et du chapitre de Rouen, p. 9.

⁽⁶⁾ De Laborde, *La renaissance des arts*, Addit. au t. I, p. 973.

⁽⁷⁾ *Briefve et fructueuse exposition sur les espîtres saint Paul aux Romains et Hébreux*, par Primusius.

⁽⁸⁾ P. xiv. — Ce passage a été emprunté aux *Mémoires uss.* de Boivin, p. 290.

teintes couleurs; les armes de France, avec les emblèmes particuliers de François I^{er}, comme la salamandre et la lettre F y sont empreintes en or et en argent; les dauphins adjointes aux salamandres marquent que le livre a esté relié du temps de François I^{er}, non pour le roy, mais pour le dauphin. J'ai compté dans le fonds latin et dans le fonds français dix-neuf volumes reliés au chiffre et aux armes de François I^{er}. La plupart sont couverts de cuir noir, avec des ornements qui se distinguent par une sévérité du meilleur goût. Sur les plats, des F d'or ou d'argent se mêlent à des fleurs de lis. D'un côté l'artiste a imprimé l'écu de France; de l'autre, le titre de l'ouvrage⁽¹⁾.

Les inventaires de la librairie de Fontainebleau qui furent dressés sous le règne de François I^{er} ne sont plus connus⁽²⁾, à l'exception toutefois du catalogue sommaire des manuscrits grecs qui fut composé par Anne Vergèce en 1544, et dont il a déjà été question⁽³⁾. Cet inventaire des manuscrits grecs fut remplacé par les catalogues plus détaillés qui furent rédigés sous le règne de Henri II. L'un d'eux est dressé suivant l'ordre alphabétique; nous en possédons la minute écrite par Constantin Palæocappa⁽⁴⁾, et la mise au net qu'on attribue à Vergèce⁽⁵⁾. Le second catalogue⁽⁶⁾, disposé suivant l'ordre des matières contenues dans les volumes, est écrit de la main de Constantin Palæocappa; il paraît dater de l'année 1552. Le commencement d'un troisième catalogue est relié dans le volume 651 de la collection Dupuy⁽⁷⁾. Ces catalogues reçurent une certaine publicité, et beaucoup des manuscrits grecs de Fontainebleau furent indiqués en 1555 dans le *Nomenclator* de Robert Constantin⁽⁸⁾, et en 1606 dans l'*Apparatus sacre* du P. Possevin⁽⁹⁾.

Inventaires
des mss. grecs
de Fontainebleau.

VI.

MANUSCRITS DE LOUISE DE SAVOIE ET DE MARGUERITE, REINE DE NAVARRE.

Après avoir exposé ce que fit François I^{er} pour sa bibliothèque, il y aurait injustice à ne point parler ici de la mère et de la sœur de ce grand roi. En effet,

⁽¹⁾ Comme exemples des reliures de François I^{er}, on peut examiner les n^{os} 146, 1240, 1243, 1250 et 1420 du fonds grec; les n^{os} 5842, 6866 et 8597 du fonds latin; les n^{os} 934, 1396, 2089, 2143, 2261, 2497, 2498, 2499 et 5213 du fonds français.

⁽²⁾ J'ignore quel est le catalogue de la librairie de Fontainebleau que cite M. Barrois (*Biblioth. prototypogr.*, p. 100). — M. Paris (*Les manuscrits français*, III, 1 et *passim*) a indûment appelé « Catalogue de Fontainebleau » un inventaire composé du temps de Louis XIII, dont je parlerai plus loin, p. 198.

⁽³⁾ Plus haut, p. 157.

⁽⁴⁾ N. 10 du Supplément grec.

⁽⁵⁾ N. 3065 du fonds grec.

⁽⁶⁾ N. 3066 du fonds grec. — Il y a au Musée britannique (Cod. Reg. 16. C. vi) un ms. intitulé : « Constantini Palæocappi Kudianis catalogus 26 librorum graecorum Lutetiae scriptus. » (Casley, p. 251.)

⁽⁷⁾ F. 212 et suiv.

⁽⁸⁾ *Nomenclator insignium scriptorum*. Paris, 1555, in-8^o.

⁽⁹⁾ P. 125 des *Catalogi mss. graecorum et aliorum cum codicum*, qu'on trouve à la fin de l'*Apparatus sacre*.

Louise de Savoie et Marguerite, reine de Navarre, ont laissé des manuscrits qui occupent une place honorable dans nos collections.

Louise de Savoie favorisa de toutes façons le brillant mouvement qu'on est convenu d'appeler la Renaissance. Un de ses contemporains vante les mesures qu'elle prit, de concert avec son fils, pour faire renaître et mettre en vigueur les bonnes doctrines et les bonnes lettres⁽¹⁾. Les goûts éclairés de la mère de François I^{er} nous sont attestés par plusieurs des manuscrits qu'elle fit faire ou dont elle reçut l'hommage. Cette princesse, en honorant les lettres, suivait les traditions de sa propre famille. Nous avons vu⁽²⁾ combien sa tante Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, aimait les beaux livres. Son oncle, Jean-Louis, évêque de Genève, mort en 1482, possédait une bibliothèque remarquable, dont nous avons recueilli cinq volumes⁽³⁾. Son frère, le duc Charles III, fut un des protecteurs de Claude de Seyssel, qui lui adressa un exemplaire manuscrit de sa traduction de Xénophon⁽⁴⁾. L'alliance que Louise de Savoie contracta en 1488 avec Charles, comte d'Angoulême, devait fortifier les goûts qu'elle avait puisés dans la maison paternelle. Devenue veuve en 1496, elle fit continuer les travaux que son mari avait ordonnés pour l'augmentation et l'embellissement de la librairie de Cognac. L'année même qui suivit la mort de Charles, comte d'Angoulême, Louise entretenait un écrivain, Jean Michel, et un enlumineur, Robinet Testart⁽⁵⁾, aux gages annuels de 24 livres pour le premier et de 35 livres pour le second⁽⁶⁾.

Sans parler des manuscrits qui ont été dispersés⁽⁷⁾, je crois pouvoir indiquer une vingtaine de volumes qui ont été faits pour Louise de Savoie. La plupart sont ornés des armes d'Angoulême parties de Savoie⁽⁸⁾. Le parti de France et de Savoie⁽⁹⁾ se rapporte à la période qui suivit l'avènement de François I^{er}. Dans deux

¹ Voy. plus loin, p. 186.

² Plus haut, p. 91.

Fonds français, n. 296 à 299, et n. 698. — S'il faut s'en rapporter à une ancienne note anonyme, la bibliothèque de Bruxelles renfermerait deux volumes de l'histoire du Saint-Graal, copiés pour Jean-Louis de Savoie, en 1480, par Guillaume de la Pierre, qui, les ayant trouvés écrits en langage ancien et le plus en langue picarde, les avait mis en français; c'est peut-être aujourd'hui le ms. 9246 de Bruxelles.

³ N. 701 du fonds français. — Le ms. français 159 paraît avoir appartenu à Philibert, duc de Savoie. — Le Térance, n. 7913 du fonds latin, a été écrit pour le protonotaire de Savoie : « ΧροστωΘοσουδ δε Αρστωω περιποιεα μανου ακροποσιτ. » Le protonotaire de Savoie est probablement François de Savoie, qui fut archevêque d'Auch de 1483 à 1490.

⁴ Robinet Testart figure parmi les varlets de chambre de Charles, comte d'Angoulême, en 1484 et 1487; il a le titre d'enlumineur sur l'état de 1487. (Ms. français 7856, p. 843. — Conf. De Laborde, *La renaissance des arts à la cour de France*, Peinture, p. 170.)

⁵ Compte cité par M. Séméand, *Biblioth. de Charles d'Orléans*, p. 61.

⁶ Les heures de Louise de Savoie sont au Musée britannique (fonds de Sloane, n. 2710; voy. Asscough, *A catalogue of the manuscripts preserved in the British museum*, t. 14). — Le livre du Triomphe de la force et de la prudence, dédié à Louise de Savoie, est passé de l'abbaye de Saint-Germain au musée de l'Ermitage (voy. le livret de ce musée, p. 92).

⁷ N. 144, 224, 875, 1393, 1959 et 2125 du fonds français.

⁸ N. 145 du fonds français.

volumes⁽¹⁾, j'ai remarqué un parti : au premier, coupé d'Orléans et de Milan; au second, de Savoie. Dans deux autres⁽²⁾, le parti d'Angoulême et de Savoie est encadré dans une bordure d'or et d'azur.

Voici la liste des manuscrits de la Bibliothèque impériale qui, selon moi, peuvent être attribués à Louise de Savoie. Tous appartiennent au fonds français.

146. Second volume du Triomphe des vertus, écrit vers 1517. Bien qu'il y ait en tête une sorte de dédicace à François I^{er}, je crois que ce beau manuscrit a été fait pour Louise de Savoie. On voit au haut du frontispice, comme à la place d'honneur, les armes de cette princesse : parti d'Angoulême et de Savoie. Au-dessous, le peintre a figuré les armes du roi, celles du dauphin François, celles de la reine Claude et celles de Marguerite, duchesse d'Alençon.

145. Louanges de Notre-Dame au puy d'Amiens, manuscrit offert par la ville d'Amiens à Louise de Savoie. Le compte des frais qu'entraîna l'exécution de ce volume a été publié par M. Gilbert, et d'après lui par M. Paulin Paris⁽³⁾; on y voit qu'il fut écrit en 1517 ou 1518 par Jean de Beguines, prêtre, que les tableaux en furent dessinés par Jacques Plasted et les peintures faites à Paris par Jean Pinchon, enlumineur et historien.

224. Pétrarque, *Renèdes de l'une et l'autre fortune*; traduction dédiée à Louis XII.

252. Recueil des Histoires de Troye, par Raoul Le Fèvre.

491. Vie de saint Jérôme; volume offert à Louise, pendant que son fils était dauphin.

599. Nobles femmes de Boccace.

875. Épîtres d'Ovide. Un article de compte publié par M. Sénemaud⁽⁴⁾ nous apprend que ce volume fut copié par Jean Michel.

950. Zèle des princes pour l'Église.

985. Vie de Notre-Dame.

1393. Vie des rois et empereurs de Rome, depuis Eneas jusques à Maximilien dernièrement décedé.

1817. Méditations de l'image de vie.

1892. Le Chapelet des vertus.

1959. Doctrinal d'un jeune prince par Symphorien Champier.

2125. Extrait de Valère Maxime.

2285. Le Compas du dauphin⁽⁵⁾.

2286. Épître de Charles VIII à François I^{er}.

2449. Exhortation sur un passage de l'Évangile.

2472. Traité moral, à la fin duquel est une pièce de vers latins composée par Francois Bruneau.

5094. Relation des funérailles d'Anne de Bretagne.

5715. Gestes de la reine Blanche, par Étienne Le Blanc. La reliure primitive a été conservée.

5719. Généalogie de la maison de Bourbon.

Il est assez probable que les principaux livres de Louise de Savoie furent soigneusement recueillis dans la bibliothèque du roi à la mort de cette illustre

¹ N. 252 et 1892 du fonds français.

² N. 599 et 1817 du fonds français.

³ *Les manuscrits français*, t. 302.

⁴ *La bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 59.

⁵ L'attribution du ms. 2285 à Louise de Savoie présente bien quelques difficultés, puisque François n'eut jamais officiellement le titre de dauphin; mais ce titre a pu lui être donné dans l'usage.

princesse. On ne traita pas avec autant d'égards les manuscrits de sa fille Marguerite d'Angoulême. Le temps les a dispersés, et je n'en connais que six ou sept à la Bibliothèque impériale. Je me fais un devoir de les signaler, pour combler une des lacunes que présentent encore les remarquables travaux dont la reine de Navarre a été le sujet dans ces dernières années :

I. Fonds français, n. 1035. Messe de sainte Anne. Le volume est expressément dédié à Marguerite, duchesse d'Alençon: il est orné d'un écusson parti, au premier d'Alençon (de France, à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'argent), au second de France.

II. Fonds français, n. 1189. Le Miroir des dames, traduit par maître Ysamberd de Saint-Leger, prestre. Ce volume, orné de peintures, a été incontestablement présenté par l'auteur à la reine Marguerite. Ysamberd de Saint-Leger, dans son épître dédicatoire, a résumé d'une façon assez piquante le jugement que les beaux esprits du temps de François I^{er} portaient sur la scolastique du moyen âge : « Communément, dit-il, matières morales et théologales se escriivent simplement et en dur stîle, non pas si plaisant que les hystoriens, poethes, rheteurs et orateurs ont acoustumé user et escrire. A la vérité, l'auteur de cestuy traicté escript tout en la sorte que s'il déclamoit au peuple, sans auleinement plalerer ne decorer des élégances de rhétorique sa déduction. Et pour ce ne faict à rejeter ou contempner, car aultrement nous rejeterions toutes les œuvres de saint Thomas, l'Escot, maistre Jehan Gerson et généralement de tous ceulx qui ont escript en théologie ou philozophie morale depuys Alexandre des Halles, qui est le premier qu'on dit avoir escript par questions, jusques à presque en cest aage, en laquelle nous voyons les bonnes doctrines et bonnes lettres (la grace à Nostre Seigneur) renaistre et revenir en vigueur par la prudente disposition et très saige ordonnance de nostre très chrestien roy souverain sieur, vostre frère, aussy et de ma superillustre dame vostre dive mère et fleur productive, aussy à ce faire par vous continuellement induietz et sollicitez, au grand prouffit, honneur et exaltation de toutes sciences, tant divines que humaines, et augmentation de la foy catholique. »

III. Fonds français, n. 1826. Dialogues de Lavardin, manuscrit sur papier, relié au chiffre de Marguerite.

IV. Fonds français, n. 1877. « C'est le livre nommé Fleur de vertu, translaté d'italien en francoys par très révérend père en Dieu monseigneur François de Rohan, archevesque de Lion, primat de France et évesque d'Angiers. » Je crois qu'il faut rapporter à la reine de Navarre ce manuscrit, qui a été fait en 1536⁽¹⁾, et dans lequel sont figurées les armes du traducteur², celles de France³, et celles de France écartelées de Navarre⁽⁴⁾. Le peintre à qui sont dues les nombreuses miniatures du manuscrit a peut-être indiqué son nom par les monogrammes tracés au fol. 26 et au fol. 75. Au fol. 26 on distingue un N conjoint avec un L; au fol. 75, deux X.

V. Fonds français, n. 2178. Les belgiques amours du sieur d'Eplimarro. La reliure me semble avoir été faite pour Marguerite.

VI. Fonds français, n. 2444. Opuscules de Robert Frescher, « pour madamoyselle d'Ango-lesme, Marguerite d'Orléans. »

comme synonyme d'héritier présomptif de la couronne. (Voy. le ms. français 491 et les observations qu'il a inspirées à M. Paulin Paris. *Les man. français*, IV, 48.)

⁽¹⁾ Fol. 37 v.

⁽²⁾ Fol. 1.

⁽³⁾ Fol. 13, 26 et 76.

⁽⁴⁾ Fol. 70 v.

la librairie (1552), Henri II la donna à un savant mathématicien, Pierre de Montdoré, conseiller au grand conseil⁽¹⁾. Il fit travailler au catalogue de ses manuscrits Constantin Palaeocappa et Ange Vergèce⁽²⁾. Au premier de ces calligraphes nous devons les Démonstrations arithmétiques de Barlaam le Pythagoricien, n° 1 du supplément grec; au second, l'Oppien, n° 2737 du fonds grec⁽³⁾, qu'on regarde généralement comme un des plus élégants modèles de l'écriture grecque; ces deux volumes furent exécutés pour Henri II. Ce fut à ce prince que Faustus Sabeus, bibliothécaire du Vatican, dédia le recueil de ses épigrammes latines⁽⁴⁾; le poète fut magnifiquement récompensé et reçut, entre autres présents, une chaîne d'or qu'on disait valoir plus de cent pistoles⁽⁵⁾.

On estime à près de huit cents le nombre des volumes reliés pour Henri II⁽⁶⁾. Les reliures de ce prince sont justement célèbres: on sait que les gracieux ornements qui les recommandent à l'attention des amateurs consistent principalement en H couronnés, en D ou en C entrelacés, en croissants et en carquois. Il me semble que cet hommage s'adressait à Diane de Poitiers, et non pas à Catherine de Médicis. Au reste, je n'entends pas décider une question depuis si longtemps controversée. Ce qui est certain, c'est que les deux femmes auxquelles on a voulu rapporter les ornements des reliures de Henri II aimaient également les beaux livres. Je parlerai plus loin⁽⁷⁾ de la bibliothèque de Catherine de Médicis; ici je me contenterai d'indiquer brièvement l'importance de la collection formée par la duchesse de Valentinois.

Le goût des livres était héréditaire dans la famille de Poitiers. Les armes de cette maison (d'azur à six besants d'argent, 3, 2 et 1, au chef d'or) se voient sur plusieurs beaux manuscrits, tels que la bible moralisée, n° 166 du fonds français; — le Valère-Maxime, n° 290; — le roman d'Aggravain, n° 333; — le traité de

-has divitias opesque vestras, que thesauris omnibus recte ac jure anteponi, pro eo ac debent, possunt, vobis privatas et proprias, sed vobis non modo cum Gallis vestris, sed cum exteris etiam omnibus communes esse vultis. . . . » (*Origenis commentar.* in *B. Joannis evangel.* Paris, 1555, in-f°.) L'exemplaire de Henri II est conservé à la Bibl. imp. sous la cote C 109.

Mém. hist. p. 22.

Voy. plus haut, p. 183.

On a supposé que Henri II avait fait exécuter ce manuscrit d'Oppien pour Diane de Poitiers. (Voy. Le Prince, p. 21, note.) Le n° 1649 du fonds grec est aussi un ms. que Vergèce a copié en 1547, pour Henri II.

Le ms. offert à Henri II forme le n° 62 du fonds de Bouthier.

⁽⁵⁾ Moréri, au mot *Sabeus*. — Les poésies de Sabeo ont été imprimées à Rome en 1556.

⁽⁶⁾ Boivin, p. 310. *Mém. hist.* p. xvi. Comme exemples de ces reliures on peut examiner les n° 186, 1649, 1655 et 2737 du fonds grec; les n° 1733, 2392, 2409, 3005, 3730, 3813, 4802 et 5722 du fonds latin; les n° 2119 et 2854 du fonds français. — Le ms. latin 7556, qui renferme «Instrumentum discende propagandae linguae gallicae, Osvaldo Stockero Tugiensis Helvetio autore, ad christianissimum Galliarum regem Henricum Valesium» est relié d'une façon assez remarquable: chacun des plats est orné de l'écu de France entouré des armes des cantons suisses; au bas de chaque plat sont gravés quatre vers pour célébrer l'alliance de la France avec la Suisse.

⁽⁷⁾ Voyez le chapitre suivant, p. 207.

la chasse de Gaston, comte de Foix, n° 616; — les opuscules de Gerson, n° 1003; — le roman de la Rose, n° 1565. — et la chronique de Jean de Comrey, n° 6183⁽¹⁾.

La librairie que Diane établit au château d'Anet pouvait être comptée parmi les merveilles que la Renaissance avait créées dans ce séjour enchanté. Pour en être convaincu, on n'a qu'à jeter les yeux sur la reliure de plusieurs des volumes qui ont appartenu à Diane de Poitiers, et notamment sur les n°s 944, 6183, 15459 et 19178 du fonds français⁽²⁾.

La bibliothèque de Diane de Poitiers fut conservée et augmentée par les princes de la maison de Vendôme, propriétaires du château d'Anet. En 1718, après la mort de Marie-Anne de Bourbon, veuve du dernier duc de Vendôme, Anet entra dans la maison de Condé. Anne de Bavière, veuve de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et héritière de sa fille, étant morte le 23 février 1723, la bibliothèque du château fut mise en vente³. Il s'y trouvait près de trois cents manuscrits, dont la liste fut publiée sous le titre suivant : *Catalogue des manuscrits trouvés après le décès de madame la Princesse dans son château royal d'Anet* (in-12 de 37 pages). En distribuant ce catalogue, dans les premiers mois de l'année 1724, le libraire Pierre Gandouin annonça que les manuscrits devaient être vendus, en gros ou en détail, au commencement du mois de novembre 1724. On ne trouva pas d'acquéreur pour cette précieuse collection, qui fut misérablement dispersée : beaucoup de volumes furent achetés par Denis Guyon de Sardière, dont la bibliothèque fut acquise, vers 1759, par le duc de La Vallière⁽⁴⁾; plusieurs manuscrits furent adjugés à Cangué, à Lancelot et à d'autres amateurs, dont les cabinets contribuèrent dans la suite à l'accroissement de la bibliothèque du roi; un certain nombre passèrent à l'étranger et furent perdus pour la France.

⁽¹⁾ A ces manuscrits joignez l'histoire de la destruction de Troie la grant, qui formait autrefois le n° 177 bis des manuscrits français de Saint-Germain, et qui est passé au musée de l'Ermitage. (Voy. le livret publié en 1860, p. 92.)

⁽²⁾ Les n°s 365, 366, 367 et 733 du fonds français ont peut-être encore été reliés pour Diane de Poitiers. Le bibliothécaire de Béthune prétendait que le Quinte-Curce aujourd'hui classé sous les n°s 708 à 711 du fonds français avait été donné par Henri II à Diane de Poitiers; mais cette assertion est fort contestable. Il n'est pas non plus parfaitement démontré que Diane ait possédé le livre de vers n° 885, qu'on suppose lui avoir été offert par Henri II : ce qui l'a fait supposer, c'est la reliure sur laquelle on remarque de grandes H dans

les montants desquelles sont figurés des croissants. — Le ms. 59 du fonds de Thott, à la bibliothèque de Copenhague, est relié aux armes de la duchesse de Valentinois et se termine par la note suivante : « Ce livre fut fait pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, comtesse de Saint-Vallier, femme de Louis de Bresé, comte de Maulevrier, seigneur d'Anet et grant senechal de Normandie. » (Voy. Abrahams, *Catal. des mss. fr. de Copenhague*, p. 117 à 119.)

⁽³⁾ Voyez une note de Cangué en tête du ms. français 1587. Conf. P. Paris, *Les mss. français*, VI, 210.

⁽⁴⁾ *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. J. B. Denis Guyon, chevalier, seigneur de Sardière*. (Paris, 1759, in-8°.)

VIII.

FRANÇOIS II, CHARLES IX ET HENRI III.

Les troubles qui désolèrent la France sous les règnes des trois fils de Henri II entravèrent les développements de la bibliothèque royale. On n'a conservé le souvenir d'aucune acquisition importante qui ait été faite pendant cette triste période. On a seulement supposé, avec quelque vraisemblance, que la librairie de Fontainebleau s'enrichit d'une partie des manuscrits du président Aymar de Ranconet, mort prisonnier à la Bastille, en 1559⁽¹⁾.

Plusieurs volumes furent présentés à Charles IX : les Amours de Philippe Desportes⁽²⁾; l'Histoire des rois de France, par Du Tillet⁽³⁾; un livret composé, en 1572, par Jean Bernard, secrétaire et historiographe du roi « en langues angloise, galloise, irlandoise et escossoise, » à l'occasion de l'arrivée à Paris des gentilshommes que la reine Élisabeth avait envoyés en France⁽⁴⁾; les Annales d'Angleterre et d'Écosse, par le même⁽⁵⁾; les recherches du même auteur sur les familles normandes établies en Angleterre⁽⁶⁾. Mais il est douteux qu'aucun de ces volumes ait été mis dans la librairie de Fontainebleau⁽⁷⁾. Ce dépôt conservait cependant son ancienne réputation. Jean Dorat en fait les plus pompeux éloges dans une pièce de vers latins qu'il adressa à Charles IX⁽⁸⁾ et qui mérite d'être textuellement rapportée.

AD CAROLIUM IX, GALLIÆ REGEM, DE BIBLIOTHECA REGIA.

Et Ptolemæorum palatia clara fuerunt,

Et Ptolemæe littora nota Phari:

Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 463. — Abel de Sainte-Marthe, *Discours sur le rétablissement de la biblioth. de Fontainebleau*. — *Mém. hist.*, p. xvi. — Viennent de Ranconet les mss. latins 4568 et 6609, et le ms. français 800. Pour plus de détails, voy. Boivin, p. 319.

⁽²⁾ N. 868 du fonds français.

⁽³⁾ N. 2848 du fonds français. — D'après les notes de M. le comte de La Ferrière, il y a à Saint-Petersbourg un exemplaire du recueil de Du Tillet, au fol. 151 duquel on lit : « C'est moy le roy Charles. » Le même savant a encore remarqué à Saint-Petersbourg un traité de botanique sur lequel Charles IX a mis sa signature.

⁽⁴⁾ N. 1055 des volumes du Cabinet des titres. Ce livret a conservé sa reliure primitive de parche-

min; les plats sont couverts de k et de riches ornements en or.

⁽⁵⁾ *Bibliotheca Parisiana*, p. 132, n. 570.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 133, n. 571.

⁽⁷⁾ Sur le cabinet que les rois de France avaient dès lors au Louvre, voy. la dernière subdivision du chapitre suivant.

⁽⁸⁾ *Jovianis Aurati poemata* (Paris, 1586, octavo), p. 6. — Dans une dédicace adressée à Charles IX en 1574, Générard vante la richesse de la bibliothèque de Fontainebleau : « Tua illa instructissima « bibliotheca, a veteribus regibus inchoata, ab avo « et patre tuo mirum in modum aucta, a te non « mediocriter ornata et pene perfecta. » (Épître imprimée en tête du tome I des *Origenis opera*; Paris, 1574, in-folio.)

Littora nocturna fulgente per aquora flamma
 Conspicua, et longo prospicienda mari.
 Quæ dubium per iter nautis vice syderis essent,
 Et regerent grata nautica vela face.
 Sed non ille vagis nautarum cursibus ignis
 Gravior in dubio dux erat ante freto,
 Clara palatina quam qua fulgebat ab arce
 Altera doctorum bibliotheca pharos,
 Unde per innumeras dispersa volumina terras
 Ingeniis nitidas exorere faces.
 Illa sed, ut rerum mortalia cætera, lato
 Functa suo, regum munera prisca jacent,
 Nullaque nunc Pharos est, eversaque culmina turris
 Extinctique jacent et sine luce foci;
 Nec minus ipsa jacet Musæi nomine dicta
 Obruta cum libris bibliotheca suis.
 Sed pia regis avi Francisci, Carole, cura,
 Conquirens doctæ diruta saxa phari,
 Musæumque novum Musis sacravit, et illis
 Fontis Aquæ Bellæ rite dicavit aquam.
 Cedat Alexandrina pharo pharos inelyta Gallæ;
 Cedat Francisco vis Ptelomæe tua.
 Doctorum tua non habuit plus aula librorum,
 Et plus doctorum nostra habet aula virum.

Quoique les accroissements de la librairie de Fontainebleau aient été à peu près nuls sous les règnes de François II et de Charles IX, on ne cessa pas d'y faire relier des volumes. Nous avons une quinzaine de manuscrits reliés pour François II ⁽¹⁾. Sur plusieurs volumes le chiffre de ce roi est accompagné du chiffre de Charles IX ⁽²⁾. Les auteurs du *Mémoire historique* ⁽³⁾ ont proposé une très-ingénieuse explication de cette particularité : suivant eux, la marque de Charles IX a été ajoutée par le relieur dans l'atelier duquel les volumes se trouvaient quand survint la mort de François II. — On compte environ cent quarante manuscrits reliés au chiffre de Charles IX ⁽⁴⁾ : des DC adossés, ou encore des K couronnés. — On n'en connaît pas dans nos collections qui portent la marque de Henri III ⁽⁵⁾.

Ce prince était d'ailleurs fort peu sensible aux charmes de plus beaux manuscrits. Il avait reçu de la république de Venise, en 1574, un des livres les plus précieux du XIV^e siècle, l'exemplaire original des Statuts de l'ordre du Saint-

Ms. reliés
 pour
 François II
 et
 Charles IX.

Ms. offerts
 à Henri III.

⁽¹⁾ Je citerai comme exemples les n^{os} 6609, 7316 et 7328 du fonds latin, et le n^o 1290 du fonds français.

⁽²⁾ Voy. les n^{os} 7315 et 7439 du fonds latin.

⁽³⁾ P. xv. Conf. Boivin, p. 323.

⁽⁴⁾ *Mém. hist.* p. xv.

⁽⁵⁾ Les n^{os} 4500 et 4501 du fonds français sont des registres reliés avec luxe au chiffre de Henri, lorsqu'il était duc d'Anjou. Le frontispice du ms. 4500 est orné de peintures remarquables.

Esprit au droit désir ou du noud, institué par Louis d'Anjou, premier du nom, roi de Naples et de Sicile, l'an de grâce m ccc lxi. Il ne tint pas à lui que ce magnifique volume ne fût anéanti. En effet, il chargea le chancelier de Chiverny d'en extraire ce qui pouvait convenir à l'ordre qu'il voulait instituer, de faire copier les nouveaux statuts avec le luxe que comportait la matière ⁽¹⁾, et de mettre au feu le manuscrit du xiv^e siècle qui avait servi de modèle. Heureusement cet ordre barbare ne fut pas exécuté. Le chancelier garda dans son propre cabinet le volume qu'il était chargé de brûler. Ce manuscrit fut successivement possédé par Philippe Hurault, évêque de Chartres, par le marquis de Maisons, par Nicolas Nicolai, par Gaignières, par Gaignat et par le duc de La Vallière. Acheté pour la bibliothèque du roi en 1784, au prix de 1,510 livres, il est aujourd'hui sous une vitrine du musée des Souverains ⁽²⁾.

On peut encore citer quelques manuscrits qui ont été offerts à Henri III. Comme tels, M. le comte Hector de La Ferrière a noté à Saint-Petersbourg une Confession de la foi des Arméniens et un ouvrage d'Angelio di Barga ⁽³⁾. Le 20 août 1581, Henri III ordonna de payer 600 écus « à ses bien amés maîtres Jean Dorat, son poète grec et latin, et Jean Renoult, secrétaire ordinaire de sa chambre et son scribe en et de ses bibliothèques, en partie, disait-il, pour récompenser, satisfaire et rembourser le dit Renoult de quelques tablettes enrichies d'or et enluminées de plusieurs figures de batailles et rencontres qu'il nous a naguères livrées, que nous luy avions cy devant commandées pour nostre service ». Le 17 novembre de la même année, il donna 1,000 écus à maître Guillaume le Gaigneur, secrétaire de sa chambre, « en considération des services qu'il lui avoit eü devant faitz, et au feu roy dernier décédé, tant en plusieurs beaux livres, nommément en ceulx de la Chasse du cerf, et du Blason de ses armes, ensemble des cardinaulx, prelatz, commandeurs et officiers de

Cette copie n'offre rien de remarquable; elle fut faite par Martin Courtigier, sieur de La Fontaine, hérald du titre de Provence, qui fut récompensé de ses soins par une ordonnance de cent écus d'or. Cette copie sortit du Cabinet du roi pendant les troubles de la ligue; elle se trouva en 1759 dans la bibliothèque de Guyon de Sardière, d'où elle passa chez le duc de La Vallière, qui la céda à Louis XV vers 1771. Elle est aujourd'hui classée sous le n^o 8903 du fonds français.

¹ *Catal. des livres de Gaignat*, II, 161, n. 3195. — *Catalogue des livres de Denis Gaignat, seigneur de Sardière. Éclaircissements*, p. xxxviii. — *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, III, 285 n. 287. — Le France, p. 29 à 35, note. — L'inexactitude du manuscrit a été publiée par M. de Viel-Castel; Paris, lith. d'Engelmann, 1853, in-80, —

En 1866, M. Henry Barbet de Jouy en a donné une très-exacte description dans la *Notice des objets composant le musée des Souverains*, p. 133 et suiv.

² Voy. Montfaucon, *Bibl. bibl.*, II, 1109, n. 786. — M. de Murat a bien voulu me communiquer les deux notes suivantes: « Armementur fidei confessio, ms. dédié à Henri III, avec l'aigle blanc portant les lis de France comme frontispice et écrit en arménien, grec et latin. Vol. in-octavo de 34 feuillets. — Bargaens, Petrus Angelius, Asia, poème, supérieurement calligraphié avec un frontispice offrant les armes de France; dédié à Henri, roi de France et de Pologne. La reliure est ornée de lis en or imprimés sur cuir. Vol. in-quarto de 57 feuillets. »

³ *Bibl. imp.* Lettres patentes de Henri III, à la date du 20 août 1581.

« son ordre et milice du Saint-Esprit, qu'antrement ». — M. Armand Gigongne avait recueilli l'exemplaire de l'Hippostécologie de Jean Heroard, qui avait été copié pour Henri III².

L'administration de la librairie de Fontainebleau fut confiée, sous les fils de Henri II, à des hommes qui auraient rendu de véritables services si leur zèle n'eût pas été paralysé par la force des événements. On se rappelle que Pierre de Montdoré avait été nommé maître de la librairie en 1552. Ce savant dut s'enfuir de Paris en 1567 pour se soustraire aux persécutions dont il se croyait menacé³. Il fut aussitôt remplacé par Jacques Amiot, qui ne fut jamais troublé dans l'exercice de sa charge et qui mourut en 1593.

La charge de garde de la librairie fut longtemps occupée par Jean Gosselin, qui paraît avoir été le successeur immédiat de Mathien La Bisse⁴. En 1566 Jean Gosselin écrivit quelques mots sur l'album de Jean-Jacques de Staat, qui visitait alors la librairie de Fontainebleau⁵. Nous verrons dans le chapitre suivant que ce bibliothécaire vécut jusqu'en 1604⁶.

Pierre de Montdoré,
et
J. Amiot,
maîtres de la librairie.

Jean Gosselin,
garde de la librairie.

¹ Bibl. imp. Lettres patentes de Henri III, à la date du 17 nov. 1581.

² *Catalogue de la bibliothèque de M. Armand Gigongne*, n. 249.

³ Les auteurs du *Mém. hist.* p. xvi, rapportant la fuite de Montdoré et sa mort, arrivée à Sancerre vers 1570, ajoutent que M. de Thou, dans le LH^e livre de son Histoire, parlant des désordres de l'année 1572, dit que la bibliothèque de Montdoré, pourvue abondamment de toutes sortes de livres, et surtout de mathématiciens grecs, la plupart manuscrits, notés et corrigés par Montdoré lui-même, fut livrée au pillage avec des instruments de mathématiques d'un travail exquis.

⁴ Le document le plus curieux à consulter sur la vie de Jean Gosselin est un opuscule intitulé : *Ensayt une remonstrance touchant la garde de la librairie du roy, adressée à toutes personnes qui*

ayuent les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie, et réimprimé par M. Éd. Fournier, en tête du tome V de ses *Œuvres historiques et littéraires*. Lors de la publication de cette remonstrance, vers 1595, il y avait plus de trente-quatre ans que Jean Gosselin était chargé de garder la librairie du roi, ce qui nous reporte à l'année 1561 ou environ. — Jean Gosselin, dans une note qu'il a ajoutée au ms. latin 4397 A, dit formellement qu'il avait été institué garde de la librairie royale en 1560.

⁵ Cet album a été acquis par M. Henri Bordier à la vente des mss. de la duchesse de Berry, en 1864.

⁶ On a quelquefois cité Belleforest et Gabriel Chappuis comme gardes de la librairie du roi dans la seconde moitié du XVI^e siècle (voy. Chadmel, *Hist. de Touraine*, IV, 96) ; l'un ni l'autre ne me paraît avoir eu officiellement ce titre.

CHAPITRE V.

RÈGNES DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII.

I.

TRANSPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI À PARIS. — EXCÈS DES LIGUEURS. —
MAÎTRES DE LA LIBRAIRIE ET GARDES DE LA BIBLIOTHÈQUE. — CATALOGUE DE 1622.

On réclamait depuis longtemps la translation de la bibliothèque royale à Paris. Pierre Ramus se faisait l'écho de l'opinion publique quand il tenait ce langage à Catherine de Médicis : « La montagne de l'université de Paris est le lieu du monde le plus propre à faire passer votre mémoire à la postérité. Le temple que vous y élèveriez aux Muses dominerait de tous côtés les plus larges et les plus gracieux horizons. Côme et Laurent, qui savaient que les livres ne sont faits ni pour les champs ni pour les bois, ne mirent pas leur bibliothèque dans leurs délicieuses campagnes de la Toscane : il la placèrent au foyer de leurs états, dans la ville, où elle était le plus accessible aux hommes d'étude. Vous m'en avez vous-même, Madame, fait une fois l'observation à propos de la librairie de Fontainebleau. Mettez donc cette librairie au chef-lieu de votre royaume, près de la plus ancienne et de la plus fameuse des universités ⁽¹⁾. »

Ce que Ramus demandait à Catherine de Médicis s'accomplit à la fin du règne de Charles IX. Ce roi chargea Jean Gosselin de transporter sa librairie à Paris ⁽²⁾. Ce fut alors, et non pas sous le règne de Henri IV, comme on l'a souvent répété, que le château de Fontainebleau perdit la bibliothèque que François I^{er} y avait fondée. Louis XIII eut bien quelque velléité de l'y rétablir, ou au moins d'y mettre

« Nemo igitur solum in terris aptius ullum ad præclaræ Catharicæ Medicæ memoriæ æternæ posteritati consecrandum elivo Parisiensis academiæ. Hic fundatum Musarum illud palladium despectus in omnes regiones latissimos et jucundissimos habebit. Cosmus et Laurentius in Hetruria amenas villas habuere : in eorum nulla bibliothecam condiderunt, quia agris et sylvis ista nequaquam præparantur : in media patre luce collocarunt, ubi civibus ingenius fructus ingenii longe gratissimus in promptu esset, et de Bellarqui Fontis bibliotheca te ipsam idem mihi res-

pondere memini. Ergo bibliothecam constituto in urbe regni, cujus regina es, urbium reliquarum principè, et in academia omnium academiarum antiquissima celeberrimaque. » (Petri Rami *Prefationes, epistolæ, orationes*, Par. 1577, in-8°, p. 182 et 183.) — La préface à laquelle appartient le passage qu'on vient de lire est en tête du volume intitulé : *P. Rami, professoris regii, Proæmium mathematicum*; Paris, 1567, in-8°.

⁽²⁾ *Rémonstrance touchant la garde de la librairie du roy*, par Jean Gosselin, dans le tome I des *Œuvres historiques et littéraires* de M. Éd. Fournier.

Pierre Ramus
sur le temple
de
la Bibliothèque du roi
à Paris.

L.
Bibliothèque du roi
à Paris.

un dépôt de livres; mais il se borna à faire revivre le titre de garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Abel de Sainte-Marthe en fut pourvu en 1627. Abel, son fils et son successeur⁽¹⁾, fit de vains efforts pour déterminer Louis XIV à exécuter le dessein que semblait avoir formé Louis XIII⁽²⁾. A la mort d'Abel de Sainte-Marthe, arrivée en 1706, la charge de garde de la bibliothèque de Fontainebleau demeura vacante pendant quatorze années : un édit du mois de mars 1720 la réunit à celle de bibliothécaire du roi⁽³⁾.

On ignore quel fut le sort de la librairie du roi depuis son transport à Paris jusqu'à l'avènement de Henri IV. Elle courut les plus grands dangers pendant les troubles de la Ligne⁽⁴⁾. Jean Gosselin nous en a tracé un tableau auquel il n'est permis de rien retrancher : « Au commencement des derniers troubles, dit-il⁽⁵⁾, « quelques uns des supposts de la Ligne ont voulu s'ingérer d'entrer en la librairie « du roy, souz couleur d'y vouloir donner ordre selon leur façon, lesquels j'ay em- « pesché, par la grace de Dieu et par l'ayde de messeigneurs et amis, et, voyant que « je ne pouvois plus résister contre la force de tels supposts, estimant aussi qu'ils « auroient plus de hardiesse d'entrer en la dicte librairie en ma présence, me con- « traignant, par emprisonnement de ma personne, leur en faire ouverture, qu'ils « n'auroient pas en mon absence, j'ay très bien fermé la porte d'icelle librairie, « avec une bonne serrure et un bon cademat, et par dedans avec une forte barre, « et me suis absenté de ceste ville de Paris deux mois devant qu'elle ait été assié- « gée, et me suis retiré à Saint-Denis, où estoit Sa Majesté, et par après me suis « réfugié en la ville de Meleun, qui estoit en l'obéissance du roy, là où j'ay esté « jusques à la dernière trêve, durant laquelle le président de Nully, qui pour lors « avoit moult d'autorité en ceste ville de Paris, men d'une particulière affection, « s'est adressé à la dicte librairie, a fait crocheter la serrure et le cademat dont la « porte d'icelle estoit fermée; et, ne pouvant ouvrir icelle porte, à cause qu'elle « estoit fermée par derrière avec une forte barre, il a fait rompre la muraille, afin « d'ouvrir la dicte porte, est entré en icelle librairie avec telle compagnie qu'il « luy a plu, et y est allé plusieurs fois avec ses gens, qu'on a veu s'en aller avec- « ques luy portans d'assez gros pacquets sous leurs manteaux, et a possédé la « dicte librairie, ainsi qu'il a voulu, jusques au temps que ceste ville a esté re- « dueite en l'obéissance du roy, et que Sa Majesté luy a mandé de me rendre les

Garde
de
la bibliothéque
de Fontainebleau

Entrepris
des ligueurs
sur
la bibliothéque du roy

⁽¹⁾ En août 1646, Abel de Sainte-Marthe fut nommé garde de la bibliothèque de Fontainebleau, sur la démission de son père Abel de Sainte-Marthe. (Volume 72 de la septième division du Cabinet de Clairambault, p. 625.)

⁽²⁾ *Discours au roy sur le rétablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau*, par Abel de Sainte-Marthe, 1668, in-4°.

⁽³⁾ *Mém. hist.*, p. xvii.

⁽⁴⁾ Il paraît que les ligueurs vendirent à l'ennemi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris, plusieurs volumes précieux trouvés au cabinet du Louvre, et notamment le registre original de l'ordre du Saint-Esprit, fait par l'ordre de Henri III. (Voy. le *Catal. des livres de Denis Gouyon de Sardive*, *Éclaircissements*, p. xxxiii.)

⁽⁵⁾ *Remonstrance touchant la garde de la librairie du roy*, citée plus haut, p. 194, n. 2.

« clefs d'icelle librairie, et remettre en la dicte librairie les livres d'icelle si aucuns en avoient pris, et le dit président n'a seulement rendu les clefs, disant qu'il n'a voit pris aucune chose dedans la dicte librairie. »

Complétons ces détails par une note que Jean Gosselin a inscrite au commencement du manuscrit français 955⁽¹⁾.

Mémoire que le président de Nully, durant la ligue et durant la trêve, s'est saisi de la librairie du roy, environ la fin du mois de septembre, ayant fait rompre la muraille pour entrer en la dicte librairie, laquelle il a possédée jusques environ la fin du mois de mars en l'an 1594, qui sont six mois; durant lequel temps on a coupé et emporté le premier cayer du present livre, auquel cayer estoient contenues choses remarquables. Item durant le temps sus dict ont esté emportez de costé dicte librairie plusieurs livres, dont le commissaire Chenault feist enqueste, bien tost aprez que le dict président eut rendu icelle librairie. — GOSSELIN. Ita est.

Item ung docteur de Sorbone et évesque de Senlis, nommé monsieur Rose⁽²⁾, familier amy du président sus dict, a fait amende honorable en la court de parlement, par arrest de la dicte court, pour avoir prononcé en ses sermons, durant la ligue et encores depuis, paroles indignes d'ung homme de sa qualité; il feist icelle amende le v^e jour de septembre 1598.

Davantage le dict évesque et ung docteur de Sorbonne nommé Pegenac ont fait ce qu'ilz ont peu [pour] posséder la dicte librairie; mais leu de bonne mémoire le président Brisson, à ma requeste et sollicitation, a empesché leur intention, lesquelz par aprez sont allez sussiter la chambre des comptes, pour venir mettre les en la dicte librairie. Monsieur de Jougly (?) et monsieur du Pré, maîtres des comptes en la dicte chambre, ont voulu entreprendre ce que les diets docteurs n'avoient peu faire; mais mon dict seigneur président leur a encores rompu leur dessein, comme il avoit fait auparavant. — GOSSELIN.

Le président Brisson défendait la librairie du roi avec d'autant plus de zèle qu'il savait par expérience combien de services elle rendait aux gens lettrés. Il en avait lui-même emprunté beaucoup de volumes, qu'il devait restituer après le rétablissement de la paix et que sa veuve laissa vendre à vil prix⁽³⁾.

Dès que Henri IV fut sorti des embarras qui avaient rempli les premières années de son règne, il porta son attention sur une collection que Jean Gosselin appelait à bon droit « l'un des plus beaux trésors du royaume⁽⁴⁾. » Il la fit déposer dans le collège de Clermont, que les jésuites venaient d'abandonner. Après le rappel des pères en 1604, la bibliothèque passa du collège de Clermont dans

Conf. *Mém. hist.*, p. xvii, et P. Paris, *Les manuscrits français*, VII, 317. Cette note, qui par erreur avait été reliée à la fin du ms. français 1689, a été dans ces derniers temps reléguée à la place qu'elle devait occuper.

¹ Guillaume Rose, évêque de Senlis, mort le 10 mars 1609; voy. *Gallia christ.*, X, 1444.

² Barbanas Brissonius bonam partem librarium-regiorum domum suam transtulit. Post eamum ejus, -vidua avara frusto pnis, si ita loqui fas est, di-

-vendidit. — (*J. J. Scaligeri epistole*, I, LXVI; éd. de Leyde, 1697, in-8°, p. 198.)

³ Le 4 octobre 1594, le parlement fait payer les réparations qu'on avait faites au collège de Clermont en vue d'y placer la bibliothèque du roi. (Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, V, 98.) — Ce fut sans doute au collège de Clermont que le landgrave de Hesse visita, en 1609, la bibliothèque du roi. (*Isaaci Casauboni epistole*, éd. de 1709, II, 162, ep. 368.)

une grande salle du cloître des cordeliers⁽¹⁾. En 1609 il fut question de lui consacrer une partie de l'édifice qu'on devait construire pour le collège royal⁽²⁾. Mais la mort de Henri IV fit abandonner ce projet, et sous le règne de Louis XIII la bibliothèque fut installée dans une maison que les cordeliers possédaient, au-dessus de Saint-Côme, rue de la Harpe.

Henri IV, peu de temps avant de placer ses livres au collège de Clermont, avait donné au président Jacques-Auguste de Thou la charge de maître de la librairie, que la mort de Jacques Amiot avait rendue vacante en 1593. Sous ce nouveau maître, Jean Gosselin continua, malgré son grand âge, de garder la bibliothèque jusqu'en 1604⁽³⁾. Il était plein de vigilance⁽⁴⁾; mais, s'il faut en croire Joseph Scaliger⁽⁵⁾, il resta bien au-dessous de la tâche qui lui était confiée. Dès l'année 1601, on lui avait adjoint Isaac Casaubon⁽⁶⁾, qui fut régulièrement pourvu

La
bibliothèque du roi
dans la rue de la Harpe

J. A. de Thou

Jean Gosselin

Isaac Casaubon.

⁽¹⁾ -Mesme il (Henry le Grand) avoit dèsjà fait un grand amas de bons livres, dont il avoit fait dresser une bibliothèque au convent des Cordeliers sous la charge et maniment du sieur de Casaubon... (Bapt. Legrain, *Décade, contenant la vie et gestes de Henry le Grand*, Paris, 1614, in-fol. liv. VIII, p. 429.)

⁽²⁾ -Le vingt troiesiesme décembre 1609, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président de Thou et le conseiller Gillot, par le commandement de Sa Majesté, vindrent reconnoistre les lieux des anciens collèges du Triquet et de Cambray, pour y faire édifier de nouveau un collège royal, sur trente toises de long et vingt de large, où, aux deux bouts de la longueur, on devoit bastir quatre grandes sales pour faire les leçons publiques; et au dessus de ces sales on devoit mettre la bibliothèque de Sa Majesté, la plus belle qui soit au monde pour les manuscrits. La face de ce collège devoit estre sans aucune demeure, et sur le derrière on devoit faire des logements pour les lecteurs, le tout regardant sur une court de dix-huit toises de long et douze de large, avec une belle fontaine au milieu. Bref ce devoit estre un beau bastiment, et renté de dix mille escus pour l'entretienement des lecteurs. (Le Mercure françois, Paris, 1611, in-8°, fol. 407.)

⁽³⁾ Sur la mort de Jean Gosselin, voy. le *Supplément au Registre-Journal de Pierre de Lestoile*, éd. Champollion, p. 379 et 380. Conf. une lettre de Casaubon, du 22 nov. 1604, dans *Isaac Casaubon's epistole*, éd. de 1709, II, 229, ep. 428. — Il y a une liste des ouvrages de Gosselin dans Frère, *Manuel du bibliographe normand*, II, 32.

⁽⁴⁾ La note suivante a été ajoutée, en 1601, par Jean Gosselin, à la fin d'un exemplaire des Statuts du collège de Maître Gervais, qu'il avait précédemment certifié en qualité de principal dudit collège: «Ille ego Gosselinus, qui tunc collegii Gervasi principalis eram, postea, videlicet anno Christi 1560, factus hujus regia bibliothecae custos, quam miserimis temporibus diligentissime, quamvis difficillime, servavi, videlicet usque in annum Christi 1601, quando reperi haec statuta venalia publica: quae auro emi, ut illa in bibliothecam regiam servanda darent, ne lapsu temporis amitterentur in praefato collegio.» Cet exemplaire des Statuts du collège de Maître Gervais forme aujourd'hui le n° 4397 A du fonds latin; sur la couverture Jean Gosselin a tracé ces mots: «Finiam juramentum horum statutorum, pro libreria praedenter constitutum, etiam in bibliotheca regia perpetuo servetur!»

⁽⁵⁾ «Haecenus neque illi, qui ei custos adhibitus erat, per imperitiam utilis fuit, neque alius per ejusdem sive invidiam sive rusticitatem prodesse poterat. Noveram enim eum ante XLIII annos.» (Lettre de Jos. Scaliger, du 13 fév. 1605; *Epistola*, I, c. éd. de 1627, p. 273.) — Conf. les lettres de Casaubon du 28 sept. 1601 et du 12 oct. 1602, dans *Isaac Casaubon's epistola*, éd. de 1708, II, 129 et 161, ep. 252 et 307.

⁽⁶⁾ «De bibliotheca regia tibi gratulor. Cui justius patuerit quam tibi? Potes tu hinc multa in tuos hortulos derivare, hoc est multa in publica commoda expromere et tua scripta evornare. Potes etiam aliorum scripta juvare.» (Lettre de Jos. Scaliger à Isaac Casaubon, du 27 octobre 1601:

en décembre 1604 du titre de garde de la librairie. « Ce ne fut pas sans de grands obstacles de la part de quelques catholiques zélés; mais son mérite, soutenu de la protection et des bons offices de Messieurs de Thou et de Villeroy, l'emporta sur les efforts de ceux qui lui estoient contraires⁽¹⁾ : il ne jouit paisiblement de son employ que jusqu'à la mort de Henry IV. Il crut alors qu'il n'estoit pas sûr pour luy de demeurer en France: il se retira en Angleterre, où néantmoins il conserva toute sa vie le titre de garde de la bibliothèque du roy, avec ses appointemens et la pension dont Sa Majesté l'avoit gratifié⁽²⁾. » Il mourut en Angleterre le 1^{er} juillet 1614⁽³⁾.

Casaubon fut remplacé en 1615 par Nicolas Rigault, qui connoissoit déjà bien la bibliothèque. Pendant plusieurs années toute l'administration de la bibliothèque reposa sur sa tête, puisqu'à la mort du président de Thou (7 mai 1617) la charge de maître de la librairie fut dévolue à un enfant, François de Thou, âgé de neuf ans⁽⁴⁾.

Les catalogues de la bibliothèque étaient alors très-imparfaits. Isaac Casaubon se plaignait, en 1601, des lacunes qu'ils présentaient et des inepties qu'il y avait remarquées⁽⁵⁾. Il est étonnant qu'après avoir aussi sévèrement qualifié l'œuvre de ses devanciers, il n'ait pas même marqué son passage à la bibliothèque par un essai de catalogue.

Nicolas Rigault fit cesser un état de choses qui était aussi préjudiciable à la conservation des livres qu'au progrès de la science. Quand il entra en fonctions, il ne trouva que d'anciens inventaires ou répertoires s'appliquant à une partie seulement des collections⁽⁶⁾.

Il commença par former une série supplémentaire, composée des livres de tout genre qui n'étaient pas compris dans les classements antérieurs. Nous avons deux exemplaires de l'état qui fut dressé de cette série supplémentaire⁽⁷⁾. Le pre-

Epistolæ, I. LXII, éd. de 1627, p. 194. (Conf. la lettre de Casaubon du 28 décembre 1601, dans *Isaac Casauboni epistolæ*, édition de 1708, II. 131, ep. 256.)

⁽¹⁾ Voy. les lettres de Casaubon du 22 nov. du 14 et du 29 déc. 1604, dans *Isaac Casauboni epistolæ*, édition de 1709, II. 229, 197 et 199, ep. 428, 371 et 376.

⁽²⁾ *Mém. hist.* p. xvi.

Sur la dispersion des papiers qu'avait laissés Isaac Casaubon, voy. une lettre de Méri Casaubon, dans le vol. 846 de Moreau, fol. 56.

⁽³⁾ François de Thou, en qualité de maître de la librairie, touchait annuellement 1,000 livres. (Clairambault, 7^e division, n. 72, p. 621.)

⁽⁴⁾ «Video multos libros in album illud non esse

relatos, neque est quicquam eo catalogo ineptius.» (*Isaac Casauboni epistolæ*, éd. de 1709, I. 130, ep. 252.)

⁽⁶⁾ L'inventaire de la librairie de Blois, les catalogues des mss. grecs de Fontainebleau, les catalogues des mss. de Catherine de Médicis, et probablement aussi le catalogue informel qui est ainsi intitulé : «Catalogue des bibliothèques du roy;» celui-ci (n. 5585 du fonds français) peut dater du commencement du règne de Louis XIII et comprend quatre divisions : haute librairie, basse librairie, mss. grecs, mss. de Catherine de Médicis. Il existait probablement d'autres catalogues qui ne sont plus connus.

⁽⁷⁾ Cet état est au plus tôt de l'année 1620, puisque nous y lisons, sous la cote 2463 : «Sex par-

mier (ms. français 5685, 2^e partie), qui paraît être la minute originale, renferme 2643 cotes; le second (ms. français 5665), qui est une mise au net, s'arrête à la cote 2603. Les cotes de cet inventaire sont marquées sur les manuscrits correspondants, soit en toutes lettres, soit par des chiffres romains non surmontés d'une barre.

Ce travail fini, Rigault passa en revue les livres du fonds principal de la bibliothèque du roi; il les cota régulièrement de 1 à 2069, et inscrivit en chiffres romains surmontés d'une barre la cote de chaque volume. Ce fonds principal forma la première section de la bibliothèque et reçut pour titre : « Libri manuscripti hebraici, graeci, arabici et vetustiores latini. » bien qu'il contiât des manuscrits latins très-modernes et même des manuscrits français. La série supplémentaire fournit les éléments des sections II, III, IV et V, qui furent ainsi désignées : « II. Libri manuscripti latini recentiores » (elle renferme des textes aussi anciens que ceux de la première section); — « III. Libri manuscripti gallici, italici, hispanici; » — « IV. Libri impressi typis antiquis, hebraici, graeci, latini; » — « V. Libri impressi typis antiquis, gallici, italici. »

Un catalogue de ces cinq sections fut soigneusement rédigé par Rigault, Sau-maise et Hautin. Il fut achevé en 1622 et valut une gratification de 3.000 livres à Nicolas Rigault, qui en était le principal auteur⁽¹⁾. Ce catalogue était divisé en deux parties: la première consacrée à la première section, la seconde aux sections II, III, IV et V.

Le manuscrit original de la première partie du catalogue de 1622 contenait 358 pages, non compris les tables. L'ignore ce qu'il est devenu; il ne nous en reste que deux copies. La première, écrite avec une remarquable netteté par Nicolas Rigault lui-même, est reliée au chiffre de Louis XIII, et forme le n^o 10364 du fonds latin. Dans cette copie, les cotes des manuscrits n'ont pas été marquées; on a seulement noté, en marge et à l'encre rouge, la concordance des pages de l'exemplaire original; à la fin se trouve une table alphabétique renvoyant à ces mêmes pages. La seconde copie (n^o 23 du fonds Bouhier) indique à la fois les cotes des manuscrits et les pages de l'exemplaire original du catalogue; mais il n'y a point de table alphabétique; de sorte que, pour suppléer à la perte

-tes modulorum ecclesiasticorum, auctore Joanne Desoobar; Burdigala. 1620.- Cependant l'état dont il est ici question a été appelé par M. Paulin Paris *Catalogue de Fontainebleau*, et quelquefois *Premier Catalogue*. M. Le Roux de Lincy l'a pris pour un inventaire de la bibliothèque de Catherine de Médicis, et en a publié des extraits étendus à la suite de sa *Notice sur la bibliothèque de Catherine de Médicis*, dans le *Bulletin du bibliophile*, 13^e série, 926-941. Ce qui a trompé M. Le Roux de Lincy

c'est que, dans le ms. 5685, ce catalogue fait suite à un inventaire des livres de Catherine.

⁽¹⁾ Conf. Delamare, *CL. Salmasii vita*, II, 112; fonds Bouhier, 102, p. 54. — Le 18 décembre 1619, Louis XIII avait déjà donné une somme de 800 l. t. à « Nicolas Rigault, advocat en nostre court de parlement à Paris, et garde de nostre grande librairie... pour luy donner moyen de tenir nostre dite librairie en bon ordre. » (Bibl. imp. Lettres de Louis XIII, à la date du 18 déc. 1619.)

du catalogue original, il faut nécessairement combiner les deux copies qui nous sont parvenues.

Je ne connais qu'un seul exemplaire de la seconde partie du catalogue de 1622 : c'est le n° 10365 du fonds latin.

Nicolas Rigault a placé en tête de chaque volume de son catalogue un exemplaire imprimé d'une inscription qui rappelle les développements de la bibliothèque du roi sous le règne de Louis XIII. Elle est ainsi conçue :

LADVICVS · REX · CHRISTIANISS.
 PIVS · FELIX · SEMPER · AVG.
 INTER · GRAVES · BELLI · CIVILIS · CARAS.
 SCRIPTORVM · VETERVM · BIBLIOTHECAM
 AB · LADVICO · XII · FRANCISCO · I.
 HENRICO · II · CAROLO · IX
 HENRICO · MAGNO · CONGESTAM
 INSTAVAVIT
 ATQ. AD · VSVS · PVBLICOS.
 SEDE · COMMODISSIMA · CONLOCATAM
 CODICIB. · ENQVISITISSIMIS · COMPLARIB.
 AMPLIFICARI
 REGIA · MANIFICENTIA · JASSIT.

On verra dans les paragraphes suivants en quoi consistaient les accroissements si pompeusement vantés par cette inscription.

II.

BIBLE DE CHARLES LE CHAUVÉ. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

A peine les livres de Fontainebleau étaient-ils installés dans le collège de Clermont, qu'on y joignit la bible de Charles le Chauve, conservée dans l'abbaye de Saint-Denis. Le bruit courait que les religieux étaient disposés à la vendre. Sur ce bruit, le parlement décida, le 20 août 1595, que la bible de Charles le Chauve serait déposée à la bibliothèque du roi¹⁾. Elle fut remise entre les mains du président de Thou, le 23 octobre suivant, par Dom Eme de Veelu, garde des chartes de l'abbaye de Saint-Denis. Cette bible était l'un des derniers restes d'une librairie fort considérable qui avait été ruinée pendant les troubles du xvi^e siècle.

¹⁾ Cette bible forme aujourd'hui le n° 2 du fonds latin. — Nous avons vu plus haut, p. 6, que l'abbaye de Saint-Denis avait dû hériter d'une partie des livres de Charles le Chauve.

La Bibliothèque impériale possède beaucoup d'autres volumes qui en sont venus et dont les principaux sont indiqués dans la liste suivante :

Divers ms.
de
l'abbaye de Saint-Denis.

FONDS GREC.

375. (De Thou¹, Colbert). Office ecclésiastique des Grecs, copié en 1022¹².

FONDS LATIN.

2. Bible de Charles le Chauve.
 250. Nouveau Testament.
 256. (Colbert.) Évangiles en lettres onciales.
 305. (Colbert.) Partie du Nouveau Testament.
 383. (De Thou, Colbert.) Commentaire sur le Lévitique.
 445. (Bigot.) Commentaire sur les Psaumes.
 646. (De Thou, Colbert.) Harmonie des Évangiles.
 1008. (Colbert.) Exposition du canon de la messe, etc.
 1009. (Colbert.) Exposition du canon de la messe, etc.
 1153. (Colbert.) Prières diverses, du ix^e siècle.
 1626. (Colbert.) Origène.
 1647 A. (De Thou, Colbert.) Saint Cyprien.
 1746. (De Thou, Colbert.) Saint Ambroise. On lit dans ce volume cette note écrite en caractères carlovingiens : « Audacrus, sacerdos et monachus, dedit sancto ΔΙΩΝΥΣΙΟ. »
 1755. (Mazarin.) Lettres de saint Ambroise et de saint Jérôme.
 1759. (Colbert.) Saint Ambroise.
 1811. (Colbert.) Saint Jérôme.
 2095. (De Thou? Colbert.) Saint Augustin. On lit au bas des premiers feuillets, en lettres majuscules : « Hunc codicem Sichelmus senior dedit domino suo sancto Dionisio. » Conf. le ms. 2792.
 2148. (De Thou, Colbert.) Sermons de Pierre Chrysologue.
 2290. (Colbert.) Sacramentaire.
 2291. (Colbert.) Sacramentaire.
 2355. (De Thou, Colbert.) Bède sur saint Luc.
 2366. (De Thou? Colbert.) Bède sur les épîtres canoniques.
 2383. (Béthune.) Ambroise Autpert sur l'Apocalypse.
 2384. première partie. (De Thou, Colbert.) Alcuin.
 2422. (Pithou, De Thou, Colbert.) Raban Maur. Pithou avait acheté ce volume à Saint-Denis en 1579.
 2447. (Baluze.) Divers opuscules sur saint Denis. Ce volume avait été rendu en 1544 à l'abbaye de Saint-Denis par Jacques Merlin.
 2581. (Colbert.) Gilbert de la Porrée sur saint Paul.
 2603. (De Thou, Colbert.) Sermons de Pierre le Mangeur.
 2630. (De Thou, Colbert.) Saint Hilaire, en lettres onciales.

⁽¹⁾ Les noms placés entre parenthèses, à la suite des numéros, désignent les anciens propriétaires de la plupart des manuscrits. — ² Voy. Montfaucon, *Palaeogr.* p. 292.

2631. (Colbert.) Saint Hilaire.
 2706. (Colbert.) Saint Augustin, en lettres semi-onciales.
 2769, fol. 55 à 84. (Colbert.) Miracles de Notre-Dame.
 2792. (De Thou, Colbert.) Saint Grégoire. Ce manuscrit contient l'inscription que j'ai déjà signalée dans le ms. 2095.
 2848. (Colbert.) Aleuin.
 2864. (De Thou? Colbert.) Traité d'Énée, évêque de Paris, contre les Grecs.
 3014. (De Thou, Colbert.) Sentences de Pierre Lombard. Ce volume avait appartenu à -frater Richardus Scotus⁽¹⁾ - avant d'arriver à Saint-Denis.
 3153. (De Thou, Colbert.) Somme de Thomas Bradwardin.
 4628 A. Loi salique et capitulaires.
 5338, dernière partie. (De Thou, Colbert.) Saint Augustin
 5415. (De Thou, Colbert.) Cartulaire de Saint-Denis.
 5736. Tite-Live.
 5925. (Colbert.) Collection d'historiens latins, qui ont servi de base à la rédaction des Grandes chroniques.
 6400 C. (Colbert.) Boèce.
 6503, fol. 1 à 4. (Dupuy.) Fragment grec et latin⁽²⁾.
 6728. (De Thou, Colbert.) Pétrarque.
 7183. (Colbert.) Arithmétique de Boèce.
 7199. Musique de Boèce.
 7230. Végèce et Solin.
 7286 C. (Colbert.) Tables astronomiques.
 7603. (De Thou, Colbert.) Étymologies d'Isidore.
 7899. Térènce carlovingien, avec figures.
 10185. Henri de Huntindon.
 11712. (Séguier, l'abbaye de Saint-Germain.) Décret de Gratien.
 13835. (L'abbaye de Saint-Germain.) Mémoire de Suger sur son administration.
 14192. première partie. (Petau, l'abbaye de Saint-Germain.) Vie de Suger.

FONDS DE NOTRE-DAME.

34. 2. (Loisel.) Saint Jérôme sur Jérémie. A la fin on lit une souscription qui nous apprend que le volume a été copié par l'ordre de l'abbé Fardulfus, c'est-à-dire entre les années 793 et 806, ou environ : -*Quisquis caeleste desiderat regnum, cuncta subplantat vilia mundi. Ingum enim Christi imponat sibi, et ejus onus tollat suave. Tunc sacros lectiet codices, et ibi fructus carpat suaves. Hoc codicem explanatione in Hieremie domnus et pater Fardulfus abba transcribere rogavit, ad opus inclyti martyris Dyonisii, Belgicæ lucis. Legite perpetim fratres, quin unum mementote pro ipso.* -

40. (Loisel.) Saint Augustin. Les vers qu'on lit à la fin du volume, et qui ont été copiés au vi^e siècle, permettent de supposer que ce manuscrit vient de Saint-Denis.

213. Hiérarchie céleste de saint Denys.

236. (Loisel.) Poème de Leonins.

⁽¹⁾ J'ai encore relevé dans le ms. français 1301 la note : -*Iste liber est fratris Richardi Scoti. R. S. - O. L. -*

Il n'est pas certain que ce fragment, qui paraît appartenir aux *Interpretamenta* de Dositheé, vienne de Saint-Denis.

FONDS DE SORBONNE.

1384. (Richelieu.) Hugues de Saint-Victor.
 1396. (Richelieu.) Sermons de frère Gilbert. — Au xv^e siècle, le volume a appartenu à R. Faucon, moine de Saint-Denis.
 1438. (Richelieu.) Formule des novices, etc.

Différentes bibliothèques se sont partagé quelques autres débris de l'ancienne librairie de Saint-Denis : aux manuscrits qui viennent d'être énumérés il faut ajouter un saint Cyprien de la bibliothèque de Troyes⁽¹⁾, un des plus anciens Virgiles du Vatican⁽²⁾, et cinq manuscrits du fonds de la reine de Suède³.

L'origine de la plupart de ces manuscrits est révélée par les cotes qu'ils ont reçues, soit au xiii^e, soit au xv^e siècle. Les cotes du xiii^e siècle consistent en une ou deux lettres majuscules suivies d'une croix³. Les cotes du xv^e siècle sont composées de deux éléments : le premier paraît désigner la classe à laquelle appartenait chaque ouvrage ; le second doit être un numéro d'ordre. D'après les exemples que j'ai relevés, la bibliothèque de Saint-Denis, au xv^e siècle, était divisée au moins en trente-neuf classes, et renfermait plus de treize cent cinquante volumes. J'ai noté, dans le tableau suivant, les manuscrits dont les cotes sont exactement connues.

Anciens classements
de
la Bibliothèque
de
Saint-Denis.

i.	iv.	Hiérarchie céleste de saint Denys, Notre-Dame, 213.
i.	xxix.	Vie de Suger, lat. 13835.
ii.	xlvii.	Saint Hilaire, lat. 2630.
ii.	liii.	Traité d'Énée contre les Grecs, lat. 2864.
v.	vi ^{xx} .	Sur le Lévitique, lat. 383.
vi.	vii ^{xxii} .	Poème de Leonius, Notre-Dame, 236.
vii.	viii ^{xxviii} .	Saint Grégoire, lat. 2792.
ix.	xi ^{xx} .	Saint Augustin, lat. 5338.
x.	xiii ^{xxvi} .	Saint Jérôme, Notre-Dame, 34. 2.
xiii.	iii ^{xxiii} iiiii.	Nouveau Testament, lat. 250.
xiii.	iii ^{xxiii} vi.	Évangiles, lat. 256.
xiii.	iii ^{xxiii} xiiii.	Origène, lat. 1626.
xiii.	iii ^{xxiii} xv.	Harmonie des Évangiles, lat. 646.
xiii.	iii ^{xxiii} xvi.	Bède sur saint Luc, lat. 2355.
xv.	iii ^{xxvii} .	Saint Ambroise, lat. 1759.

⁽¹⁾ N. 542. Voy. *Catal. général des mss. des départemens*, II, 198. Ce saint Cyprien, copié au xiii^e siècle, a appartenu au président Bonhier.

⁽²⁾ Montfaucon. *Bibl. bibl.* I, 3.

⁽³⁾ N. 283. Poème de Leonius. — N. 296. Orase. — N. 309. Fragments historiques. — N. 528. Vie de saint Benoît. — N. 1497. Extraits de chrono-

miques. L'emprunte ces indications à l'ouvrage du P. Dudik, p. 133.

⁽⁴⁾ Comme exemples de ces cotes du xiii^e siècle, je citerai les mss. latins 646, 2630, 2848, 5736, 6400 C, 7230, 7899, 10185 et 11712. Le ms. latin 13835 a pour cote un Z placé entre deux croix.

XLV.	iiii ^e lxxiii.	Bède sur les épîtres canoniques, lat. 2366.
XLVI.	iiii ^e lxxviii.	Saint Cyprien, lat. 1647 A.
XLVII.	iiii ^e lliii ^e lxi.	Sur l'Apocalypse, lat. 2383.
XLVIII.	vii ^e lxxx.	Saint Augustin, lat. 2095.
XLIX.	vii ^e lxxvi.	Aleuin, lat. 2848.
L.	viii ^e lxxv.	Traité sur la messe, lat. 1008.
L. I.	viii ^e lxxvii.	Formule des novices, etc. Sorbonne, 1438.
L. II.	viii ^e lxxviii.	Traité sur la messe, lat. 1009.
L. III.	viii ^e lxxvii.	Pétrarque, lat. 6728.
L. IV.	ix ^e lxx.	Loi salique, lat. 4628 A.
L. V.	ix ^e lxx.	Boèce, lat. 6400 C.
L. VI.	ix ^e lxx.	Astronomie, lat. 7286 C.
L. VII.	ix ^e lxx.	Boèce, lat. 7183.
L. VIII.	ix ^e lxxviii.	Boèce, lat. 7199.
L. IX.	x ^e lxxx.	Étymologies d'Isidore, lat. 7603.
L. X.	x ^e lxxl.	Végèce et Solin, lat. 7230.
L. XI.	x ^e lliiii.	Henri de Huntingdon, lat. 10185.
L. XII.	x ^e lxxlix.	Tite-Live, lat. 5736.
L. XIII.	x ^e lxxix.	Cartulaire de Saint-Denis, lat. 5415.
L. XIV.	x ^e lxxviii.	Sermons de frère Gilbert, Sorbonne, 1396.

Quelque nombreux que fussent les manuscrits de Saint-Denis, ils étaient encore moins remarquables par le nombre que par l'antiquité et le choix des textes qu'ils renfermaient. Parmi ceux qui ont été sauvés, on distingue des classiques latins qui ont depuis longtemps une réputation européenne : comme le Virgile en lettres onciales et orné de peintures, qui est au Vatican⁽¹⁾; comme encore le TERENCE carolingien, avec dessins imités de l'antique, que possède la Bibliothèque impériale⁽²⁾.

Le culte que les moines de Saint-Denis rendaient à leur patron fut pour eux une occasion de ne pas entièrement négliger un genre d'études auquel on ne songeait même pas dans la plupart de nos monastères du moyen âge. Le grec pouvait-il être ignoré dans une maison qui avait la prétention de se rattacher à saint Denys l'Aréopagite? Les moines de Saint-Denis tenaient à ne pas paraître complètement étrangers à la connaissance de la langue qu'avait parlée leur patron. Cette préoccupation n'a pas seulement laissé des traces dans leur liturgie⁽³⁾, elle se trahit dans l'affectation qu'ils mettaient à écrire en grec le nom de ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ : elle est encore attestée par différents manuscrits, tels que le volume grec copié en 1022, que l'abbaye de Saint-Denis possédait dès le x^e et peut-être dès le ix^e siècle⁽⁴⁾ : le fragment grec et latin qui est relié en tête du manus-

Moutfaucon, *Bibl. bibl.* I, 3.

⁽¹⁾ Ms. latin 7899.

⁽²⁾ Voy. le mémoire de M. Vincent intitulé *Note sur la messe grecque qui se chantoit autrefois à l'ab-*

baye royale de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale, dans la *Revue archéol.* nouv. série, IX, 268.

⁽³⁾ Ms. grec 375.

crit latin 6503⁽¹⁾, et le volume que Manuel Paléologue avait envoyé à l'abbaye de Saint-Denis en 1408⁽²⁾.

Le grec n'était pas la seule écriture étrangère dont les religieux de Saint-Denis voulaient avoir des échantillons dans leur bibliothèque. Un de leurs manuscrits⁽³⁾ renferme des caractères runiques; dans un autre⁽⁴⁾, plusieurs pages sont couvertes de lettres arméniennes.

Ces petites singularités étaient de nature à frapper l'imagination des ignorants. Ce fut sur une base plus solide que les moines de Saint-Denis établirent leur réputation littéraire. Les liens qui les unissaient à la royauté et le soin qu'ils mettaient à composer ou à conserver des chroniques les firent de bonne heure passer en France pour les meilleurs historiens du moyen âge. Est-il besoin de rappeler que les troubadours, jaloux de donner du crédit aux chansons de gestes, se vantaient d'en avoir puisé la substance au montier de Saint-Denis⁽⁵⁾? La réputation des religieux de Saint-Denis, consacrée à la fin du xiii^e siècle par le succès des Grandes chroniques, s'accrut encore dans le cours du xiv^e et du xv^e. On les consultait alors de tous les points de la France. Ce fut à Saint-Denis que Renaud, comte de Bourgogne, fit chercher, en 1206, le texte latin de Turpin⁽⁶⁾; ce fut là qu'on prit des renseignements pour rédiger les pièces que Robert d'Artois fit fabriquer au commencement du xiv^e siècle⁽⁷⁾; ce fut encore aux moines de cette maison que le chapitre de Narbonne demanda, en 1372, l'interprétation de la date d'un ancien diplôme⁽⁸⁾.

Les livres en copie
et en manuscrits
dans
les uns de Saint-Denis

Commissaires
historiques
des
moines de Saint-Denis

¹⁾ Je rappelle que l'attribution de ce manuscrit à l'abbaye de Saint-Denis est un peu conjecturale.

²⁾ « Un livre manuscrit grec, contenant les œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite et les commentaires de saint Maxime, la couverture d'argent ornée de petites figures d'ivoire et enrichie de pierres précieuses, lequel manuscrit, suivant une inscription étant en tin, a été donné par l'empereur Manuel Paléologue, et apporté de sa part à Saint-Denis, en 1408, par Manuel Chrysoloras, son ambassadeur en France. » (Inventaire du trésor de Saint-Denis, en 1739. Voy. plus loin, p. 206, note 6.) — En 1389, deux moines de Saint-Denis furent chargés de rechercher des manuscrits autographes de saint Denis: *Chronique de l'abbaye de Saint-Denis*, t. X, c. xii; édition Bellaguet, t. 640.

³⁾ Ms. grec 375.

⁴⁾ Ms. lat. 1647 A.

⁵⁾ Ce n'est mie mençoigne, mais fine vérités.
A Saint Denis en France fu li caules trouvés;
Plus de ceut cinquante ans a yl esté celez.

Fierabras, éd. Kröber et Servois, p. 1.

⁶⁾ « Ci poez oir la vérité d'Espagne, selonc le latin de l'estoire, que li enens Renauz de Bourgogne fist par grant estude cerchier et querre es livres à monseigneur Saint-Denis. » (Ms. français 2464, fol. 61.)

⁷⁾ *Mém. de l'Acad. des inser.*, X, 612.

⁸⁾ Il s'agissait d'une charte du comte Eudes, qui dans un cartulaire était ainsi datée : « Facta carta donationis istius, nonas mai, anno xci (corrig. xxi) regnante Roberto rege. » Au bas de la copie on lit : « Ista copia fuit abstracta de quodam libro de pergamento cum postibus, folio vi, et fuit dubium de incarnatione, et ideo ad abendum veritatem fuit scriptum Parisius, et abut capitulum literam testimonialem quod rex Robertus regnavit in anno noningentesimo nonagesimo octavo usque ad annum Domini millesimum tricesimum primum. Liber est scriptus de litera rotunda et est sigellatus de litera B. Fuit scriptum anno Domini M ccc lxxii, die xii decembris, per me St. Gayraudi, presontibus dominis Petro Sambucii canonicis et Johanne de Arca conducterio. » (Collection Baluze, vol. 392, pièce cotée 613.) — Voici la réponse qui

Calligraphes
enlumineurs
de
l'abbaye de Saint-Denis

L'abbaye de Saint-Denis, en même temps qu'elle formait des littérateurs et des historiens, était une excellente école de calligraphes et de peintres. Nous lui devons non-seulement de bons livres d'étude, tels que le Tite-Live n° 5736 du fonds latin, et les Chroniques n° 5925 du même fonds, mais encore de magnifiques ouvrages de luxe, tels que l'exemplaire des Grandes chroniques présenté à Philippe le Bel⁽¹⁾, la compilation historique offerte à Philippe le Long⁽²⁾, et les heures de la reine Jeanne de Bourgogne. Le moine qui a copié et enluminé ce dernier livre a pris soin de nous faire connaître son nom : « Ces heures furent escriptes et d'images aournées pour très grant et très douce dame madame Jehanne, comtesse de Bourgoigne, fame du roi Philippe, nostre sire, par frère Gilles Mauleon, moine de Saint-Denis, l'an Nostre Seigneur Jesus Crist m ccc xvii⁽³⁾. »

Manuscrits
de l'abbaye de
Saint-Denis

Le xvi^e siècle anéantit ou dispersa les fruits du travail des siècles antérieurs. Sous Louis XIV, l'abbaye de Saint-Denis pouvait à peine montrer dans sa bibliothèque quelques-uns des manuscrits sur lesquels reposait son ancienne réputation littéraire⁽⁴⁾.

Manuscrits
de l'abbaye de
Saint-Denis

Le temps avait traité le trésor du monastère avec un peu moins de rigueur. Un inventaire fait en 1634, y constata la présence d'une quinzaine de volumes dont les couvertures étaient ornées d'ivoires, d'émaux, de pierres fines et de métaux précieux⁽⁵⁾. On n'en voit plus que neuf sur un inventaire de l'année 1739⁽⁶⁾. Deux seulement furent portés à la bibliothèque⁽⁷⁾ quand la Révolution dissipa le

fuit envoyée de Saint-Denis : - Universis presentes
- litteras inspecturis, Egidius de Brolio, officialis
- Beati Dyonisii in Francia, salutem in Domino.
- Manifestum vobis existat quod nos vidimus et per-
- legimus ac hic describi fecimus in substancia non-
- nullas de canonicis regum Francorum defuncto-
- rum in libris thesauri monasterii Beati Dyonisii
- scriptas, in quibus inter cetera reperimus quod
- anno incarnationis Domini noningentesimo octua-
- gesimo quinto, electus fuit in regem Francorum
- Remis civitate Hugo dux, et in ipso anno Robertus,
- ejus filius, rex ordinatus fuit. Anno autem
- ejusdem incarnationis noningentesimo (sic) nona-
- gesimo octavo obiit dictus Hugo rex cepultusque
- in basilica Beati Dyonisii martiris Parisius. Cui
- successit Robertus, ejus filius, regum piissimus et
- modestus, obiitque idem Robertus rex Francorum
- anno dicte incarnationis millesimo tricesimo primo,
- qui dum viveret in seculo genuit tres filios
- et unam filiam, videlicet Henricum, qui post eum
- electus est in regem, et Robertum, ducem Burgun-
- die, atque Hugonem, Autissiodorensis episcopum,
- Adalaidem etiam, Raynaldi comitis Nivernensis uxo-
- rem. In quorum testimonium et ad fidem plena-

- riam presentibus adhibendam nos officialis pre-
- dictus sigillum ordinarium dicte curie hic jussimus
- in presentibus apponendum. Actum et datum in
- Sancto Dyonisio, die octava septembris, anno Do-
- mini millesimo trecentesimo septuagesimo se-
- cundo. P. MERRIAU. - (Même volume, pièce 614.)

⁽¹⁾ Voy. plus haut, p. 11.

⁽²⁾ Voy. plus haut, p. 12.

⁽³⁾ Ces heures, qui forment un volume in-folio de 157 feuillets, avec dix miniatures, sont au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg. (Voy. le livret de ce musée, S-Pétersbourg, 1860, in-12, p. 44.)

⁽⁴⁾ Voy. quelques notes de D. Auzelme Le Michel dans le ms. latin 13071.

⁽⁵⁾ Ms. franc. 4611, fol. 179, 182, 183 v°, 184 v°, 185, 186, 208 v°, 215, 215 v°, 216, 216 v°, 217, 217 v°, 223 v°, 399 et 399 v°. — Le ms. français 11680 ne contient qu'un extrait d'un inventaire à peu près semblable à celui de l'année 1634.

⁽⁶⁾ Une copie de cet inventaire est à la Bibl. imp. dans le carton provisoirement coté 1271. Fen ai cité un fragment, p. 265, note 2.

⁽⁷⁾ Mss. latins 9387 et 9436.

trésor de Saint-Denis. Il y avait bien des siècles qu'on avait pour la première fois porté une main sacrilège sur les livres de ce riche dépôt. L'histoire a conservé le souvenir d'un évangélaire qui en faisait partie et que le roi Eudes dépouilla de sa couverture d'or et de perles⁽¹⁾.

III.

MANUSCRITS DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Le principal accroissement de la bibliothèque du roi sous le règne de Henri IV consista dans l'acquisition des manuscrits de Catherine de Médicis. Ce point a été traité fort complètement par l'auteur du *Mémoire historique*⁽²⁾. Je lui emprunterai son récit, auquel je me bornerai à joindre quelques notes explicatives.

Ms.
de
Catherine de Médicis
contins
à
la Bibliothèque du roi

Le président de Thou signala son entrée dans l'exercice de la charge de maître de la librairie en proposant à Henri IV d'unir à la bibliothèque de Sa Majesté la belle bibliothèque de Catherine de Médicis; elle estoit composée de près de huit cents manuscrits, la plupart grecs, rares, anciens, et par conséquent de grand prix; depuis la mort de Catherine, ces livres estoient restez en dépost chez Jean-Baptiste Benciveni⁽³⁾, abbé de Bellebranche, premier aumosnier et bibliothécaire de la feue reine. Les créanciers de cette princesse, qui s'estoit extrêmement endettée, y ayant fait mettre le scellé, comme sur ses autres meubles, deux maîtres des comptes avoient esté commis par la Chambre en 1589 pour en faire l'inventaire, au pied duquel l'abbé de Bellebranche s'estoit chargé d'en estre le gardien⁽⁴⁾.

En 1594, le nouveau bibliothécaire du roy fit dresser par Pierre Pithou, son ami, des lettres patentes, qui furent expédiées le 14 juin de cette année: elles contenoient en substance que tous les livres anciens, hébreux, grecs, latins, arabes, françois, italiens, etc. nommez entre les meubles de la feue reine, seroient joints à la bibliothèque royale; et il estoit ordonné à l'abbé de Bellebranche, à qui les livres avoient esté donnez en garde, de les remettre entre les

¹ «Hoc accepit Odo rex de thesauro Sancti Dyonisii... evangelium auro et gemmis optime paratum et intus auro scriptum unum... accepit de auro quod fuit ex evangelio libras octo.» (Note écrite au x^e siècle, à la fin du ms. latin 7230.)

² P. xvii et s. Conf. Le Roux de Lincy, *Notice sur la bibliothèque de Catherine de Médicis*, dans le *Bulletin du bibliophile*, 13^e série, p. 915-941, et l'abbé Chevalier, *Débetes et créanciers de la royne mère*, p. lviii.

³ On verra mieux *Bencivenny*, comme a imprimé M. Hauréau (*Gallia christ.* XIV, 444), ce qui est conforme à la signature contenue dans le ms. 1112 de Saint-Victor. Il étoit abbé de Bellebranche depuis l'année 1566.

⁴ On lit ce qui suit dans l'inventaire du mobilier de Catherine de Médicis qui fut dressé en 1589: «Après ce, M. Claude Prevost nous a remonstré

«qu'il avoit esté adverty que en la maison du s^r de Bellebranche, conseiller et premier aumosnier de la dite feue dame royne, seize en ceste ville, il y avoit une grande quantité de bons livres que la dite feue dame y avoit fait apporter de Florence et autres divers endroits, desquelz il estoit aussi nécessaire faire inventaire, nous requerant que nous enissions à nous y transporter pour cest effect, ce que luy avons accordé, et de ce pas nous sommes acheminez en la dite maison, seize en la rue de la Platriere...» (Ms. latin 14359.) — Dans le principe, les mss. de Catherine devoient être au château de Chenonceaux. (Voy. Brantôme, éd. Lallanne, II, 242.) Une place leur fut aussi réservée dans le château de Saint-Maur, suivant une observation du P. Hilarion de Coste (*Les éloges et les vies des regnes*), à propos des vers de Ronsard rapportés un peu plus loin, p. 209.

mans de Jacques Auguste de Thon, maître de la librairie, pour demeurer toujours à l'avenir meubles de la couronne, et n'en pouvoir jamais estre alienez⁽¹⁾.

Les créanciers de Catherine de Médicis s'opposèrent à l'exécution de ces lettres, et elle n'eut lieu que cinq ans après : dans cet intervalle, trois commissaires, l'un desquels estoit François Pithou, frère de Pierre, firent au mois de mars 1597 la prise des livres de Catherine de Médicis, et la portèrent en argent comptant à la somme de 5,400 escus, « encore, adjoutent-ils, qu'ils ne se puissent assez estimer, tant pour la rareté et bonté des dits livres, qui ne se pourroient trouver ailleurs, que pour estre une bonne partie d'iceux non imprimés, et les dits livres, originaux et non copiés, dignes d'estre reservez en France pour la postérité, conservation des bonnes lettres, et pour l'honneur du royaume, et impossibilité de pouvoir colliger et assembler à présent une telle bibliothèque, pour quelque prix et en quelque pays que ce soit⁽²⁾. »

Il paroist, par une lettre que le président de Thon escrivi de Tours, où il estoit alors⁽³⁾, qu'il n'estoit pas content que François Pithou se fust chargé de cette commission : il craignoit que cette procédure ne fust, pendant son absence, un obstacle à la réussite des mesures qu'il avoit prises; mais les choses restèrent au mesme estat jusqu'au commencement de 1599⁽⁴⁾, que le parlement rendit deux arrêts, l'un du 25 janvier et l'autre du dernier jour d'avril, pour terminer entièrement cette affaire⁽⁵⁾.

Denys de Here, conseiller et commis à l'exécution de ces deux arrêts, se fit représenter les livres de la reine Catherine par Pierre Dominique Benciveni, neveu de l'abbé de Bellebranche, qui estoit mort, et les fit transporter au collège de Clermont⁽⁶⁾ : ils furent remis par le mesme commissaire à Jean Gosselin, garde de la bibliothèque du roy, et placez dans une chambre attenant la salle haute où estoit cette bibliothèque. Ce fut ainsi que la bibliothèque de Catherine de Médicis fut incorporée à celle du roy par les soins du président de Thon. Voyons maintenant, le plus succinctement qu'il nous sera possible, comment cette princesse l'avoit acquise, et d'où elle luy estoit venue.

⁽¹⁾ Voy. deux arrêts du parlement, du 17 août 1594 et du 12 mars 1595, insérés dans *l'Hist. de Paris*, par Lobineau et Félibien, V, 25 et 29. — Conf. le vol. 379 de Dupuy, fol. 110.

Ms. français 5685, p. 56.

Voici le texte de cette lettre, qui fut adressée le 29 janvier 1597 à M. Gillot, conseiller au parlement : « Vous m'escriviez par celle du 19 du présent que M. de Bièvre (François Pithou) est employé avec le petit Hubrier à l'estimation des livres, etc. Je croy que vous savez que ces livres doivent être mis avec ceux du roy, et y a arrest donné avec les créanciers, sur lettres dressées par le défunct (Pierre Pithou), duquel la mémoire soit en bénédiction. Cela me met en peine, et crains que pendant mon absence il ne soit remué quelque chose au préjudice du public. Je vous supplie de vous informer de la vérité du fait. Les lettres sont sur la table de mon cabinet, et les faudroit signifier, pour arrêter ce cours, à M. de Bellebranche. Au reste, j'ay toujours connu M. de Bièvre abonder dans son sens, et ne croire volon-

tiers que luy-même. Il fera tort à la mémoire du défunct s'il va contre sa volonté. » (Boivin, p. 359.)

⁽²⁾ Dans l'intervalle, Henri IV écrivit plusieurs fois au président de Thon pour le presser de retirer les mss. de la reine mère. On lit dans une lettre du 4 novembre 1598 : « Je vous ay ey devant escript pour retirer des mains du neveu du feu s^r alché de Bellebranche la librairie de la feu^e royne, mère du roy, mon seigneur, ce que je vous prie et commande encores un coup de faire, si j'a ne l'avisé fait, comme estant chose que je desire, affectionne et veulx, afin que rien ne s'en esgare, et que vous la faciés mettre avec la mienne. » (Bergey de Xivrey, *Lettres de Henri II*, V, 62.)

⁽³⁾ Voy. *l'Histoire de Paris*, par Lobineau et Félibien, V, 38.

⁽⁴⁾ M. Mordreuil (*L'ancienne biblioth. de l'abbaye S. Victor*, Marseille, 1854, in-8°, p. 39) dit avoir constaté, dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, que, dans les transports qu'on fit subir aux manuscrits de la reine, une caisse entière avoit été égarée.

C'est, selon nous, une erreur respandue parmi bien des gens de lettres de croire que cette bibliothèque estoit un démembrement de celle des Médicis de Florence. Les uns ont pensé qu'elle avoit esté formée des débris de la bibliothèque des Médicis, qu'ils ont supposé avoir esté pillée et dissipée, lorsque le roy Charles VIII passa par Florence; d'autres se sont imaginé qu'Alexandre de Médicis, duc d'Urbain, avoit partagé avec Catherine, sa sœur, les livres qui avoient appartenu à leur maison. Cette dernière idée nous paroist sans fondement, et des raisons d'intérêt peuvent avoir fait naistre la première. Voicy ce que nous trouvons là dessus de plus conforme à la vérité.

Le cardinal Nicolas Ridolfi, Florentin, neveu du pape Léon X, amassa avec beaucoup de despençe un grand nombre de manuscrits grecs, dont plusieurs luy avoient esté donnez par Lascaris ⁽¹⁾; il en avoit aussi d'hébreux et de latins : suivant l'ancien catalogue qui nous en reste, le nombre de ces manuscrits se monte à plus de huit cens volumes; Matthieu Devari ⁽²⁾, élève de Lascaris, et Nicolas Sophien, autre Grec, avoient esté employez à en faire l'arrangement et la révision.

Après la mort du cardinal, arrivée en 1550, Pierre Strozzi, mareschal de France, qui aimoit passionnément les livres, et qui sçavoit le grec aussi bien qu'aucun homme de son siècle, acheta cette bibliothèque, la transporta en France, et la conserva soigneusement tant qu'il vécut. Il fut tué au siège de Thienville, et la reine Catherine, dont il estoit parent assez proche, jugea à propos de s'emparer de ses livres : elle ne fut pas fâchée qu'on les regardât comme une portion de la bibliothèque des Médicis, dissipée au temps que nous avons dit, puisque, dans cette supposition, c'estoit une espèce de restitution faite à cette princesse, et non une usurpation. Thevet, ami de l'abbé Benueven, dans la vie de Cosme le vieux, donna cours à cette fiction, et y adjouta, pour flater la reine, comme fit aussi Ronsard ⁽³⁾, qu'elle ne cessa d'augmenter sa bibliothèque des volumes les plus rares : on ne voit cependant rien dans la bibliothèque du roy qui prouve que Catherine de Médicis ait fait chercher en Grèce ou en Italie aucun manuscrit, ni qu'elle en ait eu d'autres que ceux qui luy venoient du mareschal Strozzi.

Quant au prétendu pillage de la bibliothèque des Médicis, le silence d'un auteur qui paroist parfaitement instruit de l'origine, du progrès et des différentes révolutions de cette bibliothèque, nous paroist suffire pour détruire cette opinion. C'est Ferdinand Léopold del Migliore qui, dans son livre intitulé *Florence illustrata* ⁽⁴⁾, imprimé à Florence en 1684, ne dit nulle part ni que la bibliothèque des Médicis à Florence ait esté dissipée, ni qu'on en ait fait aucun démembrement considérable : il rapporte au contraire que, Pierre de Médicis ayant esté forcé d'abandonner Florence à l'arrivée de Charles VIII, ses livres furent mis à l'enchère, et achetez

¹ Au sujet de la marque de Lascaris A* qu'on voit sur beaucoup de mss. grecs provenant de la bibliothèque du cardinal Ridolfi, voy. le travail de M. Miller sur le ms. grec 2322, dans les *Voliers et extraits des manuscrits*, XXI, n. 4. Cette marque se trouve aussi dans le ms. italien 58; voy. P. Paris. *Les manuscrits François*, VII, 138.

² Au commencement du ms. latin 5144 on voit un titre écrit de la main de ce Matthieu.

³ Voici les vers de Ronsard auxquels fait allusion l'auteur du *Mémoire historique* :

Ceste reine d'honneur, de Médicis issue,
Ainçois que Calliope a son ventre a conçue.

Pour ne dégénérer de ses premiers ayeux,
Sogneuse a fait chercher les livres les plus vieux,
Hebreux, grecs et latins, traduits et a traduire,
Et par noble despençe elle en a fait reluire
Le haut palais du Louvre, afin que sans danger
Le François fust vainqueur du sçavoir estrange.

M. Le Roux de Lincy, après le P. Hilarion de Coste, fait observer que, dans les dernières éditions de Ronsard, on lit non pas : «Le haut palais du «Louvre,» mais bien : «Son chasteau de Saint-«Maur.» (Voy. le mémoire inséré dans la 13^e série du *Bulletin du bibliophile*, p. 915 et suiv.)

⁴ P. 175 et 176.

trois mille florins d'or par les moines de Saint-Marc ; qu'à quelque temps de là arriva l'affaire de Savonarole ; que le monastère de Saint-Marc, dont Savonarole estoit religieux, eut part à sa disgrâce, et qu'on en osta la bibliothèque des Médécis : il adjoute que, Jean et Julien de Médécis ayant esté rappelés de leur exil, elle leur fut rendue, comme à ses anciens maîtres ; et que, pour ne la plus laisser à l'avenir exposée aux insultes d'un peuple inconstant et mutin, on luy assigna un logement chez les chanoines de la collégiale de Saint-Laurent : il nous apprend enfin que Léonard Bartholin remit en ordre les livres que les divers changemens de lieu avoient dérangés, et rassembla les feuilles dispersées de plusieurs volumes rompus ou mal reliez.

Si les Médécis après leur exil sont rentrez en possession de leur bibliothèque, Thevet a certainement eu tort d'avancer que Strozzi en avoit rassemblé les débris pour former celle qu'il apporta en France, au lieu de dire qu'il l'avoit achetée de la succession du cardinal Ridolfi : personne ne s'explique plus clairement ni plus franchement là-dessus que Brantôme dans la vie de ce mareschal. « Il paroissoit bien aussi, dit cet historien, que ce grand capitaine estoit bien amateur des lettres ; car il avoit une très belle bibliothèque. . . elle estoit venue du cardinal Ridolphe, et amprès sa mort achetée, qu'estoit un très sçavant prélat ; elle estoit estimée plus de quinze mille escus, pour la rareté des beaux et grands livres qui y estoient. Du depuis la mort du diet mareschal, la reine mère la retira avecque promesse d'en recompenser son filz et la luy payer un jour ; mais jamais il n'en a eu un seul sol. Je sçay bien ce qu'il m'en a dit d'autres fois, en estant fort mal contant ⁽¹⁾. » Ce tesmoignage de Brantôme, si décisif sur le fait que nous examinons, est confirmé par quelques autres preuves que nous omettons, pour dire un mot des différens catalogues que nous avons des livres de Catherine de Médécis, et dont quelques-uns portent le nom du cardinal Ridolfi.

Ces catalogues sont au nombre de quatre ⁽²⁾. Le premier est intitulé *Index librorum Nicolai cardinalis Rodolphi*. Il vient de Colbert et porte le n° 3674 dans le fonds grec ⁽³⁾ ; c'est le plus détaillé ; les notices des livres grecs y sont en grec, et on les pourroit croire pour la plupart de Matthieu Devari, bibliothécaire du cardinal Ridolfi ; il est divisé en deux parties, la première indique les livres grecs partagez en dix classes ; et la seconde est composée de deux chapitres, dont l'un contient 64 volumes latins ou hébreux, provenant de la bibliothèque du cardinal Gilles de Viterbe, et l'autre 127 volumes latins du cardinal Ridolfi : le tout ensemble fait 806 articles ⁽⁴⁾.

Le second porte pour titre *Index librorum bibliothecæ reginæ Catharinæ de Medicis, græco, latino et italico idiomate*. Nous en avons une copie faite par Jean Bouhier ⁽⁵⁾. Il contient la notice de 768 volumes, classés sous vingt-huit rubriques, qui correspondent aux vingt-huit *capsæ* dans lesquelles estoient renfermés les volumes.

Le troisième, dont l'original nous est parvenu ⁽⁶⁾, est l'inventaire dressé en 1589 par les

¹ Œuvres de Brantôme, éd. Lalanne, II, 342.

² J'ai dû modifier les paragraphes relatifs aux catalogues des mss. de la reine Catherine. L'auteur du *Mémoire historique* ne connaissait pas tous ceux que nous possédons aujourd'hui, et notamment l'original de l'inventaire dressé en 1589.

³ C'est d'après ce ms. jadis n° 3769 de Colbert, que Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum*, II, 766 à 789) a publié une liste des manuscrits du cardinal Ridolfi.

⁴ L'auteur du *Mém. hist.* indique un autre catalogue des mss. du cardinal Ridolfi, qui faisoit

partie de la bibliothèque du premier président Le Pelletier. Il doit en exister également à l'Escurial et au Vatican, dans le fonds de la reine de Suède. Gesner en a publié des extraits dans sa *Bibliotheca universalis*.

⁵ Fonds Bouhier, 21, p. 1-52. — Ce même catalogue se trouve aussi dans un des recueils de Peiresce ; voy. le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, par Lambert, II, 8.

⁶ Ms. latin 14359. — Il existe deux copies de cet inventaire : fonds franç. 5585, fol. 131, et nouv. acq. lat. 2015, fol. 8 à 22.

deux commissaires de la chambre des comptes, peu de temps après la mort de Catherine de Médicis. Il y a 776 articles, répartis de la manière suivante :

- Theologica græca, 180.
- Theologica latina, 23.
- Theologica hebraica, 40.
- Philosophica græca, 116.
- Philosophica latina, 18.
- Poetica, rhetorica et grammatica græca, 143.
- Poetica, rhetorica et grammatica latina, 43.
- Mathematica græca, 40.
- Mathematica latina, 18.
- Historica græca, 48.
- Historica latina, 13.
- Medica græca, 58.
- Medica latina, 11.
- Canonica græca, 5.
- Legalia græca, 5.
- Canonica latina, 4.
- Legalia latina, 1.
- Additions, 10.

Le quatrième et dernier catalogue, que nous possédons en original⁽¹⁾, est l'inventaire fait en 1597 par François Pithou et deux autres commissaires nommez pour faire la prise des livres de la reine mère, il contient environ 780 articles, et se termine par l'indication de volumes qui avoient été prestés au médecin Duret, au président Fauchet, à Du Perron, évesque d'Évreux, au président de Thou, à l'advocat Servin et au chancelier⁽²⁾.

Catherine de Médicis avoit laissé cette rare collection de manuscrits dans l'estat où elle estoit du temps du mareschal Strozzi : nous n'en trouvons que trois ou quatre reliez de son temps et à ses armes⁽³⁾; une grande partie des autres, c'est-à-dire environ 350, furent reliez ma-

⁽¹⁾ Fonds franç. n. 5685, p. 1 à 57. — Dans le ms. 5685, l'inventaire des livres de Catherine est suivi du catalogue de la série supplémentaire constituée vers 1620 à la bibliothèque du roi par Nicolas Bigault. (Voy. plus haut, p. 199.) M. Le Roux de Lincy, pensant que ce catalogue se rapportait à la collection de Catherine de Médicis, en a inséré de longs extraits à la fin de sa *Notice sur la bibliothèque de Catherine de Médicis*, citée dans une note précédente, p. 207, n. 2.

⁽²⁾ Plus anciennement les mss. de Catherine de Médicis avoient été consultés par Cajus. (Voy. Moretueil, *L'ancienne biblioth. de l'abbaye Saint-Victor*, p. 28.)

⁽³⁾ Boivin (p. 382 et 383) décrit ainsi trois manuscrits grecs reliés aux armes de Catherine : « Les armes de Catherine de Médicis se rencontrent sur deux manuscrits grecs (n. 2162 et 2168, aujourd'hui n. 2400 et 2340), tous deux couverts de

« cuir rouge, pointillé et moucheté d'or, à compar-
« timents ou fleurons noirs, une petite miniature
« ovale de chaque côté de la couverture, d'un
« côté les armoiries de la reine, et de l'autre un
« monceau de pierres calcinées qui fument encore,
« avec cette devise autour de l'ovale : *Ardorem ex-*
« *stincta testantur vivere flamma*. Les mêmes armes
« se voient aussi, non pas sur la couverture, mais
« au commencement du volume coté 2560 (aujourd'hui
« n. 1722 du fonds grec). » Le ms. français
306 est relié au chiffre de Catherine de Médicis; on
attribue encore à cette reine la reliure du ms. fran-
çais 1104, mais rien ne me paraît moins certain.
— Le ms. 669 de Gaign. est un exemplaire de la
Description du Lyonnais que l'auteur X. de Nicolay
offrit à Catherine et qui a été relié pour cette
reine. Il figure, avec plusieurs autres volumes
et cartes géographiques, dans l'inventaire du
meuble de Catherine de Médicis à Paris, en

gnifiquement sous le règne de Henry IV, avec les armes et le chiffre de ce prince : ce sont tous des livres grecs, à la réserve de trois ou quatre hébreux et de sept ou huit latins. Du restant des autres volumes grecs, les uns en petit nombre ont été reliés du temps de Louis XIII. et le surplus du temps de Louis XIV ou depuis. Il est bon d'observer, à ce sujet, que le cardinal Ridolfi, suivant les catalogues que nous avons indiqués, avoit six cens quinze manuscrits grecs, mais que les reliers de Henry IV et des rois suivans en ont quelquefois reliés plusieurs ensemble, ce qui a diminué le nombre des volumes.

Outre la célèbre collection, dont j'ai laissé raconter les destinées à l'auteur du *Mémoire historique*, Catherine de Médicis, comme héritière d'Anne de la Tour, sa tante, possédait, dans le château de Mirefleur, une bibliothèque assez considérable, qui, selon toute apparence, avoit été formée, au xv^e ou au commencement du xv^e siècle, par les derniers comtes d'Auvergne et par Jean Stuart, duc d'Albanie. Un inventaire ou récolement de l'année 1560⁽¹⁾ mentionne environ 280 volumes, manuscrits ou imprimés. Beaucoup étoient sur parchemin, et quelques-uns sur parchemin azuré⁽²⁾, c'est-à-dire, si je ne me trompe, sur du parchemin réglé en bleu. Le manque de renseignements sur le sort des livres du château de Mirefleur; ils ne paraissent pas avoir été portés à Paris⁽³⁾.

1589. Voici quelques articles de cet inventaire, d'après le ms. latin 14359 :

-Un livre couvert de cuir de Levant, écrit à la main, de la description générale du duché de Berry et diocèse de Bourges, avec les cartes géographiques dudit pais.

-Un autre livre couvert de cuir de Levant, en velain, où sont descrites les cartes des navigations, écrit à la main.

-Un autre livre couvert de parchemin, écrit à la main, qui est le calendrier grégorien. (C'est peut-être un des ouvrages de Jean Gosselin.)

-Un autre livre couvert de cuir de Levant, noir, écrit à la main, de la description du pais de Lyonnais et ville de Lyon.

-Un autre livre couvert de velours noir, écrit à la main, de la consolation faicte sur la mort du feu roy Henry.

-Un livre couvert de vélin plain, écrit à la main, dédié à la royne mère du roy.

-Un autre livre couvert de velours noir, écrit à la main, sur vélin, intitulé les Abus du monde.

-Un livre couvert de velours vert, écrit à la main, représentant un jeu d'eschiquier.

-Un autre livre couvert de velours noir, du recueil de diverses histoires, figures et portraits.

-Un livre couvert de cuir rouge, écrit à la main, où sont les prophéties des Sibilles.

-Un autre livre, couvert de cuir rouge, où est descrite la généalogie des comtes de Boulogne.

-Un autre livre couvert de cuir de Levant, vert, écrit à la main, intitulé l'Origine et succession des comtes de Boulogne.

-Un autre livre couvert de cuir de Levant, doré, où sont les portraits de divers plantz de bastimens.

-Neuf autres petit livres de divers auteurs.

⁽¹⁾ Dans le n^o 69 des nouv. acq. lat.

⁽²⁾ -Un sautier en parchemin tout asuré couvert de cuir noir, le fermoir d'argent doré aux armes de la maison. — Le livre en parchemin azuré, appelé Tresort, couvert de cuir tanet. — Un livre en parchemin azuré, qui contient la Destruction de Jerusalem, couvert de bois et toile blanche par dessus. — Un livre en parchemin azuré, couvert de cuir tasnet, nommé le Pelerin de vye-humaine.

⁽³⁾ La Bibl. imp. a recueilli un exemplaire des Lettres du Turc qui fut offert à Jean, duc d'Albanie (ms. franç. 12406), et une belle copie de l'Histoire des comtes de Boulogne composée par ordre d'Anne de la Tour, duchesse d'Albanie, copie qui fut présentée au pape Clément VII, dont le cousin, Laurent de Médicis, duc d'Urbin, avoit épousé Madeleine, sœur d'Anne de la Tour (ms. français 5227). (Voy. encore le ms. latin 10925.)

IV.

MANUSCRITS DE PHILIPPE HURAUT.

Plusieurs membres de la famille Huraut⁽¹⁾ se signalèrent, au xvi^e et au xvii^e siècle, par leur goût pour les livres.

Jean Huraut, seigneur de Boistaillé, mort en 1572, profita de ses ambassades à Constantinople et à Venise pour recueillir différents manuscrits d'auteurs grecs⁽²⁾. « La passion pour cette sorte de livres, dit Boivin⁽³⁾, étoit alors si grande chez luy, que ses deux fils, Jean et André, se faisoient un plaisir de collationner eux-mêmes les copies avec les originaux. J'ay remarqué, ajoute Boivin, dans la bibliothèque royale, plus d'une centaine de volumes qui paroissent luy avoir appartenu, ayant son nom au commencement, souvent même le prix du livre, les frais de l'écriture⁽⁴⁾ et de la reliure et autres notes semblables. Ils sont presque tous couverts de peaux vertes. Dans un de ces manuscrits⁽⁵⁾ se voyent les armoiries de la famille de Huraut. — Huraut de Boistaillé acheta à Constantinople un évangélistaire et les œuvres de Julien l'Apostat⁽⁶⁾. Il fit copier à Venise les commentaires de Proclus sur la théologie de Platon et l'explication des universaux et des catégories d'Aristote par David Dishypate⁽⁷⁾. »

Un neveu de Jean Huraut, le chancelier de Navarre, Michel Huraut, mort en 1592, avait hérité de la bibliothèque du chancelier Michel de l'Hôpital, son aïeul maternel⁽⁸⁾.

Philippe Huraut, comte de Chiverny, petit-fils de Christophe de Thou, mort en 1599, après avoir été garde des sceaux sous les règnes de Henri III et de Henri IV, possédait une bibliothèque qui a excité l'admiration de Joseph-Juste Scaliger. « J'ay vu, dit ce savant, une belle bible hébraïque avec le massora à M. le chancelier de Chiverny. Le duc de Savoie en voulut donner 1,200 escus. Les juifs en estoient bien amoureux. C'estoit une belle bibliothèque. J'ay vu tous les livres⁽⁹⁾. » Cette collection étoit surtout riche en manuscrits relatifs à l'histoire de France⁽¹⁰⁾. Elle renfermait l'exemplaire original de l'Institution de

¹ Les armes des Huraut étoient d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules. La généalogie de cette famille est dans le P. Anselme, VI, 501 et suiv.

² Arrêt du Conseil d'État du 8 mars 1692, dans le ms. lat. 2035 des nouv. acq. — Le ms. 360 de Berne est intitulé : « Catalogus bibliothecae Joannis Boestallerii, regis Gallorum, ad republicam Venetam legati, græco sermone exaratus. » (Sinner, III, 127.)

P. 422.

³ Ainsi on lit dans le ms. grec 1327 : « Ex bibliotheca Jo. Hurault Boistallerii. Transcriptus ex antiquo exemplari, impensa facta aureorum 1. »

⁴ N. 413 du fonds grec.

N. 311 et 2964 du fonds grec.

⁵ N. 1828 et 1937 du fonds grec.

⁶ P. Anselme, VI, 515.

Scaligeriana, ms. français 2388, p. 311.

⁷ Voy. dans le ms. 42967 de Scévoly, fol. 83.

Ms.
de
la famille Huraut
Jean Huraut
de Boistaillé.

Philippe Huraut
comte de Chiverny

l'ordre du Saint-Esprit, ce précieux monument du xiv^e siècle, que Henri III avait ordonné de jeter au feu⁽¹⁾.

Le fils du chancelier de Cliverny, Philippe Hurault, évêque de Chartres depuis 1598 jusqu'en 1621, recueillit, au moins en grande partie, les manuscrits de son père⁽²⁾ et ceux de son cousin Jean Hurault, seigneur de Boistaillic⁽³⁾. « Il n'importoit au public et à l'honneur du royaume que tel recueil de livres ne fût dissipé et ne passât en main étrangère, ains fût conservé à la postérité pour l'usage de ceux qui font profession des bonnes lettres. » Cette considération fit décider au Conseil d'État, le 8 mars 1622, que tous les manuscrits de l'évêque de Chartres seraient portés à la bibliothèque du roi, et que le prix en serait payé aux héritiers, conformément à l'estimation de Nicolas Bigault, de Pierre Dupuy et de deux experts nommés par les héritiers. Les manuscrits, auxquels on avait joint une carte de Chine et quelques incunables, furent estimés 12.000 livres⁽⁴⁾.

La collection renfermait un peu plus de 400 volumes, dont 150 environ étaient en grec⁽⁵⁾. On y remarque plusieurs manuscrits d'une certaine importance pour l'histoire de France, tels que : les quatre premiers livres de Grégoire de Tours et la Chronique de Reginon (ms. lat. 5922) ; — la Chronique de Jean de Bèze (ms. lat. 4997) ; — un cartulaire de Champagne (ms. lat. 5993 A) ; — l'abrégé de l'histoire de France, traduit par le ménestrel d'Alphonse, comte de Poitiers (ms. franç. 5700) ; — la Chronique de Philippe Mousket (ms. franç. 4963) ; — la Chronique de Girard d'Auvergne (ms. lat. 4910) ; — des tablettes de cire (ms. lat. 8727 B) ; — le Songe du verger, copié en 1452 pour le comte d'Angoulême (ms. franç. 537).

V.

MANUSCRITS DE M. DE BRÈVES. — COLLECTION DE BRIENNE.

L'achat des manuscrits de Hurault est, à vrai dire, le seul accroissement que la Bibliothèque ait reçu sous le règne de Louis XIII. Ce roi avait bien fait acheter deux autres collections, les manuscrits orientaux que M. de Brèves avait

et dans le ms. français 2624, fol. 30 et suiv. le catalogue de mss. intitulé *Historiens estans en la bibliothèque de deffunt M. le chancelier de Cliverny*.

¹ Voyez plus haut, p. 199.

² Comparez le catalogue indiqué dans la dernière note de la page 213 avec le catalogue des mss. de l'évêque de Chartres, conservé dans le ms. lat. 2035 des nouv. acq.

³ Arrêt du Conseil d'État du 8 mars 1622, indiqué plus haut, p. 213, note 2.

⁴ Nouv. acq. lat. 2035.

⁵ *Mém. hist.*, p. xvii. Le chiffre donné dans ce mémoire est probablement au-dessous de la vérité. Nous avons bien un catalogue assez détaillé des ouvrages contenus dans les mss. de l'évêque de Chartres (nouv. acq. lat. 2035) ; mais ce catalogue, dressé par Nicolas Bigault, ne permet pas de déterminer rigoureusement le nombre des volumes. Il existe encore une table alphabétique des mss. de l'évêque de Chartres, dont Bouhier et Boivin nous ont laissé des copies, fonds Bouhier, n. 21, p. 85 à 103, et nouv. acq. lat. 2015, fol. 24 à 27.

rapportés de Constantinople, et les manuscrits qu'Antoine de Loménie avait fait copier pour son fils; mais ces collections n'entrèrent pas immédiatement à la Bibliothèque.

Les manuscrits de M. de Brèves furent acquis en 1632 par Vitré, au nom du roi; mais le cardinal de Richelieu s'en empara en 1640 et les fit reliair à ses armes. Dans la suite ils passèrent à la Sorbonne, et n'arrivèrent qu'à la fin du xviii^e siècle dans le dépôt où leur place était marquée depuis plus de cent cinquante ans⁽¹⁾. On attendit moins longtemps la réunion des manuscrits de Brienne, dont voici l'histoire en peu de mots⁽²⁾.

Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Cleres, secrétaire d'État sous Henri IV et Louis XIII, conçut l'idée de réunir dans un recueil méthodique et uniforme les documents les plus utiles aux hommes publics qui voulaient étudier soit les affaires étrangères, soit l'administration intérieure du royaume. Il fut aidé dans le choix des pièces par Pierre Dupuy, qui connaissait à fond le Trésor des chartes et les principaux dépôts de Paris. La transcription des pièces fut dirigée par un nommé Vallier, qui travaillait sous Vivot, premier commis d'Antoine de Loménie. Les copies formèrent 358 volumes, que Le Gascon relia en maroquin rouge, aux armes de Loménie : un arbre avec un tourteau à la racine, et un chef chargé de trois lozanges.

Antoine de Loménie destinait ce beau recueil à l'instruction de son fils, Henri-Auguste de Loménie. Il a inscrit cette note en tête de deux exemplaires du catalogue abrégé de la collection : « J'ay donné à mon filz tous les livres manuscritz et papiers contenus en ce présent inventaire, par ung contract de donation du xix^e jour de février de l'année 1627. lequel j'entendz et veulx qu'il soit exécuté et sorte son effect aux clauses et condicions portées par icelluy. — DE LOMÉNIE ⁽³⁾. »

Cependant, après la mort d'Antoine de Loménie (17 janvier 1638), le comte de Brienne Henri-Auguste de Loménie dut se séparer des volumes que son père lui avait expressément destinés. Le cardinal de Richelieu l'obligea à les céder au roi pour une somme de 36.000 livres⁽⁴⁾. Aussitôt après la vente, la collection fut mise dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu. Le cardinal mort, elle fut portée à la bibliothèque du roi, ou peut-être au cabinet du Louvre⁽⁵⁾. Un peu

⁽¹⁾ Voy. plus loin le chapitre relatif aux manuscrits de la Sorbonne.

⁽²⁾ Pour l'histoire des manuscrits de Brienne, j'ai surtout mis à contribution une notice composée par Henri-Louis de Loménie, dont il y a une copie à la Bibl. imp. (nouv. acq. lat. 2015, fol. 44), et qui a été publiée avec des additions d'Étienne-Charles de Loménie, archevêque de Toulouse, dans le *Bulletin de bibliophile*, 10^e série, p. 108 à 114.

⁽³⁾ N. 359 de la collection de Brienne, et n. 1271 du fonds français de Saint-Germain.

⁽⁴⁾ C'est le chiffre indiqué par Henri-Louis de Loménie, Rigault (*Petri Patenaui vita*, p. 52) parle de 40.000 livres.

⁽⁵⁾ Suivant Rigault (*Petri Patenaui vita*, p. 52), la collection de Brienne, après avoir été achetée par Louis XIII, aurait été placée au Louvre, puis à la bibliothèque du roi, et enfin au Trésor des chartes:

Ms. circulation
F. M. de Brèves

Recueil Loménie
Fol.
Antoine de Loménie

Ce recueil est acheté
au nom du roi

plus tard, Mazarin trouva bon de la placer dans son propre palais. Elle y était en 1652, quand le parlement ordonna de vendre les livres du cardinal. Cette fatale mesure ne fut pas appliquée à la collection de Loménie : par une lettre datée de Poitiers, le 7 janvier 1652, le roi avait mandé au procureur général « qu'attendu qu'il y avoit chez le cardinal Mazarin plusieurs cartes géographiques, et environ quatre cents volumes manuscrits qui apparteñoient à Sa Majesté, il vint à les en faire retirer et les faire transporter chez le comte de Brienne, à ce qui il en confioit la garde jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné ⁽¹⁾. » Ce fut alors que Petau et Pitou parafèrent chaque volume de la collection, conformément à un procès-verbal dressé le 15 janvier 1652 ⁽²⁾.

La collection de Loménie fut comprise dans les restitutions que Mazarin se fit faire quand il reprit la direction des affaires de l'État. Il en garda la jouissance jusqu'au jour de sa mort. Ce fut alors que la bibliothèque du roi entra définitivement en possession des manuscrits de Loménie, qui sont plus généralement connus sous le nom de manuscrits de Brienne ⁽³⁾.

La maison de Loménie avait conservé des papiers originaux d'une grande importance. Ils furent en partie transportés en Angleterre avec la bibliothèque de Charles-François de Loménie, évêque de Contances, mort en 1720 ⁽⁴⁾.

Henri-Auguste de Loménie, en cédant les recueils de son père, s'était réservé la faculté de faire transcrire les volumes les plus intéressants. La copie qui fut faite en vertu de cette convention passa en 1685 chez le chancelier Boucherat, puis chez la marquise de Vieuxbourg ⁽⁵⁾. C'est sans doute celle qui se trouvoit en 1789 dans la bibliothèque de Gilbert de Voisins, et qui consistait en 248 volumes, dont les 206 premiers étaient reliés en veau, aux armes de Loménie de Brienne ⁽⁶⁾.

Rigault ne paraît pas avoir exactement connu les vicissitudes de la collection dont il parle. (Conf. Ravaisson, *Rapport au ministre d'État*, Paris, 1862, in-8°, p. 121.)

¹ *Mém. hist.*, p. xxvii.

² Au commencement de chaque volume on lit : « Paraphé par nous conseillers du roy en sa cour de parlement, commisaires en cette partie, suivant notre procès verbal du 15^e janvier 1652. — A. PETAU, PITIOT. — On a vendu avec les livres de la duchesse de Berry un volume in-folio, de 32 feuillets intitulé : « Inventaire fait en l'année 1652, par Baron, Doujat, Portail, Petau et Pitou, des manuscrits trouvés en la bibliothèque du cardinal Mazarin, achetés par le roy au comte de Brienne. » *Catalogue de la bibliothèque de Rosny*, p. 216, n. 24111.

Sur le contenu de ces manuscrits, voy. plus

loin le chapitre intitulé État actuel du cabinet des manuscrits.

³ On lit dans un mémoire de l'année 1727 : « On sçait la faute qu'on a faite, il y a cinq ans, de laisser aller en Angleterre les manuscrits de M. de Loménie, secrétaire d'État, qui étoient dans la bibliothèque de feu M. l'évêque de Contances, son fils. » (Ms. lat. 9365, fol. 314.) — Il paraît cependant que plusieurs pièces furent gardées en France. Au mois d'août 1732, le garde des sceaux recut plusieurs traités de paix et alliances et minutes d'arrêt du Conseil trouvés dans la bibliothèque de feu M. de Loménie de Brienne, évêque de Contances, qui avoient été retirés des marchands anglais qui avoient acheté cette bibliothèque : voyez en le détail dans le ms. coté Nouv. acq. lat. 2035.

⁴ *Mém. hist.*, p. xxvii. — Conf. Boivin, p. 443.

⁵ Papiers de D. Poirier, 43, fol. 133.

Fouquet se fit faire une copie de la même collection¹¹. De même, le ministre Colbert : l'exemplaire qu'on exécuta pour lui fut dans la suite acquis par Megret de Sérilly, et forme aujourd'hui à la Bibliothèque impériale la première partie de la collection de Sérilly.

Le duc de Wollenbuttel se procura un double de la collection de Brienne par l'intermédiaire de Wiquefort. Un autre est arrivé à la bibliothèque royale de Berlin.

Une dernière copie fut entreprise à la fin du xviii^e siècle, aux frais d'Étienne-Charles de Loménie; il se proposait d'y joindre un supplément, dont la matière aurait été fournie par les papiers de Henri-Louis de Loménie.

VI.

LE CABINET DU ROI AU LOUVRE. — LES MANUSCRITS DES ROIS ARAGONAIS DE NAPLES ET CELA DU CARDINAL D'AMBOISE.

L'établissement d'un dépôt particulier dans le palais du Louvre arrêta les développements de la bibliothèque du roi sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Ce nouveau dépôt, connu sous le nom de Cabinet du roi, renfermait les livres dont le souverain avait personnellement besoin et les curiosités de tout genre qui pouvaient fournir à la cour d'agréables distractions¹².

Je n'ai pas à faire l'histoire de ce cabinet, tâche qui d'ailleurs a été fort bien remplie par M. Bathery¹³; mais il est indispensable d'arrêter notre attention sur les manuscrits qu'on avait mis au Louvre et qui plus tard furent réunis à la bibliothèque du roi. Les plus importants venaient du cardinal Georges I^{er} d'Amboise, archevêque de Rouen et légat du saint-siège.

Ce prélat contribua plus qu'aucun de ses contemporains à introduire en France le goût des chefs-d'œuvre de calligraphie que les artistes d'Italie exécutaient avec une si merveilleuse perfection depuis le milieu du xv^e siècle. Par ce motif, la bibliothèque qu'il avait fondée dans le château de Gaillon, mérite d'être étudiée avec quelques détails. Le fonds principal de cette collection se composait de volumes acquis de Frédéric III, roi de Naples. C'étaient les restes d'une des plus riches bibliothèques du xv^e siècle, dont la formation fut l'œuvre des rois aragonais de

Le
cabinet du roi
au Louvre.

Laboratoire
du
cardinal d'Amboise.

Laboratoire
des rois de Naples.

¹¹ La Bibliothèque impériale possède les inventaires qui étaient joints à l'exemplaire de Fouquet; le plus étendu est relié aux armes de Le Ragois de Bretonvilliers.

¹² Tel était sans doute le «livre d'enluminure et «découpe» qui avait été offert à Louis XIII par Nicolas Gougenot, maître écrivain de Dijon, et que ce roi fit mettre en sa bibliothèque. Nicolas Gougenot reçut une gratification de 600 livres.

(Bibl. imp. lettres de Louis XIII, à la date du 25 juillet 1614.) — Sur les livres à lettres découpées avec un enporte-pièce ou un canivet, voyez une brochure de M. Ern. Aumerle, intitulée *La dermatypotennie*, Issoudun, 1867, in-8°.

¹³ *Notice historique sur l'ancien cabinet du roi et sur la bibliothèque impériale du Louvre*; Paris, 1858, in-8°. — Voy. aussi le *Mémoire historique*, p. LVIII.

Naples. Alphonse le Magnanime mérite d'être nommé le fondateur de cette bibliothèque, dont je vais esquisser l'histoire.

Au milieu des guerres qui remplirent les meilleures années de son règne, ce prince se fit toujours un devoir de cultiver son esprit et d'encourager les savants. Les auteurs contemporains sont unanimes à le représenter comme un des souverains du x^e siècle qui protégèrent les lettres avec la plus noble générosité.

Alphonse ne négligeait aucune des mesures qui pouvaient favoriser le développement de l'instruction dans ses États. Il entretenait des enfants à l'Université de Paris⁽¹⁾, et il se plaisait à exciter lui-même l'émulation des maîtres et des écoliers. Pendant un séjour qu'il fit à Messine, il voulut qu'après le dîner Antoine de Palerme expliquât, en sa présence, des vers de Virgile aux écoliers de la ville. La leçon finie, le roi offrait au professeur des fruits ou des confitures, et applaudissait aux discussions qui s'élevaient entre les hommes les plus savants et les plus distingués⁽²⁾.

Alphonse prodiguait les encouragements aux lettrés qui faisaient alors la gloire de l'Italie et qui de toutes parts rivalisaient d'empressement à lui faire hommage de leurs compositions. Charmé du Dialogue sur la félicité de la vie qui lui avait été dédié par Barthélemy Facius⁽³⁾, il choisit l'auteur pour son historiographe⁽⁴⁾. Il confia à Georges de Trébisonde le soin de traduire en latin les livres d'Aristote sur l'histoire naturelle⁽⁵⁾. Il eût voulu s'attacher Léonard l'Arétin, avec lequel il entretenait correspondance⁽⁶⁾, et il paya par des honneurs et par de magnifiques présents la traduction de la Cyropédie, qu'il avait demandée au Poggio⁽⁷⁾. Il prit le plus vif intérêt à la traduction d'un traité sur l'art militaire qui avait été entrepris par Aurispa⁽⁸⁾. Nicolas de Négrepont (Nicolaus Secundinus), également versé dans la connaissance du grec et du latin, lui adressa, en 1433, dans la ville de Naples, un discours sur la puissance du Turc⁽⁹⁾, et lui dédia la traduction d'un traité d'Onosander, qui a eu plusieurs éditions et dont M. Libri pensait, mais à tort, posséder l'exemplaire original⁽¹⁰⁾. Il reçut aussi la dédicace d'un abrégé d'histoire romaine par Petrus Caudidus⁽¹¹⁾.

¹ Eneas Sylvius. *Comment. ad Anton. Panormit.* II, 52; éd. J. Santos, p. 24.

² Antoine de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, IV, 18; éd. J. Santos, p. 21 et 22.

³ Une copie de ce dialogue est à la Bibl. imp. ms. latin. 6729 A. fol. 6 et s. On lit dans la dédicace : Rex magnanime, te oro ut huic libellum, quicquid est, tuo nomini destinatum, ea fronte atque iis oculis quibus soles que tibi grata sunt suscipias et per ocium perlegas.

⁴ Ant. de Palerme. *De dictis et factis Alphonsi*, II, 61; éd. J. Santos, p. 169.

⁵ Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, II, 61; éd. J. Santos, p. 169, 170.

⁶ *Ibid.* p. 170.

⁷ *Ibid.* p. 170.

⁸ Ant. de Palerme, *Epistole*, éd. de Venise, 1553, in-4°, fol. 110 v°; cf. 115 v°, 116 et 117.

⁹ Fabricius, *Bibliotheca lat. med. et inf. vetatis*, V, 110.

¹⁰ *Catalogue des mss. vendus par M. Libri en 1859*, p. 162, n. 740. — Sur ce ms. d'Onosander, voy. plus loin, p. 227.

¹¹ Ms. latin 9683.

La protection qu'Alphonse accordait aux savants n'était pas un acte de vaine ostentation. Il lisait assidûment les livres qu'ils composaient et encore plus les ouvrages de l'antiquité dont ils travaillaient à corriger les textes. Pour lui, les meilleurs conseillers étaient *les morts*, c'est-à-dire les livres : « Leurs avis, disait-il, ne sont jamais dictés ni par la crainte ni par la flatterie ⁽¹⁾. » Il regardait comme perdus les jours dont aucune heure n'avait été consacrée à la lecture ⁽²⁾. Aussi avait-il toujours des livres avec lui, dans les camps aussi bien que dans les châteaux ⁽³⁾. L'histoire de Tite-Live avait plus d'attrait pour lui que les concerts des plus habiles musiciens ⁽⁴⁾, et le plaisir qu'il prit à la lecture de Quinte-Curce le guérit d'une maladie qui le retenait à Capoue ⁽⁵⁾.

Avec de pareils goûts, est-il étonnant qu'Alphonse ait entrepris de former une bibliothèque capable de soutenir la comparaison avec les collections qui faisaient l'orgueil de plusieurs princes du nord de l'Italie ? Les livres lui inspiraient une véritable passion, à ce point qu'il prit pour emblème un livre ouvert ⁽⁶⁾, et que des volumes, même ordinaires, lui semblaient plus précieux que les diamants les plus rares ⁽⁷⁾. Quand une ville était mise au pillage, les soldats réservaient toujours les livres pour le roi : ils savaient qu'aucun autre présent ne lui ferait autant de plaisir ⁽⁸⁾. Un jour, les médecins d'Alphonse voulaient l'empêcher de toucher à un Tite-Live qui lui avait été envoyé par Côme de Médicis, et qui, suivant eux, pouvait avoir été empoisonné par une main ennemie ; malgré cet avis, le roi se mit à feuilleter le volume, en plaisantant des ridicules frayeurs de ses gens ⁽⁹⁾. Un autre jour qu'il s'occupait des travaux du château de Naples, il demanda le livre de Vitruve : on lui présenta un exemplaire de cet auteur qui appartenait à Antoine de Palerme : c'était un volume dépourvu de toute espèce d'ornements ; il n'était pas même protégé par de simples ais de bois. « N'est-il pas honteux, dit le prince, de laisser découvert un excellent livre qui nous apprend si bien à nous couvrir ? » Et aussitôt il ordonna qu'un habit convenable fût immédiatement donné au Vitruve d'Antoine de Palerme ⁽¹⁰⁾.

L'examen des manuscrits faits pour Alphonse mettra encore mieux en lumière les goûts littéraires de ce prince.

Les volumes de la bibliothèque qu'il avait fondée sont assez faciles à distinguer : il suffit de faire attention aux armoiries dont presque tous sont ornés. Mais il ne

Armoiries
d'Alphonse I^{er}
pour les livres.

Marques
des
ms. d'Alphonse I^{er}.

⁽¹⁾ Ant. de Palerme. *De dictis et factis Alphonso*, III, 1 ; éd. J. Santos, p. 14.

⁽²⁾ *Ibid.* II, 16 ; p. 17.

⁽³⁾ Lettre d'Éneas Sylvius à Sigismond ; ms. lat. 4314, fol. 164 v^o.

⁽⁴⁾ Ant. de Palerme. *De dictis et factis Alphonso*, I, 16 ; éd. J. Santos, p. 18.

⁽⁵⁾ *Ibid.* I, 43 ; p. 16 et 17.

⁽⁶⁾ Ant. de Palerme. *De dictis et factis Alphonso*, II, 14 ; p. 14. Dans l'un des médaillons qui forment le frontispice du ms. latin 5895 on remarque un livre ouvert ; de même dans le ms. latin 3063.

⁽⁷⁾ *Ibid.* IV, 34 ; p. 16.

⁽⁸⁾ *Ibid.* II, 15 ; p. 15.

⁽⁹⁾ *Ibid.* I, 36 ; p. 146, 147.

⁽¹⁰⁾ *Ibid.* I, 44 ; p. 19.

fait pas perdre de vue qu'une grande variété règne dans ces armoiries. J'en ai reconnu quatre types principaux :

A. Écu d'Aragon : d'or à des pals de gueules¹⁾. Mss. lat. 3615, 5088, 6137 et 8528.

B. Écu écartelé, au 1 et 4 d'Aragon, au 2 et 3 de Calabre (d'argent à la croix de sable). Mss. latins 4798, 4868, 4927, 5779 et 8125; mss. italiens 408 et 928.

C. Écu écartelé, au 1 et 4 de Calabre, au 2 et 3 d'Aragon. N^{os} 4802, 6309, 8533, 8557 et 17584 du fonds latin.

D. Réunion sur la même page des écussons suivants : I. Armes d'Aragon. — II. Armes d'Aragon-Sicile : d'or à quatre pals de gueules, écartelé en sautoir d'argent à un aigle de sable. — III. Écu écartelé, au 1 et 4 d'Aragon, au 2 et 3 tiercé en pal, au 1 de Hongrie, au 2 de France, au 3 de Jérusalem. Ces armes sont réunies sur les mss. latins 4956, 7020 et 7804. On les trouve aussi, accompagnées de plusieurs autres, au commencement du ms. latin 7782. Sur le frontispice du ms. latin 7245, le deuxième écusson est joint à un écusson écartelé, au 1 et 4 d'Aragon, au 2 et 3 tiercé en pal (Hongrie, France et Jérusalem), avec une bordure d'argent et de gueules.

Outre les armes d'Alphonse (type C), j'ai remarqué dans le ms. latin 8533 une rosace entourée de cette devise : ANTE-SIEXPRE-ARAGORA. — Le manuscrit 17842 du même fonds²⁾ s'ouvre par un frontispice dont la pièce principale est un médaillon renfermant une tête autour de laquelle sont écrits ces mots : ALFONSUS REX ARAGONUM. C'est sans doute le portrait du prince.

Voici, par ordre alphabétique, les noms de plusieurs écrivains ou peintres qui ont travaillé pour la bibliothèque d'Alphonse le Magnanime :

I. ANTONIUS MARIUS. Une copie de l'ouvrage de Mathæus Palmerius sur les temps, ms. latin 4927, aux armes d'Alphonse (type B), se termine par cette souscription : « Antonius Marius, Florentinus civis atque notarius, transcripsit Florentiæ, xi kalendas octobris mccccli. » — Trois manuscrits du collège de Baillet, à l'Université d'Oxford, les n^{os} 78 B, 154 et 248 E, ont été copiés, en 1445, 1447 et 1448, par ce même écrivain, qui travaillait alors pour un certain Guillaume, et qui, en 1448, s'indignait de voir le territoire de Florence occupé par les troupes d'Alphonse : « Antonius, Marii filius, Florentinus civis atque notarius, transcripsi, Florentiæ, ab originalibus exemplaribus, ii idus junii m cccclyviii.

Les pals d'Aragon sont ordinairement au nombre de quatre ; toutefois ce nombre n'est pas constant. Ainsi, dans un recueil des lettres de Grégoire, en deux volumes, ms. latin 8533, l'écusson placé en tête du premier volume présente trois pals,

tandis qu'il y en a quatre sur l'écusson placé en tête du second.

²⁾ Ce ms. qui renferme les Questions naturelles de Sénèque, a fait partie de la bibliothèque de Bouhier.

quo tempore nostra respublica iniquiter et injuste ab inmanissimo rege Aragonum vexabatur. Valeas, mi suavissime Ghuignelme, feliciter¹. »

II. HUGO COMMINELLI S. Un magnifique exemplaire de la Cosmographie de Ptolémée, ms. latin 4802, aux armes d'Alphonse (type C), est dû à l'association d'un Français, Hugues Comminéan, avec un Florentin appelé Petrus Massarius. Le nom du premier est répété trois fois dans le volume. Sur le feuillet de garde : « Hugo Commineellus, e Francia natus, hunc librum scripsit; » — au fol. 72 v^o : « Per me Ugonem Comminelli, e Francia natum, inter scriptores minimum : » — enfin au fol. 123 : « Scripsit Ugo Comminelli, ex Francia natus, composuitque Petrus Massarius Florentinus. »

III. JACOBUS CURLUS. Une histoire de Justin, ms. latin 4956, aux armes d'Alphonse (type D), a été exécutée pour ce prince par Jacobus Curlus : « Divo Alfonso regi Jacobus Curlus, ut potuit, exscripsit. »

IV. PETRUS MASSARIUS. Voyez plus haut, à l'article *Hugo Comineellus*.

V. PETRUS URSULEI S. Il copia les Déclamations de Quintilien, ms. latin 7804, en avertissant le roi des circonstances qui l'avaient empêché de transcrire la fin de l'ouvrage : « Duorum exemplarium que habui, rex sapientissime, in altero nona et decima declamatio imperfecta videtur. Et ne tale opus majestati tue incompletum visum sit, ideo illam non transcripsisse mihi honestius arbitratum sum. Bene et aeternum vivat tua majestas. Petrus Ursuleus scripsit. » Le copiste d'un autre volume de la bibliothèque d'Alphonse (Discours de Cicéron, ms. latin 7782) a également pris soin de noter une lacune qui existait dans le ms. d'après lequel il faisait sa copie : « In exemplari desunt duo folia, que fuerunt abscisa. » (Fol. 350.)

VI. THOMAS GUARIMBERTUS. Il a signé la copie des lettres de Cicéron, n^o 8528 du fonds latin.

Alphonse suivait avec intérêt les travaux des copistes qui exécutaient les volumes destinés à sa bibliothèque. Il savait distinguer ceux dont la main était la plus habile et la plus exercée. « Le roi, écrit Antoine de Palerme à un de ses amis, a vu l'écriture du Français dont il est question ; il n'en a pas été satisfait ; mais il désire et il espère bien pouvoir s'attacher Jean l'Allemand. Tâchez d'arranger l'affaire. L'Allemand travaillera pour le roi, et moi je me contenterai du Français². »

¹ Je cite cette souscription du ms. 78 B d'après le catalogue publié par Cox.

² Ant. de Palerme, *Epistole*, éd. de Venise, 1553, in 4^o, fol. 110 v^o.

Antoine de Palerme

L'auteur de cette lettre, Antoine de Palerme, paraît avoir rempli les fonctions de bibliothécaire d'Alphonse. A ce titre, il ne s'occupait pas seulement des copies à faire pour le compte du roi, il était encore à l'affût des occasions qui se présentaient d'acheter des livres. « Je viens d'apprendre, écrit-il au roi, qu'un très-bel exemplaire de Tite-Live est en vente à Florence et qu'on en demande 120 pièces d'or. Je sollicite de Votre Majesté la permission de l'acheter en mon nom et de vous le faire envoyer. Je saurai trouver l'argent nécessaire pour cette acquisition. A cette occasion, je prendrai la liberté de vous demander lequel de Poggio ou de moi paraît avoir le mieux agi : pour acheter un domaine, il a vendu le Tite-Live qu'il avait pris tant de peine à copier, et moi, pour acheter un Tite-Live, je ne crains pas de mettre en vente mon patrimoine ⁽¹⁾. » Le soin d'acheter ce volume fut confié à Aurispa ⁽²⁾, dont les démarches furent sans aucun doute couronnées de succès. Nous avons une lettre dans laquelle Antoine annonce à Alphonse qu'il va recevoir le Tite-Live à Palerme. Il se fait une fête d'aller présenter au roi le père de l'histoire romaine, et il se réjouit d'avance du bonheur qu'ils auront à lire ensemble un aussi bel ouvrage ⁽³⁾.

Le zèle d'Antoine ne connaissait pas de bornes. Si un marchand proposait des livres dont l'origine était suspecte, et qu'Alphonse éprouvât des scrupules à les acquérir, l'ardent bibliothécaire se chargeait de tranquilliser la conscience royale. Témoin la lettre suivante relative à des ouvrages volés dans une abbaye : « Nous avons reçu, dit Antoine, ces volumes si remarquables; ils sont déjà dans votre château. L'acheteur doit aller vous trouver; il craint de perdre son argent, car il sait qu'il y a eu vol ou plutôt sacrilège. La générosité vous fait une loi de rembourser cet homme; mais la prudence vous fait aussi une loi de garder les livres et de ne pas les laisser passer à l'étranger. Vous avez d'excellentes raisons pour agir de la sorte, car vous êtes le patron du monastère d'où ils ont été enlevés, et il vaut mieux laisser sortir l'or du royaume que les livres, qui sont les meilleurs conseillers des rois ⁽⁴⁾. »

Ferdinand I^{er}
1458-1494

Ferdinand I^{er}, fils naturel d'Alphonse le Magnanime, monta sur le trône de Naples en 1458, à la mort de son père. Lui aussi mérite d'être mis au rang des princes bibliophiles.

La composition des armes de Ferdinand I^{er}, d'après lesquelles nous reconnaitrons ses manuscrits, nous est indiquée par le sceau appendu à un acte du 27 janvier 1473 (nouv. style), qui se conserve à la Bibliothèque impériale ⁽⁵⁾. D'un côté, le roi est représenté assis sur un trône; à sa droite, un écusson écartelé, au 1 et 4 tiercé en pal (1 de Hongrie, 2 de France, 3 de Jérusalem), au 2 et 3 d'Aragon :

¹ Ant. de Palerme, *Epistole*, éd. de Venise, 1553, in-4, fol. 118.

² *Ibid.*, fol. 110 v°.

³ Ant. de Palerme, *Epistole*, fol. 114 v°.

⁴ *Ibid.*, fol. 120 v°.

⁵ Chartes de Colbert, n. 693.

à sa gauche, un écusson chargé d'une croix (Calabre). Légende : FERDINANDVS DEI GRACIA REX SICILIE IHERUSALEM ET VNGARIE. — De l'autre côté du sceau, le roi est représenté armé et à cheval; il porte l'écusson écartelé qui vient d'être décrit. Légende : DOMINVS MICH ADIVTOR ET EGO DESPICIAM INIMICOS MEOS.

Les peintures des manuscrits de Ferdinand I^{er} s'accordent bien avec le sceau qui vient d'être décrit. Elles ne présentent pas la variété d'armoiries que nous avons remarquée dans les monuments du règne d'Alphonse le Magnanime. Toutes peuvent être rattachées à deux types peu différents l'un de l'autre.

A. Écu écartelé, au 1 et 4 d'Aragon, au 2 et 3 tiercé en pal, au 1 de Hongrie, au 2 de France et au 3 de Jérusalem.

B. Écu écartelé, au 1 et 4, tiercé en pal, comme ci-dessus (Hongrie, France et Jérusalem); au 2 et 3 d'Aragon.

Le premier de ces écussons est peint sur les nos 495, 667, 674, 771⁽¹⁾, 1659, 1767, 2231, 2347, 2379, 3063, 3147, 4833⁽²⁾, 5827, 5895, 6069 A, 6310, 6354, 6525, 7810, 8016, 8078, 12946 et 12947⁽³⁾ du fonds latin, sur les nos 82, 84, 447, 457 et 616⁽⁴⁾ du fonds italien, sur le n° 390 des manuscrits vendus en 1829 par John Cochran et sur le n° 88 de l'appendice du catalogue de lord Ashburnham.

Le second se voit sur les trois manuscrits latins 2082, 5831 et 6793, et sur le manuscrit italien 939.

Dans les riches encadrements de plusieurs volumes exécutés pour Ferdinand sont inscrites des devises qu'il est bon de relever. J'ai noté les suivantes :

Sur le ms. latin 1659 : SUSTINIRE. — POR BIEN FINIR. — BIEN ELIR.

Sur le ms. latin 2347 : DECORUM. — SEQUITO. — RES VINCES.

Sur le ms. latin 3063 : DECORUM. Ce mot accompagne un petit quadrupède blanc, qui se retrouve sur le ms. latin 8078, avec la devise : PROBANDA.

Au bas du frontispice du ms. latin 6310, le roi Ferdinand est représenté dans un médaillon avec cette légende : FERDINANDVS HOSTIVM VICTOR AMICORVMQVE DEFENSOR. — Au commencement du ms. latin 12946, qui renferme l'apologie de Platon par le cardinal Bessarion, on voit encadrés dans un médaillon les portraits d'un roi et d'un cardinal, peut-être Ferdinand et Bessarion. Ces deux têtes se retrouvent sur les médaillons qui ornent le ms. 12947 du même fonds. Dans

⁽¹⁾ Sur le feuillet qui fait face au frontispice du ms. latin 771, on lit les mots : « Karolus octavus, regni Iulij Sicilie recuperaturus... » Ce ms. 771 est un psautier copié en gros caractères.

⁽²⁾ Sur le frontispice du ms. 4833 on voit un écu écartelé, au 1 et 4 de France, au 2 et 3 tiercé en pal de Hongrie, de France et de Jérusalem; mais les fleurs de lis du premier et du dernier

quartier ont été peintes après coup, pour recouvrir, selon toute apparence, les pals d'Aragon.

⁽³⁾ Dans le ms. 12947, les armes de Ferdinand ont été effacées à un endroit et remplacées, au XVI^e siècle, par un écu échiqueté d'or et de gueules.

⁽⁴⁾ Sur le ms. italien 616, le deuxième et le troisième quartier de l'écu sont tiercés en pal dans l'ordre suivant : 1 Jérusalem, 2 France, 3 Hongrie.

ce ms. 12947, le peintre a figuré, sur une feuille de parchemin pourpré, une statue équestre, peut-être celle du roi Ferdinand.

Les belles heures inscrites sous le n^o 10532 du fonds latin se terminent par une page au milieu de laquelle sont les armes de Ferdinand (type A), attachées à un tronc d'arbre, qui supporte encore un sabre et une épée placés en sautoir. Les angles sont occupés par quatre médaillons : le premier et le quatrième représentent un puits avec deux seaux d'où sortent des flammes; dans le deuxième et le troisième on voit un livre entouré de flammes. Au bas de la page se lit la devise : *DVCIT AD SVMMOS GLORIA COELITES*.

Il faut examiner avec une attention toute particulière certaines cotes qui se rapportent à divers classements des livres du roi Ferdinand. Je considère comme telles :

1^o Une cote composée d'un nombre en chiffres romains, quelquefois précédé d'une lettre (A, B et peut-être C), toujours suivi d'un parafe ayant une certaine analogie avec un 8 ouvert par le bas. Cette cote est ordinairement placée à la fin des volumes, au bas de la dernière page écrite. Exemples : *xl*, dans le ms. latin 6069 C; *xii*, dans le ms. latin 6407; *xiii* dans le ms. latin 5620 A; *xlvi*, dans le ms. latin 6324; *lxv*, dans le ms. latin 6521; *lxxvii*, dans le ms. latin 7538.

A *vi*, dans le ms. grec 49; A *li*, dans le ms. latin 5700; A *lxi*, dans le ms. latin 7271; A *mlxi*, dans le ms. italien 89; A *mlxvi*, dans le ms. italien 552; A *mlxvii*, dans le ms. latin 6475; A *mlxxx*, dans le ms. latin 6430; — B *vii*, dans le ms. latin 7676; — C *xlvi*, dans le ms. latin 7955; C *lxxviii*, dans le ms. latin 4038; C *lxxvi*, dans le ms. latin 4507, C *mlxx*, dans le ms. latin 4524; C *mlxxxv*, dans le ms. grec 1388. Il se pourrait que, dans ces derniers exemples, la lettre C exprimât simplement le nombre cent.

2^o Le mot *intitolato* ou *intitolato*, suivi d'un nombre en chiffres arabes, puis de la lettre *f* et d'un second nombre également en chiffres arabes. Cette note se trouve à la fin des livres qui, avant d'appartenir au roi de Naples, avaient figuré dans diverses collections, et entre autres dans la librairie appelée *la Galiezza*. Le premier nombre se rapporte à l'ordre des volumes dans une série; le second renvoie sans doute aux feuillets d'un catalogue. Voyez les mss. latins 6522, 6860, 6871, 6894, 6896, 6938, 6947, 7135, 7532, 7729.

3^o Une note italienne en caractères assez mal formés, généralement placée au revers d'un des derniers feuillets du volume, commençant par le mot *rex*, et indiquant le titre du livre, la classe bibliographique à laquelle il appartenait, et la place matérielle qu'il occupait dans la librairie du roi. Exemples : dans le ms. latin 5700 : « *Rex*, de *gestis troanis*, a le orature, a dox tantature a paryo de seta « *celestre*, » — Dans le ms. latin 6344 : « *Rex*^{li}, Marco Tulio de officis, orature, a

-doy tantature a paryo de seta rossa." — Dans le ms. latin 6670 : "Rex, logica, a li morale, a dui tantature a pargio de seta verde." — Dans le ms. latin 7343 : "Rex, astrologia, a due tantature a pario de seta celestre." — Dans le ms. latin 8555 : "Rex, super epistoles Seneca, a le oraturo." — Dans le ms. italien 88 : "Rex, dialoco de santo Gregorio, a doy tantature a paro de seta negra, a li vurgale." — Dans le ms. italien 89 : "Rex, lo libro de santo Gregorio sopra Job, a li vurgale, a doy tantature a paryo de seta celestre." — Dans le ms. italien 100 : "Rex, de santa Cecilia, a doy tantature a paryo de seta verde, a li vurgale." — Dans le ms. italien 395 : "Rex, de re Carlo, a doy tantature a paryo de seta celestre, a li vurgale." — Dans le ms. italien 439 : "Vurgale, a doy tantature a paryo de seta negra, a li vurgale." — Dans le ms. italien 491 : "Rex, e lo Miscino, a doy tantature a paryo de seta verde, a li vurgale." — "Primo almario," dans le ms. latin 1703. — "A lo quarto almario," dans le ms. latin 6456. — "Sopre la porta, a li poeta," dans le ms. latin 8263.

4^e Une note latine ou italienne indiquant simplement la classe bibliographique à laquelle appartenait l'ouvrage. Cette note, qui se termine assez fréquemment par un nombre écrit en chiffres romains, est d'ordinaire placée à la fin du volume, sur le plat intérieur de la reliure, souvent sur la planche même qui forme la couverture et qui n'est alors revêtue à l'intérieur ni de papier ni de parchemin. Exemples : dans le ms. 574 : "In theologia, no. viii." — Dans le ms. latin 3362 : "Theologi, no. viii." — Dans le ms. latin 3063 : "A la theologia, no. viii." — Dans le ms. latin 1468 : "In jure pontificio, no. xi." — Dans les mss. latins 6447, 6511, 6530, 6583 et 7269 : "A li morale." — Dans les mss. latins 6447, 6511, 6522, 6523, 6528, 6530, 6531, 6539, 6547, 6548 et 7532 : "In philosophia, no. viii." — Dans les mss. latins 6352, 6363, 6407, 6618 et 6738 A : "In philosophia et in gramatica etc. no. viii." — Dans les mss. latins 6430, 6433, 6433 A, 6433 B, 6668 et 6670 : "Logica, no. viii." — Dans les mss. latins 6306, 6344, 6456, 6788 et 8509 : "A li philosophi e logica." — Dans les mss. latins 6292, 6400 D, 6637 et 6658 : "A la dialectica e logica." — Dans les mss. latins 6324, 6472 et 6521 : "In philosophia et nigromancia, etc. no. viii." — Dans les mss. latins 6320, 6527 et 7161 : "A la filosofia et nigromancia, no. viii." — Dans le ms. latin 7271 : "Astrologi, no. viii." — Dans le ms. latin 7343 : "Astrologia." — Dans les mss. latins 6848, 6849, 6850, 6860, 6883, 6921, 6947, 6984 et 7348 : "A la medecina." — Dans le ms. latin 6475 : "A li re militari." — Dans le ms. latin 7689 : "Gramatica, no. viii." — Dans les mss. latins 7549, 7676, 7922, 8078, 8152, 8155, 8691 et 8692 : "Gramatica." — Dans les mss. latins 7838, 8579 et 8612 : "In oratoria, no. viii." — Dans le ms. latin 8263 : "Poete, no. viii." — Dans le ms. latin 7980 : "A li poeta." — Dans les mss. latins 7952, 7955, 8015 et 8264 : "In poesia, no. viii." — Dans le ms. latin 6804 : "Cosmographi, no. viii." —

Dans le ms. latin 5846 : « Historia, no. xviii. » — Dans les mss. latins 1795, 6069 C et 7840 : « Historici, no. xviii. »

Je puis nommer six copistes ou enlumineurs à qui sont dus plusieurs des plus magnifiques volumes de la bibliothèque de Ferdinand I^{er}.

Copistes
et
enlumineurs
de Ferdinand I^{er}

I. ANTONIUS SINIBALDI S. — On connaît une dizaine de volumes transcrits par cet habile copiste ⁽¹⁾. Dans l'un d'eux, achevé à Florence en février 1488 ou 1489, il s'appelle : « Antonius Sinibaldus, Florentinus, quondam regis Ferdinandi regis Siciliae scriptor et librarius ⁽²⁾. » Outre ce volume, la Bibliothèque possède d'Antonio Sinibaldi un beau Pétrarque qui est daté de l'année 1476 ⁽³⁾.

II. CANTES BONAGIUS DE CANTINIS. — A la fin d'un recueil de sermons de saint Augustin, ms. latin 1767, on lit ces mots : « Manu Cantis Bonagii de Cantinis, clerici Sanctae Mariae Floris de Florentia, xvi^o aetatis suae anno natus, perscriptum est idibus julii m cccc lxxxviii. » La note *Re de Ungaria*, tracée au bas de la page, permet de supposer que le volume avait d'abord été destiné à Mathias Corvin; mais les armes peintes au frontispice prouvent qu'il a été incorporé dans la bibliothèque de Ferdinand.

III. HIPPOLYTUS LUXENSIS. — Cinq volumes écrits par ce copiste nous sont parvenus. 1^o Le ms. latin 3063; au fol. 248 on lit cette souscription : « Joannis Scoti, ex ordine Minorum, sacrae theologiae professoris, super secundo Sententiarum quaestiones finiunt feliciter, jussu musarum antisitis et omnis sapientiae diligentissimi investigatoris regis optimi Ferdinandi per Hippolytum Luxensem transcriptae. » — 2^o Un manuscrit faisant suite à celui qui vient d'être signalé; il était conservé au collège de Clermont ⁽⁴⁾, d'où il passa dans le cabinet de Meerman. Voici le titre que le copiste a mis au folio 8 v^o : « In nomine Domini nostri Jesu Christi, Joannis Scoti, ex ordine Minorum, in quartum Sententiarum librum opus praclarissimum incipit, per Hippolytum Luxensem, jussu regis Ferdinandi, dum bello turbulentissimo premeretur Italia, diligenter transcriptum. » — 3^o Le manuscrit latin 8694 (Laurentius Vallensis de notulis Raudensis). Il se termine

⁽¹⁾ Van Praet, *Catal. des livres impr. sur velin avec date, depuis 1457 jusqu'en 1472*, p. 90. — Sur un Prudence, conservé à Rome (cod. Urb. 666) et qui fut copié à Florence en 1481 par Antonius Sinibaldus, voy. Dressel, *Aurelii Prudentii Clementis quae exstant opera*, p. lxx. — M. Pertz (*Die Königliche Bibliothek zu Berlin in den Jahren 1842 bis 1867*, p. 33), a signalé, dans un Suétone de la bibliothèque royale de Berlin, la souscription suivante : « Antonius Sinibaldus Florentinus, illustris-

-simi domini domini Johannis de Aragonia familiaris, exscripsit, Neapoli, 1477, junii 25. »

⁽²⁾ Souscription placée à la fin du ms. latin 16839, jadis n^o 21 du fonds de La Vallière.

⁽³⁾ Fonds italien, n. 548. Voy. Marsand, *Manuscripti italiani della regia biblioteca*, I, 802.

⁽⁴⁾ Voy. le Catalogue imprimé en 1764, p. 191, n. 543.

⁽⁵⁾ Voy. le Catalogue imprimé en 1824, t. IV, p. 80, n. 482.

par cette note : « Hippolytus Lunensis transcripsit. » — 4^e Le manuscrit latin 7810 (OŒuvres de François Philèphe). A la fin se lit la souscription : « P. (Propria?) Hippolyti Lunensis manu. » — 5^e Un manuscrit renfermant la traduction d'un opuscule d'Œnosander et le livre de Frontin sur l'art militaire⁽¹⁾. Il porte la même souscription que le n^o 7810.

IV. JOACHIM DE GIGANTIBUS. — Ce copiste, originaire de Rottembourg, prend le titre de *Ferdinandi regis librarius et miniator* dans plusieurs volumes écrits en 1476. Les rédacteurs du catalogue des mss. du collège de Clermont⁽²⁾, à l'occasion d'un exemplaire des Commentaires de Jean Scot sur les Sentences, ont publié cette note : « Tres priores tomos Joachim de Gigantibus, de Rottemburga oriundus, « Ferdinandi regis librarius et miniator, in membranis tranquille scripsit et miniavit, « anno M cccc lxxvi. » Les souscriptions finales du manuscrit latin 12946 fournissent des renseignements encore plus précis : « Bessarionis, cardinalis Sabini et patriarche Constantinopolitani, adversus calumniatorem Platonis defensionis explicuit, exscripte et miniate per me Joachimum de Gigantibus, Rotenburgensem, « pro invictissimo principe Ferdinando rege, etc. Neapoli, die xx januarii M cccc lxxvi. « Joachim de Gigantibus, Germanicus, Rotenburga oriundus, Ferdinandi regis librarius et miniator, tranquille transcripsit et miniavit M cccc lxxvi. »

V. JOANNES MATHEUS CAPPITANUS. — A la fin du manuscrit latin 6292, contenant les Catégories d'Aristote et orné des armes de Ferdinand, on lit ces mots : « Joannes Matheus Cappitanus hoc opus scripsit. »

VI. VENCESLAUS CRISPUS. — Sept manuscrits exécutés entre les années 1480 et 1493 sont l'œuvre de ce copiste, qui avait quitté la Bohême, sa patrie, pour venir se fixer à Naples. Voici les notes par lesquelles il a voulu transmettre à la postérité son nom et sa patrie. A la fin du manuscrit latin 2368 : « Venceslaus « Crispus, natione Bohemus, e Longobardorum exemplaribus transcripsit, anno « M cccc lxxx. » — A la fin d'un manuscrit de la bibliothèque de Louviers : « Beati « Thome Aquinatis hoc in primum Sententiarum scriptum Joannes de Aragonia, « Ferdinandi regis filius, sancte Romane ecclesie cardinalis presbyter, suo proprio « sumptu, scriptore Venceslao Crispo Slagenverdiensi, natione magis quam religione Bohemo, fecit, anno salutis M cccc lxxxiii, quarto nonas septembris⁽³⁾. » A la fin d'un volume appartenant à M. Bourdin, de Rouen : « Absolutum est hoc « egregium opus beati Thome de Aquino in tertium magistri Sententiarum librum.

⁽¹⁾ Ce ms. a appartenu à Riva, puis à Libri. Voy. *Catal. de livres composant la bibl. de M. C. Riva de Milan* (Paris, 1856, in-8°), p. 51, n. 401 ; et *Catal. of the extraordinary collection of splendid ma-*

nuscripts formed by M. G. Libri (Lond. 1859, in-8°) p. 162, n. 740.

⁽²⁾ P. 191, n. 482.

⁽³⁾ Ravaisson, *Rapports*, p. 285.

« scriptoreque Venceslao Crispo Bohemo, anno post Christi nativitatem MCCCCLXXXI. . . . impensa inclyti Joannis de Aragonia, Romane ecclesie cardinalis, exaratum. » — A la fin d'un manuscrit de la bibliothèque de Louviers : « Angelici doctoris beati Thome Aquinatis celeberrimum opus in secundum magistri Sententiarum librum, sumptu Ferdinandi regis exaratum, anno salutis MCCCCLXXXIII, Venceslao Crispo, natione Bohemo, scriptore ¹. » — Au fol. 188 du manuscrit latin 495 (Commentaire de saint Thomas sur Isaïe) : « Scriptore Venceslao Crispo Bohemo Slagenverdiensi, regio sumptu, Neapoli, feliciter absolvit, anno nostre salutis MCCCCLXXXIII. » — A la fin du manuscrit latin 6525 (Commentaire de saint Thomas sur Aristote) : « Ferdinandi regis sumptu, scriptore Venceslao Crispo Bohemo, exaratus Neapoli anno salutis MCCCCLXXXIII, idibus augusti. » — Dans le manuscrit latin 2347 (Commentaires de Bède sur les livres de Salomon), au fol. 93 v^o : « Venceslaus Crispus Bohemus exscripsit : » et au fol. 175 v^o : « Venceslaus Crispus Bohemus exaravit. »

Je ne range pas parmi les copistes de profession un certain « Cola de Genaro, » qui a transcrit dans une prison, en 1478, un texte italien du Secret des Secrets (ms. italien 447). Au commencement du volume il s'est représenté suppliant, à genoux, les pieds enchaînés, au-dessous des armes de Ferdinand.

Trois volumes de la bibliothèque de Ferdinand portent des souscriptions qui, sans indiquer le nom des copistes, nous apprennent la date exacte de la transcription. Le premier, ms. latin 5081, est une Histoire d'Eusèbe, qui a été achevée à Florence le 22 mars 1481 (n. s.). Le deuxième, ms. latin 6793, est composé de deux volumes, dont le dernier se termine par ces mots : « Finiunt libri de animalibus Aristotelis, interprete Theodoro Gaze, viro clarissimo, jussu ac impensis incliti regis Ferdinandi serieti (*sic*), anno sui regni vicesimo secundo et incarnationis Domini M^o CCCC^o LXXXIII. » Enfin le ms. de saint Thomas, autrefois n^o 539 du collége de Clermont, aujourd'hui n^o 88 de l'Appendice du catalogue de lord Ashburnham, est daté du 30 décembre 1480.

Ferdinand I^{er} ne se borna pas à faire travailler les copistes et les enlumineurs : il favorisa l'introduction de l'imprimerie dans ses États, et alla jusqu'à offrir un évêché à Sixtus Riessinger, de Strasbourg, qui avait imprimé des livres à Naples en 1471 et 1475.

Suivant une conjecture de Boivin ³, qui a été adoptée par l'auteur du *Mémoire historique* ⁴, et qui de là est passée dans le grand ouvrage de Tiraboschi ⁵,

¹ Ravaisson, *Rapports*, p. 286.

² Aug. Bernard, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, II, 257 et 258.

³ Une copie des notes de Boivin sur les mss. de Naples a été vendue à Paris le 6 février 1868. Elle forme le n^o 817 du *Catalogue des curiosités*

bibliographiques . . . composant la bibliothèque de M. de la Roche. Je n'ai pas retrouvé l'original de ces notes. La copie vendue en 1868 est maintenant en ma possession.

⁴ P. VII.

⁵ M. I, 221.

Ferdinand aurait accru sa bibliothèque en y incorporant les manuscrits qui avaient appartenu à quelques-uns de ses vassaux et de ses officiers. Je vais passer en revue les volumes qui semblent avoir cette origine. Je commencerai par les manuscrits d'Antonello Petrucci.

Antonello Petrucci, secrétaire et premier ministre de Ferdinand I^{er}, n'oublia jamais qu'il devait son élévation à la culture des lettres. Les auteurs recherchaient sa protection¹⁾, et la bibliothèque qu'il avait formée renfermait un choix remarquable de livres grecs et latins. Au commencement du ms. latin 6804, qui contient l'Histoire naturelle de Pline, se lit en lettres capitales l'inscription : « Est domini Antonelli Pe[trucci] et amicorum. » Les livres d'Antonello Petrucci se reconnaissent au mot *secretario*, qu'une main italienne de la fin du xv^e siècle a ajouté sur un des premiers ou des derniers feuillets de chacun d'eux. Je puis citer comme exemples les mss. grecs 22, 35, 49, 102, 1122, 1388, 2465, 2795, 2809²⁾, 2865, 2902, 2983 et 2999; les mss. latins 1664, 4460, 4476, 4569 A, 6074, 6120, 6366, 6400 D, 6745, 6788, 6920, 7316 A, 7511, 7838, 7840, 7953, 7980, 7993, 8000, 8620, 8690, 8691, 8692 et 17150³⁾. Dans le ms. latin 8690, outre la note *secretario*, qui est en tête, j'ai remarqué à la fin les mots : « Messere Antonello d'Aversa. » Sur la tranche de plusieurs de ces livres on voit le titre écrit à l'encre en grandes lettres capitales (mss. latins 6400 D, 6745, 7838, 8000 et 8693). Antonello Petrucci, condamné pour crime de lèse-majesté, périt misérablement le 15 mai 1487. Il avait deux fils, le comte de Carinola et le comte de Policastro, dont Boivin a trouvé les noms sur de vieux livres imprimés. Les mots *Comte de Carinola* ont été tracés à la fin du ms. grec 1759, qui nous est arrivé avec les livres de Catherine de Médicis.

Le grand sénéchal Pietro di Guevara, qui entra dans la même conspiration qu'Antonello Petrucci, avait aussi une bibliothèque assez nombreuse. Les volumes qui en ont fait partie, et dont plusieurs sont en espagnol, portent la note *grase-nescarco*, ou *grausenescarco*. Ce sont les mss. latins 6320, 6433, 6433 A, 6433 B, 6539, 6547, 6638, 6849, 6883, 6908, 6921, 6922, 7161⁴⁾, 7348, 7522, 7689, 7955, 8155; les mss. italiens 85, 484, 917; les mss. espagnols 46.

¹⁾ A la fin du ms. latin 8873, qui renferme des vers de Mathias Canalis, on lit l'épigramme suivante :

Antonelle, meum tangas si forte libellum.
 Hinc fronte, hinc oculis, hinc rogo mente legas.
 Ingenio nam queque potes discernere et usu,
 Inde fides merito jam tibi magna datur.
 Et virtute tui quavis dilectore regis
 Cor valeas : quod nunc te precor ut facias.

²⁾ Le ms. grec 2809 renferme cette note : « Codex mei est Francisci Bertini, quem pridie kl.

« octobris a greco quodam cum τοις τρισι δουκας » « τοις. »

³⁾ Les relieurs ont enlevé la note que Boivin avait remarquée dans les mss. latins 4460, 7511, 8693 et 17150. — Boivin avait encore relevé la note *secretario* dans neuf livres imprimés de la Bibliothèque du roi; il en a transcrit les titres dans le recueil de notes indiqué à la page 228, note 3.

⁴⁾ Le ms. 7161 contient la mention d'un propriétaire antérieur : « Iste liber est Nicolì de Tauro de Neapoli. »

58, 70, 71, 72, 205 et 246⁽¹⁾. — La Légende dorée, n° 96 du fonds italien, a été copiée en 1474 pour une dame qui était peut-être la mère de Pietro di Guevara. Elle est ainsi nommée dans la souscription : « Domina Gisoceta Ginesce de Baucio, de Guevara marchionissa, Vastiarianique comitissa. »

Parmi les autres compagnons d'Antonello Petrucci, les historiens désignent le duc de Meli, et Girolamo Sanseverino, prince de Bisignano. Une main italienne a tracé les mots *princeps de Visegrano* sur les mss. latins 2542, 5823, 6658, sur le ms. italien 552 et sur le ms. espagnol 55. — La note *duca de Amerfe* se lit dans une vingtaine de mss. latins, les n°s 574, 606, 4038, 4507, 5631, 5846, 5865⁽²⁾, 6306, 6352, 6359, 6363, 6407, 6738 A, 7625, 7922, 7952, 8047, 8155, 8509 et 8612. Deux de ces volumes avaient été acquis en 1464 et en 1476 par un dominicain, frère Alexandre d'Otrante, professeur de théologie⁽³⁾. Dans le ms. 7952 j'ai relevé la note : « Portate in lo castello de Melfe per rotella. »

Voici encore plusieurs marques d'origine inscrites sur certains livres qui, suivant une heureuse conjecture de Boivin, durent entrer dans la bibliothèque royale de Naples sous le règne de Ferdinand :

1° *Lo conte de Dovente* ou *Duente*, dans les mss. latins 2338, 3362, 3432, 3453, 4625, 6069 C, 6161, 6618, 7676, 8015, 8263, 8264, et dans les mss. italiens 4, 87, 580, 906 et 1016⁽⁴⁾. Deux de ces volumes, les n°s 4625 et 6069 C, sont l'œuvre d'un copiste qui a terminé ses transcriptions par le distique suivant :

Si *Mi* ponatur, et *cha* simul associatur,
Et *el* addatur, qui scripsit ita vocatur.

2° *Puggia de messere Galieno*, dans les mss. latins 4471 et 4496.

3° *Gelormo de Abruso*, dans le ms. latin 6894.

4° *Messere Lanzalao*, *Larzalao* ou *Lanzalao*, dans les mss. latins 6430, 6447, 6511, 6519, 6522, 6523, 6527, 6528, 6530, 6531, 6848, 6850, 6860, 6871, 6896, 6938, 6941, 6947, 6959, 6984, 6987, 6990, 7135⁽⁵⁾, 7269, 7271, 7532, et dans le ms. italien 592. A la fin de ce dernier volume, un ancien propriétaire a ajouté la note suivante : « Die xxvi^a mensis setenbris m^o in-

¹ Boivin avait remarqué cette note sur divers livres imprimés.

² Le relieur a enlevé la note que Boivin avait vue sur le ms. 5865.

-Hunc libellum excellentissimi doctoris sancti Thome de Aquino emi ego frater Alexander Ydruntinus, sacre theologie professor, ordinis Predicatorum, pro tarenensis decem. anno Domini 1464. - Dans le ms. latin 606. — -Hunc librum Ethico-

-rum emi ego frater Alexander de Hydrunto, sacre theologie professor, pro ducatis tribus, dum esset em Regeni Neapoli, anno Domini 1476. - Dans le ms. latin 6306.

³ Les relieurs ont enlevé les marques des mss. latins 3453 et 4625, et des mss. italiens 87 et 580. Je les cite d'après Boivin.

⁵ La note *Lanzalao* a disparu du ms. 7135. Elle a été indiquée par Boivin.

« dictionis, v cccc xxxix. aquest libre me fouch donat per Arnansant, castella del « castell nou real de Neapols, a mi Johan de Buesa, manu propria. » Quatre des volumes qui portent la marque de « messere Lanzalao » (les n^{os} 6519, 6941, 6959 et 6987) avaient précédemment appartenu à un docteur célèbre, dont le nom nous est indiqué par cette phrase : « Fo dello eximio doctore M^o Francescho de Maestri da Pisaro. » Le ms. 6894, que j'ai déjà cité à propos de « Gelormo de Abroso. » avait la même origine ⁽¹⁾.

5^o *Lecceato*, dans le ms. grec 563, et dans les mss. latins 1703, 6583 et 7729.

6^o *Messere Petre de Gelano*, dans les mss. latins 1795, 6521, 5620 A, 6521 et 6548, et dans le ms. italien 434.

7^o *Fo de messere Pilicere*, dans le ms. latin 4436.

8^o *Princ.* en lettres capitales, au commencement des mss. latins 5700 et 7343, et des mss. italiens 89, 395 et 583.

9^o *Senonno Guerrero* dans le ms. latin 7538.

J'ai parlé plus haut ⁽²⁾ des volumes sur lesquels se trouvent les mots *fo de la Galiaza*, ou simplement *Galiaza*. J'avais cru qu'ils avaient fait partie de la bibliothèque fondée par les ducs de Milan dans le château de Pavie, et que Louis XII les en avait tirés pour les apporter en France. Depuis, j'ai remarqué qu'ils portent les signes caractéristiques des livres de la bibliothèque napolitaine que Charles VIII s'appropriâ en 1495. Boivin a supposé que « la Galiaza » était une librairie fondée par un Galéas dans la ville de Milan, qu'elle était distincte de la librairie du château de Pavie, et que les livres en avaient été donnés à Ferdinand, roi de Naples, par son allié François Sforze. Cette conjecture me semble tout à fait plausible.

Alphonse II, fils et successeur de Ferdinand I^{er}, pendant un règne de quelques mois (du 25 janvier 1494 au 23 janvier 1495), n'eut guère le loisir d'augmenter la bibliothèque formée par ses deux prédécesseurs. Mais il n'était pas tout à fait indigne de posséder un aussi précieux trésor. Avant de monter sur le trône, quand il portait le titre de duc de Calabre, il avait pour principal bibliothécaire Giovanni Albino ⁽³⁾, littérateur et diplomate, qui fut chargé de plusieurs missions importantes dans différentes cours d'Italie depuis 1480 jusqu'en 1487 ⁽⁴⁾. Le

Alphonse II.
1494-1495.

⁽¹⁾ Des cinq volumes sur lesquels j'ai remarqué le nom de maître « Francescho de Maestri da Pisaro. » le premier est un traité d'histoire naturelle; les quatre autres sont des ouvrages de médecine.

⁽²⁾ Page 128. A la liste que j'ai donnée des livres provenant de « la Galiaza » il faut ajouter les n^{os} suivants du fonds latin : 1468, 3923, 4185, 4427, 4499, 4514, 4525, 4557, 4558, 4563, 6472 et 6657. La note que Boivin indique dans le

ms. 4427 a disparu. — « Petrus Pomayrolis » a mis son nom dans plusieurs mss. de « la Galiaza. » par exemple dans les mss. latins 3305 A, 4027, 4144, 4473, 4489, 4492, 4545, 4593, 6472 et 7623.

⁽³⁾ « Joannes Albinus, major librarius. »

⁽⁴⁾ Voyez *Lettere, istruzioni ed altre memorie del re Aragonese*, Napoli, 1769, in-4 ; dans le tome V du *Raccolta* de Giovanni Graviera.

Végèce, n° 7018 du fonds latin, lui a été dédié, puisqu'on lit au bas du premier feuillet de ce volume :

Ad illustrissimum ducem Calabrie.
Accipe, rara tamen, ut sunt, dux, scripta Vegetii.
Dandis et exiguo munere pende animam.
Servorum minimus Loysius de Gallacia.

Si Alphonse eût régné plus longtemps, il aurait sans doute protégé les lettres et n'aurait pas mis en oubli les recommandations que, le jour de son sacre (8 mai 1394), il avait entendues sortir de la bouche de ce même Giovanni Albino : « . . . Ellice igitur, gloriosissime rex, ut in regno tuo ingenia efflorescant (surgunt et complura), et ne Augusti temporibus tua cedant secula, cujus liberalitati nec te cessisse contenderim¹. »

Un autre fils de Ferdinand I^{er}, Jean, cardinal d'Aragon, mort en 1485, commanda plusieurs livres qui furent par entrer dans la bibliothèque de sa famille. Je puis en citer une douzaine d'exemples. Les deux premiers de ces livres ont été mentionnés plus haut², quand il s'est agi des travaux de Venceslaus Crispus. Le troisième, en trois volumes, est une copie des *Morales* de saint Grégoire, ms. latin 2231, qui fut offerte au cardinal en 1485 par le copiste Joannes Rainaldus Memnius : « Illustrissimo et reverendissimo Joanni presbitero cardinali de Aragonia, Joannes Rainaldus Memnius, millesimo quadringentimo (sic) octuagesimo quinto, quod bene vortat, transcripsit. » Le quatrième, ms. latin 8374, renferme la *Tarentine*, poëme latin de Fusens Paracletus Cornetanus; au frontispice sont peintes les armes de Jean d'Aragon : écartelé, au 1 et 4 d'Aragon, au 2 et 3 tiercé en pal (Hongrie, France et Jérusalem); l'écusson est surmonté d'un chapeau de cardinal. Un autre, propriété de M. Bourdin, ne fut terminé qu'après la mort du noble prélat auquel il était destiné : « Beati Thome Aquinatis continuum in duos evangelistas per me Johannem de Guerne, flamingum, exscriptum finitumque Neapoli, regnante felicissimo rege Ferdinando, anno Domini natalis MCCCCLXXXVI, decimo octavo die novembris, sumptu illustrissimi domini Johannis de Aragonia, ejusdem Ferdinandi regis filii, sancte Romane ecclesie cardinalis presbiteri, qui, dum Romam a patre ad pontificem maximum missus esset, vitam cum morte finivit, dicto millesimo anno LXXXV, mense septembris. »

Dans le manuscrit latin 8374, il faut noter le mot *cardenale* écrit sur la fenille de garde. Ce même mot, tracé en caractères identiques, se voit aussi dans les manuscrits latins 6292 et 7549 avec les armes du cardinal, et sans armes dans les mss. latins 6295, 6324, 6637, 7524 et 18524. Il me semble donc démontrer que tous sont venus de Jean, cardinal d'Aragon.

¹ Ce discours a été imprimé à la fin de *Johannis Albini Lucani de gestis regum Neapolitanorum ab Aragonia qui extant libri quatuor*, Neapoli, 1769.

² in-4°. Dans le tome V du *Raccolta* de Giovanni Gravier.

³ P. 227 et 228.

Ferdinand II, qui succéda à son père Alphonse II, ne fut pas plus heureux que lui. Son règne fut trop court (du 23 janvier 1495 au 5 septembre ou octobre 1496) et trop agité pour lui permettre de porter son attention sur la collection bibliographique qu'il tenait de ses ancêtres.

Charles VIII, après la campagne de 1495, se trouva maître de la librairie royale de Naples. J'ai dit plus haut⁽¹⁾ qu'il ne semblait pas s'être approprié cette collection; mais un nouvel examen des faits m'a conduit à une opinion toute différente. Pour moi, il n'est plus douteux que Charles VIII n'ait rapporté de Naples un assez grand nombre de livres qu'on distingue aisément parmi les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Blois. La plupart ont quelques-unes de ces marques dont j'ai parlé dans les pages précédentes, et beaucoup ont conservé leur reliure italienne et une étiquette de papier sur laquelle est inscrit le titre de l'ouvrage; cette étiquette avait été collée, probablement du temps de Charles VIII, sur le plat extérieur de la couverture correspondant à la fin du livre. Toutefois les plus beaux manuscrits de la bibliothèque royale de Naples échappèrent à Charles VIII. Ils furent recueillis par le dernier prince aragonais de Naples, Frédéric III, oncle et héritier de Ferdinand II.

Ce prince les vendit à une époque que je ne puis fixer, mais probablement après la perte définitive de ses états (1501). L'acquéreur fut Georges I^{er} d'Amboise, archevêque de Rouen et légat du saint-siège en France. Sur un inventaire du mobilier de ce prélat, dressé en 1508, figure *une librairie achaptée du roy Frédéric*. Elle se compose de cent trente-huit volumes, dont je donne la liste d'après une copie contemporaine conservée aux archives de la Seine-Inférieure et qui m'a été communiquée par mon ami M. Charles de Beaurepaire⁽²⁾.

AUTRE LIBRAIRIE ACHAPTÉE PAR MON DIT SEIGNEUR DU ROY FÉDÉRIC.

1. Augustinus super psalmos, couvert de drap d'or, et quatre fermaus d'argent.
2. Augustinus de Civitate Dei, couvert de cuir rouge, à ouvrage doré, garny de deux fermaus d'argent doré.
3. Augustinus super psalmos, terciâ pars, couvert de cuir tanné, à fermaus de loton.
4. Collectorium sermonum sancti Augustini, couvert de cuir tanné, à fermaus de loton.
5. Augustinus contra Faustum, couvert de cuir rouge, garny de quatre fermaus d'argent doré³.
6. Epistole sancti Augustini, couvert de cuir tanné, à fermaus de loton.
7. Thomas super primo Sentenciarum, couvert de cuir noir, à ouvrage doré, garny de fermaus de loton⁴.

¹ P. 97.

² Ce catalogue a déjà été publié, d'après cette copie, par M. Deville, *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, p. 552, et par M. l'abbé Langlois, *Recherches sur les bibliothèques*

des archevêques et du chapitre de Rouen, p. 70. Rouen, 1853, in-8°. (Extrait du *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1851-1852.)

³ Ms. latin 2082.

⁴ A la bibliothèque de Louviers.

Ferdinand II
1495-1496

Charles VIII
s'empara
d'une partie
de
la librairie de Napl.

Frédéric III
vend
au
cardinal d'Amboise
le reste
de
la librairie de Naples

8. Thomas super secundo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton⁽¹⁾.
9. Thomas super tercio Sentenciarum, couvert de cuyr violet, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton⁽²⁾.
10. Thomas super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr vert, guarny de fermaus de loton.
11. Quolibeta sancti Thome, couvert de cuyr rouge, guarny de fermaus de loton⁽³⁾.
12. Prima pars sancti Thome, couvert de velours vert, guarny de quatre fermaus de loton, en facon de coquilles.
13. Prima secunde sancti Thome, couvert de velours vert, sans fermaus.
14. Secunda secunde sancti Thome, couvert de cuyr rouge, guarny de fermaus de loton.
15. Tercia pars sancti Thome, couvert de velours vert, guarny de loton à coquilles.
16. Questiones sancti Thome de malo, couvert de cuyr rouge, à fermaus de cuyvre⁽⁴⁾.
17. Diversa opera sancti Thome, couvert de cuyr violet, guarny de fermaus de loton, en facon de coquille.
18. Residuum questionum sancti Thome de veritate, couvert de cuyr noir, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton.
19. Sanctus Thomas super Matheum, couvert de cuyr rouge, guarny de troys fermaus d'argent doré⁽⁵⁾.
20. Sanctus Thomas super Lucam, couvert de cuyr rouge, guarny de quatre fermaus d'argent doré⁽⁶⁾.
21. Sanctus Thomas super Marcum, couvert de cuyr rouge à ouvraige doré, guarny de troys fermaus d'argent doré.
22. Sanctus Thomas super Johannem, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de deux fermaus de cuyvre.
23. Sanctus Thomas super Ysaïam, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de deux fermaus de cuyvre⁽⁷⁾.
24. Sanctus Thomas de celo et mundo, couvert de velours vert sans fermaus⁽⁸⁾.
25. Sanctus Thomas super phisicam, couvert de cuyr tanné, à fermaus de cuyvre.
26. Sanctus Thomas super epistolam Pauli ad Romanos, couvert de velours tanné, guarny de deux fermaus de cuyvre⁽⁹⁾.
27. Sanctus Thomas super epistolam Pauli ad Galathas, couvert de cuyr rouge, fermant, et guarny d'ung fermeau d'argent doré.
28. Commentum sancti Thome de anima, couvert de cuyr noir, guarny de fermaus de loton.
29. Bonaventura super primo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton.

A la bibliothèque de Louviers.

¹ Collection de M. Bourdin, de Rouen. Le volume a été exposé à Rouen en 1861. Il m'a été signalé par mon ami M. Charles de Beaurepaire, ainsi que les autres livres de M. Bourdin, cités dans ce chapitre.

² Collection de M. Bourdin, de Rouen. Le volume a été exposé à Rouen en 1861.

³ Bibliothèque de lord Ashburnham, Appendix,

n. 88. Autrefois n. 539 des mss. latins du collège de Clermont.

⁴ A la bibliothèque de Louviers.

⁵ Ce volume, ou l'un des deux suivants, appartient à M. Bourdin, de Rouen. Il a été exposé à Rouen en 1861.

⁶ Ms. latin 495.

⁷ Ms. latin 6525.

⁸ Ms. latin 674.

30. Bonaventura super secundo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, ouvrage doré, garny de fermaus de loton.
31. Bonaventura super terció Sentenciarum, couvert de cuyr, à fermaus de loton.
32. Bonaventura super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvrage doré, garny de fermeaulx de loton.
33. Nicolaus de Lyra super Genesim, couvert de cuir rouge, garny de troys fermaus d'argent doré.
34. Nicolaus de Lyra super libros Regum, couvert de cuyr rouge, garny de quatre fermaus d'argent doré.
35. Nicolaus de Lira super Salomonem, couvert de cuyr rouge, garny de quatre fermeaulx d'argent doré.
36. Postila de Lira super Apocalipsim, couvert de velours vert, garny de fermaus de loton.
37. Athanasius super Paulum, couvert de cuyr rouge, guarny de quatre fermaus d'argent doré.
38. Athanasius super epistolas Pauli, couvert de cuyr rouge, ouvrage doré, guarny de fermaus de loton.
39. Titi Livii de bello Macedonico primo, couvert de cuyr vert, à ouvrage doré, guarny de fermeaulx de loton.
40. Titi Livii de bello Macedonico secundo, couvert de cuyr rouge à fermaus de loton.
41. Titi Livii de secundo Punico, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.
42. Titi Livii ab urbe condita, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.
43. Declamaciones Quintiliani, couvert de cuyr tanné, garny de fermaus de loton ¹.
44. Marii Fabri Quintiliani, couvert de cuyr tanné, sans fermaus.
45. Ptholomeus, en grant volume, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton, en façon de coquille ².
46. Liber insularum, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.
47. Omelie Aimonis, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.
48. Basilius contra Simonium, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.
49. Tractatus de directionibus et alia, etc. ³ couvert de cuyr violet, à fermaus de loton.
50. Plutarcus, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton ⁴.
51. Domitius ⁵ super Juvenale, couvert de cuyr rouge, ouvrage doré, garny de fermaus de loton ⁶.
52. Virgiliū Encidos, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.
53. Matheus Palmerius de temporibus, couvert de cuyr tanné, garny de fermaus de loton ⁷.
54. De proprietatibus rerum, couvert de cuyr jaune, à fermaus de loton.
55. Tertulianus de carne Christi, et aliarum ⁸, couvert de cuyr rouge, garny de quatre fermaus d'argent doré.
56. Glosa quatuor doctorum super Ysaïam, et alia, couvert de cuyr rouge, à ouvrage doré, garny de fermaus de loton.

¹ Ms. latin 7804.

² Peut-être le ms. latin 4802.

³ -Tractatus de directionibus et de aspectibus
-et radiis.- Inventaire de 1550.

⁴ Peut-être le ms. latin 5832.

⁵ -Dominicus.- Inventaire de 1550. Lisez :
-Donatus.-

⁶ Ms. latin 8078.

⁷ Ms. latin 4927.

⁸ Sic.

57. Omelie et sermones diversorum doctorum, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermaus d'argent.
58. Omelie diversorum doctorum, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.
59. Glosa quatuor doctorum super Genesim, etc. couvert de cuir rouge, ouvraige doré, garny de fermaus de loton.
60. Richardus super quatuor Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.
61. Herodotus, couvert de cuir vert, garny de fermaus de loton, en façon de coquilles.
62. Donatus Actiorolus in Ethicis Aristotelis, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton, en façon de coquilles.
63. Donatus in Virgilium, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.
64. Hugonis de sacramentis, couvert de cuyr vert, à fermaus de loton.
65. Francisci Philelpi, couvert de cuyr rouge, sans fermaus¹⁾.
66. Diverse oraciones Philelpi, couvert de cuyr rouge, ouvraige doré, garny de deux fermaus d'argent doré²⁾.
67. Leonardi Justiniani, vite Plutarehi, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton³⁾.
68. Somma de septem viciis, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermeaux d'argent doré.
69. Herodoti Halicarnari⁴⁾, couvert de cuyr rouge, garny de fermeaux de loton.
70. Christostomi diversa opera, couvert de cuyr noir, garny de loton, en façon de coquilles.
71. Rabanus Maurus super euangeliüs, couvert de cuyr vert, garny de quatre fermaus d'argent doré.
72. Eusebins de temporibus, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton⁵⁾.
73. Pugio Raymundi contra Judeos, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.
74. Johannis Damasceni tractatus, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton⁶⁾.
75. Laereii Diogenis vite super quatuor Proverbiorum⁷⁾, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton⁸⁾.
76. Porphirius super Oratium, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.
77. Secunda pars Plinii, couvert de cuyr tanné, à fermaus de loton.
78. Epistole Plinii Cecilini Secundi, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton argenté en façon de coquilles⁹⁾.
79. Liber rethoricorum cum ceteris sequentibus, couvert de cuyr rouge, sans fermaus.
80. Donatus in Theracium, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.
81. Petri Comestoris hystoria scolastica, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.
82. Aristoteles de animalibus, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton¹⁰⁾.
83. Andree Contrarii reprehensio in Platonis¹¹⁾, couvert de cuyr violet, garny de fermaus de loton¹²⁾.

Ms. latin 5827

¹⁾ Ms. latin 7810.

²⁾ Ms. latin 5831.

³⁾ - Herodotus Halicarnaeus. - Inventaire de 1550.

⁴⁾ Ms. latin 4868.

⁵⁾ Ms. latin 2379.

-Diogenes Laertius in quartum phisicorum. - Inventaire de 1550.

⁶⁾ Ms. latin 6069 A.

⁷⁾ Ms. latin 8557.

⁸⁾ Ms. latin 6793.

⁹⁾ Suppléé le mot *calumniatorem*.

¹⁰⁾ Ms. latin 12947.

84. Liber de iuris (*sic*) stellarum, couvert de cuir violet, garny de fermaus de loton.
85. Argiropylos in Ethicen, couvert de cuir vert, garny de quatre fermaus de loton ¹.
86. Ysagoge Porphirii Aristotelis, couvert de cuir vert, garny de fermaus de loton ².
87. Liber tripartite Cassidori (*sic*), couvert de cuir noir, à fermaus de loton ³.
88. F. Petrarca, de remediis fortune, couvert de cuir rouge, garny de fermaus de loton.
89. Hystorie Florentine, couvert de cuir tenné, garny de fermaus de loton ⁴.
90. Excerpta colletarum diversorum operum Bernardi, couvert de cuir tenné, à fermaus de loton.
91. Epistole Leonis pape, couvert de cuir violet, à fermaus de loton.
92. Scotus super primo Sentenciarum, couvert de cuir rouge, ouvrage doré, garny des (*sic*) fermaus de loton ⁵.
93. Scotus super primo Sentenciarum, couvert de cuir rouge doré, à fermaus de loton.
94. Scotus super secundo Sentenciarum, couvert de cuir rouge à ouvrage doré, garny de deux fermaus d'argent doré ⁶.
95. Scotus super tercio Sentenciarum, couvert de cuir rouge doré, à fermaus de loton ⁷.
96. Scotus super quarto Sentenciarum, couvert de cuir rouge, garny d'un fermant d'argent doré ⁸.
97. Scotus super quarto Sentenciarum, couvert de cuir rouge doré, garny de fermaus de cuivre.
98. Scotus super universalia Porphirii, couvert de cuir rouge, garny de troys fermaus d'argent doré.
99. Quolibeta Scoti, couvert de cuir rouge doré, garny de fermaus de loton ⁹.
100. Epistole Hieronimi, couvert de velours noir, garny de deux fermaus d'argent blanc.
101. Moralia Gregorii, couvert de cuir vert doré, garny d'un fermant d'argent doré ¹⁰.
102. Sermones sancti Ambrosii, couvert de velours violet, à deux fermaus d'argent doré ¹¹.
103. Bible textus, couvert de cuir rouge, garny d'un fermant d'argent doré.
104. Concordancie Bible, couvert de cuir rouge, garny de deux fermaus d'argent doré.
105. Super epistolas Pauli, couvert de drap d'or, sans fermaus.
106. Epistole sancti Pauli, couvert de velours cramoisi, garny de deux fermaus d'argent doré.
107. Tercia pars somme Alexandri des Halles, couvert de velours cramoisi, garny de troys fermaus d'argent doré.
108. Lapi (*sic*) Castiunculi in vita Artexerxis, couvert de velours rouge, à quatre fermaus de loton.
109. Lactancius Firmianus, couvert de velours rouge, garny de fermaus de loton.
110. P. Ovidii Nasonis, de arte amandi, couvert de velours noir, sans fermaus.
111. Commentum super Phisica Aristotelis, couvert de velours cramoisi, garny de deux fermaus d'argent doré.

¹ Ms. latin 6309.² Ms. latin 6292.³ Ms. latin 5088.⁴ Ms. latin 5895.⁵ N. 543 des mss. du collège de Clermont, depuis n. 482 du catalogue de Meerman.⁶ Ms. latin 3063.⁷ N. 543 des mss. du collège de Clermont, t. III.⁸ N. 543 des mss. du collège de Clermont, t. IV.⁹ Ms. latin 3147.¹⁰ Ms. latin 2231.¹¹ Ms. latin 1767.

112. Josephus de bello Judaico, couvert de velours rouge, garni d'un fermant d'argent doré.
113. C. Julii Caesaris belli Gallia (sic), couvert de velours cramoisi, garni de quatre fermans de loton doré⁽¹⁾.
114. Declamaciones Platonis, couvert de drap d'or, sans fermans.
115. Epistole Gypriani, couvert de velours violet, garny de trois fermans d'argent doré⁽²⁾.
116. Epithoma Justinii, couvert de velours violet, garny de quatre fermans de loton doré⁽³⁾.
117. Quorundam vite per Donatum Actiorolum⁽⁴⁾, couvert de velours violet, garny de deux fermans d'argent doré.
118. Vincencii hystorialis prima pars, couvert de cuyr rouge, garny de fermans de loton.
119. Vincencii hystorialis liber quartus, garny de deux fermans d'argent doré.
120. Ciceronis epistole familiares, couvert de cuyr vert, à fermans de loton⁽⁵⁾.
121. Ars vetus Ciceronis et alia, couvert de velours rouge, à fermans de loton.
122. Omelie Jo. Crisostomi in euangelium secundum Matheum, couvert de cuyr tanné à fermans.
123. Remigius super Matheum, couvert de cuyr tanné, garny de deux fermans d'argent.
124. Beda super Lucam, couvert de cuyr vert, garny de deux fermans de loton.
125. Beda super Parabolas Salomonis, couvert de cuyr noir, garny de fermans de loton⁽⁶⁾.
126. Beda super Apocalipsim, couvert de cuyr rouge, à fermans de loton⁽⁷⁾.
127. Prima Ethii Aristotelis, couvert de cuyr vert, garny, à fermans de loton, façon de coquille⁽⁸⁾.
128. Methaphisica Aristotelis, et alia ejus opera, couvert de cuyr tanné, à fermeau de loton.
129. Strabonis prima pars, couvert de cuyr vert, garny de fermans de loton.
130. Strabonis secunda pars, couvert de cuyr vert, garny de fermans de loton.
131. Strabonis de situ orbis, couvert de velours rouge, à fermans de loton⁽⁹⁾.
132. Laurencii Vallensis de notulis Radeusis, couvert de cuyr noir, à fermans de loton⁽¹⁰⁾.
133. Laurencii Valensis Thucididis, couvert de cuyr violet, à fermans de loton.
134. Dialectica Laurencii Valla, couvert de cuyr violet, à fermans de loton.
- 135-137. Trois volumes non reliez et imparfaitz.
138. Cirillus. (Sic erat in capite : presté à Mons. de Lodève⁽¹¹⁾.)

JA. DE CASTIGNOLLES.

L'ensemble des manuscrits des rois de Naples qui nous sont arrivés⁽¹²⁾, soit par la conquête de Charles VIII, soit par l'achat du cardinal d'Amboise, forme une collection de plus de trois cents volumes, que j'ai cru devoir indiquer ici dans un tableau abrégé.

⁽¹⁾ Ms. latin 5779.

⁽²⁾ Ms. latin 1659.

⁽³⁾ Ms. latin 4956.

⁽⁴⁾ Donatus Aviarolum super vita quorundam.

⁽⁵⁾ Inventaire de 1556.

⁽⁶⁾ Ms. latin 8533.

⁽⁷⁾ Ms. latin 9347.

⁽⁸⁾ Ms. latin 9368.

⁽⁹⁾ Ms. latin 6316.

⁽¹⁰⁾ Ms. latin 4798.

⁽¹¹⁾ Ms. latin 8694.

⁽¹²⁾ Guillaume Brignonet.

⁽¹³⁾ On ignore ce qu'est devenu un ms. de l'Éternité d'Antonin, qui avait été fait pour la bibliothèque des rois de Naples; voy. Parthey et Pinder. *Itinerarium Antonini*, p. xxvii.

FONDS GREC.

22. Psautier.
 35. Les livres sapientiaux.
 49. Évangiles.
 102. Actes des apôtres.
 563. S. Grégoire de Naziance.
 1122. S. Jean Damascène.
 1388. Promptuaire du droit de Constantin.
 1759. Diogène Laerce.
 2465. Traités de Michel Psellus sur les mathématiques.
 2795. Sophocle et Euripide.
 2809. Euripide.
 2865. Épigrammes et traités de grammaire.
 2902. Ésope, Aristophane et Euripide.
 2983. Traités de rhétorique.
 2999. Démosthène.

FONDS LATIN.

372. Notes sur l'Ancien Testament.
 495. Commentaire de saint Thomas sur Isaac.
 574. Exposition d'André sur Isaïe.
 606. Exposition de saint Thomas sur Job.
 667. Commentaires sur les épîtres de saint Paul.
 674. Commentaire de saint Thomas sur l'épître de saint Paul aux Romains.
 771. Psautier.
 1468. Traité sur le schisme.
 1659. Lettres de saint Cyprien.
 1664. Lactance.
 1703. Saint Basile.
 1767. Sermons de saint Ambroise.
 1795. Hommes illustres de saint Jérôme.
 2082. Saint Augustin contre Fauste.
 2231. Morales de saint Grégoire. Trois volumes.
 2338. Pronostics de Julien.
 2347. Commentaires de Bède sur les Paraboles de Salomon et sur le Cantique des Cantiques.
 2368. Exposition de Bède sur l'Apocalypse.
 2379. Traité de la foi par Jean Damascène.
 2542. Sentences de Hugues de Saint-Victor.
 3063. Questions de Jean Scot sur le second livre des Sentences.
 3147. *Quodlibeta* de Jean Scot ⁽¹⁾.
 3305 A. Sermons sur les saints.

⁽¹⁾ Les auteurs du catalogue imprimé des mss. du roi (III, 377) n'avaient pas reconnu quel ouvrage était renfermé dans le ms. 3147.

3362. Lettre de Rabbi Samuel.
 3452. Abrégé de théologie.
 3453. Dialogue de l'enfer, par Augustin - de Licio. -
 3615. Traité de Michel - de Striverio. - sur la vie et les mœurs des hommes.
 3923. Répertoire de Jean Calderin.
 3990 C. Apparat d'Innocent IV sur les Décrétales.
 3998. Apparat du cardinal d'Ostie sur les Décrétales.
 4027. Commentaires de Henri Bohie sur les Décrétales. Trois volumes.
 4038. Commentaire sur les Décrétales.
 4083. Jean André sur le Sexte.
 4144. Inventaire du droit canon de Bérenger, évêque de Béziers.
 4147. Répertoire de Jean Calderin.
 4185. Formulaire des actes de la cour de Rome.
 4254 et 4256. Miroir de Guillaume Durant. Deux exemplaires.
 4260. Additions de Jean André au Miroir de Guillaume Durant.
 4276 A. Questions de droit romain par Oldradus.
 4277 B. - G. Matteloti eulogium. -
 4427, 4429 et 4436. Institutes de Justinien. Trois exemplaires.
 4442. Apparat sur les Institutes.
 4460 et 4467. Digeste vieux. Deux exemplaires.
 4471, 4472, 4473, 4476 et 4477. Infocriat. Cinq exemplaires.
 4489. Leçons de - Guido de Suzaria. -
 4492. Additions de - Dynus de Muxello - au Digeste.
 4493, 4495, 4496, 4498 et 4499. Neuf volumes de Barthole.
 4507 et 4514. Leçons de droit romain.
 4522, 4524 et 4525. Code de Justinien. Trois exemplaires.
 4545. Traités juridiques d'Odofredus et de Rolfredus.
 4546. Leçons de Jean, dit l'Aigle de subtilité, sur le Code.
 4548. Apparat de Barthole.
 4557 et 4558. Questions de droit romain.
 4563. Abrégé du code de Justinien.
 4569 A. Abrégé du droit romain.
 4571, 4572 et 4573. Traités de Pierre Jacques d'Aurillac.
 4590. Divers traités de droit.
 4593. Traité sur l'office des notaires.
 4604. Le Curial.
 4625. Constitutions de Sicile.
 4675. Lois et coutumes de l'Angleterre.
 4798. Strabon.
 4802. Ptolémée.
 4833. Pomponius Mela ¹.
 4868. Chronique d'Eusèbe.
 4927. Ouvrage de Matheus Palmerius sur les temps.
 4956. Justin.

¹ A la fin de ce volume, dont j'ai déjà parlé, p. 223, note 2, on lit : - Anno Domini 1495, de

- 29 decembris, emptus fuit hic liber. - Je ne saurais dire pour qui fut faite cette acquisition.

5681. Histoire d'Eusèbe.
 5688. Cassiodore.
 5690 A. Vie de saint Jean de Capistran.
 5631. Légende dorée.
 5689. Diodore de Sicile.
 5700. Histoire de Troie par Gui de Colonne.
 5770. Commentaires de César.
 5779. Commentaires de César.
 5823. Romuléon.
 5827. Vies d'hommes célèbres par François Philèphe.
 5831. Plutarque.
 5832. Plutarque.
 5846. Valère-Maxime.
 5865. Commentaire sur Valère-Maxime.
 5895. Histoire de Florence par Léonard l'Arétin.
 5912 A. Histoire d'Alphonse I^{er}, par Barthélemi Facius.
 6069 A et 6069 C. Diogène Laerce. Deux exemplaires.
 6074. Xénophon.
 6120. Ammien Marcellin.
 6137. Vie de Fabius Maximus.
 6161. Origine des Lombards.
 6292. Catégories d'Aristote.
 6295. Jean Argyropyle sur les analytiques.
 6306 et 6309. Éthiques d'Aristote. Deux exemplaires.
 6310. Morales, économiques et politiques d'Aristote.
 6320 et 6324. Physique d'Aristote. Deux exemplaires.
 6344, 6352 et 6354. Cicéron, des Devoirs.
 6359. Commentaire sur les Devoirs de Cicéron.
 6363. Commentaires sur Cicéron, Horace, Ovide, etc.
 6366. Cicéron, Songe de Scipion, etc.
 6400 D. Commentaires de Boèce sur Aristote.
 6407. Nicolas Treveth sur la Consolation de Boèce.
 6430. Logique de Guillaume Ocham.
 6433, 6433 A et 6433 B. Logique de Paul de Venise.
 6447. Questions d'Apollinaire de Crémone.
 6456. Commentaires de saint Thomas sur les Éthiques.
 6472. Rosier des vices et des vertus.
 6475. Gouvernement des princes par Gilles de Rome.
 6511. Traité d'Albert le Grand sur le ciel et le monde.
 6519. Albert le Grand, sur les animaux.
 6521. Albert le Grand, sur les oiseaux et les quadrupèdes.
 6522. Albert le Grand, sur l'homme.
 6523. Albert le Grand, sur le sommeil, etc.
 6525. Commentaires de saint Thomas sur Aristote.
 6527. Albert de Saxe, sur la physique d'Aristote.
 6528. Burley, sur la physique d'Aristote.
 6530 et 6531. Paul de Venise, sur la physique d'Aristote, etc.

6539. Commentaire sur le Traité du ciel et du monde.
 6547 et 6548. Commentaires sur les météores d'Aristote.
 6583. Traité d'Aristote sur les météores.
 6648. Cicéron, de l'Amitié.
 6637. Boèce, sur Porphyre et Aristote.
 6657. Logique de Pierre d'Espagne.
 6658. Logique de Paul de Venise.
 6668. Traité sur les termes naturels.
 6670. Traité de dialectique.
 6738 A. Traités philosophiques de saint Thomas.
 6788. Livres d'Aristote sur les animaux.
 6793. Traité d'Aristote sur les animaux.
 6804. Histoire naturelle de Pline.
 6848. Hugues de Sienne, sur les aphorismes d'Hippocrate.
 6849 et 6850. Jacques de Forli, sur les aphorismes d'Hippocrate.
 6860. Marseille sur les pronostics d'Hippocrate.
 6871. Divers traités de médecine.
 6883. Diètes d'Isaac.
 6894 et 6896. Traités médicaux de Jean, fils de Sérapion.
 6908. Commentaire de « Syllanus de Nigris » sur Almanzor.
 6920, 6921 et 6922. Canon d'Avicenne.
 6938. Commentaire sur Avicenne.
 6941. Pratique de Jean de Parme.
 6947. « Johannis Mesue gradadin liber secundus. »
 6959. Glossaire médical de Simon de Gênes.
 6984 et 6987. Traités médicaux de Nicolas de Florence.
 6990. Conseils médicaux d'Antoine Cernosone.
 7010. Antidotaire.
 7020. Traité de fauconnerie de Moamin.
 7135. Chirurgie de maître Pierre « de Largilata. »
 7161. Traité d'alchimie.
 7245. Frontin.
 7269 et 7271. Tables astronomiques de Jean Blanchin.
 7316 A, 7343 et 7348. Traités d'astronomie et d'astrologie.
 7511. Priscien.
 7522. Grammaire de Conradin de Pontremulo.
 7524. Éléances de Laurent Valla.
 7532. Grammaire.
 7538. Diomède.
 7549. Abrégé de Priscien.
 7623 et 7625. Dictionnaire de Hugutio, Deux exemplaires.
 7676. Étymologies d'Isidore.
 7689. Synonymes de Barthélemi Facius.
 7729. Institutions de Quintilien.
 7782. Discours de Cicéron.
 7804. Déclamations de Quintilien.
 7810. Œuvres de François Philèphe.

7838. Déclamations de Quintilien.
 7840. Recueil de panégyriques.
 7922. Térence.
 7952, 7953 et 7955. Virgile.
 7980. Horace.
 7993 et 8000. Ovide.
 8015 et 8016. Métamorphoses d'Ovide.
 8047. Poésies de Prudence.
 8078. Commentaires de Domitius Calderinus sur Juvénal.
 8125. La Sforziade.
 8152 et 8155. Doctrinal d'Alexandre de Villedieu.
 8263 et 8264. Tragédies de Sénèque.
 8373. Poésies de Mathias Canalis.
 8374. La Tarentine de Fuscus Paracletus Cornetanus.
 8509. Fables d'Ésope.
 8528. Lettres de Cicéron.
 8533. Lettres de Cicéron. Deux volumes.
 8555. Commentaires sur les lettres de Sénèque.
 8557. Lettres de Pline.
 8579. Lettres d'Antoine de Palerme.
 8612. Lettres de Cicéron.
 8620. Lettres de Pline.
 8690, 8691, 8692 et 8693. Traités de Laurent Valla.
 8694. -Laurentius Vallensis de notulis Raudensis.-
 12946. Apologie de Platon par le cardinal Bessarion.
 12947. Apologie de Platon par le Vénitien Andreas Contrarius.
 17150. Vie d'Alphonse par Barthélemi Facius.
 17584. Histoire d'Eusèbe.
 17842. Questions naturelles de Sénèque.
 18524. Rosier de grammaire.

FONDS ITALIEN.

4. Partie de bible.
 82. Homélie de saint Jean Chrysostôme.
 84. Abrégé de Solin.
 85. Pentateuque.
 87. Cité de Dieu.
 88. Dialogues de saint Grégoire.
 89. Morales de saint Grégoire.
 96. Légende dorée.
 100. Vie de Jésus-Christ.
 395. Faits de Charlemagne.
 108. Ordonnances de Pierre d'Aragon.
 414. Éphémérides du duc de Calabre.
 434. Marco Polo, -liber de Milione.-
 438. Livre de l'Aigle.

439. Consolation de Boèce.
 447. Secret des secrets d'Aristote.
 457. Remèdes pour les chevaux et les faucons.
 484. Décaméron.
 491. Histoire de Guérin de Durazzo.
 552. Commentaire sur les Triomphes de Pétrarque.
 580 et 583. La Théséide.
 592. Métamorphoses d'Ovide.
 616. Panégyrique de Pline, traduit par Lippo Brandolino.
 906. Consolation de Boèce.
 917. Secret des secrets d'Aristote.
 928, 939 et 940. Remèdes pour les chevaux et les faucons.
 1016. Triomphes de Pétrarque.

FONDS ESPAGNOL.

46. Bible.
 55. Traité des vices et des vertus.
 58. Devoirs des princes.
 70, 71 et 72. Vies de Plutarque.
 905. Breviaire d'amour.
 946. Questions de théologie.

BIBLIOTHÈQUE DE LOUVIERS⁽¹⁾.

- Commentaire de saint Thomas sur le premier livre des Sentences.
 Commentaire de saint Thomas sur le deuxième livre des Sentences.
 Commentaire de saint Thomas sur l'évangile de saint Mathieu.

COLLECTION DE M. BOURDIN, EXPOSÉE À ROUEN EN 1861.

Trois volumes d'ouvrages de saint Thomas⁽²⁾.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE.

- Discours de Cicéron.
 Commentaires de César⁽³⁾.

¹ Je cite les trois mss. suivants d'après M. Ravaisson. Il est possible qu'on doive y ajouter le volume qui est ainsi mentionné par M. Bréauté (*Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers*, p. 369, n. 6) : « Quatuor libri magistri Sententiarum Petri Lombardi; un volume in-folio, parchemin velin. Ce ms. qui vient de la chartreuse de Gaillon, est partagé en deux colonnes et parfaitement écrit. L'écriture est de la fin du xv^e siècle. »

² Sur ces mss. qui m'ont été indiqués par M. Gh. de Beaupaire, voy. plus haut, p. 227 et 239.

³ Sur ces deux mss. de Cicéron et de César, voy. le Catalogue d'Endlicher, p. 7 et 33, n^o xv et lvi. — On voit encore les armes d'Aragon sur un manuscrit de saint Ambroise conservé dans la même bibliothèque et décrit par Denis, *Codices mss. theologici bibliothecæ palatiæ Vindobonensis latini*, t. 1, 627, n. cci.

COLLECTION DE LORD ASHBURNHAM.

N. 88 de l'Appendice⁽¹⁾. Questions de saint Thomas sur le mal.

ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE DE CLERMONT.

N. 543⁽²⁾. Commentaires de Jean Scot sur les quatre livres des Sentences. Quatre volumes⁽³⁾.

COLLECTION VENDUE EN 1829 PAR JOHN COCHRAN.

N. 390. Traités italiens sur la fauconnerie.

COLLECTION VENDUE EN 1859 PAR M. LIBBI.

N. 740. Traité d'Onosander traduit par Nicolas de Nègrepont.

Sans m'arrêter plus longtemps à la collection venue de Naples, je passerai à la seconde partie de la bibliothèque du cardinal d'Amboise. Elle se composait des livres qu'il avait achetés de différents côtés, de ceux dont on lui avait fait hommage et de ceux qui avaient été exécutés à ses frais. La plupart sont portés sur les inventaires que M. Deville a joints à son édition des comptes de construction du château de Gaillon. Le premier⁽¹⁾, sans date, ne paraît mentionner que les livres conservés dans le manoir archiépiscopal de Rouen. Le deuxième⁽²⁾ contient, selon toute apparence, les livres du manoir de Rouen et ceux du château de Gaillon; on y a noté dans un chapitre distinct⁽³⁾ les volumes vendus par le roi Frédéric. Je ne parle pas ici d'un troisième inventaire⁽⁴⁾ qui a été dressé en 1550, c'est-à-dire longtemps après la mort du cardinal-légat. Comme le deuxième inventaire fournit les renseignements les plus utiles et les plus complets, je l'ai choisi pour être mis sous les yeux du lecteur.

Inventaire
de
la seconde partie
de
la bibliothèque du cardinal
d'Amboise.

1. Ung bel et magnifique breviaire en parchemin, usage de Rome, couvert de drap d'or, qui fermoit à fermeaux d'or en quatre endroits, dont il en y a troys perdus.

2. Ung aultre beau petit breviaire en parchemin, usage de Rome, couvert de velours tainet en graine, garny d'argent doré à ouvrage de Venise.

3. Ung livre d'histoires, sans escripture, couvert d'argent doré et esmaillé, où est la trans-

⁽¹⁾ N. 539 des mss. du collège de Clermont, et n. 480 de Meerman.

⁽²⁾ N. 482 de Meerman.

⁽³⁾ Le n° 463 de la même bibliothèque venait peut-être de la librairie des rois aragonais de Naples. D'après les auteurs du catalogue imprimé, c'était un saint Augustin sur les psaumes, en quatre volumes, qui avait été fait, en 1480, par Rodul-

plus Brancalypus, pour Ferdinand, roi de Castille. Ce ms. figure au catalogue de Meerman sous le n° 416.

⁽⁴⁾ *Comptes de Gaillon*, p. 486. (Collection de documents inédits.)

⁽¹⁾ *Ibid.* p. 529.

⁽²⁾ Voy. plus haut, p. 233.

⁽³⁾ Deville, p. 500.

figuration Nostre Seigneur d'un costé, et la resurreccion de Faultre, avec les armes du roy et de monseigneur par dedans, sur argent blanc.

4. Ung livre en parchemin, commenceant : Legatus viam corripimus, couvert de satin cramoysi, garni d'argent doré, ouvraige de Venise, avec six cordons de soye rouge à houppes [garnies de perles] ¹.

5. Valère le Grant, en deux volumes de parchemin, couvert de veloux vert ⁽²⁾.

6. Les oraisons de Cicero, en parchemin, couvertes de veloux cramoysi, à deux fermans d'argent blanc ³.

7. Vita Christi, en parchemin, contenant deux volumes, couvert de veloux violet.

8. Ung moyen volume en parchemin, commenceant : Hieronymianum (*sic*), couvert de veloux violet.

9. Les espîtres saint Hierosme, en parchemin, couvert de veloux violet.

10. Un volume en parchemin, de constitutionibus rerum, couvert de veloux en graine.

11. Ung volume en parchemin, de civitate Dei, couvert de veloux tanné ⁽⁴⁾.

12. Les espîtres saint Pol, en parchemin, couvertes de veloux en graine.

13. Ung aultre volume en parchemin, nommé les Triumpbes de Rome, couvert moytié de drap d'or et Faultre de veloux noir.

14. Ung Ptholomé, en parchemin, escript et figuré à la main, couvert de cuyr noir, à la mode d'Ytalie.

15. Les épîtres de Sénèque, couvertes de veloux cramoysi, bordés à semence de G ⁽⁵⁾, garny de cuyre doré.

16. Ung psaultier de parchemin, lettre bastarde, couvert de veloux noir.

17. Ung aultre petit volume, commenceant : Albertus Gattaneus, couvert de satin bleu ⁽⁶⁾.

18. Ung aultre petit volume, commenceant : Sedulii carmen pascale, couvert de veloux noir.

19. Ung anthiphonier en parchemin, moyen volume, couvert de satin rouge.

20. Ung aultre volume de meditationibus sancti Bonaventure, couvert de satin violet.

21. Ung messel, en moyen volume, couvert de veloux violet.

22. Ung breviaire de chambre, moyen volume, de lettre bastarde, en parchemin.

23. Ung aultre volume en parchemin, des miracles Nostre Dame, couvert de [satin] violet ⁽⁷⁾.

24. Une bible en parchemin, petit volume, couverte de veloux tanné.

25. Ung confessional en parchemin, couvert de damas noir.

26. Ung aultre petit volume en parchemin, où est contenue la description d'Ytalie.

27. Ung aultre petit volume en parchemin, où est l'oraison de la reduction de Milan, [couvert de damas noir] ⁸.

28. Ung aultre petit volume, commenceant : Ecce scribo vobis unum myrabile, couvert de veloux cramoysi.

Les mots entre crochets m'ont été fournis par le premier catalogue.

¹ Cet exemplaire de Valère-Maxime, ou du moins l'un des volumes dont il se composait, paraît appartenir au duc d'Anjou. (*Description sommaire des objets d'art faisant partie des collections du duc d'Anjou, exposés dans la visite du Fine Arts Club, le 21 mai 1869*, p. 54, n° 501. Voy. plus bas, p. 249.)

Ms. latin 7774.

Je puis indiquer deux mss. de la Cité de Dieu

qui viennent du cardinal d'Amboise. L'un d'eux est notre ms. latin 2070; l'autre n'a été signalé par M. Meyer comme conservé à la bibliothèque des avocats d'Édimbourg, sous la cote 1.1.2.

⁵ -Les épîtres de Sénèque, couvertes de veloux cramoisy, semez de G à broderie. -Premier catalogue.

⁶ Ms. latin 5939.

⁷ -De miraculis beate Marie et vitis plurimorum sanctorum. - Inventaire de 1550.

⁸ Ms. latin 5891.

29. Ung aultre petit volume, couvert de satin bleu, aux armes de France.
30. Ung aultre petit volume, couvert de satin tanné, commenceant : Compendiosus sermo de indulgentia plenaria.
31. Ung aultre petit volume, couvert de satin vert, où est l'oraison des Florentins ¹.
32. Ung aultre volume de laudibus trium virorum, couvert de cuyr tanné.
33. Ung petit volume en parchemin, commenceant : Instrumentum ratificationis, couvert de cuyr tanné.
34. Deux grans volumes en parchemin, contenant partie de la bible, couvert de cuyr rouge.
35. Ung aultre moyen volume, en parchemin, commenceant : Incipit [sermo] sancti Hieronimi presbiteri [ad Paulinum].
36. Ung beau messel en parchemin, usage de Rouen, couvert de cuyr blanc.
37. Ung aultre grant volume en parchemin commenceant : Incipiunt rubrice decretalium, couvert de cuyr blanc.
38. Ung aultre moyen volume en parchemin, de cultu vince, couvert de cuyr.
39. Ung aultre moyen volume en parchemin [de la bible], commenceant : In principio creavit Deus, etc. couvert de cuyr rouge.
40. Ung psaultier commenté, en parchemin, couvert de cuyr blanc.
41. Ung aultre petit volume en parchemin, à célébrer la messe.
42. Ung psaultier en parchemin, petit volume, avec plusieurs oraisons, couvert de cuyr et garny d'argent blanc.
43. Ung aultre moyen volume en parchemin, nommé les Tragédies de Sénèque, [couvert de cuyr rouge].
44. Ung aultre petit volume en parchemin, commenceant : Valerii Maximi Francorum, etc. couvert de cuyr rouge.
45. Ung canon en parchemin, couvert de cuyr rouge.
46. Ung aultre petit volume nommé Leonardi Aretini, relié à la mode d'Ytalie ².
47. Ung aultre petit volume en parchemin, de potestate generalis concilii, couvert de cuyr rouge.
48. Ung institute en parchemin, couvert de cuyr rouge ³.
49. Ung autre petit volume, de unitate sancte matris ecclesie, couvert de cuyr rouge ⁴.
50. Unes heures en parchemin, couvertes de cuyr rouge.
51. Ung Saluste en parchemin, de bello Inguirino, couvert de cuyr noir.
52. Unes veilles decretalles en parchemin, moyen volume, dont les ays sont rompus.
53. Ung psaultier commenté, en papier, couvert de cuyr rouge.
54. Deux volumes en papier, reliés en parchemin, de confiscationibus Mediolanensium.
55. Ung petit volume en papier, de floribus sancti Bernardi ⁵, couvert de satin violet.
56. Ung aultre petit volume [en papier], commenceant : Presentis argumentum, couvert de cuyr rouge.
57. Une oraison en papier, couverte de satin rouge ⁶.

¹ -L'oraison faicte par les Florentins.- Premier catalogue.

² -Leonardus Aretinus in Phebum (sic) Platonis.- Inventaire de 1550. — C'est le ms. latin 6568.

³ -Instituta cum pluribus libris regum.- Inventaire de 1550.

⁴ Ms. latin 3180 B.

⁵ Extraits de saint Bernard.

⁶ «Ung autre petit livre en papier, couvert de «talléaz rouge, où est une oraison de maistre «Guillaume de la Mare.» Premier catalogue. — «Guillelmus de Mara ad dominum Georgium de «Ambasia.» Inventaire de 1550.

58. Ung petit livre d'acquitz, en papier, touchant la conté de Sarizannes⁽¹⁾.
59. ² Troys volumes de la Bible, escrips par le soubz prieur des Augustins de Rouen, deux couvers de velours noir, et l'autre de cuir rouge.
60. Troys volumes du grant Decret, dont le premier contient les distinctions, le second jusques à la xiv^e cause, et le tiers contient la reste des causes avec de penitencia⁽³⁾.
61. Deux volumes des œuvres de Sénèque, en parchemin, couvers de velours en graine, garniz de fermaus de loton doré⁽⁴⁾.
62. Ung grant volume en parchemin, nommé Froisart, couvert de velours tenné, richement enluminé et hystorié, garny de loton doré.
63. Ung aultre grant volume en parchemin, nommé Titus Livius, richement enluminé et hystorié, garny d'argent blanc à ouvrage antique.
64. Ung Plinius, en parchemin, qui n'est pas prest de couverture.
65. Les epistres saint Cyprien, en parchemin, couvertes de veloux noir.
66. Les questions tusculanes comentées, en parchemin, couvertes de veloux tanné⁽⁵⁾.
67. Justin, en parchemin, couvert de velours noir⁽⁶⁾.
68. Paulus Orosius, en parchemin, couvert de velours noir.
69. Pseutonium, en parchemin, couvert de velours noir⁽⁷⁾.
70. Ung volume en francoys, couvert de velours noir, fermant à deux fermaus d'argent doré, nommé le Sentier et Somme abregie de théologie.
71. Josephus de antiquitatibus, en parchemin, richement enluminé et hystorié, couvert de velours noir.
72. Ung manipulus curatorum, en parchemin, couvert de velours noir.

Ce catalogue présente plusieurs lacunes, qu'on peut en partie combler avec d'autres documents. Ainsi les livres suivants figurent à divers chapitres de l'inventaire général du mobilier du légal, en 1508.

Ung livre en parchemin, couvert de drap d'or frizé, doublé de satin cramoisy, intitulé *Ordo breviarū secundum consuetudinem Romane curie*.

Ung aultre livre de parchemin, intitulé *Chronica chronicorum*, couvert de parchemin⁽⁸⁾.

Ung petit tableau en façon de heures, couvert de camelot de soye violet, où est la représentation de Nostre Seigneur au monument, garny d'argent doré.

Ung messel.

Ung canon.

Ung livre de bénédictions.

Le livre que donnat le maistre des cérémonies de Rome⁽⁹⁾.

¹ Sarizanne. Premier catalogue.

² Les livres suivants, qui ne figurent pas sur le premier catalogue, étoient, selon toute apparence, des volumes écrits avec luxe et destinés spécialement à la librairie de Gaillon.

M. Bourdin a exposé à Rouen, en 1861, un volume de Gratien dont l'initiale est ornée des armes de Georges d'Amboise. Je ne puis dire si c'est un des volumes de l'exemplaire ici décrit sous le n. 60. (Voyez plus bas, p. 249.)

³ L'un de ces volumes est le ms. latin 6391.

⁴ Ms. latin 6337.

⁵ Ms. appartenant à M. le docteur Bigot, exposé à Évreux en 1864.

⁶ Ms. latin 5819.

⁷ Je donne d'après l'édition de M. Deville (p. 532) les deux articles précédents, que je n'ai pas trouvés dans l'exemplaire ms. de l'inventaire que M. de Beaurepaire m'a communiqué.

⁸ Le livre donné par le maître des cérémonies est peut-être le cérémonial romain dont il sera question plus bas, p. 251 (ms. latin 938).

Vita Christi, fait par figures, couvert d'argent richement esmaillé.

La lignée des roys de France, faite en ung rondeau de parchemin, figuré par ung arbre commençant : Priamus le jeune et Anthenor, etc. en ung estuy de cuir noir.

Ces belles heures en parchemin, usage de Romme, données par Monsieur de Paris.

Un compte de l'année 1502-1503 ⁽¹⁾ nous fournit de curieux détails se rattachant à l'exécution de plusieurs des livres dont l'inventaire vient d'être publié.

Ainsi, le *bel et magnifique breviaire en parchemin, usage de Rome* (art. 1), avait été écrit par Pierre de la Poterne ⁽²⁾, par Nicole de Saint-Lô ⁽³⁾, par Pierre le Boucher ⁽⁴⁾ et par Pierre Pemetot ⁽⁵⁾. Les nombreuses miniatures qui l'ornaient étaient dues aux pinceaux de Jean Serpin ⁽⁶⁾, d'Étienne du Monstier ⁽⁷⁾ et de Nicolas Hiesse ⁽⁸⁾.

Le *Valère le Grant, en deux volumes de parchemin* (art. 5), renfermait, entre autres ornements, huit histoires ou miniatures dont le tour (l'environnement) avait été recouvert de lettres d'or par Jean Serpin ⁽⁹⁾.

Les *Épîtres de Sénèque* (art. 15) avaient été enluminées par Jean Serpin et par Robert Boyvin ⁽¹⁰⁾.

Le *Canon en parchemin*, mentionné dans l'article 45, avait été écrit et enluminé par Étienne du Monstier et Étienne de Vaulx ⁽¹¹⁾.

Les *trois volumes de la Bible, escripts par le soubz-prieur des Augustins de Rouen* (art. 59), renfermaient le texte et la glose des livres saints ⁽¹²⁾. Le religieux qui avait copié ces volumes se nommait frère Jean l'Anglois ⁽¹³⁾. Les enluminures étaient de Jean Serpin ⁽¹⁴⁾.

Les *trois volumes du grant Decret* (art. 60) avaient été transcrits par Étienne de Vaulx ⁽¹⁵⁾, d'après un exemplaire que maître Gyprien avait acheté de Jean Hmin. le 15 octobre 1502, pour le prix de 70 sous ⁽¹⁶⁾.

Celui des *deux volumes des œuvres de Sénèque* (art. 61) qui renfermait les Proverbes avait été enluminé par Jean Serpin ⁽¹⁷⁾.

Le *Titus Livius, richement enluminé et hystorié* (art. 63), avait été transcrit par Guillaume le Roux ⁽¹⁸⁾, par Pierre Boyvin ⁽¹⁹⁾ et par Michel le Roux ⁽²⁰⁾. Les enluminures en avaient été confiées à Nicolas Hiesse et à Robert Boyvin ⁽²¹⁾.

Le compte qui nous fournit ces renseignements parle encore de deux ouvrages

Comptes des copies
faites
pour le cardinal

¹ Publié par M. Deville, à la fin de son édition des *Comptes de la construction du château de Gaillon*.

² P. 437.

³ P. 438.

⁴ P. 441, 442.

⁵ P. 442.

⁶ P. 437, 442.

⁷ P. 442.

⁸ P. 442.

⁹ P. 437. Voyez plus haut, p. 246, note 2.

¹⁰ P. 443.

¹¹ *Comptes de Gaillon*, p. 443.

¹² P. 439.

¹³ P. 438 et 439.

¹⁴ P. 442.

¹⁵ P. 440, 441.

¹⁶ P. 438.

¹⁷ P. 443.

¹⁸ P. 437, 438.

¹⁹ P. 440.

²⁰ P. 440.

²¹ P. 443.

qui ne figurent pas sur l'inventaire dressé en 1508. Le premier est une *Mer des histoires*, à l'écriture de laquelle avaient travaillé le fils de Breton Raullet et Michel le Roux ⁽¹⁾. L'autre est un exemplaire de la *Cité de Dieu* ⁽²⁾, en deux volumes, enluminés par Jean Serpin ⁽³⁾ et par Jean Pichore de Paris ⁽⁴⁾; les feuilles du tome I^{er} avaient été dorées par Étienne du Monstier ⁽⁵⁾.

Outre les noms qui viennent d'être passés en revue, le compte de 1502-1503 mentionne un écrivain, Pierre Giraud, qui travaillait à l'année ⁽⁶⁾, et trois marchands de parchemin, Guillaume Duguey, Nicolas de Bavent et Philippe Costé ⁽⁷⁾.

Une lettre du 3 mars 1508 (n. s.) ⁽⁸⁾ nous a encore révélé l'origine d'un livre de la bibliothèque du cardinal d'Amboise qui ne nous est pas connu d'ailleurs. Dans un voyage à Bourges, le cardinal apprit que les chanoines de la Sainte-Chapelle possédaient un ancien manuscrit du commentaire de saint Hilaire sur les psaumes. Il l'emprunta, nonobstant une bulle qui défendait, sous peine d'excommunication, de laisser sortir les livres de la bibliothèque. Le texte lui en parut si bon, qu'il voulut en faire tirer une copie. A cet effet, il obtint des chanoines la permission de garder le volume quelques mois, et, en sa qualité de légat, il les releva des censures qu'ils auraient pu encourir pour le prêt du manuscrit.

Mais il est temps de quitter les inventaires et les comptes pour étudier les manuscrits mêmes du cardinal d'Amboise qui nous sont parvenus. On les distingue pour la plupart à l'aide des armes dont ils sont ornés : pallé d'or et de gueules de six pièces. Ces armes se trouvent dans les manuscrits latins 938, 2070, 3180 B ⁽⁹⁾, 3255, 5711, 5812, 5891, 6202, 6337, 6391, 6568, 7774 et 8578, dans le manuscrit français 54, et dans le saint Augustin de la bibliothèque des avocats d'Édimbourg. Peut-être aussi ont-elles été peintes au commencement des volumes du *Miroir historial* qui portent les nos 308 à 311 du fonds français ⁽¹⁰⁾.

Le cardinal d'Amboise avait adopté pour devise ce verset des psaumes : *Non confundas me, Domine, ab expectatione mea*. On rencontre cette devise dans les ma-

¹ *Comptes de Gaillon*, p. 440.

² Voy. plus haut, p. 246, note 4.

³ P. 442.

⁴ P. 437 et 443.

⁵ P. 438.

⁶ P. 443, 444.

⁷ P. 437, 438, 439.

⁸ Martene et Durand, *Voyage littéraire*, t. 1, p. 28.

⁹ — Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise* (Amst. 1726, in-4), p. 499.

¹⁰ Dans le ms. 3180 B, outre les armes d'Amboise, on remarque les trois écussons suivants : 1. écartelé au 1 et 4 d'Amboise, au 2 et 3 d'or au dauphin d'azur ces dernières armes entraient dans l'écusson de la famille de Bueil, à laquelle apparten-

nait la mère du cardinal légat; P. Anselme, VII, 847); — II, d'azur aux instruments de la passion d'or; — III, d'or à l'aigle de gueules, becqué, membré d'azur; sous ce dernier écusson est tracée la devise : RUDE : EST : ENNVV; au-dessus se déroule une banderole sur laquelle on lit : SOLA CREATA SOLVM DEVM SIGNO.

¹¹ C'est une conjecture de M. Paulin Paris (*Les mss. français*, II, 324) que je rapporte sans oser la combattre. Cependant, lors même qu'il serait démontré qu'on a voulu mettre les armes de la maison d'Amboise sur les mss. 308 à 311, je serais peu porté à admettre qu'ils aient jamais appartenu au cardinal-légat; je les attribuerais plutôt à un autre membre de la famille d'Amboise.

manuscrits latins 2070, 5891, 6391 et 6568. La même pensée, sous une forme un peu différente, se remarque parmi les ornements qui encadrent le fol. 124 v^o du manuscrit français 54 : *Deus meus, in te speravi, non confundar*. Dans ce dernier volume, sur le côté gauche du frontispice, se déroule une banderole chargée de ces mots : *Transivimus per ignem, et induxisti nos in refrigerium*.

La puissance dont jouissait le cardinal engagea plusieurs auteurs à lui dédier les ouvrages qu'ils composaient et à lui en présenter des exemplaires manuscrits.

En tête de son opuscle sur les Gestes des rois de France, Albert Cattani a mis une dédicace trop longue pour être rapportée ici et dont il suffit de citer la suscription :

Reverendissimo et illustrissimo domino domino Georgio de Ambasia, sacrosancte Romane ecclesie cardinali Rothomagensi ac apostolice sedis legato dignissimo, Albertus Cattaneus, juris utriusque doctor, apostolicus protonotarius, felicitatem.

J'ai copié ces lignes d'après l'exemplaire même qui fut offert au cardinal et qui forme aujourd'hui le manuscrit latin 5939.

Symphorien Champier, de Lyon, présenta au cardinal une copie de ses traités sur la division de la France et les victoires des Français dans les pays étrangers, sur les gestes de Charles VIII et de Louis XII et sur les mérites des Français. Cet exemplaire, acquis au xviii^e siècle par la bibliothèque du roi, porte le n^o 6202 du fonds latin. L'origine en est attestée non-seulement par les armes d'Amboise, qui sont peintes au fol. 6 v^o, mais encore par les mots *ex bibliotheca cardinalis Ambasii legati*, qu'on lit au fol. 3.

La bibliothèque du roi s'enrichit en 1712 d'un Cérémonial romain¹, orné au fol. 5 v^o d'une grande peinture, sur laquelle on voit la présentation du livre à un cardinal. Au bas, cette inscription est tracée en lettres d'or :

Monsieur, à mon retour de Rome
Ce présent livre je vous donne.

Il s'agit, selon toute apparence, du cardinal d'Amboise, dont les armes sont figurées au bas du fol. 6 du manuscrit².

L'évêque de Paris donna au cardinal de belles heures, sur parchemin, à l'usage de Rome³.

Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, qui empruntait parfois des livres au cardinal-légit⁴, lui fit hommage d'une belle copie des dialogues de Platon, traduits par Léonard l'Arétin⁵. Cette copie avait été faite à Florence, en 1472.

¹ Ms. latin 938.

² Voy. Inventaire général de l'année 1508.

³ A plusieurs endroits du volume, fol. 5 et 6, on a ajouté après coup les armes de François de Harlay, archevêque de Rouen de 1615 à 1651.

cité plus haut, p. 249.

⁴ Plus haut, p. 338.

⁵ Ms. latin 6568.

d'après l'exemplaire original du traducteur. Voici la note du copiste et la dédicace de l'évêque de Lodève :

Omnia vero opera que supra scripta sunt in presenti volumine ego Gherardus Johannis del Ciriagio, civis et notarius Florentinus, quam accuratius potui ex originalibus dicti domini Leonardii sumpsi et exemplavi in magnifica civitate Florentie, de anno Domini millesimo quattuorcentesimo (sic) septuagesimo secundo et de mense maii.

G. Lodovensis episcopus reverendissimo in Christo patri ac illustrissimo domino domino Georgio sancte Romane ecclesie cardinali ac legato excellentissimo S. P. D. Quanto fastigio philosophia ceteris liberalibus disciplinis humano studio adinventis major est, tanto sublimiore cervicæ reliquos philosophos Plato transcendit ac sydera prope vertice contingit. Ejus igitur divini viri libellos illos quos Leonardus Arretinus latinus ex grecis fecit, cum a rerum administratione quequam oculi tibi supererit, lectione tua dignare. Eum enim virum lectitabis qui, quamvis omni laude cumulatus sis, nunquam tamen te nisi clariorem a se dimittet. Vale.

Ce n'est pas là le seul manuscrit d'origine italienne auquel on ait fait subir quelques changements pour lui imprimer le caractère des livres spécialement faits pour le cardinal.

Dans un recueil de lettres et d'opuscules de saint Jérôme, en deux volumes⁽¹⁾, copiés à Florence en 1483 et en 1484⁽²⁾, un artiste français a refait deux riches frontispices aux armes du cardinal d'Amboise.

Il en est de même d'un Hérodote, copié par *Alexander Verrazzanus* : « Alexander Verrazzanus transcripsit. Laus omnipotentis Deo³. »

L'écusson du cardinal, aujourd'hui à moitié effacé, a été ajouté au haut du fol. 5 d'un exemplaire des lettres d'Eneas Silvius⁽⁴⁾, écrit par une main italienne et orné des armes de la famille Piccolomini⁽⁵⁾, à laquelle appartenait Eneas Silvius, pape sous le nom de Pie II.

Ici doit prendre place l'un des plus beaux manuscrits italiens que le cardinal d'Amboise ait recueillis dans sa bibliothèque⁽⁶⁾. Il renferme le traité de saint Thomas sur le roi et la royauté. Au frontispice, décoré de riches peintures, on remarque cinq médaillons : le premier renferme un portrait avec cette légende :

Ms. latin 1890 et 1891.

⁽¹⁾ A la fin du premier volume on lit cette souscription : « Anno salutis humane MCCCLXXXIII. et XVI mensis octobris, opus hoc præclarissimum nunc apud Florentiam absolutum est, die autem lune, hora vero diei XXII. Laus, honor, imperium et gloria sit omnipotentis Ihesu Christo per infinita sæculorum secula. Amen. Omnium rerum vicissitudo est. » Et à la fin du second volume : « Anno salutis humane MCCCLXXXIII. et XVI mensis novembris, opus hoc celeberrimum Florentie absolutum est, die autem mercurii, hora vero diei XX.

Laus, honor, imperium et gloria sit omnipotentis Ihesu Christo ejusque almae genitrici semper virgini Mariae et glorioso Hieronymo per infinita sæculorum secula. Amen. Omnium rerum vicissitudo est. » Le ms. 5081 du fonds latin doit avoir été copié par le même écrivain que les mss. 1890 et 1891.

⁽²⁾ Ms. latin 5711.

⁽³⁾ Ms. latin 8578.

⁽⁴⁾ D'argent à la croix d'azur chargée de cinq croissants d'or.

⁽⁵⁾ Ms. latin 3111.

JOHANNES GALEA. . . . DVX: le second, un portrait avec cette légende : PHILIPPVS MARIA; le troisième, un portrait de Louis XII, avec cette légende : LADOVICV. REX. FRAN. DVX. MEDIOL.: le quatrième, un portrait de femme (Anne de Bretagne); le cinquième médaillon contenait, sur un fond bleu, une inscription en lettres d'or dont les deux premiers mots ont été grattés; je suis cependant parvenu à lire toute l'inscription, qui est ainsi conçue : KAFFREDI. KARLEI. DELPHINATVS. MEDIOLANI. QVE. PRAESIDIS. Le volume a donc primitivement appartenu à Chaffrey Carles, président du parlement de Dauphiné et du sénat de Milan¹. Ce magistrat possédait quelques autres livres remarquables, et notamment une cosmographie de Ptolémée, dont le frontispice est orné de peintures, avec un écusson de gueules au lion rampant d'or. Les vers suivants attestent les goûts littéraires de Chaffrey Carles :

Chaffrey Carles

PTILOMAEVS AD LECTOREM.

Quam bene respondent laeto mihi saecula cursu,
 Continuoque eadem fata tenore flunt!
 Marco Roma pio primum, Ferraria longo
 Tempore post ducibus me dedit aucta tribus.
 Hinc dono Insubriae praeses Jafredus et idem
 Allobrogum praeses possidet atque colit.
 Scilicet haec habui Ptholomaeus fata beato
 Jafredi ut possem nunc habitare sinu².

Quel que fût l'éclat des manuscrits exécutés en Italie à la fin du xv^e siècle, l'art français ne se laissait pas éclipser. Le cardinal d'Amboise trouva dans la ville de Rouen des écrivains et des enlumineurs dont le travail n'était pas moins parfait que celui des écrivains et des enlumineurs de Naples ou de Florence. Chez nos artistes, les lignes sont peut-être moins pures; les ornements ne sont pas choisis avec autant de science et disposés avec autant de bonheur; les détails sont moins finis; l'imitation des pierres précieuses, des camées et des médailles n'est pas poussée aussi loin; les figures d'enfants nus ne sont pas traitées avec la même grâce et la même légèreté. Mais cette infériorité n'est-elle pas rachetée par

Ms.,
 faits en France
 pour
 le cardinal d'Amboise.

¹ Voy. sur ce personnage une notice de Gui Allard, dans la collection Duchesne, 7, fol. 341. Au Cabinet des titres (première série des originaux, dossier *Charles*), il y a des quittances du 31 juillet 1506 et du 28 juillet 1509, au bas desquelles se lisent les signatures : -Joffroy Charles. — Jafredus karoli. -

⁽²⁾ La ville de Lyon possède un exemplaire du -Liber harmonie instrumentalis Franchini Gaforii -Laudensis, - qui paraît avoir appartenu à Chaffrey

Carles; Delandine, *Manuscrits de Lyon*, III, 542. — Une copie du poème de Bapt. Mantuanus sur saint Denis, avec dédicace à Chaffrey Carles, a figuré en 1853 à la vente de la bibliothèque de M. Gariel; voy. le catal. imprimé pour la vente, p. 270, n° 2974. — On lit à la fin du ms. latin 16684 : -Hic liber est mei Donati de Beauquis Mediolanensis; et d'une autre main : +Communis est Karolo +cum amicis Jafredi, patris Insubrie et Delphina-tus presidis. dono. -

la variété des ornements, par la vigueur de l'exécution et par la profusion des peintures dans le corps des manuscrits?

Pour justifier cette appréciation, je ne citerai pas une copie de la Cité de Dieu¹, faite pour le cardinal par ce maître Cyprien, dont j'ai déjà eu l'occasion de mentionner le nom² : « Ad vota reverendissimi patris et prestantissimi domini domini Georgii de Ambasia, cardinalis Sancti Sixti, archipontificis Rothomagensis, provincie Normannie gubernatoris et primarii sacerdotis, in universo Galliarum regno legati, quam meritissimi, libris decem quos Aurelius Augustinus de civitate terrana edidit, Cyprianus calamo suo finem devotissime dedit, anno a salutari Virginis puerperio millesimo quadringentesimo³ primo, nonis januarii. » Ce manuscrit n'offre rien de bien remarquable, sinon peut-être les efforts du copiste pour imiter le faire des écrivains d'Italie.

Comme exemple du talent des artistes employés par le cardinal d'Amboise, il vaut mieux citer trois grands volumes dont les copistes et les enlumineurs, sans rompre avec les traditions de la calligraphie française, ont puisé d'heureuses inspirations dans les livres que l'Italie commençait à répandre dans nos bibliothèques. Ce sont deux volumes de Monstrelet⁴, et la seconde partie de la *Fleur des histoires*⁵. L'origine de ces volumes n'est pas douteuse. Les armes du cardinal d'Amboise brillent au bas du frontispice de la *Fleur des histoires*, et dans le second volume de Monstrelet, au fol. 287, nous lisons : « Cy finist le second volume des croniques de messire Enguerrand de Monstrelet pour monseigneur et le légat. » Ces trois volumes se recommandent non-seulement par la pureté de l'écriture et l'élégance des lettres initiales, mais encore par le luxe des encadrements et par la multitude des peintures. L'un d'eux, la *Fleur des histoires*, ne renferme pas moins de 428 miniatures. Ces trois volumes, ainsi que les manuscrits français 225 et 594, appartiennent à une même école d'écrivains et d'enlumineurs, et, à n'en pas douter, cette école est celle de Rouen, dont les principaux représentants au commencement du xvi^e siècle figurent dans les comptes analysés plus haut. J'ai recueilli des indices qui nous autorisent à attribuer une origine rouennaise aux cinq manuscrits dont il est ici question. Dans le n^o 54, le mot *Rotomagensis* est tracé sur le bord d'un grand vase qui forme l'un des principaux ornements de la marge extérieure du fol. 190. Le n^o 225 (Remèdes de l'une et de l'autre fortune) se termine par ce sixain :

En mois de may, le jour sixiesme,
Mille cinq cens et le troisisme.

¹ Ms. latin 2070.

² Plus haut, p. 249.

Il faut sans doute lire *quingentesimo*.

³ Mss. français 2678 et 2679.

⁵ Ms. français 54. (Voyez P. Paris. *Les manuscrits français*, t. 1. 63.)

Fut achevée et parfaicte
 Ceste translation, et faicte
 Dedens Rouen, la bonne ville;
 A tous lisans soit-elle utile!

Les frais qu'entraînait l'exécution de ces splendides volumes montaient à des sommes considérables. Nous voyons que, pendant l'année 1502-1503, *la mise pour les livres que mon dit seigneur fait écrire s'éleva* à 1.074 livres 12 sous 10 deniers tournois, environ 5,880 francs de notre monnaie. Différents articles de ce compte permettent d'évaluer le prix que coûtèrent plusieurs des beaux volumes dont je viens de parler. Je prends pour exemple la seconde partie de la *Fleur des histoires*. On y consacra 51 cahiers de parchemin, à 10 sous le cahier, soit 25 livres 10 sous; l'écriture de chaque cahier coûta au moins 30 sous, soit 76 livres 10 sous; les 428 peintures ne peuvent pas être évaluées à moins de 10 sous pièce, ce qui revient à 214 livres. Ainsi, sans les dépenses accessoires de dorure et de reliure, le volume dut coûter environ 316 livres, somme qui répond intrinsèquement à 1,728 francs de nos jours.

Pour résumer les indications que je viens de donner sur la seconde partie de la bibliothèque du cardinal-légat, je dois présenter ici la liste des manuscrits que j'ai reconnu en provenir.

Mss. provenant
 de
 la seconde partie
 de
 la bibliothèque du cardinal

FONDS LATIN.

- N^o 938. Cérémonial romain.
 1890 et 1891. Lettres et opuscules de saint Jérôme.
 2070. La cité de Dieu de saint Augustin.
 3111. Traité de saint Thomas sur le roi et la royauté.
 3180 B. Traité sur l'unité de l'Église.
 3255. Somme de l'Astesan.
 5711. Hérodote.
 5812. Suétone.
 5891. Discours du légat aux Milanais.
 5939. Gestes des rois de France par Albert Cattani.
 6202. Traités de Symphorien Champier.
 6337. Tusculanes et Paradoxes de Cicéron.
 6391. Sénèque.
 6568. Dialogues de Platon.
 7774. Discours de Cicéron.
 8568. Lettres d'Éneas Sylvius.

FONDS FRANÇAIS.

- N^o 54. Seconde partie de la Fleur des histoires.
 2678 et 2679. Monstrelet.

COLLECTION DUPUY.

N° 658. Soumission des Milanais en 1500.

COLLECTION DE M. LE DOCTEUR BIGOT.

Justin, exposé à Évreux en 1864⁽¹⁾.

BIBLIOTHÈQUE DE M. LE DUC D'AUMALE.

Valère Maxime, traduit par Simon de Hesdin.

BIBLIOTHÈQUE D'ÉDIMBOURG.

Cité de Dieu.

A ces volumes on peut joindre des heures conservées à la bibliothèque royale de la Haye⁽²⁾, et probablement le manuscrit qui est ainsi signalé dans le livret du musée de l'Ermitage impérial⁽³⁾ : « La faute de la loi sarrasine et la vérité de la foi chrétienne, par Jean, évêque de Chalon, in-folio, 412 f., quatre grandes miniatures; au bas du premier feuillet, écusson d'or et de gueules, de six pièces⁽⁴⁾. »

Le temps n'a guère respecté les reliures des livres du cardinal d'Amboise⁽⁵⁾. Cependant une dizaine de manuscrits de la Bibliothèque impériale ont conservé plus ou moins intactes les couvertures qui les protégeaient du temps du cardinal-légit⁽⁶⁾. Ils ont à la vérité perdu les fermoirs et les autres ornements de vermeil, d'argent et de laiton, si minutieusement décrits dans les anciens inventaires: mais,

⁽¹⁾ Voy. un article de M. B. Bordeaux, dans le *Cabinet historique*, M. Doc. p. 134.

⁽²⁾ N. 91. Je dois cette indication à M. Vallet de Virville.

Saint-Petersbourg, 1860, in-12, p. 78.

⁽³⁾ Je n'ai pas cru devoir comprendre sur cette liste le Miroir historial, qui forme les n° 308 à 311 du fonds français (voy. plus haut, p. 250, note 10); ni un exemplaire du *Platonius* (ms. français 1309 à 1312), qui, suivant le bibliothécaire de Béthune, aurait été donné par Louis XII au cardinal d'Amboise; ni un Nicolas de Lire que l'auteur du *Catalogue de la biblioth. de M. Solar* (2^e partie, p. 2, n. 3154) considérait comme ayant appartenu au même prélat. Cet exemplaire de Nicolas de Lire, aujourd'hui conservé à la Bibl. imp. fonds latin, n° 8853 à 8858, est orné d'armoiries qui indiquent

assez bien un évêque de la maison d'Amboise, mais la devise VANITAS VANITATUM, qui se lit dans l'encadrement du premier feuillet de la Genèse, paraît étrangère au cardinal Georges.

⁽⁴⁾ Les comptes publiés par M. Deville mentionnent plusieurs travaux de reliure: un Valère-Maxime couvert et capitulé de fil d'or par Hector d'Auberville (*Comptes*, p. 437); un Canon relié par Guillaume le Délyé (*ib.* p. 437); les Proverbes de Sénèque reliés par Guillaume Galet (*ib.* p. 444); un volume de la Cité de Dieu relié par Hector d'Auberville (*ib.* p. 437); de For baillé à Denis, endoreur, pour dorer plusieurs garnitures de livres couverts de velours (*ib.* p. 438).

⁽⁵⁾ Fonds latin, n. 938, 9368, 3063, 4833, 5827, 6137, 6292, 6354, 7549, 8078, 8374, et 17584; fonds français, n. 54.

malgré ces mutilations, ils fournissent encore d'assez bons modèles de reliures en cuir rouge ou noir, à ouvrage doré, à la mode d'Italie.

Le cardinal d'Amboise n'eut garde d'oublier dans son testament (31 octobre 1509) les livres qu'il avait pris tant de peine à rassembler. Il en fit deux parts : il donna à son petit neveu, Georges d'Amboise, les livres français, qui durent être portés au château de Chaumont-sur-Loire ¹ et qui suivirent sans doute les destinées de ce château. Je présume qu'après la mort de Georges d'Amboise, tué à la bataille de Pavie, en février 1525, ils devinrent la propriété de la famille de la Rochefoucauld, au droit d'Antoinette d'Amboise, femme d'Antoine de la Rochefoucauld ².

Quant aux livres latins, le cardinal voulut qu'ils demeurassent à son successeur. « pourvu, dit-il, qu'il ne vende, ne aliène, sinon qu'il le voulût donner aux pauvres de Dieu. »

En vertu de ce legs, les livres latins réunis par le cardinal-légat formèrent la bibliothèque des archevêques de Rouen, dans le château de Gaillon. L'état de cette bibliothèque sous l'archevêque Georges II d'Amboise (de 1511 à 1550) nous est indiqué par un inventaire du 31 août 1550 ³. A cette époque elle ne renfermait guère que les manuscrits latins portés sur les deux catalogues dont il a été précédemment question. Le nouvel inventaire fait à peine connaître une vingtaine d'ouvrages qui ne figurent pas sur les listes plus anciennes. Ce sont les livres suivants :

Unz pulpytte estant au meillen de ladite librairie :

Theodori Gaze in lib. de animalibus.

Unz petit breviaire en grec, escript en lettre d'or.

Unz second pulpytte :

Josephus de bello judaico, couvert de toile.

Une table prez ledict second pulpytte :

Biblie textus qui quondam fuit beati Ludovici Francorum regis.

Psalterium hebreum, grecum, arabicum et chaldeum ⁴.

En une liette de la dicte table :

Naldus Florentinus.

Augustinus Serapitus.

Philippus Maria ad Ludovicum.

Oratio Jacobi Anticarü.

Liber domini Symphoriani.

En autre liette de la dicte table :

Baptista Mantuanus de villa (vita) Dionisiü.

¹ Le Genre, *Vie du cardinal d'Amboise* (Amst., 1726, in-4°), p. 457 et 458.

² P. Anselme, IV, 438, et VII, 125.

³ Le Genre, *Vie du cardinal d'Amboise* (Amst., 1726, in-4°), p. 457.

⁴ Cahier de papier, aux archives de la Seine-Inférieure. Publié par M. Deville, *Comptes*, p. 500, mais avec la fausse date de l'année 1508.

⁵ C'est un livre imprimé en 1516 et que Bruet a décrit dans son *Manuel*, IV, 919.

- Joannes Mayna de Pordinario.
 Octavianus Arsyboldus.
 Autre livre commençant : Comment Adam et Eve furent tentez
 Ludovici Heliani paradoxum ad Georgium Ambasianum.
 Joannes de Castro ad Georgium de Ambasia.
 Publius Faustus.
Unq. quatrième pulpitte :
 De confessione vere fidei.
Unq. cinquième pulpitte :
 Epistole seculares Enee Silvii.
Unq. sixième pulpitte estant contre la paroy de devers nudi :

Unq. septième pulpitte :

Unq. huitième pulpitte :

Unq. neuvième pulpitte :

Unq. dixième pulpitte :
 Joannis Andree reprehensio in Platonis etc.
Unq. onzième pulpitte :
 Vita Leonardi Justiniani.
Deux autres petis pulpittes à pied :

Une forme basse :
 Franciscus Tissardus de litteris hebraicis.

La librairie de Gaillon paraît avoir été complètement négligée et jusqu'à un certain point mise au pillage sous les règnes des derniers princes de la maison de Valois. Elle fut alors dépouillée d'un grand nombre de volumes, dont plusieurs sont successivement arrivés au cabinet des manuscrits, après avoir passé dans les collections de Jacques-Auguste de Thou, de Philippe Hurault, de Gaston, duc d'Orléans, du chancelier Séguier, du cardinal Mazarin, de Bigot, du président Bouhier et de divers amateurs du xvii^e et du xviii^e siècle.

Selon toute apparence, ces dilapidations s'accomplirent sous l'administration de l'archevêque Charles de Bourbon-Vendôme, premier cardinal de ce nom (1550-1590). Pendant le court archiépiscopat du cardinal Charles II de Bourbon-Vendôme (1590-1594), la librairie de Gaillon sortit de ses ruines et reprit un lustre nouveau. Pour combler les vides causés par les malheurs des temps, le jeune archevêque fit travailler d'habiles calligraphes⁽¹⁾ et acquit plusieurs manus-

(1) Le ms. français 17518 est un volume écrit avec luxe pour le cardinal de Bourbon, au château de Gaillon, par Daniel Morin. — Le ms. français 9153, qui porte la reliure du cardinal de

Bourbon, est intitulé : -Recherches de plusieurs singularités par François Merlin, portraictes et -escrites par Jacques Cellier, demeurant à Reims. -1583-1587. -

crits qui ne déparaient pas la collection du cardinal d'Anboise, et parmi lesquels on peut citer le second volume de la bible française de Charles V¹ et les manuscrits suivants du fonds français.

N. 235 et 236. Boccace, *Cas des hommes illustres*.

N. 244 et 245. *Légende dorée*. Exemplaire exécuté pour Antoine de Chourses, mort en 1484 et pour Catherine de Coctivy, sa femme².

N. 273, 274 et 275. *Tite-Live*.

N. 283, 284 et 285. Valère-Maxime. Exemplaire dont la transcription fut achevée à Paris le 30 janvier 1465 (n. s.)³.

Le cardinal de Bourbon fit donner des reliures uniformes à la plupart des manuscrits de la librairie de Gaillon. Ces reliures se reconnaissent au premier coup d'œil. Elles sont en maroquin bleu ou rouge, d'une assez médiocre qualité. La tranche du livre est dorée. Un triple filet d'or borde le dos et les plats du volume. Sur le dos sont imprimés en or le titre de l'ouvrage, l'écusson du cardinal (de France, avec une colice pour brisure) et un médaillon représentant un lis au naturel, avec la devise : CANDORE SVPERAT ET ODORE⁴.

La solidité et l'élégance de ces reliures justifient les titres de *restaurateur des manuscrits* et de *conservateur de l'antiquité* que des inscriptions contemporaines donnent au cardinal de Bourbon :

CAROLO H. S. R. E. CARDINALI A BORBONIO, HVIVS MANVSRIPTI, VT ALIORVM QVAM PLVRIMORVM, RESTAVRATORI, ANTIQVITATIS CONSERVATORI AD SVAM POSTERITATISQVE CONSOLATIONEM, RELIGIO ET PIETAS, VOTIS EIVS ANNVENTES. CONSOCIAT E ASSISTVNT⁵.

Beaucoup de manuscrits reliés par les soins du cardinal de Bourbon portent à l'intérieur de la couverture la note : ~ 1593. GAILLON. ~ Cette note permet de croire que les manuscrits étaient encore à Gaillon en 1593. Figure à quelle époque ils sortirent de ce château⁶ pour entrer au Louvre dans le Cabinet du roi.

Ms. de Gaillon
partis
au Louvre
sous Henri IV

¹ Ce ms. qui formait autrefois le n° 2299.4 du Supplément français, est aujourd'hui au musée des Souverains; il avait dû appartenir au roi Henri III avant de tomber entre les mains du cardinal de Bourbon.

² P. Paris. *Les manuscrits français*, II, 257.

³ Peut-être aurais-je encore dû porter sur cette liste le n° 242 (*Légende dorée*), le n° 254 (*Destruction de Troie*), volume terminé en 1467 et ayant appartenu à Anne de Graville et à Jean de Rochechouart, et les n° 277 et 278 (*Tite-Live*). Mais

il n'est pas certain que ces quatre volumes aient appartenu au cardinal de Bourbon.

⁴ Un certain nombre de livres imprimés de la Bibliothèque impériale sont ornés de la même reliure.

⁵ En tête du tome II du ms. latin 2231. Cette inscription se lit également à la fin de la bible du musée des Souverains. Je crois y reconnaître l'écriture de Daniel Morin, le copiste du ms. français 17518.

⁶ Le 30 décembre 1639, le chancelier Séguier

Ce fut certainement avant la mort de Henri IV, puisque plusieurs volumes reliés aux armes du cardinal de Bourbon ont reçu après coup l'impression du nom de ce roi. Tel est le manuscrit latin 6310. Sur les plats de ce volume, on voit, d'un côté, les écus de France et de Navarre, avec la devise *MANET ALTIMA COELO*; de l'autre, cette inscription : *HENRICI IIII, PATRIS PATRIAE, VIRTUTVM RESTITVTORIS*. Les manuscrits français 235 et 236, et deux volumes du musée des Souverains (la bible de Charles V et les Heures de Henri IV⁽¹⁾) peuvent être l'objet d'une semblable observation⁽²⁾.

Les volumes de Gaillon qui furent portés à Paris sous le règne de Henri IV restèrent dans le cabinet du Louvre jusqu'au commencement du règne de Louis XV. A cette époque ils furent incorporés dans les collections de la bibliothèque du roi⁽³⁾.

Quelques manuscrits du cardinal d'Amboise durent se conserver jusqu'à la fin du xviii^e siècle, soit à Gaillon, soit dans les environs. Trois sont aujourd'hui la propriété de la ville de Louviers⁽⁴⁾.

domia audience dans le château de Gaillon, - en la -gallerie où estoit ey devant la bibliothèque. - (Floquet, *Diuire du chancelier Séguier*, p. 64.)

¹ Barbé de Jouy, *Notice des objets composant le musée des Souverains*, p. 154-157.

² Je saisis cette occasion de signaler quelques manuscrits reliés au chiffre de Henri IV : ce sont les n^{os} 2920, 3341, 6961, 7207, 7286, 8524

et 8677 du fonds latin, et les n^{os} 15982 et 15983 du fonds français. Il faut y ajouter plusieurs centaines de manuscrits grecs. (Voy. plus haut, p. 211 et 212.)

³ Voy. plus loin, chapitre vii.

⁴ Ravaisson, *Rapports sur les bibl. de l'Ouest*, p. 285. — Bréauté, *Catalogue de la bibliothèque de Louviers*, p. 369 et suiv.

CHAPITRE VI.

RÈGNE DE LOUIS XIV.



I.

ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE. — LES FRÈRES DUPUY. — NICOLAS COLBERT. — LE MINISTRE COLBERT. — PIERRE DE CARCAVY. — CLÉMENT. — TRANSLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA RUE VIVIERNE. 1643-1666.

— Au moment où Louis XIV montait sur le trône, un nouveau maître de la librairie entra en fonctions : c'était Jérôme Bignon, qui avait succédé à François de Thou, en 1642, et qui prêta serment en cette qualité, le 8 mai 1643. Il fit obtenir à son fils, en 1651, la survivance de sa charge⁽¹⁾.

— Bignon.

Nicolas Rigault⁽²⁾ avait encore le titre de garde de la bibliothèque, mais il n'en exerçait plus guère les fonctions. Il traita de sa charge, en 1645, avec les frères Dupuy⁽³⁾, et se retira à Toul, où il mourut en août 1654, laissant des manuscrits, dont plusieurs échurent à la bibliothèque du roi⁽⁴⁾.

— Les frères Dupuy.

Les frères Dupuy prirent possession de leur charge et du logement qui en dépendait, sur la fin du mois de juin 1645. Le 1^{er} juillet, Jacques annonçait ainsi sa nouvelle installation à son ami Saumaise : « Je vous écris de nostre nouvelle habitation, où nous nous sommes transportez depuis six jours seulement. Nous y trouvons grande douceur et une liberté d'air si grande qu'il semble que nous soyons à la campagne. Ce n'est pas que nous n'ayons eu du regret à quitter la rue des Poitevins; car il faudroit estre insensible pour n'estre point touché de tendresse en ces séparations⁽⁵⁾. »

L'année même de leur entrée en fonctions, c'est-à-dire en 1645, les Dupuy rédigèrent un nouveau catalogue des manuscrits du roi. Prenant pour base de

— Catalogue dressé en 1645.

⁽¹⁾ *Mém. hist.*, p. xxiii et xxiv. Conf. le volume 70 de la septième division du cabinet de Clairambault, p. 621.

⁽²⁾ Voyez plus haut, p. 198-200.

⁽³⁾ « Nous avons traité avec M. Rigault de sa charge de garde de la bibliothèque du roi, où il y a un logement annexé; nous l'avons à survivance l'un de l'autre. Le bonhomme a renoncé à Paris et a fait venir près de lui tous ses livres. » (Lettre

de Jac. Dupuy à Saumaise, le 11 févr. 1645. Ms. français 3934, fol. 62.)

⁽⁴⁾ Mss. latins 3159 A, 4035, 5208 et 5987. Conf. le catal. des mss. de Rigault, publié en 1653 par Labbe. *Nova bibl.*, p. 370, et Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 560. Voy. plus bas, art. viii. — Une partie du ms. français 15463 paraît composée des mémoires de Rigault.

⁽⁵⁾ Ms. franç. 3934, fol. 70.

leur travail l'inventaire de l'année 1622, ils partagèrent les manuscrits en deux séries : la première série comprenait 2,334 numéros, plus 6/4 numéros affectés, les uns (1 à 55) à des paquets ou liasses, les autres (56 à 64) à divers livres dont la plupart étaient de grand format. En général, les volumes de cette série sont ceux qui étaient enregistrés dans la première partie du catalogue de 1622. A peu d'exceptions près, les manuscrits conservèrent dans le nouvel arrangement l'ordre qui leur avait été précédemment assigné. La seconde série du catalogue de 1645 comprend 1,532 numéros : elle est consacrée aux manuscrits portés dans la deuxième et dans la troisième partie de l'inventaire de 1622.

Nous possédons deux exemplaires du catalogue de 1645. Le premier⁽¹⁾ se compose de trois volumes, renfermant : 1° la minute du catalogue de la première série, préparée par Pierre Dupuy, sur un exemplaire de l'inventaire de 1622, écrit de la main de Rigault ; 2° la copie du catalogue de la seconde série, avec une table alphabétique ; 3° la minute de la table alphabétique de la première série, préparée par Pierre Dupuy. L'autre exemplaire⁽²⁾ comprend : 1° la mise au net du catalogue de la première série, par Pierre Dupuy, avec le titre de 116 manuscrits qu'on a ajoutés après coup, sous les cotes 2335 à 2450 ; 2° la mise au net, par Jacques Dupuy, du catalogue de la seconde série, avec une table alphabétique³. Le P. Labbe a donné un extrait du catalogue de 1645⁽⁴⁾.

Les frères Dupuy tenaient d'autant plus à dresser un inventaire exact des manuscrits du roi, qu'ils possédaient eux-mêmes une fort belle collection de manuscrits. Leur père, Claude Dupuy, mort le 1^{er} décembre 1594, en avait recueilli d'infiniment précieux, tels que les épîtres de saint Paul en grec et en latin (ms. grec 107) et le Tite-Live en lettres onciales (ms. latin 5730).

Outre les manuscrits que Claude Dupuy laissa à ses enfants, on peut citer les antiques fragments de Virgile qu'il donna à Fulvio Orsini, et sur lesquels M. Pertz a récemment appelé l'attention du monde savant⁽⁵⁾.

Les auteurs du *Mémoire historique*⁽⁶⁾ donnent à entendre que les frères Dupuy

⁽¹⁾ Fonds latin, n. 9352 à 9354.

⁽²⁾ Fonds latin, n. 10366 et 10367.

⁽³⁾ Le ms. 17 de la biblioth. de Troyes paraît être une copie d'une partie de l'inventaire de 1645. (Voy. *Catal. des mss. des bibl. de s. dép.*, II, 21.)

⁽⁴⁾ *Voca bibliotheca mss. librorum*, p. 269 à 336.

⁽⁵⁾ *Über die Berliner und die Vatikanischen Blätter der ältesten Handschrift des Virgil*, von G. H. Pertz, Berlin, 1863, in-4°. — M. Pertz a fort bien établi que les feuillets donnés par Claude Dupuy à Fulvio Orsini, aujourd'hui conservés au Vatican, n° 3256, sont venus du même exemplaire que les trois feuillets achetés à la Haye, en 1862, pour la bibliothèque de Berlin. Mais je crains qu'il n'ait été induit en

erreur par les auteurs de la *Palaogr. universelle*, quand il a confondu les feuillets du Vatican avec les feuillets qu'ont cités Mabillon et Raimart (*De re dipl.* 637; conf. *Nov. Tr. de dipl.* III, 41). Les feuillets dont parlent les Bénédictins faisaient partie de la bibliothèque de Pithon; ils étaient parfaitement distincts des feuillets que Dupuy avait envoyés en Italie au xvi^e siècle, bien que dans l'origine ils aient certainement appartenu au même manuscrit que les feuillets du Vatican et de la bibliothèque de Berlin. (Voyez au reste un second travail de M. Pertz, communiqué à l'Académie de Berlin le 21 avril 1865 et inséré à cette date dans le compte rendu de cette compagnie.)

⁽⁶⁾ P. xxv et xvi. Conf. Boivin, p. 428.

vendirent leurs manuscrits au roi, le doute fort qu'ils aient agi de la sorte : selon toute apparence, ils ont conservé jusqu'à leur mort les collections qu'ils considéraient à bon droit comme la partie la plus précieuse de leur patrimoine. Cela résulte du testament que fit Jacques Dupuy le 25 mai 1652, quelques mois après la mort de son frère Pierre ¹.

Par ce testament il donnait au roi sa bibliothèque, avec les manuscrits qui en faisaient partie. Les termes de la donation doivent être conservés : « Me trouvant « seul possesseur d'une assés grande bibliothèque, composée de toutes sortes de « bons livres, curieusement reliés et amassés avecq une recherche et dépense « extraordinaires, tant par M^e Claude Dupuy, mon père, conseiller du roi en sa « cour de parlement, de très-glorieuse mémoire, que par mes frères Christophe, « Augustin, Pierre et moy, et ayant veu avecq desplaisir depuis plusieurs années « qu'un grand nombre de rares et bonnes librairies, amassées avecq jugement par « des personnes de condition et de grande érudition, ont esté vendues et miséra- « blement dispersées pour estre tombées entre les mains de personnes avares, ou « qui n'avoient nulle affection aux livres, ny aucune cognoissance des bonnes let- « tres, il m'a semblé estre important pour le public qu'un choix de livres, si exquis « et si bien ordonné, comme est celui de ma bibliothèque, ne soit dissipé, ce que « je prévoy infailiblement devoir arriver après mon décès, au cas que je n'en aye « disposé auparavant. Une aultre raison aussy, qui m'a grandement fortifié dans « cette résolution, est que mon frère Pierre, conseiller du roy en ses conseils, le « dernier décédé de mes frères, tant par son testament que par les discours qu'il « m'a tenus pendant sa maladie et peu de jours avant son décès, m'a conjuré plu- « sieurs fois de ne souffrir la dissipation d'un meuble si précieux; de sorte qu'ayant « toujours vescu ensemble dans une parfaite union et amitié très-estroite, et ayant « confirmé mes sentiments, autant que j'ay peu, aux siens, j'ay jugé à propos, « pour conserver ma dicte bibliothèque en son entier, et en empescher, autant qu'il « se peut, la dissipation, d'en tester au profit du roi... Je lègue et donne à Sa « Majesté ma bibliothèque, comme aussi mes anciens manuscrits, tant ceux que « mon père nous a laissez que les autres qui y ont esté adjoustez depuis sa mort, « ensemble les deux volumes in-folio, escrips de ma main, contenant l'inventaire ou « catalogue tant de mes dits livres imprimés que manuscrits ². »

Ce catalogue, écrit de la main de Jacques Dupuy, est à la Bibliothèque impériale, sous les n^{os} 10372 et 10373 du fonds latin; il se termine par la notice de 260 manuscrits, dont beaucoup sont de premier ordre ³. Jacques Dupuy fit

¹ Pierre Dupuy mourut le 14 décembre 1651. — Sur Pierre Dupuy il faut consulter *Vita Petri Patani*, par Nicolas Rigault, Paris, 1652, in-4.

² Ms. lat. 10393, fol. 178.

³ Il y a un catalogue des mss. de Dupuy dans

le ms. latin 10393. Voir aussi un état dressé par Boivin, dans le ms. latin 17172, fol. 41. — C'est à tort qu'on a dit que le recueil de lettres originales formant les numéros 6622-6625 du fonds français était entré à la bibliothèque du roi avec

une réserve pour ses célèbres recueils de mémoires : il les légua au président de Thou; nous verrons plus loin⁽¹⁾ comment ils nous arrivèrent, sous le règne de Louis XV.

Jacques Dupuy mourut le 17 novembre 1656. Le 20 mars suivant⁽²⁾, le roi accepta la donation contenue dans le testament dont on vient de lire un extrait. La place de garde de la bibliothèque était déjà occupée par Nicolas Colbert, dont les provisions avaient été expédiées le 20 novembre 1656⁽³⁾. L'un des premiers actes de son administration fut de prendre possession de la bibliothèque des Dupuy⁽⁴⁾. Il abandonna l'exercice de sa charge en 1661, quand il fut élevé sur le siège épiscopal de Luçon. Se bornant dès lors à porter le titre de garde de la librairie, il laissa au ministre, son frère, le principal soin et l'entière direction de la bibliothèque. Celui-ci, comme surintendant des bâtiments du roi, ne tarda pas à mettre l'établissement dans sa dépendance la plus absolue⁽⁵⁾. Il commença par écarter Varillas, qui avait travaillé d'abord sous Jacques Dupuy, ensuite sous Nicolas Colbert; il le remplaça, en 1663, par Pierre de Careavy, dont il connaissait la science et dont il avait éprouvé le dévouement⁽⁶⁾. Careavy n'eut jamais le titre de garde de la bibliothèque, mais il en exerça les fonctions jusqu'à la mort de Colbert; il fut aidé par Nicolas Clément, de Toul, l'un de ces hommes modestes et désintéressés dont les services, imparfaitement récompensés des contemporains, méritent la reconnaissance de la postérité.

Careavy et Clément n'étaient pas exclusivement attachés à la bibliothèque du roi; ils donnaient aussi leurs soins à la bibliothèque que le ministre créait en son nom personnel. Colbert s'était imaginé qu'il parviendrait à se faire une collection particulière sans nuire aux intérêts de l'établissement public dont il était fier de tenir les destinées entre ses mains. On put espérer pendant plusieurs années qu'il échapperait aux dangers d'une telle entreprise. Il n'hésitait jamais à faire passer au premier rang la bibliothèque du roi, et c'était assurément pour veiller de plus près sur elle qu'il la fit transporter, en 1666, dans ses maisons de la rue Vivienne⁷. Il ne voulait alors prendre pour lui que les livres dont la bibliothèque du roi n'avait vraiment pas besoin. C'est à elle qu'il fit céder les manuscrits dont Pierre de Careavy jugea convenable de se séparer quelque temps après qu'il eut

les mss. de Dupuy, et qu'il en était sorti quelque temps après. (G. Guiffrey, *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, p. XLIV.) Ce que l'on peut dire de l'origine de ce recueil, c'est qu'il a fait partie de la bibliothèque de l'abbé de Rothelin, et que le marquis de Rothelin, frère de l'abbé, le donna à l'abbé Boudot.

¹ Chap. VII.

² Féliéhen et Lobineau, *Hist. de Paris*, V, 147.

³ *Mém. hist.* p. XXV. Les lettres de provision de Nicolas Colbert sont dans le vol. 72 de la septième division du cabinet de Clairambault, p. 634.

⁴ Quelques mss. des Dupuy étaient alors sortis de leur bibliothèque, peut-être par suite de dons ou d'échanges. (Voy. le ms. latin 13638 et le ms. français 14023.)

⁵ *Mém. hist.* p. XXVI.

⁶ *Ibid.* p. XXVIII.

⁷ *Ibid.* p. XXVIII.

remplacé Varillas¹. Voici ce qu'il répondit à Carcavy, qui s'était fait adjuger, en 1666, pour 3.321 livres, la bibliothèque de lord Hapton : « Si tous les livres qui se trouveront sont nécessaires au roy, et qu'ils ne soient point dans la bibliothèque royale, je feray rembourser cette somme pour le roy : s'il y en a quelques uns qui ne soient pas nécessaires au roy, je les prendray². » Il tenait encore le même langage en 1667, à l'occasion des volumes que Carcavy avait remarqués à Saint-Mandé parmi les dépouilles du surintendant Fouquet : « Il faut, dit-il, prendre tous ces livres pour la bibliothèque du roy³. » Ce fut plus tard, et sans doute à l'instigation de Baluze, qu'il relégna la bibliothèque du roi sur le second plan, et qu'il mit toutes ses complaisances à sa propre bibliothèque.

II.

MANUSCRITS DE GASTON, DUC D'ORLÉANS, DE BÉTHUNE, DE DU FRESNE
ET DE GAULMYN. 1660-1667.

Gaston, duc d'Orléans, avait réuni dans son palais du Luxembourg un cabinet de livres tant imprimés que manuscrits, de médailles, de miniatures, d'estampes et de toutes sortes de raretés. Avant de mourir, il le donna à Louis XIV. Quoique la succession du prince ait été ouverte dès le commencement de l'année 1660, le cabinet de Gaston ne paraît pas avoir été porté à la bibliothèque du roi avant 1667⁴. Il y avait au moins cinquante-trois manuscrits⁵, dont le plus remarquable est l'exemplaire original de l'Histoire des rois de France présenté par Du Tillet à Charles IX⁶. Parmi les manuscrits français, ornés de peintures, que possédait le duc d'Orléans, on peut distinguer quelques débris de la bibliothèque de la maison de Daillon⁷ : le prince les avait sans doute reçus de son gouverneur, François de Daillon, comte du Lude⁸. Gaston jouissait en véritable amateur des raretés réunies dans son palais : il aimait à les comparer à celles qui étaient étalées dans d'autres cabinets. C'est ainsi qu'il se procura la description du cabinet de François Filhol, hebdomadier en l'église métropolitaine de Toulouse⁹. Le

Gaston,
duc d'Orléans.

¹ *Mém. hist.*, p. xxx. On peut évaluer à une vingtaine le nombre des manuscrits qui sont venus de Carcavy. — Quelques volumes écrits par ce savant sont à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Fermat avait légué une partie de ses manuscrits à Carcavy. (Voy. l'article de Libri sur les mss. inédits de Fermat, dans le *Journal des Savants*, sept. 1839, p. 12 du tirage à part.)

² Ms. latin 17172, fol. 49.

³ *Ibid.*, fol. 105 v°.

⁴ *Mém. hist.*, p. xxix.

⁵ On donne généralement le chiffre de 52 (voy. *Mém. hist.*, p. xxix, et une liste dressée par Clément, ms. latin 17172, fol. 45) : mais il faut y ajouter un recueil d'armoiries offert à Gaston par le sieur de Valles, de Chartres, en 1634, ms. français 2768.

⁶ N. 2848 du fonds français.

⁷ N. 127 et 732 du fonds français.

⁸ P. Paris, *Les manuscrits français*, V, 432.

⁹ Cette description, insérée dans le ms. français 390, mentionne « une trentaine de volumes manuscrits, avec les escriptures antiques sur l'escorce, »

P. Jacob¹⁾ a rendu témoignage de l'amour que le duc d'Orléans portait à ses médailles et à ses livres : « Je puis dire de ce prince, sans flatterie, que ny - Alexandre Sévère, empereur des Romains, ny Atticus, grand amy de Cicéron, ny - le très docte Varron, n'ont eu une cognoissance des médailles comme luy; et sa - curiosité ne se termine pas en icelles, mais encore dans la recherche des bons - livres, desquels il orne sa très riche et splendide bibliothèque, qu'il a dressé - depuis peu dans son hostel de Luxembourg, au bout de cette admirable gallerie, - où toute la vie de la fene reine Marie de Medicis a esté dépeinte par l'excellent - ouvrier Rubens. Or cette bibliothèque n'est pas seulement remarquable pour - l'ornement de ses tablettes, qui sont toutes couvertes de velours verd, avec les - bandes de mesme estoffe, garnies de passemens d'or, et les crespines de mesme: - pour toute la menuserie qui se void, elle est embellie d'or et de riches peintures: - mais outre cela les livres sont de toutes les meilleures éditions qui se peuvent - trouver; et quant à leur relieure, elle est toute d'une mesme façon, avec les - chiffres de Son Altesse reale²⁾. Ce prince fait tous les jours une grande recherche - des meilleurs livres qui se peuvent treuver dans l'Europe, donnant des mémoires - pour ce sujet, par la sollicitation de M. Brunier, son médecin et bibliothécaire, - qui travaille continuellement à la perfection de ce thrésor des livres et des mé- - dalles. »

Le duc d'Orléans prenait surtout plaisir à faire représenter en miniature des objets d'histoire naturelle. Personne ne peut lui contester l'honneur d'avoir com-
mencé la célèbre collection qui est aujourd'hui connue sous le nom de *Vélins du Muséum* et qui fut transférée en 1793 de la Bibliothèque au Jardin des Plantes³⁾.

Le cabinet d'Hippolyte, comte de Béthune, l'emportait encore sur celui du duc d'Orléans. Il renfermait une incomparable collection de lettres originales⁴⁾, dans lesquelles on suit pas à pas tous les grands événements de notre histoire depuis l'avènement de Louis XI jusqu'à la mort de Louis XIII. C'était l'œuvre de Philippe, comte de Béthune, et d'Hippolyte, son fils. Ils en avaient puisé les matériaux non-seulement dans leurs archives domestiques, mais encore dans celles des maisons de Nevers et de Montmorency; ils avaient sauvé les papiers de plusieurs illustres personnages que l'insouciance des familles menaçait d'une prochaine destruction. A ces précieux documents historiques ils avaient joint d'anciens volumes tirés de bibliothèques seigneuriales ou monastiques: ils s'étaient ainsi appro-

¹⁾ *Traicté des bibliothèques*, p. 476.

²⁾ La plupart des volumes de Gaston sont reliés en veau; les chiffres consistent en G couronnés. Le ms. français 9768 est orné d'une riche reliure en maroquin rouge.

³⁾ Voy. un article de M. Florens, *Journal des savants*, 1856, p. 595 à 600.

⁴⁾ On comprend difficilement le mépris que Careay faisait de ces recueils. Dans un mémoire que nous connaissons par les citations de Boivin, p. 459 et 469, il indique ainsi les manuscrits de Béthune: « 1.923 manuscrits de M. de Béthune, de très-peu de valeur. » Boivin n'est pas tombé dans la même erreur que Careay.

prié les manuscrits de l'abbaye de Beaupré, au diocèse de Beauvais, qui datent généralement du xiv^e et du xv^e siècle⁽¹⁾. Tout ce qu'ils avaient recueilli fut uniformément relié en maroquin rouge, avec des doubles PP couronnés (*Philippe*) et les armes de Béthune : écu chargé d'une fasces et d'un lambel. La beauté de ces reliures contraste avec l'ignorance, je suis tenté de dire la mauvaise foi, dont a souvent fait preuve le bibliothécaire qui a préparé les titres de chaque volume⁽²⁾.

La reine de Suède voulut séduire le comte de Béthune par des offres d'argent ; mais elle échoua dans son entreprise. Le souvenir de ce fait nous a été transmis par la *Muse historique* de Jean de Lorel⁽³⁾ :

L'illustre reine de Suède,
 Qui, comme chacun sait, possède
 Un esprit haut et généreux,
 Des belles lettres amoureux,
 Ayant appris, des fois plus d'une,
 Que le sieur comte de Béthune,
 Dans son cabinet de Paris,
 Avoit d'excellens manuscrits,
 Comme aussi pluzieurs antiquailles,
 Sçavoir quantité de médailles,
 Reliefs, portraits, crayons, tableaux,
 Des plus rares et des plus beaux,
 A fait proposer au dit comte
 Une somme d'or, qui se monte,
 Tant en justes qu'en quart-d'écus,
 Justement à cent mille écus,
 S'il vouloit vendre sa boutique
 A cette reine magnifique,
 Ou, pour parler un peu plus net,
 Les pièces de son cabinet.
 La proposition est forte,
 Et pourtant l'histoire raporte

Les n^{os} 356, 391, 482, 624, 647, 1729, 1737, 1777, 1837, 1844, 1912, 1976, 2028, 2047, 2080, 2243, 2309, 2352, 2414, 2471, 2514, 2679, 2733, 2823, 2935, 3177, 3227, 3279, 5102 du fonds latin sont des mss. que Béthune avait tirés de l'abbaye de Beaupré. Les n^{os} 2912, 4281 A et 17462 du même fonds viennent aussi de cette maison. Il y a dans le ms. latin 13668, fol. 67, l'indication de plusieurs manuscrits que l'abbaye de Beaupré avait conservés; conf. Martène, *Voyage lit.*, t. I, n. 166. Deux mss. de l'abbaye de Beaupré sont à la bibliothèque de

Soissons; voy. Fleury, *Les manuscrits à miniatures de la biblioth. de Soissons*, p. 65 et 75.

⁽²⁾ J'aurai plus d'une fois l'occasion de signaler les titres mensongers de divers mss. de Béthune. Je ne citerai ici qu'un exemple, le ms. latin 1170, auquel a été ajouté un frontispice destiné à faire croire que c'était le livre d'heures d'Anne de Bretagne; on voit encore au fol. 15 de ce volume les armes du véritable propriétaire, quoi qu'elles soient à moitié effacées. (Voyez aussi ce que j'ai dit plus haut, p. 256, n. 4, d'un exemplaire du *Platycariss*.)

⁽³⁾ Au 10 mars 1652, p. 36 du volume de 1652.

Que le dit comte a refusé
 Ce grand prix d'argent proposé,
 Aimant mieux ses portraits et livres
 Que d'avoir trois cens mille livres.

Ce que le comte de Béthune avait refusé de vendre à la reine de Suède, il l'offrit à Louis XIV⁽¹⁾. Nous avons les lettres, en date du mois de décembre 1662, par lesquelles le roi accepte «le présent que luy a fait le sieur comte de Béthune de manuscrits originaux en deux mil volumes, et de tableaux originaux et crayons des plus excellents peintres d'Italie et de France, anciens et modernes, de statues et bustes de marbre et de bronze antiques, dont le dit sieur comte de Béthune s'est obligé de luy fournir les inventaires dans un an.» En même temps qu'il acceptait la donation, le roi déclarait avoir l'intention formelle que rien n'en fût ôté, vendu ni donné, ni par lui ni par ses successeurs⁽²⁾. Aussi les lettres d'acceptation furent-elles vérifiées par la Chambre des comptes, qui fit insérer l'article suivant dans ses registres, à la date du 10 janvier 1664⁽³⁾ :

Ce jour, le procureur général venu au bureau a présenté les lettres d'acceptation du don fait au roy par le sieur comte de Béthune de plusieurs manuscrits originaux de lettres, traités et autres actes, et a remoustré que ce présent est de telle considération qu'il est obligé d'en faire connoître l'importance à la Chambre, et de luy dire qu'il est d'autant plus digne d'un grand monarque, qu'il y peut trouver de quoy satisfaire son esprit et sa curiosité dans la connoissance générale et particulière des affaires de son royaume, puisqu'il contient, en plus de deux mil volumes originaux, tous les secrets de l'état et de la politique depuis quatre cens tant d'années. Aussi a-t-il été envié et recherché par des testes couronnées, avec des offres fort avantageuses au dit sieur comte de Béthune, dont il n'a pas été tenté, bien loin d'avoir voulu s'en prévaloir, jugeant assez d'ailleurs qu'il n'étoit deub qu'au roy seul, à qui il a été si agréable, qu'il en a voulu laisser des marques éternelles à la postérité, ayant désiré que les registres de la Chambre fussent dépositaires de la gratitude et générosité d'un sujet qui a fait une action si honneste et si louable. C'est pourquoy il estimoit que la Chambre, se conformant en cette rencontre aux intentions du roy, ordonneroit, avec joie et avec éloge en faveur d'une personne du mérite et de la naissance du dit sieur comte de Béthune, que les dites lettres seroient registrées ainsy qu'il le requeroit. Après laquelle remontrance, le dit procureur général retiré, la Chambre aiant fait faire lecture des dites lettres et mis l'affaire en délibération, a ordonné les dites lettres estre registrées, pour avoir lieu et être exécutées, à la charge que les dits manuscrits, tableaux, crayons, statues et bustes tiendront lieu de meubles à la couronne, et que copies des inventaires, signées

⁽¹⁾ Plusieurs volumes reliés aux armes et au chiffre de Béthune étoient probablement égarés lors de la donation faite à Louis XIV. Tels sont : 1° le ms. franç. 2821, qui a appartenu à l'abbé de Bouthelin avant d'entrer à la Bibliothèque du roi ; — 2° le ms. latin 18022, jadis n° 43 du fonds des Feuillants, qui nous est arrivé à l'époque de la Révolution ; — 3° un Rustican du xv^e siècle, que le

duc d'Anjou cite dans sa *Description sommaire*, p. 70, n. 622 ; — 4° un livre d'heures qui fait partie du cabinet de M. Didot.

⁽²⁾ Félibien, *Hist. de Paris*, V, 197.

⁽³⁾ Plumitif de la Chambre des comptes, registre P. 2689 des Arch. de l'Emp. Je dois la communication de cette pièce à mon confrère M. Huillard-Breholles.

du dit Sieur comte de Béthune, et certifiées de celui qui en aura charge, seront mises et déposées au greffe de la Chambre, pour y avoir recours. -

Le nombre exact des manuscrits donnés par le comte de Béthune s'élevait à 1,923 volumes, dont plus de la moitié étaient remplis de lettres originales⁽¹⁾. Un catalogue de la collection, rédigé par Clément, avant l'année 1682, contient la description de 1,567, volumes, rangés sous les titres suivants⁽²⁾ :

- I. Livres de théologie, 118 volumes.
- II. Histoires mêlées, 263.
- III. Histoire de France depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VII, 7. (N^{os} 2882 à 2888 du fonds français.)
- IV. Règne de Louis XI, 29. (N^o 2889 et s.)
- V. Règne de Charles VIII, 7. (N^{os} 2917 et s.)
- VI. Règne de Louis XII, 11. (N^{os} 2924 et s.)
- VII. Règne de François I^{er}, 160. (N^{os} 2935 et s.)
- VIII. Règne de Henri II, 55. (N^{os} 3098 et s.)
- IX. Règne de François II, 4. (N^{os} 3157 et s.)
- X. Règne de Charles IX, 100. (N^{os} 3161 et s.)
- XI. Règne de Henri III, 154. (N^{os} 3262 et s.)
- XII. Règne de Henri IV, 210. (N^{os} 3425 et s.)
- XIII. Règne de Louis XIII : Négociations, 53. (N^o 3654 et s.)
- XIV. Règne de Louis XIII : Mémoires historiques, 144. (N^{os} 3706 et s.)
- XV. Règne de Louis XIV, 9. (N^{os} 3851 et s.)
- XVI. Parlement. Chambre des comptes. Trésor des chartes, 29.
- XVII. Guerre et artillerie, 21.
- XVIII. Inventaires de livres, 9.
- XIX. Romans et vers anciens, 50.
- XX. Livres avec miniatures, 77.
- XXI. Manuscrits touchant le duc de Nevers, 57. (N^{os} 4674 et s.)

Figure pourquoi beaucoup des manuscrits latins de Béthune furent laissés en dehors de ce catalogue, auquel fut ajoutée plus tard une table alphabétique des lettres originales, en deux volumes in-folio⁽³⁾.

Dans le même temps où la Bibliothèque éprouvait les effets de la générosité de Gaston et du comte de Béthune, elle trouvait à s'accroître dans le fonds qu'avait amassé l'un des plus habiles libraires de Paris, Raphaël Trichet du Fresne. Pour employer les expressions du bibliothécaire de Fouquet, il n'y avait point d'homme

R. Trichet du Fresne

⁽¹⁾ *Mém. hist.*, p. xxx et xxxi. Conf. Boivin, p. 454, et une note de Boivin dans le ms. latin 9365, fol. 316.

⁽²⁾ Ce catalogue remplit un énorme volume in-folio, coté Catalogues, 140. En regard de chaque article on a inscrit les numéros sous lesquels les

différents volumes sont aujourd'hui classés dans le fonds latin et dans le fonds français.

Cette table, cotée Catalogues, 141, est l'ouvrage de Boivin et de Buvat, ainsi qu'une table alphabétique des pièces sans nom d'auteur, également en deux volumes, cotée Catalogues, 141 A.

dans le pays latin qui ne le reconnût pour son maître en matière de livres et de tableaux⁽¹⁾. Du Fresne avait recueilli dans ses voyages une vaste collection relative à l'histoire d'Italie ; elle se composait de onze cents volumes imprimés et de trente manuscrits ou environ⁽²⁾. Fouquet, selon toute apparence, la fit acheter par un sieur Arnou, qui la paya 14,000 livres et la déposa dans le château du surintendant, à Saint-Mandé⁽³⁾. Les autres manuscrits de Du Fresne, consistant en une quarantaine de volumes grecs et une centaine de manuscrits latins, français, italiens ou espagnols, furent achetés par ordre de Colbert pour la bibliothèque du roi⁽⁴⁾. On en trouve l'indication à la fin du catalogue qui a été imprimé en 1662⁽⁵⁾.

Gilbert Gaulmyn⁽⁶⁾, doyen des maîtres des requêtes, était mort le 8 décembre 1665, laissant une bibliothèque principalement riche en livres orientaux⁽⁷⁾, mais dont quelques manuscrits avaient été distraits vers 1650 au profit de la reine de Suède⁽⁸⁾. La mort de Gaulmyn fut pour la bibliothèque du roi l'occasion d'acquérir 461 manuscrits arabes, persans ou turcs, 127 manuscrits hébraïques et deux manuscrits grecs⁽⁹⁾. La plupart sont compris dans le procès-verbal de la prise à laquelle Claude le Cappellain, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, procéda le 5 août 1667, avec l'aide de Pierre des Vallées, interprète du roi en langues étrangères⁽¹⁰⁾. Le procès-verbal énumère 557 manuscrits, dont l'estimation monta à 2,685 livres 5 sous. C'est sans doute la somme que le roi paya aux héritiers de Gilbert Gaulmyn.

III.

MANUSCRITS DE FOUQUET. 1667.

Fouquet, pour obéir à la mode du temps, avait placé dans son château de Saint-Mandé une magnifique bibliothèque, dont le fonds primitif venait de M. de Harlay⁽¹¹⁾, et dont l'administration était confiée à un jésuite breton, le père des Champsneufs. Après la disgrâce du surintendant, on saisit ses livres, qui étaient au nombre de plus de trente mille⁽¹²⁾, y compris environ mille cinquante manus-

⁽¹⁾ Lettre du P. des Champsneufs; ms. latin 17172, fol. 99.

⁽²⁾ Il y en a un catalogue détaillé dans le ms. lat. 17170, fol. 66 à 93.

Mémoire de Carcavy, *ibid.*, fol. 104 v.

⁽³⁾ *Mém. hist.*, p. xxxvii.

⁽⁴⁾ *Catalogus librorum bibliothecæ Raphaelis Tricheti du Fresne*, Paris, 1662, in-4°.

⁽⁵⁾ J'écris ce nom tel qu'il est écrit au bas d'une lettre adressée à Peiresse le 6 décembre 1619; collection Dupuy, 688, fol. 91.

⁽⁶⁾ P. Jacob, *Traité des bibliothèques*, p. 510.

⁽⁷⁾ Dans une lettre du 4 juin 1651, Isaac Vos-

sius, après avoir annoncé à Nicolas Heinsius l'arrivée des manuscrits de Petau, ajoute : « Venere una cum illis libri clarissimi Gaulmyni, arabici hebraïcique maxima ex parte, pauci admodum sunt armenici, persici coptrique, graeci vero nulli omnino. » (P. Burmann, *Sylloges epistolæ*, III, 604.)

⁽⁸⁾ *Mém. hist.*, p. xxxii.

⁽⁹⁾ Ms. latin 17172, fol. 107 à 119. — Il y a un autre catalogue des mss. de Gaulmyn dans le ms. lat. 17174.

⁽¹¹⁾ Lettre du P. des Champsneufs; ms. latin 17172, fol. 97.

⁽¹²⁾ Même ms. fol. 101. — Sur les collections de

crits. La prise, faite par quatre libraires jurés, en août et septembre 1665, monta à 38.544 livres 12 sous ¹⁾. Les manuscrits, qui entraient dans cette somme pour environ 4.800 livres, avaient été divisés en deux classes : la première se composait des manuscrits modernes, ou pour mieux dire des manuscrits copiés aux frais de Fouquet; on en comptait 532, qui furent estimés sur le pied d'un peu plus de six livres chacun. Les autres manuscrits, au nombre d'environ 520, ne furent guère comptés qu'à raison de trois livres pièce.

Cependant les deux tiers des manuscrits cotés à un si bas prix avaient une très-noble origine : ils avaient appartenu à un archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, dont la bibliothèque jouissait à bon droit d'une grande réputation parmi les savants du xvii^e siècle. Le catalogue nous en est parvenu ²⁾ : il a été publié par Labbe ³⁾, et moins imparfaitement par Montfaucon ⁴⁾. On y trouvait d'excellents manuscrits grecs, qui avaient été mis à la disposition du P. Combefis, en 1644 ⁵⁾, et des manuscrits latins aussi remarquables par le contenu que par l'ancienneté. Plusieurs de ceux-ci venaient du monastère de Saint-Sauveur le Vicomte ⁶⁾, dont Charles de Montchal avait été abbé commendataire depuis 1639 jusqu'en 1661. Après la mort de l'archevêque de Toulouse, les héritiers offrirent à la reine de Suède les manuscrits qu'avait amassés ce prélat, et qu'ils estimaient dix mille écus ⁷⁾. L'affaire n'eut pas de suite, et les manuscrits étaient encore à vendre en 1654 ⁸⁾. Jean Bouhier, de Dijon, songeait alors à les acquérir ⁹⁾. Il en offrait trois mille livres, ce qui en moyenne mettait chaque manuscrit à environ dix livres. « Je ne crois pas, disait-il le 10 janvier 1655, qu'aucun particulier autre que ceux à qui l'argent ne couste rien en veuille donner davantage ¹⁰⁾. »

Mss.
de
Charles de Montchal.

Fouquet, voy. une lettre de Lafosse, du 7 oct. 1661, dans le ms. français 17398, n. 136.

¹⁾ Le procès-verbal de prise, signé par les quatre experts Jacques Villery, Pierre le Petit, Louis Gontier et Pierre Bienfait, est à la Bibl. impér. n° 9438 du fonds français. On en trouvera des extraits à la page suivante.

²⁾ Ms. latin 16380, et ms. latin 17917 (jadis 21 de Bouhier), p. 425.

Nova bibl., p. 189.

³⁾ *Bibl. bibl.* II, 896.

⁴⁾ Lettre du 21 sept. 1654; ms. latin 16351, fol. 148.

⁵⁾ Tels sont les n° 2629, 2663, 2958, 5075 et 5331 du fonds latin.

⁶⁾ « Bibliothecam librorum manu exaratorum archiepiscopi Tholosani incomparabilis nostra domina suam faciet. Habeo hic catalogum, ejus apographum sequenti hebdomade ad Bidalium remittam. Postulat pro ea decem scutorum mil-

-lia, sed proci dubio multum de ea summa remittetur. » (Lettre d'Isaac Vossius, du 12 juillet 1651 dans le recueil de Burmann, *Syllogæ epistolarum*, III, 620.)

⁷⁾ Un des héritiers de Charles de Montchal était mort dans l'intervalle. On lit dans une lettre que Jacques Dupuy écrivait de Paris à Rigault, le 5 octobre 1652 : « M. de Monchal, maître des requêtes, frère de feu M. de Toulouse, est décédé en son pays d'Amonay. Je [ne] sçai que deviendront les livres de feu son frère. Il avoit bien des mss. Celui-ci ne les eust pas gardeez, et n'attendoit qu'un meilleur temps pour les vendre ici. » (Ms. français 15463.)

⁸⁾ Lettre du 12 août 1654; ms. 86 de Bouhier fol. 132.

⁹⁾ *Ibid.* fol. 132. — Sur le projet que Jean Bouhier avait conçu d'acquérir les mss. de l'archevêque de Toulouse, voy. dans un des chapitres suivants l'article relatif aux mss. de Bouhier.

L'argent ne coûtait guère à Fouquet : il put donc dépasser les offres d'un modeste magistrat de province, et devint ainsi propriétaire des manuscrits de Charles de Montchal. Dans l'estimation de 1665, ces curieux manuscrits n'atteignirent pas à beaucoup près les prix auxquels ils avaient été achetés des héritiers de l'archevêque de Toulouse; mais les évaluations des experts étaient évidemment trop faibles. On en peut juger par quelques exemples :

Prise
des mss. de Fouquet.

MANUSCRITS GRECS.

Ius civile Grecorum, 3 l.
Aristotelis opera, 1 l.
Aristotelis varia, 1 l.
Aristotelis moralia, 2 l.
Porphirius in categorias Aristotelis, 3 l.
Sexti Empirici philosophia, 2 l.
Diophanti arithmetica, 1 l. 10 s.
Variorum opera de arithmetica, 2 l.
Hieronis Alexandrini spiritualia, grec-latîn, Josepho Anna interprete, 10 l.
Pappus Alexandrinus, 2 l.
Varii autores de musica, 8 l.
Theonis mathematica, 2 l.
Dionysius Halicarnasseus, 2 l.
Aristophanis Plutus cum scholiis Nebulae, 10 s.

MANUSCRITS LATINS PROFANES.

Senecae philosophi opera, 2 l.
Titi Livii historia Romana, 2 l.
Ammiani Marcellini historia, 1 l.
Ciceronis de oratore, 1 l.
Terentii comœdiae, 10 s.
Senecae trœgœdiæ, 1 l.
Horatius de arte poetica et Lucanus, 1 l.
Silius Italicus, 1 l.
Sallustius, imparfait, 2 s.

MANUSCRITS LATINS SACRÉS.

Biblia sacra, en cinq volumes, 20 l.
Missale Andegavense, 2 l.
Ivo Carnotensis, 1 l.
Isaci Lingonensis et aliorum opera, 1 l. 10 s.
Anastasius bibliothecarius, 2 l.
Joannis de Columna mare historicum, 5 l.
Historia Hierosolymitana Baldrici, archiepiscopi Dolensis, 1 l.

Bede historia Anglica, cum vita sancti Nicolai, 2 l.
 Petrus de Vincis, 2 l.
 Caroli Magni historia Eginardi, 10 s.
 Bible latine en vers, 2 l.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

Histoire de Godefroy de Bouillon, 6 l.
 Du gouvernement des rois et des princes, 3 l.
 Histoire de maître Alain Chartier, 2 l.
 Livre des bonnes meurs, 10 s.
 Boccace, des nobles malheureux, 6 l.
 Le roman de Berinus, 1 l. 10 s.
 Salluste, César, Lucain et Suétone, 2 l.
 Pèlerinage de la vie humaine, 2 l.
 Roman des quatre dames, 3 l.
 Roman de Bertrand Huan, 1 l. 10 s.
 Histoire des ducs de Bourgogne, 1 l.
 Poème en vieux françois, 5 s.

J'ai noté seulement quatre manuscrits qui furent estimés plus de dix livres chacun : une bible latine, fort antique, 50 livres⁽¹⁾; un missel de Poitiers enluminé, 50 livres; un missel de Paris enluminé, 50 livres; un Froissart relié en velours, 30 livres. L'élévation relative de ces prix s'explique par les peintures dont les volumes étaient décorés. Les miniatures du moyen âge commençaient à être fort goûtées : une vingtaine d'années auparavant, le cardinal Mazarin payait cinq cents livres un exemplaire des Passages d'outre-mer de Sébastien Mamerot, orné de 65 miniatures⁽²⁾.

La prise des livres du surintendant fut le prélude de leur dispersion. En 1667, Pierre de Careax choisit à Saint-Mandé la collection relative à l'histoire d'Italie, qui venait de Trichet du Fresne⁽³⁾, plus 729 volumes in-folio, 601 in-quarto et 25 paquets d'in-octavo. L'ensemble de ce lot, qui renfermait peu de manuscrits, fut estimé 19,300 livres⁽⁴⁾. Plusieurs des manuscrits anciens, surtout ceux qui avaient appartenu à Charles de Montchal, échurent à Charles Maurice Le Tellier, qui mourut archevêque de Reims en 1710⁽⁵⁾.

Les manuscrits modernes avaient été copiés avec plus d'élégance que de correction sur du papier de très-grand format. Il s'y trouvait un double de la collection de Brienne, d'amples extraits des registres du parlement et de la chambre des comptes, divers documents administratifs et historiques. Pour s'en débarrasser plus facilement, on en publia le catalogue en 1667 sous le titre suivant : *Mémoire des*

Dispersion
des livres de Louvois¹

Copies
faites pour Fouquet²

¹ Sans doute le n° 10 du fonds latin.

² Ms. latin 17179, fol. 50 à 65, 104 v° et

³ Ms. français 5594, Voy. *Corresp. litt.* V, 420, 165.

Voy. plus haut, p. 270.

⁴ Je parlerai plus loin des mss. de Le Tellier.

manuscripts de la bibliothèque de M. Fouquet, qui se vendent à Paris chez Denys Thierry, Frédéric Léonard, Jean Dupuis, rue Saint-Jacques, et Claude Barbin, au palais ⁽¹⁾. Le Ragois de Bretonvilliers en acquit un grand nombre, qu'il fit relier à ses armes ⁽²⁾.

Égare comment fut dispersé le cabinet de Bretonvilliers, qui était assez considérable pour avoir droit à une mention dans la *Rigouille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris* :

Tout rebut chez Bretonvilliers ⁽³⁾.

En 1700, un sieur Le Clerc offrit à la bibliothèque du roi cent trente volumes qui avaient fait partie de ce cabinet et qui venaient primitivement de Fouquet. Clément en choisit trente-cinq, qui furent payés 970 livres et qui sont aujourd'hui classés dans le fonds français sous les n^{os} 2731 et suivants. Plusieurs passèrent dans le cabinet de Lancelot ⁽⁴⁾ ; d'autres furent acquis par l'abbé de Caumartin ⁽⁵⁾ ; il y en a un dans les Mélanges de Clairambault ⁽⁶⁾.

Les livres reliés pour Fouquet sont d'ordinaire en veau fauve ; on les reconnaît à l'initiale redoublée ΦΦ et à l'écu chargé d'un écreuil, qu'on voit sur le dos et sur les plats de la couverture ⁽⁷⁾. Mais il ne faudrait pas attribuer la même origine à beaucoup de volumes sur le dos desquels on voit des Φ et des écreuils avec le monogramme HHS ⁽⁸⁾. Les jésuites du collège de Clermont avaient adopté ces marques en souvenir de la rente de mille livres que le surintendant leur avait donnée pour l'augmentation de leur bibliothèque ⁽⁹⁾.

IV.

MANUSCRITS ACHETÉS À L'ÉTRANGER PAR L'ORDRE DE COLBERT. 1667-1675.

Colbert entendait que la France profitât des occasions qui se présentaient d'acquérir des manuscrits à l'étranger. Il attira sur ce point l'attention des agents

¹ In-4 de 62 pages. L'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'Institut (AY 1862) est annoté par Denis Godefroy. — Il y a un meilleur inventaire des mss. modernes de Fouquet dans le procès-verbal de la prise de 1665 (indiqué plus haut, p. 271, note 1), p. 71 à 85.

² D'azur à l'aigle d'argent, tenant en la serre droite un rameau d'or, au chef d'argent, chargé de trois fanailles de gueules. (Palliot, *Science des armoiries*, p. 330.)

³ De Laboële, *Palais Mazarin*, p. 195. — Sur l'hôtel du sieur de Bretonvilliers, voy. Brice, *Description de Paris*, éd. de 1687, p. 239.

⁴ Mss. français 2804 et 2805.

⁵ Mss. latins 9045 à 9069. Mss. français 2755 et 2758. Collection sur le parlement, n. 523 et suiv. — Conf. le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu monseigneur Jean-François-Paul Le Febvre de Caumartin, évêque de Blois*, Paris, 1735, in-12.

⁶ N. 345. — Le ms. français 6696 vient aussi de Bretonvilliers.

⁷ On peut citer comme exemples les mss. latins 3837 et 7340, et le ms. français 9740.

⁸ Par exemple, le ms. latin 12015 et le ms. 27 du fonds de La Vallière.

⁹ Maichelius, *De præcipuis bibliothecis Paris*, p. 92.

diplomatiques et consulaires, en même temps qu'il donnait des missions spéciales à plusieurs savants voyageurs.

C'est ainsi que Vaillant, chargé de ramasser des médailles en Italie, essayait aussi d'y découvrir des manuscrits : « Je vous diray, écrivait-il ⁽¹⁾ à Carevay, de Rome, le 20 novembre 1668, « je vous diray que sur ce que vous m'avez écrit de livres rares, que je travaille sous main jusques à ce que j'aye receu de vos nouvelles. Cependant le doyen de la Rotonde, autrefois le Panthéon, m'a fait voir une bible manuscrite figurée fort ancienne, qui est dans leurs archives. que Baronius cite assés souvent, de laquelle le grand Holstenius disoit : Le pape Urbain en a païé une cent pistoles, que nous avons au Vatican, mais cela en vaut trois cents; depuis ce temps, ce doyen l'a tenue toujours très-cachée et ne la fait voir à personne, de crainte que quelques papes ne la voulussent; c'est pourquoy, lui ayant dit que Sa Majesté recherchoit des livres rares, luy qui est filz de François et qui a toujours de la vénération pour la France, me dit : Si le roy la veut acheter, je feray en sorte au chappitre, remontrant la nécessité de quelque réparation, qu'on la vendra. Il me dit qu'il croioit en conscience que si on la donnoit pour cent pistoles, que c'estoit le meilleur marché qu'on en pourroit faire; elle est grande quasi comme ces grands livres de c[h]œur dont la couverture a esté enlevée. » Cette bible ne fut pas acquise; mais Vaillant, selon toute apparence, proenra d'autres manuscrits à la Bibliothèque : c'est à lui que j'attribue un « Mémoire des livres acheptés à Constantinople, » sur lequel sont portés sept manuscrits arabes, trois tures, un persan, un dictionnaire ture et arabe et un Quintilien ⁽²⁾.

Messieurs de Monceaux et Laisné, qui voyageaient dans le Levant, avaient reçu, en 1667, des instructions pour acquérir des peaux de maroquin, des médailles, des pierres gravées, des manuscrits grecs et des manuscrits orientaux, en négligeant toutefois les textes hébraïques, dont la Bibliothèque paraissait suffisamment pourvue ⁽³⁾.

Voici le texte même de ces instructions, dont nous avons une copie faite par Clément et revue par Carevay ⁽⁴⁾ :

Mémoire pour M. de Monceaux, trésorier de France à Carn, estant présentement dans le Levant.

Monsieur Colbert m'a ordonné de prier M. de Monceaux de prendre, s'il luy plaît, la peine de rechercher pendant ses voyages avec le plus de soin qu'il pourra de bons manuscrits anciens, en grec, en arabe, en persan et autres langues orientales, excepté en hébreu, parce que nous en avons icy quantité, et de les vouloir acheter pour le roy. Les coloyers et autres moyens grecs, comme aussy les maronites du mont Liban, luy en indiqueront quantité de grecs et arabes.

¹ Ms. latin 17172, fol. 121.

² *Ibid.* fol. 134.

⁽³⁾ *Mém. hist.* p. xxxii.

⁴ Elle est datée du 30 décembre 1667 et se trouve dans le ms. latin 18610. (Voyez Le Prince, *Essai historique*, p. 55.)

Vaillant

Instructions
données
à
M. de Monceaux
et Laisné.

Pour les persans je ne sçache pas qu'il en puisse trouver plus facilement que dans la Perse, mais il prendra garde, s'il luy plaist, que les uns et les autres soient entiers et parfaits. Les plus anciens sont ordinairement les meilleurs, et, en ce qui est des grecs, l'ancienneté se connoist, entre autre choses, en ce qu'ils sont escrits en gros caractères et la plus part sans accents. Il y a encore d'autres marques de cette ancienneté et de leur bonté, dont M. de Monceaux sera mieux instruit par les gens du pays et par sa propre connoissance que je ne scaurois luy marquer dans ce mémoire.

Pour ce qui est des matières dont peuvent traiter ces manuscrits, celles de la religion sont les plus recherchées, comme les traittez des pères grecs, les anciens conciles ou synodes et l'histoire ecclésiastique. Après cela, l'histoire séculière, la géographie, la philosophie, la médecine et ce qui regarde toutes les parties des mathématiques. Il se rencontre plusieurs auteurs de ces sciences, aussy bien en arabe qu'en grec, jusques là mesme que quantité de livres anciens, qui ont esté escrits originairement en grec et en latin, et qui ne se trouvent plus en leur langue, se trouvent traduits en arabe, parce que ce peuple s'estant rendu le maistre des sciences, de mesme qu'il a chassé les Grecs de leur pays, s'en est approprié les ouvrages. Jay veu autrefois un illustre voyageur, qui m'a assuré avoir veu dans le Levant les livres de Tite Live qui nous manquent, ceux d'Apollonius Pergæus, de Diophante Alexandrin et quantité d'autres traduits en arabe. Il y a quantité de ces manuscrits dans la célèbre bibliothèque du roy de Maroc : un particulier trouva moyen, il y a quelques années, d'en emporter plusieurs bales, que luy volèrent les Espagnols et les firent conduire dans l'Escurial, où elles sont encore présentement.

Il fera encore, s'il luy plaist, recherche de beaux maroquins, dont les peaux soient grandes, en sorte qu'on puisse prendre commodément dans chacune la reliure de deux grands livres in-folio.

S'il peut en faire venir des vertes aussy facilement que des incarnates, il prendra la peine d'en envoyer quatre ou cinq cents; et des incarnates il en faudroit mil ou douze cents. M. Arnon en a desjà envoyé quelques unes de Marseille; mais il n'a pu en reconvrer des vertes, parce que les marchands ont de la peine d'en faire venir de cette couleur¹.

Ce fut également vers 1667, ou peut-être vers 1673, que Jean-Baptiste Cotelier rédigea les observations suivantes pour servir de règle de conduite aux personnes qui recherchaient des manuscrits grecs²:

Remarques sur les manuscrits grecs.

1. Ceux qui sont in-quarto ou in-folio sont beaucoup préférables à ceux qui sont en plus petit volume.
2. Il y a des manuscrits en parchemin; il y en a sur du papier enduit de quelque matière, sur du papier de soye et sur du papier ordinaire. Les premiers sont ordinairement meilleurs que les seconds, les seconds que les troisièmes, les troisièmes que les derniers.
3. L'écriture qui a le plus de lettres capitales et le moins de distinction de mots, peu ou point d'accents, est la plus ancienne.
4. L'écriture courante, serrée, avec plusieurs abrégés, est la plus récente.

¹ Suivent quelques articles sur la recherche des médailles et des pierres gravées.

² Ces observations, écrites de la main de Cotelier, sont dans le ms. latin 18610.

5. Les manuscrits les plus anciens et les mieux écrits ne sont pas toujours ceux dont il faut faire plus de cas : il en faudroit lire quelque peu pour voir s'ils sont corrects.

6. Quand ils n'ont ny commencement ny fin, il y a moins d'apparence qu'ils soient falsifiés. Car dans les grandes villes, et particulièrement à Constantinople, il y a des Grecs qui écrivent des bagatelles sur du parchemin qu'ils enfument, et, mettant des titres spécieux, les vendent le plus cher qu'ils peuvent.

7. Il faut prendre garde si le titre est d'une main plus récente que le reste du livre.

8. Quand il y a du latin meslé avec le grec, c'est une marque de nouveauté.

9. Il faut aussi regarder si la couverture est fort vieille : c'est un bon signe.

10. Lorsqu'il y a beaucoup de petits traittez ramassez ensemble en un volume, il ne se peut faire qu'il n'y en ait quelques uns de considérables.

11. Souvent on trouve a la fin du livre le temps auquel il a esté écrit.

12. Les Anciens Testaments sont rares et bons à prendre; au contraire, les Nouveaux Testaments sont très communs, et il ne les faut pas acheter s'ils ne sont un peu anciens.

13. Il ne faut point laisser échapper aucun livre historique, ny aucun livre de loix civiles ou ecclésiastiques, c'est à dire canons.

14. Les livres de prières et d'office ecclésiastique sont les plus méprisables, s'ils ne sont fort anciens.

15. Les pères de l'Église, les traittez et les épîtres valent infiniment davantage que les homélies.

16. Toutes les chaines sur la Sainte Écriture sont bonnes.

17. Les philosophes, médecins et astrologues récents ne sont pas grand chose, mais les anciens sont très rares et de grand prix.

18. Quant aux livres classiques, orateurs, poètes, etc. il ne s'en faut pas charger, s'ils n'ont quelque marque d'antiquité.

19. Les vies des saints, particulièrement abrégées et récentes, sont souvent à rejeter.

20. Dans le doute, il vaut mieux acheter que laisser : un livre rare en paye cinquante méchants.

Ces instructions furent bien comprises de M. de Mouchaux, qui envoya en 1669 à Carcavy soixante-deux gros volumes manuscrits grecs, fort anciens et de bonne note, la bible imprimée en caractères hébraïques à Constantinople en 1552, sept livres en ture, cinq en persan et trois en arabe ¹. — La même année, Dipy achetait cinq manuscrits orientaux ⁽²⁾.

L'ambassade de Nointel à Constantinople (1670-1679) ne produisit pas, à beaucoup près, tous les résultats qu'on avait le droit d'en attendre. Nointel, qui avait emmené un orientaliste habile, Antoine Galland, réunit une assez jolie collection de manuscrits tures, arabes et persans ⁽³⁾; mais cette collection ne fut peut-être pas même rapportée en France, et dans tous les cas elle n'entra pas à la bibliothèque du roi. Nointel et Galland se donnèrent encore beaucoup de peine pour

M. de Mouchaux.

D. P.

Nointel et Galland.

¹ Ms. latin 17173, fol. 297 v.

² *Ibid.* fol. 125 et 297.

³ Sur les acquisitions de Nointel, voyez les deux

volumes du Journal de Galland, qui forment les n^{os} 6088 et 6089 du fonds français, et qui vont du 1^{er} janvier 1672 au 30 septembre 1673.

obtenir de plusieurs églises orientales des attestations authentiques sur les dogmes qui faisaient l'objet des vives controverses engagées entre Arnauld, Nicole et le ministre Claude. Louis XIV ordonna que ces attestations, auxquelles on attachait une haute importance, fussent déposées dans sa bibliothèque, ordre qui ne fut qu'imparfaitement exécuté⁽¹⁾.

La mission qui fut confiée en 1671 à Jean Michel Wansleb devait être plus fructueuse. Wansleb avait déjà fait ses preuves en Égypte; il avait exploré ce pays en 1664 et y avait étudié avec succès les manuscrits abyssins. Colbert le fit partir, au mois d'avril 1671, pour l'Égypte et les échelles du Levant; il ne revint en France qu'en 1675. Les événements ne lui permirent pas de pénétrer en Abyssinie, comme il en avait le désir, mais il mit à profit son séjour dans l'île de Chypre, à Alep, à Seide, au Caire, à Smyrne et à Constantinople pour acheter environ trente manuscrits grecs et six cents trente manuscrits orientaux (syriaques, coptes, arabes, persans et turcs)⁽²⁾.

Un autre orientaliste, Jean-François Lacroix, visitait le Levant à peu près en même temps que Wansleb. En 1673 et 1674, il expédia d'Alep deux caisses de livres arabes³.

Si tous les pays de l'Europe avaient été fouillés avec autant de soin que la Turquie et l'Égypte, on en aurait sans doute tiré des manuscrits fort dignes de figurer dans la bibliothèque du roi; mais on accordait alors une préférence un peu trop exclusive aux manuscrits grecs ou orientaux. C'est ce qui peut expliquer comment Cassini ne joignit que seize manuscrits aux huit cents volumes imprimés qu'il envoya d'Italie⁴.

En Portugal la moisson ne fut guère plus abondante. Verjus, qui ramassa, en 1670, chez les libraires de Lisbonne, 246 volumes destinés à la bibliothèque du roi, n'y prit que quatre manuscrits, encore étaient-ils modernes⁽⁵⁾. « Il n'y a point

¹ Voy. le même journal, le *Mém. hist.*, p. xxv et xxxi, et la *Biogr. univ.*, XXI, 349. — Plusieurs de ces attestations furent remises à la bibliothèque en 1697, après la mort d'Arnauld; d'autres en 1709. Il y en a dans les mss. latins 16886 et 16887, qui viennent, l'un de Saint-Germain, l'autre de l'Oratoire.

² Sur le voyage de Wansleb et sur les mss. qu'il envoya en France, il faut consulter les documents reliés dans le ms. lat. 17172, fol. 157 à 263; le journal autographe du voyageur, ms. italien 435; la relation imprimée à Paris en 1676, et le *Mém. hist.*, p. xxxv.

³ Lettres du 17 sept. 1673 et du 31 janv. 1674, dans le ms. lat. 17172, fol. 225 v^o et 260.

⁴ *Ibid.*, fol. 296 v^o. — Sur la date de l'envoi de

Cassini, voyez un certificat de l'année 1678, cité dans le *Mém. hist.*, p. xxxvi.

⁵ Les papiers relatifs aux acquisitions de Verjus sont dans le ms. lat. 17172, fol. 126 à 156. Dans ses lettres, Verjus se plaint amèrement de la concurrence que lui faisait le grand armurier de Portugal; de l'impossibilité où il s'est trouvé d'avoir « à un prix raisonnable toute la bibliothèque de feu George Cardose, qui estoit pleine de bons livres, quoiqu'elle ne fust pas grande. » et surtout de la négligence des libraires de Lisbonne: « ils ne font « relier d'abord des livres nouvellement imprimés « que ce qu'ils en peuvent vendre facilement, ou à « mesure qu'on les leur demande, et aussi tost qu'ils « n'en ont plus de débit laissent perdre les feuilles « de ceux qu'ils ont en blanc; en sorte que souvent

« ici d'anciens manuscrits, écrivait-il avec tristesse le 25 mars 1670, à moins
 « qu'ils soient dans ces grandes et anciennes abbayes du royaume dont je n'ay pas
 « en le temps d'aller voir aucune. Tous les manuscrits qu'on peut trouver ici sont
 « portugais ou espagnols et des histoires de Portugal ou de ses conquêtes ⁽¹⁾. »

V.

MANUSCRITS DE MAZARIN, DE PEIRESC ET DE GABRIEL NAUDÉ. 1668.

Je reprends l'ordre chronologique, que j'ai abandonné un moment pour embrasser d'un seul coup d'œil les manuscrits que la bibliothèque du roi tira des pays étrangers sous le ministère de Colbert. Nous étions arrivés à l'année 1668, qui fut marquée par l'acquisition d'une des plus considérables collections de manuscrits qui se fussent encore formées à Paris. Le livre de M. Franklin ⁽²⁾ et les notes complémentaires publiées par M. Servois dans la *Correspondance littéraire* ⁽³⁾ ont trop bien fait connaître l'histoire de la bibliothèque du cardinal Mazarin pour qu'il soit opportun de traiter ici ce sujet à fond. Il suffira d'en rappeler les principales circonstances.

Mazarin, qui avait de fort bonne heure établi une bibliothèque dans son hôtel de Rome ⁽⁴⁾, ne fut pas plutôt fixé en France qu'il voulut avoir à Paris une collection de livres qui fût en rapport avec sa position dans l'Église et dans l'État. Pour atteindre le but qu'il se proposait, il s'attacha un savant qui était également versé dans les questions bibliographiques et dans les affaires de librairie. Gabriel Naudé connaissait de longue date les moyens de constituer une bibliothèque, et l'argent que Mazarin laissa à sa disposition lui permit d'appliquer en toute liberté les principes développés dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*. Il se mit à l'œuvre

Bibliothèque
de
Mazarin

« des livres, sans estre fort bons, principalement
 « quand ce sont de petits volumes, commencent à
 « estre rares quatre ou cinq mois après avoir esté
 « impriméz. D'où il arrive qu'ordinairement, quand
 « il y a plusieurs volumes à un ouvrage, comme les
 « imprimeurs sont lents et paresseux et ne font pas
 « en deux ans ce qu'on feroit en France ou en Hol-
 « lande en moins de six mois, le premier volume
 « ne se trouve plus avant que le second paroisse.
 « C'est ce qui fait qu'il est si difficile ici de trouver
 « un ouvrage de plusieurs volumes bien complet et
 « dont toutes les pièces soient égales et bien res-
 « semblantes. »

⁽¹⁾ Ms. latin 17172, fol. 153 v°.

⁽²⁾ *Histoire de la bibliothèque Mazarine*, Paris, 1860, petit in-octavo.

⁽³⁾ *Correspondance littéraire*, V, 272, 320, 346, 376, 392, 417. — M. Servois a très-habilement analysé les documents contenus dans le vol. 260 du fonds des catalogues; il n'a pu connaître les documents fort curieux qui depuis ont été réunis dans le vol. 260 A du même fonds.

M. Cousin a dit aussi quelques mots de la bibliothèque de Mazarin, dans le *Journal des Savants*, ann. 1854, p. 464 à 466. On peut voir encore le témoignage du P. Louis Jacob, p. 486 à 493.

⁽⁴⁾ Jacob, p. 95. *Correspondance littéraire*, V, 272 à 274. — Dans une lettre du 26 novembre 1645, Isaac Vossius disait à Nicolas Heinsius : « Bibliotheca Mazzarinica necdum, puto, Parisios advecta est. » (P. Burmann, *Sylloges epistolarum*, III, 563.)

en 1642¹. L'année suivante, il acheta, pour 22.000 livres, la vaste bibliothèque du chanoine Descordes. De 1645 à 1647 il parcourut l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, d'où il rapporta plus de trente mille volumes. La bibliothèque du cardinal, installée d'abord dans l'hôtel Tubeuf en 1643, puis dans une galerie du palais Mazarin en 1647, était ouverte au public avec une libéralité dont peu d'établissements donnaient alors l'exemple. Elle semblait sur le point d'atteindre la perfection, quand les troubles de la Fronde vinrent en arrêter le développement. En février et en mars 1649, on songea sérieusement à vendre les livres de Mazarin. La question fut agitée dans le parlement, et il fallut les généreux efforts du président de Thou et du coadjuteur pour faire ajourner la proposition. On y revint en 1651, et cette fois rien ne put calmer l'effervescence des parlementaires. La bibliothèque fut saisie le 14 février 1651², et un arrêt du 29 décembre en prescrivit la vente, qui fut consommée au mois de mars 1652, malgré les touchantes protestations de Gabriel Naudé³. Celui-ci, qui chérissait la bibliothèque de Mazarin « comme l'œuvre de ses mains et le miracle de sa vie, » se crut obligé de quitter la ville où venait de s'accomplir un acte de barbarie « comparable à ce que les Vandales et les Goths avoient fait autrefois de plus barbare et de plus rude⁴ : » il se rendit à la cour de la reine de Suède, et mourut à Abbeville le 29 juillet 1653.

Le mal cependant n'était pas aussi profond qu'on avait pu le craindre. Mazarin, dès qu'il eut repris dans ses mains les rênes de l'État, essaya de rassembler les débris de sa bibliothèque⁵. Des portions considérables en avaient été achetées par ses agents et par ses amis : elles rentrèrent aussitôt dans la galerie du cardinal ; différents libraires et différents amateurs firent des restitutions importantes : la reine de Suède renvoya les lots qu'elle s'était fait adjuger et dans lesquels étaient compris des manuscrits. En peu de temps le cardinal recouvra la meilleure partie des livres qu'il avait possédés avant les troubles, et, pour combler les lacunes que présentait sa nouvelle bibliothèque, il y incorpora le cabinet de Gabriel Naudé, qu'il avait payé 10.000 livres et qui renfermait de bons manuscrits.

Mazarin, dans les dispositions qu'il prit la veille de sa mort, n'eut garde d'oublier sa bibliothèque. Il avait toujours eu l'intention « d'en faire un présent au public et de la donner au soulagement commun de tant de personnes doctes et

¹ On peut étudier l'administration de Naudé dans plusieurs registres écrits de la main de ce célèbre bibliothécaire, et qui sont aujourd'hui reliés en deux volumes, n^{os} 260 et 260 A du fonds des catalogues.

² L'état de la bibliothèque de Mazarin au moment de la saisie est très-exactement constaté dans un factum de Gabriel Naudé, commençant par les mots : « Aujourd'hui 14 février 1651, le nommé Mathieu, servant d'ordinaire au palais de mon-

seigneur, » Ce factum, qui remplit quatre pages d'impression, est à la Bibl. imp. dans le ms. lat. 11926. fol. 354.

³ *Advis à nos seigneurs de parlement sur la vente de la bibliothèque de M. le card. Mazarin.* Au-t^e de 4 pages. Il y en a un exemplaire à la Bibl. imp. fonds des Petits-Pères, n. 17.

⁴ *Mémoires de Michel de Marolles*, p. 159.

⁵ Il y a à ce sujet des documents fort curieux dans le vol. 260 A du fonds des Catalogues.

« curieuses qui devoient y trouver tout ce qui leur estoit necessaire. » C'est ce qu'attestait hautement l'inscription qui avait été préparée en 1648 pour la porte de la bibliothèque : *Bibliothecam hanc . . . publicè patere voluit, censu perpetuo dotavit, posteritati commendavit.* Le cardinal, pour assurer la conservation de sa bibliothèque, en fit une dépendance du collège à la fondation duquel il affectait une part considérable de son immense fortune. Les mesures qu'il avait prises étaient si bien combinées que le public jouit encore, après deux siècles, du bienfait de la fondation du cardinal. La bibliothèque Mazarine ne possède cependant plus dans leur intégrité les collections bibliographiques qui firent pendant une vingtaine d'années l'un des principaux ornements du palais de Mazarin. Comme il s'y trouvait beaucoup de manuscrits et de livres rares, et qu'il y manquait un grand nombre de livres indispensables aux maîtres du nouveau collège, Colbert¹ conçut l'idée d'un échange qui présentait un double avantage : en même temps qu'on doterait le collège Mazarin d'ouvrages utiles, on ferait entrer à la bibliothèque du roi une riche collection de manuscrits et de livres curieux. De là l'arrêt du conseil du 12 janvier 1668 :

Sur ce qui a été représenté au roy étant en son conseil, que le feu sieur cardinal Mazarini ayant, avec la permission de Sa Majesté, fondé en la ville de Paris le collège des Quatre-Nations appelé Mazarini pour l'instruction des jeunes gentilshommes de la qualité requise par le titre de la fondation, le dit sieur fondateur auroit légué au dit collège sa bibliothèque, composée de quantité de bons livres, tant imprimés que manuscrits, qu'il auroit fait rechercher pendant plusieurs années avec beaucoup de soins et de dépense; et que Sa Majesté ayant été informée qu'il se trouve dans la bibliothèque plusieurs manuscrits qui ne peuvent servir de d'ornement, la plupart ayant été imprimés, et que d'ailleurs il manque dans la même bibliothèque quantité de bons livres d'autant plus nécessaires qu'ils sont d'un usage ordinaire en toutes sciences, et qui, vraisemblablement, ont été perdus dans les désordres des derniers temps; Sa Majesté ayant été pareillement informée que dans la bibliothèque royale il se trouve quantité de bons livres doubles qui en pourroient être tirés et portés en celle du dit collège pour suppléer à ceux qui s'y trouveroient manquer, et de même tirer d'icelle les manuscrits qui ont été imprimés ou autres volumes qui manquent en la dite bibliothèque royale: à quoy Sa Majesté voulant pouvoir et rendre les dites bibliothèques plus parfaites et d'un plus grand usage pour le public, le roy étant en son conseil a ordonné et ordonne qu'en présence du garde de la bibliothèque royale et des directeurs du dit collège Mazarini, il sera, par les sieurs d'Aligre, de Sève et de la Marguerie, dressé un état des manuscrits et des livres imprimés qui sont, tant dans la dite bibliothèque royale qu'en celle du collège, propres à être changés, pour, ce fait, être procédé à l'estimation des dits livres par libraires ou autres experts qui seront nommés d'office, et en être fait l'échange ainsi qu'il appartiendra, desquels livres échangés seront dressés deux inventaires, pour demeurer l'un d'iceux entre les mains du garde de la bibliothèque royale, et l'autre à celui qui sera établi garde de la bibliothèque du dit collège Mazarini.

Fait au conseil d'état du roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris, le douze janvier 1668.

¹ C'est à tort que Colbert a été accusé de s'être approprié une partie des livres et des manuscrits

de la bibliothèque du cardinal Mazarin. (Voy. la *Vie de J. B. Colbert*, Cologne, 1690, in-12, p. 307.)

En exécution de cet arrêt, on dressa : 1^o un état des manuscrits de la bibliothèque de Mazarin; 2^o un état des livres rares ou curieux de la même bibliothèque, qui manquaient à la bibliothèque du roi; 3^o un état des doubles de la bibliothèque du roi qui étaient utiles à la bibliothèque du collège⁽¹⁾. Deux experts, Frédéric Léonard et Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeurs ordinaires du roi, estimèrent les manuscrits, qui étaient au nombre de 2,156, sur le pied de 8 livres le volume, attendu, disent-ils dans leur procès-verbal, qu'il y en a quantité de petits et de peu de considération, et que la plupart des meilleurs, et particulièrement des grecs, ont été imprimés. Quant aux livres imprimés choisis pour la bibliothèque du roi, les in-folio furent évalués 5 livres, les in-quarto 20 sous, les in-octavo et les in-duodecimo, 8 sous. Un tarif plus élevé fut appliqué aux doubles que la bibliothèque du roi offrait au collège : on comptait les in-folio pour 8 livres, les in-quarto pour 30 sous et les in-octavo ou in-duodecimo pour 12 sous⁽²⁾.

L'échange fut conclu sur ces bases. La bibliothèque du roi y gagna 3,678 livres imprimés et 2,156 manuscrits, savoir : 102 en hébreu, 343 en diverses langues orientales, 229 en grec et 1,422 en latin, en français, en italien ou en espagnol⁽³⁾. Ces manuscrits étaient en général proprement habillés, mais peu avaient des reliures de luxe : on peut noter que le maroquin ne figure pas sur le tarif d'après lequel Naudé réglait les mémoires des relieurs⁽⁴⁾. On peut cependant montrer plusieurs manuscrits richement reliés en maroquin rouge pour le cardinal Mazarin, notamment le manuscrit français 4217⁽⁵⁾.

Quoi qu'en aient dit les experts dans leur procès-verbal, il n'y avait pas seulement chez Mazarin des manuscrits « de peu de considération. » Il s'y trouvait, au contraire, nombre de volumes fort importants pour les études grecques et orientales, ainsi que pour l'histoire et la littérature du moyen âge⁽⁶⁾. On peut s'en convaincre en lisant les catalogues qui nous sont parvenus⁽⁷⁾. Il n'en pouvait pas être autrement, puisque Mazarin s'était approprié la plupart des anciens manuscrits de Peiresc, ceux de Du Tillet, ceux de Gabriel Naudé, ceux de la famille Sala, et

Ces trois états sont réunis dans le registre de la Bibl. imp. qui est coté Catalogues, n. 258.

² M. Servois (*Corresp. litt.* V, 417 à 420) a publié le procès-verbal d'expertise d'après une minute renfermant plusieurs passages qui ont été supprimés dans la rédaction définitive.

Mém. hist. p. xxxi.

³ « Nota que les relieures se paient : Folio veau rouge et tauné, gros et petit, 2 liv. — Folio basane, 1 l. 4 s. — Folio parchemin collé, 1 l. 4 s. — Folio veau escoreché, 1 l. 10 s. — Folio parchemin escoreché, 16 s. — Quarto en veau, 1 l. — Octavo en veau, 19 s. — Quarto parchemin, 8 s. — Octavo parchemin, 4 s. — En douze parche-

min, 3 s. — Cette note a déjà été publiée par M. Servois dans la *Corresp. litt.* V, 346.

⁴ On peut voir aussi les mss. latins 1172, 7252 et 7816, et le n^o 756 de Gaignières.

⁵ Mazarin possédait même des mss. d'une espèce très-rare en France. Olaus Wormius lui avait donné un ancien ms. des lois islandaises, aujourd'hui n^o 15 du fonds des mss. scandinaves.

⁶ Le seul catalogue général que je connaisse est l'état qui fut dressé pour l'échange de 1668; voy. plus haut, note 1. Un catalogue particulier des mss. grecs se trouve dans le ms. latin 18610; Montfaucon (*Bibl. bibl.* II, 1366 à 1325) en a publié un abrégé.

quelques-uns de ceux d'Alexandre Petau. Deux mots sur chacune de ces collections.

PEIRESC. Tous les savants de la première moitié du xvii^e siècle ont vanté les merveilles que Nicolas Claude Fabry de Peirese⁽¹⁾ avait entassées dans sa maison d'Aix en Provence. Il y avait deux sortes de manuscrits : des recueils de pièces et des manuscrits proprement dits.

Les recueils de pièces, connus sous le nom de Registres, comprenaient les notes de Peirese, les lettres qui lui étaient adressées par les savants, les littérateurs, les artistes, les voyageurs et les curieux du monde entier, les documents qu'il faisait transcrire en France et à l'étranger⁽²⁾. Tous ces recueils furent portés à Paris après la mort de M. de Valavez, frère et héritier de Peirese⁽³⁾. Rapportés à Aix en 1660, ils subirent toutes sortes d'outrages, jusqu'au jour où le conseiller de Mazaugues sauva ce qui put être recueilli, soit chez les descendants de M. de Valavez, soit dans des mains étrangères. Malachie d'Inguibert, évêque de Carpentras, acquit, en 1747, de l'héritier des Mazaugues, les registres de Peirese pour une somme de 2,400 livres : ces registres sont aujourd'hui à la bibliothèque de Carpentras, et un excellent catalogue en a été publié, en 1862, par M. Lambert⁽⁴⁾. Mais les volumes que la bibliothèque de Carpentras s'honore de posséder sont loin de représenter dans son ensemble la collection primitive de Peirese. Plusieurs ont péri par la déplorable incurie d'une petite-nièce de Peirese, qui ne se faisait pas scrupule d'employer les papiers de son grand-oncle à allumer le feu ou à faire des couches de vers à soie. A cet irréparable malheur il faut ajouter la dispersion et la mutilation d'un grand nombre de portefeuilles ou de volumes dont les éléments

Peirese

Registres de Peirese

¹⁾ Sur Peirese et ses collections, voy. le ms. latin 17917 et le ms. 51 du fonds de Bouhier.

²⁾ Gassendi (*Nicolaï Claudii Fabricii de Peirese vita*, Paris, 1671, in-4°, p. 364 et suiv.) donne des détails tout à fait précis sur la manière dont Peirese conservait ses notes et ses correspondances, et sur les copies qu'il faisait prendre quand il ne pouvait pas acquiescer les originaux. La note suivante, écrite par le frère de Peirese au commencement du ms. original des Mémoires d'Honoré de Valbelle (n. 5072 du fonds français), montre à quelles conditions Peirese empruntait quelques-uns des manuscrits dont il se faisait faire des copies :

« Cejourd'hui, 20 mars 1638, j'ay donné à monsieur de Valbelle, conseiller du roy en sa cour de parlement, seigneur de Merargues et de Cadaraches, la copie bien escrite et bien reliée du present manuscrit, moyenant laquelle il a consenti que j'aye retenu cest original, et n'ay voulu faire quittance publique d'une promesse que feu mon-

sieur de Peirese, mon frère, luy avoit faite de le luy rendre ou luy payer cent pistoles. Mais je n'en ay point voulu, et me suis contenté de sa parole et de ce qu'il m'a promis de me rendre la dite promesse lorsqu'il l'aura trouvée. Et en foy de ce, j'ay escrit et signé la presente, l'an et jour que dessus, en ceste ville d'Aix. VALAVEZ, »

³⁾ Lambert, *Catal. des mss. de Carpentras*, II, 201. — Le testament de Peirese, en date du 22 juin 1637, est copié dans le ms. français 4332, fol. 206.

⁴⁾ *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*; Carpentras, 1862. Trois vol. in-8°. — Le deuxième volume et une partie du troisième volume de ce catalogue sont remplis par la notice des pièces renfermées dans les registres de Peirese. M. Lambert a mis en tête de son dépeillement une notice abrégée sur Peirese; il y a ajouté quelques renseignements sur les manuscrits de Peirese qui existent dans diverses bibliothèques de France et de l'étranger.

se retrouvent confusément soit à la Bibliothèque impériale¹⁾, soit dans divers dépôts de la France et de l'étranger²⁾.

Les manuscrits proprement dits ont moins souffert que les registres. Au xviii^e siècle on n'appréciait pas ceux-ci à leur véritable valeur, mais on fut plus juste à l'égard des manuscrits que Peirese avait rassemblés et sur lesquels tant d'illustres savants avaient déjà travaillé. Toute la république des lettres avait les yeux ouverts sur des volumes qu'on savait avoir été tirés à grands frais de la Grèce, de l'Asie et de l'Égypte. De son vivant Peirese avait donné divers manuscrits aux hommes qui étaient le mieux préparés à les mettre en lumière et à pénétrer des mystères dont la science commençait à peine à s'occuper³⁾. Ces libéralités, qui auraient suffi pour immortaliser la mémoire de Peirese, ne l'empêchèrent pas de laisser une magnifique collection de manuscrits, qui fut mise en vente par son neveu, le baron de Bians, vers l'année 1647 ou 1648. Il est assez probable que plusieurs furent vendus en détail⁴⁾; mais la masse fut achetée pour Mazarin par Gabriel Naudé, qui a porté sur ses comptes une somme de 1.600 livres « pour les manuscrits de M. de Peyresc. » Ce n'est pas seulement d'après ce témoignage que nous pouvons affirmer que les manuscrits de Peirese ont passés chez Mazarin. En effet, sur beaucoup des manuscrits du cardinal, on remarque des notes écrites par Peirese, le plus souvent pour indiquer le sujet du volume, et quelquefois pour signaler des erreurs ou des lacunes. Je cite la note suivante, qui prouve à la fois l'indélicatesse d'un emprunteur et le soin avec lequel Peirese veillait sur ses manuscrits :

Hic desunt quedam folia continuatoris Joannis de Columna, que mihi subripuit Carolus Labbaeus Parisiis, anno 1612, ut aliud exemplare ejusdem authoris quod habebat hac in parte mutilum suppleret⁵⁾.

On reconnaît encore plusieurs manuscrits de Peirese à un chiffre fort élégant qui est doré sur les plats de la couverture⁶⁾ ou imprimé en noir au commencement du volume⁷⁾ : ce chiffre était formé des trois majuscules grecques ΝΚΦ, ini-

¹⁾ Fonds latin, 8957, 8958 et 9340. — Fonds français, 9530 à 9544. — Collection Dupuy, n. 359, 581, 655 à 662, 667, 669, 688 et 793.

²⁾ Voy. un rapport de M. Ravaisson inséré dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 25 décembre 1841, et le *Catal. des mss. de Carpentras*, III, 160.

³⁾ Le 4 novembre 1633, Jacques Dupuy écrivait à Saumaise : « M. de Peirese fait son possible pour vous recouvrer des livres manuscrits en ces lieux orientales. » Ms. français 3934, fol. 3.

⁴⁾ Ainsi, la grande bible qui forme le n^o 10 du fonds latin, et qui vient de Peirese, a appartenu à Fouquet. Le ms. français 5581, qui a fait partie du cabinet de Peirese, est arrivé à la bibliothèque du roi sans passer chez Mazarin. On peut faire la même observation sur les mss. samaritains décrits dans le *Catalogus codicum manuscriptorum. bibl. regie*, I, 50.

⁵⁾ Ms. lat. 4919, fol. 190 v^o.

⁶⁾ Ms. latins 5804 et 6704; mss. français 9434 et 5072.

⁷⁾ Ms. latins 4976 et 5804.

tiale des mots *Ναυολόγος Κλαύδιος Φαξερύκιος*. La signification nous en est donnée par Gassendi, dans une ravissante description de la bibliothèque de Peïrese, à laquelle je renvoie les lecteurs curieux de connaître en détail l'un des plus précieux cabinets du xvii^e siècle.

DU TILLET. Un article des comptes de Gabriel Naudé est ainsi conçu : « De feu M. du Tillet trois crochetées de manuscrits de toutes sortes, 125 livres. » Il doit être ici question de Jean du Tillet, greffier en chef du parlement, mort le 29 décembre 1646⁽¹⁾, qui, suivant le P. Jacob⁽²⁾, était le possesseur de la célèbre bibliothèque de feu messieurs Jeans du Tillet, l'un évêque de Meaux et l'autre greffier au parlement. — Je ne saurais dire en quoi consistaient les trois crochetés de manuscrits que Gabriel Naudé acheta de la succession de Jean du Tillet.

GABRIEL NAUDÉ. Gabriel Naudé, à qui avaient été successivement confiées les bibliothèques du président de Mesme, du cardinal Bagny, du cardinal Antoine Barberini, du cardinal Mazarin et de la reine de Suède, avait formé pour son propre compte une bibliothèque assez remarquable, que Mazarin acquit en bloc à la mort de son ancien bibliothécaire⁽³⁾. Nous avons dans le fonds français, sous les nos 5681 et 5683, deux catalogues des livres de Gabriel Naudé⁽⁴⁾ ; le n^o 16381 du fonds latin renferme le catalogue de ses manuscrits, dont les titres ont été publiés, au moins en partie, par le P. Labbe⁽⁵⁾.

FAMILLE SALA. Je n'ai point découvert par quelle voie plusieurs manuscrits de la famille Sala passèrent dans la bibliothèque de Mazarin. Différents membres de cette famille cultivèrent avec quelque succès la littérature française dans le cours du xvi^e siècle⁽⁶⁾. Parmi les manuscrits de leur bibliothèque que Mazarin avait recueillis, je citerai les nos 214, 436, 2137, 2188, 2267, 5447 et 5612 du fonds français⁽⁷⁾.

ALEXANDRE PETAU. On trouvera à la fin du paragraphe suivant⁽⁸⁾ quelques détails sur les manuscrits des Petau, dont une partie fut achetée par Mazarin, sans doute dans les dernières années de sa vie.

¹⁾ *Général de la maison de Du Tillet*, par Victor Le Gris (Chartres, 1701, fol.), p. 13.

²⁾ *Traité des bibliothèques*, p. 574.

³⁾ La signature de Gabriel Naudé se trouve dans le ms. latin 5144 A.

⁴⁾ Le n^o 5681 est intitulé : « Catalogue des livres qui sont en Estude de G. Naudé à Paris ; » et le n^o 5683 : « Inventaire de mes livres qui sont à Rome. »

⁵⁾ *Nova bibl.* p. 220 à 227.

⁶⁾ On peut voir les Hardiesses de plusieurs rois par Pierre Sala, ms. français 584. Conf. P. Paris. *Les manuscrits français*, II, 213. — Du Verdier parle de la librairie de Pierre Sala, où il y avait un grand nombre de manuscrits (Allut, *Étude sur Symplorien Champier*, p. 165. Voy. encore Delandine, *Manuscrits de Lyon*, II, 130).

⁷⁾ Un ms. de Guillaume Sala est chez lord Ashburnham. Appendix, n. 167.

⁸⁾ P. 287.

Ms.
de Du Tillet

Ms.
de G. Naudé

Ms.
de la famille Sala

Ms.
d'Al. Petau

VI.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MENTEL. — CARMES DE LA PLACE MAUBERT. —
BALLESDENS. — PETAU. 1669-1675.

Il fut question, en 1669, d'acheter la bibliothèque de MM. de Thou : le projet fut abandonné en même temps que conçu. On se dédommagea l'année suivante en acquérant, moyennant 25,000 livres, une bibliothèque, inférieure à la vérité à celle de De Thou, mais qui ne laissa pas de nous fournir environ dix mille volumes. Elle venait de Jacques Mentel, l'un des médecins les plus accrédités de l'école de Paris⁽¹⁾. Nous en avons un catalogue alphabétique⁽²⁾, dans le quel ne sont pas compris les manuscrits. Le nombre de ceux-ci monte à environ 136, savoir : 6 grecs, 121 latins et 9 français. Une partie de cette bibliothèque venait de Jean Passerat et de Jean Graugier, professeurs du roi en éloquence latine⁽³⁾.

Sur la fin de l'année 1672, Clément se transporta, par ordre de Colbert, « dans la bibliothèque des Carmes de la place Maubert, où, en présence et du consentement des RR. PP. prieur, procureur et autres officiers de la maison, il choisit et mit à part 95 volumes, savoir : 67 manuscrits et 18 livres d'ancienne impression, lesquels furent mis dans la bibliothèque du roi le 29 octobre 1672⁽⁴⁾. » Les religieux reçurent pour indemnité une rente de six minots de sel. Les livres dont ils se laissèrent dépouiller étaient les débris d'une assez curieuse collection qui tombait en ruine depuis quelques années⁽⁵⁾. Parmi les prélats et les religieux qui avaient contribué à la former au xiv^e et au xv^e siècle, on peut citer : le cardinal Michel du Boc⁽⁶⁾ ; frère Jean Charité, du convent de Pont-Audemer⁽⁷⁾ ; frère Jean Gaunt⁽⁸⁾ ; frère Nicolas de Saint-Marcel⁽⁹⁾ ; maître Jean de Vernon⁽¹⁰⁾ ; maître Jean Goulen, du convent de Rouen⁽¹¹⁾, et surtout Laurent Bureau, de Dijon, provincial

Mém. hist. p. xxxii.

¹ N. 9370 du fonds latin.

Jacob. *Traité des bibliothèques*, p. 535. — Il vint à la bibliothèque de Leyde, n. 354 du supplément dont Geel a publié le catalogue en 1859, un Propre de du xv^e siècle qui a appartenu à Jacques Mentel, puisqu'on lit sur la dernière page : « Ex-biblioth. ms. Jacobi Mentellii nobilis galli. »

² Ms. lat. 17172, fol. 277 a 283. — *Mém. hist.* p. xxxii.

Colbert a recueilli dans sa propre bibliothèque une grande bible en deux volumes (ms. latin 19), qui venait certainement du convent des Carmes.

³ Duchesne. *Hist. des cardinaux français*, II, 278, cité dans *Hist. lit.* XXIV, 311.

⁴ En tête du ms. latin 16695 on lit : « Frater Johannes Caritatis, lector in theologia, conventus Pontis Andomari, dedit hunc librum communi librerie conventus Parisiensis Carmelitarum. »

⁵ Ms. latin 17456.

⁶ Ms. latin 17343. En 1385, ce volume servait à frère Nicolas Saoul.

⁷ « Stud. psalterium de dono domini Stephani de Breban procuravit huic conventui famosus in sacra pagina professor magister Johannes de Vernone. » (Ms. latin 1996.)

⁸ Ms. latin 17273. Voy. plus haut, p. 41.

de Narbonne, confesseur de Louis XII, qui donna quelques volumes en 1494⁽¹⁾, et en fit relier plusieurs en 1498⁽²⁾. Les carmes faisaient quelque peu commerce de leurs livres : en 1374, leur bedeau louait, moyennant une somme de 4 livres, une copie des Commentaires de Henri Bohic⁽³⁾, et le 10 janvier 1462, le sous-prieur vendait à Jean Phuyette, pour 22 sous parisis, un manuscrit des Héroïdes d'Ovide⁽⁴⁾. La bibliothèque de ce couvent fut mise en ordre en 1551, suivant une note inscrite au commencement de différents volumes qui en ont fait partie. Il y resta quelques manuscrits après les dilapidations du XVI^e et du XVII^e siècle, et tous ceux qui subsistaient en 1672 ne furent pas enlevés par Clément, puisqu'au moment de la Révolution la Bibliothèque nationale recueillit une vingtaine de manuscrits trouvés chez les carmes de la place Maubert.

L'académicien Jean Ballesdens, qui disposa de ses manuscrits, en 1675, en faveur de Colbert, fit une réserve pour un Élien et pour le « Livre des portraits » des dames illustres de Milan présentez à François I^{er} lors de son entrée en cette ville ; il légua ces deux volumes au roi⁽⁵⁾. C'est également de Ballesdens que vient le livre de thèmes de Marie Stuart⁽⁶⁾, qui fut d'abord placé dans le cabinet du roi à Versailles.

En 1672 était mort Alexandre Petau. Ce nom réveille le souvenir d'une bibliothèque fameuse, dont la meilleure partie est perdue depuis longtemps pour la France⁽⁷⁾. Paul Petau, mort le 17 septembre 1614, avait recueilli beaucoup de manuscrits de toutes espèces : des auteurs classiques, des Pères de l'Église, nos plus vieux historiens, d'anciens poètes français. Quelques-uns lui étaient venus de la succession de Claude Fauchet⁽⁸⁾, président de la cour des monnaies, et il avait partagé avec Bongars les dépouilles de l'abbaye de Fleury que Pierre Daniel avait sauvées du pillage des protestants. Nous n'avons pas le catalogue de la bibliothèque de Paul Petau⁽⁹⁾ ; mais Alexandre Petau, qui marcha d'abord sur les traces de son père et qui avait acheté plusieurs livres du chanoine Jean de Saint-

¹⁾ N. 2046 et 2473 du fonds latin.

²⁾ N. 3184 et 18561 du fonds latin. On lit dans le ms. 3184 : « Orate pro fratre Laurentio Burelli, Divionensi, theologo doctore Parisiensi, christianissimi regis Francorum Ludovici XII confessore, qui hoc volumen et multa alia religari fecit. »

³⁾ Voy. ce que je dis du ms. 365 d'Amiens, dans le chapitre relatif aux mss. de Corbie.

⁴⁾ « Iste liber pertinet michi Johanni Phuyette, quem emi precio xxi sol. par. a fratre Johanne Valle, subpriore conventus Beate Marie de Carmelo Parisius, die x januarii m cccc lvi. » (Ms. latin 7996.)

⁵⁾ Collection Baluze, 361, fol. 54. — Par un co-

dicille en date du 19 août 1675, Ballesdens donna au dauphin le portrait de François I^{er} en émail et celui de Jeanne d'Albret.

⁶⁾ Ms. latin 8660.

⁷⁾ Sur la bibliothèque de la famille Petau, on peut consulter P. Paris, *Les manuscrits français*, IV, 51 et suiv.

⁸⁾ Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 552.

⁹⁾ Selon toute apparence, les mss. de Paul Petau étaient cotés par des lettres suivies de chiffres. On peut à la rigueur supposer qu'un fragment de catalogue copié dans deux mss. de la Bibl. imp. (franç. 2624, fol. 27 v^o, et Scilly, 429, 67, fol. 72 v^o) est extrait d'un inventaire fait à la mort de Paul Petau.

André¹, composa, en 1645, un catalogue de ses manuscrits qui nous est parvenu², et qui a été publié, au moins en partie, par Montfaucon³. Vers la même époque, Godefroy dressait une liste de 108 manuscrits relatifs à l'histoire de France qu'il avait remarqués chez Alexandre Petau⁴. Par une fatalité qui n'a pas été expliquée, Alexandre Petau se dégoûta de la collection qui lui faisait tant d'honneur. Moins scrupuleux que le comte de Béthune, il se laissa séduire par Tor de Christine, reine de Suède, à laquelle il céda presque tous ses manuscrits en 1650⁵. Est-il besoin d'ajouter que ces manuscrits sont passés au Vatican, et qu'ils y forment à eux seuls le fonds de la reine de Suède presque tout entier? La portion du cabinet d'Alexandre Petau qui n'avait pas été acquise par Christine fut misérablement dispersée. On y puisa à pleines mains pour enrichir les bibliothèques du cardinal Mazarin, de Claude Joly, de Bigot, de Séguier, de Harlay et de Gauguier. La dispersion de ce cabinet était loin d'être consommée quand la mort vint frapper Alexandre Petau. C'est alors que fut publié, en un cahier in-4^o de 16 pages, le *Catalogue des manuscrits et miniatures de feu monsieur Petau, conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris*⁶. On y trouve l'indication sommaire d'environ trois cents volumes qui auraient suffi pour donner du renom à une bibliothèque. Une vingtaine seulement furent achetées pour le roi. Beaucoup parmi les autres ne rencontrèrent point d'acquéreurs. On en vendit en 1698⁷ et en 1707⁸, toujours en se servant du catalogue qui avait été précédemment publié. Tout n'était pas même écoulé en 1720⁹ : un professeur genevois, Ami Lullin, y recueillit alors deux morceaux de premier ordre dont il fit hommage à la bibliothèque de Genève : des tablettes de Philippe le Bel et cinquante-trois feuillets d'un saint Augustin sur papyrus¹⁰. On s'étonne que de tels monuments aient été négligés par Baluze, qui choisissait, en 1683, des livres imprimés dans la biblio-

¹ Le P. Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 556 et 583, à qui j'emprunte ce détail, ajoute que Jean de Saint-André avait reçu des mss. grecs du cardinal Sirlet.

² Ms. lat. 9379, fol. 4 et suiv. Conf. à la bibl. de l' Arsenal le *Catalogus catalogorum* de G. Le Tonnelier, fol. 178 à 182.

³ *Bibl. bibl.* I, 61 à 96.

⁴ Ms. latin 17917, p. 366-369; ms. franc. 9694, fol. 95 v; Scilly, 429-67, fol. 79 v.

⁵ Au mois d'août 1650, Nicolas Heinsius écrivait Isaac Vossius de l'acquisition de la bibliothèque de Petau (P. Burmann, *Sylloges epistolarum*, III, 591 v. — Isaac Vossius écrivait, le 4 juin 1651, à Nicolas Heinsius : « Circa finem prioris hebdomadis adpulit huc navis que Potavianos alioquinobis adtulit codices. » (*Ibid.*, 604.)

⁶ Il y a eu au moins deux tirages différents de

ce catalogue; voy. les deux exemplaires conservés à la Bibl. imp. dans le ms. latin 18610. Une copie moderne nous a été conservée par Lancelot (ms. franc. 12875, fol. 80). Gauguier a noté les prix auxquels ont été adjugés plusieurs volumes; voy. le n° 1635 de Gaign. fol. 18 et 22.

⁷ Note dans le ms. 1635 de Gaign. fol. 22.

⁸ Note mise sur le second exemplaire du catalogue imprimé, relié dans le ms. lat. 18610.

⁹ Les livres imprimés de Petau ne furent vendus qu'en 1722 à la Haye. (Voy. Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, p. 119.)

¹⁰ Senebier, *Catal. des manuscr. de Genève*, p. 15. Baulaere, *Ouvrages histor. et lit.* I, 73 et 79. *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du 1^{er} siècle, en partie inédits, venant des bonniers de saint Arvi et des écrits de saint Augustin*. Genève, 1866, in-4^o.

thèque de Petau⁽¹⁾. Ainsi s'est évanouie l'une des plus belles collections de manuscrits qui aient existé en France. A peine pouvons-nous en montrer quelques volumes, reconnaissables aux armes des Petau⁽²⁾ et à la devise : *Vou est mortale quod opto*. La plupart des autres ont demandé un asile au Vatican, et plusieurs sont allés s'égarer à tous les coins de l'Europe, à Genève⁽³⁾, à Leipzig⁽⁴⁾, à Gaud⁽⁵⁾, à Leyde⁽⁶⁾, à Londres⁽⁷⁾, à Copenhague⁽⁸⁾ et à Stockholm⁽⁹⁾.

VII.

SUITE DE L'ADMINISTRATION DE COLBERT. — PRÊT DES MANUSCRITS. —
INVENTAIRE DE L'ANNÉE 1682. — 1676-1683.

Bien que Colbert s'intéressât moins aux progrès de la bibliothèque du roi depuis qu'il accaparait pour lui-même tous les manuscrits précieux qui pouvaient se rencontrer, il tenait toujours à la conserver sous sa direction immédiate. Aussi, en 1676, quand la mort de Nicolas Colbert rendit vacante la place de garde de la librairie, il s'empressa de la faire conférer à son fils, Louis Colbert⁽¹⁰⁾. Ce changement n'apporta aucune modification au régime intérieur de la Bibliothèque, qui continua à être administrée par Carcay et par Clément. A cette époque, nos collections n'étaient pas, à proprement parler, livrées au public⁽¹¹⁾, mais on les mettait libéralement à la disposition des savants qu'on jugeait dignes de les consulter. Le prêt extérieur n'était pas interdit; on allait même jusqu'à envoyer à l'étranger les plus précieux manuscrits. C'est ainsi que Joseph Scaliger, en 1607, eut communication à Leyde d'un manuscrit grec de la bibliothèque du

Louis Colbert
garde de la lib.

Prêt
des manuscrits

Ms. lat. 9364, fol. 96.

Écartelé, au 1 et 4, d'azur à trois roses d'argent, au chef d'or chargé d'une aigle issante et employée de sable; au 2 et 3, d'argent à la croix patée de gueules. Comme exemple de la reliure des livres de Petau, on peut voir le ms. français 1488, et le ms. latin 12101.

Ms. latin 49; mss. français 1, 57, 75, 77, 79, 80 et 85 du catalogue de Senelier.

⁽¹⁾ N. 150 de la bibl. de Leipzig.

⁽²⁾ Ms. 515; voy. le catal. de M. Jules de Saint-Genois, p. 364.

Voyez dans Haenel, *Lex Rom. Wissg.* p. LXXVII, la description du ms. latin 114 de l'université de Leyde, et dans le Solin de Mommsen, p. LXXVI, la description du ms. coté Voss. Q. 87, le meilleur des mss. de Solin, qui vient d'une bibliothèque orléanaise, et au fol. 81 duquel on lit : « Vuarandus humilis sacerdos s. . . » Voy. aussi les n^{os} 366, 412,

425, 437, 466 et 473 du supplément dont le catalogue a été publié par Geel en 1859.

⁽³⁾ Musée britannique, fonds de Sloane, n. 2433; voy. Ayscough, I, 344. Fonds harléien, n. 4381 et 4383; voy. *Documents inédits, Rapports au ministre*, p. 155.

⁽⁴⁾ Ancien fonds royal, n. 487; voy. Abrahams, p. 103-113.

⁽⁵⁾ *Stephens. Förteckning öfver de förnämsta britiska och fransyska handskrifterna*, p. 103 et 119. *Archives des Missions*, 1^{re} série, IV, 261, 267.

⁽⁶⁾ *Mém. hist.* p. XXXVI. — Ce fut sous l'administration de Louis Colbert que la Bibliothèque reçut, le 16 décembre 1681, la visite de Louis XIV.

⁽⁷⁾ M. Franklin (*Hist. de la bibl. Maz.* p. 13) a cité une lettre du 22 août 1643, par laquelle H. Grotius promet d'employer tout son crédit pour procurer à Isaac Vossius l'entrée de la bibliothèque du roi.

roi ¹⁾. C'est ainsi qu'on prêta à Nicolas Heinsius un ancien manuscrit renfermant les poèmes de Virgile, avec les commentaires de Servius, manuscrit qui ne rentra pas en France avant l'année 1797 ²⁾. Ces exemples montrent avec quelle libéralité se communiquaient les livres de la bibliothèque du roi; mais le dernier prouve aussi que l'arrangement des manuscrits laissait beaucoup à désirer. Une des raisons qui nous empêchèrent longtemps d'obtenir la restitution du Virgile prêté à Nicolas Heinsius, c'est qu'il n'était régulièrement enregistré sur aucun catalogue.

Depuis la rédaction de l'inventaire général de 1645, le nombre de nos manuscrits avait été triplé, sans qu'on eût cru devoir en dresser l'état le plus sommaire. Clément voulut combler cette lacune : il commença un catalogue des volumes qui ne figuraient pas sur l'inventaire de 1645, et il en avait déjà décrit 721 ³⁾ quand il reconnut qu'il serait préférable de fondre dans une seule série tous nos manuscrits, quelle qu'en fût l'origine. Il réunit ensemble tous les volumes de chaque langue, puis il les partagea par formats, et, autant qu'il le put, suivit dans chaque format l'ordre des matières. C'est d'après ces principes que fut dressé l'inventaire de l'année 1682, dans lequel sont affectés :

- Aux manuscrits hébraïques, les n^{os} 1 à 282;
- Aux manuscrits syriaques ou chaldaiques, les n^{os} 283 à 309;
- Aux manuscrits samaritains, les n^{os} 310 à 312;
- Aux manuscrits arméniens, les n^{os} 313 à 317;
- Aux manuscrits éthiopiens, les n^{os} 320 à 322;
- Aux manuscrits coptes, les n^{os} 326 à 367;
- Aux manuscrits arabes, les n^{os} 368 à 1228;
- Aux manuscrits turcs, les n^{os} 1229 à 1471;
- Aux manuscrits persans, les n^{os} 1472 à 1610;
- Aux livres chinois, les n^{os} 1611 à 1614;
- A un manuscrit canarien, le n^o 1615;
- A deux rouleaux arabes, les n^{os} 1616 et 1617;
- A des mélanges ou dictionnaires, les n^{os} 1620 à 1636;
- Aux manuscrits grecs, les n^{os} 1801 à 3538;
- Aux manuscrits latins, les n^{os} 3561 à 6700;
- Aux manuscrits français et en langues modernes de l'Europe, les n^{os} 6701 à 10542.

Les mémoires de Brienne furent seuls laissés en dehors du classement général : ils continuèrent à former une collection isolée.

¹⁾ Jos. Scaligeri *Epistole*, II. 132; éd. de Leyde, 1627, p. 332.

²⁾ Nicolas Heinsius, avant de mourir, confia le Virgile à Théodore Ryckius, à la mort duquel le ms. fut recueilli par Panerace Masvicius. Le fils de ce dernier le vendit à Samuel Hulsius. En 1730, quand la bibliothèque de Hulsius fut dispersée, le ms. de Virgile fut acquis par l'université de Liège.

Le ministre plénipotentiaire de la république française près la république latave obtint la restitution de ce ms. que le ministre de l'intérieur remit à la bibliothèque nationale, le 19 fructidor an v. C'est le n^o 10307 du fonds latin.

³⁾ Cette description de 721 manuscrits par Clément remplit 106 pages in-folio; elle forme le n^o 19 de nos catalogues.

A son inventaire¹ Clément joignit des tableaux de concordance, à l'aide desquels on peut trouver le nouveau numéro des manuscrits portés non-seulement sur l'inventaire de 1645, mais encore sur les catalogues des bibliothèques des frères Dupuy, du cardinal Mazarin, de Raphaël Trichet du Fresne et de Pierre de Carcavy.

Il est d'autant plus nécessaire de connaître l'économie de l'inventaire de 1682 que cet inventaire a été la base de presque tous les classements postérieurs.

En effet, le cadre tracé par Clément servit, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, à recevoir les manuscrits dont la Bibliothèque s'enrichit pendant cette période. On les intercala, au moyen de lettres et de sous-chiffres, dans la série de numéros que Clément avait établie. Il s'ensuivit bientôt une grande confusion. En 1730, on fut obligé de recopier l'inventaire de 1682 pour y insérer régulièrement tous les articles supplémentaires que depuis une quarantaine d'années on avait inscrits, un peu au hasard, sur les marges et sur les pages blanches de l'exemplaire original. Le catalogue ainsi mis au net en 1730 est celui que Montfaucon a publié en 1739², et qui a été reproduit en partie dans le *Dictionnaire des manuscrits*³ de la *Nouvelle Encyclopédie théologique*. Mais l'inventaire de 1730, qui n'était, à vrai dire, qu'une seconde édition de l'inventaire de 1682, ne tarda pas à devenir lui-même d'un usage fort incommode⁴. Les accroissements journaliers de la Bibliothèque avaient multiplié les intercalations à l'infini. On reconnut, vers 1735, les inconvénients du système suivi depuis 1682, et l'on se décida à entrer dans une autre voie. On prit le parti d'abandonner des cotes dont la complication était une source continuelle d'erreurs, d'ouvrir autant de séries qu'il y avait de langues principales, et de ne plus intercaler dans les séries définitivement constituées les volumes qui, à l'avenir, viendraient s'ajouter aux richesses de l'établissement. Ces mesures, si judicieusement concertées, furent appliquées sans retard aux manuscrits orientaux, aux manuscrits grecs et aux manuscrits latins; ce fut seulement en 1860 et en 1862 qu'on étendit le bénéfice de cette mesure aux manuscrits français, italiens, espagnols, etc. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des faits.

L'inventaire dressé par Clément en 1682 assurait la conservation des manuscrits, mais il n'était pas plus détaillé que les inventaires antérieurs. Varillas disait en 1663 : « J'ay reconnu, après avoir employé quinze ans entiers à l'étude de la bibliothèque du roy, qu'il n'y a pas la dixiesme partie des pièces rares qu'elle contient qui soient énoncées dans les catalogues⁵. » On aurait encore pu tenir le

¹ Cet inventaire, écrit par Clément lui-même, remplit un volume in-folio de 803 pages, coté Catalogues 20. Il y en a une copie, en trois volumes petit in-folio, à la biblioth. de l'Arsenal, ms. français coté Hist. n. 839. F.F.

² *Bibl. bibl.* II, 709.

³ I, 720.

⁴ L'inventaire de 1730 forme un volume in-folio de 1136 pages, coté Catalogues 35.

⁵ Lettre écrite par Varillas à Colbert, en date du 19 octobre 1663. Collection Baluze, 362, fol. 38.

même langage en 1683. Les manuscrits de Béthune étaient à peu près les seuls dont le contenu eût été exactement dépouillé. Un grand travail restait donc à accomplir. Il fallait examiner et décrire en détail tous les volumes dont les titres avaient été sommairement enregistrés par Clément dans l'inventaire de 1682. La tâche fut partagée entre les hommes les mieux préparés à la remplir⁽¹⁾. Les manuscrits hébraïques, syriaques, samaritains et arméniens furent confiés au juif Louis de Compiègne⁽²⁾, dont le travail fut revu par l'abbé Renaudot; les manuscrits arabes, à d'Herbelot; les turcs et les persans, à Dipy et à Petit de la Croix⁽³⁾; les grecs, à Du Cange et à Cotelier; les latins, à Mabillon et à plusieurs de ses confrères de Saint-Germain-des-Prés⁽⁴⁾. La réunion des notices composées par ces savants⁽⁵⁾ forma un catalogue en neuf volumes in-folio. Les trois premiers concernent les manuscrits orientaux. Le quatrième et le cinquième contiennent une bonne description des manuscrits grecs, à laquelle Boivin a mis la dernière main; la table alphabétique qui remplit le sixième volume a été écrite par Clément. Les tomes VII, VIII et IX renferment le travail des Bénédictins sur les manuscrits latins, avec une table alphabétique copiée par Buvat⁽⁶⁾. Ce vaste catalogue est loin d'avoir été annulé par les catalogues publiés au XVIII^e siècle; il fournit, sur les manuscrits grecs et latins, des renseignements fort utiles qu'on chercherait vainement ailleurs, par exemple les premiers mots de la plupart des traités et l'indication du feuillet auquel commence chaque morceau.

VIII.

ADMINISTRATION DE LOUVOIS. — ACQUISITIONS DIVERSES. — RECHERCHES DE MANUSCRITS EN ITALIE ET À CONSTANTINOPLE. — LIBRAIRIE DE MATHIAS CORVIN. 1683-1691.

Après la mort de Colbert, la Bibliothèque passa dans les attributions de Lou-

Mém. hist. p. XL et XLII.

Sur Louis de Compiègne, voy. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. 284 à 292.

Un autre catalogue des mss. arabes, turcs et persans fut rédigé vers 1715 par Barout, interprète de la bibliothèque du roi. Sur Barout, voy. Buvat, *Journal de la Régence*, II, 267. Au sujet de Petit de la Croix, on lit dans une lettre de Renaudot, du 5 novembre 1695: « M. de la Croix le père, interprète du roy en langue turque, est mort cette nuit. M. son fils est depuis quelques années recen en survivance de cette charge, qui est comme celle de M. Dipy pour l'arabe. » (Collection Clairambault, volume intitulé: *Mélanges littéraires et bibliographiques*, V, fol. 7.

¹ Le 9 juillet 1685, Ruinat écrivait à Mabillon: « Nous continuons la bibliothèque du roy; nous y allons toutes les semaines; mais pour nous les envoyer on n'est pas si exact. M. Thévenot les voit auparavant; il craint peut-estre qu'on imprime les manuscrits; il devoit savoir qu'il n'y a point de petite pièce que M. Baluze ne sache. » (Ms. français 19665, fol. 10.)

² Dans le fonds grec, les minutes originales de ces notices sont souvent placées, sur de petits feuillets volants, en tête des volumes auxquels elles se rapportent.

³ Les originaux des tomes IV à IX forment les n^{os} 9355 à 9360 du fonds latin. Les trois premiers ont été réunis aux manuscrits orientaux.

vois, qui remplaça immédiatement Pierre de Carcavy par l'abbé Gallois. Peu après, il acheta de la famille Colbert et de Jérôme Bignon les deux charges de maître de la librairie et de garde de la bibliothèque : il les fit conférer toutes les deux, en avril 1684, à son fils Camille Le Tellier, généralement connu sous le nom de l'abbé de Louvois⁽¹⁾. C'était un enfant de neuf ans; mais son application à l'étude et le soin qu'on mettait à diriger son éducation permettaient d'espérer qu'il serait digne un jour d'être à la tête de la bibliothèque du roi. Il avait le goût des livres, et son amusement le plus ordinaire, aux heures qu'on lui donnait pour se divertir, était de s'exercer à l'art du relieur⁽²⁾. Nous possédons, dans le manuscrit grec 3065, un échantillon de son savoir-faire : deux distiques y ont été placés pour apprendre au lecteur que le volume devait sa couverture de vélin à Camille Le Tellier :

Ὁ Κατάλογος περὶ ἐαυτοῦ.
 Ὑμνὸς ἐγὼ τὸ πάροισεν· ἀτάρ μ' ἐλέησε Κἀμίλλος
 Τελλερίδης· λευκὸν δ' ἔσθλος ἐπαμφλέσεν.

Nudus eram et vilis : sortem miseratus iniquam,
 Donat me nivea Lavoides tunica.

L'abbé Gallois conserva peu de temps les clefs de la Bibliothèque; elles furent remises à l'abbé Varès, qui mourut en septembre 1684, et fut remplacé le 4 décembre par Melchisedech Thévenot⁽³⁾. Clément continua modestement ses travaux, et mit nos collections en état d'être fructueusement consultées par les savants. Louvois voulait dès lors ouvrir la Bibliothèque au public, et, comme elle était à l'étroit dans les maisons de la rue Vivienne, il avait conçu le dessein de la transférer sur la place Vendôme. La mort du ministre, survenue le 16 juillet 1691, empêcha la réalisation de ce projet⁽⁴⁾, et quelques années plus tard on démolit les arcades, dont la construction était déjà assez avancée. Ce fut dans ces circonstances que Boivin adressa la lettre suivante au jeune maître de la librairie⁽⁵⁾ :

Monsieur,

Etant allé l'autre jour chez une personne de mes amis, qui demeure un peu au-dessus de l'église de Saint-Roch, j'eus la curiosité, en revenant, de passer par la place de Vendôme. La démolition étoit déjà commencée vers le milieu de la place. Ce spectacle m'affligea d'abord. Je

¹ *Mém. hist.* p. xxxvii. Une copie des provisions de l'abbé de Louvois est dans le vol. 72 de la septième division du cabinet de Clairambault, p. 623.

² Vers cette époque, le relieur de la Bibliothèque étoit Bernache. En 1691, il relia six volumes in-folio à 55 sous pièce, vingt et un volumes in-quarto à 30 sous, dix-neuf volumes in-octavo à 20 sous, et

vingt-quatre volumes in-douze à 12 sous. (Voy. le volume 72 de la septième division du cabinet de Clairambault, p. 644.)

³ *Mém. hist.* p. xxxvii et xxxviii.

⁴ *Mém. hist.* p. xli.

⁵ Je publie cette pièce d'après l'original relié dans le ms. français 20052, fol. 266.

tournay ensuite les yeux vers les arcades qui avoient été destinées à la galerie de la Bibliothèque. A cette vue, je me sentis soudain monter à la teste un feu violent, causé par l'indignation, qui, comme vous le savez, Monsieur, peut donner à certaines gentz ce que la nature leur a refusé, je veux dire la verve et l'enthousiasme. Animé de ce feu, je revins prontement au logis, je pris une plume et je repandis sur le papier tout ce qui suit.

Muses, quelle paresse vous retient? Quel est votre assoupissement? Quoy! L'on abattra le plus beau temple que les mortels vous ayent jamais consacré, et vous garderez un honteux silence! Parlez; ces pierres demeureront immobiles; nul effort humain ne pourra les détacher.

Instruit par vos leçons, Amphion autrefois
Fit beaucoup plus. Le marbre obéit à sa voix,
S'arrangea, se polit, et malgré la nature
Forma des murs thébains l'admirable structure.

Je ne demande point que vous renouvellez ce fameux miracle. Conservez des murs déjà bâtis. Tandis que je parle, l'ordre est donné. Le destructeur s'apprête à sapper les fondemens de cet édifice sacré. Barbares, arrêtez. Qu'allez-vous faire? Vous osez porter vos mains sacrilèges sur l'asile inviolable des arts et des sciences. Craignez la colère des Dieux et la destinée des Titans. Tels on vit autrefois ces fiers enfans de la terre déraciner les roches du mont Olympe, pour renverser le thrône de Juppiter. Hé! que faites-vous autre chose? Ces colonnes, que vous allez abattre, ne servoient pas seulement de soutien au temple des neuf sœurs; elles étoient destinées pour servir de décoration au thrône du plus grand des rois.

Superbe monument du siècle de Louis, chef-d'œuvre de l'industrie humaine, ouvrage immortel de Girardon, fais voir que nos yeux ne se trompent point, lorsqu'ils te croient animé. Romps les liens qui te retiennent, et viens toy même défendre la place qu'on veut te ravir. Ecraze ces impies, qui veulent changer en une étroite prison le pompeux théâtre sur lequel tu dois paroître.

Mais, si l'airain et le bronze sont sensibles à cette injure, quelle crainte, quel respect tient nos langues captives? Parlons à qui nous peut entendre. Souffrez, grand roy, que nous vous adressions une plainte respectueuse. Rassasié de gloire et d'honneurs, vous foulez aux pieds les vanités humaines :

Oui; si, pour effacer les traces de la guerre,
Vos pas daignent encor s'imprimer sur la terre.
Vos yeux, depuis long temps vers le ciel élevez,
Méprisent des honneurs à l'orgueil reservez.
Si toutefois pour nous un cœur plein de tendresse
Peut encor compatir à l'humaine foiblesse,
Permettez à la France un soin ambitieux;
D'un spectacle si beau laissez jouir ses yeux.

Vous vous rendez à nos prières. La statue sera placée, et la postérité admirera comme nous cet ouvrage merveilleux.

Mais que dira cette même postérité lorsqu'elle apprendra que les Muses auront été bannies de ce lieu? Par qui bannies? Grand roi, ne craignez point. Ce reproche ne tombera point sur vous.

C'est toy, M^{***}, c'est toy, etc.

Voilà, Monsieur, ce que ma colère enfanta. Ne vous étonnez pas si l'enfant est informe et ressemble tout au plus à un avorton. Il y avoit trop peu de temps que je favois conceu pour

pouvoir le mettre au jour tel que je l'aurois souhaité. Peut-être aura-t-il la destinée des petits ours, qui, à force d'être léchés, deviennent jolis.

Mais revenons à l'administration de Louvois, qui ne fut point marquée pour la Bibliothèque par des accroissements bien considérables, puisque, de 1683 à 1694, je ne vois à noter que les acquisitions suivantes :

Acquisitions diverses.

18 octobre 1683. Entrée des papiers qu'on avait trouvés dans le cabinet de Mézeray et que Louis XIV ordonna de déposer dans sa bibliothèque.

1^{er} juin 1685. Envoi par Le Pelletier, contrôleur général des finances, de douze volumes in-folio, contenant des extraits du Trésor des chartes de Bretagne; ce sont les n^{os} 2707 à 2718 du fonds français.

1685. Achat d'un lot de cent vingt-cinq volumes tirés des bibliothèques de Nicolas Rigault et du conseiller de Billy. Il y avait un ancien pouillé de Toul⁽¹⁾, quelques manuscrits autographes de Rigault et divers ouvrages annotés par ce savant⁽²⁾.

1685. Don par Du Cange d'un Végèce, en espagnol⁽³⁾. Deux ans plus tard, cet illustre savant remit à la Bibliothèque le manuscrit unique de la *Branche des royaux lignages*⁽⁴⁾.

1686. Acquisition des papiers de Chantreau-Lefèvre, principalement relatifs à la chronologie et aux affaires de Lorraine; ils sont pour la plupart réunis sous les n^{os} 4843 à 4875 du fonds français.

1687. Réintégration du cartulaire de Casauré⁽⁵⁾, qui était sorti de la Bibliothèque depuis une cinquantaine d'années.

1687. Remise par l'abbé de Louvois d'un manuscrit siamois, qui lui avait été envoyé par les ambassadeurs de Siam.

Un assez grand nombre de livres imprimés furent tirés des pays étrangers :

Manuscrits
envoyés d'Italie

⁽¹⁾ Ms. latin 5208.

⁽²⁾ Voy. plus haut, p. 261.

⁽³⁾ Ms. espagnol 211.

⁽⁴⁾ Ms. français 5698. C'était M. de Chevannes, conseiller et secrétaire du roi à Dijon, qui avait fait acquérir ce ms. à Du Cange. Nous avons une lettre du 27 août 1651, dans laquelle Du Cange

remercie son ami de lui avoir procuré cette pièce, - qui, dit-il, est belle en son espèce et assez rare, - laquelle m'a fourni grand nombre de beaux passages pour le Glossaire auquel je travaille. - (Moreau, 846, fol. 54.) — Je parlerai dans le chapitre suivant des papiers de Du Cange.

⁽⁵⁾ Voy. plus haut, p. 97.

mais on y ramassa peu de manuscrits. Il ne faut pas cependant passer sous silence une cinquantaine de manuscrits que Mabillon envoya d'Italie en 1686, ni les copies que D. Estiennot fit exécuter à Rome en 1688, 1689 et 1691, pour le compte du gouvernement français⁽¹⁾. Ce fut sans doute vers la même époque qu'on fit transcrire à Florence les registres de la nouciature d'Ubal dini⁽²⁾.

Le peu de succès des recherches de Nointel à Constantinople⁽³⁾ n'empêcha pas Louvois de recommander d'une manière pressante les intérêts de la Bibliothèque au nouvel ambassadeur que Louis XIV avait envoyé en Turquie. Dans une lettre adressée au ministre, le 10 mars 1687, Girardin rend ainsi compte de ses démarches :

Le bruit qu'ont répandu la plus part des voyageurs qui ont écrit du Levant qu'il y avoit dans le sérail un très grand nombre de manuscrits grecs anciens et curieux, et que mesme on y trouveroit les décadés qui manquent à l'histoire de Tite-Live, m'ont engagé à rechercher les moyens d'en estre surement éclaircy. Je me suis pour cela adressé à un rênégat italien, homme d'esprit, qui est au service du seliktar, premier officier du sérail et favori du Grand Seigneur. Il a eu permission de visiter les livres et de les communiquer, et m'ayant fait apporter en différentes fois tout ce qu'il y a d'auteurs grecs, qui ne consistent pas en plus de deux cens volumes, je les ay fait examiner par le père Besnier, jésuite, et par le sieur Marcel, homme de lettres, qui est auprès de moy, lesquels n'en ont mis à part que quinze, dont je joins icy le mémoire⁽⁴⁾, qu'ils estiment plus par la beauté et l'ancienneté du caractère que par ce qu'ils contiennent, ayant presque tous esté impriméz. Il y en a une partie en vélin et le reste en papier, et ils sont tous marquez du seau des empereurs ottomans. J'y en ay adjouté un latin, composé aparament dans le dernier siècle, qui contient quantité de figures d'instrumens et machines de guerre, et est aparament tombé entre les mains des Turcs au commencement des conquestes qu'ils ont faites en Hongrie. Les seize volumes ont esté donnez au rênégat, qui en prétend une grande somme, et auquel j'en ay seulement offert quatre cens écus, dont j'espère qu'il se contentera, ayant bien voulu me les laisser entre les mains jusqu'à ce que j'aye receu vos ordres. Cet échantillon suffira pour détromper le public de la grande réputation de la bibliothèque ottomane, qui véritablement est fort nombreuse à l'égard des livres arabes, turcs et persans, mais ne contient de grec que ce que j'ay, Monsieur. l'honneur de vous remarquer.

Pour ce qui est des livres orientaux, je feray mon possible pour avoir un catalogue in-folio, qui est fort rare et contient le nom et les ouvrages des plus fameux auteurs qui ont écrit dans ces langues, afin d'acheter ou de faire écrire ceux que monsieur Thévenot ou autres à qui vous en donnerez le soin me marqueront estre nécessaires pour la bibliothèque du roy, avec les prix jusqu'auxquels on pourra les porter, vous assurant que je trouveray moyen de les avoir avec plus de facilité que personne, et que le sieur Marcel, qui s'applique extrêmement aux langues, est fort capable de les choisir, et je souhaite, Monsieur, que cette curiosité me puisse donner lieu de vous

⁽¹⁾ Les mss. achetés par Mabillon ou copiés sous la direction de D. Estiennot sont mentionnés dans un registre tenu par Clément; on peut encore consulter un état de l'année 1691, conservé dans la collection de Clairambault, 7^e division, n. 72, p. 656.

⁽²⁾ N. 36 à 38, 67 et 68 du fonds italien. Conf. Marsand, *I manoscritti italiani della regia biblioteca Parigiua*, I, 245.

⁽³⁾ Plus haut, p. 277.

⁽⁴⁾ Ce mémoire est dans le ms. français 7168, fol. 86.

faire connoître le désir que j'ay de vous plaire et l'attachement et le respect avec lesquels je seray toute ma vie, etc. ⁽¹⁾

Non-seulement Louvois autorisa Girardin à acheter les seize manuscrits tirés du sérail et la Bibliothèque arabe : il l'invita à redoubler d'efforts pour nous procurer un plus grand nombre de manuscrits; mais il était trop tard : les autres manuscrits grecs du sérail venaient d'être dispersés; une seconde lettre de Girardin, en date du 15 septembre 1687, enleva les dernières espérances que l'on avait pu conserver :

Je me suis, disait-il, exactement informé de ce qui concerne la bibliothèque du Grand Seigneur, et je puis vous assurer qu'elle est sans ordre et sans catalogue. Les manuscrits grecs ne consistoient qu'en 200 volumes ou environ, et le père Besnier, après les avoir examinés, n'a trouvé que ceux dont j'ay pris la liberté de vous envoyer le mémoire, qui méritassent d'en estre tirez pour la bibliothèque de Sa Majesté; tous les autres, mal conditionnez et qui ne contiennent que des auteurs imprimez depuis long temps, ont néanmoins esté vendus sur le pied de 100 livres chacun. Ainsy il n'en reste plus de cette langue dans le sérail.

J'ay veu que le catalogue que le sieur Galand à envoyé est mal écrit et peu étendu. C'est pourquoy je n'ay point balancé à donner 150 escus de celui que j'ay trouvé et qu'on peut dire unique dans cet empire, puisque c'est proprement un bibliothécaire général des livres orientaux. Il est très bien écrit sur du papier de soye, enrichy d'ornemens, et, s'il faloit le faire copier du mesme caractère, il cousteroit beaucoup davantage. Je l'envoyeray à Smirne avec les seize volumes grecs par un vaisseau anglois qui doit partir dans peu de jours. . . . En attendant le mémoire de M. Thévenot des livres orientaux que vous désirez pour la bibliothèque du roy, je travailleray, Monsieur, à rechercher ceux mentionnez dans celui que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par vostre lettre du 5 juillet ⁽²⁾.

Les seize manuscrits du sérail et la Bibliothèque arabe arrivèrent à Paris en février 1688. Si nous y joignons dix manuscrits orientaux et un manuscrit espagnol reçus de Galland au mois de mai 1686, vingt manuscrits grecs envoyés par le même savant en 1688, et peut-être aussi quatre manuscrits grecs déposés par ordre du ministre le 28 juillet 1687, nous aurons l'ensemble des livres qui furent recueillis à Constantinople d'après les recommandations de Louvois.

Il n'était guère étonnant de rencontrer des manuscrits latins à Constantinople ⁽³⁾, et celui qu'on trouva au sérail ne présentait aucune particularité remarquable. On s'avisait cependant de supposer qu'il avait peut-être fait partie de la bibliothèque de Mathias Corvin, pillée par l'armée de Soliman en 1526. La conjecture fit fortune, et notre manuscrit des machines de guerre, n° 7239 du fonds latin, a été plus d'une fois montré comme un débris de la bibliothèque de Bude. Heureuse-

Livre
de
Mathias Corvin.

⁽¹⁾ Ms. français 7168, fol. 85. — Un passage de cette dépêche a déjà été publié dans *l'Album français* du 9 décembre 1854.

⁽²⁾ Ms. français 7170, fol. 63. Voy. *Mém. hist.* p. XL.

⁽³⁾ En 1672, Galland avait acheté à Constantinople un beau ms. du xv^e siècle renfermant les poésies de Tibulle, de Propertius et de Catulle, avec les épitaphes d'Alexandre de Siemie. (*Journal d'Ant. Galland*, au 9 janvier 1672, ms. français 6088.

ment nous possédons des représentants plus authentiques et plus précieux de la splendide librairie qu'avait fondée Mathias Corvin⁽¹⁾. Les trois manuscrits suivants doivent plus particulièrement fixer notre attention.

I. Cassien, n° 2129 du fonds latin. Les peintures de ce manuscrit sont de toute beauté. Au fol. 123 v° on lit cette souscription : « Divi Mathie invictissimi Ungarie et Boemie regis impensa. » opus a Petro de Abbatis, Burdegalensi civi. scriptum. » Le nom de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, successeur de Mathias Corvin, se lit sur un des ornements du frontispice, d'où l'on peut conclure que le travail, commencé pour Mathias Corvin, a été achevé sous le règne de Ladislas. Ce manuscrit faisait partie de la bibliothèque de Trichet du Fresne.

II. « Divi Hieronymi breviarium in psalmos David, » n° 16839 du fonds latin. A la fin se trouve cette note : « Antonius Sinibaldus Florentinus⁽²⁾, quondam regis Ferdinandi regis Sicilie scriptor et librarius, exscripsit Florentie anno Domini MCCC LXXXVIII, ultimo mensis februarii, » pro serenissimo Mathia rege Ungarie, virtutum cultore ac alumno. » Les peintures de ce volume, qui se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière⁽³⁾, ont été faites par le fameux miniaturiste florentin Attavante, comme le prouve la note « Attavantes pinsit, » écrite au recto du premier feuillet⁽⁴⁾.

III. Cosmographie de Ptolémée. n° 8834 du fonds latin. Le frontispice est un des plus délicats ouvrages de la renaissance italienne. Ce manuscrit fut acquis à Constantinople par le baron de Tott, qui l'envoya à M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, pour être déposé à la bibliothèque du roi; mais le dépôt ne fut fait qu'en 1795⁽⁵⁾. Ce précieux volume a été longtemps conservé au département des imprimés, d'où il a été transféré au département des manuscrits en janvier 1855.

Le Sénèque qui porte le n° 6390 du fonds latin a pu appartenir à Mathias Corvin : on lit à la fin : *Re d' Ungaria*; mais le volume n'offre aucune particularité intéressante. J'ai déjà⁽⁶⁾ signalé la même note dans un recueil de sermons de saint Augustin, ms. latin 1767, qui a appartenu à Ferdinand I^{er}, roi de Naples.

IX.

BOIVIN. — MANUSCRITS DE GOLJUS. — LIVRES CHINOIS. — MANUSCRITS DE BRODEAU. — ACQUISITIONS DIVERSES. 1692-1700.

Jusqu'à la mort de Louvois, la charge de maître de la librairie avait été sous l'autorité du surintendant des bâtiments. Le roi, par un règlement du 25 juillet

Le maître
de la
bibliothèque

⁽¹⁾ Sur la bibliothèque de Mathias Corvin, on peut consulter les recherches de Vogel (*Scraperium*, X, 373 à 385) et le résumé qu'en a donné Edwards (*Memoirs of libraries*, I, 395 à 404). On y trouvera l'indication de cent deux manuscrits de Mathias Corvin, dont quarante-cinq conservés à Vienne, douze à Wolfenbittel, onze à Ferrare, et six à Florence.

⁽²⁾ Sur ce copiste, voyez plus haut, p. 226.

⁽³⁾ Voyez le *Catal.* 1^{re} partie, I, 162, n. 444.

⁽⁴⁾ De 1795 à 1815, nous avons possédé un autre ms. enluminé par Attavante pour Mathias Corvin. Il a été rendu à la Belgique. (Voy. une notice de l'abbé Chevalier, publiée dans les *Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, ancienne série, IV, 493.)

⁽⁵⁾ Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin avec date depuis 1457 jusqu'en 1792*, p. 17.

⁽⁶⁾ Plus haut, p. 226.

1691, se réserva de donner directement ses ordres pour tout ce qui concernait sa bibliothèque, et le 21 août suivant il fut déclaré par arrêt du Conseil que l'abbé de Louvois exercerait ses fonctions de « maître de la librairie, intendant et « garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, « et garde de la bibliothèque de Sa Majesté, sous l'autorité de Sa Majesté seule- « ment; et seront, ajoutait l'arrêt, les dépenses qu'il conviendra faire pour la bi- « bliothèque, le cabinet des manuscrits, médailles, raretés et autres concernant « les fonctions et exercice de ladite charge, ordonnées par Sa Majesté, et les estats « et ordonnances signées d'elle et contresignées par le secrétaire d'État et des com- « mandemens ayant le département de sa maison⁽¹⁾. »

L'indépendance que cet arrêt assurait à la Bibliothèque donnait un nouveau lustre à la charge de maître de la librairie; mais l'abbé de Louvois était encore trop jeune pour administrer lui-même; son oncle, l'archevêque de Reims, qui avait déjà eu la haute main sur la Bibliothèque pendant le ministère de Louvois, en conserva la direction pendant plusieurs années. A lui revient l'honneur d'avoir livré nos collections à tous les savants qui voulaient les étudier. Cet événement fut annoncé dans les termes suivants par le *Mercur* du mois de novembre 1692⁽²⁾: « M. l'abbé de Louvois, voulant rendre la bibliothèque du roy utile au public, a « résolu de l'ouvrir deux jours de chaque semaine à tous ceux qui voudront y venir « étudier; il a déjà commencé, et il régala d'un magnifique repas plusieurs sçavans « le jour de cette ouverture. »

Thévenot s'étant retiré vers la même époque, Clément devint enfin commis en titre à la garde de la Bibliothèque; il fut remplacé par Boivin dans les fonctions de commis en second. La nomination de Clément était un acte de justice trop longtemps différé; celle de Boivin procura d'immenses avantages à la Bibliothèque. Ce savant, non moins zélé que son prédécesseur, a préparé une partie des catalogues dont nous nous servons encore aujourd'hui, et composé une histoire de nos manuscrits dont nous n'avons qu'une copie fort incomplète. Il signala son entrée à la Bibliothèque par une découverte qui eut alors un grand retentissement. On possédait depuis longtemps un texte grec de saint Ephrem qui ne semblait offrir rien de remarquable, mais sous les lignes duquel Boivin aperçut les traces d'une écriture plus ancienne, datant du v^e siècle, selon toute apparence. Il y reconnut les fragments d'un très-précieux manuscrit de l'Ancien et du Nouveau Testament⁽³⁾. L'érudition n'avait jamais encore tiré un tel parti des palimpsestes, et le manuscrit si heureusement étudié par Boivin est resté, sous le titre de *Codex Ephraemi Syri rescriptus*, l'une des bases fondamentales de la critique des textes sacrés⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Mém. hist.* p. XLII.

⁽²⁾ P. 320.

⁽³⁾ *Voy. Hist. de l'Acad. des inser.* VII. 378.

⁽⁴⁾ Tischendorf a publié une copie exacte de ce ms. sous le titre de *Codex Ephraemi Syri rescriptus*, Lipsie, 1846. in-4°.

Cette découverte de Boivin est l'événement le plus important que nous ayons à enregistrer dans nos annales pour les dernières années du xvii^e siècle. Ce n'est pas sans hésitation que nous y marquons la vente des livres de Jacques Golius, faite à Leyde en 1696⁽¹⁾. Il est fort douteux que la France s'y soit fait représenter, quoique les auteurs du *Mémoire historique*⁽²⁾ aient cru que la Bibliothèque avait acheté plusieurs manuscrits de Golius.

En 1696. D. Estiennot fit parvenir à l'archevêque de Reims une caisse de livres et de médailles, dont Clément parlait en ces termes : « Je ne sçay à quoy - pense ce bon père de luy envoyer tant de méchantes choses. Ce ne sont que - quelques mauvais manuscrits, que je crois estre des rebuts de leur bibliothèque - de Rome, qu'il nous vend comme bonne marchandise. Le prélat me les donna - presque tous pour notre bibliothèque, qui n'en deviendra guère plus riche⁽³⁾. »

On reçut, en 1697, quarante-neuf volumes chinois, que l'empereur de la Chine envoyait en présent à Louis XIV, et que le P. Bouvet apporta le 27 mai et le 2 juin à la Bibliothèque. Le roi fit aussitôt remettre aux missionnaires jésuites un recueil des estampes de son cabinet, relié magnifiquement, pour le présenter de sa part à l'empereur de la Chine. La Bibliothèque ne possédait encore que quatre livres chinois, qui étaient venus du cardinal Mazarin. Ce fonds s'accrut, le 7 octobre 1700, de douze grands cartons, contenant soixante et douze cahiers, les uns chinois, les autres tartares, que le P. de Fontenay avait rapportés de la Chine⁽⁴⁾.

En 1698, Pontchartrain fit délivrer un exemplaire de la Byzantine à Ulric Obrecht, de Strasbourg, qui céda en échange vingt-quatre manuscrits anciens. Le grand-père d'Ulric, Georges Obrecht, avait formé une bibliothèque, qu'il avait eu le malheur de perdre par deux fois⁽⁵⁾.

En 1698, ou peut-être 1699, le libraire Moette abandonna, pour 95 livres, treize manuscrits qui avaient appartenu à Julien Brodeau, le commentateur de la Coutume de Paris, mort en 1653, à l'âge de soixante et dix ans⁽⁶⁾. La bibliothèque de ce juriconsulte a été citée avec éloge par le P. Jacob⁽⁷⁾. Elle renfermait plusieurs manuscrits du célèbre Grolier⁽⁸⁾, et de Louis Chaduc, mort à Riom le 19 sep-

¹ *Catalogus insignium in omni facultate linguarum arabica, persica, turcica, chinensi, etc. librorum mss. quos... Jacobus Golius... ex raris regionibus collegit. Lugduni Batav. 1696, in-4° de 27 pages avec un supplément de 2 pages. Une première édition, dépourvue du supplément, avait d'abord paru avec la date de 1668. (Voy. la copie ms. qui est dans le fonds français, n. 12875, fol. 50 bis.)*

² P. XXXI. Les auteurs du *Mém. hist.* placent la vente des manuscrits de Golius vers 1667.

³ Lettre du 28 avril 1696, dans le ms. français 20052, fol. 26.

⁴ *Mém. hist.* p. XLIII et XLIV.

⁵ P. Jacob, *Traité des biblioth.* p. 210.

⁶ Épitaphe de Brodeau, imprimée sur une feuille in-folio.

⁷ *Traité des biblioth.* p. 502.

⁸ Le ms. latin 8203, qui a été relié pour Grolier, porte ces notes d'anciens possesseurs : « Jul. Brodeus ; — Jo. Brodeus ; empt. 2 aureis Aurelii, 6 cal. Aug. » — Dans le ms. latin 6154, qui vient également de Grolier, on lit ces mots : « Jo. Brodeus ; empt. 2 aureis. » — Conf. Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, p. 66 et 186. — Le second des mss. que j'ai cités est indiqué par erreur sous le n^o 6554 dans ce dernier ouvrage.

tembre 1638⁽¹⁾. Beaucoup des manuscrits de Julien et de Jean Brodeau passèrent dans le cabinet de Baluze⁽²⁾; quelques-uns dans celui de Bouhier⁽³⁾.

Le 3 février 1699, Claude Boisot offrit à la bibliothèque du roi, pour une somme de 15,000 livres, les manuscrits recueillis et mis en ordre par son frère, l'abbé Jean-Baptiste Boisot. Ils se composaient principalement des papiers du cardinal de Granvelle⁽⁴⁾. L'abbé Boisot les avait légués, le 27 novembre 1694, aux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, sous la condition d'en faire jouir le public⁽⁵⁾. La proposition de Claude Boisot n'était guère conciliable avec le legs de son frère; aussi n'eut-elle pas de suite, et la ville de Besançon a conservé jusqu'à nos jours les papiers du cardinal de Granvelle.

En 1700, on acquit, pour 78 livres, le manuscrit de l'Anthologie, qui est aujourd'hui classé sous le n^o 2742 du fonds grec, et qui est de la main de François Guyet, d'Angers.

La même année, un sieur Le Clerc vendit, pour 970 livres, trente-cinq volumes, la plupart relatifs aux affaires de Lorraine; ils viennent de Fouquet, sont reliés aux armes de Le Raigois de Bretonvilliers et portent les n^{os} 2721 et suivants dans le fonds français⁽⁶⁾.

Vers le milieu de l'année 1700, Nosrallah Gildé, médecin arabe de la ville de Damas, offrit à Louis XIV un rouleau où tout le Pentateuque était écrit en hébreu, et trois manuscrits arabes contenant une histoire des Druses. Il y joignit un long mémoire, où étaient racontées les circonstances, un peu merveilleuses, dans lesquelles il disait avoir recueilli ces manuscrits. Le Pentateuque avait été volé par les mahométans aux juifs, qui le gardaient avec toutes sortes de précautions dans la maison du prophète Eliascha, au bourg de Joubar, près de Damas. Quant aux livres des Druses, ils avaient fixé l'attention de Nosrallah depuis les démarches que les agents de Colbert avaient faites pour s'en procurer des exemplaires.

[Après ces tentatives infructueuses], il s'est, dit-il dans son mémoire, donné la peine d'en faire la recherche, et voyant que pendant un temps fort considérable il n'en avoit peu sçavoir au cune nouvelle, il s'est transporté dans le pays des Druses et y a traité leurs malades, s'informant d'eux des choses qui regardoient leur religion, leur promettant la santé et de l'argent s'ils vouloient s'ouvrir à luy sur cela, et il ne put rien gagner sur eux pendant un an entier. Il s'en

⁽¹⁾ Les curiosités du cabinet de Chaduc furent achetées par le président de Mesmes, qui les céda à Gaston, duc d'Orléans. Comme ayant appartenu à Chaduc, je citerai les mss. latins 1595, 2913, 4661 A, 6649, 7514, 8426 et 8606, et le ms. français 699.

⁽²⁾ Voy. les mss. latins 2165 et 4049, et les mss. français 699, 700 et 789.

⁽³⁾ Ms. lat. 18548; ms. franç. n. 148 du fonds

de Bouhier; ms. 83 de l'école de médecine de Montpellier. Conf. *Comment. de vita et scriptis Joannis Buberii*, scribente Francisco Odino, p. 8, à la suite des *Recherches et dissertations sur Hérodote*.

⁽⁴⁾ Ms. latin 17172, fol. 308. Ms. franç. 20052, fol. 58.

⁽⁵⁾ Voy. la préface mise en tête du tome I des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*.

⁽⁶⁾ Voyez plus haut, p. 274.

retourna chez luy dans une grande perplexité d'esprit, très-mécontent du mauvais succès de son voyage. Il ne laissa pas cependant de s'en informer de temps en temps pendant douze ans. Enfin il est arrivé heureusement que les Druses se brouillèrent avec le Grand Seigneur, qui leur déclara la guerre et fit marcher contre eux sept bachas, entre lesquels estoit celui de Damas, qui s'appelloit Moustapha, auprès de qui estoit ledit sieur Nosrallah, en qualité de médecin, qu'il considéroit beaucoup, et il l'accompagna dans cette expédition. Les bachas ayant mis les princes des Druses en fuite, ils brûlèrent leur pays et leurs maisons, et, après avoir ravagé partout, ils allèrent en un endroit où les docteurs des Druses avoient coutume de s'assembler, qu'ils détruisirent, et ils y trouvèrent une grotte fort spacieuse, tendue de tapis, dans laquelle il y avoit un coffre de cuivre jaune qu'ils rompirent, et ils y trouvèrent la figure d'un homme en argent, ayant sur sa teste une couronne d'or; il estoit assis sur un trône d'argent. Le bacha fit rompre cette figure. Il y avoit encore dans la muraille de cette grotte un sac pendu, dans lequel estoient ces trois livres qui furent confiez audit sieur Nosrallah, d'autant qu'il sçavoit l'arabe, afin de leur en lire quelque chose; ils connurent que c'estoit tout autant d'impiétez, mais ledit sieur fut ravi de les avoir en main. Le bacha ordonna qu'on les brûlat sur le champ; ledit sieur Nosrallah le pria de les luy donner; le gouverneur le refusa d'abord, disant que c'estoit des livres impies qu'il falloit absolument brûler; enfin, à force d'instances, il les lui donna. Les Druses, s'estant accommodés avec les Turcs, revinrent dans leur pays; ils s'informèrent d'abord du coffre et des livres : on leur dit que ledit sieur Nosrallah les avoit : ils luy envoyèrent un religieux grec pour luy dire que s'il vouloit leur rendre leurs livres, qu'ils luy donneroient tout ce qu'il demanderoit; mais, ayant refusé de répondre à leur offre, ils le menacèrent de l'égorger dans son lit. Ils envoyèrent pour cet effect quarante hommes, afin de se saisir des livres et de le tuer ensuite : ils descendoient dans les maisons pendant la nuit, et volèrent partout durant l'espace d'un an et demi : enfin les gens de la ville les prirent et les mirent tous à mort.

Voilà comme ledit sieur est venu à posséder ces livres, qui estoient gardez si secrètement, qu'il n'estoit permis qu'aux seuls docteurs de les lire en présence de ceux qui estoient déjà confirmés dans leur foy.

Nosrallah Gildé reçut de Louis XIV une gratification de 4.000 livres. Ce n'étoit pas trop pour tous les dangers qu'il prétendait avoir courus⁽¹⁾.

V.

BIBLIOTHÈQUE DE LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — MANUSCRITS DE SAINT-MARTIN DE TOURNAY ET DE SAINT-AMAND. 1700.

A la fin de l'année 1700, l'archevêque de Reims donna un témoignage éloquent de l'intérêt qu'il portait à la Bibliothèque. Il se dévouilla, en faveur de cet établissement, de la riche collection de manuscrits qu'il avait amassée et qui contenait quatorze volumes orientaux, y compris un texte mexicain d'une grande valeur, 111 volumes grecs, 306 latins, 53 français et 16 italiens ou espagnols.

M. de la Motte
Le Tellier
par M. de Beauvais

¹ Il y a dans le *Journal des Savants* de l'année 1703 un article sur les livres des Druses qui furent

présentés en 1700 à Louis XIV. (Voy. le *Journal asiatique*, année 1824, V, 8.)

La lettre suivante⁽¹⁾, qui fut écrite par Clément à l'abbé de Louvois en janvier 1701, nous apprend la manière dont la donation fut faite :

... Vous sçavez qu'après avoir déménagé et placé la bibliothèque archiépiscopale, lors qu'il fut question de transporter les manuscrits, le prélat me mena dans son nouvel hostel, pour me marquer la place qu'il leur destinoit; mais il me dit en mesme tems qu'il y en avoit plusieurs dont il ne feroit [jamais usage; ainsy que je [devois en faire] le choix, et ne faire [placer chez luy] que ceux que je jugerois [les me]illeurs, et que je ferois ensuite ce que je voudrois des autres. L'entrevis à ce discours qu'il n'y estoit pas fort attaché; mais, pour ne pas me trop avancer, je répondis seulement que le grand amas de manuscrits qui estoient dans la bibliothèque du roy ne consistoit pour la plupart que dans ces manuscrits d'auteurs anciens qui n'estoient pas de grand usage dans une bibliothèque particulière, mais qui estoient tous les jours consultez dans une bibliothèque publique comme celle du roy, et que c'estoit là où il sembloit que l'on dût trouver de quoy rectifier les anciennes éditions et restituer les passages corrompus, surtout quand les manuscrits se trouvoient n'avoir jamais été consultez auparavant. Je ne sçay si cette raison toucha; mais, sans en témoigner rien sur le champ, il continua à donner ses ordres pour les logemens de sa maison. Lorsqu'il fut prest à s'en retourner, il me fit rentrer avec luy dans sa bibliothèque, et là, se remettant sur le chapitre des manuscrits, il [me dit qu'il avoit] pris un autre parti; qu'ils [n'estoient point] de son goust; qu'il falloit [que je les fisse] incessamment transporter tous dans la bibliothèque du roy; que je les misse dans quelque chambre séparée, où je pusse les ranger suivant le catalogue que je luy en ay fait il y a long temps, et qu'après en avoir fait une révision exacte, je luy marquasse sur un mémoire particulier ce qu'il y avoit de plus considérable, et que là dessus il jugeroit si cela valoit la peine d'en faire un présent au roy; qu'il sçavoit bien que cela ne vous facherait pas, puisqu'estant dans la bibliothèque de Sa Majesté, il en seroit toujours le maître et vous aussy. Vous imaginez vous le plaisir que me fit un pareil compliment? Il ne fallut rien répliquer, de peur de gaster quelque chose à de si belles dispositions. Tout cela se passa le mardy jour de saint Thomas. Comme le prélat sçavoit que je devois aller passer les festes à Saint-Germain avec M. Hersan, il me dit avec une douceur non pareille : « Vous partirez vendredy pour aller à Saint-Germain, vous y passerez la feste de « Noel et les deux jours suivans, et vous serez de retour le mardy au soir pour estre [avec moy] « mercredy matin. » . . . [Je me retirai], n'osant encore me vanter de rien jusqu'au jour marqué, lequel j'attendis avec impatience. D'abord que le prélat m'appereut, il me témoigna en avoir autant que moy d'exécuter son projet, et il me donna ordre sur le champ de faire enlever tous ces précieux restes de l'antiquité. Je ne me le fis pas dire deux fois, et j'en fis charger les épaules de quatre hommes à six ou sept reprises chacun. Les deux jours suivans se sont passés à les ranger et à en commencer l'examen. Ce que j'ay fait avec tant d'ardeur que j'ay esté pendant ces trois premiers jours de l'année dans un épuisement terrible, qui m'a tout à fait affoibli, et dont je ne suis un peu revenu qu'aujourd'huy. J'ai eu l'honneur de voir ce matin monseigneur de Reims, à qui j'ay rendu compte de ce que j'ay desja fait. Je luy ay dit en mesme tems que je préparois un mémoire dans lequel je luy ferois un petit détail de ce qui me parviendroit de plus curieux et de plus considérable parmi ces manuscrits, afin qu'il en fist l'usage qu'il avoit résolu. Il m'a dit là dessus que je ferois ce mémoire à loisir, mais que dès à présent il donnoit au roy tous ces manuscrits, et que je pouvois en faire comme de ceux de la bibliothèque de Sa Majesté, me répétant encore qu'il croyoit que vous seriez bien aise de cette disposition.

⁽¹⁾ Ms. français 20052, fol. 129.

Je ne vous fais point mes réflexions sur cette nouvelle conquête; elle est très considérable; il y a plus de cinq cents manuscrits, dont plus de la moitié sont de quelque mérite, et plusieurs d'un mérite singulier.

Le Tellier ne garda par devers lui que 58 manuscrits liturgiques, qui furent aussi remis à la bibliothèque du roi en 1710, après la mort du prélat. Il est inutile de rappeler qu'à la même époque les livres imprimés de l'archevêque de Reims passaient à l'abbaye de Sainte-Genève.

Les manuscrits liturgiques dont nous héritâmes en 1710 sont portés sur le catalogue que Le Tellier avait fait imprimer en 1693⁽¹⁾. Ceux dont la jouissance nous fut dévolue dès l'année 1700 sont décrits dans un catalogue spécial, relié aux armes du donateur⁽²⁾, et dont l'auteur est, selon toute apparence, Nicolas Clément⁽³⁾.

Les sources auxquelles l'archevêque de Reims avait puisé pour former sa collection de manuscrits sont faciles à déterminer. Je mentionne, en passant, trois ou quatre bibliothèques d'où il avait tiré des volumes isolés : celles de Claude de Monsel⁽⁴⁾, de Nostradamus⁽⁵⁾, de Pinguenet⁽⁶⁾ et de Savaron⁽⁷⁾. La bibliothèque de Savaron est citée par le P. Jacob⁽⁸⁾ « comme assez considérable pour les bons livres et divers manuscrits. » Jean Pinguenet, de Chartres, chanoine de Reims, était un bibliographe exercé⁽⁹⁾. Le catalogue de ses livres nous est parvenu⁽¹⁰⁾.

Les bibliothèques de Fouquet, de Faure et de Moreau fournirent à Le Tellier un nombre assez considérable de manuscrits. Il put recueillir chez Fouquet la collection de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse; à peine y manquait-il quelques volumes⁽¹¹⁾. — Antoine Faure, docteur en théologie, prévôt et chancelier de Reims, mort à Paris le 30 novembre 1689⁽¹²⁾, avait amassé une fort bonne bibliothèque⁽¹³⁾. Suivant des mémoires contemporains⁽¹⁴⁾, « il avoit dix ou douze mille livres de rente, qu'il employoit en charitez et à acheter des livres, en quoy il estoit si curieux qu'il ne se vendoit aucune bibliothèque qu'il n'eût jeté la vne dessus le premier, et tout seul, récompensant fort bien les libraires,

⁽¹⁾ *Bibliotheca Telleriana*, Paris, 1693, in-folio.

⁽²⁾ Ms. latin 9369.

⁽³⁾ Voy. la lettre de Clément, publiée un peu plus haut, p. 303.

⁽⁴⁾ Ms. français 685.

⁽⁵⁾ Ms. latin 4659.

⁽⁶⁾ Ms. latin 2464.

⁽⁷⁾ Ms. latin 4129.

⁽⁸⁾ *Traicté des biblioth.* p. 615.

⁽⁹⁾ Voy. le ms. latin 10383.

⁽¹⁰⁾ Ms. latin 10382.

⁽¹¹⁾ Voy. plus haut, p. 271. Un des rares manuscrits de Charles de Montchal qui échappèrent à Le

Tellier est le tome I du procès-verbal des conférences tenues en 1380 et 1381 pour l'extinction du schisme, aujourd'hui ms. latin 11745; voy. Baluze. *Vita paparum Avinion.* I, 1282.

⁽¹²⁾ Voir l'épithaphe d'Antoine Faure, composée par Mabillon dans le ms. latin 11866, fol. 208 et 266.

⁽¹³⁾ Le Gallois, *Traité des plus belles biblioth.* p. 129.

⁽¹⁴⁾ Vol. 1011 du Cabinet des titres, p. 158. Ce recueil, intitulé *Remarques de plusieurs années*, m'a été signalé par mon savant confrère M. Paulin Paris.

payant les livres et leur faisant encore présent de bouteilles de vin de Reims. — Par son testament, Antoine Faure pria l'archevêque de Reims, son disciple, son protecteur et son ami, de vouloir bien choisir ceux de ses livres qui pourraient lui convenir ¹. Le Tellier usa avec une extrême discrétion de l'autorisation qui lui était accordée, et laissa à peu près intacte une collection de manuscrits sur laquelle nous aurons à revenir ². — Je ne sais par quelle voie l'archevêque de Reims se procura plusieurs des manuscrits de Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil, dont la devise était *À l'amy son cœur*, et qui portait pour armes un chevron accompagné de trois têtes de Mores ³.

Le Tellier reçut de l'abbaye de la Grasse, en Languedoc, cinq manuscrits, les n^{os} 933, 2349, 3417, 3475 et 5231 du fonds latin. Dans le premier de ces volumes ⁴, on remarque une note écrite en arménien par Siméon, évêque de Sébaste, qui avait célébré la messe en latin le jour de Pâques 1388 dans l'église de la Grasse ⁵.

Je regrette de n'avoir pu découvrir dans quelles circonstances une dîme fut prélevée au profit de l'archevêque de Reims sur deux des meilleures bibliothèques monastiques de la Flandre, Saint-Martin de Tournai et Saint-Amand ⁶. On me permettra de m'arrêter quelques instants aux anciens livres de deux établissements qui doivent être comptés parmi les principaux centres littéraires du nord de la France au moyen âge.

La bibliothèque de Saint-Martin de Tournai était riche en manuscrits. Un catalogue rédigé vers la fin du x^e siècle s'en trouve dans un exemplaire des décrétales conservé à Boulogne ⁷. Antoine Sanderus ⁸ en a publié un autre catalogue, qui date de l'année 1615 et dans lequel sont énumérés près de cinq cents manuscrits. Sous le règne de Louis XIV, quarante volumes, presque tous du x^e siècle, sortirent de l'abbaye de Saint-Martin pour entrer dans le cabinet de Le Tellier. Ils portent aujourd'hui dans le fonds latin les n^{os} 1629, 1633,

Manuscrits
de
Saint-Martin
de Tournai.

¹ Avertissement placé en tête de la *Bibliotheca Telluriana*. Comme exemples du choix fait par Le Tellier parmi les mss. de Faure, je citerai les n^{os} 746, 750, 824, 830, 836 et 963 du fonds latin.

² Plus loin, p. 320.

³ Mss. français 1156, 1162, 1532 et 2187. La bibliothèque de Moreau nous a encore fourni les mss. français 341, 353, 576 et 1473, lesquels n'ont point passé par le cabinet de Le Tellier. Les poésies de Jean Daurat (Paris, 1586, in-8^o, p. 221) renferment une pièce adressée *ad dominum Niccolanum Morellum, dominum d'Auteuil*.

⁴ F., 271.

⁵ Pour l'histoire des mss. de la Grasse, il faut noter ce que D. Martène (*Voyage lit.*, t. II, 55) dit

d'un évangélaire qu'on prétendait avoir été donné par Charlemagne, et un texte relatif aux travaux de reliure qui furent faits en 1407 (Mahul, *Cartul. et archives de Carcassonne*, II, 368). Conf. Montfaucon, *Bibl. bibl.* II, 1242 et 1352.

⁶ Je ne parle pas de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, à Tournai, dont trois manuscrits, les n^{os} 795, 806 et 809 du fonds latin, furent recueillis par Le Tellier.

⁷ Ce catalogue a été inséré par M. Gérard dans un volume encore inachevé, intitulé *Catol. des manuscrits de Boulogne-sur-Mer*, p. 100. Fen donnerai dans l'Appendice un meilleur texte, que je dois à l'amitié de M. Morand.

⁸ *Biblioth. belgica* ms. I, 91 à 149.

1638, 1643, 1651, 1742, 1752, 1754, 1758, 1793, 1800, 1855, 1875, 1876, 1886, 1908, 1931, 1929, 1940, 1946, 1972, 2081, 2085, 2139, 2145, 2180, 2288, 2336, 2474, 2575, 2647, 2677, 2877, 2909, 3210, 4286, 4295, 5076, 5795 et 8566 A⁽¹⁾. Au xviii^e siècle, les religieux de Saint-Martin de Tournai ne savaient déjà plus comment ils s'étaient laissé dépoiler d'une partie de leurs manuscrits. Ils s'imaginaient avoir été victimes de la toute-puissante volonté de Louis XIV. Dans une lettre du 11 juillet 1764, D. Bernard Baclan dit, en parlant d'un manuscrit qu'il avait eu de la peine à trouver : « Je m'imaginois qu'il avoit subi le sort de ceux que Louis XIV avoit trouvés de son goût et qu'il nous a enlevés avec promesse de nous en envoyer des copies⁽²⁾. » — Colbert avait eu, lui aussi, des vues sur les manuscrits de Saint-Martin de Tournai. Le Peletier lui écrivait de Lille, le 27 juin 1675 : « Voyez le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour la recherche de quelques manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournay. Vous trouverez en marge des éclaircissements que j'en ay pu tirer. Si vous souhaitez quelque chose de plus sur ce sujet, ayez, s'il vous plaist, la bonté de me le faire sçavoir, et je n'omettray rien de tout ce qui dépendra de mes soins pour lascher à vous en rendre bon compte⁽³⁾. »

D. Martène⁽⁴⁾ signale la bibliothèque de Saint-Martin, « dans laquelle, dit-il, il y a un grand nombre de manuscrits. » Cette bibliothèque eut beaucoup à souffrir de la Révolution. A peine la ville de Tournai en a-t-elle conservé quelques manuscrits⁽⁵⁾. Sir Thomas Phillipps en a recueilli environ 146, qu'il a classés dans sa collection sous les nos 2011 à 2156. Plusieurs étaient échus à Richard Heber⁽⁶⁾. Huit autres ont été vendus à Londres le 1^{er} juin 1864⁽⁷⁾. Les principaux manuscrits anciens que possédait M. Arthur Dinaux, et qui sont, au moins en partie, entrés à la Bibliothèque impériale⁽⁸⁾, venaient de Saint-Martin de Tournai; cet amateur les avait achetés en 1823, à la mort de l'abbé Huré, ancien religieux de Saint-Martin⁽⁹⁾.

Les manuscrits de Saint-Martin de Tournai sont assez faciles à reconnaître. Ils

Avant de s'enrichir des manuscrits de Le Tellier, en 1700, la bibliothèque du roi possédait déjà un ms. de Saint-Martin de Tournai, le n^o 9103 du fonds latin.

² Ms. français 12863, fol. 98.

Mélanges de Clairambault, 469, p. 263.

³ *Voyage littéraire*, I, II, 216; conf. le même ouvrage, II, 37, 101 et 105.

Voyez le catalogue des mss. de Tournai dans le tome I du *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Tournai*, par Wilbaux, Tournai, 1860, in-8^o.

⁴ *Voy. Catal. d'une belle collection de livres et*

manuscrits ayant fait partie de la bibliothèque de M. R. Heber, Gand, 1835, in-8^o.

⁵ Nos 160 à 163, 166, 168, 169 et 178 d'un catalogue publié par Sotheby. — Le même libraire a publié, en 1865, le catalogue de la bibliothèque de George Oflor, dans lequel figurent encore deux manuscrits de Saint-Martin de Tournai, p. 15 et 216, n. 168 et 2449.

⁶ Mss. latins 17511, 18073, 18134, 18177, 18357 et 18499. Nouv. acq. franç. 1789.

⁷ *Voy. Catal. de la biblioth. de M. Dinaux*, 3^e partie, p. 10.

ont souvent conservé les inscriptions qui ont été mises en tête au x^e ou au viii^e siècle et qui sont d'ordinaire ainsi conçues : *Liber Sancti Martini Tornacensis. Serranti benedictio. Fiat. Fiat. Tollenti maledictio. Amen. Amen.* De plus, ils portent dans la marge supérieure ou latérale du dernier feuillet une ancienne cote en chiffres romains⁽¹⁾, répondant, selon toute apparence, à l'un des anciens catalogues dont Sanderus⁽²⁾ a donné l'indication. — Le manuscrit latin 18177 a conservé en parfait état la reliure assez curieuse qu'il reçut au x^e siècle dans l'abbaye de Saint-Martin.

La bibliothèque de Saint-Amand était, non pas plus considérable, mais plus ancienne que celle de Saint-Martin de Tournai, et les manuscrits qui la composaient ont été beaucoup moins maltraités. En effet, un catalogue composé en 1635 par D. Ildefonse Goetghebuer⁽³⁾ mentionne 282 volumes, dont 226 sont actuellement réunis à Valenciennes⁽⁴⁾ et 40 environ font partie de la collection donnée en 1700, par Le Tellier, à la bibliothèque du roi. La comparaison de ces 260 volumes avec un catalogue du x^e siècle, contenu dans le n^o 1850 du fonds latin⁽⁵⁾, et qui sera publié parmi les Pièces justificatives, donne lieu à des observations assez curieuses, auxquelles je consacrerai quelques pages⁽⁶⁾.

L'ancien catalogue des manuscrits de Saint-Amand donne en trois cent quinze articles la description de trois cent quatre-vingt-neuf volumes ou environ. Il est divisé en deux parties. La première est intitulée : *Annotatio librorum bibliotheca Sancti Amandi.* Au titre est jointe cette observation : « Nomina fratrum quorum cura et providentia scripti sunt libri, quae scire potuimus, desuper⁽⁷⁾ annota-

Manuscrits
de Saint-Amand.

Catalogue
du x^e siècle.

Epistres et donateurs
mentionnés
sur
ce catalogue.

⁽¹⁾ Voici la concordance de quelques-unes de ces anciennes cotes avec les numéros que les mss. portent maintenant dans le fonds latin de la Bibl. imp. : lxx, 1793. — lvi, 2677. — lxxvii, 1921. — cxii, 1758. — cxiv, 1629. — cxvi, 1638. — cxviii, 1643. — cxx, 18357. — cl, 4286. — ccxvii, 2575. — ccxxvi, 4295. — ccxv, 5795. — ccxxviii, 18499. — ccxxx, 2145. — ccxxxi, 17511. — cccxxxviii, 18177. — ccccl, 2877. — cccxxxviii, 2336.

Les anciennes cotes cclxxxiii, ccxxv, ccxxvi paraissent répondre aux n^{os} 2076, 2087 et 2089 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

⁽²⁾ *Bibl. belgica ms.* I, 132. * G, 24 : Catalogus librorum ecclesiae S. Martini Tornacensis in carta scriptus. — G, 25 : Catalogus alter mss. librorum, scriptus in pergamento.

⁽³⁾ Publié par Sanderus, *Bibliotheca belgica ms.* I, 1. — Sur l'état de la bibliothèque de Saint-Amand au commencement du xviii^e siècle, voy. Martène, *Voyage lit.* II, 99.

⁽⁴⁾ Voy. *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, par J. Mangeart, Paris, 1860, grand in-8^o.

⁽⁵⁾ Il existe un autre catalogue de la bibliothèque de Saint-Amand dans le ms. 33 de Valenciennes. Le texte en a été publié par M. Mangeart (p. 39 et 33); il est plus ancien que le catalogue renfermé dans le ms. 1850 de la Bibliothèque impériale, mais il ne s'applique qu'à une très-petite portion de la bibliothèque de Saint-Amand. Le ms. 298 de Tournai doit contenir un extrait du Catalogue inséré dans notre ms. latin 1850; voy. le *Catal. de la bibl. de Tournai*, par Willbaux, I, 100, et une notice de M. de Reiffenberg dans le *Bulletin de l'Acad. de Bruxelles*, ann. 1835, II, 217.

⁽⁶⁾ Les détails qui vont suivre ont déjà été publiés dans les articles que j'ai fournis au *Journal des Savants* (juin et sept. 1860) sur le livre de M. Mangeart.

⁽⁷⁾ Dans le ms. latin 1850, ces noms sont écrits à part dans une colonne latérale.

-vimus. » Cette première partie, composée de deux cent vingt et un articles, fait connaître une vingtaine de religieux qui avaient travaillé à enrichir la bibliothèque de Saint-Amand. Il importe de déterminer l'époque à laquelle ces religieux ont vécu, et de rechercher, dans les collections de Paris et de Valenciennes, les volumes qui doivent leur être attribués.

Mardus. — Sous le nom d'Mard, le Catalogue (art. 2 et 8) indique une bible en deux grands volumes et un psautier. Comme ces manuscrits ne paraissent plus exister, il n'est guère utile de rechercher à quelle époque vivait le moine Mard. Je ferai toutefois observer qu'un religieux nommé Mard souscrivit, en 1123, une charte de Gautier, abbé de Saint-Amand¹⁾.

Amulricus prior. — Il avait écrit ou fait écrire deux petits volumes, renfermant l'un les douze prophètes, l'autre le livre de Job²⁾. L'un et l'autre sont probablement perdus. Amulricus est encore l'auteur d'un manuscrit de Paterins³⁾, qui est à Valenciennes sous le n° 175. Le prieur Amulricus est cité dans un acte de l'année 1149⁴⁾.

Boro II, abbas. — L'article 71 du Catalogue est relatif à un recueil d'ouvrages de saint Augustin, formé par les soins de l'abbé Beuve, second du nom. C'est le manuscrit qui porte aujourd'hui le n° 1918 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. Comme Beuve II n'a gouverné l'abbaye de Saint-Amand que depuis 1107 jusqu'en 1121⁵⁾, il en faut conclure que le manuscrit 1918 est du premier quart du XII^e siècle.

Floricus. — Ce moine, dont je n'ai trouvé la mention dans aucune charte, est cité deux fois par l'auteur du Catalogue (art. 8 et 72), d'abord pour un psautier, ensuite pour trois volumes de saint Augustin qui sont conservés à la bibliothèque de Valenciennes (n°s 33, 34 et 35).

Fulco. — Fouques, qui enrichit l'abbaye de trois volumes de Cicéron et d'un exemplaire de Persé⁶⁾, est peut-être le religieux du même nom qui a souscrit plusieurs actes des abbés de Saint-Amand, depuis 1113 jusqu'en 1153⁷⁾.

Fulcivius prior. — L'ancien Catalogue indique trois manuscrits copiés par les soins du prieur Fulcivius, savoir : le Commentaire de saint Augustin sur la Genèse

¹⁾ Collection Moreau, 51, fol. 47.

²⁾ Articles 4 et 5 du Catalogue.

³⁾ Article 87 du Catalogue.

⁴⁾ Collection Moreau, 64, fol. 79.

⁵⁾ *Gallia christ.* III, 961.

⁶⁾ Articles 174-176 et 192 du Catalogue.

⁷⁾ Collection Moreau, 51, fol. 47; 56, fol. 98 et 106; 60, fol. 190 et 270; 66, fol. 175.

(art. 63), la Consolation de la philosophie de Boèce (art. 164) et l'ouvrage de Martialis Capella (art. 179). Le premier de ces volumes est le manuscrit 14 de Valenciennes. J'ai trouvé la signature du prieur Folcun au bas d'une charte de Gautier, abbé de Saint-Amand, en 1123⁽¹⁾.

Gilbertus (magister), monachus Eluouensis, prius Sancti Andreae⁽²⁾ canonicus. — Le Catalogue (art. 12-17) lui fait honneur de six volumes de gloses sur l'Écriture sainte, dont plusieurs paraissent exister encore à Valenciennes⁽³⁾. Il y a tout lieu de croire que maître Gilbert, cité dans le Catalogue, est le même que Gilbert, moine de Saint-Amand, mort en 1095⁽⁴⁾, sur la vie et les ouvrages duquel on peut consulter un article de l'*Histoire littéraire*⁽⁵⁾ et l'excellente préface dont M. Bethmann a fait précéder le poëme relatif à l'incendie de Saint-Amand⁽⁶⁾.

Gilbertus. — Je ne crois pas que maître Gilbert, dont il vient d'être question, doive être confondu avec un moine du même nom qui est cité sans aucune qualification dans les articles 11, 66, 91, 97, 148 et 149 du Catalogue. Cet autre Gilbert vivait, selon toute apparence, dans la première moitié du XII^e siècle. C'est peut-être lui qui souscrit, avec la qualité de prêtre, une charte de Hugues II, abbé de Saint-Amand, en 1153⁽⁷⁾.

Gualterus. — Sur l'ancien Catalogue, neuf volumes sont attribués à un Gautier dont le nom n'est accompagné d'aucune qualification : Psautier avec les hymnes (art. 8); Histoire d'Alexandre le Grand, avec les Gestes d'Apollonius (art. 34); Commentaire de saint Jérôme sur Ézéchiel (art. 49); Commentaire du même docteur sur les douze prophètes (art. 52); Commentaire du même sur saint Matthieu (art. 53); Traité de saint Augustin sur la doctrine chrétienne (art. 70); second volume des Homélies de saint Augustin sur l'Évangile de saint Jean (art. 73); divers traités de saint Anselme (art. 134). Six de ces volumes nous sont parvenus. Le troisième, le quatrième, le cinquième et le septième sont à la bibliothèque de Valenciennes, sous les nos 53, 58, 59 et 148; le sixième et le huitième, à la Bibliothèque impériale, sous les nos 1847 et 2012 du fonds latin. Le dernier complète un recueil d'homélies de saint Augustin, commencé par le prieur Gontier, qui était en fonctions vers l'année 1107; il se termine par les canons du concile de Reims (1117), ajoutés après coup sur le dernier feuil-

⁽¹⁾ Collection Moreau, 51, fol. 47.

⁽²⁾ Saint-André du Câteau.

⁽³⁾ Le manuscrit 38 de Valenciennes répond, selon toute apparence, à l'article 12 du Catalogue. Peut-être aussi les manuscrits 63, 72 et 84 sont-ils les volumes désignés dans les articles 15, 16,

17 du Catalogue; mais c'est là une hypothèse on peut hasarder.

⁽⁴⁾ *Ann. Eluon. majores*, Pertz, *Script.* V, 13.

⁽⁵⁾ VIII, 429.

⁽⁶⁾ Pertz, *Script.* XI, 409.

⁽⁷⁾ Collection Moreau, 66, fol. 191.

let par le copiste qui avait transcrit le reste du volume : double raison pour considérer le manuscrit 2012 comme exécuté vers l'année 1120. C'est justement l'époque à laquelle vivait le bibliothécaire Gautier, qui entreprit en 1117 la rédaction d'un cartulaire de Saint-Amand⁽¹⁾. Je n'hésite pas à lui faire honneur des neuf volumes qui viennent d'être énumérés et qu'il faut rapporter approximativement au premier quart du xii^e siècle.

Gualterus I. abbas. — A l'administration de cet abbé appartient un exemplaire de l'Histoire tripartite (art. 30 du Catalogue) que possède la bibliothèque de Valenciennes (ms. 458). Gautier I^{er} n'a été abbé que pendant les années 1122 et 1123.

Gualterus, Elhouensis prior, postea abbas Sancti Martini. — Trois volumes sont signalés comme l'œuvre de ce religieux : l'Évangile de saint Matthieu avec glose (art. 23 du Catalogue), les Épîtres de saint Paul avec glose (art. 24), et un ouvrage de saint Augustin (art. 76). Ce dernier, parvenu à la Bibliothèque impériale, forme les cinquante-quatre premiers feuillets du manuscrit latin 2092. Gautier devint abbé de Saint-Martin en 1136 et mourut vers 1160⁽²⁾. Le manuscrit 2092 est donc antérieur à l'année 1136. Je raisonne dans l'hypothèse que la liste des abbés de Saint-Martin, dressée par les Bénédictins, est exacte. Ce qui pourrait en faire douter, c'est que « Gualterus prior » souscrivit, en 1143, à une charte d'Absalon, abbé de Saint-Amand⁽³⁾; mais il peut y avoir eu successivement deux prieurs du même nom.

Guntardus. — Le Catalogue (art. 8 et 28) lui attribue un psautier et un exemplaire de l'Histoire d'Hérogésippe. Ce dernier ouvrage se voit maintenant à Valenciennes (ms. 502). Je n'ai trouvé aucun texte daté qui soit relatif au moine Gontard.

Gunterus prior. — On lui doit un recueil d'homélies en deux volumes (art. 25 du Catalogue) et le tome premier d'un exemplaire des sermons de saint Augustin sur l'Évangile de saint Jean (art. 73). Le prieur Gontier est sans doute le religieux dont Sigebert de Gemblours a parlé en ces termes, dans son *Traité des écrivains ecclésiastiques*⁽⁴⁾ : « Gunterus, monachus Sancti Amandi, scripsit martyrium sancti Cyriaci metrico stylo. » Les auteurs de l'*Histoire littéraire*⁽⁵⁾ ont cru que ce poème était perdu. Il n'en est rien.

⁽¹⁾ Note de Mabillon, dans le ms. latin 12658, fol. 223.

⁽²⁾ *Gall. christ.* III, 275.

⁽³⁾ Collection Moreau, 60, fol. 190.

⁽⁴⁾ *Cap.* CLXXI.

⁽⁵⁾ IX, 381.

La Bibliothèque impériale possède, dans un volume venu de Saint-Amand (ms. lat. 2717), une passion de saint Cyr, en vers. Il suffit de jeter les yeux sur ce volume pour y reconnaître un manuscrit autographe. A chaque page on voit des mots effacés ou surchargés, des passages grattés et réécrits avec des encres de couleurs différentes. Les marges sont couvertes de corrections et de vers ajoutés après coup. On y trouve, en un mot, tous les signes qui distinguent le manuscrit original d'un auteur qui a travaillé longtemps à polir son poëme, et, comme le caractère de l'écriture dénote le commencement du x^e siècle, il me paraît impossible de n'y pas voir l'opuscule signalé par Sigebert et que les Bénédictins croyaient perdu. L'ouvrage est indiqué comme anonyme dans le catalogue imprimé des manuscrits du roi¹⁾. Le nom de l'auteur avait cependant été deviné longtemps avant la composition de ce catalogue. Dans la description que D. Hédouffe Goetghebuer a donnée, en 1635, du manuscrit 2717 (alors n^o 67 de la bibliothèque de Saint-Amand), on remarque un article ainsi conçu : « Martyrium sanctorum Ciriaci et Julittæ, pulchro poemate descriptum a domino Guntero, Elnonensi monacho²⁾. Le poëme de Gontier sur le martyre de saint Cyr n'a point de valeur historique. Comme œuvre littéraire, il n'offre qu'un médiocre intérêt, car nous ne manquons pas de monuments pour attester avec quelle facilité la poésie latine était cultivée par les moines du x^e siècle. L'ouvrage de Gontier, divisé en trois livres, se compose d'environ huit cents vers.

Dans le manuscrit 2717, la passion de saint Cyr, en vers, est suivie d'une histoire de la translation du corps de saint Cyr, de Nevers à Saint-Amand. Ce morceau a été imprimé plusieurs fois, notamment dans le Recueil des Bollandistes³⁾, sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Mais cette attribution est purement hypothétique, et, comme dans le manuscrit 2717 l'histoire de la translation de saint Cyr a été écrite en même temps que le poëme, je ne doute pas que le premier de ces ouvrages ne remonte, comme le second, au commencement du x^e siècle, ce qui exclut formellement le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Je suis très-porté à adopter l'opinion de D. Landelin-Delaeroix, qui donne Gontier comme auteur de l'histoire de la translation de saint Cyr⁴⁾. Ce petit ouvrage ne manque pas d'intérêt. C'est lui qui fournit une partie des renseignements que nous avons sur la vie et les œuvres de Huebald, et il y est assez longuement question des travaux que la reine Suzanne avait fait exécuter en l'honneur des reliques de saint Cyr.

¹⁾ III, 319.

²⁾ Sanderus, I, 37.

³⁾ Ann. III, 34.

⁴⁾ « Bovone regente, claruit Elnone Guntherus monachus, in scripturis jugi exercitacione peritus, in disciplinis secularium litterarum doctus, simul

et theologus. Scripsit passionem sancti Ciriaci translationem ejus de Nivernis per Huebaldum monachum nostrum, gesta sancti Amandi, plures sermones, etc. » (Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Amand, citée par M. Manggeart, p. 457, note.)

Les Bollandistes¹⁾ ont pensé que Gontier pouvait bien être l'auteur de la relation d'un miracle arrivé à Saint-Amand, en 1107. Je ne saurais dire jusqu'à quel point cette conjecture est acceptable. Dans tous les cas, l'opuscule est assez insignifiant pour qu'il n'y ait pas grande utilité à éclaircir la question.

Hellinus prior. — Au prieur Hellin, qui fut ensuite abbé de Saint-Thierry, le monastère de Saint-Amand fut redevable de quatre volumes : le Cantique des cantiques avec glose (art. 19 du Catalogue); des extraits des ouvrages de saint Ambroise et de saint Grégoire sur le Cantique des cantiques (art. 61); un extrait des ouvrages de saint Grégoire sur quelques versets du psautier et sur les prophètes (art. 88); le livre de la Consolation de Boèce (art. 164). Le second de ces manuscrits est conservé à Valenciennes sous le n^o 43. Il en faut rapporter la transcription à la première moitié du xii^e siècle, puisque Hellin exerçait les fonctions de prieur de Saint-Amand en 1133 et en 1134²⁾, et qu'il devint abbé de Saint-Thierry vers 1136³⁾.

Hucbaldus. — Hucbald fut un des maîtres qui brillèrent avec le plus d'éclat dans les écoles de France à la fin du ix^e siècle et au commencement du x^e. Les traités qu'il a laissés tiennent une place immense dans l'histoire de la musique du moyen âge. La vie de ce savant, les ouvrages qu'il a composés, et l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains, ont été l'objet de travaux approfondis, parmi lesquels il suffit de citer un article de l'*Histoire littéraire*⁴⁾ et un savant mémoire de M. de Coussemaker⁵⁾. Mais tous les auteurs qui ont parlé de Hucbald ont ignoré un fait important, qui nous est révélé par notre ancien catalogue : c'est que ce moine contribua puissamment à l'augmentation de la bibliothèque de Saint-Amand. Il enrichit de dix-huit volumes qui sont mentionnés dans le Catalogue⁶⁾, et dont plusieurs sont faciles à reconnaître parmi les manuscrits de Saint-Amand conservés à Paris et à Valenciennes. L'ouvrage décrit dans l'article 59 est le manuscrit latin 1863 de la Bibliothèque impériale, et les volumes indiqués dans les articles 62, 67, 93, 96, 178, 189 et 190 répondent aux manuscrits 158, 154, 386, 187, 283, 378 et 393 de Valenciennes.

Les manuscrits dont Hucbald a doté son monastère peuvent être donnés comme un modèle de l'écriture usitée dans le nord de la France à la fin du ix^e et au

¹⁾ Febr. I, 843. Le texte de cette relation est publié, *ibid.*, I, 900.

²⁾ Collection Moreau, 56, fol. 28 et 106.

³⁾ *Gallia christ.*, IX, 188. Guillaume, prédécesseur de Hellin, se retira à Signy en 1135.

⁴⁾ VI, 210-221.

⁵⁾ *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de mu-*

sique, Paris, 1841, in-4. — On peut encore consulter la notice relative à la vie et aux écrits de Hucbald qui est dans Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, III, 286-287.

⁶⁾ Articles 33, 55, 58, 59, 62, 67, 85, 93, 96, 107, 125, 127, 178, 179, 189, 190, 197-203.

commencement du ^v siècle, puisque ce religieux fut ordonné prêtre en 886⁽¹⁾ et qu'il mourut en 930⁽²⁾.

Hugo I, abbas. — Cet abbé, dont l'administration dura depuis 1085 jusqu'en 1107, fit copier le Josèphe⁽³⁾ qui est aujourd'hui à Valenciennes sous le n^o 500.

Lotharius. — Un exemplaire de l'ouvrage d'Eugippius, que possède maintenant la Bibliothèque impériale (ms. lat. 2109), est attribué par l'auteur du Catalogue (art. 81) à « Lotharius, qui sanctum Amandum de terra relevavit. » En effet, on lit à la fin de ce volume :

Presbiter exiguus librum Lotharius istum
Ad decus et laudem Domini sic scribere jussit.

Le moine Lothaire, qui est connu pour la part qu'il prit, en 809, à l'élévation du corps de saint Amand⁽⁴⁾, est qualifié de sacristain de l'abbaye dans une inscription composée par Alcuin⁽⁵⁾, dans les *Annales Elnouenses majores*⁽⁶⁾ et dans un sermon du moine Milon sur l'élévation du corps de saint Amand⁽⁷⁾. Il a le même titre dans une épitaphe que je dois rapporter ici, parce qu'elle fait allusion au goût de Lothaire pour les livres :

EPI TAPHUM LOTHARII CUSTODIS.

Respicis oppositum marmor procul. Hujus in urna
Lotharius pausat, celeberrimus ille sacrista,
Qui pius et doctus, industrius ac reverendus,
Sanguine vernantem tumulo relevavit Amandum.
Nostras structuras augens et bibliotecam⁽⁸⁾.

Lothaire mourut en 828⁽⁹⁾. Le manuscrit 2109 est donc un type de l'écriture française à la fin du règne de Charlemagne ou au commencement du règne de Louis le Débonnaire. Le premier feuillet de ce manuscrit contient les quinze premiers vers de l'*Heautontimorumenos* de Térence, écrits en lettres capitales avec la pureté et l'élégance qui caractérisent les manuscrits de la plus belle antiquité.

⁽¹⁾ « Octavo kalendas octobris, ordinatio Hucbaldi in sacerdotem, anno Domini 880. » Note consignée dans le manuscrit 166 de Valenciennes, et publiée dans les *Archives* de M. Pertz, VIII, 439. Elle n'est pas relevée dans le catalogue de M. Manggart.

⁽²⁾ *Ann. Elnou. maj.* Pertz, *Script.* V, 12.

⁽³⁾ Article 26 du Catalogue.

⁽⁴⁾ *Acta sanctorum*, Febr. I, 838.

⁽⁵⁾ Epigr. 54, dans Mabillon, *Acta*, II, 730.

⁽⁶⁾ Pertz, *Script.* V, 11.

⁽⁷⁾ *Acta sanctorum*, Febr. I, 891.

⁽⁸⁾ A la fin du ms. latin 2093 de la Bibliothèque impériale.

⁽⁹⁾ *Ann. S. Amandi*, Pertz, *Script.* II, 184. *Ann. Elnou. majores*, Pertz, *Script.* V, 11.

Robertus. — Le Catalogue attribue à *Robertus sacerdos* la copie d'un livre intitulé *Flores legum* (art. 38), et à *Robertus* la copie de plusieurs traités de Cicéron (art. 173). Peut-être s'agit-il, dans ces deux articles, d'un seul et même personnage, sur lequel il me serait, d'ailleurs, impossible de donner aucun renseignement.

Ici se termine la liste des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque de Saint-Amand, dont l'auteur de l'ancien catalogue nous a révélé les noms. Je ne saurais dire exactement par quels moyens il était arrivé à déterminer l'origine d'un aussi grand nombre de livres écrits depuis le ix^e siècle jusqu'au xii^e. Il avait certainement à sa disposition des documents qui ne nous sont pas parvenus; de plus, il devait avoir recueilli les traditions des anciens bibliothécaires. Ce qui est étonnant, c'est qu'il ne paraît pas avoir toujours tenu compte des souscriptions que différents copistes ont mises à la fin de leurs travaux. Plusieurs manuscrits de Paris et de Valenciennes contiennent des notes qui lui ont échappé ou qu'il a négligées, et qui peuvent former un supplément à la liste précédente. Elles font connaître sept noms de copistes.

Souscriptions
de
plusieurs manuscrits
de
Saint-Amand.

Agambertus. — Le manuscrit 52 de Valenciennes se termine par une souscription dont M. Mangeart (p. 51) a donné le fac-simile. Elle est tracée partie en caractères latins, partie en caractères grecs, partie en caractères runiques, et partie aussi, je suppose, en caractères de fantaisie. En tête est figuré un monogramme que je crois pouvoir interpréter par *Theotildis*. Dans cette hypothèse, l'inscription doit se lire : « Theotildis abbatissa fieri ordinavit. Agambertus fecit. Deo gratias semper Domine. Amen. Kalendas julii scribere inchoavi, pridie nonas augusti consummavi, anno sexto imperii domni Caroli serenissimi atque gloriosissimi imperatoris, consulis, augusti. Qui legis ora pro scriptore, ut merear habere Deum protectorem. » Dans cette dernière phrase, les voyelles *a, e, i, o, u* sont représentées par les consonnes *b, f, k, p, x*. Vient ensuite une colonne de lettres placées verticalement les unes sous les autres et dont la réunion forme *Agambertus scripsit*. . . . Suit le mot *sutrebmagu*, dont M. Mangeart ne s'est pas rendu compte, et qui est tout simplement le nom du copiste écrit à rebours.

Ebarcius. — Ebarcius, diacre et moine, a offert à Saint-Amand un recueil de gloses sur l'Écriture sainte (ms. 93 de Valenciennes). Je donne en note⁽¹⁾

⁽¹⁾ -Ergo [ego hæc scripsi] Ebarcius, diaconus
-et monachus, non meis meritis precedentibus,
-Cunctorum igitur servorum Dei servus, non omit-
-tere duxi quod sanctæ recordationis memoria bea-
-tissimus Hieronymus in quadam præfatione ita

-intulit, dicens : Plurimi in domo Dei offerunt
-aurum, argentum, munera quaque pretiosa; ego
-igitur allero et offero in templo Dei quod possum.
-Hæc de causa ego enim, illius exempli ductus
-amore, ad decorem et ornatum cenobii almi pa-

la souscription finale, qui a été déjà publiée par M. Mangeart⁽¹⁾ et par D. Pitra⁽²⁾.

Hieronymus infans. — Le manuscrit latin 5327 de la Bibliothèque impériale, qui vient de Saint-Amand, est un recueil de vies de saints, composé de cahiers écrits par différentes mains et dont quelques-uns sont palimpsestes. Le cahier qui forme les feuillets 181-186 renferme la vie de saint Arnoul et se termine par cette souscription :

Ter ternos habuit annos qui scripserat istut
 Obsequium fidei juvenis Hieronymus infans.
 Nobilis antiqua procerum de stirpe creatus.
 Filius hic genitus fulgens ab origine Karli.
 Et genuit fortis regnator Pippinus illum.
 Filius Helvidi³ Ragnardus conferat ista.
 Quem genuit miles Ragnerus fulgidus ymmo.

Les vers 4 et 5 me paraissent signifier que le jeune Jérôme avait pour père Charles, fils de Pépin. Un tour analogue a été employé par Théodulfe, quand il a dit de Fulrade, fils de Jérôme et petit-fils de Charles-Martel :

Abbas Fulradus, nobilitate cluens;
 Namque huic Hieronymus, Carolus pater exstitit illi.
 Quì propria specimen gentis ad astra tulit⁴.

D'après ces mêmes vers 4 et 5, serait-il permis de conjecturer que nous avons sous les yeux des pages écrites par un fils de Charlemagne, qui aurait été voué, dès l'enfance, à la vie religieuse? Je pose la question sans oser la résoudre. Il n'y aurait, d'ailleurs, rien d'étonnant à ce qu'un petit-fils de Pépin le Bref se fût appelé Jérôme, puisque ce nom avait été porté par un des enfants de Charles-Martel. Il est encore bon de rappeler que plusieurs princes carlovingiens ont été élevés à Saint-Amand, notamment Pépin et Drogon, fils de Charles le Chauve⁽⁵⁾. Quant à Ragnardus, dont il est question dans les deux derniers vers, je me borne

-tris Amandi, seu p[ro]pter remedium animæ meæ.
 -hunc librum visus sum contulisse. Gratanter de-
 -nique ego supplex deprecor omnium successorum
 -dominorumque meorum, in quorum ditione liber
 -iste pervenerit, ut, Dei nutu præcedente, in meo
 -maneat jure, vita comite manente, causa tuitionis
 -atque obedientiæ. Sed et hoc quoque omnino me
 -placuit inserere, videlicet ut, si qua exstiterit per-
 -sona quæ hunc codicem de potestate sancti Amandi

-auferre conaverit, fiat igitur ideo ipse anathema.
 -maranatha, quod est etiam perditio in secundo
 -adventu Domini. -

⁽¹⁾ *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, p. 79.

⁽²⁾ *Spicil. Solesm.* III, 421.

⁽³⁾ Sans doute pour *Helvidis*.

⁽⁴⁾ Bouquet, V, 416.

⁽⁵⁾ Bouquet, VII, 321.

à faire observer qu'il a inspiré d'autres vers très-barbares, qui se lisent au feuillet 87 du même manuscrit⁽¹⁾.

Joseph. — A la fin d'un manuscrit de Saint-Amand, copié au ix^e siècle (ms. latin 974 de la Bibl. imp.), on lit ces mots : « Kpsph dkbcpnx serkpskt ft serkbfrr - jxsskt. » c'est-à-dire : « Joseph diaconus scripsit et scribere jussit ; » suivent trois notes ironiques, qui paraissent signifier : « Explicit feliciter, amen. »

Martinus. — Dans un autre manuscrit de Saint-Amand (ms. latin 1603 de la Bibl. imp.), auquel les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*⁽²⁾ ont fait plusieurs emprunts pour donner des exemples de l'écriture du viii^e siècle, on trouve, au folio 192, une recommandation que le copiste, nommé Martin, adresse au lecteur, et que je transcris au bas de la page⁽³⁾.

Otolus. — A la fin d'une Apocalypse ornée de figures (ms. 92 de Valenciennes), on lit ces mots : « Ego Otolus, indignus presbyter, subscripsi⁽⁴⁾. » Ce volume est ainsi désigné sur l'ancien Catalogue (art. 21) : « Apocalipsis picta, cum libro sermorum sancti Augustini. »

Rogerus. — Au bas du feuillet 23 du manuscrit 11 de Valenciennes, M. Mangeart⁽⁵⁾ a remarqué cette note : « Rogerus me scripsit. »

Les sept souscriptions qu'on vient de lire complètement fort heureusement les renseignements que la première partie de l'ancien Catalogue fournit sur l'origine de certains manuscrits de Saint-Amand. Il me reste à examiner la seconde partie de ce document. Elle est précédée de la rubrique : « Sequitur annotatio librorum qui libris superius annotatis additi sunt ad bibliothecam Sancti Amandi, procurantibus nobis, qui presentem annotationem ad hoc fieri volumus, ut fratrum legentium piis orationibus Deum propitium habeamus. » Cette seconde partie fournit donc une liste des volumes qui avaient été ajoutés à l'ancien fonds de la bibliothèque par l'auteur du Catalogue. Ils sont au nombre de cent dix, parmi lesquels plusieurs méritent d'être remarqués.

Christus Ragnardum salvet. teneat, honoret.
Pro nobis, qui quondam proditus, immo benignus.
Argenti parvo ceatus munere Judas.
Iteu mihi quantis impediit lacrimis quia palms
Haut pulsare caput vel cedere, ples mala, nostrum;
Ille tamen patienter sustinuit velut agnus,
Et cruce jam positus; post hoc surrexit in altum
Sessurus celum; nunc cuncta gubernat Olimpo.

⁽¹⁾ Voy. notamment III, 97, 216 et 308.

⁽²⁾ « Qui legis, intende, medita instanter, dilege

-sapienter, considera libenter, ut sit habitatio vestra
-paradisus Dei, et cum sortis sanctarum virginum
-esse merearis; cujus exemplum agere cepistis,
-cum Dei adjutorio, in ipso perseverare mereatis.
-Qui frequenter legit in isto libello oret pro scriptore,
-si Ihesum Christum Dominum nostrum habeat ad-
-jutorem. Amen. Martinus subscripsit. »

⁽³⁾ Mangeart, p. 78.

⁽⁵⁾ Page 17.

Pour commencer par l'antiquité latine, je citerai les ouvrages portés au Catalogue sous les nos 247 et 260. Le premier est un recueil des ouvrages de Sénèque, qui a peut-être été détruit; le second est un exemplaire incomplet de l'histoire de Plin. qui, selon quelque apparence, forme le n° 6797 du fonds latin de la Bibliothèque impériale.

Parmi les ouvrages de littérature chrétienne, on peut noter (art. 240) un recueil des versions du psautier : «Quadripartitum psalterium, videlicet gallicum, romanum, hebraicum, grecum, et minus breviarium Jeronimi, cum epistolis ipsius de psalterio, et sententie quorundam doctorum, cum notulis super Mattheum, in uno volumine.» Dans ce psautier, conservé à Valenciennes (ms. n° 7), le texte des psaumes est disposé sur quatre colonnes, en tête desquelles sont placés ces titres :

«I. Incipit psalterium gallicum, secundum hebraicum et lxx interpretes, emendatum a sancto Jeronimo presbitero.»

«II. Incipit psalterium romanum, quod de hebreo in grecum transtulerunt lxx interpretes.»

«III. Incipit psalterium hebraicum, quod de hebreo in latinum transtulit Jeronimus presbiter.»

«IV. Incipit psalterium grecum, quod in aliquibus locis concordat cum gallico, in aliquibus cum romano, in aliquibus cum hebraico⁽¹⁾.»

Il n'est pas rare de rencontrer dans les manuscrits du moyen âge différentes versions latines du psautier; mais la transcription du texte grec en caractères latins, faite au x^e siècle par un religieux de Saint-Amand, me paraît un fait précieux à relever pour notre histoire littéraire. Le manuscrit de Saint-Amand avait sans doute été copié d'après un volume de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai, qui était intitulé «Psalterium gallicum, romanum, hebraicum et grecum⁽²⁾,» et qui avait été fait par l'ordre d'Eudes, abbé de cet abbaye (1092-1105⁽³⁾). La Bibliothèque impériale possède aussi, dans un manuscrit du commencement du xiii^e siècle (fonds latin 15198, jadis 395 de Sorbonne), la réunion des trois versions du psautier que le copiste a intitulées : «Hebraica veritas, Romanum psalterium, editio lxx.»

L'auteur du Catalogue avait enrichi la bibliothèque de Saint-Amand de trois ouvrages historiques, qu'il décrit de cette façon :

1^o (Art. 253.) «Jeronimi chronica, sequentibus cronieis Prosperi et Sigeberti.»

⁽¹⁾ Voici le début de la dernière colonne : «Makarios anir os uc epreuthi en buli asebon. Ke en odo amartoton uc esti. Ke epi cathedra simon uc ekatisen.»

⁽²⁾ Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta*, I, 92. — Le manuscrit était, au xvii^e siècle, coté A 36.

⁽³⁾ *Gallia christ.* III, 273.

Ce manuscrit de Sigebert doit être considéré comme perdu, puisqu'il a échappé aux recherches de M. Bethmann.

2^o (Art. 305.) - *Chronica magistri Hugonis.* - Sans doute la chronique commençant par les mots : - *Fili, Sapientia thesaurus et cor tuum archa.* - qui a été attribuée à Hugues de Saint-Victor¹⁾.

3^o (Art. 315.) - *Historia quomodo expugnata est Jerusalem a christianis anno Domini m^o xc^o viii^o, et descriptio locorum circa eandem adjacentium, cum descriptione dignitatis Romanæ ecclesie, et cum aliis opusculis.* - Recueil d'opuscules dont les principaux sont relatifs à l'histoire et à la géographie de la Terre Sainte; c'est notre manuscrit latin 5129.

On ne peut lire le vieux catalogue de Saint-Amand sans y reconnaître la main d'un véritable bibliophile. Il n'est donc pas étonnant que les livres dont il a doté son abbaye aient été exécutés avec un soin remarquable: on peut en juger par ceux de ces volumes qui nous sont parvenus. J'en ai reconnu quinze à la Bibliothèque impériale²⁾, et la ville de Valenciennes n'en possède pas moins de quarante³⁾.

Ici se présentent deux questions dont la solution ne serait pas sans intérêt: Quel est l'auteur du Catalogue? A quelle époque administrait-il la bibliothèque de Saint-Amand? Je m'abstiens de toute conjecture sur la première question; mais je crois pouvoir résoudre la seconde partie du problème, en démontrant que le rédacteur du Catalogue travaillait sous l'abbé Hugues, second du nom, c'est-à-dire entre les années 1150 et 1168⁴⁾. En effet, parmi les livres qu'il a ajoutés à l'ancien fonds de Saint-Amand, on remarque d'abord une bible portative, exécutée pour *le vénérable abbé Hugues second*, et par l'ordre de ce prélat⁵⁾; ensuite deux volumes dont la date de transcription est facile à déterminer. Le premier est inscrit au vieux catalogue sous le n^o 257: - *Corpus canonum*; - c'est le manuscrit qui est aujourd'hui classé à la Bibliothèque impériale sous le n^o 3853 du fonds latin; au commencement se trouvent une liste des empereurs et une liste des papes, qui se terminent par les deux articles suivants: - *Fredericus I, hujus tempore scriptus est liber iste:*

Cette chronique, dont se sont occupés les auteurs de *l'histoire littéraire* (M. 56), se trouve à la Bibliothèque impériale dans deux manuscrits de Saint-Victor (n^o 14872 et 15009 du fonds latin) et dans le manuscrit latin 4869. Dans ce dernier manuscrit, qui est de la fin du xiv^e siècle et qui vient de Savigny, la chronique est intitulée: - *Incipiunt chronica magistri Hugonis Sancti Victoris.* - Cette chronique est aussi dans le manuscrit 863 de Cambrai.

Mss. latins 953, 1628, 1850, 1883, 1884, 1907, 1931, 1932, 2093, 2102, 2287, 3853, 3865, 5129, 6797

Mss. 1, 7, 13, 15 (?), 17, 18, 20, 22, 23, 30, 41, 42, 46, 49, 55, 56, 63 (?), 70, 72 (?), 77, 78, 87, 125, 139, 145, 146, 149, 150, 151, 156, 157, 167, 197, 198, 199, 216, 459 bis, 461, 470 bis.

¹⁾ *Gallia christ.* III, 263.

²⁾ - *Item vetus et novum Testamentum in duobus libris, litteratura breviori. Hos secum deferbat venerabilis Hugo secundus, abbas, quos et breviter annotari præcepit, ut habeant, inquit, posteritæ mei, dum secularibus implicentur et equitant, ubi ligant intentionem, si tamen velint.* - (Article 255 du Catalogue.)

~ Adriamus IV, hujus tempore scriptus est liber iste; ~ d'où il résulte que le livre a été copié entre les années 1154 et 1159. Le second manuscrit est le n° 5129 du fonds latin de la Bibliothèque impériale; j'ai déjà cité l'article de l'ancien catalogue qui correspond à ce manuscrit. Dans ce volume (fol. 88 v°) est insérée une liste des papes qui s'arrêtait primitivement à Adrien IV, et qui a été continuée par différentes mains à partir d'Alexandre III, ce qui permet de placer la transcription du livre entre les années 1154 et 1159. On arrive au même résultat en examinant les listes des rois de Jérusalem et des autres dignitaires de la Terre Sainte qu'on lit aux fol. 66 v° et suiv. Il est donc incontestable que le bibliothécaire sur lequel je viens de fixer l'attention du lecteur était contemporain de l'abbé Hugues II, et qu'il lui a survécu. Cette observation pourra servir à déterminer l'âge des volumes indiqués dans l'une et dans l'autre partie de l'ancien catalogue des livres de Saint-Amand.

Il resterait encore bien des remarques à faire sur ce document bibliographique; mais je crains de m'y être déjà trop longtemps arrêté, et les manuscrits de Saint-Amand présentent encore beaucoup de particularités qu'il est impossible de passer sous silence. Tel est le système d'ornementation, qui d'ailleurs est commun à beaucoup de manuscrits exécutés au x^e et au xi^e siècle dans les abbayes bénédictines du nord de la France, mais dont Saint-Amand fournit de très-remarquables exemples. On rencontrerait difficilement ailleurs une plus riche collection de grandes initiales. Ces lettres, peintes avec autant de pureté que d'élégance, et les frontispices de plusieurs manuscrits de Saint-Amand, doivent être classés parmi les plus curieux monuments des arts du dessin au x^e siècle.

Je puis nommer, après M. Mangeart, l'un des artistes qui ont travaillé à ces enluminures. Le manuscrit 178 de Valenciennes est un exemplaire des Sentences de Pierre Lombard, qui a été transcrit par Segarhus, comme le prouve la souscription finale : ~ Segarhus me scripsit. ~ Le frontispice du volume est accompagné de cette inscription : SAWALO MONACVS SANCTI AMANDI ME FECIT, qui doit désigner l'enlumineur, puisque le copiste a fait ailleurs connaître son nom. Savalon a encore composé les frontispices d'une grande bible en cinq volumes qui forme le n° 1 des manuscrits de Valenciennes. Au-dessus de chaque frontispice il a tracé ces mots : SAWALO MONACVS SANCTI AMANDI ME FECIT. De son côté, la Bibliothèque impériale possède un spécimen du talent de Savalon dans le manuscrit latin 1699. A la miniature qui sert de frontispice au volume (fol. 4 v°) est jointe cette inscription : SAWALO MONACVS ME FECIT. Peut-être l'auteur de ces peintures est-il le moine qui a signé en 1143, avec le titre de sous-diacre, une charte d'Absalon, abbé de Saint-Amand : ~ Sigmum Sawali subdiaconi ¹⁾. ~

Ornements
des manuscrits
de
Saint-Amand

¹⁾ Collection Moreau. 60. fol. 190.

XI.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS D'ANTOINE FAURE. 1701-1706.

Manuscrits
d'Ant. Faure.

On a vu dans le paragraphe précédent⁽¹⁾ que l'archevêque de Reims avait été autorisé à choisir dans la bibliothèque d'Antoine Faure les livres qui étaient à sa convenance, et que le prélat avait usé de cette autorisation avec une grande réserve. Il laissa la collection de manuscrits presque tout entière au chanoine de Reims, Léonard de Jayac, qu'Antoine Faure avait institué son légataire universel : il n'y avait pas moins de deux cent soixante et seize volumes⁽²⁾. Le propriétaire consentit, en janvier 1701, à les céder à la bibliothèque du roi pour une somme de quinze cents livres, c'est-à-dire pour un peu moins de cinq livres dix sous par volume. La collection renfermait cependant des manuscrits d'une importance capitale. Il suffit de citer les suivants :

Évangélaire carlovingien; ms. latin 274.

Pontifical anglo-saxon; ms. latin 943.

Collection de canons du ix^e siècle; ms. latin 3840.

Chronique de Clarius, du xi^e siècle; ms. latin 5002.

Cartulaire de la Boissière; ms. latin 5463.

Paul Diacre, du xi^e siècle; ms. latin 5872.

Exemplaire original du procès de dissolution du mariage de Louis XII et de Jeanne de France; ms. latin 5973.

Acquisitions diverses.

L'acquisition des manuscrits d'Antoine Faure est de beaucoup la plus importante de celles que nous avons à mentionner dans ce paragraphe. Toutes les autres ne portèrent que sur des volumes isolés.

En 1701, la Bibliothèque reçut trois manuscrits grecs que l'archevêque de Philippoli avait offerts à Louis XIV.

L'abbé de Louvois avait recueilli quelques manuscrits dans le voyage qu'il fit en Italie pendant les années 1700 et 1701. A son retour, il s'empressa de les déposer à la Bibliothèque du roi⁽³⁾, croyant, comme son père, qu'il ne convenait pas d'amasser pour soi ce qu'on était obligé d'amasser pour son maître⁽⁴⁾.

Le voyage de l'abbé de Louvois ne pouvait manquer de réveiller le zèle du procureur général que la congrégation de Saint-Maur entretenait à Rome, D. La Parre marcha sur les traces de D. Estiennot : il saisit les occasions qui se présentèrent de faire des acquisitions pour la Bibliothèque. Parmi les manuscrits qu'il

P. 365.

Un catalogue abrégé des manuscrits d'Antoine Faure est dans le ms. latin 17174.

Voy. le ms. latin 856 et le ms. italien 107.

³ *Mém. hist.*, p. XLV et XLV. — Le Prince, *Essai historique*, p. 71.

envoya en 1703, on remarque le Pétrone qui avait été découvert à Trau, en Dalmatie, et dont l'authenticité avait été contestée par plusieurs critiques. Malgré tout le bruit qui s'était fait autour de ce volume, il ne fut payé que 133 livres.

M. de Sparwenfeld⁽¹⁾, maître des cérémonies de la cour de Suède, offrit, en 1703, un missel du x^e siècle, qui venait d'une église de Cologne et dont la couverture était ornée d'un ivoire sculpté⁽²⁾. Il donna également un journal de voyage écrit en russe⁽³⁾ : ce fut le seul manuscrit russe qu'on put montrer au czar Pierre le Grand quand il visita la Bibliothèque à la fin du mois de mai 1717⁽⁴⁾.

En 1703, Pontchartrain fit classer parmi les manuscrits orientaux trois volumes qu'un Arabe était venu présenter à Louis XIV. — La même année, Bonnet-Bourdelot, premier médecin de la duchesse de Bourgogne, donna le manuscrit autographe du dictionnaire étymologique qu'avait composé son grand-oncle, Jean Bourdelot⁽⁵⁾. C'est de ce dernier que le P. Jacob⁽⁶⁾ disait en 1674 : « Entre les hommes doctes et curieux qui ont esté en ce siècle, feu M. Jean Bourdelot en a esté l'un; car il avoit une grande cognoissance des langues orientales et des bons livres, qu'il ramassa avec un grand labeur, pour enrichir sa bibliothèque, qui consiste en livres imprimez et divers manuscrits arabes, hébreux, grecs et latins, laquelle est aujourd'huy conservée par M. Pierre Bourdelot, son neveu, médecin de monseigneur le prince de Condé, qui l'augmente de des meilleurs livres du temps. » Je ne pourrais dire ce que devint cette collection, dont la partie hébraïque peut être étudiée dans le catalogue intitulé : « Catalogus librorum hebraicorum selectorum domini Bourdelot⁽⁷⁾. »

François de Camps, abbé de Siguy, avait l'habitude d'offrir à Louis XIV un présent de nouvelle année. D'ordinaire ces étrennes consistaient en médailles. A partir de 1706, il trouva bon de remplacer quelquefois les médailles par des manuscrits précieux. C'est ainsi qu'il offrit au roi : en 1706, un évangélaire grec du x^e siècle⁽⁸⁾; en 1707, un saint Jérôme⁽⁹⁾; en 1708, un exemplaire en deux volumes du Livre des propriétés des choses, et, en 1711, un traité d'alchimie. Je ne parle pas ici des recueils historiques de l'abbé de Camps; ils n'entrèrent à la Bibliothèque qu'en 1815⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁾ Sur les mss. de Sparwenfeld, voy. le P. Martenof, *Manuscrits slaves de Paris*, p. 25.

⁽²⁾ Ms. latin 817.

⁽³⁾ Ms. slave 35.

⁽⁴⁾ Sur cette visite, voy. le *Journal de la Régence*, par Buvat, t. 269.

⁽⁵⁾ Ms. français 1360.

⁽⁶⁾ *Traicté des bibliothèques*, p. 503.

⁽⁷⁾ Ms. latin 10368.

⁽⁸⁾ Ms. grec 48.

⁽⁹⁾ Ms. latin 1894.

⁽¹⁰⁾ Plus loin, chap. xv.

AII.

BIBLIOTHÈQUE DES BIGOT. 1706.

Jean Bigot¹

Jean Bigot, sieur de Somménil et de Cleuville, doyen de la cour des aides de Normandie, forma à Rouen, dans la première moitié du xvii^e siècle, une bibliothèque composée, au dire du P. Louis Jacob, de plus de 6,000 volumes, entre lesquels, ajoute le même religieux, il y a plus de 500 manuscrits très-bons et bien rares, lesquels il communique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public, en quoy il sera à jamais louable⁽¹⁾. — André Du Chesne était l'un des savants à qui Jean Bigot prêtait ses manuscrits⁽²⁾. A la vérité, le célèbre historien avait des droits particuliers aux faveurs de Bigot, puisqu'il l'aiderait à choisir les bonnes éditions et lui faisait part des nouvelles bibliographiques⁽³⁾. Jean Bigot était aussi en relation avec d'Hozier⁽⁴⁾; il admettait dans son cabinet le P. Frédéric Flonnet, l'ami et le correspondant de Bollandus⁽⁵⁾.

Jean Bigot se procura des manuscrits qu'avaient déjà ramassés quelques amateurs normands, tels que Jean de la Lande, de Caen⁽⁶⁾; Guillaume du Chemin, de Rouen⁽⁷⁾; Gabriel Dumoulin⁽⁸⁾, G. de Lamare⁽⁹⁾ et Louis Martel⁽¹⁰⁾. Mais il puisa surtout dans les bibliothèques monastiques, qui, au commencement du xvii^e siècle, étaient en quelque sorte à l'abandon. Il fut assez heureux pour acquérir beaucoup de manuscrits de Fécamp⁽¹¹⁾, qu'un grand prieur nommé Campion n'avait pas craint de vendre à vil prix⁽¹²⁾. Il recueillit encore d'importants débris des anciennes bibliothèques de Conches⁽¹³⁾, du Mont-Saint-Michel⁽¹⁴⁾, de

¹ *Trinité des plus belles bibliothèques*, p. 681.

² Voy. la préface des *Historiæ Normannorum scriptores*.

Voy. dans les Mélanges de Clairambault, vol. 614, p. 155 et 156, des lettres adressées en 1620 par Jean Bigot à Du Chesne. Dans une de ces lettres, Bigot exprime le désir de voir publier de bonnes gravures représentant les monuments de Saint-Denis. Il y parle aussi d'un ami qui devait lui rapporter des curiosités d'Italie.

³ Il y a une lettre de Jean Bigot à d'Hozier, dans le volume 21 du Cabinet des titres, fol. 386.

Voy. plus loin, p. 323, note 16.

⁴ En tête du ms. français 1129, qui vient de Bigot, on lit ces mots écrits au xv^e siècle: «Joannis de Landa Cadomensis et amicorum.»

⁵ Voy. le ms. français 580.

⁶ Voy. le ms. latin 4192 B. Dumoulin est connu par son *Histoire de Normandie*, publié en 1631.

⁷ Ms. latin 5195.

⁸ Voy. les mss. latins 2636, 4918, 7739 et 7846, le ms. français 1644, et ce qui est dit du n^o 433 de Bigot dans la *Bibliotheca Bigotiana*, pars v, p. 29. — Louis Martel était l'ami et le correspondant de Guillaume Postel et de Vincent Cossard; voy. plusieurs lettres des années 1576 et 1577 dans le ms. français 928.

⁹ Voy. les mss. latins 989, 1714, 1805, 1872, 1928, 1944, 2331, 2401, 3182, 3330, 3990 A, 3994, 5057, 5356 et 5359.

¹⁰ Voy. une lettre de D. Maur Benetot, adressée à D. Luc d'Achery, le 27 juin 1655, publiée dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, III, 254. Cette lettre, dont l'original est dans le ms. français 17685, fol. 39, contient d'intéressants détails sur les mss. de Bigot.

¹¹ Mss. latins 698, 898, 2218.

¹² Ms. français 73.

Saint-Étienne de Caen¹, de Saint-Taurin d'Évreux², du Valasse³, de Valmont⁴, de Saint-Wandrille⁵, du prieuré de Bonne-Nouvelle⁶, de la cathédrale d'Évreux⁷ et de l'église d'Écouis⁸.

Des nombreux enfants que laissa Jean Bigot, trois peuvent être cités comme ayant partagé les goûts de leur père pour les livres : Jean Bigot, sieur de Souménéil, Nicolas Bigot, sieur de Cleuville, et Émeric Bigot⁹. Celui-ci, né à Rouen au mois d'octobre 1626¹⁰, se consacra tout entier à l'étude dans la bibliothèque - qu'il avait eue de son père et qu'il augmenta considérablement. Il y tenoit toutes - les semaines des conférences, et se rendoit utile à tous les sçavans de l'Europe, - soit par ses lumières et ses avis, soit par les services qu'il s'empressoit de leur - rendre¹¹. »

Émeric Bigot visita les grands dépôts littéraires de la France, de l'Italie, de la Hollande, de l'Allemagne et de l'Angleterre¹². Il y étudia particulièrement les manuscrits grecs, comme l'attestent les volumineux recueils de notes que possède la Bibliothèque impériale¹³. Il paraît même qu'il avait formé le projet de dresser un catalogue général des livres grecs, tant imprimés que manuscrits¹⁴. Il liva aussi son attention sur les manuscrits des abbayes normandes¹⁵.

Il se faisoit un bonheur de montrer ses propres trésors aux hommes distingués qui visitaient la ville de Rouen. Les PP. Papebroke et Heusehen ont dit avec quelle libéralité la bibliothèque d'Émeric Bigot leur fut ouverte en 1662, malgré l'absence du maître¹⁶. En 1680, ce fut le tour du P. Hardouin, dont la satisfaction, mêlée peut-être d'un grain d'envie, nous est bien dépeinte par Bigot lui-même, dans une lettre adressée à Mabillon le 22 janvier 1680¹⁷ :

Nous avons en cette ville le père Hardouin, jésuite, sous-bibliothécaire du collège de Clermont. Il est venu voir une fois la bibliothèque du logis. Il y seroit revenu plusieurs fois s'il n'estoit en retraite, et cette retraite, qui est de trente jours, ne finira qu'à la fin de ce mois. Il a

¹ Ms. latin 1930.

Ms. latin 4861.

Ms. latin 2904.

³ Ms. latin 3949.

⁴ Ms. latin 2136.

⁵ Ms. latin 1208.

⁶ Ms. latin 401.

⁸ Ms. latin 5389.

⁹ *Bibliotheca Bigotiana, seu catalogus librorum quos, dum viverent, summa cura et industria ingenitque sumptu congregare viri clarissimi DD. uterque Joannes, Nicolaus et Ludovicus Emerius Bigotii.*

¹⁰ *Mémoires de Niceron*, VIII, 86.

¹¹ Moréri, II, 471.

¹² *Mémoires de Niceron*, VIII, 86 et 87.

¹³ Fonds grec, n. 3079 à 3117.

¹⁴ *Menagiana*, éd. de 1694, p. 109.

¹⁵ Voy. une lettre du 8 août 1665, dans laquelle Émeric Bigot rend compte d'un voyage à Évreux, à Lire et au Bec. Ms. français 17683, fol. 224 et 225. — Le catalogue des mss. de Lire, écrit de la main de Bigot, se trouve dans le ms. grec 3091, fol. 47.

¹⁶ «... Se nobilis Aimericus Bigotii, quamvis absentis, bibliotheca obtulit, et satis fuit reliquissimo quacumque juvare poterant impetrarentur: sicut olim, cum adhuc in vivis esset pateris Rotomagensis consiliaris, P. Frederico Floueto adorante, accepta inde fuerant plurima, ad idem institutum facientia. - *Acta sanctorum*, Mart. I. xxxvi.)

¹⁷ Orig. à la Bibl. imp. ms. français 17678, fol. 60.

trouvé dans notre bibliothèque quantité de livres imprimés qui ne sont point dans leur bibliothèque de Clermont, quoiqu'elle soit bien ample. J'espère luy en faire voir quatre fois davantage qu'il en a desjà veu.

Émeric Bigot était en correspondance avec un grand nombre de savants dont il gardait curieusement les lettres⁽¹⁾. Il suivait avec le plus vif intérêt les publications des Bénédictins⁽²⁾, et il a grossi de plus d'un épi le Spicilege de D. Luc d'Achery. Voici dans quels termes il lui adressa, le 17 mai 1662, le complément du martyrologe de Vandalbert⁽³⁾ :

Je vous envoie le reste du martyrologe de Vandalbert que M. Vossius m'a envoyé. Il avoit empaqueté ce manuscrit et laissé à M. Junius, son oncle, avant d'aller à Utrecht, pour me l'envoyer, s'il se présentoit quelque occasion, laquelle ne s'estant point présentée, et à son retour ayant reçu ma lettre et trouvé encore son manuscrit, il s'est donné la peine de le transcrire luy-mesme. Je pense que vostre volume n'est point encore publié et qu'il vient assez à propos... Je vous prie que dans vostre préface vous fassiez mention très-honorable de M. Vossius, ayant envie de le prier de m'envoyer ce manuscrit, qui, outre ce martyrologe, contient quantité d'autres bonnes choses.

Mabillon consultait Émeric Bigot sur les textes altérés dont il voulait rétablir les leçons véritables, et en recevait des conseils dictés par la plus saine critique et l'érudition la plus profonde. Les phrases qui suivent donnent une idée du ton de cette instructive correspondance⁽⁴⁾ :

Je vous renvoie, mon révérent Père, le papier que vous avés eu la bonté de me vouloir communiquer. Je n'y ay pas adjousté grand chose, parce que je suis aux champs, où je n'ay point de livres, et de plus parce qu'il est très-difficile de pouvoir juger de la signification de ces mots là sans voir le texte tout au long : comme ces mots peuvent estre corrompus, il n'y a que le sens et la suite qui puissent vous apprendre les véritables leçons. Je serois d'avis qu'après les mots grecs latiniés vous missiés immédiatement après les mots grecs en caractères grecs et ensuite l'explication.

Les travaux de Du Cange furent appréciés à leur valeur par Émeric Bigot. Toutes les lettres écrites par ce dernier à Du Cange⁽⁵⁾ sont empreintes de la plus respectueuse amitié et de la plus sincère admiration. Nous y voyons le savant rouennais prophétiser dès l'année 1666 le succès du Glossaire de la basse latinité, qui ne devait paraître que douze ans plus tard :

M. d'Hérouval⁽⁶⁾ m'a parlé d'un glossaire que vous avés envie de donner au public. J'ay appris

¹ *Menagiana*, éd. de 1694, p. 160.

² Voyez les lettres de Bigot à d'Achery (mss. français 17683, fol. 210, et 17685, fol. 125 et 195) et à Mabillon (mss. français 19650, fol. 952, et 17678, fol. 47).

³ Ms. français 17685, fol. 125.

⁴ Lettre de Bigot à Mabillon, du 21 octobre 1671. Ms. français 17678, fol. 56.

⁵ Fonds français, n° 9503, fol. 5.

⁶ Ant. Yvon d'Hérouval, auditeur des comptes.

cette nouvelle avec grand joie, ne connaissant personne qui en soit plus capable que vous et qui s'en acquite mieux. Tout ce qu'on en a jusques à présent est fort imparfait ⁽¹⁾, et il n'y a que vous qui puissiez mettre la dernière main à ce grand ouvrage. Je voudrais avoir quelque chose pour y contribuer. Je vous le donnerois très-volontiers. Je dois avoir quelque part un vieux glossaire manuscrit françois-latin, que je chercherai, et si vous avés agréable je vous l'enverrai ⁽²⁾.

Nul doute que Bigot n'ait tenu sa promesse. Il seconda encore plus efficacement son ami dans la composition du Glossaire de la basse grécité ⁽³⁾. Ce fut à la sollicitation d'Émeric Bigot et de Jean-Baptiste Cotelier que Du Cange entreprit ce dernier ouvrage. Il Fa déclaré lui-même dans des termes qui montrent toute l'estime qu'il avoit pour ces deux hellénistes : « Amicis insuper VV. CC. Emerico Bigotio et Joanne Baptista Cotelerio, quos in perfecta græca lingua, ut et cæterarum « disciplinarum, cognitione consummatissimos esse nemo hodie nescit, ad id adhortantibus, onus sat grave humeris impositum suscepi. » Mais Bigot ne se borna pas à des conseils. Il fournit des matériaux dont le prix était encore rehaussé par la modestie avec laquelle ils étaient offerts. Est-il rien de plus gracieux que le cadeau des notes prises en lisant le commentaire d'Eustathe ? Je cite la lettre d'envoi, qui est un ravissant tableau des occupations du savant bibliophile à la ville et aux champs ⁽⁴⁾ :

A Rouen, ce 16^e septembre 1685.

Monsieur,

Je suis très-fâché d'avoir tant tardé à vous remercier de la bonté que vous avés eue de m'instruire de tout ce qui se passe à Paris dans la littérature. Je vous assure que ce m'a été une grande joye que de lire et relire votre lettre. Par un excès de bonté vous m'avez envoié ce que vous avés autrefois remarqué touchant le comté de Mortain, dont je vous suis très-obligé. Je voudrais avoir quelque chose qui peust vous estre utile pour quelqu'un de vos beaux et grands ouvrages; mais peu de chose échappe votre diligence. Cependant, comme nous voilà aux vendanges, jettés, s'il vous plaist, les yeux sur le papier ci-joint, et voyés s'il n'y a point quelque petit grappillon qui vous ait échappé. Quoique j'aye leu le commentaire d'Eustathius sur l'Iliade de suite, je n'ose pas vous assurer que je n'aye rien laissé à costé et passé par dessus. J'ay égaré le papier dans lequel j'avois mis les mots barbares qui estoient dans les premiers livres, qui se pourra trouver quelque jour, et que je vous enverrai après que je l'aurai trouvé. Je ne puis lire présentement le commentaire sur l'Odyssée. Je m'en vai à la campagne, où on ne parle point de grec. Il y a huit jours que je songe quel petit livre latin j'y pourrai porter, et je n'ay pu encore résoudre lequel je pourrai porter. Je ne veux point de livre qui m'attache et qui demande quelque attention, parce que je n'aurai pas le temps de lire long temps de suite. Peut-estre que le hazard décidera cela

Mais ce qui achève de peindre les goûts studieux et le désintéressement de

⁽¹⁾ Allusion au Glossaire de Spelman.

⁽³⁾ *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatatis*, I, n.

⁽²⁾ Lettre du 22 mai 1666, dans le ms. français 9503, fol. 3 v^o.

⁽⁴⁾ Ms. français 9503, fol. 9.

Bigot, c'est la lettre dans laquelle il entretient Du Gange de ses travaux sur le *Chronicon Alexandrinum*. Pendant les loisirs qu'il avait eus dans les hôtelleries d'Allemagne, il s'était amusé à corriger la version latine de cette chronique dans un exemplaire qu'il avait spécialement fait relier pour ce travail. De son côté, Holstenius avait commencé à revoir la même version et à collationner le texte grec sur le manuscrit original qu'il avait entre les mains. Quand Bigot vint à Rome, Holstenius ne se contenta pas de lui donner communication de son travail; il le chargea de le terminer et de l'emporter en France pour le comprendre dans la collection des historiens byzantins. De retour à Paris, Bigot confia à Thoinard l'exemplaire du *Chronicon Alexandrinum* qu'il rapportait d'Italie et celui sur lequel il avait travaillé en Allemagne. Thoinard garda ces volumes pendant plusieurs années, différant d'en commencer l'impression et éludant les trop justes réclamations de Bigot. Ce dernier avait à peu près oublié cette affaire quand il apprend que Du Gange prépare une nouvelle édition du *Chronicon Alexandrinum*, celle qui parut en 1688 sous le titre de *Παρχλιων, seu Chronicon paschale*. Loin d'être contrarié par cette nouvelle, Bigot ne songe qu'aux moyens de faciliter la tâche de son ami : il ne pense pas un instant à l'édition dont il avait, de concert avec Holstenius, réuni tous les éléments. La singulière conduite de Thoinard ne lui arrache pas même un mot amer; il n'a qu'un désir, celui de reconvrer ses anciens travaux pour les mettre sans réserve à la disposition de Du Gange. Je me ferai un reproche de retrancher un mot à la lettre⁽¹⁾ dans laquelle sont rapportées toutes ces particularités :

A Rouen, ce 28^e avril 1684.

Monsieur,

Ce m'a été une grande joye, à mon arrivée en cette ville, de recevoir vostre lettre, qui m'a appris vostre dessein de faire rimprimer le *Chronicon Alexandrinum*. Je vous assure que je serois ravi d'y pouvoir contribuer quelque chose, et je l'aurois pu si j'avois à mon pouvoir, et à ma disposition les deux exemplaires de cette chronique que j'ay prestés et confiés à M. Thoinard.

A mon voiage d'Allemagne, je rencontré un exemplaire de cette chronique en blanc, que je fis relier et que je lisois de temps en temps quand j'estois arrivé au logis et que je n'avois point d'autre occupation. Je corrigé à ce temps là la traduction en quantité de passages.

Estant à Rome, M. Holstein me dit qu'il avoit l'original de cette chronique, que l'abbate della Farina, Sicilien, avoit apporté de Sicile à Rome; que cet exemplaire avoit esté apporté à Messine par un marchand de Constantinople, et que ce chronique devoit estre appellé *Chronicon Constantinopolitanum*, ayant esté composé à Constantinople et par un citoyen de cette ville là, parce que l'auteur, parlant des affaires de cette ville là, il disoit *ἡμεῖς, nos*. Il se flattoit d'avoir trouvé le nom de l'auteur dans Suidas, qui dit que un certain (dont je ne me souviens plus du nom présentement, je l'ay indiqué à M. Thoinard) avoit escrit *Chronicon valde pium*, ce qu'il interprétoit de cette chronique, qui avoit esté composée principalement pour marquer les jours des Pasques, et que pour cet effect il avoit mis à la teste de sa chronique plusieurs extraits

⁽¹⁾ Fonds français, n° 9503, fol. 5.

des anciens qui regardoient la Pasque, qui se trouvent dans le manuscrit et non dans l'édition de Radens. M. l'abbé de la Farina presta ce manuscrit à M. Holstein, qui transcrivit ces traités qui sont au devant de cette chronique qui regardent la Pasque, et conféra une partie de la chronique. N'ayant pu achever à la conférer à cause de son infirmité, il me pria de continuer de la conférer, me disant qu'il vouloit me bailler cet exemplaire pour porter en France, afin de le faire imprimer au Louvre comme faisant partie de l'histoire byzantine. J'entrepris cette collation et je l'achevay deux jours avant sa mort⁽¹⁾. L'ayant achevée, je remis le manuscrit entre les mains de l'annosnier de M. Holstein, et je le prié de luy dire que j'avois achevé de conférer ce manuscrit que je luy renvoiois, et que je gardois son exemplaire pour le porter en France, afin que, si M. Holstein mourroit et que l'on eust seen que j'eusse eu cet exemplaire, on ne creust point que je le voulusse retenir et me l'approprier. M. Holstein dit à son annosnier qu'il me prioit de le prendre, de le porter en France et de le faire imprimer au Louvre. Après la mort de M. Holstein, j'en parlai à M. le cardinal Barberin, qui sçavoit bien que M. Holstein m'avoit confié cet exemplaire. L'original doit avoir esté mis dans la bibliothèque du Vatican : pour le moins, c'estoit l'intention de M. Holstein. S'il n'y est point, il doit estre dans celle de M. le cardinal Barberin, qui estoit exécuteur du testament de M. Holstein et légataire universel. J'ay baillé à M. Thoinard cet exemplaire, qui contient les diverses leçons du manuscrit grec, et de plus la correction de la traduction qu'avoit faite M. Holstein. C'estoit l'original de M. Holstein, et si M. Thoinard ne veut point rebailier cet exemplaire, on ne peut pas avoir cette correction de la traduction.

Je ne sçai quel conseil vous donner à l'égard de M. Thoinard. Il y a quelques années que je luy redemandé ces deux exemplaires, estant pressé par M. le cardinal Barberin de faire imprimer cette chronique au Louvre, comme M. Holstein m'en avoit chargé et que je luy avois promis. Il me dit qu'il la feroit imprimer après qu'il auroit fait imprimer son Harmonie des évangiles. Je luy respondis que l'un et l'autre n'avoient rien de commun, qu'il feroit imprimer des Harmonies quand il voudroit, que j'estois bien aise que cette chronique fust imprimée. Il me dit de plus qu'il avoit escrit sur ces deux exemplaires. Je luy répliquai pourquoi il y avoit escrit, ne luy appartenant pas. Pour vous parler franchement, je n'en eus pas grande satisfaction. Je croi pourtant que l'on pourroit luy en reparler, et sçavoir présentement son sentiment. S'il voudroit bailler ces deux exemplaires ou qu'il souffre que l'on copie les corrections du texte grec et de la traduction. Si M. Frontin(?) est à Paris, il pourroit luy en escrire, ou bien, si vous voulez, je luy en escrirois. Il me semble qu'il ne devoit pas refuser de communiquer ces exemplaires. S'il veut, on imprimera ses remarques sur cette chronique et ses observations sur la Pasque.

J'espère estre dans quinze jours au plus tard à Paris. Je ferai ce que vous jugerez à propos que je fasse, désirant vous obliger en tout ce que je pourrai et vous faire connoistre que je suis de tout mon cœur,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BIGOT.

Mes recommandations, s'il vous plaist, à MM. Baluze, Cotelier, et aux RR. PP. de Saint-Germain-des-Prés.

Les nobles sentiments qui se trahissent dans la correspondance de Bigot à lui

⁽¹⁾ La mort de Holstenius arriva le 2 février 1661.

² On trouvera un certain nombre de lettres de Bigot à Boulliau dans le ms. français 13024.

valurent l'estime des savants de l'Europe entière. Sa mort, arrivée le 18 décembre 1689, fut un véritable deuil dans la république des lettres. Il eût voulu que, même après sa mort, les peines que son père et lui s'étaient données pour amasser des livres ne fussent pas perdues pour les érudits. Par son testament⁽¹⁾, il essaya d'assurer la conservation et même l'accroissement de sa bibliothèque; il voulait qu'on la réunît à celle de son père, sans cependant confondre les deux collections. En cas de vente de la bibliothèque paternelle, il voulait que ses propres livres appartenissent au chapitre de Rouen; au refus des chanoines, ils devaient être vendus au profit de l'Hôtel-Dieu et du bureau des Valides. Le catalogue devait en être rédigé par l'abbé Lebrun-Desmarettes, plus connu sous le pseudonyme du sieur de Mauléon⁽²⁾.

La bibliothèque que laissait Émeric Bigot passait pour valoir plus de quarante mille livres. Le soin de l'entretenir et de l'augmenter fut confié à Robert Bigot, seigneur de Montville, conseiller au parlement de Paris, qui mourut en 1692⁽³⁾, sans avoir réalisé le dessein qu'il avait eu de faire imprimer les lettres que les savans ont autres fois écrites à feu M. Émeric Bigot, son cousin germain, et même une manière de *Bigotiana*⁽⁴⁾. —

Quelques années après la mort de Robert Bigot, la bibliothèque à la formation de laquelle une famille puissante avait travaillé pendant tout un siècle fut achetée par des libraires de Paris, qui la vendirent en détail dans le cours de l'année 1706. Ils en publièrent un bon catalogue dans lequel une section spéciale est consacrée aux manuscrits⁽⁵⁾.

Ces manuscrits, au nombre de plus de cinq cents, et dont plusieurs sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la Normandie, furent acquis par l'abbé de Louvois pour la bibliothèque du roi; ils ne coûtèrent qu'une somme de 1,500 livres. Les registres de la Bibliothèque semblent indiquer que l'acquisition comprit tous les manuscrits portés au catalogue imprimé, sauf les articles 1, 3 et 4. Ces deux derniers se retrouvèrent plus tard dans la bibliothèque des De Mesmes, et par conséquent furent achetés pour le roi en 1731. Il n'est pas étonnant qu'ils

¹ — Par son testament fait en 1682, il prit un soin particulier de conserver sa bibliothèque, qu'il substitua à sa famille, et ordonna que le prix de ses meubles seroit employé à l'acquisition d'un fonds, dont le revenu joint à une partie de ses acquêts seroit à acheter chaque année de nouveaux livres. — *Mémoires de Niceron*. VIII, 89 et 90.)

² Langlois, *Nouvelles recherches sur les bibliothèques des archev. et du chapitre de Rouen* (Rouen, 1854, in-8), p. 11. L'auteur dit avoir tiré ces détails du testament d'Émeric Bigot, dont une copie existe aux archives de la Seine-Inférieure.

³ Moréri, II, 471.

⁴ Léonard de Sainte-Catherine, *Nouvelles de la république des lettres*, fonds des Petits-Pères, n° 18.

⁵ *Bibliotheca Bigotiana, seu catalogus librorum quos, dum viverent, summa cura et industria ingenitque sumptu congressere viri clarissimi DD. uterque Joannes, Nicolaus et Ludovicus Emericus Bigotii*. Paris, 1706, in-12. La cinquième et dernière partie, composée de 31 pages, est consacrée aux manuscrits. — Montfaucon (*Bibl. biblioth.* II, 1287) n'indique qu'un petit nombre des mss. de Bigot.

non-seulement pour faire des croquis ou des miniatures, mais encore pour préparer des cartons et monter des pièces sur des feuilles de papier de grandeur uniforme. Les conditions auxquelles Boudan travaillait sont indiquées dans un mémoire du 1^{er} avril 1709, dont je citerai quelques articles⁽¹⁾ :

Mémoire des prix dont je suis convenu avec le sieur Boudan pour les ouvrages qui seront bien proprement et denement faits.

Les armes croquées à l'ancre, un liard la pièce.

.....

Toutes les tombes et épitaphes dessinez comme elles sont, y compris les tombeaux colorez, cinq sols la pièce; quand ils sont dessinez en voyage ou autrement, et quand il les fera tous entiers, 9 s. la pièce, les unes portant les autres.

Les grandes modes en miniature sur veslin, avec de bonnes couleurs, or et argent fin, le veslin compris, 39 s.

Les pièces historiques en miniature, de mesme le veslin compris, 50 s. la pièce.

.....

Les grandes veues ou autres pièces colorées d'une feuille, 3 l. pièce.

Les tombeaux surchargez d'ouvrage extraordinaire, colorés et dorés d'or fin, 30 s. la pièce.

Lorsque le sieur Boudan ira à la campagne seul pour travailler pour moy, je luy donneray pour sa nourriture et pour ses peines et ses ouvrages qu'il fera raisonnablement, 80 l. par mois.

Pour le colage à bordures des lettres ou autrement in-folio, chaque main, 5 s.

Gaignières fut encore puissamment secondé dans ses travaux par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; ils comprirent mieux que la plupart des contemporains les projets de cet amateur éclairé et les services que devaient en retirer l'histoire et l'archéologie religieuse et nationale. Il lui apportèrent le concours le plus empressé; ils le traitaient comme un chef vénéré, le tenaient au courant de leurs travaux⁽²⁾, lisaient avidement ses lettres⁽³⁾, et se faisaient une fête de le recevoir dans leurs maisons. Une visite de Mabillon n'était pas plus impatiemment attendue qu'une visite de Gaignières. Voici dans quels termes était accueillie par un savant bénédictin la nouvelle d'un voyage que Gaignières devait faire au Mans en 1693 : « Quelle joye pour moy de vous voir arriver à Saint-Vincent ! Je vous conjure de ne pas oublier ce que vous me faites la grâce de me promettre. Je me flatte que des conférences pendant huit jours me rendront habile historien, aussi bien que tous nos ouvriers, et me donneront des lumières

Rapports
de Gaignières
avec
les Bénédictins.

⁽¹⁾ Mélanges de Clairambault, volume 436, p. 725.

⁽²⁾ Voy. la note que D. Michel Germain adressa à Gaignières sur le plan du *Monasticon Gallicanum*, dans le vol. 1035 de Gaignières, fol. 9.

⁽³⁾ Je cite comme exemple une lettre de Lobi-

neau, du 5 décembre 1701, tirée du vol. 493 D de Gaignières, fol. 127.

« Vous estes trop véritable, Monsieur, pour n'en estre pas cru sur vostre seule parole, quand vous nous assurez que nous vous accusions à tort, le père prieur et moi, de nous avoir oubliés; mais je

— qu'on ne peut avoir par lettres⁽¹⁾. — Ainsi parlait D. Maur Audren, le promoteur de quelques-unes des plus grandes entreprises littéraires des Bénédictins, et notamment des recherches sur l'histoire de Bretagne⁽²⁾. Une étroite amitié s'était établie entre ces deux hommes, placés dans des conditions fort différentes, mais dont les caractères étaient sympathiques et qu'un goût naturel passionnait pour les mêmes études. Dans l'association qu'ils formèrent, le premier rôle fut réservé à Gaignières. D. Maur Audren accepta humblement les conseils et la direction de son ami : il suivit avec la plus entière déférence le plan qu'il lui avait demandé pour la préparation de l'histoire de Bretagne. Une large part revient donc à Gaignières dans le premier essai que les Bénédictins aient fait sur une grande échelle d'une histoire de province. Ce fait ne résulte pas seulement des lettres de D. Maur Audren et de D. Antoine-Paul Le Gallois⁽³⁾. Nous possédons encore la minute des instructions fort détaillées que Gaignières donna aux historiographes de Bretagne :

Pour l'histoire générale de la province de Bretagne, il faut premièrement une carte très-exacte de la province, divisée par diocèses, contenant non-seulement les villes, bourgs et villages, mais encore les châteaux et les hameaux.

Pour le corps de l'histoire, l'origine des Bretons, leurs mœurs et leurs coutumes, assez succinctement ; — les rois, comtes et ducs de Bretagne et ce qui s'est passé sous eux en Bretagne, le tout par chapitres pour chacun et par chronologie, leurs sceaux, épitaphes, monnoyes, devises, etc.

La description des villes et leurs plans et venes.

La description des châteaux de conséquence et les venes et plans ; la suite des seigneurs qui les ont possédés.

Les gouverneurs de Bretagne ; la date de leurs provisions, prise de possession et quelque chose de chacun, leurs armes, etc.

Les lieutenans de roy, de mesme.

Les évesques de Bretagne, et Féloge ou plus tost un discours simple de chaque évesque, sa famille, ses armes, le lieu où il gist et son épitaphe ou tombe, etc.

Les abbayes, leurs fondations et la suite des abbés, ce qui se trouve de remarquable de chacun, ses armes, épitaphe, tombe, etc.

Les prieurez, maisons religieuses, de mesme.

« voudrais bien pour n'avoir plus de sujet de douter, « si vous vous souvenez encore de vos serviteurs « du Mans, que ce teus-heureux past revenir, pen- « dant lequel on voioit frequemment de vos lettres « en ce pais-ci, ou du moins des nouvelles de la main « de Clermont. Est-il possible que vous vous soiez « ennuyé de bien faire? Souffrez que je vous réveille « au commencement de ce siècle, en vous le sou- « haitant très-heureux, et que je vous demande pour « marques de vostre souvenir que vous vueillez « bien prendre la peine de me faire savoir de vos

« nouvelles plus souvent qu'une fois de l'an, et que « lorsque vous aurez quelque nouveauté curieuse, « vous chargiez M. Clermont de m'en faire part: « c'est un secours dont j'ai besoin quelques fois « pour me réveiller un peu l'esprit, que le travail « et l'application émusent et apesantissent. »

¹ Lettre de D. Maur Audren, du 30 sept. 1663. Gaignières, 493 A, fol. 31 v^o.

² Voy. plus loin chap. vi.

Dans les volumes 493 A et 493 C de Gaignières.

Les généalogies des grandes maisons de Bretagne (il faut rectifier Du Pas et l'augmenter et y en adjouter d'autres), et pour bien faire les ramasser toutes, afin de choisir après; les moindres, nécessaires pour les personnes dont on a à parler, évêques, abbez, prieurs, etc.

La suite du parlement. noms, armes, etc. — La chambre des comptes, idem. — Les trésoriers de France.

Il faut ramasser généralement toutes les tombes et épitaphes avec les armes; mesme les armes qui se trouvent aux vitres, clefs des voutes, vitres des chasteaux; devises, etc. aux tapisseries, tableaux, etc.

Il faut voir les historiens, et les conférer avec les manuscrits et vieilles chroniques et choisir le meilleur.

Il faut un catalogue de tous les livres dont on tire quelque chose, et marquer l'impression, afin de citer aux marges les livres et les pages.

Il faut bien entendre le breton et le bas breton pour les anciennes chroniques des abbayes ou filtres qui sont en ces langues, dont la différence est grande pour leur signification.

Il faut voir très exactement tous les filtres, et le cartulaire de l'abbaye de Redon, où il y en a de très grande conséquence et de fort beaux.

Dans les extraits que l'on fait des filtres, il faut marquer et dessiner les sceaux.

Il n'y a pas de danger de voir Guichenon, de l'Histoire de Bresse; son livre est assez bien, mais l'on peut faire mieux, et pour cela le principal est de faire des extraits de tous les filtres. Il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer. Le choix est aisé à faire, et le ramas est très difficile.

Feu M. de Missirien avoit en dessein de faire une histoire de Bretagne, et avoit quantité de bons mémoires, qui ont, je crois, passé depuis entre les mains de M. le marquis du Chastel; on pourroit suivre cela et s'informer de ce qu'ils sont devenus⁽¹⁾.

La reconnaissance des Bénédictins trouva plus d'un moyen de se manifester. Ils offrirent à leur ami la copie des dépouillements qu'ils avaient faits dans les chartriers du Mans, du Mont-Saint-Michel, de Dol, de la Vieuville et de plusieurs établissemens de Bretagne⁽²⁾. Ils lui ramassaient dans les provinces des jetons, des gravures, des factums, des discours, des mandemens, qu'il étoit difficile de rencontrer à Paris. Ils ne craignaient pas de lui confier les nouvelles secrètes qui venaient à leur connaissance et dont il étoit fort curieux. Le 19 février 1702, D. Maur Audren lui communiqua de piquants détails sur la manière dont l'évêque du Mans avait exécuté l'ordre de composer un mandement pour la condamnation des doctrines de Fénelon :

Pour satisfaire, disoit-il, à ce que vous souhaitez et vous donner l'éclaircissement que vous me faites l'honneur de me demander, j'entray il y a trois jours en conversation avec M. l'abbé de Tressan sur l'affaire de M. de Cambray, et je luy marquay que j'avois eu quelque difficulté avec un ami qui m'avoit soutenu que tous les évêques du royaume avoient eu ordre de la cour de publier des mandemens particuliers pour leurs diocèses en conséquence de la condamnation du pape et de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées de chaque province; que je n'en croiois

¹⁾ Gaignières. 493 C. fol. 177.

n^o 5211 B. 5211 C. 5430 A. 5476 et 1709-9

²⁾ A cette origine doivent être rattachés les du fonds latin.

rien, puisque je n'avois point de connoissance que M. du Mans eût rien publié sur cette matière. Il me répondit que notre ami avoit raison et que tous les évêques avoient eu l'ordre, mais que M. du Mans, voyant que le quietisme étoit inconnu dans sa province, s'étoit contenté d'envoyer deux exemplaires de son mandement en cour, et deux exemplaires à messieurs les agens généraux du clergé, sans publier son mandement dans le diocèse. Ce sont à peu près les termes dans lesquels M. l'abbé de Tressan m'expliqua ce mystère. Vous voyez que vous ne pouvez le révéler sans me déceler; on ne manquera pas de se souvenir de la conversation que j'ai eue avec M. l'abbé de Tressan sur cette matière. Mais je sçay que vous êtes l'homme du monde à qui on peut confier plus sûrement un secret, et qu'on se doit tenir en repos quand on vous a confié quelque chose. Je crois que M. l'abbé ajouta que les quatre exemplaires envoyés en cour et à messieurs les agens généraux du clergé étoient les seuls que le libraire eût tirés. Je n'ay point sçu qu'il en eût paru aucun au Mans ni dans toute la province du Maine⁽¹⁾. »

J'ai rapporté cette lettre pour montrer quelle intimité régnoit entre les Bénédictins et Gaignières. Je pourrais citer d'autres correspondances qui attestent les relations de ce savant avec les membres les plus éminents du clergé séculier. Il fréquentait les meilleurs salons de Paris, et ses goûts étoient connus de toute la haute noblesse; il étoit reçu à la cour et il pouvoit librement communiquer ses trouvaillies à l'élève de Fénelon. Un jour qu'il avoit découvert dans le chartier de Saint-Père de Chartres un sceau de Louis le Gros, « il en eut, dit un témoin oculaire, beaucoup de joie, et il le baisa plusieurs fois pour le plaisir qu'il devoit faire à monseigneur le duc de Bourgogne, le présentant à ce jeune prince, âgé pour lors de quinze ou seize ans, qui faisoit une estime particulière du dit monarque⁽²⁾. » Le 6 avril 1702, le duc de Bourgogne visita le cabinet de Gaignières⁽³⁾. C'étoit à cette occasion que Foucault lui écrivoit: « Je vous félicite de la visite que vous a rendue M. le duc de Bourgogne, et suis bien persuadé que le temps lui aura paru court dans vostre grand appartement. Comme c'est un prince qui a du goût pour l'histoire et la littérature, vous aurés eu plaisir à satisfaire sa curiosité. J'espère que cette agréable et honorable visite ne sera pas sans suites heureuses⁽⁴⁾. »

Il ne paraît pas que la visite du duc de Bourgogne ait eu les conséquences que Foucault espéroit pour son ami; mais le souvenir n'en étoit peut-être pas éteint en 1719, quand le duc de Saint-Simon vouloit faire servir les collections de Gaignières à l'éducation du jeune roi Louis XV. Il rappelle dans ses Mémoires une conversation qu'il eut à ce sujet avec l'évêque de Fréjus, et retrace le plan qu'il lui proposoit d'adopter. Voici les propres expressions dont il se sert: « Je lui dis que Gaignières, savant et judicieux curieux, avoit passé sa vie en toutes sortes de recherches historiques, et qu'avec beaucoup de soins, de frais et de voyages qu'il

¹ Gaignières, 2798, 1, fol. 6.

² Hemm, *Monuments de l'histoire de France*,

³ Lettre de D. Abraham Feray à Montfaucon; Correspondance de Montfaucon, M. 212; ms. français 17706.

I, 270.

⁴ Lettre du 21 avril 1702; Gaignières, 493 C, fol. 117.

«avoit fait exprès, il avoit ramassé un très grand nombre de portraits. . . . que j'avois souvent vus chez lui en partie, parce que il y en avoit tant qu'il n'avoit pas pu les placer, quoique dans une maison fort vaste où il logeoit seul vis-à-vis des incurables.»

Je laisse de côté le plan que proposoit Saint-Simon et dont la transcription n'entraîneroit trop loin; j'ai seulement voulu montrer quel cas faisoit de Gaignières et de ses collections un homme d'un goût délicat, qu'on ne peut accuser de partialité pour les savants.

La visite du duc de Bourgogne me rappelle celle que Gaignières reçut en 1698 de Marfin Lister. Je copierai le compte rendu que le docteur anglais a consigné dans son Journal. C'est le tableau le plus fidèle que nous possédions du cabinet de Gaignières chez M^{lle} de Guise. Je suivrai l'ancienne traduction du voyage de Lister⁽¹⁾, qui, soit dit en passant, mériterait bien d'être revue et publiée d'un bout à l'autre.

Visite
de
Lister à Gaignières

Je fus rendre visite à monsieur Guainières, à son appartement, à l'hôtel de Guise, étant accompagné de l'abbé Droin. Ce gallant homme est la courtoisie mesme et une des plus curieuses et industrieuses personnes de Paris. Ses mémoires, manuscrits, tableaux, estampes sont en fort grand nombre, et la méthode dont il les dispose est très-particulière et utile. Il nous fit voir ses portefeuilles in-folio, reliés en maroquin rouge fort proprement. Dans un, par exemple, il a les mappes générales de l'Angleterre, ensuite les cartes particulières des comtés, après celles de Londres et des environs, avec les vues; les estampes de toutes les places particulières, des édifices considérables et ainsi de toutes les villes d'Angleterre, des places et maisons considérables des provinces.

Dans une autre armoire, il a les portraits des politiques d'Angleterre, de la noblesse de l'un et l'autre sexe, des gens de guerre, des gens de justice, théologiens, médecins et autres personnes de distinction. Il a toute l'Europe de cette manière.

Ses chambres sont remplies d'un grand nombre de bustes de personnes de distinction en peintures à l'huile et en miniature. Il y a entre autres un portrait original du roi Jean, qui fut prisonnier en Angleterre; il en fait grande estime.

Il nous montra les habillemens peints en détrempe tirés des originaux de tous les rois et reines et princes de France depuis plusieurs siècles en çà; aussi tous les tournois et joutes en grand, et nulle autres choses anciennes.

Il est si curieux qu'il me dit qu'il n'alloit jamais aux champs sans un amanuensis et un couple d'habiles gens pour le dessein et la peinture.

Nous vîmes entre autres manuscrits curieux un capitulaire (sic) de Charles V, aussi l'évangile de saint Mathieu écrite en lettres d'or sur un vélin de pourpre; il ne me parut pas si ancien que ce manuscrit que je vis à l'abbaye Saint-Germain, parce que les lettres en sont plus petites et plus courbes, quoique celles du titre soient parfaitement quarrées.

Je considérai une chose assez frivole: c'étoit un recueil de jeux de cartes depuis trois cents ans; les plus anciennes étoient trois fois plus grandes que celles dont on se sert à présent; elles étoient bien illuminées et dorées sur tranche, mais les jeux n'étoient pas complets.

¹ Ms. français 340 du fonds des Nouv. acq.

Voyages
de Gaignières

Les rapports que Gaignières entretenait avec la noblesse et le clergé rendirent fructueux au delà de toute espérance les voyages qu'il entreprit à plusieurs reprises dans l'Île-de-France, la Brie, la Picardie, la Normandie, le pays Chartrain, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Comme l'objet principal de ses voyages consistait à copier des documents historiques, à relever des épitaphes et à dessiner des monuments, il emmenait avec lui ses deux fidèles collaborateurs, Boudan et Remy. La manière dont il voyageait resta longtemps dans le souvenir des moines qui l'avaient reçu. L'un d'eux la proposait comme exemple à Montfaucon, en 1726. « Il faudroit, disoit-il⁽¹⁾, que Votre Révérence eust un dessinateur ambulante, comme j'ay vu qu'un monsieur de Lamère (*sic*), qui, après la mort d'une princesse dont il avoit été écuyer, alloit par nos monastères pour avoir la représentation des sceaux des chartes, et menoit avec lui deux jeunes hommes, l'un bon écrivain, qui écrivoit les extraits qu'il faisoit des dites chartes, l'autre dessinateur, qui dessinoit les sceaux attachés à ces chartes. »

En voyageant ainsi, Gaignières n'obéissait pas à un simple sentiment de curiosité. Il appréciait à leur valeur les monuments des siècles passés, et, non content de s'en procurer de fidèles images, il veillait sur eux avec une sollicitude qui contrastait singulièrement avec l'indifférence de ses contemporains. Une lettre de Claude Vidal, en date du 24 décembre 1703, contient à cet égard un témoignage bon à recueillir : « M. de Gaignières, estant venu à Poitiers pour y voir les antiquités de cette ville, fut à la cathédrale, où il vit une pierre de marbre, longue de sept pieds un pouce, large de vingt un pouces deux lignes, et d'un pied de hauteur. N'ayant fait l'honneur de me venir voir, il me dit qu'il avoit descouvert à Saint-Pierre une des belles antiquités qui fût dans Poitiers, mais qu'il n'en donneroît pas l'explication que messieurs de la cathédrale n'eussent placé cette pierre dans un autre lieu où les caractères pussent estre mieux conservez et dans une autre situation où l'on pût les lire plus commodément. Quelque temps après, la chose fut exécutée comme il l'avoit souletté⁽²⁾. »

Peu de
temps après
la mort de Gaignières

Les anciens monuments étaient alors condamnés à un tel abandon, ou entretenus avec si peu d'intelligence, qu'on pouvait entrevoir l'époque où beaucoup d'entre eux disparaîtraient du sol ou perdraient les derniers caractères de leur physionomie originale. Gaignières essaya de conjurer le danger. Le gouvernement, suivant lui, devait créer une sorte d'inspection des monuments historiques, pour prévenir les destructions ou les mutilations, et pour dessiner exactement les mo-

⁽¹⁾ Correspondance de Montfaucon. M., 212.

⁽²⁾ Correspondance de Mabillon. X., fol. 101. — Le souvenir qu'on avoit gardé du voyage de Gaignières à Poitiers est encore attesté par une lettre de Larroque adressée à Gaignières le 17 décembre 1700 : « . . . Vous avez laissé une admirable mé-

moire de vous en ce país cy, et, quand on m'a vu copier, on vous a allégué comme une personne après qui on n'avoit rien à faire. » Cette lettre fait partie d'une correspondance de Larroque, qui s'est trouvée dans les papiers non encore classés de Lancelot.

niments remarquables, soit par leur antiquité, soit par les souvenirs qui s'y rattachaient. En d'autres termes, il fallait convertir en un service public et permanent la mission qu'il avait remplie en simple amateur, à ses propres frais, dans les provinces les plus rapprochées de Paris. Le projet fut soumis à Pontchartrain; voici le mémoire que Gaignières prépara pour le ministre le 29 septembre 1703¹ :

Le roy voulant conserver tous les monuments qui peuvent estre de quelque considération, tant par raport à la maison royale qu'à l'avantage des grandes familles, nobles et illustres de son royaume, et pour illustrer l'histoire générale de France, que l'on n'a traitée que fort imparfaitement jusqu'à présent, en comparaison de celles de la plupart des autres nations, Sa Majesté ayant esté informée que cela n'est arrivé que par le peu de soin que l'on a eu de rassembler et de conserver les monuments, et principalement ceux de ses ancêtres, qui semblent avoir esté plus négligés que les autres, Il est de sa gloire d'y remédier, puisque l'on destruit tous les jours un nombre infini de monuments considérables.

Pour cet effet, Sa Majesté ayant intention d'en faire faire des desseins et des descriptions, on prend la liberté de représenter que, pour y parvenir, estant muni d'un arrest du Conseil qui défendra de desmolir les monuments sans une permission expresse de ceux qui y peuvent estre intéressés, et qui commettra une personne pour aller dans les provinces les faire dessiner avec les formalités qu'il jugera nécessaires dans l'exécution, il faut encore des lettres de cachet et de recommandation pour ne monstrier l'arrest du Conseil que dans la nécessité.

L'on doit aussi faire attention à ce qui suit :

Qu'il ne faut pas laisser soupçonner que cette recherche puisse nuire à personne, puisque cela est fort esloigné du motif et de l'intention de Sa Majesté;

Que, si la chose se fait avec trop d'éclat, elle en deviendra beaucoup plus difficile; qu'ainsi il est à propos que celui qui aura la conduite de cette affaire ne se serve que très sagement du pouvoir qu'on luy donnera, et quand il le jugera absolument nécessaire, afin que personne n'en puisse prendre ombrage ni s'effaroucher. Si un arrest du Conseil ou les ordres du roy venoient à estre publiés, ils pourroient donner lieu à cacher ou destruire une partie des monuments que l'on veut conserver, par l'apprehension que l'on pourroit avoir que cette recherche se feroit dans la veue de faire revivre des prétentions ou de faire quelques impositions;

Que l'on ne peut guère se déterminer sur le choix des monuments que lorsque l'on sera sur les lieux et par la connoissance qu'aura celui qui en sera chargé;

Qu'il est comme nécessaire de laisser faire ce choix à celui qui aura la conduite de ce recueil, et sur les difficultés qui se pourront rencontrer, qu'il en rendra compte et recevra les ordres.

L'on ne parle point qu'il faut, pour exécuter ce dessein, lire parfaitement les anciennes escritures, avoir une connoissance estendue des noms des maisons, de l'histoire des lieux, pour ne pas tomber dans des méprises et des béveues qui rendroient les soins que l'on prendroit inutiles.

Il est vraiment déplorable que cette proposition soit restée à l'état de projet. Ce qu'un simple particulier réussit à faire avec des ressources infiniment bornées laisse deviner les résultats qu'aurait nécessairement donnés une entreprise officiellement protégée par le gouvernement.

¹ Mélanges de Clairambault, t. 436, p. 731.

Les livres explorés
par
Gaignières.

Je sortirais de mon cadre si je passais en revue les dessins et les croquis que Gaignières a rapportés de ses voyages: mais je ne dois pas m'imposer la même réserve pour les chartriers ecclésiastiques dont il a fait passer la substance dans ses collections. C'est ainsi qu'il y a inséré les chartes et les sceaux les plus précieux que possédaient le convent des Blancs-Manteaux, à Paris, les abbayes de Saint-Denis, du Val-Notre-Dame, de Barbeaux, des Écharlis, de Jouy, de Vauluisant, de Preuilly, du Jard, de Chaalis, de Braine, de Longpont, d'Oursecamp, de Froimont, de Royanmont, de Saint-Onen, de Saint-Amand de Rouen, de Saint-Georges de Baucherville, de Jumièges, de Saint-Wandrille, de Saint-Étienne de Caen, le chapitre et l'évêché de Chartres, les abbayes de Saint-Père, de Saint-Jean-en-Vallée, de Josaphat, de Bonneval, de Vendôme, de Saint-Julien de Tours, de Marmoutier, de Bourgueil, de Saint-Vincent du Mans, de la Couture, de Champagne, de l'Espau, de Beaulieu, la chartreuse du Parc-en-Charnie, les abbayes de Fontaine-Daniel, de Perseigne, de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Serge, l'évêché de Poitiers, les abbayes de Fontevrault, de Saint-Laon de Thouars, de Saint-Jouin-de-Marne, de Noaillé et de Chambon. Ce travail nous a conservé des milliers d'actes dont les originaux ont disparu depuis la fin du xv^e siècle. Autant que possible, Gaignières copiait intégralement ou faisait copier par Barthélemi Bemy les pièces les plus anciennes et les plus importantes: pour les autres, il lui fallait se contenter d'extraits: mais il avait une telle habitude des textes, qu'il saisissait avec une merveilleuse perspicacité les passages utiles à relever.

Le plan qu'il suivait est assez exactement tracé dans une note qui se trouve en tête de l'un de ses recueils⁽¹⁾, et qui a été rédigée soit par lui, soit par les Bénédictins avec lesquels il était constamment en rapport. Je la reproduis littéralement :

Il faut copier tout du long les titres primordiaux des fondations.

Si l'on trouve quelque titre d'une fort grande antiquité, au-dessus de l'an mil, il le faut copier entier, à cause que ces pièces sont rares, et surtout avant l'an 900, à cause des ravages des Normans.

Les lettres données par les rois doivent estre copiées, en obmettant pour l'ordinaire le détail des biens fonds et revenus donnez au monastère.

Les bulles et quelques lettres des évesques qui regardent la discipline générale de l'ordre dont est le monastère et qui n'ont rien de particulier doivent estre négligées, cela n'apprenant rien de nouveau.

Dans les bulles des papes et lettres des évesques, ou mesme des seigneurs laïques, il ne faut pas obmettre les donations des prieurés, celles et obédiances et églises paroissiales, parce que cela fait voir les collations et patronages qu'ont les abbayes ou qu'elles ont eus anciennement, ce qui est bon et utile à sçavoir.

⁽¹⁾ Mélanges de Clairambault. 179. p. 1.

De toutes les bulles des papes, il en faut mettre le commencement et la date avec les signatures du chancelier, vice-chancelier et des cardinaux, pour perfectionner l'histoire des cardinaux qui est encore fort défectueuse.

Il faut copier tout du long les testamens des évêques, cardinaux et abbés et des autres personnes considérables par leur naissance ou leurs charges.

Pour perfectionner l'histoire ecclésiastique, il faut marquer les noms des évêques et abbés, tant de l'abbaye où l'on est que des autres monastères, en distinguant si ils ont assisté comme tesmoins, ou si c'est d'une autre manière; il faut prendre la date et rien de plus ordinairement.

A mesure qu'on trouve dans une abbaye ou église les noms des évêques ou abbés des autres monastères, il faut en faire une note à part sur un papier séparé, afin que par ce moyen on voie tout d'un coup et par ordre ce qu'on a recueilli sur chaque église et qu'on ne l'oublie jamais; il faut faire un renvoy en mesme temps au grand recueil; ces notes seulement de deux ou trois mots, ce qui ne sauroit beaucoup retarder, sont d'un grand secours et soulagement pour la mémoire.

Les pièces concernant les élections, informations des qualités de l'élu, confirmations et bénédictions des abbés et autres prélats, doivent estre extraites en conservant la date et la substance en abrégé, et en laissant les formalités du style et de la procédure.

Quand on trouve quelque acte contenant quelque cérémonie, ordination ou autre chose pareille faite par les évêques, il le faut marquer en un mot avec la date, pour perfectionner la suite et chronologie des évêques.

Dans les confirmations des biens des abbayes faites par les papes et les évêques, il faut omettre tout le dénombrement des biens, en prenant garde néanmoins de conserver les noms des bienfaiteurs quand ils sont gens de distinction.

Tous titres contenant des donations et actes passés avec des gens sans nom, sans qualité, bourgeois ou ecclésiastiques, doivent estre omis, parce que souvent on ne met que *abbas et conventus*, sans nommer l'abbé.

Les traités pour rachats de visite faits avec les évêques et archidiacres, lorsqu'ils n'ont rien de particulier et qui ne soit commun à tous les autres monastères du pais, et qui se trouvent répétés un grand nombre de fois en plusieurs lieux, doivent estre négligés.

Il faut copier ce qu'on peut trouver des statuts synodaux des diocèses.

Les indulgences données par les évêques peuvent estre bonnes quelquefois à remarquer, quand elles sont accordées pour des festes particulières aux monastères et à cause des corps saints et des reliques qui y sont gardées, supposé que ce soient des saints du pays, surtout comme des évêques et abbés.

Il faut chercher les nécrologes et en extraire ce qui regarde les personnes les plus considérables, mais il faut omettre tout le détail des obits et fondations.

Les pièces concernant les dédicaces des églises, ou le temps où elles ont esté basties de nouveau, doivent estre copiées et conservées.

Les confraternités qu'on trouve fréquemment entre deux églises ou monastères sont pour l'ordinaire peu instructives et doivent estre négligées, à moins qu'on n'y trouve les noms des abbés; on peut remarquer en général qu'il y a eu confraternité entre telles églises ou monastères, et surtout quand ce sont des églises d'ordres différents et différentes professions.

Les sentences arbitrales et autres jugemens rendus en faveur des églises et des monastères par des évêques légats ou par des grands seigneurs doivent estre extraits et mesme transcrits mot à mot, surtout quand ils sont anciens; mais, si les arbitres sont des ecclésiastiques inconnus ou peu distingués par leur dignité, ou de simples officiaux et doyens ruraux, ou *christianitatis*,

qu'on appelle aussi archiprêtres, tout cela est inutile et doit estre négligé, ne contenant rien d'utile à ceux qui étudient l'histoire et l'antiquité.

Les traités faits entre les abbez et le convent avant les commandes doivent estre extraits ou transcrits, à cause qu'ils apprennent des choses singulières pour la discipline monastique de ce temps là, et qu'on y voit le progrès du relaschement de l'observance estroite de la règle.

Dans les chartes des princes et des seigneurs il faut marquer les noms des personnes qui y sont nommées.

Il faut copier les sceaux, ou du moins en faire mention et les descrire, surtout des seigneurs et de ceux où il y a des armes.

Il faut observer que, lorsqu'une charte est fort instructive, il la faut copier toute entière, parce que ces chartes ont plus d'autorité quand elles sont entières que lorsqu'elles sont tronquées, et ceux qui ont fait l'histoire des églises, des monastères et des grandes maisons en ont usé ainsi.

Il faut remarquer les noms des bourgs et villages comme ils sont dans les titres anciens en latin, et s'informer du nom moderne et vulgaire et le marquer à la marge, afin de pouvoir faire ailleurs, du moins en partie, ce qu'Adrien de Valois a fait pour le diocèse de Paris; l'intelligence de cette géographie des chartes est nécessaire et fort ignorée, et faute de cette connoissance on n'entend guère nos anciens historiens et chroniqueurs qui ont escrit en latin.

Il faut bien examiner les titres qu'ils appellent de rebut, qui contiennent souvent diverses choses curieuses pour la connoissance des familles nobles du pays, et mesme pour les autres églises et monastères, mais ne servent de rien aux monastères où ils se trouvent et dans lesquels des particuliers ont souvent déposé leurs titres et papiers, qu'on n'a jamais retirés dans la suite.

Touchant l'administration des sacremens.

Les indulgences et les peines remises avec de l'argent.

La manière de pourvoir aux bénéfices.

Les réserves et expectatives.

Avant 1306, les bulles des papes, hormis les générales chez Cîteaux et Prémontré, où elles sont fréquentes.

Les synodes et les visites.

Les droits des évêques, des archidiacres.

Droits de sépulture.

Droits d'officier avec l'oiseau sur le poing.

Forme des duels pour les droits et combats.

Épreuves par le fer chaud pour éprouver.

Les dépouillemens faits conformément à ces prescriptions amenaient infailliblement au grand jour les principaux actes des chartriers ecclésiastiques; ils laissaient cependant échapper beaucoup de particularités dont les historiens pouvaient avoir besoin dans des circonstances qu'on ne pouvait prévoir d'avance. Gauguinières le comprenait mieux que personne; aussi tenait-il à posséder la copie complète des cartulaires qui lui étaient communiqués pour un temps suffisant : tels furent ceux de l'évêque de Paris, des abbayes de Saint-Magloire et de Saint-Maur-des-Fossés, de l'église de Meaux, de l'abbaye de Montierney, de l'évêché de Langres, de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, du prieuré du Vigeois et de l'église de Grenoble. L'un de ces cartulaires, celui de Saint-Vincent, n'est plus connu que

par la copie de Gaignières : sans elle nous serions entièrement privés d'une des bases fondamentales de l'histoire du Maine.

Il était tout naturel que Gaignières mit à profit les recherches des savants qui l'avaient précédé : il consulta fort attentivement les papiers d'André Du Chesne, acquis par Colbert; ceux de Paillot, qui appartenaient au président de Blaisy; ceux de Galand, de Du Bouchet, de l'abbé de Marolles, de Caille du Fourny; les recueils de Pradillon et de Bandel sur l'histoire du Limousin. La complaisance de Ayon d'Hérouval lui permit de faire une ample moisson à la Chambre des comptes : il y copia ou analysa des milliers de pièces, dont, par la suite, il se procura les originaux eux-mêmes. Le trésor de Noailles, qui lui fut ouvert sans réserve, lui fournit des actes du moyen âge et des correspondances modernes de l'ordre le plus élevé. Il puisa aussi dans le cabinet de Foucault⁽¹⁾ et dans celui de d'Hozier. La vérité n'oblige à rappeler que d'Hozier se plaignit amèrement de Gaignières : sur la fin de sa vie, il lui reprocha d'avoir abusé de ses communications : « Ce fut, ~ disait-il, vers la fin de l'an 1672 ou dans l'an 1673 que je commençai à lui ~ livrer mon cabinet, sous la fausse idée qu'il me donna, et qui me séduisit, d'y ~ mettre un ordre qui devoit le rendre très-commode, pour trouver tout d'un coup ~ toutes les matières qu'il contenoit et dont la multitude étoit immense; mais il ~ sent réduire tout cela à presque rien en comparaison de ce que j'avois, et en ~ abusant de ma franchise, de ma simplicité et de ma confiance dans les promesses ~ d'un homme masqué, ardent et faux, il profita habilement d'une crédulité, dont ~ je me suis repenti trop tard fort inutilement⁽²⁾. » Heureusement, ce que nous savons de l'humeur du célèbre généalogiste doit nous mettre en garde contre des assertions qui sont en complet désaccord avec les observations qu'on peut faire sur le cabinet de d'Hozier comme sur celui de Gaignières.

Les copies et les extraits de Gaignières et de ses collaborateurs remplissaient plusieurs centaines de portefeuilles in-folio. Mais ce n'était là que la partie la moins considérable du cabinet dont nous étudions la composition. Il y avait un choix merveilleux de correspondances originales, de documents sur parchemin et de manuscrits proprement dits.

Les correspondances originales embrassaient toute la période comprise entre l'avènement de Louis XI et le milieu du règne de Louis XIV. La série relative au règne de Louis XI venait de Jean Bourré, sire du Plessis; les principales pièces du XVI^e et du XVII^e siècle avaient été tirées des portefeuilles de M. de Bellegarde.

⁽¹⁾ Il y a dans la collection de Gaignières (vol. 181, p. 605) un parchemin qui, suivant une note consignée dans le vol. 250, fol. 309, me paraît venir du cabinet de Foucault. Il sera question de ce cabinet dans le chapitre suivant, p. 374.

⁽²⁾ Note autographe de d'Hozier jointe à la copie

des lettres qu'il écrivit à Gaignières le 25 octobre 1709, le 5 novembre 1709 et le 19 septembre 1712. Cabinet des titres, boîtes de d'Hozier, au mot *Gaignières*. — Une copie de la lettre du 19 septembre 1712 est aussi dans les Mélanges de Clairambault, vol. 678, p. 48.

des archives de la famille de Montmorency, et surtout des archives de la maison de Guise⁽¹⁾. Gauguier avait aussi recueilli les minutes de quelques secrétaires d'État; il s'était fait donner les lettres reçues par M^{me} d'Uxelles; il avait soigneusement gardé jusqu'aux moindres billets des gens distingués avec lesquels il était en rapport, et parmi lesquels je citerai M^{me} de Sévigné. On peut estimer à plus de vingt-cinq mille le nombre des lettres originales que Gauguier était parvenu à rassembler.

Il acquit une masse énorme de parchemins que la Chambre des comptes laissait sortir de ses archives avec la plus coupable indifférence. On comptait par milliers les mandements royaux, les quittances, les certificats et les montres militaires que Gauguier avait, pour la plupart, fait monter sur des feuilles de même grandeur, et dont il avait formé des volumes se rapportant, les uns à la chronologie des évêques et des abbés, les autres à la suite des grands officiers et des fonctionnaires de tous les ordres, ceux-ci à l'histoire des villes et des provinces, ceux-là à la généalogie de la maison royale et des notables familles du royaume, quelques-uns à l'éclaircissement des mœurs et des usages de chaque époque.

Quant aux manuscrits proprement dits, Gauguier mettait sur une même ligne les volumes dont le texte renfermait des données importantes pour l'histoire, et ceux dont les peintures étaient un sujet d'études pour l'artiste et pour l'antiquaire. Dans l'une et l'autre classe il possédait des volumes qui auraient occupé une place d'honneur dans les premières bibliothèques de l'Europe.

Comme manuscrits historiques, il avait à montrer l'incomparable registre des visites d'Eudes Rigaud et quatre anciens cartulaires, celui de Mortemer, celui de Saint-Michel-en-Tiérache, celui du Mans et surtout celui de la terre de Guise.

Parmi les chefs-d'œuvre de calligraphie et de peinture qui s'étaient donné rendez-vous dans son cabinet, il me suffira de mentionner l'institution de l'ordre du Saint-Esprit en 1352, que le musée du Louvre est fier de posséder aujourd'hui; une Vie de saint Louis avec peintures⁽²⁾ et une Cité de Dieu⁽³⁾, qui avaient fait partie de la bibliothèque de Charles V; les heures de Louis II, duc d'Anjou⁽⁴⁾; une des petites heures de Jean duc de Berry⁽⁵⁾; l'armorial de Guillaume Revel, dans lequel un peintre du milieu du x^e siècle a figuré les blasons, les châteaux et les villes de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez⁽⁶⁾; l'histoire de Gérard, comte

M. de Bulle, le savant éditeur des Commentaires de Blaise de Monluc, a constaté que la collection de Gauguier renferme des lettres originales qui plus anciennement, au témoignage de Clairambault, se trouvaient parmi « les mss. Sainte-Geneviève. » Je ne saurais dire quels étaient ces manuscrits de Sainte-Geneviève.

⁽¹⁾ Ms. français 5716.

⁽²⁾ N. 1379 du fonds de Gauguier.

⁽³⁾ *Catalogue des livres de Gauguier*, t. 56, n. 196. — *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, t. 96, n. 284. C'est aujourd'hui le ms. latin 18014.

⁽⁴⁾ Gauguier désigne ainsi ce manuscrit: « Heures de Jean, duc de Berry, en velin, où il est représenté à genoux et où il y a plusieurs miniatures. — in-octavo. » (Gaugn. 1019, fol. 7.)

⁽⁵⁾ N. 2896 du fonds de Gauguier.

de Nevers, exécutée pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne⁽¹⁾; les heures de René d'Anjou⁽²⁾; le catéchisme offert par Henri d'Albret, roi de Navarre, à sa femme, Marguerite d'Angoulême⁽³⁾, et enfin la Guirlande de Julie, ce précieux volume peint par Robert, écrit par Jarry et relié par Le Gascon, dans lequel le duc de Montausier avait réuni les madrigaux composés par tous les beaux esprits du temps en l'honneur de Julie d'Angennes⁽⁴⁾.

On s'est demandé plus d'une fois comment de tels trésors étaient arrivés entre les mains de Gaignières. La question est facile à résoudre pour ceux qui ont vu par quels moyens M. Sauvageot avait rassemblé tous les bijoux dont il a enrichi le musée du Louvre. En effet, Gaignières et Sauvageot ont plus d'un trait de ressemblance. Tous deux ont estimé à leur juste valeur des objets auxquels leurs contemporains n'attachaient qu'une médiocre importance. Ils ont saisi de merveilles occasions, que leur ardeur et leur perspicacité pouvaient seules découvrir et mettre à profit.

Gaignières, dont la société était fort recherchée, reçut des cadeaux qui auraient suffi pour constituer un cabinet remarquable. Il dut à Fremont d'Blancourt les heures de Louis de Roncherolles⁽⁵⁾; à M. de Monville, conseiller au parlement de

Dans
l'atlas à Gaignières

¹ Voy. une note de Gaignières, dans le n° 1019 du fonds de Gaign. fol. 23. et le *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, II, 638. — Le manuscrit de l'Histoire de Gérard forme aujourd'hui le n° 92 du fonds de La Vallière.

² Voici la description que Gaignières a faite de ces heures :

Heures de René, duc d'Anjou, in-4.

« Ces heures, écrites sur du velin, enrichies de miniatures, sont de René, duc d'Anjou, roy de Sicille et de Hierusalem, né le 16 janvier 1408, marié à Isabel, duchesse de Lorraine, le 24 octobre 1420, et mort le 10 juillet 1480.

« Le portrait de Louis, duc d'Anjou, son père, est au folio 61, et le sien au folio 81, avec sa devise au bas, aussi bien qu'à toutes les pages du livre. Elle a pour corps un voile sur lequel est écrit : *En Dieu soit.*

« Ce prince a souvent porté au contresceau de ses armes le corps de cette mesme devise, sans ces mots qui en sont l'âme.

« Il est représenté dans ce portrait les mains jointes, et devant luy un rideau composé de ses armes, qui sont coupées : en chef, Hongrie, Naples et Hierusalem; et au bas, Anjou, Bar et Lorraine.

« Toutes les pages de ce livre sont bordées de feuillages d'or très légers, avec la devise, et des

« aigles au naturel ayant au col une couronne et une croix de Hierusalem.

« Ces croix ont esté appellées croix de Lorraine, depuis le mariage de Ferry de Lorraine, comte de Vandemont, avec Yolande d'Anjou, fille de ce mesme prince René d'Anjou, qu'il espousa l'an 1444, parce qu'il prit ces aigles avec leurs croix pour supports et pour cimier, ce que ses descendants ont continué après luy.

« C'estoient les supports des armes de René d'Anjou, car ils sont à un reliquaire ou armoire à mettre des reliques, aux Cordeliers d'Angers, dans la chapelle de ce bon roy René. » (Gaignières, 1019, fol. 21.)

³ Gaign. 1019, fol. 8. Voy. plus haut, p. 187.

⁴ La description que Gaignières a faite de ce manuscrit a été publiée dans le *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, supplément à la première partie, p. 57.

⁵ Gaign. 1019, fol. 7. Voici dans quels termes Gaignières a décrit ce volume :

Heures de Louis de Roncherolles, in-8°, 105 feuillets.

« Elles sont en velin, avec des images et des bordures de miniatures assez belles. Au commencement sont les mois, et à la première page, dans la bordure, est écrit sur divers quarrés une lettre dans chacun du nom de Louis de Roncherolles, et

Rouen, un armorial du ^{xv}^e siècle ⁽¹⁾; à M. de la Bastide, Trésorier de France à Limoges, un vieil exemplaire des coutumes de Limoges ⁽²⁾; à M. de Coulanges le recueil des vers sur la mort de Louis de Luxembourg ⁽³⁾; à Moreau, premier valet de chambre du duc de Bourgogne, la Guirlande de Julie, qui avait été vendue quinze louis d'or après le décès de la duchesse d'Uzès, fille du duc de Montausier ⁽⁴⁾. Le 25 février 1707, l'abbé Bertot remit à Gaignières trois manuscrits qu'il avait rapportés de Tarascon ⁽⁵⁾. En 1709, l'abbé de Castres lui en donna plus de cent vingt ⁽⁶⁾. L'archevêque de Narbonne lui avait offert la miniature qui ornait le manuscrit original des Antiquités de Bourgogne, par Mangeard ⁽⁷⁾; le manuscrit lui-même lui paraissant dénué d'intérêt, il l'avait abandonné à un valet de chambre, des mains duquel il le retira dans la suite pour l'envoyer à Gaignières ⁽⁸⁾.

A ces dons venaient s'ajouter de judicieuses acquisitions, que nous suivrions sans doute jour par jour pendant une période de dix ans, si nous possédions encore le Livre de dépense de la maison de M. de Gaignières des années 1688 à 1699, qui formait autrefois le n^o 584 des Mélanges de Clairambault. A défaut de ce document, j'ai consulté des notes fort incomplètes, mais qui n'en méritent pas moins une certaine attention.

Gaignières donna au maître d'hôtel de M^{lle} de Guise une armoire en échange d'un manuscrit de la Venne de l'empereur Charles IV en 1377 ⁽⁹⁾. Un certain

A faits tous
1^{er}
manuscr.

- en plusieurs autres pages est le mesme nom, et à
- d'autres seulement L. B. R. principalement aux fo-
- lios 18, 76, 88, 94, 96, 97 et autres, et au
- folio 67 un très joly dessin.

- Ce qui fait voir que ces heures ont esté faites
- pour Louis de Roncherolles, baron de Heugneville
- et du Pont-Saint-Pierre, né en 1472, qui espousa
- en 1504 Françoise de Hallewin.

- Il est représenté en miniature au folio 102, à
- genoux, armé, un saint Louis derrière luy et à la
- bordure trois escussons, le premier de ses armes
- escartelées de Roncherolles et de Hangest, sur le
- tout d'or au lion de sable; le deuxième escusson
- de Chastillon-sur-Marne; le troisième party de
- Roncherolles et de celles de Hallewin-Piennes.

- Au folio 103, au bas, est un escu de Hallewin-
- Piennes avec les supports et cimier, et à costé un
- escu en losange, de gueules au chevron d'hermine
- accompagné de trois molettes de mesme, qui est de
- Ghisteltes.

- A la fin de ces heures sont escrites les nais-
- sances de messire Louis de Roncherolles, de Fran-
- coise de Hallewin, sa femme, et de douze de leurs
- enfants. - (Gaign. 1019, fol. 22.)

Gaign. 1018, fol. 42.

⁽¹⁾ N. 555 du fonds de Gaignières.

⁽²⁾ Gaign. 1019, fol. 5. Ce manuscrit forme le n^o 839 du fonds de Gaignières.

⁽³⁾ *Supplément à la première partie du catalogue des livres du duc de La Vallière*, p. 60. A la vente de la bibliothèque du duc de La Vallière, la Guirlande de Julie fut vendue 14,510 livres.

⁽⁴⁾ Gaign. 1018, fol. 37.

⁽⁵⁾ Gaign. 1017, fol. 8.

⁽⁶⁾ N. 657 du fonds de Gaignières.

⁽⁷⁾ « Du samedi 24 décembre 1706, l'on m'ap-
- porta de la part de M. l'archevêque de Nar-
- bonne un ms. in quarto des Antiquitez de Bour-
- gogne par M. Fr. Mangeard, dont il m'avoit donné
- il y a long temps la miniature, où est représenté
- messire Girard de Viemie. . . et en mesme temps
- il donna le livre à un valet de chambre qu'il avoit,
- dont il l'a fait retirer et me l'a envoyé. Le dit valet
- de chambre estant icy me voulut donner le livre,
- mais je voulus luy payer; il m'en demanda un
- louis d'or; ce qu'ayant trouvé cher, il le remporta
- et s'en alla en province, et sortit depuis du service
- de M. de Narbonne, qui a eu la bonté de le faire
- retirer de ses mains. » (Ms. 1018 de Gaign. fol. 41.)

⁽⁸⁾ Gaign. 1019, fol. 7.

Boucault abandonna pour un lot de cartes trois manuscrits, dont le plus précieux était le Catéchisme fait pour la reine de Navarre⁽¹⁾. La vie de sainte Marguerite⁽²⁾, copiée pour M^{me} d'Alençon (sans doute Marguerite de Lorraine, femme de René, duc d'Alençon, morte en 1521), ne coûta à Gaignières qu'une somme de quinze sous⁽³⁾; mais il déboursa trente-six livres pour les heures de René d'Anjou⁽⁴⁾, et quarante-quatre livres pour celles de Jean, duc de Berry⁽⁵⁾. A la vente de M. de Bournoville, en 1706 ou 1707, il acheta trente-quatre manuscrits⁽⁶⁾. Le 19 décembre de la même année, il trouva chez un libraire du quai des Augustins les deux volumes de la Cité de Dieu écrits pour Charles V⁽⁷⁾. Le 9 mai 1708, il acquit de M^{me} du Chasnay les heures de Louis II, duc d'Anjou⁽⁸⁾. Le 18 novembre 1710, il rencontra sur le quai des Augustins un bel exemplaire italien des Triomphes de Pétrarque⁽⁹⁾ et un élégant livret intitulé *Amours de bergers*⁽¹⁰⁾. Des amis l'aidaient parfois à fureter chez les bouquinistes. Ainsi le billet suivant de La Mounoye est joint à un recueil des poésies d'Anne Malet⁽¹¹⁾: « Vous ne pouviez manquer, Monsieur, d'avoir le manuscrit dont nous parlâmes hier matin, puisque je l'aurois acheté pour vous le même jour, si vous ne m'aviez prévenu. Seneuze, chez qui je passai, m'apprit qu'il vous l'avoit vendu 55 sous. C'est bien cher par rapport au mérite de l'ouvrage et au mauvais état du volume; c'est bon marché par rapport au petit nombre de copies qui en ont été faites. Celle-ci vient de Claude d'Urfé, gendre de la dame qui, par ordre de la reine Anne, première femme de François I, entreprit cet ouvrage. Elle s'appeloit Anne, fille de Louis Malet, sieur de Graille, amiral de France. Ces mots J'EX GARDE UN LEAL, écrits en lettres capitales au dessus du premier vers, sont l'anagramme d'ANNE DE GRAVILLE. »

Les travaux de Gaignières sont d'autant plus dignes d'admiration qu'il n'ambitionna jamais la célébrité dont les ouvrages des historiens et des antiquaires sont parfois récompensés. Tout ce qu'il avait en vue, c'était d'amasser des matériaux pour les savants et les artistes; mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'il se soit contenté d'amasser et qu'il ait entièrement laissé à d'autres le soin de choisir et de classer. Il avait entrepris la rédaction de catalogues raisonnés, et toutes les pièces qu'il avait rassemblées, soit en original, soit en copie, avaient une place déterminée dans le cadre qu'il s'était tracé, et qui, s'il eût été rempli, eût présenté, classés méthodiquement, les documents biographiques et iconographiques

Travaux
de Gaignières.

⁽¹⁾ Gaignières, 1019, fol. 8.

⁽²⁾ C'est le n° 29,2 du fonds de Gaignières.

⁽³⁾ Gaign. 1018, fol. 139.

⁽⁴⁾ Gaign. 1019, fol. 7 et 21.

⁽⁵⁾ Gaign. 1019, fol. 7.

⁽⁶⁾ Gaign. 1018, fol. 39 et 42. (Voy. la note qui est à la fin du ms. 687 de Gaignières.)

⁽⁷⁾ Gaign. 1018, fol. 41.

⁽⁸⁾ *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, t. 98. Il a déjà été question de ce manuscrit plus haut, p. 347, note 4.

⁽⁹⁾ Ms. italien 1536.

⁽¹⁰⁾ N. 1005 du fonds de Gaignières.

⁽¹¹⁾ X. 996 du même fonds.

se rapportant aux membres de la maison royale et à tous les personnages qui jouent un rôle important dans nos annales religieuses, civiles et militaires.

On peut juger des avantages de ce plan en parcourant les recueils dans lesquels l'auteur a pu l'appliquer avec une certaine suite. Tels sont les volumes consacrés aux archevêques de Narbonne, Paris, Reims, Rouen, Sens et Tours, et aux évêques d'Angers, Beauvais, Chartres, Évreux, Langres, le Mans, Noyon, Pamiers, Poitiers et Senlis. On y trouve pour chaque prélat le texte de différentes chartes avec le dessin du sceau et de la tombe.

L'esprit méthodique de Gaignières se révèle encore mieux dans la composition des portefeuilles qu'il appelait *Recueil des modes françaises*, et qui furent mis sous les yeux de Louis XIV, à Marly, au mois de juin 1715⁽¹⁾. Il y a réuni, suivant l'ordre des temps, douze cent cinquante dessins, qui représentent, le plus souvent d'après les monuments authentiques et contemporains, les rois, les reines, les princes et divers personnages appartenant à toutes les classes de la société, gens d'église, nobles, bourgeois, artisans et laboureurs⁽²⁾.

Parmi les autres travaux entre lesquels Gaignières partageait ses loisirs, je mentionnerai un itinéraire des rois de France depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV⁽³⁾; un recueil fort complet des chansons qui se débitaient à la cour ou à la ville, et des notices biographiques sur les hommes dont il possédait les portraits; ces notices auraient été rangées, d'abord suivant l'ordre des pays, puis suivant la profession des personnages. Comme échantillon nous avons la minute de la notice qu'il avait composée sur Pierre d'Hozier⁽⁴⁾. La perte de ces notices est fort regrettable⁽⁵⁾; l'auteur connaissait si bien la société de son temps, il avait l'esprit si fin et le jugement si sûr, que les portraits tracés par sa plume auraient été consultés avec empressement par tous les amis du grand siècle. On ne lirait pas avec moins d'intérêt le journal⁽⁶⁾ dans lequel il consignait principalement les nouvelles de la cour, avec des notes sur ses vastes correspondances, et probablement aussi sur les curiosités que le hasard faisait passer sous ses yeux⁽⁷⁾.

¹ Mélanges de Clairambault, 347, p. 258; 436, p. 257 et 277.

² La table de ce recueil est dans la *Biblioth. hist.* du P. Le Long, IV, app. 110-133.

Fonds de Gaignières, n. 286.

³ Mélanges de Clairambault, 678, p. 11.

⁴ Le 1^{er} avril 1756, le garde du Cabinet des estampes recut les articles 764 et 765 du cabinet de Gaignières, qui sont ainsi décrits dans l'inventaire : « N. 764 : Vingt-quatre boîtes quarto, parchemin marbré noir, le dos rouge doré, remplis de la plus part d'extraits sur les vies de ceux qui ont esté gravez et dont M. de Gaignières a les estampes, les extraits rangez par ordre alphabétique des

noms. — N. 765 : Vies des personnes illustres dont M. de Gaignières a les portraits à l'huile dans son cabinet; deux portefeuilles, dos rouge, quarto. »

⁵ Des feuillets de ce journal sont dans les vol. 239, 240 et 258 des Mélanges de Clairambault.

⁶ La note suivante montre avec quelle vigilance Gaignières observait tout ce qui se rattachait à ses études de prédilection : « A la bordure d'une tapisserie que j'ay vue en 1705, le jour de la Feste Dieu, il y a des escussons de Hangest, escartelé d'Anchoise, une crosse contournée derrière, et Hangest simple, et une crosse derrière, et entre deux partout pour devise : CONSERVA ME DOMINE. » (Mélanges de Clairambault, 455, p. 115.)

Vers l'année 1710, les infirmités de la vieillesse avertirent Gaignières qu'il lui faudrait bientôt se séparer de son cher cabinet. Il se préoccupait de l'avenir réservé aux collections qu'il avait formées, moins pour lui que pour les savants, les artistes et les simples curieux. Leur place lui sembla marquée à la bibliothèque du roi. Cette idée recut l'accueil dont elle était digne. Le 19 février 1711, Roger de Gaignières, ancien gouverneur des ville, château et principauté de Joinville, demeurant à Paris, rue de Sèvres, déclarait à un notaire que, « travaillant depuis « long temps avec un soin, une étude et une application continuelle à la recherche « de différents manuscrits curieux touchant l'histoire et autres matières, et à la « recherche de tableaux, estampes et autres curiositez, il voyoit avec plaisir que « le succès en avoit esté assez heureux pour avoir rassemblé plus de deux mil « manuscrits et une quantité considérable de livres, tableaux, estampes et autres « curiositez qui composoient actuellement ses cabinets et gallerie; qu'il seroit « fâché qu'après luy ils fussent dispersez et tombassent en différentes mains, de « sorte qu'ayant dessein de les laisser à la posterité, il croyoit qu'il ne pouvoit « mieux faire pour les conserver que d'en faire présent au roy. » Il donna donc au roi toutes ses collections, et il ne s'en réserva que l'usufruit. En retour, le marquis de Torcy lui fit payer une somme de 4,000 livres, lui constitua une rente viagère de 4,000 livres, et lui promit qu'une somme de 20,000 livres serait payée à ses héritiers. Ces conventions furent loyalement exécutées : mais, à partir du jour de la donation, Gaignières fut soumis à un véritable espionnage. Heureusement l'affaiblissement de sa santé l'empêcha d'apprécier la conduite de son ami Clairambault, que le marquis de Torcy avait chargé de la surveillance.

Clairambault ne croyait guère à la sincérité de Gaignières ni à l'honnêteté de plusieurs des personnes qui l'approchaient ¹⁾. Il fit partager ses soupçons au ministre, qui voulut avoir sur-le-champ un inventaire des collections données au roi. « Dom Roger, écrivait-il à Clairambault le 27 février 1711, a peu d'ordre dans « ses manuscrits, encore moins de santé pour travailler à m'en donner un cata- « logue. Il faut cependant que je l'aye, et de manière que s'il vient à mourir on ne « puisse rien détourner de tout ce qui doit désormais appartenir au roy. Heureu-

¹⁾ « . . . Je crains autre chose plus dangereux : « c'est que luy mesme ne détourne. Car je puis vous « dire en secret que ce qu'il a déclaré jusqu'à pré- « sent n'est pas de bonne foi; peut estre réserve-t-il « de le dire à la fin, et qu'il veut voir si on luy tien- « dra parole, afin de n'estre pas dénué de tout si « on ne le payoit pas. Je croy aussy qu'il a quelque « dessein d'oster les doubles de tout ce qu'il a. Je « ne sçay s'il laisseroit le meilleur. Je ne sçauroids « aussy deviner quel usage il veut en faire. De « le vendre, l'oserait-il? De le donner, c'est un effort

« dont je le crois peu susceptible. Il est sur cela « impénétrable pour moy et pour bien d'autres. » (Lettre de Clairambault à Torcy, le 27 mars 1711 : Mélanges de Clairambault, 436, p. 21.) — Le marquis de Torcy répondit par cette note : « Il me « paroist à propos de confier vos soupçons à M. d'Ar- « genson; mais il ne faut qu'il les témoigne, ny « faire voir à M. de Gaignières qu'on ait la moindre « défiance sur son sujet. Vous savez, au contraire, « combien il est touché de soutenir l'idée de sa « probité. »

Gaignières
donne
ses collections
au roi.

- sement vous êtes son amy, son confident, d'ailleurs plein de zèle et plus capable
- que personne d'un pareil ouvrage. Je vous auray en vérité une obligation sensible
- de vouloir bien vous en charger⁽¹⁾. »

Il me répugnerait d'entrer dans le détail de toutes les tracasseries qu'endura
le pauvre Gaignières pendant les quatre années qui suivirent l'acte de donation.
La mort y mit un terme le 27 mars 1715. Les collections se trouvèrent alors
dans l'état qui avait été constaté par l'inventaire dressé en 1711. Dès le mois
d'avril 1715 elles furent livrées à Clairambault, qui devait les mettre en ordre et
préparer le départ de ce qui ne conviendrait pas à la bibliothèque du roi. Dès
le 7 avril, c'est-à-dire dix jours après la mort de Gaignières, Clairambault rece-
vait les félicitations d'un de ses amis. « Enfin, lui écrivait Lancelot, enfin vous
- voilà donc le maistre, ou peu s'en faut, d'un des plus grands dépôts qu'il y ait.
- Il me semble déjà, Monsieur, vous voir nager en pleine eau, ou plustot vous
- abandonner à ce travail assidu et opiniastre dont vous estes si fort le maistre⁽²⁾. »

Lancelot ne se trompait pas. Clairambault était bien en fait le maître absolu
de collections qu'il convoitait depuis longtemps et dont il espérait bien tirer parti
pour son propre cabinet. Il revit l'inventaire sommaire dressé en 1711, qui ser-
vit à l'abbé de Louvois et à ses collaborateurs pour choisir les articles utiles à
la bibliothèque du roi. Ces articles, dont une décharge fut donnée par l'abbé de
Louvois, le 24 décembre 1716, sont ainsi portés sur un état récapitulatif dressé
par Clairambault :

2,407 volumes manuscrits, estimés 24,060 l.

24 grands portefeuilles remplis de modes depuis Clovis (2,231 pièces), estimés 2,400 l.

31 remplis de tombeaux (3,181 pièces), estimés 3,100 l.

117 de géographie (12,885 pièces), estimés 4,509 l.

100 de portraits gravés et dessinés (7,752 pièces), estimés 2,714 l.

Un arrêt du Conseil, en date du 6 mars 1717, décida qu'on vendrait publique-
ment les articles dédaignés par la bibliothèque du roi. La vente commença le
21 juillet suivant et rapporta 14,449 livres 19 sous 3 deniers. En y joignant le
produit de quelques objets qui avaient été vendus à part, on arrive à un chiffre
de 16,761 livres 14 sous, que l'État retira des articles qu'on n'avait pas jugé à
propos de conserver⁽³⁾.

Mais l'inventaire soumis à l'abbé de Louvois était loin d'être complet. On n'y
avait pas fait figurer une énorme quantité de pièces que Clairambault estimait
sans doute inutiles à la bibliothèque du roi, mais dont il trouva bon de grossir
ses propres collections. On peut évaluer à plus de cent volumes les pièces écrites

¹⁾ Mélanges de Clairambault, 436, p. 12.

²⁾ Mélanges de Clairambault, 570, p. 445.

³⁾ Tous les documents relatifs aux collections

de Gaignières, depuis la donation de 1711 jusqu'à
la vente de 1717, sont réunis dans le volume 436
des Mélanges de Clairambault.

ou annotées de la main de Gaignières que Clairambault s'est appropriées. Dans le nombre j'ai remarqué beaucoup de copies et d'extraits pris à la Chambre des comptes⁽¹⁾ ; des recueils sur les Templiers et les Hospitaliers, sur divers ordres militaires et sur les baillis et les gouvernements des provinces⁽²⁾ ; une grande partie des épitaphes que Gaignières avait relevées dans ses voyages⁽³⁾ ; toutes les chansons qu'il avait ramassées⁽⁴⁾, et jusqu'au registre de sa dépense pendant les années 1688 à 1699.

Encore ces distractions ne constituent-elles pas la seule indécatesse dont la mémoire de Clairambault soit chargée. Il garda pour lui le catalogue détaillé d'une notable partie des collections de Gaignières, qu'il avait fait rédiger aux frais du roi⁽⁵⁾ et qui remplissait quinze gros volumes in-folio⁽⁶⁾.

Les articles du cabinet de Gaignières portés en 1716 à la bibliothèque du roi formèrent le premier fonds du Cabinet des titres et généalogies. Un inventaire sommaire, comprenant 2,896 numéros, en fut dressé en 1717 ; c'est un simple extrait de l'inventaire que Clairambault avait rédigé en 1711. Tous ces articles restèrent réunis jusqu'en 1740. Le cabinet de Gaignières fut alors divisé entre les différents départements de la Bibliothèque.

La manière fort arbitraire dont la répartition fut faite, le parti qu'on prit de fondre dans les dossiers du Cabinet des titres les pièces réputées généalogiques, et enfin un vol déplorable dont j'ai à parler plus loin⁽⁷⁾, concoururent, avec les tristes circonstances qui viennent d'être rapportées, à détruire les belles proportions que devait présenter le cabinet de Gaignières. Je dois ajouter que ce cabinet ne renfermait plus, à la mort de l'auteur, et peut-être même dès l'année 1711, plusieurs pièces capitales qui en avaient fait partie : l'Institution de l'ordre du Saint-Esprit, la Vie de saint Louis avec peintures du temps de Charles V⁽⁸⁾, les heures de Jean, duc de Berry, celles de Louis d'Anjou, celles de René, un exemplaire avec miniatures des Cent Nouvelles⁽⁹⁾, le catéchisme de Marguerite d'Angoulême et la Guirlande de Julie⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁾ Clairambault avait inséré beaucoup de ces extraits dans les volumes qui ont été mutilés pendant la Révolution et dont quelques débris ont été ajoutés aux dossiers du Cabinet des titres.

⁽²⁾ Beaucoup de papiers de Gaignières ont été compris dans les volumes suivants des Mélanges de Clairambault : n. 179, 180, 183, 229, 239 à 241, 256, 258, 266, 269 à 271, 280 à 293, 304 à 307, 309, 319, 320, 327, 329, 333, 346, 456, 504 à 506, 536, 584, 686, 687. Il y en a encore une grande quantité dans différents volumes de la 7^e division du cabinet de Clairambault.

⁽³⁾ Voy. les mss. français 8224 à 8226, 8228 à 8230 et 8237, qui viennent de Clairambault.

⁽⁴⁾ Fonds français, n. 12686 et suiv.

⁽⁵⁾ Clairambault fit travailler à ce catalogue Remy, de Chastigny, de Saint-Amour et Rousseau. (Mélanges de Clairambault, 436, p. 267 et 277.)

⁽⁶⁾ N. 437 à 451 des Mélanges de Clairambault.

⁽⁷⁾ Chap. iv.

⁽⁸⁾ Ms. français 5716. Ce volume, relié au chiffre de Gaignières, est arrivé à la Bibliothèque avec le cabinet de Cangé.

⁽⁹⁾ Clairambault (Mélanges, 436, p. 161) désigne ainsi ce ms. : les Cent Nouvelles de la reine - Marguerite, avec miniatures, sur vélin.

⁽¹⁰⁾ Il est très-probable que l'Institution de l'ordre

Le cabinet de Gaignières, malgré les mutilations qu'il a subies, n'en a pas moins rendu et n'en rend pas moins encore une partie des services que l'auteur avait en vue quand il l'a formé. Bernard de Montfaucon en a tiré presque tous les éléments de ses *Monumens de la monarchie française*; il l'a reconnu lui-même avec une franchise qui lui fait honneur : « Le devoir et la reconnaissance m'obligent, dit-il⁽¹⁾, de faire mention de ceux qui m'ont prêté les secours nécessaires pour cet ouvrage. Les recueils de feu M. de Gaignières, mon ami, sont les premiers en date. Sans cette avance je n'aurois jamais pu faire une telle entreprise. Il m'a frayé le chemin, en ramassant et faisant dessiner tout ce qu'il a pu trouver de monumens dans Paris, autour de Paris et dans les provinces. Il a employé de grosses sommes. Je lui ai souvent donné des recommandations pour nos abbayes, où il alloit faire ses recherches, menant toujours avec lui son peintre. Je ne savois pas alors qu'en lui faisant plaisir j'agissois pour moi : ce n'est que depuis sa mort que j'ai formé le plan que j'exécute aujourd'hui, et sans ce secours je n'aurois jamais pu fournir aux frais immenses qu'il auroit fallu faire pour dessiner tant de monumens d'après les originaux dont plusieurs sont fort éloignés de Paris. »

Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* et de la dernière édition de l'histoire généalogique de la maison de France ont également proclamé, à différentes reprises, l'étendue des obligations qu'ils avaient à Roger de Gaignières. Il était réservé au XIX^e siècle de mieux comprendre encore l'immensité de la tâche qu'a remplie cet illustre amateur, et le gouvernement a fait un acte de justice et de réparation en chargeant récemment M. Frappaz de copier, pour le département des estampes, tous les dessins de Gaignières qui sont aujourd'hui conservés à Oxford dans la bibliothèque Bodléienne⁽²⁾.

du Saint-Esprit et la Guirlande de Julie étaient encore dans le cabinet de Gaignières en 1715. Voici ce que Remy écrivait à Clairambault le 7 mars de cette année : « J'ay hier demandé à Monsieur s'il n'avoit point mémoire de où estoit le livre de la Guirlande de Julie, avec le livre des Chevaliers du Saint-Esprit, qui estoit fort ancien, relié en ve-lours rouge; que j'y avois pris garde et que je ne les avois point vus. Il m'a fort bien répondu qu'il croyoit qu'ils n'estoient point sur le cata-logue, mais que depuis il les avoit remis dans la

-bibliothèque, et que bien surement ils y devoient estre. » (Mélanges de Clairambault, 436, p. 165.)

— La bibliothèque de Gaignat contenait quatre beaux mss. sortis du cabinet de Gaignières : les heures de Louis, duc d'Anjou (n. 196), la Guirlande de Julie (n. 1867), l'Institution de l'ordre du Saint-Esprit (n. 3195) et la Relation de la venue de l'empereur Charles IV (n. 3915).

⁽¹⁾ I, VI.

⁽²⁾ Voy. le rapport de M. Darhan, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, IV, 165.

CHAPITRE VI.

RÈGNE DE LOUIS XV.

I.

CABINET DE PIERRE ET DE CHARLES D'HOZIER. — MORT DE L'ABBÉ DE LOI VOIS. — SES MANUSCRITS. — ADMINISTRATION DE L'ABBE BIGNON. — INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LE PALAIS MAZARIN. 1717-1721.

Pierre d'Hozier, qui avait été pourvu en 1641 de la charge de juge d'armes, et commis en 1643 pour vérifier la noblesse des écuyers et des pages des écuries du roi, possédait à fond l'histoire des grandes maisons du royaume. Le cabinet qu'il s'était formé passa, en 1660, avec son titre de juge d'armes, à son fils Charles d'Hozier, dont les goûts généalogiques furent merveilleusement servis par les circonstances. En 1686, il fut choisi pour certifier la noblesse des demoiselles de Saint-Cyr. Dix ans plus tard, Louis XIV lui confia la garde de l'Armorial général du royaume. Il eut ainsi l'occasion de consulter et de recueillir des documents officiels sur beaucoup d'anciennes familles. Il se proposait de laisser ses collections à son neveu Louis-Pierre d'Hozier; mais les brouilleries qui survinrent entre eux⁽¹⁾ lui inspirèrent un autre dessein : il donna son cabinet au roi, moyennant une somme de 2,000 livres et deux pensions viagères, l'une de 3,000 livres pour lui, l'autre de 1,000 livres pour sa femme. Voici dans quels termes les notaires reçurent la déclaration du donateur, le 22 novembre 1717 :

..... Messire Charles d'Hozier, écuyer, conseiller du roi, juge d'armes et garde de l'Armorial général de France, généalogiste de la maison de Sa Majesté, chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye. a dit que feu messire Pierre d'Hozier, chevalier de l'ordre du roi, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, juge d'armes de France, généalogiste de la maison de Sa Majesté, son père, et lui, devenu son successeur, ont travaillé pendant l'espace de cent années avec une application continuelle dans leurs charges, tant pour la maison du roi que pour des autres souverains et potentats et pour différents princes, maisons et familles, tant du royaume que des pays étrangers, ce qui leur a attiré mesme plusieurs commissions secrettes et de confiance, de sorte que ledit sieur d'Hozier voit avec plaisir et satisfaction qu'il a un cabinet curieux, composé de manuscrits, généalogies, preves de noblesse, titres originaux, extraits, mémoires de famille, lettres écrites tant à lui qu'audit feu sieur son père, beaucoup de volumes imprimés

Pierre
et
Charles d'Hozier.

¹ Voy. diverses pièces contenues dans le vol. 678 des Mélanges de Clairambault.

sur lesquels ledit feu sieur son père et lui ont mis des notes, lettres d'annoblissement, règlements d'armoiries et diverses recherches considérables ; qu'il seroit fâché qu'après lui son travail de cinquante-cinq ans et celui de son père de quarante-cinq années fussent séparés et divisés et peut-être même anéantis, après avoir pris l'un et l'autre tant de soins à faire, à rassembler un si grand nombre d'ouvrages, recherches et curiosités ; que c'est un monument à laisser à la postérité ; que, pour effectuer son dessein, qu'il a même depuis vingt ans, il a cru ne pouvoir mieux faire que d'en faire présent au roi, pour être mis et placé dans la bibliothèque de Sa Majesté.

Le cabinet de Charles d'Hozier comprenait alors : 1° cent soixante grands portefeuilles, remplis de pièces généalogiques classées alphabétiquement ; 2° environ soixante et quinze volumes de documents généalogiques ; 3° divers paquets de titres originaux ; 4° un double exemplaire de l'Armorial général dressé en exécution de l'édit de 1696 ; 5° des portefeuilles remplis de mémoires et de lettres adressées à Pierre d'Hozier ; 6° environ huit cent soixante et quinze volumes imprimés, parmi lesquels beaucoup étaient enrichis d'annotations manuscrites.

Clairambault fut chargé de dresser l'inventaire des collections données au roi par Charles d'Hozier ; il termina son travail le 16 février 1730, et le remit à la Bibliothèque le 2 avril de la même année. Clairambault s'occupa principalement des pièces rangées suivant l'ordre alphabétique dans les cent soixante premiers portefeuilles ; il y mêla un certain nombre de généalogies tirées du cabinet de Gaignières, et porta ainsi de cent soixante à deux cent dix-sept le nombre des boîtes ou portefeuilles remplis de pièces généalogiques rangées alphabétiquement ⁽¹⁾. Ce fut là l'origine du Cabinet des titres. On s'était flatté que Charles d'Hozier contribuerait encore à l'enrichir ; mais il s'était réconcilié avec son neveu, et il lui laissa, en 1732, les documents qu'il s'était procurés depuis l'année 1717.

L'acquisition des papiers de Charles d'Hozier fut le dernier acte important de l'administration de l'abbé de Louvois. Il mourut le 5 novembre 1718, âgé de quarante-trois ans, après avoir légué à la Bibliothèque tous les manuscrits qu'il pouvait avoir, et qui consistaient principalement en documents du xv^e siècle. C'était une partie considérable des cabinets de son grand-père, le chancelier Michel Le Tellier, et de son oncle, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Il s'y trouva plus de trois cents volumes, sans compter un grand nombre de pièces renfermées dans trente-six portefeuilles et dans soixante et une liasses.

Le duc d'Orléans choisit immédiatement l'abbé Bignon pour remplacer l'abbé de Louvois. Toutefois les lettres de provision ne furent expédiées que le 15 septembre 1719. Le roi y nomme l'abbé Bignon « maître de sa librairie, intendant et garde de son cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, et garde de sa bibliothèque. » L'abbé Bignon ne tarda pas à acquérir

⁽¹⁾ Mélanges de Clairambault, 678, p. 664.

deux nouvelles charges : celle de garde de la librairie du cabinet du Louvre, cour et suite du roi, remplie par Dacier, et celle de garde de la bibliothèque de Fontainebleau, vacante par la mort du sieur de Sainte-Marthe. Deux édits du mois de janvier et du mois de mars 1720 les réunirent à la charge de bibliothécaire du roi⁽¹⁾, dont l'abbé Bignon fit assurer la survivance, le 1^{er} septembre 1722, à son neveu le maître des requêtes.

Le nouveau bibliothécaire ne voulut pas entrer en fonctions sans constater régulièrement l'état des collections qui composaient alors la Bibliothèque. A la fin de l'année 1718, on avait préparé un arrêt du Conseil pour faire exécuter un récolement général par le sieur Foucault, conseiller d'État, le sieur Couture, professeur et inspecteur du collège royal, et le sieur de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce projet fut abandonné ; mais, l'année suivante, le récolement fut formellement ordonné par un arrêt du 20 septembre : de Boze et Fourmont furent chargés d'y procéder, de concert avec l'abbé Bignon et ses collaborateurs. L'opération, commencée le 18 octobre 1719, sous la présidence du comte de Maurepas, secrétaire d'État et des commandements du roi, fut close le 31 décembre 1720. Elle permit de constater de la manière la plus rigoureuse l'état des collections que renfermait alors la Bibliothèque.

Ces collections étaient devenues trop considérables pour que la garde en fût utilement confiée à un seul homme. L'abbé Bignon jugea convenable de les partager en quatre sections : 1^o les manuscrits ; 2^o les livres imprimés ; 3^o les titres et généalogies ; 4^o les planches gravées et les recueils d'estampes : les médailles et les pierres gravées étaient alors à Versailles. Boivin fut spécialement chargé des manuscrits ; les titres et les généalogies furent confiés à Guiblet, qui avait rédigé, sous la direction de Clairambault, le catalogue du cabinet de Charles d'Hoziér. « Le duc d'Orléans » trouva bon dans le même temps que M. l'abbé Bignon attachast encore beaucoup » d'autres personnes à la Bibliothèque, comme pouvant y rendre quelques services : » les uns pour la recherche des livres des différentes facultés, et les autres comme » interprètes des langues orientales et de presque toutes les langues vivantes de » l'Europe⁽²⁾. »

Ces sages mesures laissaient entrevoir le dessein de livrer libéralement au public les collections de la Bibliothèque. Aussi un arrêt du Conseil, en date du 11 octobre 1720, prescrivit-il d'ouvrir la Bibliothèque « à tous les sçavants de » toutes les nations, en tout temps, aux jours et heures qui seront réglés par le » bibliothécaire », et « aux curieux, une fois par semaine, de onze heures à une » heure⁽³⁾. » Mais les maisons de la rue Vivienne, dans lesquelles étaient entassés

⁽¹⁾ Les lettres du 15 septembre 1719 et les deux édits de janvier et mars 1720 ont été imprimés sur une feuille in-4^o de 8 pages (à Paris, de l'imprimerie Laurent Rondet) ; un exemplaire en est

dans la collection de Nicolas de Lamare, vol. 198, fol. 97.

⁽²⁾ *Mém. hist.* p. LVII et LVIII.

⁽³⁾ Collect. de Nicolas de Lamare, 198, fol. 100.

Récolement de 1718.

Nouvelle organisation
de
la Bibliothèque.

La Bibliothèque
installée
dans
le palais Mazarin.

les livres imprimés, les manuscrits et les estampes, ne permettaient pas de recevoir commodément les savants et les curieux. On reprit alors un projet dont il avait été déjà question en 1712¹⁾, celui de loger la Bibliothèque au Louvre. Dans l'édit du mois de janvier 1720, qui réunit la charge de Daclier à celle de l'abbé Bignon, le projet de placer dans le château du Louvre la Bibliothèque et le cabinet du roi est formellement annoncé, et le Conseil d'État, par son arrêt du 11 octobre 1720, ordonna de transférer au Louvre les médailles et raretés du château de Versailles, et « les livres qui sont présentement dans la maison de la rue Vivienne occupée par la bibliothèque de Sa Majesté et qui n'y peuvent rester plus longtemps avec sûreté et décence²⁾. » L'arrivée de l'infante d'Espagne, qui devait demeurer au Louvre, déranger ce projet. Il fallut tourner ses vues d'un autre côté. Ici je laisserai parler un témoin oculaire :

M. l'abbé Bignon, dit l'auteur du *Mémoire historique*³⁾, qui étoit venu depuis 1721 prendre son logement dans les maisons de la rue Vivienne, profita de la décadence de ce qu'on appelloit alors le *système* pour engager le duc d'Orléans à ordonner que la bibliothèque du roy fût placée à l'hostel de Nevers, rue de Richelieu, où avoit esté la Banque, et, en conséquence des ordres du prince, on y transporta sans différer, en 1721, le plus que l'on put de livres, lesquels furent placés dans différentes chambres et rangés sur des tablettes faites à la haste. . . . Mais, malgré les intentions et les ordres du régent, il se présenta dans la suite, pour conserver la possession qu'on venoit de prendre de l'hostel de Nevers, des difficultés presque insurmontables, dans le détail desquelles il seroit icy inutile d'entrer; il doit nous suffire de faire observer que M. l'abbé Bignon, soutenu et appuyé par M. le comte de Maupeau, qui ne prenoit pas un intérêt moins vif au succès de cette affaire, vint à bout, en 1724, d'obtenir des lettres patentes, enregistrees au parlement le 16 may et à la chambre des comptes le 13 juin de la mesme année, par lesquelles Sa Majesté affecte à perpétuité cet hostel au logement de sa bibliothèque.

Je m'écarterais du plan que je me suis tracé si je donnais ici l'histoire et la

En tête du *Discours prononcé dans l'Académie royale de peinture et de sculpture en présence de monseigneur le duc d'Antin* (Paris, 1712, in-4° de 8 pages), on lit l'avis suivant : « Le roy ne jugeant pas que sa bibliothèque fût commodément placée dans la rue Vivienne, et ayant résolu de la mettre au Louvre, dans l'appartement qui lui étoit destiné des le temps de sa construction, l'Académie royale de peinture et de sculpture, qui étoit logée dans une partie de cet appartement, a été obligée de le quitter, pour en occuper un autre que monseigneur le duc d'Antin, son protecteur, luy a obtenu de Sa Majesté, au-dessous de l'appartement de la feuë reine mère du roy, avec le fonds nécessaire pour les frais du transport des ouvrages de peinture et de sculpture, tant antiques que mo-

dernes, qui remplissent à présent les six grandes pièces dont ce logement est composé. Les lieux étant en état, ce seigneur voulut luy-même en mettre l'Académie en possession le lundy 7 mars de la présente année 1712, et faire l'honneur à cette compagnie de présider à la première assemblée qui s'y tint. . . . »

¹⁾ A la date du 10 janvier 1721, l'abbé Lebeuf écrivait au P. Prévost : « On nous a dit icy que l'on va transporter la bibliothèque du roi dans les galeries du Louvre. » (*Lettres de l'abbé Lebeuf*, t. 215.)

²⁾ P. IV. — Sur l'installation de la Bibliothèque dans le palais Mazarin, on peut encore voir le *Journal de la Régence*, par Buvat, t. 195; II, 297 et 306.

description du palais dans lequel la Bibliothèque fut installée en 1721, et à la reconstruction duquel nous assistons depuis une douzaine d'années. La meilleure partie de cette tâche a d'ailleurs été remplie par M. le marquis de Laborde dans le curieux volume qu'il a consacré au palais Mazarin ⁽¹⁾.

II.

MANUSCRITS DE PHILIBERT DE LA MARE ET D'ÉTIENNE BALUZE. 1719.

Deux acquisitions considérables de manuscrits signalèrent les premiers mois de l'administration de l'abbé Bignon : il fit acheter, en 1719, la portion la plus importante des cabinets de Philibert de la Mare et d'Étienne Baluze.

Philibert de la Mare, conseiller au parlement de Bourgogne, était mort le 16 mai 1687 ⁽²⁾. Sa bibliothèque était citée, en 1680, par Le Gallois ⁽³⁾, comme une des curiosités de Dijon. Mabillon la visita en 1682 ⁽⁴⁾. Il y avait une belle collection de manuscrits anciens et de très-volumineux recueils de pièces modernes, dont beaucoup en original. Les principales avaient été tirées du greffe du parlement de Dijon et des archives ou cabinets du sieur d'Amont, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne sous le règne de Louis XII; de l'amiral Bonniwet, des familles d'Urfé et de Tavannes, de Guillaume Postel, du sieur de Sainte-Catherine, ministre de Louis XIII en Allemagne; du banquier Pourcelet ⁽⁵⁾, du P. Jacques Vignier et du P. Jacques de Billy ⁽⁶⁾.

Ce qui augmenta singulièrement la réputation de la bibliothèque de Philibert de la Mare, ce fut la part que ce magistrat obtint dans le partage des manuscrits de Saumaise. Le fils du grand Saumaise, mort à Beaune le 18 avril 1661, légua les manuscrits de son père à deux conseillers du parlement de Bourgogne, Philibert de la Mare et Jean-Baptiste Lantin ⁽⁷⁾. On dressa, pour faire le partage, un catalogue sommaire qui mérite d'être publié ⁽⁸⁾.

Mémoire des manuscrits de feu M. Saumaise.

* Registrum epistolarum Gregorij papæ. Fol.

Articles touchant la doctrine avec les éclaircissemens et réponses : c'est un livre de la religion. Fol. Pap.

⁽¹⁾ *Le palais Mazarin*, Paris, 1846, in-8°. — La description de la galerie Mazarine, principale pièce du département des manuscrits, se trouve dans l'*Essai* de Leprince, p. 151 à 153.

⁽²⁾ Sur sa vie et ses ouvrages, voy. Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, II, 26.

Traité des biblioth., p. 122.

⁽³⁾ Mabillon, *Ouvrages posthumes*, II, 11.

⁽⁴⁾ De Pourcelet viennent les mss. latins 4157 et 4174, le ms. français 4328 et les volumes 782 à 789 de la collection Moreau.

⁽⁵⁾ Voy. les *Mélanges* de Philibert de la Mare, ms. 34 de Boulhier, p. 204, article 646.

⁽⁶⁾ Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, II, 287.

⁽⁷⁾ D'après le ms. 85 de Boulhier, fol. 280.

* Appendix synodi Chalchedonensis. Fol. Pap. Copie de main moderne. Ex bibliotheca Elmenhorstii.

* Tabulae Alexii regis vel Athenai de bellicorum apparatusu adornatione. Tactique. Grec. Fol.

Collections imparfaites et sans ordre.

* Determinatio fidei catholicae contra Nestorium et Eutychem. Grec. Vêlin. Fol.

* Epigrammata vetera latina. Fol. Vêlin.

* Marcellus de re medica. Fol. Vêlin.

Collectiones medicae. Fol. Pap.

* Dionisius Alexandrinus *περὶ ἰατρῆς*. Grec. Pap. Fol.

Collectiones medicae. Fol. Pap.

Collectio vocum arabicarum, de la main de M. Saumaise. Fol.

Divers recueils.

Autres collections. Fol.

* Un ms. latin, qui est de Boèce. Vêlin. 4°.

* Martyrologium Romanum. Fol. Vêlin.

* Ogdoades. Fol. Papier. Latin. De main moderne.

* Clementis papae itinerarium. Fol. Vêlin.

Un herbier. Fol. Pap.

Receptes de médecine. Fol. Pap.

Postel, de la république des Turcs. 4°. Pap.

Un ms. où il y a trois ou quatre chapitres de morale, de la main de M. Saumaise dernier mort.

* Viaticum Constantini. 4°. Vêlin.

Recueils de M. Saumaise. 4°.

Receptes de médecine. 8°.

Traité de médecine en latin. 8°.

* Pindarus. Grec. Pap. 8°.

* Juvenalis. Vêlin. 4°.

Traité de médecine. Latin. 8°.

De usura. Ms. moderne d'une main inconnue.

* Incerti commentaria in Geberum. 4°. Pap.

Feuilles de diverses plantes collées sur un livre blanc. Fol.

Recueils de M. Saumaise.

* Prisciani descriptio orbis. 4°. Vêlin.

Fragments de recueils de M. Saumaise. 8°.

Autres recueils. 8°.

Varia lectiones in institutiones juris. 8°. De main moderne.

* Vocabularium arabicum de M. Saumaise. 4°.

* Nonius Marcellus. 4°. Vêlin.

* Urbicii Tactica. Grec. Copie. 8°.

Autres recueils de M. Saumaise. Confus.

Traité de philosophie. 4°. Gasté.

* Rondeletius de compositione medicamentorum. 4°. Papier.

* De quadratura circuli. 4°. Vêlin.

* Pii II epistola ad Turcas. 4°.

* Lucii Flori epitome. 8°. Vêlin.

Ms. de M. Saumaise dernier mort, où il y a quelques explications françoises des mots servans à l'intelligence des fables et métamorphoses. 8°.

* Platonis Phædo, interprete Adriano Turnebo.

Becueil des titres de diverses propositions et questions d'Euclide, Diophante et autres, de M. Saumaise dernier mort.

* Juvenalis. 8°. Vêlin.

* Nonius Marcellus. 8°. Vêlin.

* Canones apostolorum. Petit 8°. Vêlin.

* Aristides et alii de musica. Grand 8°.

* Rufus Ephesius (?) de. . . . Grec. 8°.

Manuscrits en langues orientales. — Trois in-folio, coptiques. — Neuf in-4°. — Deux in-12°.

Les articles de ce catalogue qui sont précédés d'un astérisque se retrouvent sur une seconde liste ⁽¹⁾, qui me paraît désigner les articles échus à Jean-Baptiste Lantin. Philibert de la Mare n'eut guère dans son lot que des manuscrits modernes, tels que les travaux autographes de Saumaise ⁽²⁾ et les lettres écrites à ce savant. Il classa soigneusement ces recueils ⁽³⁾, qui lui furent d'une grande utilité pour composer la vie de Saumaise ⁽⁴⁾.

Philippe de la Mare, fils de Philibert, conserva religieusement la bibliothèque de son père. Elle attira l'attention des Bénédictins qui visitaient Dijon en 1709. « La bibliothèque de M. le conseiller de la Mare, disent-ils ⁽⁵⁾, est plus considérable pour les livres singuliers que pour le nombre, quoiqu'elle ne soit pas mal fournie de livres imprimés et de manuscrits. Parmi ceux-ci, nous en remarquâmes plusieurs qui avoient été au savant Saumaise. Nous y vîmes aussi de très beaux manuscrits grecs de saint Athanase, de saint Basile le Grand, de saint Chrisostôme, des livres écrits en hébreu et en arabe sur du papier de coton. Nous y vîmes aussi un manuscrit du livre de l'imitation de Jésus-Christ, qui est attribué à un chartreux. »

Après la mort de Philippe de la Mare, toute la bibliothèque fut vendue à Étienne Ganeau, libraire de Paris, qui mit à part les manuscrits et les céda pour 3.500 livres ⁽⁶⁾ à un libraire de Hollande nommé Vanloom. Mais le régent ne voulut pas permettre qu'une collection aussi précieuse passât à l'étranger : il ordonna d'arrêter les manuscrits au moment où ils allaient partir, et fit rembourser

¹⁾ Ms. 85 de Bouhier, fol. 21.

²⁾ Quelques-uns des papiers de Saumaise semblent avoir été dispersés avant la mort de son fils; voyez ce que Philibert de la Mare, dans ses *Mélanges* (ms. 34 de Bouhier, p. 60, article 218), dit d'un rouleau manuscrit de Saumaise que Sorbière avait donné à l'évêque de Vaison.

³⁾ Le ms. 85 de Bouhier, fol. 283, contient un catalogue des vingt-cinq volumes dans lesquels

Philibert de la Mare avait classé les papiers de Saumaise.

⁴⁾ Cette vie est à la Bibl. imp. n. 85 du fonds de Bouhier; voy. le P. Le Long, *Bibliothèque historique*, IV, 168, n. 47213.

⁵⁾ *Voyage litt.* I, 1, 146.

⁶⁾ C'est le chiffre énoncé dans un mandat que le régent fit expédier le 20 août 1719. Papillon porte ce chiffre à 6.000 livres.

le prix qu'ils avaient coûté au dernier acquéreur. La bibliothèque du roi acquit ainsi, au mois d'août 1719, près de six cent trente manuscrits⁽¹⁾.

La vente faite à Étienne Ganeau ne comprenait pas « les manuscrits non reliés et les feuilles volantes » du cabinet de Philibert de la Mare, dont nous avons un catalogue particulier⁽²⁾. Cette collection, si riche en documents sur le xvi^e et le xvii^e siècle, et dans laquelle se rencontraient les propres travaux et les correspondances de Philibert de la Mare, resta à Dijon : le président Bouhier en recueillit quelques lambeaux⁽³⁾ ; la portion la plus importante passa chez Fevret de Fontette, qui en a minutieusement décrit plusieurs divisions sous les nos 36073 à 37331 de la *Bibliothèque historique de la France*. Elle devint ensuite la propriété de Paulmy, qui la céda par échange au Cabinet des chartes, d'où elle arriva à la Bibliothèque en 1790. C'est donc après bien des vicissitudes que la plupart des collections manuscrites de Philibert de la Mare se trouvent aujourd'hui réunies dans un même établissement. Le cabinet de Baluze, ou du moins la collection de manuscrits qui en faisait partie, ne fut point exposée à de si nombreux dangers.

Étienne Baluze.

Étienne Baluze, né à Tulle le 13 novembre 1630, mort à Paris le 28 juillet 1718, s'est illustré par des travaux qu'on citera toujours parmi les chefs-d'œuvre de l'érudition française⁽⁴⁾. Nous verrons dans le chapitre suivant quelle activité il déploya pendant une trentaine d'années pour amener la bibliothèque Colbertine à ce degré de splendeur qui fit l'étonnement de l'Europe savante. Nous n'avons maintenant à nous occuper que des collections qu'il forma pour son propre compte et qui auraient suffi pour lui assurer le titre de bibliophile.

Le goût des vieux parchemins et des documents originaux s'était éveillé chez Baluze avant même qu'il fût sorti des écoles. Dans sa vieillesse, il parlait⁽⁵⁾ avec plaisir d'une bulle originale de Grégoire XIII qu'il avait achetée à Toulouse quand il y était écolier. Pierre de Marca, qui l'avait appelé à Paris en 1656, lui légua ses papiers, dans lesquels il trouva des pièces d'une haute importance sur l'administration ecclésiastique et sur l'histoire des provinces méridionales. Pierre de Marca avait poussé très-loin ses recherches de manuscrits anciens dans le midi de la France⁽⁶⁾. Il s'était procuré un catalogue des manuscrits de l'abbaye de Ripol⁽⁷⁾, et c'est sans doute de lui que Baluze tenait deux volumes précieux

Mém. hist., p. lvi. — Éloge de Philibert de la Mare par Papillon, mss. 80 et 81 de Bouhier. — Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourgogne*, II, 50.

⁽¹⁾ Ms. 75 de Bouhier. Cet inventaire forme un volume in-folio de 228 pages.

⁽²⁾ Voy. les nos 34, 75 et 85 du fonds de Bouhier.

⁽³⁾ Voy. l'opuscule que M. Deloche a publié sous le titre suivant : *Étienne Baluze, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1856, in-8° de seize pages.

⁽⁴⁾ Lettre à La Faille, du 2 sept. 1702 ; Collection Baluze, 361, fol. 123.

⁽⁵⁾ Voy. une lettre de Foncault, du 9 mars 1678 ; Collection Baluze, 371, fol. 25.

⁽⁶⁾ Collection Baluze, 372.

qui étaient sortis de la bibliothèque de cette maison : une collection de canons⁽¹⁾ et un exemplaire de Raimond d'Agiles⁽²⁾.

Baluze ne négligea pas son propre cabinet pendant les trente-trois années (de 1667 à 1700) qu'il administra la bibliothèque Colbertine. Il préleva la dîme sur plusieurs des envois que le ministre reçut des provinces. Nous savons de source certaine que Baluze s'appropriâ une bulle que Foucault avait choisie pour Colbert dans l'abbaye de Moissac, et un diplôme de Charles le Chauve, qu'on avait emprunté, également pour Colbert, aux religieux de Montolieu⁽³⁾. Les archives de l'église de Narbonne⁽⁴⁾, celles des domaines du roi en Languedoc⁽⁵⁾, celles des comtes de Flandre⁽⁶⁾ furent exploitées autant dans l'intérêt de Baluze que dans celui de Colbert; les pièces originales qui en furent tirées se retrouvent les unes dans les collections du ministre, les autres dans celles de son bibliothécaire.

Baluze profita encore de la position qu'il occupait auprès de Colbert pour recueillir dans son propre cabinet les documents les plus curieux des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Deux exemples feront comprendre l'étendue de ses bonnes fortunes : il possédait les carnets de Mazarin et la cassette de Fouquet.

L'amitié du cardinal de Bouillon lui ouvrit les archives de Cluny et lui procura des pièces intéressantes, surtout pour l'histoire de l'Auvergne et des provinces du centre de la France. Il acquit la plupart des manuscrits de Jean-Baptiste Hautin⁽⁷⁾, quelques-uns de Brodeau⁽⁸⁾, et vraisemblablement tous ceux qui restaient dans les débris de la bibliothèque des Ranchin de Montpellier⁽⁹⁾.

Baluze excellait à découvrir les chartes et les manuscrits; il n'était pas moins habile à les marchander et à décider les détenteurs à s'en défaire à son profit. S'il fallait renoncer à l'idée d'acquérir les originaux, il s'en procurait des copies. Mais il ne voulait pas de ces copies faites par des mains mercenaires et dont l'élégance est souvent le seul mérite; il n'avait confiance qu'en lui seul, et toutes les fois que la pièce avait quelque valeur, il se mettait lui-même résolument à l'œuvre. Les plus gros morceaux ne le décourageaient pas⁽¹⁰⁾, et il eût tenu tête à ces

⁽¹⁾ Ms. latin 3875. L'origine de ce manuscrit est formellement indiquée dans la *Bibliotheca Baluziana*, pars III, p. 15: «N. 71. Vetus collectio canonum, quæ fuit olim monasterii Rivipullensis in Catalonia.»

⁽²⁾ Ms. latin 5132. Ce ms. renferme un assez grand nombre de chartes de l'abbaye de Ripol.

⁽³⁾ Voy. le chapitre suivant.

⁽⁴⁾ Beaucoup des chartes de Baluze ont été tirées des archives de Narbonne.

⁽⁵⁾ Baluze en a recueilli deux registres de la sénéchaussée de Beaucaire, n^o 11016 et 11017 du fonds latin.

⁽⁶⁾ Viennent de ce dépôt plusieurs recueils de

lettres originales du plus haut intérêt, que Baluze a fait relier en volumes, et notamment les n^o 5040, 5041, 5042 et 5044 du fonds français.

⁽⁷⁾ Mss. latins 438, 1087, 2186, 2448, 2860, 3431, 4379, 6282, 6492 A, 7205, 7828, 8758.

⁽⁸⁾ N. 2165 et 4049 du fonds latin.

⁽⁹⁾ Voy. la lettre adressée à Baluze qui forme les fol. 1 et 4 du ms. latin 9798, et le catalogue qui est copié au fol. 8 du même volume. Les mss. de la bibliothèque de Ranchin que j'ai reconnus sont les n^o 203, 2906, 3239 A, 8903 et 9798 du fonds latin, et le n^o 12233 du fonds français. — Conf. Montfaucon, *Bibl. bibl.* II, 1281.

⁽¹⁰⁾ Voyez, par exemple, les copies que Baluze

copistes du moyen âge dont la patience est restée proverbiale. Le plaisir qu'il trouvait à transcrire des chartes adoucit les ennuis de l'exil auquel il fut condamné, en 1710, pour la publication de l'Histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Les trois années qu'il passa dans l'Orléanais et la Touraine furent consacrées en grande partie à l'exploration de plusieurs grands chartriers, ceux de Marmoutier et de Saint-Martin, par exemple, dont il nous a conservé les textes les plus précieux. Il allait des archives aux bibliothèques, et dans les unes comme dans les autres il prenait toutes les pièces utiles, qu'elles se rapportassent à la théologie, au droit, à l'histoire ou à la littérature. L'immensité de ses recherches et la profondeur de son érudition sont attestées par les livres qu'il a fait imprimer; mais il est bien loin d'avoir employé tous les matériaux qu'il avait réunis : il lui aurait fallu plusieurs siècles pour réaliser les projets qu'il avait conçus et qu'il ne perdit jamais de vue dans le cours de sa longue carrière. Pour ne parler que des entreprises capitales, il s'était préparé à donner un recueil général des conciles, une collection des chroniques et des chartes de la France, une nouvelle édition du *Gallia christiana*. Heureusement les provisions qu'il avait amassées pendant près de soixante et dix ans n'ont pas été perdues pour la postérité. Nous avons toutes les copies qu'il avait faites, et qui doivent nous inspirer presque autant de confiance que les originaux eux-mêmes. Nous pouvons puiser à pleines mains dans un trésor sur lequel Baluze veilla jusqu'à sa mort avec la jalousie d'un avare. En effet, ce savant était peu communicatif, et ses amis eux-mêmes se tenaient en garde contre lui. D. Michel Germain, après avoir annoncé à D. Claude Bretagne les découvertes de Mabillon en Italie, ajoute cette recommandation : « Il nous est fort important que tout cela demeure secret, pour nous prémunir contre l'altération du seigneur Baluze et d'autres, à qui la jalousie fait faire ici plus d'une démarche pour nous prévenir ⁽¹⁾. » Cette défiance des Bénédictins était bien fondée, et Baluze a oublié de détruire une pièce de conviction qui ne peut laisser aucun doute, même dans l'esprit des juges les plus bienveillants. En 1711, il copia une longue chronique dont les articles avaient été ajoutés par différents mains sur les marges du missel de l'église Saint-Martin de Parcé. Ce travail, qui n'occupe pas moins de soixante et dix-huit pages in-4^o, d'un caractère très-serré ⁽²⁾, lui avait pris un temps considérable. La prière d'un ami, qui désirait en avoir communication, le mit dans un grand embarras : d'une part, il lui était difficile de refuser; d'autre part, c'était bien dur de partager une jouissance qu'il avait gagnée au prix de longues veilles. Pour tout concilier, il fit de sa main une seconde copie qu'il rendit à dessein très-défectueuse et qu'il crut pouvoir prêter à son ami sans grand danger. Pour le cas où d'autres personnes lui auraient

a faites du Journal du concile de Bâle, par Pierre Brunet, n. 1497 et 9515 du fonds latin.

⁽¹⁾ Lettre du 22 janvier 1686, dans *Correspon-*

dance de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, éd. Valery, t. 206.

⁽²⁾ Collection Baluze, 280, fol. 194 à 234.

demandé la chronique du missel de Parcé, il garda la mauvaise copie dans le même portefeuille que la bonne; et, pour éviter toute confusion, il mit en tête la note suivante ⁽¹⁾, qu'évidemment il ne destinait pas à la publicité: « Il ne faut pas ajouter une entière foy à ces cayers, je les avois copiez et rendus imparfaits, parce que je n'avois pas peu en refuser la communication à une personne qui me les avoit demande, sans vouloir avoir esgard à la remonstrance que je luy faisois que j'avois de la peine à communiquer une chose qui n'avoit donné beaucoup de peine à transcrire. A Tours, le 19 avril 1711. »

Baluze légua ses chartes et ses papiers au cardinal de Bouillon, à charge de donner 10,000 livres à ses héritiers. La mort du cardinal vint traverser ce projet. Ce fut alors que Baluze entra en pourparlers avec les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. D. Maur Andren et D. Bernard de Montfaucon savaient tout le parti que la congrégation de Saint-Maur pouvait tirer des collections de Baluze pour le *Gallia christiana*, pour les Historiens de France et pour les grandes histoires de province; mais leur avis ne prévalut pas dans le chapitre général. En 1717, il fut question d'acheter les collections de Baluze pour le compte du roi. Dans une conférence qui se tint chez le chancelier, le 17 décembre 1717, à l'occasion du Recueil des historiens de France, Baluze demanda une somme de 10,000 livres pour ses manuscrits proprement dits, ce qui les mettait à environ 10 livres pièce.

Rien n'était conclu quand la mort vint frapper Baluze, le 28 juillet 1718. Il avait légué ses collections à M^{me} Le Maire, qui fit imprimer, en 1719, sous le titre de *Bibliotheca Baluziana*, le catalogue de 10,799 ouvrages imprimés, de 957 manuscrits, d'environ 700 chartes, et de 7 armoires remplies de pièces modernes.

Les livres imprimés furent vendus en détail, conformément à la volonté du défunt, qui l'avait ainsi ordonné par un codicille particulier, « afin, disait-il, que tous les curieux en pussent avoir leur part, y ayant une très-grande quantité de livres rares, difficiles à trouver, que les gens de lettres seroient bien aises d'avoir l'occasion d'acquérir ⁽²⁾. »

Les manuscrits, y compris les chartes et les documents des armoires, furent estimés 16,000 livres par D. Bernard de Montfaucon et par le P. Le Long, dont le procès-verbal d'estimation est daté du 13 mai 1719. La dame Le Maire n'accepta pas l'évaluation des experts: elle se fit donner 30,000 livres pour céder à la bibliothèque du roi l'ensemble des collections manuscrites, dont l'inventaire remplit le troisième volume de la *Bibliotheca Baluziana*. Ces collections furent livrées à l'abbé Bignon le 19 septembre 1719.

¹⁾ Collection Baluze, 280, fol. 102.

²⁾ P. Le Long, *Bibliothèque historique*, III, ix. — Buvat, dans son *Journal de la Régence* (édition de

M. Campardon, I, 406), parle de l'empressement des amateurs de livres à la vente de la bibliothèque de Baluze.

III.

ACQUISITIONS DE LIVRES CHINOIS ET DE MANUSCRITS INDIENS. 1716-1737.

L'orient chinois.

Jusqu'au commencement du xviii^e siècle, les voyageurs n'avaient guère rapporté de l'Orient que des manuscrits hébraïques, arabes, turcs ou persans. L'Inde et la Chine n'avaient fourni, sous le règne de Louis XIV, que des tributs insignifiants. L'héritage que la Bibliothèque recueillit, en 1716, à la mort de Hoange, chinois lettré, que l'évêque de Rosalie avait fait venir à Paris, n'était guère de nature à l'enrichir⁽¹⁾. Il y avait là une regrettable lacune : l'abbé Biguon résolut de la combler. Il se dépouilla généreusement, au profit de la Bibliothèque, d'une belle collection de livres chinois, indiens et tartares, qui lui appartenait⁽²⁾. Ce petit fonds s'accrut, en 1720, de tous les livres de ce genre que possédait la congrégation des Missions étrangères⁽³⁾, et, en 1722, de plusieurs volumes que le P. Fouquet avait rapportés de la Chine⁽⁴⁾. Ce n'était pas encore assez. Des instructions furent données, par ordre du régent, aux directeurs de la compagnie des Indes, et l'on obtint par cette voie sept caisses qui arrivèrent à Paris au mois d'août 1723, et dans lesquelles on trouva, en 1727, plus de dix-huit cents volumes chinois⁽⁵⁾. Le P. de Prémare en acheta, depuis 1728 jusqu'en 1732, une assez notable quantité, qu'il donna à l'abbé Bignon⁽⁶⁾.

Les moyens qui avaient si bien réussi en Chine ne pouvaient pas nous faire défaut dans les Indes. L'auteur du *Mémoire historique*⁽⁷⁾ a raconté fort exactement les démarches qui furent faites par l'abbé Bignon pour obtenir des manuscrits indiens, et le succès dont elles furent couronnées. Je ne puis mieux faire que de lui emprunter son récit :

L'orient indien.

M. l'abbé Bignon, qui s'étoit utilement servi pendant la régence de la voye de la Compagnie des Indes pour l'acquisition des livres chinois dont il a été parlé cy-dessus, songea dès l'année 1728 à profiter de la mesme commodité pour tirer des Indes les livres qui pouvoient donner en France plus de connoissance qu'on n'en a de ces pays éloignez, et où les sciences ne laissent pas d'estre cultivées : il fit part de ses vues là-dessus à la cour, et M. le contrôleur général Le Pelletier des Forts, charmé de trouver cette occasion de contribuer à l'enrichissement de la bibliothèque du roy, les fit agréer aux directeurs de cette Compagnie. Nous devons à ces messieurs la justice de

⁽¹⁾ *Catal. codicum mss. bibl. regie*, t. 431. Voy. dans le *Journal asiatique*, II, 126, année 1823, une note de Fourmont sur Arcade Hoange, mort le 17^e octobre 1716.

⁽²⁾ *Catalogus codicum mss. bibl. regie*, t. 383.

⁽³⁾ *Ibid.*, t. 391.

Voy. le ms. latin 17175.

⁽⁵⁾ *Catalogus codicum manuscriptorum bibl. regie*, t. 412.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, t. 427.

⁽⁷⁾ P. LVII. — Sur le même sujet, on peut consulter les correspondances de Biguon, de Fourmont et de Prémare, qui remplissent le ms. français 15195.

louer ici l'empressement qu'ils ont toujours tesmoigné à se conformer, dans cette espèce de négociation, aux ordres du roy et aux intentions du bibliothécaire de Sa Majesté. Ils se firent alors un plaisir d'envoyer à Pondichéry les mémoires et les lettres que M. l'abbé Bignon escrivoit au R. P. Le Gac, supérieur des jésuites missionnaires de la péninsule de l'Inde en deçà du Gange, pour le prier, aussi bien que ses confrères, d'entreprendre la recherche des livres indiens que l'on demandoit; et, ce qui est d'une plus grande conséquence encore, ils voulurent bien faire faire par leurs comptoirs les avances des sommes dont on pouvoit avoir besoin pour l'achat des mesmes livres. L'empressement fut égal de la part des missionnaires: outre l'honneur que nous recevons par cette commission, dit le P. Le Gac dans une de ses réponses, notre devoir et les libéralitez du monarque sont des motifs plus que suffisans pour nous faire souvenir de nos obligations.

Les vaisseaux de la Compagnie rapportèrent à leur retour de Pondichéry, au mois de décembre 1729, les prémices de ce commerce littéraire; ce n'estoit, à la vérité, qu'une assez petite quantité de livres, mais la moisson a esté plus ample dans la suite, et depuis 1729 jusqu'en 1737 chaque année a esté marquée par des envois assez considérables¹⁾ pour former dans la bibliothèque de Sa Majesté un recueil en ce genre peut-estre unique en Europe. Il comprend un grand nombre des ouvrages anciens et modernes que les scavans idolâtres des Indes ont composez dans les diverses langues de ces vastes pays, sur leur religion ou leur mythologie, sur leur philosophie, sur leur histoire, sur leur poésie, leur astrologie, etc. Des trois cens volumes qu'on y compte à peu près, les uns sont écrits en langue malabare ou tamoul, et parmi ceux-cy sont quelques ouvrages impriméz par les Danois établis à Trinquembar, sur la coste de Coromandel, aussi bien que le second et le troisième volume du grand catéchisme du P. de Nobilibus, fondateur de la mission de Maduray; le premier tome est en manuscrit. Ces livres en tamoul viennent de Pondichéry et de Carnate. D'autres, en plus grand nombre, achetez dans le royaume de Bengale, sont dans la langue samskerte ou samscroudam, et en caractères qu'on nomme *bengalis*. Il y a encore plusieurs volumes en persien, acquis à Patna, dans le Mogol, par les pères capucins, qui en sont les missionnaires. Quelques livres syriaques, qu'on assure estre ceux des chrestiens de Saint-Jean en Perse, sont dus aux soins de M. Le Noir, alors gouverneur de Pondichéry, qui les a envoyez en présent à la Bibliothèque, avec deux volumes arabes et deux volumes en chaldéen; l'un de ces derniers contient tout le Nouveau Testament, et l'autre des réflexions ou prières sur chaque évangile.

La plus grande récolte que l'on ait faite dans l'Inde a esté du costé de Bengale, où, comme nous l'apprend le R. P. Le Gac, les scavans sont moins rares que dans le reste de la péninsule, par ce que les Indiens y ont des académies fondées pour y enseigner les sciences auxquelles ils s'appliquent. L'attention des missionnaires de cette contrée et de ceux de Pondichéry ne s'est pas bornée à nous envoyer les livres originaux qu'ils y ont pu rassembler; ils ont encore, suivant les instructions qui leur avoient esté données, fait copier les livres les plus curieux, lorsque les brames qui les avoient n'ont pas voulu s'en défaire: mais en quoy ils ont rendu un service plus essentiel encore à la bibliothèque du roy, et en mesme temps à la république des lettres, c'est qu'ils ont eu le soin de joindre à tous ces ouvrages, presque inconnus jusqu'icy en Europe, des grammaires, des syntaxes, et mesme des dictionnaires des diverses langues dans lesquelles ils sont écrits. Ce n'est que par ces secours que nos scavans pourront un jour profiter de tout ce que les livres des Indiens, dont la bibliothèque du roi est aujourd'huy si bien pourvue, ont d'utile pour connoistre sûrement la religion, les mœurs, l'histoire et la littérature de ces peuples.

¹⁾ Sur plusieurs de ces envois, voy. le ms. latin 17175.

J'ai dû réunir en un seul groupe les faits qui précèdent et qui eurent pour principal résultat la constitution du fonds chinois et du fonds indien, tels qu'ils sont décrits dans le catalogue publié en 1739. Je rappellerai maintenant, en suivant l'ordre chronologique, diverses acquisitions de manuscrits qui furent faites sous l'administration de l'abbé Bignon.

IV.

ACQUISITIONS DIVERSES. — COPIES DU CONCILE DE BÂLE. — VOYAGE DE PAUL LUCAS. — REGLEIL DE MOREL DE THOISY. — MORT DE JEAN BOUVIN. 1721-1726.

En avril 1721, l'abbé Bignon reçut de l'ambassadeur turc une liturgie grecque, deux liturgies arméniennes et une traduction grecque de Boèce. L'ambassadeur avait été chargé, par le marquis de Bonnac, d'apporter ces manuscrits de Constantinople à Paris⁽¹⁾.

En 1722, le libraire Huart livra cinq manuscrits sur vélin, en échange d'ouvrages imprimés que la Bibliothèque possédait en double exemplaire.

L'année suivante, Gérard Poncet, vicaire général de l'ordre de Cluny, donna les heures de Marie Stuart⁽²⁾, qui ont été transférées de nos jours au musée des Souverains⁽³⁾. — Le 12 mars 1723, on remit à la Bibliothèque, de la part du patriarche de Constantinople, un rouleau contenant la liturgie de saint Basile. — En même temps le garde des sceaux faisait saisir à Orléans et déposer à la Bibliothèque un ancien manuscrit des Évangiles en grec, qu'un Anglais, nommé Gutie, avait acheté du prieur de Saint-Taurin d'Évreux. C'était sans doute un des volumes que l'abbaye de Saint-Taurin avait reçus du cardinal du Perron et qu'un religieux n'avait pas le droit d'aliéner, surtout en faveur d'un étranger.

Le 16 mars 1724, l'ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, déposa à la Bibliothèque la copie que Claude Fleury, avec l'autorisation de Bossuet, avait fait faire de la *Defensio declarationis cleri gallicani*⁽⁴⁾. Il fut interdit de transcrire cet ouvrage, dont il existe un autre exemplaire infiniment précieux, puisqu'il porte des corrections de la main même de Bossuet. Ce dernier manuscrit, composé de six volumes, avait été offert à Louis XIV, vers 1708, par l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux; il passa plus tard dans la bibliothèque de la maison de Condé⁽⁵⁾.

L'attention publique se portait alors avec une faveur marquée sur tout ce qui

¹ Buvat. *Journal de la Régence*, édition de M. Campardon, II, 231.

² Ms. latin 1465.

Barbet de Jouy. *Notice des objets composant le musée des Souverains*, p. 127, n. 67.

³ Deux volumes in-folio, n. 4238 du fonds

latin. Conf. une pièce insérée dans le vol. 110 de la Collection de Périgord, fol. 4.

⁵ Voyez une lettre du cardinal de Bausset, du 19 août 1812, à la page 57 des *Documents sur les mss. de Bossuet* (ms. français 274 des Nouv. acquisitions).

se rattachait aux libertés de l'église gallicane. On ne recula pas devant les dépenses que devait entraîner une copie authentique des documents relatifs au concile de Bâle, dont la ville de Bâle était restée en possession. L'abbé Jourdain⁽¹⁾ séjourna à Bâle du mois de juin 1717 au mois de juin 1719, pour copier ou faire copier ces documents, qui furent confiés à Eusèbe de Laurière. L'abbé Jourdain retourna à Bâle en 1724, pour compléter le travail et faire légaliser les copies, qui furent mises à la Bibliothèque le 30 août 1724. On en forma vingt-neuf volumes in-folio, non compris le supplément que le docteur Iselin envoya en 1725⁽²⁾. C'était assurément une bonne acquisition; mais l'abbé Bignon s'en exagéra sans doute la valeur quand il écrivait, le 28 octobre 1723 : « J'ai grande impatience de voir dans la Bibliothèque du roy un dépôt de si grande conséquence pour les libertés de l'église gallicane, revêtu de toute l'authenticité possible. On pourra l'appeller dans toute la postérité le palladium de la France. »

Les jacobins de Chartres voulurent profiter du goût de l'abbé Bignon pour le concile de Bâle : ils lui offrirent, en 1725, un exemplaire original des décrets de ce concile; mais l'énormité du prix qu'ils en demandaient ne permit pas de conclure le marché⁽³⁾.

L'abbé Bignon avait remis, en 1723, à Paul Lucas⁽⁴⁾ un mémoire rédigé par d'Herbelot, dans lequel étaient particulièrement signalés trois cent vingt-six ouvrages orientaux « convenables à la bibliothèque du roy et utiles à la nation. » Lucas, parti de Paris sur la fin de décembre 1723, était de retour à Marseille le mois d'août de l'année suivante. Il rapportait, outre des médailles assez rares, cinquante manuscrits turcs, arabes et persans, qui furent estimés 5,000 livres et qu'on déposa à la Bibliothèque le 7 janvier 1725.

Par un acte du 10 juillet 1725, Louis-François Morel de Thoisy⁽⁵⁾ donna à la bibliothèque du roi le recueil de pièces qu'il avait formé, « sans autre condition, » disait-il, que celle de telle compensation ou récompense proportionnée à ma dépense, et de tel grade d'honneur qu'il plaira au roy de m'accorder. » Je citerai les paroles dont s'est servi Morel de Thoisy pour indiquer la nature et la valeur de ses recueils, et les motifs qui le déterminèrent à en faire don à la Bibliothèque :

Je soussigné Louis François Morel, chevalier, seigneur de Thoisy, la Chapelle-Vandomoise, Bonnes-Nouvelles et autres lieux, cy devant conseiller du roy, trésorier payeur des gages de la cour des monnoyes, ay fait la présente déclaration.

M'étant fait depuis plus de vingt ans une application particulière de ramasser toutes les pièces

⁽¹⁾ Celui qui fut attaché à la Bibliothèque en qualité de secrétaire à partir de juillet 1724, et qui a rédigé, d'après les mémoires de Boivin, le *Mémoire historique sur la bibliothèque du roy*.

⁽²⁾ Sur les mss. du concile de Bâle, voy. le ms. latin 17173, fol. 18 à 84, et le *Mém. hist.* p. lxx.

⁽³⁾ Ms. latin 17173, fol. 85 à 98.

⁽⁴⁾ Sur Paul Lucas on peut lire une notice d'Élyriès, dans la *Biogr. universelle*, xxx, 344.

⁽⁵⁾ Sur Morel de Thoisy, voyez, dans le tome II des *Œuvres inédites* de P. J. Grosley, les *Mémoires sur les Troyens célèbres*.

écartées et fugitives, soit manuscrites ou imprimées, que j'ai pu trouver, je me suis attaché principalement aux matières ecclésiastiques, historiques, et de jurisprudence. Mes découvertes ont été si heureuses, surtout par celle du cabinet d'une personne qui s'étoit appliquée à ces sortes de recherches pendant quarante ou cinquante ans, que ces pièces fugitives ont monté jusqu'au nombre de plus de soixante mille, parmi lesquelles il y en a une quantité considérable, les unes originales, et les autres très-rares.

Une collection aussi nombreuse demandoit de l'ordre et de l'arrangement. C'est ce qui m'a engagé, avec tout le soin dont j'ai été capable, de distinguer les matières et ensuite de les joindre ensemble par ordre chronologique ou alphabétique, suivant les convenances et les différents rapports, dans 646 volumes, dont les titres indiquent la matière.

Ces recueils ont été visités par des curieux et par des sçavans de tous les genres; ils en ont approuvé l'ordre et la distribution: ils sont convenus qu'un aussi grand amas ne se trouvoit dans aucune des plus fameuses bibliothèques; ils y ont même rencontré des pièces qui leur étoient inconnues.

Cette approbation et, si je l'ose dire, ces éloges m'ont fait juger que cette collection étoit digne de la bibliothèque du roy. J'ay d'ailleurs remarqué qu'il étoit convenable, à cause de certaines pièces, qu'elles ne fussent point ailleurs⁽¹⁾.

Le roy reconnut la générosité de Morel en lui accordant, en 1728, la croix de l'ordre de Saint-Michel, avec une pension. — Les recueils de Morel de Thoisy, dans lesquels les pièces manuscrites sont mêlées avec les pièces imprimées, furent réunis aux livres imprimés.

Faint (1725).

Le 5 janvier 1725, Buvat, cet écrivain qui a copié tant de nos anciens catalogues², fit hommage à la Bibliothèque du Journal de la Régence, qu'il avait composé dans ses heures de loisir⁽³⁾.

Le 28 septembre suivant, le P. Le Brun donna cinq manuscrits de liturgie, auxquels il ajouta, en novembre 1727, le missel d'Alain de Coëtlivy⁽⁴⁾.

M. de Valincourt envoya, en avril 1726, des livres hollandais, flamands et allemands, parmi lesquels se trouvèrent les observations manuscrites de Nicolas Witszen sur la Russie, en deux volumes in-quarto.

Le 29 octobre 1726, la Bibliothèque perdit Jean Boivin, qui lui avait rendu les services les plus signalés depuis trente-quatre ans⁽⁵⁾. On lui doit de bons catalogues, qui sont encore utilement consultés. Il avait fait une étude particulière des manuscrits grecs, dont il avait écrit l'histoire en latin. Cet ouvrage devait entrer dans les pièces justificatives d'une Histoire de la bibliothèque du roy, travail con-

¹ Mélanges de Clairambault, 500, p. 177. — Dans le même volume, il y a un état sommaire de la collection Morel de Thoisy. — Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum*, II, 1667) s'est borné à indiquer les grandes divisions de cette collection.

² Buvat mourut le 30 avril 1729. Le 20 mai, on déposa à la Bibliothèque un journal de tout ce

que Buvat avait copié depuis son entrée dans l'établissement.

³ M. Campardon a publié ce journal en 1865: l'édition forme deux volumes in-octavo.

⁴ Ms. latin 848.

⁵ Voyez l'éloge de Boivin dans les *Mém. de l'Acad. des insci.*, VII, *Hist.* 376 à 385.

sidérable qu'il ne paraît pas avoir terminé⁽¹⁾, et dont un abrégé a été donné en 1739 par l'abbé Jourdain, sous le titre de *Mémoire historique sur la bibliothèque du roy*⁽²⁾, et republié en 1782 par Le Prince, avec des remaniements et des additions. L'abbé de Targny, qui était garde des livres imprimés, remplaça Boivin au cabinet des manuscrits.

V.

ACQUISITIONS DIVERSES. — BIBLIOTHÈQUE DE FOI CAULT. 1727-1730

En octobre 1725, Armain, premier drogman à Alexandrie, déposa à la Bibliothèque huit volumes turcs, persans ou arabes, qu'il estimait 1,660 livres, et qui, suivant l'évaluation de M. de Fienne, «interprète de la bibliothèque de Sa Majesté, » en langue arabe⁽³⁾, » furent payés 560 livres, le 9 décembre 1727.

Le crois pouvoir rapporter à l'année 1726, et non pas à l'année 1723⁽⁴⁾, l'entrée des manuscrits du Cabinet du roi. En effet, nous possédons deux catalogues de ces manuscrits : le premier, écrit de la main de l'abbé de Targny, comprend l'indication de vingt-trois manuscrits; le second, donnant la description de soixante et un manuscrits, est intitulé : «Volumes manuscrits apportés du cabinet du vieux Louvre en la bibliothèque du roy en l'année 1726. » Il y a plus : quelques-uns de ces volumes paraissent n'avoir été remis au dépôt des manuscrits qu'au mois de juillet 1732; on lit sur une note jointe au manuscrit latin 4956 : «Manuscrits » tirés du cabinet du Louvre et remis au dépôt des manuscrits le 8^e de juillet » 1732. » Dans les manuscrits apportés du vieux Louvre se trouvaient les précieux débris de la bibliothèque du cardinal d'Amboise, que nous avons précédemment étudiés⁽⁵⁾; le reste de l'envoi ne comprenait guère que des manuscrits modernes, reliés aux armes de Henri IV et de Louis XIII.

En dehors du cabinet du roi proprement dit, il y avait encore, partie au Louvre, partie à Versailles, une collection de livres dont l'abbé Péroty avait la garde et qui se composait principalement d'ouvrages ayant servi à l'éducation du roi et des

⁽¹⁾ On lit dans le journal de l'abbé Jourdain, à la date du 20 janvier 1728 : «Reçu deux grands portefeuilles en carton blanc contenant les Mémoires pour servir à l'histoire de la bibliothèque du roy, avec les Preuves, composés par feu M. Boivin, et que madame Boivin, sa veuve, a remis à la dite bibliothèque, à la prière de M. l'abbé Bignon; les dits deux portefeuilles ont passé sur le champ entre les mains de M. l'abbé de Targny. » Les mémoires de Boivin se sont trouvés dans une liasse de papiers rassemblés par Van Praet, que le département des imprimés a transmis au département des manuscrits

en septembre 1863. Les Preuves, qui renfermaient l'histoire des mss. grecs, écrite en latin, n'ont pas encore été retrouvées.

⁽²⁾ En tête du tome I du Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roy.

⁽³⁾ Sur De Fienne, voy. le *Journal de la Bèze*, par Buvat, II, 267.

⁽⁴⁾ Cette dernière date a été adoptée par l'auteur du *Mém. hist.*, p. ix. Ce qui l'a trompé, c'est que plusieurs livres du cabinet du Louvre furent remis à la bibliothèque du roi le 19 mai 1723.

⁽⁵⁾ Plus haut, p. 217 et suiv.

princes de la maison royale. Cette collection, dans laquelle se trouvaient une soixantaine de manuscrits, presque tous sans importance, fut apportée à la Bibliothèque en février 1729⁽¹⁾.

Abbé Bignon fut informé, le 19 février 1727, qu'il y aurait peut-être moyen d'enrichir la Bibliothèque de cent cinquante manuscrits, ou environ, possédés par les moines de Signy, au diocèse de Reims; dans le nombre, on signalait un « Ci-céron fort gros, d'environ six cents ans, et un Sigebert d'une bonne antiquité et d'une grande beauté. » Aucun des religieux n'était capable de lire ces manuscrits, et on se flattait qu'une pareille ignorance favoriserait l'acquisition qu'on avait en vue⁽²⁾. On s'était trompé : les religieux voulurent garder leurs manuscrits. Nous devons d'autant plus le regretter que la meilleure partie de la bibliothèque de Signy, et notamment le manuscrit de Sigebert⁽³⁾, devait périr quelque temps après.

En 1728, M. de Boze⁽⁴⁾ revint à la Bibliothèque, en échange de livres imprimés choisis parmi les doubles, environ quarante-cinq volumes ou portefeuilles, remplis pour la plupart de pièces historiques. Quelques-uns des articles les plus importants venaient du cabinet de Nicolas-Joseph Foucault, conseiller d'État et membre de l'Académie des inscriptions, mort le 7 février 1721⁽⁵⁾. On connaît bien aujourd'hui les services administratifs de Foucault dans les généralités de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen, depuis 1674 jusqu'en 1704⁽⁶⁾; on n'a pas une idée aussi exacte de la part qu'il sut trouver dans sa vie pour la littérature, l'histoire et l'archéologie. Ce fut d'abord pour faire sa cour à Colbert qu'il se mit à rechercher des manuscrits dans les provinces qu'il administrait. On verra, dans le chapitre suivant, le coup de maître par lequel il débuta, à Moissac, en 1678. Passionné qu'il était pour les lettres et pour les arts, il ne put résister longtemps au désir de posséder lui-même les curiosités qu'il avait journellement l'occasion de découvrir. Il eut donc son cabinet, dans lequel les médailles et les antiquités de toute espèce vinrent se placer à côté des manuscrits du moyen âge et des documents historiques les plus variés. Saint-Simon et plusieurs auteurs contemporains ont vanté sa collection de médailles et d'antiquités⁽⁷⁾, à laquelle Montfaucon a rendu justice quand il a dit⁽⁸⁾ : « La charge d'intendant, que M. Foucault a exercée dans plusieurs provinces, lui a donné moyen de découvrir beaucoup de pièces antiques qui auroient peut-être péri si elles étoient tombées en d'autres

⁽¹⁾ *Mém. hist.*, p. LXX. On avait déjà apporté, en 1724, quelques livres tirés du garde-meuble de Versailles.

⁽²⁾ Ms. latin 17173, fol. 99.
Pertz, *Scriptores*, VI, 296.

⁽³⁾ Voy. Éloge de Claude Gros de Boze, dans *Hist. de l'Acad. des inser.*, XXV, 259.

⁽⁴⁾ Voy. Éloge de Foucault, par de Boze, dans

Mém. de l'Acad. des inscriptions, V, *Hist.*, 395 et suiv.

⁽⁵⁾ Voy. la préface que M. Bandy a jointe à son édition des *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, Paris, 1862, in-4°.

⁽⁶⁾ La meilleure partie de cette collection est au cabinet des médailles et antiques de la Bibl. imp.

⁽⁷⁾ *L'antiquité expliquée*, I, XVI.

« mains. Comme il a un goût merveilleux, il a fait un des plus beaux cabinets du
 « royaume, et peut-être de l'Europe. Toujours attentif à faire plaisir aux gens de
 « lettres, il a prévenu ceux qui travailloient sur l'antiquité, et, comme un autre
 « Peirese, il leur a offert avec plaisir ce qu'il n'avoit ramassé que pour l'utilité
 « publique. En quelques mains que ces pièces rares et curieuses puissent passer,
 « il aura toujours l'honneur de les avoir ramassées, et d'avoir mieux connu que
 « personne le vrai usage qu'on en doit faire. »

Ce que Montfaucon disoit des antiquités est également vrai des manuscrits. Foucault en ramassa un très-grand nombre et de fort précieux, tant à Paris que dans les provinces. On admirait surtout, dans sa bibliothèque, une feuille de papyrus contenant un fragment de saint Augustin⁽¹⁾; un bréviaire d'Alarie, du x^e siècle⁽²⁾; des cartulaires et des chartes fort anciennes³; un recueil des coutumes de Toulouse, avec de curieuses peintures du xiv^e siècle⁽⁴⁾; une fort belle suite de vieux romans français⁽⁵⁾; les bibles latines de l'abbaye du Bec⁽⁶⁾ et de l'église de Vernon; la magnifique bible française que Jean de Vaudetar avait présentée à Charles V, en 1371⁽⁷⁾; un psautier de l'abbaye de Moissac⁽⁸⁾; le Nouveau Testament qui avait été copié pour Madeleine, fille de Charles VII⁽⁹⁾; une très-nombreuse collection de livres d'heures. « Je ramasse toujours de vieilles heures, » écrivoit Foucault le 20 mars 1703, et j'en reçois de toutes les provinces du royaume; j'en ay desjà cent vingt-trois, entre lesquelles il y [en] a de très-riches et de très-curieuses⁽¹⁰⁾. » Telles étaient celles de René d'Anjou, qui avaient été données à Foucault par le duc de La Trémoille⁽¹¹⁾, et qui dans la suite appartinrent à Cangé, à l'abbé de Rothelin⁽¹²⁾ et au duc de La Vallière, aujourd'hui n^o 17332

¹ Léonard Baulaere, *Œuvres histor. et litt.*, t. 1, 85.

² Hanel, *Les Romans Wisig.*, p. LVIII et LVIII.

³ Gaignières a copié un certain nombre de ces chartes.

⁴ Voy. le ms. lat. 9187; cf. *Ordonnances*, t. 1, 301, note a.

⁵ Voy. le *Discours* de Galland sur quelques anciens poètes et sur quelques romans gaulois peu connus, dans *Mém. de l'acad. des inser.*, t. 7, 28 à 746. Galland étoit bibliothécaire de Foucault; il dit au commencement de son discours: « C'est de la bibliothèque de M. Foucault que j'ai tiré les matériaux de cet ouvrage, car tous les poètes dont je dois parler y sont en manuscrit, et je les rapporterai dans le même ordre où je les ai placés dans son catalogue, sous le titre de *Poètes français, anciens et modernes.* »

Il est bien malheureux que ce catalogue de Galland ne nous soit pas arrivé. Peut-être se retrouverait-il un jour, comme le *Catalogue des médaillons*

et des médailles principales du cabinet de M. Foucault (in-4^o de 130 pages), que Laverdet a mis en vente en avril 1856, avec une collection de vingt-cinq lettres adressées à Foucault par M. F. Dron.

⁶ Le Long, *Bibl. sacra*, t. 1, 239.

⁷ Voy. plus haut, p. 54. Cette bible avait été donnée à Foucault par le P. de la Farre, recteur du collège de la Flèche, (Lettre au P. Souciot, en date du 9 sept. 1708, citée dans *Catal. des lettres autogr. du cabinet de M. Parison* [Paris, 1856, in-8^o], p. 8, n. 57. Conf. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 89.)

⁸ Le Long, *Bibl. sacra*, t. 1, 244.

⁹ *Ibid.*, 324.

¹⁰ Gaignières, 493 G, fol. 123 v^o.

¹¹ Cela résulte d'une notice insérée dans les *Mélanges de Clairambault*, vol. 455, p. 125. Conf. le P. Anselme, t. 1, 233.

¹² *Catal. des livres de l'abbé de Rothelin*, p. 27, n. 260.

du fonds latin. Deux des manuscrits qui causaient le plus de plaisir à Foucault étaient un Josèphe orné de superbes peintures et un missel de l'abbaye de Sherbourne. Il s'empressa d'annoncer à son ami Gaignières l'acquisition du Josèphe : « M. de Boze, dit-il dans une lettre du 1^{er} octobre⁽¹⁾, m'a envoyé l'histoire de Joseph manuscrite, en vélin, qui est d'une beauté charmante : elle est pleine de figures en miniature, qui sont d'une grande délicatesse et parfaitement conservées. C'est une trouvaille, ce livre ne coûtant que 40 francs. Je ne le donnerois pour rien ; mais je l'estime vingt louis d'or⁽²⁾. » Le missel de Sherbourne l'emportait encore sur le Josèphe. Voici ce que Foucault en disait à Gaignières, le 20 mars 1703⁽³⁾ : « Jay fait un voyage à Lisieux, le plus heureux que je feray de ma vie. M. l'évesque m'ayant donné un missel qui est la pièce la plus curieuse que vous ayés vue. Il a esté fait pour l'abaye de Schurborn, en Angleterre, qui d'évesché qu'elle estoit est devenue abaye. Il est plus gros et plus grand que les livres de chant du plus grand volume qui soient dans les églises. Les armes et les portraits au naturel des roys, foudateurs, évesques et abés y sont peintes en belle mignature : l'establissement des ordres et le temps de la naissance des anciennes hérésies en Angleterre y sont marqués, et il y a une infinité de choses curieuses et de traits d'histoire que l'on trouve dans ce livre, qui d'ailleurs est enrichi de vignettes de testes naturelles d'hommes, d'oiseaux, de bastimens et de mille autres choses. Le nom du moyue qui les a fait est escrit dans le livre en plusieurs endroits ; mais la datte du temps auquel il a esté escrit n'y est point. On présume cependant, par beaucoup de circonstances, qu'il doit estre du milieu du xv^e siècle. J'espère vous le faire voir un jour ; mais comptés qu'il n'y a rien de plus beau dans le cabinet du roy⁽⁴⁾. » Il n'en fallait pas tant pour exciter chez Gaignières le plus vif désir de voir un tel manuscrit et probablement d'en faire copier les principaux sujets. Il pria sur-le-champ son ami de vouloir bien lui envoyer en communication le volume qu'il était si fier et si heureux de posséder. La demande était indiscrete, et Foucault n'hésita pas à répondre par un refus : « Mon missel anglais, écrit-il à Gaignières le 17 octobre 1703⁽⁵⁾, est trop gros pour le pouvoit porter à Paris : il n'ira que lorsque j'iray pour n'en plus partir. »

Foucault ne s'en tenait pas à ces monuments originaux que l'ancienneté, le luxe, l'élégance et quelquefois la bizarrerie font rechercher aux amateurs même les plus ignorants. Comme il appréciait l'utile autant que le beau, il aimait à ranger

⁽¹⁾ Gaign. 493 C, fol. 121 v^o.

⁽²⁾ Ce manuscrit fut vendu 73 l. 10 s. en 1746. *Catal. des livres de l'abbé de Rothelin*, p. 345, n. 3223.

⁽³⁾ Gaign. 493 C, fol. 123.

⁽⁴⁾ L'abbé de Rothelin, à la vente duquel (article 58 du catalogue de vente) le missel de Sherbourne fut donné pour 18 l. 10 s. croyait que ce curieux

manuscrit avait été exécuté sous le règne d'Édouard III, et probablement entre les années 1354 et 1369. (Voy. *Catal. des livres de l'abbé de Rothelin, Éclaircissements*, p. v et vi.) Ce manuscrit a depuis figuré à la vente de M. de Selle, où il ne trouva pas d'acquéreur. (De Bure, *Bibliographie instructive*, Théol. p. 190, n. 312.)

⁽⁵⁾ Gaign. 493 C, fol. 125 v^o.

dans ses portefeuilles ou sur les rayons de sa bibliothèque des dessins, des mémoires et des volumes dont les savants pouvaient seuls goûter le mérite. A l'exemple de son ami Gaignières, qu'il avait reçu à Caen en 1702⁽¹⁾, il faisait dessiner les édifices du moyen âge, relever les blasons et les inscriptions des tombeaux, copier ou analyser les cartulaires⁽²⁾. Pendant son séjour à Caen, de 1689 à 1704, il donna dans la basse Normandie une puissante impulsion à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. On a souvent parlé des fouilles qu'il pratiqua avec tant de bonheur sur le sol de Vieux et sur celui d'Alcaume; mais on a moins remarqué ce qu'il fit pour l'histoire et les antiquités du moyen âge. Ce fut à son instigation qu'un modeste curé de campagne, René Toustain de Billy, compulsa presque tous les cartulaires du diocèse de Coutances, et écrivit de volumineux mémoires que les travaux plus modernes n'ont pas fait oublier⁽³⁾. Ce fut également sur sa demande que Le Cocq composa un mémoire pour servir à l'histoire de Vire et des paroisses qui en dépendent⁽⁴⁾. Foucault se fit donner plusieurs manuscrits du sieur De Bras⁽⁵⁾, et communiquer au moins une partie des recueils de Mangon, vicomte de Valognes⁽⁶⁾. Il se procura des tables détaillées des cartulaires de Fontenay, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Blanchelande et du Mont-Saint-Michel⁽⁷⁾. Il fit faire de la tapisserie de Bayeux la première copie sur laquelle aient pu travailler les antiquaires de Paris⁽⁸⁾. Guillaume Lapierre-Delacour lui donna le dessin de plusieurs monuments de Valognes et des environs⁽⁹⁾. Tout en satisfaisant sa curiosité, Foucault trouvait moyen de venir en aide à l'infortune. A Hudimesnil, près Coutances, était retiré un ancien ingénieur, Jacques Destouches, sieur de Rochemont; ce gentilhomme vivait dans la misère avec sa vieille mère et plusieurs frères et sœurs. Foucault l'employa à copier des blasons et d'autres monuments⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁾ Gaignières, 493 C, fol. 119 et 121.

⁽²⁾ «Je fais copier les titres des fondations des anciennes abayes et dessiner les tombeaux.» (Lettre à Gaignières, du 20 mars 1703; Gaignières, 493 C, fol. 123.)

La Bibl. imp. possède, dans les mss. français 4899 et suiv. qui viennent de Foucault, un exemplaire autographe des mémoires de Toustain de Billy sur l'histoire civile du Cotentin. Elle s'est récemment procuré une copie des mémoires sur l'histoire des évêques (Nouv. acqu. franc. 154-157); il y en a un autre exemplaire, peut-être celui de Foucault, au Musée britannique, fonds harléien, n. 4599. On ignore ce qu'est devenu un ms. de la bibliothèque de Foucault intitulé: «Renati Toustini Billii epitome historie ecclesiasticæ Constantiensis.» (*Catal. des livres de l'abbé de Rothelin*, p. 315, n. 2953.) Il ne serait pas impossible que Toustain de Billy eût fourni à Foucault une partie

du recueil de chartes normandes dont je parle à la page suivante.

⁽³⁾ Le Long, *Bibl. hist.* III, 397, n. 353-9. L'exemplaire du mémoire de Le Cocq qui appartenait à Foucault se retrouve sur le *Catal. des livres de l'abbé de Rothelin*, p. 412, n. 3817. Il y en a une copie dans le fonds de Gaignières, n. 672.

⁽⁴⁾ «On m'a donné le ms. des ouvrages de sa jeunesse, qui sont très-mauvais.» (Lettre de Foucault, du 26 mai 1701; Gaignières, 493 C, f. 113.)

⁽⁵⁾ Voy. ms. français 4902, fol. 120 à 191.

⁽⁶⁾ Ms. français 4900, fol. 186; ms. français 4901, fol. 59; ms. français 4902, fol. 2 et 243.

⁽⁷⁾ *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, VI, 739.

⁽⁸⁾ Voyez plusieurs pièces contenues dans les mss. français 4900 et 4901.

⁽⁹⁾ Ms. français 4900, fol. 95 et 100; ms. 4902, fol. 274.

il lui fit exécuter, en 1706, plusieurs dessins relatifs à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen¹.

La bibliothèque de Foucault fut dispersée, et ce malheur s'accomplit, selon toute apparence, du vivant même de celui qui l'avait formée. En effet, Foucault est mort en 1721, et j'ai reconnu un de ses manuscrits dans la collection de Baluze², que la bibliothèque du roi acquit en 1719. A la rigueur, on pourrait supposer que Baluze avait fait un échange avec Foucault, ou qu'il en avait reçu un volume en présent : mais le P. Le Long, dans la préface de sa *Bibliothèque historique*, publiée en 1719, nous atteste que les manuscrits de Foucault avaient dès lors changé de maître : « Les manuscrits de M. Foucault, dit-il³, sont passés - depuis peu dans la bibliothèque de M. l'abbé de Rothelin. »

Nous trouvons en effet dans le *Catalogue des livres de feu M. l'abbé d'Orléans de Rothelin*⁴ beaucoup de manuscrits qui devaient venir du cabinet de Foucault : par exemple, une collection de pièces sur l'histoire, le droit public et l'administration de la France, composée d'environ 180 volumes in-folio, dont plus de 120 reliés en maroquin rouge⁵; la bible de Charles V⁶; le missel de Sherbourne⁷; les Coutumes de Toulouse⁸; un Josèphe⁹; un recueil en treize volumes in-4^o des chartes, titres et états concernant les bénéfices, abbayes, prieurez, etc. du Cotantin et autres lieux de Normandie¹⁰; les Mémoires sur Vire¹¹; l'histoire latine de Toustain de Billy¹²; les titres de la terre de M. Guillaume de Vernon, chevalier en Constantin, manuscrit sur vélin, in-4^o¹³. Ajoutons à cette liste un Origène¹⁴, un saint Jérôme¹⁵ et les cartulaires des abbayes d'Acéy¹⁶ et de la Trinité de Caen¹⁷, dont l'abbé de Rothelin fit cadeau en 1736 à la bibliothèque du roi¹⁸.

Il ne faudrait pas prendre à la lettre le témoignage du P. Le Long, et s'imaginer que l'abbé de Rothelin ait recueilli tous les manuscrits de Foucault : plusieurs, et des plus importants, échurent à M. de Boze, qui en échangea quelques-uns contre des doubles de la bibliothèque du roi. C'est ainsi que nous acquîmes,

¹ Ms. français 4622.

² Ms. latin 3714. — Plus anciennement ce volume avait appartenu à Johannes Lassere Turonensis.

Ce passage est reproduit dans l'édition de Fontette, t. xvi.

³ Paris, 1746, in-8.

La partie la plus considérable de cette collection est indiquée dans le *Catalogue des livres de feu M. l'abbé d'Orléans de Rothelin*, p. 423 et suiv., n. 2905 à 3980.

⁴ *Ibid.*, n. 50.

⁵ *Ibid.*, n. 248.

⁶ *Ibid.*, n. 1474

⁷ *Catalogue des livres de feu M. l'abbé d'Orléans de Rothelin*, n. 3223.

⁸ *Ibid.*, n. 2954.

⁹ *Ibid.*, n. 3817.

¹⁰ *Ibid.*, n. 2953.

¹¹ *Ibid.*, n. 4418.

¹² Bibl. imp. ms. latin 1637.

¹³ Ms. latin 1878.

¹⁴ Ms. latin 5683.

¹⁵ Ms. latin 5650.

¹⁶ En 1736, l'abbé de Rothelin offrit au moins sept manuscrits à la bibliothèque du roi, les n^{os} 1637, 1878, 2774 A, 5436 A, 5436, 5650 et 5683 du fonds latin.

en 1728⁽¹⁾, un registre de la correspondance de Foucault pendant son intendance de Montauban⁽²⁾ et quatre portefeuilles remplis de mémoires et de dessins relatifs à la basse Normandie⁽³⁾. Un second échange, conclu, en 1738, avec M. de Boze, nous procura le manuscrit autographe des Mémoires de Foucault⁽⁴⁾, qui ont été récemment publiés par M. Baudry, dans la collection des Documents inédits.

L'abbé de Rothelin et M. de Boze ne purent empêcher que beaucoup des manuscrits de Foucault ne fussent perdus pour la France⁽⁵⁾. Un assez grand nombre figurent sur le catalogue de la bibliothèque de Jean-Pierre de Ludewig, imprimé en 1745⁽⁶⁾, et l'on en retrouve aujourd'hui dans divers dépôts d'Angleterre⁽⁷⁾, d'Écosse⁽⁸⁾, de Hollande⁽⁹⁾, d'Allemagne⁽¹⁰⁾ et de Danemark⁽¹¹⁾.

Après l'échange conclu avec M. de Boze, je ne vois à noter pour l'année 1728 que le changement des estampilles de la Bibliothèque. Les nouvelles commencèrent à être employées au mois d'avril⁽¹²⁾.

De l'année 1728 il nous faut passer à l'année 1730. A cette date, nous avons à enregistrer l'entrée de trois volumes de dépêches originales du xvi^e siècle, qui avaient été présentées au cardinal de Fleury par un prêtre de Rouen, nommé Noel⁽¹³⁾, et d'un registre de Philippe-Auguste légué par Rouillé du Condray, con-

⁽¹⁾ Sur l'échange de 1728, voy. le ms. latin 17173, fol. 101 et suiv.

⁽²⁾ Ms. français 4303.

⁽³⁾ N. 4899-4903 du fonds français.

⁽⁴⁾ Ms. français 6700.

⁽⁵⁾ Aux mss. de Foucault que j'ai déjà cités comme appartenant à la Bibliothèque impériale, il faut ajouter le n° 6040 du fonds latin, qui nous a été donné par Lancelot, et le n° 17732 du même fonds, qui a fait partie de la collection de M. Lever. — Le ms. 685 du *Catalogue des mss. de Lyon*, publié par Delandine, vient de Foucault.

⁽⁶⁾ *Catalogus prestantissimi thesauri librorum typis vulgatarum et manuscriptorum Joannis Petri de Ludewig*. Halle-Magdeburgica, 1745; quatre parties in-8°. La quatrième partie, composée de 160 pages, est consacrée aux manuscrits; les n° 437, 525, 538, 540, 554, 558, 562, 568, 577 et 595 sont indiqués comme venant de Nicolas-Joseph Foucault.

⁽⁷⁾ Vient de Foucault les mss. harléiens 4321, 4328, 4386, 4387, 4389 et 4487 (*Documents inédits, Rapports au ministre*, p. 115); le ms. 317 du fonds Burney; les n° 145, 164 et 173 de l'Append. de lord Ashburnham.

⁽⁸⁾ La bibliothèque des avocats d'Édimbourg possède un manuscrit de Perceval le Gallois qui a appartenu à Foucault (*Documents inédits, Rapports au ministre*, p. 212 et 242).

⁽⁹⁾ Voir à Leyde les n° 324, 405, 407, 441, 461 et 467 du supplément dont le catalogue a été publié en 1852 par Geel; et à Deventer un manuscrit de Jean d'Abbeville, que les religieux de Troarn donnèrent en 1704 à Foucault; *Catal. bibliothecæ Daventr.* (Deventer, 1864), I, 243, n. 1762. — On dit qu'il existe à la Haye, dans la collection de Meerman, le tome I d'une Cité de Dieu faite pour Philippe de Comynes, qui a appartenu à Foucault.

⁽¹⁰⁾ Mss. 80 et 894 de Leipzig; Naumann, *Catal. libr. mss. biblioth. Lipsiensis*, p. 25 et 224. — Ms. 271 de la bibliothèque académique de Gießen; Adrian, *Catal. cod. mss. biblioth. Academia Gissensis*, p. 87. — Apocalypse en français de la bibl. de Dresde; voy. Hennin, *Mouvements*, V, 164. — M. de Savigny possédait le bréviaire d'Marie, cité plus haut, p. 375, n. 2. — Voy. le catalogue des mss. de Sellius vendus à Leipzig en 1737; catalogue dont la bibliothèque de Dresde possède un exemplaire où sont indiquées les collections dans lesquelles sont passés les mss. de Sellius.

⁽¹¹⁾ Abrahams, p. 33, 94, 163, 114, 127 et 140.

⁽¹²⁾ Registre des lettres de Bignon, au 11 avril 1728.

⁽¹³⁾ Sur ce recueil de lettres, voy. la Correspondance de Montfaucon, XI, 21 et suiv. (Ms. français 17711).

sciller d'État⁽¹⁾. Vyon d'Hérouval avait donné ce dernier volume à Rouillé du Coudray avec plusieurs manuscrits, et notamment le registre du chancelier Pierre Doriole, qui est aujourd'hui classé sous le n^o 10187 du fonds français⁽²⁾.

VI.

MISSION DE SEVIN ET DE FOURMONT. 1727-1730.

Mission
de
Sevin et Fourmont.

En 1727, plusieurs circonstances semblaient devoir favoriser les recherches qui seraient entreprises à Constantinople et dans les provinces soumises à la domination du Grand Seigneur. L'abbé Bignon obtint du comte de Maurepas les fonds nécessaires pour les explorations qu'il avait en vue, et qui furent confiées à l'abbé Sevin et à l'abbé Fourmont. Ces deux savants, partis de Paris le 1^{er} septembre 1728, ne rentrèrent en France qu'au mois de juillet 1730. Fourmont s'occupa principalement de recueillir des médailles et des inscriptions; Sevin se donna tout entier à la recherche des manuscrits. Je ne puis mieux faire que de reproduire la relation abrégée de son voyage, telle qu'il la communiqua en 1736 à ses confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres⁽³⁾.

Résumé
du
rapport de Sevin.

M. l'abbé Bignon reçut en 1727 une lettre de Zaïd-Aga, qui laissoit entrevoir quelques espérances de pénétrer dans la bibliothèque du Grand Seigneur, ou plus tost dans celle des anciens empereurs grecs, qui, lors de la prise de Constantinople, fut soigneusement conservée par le commandement exprès de Mahomet II. On pouvoit se flatter d'y trouver plusieurs de ces ouvrages dont on regrette si justement la perte : la bonne volonté de Zaïd-Aga sembloit promettre des facilités pour réussir; et, quoiqu'on eût de fortes raisons de croire que cette bibliothèque ne subsistoit plus, l'amour du bien public l'emporta sur ces considérations, et on se détermina à faire des tentatives, qui, à tout prendre, ne devoient pas estre entièrement infructueuses : il étoit difficile que les Grecs n'eussent pas conservé quelques manuscrits; et, dans le dessein de recouvrer au moins cette partie, le roy fit l'honneur à M. l'abbé Sevin de luy en confier l'exécution, et quelques jours après M. l'abbé Fourmont luy fut adjoint.

Ils arrivèrent l'un et l'autre à Constantinople au commencement de décembre 1728. Le mois suivant, M. Fourmont passa en Morée, où ne trouvant point de manuscrits, non plus que dans l'Attique, qu'il avoit parcourue, il n'y a sorte de peines, de fatigues et même de dangers qu'il n'ait essayez pour rassembler un nombre prodigieux d'inscriptions et de médailles, et faire, en matière de géographie surtout, d'importantes découvertes⁽⁴⁾.

¹ Voy. mon *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. xiii. Ce registre forme aujourd'hui le n^o 23 du Trésor des chartes.

² Nous avons (ms. latin 17173, fol. 120 et 121) un état des manuscrits de Rouillé du Coudray, parmi lesquels j'ai remarqué les suivans : -Liber principum, ms. sur parchemin, folio, en bazane -blanc, original; — Registrum 84 chartarum

ann. 1354, 1355 et 1356, ms. sur parchemin, -folio, original; — Chartulaire de Champagne, autrement dit Liber principum, copie de l'original -de la Chambre des comptes, folio; — Chartulaire -d'Angleterre, *

³ *Mém. de l'Académie des inser.* VII, *Hist.* 334 à 343.

⁴ Les copies d'inscriptions rapportées par Four-

M. l'abbé Sevin, de son côté, songea à faire une étroite liaison avec le docteur Fonseca, dont l'amitié luy estoit absolument nécessaire. Des connoissances très estendues en tout genre luy ont concilié les bonnes grâces des principaux seigneurs de la Porte, et il se trouvoit par là plus à portée que personne de contribuer au succès que la cour attendoit de luy. Leurs premiers entretiens roulèrent sur différents articles, qui, en faisant connoître par degrez son dévouement au service de la France, le persuadèrent qu'il ne courroit aucun risque de luy expliquer les motifs de ce voyage, et il ne luy en fit plus mystère. M. Fonseca apprit alors à M. Sevin que la bibliothèque des empereurs grecs avoit subsisté jusqu'au règne d'Amurat IV; que ce prince, quoyque Mahométan peu scrupuleux, estoit néanmoins sujet à de violents accès de dévotion, et que, dans un de ces accès, il avoit sacrifié les livres de la bibliothèque à la haine implacable dont il estoit animé contre les Chrestiens. Quelque positif que fût ce témoignage, M. l'abbé Sevin le pria de faire de nouvelles perquisitions dans une affaire à laquelle tous les sçavans prennent tant de part. « Il n'est permis ny à vous ny à moy, luy dit-il, de ne l'avoir pas suivie avec toute la vivacité imaginable. Peut-estre même, luy ajouta-t-il, que tous les livres qui composoient « cet immense recueil n'auront pas esté consumez par les flammes. » Là dessus, il promit de continuer ses recherches. M. l'abbé Sevin avoit engagé à peu près dans le même temps Mustapha-Effendi à le servir de tout son crédit : il estoit très bien auprès du grand chancelier, dont la familiarité lui attiroit beaucoup de considération; moins ignorant que le commun des Turcs, charmé de faire plaisir, et plus encore de s'instruire luy-même, il mit en mouvement plusieurs de ses amis, le tout inutilement, et il fit la même réponse que le docteur Fonseca, qui de son côté ne fut guères plus heureux. Le précepteur des enfans du Grand Seigneur, auquel il s'estoit adressé, l'assura que dans le serraïl il ne restoit plus que les tablettes, et qu'aucun des manuscrits n'avoit échappé aux flammes. Malgré ces témoignages, dont la vérité paroissoit incontestable, les Juifs, les Chrestiens et les Turcs sont tous également persuadez de l'existence de cette bibliothèque : il n'en faut pas estre surpris, ce qui se passe dans l'intérieur du serraïl ne vient presque jamais à la connoissance du public; d'ailleurs on trouveroit à peine dix hommes en ce pays-là qui donnassent la moindre attention à la perte des manuscrits les plus rares. La tradition la plus universellement reçue est que la bibliothèque des empereurs grecs se gardoit dans les appartemens du Grand Seigneur; il y a néanmoins des gens qui prétendent que Mahomet II avoit déposé et les livres et les ornemens de l'église patriarchale dans un endroit souterrain du palais; ils ajoutent que quelques ouvriers, chargez d'en reprendre les murs, ayant enfoncé une armoire, il en estoit sorti un serpent, dont la piqueüre avoit fait expirer dans le moment deux de ces ouvriers. Comme ce récit a tout l'air d'une fable, M. l'abbé Sevin employa différentes personnes, dont les recherches aboutirent à luy apprendre que ces bruits estoient sans fondement. Mustapha-Effendi, qui s'estoit meslé de cette affaire, voulut bien encore, à sa sollicitation, examiner la bibliothèque que Sultan Selim a établie. Elle consiste en trois ou quatre mille volumes. Il s'estoit imaginé que dans ce nombre il pourroit s'estre glissé par hazard quelques manuscrits grecs et latins, mais il fut trompé dans ses conjectures : on déterra à la vérité quatre volumes qui n'estoient ni tures, ni arabes, ni persans; mais il parut à l'inspection que ces quatre volumes n'estoient que des registres enlevéz antrois de la chancellerie de Venise.

Ainsi s'évanouirent toutes les espérances fondées sur les lettres de Zaid-Aga, et M. l'abbé Sevin se trouva dans la triste nécessité de se borner aux recherches et aux acquisitions particulières. Quoyque la plupart des manuscrits soient périés par les incendies et par la négligence des

Orientaux, il ne désespéra pas cependant de recouvrer quelques morceaux dignes de tenir leur place dans la bibliothèque du roy : ce n'est pas qu'il comptât beaucoup sur les manuscrits grecs. le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, les rassembloit de toutes parts depuis vingt ans ou environ ; il n'est pas de coin dans la Grèce qu'on n'ait fouillé par ses ordres ; et ses compatriotes, parmi lesquels il passoit pour un prodige de sçavoir, travailloient à l'envi à satisfaire sa curiosité : elle luy coûtoit des sommes immenses, il prodiguoit l'argent, et ses libéralitez luy avoient assuré la possession d'une quantité considérable de manuscrits grecs et orientaux. Le catalogue en seroit fort curieux, et M. l'abbé Sevin voulut l'engager par les motifs les plus pressans à le luy communiquer : malheureusement, occupé du soin d'acquérir, il avoit négligé de faire un estat de ses livres ; il luy respondit qu'ils estoient entassez pesle-mesle dans un magasin, et en même temps il luy envoya un manuscrit en lettres onciales et chargé de figures sur toutes les pages. Ce manuscrit contient des parallèles tirez de divers traités des Pères, ouvrage qui a servy de modèle à celui que saint Jean Damascène nous a donné dans le même goût. En revanche, M. l'abbé Sevin luy fit présent, quelques mois après, d'un exemplaire des Conciles impriméz au Louvre. Ce commerce s'est soutenu depuis avec beaucoup de régularité, et dans les dernières lettres qu'il a reçues de ce prince, il l'exhortoit à le continuer lorsqu'il seroit de retour en France, et finissoit par luy promettre des manuscrits encore plus rares que celui dont on vient de parler ¹.

Pendant cet intervalle, M. l'abbé Sevin avoit travaillé à s'insinuer dans les bonnes grâces des patriarches de Constantinople et de Jérusalem : de là dépendoit en partie la réussite de certains projets qu'il avoit formez : ces deux prélatz sont, en quelque manière, les souverains de la nation grecque. Malgré tous les égards que le patriarche de Constantinople luy marqua dans une première visite, il ne laissa pas d'entrevoir cet esprit de défiance et de jalousie qui fait le caractère distinctif des Grecs : il falloit au moins l'empêcher d'estre contraire : dans ce dessein, M. l'abbé Sevin l'entretint de ses liaisons avec le drogeman de la Porte, dont il appréhende extrêmement le crédit, et dès le lendemain ce drogeman eut la bonté de luy témoigner combien il prenoit de part à ce qui regardoit M. l'abbé Sevin.

L'accueil que luy fit le patriarche de Jérusalem fut également poli, mais beaucoup plus sincère : il aime la France, et fait un cas particulier des gens de lettres, luy-même les a cultivées avec succès, et après le prince de Valachie il n'y a personne dans le Levant qui soit plus habile que ce prélat. Le sujet du voyage ne luy estoit point inconnu, et, bien loin d'en estre allarmé, il avoua ingénument que, si la Grèce devoit sa réputation aux excellentes productions des Grecs anciens, elle estoit redevable de la conservation de ces mêmes productions à la générosité des rois de France, qui, non contents de les rassembler, les avoient rendues immortelles par de superbes impressions. L'abbé Sevin luy dit alors que le roy, à l'exemple de ses aïeux, se proposoit de sauver du naufrage ce qui restoit de plus précieux dans le Levant, et que là-dessus il n'avoit jamais douté que Sa Béatitude ne concourût volontiers à faire réussir un projet utile à l'Église et glorieux à sa nation. Ces paroles achevèrent de le persuader, et depuis il a saisi avec ardeur toutes les occasions qui se sont présentées de luy procurer les avantages qu'il s'estoit promis de son amitié ; et il tient de sa libéralité une liturgie de saint Jean Chrysostome, qui n'a guères moins de sept cens ans, un manuscrit de saint Grégoire de Nazianze ², orné de figures, et accompagné de scholies, un lectionnaire esclavon très ancien, et les *Amphilochia* de Photius, ouvrage sçavant, et qui mériteroit de voir le jour. A ces manuscrits il a joint quelques

¹ Il est mort incontinent après le retour de M. l'abbé Sevin.

² Ce volume porte aujourd'hui le n° 543 dans le fonds grec.

traitez de sa façon, imprimée en Valachie; et, M. l'abbé Sevin luy ayant insinué, peu de temps avant son départ, qu'il seroit bien aisé de faire transcrire un Homère manuscrit, le principal ornement de sa bibliothèque, non seulement il le permit, mais il eut encore la bonté de l'assûrer que, content de la copie, il remettroit l'original à M. de Villeneuve, ambassadeur de France à la Porte; cet Homère peut avoir quatre cens ans, la paraphrase et les scholies dont il est enrichi luy donnent un nouveau mérite.

Ce ne fut pas le seul fruit de ses liaisons avec le patriarche de Jérusalem: les Grecs dans la suite furent plus traitables et plus dociles; il visita tranquillement les monastères qui sont aux environs de Constantinople, et les supérieurs ne luy firent pas la moindre difficulté. Il eut le bonheur de dérober dans ces couvens quelques morceaux de saint Chrysostome qui n'ont point esté publiés. Ses courses luy produisirent encore les discours de ce Père contre les Juifs: les manuscrits en sont extrêmement rares, ainsi que ceux de Théodoret, quand ils ont une certaine antiquité; il luy en est tombé entre les mains cinq gros volumes, tous très anciens. Ce fut dans les mêmes endroits qu'il trouva le Roman de Josaphat, et un Commentaire sur saint Luc, qu'il croit de Titus, évêque de Bostres; l'un et l'autre paroissent estre du dixième siècle. Le premier est chargé de miniatures, la plupart très bien conservées.

La récolte auroit sans doute esté plus abondante si les Grecs n'estoient pas livrez aujourd'huy à l'ignorance la plus grossière; leurs manuscrits sont enfermez d'ordinaire dans une chambre très mal propre, et c'est la chambre du couvent la moins fréquentée; personne ne s'avise de les lire, et ils sont en proye aux insectes et à la pourriture. Dans un monastère de l'Isle des Princes, on luy fit voir près de deux cens manuscrits, et parmi ce grand nombre de volumes il ne luy fut pas possible de rassembler trente feuilles qui fussent entières. Un jour qu'il se plaignoit amèrement au patriarche de Jérusalem de cette négligence de sa nation, il luy raconta le fait que voici: «Lorsque j'allois prendre possession de mon siège, luy dit-il, le hasard me conduisit dans un monastère, où je fis la découverte d'une chambre remplie de manuscrits: mes affaires ne me permettant pas de les transporter alors, je remis la partie à une autre fois. Quelque temps après, je revins dans la même maison, mais les manuscrits estoient disparus. Je les demanday au supérieur, il me répondit naïvement que depuis peu ils avoient reçu un novice, et que faute de chambre ils avoient jetté dans la rivière, qui couloit au pied du couvent, de vieux parchemins absolument inutiles à la communauté.»

Il est aisé de juger par ce récit combien il seroit important d'enlever le peu de manuscrits qui restent dans le Levant. L'exécution d'un semblable projet ne laissoit pas d'avoir ses difficultés. Le point essentiel estoit d'establir de bonnes correspondances, M. l'abbé Sevin en conféra avec M^r l'ambassadeur, qui, jaloux de la gloire du nom françois, a toujours pris extrêmement à cœur le succès de ce voyage. Il écrivit sur le champ à ceux de nos consuls et de nos missionnaires qu'on jugea les plus propres à se bien acquitter d'une commission si délicate, et leurs perquisitions n'ont point esté inutiles. M. l'abbé Sevin avoit envoyé à peu près dans le même temps deux Grecs en différents cantons où les François n'ont aucun commerce, et c'est aux soins des uns et des autres que nous sommes redevables de plusieurs manuscrits très anciens: tels sont des commentaires sur les Évangiles, inconnus jusqu'à présent, des scholies sur les psaumes, pleins de fragments d'auteurs qui ne subsistent plus aujourd'huy, l'Histoire l'Asiatique de Pallas, les discours ascétiques d'Isaac, évêque de Ninive, ceux de saint Macaire, les ouvrages de saint Ephrem, l'Histoire de la guerre des Juifs par Josèphe, celle d'Alexandre par Arrien, un gros recueil de plus de trente morceaux d'écrivains divers, sans parler d'un grand nombre d'autres volumes qui ne leur sont point inférieurs.

Le dessein de l'auteur de cette relation n'estant pas de donner un catalogue suivi de tant de volumes, il passe aux manuscrits arméniens acquis partie à Constantinople, partie dans les autres

villes de la domination du Grand Seigneur. Le plus considérable de tous, sans contredit, est le Giarrantir : c'est un volume long de deux pieds cinq pouces, large d'un pied dix pouces et épais d'un pied deux pouces. On juge aisément qu'un tel livre doit renfermer bien des choses, aussi y trouve-t-on une collection des conciles tenus en Arménie, l'histoire de ces peuples, et plusieurs traités de leurs plus anciens docteurs, même de ceux qui ont vécu avant le concile de Chalcedoine. Ce fut alors que les Arméniens se déclarèrent en faveur d'Eutyche et de Dioscore : ennemis irréconciliables de l'église grecque depuis ce temps-là, ils l'ont attaquée par des écrits sanglants, et on n'a négligé aucun de ceux qu'il a été possible de recouvrer. Les ouvrages de ces anciens hérétiques sont très propres à réfuter les opinions erronées des novateurs : un dogme reçu dans toutes les communions du Levant est un dogme dont la vérité ne sauroit estre contestée à l'église romaine. Au reste, on ne s'est pas attaché à ces volumes-là seuls, on a rassemblé de plus un grand nombre de morceaux qui regardent l'histoire, la philosophie et l'astronomie. N'oublions point icy le rituel arménien, le martyrologe de la même nation, un lectionnaire en lettres onciales et qui n'a guères moins de mille ans d'ancienneté, les ouvrages de saint Grégoire l'Illuminateur, auteur du troisième siècle, et ceux de Moïse, religieux célèbre qui a fleuri dans le sixième.

Peut-estre que M. l'abbé Sevin auroit poussé plus loin ses découvertes en ce genre sans la mort imprévue du patriarche d'Arménie. Il faisoit sa résidence ordinaire dans le couvent d'Exmiasin, riche, à ce qu'on prétend, en manuscrits extrêmement rares. Une personne connue de M. l'abbé Sevin estoit fort étroitement liée avec ce prélat, et il y avoit beaucoup d'apparence que des sollicitations vives le détermineroient à communiquer des trésors dont ils ignorent entièrement le prix. Il ne comptoit guères moins sur un dépôt qui se conserve à Boccara, ville des Tartares Usbegs : c'est là que Tamerlan avoit transporté les manuscrits des peuples divers que ses armes luy avoient assujettis. Ce qu'il en dit est fondé sur une tradition universellement répandue parmi les Arméniens : ils assurent que plusieurs de leurs marchands ont vû une quantité prodigieuse de volumes dans la tour du palais de Boccara. On sçait bien que ces sortes de traditions sont quelquefois très justement suspectes : il est néanmoins important au bien des lettres de les approfondir : dans cette vue, il proposa à des négocians arméniens, qui font ordinairement ce voyage, de se charger de ces précieuses marchandises, et ils luy répondirent les uns et les autres qu'un semblable projet ne pouvoit s'exécuter quant à présent, que depuis la dernière révolution de Perse les chemins estoient impraticables, et que vainement ils tenteroient de pénétrer dans la Tartarie.

Il reste maintenant à rendre compte des manuscrits arabes et persans acquis pendant son séjour au Levant : il commence par un morceau que l'on croit unique dans l'Orient, et cela par le soin que les Musulmans ont pris de supprimer un livre dont les principes sont diamétralement opposés à ceux de Mahomet. Il contient le système du magisme, dont les Persans faisoient profession avant la naissance du fameux Zoroastre. L'original ne subsiste plus, il ne s'en est conservé que la traduction donnée vers le commencement du douzième siècle par un nommé Eboul, précepteur du sultan qui régnoit alors dans la Perse. Cet ouvrage excita de grandes rumeurs, et le sultan se vit obligé de sacrifier le malheureux Eboul aux ressentiments des docteurs de la loy mahométane. Un manuscrit si curieux mériteroit de devenir public, ainsi que plusieurs de ceux qui luy sont tombez entre les mains. Quoy de plus intéressant, par exemple, que l'histoire de l'Égypte de Saïoulli en sept volumes in-folio? L'auteur y décrit et les actions éclatantes des soudans et ce nombre prodigieux de merveilles qui donnent à ce royaume la supériorité sur les pays de la terre les plus renommés ; il les avoit examinés en homme habile, et ses récits doivent estre infiniment plus exacts que ceux de nos voyageurs modernes, qui, moins heureux que luy, n'ont en ni la liberté ni la commodité de parcourir tous les coins et les recoins de l'Égypte. Leurs tentatives sur l'Abysinie ont esté encore plus infructueuses ; on ne connoit guères

aujourd'hui que le nom de cet empire et des contrées qui le contiennent; la description de ces différents pays, qui comprend aussi sept volumes in-folio, seroit, si on ne se trompe, également digne de l'impression. On doit penser la même chose de plusieurs autres morceaux, qui ne le cèdent point à ceux dont on vient de faire mention : les principaux sont l'histoire de Perse, des Indes, des rois d'Arabie, de ceux de Jérusalem, du Khorasan, des califes, des princes qui ont régné dans l'Asie, des empereurs grecs, de la conquête de l'Yémen, de l'Andalousie, de l'Afrique, des rois d'Amasie, les schérifs; l'histoire de la Chine, du Mogol et des Juifs, la généalogie des Kams de Tartarie; les anecdotes de ce qui s'est traité de plus secret entre les rois d'Égypte et ceux de Jérusalem, et les lettres de Tamerlan à divers princes de son temps.

Dans la juste crainte d'ennuyer par de simples titres, on passe sous silence quantité d'autres monuments historiques, et on ne parle pas non plus des voyages composez par les Arabes et des traités d'astronomie que M. l'abbé Sevin a découverts. Il n'a pas tenu à luy qu'il ne recouvrait les traductions arabes des anciens mathématiciens et philosophes de la Grèce; mais, malgré tous ses efforts, il ne luy a pas été possible de dérober un seul volume de ces versions, et il seroit tenté de croire que les Musulmans des derniers siècles, moins curieux que leurs ancêtres, ont négligé de conserver des ouvrages si précieux. Voici sur quoy il fonde sa conjecture : il demanda un jour à Sat Effendi, adorateur d'Aristote, les livres des républiques publiez par ce philosophe; sa réponse fut qu'il avoit en soin de les faire chercher dans tout l'Orient, et que ses perquisitions avoient été inutiles : peut-estre ne le seront-elles pas toujours.

M. l'abbé Sevin a rapporté en France environ six cens manuscrits, et les correspondances qu'il a établies dans toutes les différentes provinces de l'Orient en ont déjà procuré et en assurent encore un grand nombre. Comme nos recherches embrassent généralement toutes les langues de ces pays-là, Grec, Turc, Arabe, Persan, Syriaque, Chaldéen, Arménien, Géorgien, Copte et Abyssin, il est difficile que chacune de ces langues en particulier ne fournisse des morceaux qui pourront contribuer à étendre et nos lumières et nos connoissances.

Les renseignements consignés dans la relation qu'on vient de lire se retrouvent plus en détail dans la correspondance que l'abbé Sevin entretenait avec le comte de Maurepas et dont la Bibliothèque impériale possède une copie. Cette correspondance révèle de curieuses particularités qui devaient être passées sous silence dans une relation imprimée. Voici, par exemple, le piquant récit des tentatives qui furent faites en 1729 pour ramasser des manuscrits dans quelques cantons de la Thessalie. Il nous est fourni par la lettre que Sevin adressa au comte de Maurepas le 2 décembre 1729.

Voicy une liste de manuscrits plus ample qu'aucune de celles que j'ay eu l'honneur de vous envoyer jusqu'à présent. Mais, sans un malheur qui nous est arrivé, la récolte auroit été et plus riche et plus abondante, du moins par rapport au grec. Il me souvient de vous avoir marqué dans ma dernière lettre qu'un papas, à ma sollicitation, avoit entrepris le voyage de certains cantons de la Thessalie absolument impraticables, et que ce papas, de plus, avoit engagé le métropolitain de Xanthi à luy procurer les manuscrits qui se trouveroient dans les monastères de sa dépendance, et, comme les évêques de ces pays-cy ne se déterminent à faire de bonnes œuvres que par des motifs d'intérêt, notre Grec avoit été obligé de luy promettre dix écus de chaque volume, en se réservant néanmoins la liberté de ne prendre que ceux qui luy conviendroient. Les préliminaires réglés, ils ont entamé la visite des couvents, dont le métropolitain a volé sans

scrupule les manuscrits les plus précieux. A quelques lieues de Bouru, le papas, qui vouloit se transporter dans des endroits qu'on luy avoit indiqués, supplia l'archevêque de luy envoyer les livres à la Cavalle, et que là il luy compteroit la somme dont ils estoient tombé d'accord. Dieu n'a pas béni l'ouvrage. Les livres ont été embarqués, et avec eux le neveu du métropolitain, chargé de 600 piastres, que son oncle avoit rassemblées de la vente des sacremens et des bénéfices. Le bâtiment étoit à peine en mer, qu'il s'est élevé un orage furieux, et les flots ont englouti le neveu, l'argent et les livres. Je le regrette au delà de ce que je puis vous exprimer. Mon Grec, moins ignorant que ses compatriotes, et qui avoit examiné sur les lieux les manuscrits en question, prétend que la plupart étoient des ouvrages historiques. De la manière dont il s'explique, quelques uns appartenoient à la byzantine, et les autres remontoient à des tems plus reculés; il ne m'a pas été possible de rien tirer de plus précis. Les commencemens manquent à la plupart des anciens manuscrits, et il faut des connoissances supérieures à celles de ces gens cy pour deviner à la simple lecture de ces ouvrages quels en peuvent être les auteurs. D'ailleurs, il ne comptoit pas sur un naufrage; aussy sa surprise a été extrême lorsqu'à la Cavalle on luy a appris ces mauvaises nouvelles. Dans le moment de son arrivée, il est venu un homme de la part du métropolitain luy demander le payement des vingt-cinq manuscrits dont le naufrage nous a privés. A quoy il a répondu que, la marchandise n'ayant pas été livrée, les conventions devenoient nulles, et qu'indépendamment de cela l'archevêque ne pouvoit en conscience exiger de l'argent de choses qui ne luy avoient pas coûté une obole. Là dessus la dispute s'est échauffée; on l'a menacé de l'appeller en justice, et luy, qui ne se sentoît pas le plus fort dans un pays où son adversaire a du crédit, s'est retiré tout doucement à Constantinople, persuadé que le métropolitain n'osera pas l'y inquiéter, dans la crainte que l'enlèvement des manuscrits ne luy fasse auprès du clergé une affaire très-sérieuse. Il est, outre cela, très-résolu de l'attaquer du côté des mœurs, et il se croit en état de prouver, par les attestations de quelques chirurgiens de sa connoissance, que les attraits du plaisir ont fait oublier quelquefois à Sa Révérence les préceptes de l'évangile et les devoirs de sa profession. A eux le débat; je ne veux point entrer dans de si vilaines discussions, et il me convient quant à présent de ménager l'archevêque: la visite de son diocèse n'est pas entièrement achevée, et il y reste encore des monastères qui n'ont pas été fouillés. Dans l'espérance d'y faire quelques découvertes, ou plutôt dans la vue de ne rien négliger, j'ay détérré l'un des amis du métropolitain, et cet ami luy a écrit que le moyen le plus sûr de nous engager à luy rendre justice étoit de rassembler un nombre raisonnable de manuscrits, de les luy adresser, et que dans ce cas là il ne doutoit pas que je ne me prètasse volontiers à luy donner toute la satisfaction qu'il pouvoit naturellement désirer. Nous scavons dans peu l'effet que cette lettre aura produit. Les ecclésiastiques de ce pays cy sont extrêmement avares, et peut-être que les raisons d'intérêt ranimeront le zèle de l'évêque, ou du moins sa colère contre notre Grec se ralentira, et celui-cy y gagnera du tems, ce qui dans de semblables affaires est quelquefois de grande importance. Je serois mortifié qu'on inquiétât le papas à mon occasion: il n'a pas tenu à luy de nous procurer des morceaux dignes de la curiosité du public, et, à en juger par les apparences, il y en avoit quelques uns de cette espèce parmi ceux qui sont périés par la tempeste. Malgré cette perte, il n'a pas laissé de nous rapporter une douzaine de manuscrits passables, et il m'a fait présent de huit autres, dont il est redevable à la libéralité de quelques particuliers. Ce ne sont que des livres d'église, mais qui, quoique peu considérables par eux-mêmes, peuvent néanmoins contribuer à éclaircir les usages et les sentimens des Grecs depuis leur séparation d'avec les Latins. Au reste, l'achat des morceaux en question et les dépenses du voyage, auquel il a fallu employer quatre mois, ne montent qu'à 210 piastres. Il seroit difficile de travailler à meilleur marché. Que si cette tournée ne nous a pas beaucoup enrichi, la disette actuelle des bons manuscrits en est la seule cause.

La mission de Sevin procura à la Bibliothèque environ six cents volumes: il est juste d'y ajouter un certain nombre de manuscrits grecs et orientaux dont l'acquisition fut faite d'après les instructions qu'il avait laissées à Constantinople avant de rentrer en France.

L'ambassadeur, M. de Villeneuve, qui avait appuyé de tout son crédit les deux savants missionnaires, n'oublia pas après leur départ la bibliothèque du roi, dont ils lui avaient si souvent parlé. Il entama, en 1731, des négociations qui ne tendaient à rien moins qu'à enrichir la France des manuscrits amassés par l'hospodar de Valachie.

« Dès le premier moment que je fus instruit de la mort du prince de Valachie, j'écrivais-il le 15 avril 1731, je pensay à faire l'acquisition de sa bibliothèque, j'essayai de la persuader qu'elle seroit recue avec honneur dans la bibliothèque du roy. Je pris même d'abord toutes les mesures nécessaires pour n'être pas prévenu par les autres nations, que je crois n'être pas moins empressées que nous d'en faire l'acquisition. Ma prévoyance n'étoit pas mal fondée, parce qu'il fut fait des démarches de la part des Anglais, de l'empereur et même du pape, à cette intention. Mais mon activité sur cet article s'est trouvée inutile, le fils du prince de Valachie n'étant pas dans l'intention de s'en défaire. Je ne dois pas même me flater qu'il y puisse être contraint dans la suite, son père luy ayant laissé des biens très considérables. J'ay scu d'ailleurs que toute la nation grèque s'étoit unie pour l'engager à la conserver⁽¹⁾. »

Une dernière conséquence de la mission de Sevin et de Fourmont fut l'envoi de différentes traductions faites par les jeunes de langues de France à Constantinople. Depuis 1733 jusqu'en 1737, le comte de Maurepas en transmit cinquante-huit, qui furent à la Bibliothèque le noyau d'un fonds de traductions d'ouvrages orientaux.

VII.

MANUSCRITS DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES. 1730.

Au commencement de l'année 1730, on distribua dans Paris une brochure intitulée : *Bibliotheca insignis et regalis ecclesie sanctissimi Martialis Lemoricensis, seu Catalogus librorum manuscriptorum qui in eadem bibliotheca asservantur*⁽²⁾. Elle contenait la notice de deux cent quatre manuscrits, et se terminait par une invitation aux amateurs d'aller s'informer du prix et des conditions de la vente chez les frères Barbon, libraires de la rue Saint-Jacques. L'abbé Bignon se mit aussitôt en rapport avec les chanoines de Saint-Martial; il les décida à envoyer leurs manuscrits.

⁽¹⁾ Lettre de M. de Villeneuve à l'abbé Bignon, du 15 avril 1731.

⁽²⁾ Paris, Barbon, 1730, in-8 de 27 pages. Voy. plus loin, p. 396.

qui furent reçus à la Bibliothèque le 5 septembre 1730. L'abbé de Targny les estima 3,000 livres; le ministre en fit donner 5,000 aux chanoines⁽¹⁾.

Quoique peu nombreux, les manuscrits de Saint-Martial formaient l'une des plus précieuses collections dont la Bibliothèque pût s'enrichir. A peu d'exceptions près, ils appartiennent tous à la période comprise entre le ix^e et le xiv^e siècle. L'abbé Lebeuf y fit, le premier, d'intéressantes découvertes, et, malgré les travaux de plusieurs générations de savants, la mine est loin d'être épuisée : à chaque instant il faut recourir aux manuscrits de Saint-Martial, soit pour vérifier le texte des auteurs ecclésiastiques, soit pour étudier la liturgie et les origines religieuses de notre théâtre, soit pour essayer le déchiffrement des neumes, soit pour traiter certaines questions de paléographie et d'histoire de l'art, soit encore pour recueillir les légendes du moyen âge et débrouiller les annales du xi^e, du xii^e et du xiii^e siècle, soit enfin pour saisir les premières manifestations de la langue vulgaire. Rien n'est à négliger dans ces manuscrits, dont les gardes et les marges ménagent au lecteur les surprises les plus vives et les plus variées. On y rencontre à chaque pas des chartes, des notes historiques et des fragments de tout genre, qui souvent se complètent les uns par les autres.

Presque tous les moines à qui nous devons ces monuments sont à jamais oubliés. J'ai cependant recueilli une certaine quantité de noms de copistes et de bibliothécaires : je vais en donner la liste par ordre alphabétique, en y mêlant le nom de quelques bienfaiteurs.

1. de Brucia, subprior. — Cet officier, qui vivait probablement au xii^e siècle, donna un missel écrit en gros caractères et un texte des évangiles : ces deux livres étaient ornés de couvertures d'argent⁽²⁾.

Adalbertus decanus. — Il fit faire le volume qui porte aujourd'hui le n^o 1969 du fonds latin. Au fol. 162 v^o de ce volume on lit : « Adalbertus decanus me fieri jussit. » Le manuscrit est du xi^e siècle.

Ademarus monachus. — Le manuscrit latin 1121, qui appartient à la même époque, paraît avoir été exécuté par deux moines nommés Adémar et Daniel. Cela résulte de ces trois souscriptions :

Ademarus monachus Sancti Marcialis. (Fol. 58.)

Ademarus monachus, Daniel monachus. (Fol. 60.)

¹ Sur l'acquisition des mss. de Saint-Martial, voy. les différentes pièces qu'on a réunies dans le ms. latin 9373.

² « Missale novum argentatum cum grossa littera et textum novum argentatum. » (Note du xi^e siècle, au commencement du ms. latin 5039.)

O Daniel monachus præluens dogmate Christi
 In mirabilibusque bonis, tu sis Ademari
 Pertractans actis, qui hunc librum rite notavit. (Fol. 79 v^o.)

On cite encore un moine Adémar qui mourut à Jérusalem en 1034, et qui avait fait faire une vie de saint Martial en lettres d'or ¹⁾.

Adeymarus monachus. — L'auteur du catalogue des manuscrits de Saint-Martial, imprimé en 1730, dit qu'on lisait autrefois à la fin du manuscrit 133 (aujourd'hui n^o 2353 du fonds latin) cette souscription : « Adeymarus, indignus presbyter et monachus, apud Engolismam librum hunc scripsi. »

Aimardus. — Suivant une note du xiv^e siècle, Aimard fit un *livre fleuri*, renfermant la vie de saint Martial ²⁾. Serait-ce une allusion à notre manuscrit latin 5296 A, qui contient la vie de saint Martial et dont les lettres sont extrêmement fleuries ?

Americus. — Il fit disposer une pièce voûtée dans laquelle les jeunes moines s'exerçaient à la lecture et au chant ³⁾.

Americus de Barrio. — Il laissa à l'abbaye de Saint-Martial un recueil de décrétales ⁴⁾.

Aimoinus. — J'ai relevé cette note dans le manuscrit latin 5564 : « Aimoinus fecit hunc librum. »

Aivaldus. — Voyez plus loin ⁵⁾, au mot *Josfredus*.

Arleius. — Voyez plus loin ⁶⁾, au mot *Petrus*.

B. de Tarn, armarius. — Son obit se célébrait le 18 mai ⁷⁾. Geoffroi de Vigeois ⁸⁾

¹⁾ « Anno gratie xxxiv obiit Ademarus monachus, qui jussit fieri vitam sancti Marcialis cum litteris aureis, et in Jerusalem migravit ad Christum. » (Note de Bernard Iter, publiée par M. Duplès-Agier, *Biblioth. de l'école des chartes*, 4^e série, t. 30, d'après le ms. latin 1338.)

²⁾ « Septimo idus augusti, Aimardus; iste fecit librum floridum, ubi est vita sancti Marcialis. » J'ai relevé cette note au commencement du ms. latin 5296.

³⁾ « Pridie nonas februarii, Americus; iste fecit armariam arcuatam ubi scola legit et cantat. » (Au commencement du ms. latin 5239.)

⁴⁾ Article 109 du troisième des anciens catalogues de Saint-Martial, et article 169 du quatrième.

⁵⁾ Page 363.

⁶⁾ *Ibid.*

⁷⁾ Ms. latin 2135, fol. 191.

⁸⁾ Bouquet, VIII, 216.

parle de Bernard de Tarn, châtre de Saint-Martial, à l'occasion d'événements accomplis en 1183.

Bernardus presbiter. — A la fin d'un cahier écrit au XI^e ou au XII^e siècle⁽¹⁾, on voit une souscription, en caractères allongés, dont voici les premiers mots : « Duplex - bonum est. Bernardus presbiter, jubente Simone gramatico, hunc libellum scip- -sipsit. . . »

Bernardus prior. — Un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Martial⁽²⁾ mentionne un livre du prieur Bernard qui renfermait une exposition de Job, de nombreux sermons et d'autres bons morceaux.

Bernardus Iterii. — Bernard Iter, qui naquit en 1163 et mourut en 1225, après avoir gouverné la bibliothèque de Saint-Martial pendant vingt et un ans, mériterait d'être l'objet d'une étude particulière : les notes qu'il a semées dans un grand nombre de manuscrits sont loin d'avoir été toutes passées en revue, et l'article que M. Daunou lui a consacré dans *l'Histoire littéraire*⁽³⁾ est fort insuffisant. Espérons que la lacune que je signale ne tardera pas à être comblée⁽⁴⁾. En attendant, je dois enregistrer ici les détails qui nous sont parvenus sur les soins que Bernard Iter donna à la bibliothèque de Saint-Martial.

Après avoir été sous-châtre du monastère⁽⁵⁾, il fut nommé bibliothécaire en 1204⁽⁶⁾. Il fit relier, en 1205, les volumes qui forment aujourd'hui les n^{os} 2770 et 2843 du fonds latin⁽⁷⁾. En 1207, il ajouta un morceau à la fin du Tércence, n^o 7901 du même fonds⁽⁸⁾. Il recueillit, en 1208, les nombreux livres laissés par le sous-prieur Geoffroi de Nieu⁽⁹⁾. En 1210, il acheta le manuscrit latin 821⁽¹⁰⁾ et fit relier le manuscrit latin 2036. En 1212, il racheta une nouvelle collection de décrétales⁽¹¹⁾ et reconvra les livres qu'avait possédés un chapelain de la Souter-

⁽¹⁾ Ms. latin 1240, fol. 188 v.

⁽²⁾ Ms. latin 5245.

⁽³⁾ XVII, 298 à 309.

⁽⁴⁾ M. Duplès-Agier a préparé depuis plusieurs années une édition de la Chronique de Bernard Iter, qui doit être publiée par la Société de l'histoire de France.

⁽⁵⁾ Anno MCC. Bernardus Iterii, succentor, -

Ms. latin 5137, fol. 13.) — « Bernardus Iterii scrip- -sit, succentor ecclesie Sancti Martialis. » (Ms. latin 3549, fol. 18.)

⁽⁶⁾ Cette date résulte de la note suivante, qui est au commencement du ms. latin 2455 : « Hanc -prefationem scripsit Bernardus Iterii, hujus loci -armarius, septimo anno quo factus fuit ipse ar-

-marius, in festo apostolorum Symonis et Jude, -anno gratie MCC.V. »

⁽⁷⁾ On lit dans le n^o 2770 : « Anno MCC.V. fecit me -ligare Bernardus Iterii armarius, et quatuor qua- -terniones ultimos, qui antea non erant, merum -adjunxit. »

⁽⁸⁾ « Explicit vita Secundi philosophi, quam scri- -psit Bernardus Iterii, armarius hujus loci, anno -MCC.VII, quo incepimus sepulcrum sancti Marcialis -ampliare, mense septembrio. »

⁽⁹⁾ Bouquet, XVIII, 227.

⁽¹⁰⁾ « Hunc librum emit Bernardus Iterii, hujus -loci armarius, de Willelmo Martelli quinque soli- -dos, anno MCC.X ab incarnato Verbo. »

⁽¹¹⁾ Bouquet, XVIII, 231.

rame, savoir : le Décret, les commentaires de Pierre Lombard sur le psautier et les épîtres de saint Paul, et l'Évangile de saint Matthieu glosé⁽¹⁾. Il acheta encore un volume en 1223⁽²⁾, moins de deux ans avant sa mort⁽³⁾. On trouvera parmi les pièces justificatives de cet ouvrage le catalogue de la bibliothèque de Saint-Martial que Bernard Itier avait rédigé.

Carolus rex. — Charles le Simple donna à Saint-Martial quelques livres qui avaient fait partie de la chapelle du roi Robert, et notamment « Évangeliū ex auro et argento, duos libros divinæ historiæ, librum pretiosum de computo⁽⁴⁾. » L'abbé Lebeuf⁽⁵⁾ a cru que le manuscrit latin 609 était le traité de comput donné par Charles le Simple. L'origine espagnole du manuscrit 609 rend cette conjecture assez douteuse.

Daniel monachus. — Voyez plus haut, au mot *Ademarus*.

Gaucelmus armarius. — Gauceauve, auquel Bernard Itier succéda, en 1204, dans les fonctions de bibliothécaire, fit écrire plusieurs volumes, dont trois sont aujourd'hui classés sous les n^{os} 1835⁽⁶⁾, 2466⁽⁷⁾ et 2428⁽⁸⁾ du fonds latin.

Gaufredus de Breuil. — Geoffroi du Breuil, plus connu sous le nom de Geoffroi de Vigeois, composa une chronique dont le manuscrit original est décrit par Bernard Itier⁽⁹⁾.

Gaufredus de Nivolio, subprior. — En 1208, Bernard Itier recueillit beaucoup de livres de Geoffroi de Nivolio⁽¹⁰⁾ : on cite entre autres les Décrétales qui lui avaient appartenu⁽¹¹⁾.

Geraldus de Riillac. — L'abbaye de Saint-Martial tenait de Gérard de Riillac une

¹ Bouquet, XVIII, 230.

² « Anno MCCXXIII, mense novembri, in festo sancti Odonis, emi hunc librum xxx sol. et vi den. Bernardus Iterii armarius, vicesimo sui armariatus anno. » (Ms. latin 54, fol. 1.)

³ « Anno MCCXXIII, vi kal. februarii, obiit B. Iterius, armarius hujus loci. » (Bouquet, XVIII, 237.)

⁴ Chronique d'Adémar, dans Labbe, *Vota bibl.* II, 164.

⁵ Note placée en tête du ms. latin 609.

⁶ « Hunc librum fecit facere Gaucelmus armarius, ad honorem et servicium sancti Marcialis Lemovicensis. »

⁷ « Hic liber est scriptus anno MCCII, pridie nonas aprilis... Hunc librum fecit fieri Gaucelmus armarius, ad honorem et servicium sancti Marcialis Lemovicensis. »

⁸ « Hunc librum fecit facere Gaucelmus armarius, ad honorem et servicium sancti Marcialis Lemovicensis. » La feuille sur laquelle se lisait cette inscription a été indûment détachée du ms. 2428, pour être réunie au ms. 2367.

⁹ Article 47 du troisième des anciens catalogues de la bibliothèque de Saint-Martial. Cf. l'article 203 du quatrième catalogue.

¹⁰ Bouquet, XVIII, 227.

¹¹ Article 109 du catalogue de Bernard Itier.

belle collection de livres de droit ⁽¹⁾; elle lui devait aussi un livre de médecine, le manuscrit latin 7094 A, sur lequel nous lisons : «*Iste est liber sancti Marcialis apostoli, quem Geraldus de Reillac acquisivit.*»

Gislabertus. — Il donna un manuscrit de Raban ⁽²⁾.

Helias armarius. — Le bibliothécaire de ce nom, qui figure dans le quatrième des anciens catalogues de la bibliothèque de Saint-Martial ⁽³⁾, ne doit être confondu ni avec Hélie du Breuil, ni avec Hélie de Lauche, dont il va bientôt être question.

Helias de Brolio. — Hélie du Breuil fut nommé bibliothécaire en 1264 ⁽⁴⁾. Il fit relier en 1265 dix-neuf volumes ⁽⁵⁾. Sa signature se voit dans le manuscrit latin 2406, au bas du fol. 140.

Helias Guibert. — Il est mentionné à deux reprises dans le quatrième des anciens catalogues de Saint-Martial ⁽⁶⁾.

Helias de Lencha. — Il fut nommé sous-bibliothécaire en 1266 ⁽⁷⁾.

Isembertus abbas. — Un livre de l'abbé Isembert, mort en 1198, est porté sur le quatrième des anciens catalogues de Saint-Martial ⁽⁸⁾.

Jacobus Joumondi. — Treize manuscrits de Saint-Martial ⁽⁹⁾ portent une note d'après laquelle ils auraient été livrés en 1477 à la bibliothèque de Saint-Martial par l'abbé Jacques Joumond ⁽¹⁰⁾. Je ne saurais dire quelle est la véritable signification

⁽¹⁾ Voyez les derniers articles du deuxième des anciens catalogues de Saint-Martial.

⁽²⁾ «*Decimo kalendas octobris, Gislabertus: iste dedit librum qui vocatur Rabanus.*» (Note du XI^e siècle, au commencement du ms. latin 5239.)

⁽³⁾ Article 180.

⁽⁴⁾ «*Anno preterito ego Helias de Brolio fui armarius.*» (Note de l'an 1265, à la fin du ms. latin 1013.)

⁽⁵⁾ «*Anno Domini MCCLXV, fui ligatus a novo cum aliis decem et novem.*» (Ms. latin 1013, fol. 102.) — Le ms. latin 315, qui fut relié en 1264, suivant l'auteur du Catalogue des mss. de Saint-Martial imprimé en 1730 (p. 6, v. 7), est peut-être un des volumes dont il est question dans cette note.

⁽⁶⁾ Articles 236 et 307.

⁽⁷⁾ Ms. latin 1013, fol. 102.

⁽⁸⁾ Article 83.

⁽⁹⁾ N. 315, 1813, 2056, 2303, 2372, 2455, 2637, 2768 A, 3154, 3572, 3885, 5230 et 9572.

⁽¹⁰⁾ Voici la formule ordinaire de cette note : «*Anno Domini 1477, 20^e mensis junii, fuit hujus modi liber traditus librerie hujus modi monasterii beatissimi Martialis Lemovicensis pro reverendum in Christo patrem et dominum nostrum Jacobum Joumondi, abbatem predicti monasterii.*» Les auteurs du *Gallia christiana* (II, 564) appellent cet abbé «*Jacobus Joviondi.*» Il me semble incontestable que le mot *Joviondi* est une mauvaise leçon et qu'il faut lui substituer *Joumondi*.

de cette note : car plusieurs des volumes dans lesquels on la trouve appartenaient déjà à Saint-Martial dès le *xii^e* ou le *xiii^e* siècle.

Josfredus. — A la fin d'un homélaire du *xi^e* siècle, n^o 3785 du fonds latin, on lit ces neuf vers :

Hunc (s. librum) fieri monachus, Christo vehementer amicus,
 Airaldus jussit, sancto propriumque dicavit
 Marciali, meritis pollet qui jugiter amnis.
 Quod si forte cupis studiose resciscere lector
 Scriptoris nomen, hoc scripsit, scito, volumen
 Josfredus vester puer indutus monachiles.
 Pro quibus exora (s. illum) qui cœli condidit astra,
 Ut careant penis quas sævus preparat hostis,
 Regnaque sanctorum consendant collicularum.

Marbodus. — Le manuscrit latin 1993, qui est du *xii^e* siècle, se termine par cette souscription : « Obscero lector quicumque hunc librum legeris ut Marbodi scriptoris memoriam habeas. »

Odilus. — Odille acquit un exemplaire des Expositions de saint Augustin sur les psaumes, qui appartenait aux moines de Menat en Auvergne : il leur donna en échange une copie de la Vie des Pères ¹⁾.

Odoiricus abbas. — Le monastère de Saint-Martial devait à cet abbé, mort en 1040, un petit texte des évangiles ²⁾.

Oliverius monachus. — Son bréviaire est indiqué dans le quatrième des anciens catalogues de Saint-Martial ³⁾.

Petrus abbas. — Pierre du Barri, qui fut abbé depuis 1161 jusqu'en 1174, fit faire deux petits textes des évangiles ⁴⁾.

Petrus. — Du temps de l'abbé Adémar (1064 à 1114), les Morales de saint Grégoire furent écrites par Pierre, sous la direction du moine « Arleius. »

¹⁾ Au fol. 1 v^o du ms. latin 1798, on lit : « Hic est liber de armario beati Maenelei confessoris « Manatensis. — Hic est liber quem Odilus cambaviit de illos monacos Sancti Menelai, et dedit « illis Vitas Patrum. » — Au fol. 2 : « Hunc libellum « habuit Marcialis beatus pro Romano puero. »

²⁾ « Quinto kalendas octobris, Odoiricus abbas;

« iste comparavit duo pallia leonina et textum evangelii minorem ex auro. » (Ms. latin 5239, fol. 3.)

³⁾ Article 291.

⁴⁾ Voyez l'inventaire du trésor de Saint-Martial, publié par M. Duplès-Agier, d'après le ms. latin 1139, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, I, 33.

Abbatî donno celestis lux Ademaro
Fulgeat eterno residenti perpete regno.
Felix Arleio merces reddatur in ipso;
Scriptori talio similis sit in ethere Petro ⁽¹⁾.

Petrus l'Espagnol. — En 1214, maître Pierre l'Espagnol, quand il se fit moine, donna à Saint-Martial trois petits volumes, savoir : «Artem prædicandi, decretales Juste judicate, et quamdam summam super Decretales ⁽²⁾.»

Petrus de Vertuel, armarius. — Bernard Itier ⁽³⁾ lui attribue la construction de la librairie et rapporte sa mort à l'année 1211.

Robertus armarius. — L'abbé Texier ⁽⁴⁾ a publié une inscription ainsi conçue :
-viii kalendas martii, obiit bone memorie domnus Rotbertus armarius.-

Simo grammaticus. — Voyez plus haut, au mot *Bernardus presbiter*.

W. la Concha. — Il donna à l'abbaye vingt volumes ⁽⁵⁾, parmi lesquels il faut distinguer le recueil de traités grammaticaux classé sous le n^o 7562 du fonds latin ⁽⁶⁾. Ce religieux est souvent cité depuis 1209 jusqu'en 1225 ⁽⁷⁾.

Wido abbas. — Un missel en gros caractères fut fait par l'ordre de cet abbé ⁽⁸⁾, qui ne diffère sans doute pas de l'abbé Guigne, mentionné par les Bénédictins ⁽⁹⁾ comme ayant gouverné le monastère de Saint-Martial à la fin du x^e siècle.

Willelmus de Barrio. — Les coutumes de Pierre du Barri sont portées sur le quatrième des anciens catalogues de Saint-Martial ⁽¹⁰⁾.

Willelmus Fulcaudi. — Le même catalogue cite les Décrétales de Guillaume Foucaud ⁽¹¹⁾.

Willelmus de Lain. — Son recueil de proses est mentionné dans le même document ⁽¹²⁾ que les deux livres précédents.

⁽¹⁾ Ms. latin 2208, t. II, fol. 172.

⁽²⁾ Bouquet, VIII, 229.

⁽³⁾ Bouquet, VIII, 229.

⁽⁴⁾ *Inscriptions du Limousin*, p. 124.

⁽⁵⁾ -W. la Concha dedit conventui viginti volumina librorum.- (Note de Bernard Itier, dans le ms. latin 1139, fol. 1.)

⁽⁶⁾ -W. la Concha me dedit Sancto Marciali Lemovicensi.-

⁽⁷⁾ *Biblioth. de l'école des chartes*, 4^e série, I, 31, note 7.

⁽⁸⁾ -Pridie kalendas octobris, Wido abbas;... missalem cum magna littera fieri jussit.- (Ms. latin 5239, fol. 3.)

⁽⁹⁾ *Gallia christ.* II, 557.

⁽¹⁰⁾ Article 330.

⁽¹¹⁾ Article 240.

⁽¹²⁾ Article 306.

Les anciens bibliothécaires de Saint-Martial nous ont laissé plusieurs catalogues dans lesquels on peut étudier la composition des collections qu'ils avaient à administrer. Quatre de ces catalogues nous sont parvenus ¹⁾. Le plus ancien, qui peut dater de la fin du ^{xvi}e siècle, se trouve dans le manuscrit latin 5243 et comprend 138 articles; les trois autres sont du ^{xviii}e siècle et font partie des manuscrits latins 5245, 1085 et 1139. Le catalogue contenu dans le manuscrit latin 1085 a pour auteur Bernard Hier, dont j'ai parlé un peu plus haut. Celui du n^o 1139 est l'ouvrage d'un des successeurs de Bernard; il est beaucoup plus ample que les précédents, puisqu'il mentionne au moins quatre cent cinquante volumes. Le texte de ces quatre catalogues sera publié dans l'appendice; jusqu'à présent on ne connaissait guère que celui de Bernard Hier, dont M. Hauréau a donné une édition en 1853 ²⁾.

La bibliothèque de Saint-Martial tombait déjà en décadence quand la sécularisation de l'abbaye, en 1535, vint lui porter un coup dont elle ne devait pas se relever. Les chanoines ne tenaient guère aux livres des Bénédictins, leurs prédécesseurs. En 1669, ils entamèrent des négociations avec Baluze pour céder tous leurs manuscrits à Colbert. On verra dans le chapitre suivant pourquoi cette tentative resta infructueuse. Ce fut vers cette époque que le P. Bonaventure de Saint-Amable rédigea, en 164 ou 165 articles, un catalogue des manuscrits de Saint-Martial, dont nous possédons plusieurs copies ³⁾ et qui a été publié par Montfaucon ⁴⁾.

Lancelot, dans la visite qu'il fit en 1709 à la bibliothèque de Saint-Martial, se procura un exemplaire du catalogue du P. Bonaventure; il le communiqua à Claude Beral, religieux de Saint-Augustin de Limoges, qui s'empressa d'en envoyer une copie à D. Ruinart, en faisant entrevoir la possibilité d'acquérir cette collection de manuscrits pour la congrégation de Saint-Maur. Voici les paroles mêmes de D. Claude Beral :

..... J'avertis de plus Votre Révérence que messieurs de Saint-Martial témoignèrent à M. Lancelot le désir qu'ils avoient de vendre leurs manuscrits, dont les restes sont encore si précieux, et, sur le rapport qu'il m'en fit luy même, j'ai bien voulu vous en avertir, quoiqu'il m'eût dit de le laisser faire, m'ayant promis de vous le dire et de vous en communiquer le catalogue et autres choses de son voiage après son retour; mais j'ay jugé à propos de le devancer, quoique

¹⁾ Je laisse de côté deux inventaires du trésor de Saint-Martial dans lesquels sont mentionnés plusieurs livres; l'un, du ^{xiii}e siècle, a été publié par M. Duplès-Agier (*Biblioth. de l'école des chartes*, 4^e série, t. 28), d'après le ms. latin 1139; l'autre, de l'année 1392, sert de gardes au ms. latin 5103. — L'article 183 du catalogue des manuscrits de Saint-Martial, imprimé en 1730, est ainsi conçu : — Membrana complectens catalogum librorum qui

-duodecimo saeculo servabantur in bibliotheca Sancti Martialis. — J'ignore ce qu'est devenu ce parchemin, sur lequel il faut consulter une lettre du 16 novembre 1730, inscrite dans le ms. latin 9373, fol. 133.

²⁾ *Bulletin du Comité historique*, Histoire, IV, 61.

³⁾ Ms. latin 9363, fol. 69; ms. latin 12663, fol. 59; ms. latin 13069, fol. 81.

⁴⁾ *Bibl. bibl.* II, 1033 à 1040.

peut-être trop tard. Ainsi je sollicite pour une seconde fois Votre Révérence de faire entendre à nos Révérends Pères du régime l'importance qu'il y a que nous retirions de l'oubli les anciens ouvrages de nos Pères. Ils ne la voulurent point vendre autrefois à monsieur de Colbert, mais présentement ils la laisseront à meilleur marché. Je suis assuré que, si le Révérend Père général veut exhorter tous les supérieurs de la congrégation par une lettre circulaire, dans peu de temps tous les monastères se taxeront volontairement, quoique les temps soient bien fâcheux. Mais surtout faites la tentative, et obtenez surtout qu'on écrive aux monastères. Car je ne crois pas que ces messieurs en veuillent plus de quatre ou cinq cents écus, et peut-être la laisseront-ils pour moins : car ils n'en font rien, et d'ailleurs elle a déjà été souvent visitée. Si Votre Révérence veut, le Révérend Père s'informer du dernier prix qu'ils en veulent. Si cela réussit, il faut que ce soit en faveur de Saint-Germain des Prez. Je vous dis encore un coup que, si on veut travailler efficacement, cela se fera ¹.

Cela ne se fit point, et il est même fort douteux que les chefs de la congrégation de Saint-Maur aient sérieusement songé à cette acquisition. D. Martène n'y fait pas la moindre allusion dans la relation qu'il a donnée de son voyage à Limoges, sur la fin de l'année 1711 : « Saint-Martial, dit-il, est une ancienne abbaye de notre ordre, qui fut sécularisée il y a plus de cent cinquante ans, sur un faux exposé, et changée en une église collégiale assez considérable. On y conserve encore près de deux cens manuscrits, la plupart des saints pères, surtout de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, monuments du travail des saints moines bénédictins, qui ont autrefois sanctifié cette abbaye, aujourd'hui fort négligée par les chanoines ². »

Les chanoines veillaient cependant sur leurs manuscrits, dont ils espéraient bien, un jour ou l'autre, tirer parti pour augmenter leurs ressources financières. Ils en firent dresser un nouveau catalogue, qui comprend 202 articles, et dont une copie fut faite en 1723 par D. Vincent Marcland pour D. François Anceau ³. C'est ce catalogue, légèrement modifié, qui a été imprimé à Paris en 1730 ⁴, et qui a servi pour le marché conclu avec la bibliothèque du roi. Les chanoines fournirent tout ce qui était porté sur leur catalogue imprimé, à l'exception des n^{os} 43, 55, 57, 61, 183 et 202. Le n^o 203 se trouva en si mauvais état, que la conservation n'en fut pas jugée possible. Beaucoup d'autres volumes de Saint-Martial avaient considérablement souffert : on les restaura avec le soin qu'ils méritaient, et on les habilla presque tous en maroquin bleu ⁵.

La bibliothèque de Saint-Martial avait subi des pertes nombreuses au xvii^e et

¹ Lettre du 3 août 1709, dans le ms. latin 10663, fol. 71.

² *Voyage littéraire*, t. II, p. 69.

³ Ms. latin 9373, p. 1 à 39.

⁴ Voy. plus haut, p. 387.

⁵ A cette époque, les relieurs Mercier et Henquerville travaillaient pour la Bibliothèque. — Le 28 avril 1731, on paya 500 livres à Roussy, gra-

veur des sceaux de France, qui avait fourni cinq fers à dorer les livres reliés, par lui gravés aux armes du roi, avec les colliers des ordres entourés d'une simple cordelière, savoir : un grand fer pour les plus grands volumes; un moindre pour les volumes in-folio; un troisième pour les in-quarto; un quatrième pour les in-octavo; un cinquième pour les in-duodecimo.

au xvii^e siècle. Plusieurs des volumes qui en étaient sortis nous sont arrivés par différentes voies, de sorte qu'aux articles achetés en 1730 et décrits dans le petit catalogue imprimé il faut joindre les n^{os} suivants du fonds latin, pour avoir l'ensemble des manuscrits de Saint-Martial que la Bibliothèque impériale a recueillis :

- 1927 (jadis de Faure). S. Augustin.
- 2056 (jadis de Faure). S. Augustin.
- 2983 (jadis de Colbert). S. Augustin.
- 4883 A (jadis de Colbert). Chroniques et ouvrages de divers auteurs.
- 5064 (jadis de Colbert). Hérogésippe, Guerre judaïque.
- 5230 (jadis de Baluze). Histoire de Bède.
- 5239 (jadis de Colbert). Chroniques diverses.
- 5296 A (jadis de Le Tellier). Vie de saint Martial ¹⁾.
- 7508 (jadis de Colbert). Priscien.
- 7901 (jadis de Colbert). Térence.
- 7903 (jadis de Colbert). Térence.
- 7927 (jadis de Colbert). Virgile.
- 9572. Bède, sur saint Luc.
- 10588. Extraits des conciles et des pères ²⁾.
- 10869. Vies de saints (?).
- 11019. Chroniques limousines.
- 13220 (jadis de Harlay). Vies de saints.

Quelques épaves de la bibliothèque de Saint-Martial sont encore allées s'échouer de divers côtés. Telle est la collection de lois barbares copiée dans le n^o 852 de la reine de Suède, au Vatican ³⁾.

VIII.

MANUSCRITS DE LA FAMILLE DE MESMES. 1731.

En 1731, M^{me} de Lorge et M^{me} d'Ambre, filles et héritières de Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, cédèrent à la bibliothèque du roi, pour 12.000 livres, une collection considérable de manuscrits qu'elles avaient déjà fait mettre en vente au mois d'avril 1725. Cette collection était la partie la plus curieuse d'une bibliothèque qui était restée dans la famille de Mesmes pendant près de deux cents ans, et qui avait successivement appartenu à Jean-Jacques de Mesmes, mort en 1569; à Henri de Mesmes, mort en 1596; à Jean-Jacques de Mesmes, deuxième du nom, mort en 1642; à Henri de Mesmes, deuxième du nom, mort en 1650; à Jean-Antoine de Mesmes, mort en 1673; à Jean-Jacques,

Famille de Mesme.

¹⁾ Il n'est pas certain que ce manuscrit vienne de Saint-Martial; voy. plus haut, p. 389.

²⁾ C'est une copie faite au iv^e siècle d'un manus-

crit exécuté en 749 et auquel avait été ajoutée une note relative au couronnement de Charlemagne.

³⁾ Henel, *Lex Rom. Wisig.* p. lxxii.

de Mesmes, troisième du nom, mort en 1688, et à Jean-Antoine de Mesmes, deuxième du nom, mort en 1723. À côté d'une belle collection de manuscrits grecs, latins et français du moyen âge, cette bibliothèque renfermait beaucoup de recueils modernes se rapportant à la littérature et à l'histoire du xvi^e et du xvii^e siècle: on y avait religieusement conservé les travaux des membres de la famille qui s'étaient distingués dans l'enseignement du droit, dans la magistrature et surtout dans la diplomatie. La plupart avaient ambitionné le titre de protecteur des lettres: ils le méritèrent par le soin qu'ils prirent de leurs livres, et surtout par la libéralité avec laquelle ils les communiquèrent à divers savants. Il serait trop long de rapporter ici tous les éloges que la bibliothèque des De Mesmes reçut depuis la fin du xvi^e siècle jusqu'au commencement du xviii^e: je citerai seulement les plus remarquables.

C'est à Henri de Mesmes, mort en 1596, que revient la meilleure part dans la fondation de la bibliothèque qui nous occupe. La Croix du Maine⁽¹⁾, Denys Lambin⁽²⁾ et Jean Passerat⁽³⁾ ont vanté la richesse de sa collection de manuscrits et le noble usage qu'il en faisait. Il était heureux quand il pouvait prévenir les désirs d'un savant. Ainsi il envoyait à Joseph Scaliger les volumes dont ce grand critique pouvait avoir besoin, et il ne lui laissait pas même la peine d'en demander communication⁽⁴⁾.

Jean-Jacques de Mesmes, plus connu sous le nom de M. de Roissy, suivit l'exemple de son père. Le 9 mars 1606, il eut l'honneur et le plaisir de montrer son cabinet à Peiresc, qui en fut enthousiasmé, et qui, pour en mieux garder le souvenir, écrivit sur-le-champ les notes suivantes⁽⁵⁾:

M. de Roissy nous a montré, dans sa bibliothèque, tout un quartier garny de manuscrits grecs, dont il y en a une grande partie écrits de la main d'Angelo, lequel a esté dix ans dans sa maison du temps de son grand-père, de qui il avoit 1,200 livres de pension; entre autres un Elian in-8^o, avecque les figures fort excellentes; un autre Elian en grand papier au raisin,

«... Le grand nombre de livres grecs, latins, français et autres, en nombre infini, qui sont en sa bibliothèque, tous écrits à la main.» (*Biblioth. française*, éd. Rigoley de Juvigny, I, 369.)

¹ Préface citée par Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 540.

Voy. les deux pièces de vers latins intitulées: «Bibliotheca Memmii cal. jan. an. MDCXVI.» et «In librum quem tunc ad ejusdem bibliothecæ ornamentum misit illustrissimus cardinalis Armaniæus.» Elles sont dans le *Recueil des œuvres poétiques* de Jean Passerat (Paris, 1606, in-8^o), partie latine, p. 3 et 6.

² «... Estant et patris ejus (clarissimi Memmii) in me merita, cujus bibliotheca mihi patuit,

«ut ultro sua offerret, et sæpe libros utendos etiam non roganti mitteret.» (Lettre de Joseph Scaliger, du 27 octobre 1601; *Epistole*, I, 62, éd. de Leyde, 1627, in-8^o, p. 194.)

³ J'ai laissé de côté ce que Peiresc dit des antiquités, des médailles, des curiosités rapportées des pays lointains, et des tableaux. Toutefois le passage relatif aux tableaux est assez court pour trouver place dans cette note:

«De tableaux il y en a un grand nombre d'excellens. Il y a un Christ Sauveur de Léonard de Vinci, principal; une Nostre Dame de Bologne, sur de Fardoise, qui est fort belle, et tout plein du Titian, et de nostre Nicolò disciple de Bologne, et mesme de Raphaël d'Urbain.»

avecque la version latine et italienne; un ancien auteur grec de la musique; un intitulé *Ἡρώως περιουσιακῆ*, avecque tout plein de belles figures concernant la conduite des eaux. En un autre quartier de sa librairie il y a soixante volumes in-folio manuscrits de toutes les particularitez de l'histoire de France depuis les troubles, et mesmes des histoires des autres pais au mesme temps. Tout plein d'autres volumes in-folio, composez de *diversi scartaffaci*⁽¹⁾, concernant seulement ce qui est des belles lettres, et tout cela est rempli de rares poésies, épistres et autres mémoires de divers grands personnages. Entre autres, nous y avons veu de fort beaux vers de Passerat à feu mons. de l'Hospital sur le sujet de quelques semences de laurier que feu M. de Roissy lui envoyoit. Nous avons veu la lettre latine dudit sieur de Roissy sur le mesme sujet, laquelle est extrêmement bien couchée, et la response escrete de la main propre de M. de l'Hospital, pleine d'un monde de modestie et d'érudition. Un livre in-4°, où il y a quarante testes designées par Raphael d'Erbin, à l'instance du grand roy François, lequel vouloit apprendre à peindre. Un livre in-folio, manuscrit, composé par nostre bon roy René de Sicile et dédié par luy à Charles du Maine, son frère, dans lequel est compilée toute la connoissance des vieux tournois de France, d'Allemagne et d'ailleurs. Et outre le discours qui est couché par ce bon roy, il y a de grandes figures qui représentent le tout en enlumineure excellente, tant en particulier, comme cuirace, brassaux, etc. comme en général, comme les combats, les jugemens, les délis, etc. Il prend pour exemple le duc de Bretagne avecque ses hermines contre le duc de Bourbon avecque ses fleurs de lys et le haston de gueules⁽²⁾.

Depuis la visite de Peirese, la bibliothèque de M. de Roissy dut prendre encore de nouveaux accroissemens : en effet, l'administration en fut confiée au savant qu'on appelloit alors le génie des bibliothèques³, à Gabriel Naudé, qui dédia à monseigneur le président de Mesme son *Advis pour dresser une bibliothèque*⁽⁴⁾. Aussi n'est-il pas étonnant de lire dans la Rymaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris, en 1649, que

De Mesme a toute la rareté⁽⁵⁾.

Cette bibliothèque commençait cependant à tomber en décadence. Les savants n'y étaient plus admis sans de grandes difficultés, et nous voyons dans les lettres de Nicolas Heinsius⁽⁶⁾ et d'Isaac Vossius⁷, en 1645, que Henri de Mesmes était jaloux de ses manuscrits, qu'il n'aimait pas à les laisser collationner, et que Valois seul pouvait les consulter.

⁽¹⁾ Paperasses.

⁽²⁾ Une copie de ce mémoire se trouve dans la Collection Dupuy, 667, fol. 164.

⁽³⁾ Jacob, *Traicté des bibliothèques*, p. 543.

⁽⁴⁾ Paris, 1627, in-8°.

⁽⁵⁾ De Laborde, *Le palais Mazarin*, p. 195.

⁽⁶⁾ -Memmiana fortassis bibliotheca subministrare aliquid posset; sed ejus usum ne impetratum non puto: hactenus certe ne videre quidem potui. Solus ad eam aditus Valesio patet. isque satis difficilis. -Deductum se aliquando me eo. petente id meo

-nomine Sarravio. promisit: de usu nihil polliceri ausus est. - (Burmann, *Sylloges epistolarum*, III, 161.)

⁽⁷⁾ -Optimi procul dubio libri exstant in bibliotheca Memmiana. Utinam in illam penetrare possis. Est in ea inter alia aureus Varronis codex, quem non vidit Scaliger. Sed intelligo Memmianum esse inter eos qui malint habere libros nondum collatos quam collatos. Quod si magnus Valesius non possit tibi aditum procurare, poterit nemo. - (*Id. ibid.* III, 563.)

Après la mort de Henri de Mesmes, en 1651, il fut question de vendre la bibliothèque à la reine de Suède⁽¹⁾. Le marché ne fut pas conclu, et plusieurs savants du règne de Louis XIV se servirent des manuscrits de la famille de Mesmes, alors déposés dans l'hôtel de Montmorency, rue Sainte-Avoye⁽²⁾. Il en existait des catalogues informes qui ont été publiés par Montfaucon⁽³⁾.

Vers 1706, des libraires acquirent la partie la plus considérable de la bibliothèque des de Mesmes, et en mêlèrent les livres à ceux de la famille Bigot, dans le catalogue de vente intitulé *Bibliotheca Bigotiana*⁽⁴⁾. Heureusement, la plupart des manuscrits avaient été mis de côté; il en restait six cent quarante-deux quand les filles du comte d'Avaux traitèrent avec les ministres de Louis XV. Ces six cent quarante-deux manuscrits furent tous portés à la Bibliothèque le 15 février 1731; mais Le Dran, premier commis aux affaires étrangères, fit mettre à part deux cents vingt-neuf volumes de dépêches et de papiers se rapportant principalement aux négociations du comte d'Avaux. Ces deux cent vingt-neuf volumes furent portés au dépôt des affaires étrangères le 22 février 1731. La bibliothèque du roi ne conserva donc que quatre cent treize manuscrits du cabinet des de Mesmes.

Dans ce nombre ne figuraient pas deux volumes qui jouissaient à bon droit d'une grande célébrité: la bible de Théodulfe, évêque d'Orléans sous le règne de Charlemagne, et un psautier de saint Louis. La bible⁽⁵⁾ a depuis fait retour à la Bibliothèque, où elle est classée sous le n° 9380 du fonds latin. Le psautier appartenait dans ces derniers temps à M^{me} la comtesse de Puységur. Je suis heureux de pouvoir consigner ici l'histoire détaillée de cet intéressant manuscrit, qui m'a été communiqué, le 11 avril 1867, par un notaire de Tours.

C'est un volume in-folio, qui renferme: 1° un calendrier; 2° une suite de vingt-sept grandes miniatures représentant diverses scènes de l'Ancien Testament, des Évangiles, de la vie et des miracles de la Vierge; 3° le psautier; 4° les litanies des saints, et 5° différentes prières. Les caractères paléographiques et le style des peintures dénotent le commencement du xiii^e siècle. Les légendes qui accompagnent les miniatures⁽⁶⁾ sont en français très-pur, d'où l'on peut conclure

¹⁾ «Mira cum voluptate intellexi Memmianam -bibliothecam regii juris factam.» (Lettre du 8 mai 1651, dans le recueil de Burmann, III, 600.) — «Habui ab illo (Isacio) epistolam nuperrime -qua Memmianam bibliothecam juris regii factam -nunciat, eamque propediem in Suecia expectari.» Lettre du 14 mai 1651; *ibid.* III, 257.) — «De -Memmiana nihil; dubium igitur an empta sit.» Lettre du 15 mai 1651; *ibid.* III, 259.)

²⁾ Brice. *Description de Paris*, éd. de 1687, p. 139.

Bibl. bibl. II 1326 à 1330, 1664 à 1667.

³⁾ Prosper Marchand, *Histoire de l'imprimerie*, p. 96, note.

⁴⁾ Plusieurs auteurs ont cité la bible de Théodulfe comme appartenant à la famille de Mesmes; je me borne à renvoyer aux *Mélanges* de Philibert de la Mare (ms. 34 de Bouhier, p. 454, art. 1445), à la *Vraie bibliothèque* de Labbe (1653, in-4°), p. 21 et 22, et à l'*Histoire littéraire de la France*, IV, 466.

⁶⁾ Le texte de ces légendes se trouve dans l'*Alfiance chronologique* du P. Labbe, p. 628-630, et dans une notice de M. Ch. de Sourdeval, qui fait

que le manuscrit a été copié en France. De plus, la mention de quelques fêtes particulièrement célébrées dans le diocèse de Paris, comme l'invention de saint Denis, indique assez clairement une origine parisienne.

Le luxe avec lequel ce psautier a été exécuté, et qui en fait l'un des plus précieux monuments de l'art français du commencement du xiii^e siècle, prouve que le livre a été écrit pour un personnage du plus haut rang, dont il s'agit maintenant de rechercher le nom.

Les expressions employées dans les prières qui sont à la fin du psautier nous font voir qu'il était destiné à une femme. En effet, sous des corrections relativement modernes, on distingue sans peine les mots *fanule tue, debitor, pollicita, digna, peccatrix, etc.* qui ont été changés en *fanulo tuo, debitor, pollicitus, dignus, peccator, etc.*

Ainsi le psautier a été copié pour une femme qui occupait une haute position dans la société française du commencement du xiii^e siècle. Ce point établi, jetons un coup d'œil sur le calendrier placé en tête du volume : nous y remarquerons trois notes tracées à une date tout à fait voisine de l'exécution du manuscrit. Elles sont ainsi conçues :

iiii nonas maii. Obiit Sofia, regina Dacie.

iiii idus maii. Obiit Waldemars, rex Danorum.

xiii kalendas julii. Obiit Alienor, comitissa Veremandie.

Ce sont les seules notes nécrologiques que renferme le calendrier. Il est facile de les expliquer toutes les trois. La dernière s'applique à Éléonore de Vermandois, dont la mort est généralement rapportée à l'année 1214, mais qui vivait encore en 1219, après avoir successivement épousé Godefroi de Namur, Guillaume, comte de Nevers, Mathieu, comte de Boulogne, Mathieu, comte de Beaumont, et Étienne de Sancerre⁽¹⁾. La deuxième note ne peut convenir qu'à Waldemar le Grand, roi de Danemark, mort le 12 mai 1182. La première se rapporte à la reine Sophie, femme de Waldemar le Grand.

Or quelle est en France, au commencement du xiii^e siècle, quand on avait si peu de relations avec le Danemark⁽²⁾, quelle est la grande dame qui pouvait faire marquer dans son livre de prières le jour anniversaire de la mort de Waldemar le Grand et de Sophie? Ainsi posé, le problème ne peut recevoir qu'une solution : c'est évidemment la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, Ingeburge

partie des *Mémoires lus à la Sorbonne* en avril 1863. *Archéologie*, p. 172-174.

⁽¹⁾ Sur Éléonore de Vermandois, voy. Douet d'Arcey, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. c-cix.

⁽²⁾ Voyez le *Mémoire* de La Porte du Theil cou-

cernant les relations qui existoient au xiii^e siècle entre le Danemark et la France, dans les *Mémoires de l'Institut, Littérature et beaux-arts*, IV. 212-333. — Conf. la vie d'Ingeburge, par Hercule Gérard, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2^e série, I, 4 et 5.

de Danemark, qui a fait inscrire dans son psautier les noms de son père et de sa mère. A ces noms dictés par la piété filiale, elle avait voulu en associer un troisième, celui d'Éléonore de Vermandois, l'une des plus puissantes vassales de Philippe-Auguste, dont l'amitié n'avait sans doute jamais abandonné la reine au milieu des épreuves qu'elle eut à traverser.

On sait que ces épreuves, commencées en 1193, le lendemain de la célébration du mariage, se prolongèrent jusqu'en 1213 ou 1214, et qu'à partir de cette dernière date Philippe-Auguste traita Ingeburge avec tous les égards dus à l'épouse et à la reine. Un souvenir de la réconciliation a été consigné dans le calendrier. Nous y lisons, au 27 juillet, une quatrième note historique dont voici le texte :

Sexto kalendas augusti, anno Domini m° cc° quarto decimo, vœnqui Phe Philippe, li rois de France, en bataille, le roi Othon et le conte de Flandres et le conte de Boloigne et plusieurs autres barons.

Il est donc démontré jusqu'à l'évidence que le psautier dont je m'occupe a appartenu à la reine Ingeburge, et que cette princesse y a fait inscrire le nom de ses parents, le nom d'une amie et la mention du plus glorieux événement du règne de son mari.

Ingeburge mourut en 1236. Tout porte à croire que son psautier resta dans la maison royale, et qu'il devint la propriété de saint Louis, petit-fils de Philippe-Auguste. Telle est du moins une tradition dont il faut tenir grand compte, puisqu'elle est attestée par une note du xiv^e siècle qu'on lit au revers du dernier feuillet du calendrier : *Ce psautier fu saint Loys*. Cette tradition est d'autant plus respectable qu'à la fin du xiv^e siècle le psautier faisait partie du mobilier de la couronne, et qu'on le conservait au château de Vincennes comme une relique de saint Louis, à côté d'un autre psautier que des preuves matérielles démontrent avoir été fait vers 1260 pour saint Louis, celui qui appartient à la Bibliothèque impériale (n° 10525 du fonds latin) et qui est déposé depuis 1852 au musée des Souverains. On lit, en effet, dans l'inventaire des meubles de Charles V, rédigé en 1380 :

Item ung gros psautier, nommé le psautier saint Loys, très richement enlumyné d'or et ystoré d'anciens ymages, et se commence le second feuillet *cum eavererit*. Et est le dit psautier fermant à deux fermours d'or, necléz à fleurs de liz, pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles, et une pippe d'or.

Item ung autre psautier menbre, qui fut aussi à monseigneur saint Loys, très bien escript et noblement enluminé, et a grant quantité d'ystoires au commencement dudit livre. Et se commence au second feuillet *vas figuli*. Onquel a deux petiz fermours d'or plaz, l'un esmaillé de France, et l'autre d'Evreux, à une pippe où il a ung très gros ballay et quatre très grosses perles¹.

¹ Ces deux articles ont été publiés, d'après le manuscrit français 2705 de la Bibl. imp., dans l'*Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. 205, art. 1207 et 1208. — Ils ré-

Le second article désigne le psautier n° 10525 de la Bibliothèque impériale (aujourd'hui n° 32 du musée des Souverains). C'est un point parfaitement constaté dans la notice que M. Barbet de Jony a publiée en 1866⁽¹⁾.

Le premier article s'applique avec non moins d'évidence au psautier d'Ingeburge, dont le second feuillet commence par les mots *cum exarserit*, et qui est un assez gros volume, d'un format plus grand que le psautier déposé au Louvre, et dont les ornements sont parfaitement caractérisés par les expressions : *très-riche-ment enluminé d'or et ystorié d'anciens ymages*.

Le psautier d'Ingeburge était encore au château de Vincennes en 1418; car l'inventaire des joyaux dressé à cette date mentionne, comme l'inventaire de 1380 :

Un grant saultier nommé le saultier saint Loys, très richement enluminé d'or et ystorié d'anciennes ymages. Et se commence le second feuillet *cum exarserit*. Et est le fermant à deux fermours de nelles à fleurs de liz, pendant à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles, et une petite pippe d'or⁽²⁾.

Ce psautier disparut dans les troubles qui signalèrent les dernières années du règne de Charles VI. Il est noté comme manquant lors du récolement de l'inventaire des joyaux de la couronne auquel on procéda en 1420⁽³⁾.

A partir de 1420, je perds la trace du psautier d'Ingeburge pendant plus de deux cents ans. Je le retrouve en Angleterre dans la première moitié du xv^e siècle. A cette époque, un faussaire y ajouta des notes auxquelles il essaya de donner l'aspect des écritures du xiv^e et du xv^e siècle, et dans lesquelles la série des possesseurs du psautier était établie de la manière suivante :

Le roi saint Louis⁽⁴⁾ le donna à Guillaume de Mesme, son premier chapelain; Guillaume le laissa en mourant à son neveu Renaud de Mesme; celui-ci le légua au convent des cordeliers de Paris. Le 14 juillet 1381, Thomas de Cussy, lec-

pouvent aux articles 46 et 47 du Catalogue des livres de Charles V et Charles VI, publié plus loin dans l'Appendice.

⁽¹⁾ Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes composant le musée des Souverains, p. 42. J'ai aussi parlé de ce psautier, plus haut, p. 9.

⁽²⁾ Douet d'Aréq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, 324.

⁽³⁾ *Ibid.*, 325.

⁽⁴⁾ «Ce livre fu au roy sanet Loys, qui en la fin de ses jours le donna à messire Guillaume de Mesme, son premier chappellain, lequel messire Guillaume le donna, au jour de son trespas, à messire Regnaud de Mesme, son nepveu, qui depuis le donna à l'église et convent des cordeliers

de Paris, où il se fit enterrer. Et là a demouré grant temps, jusques au temps de maistre Thomas de Cussy, cordelier et liseur dudit convent. Et je le dit frère Thomas, pour la necessité dudit convent, ay vendu ledit saultier, en plain marchié, au plus offrant, sept vings et quatre francs. Le xiiii^e jour du mois de juillet l'an mil ccc lxi^e et un. Et en signe de vérité, je le dit frère Thomas ay mis mon signet manuel en ce present saultier. F. T. DE Cussy. — Et Fachetta messire Jehan, clerc de la chappelle de la royne Blanche. pour la dicte royne. F. T. DE Cussy.»

Je reproduis cette note et les suivantes d'après l'édition que M. Ch. de Sourleval en a donnée dans le volume intitulé : *Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1863. Archéologie*, p. 181-183.

leur du couvent des cordeliers, vendit le psautier, moyennant une somme de cent quarante-quatre francs, à un clerc de la reine Blanche. En 1426⁽¹⁾, Jean de Toulougeon acheta le livre pour cent francs d'or et le donna en étrennes à sa mère. Jeanne de Châlon, le 1^{er} janvier 1427 (vieux style). Jeanne de Châlon⁽²⁾ en fit cadeau à Guillaume Borrellier, qui⁽³⁾ l'offrit, le 12 mai 1441, à Nicolas Rolin. Guyonne de Salin⁽⁴⁾, veuve dudit Nicolas, en fit hommage à Charles le Téméraire, le 2 décembre 1468. Marie de Bourgogne⁽⁵⁾ l'abandonna, le 10 août 1477, à Charles Soillot, son secrétaire.

Pour compléter ces notes, on ajoutait de vive voix que Philippe II avait porté le psautier en Angleterre et l'avait mis dans la corbeille de sa fiancée la reine Marie. Le livre avait ensuite été déposé dans la bibliothèque royale de Saint-James⁶.

⁽¹⁾ - Et depuis les choses dessus dictes, le present saultier a esté vendu et revendu tant qu'il advint que le mercredi avant la feste de Toussains l'an courant mil cccc et vingt six, que messire Jehan de Thouloujon, seigneur dudit lieu de Senecay en duché de Bourgogne, acheta ce dit saultier, et lui costa cent frans d'or, d'un revendeur de livres du palais de Paris, et lequel saultier il donna à madame Jehanne de Chalon, sa mère, le jour de l'an mil m^l xxvii, present messire Eymart Bouton, chevalier, seigneur de Quincey, et plusieurs autres, et moy seigneur de Laumont. »

⁽²⁾ - Item depuis ce present psaltier a esté donné par ma diete dame à mons. Guillaume Borrellier, son compère, pour agréables services qu'il lui a fait, lequel lui a esté delivré par Jehan de Thouloujon, seigneur de Braine (ou Trainne), present moy Porthepin. »

⁽³⁾ - Item je le dit Guillaume Borrellier ay donné le dit psaltier à mon très honoré et doubté seigneur monseigneur d'Authume, chancelier de monseigneur de Bourgogne, le vi^e jour de may l'an mil quatre cens quarante et ung. Tesmoingt mon seingt manuel : BORRELLIER. »

⁽⁴⁾ - Et après le trespas de noble et puissant seigneur messire Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Autume, chancelier de très excellent et très puissant prince monseigneur le duc Philippe de Bourgogne, l'an mil cccc soixante huit, je Guyonne de Solm (lisez : Salin), dame d'Autume, vesve du dit seigneur d'Authume, ay donné à très excellent, très hault et très puissant prince mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur Charles, duc de Bourgogne et premier du

nom, cestuy psaltier, et lui ay fait presenter par mon nepveu messire Eymart Bouton, chevalier, son conseiller et chambellan, et pour souvenance et mémoire luy ay fait signer cestes de sa main, le second jour de decembre, l'an comme dessus : EY MART BOUTON. »

⁽⁵⁾ - Et le trespas advenu de monseigneur le duc Charles, madame Marie, duchesse de Bourgogne, sa seule fille et héritière, qui depuis a espousé monseigneur Maximilien, duc d'Autriche, unique filz et héritier de l'empereur des Romains, donna icellui psaltier à maistre Charles Soillot, son secrétaire, et lui en fist faire le don par Vaultre de Hensdam, son conseiller et garde de ses joyaux, le x^e jour d'aoust l'an mil quatre cens soixante dix-sept. Tesmoins ta cedule et descharge de ma diete dame, sur ce faite et expédicé et signée de sa main et y attachée le xvii^e du mois de decembre..... après ensuivant, l'an que dessus. »

⁽⁶⁾ - Hunc librum, vetustate venerandum regūque propheta versibus, olim a sanctissimo Francorum rege cantari solitis, nobilitatum, a Philippo, Hispaniarum principe, Magnam Britanniam petente, ut Mariam, Angliæ reginam, uxorem duceret, gratum illi munus oblaturus, in Angliam tandem post mutata nomina, e Belgia allatum, in superba ac vere regia Sancti Jacobi bibliotheca quondam observatum, Petrus Bellevreus, regi christianissimo a secretioribus consiliis ejusque apud Carolum primum, serenissimum Magnæ Britannia regem, orator, e profanis manibus vindicandum curavit, antiquum Memmiorum collicem suis servavit, majorumque pietatis tam in-

Il n'est pas besoin d'entrer dans de longs détails pour montrer que tout ceci n'est qu'un roman. Du moment où il est établi, comme nous l'avons vu, que le psautier d'Ingeburge fut conservé au château de Vincennes depuis 1380 jusqu'en 1418, il est impossible que ce même psautier ait été vendu le 14 juillet 1381 par le lecteur des cordeliers de Paris. Je ne relèverai donc pas tous les indices de faux qu'un examen approfondi ferait reconnaître dans l'écriture et dans le style des notes. J'espère que tout lecteur impartial les tiendra désormais pour non avenues.

Mais les parties intéressées ne devaient pas être très-difficiles à persuader. La famille de Mesmes accueillit avec un véritable enthousiasme des notes qui l'autorisaient à faire remonter sa généalogie à l'âge des croisades. Elle en dut la première communication au marquis de Fontenay-Mareuil, qui avait vu le fameux psautier pendant son ambassade en Angleterre. Elle les fit aussitôt servir à la composition d'une généalogie que François Blanchard fit paraître en 1647⁽¹⁾. On lit au commencement de cette généalogie :

Pierre de Mesmes eut pour frère Guillaume de Mesmes, premier chapelain du roy saint Louys, qui est ce que nous appellons aujourd'huy premier aumosnier, duquel la mémoire s'est conservée, non obstant l'injure du temps, dans un ancien psautier qui se voit en la bibliothèque du roy d'Angleterre à Saint-James de Londres, et duquel les lignes suivantes ont esté extraites de mot à mot par monsieur le marquis de Fontenay-Mareuil, cy-devant ambassadeur en Angleterre, et à présent à Rome : *Ce livre fut au roy saint Louis, qui en la fin de ses jours le donna à messire Guillaume de Mesme, son premier chappellain, lequel messire Guillaume le donna, au jour de son trespas, à messire Regnaud de Mesme, son neveu, qui depuis le donna à l'église et convent des cordeliers de Paris, où il se fit enterrer.*

Deux ans après la publication du livre de Blanchard, Pierre de Bellièvre, au retour de son ambassade d'Angleterre, offrit au président Henri de Mesmes le précieux manuscrit, qu'il avait réussi, disait-il, à arracher à des mains profanes⁽²⁾.

Dès lors la famille de Mesmes se comptait à montrer au grand jour le volume qu'elle devait à l'amitié de Pierre de Bellièvre. Elle le fit voir au père Labbe, qui en donna une description détaillée, en 1651, dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*⁽³⁾. « En la bibliothèque de M. le président de Mesmes, dit le savant jésuite, se voit un trésor incomparable, à

«signe documentum Henrico Memmio, regi a secretioribus consiliis, supremi senatus amplissimo presidii, illustrissimæ familie principi, e legatione rediens, restituit, æternum sui erga co-lendissimum virum obsequii monumentum. Anno reparatæ salutis MDCXLIX. P. DE BELLIEVRE.»

⁽¹⁾ *Les présidens au mortier du parlement de Pa-*

ris, p. 389.— Cet ouvrage fut achevé d'imprimer le 31 juillet 1647.

⁽²⁾ Voy. le certificat de Pierre de Bellièvre, publié dans la note 6 de la page précédente.

⁽³⁾ P. 627-630. Le Nain de Tillemont (*Vie de saint Louis*, V, 225) parle, d'après Labbe, du psautier de la famille de Mesmes.

« savoir le psautier de saint Louis, orné de quantité de très-belles figures de « l'Ancien et Nouveau Testament, en fond d'or très-esclatant, apporté d'Angle- « terre l'an 1649 par monsieur de Bellièvre, retournant de son ambassade en ce « royaume là. »

Un peu plus tard, vers 1670, on fit imprimer trois pages in-folio, intitulées : *Généalogie de la maison de Mesmes, comtes d'Avaux en Champagne, originaire de Béarn, produite devant vous Monseigneur de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de janvier 1670.* Au premier paragraphe de cette généalogie figure un Guillaume de Mesmes, qui, pour employer les expressions de l'auteur de la généalogie, « doit avoir été père d'autre Guillaume de Mesmes, premier chapelain, « c'est-à-dire, selon la façon de parler de ce temps-là, le grand ammosnier du roy « saint Louis, qui luy fit présent de son beau psautier, qui est dans la biblio- « thèque de la maison de Mesmes. » On lit encore à l'article 1 des preuves de cette généalogie :

Extrait du premier feuillet du beau psautier de saint Louis, apporté d'Angleterre par M. de Bellièvre, au retour de son ambassade, certifié par acte signé de sa main et par le marquis de Fontenay, pareillement ambassadeur en Angleterre auparavant luy : *Ce livre fut au roy saint Louis, qui en la fin de ses jours le donna à messire Guillaume de Mesmes, son premier chapelain; messire Guillaume le donna, au jour de son trépas, à messire Arnault de Mesmes, son neveu, qui depuis le donna à l'église du couvent des cordeliers de Paris, où il fut enterré. Et de là il fut porté en Angleterre et tiré de la bibliothèque du roy par M. de Bellièvre, qui en fit présent à M. le président de Mesmes.*

Comme le titre l'indique, cette généalogie était destinée à la recherche de M. de Caumartin. Une note de d'Hozier⁽¹⁾ nous apprend les circonstances qui en empêchèrent l'insertion dans le procès-verbal officiel :

Après que cette généalogie et les preuves eurent été dressées à Paris par le feu abbé Le Laboureur, etc. M. de Mesmes les envoya à feu M. de Caumartin, afin de les comprendre dans le nobiliaire de Champagne. On les fit imprimer à ce dessein, et depuis, comme M. de Mesmes changea d'avis, il en fit retirer tous les exemplaires, et il pria M. de Caumartin de ne la point insérer dans son recueil et dans son procès-verbal. Voilà pourquoi ce nom n'est pas compris parmi les races maintenues nobles en Champagne, pendant que feu M. de Caumartin y étoit intendant et faisoit la recherche et la vérification des nobles de cette province.

D'Hozier appréciait d'ailleurs cette généalogie à sa juste valeur. Après avoir critiqué un des actes employés pour justifier le huitième degré, il ajoute cette observation :

« Là-dessus que le lecteur juge de la certitude de cet acte et de ceux qui le précèdent. Aussi sont-ils tous faits exprès, et mal faits, pour supposer une extraction noble et militaire à cette

⁽¹⁾ Cette note se trouve sur l'exemplaire de la Généalogie qui est à la Bibliothèque impériale.

Cabinet des titres, nouveau fonds d'Hozier, au mot Mesmes.

famille glorieuse, qui n'a cependant rien gagné ni établi pour se faire croire autre chose qu'une bourgeoisie ordinaire de la ville de Mont-de-Marsan.

Le duc de Saint-Simon⁽¹⁾ a porté un jugement tout aussi sévère sur la généalogie de la famille de Mesmes : « Ces Mesmes, dit-il, sont des paysans du Mont-de-Marsan, où il en est demeuré dans ce premier état, qui payent encore aujourd'hui la taille, non obstant la généalogie que les Mesmes qui ont fait fortune se sont fait fabriquer, imprimer et insérer partout où ils ont pu, et d'abusier le monde, quoiqu'il n'ait pas été possible de changer les alliances ni de dissimuler tout à fait les petits emplois de plume et de robe à travers l'enflure et la parure des articles. »

Le psautier que Pierre de Bellière avait rapporté d'Angleterre en 1649 fut religieusement conservé dans la famille de Mesmes jusqu'au commencement du xvi^e siècle. Albert-Paul de Mesmes, comte d'Yvaux, le légua en 1812 au comte de Puységur, dans la famille duquel il est encore aujourd'hui.

Telle est, en résumé, l'histoire d'un des plus beaux livres que nous ait laissés le xiv^e siècle. Si je lui ai ravi l'honneur d'avoir appartenu à Guillaume de Mesmes, ce prétendu chapelain de saint Louis, il me semble qu'il n'a rien perdu à ces recherches minutieuses, et que l'exacte vérité jette encore un plus vif éclat sur un manuscrit qui a la rare et merveilleuse fortune de rappeler trois des plus glorieuses figures de notre histoire. Au commencement du xiii^e siècle, il est écrit pour Ingeburge, l'épouse de Philippe-Auguste, qui y fait inscrire et la mort de ses parents et la date mémorable de la bataille de Bouvines. A la fin du xiv^e siècle, il est pieusement gardé dans le trésor de Charles V, ce roi si ami des beaux livres, comme un des psautiers sanctifiés par les dévotions de saint Louis. Nos collections publiques renferment peu de volumes auxquels se rattachent d'aussi grands souvenirs.

IX.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DE LANCELOT. 1731-1732.

On vendit, au commencement de l'année 1731, les livres et les papiers de Jacques Terry Athlone, roi d'armes d'Angleterre⁽²⁾. Les travaux et les correspondances de ce généalogiste ont été recueillis au Cabinet des titres: j'ignore s'ils

Acquisitions diverses.

⁽¹⁾ *Mémoires*, chap. xiv, au commencement de l'année 1712.

⁽²⁾ *Catalogue des livres de feu M. Jacques Terry Athlone, roy d'armes et genealogiste d'Angleterre*, in-12 de 19 pages. Un exemplaire de ce catalogue est dans le vol. 544 des *Mélanges de Clairambault*.

Outre plusieurs travaux héraldiques et généalogiques, on y remarque, à la page 8, un *ms.* très-ancien sur vélin, contenant une paraphrase sur les *pséaumes*, en irlandais, in-fol. imp. S'agirait-il là du manuscrit aujourd'hui classé sous le n^o 1 du fonds celté?

furent acquis à la vente de 1731, ou s'ils ont passé par les mains d'un tiers avant de nous arriver.

La même année, au mois de mai, un ingénieur, nommé d'Hermand, procura l'acquisition de quarante volumes relatifs, les uns aux eaux et forêts des généralités de Rouen et de Tours, les autres aux contributions, confiscations et autres affaires du département de Maubeuge.

Vers cette époque, l'abbé Gualterio offrit à l'abbé Bignon, pour la bibliothèque du roi, les manuscrits de son oncle, feu le cardinal Gualterio⁽¹⁾; mais cette offre ne fut suivie d'aucun effet. L'espoir d'une autre acquisition qu'on nourrissait en 1732 ne se réalisa pas davantage. L'abbé Bignon et ses collaborateurs rêvaient depuis longtemps aux moyens de faire venir à la bibliothèque du roi les manuscrits que la négligence de beaucoup de communautés religieuses mettait en danger de périr. Nous avons vu la tentative infructueuse qu'ils firent en 1727 pour acquérir ceux de l'abbaye de Signy. Le pitoyable état dans lequel ils avaient reçu les manuscrits de Saint-Martial, en 1730⁽²⁾, les affermit dans une idée qu'ils ne craignaient pas d'exprimer en ces termes : « Il est évident, par ce que nous avons dit du mauvais état où estoient presque tous les manuscrits de Saint-Martial, combien ceux qui sont encore éparés çà et là dans les provinces courent de risque, et combien il est à craindre, si on n'y met ordre, qu'insensiblement on ne soit privé de plusieurs monuments dont l'église, l'estat et les lettres pourroient tirer de grandes utilitez⁽³⁾. » On s'imagina, en 1732, qu'une des combinaisons qui pouvaient résulter de l'érection d'un évêché à Dijon permettrait d'incorporer à la bibliothèque du roi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Bénigne. C'était une pure illusion; mais d'heureux événements firent vite oublier ce mécompte. C'était le temps où l'on frappait une médaille pour consacrer le souvenir des accroissemens de la Bibliothèque depuis l'avènement de Louis XV. Ce prince est représenté, d'un côté de la médaille, avec la légende : LUD. XV. REX. CHRISTIANISS. : de l'autre, on lit cette inscription :

QVOD
BONO REIPUBLICÆ
LITER. CONSVLVIT
BIBLIOTHECA REGIA
X MILLIB. CODD.
MSS. AVCTA
MDCCXXXII.

Cette année 1732 fut marquée par deux grandes acquisitions, entre lesquelles

⁽¹⁾ Sur la biblioth. du cardinal Gualterio, voy. les *Mém. de l'Acad. des inscr.* VII. *Hist.* 392.

⁽²⁾ Plus haut, p. 396.
⁽³⁾ *Mém. hist.* p. LXXI.

passa presque inaperçu l'achat des heures de Henri II ⁽¹⁾. La première de ces deux acquisitions porta sur le fonds de Colbert, dont l'histoire remplira le chapitre suivant; la seconde eut pour objet les manuscrits de Lancelot.

Antoine Lancelot, ayant été nommé inspecteur du Collège royal en octobre 1732, témoigna aussitôt sa reconnaissance en abandonnant au roi une collection de deux cent six manuscrits et de plus de cinq cents portefeuilles, qui furent livrés dans le cours de l'année 1733. Il comptait bien ne pas s'en tenir à cet acte de générosité, et, par un testament en date du 10 mai 1737, il légua à la Bibliothèque les portefeuilles qui se rencontreraient, à sa mort, non insérés dans le catalogue de ses livres. Quand il mourut, au mois de novembre 1740, on en trouva fort peu dans son cabinet, et la Bibliothèque ne réclama à peu près rien dans sa succession ⁽²⁾. L'abbé Terrasson s'alarmait donc bien à tort quand il écrivait, peu de jours après la mort de Lancelot : « Je suis jaloux de la succession de ses livres, cartes et estampes, qu'il laisse au gouffre; je ne doute pas que vous ne connoissiez comme moi sa manie pour donner à la bibliothèque du roi; c'étoit sa marote, et il auroit volé ses amis pour se satisfaire là-dessus ⁽³⁾. » Au reste, la donation de 1732 était assez considérable pour assurer à Lancelot un rang distingué parmi nos bienfaiteurs. Les deux cent six manuscrits dont il fit présent sont presque tous précieux : on peut s'en assurer en parcourant le catalogue abrégé qu'en a publié Montfaucon ⁽⁴⁾. Les portefeuilles contenaient le résultat des recherches de Lancelot dans les dépôts de Paris et des provinces, des actes originaux, beaucoup de copies et de pièces imprimées. Ces portefeuilles ont été longtemps conservés avec les livres imprimés de la Bibliothèque; ils y formaient une série particulière, dont les éléments sont aujourd'hui fondus dans les différentes collections de l'établissement. Je mets sous les yeux du lecteur l'état des portefeuilles de Lancelot tel qu'il fut dressé vers l'année 1732 ⁽⁵⁾.

Vingt et un portefeuilles contenant des extraits, mémoires et autres pièces historiques concernant nos rois, rangés par règnes. Il y a quelques titres.

Quatre portefeuilles contenant titres et autres pièces servant à la généalogie de la maison de France.

Un portefeuille concernant la famille royale et les princes du sang.

Six portefeuilles concernant les légitiâmes, ducs de Vendosme, etc.; l'affaire de 1716-1717

⁽¹⁾ Ces heures, qui ont été classées sous le n° 1429 du fonds latin, et qui sont aujourd'hui au musée du Louvre, furent achetées le 22 décembre 1732, pour une somme de 600 livres. Voyez-en la description par M. Henry Barbet de Jouy, *Notice des Objets composant le musée des Souverains*, p. 108, n. 63.

⁽²⁾ Voyez en tête du ms. français 2624 une note de l'abbé Sallier qui prouve que la bibliothèque de

Lancelot, vendue en 1741, renfermait des manuscrits.

⁽³⁾ Lettre citée dans la *Biographie universelle*. XIII, 324, note.

⁽⁴⁾ *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, II, 1667 à 1669; conf. *Mélanges de Clairambault*, vol. 617, p. 497.

⁽⁵⁾ *Mélanges de Clairambault*, volume 617, p. 521.

y est très-complète, et contient, outre les pièces imprimées sur ce différend, plusieurs autres manuscrites et curieuses.

Cinq portefeuilles concernant la maison de Lorraine.

Trois portefeuilles concernant la maison de Longueville; il y a beaucoup de titres originaux.

Cent soixante et douze portefeuilles cottez Mémoires généalogiques, rangez par ordre alphabétique, contenant originaux, mémoires, factums et autres pièces servans à généalogies. Il y a dans ce recueil plus de mille titres originaux, entre lesquels il s'en trouve du XII^e, XIII^e, XIV^e, etc. siècles; beaucoup d'extraits d'autres titres copiez sur les originaux. Ce recueil mérite quelque considération.

Huit portefeuilles ou volumes reliez concernant la noblesse, ses prérogatives, ses différentes espèces et titres de dignitez, les fiefs, droits seigneuriaux, etc.

Dix-huit portefeuilles concernant les offices, dignitez, charges de la couronne et de la cour, les conseils, les ambassadeurs, etc. Dans ce recueil il y a sur certaines dignitez beaucoup de mémoires et pièces.

Vingt-huit portefeuilles de cérémonies, sacres, naissances, entrées, lits de justice, cérémonies ecclésiastiques, cérémonies de ville, assemblées d'états généraux et de provinces, ordres de chevalerie, pompes funèbres, etc.

Trente-huit portefeuilles concernant affaires ecclésiastiques, papes, cardinaux, clergé de France, archeveschez et éveschez, cathédrales, collégiales, abayes, prieurez, ordres religieux, par ordre alphabétique. Dans ces portefeuilles il y a quelques titres originaux, mais beaucoup plus de copies faites sur les originaux, des cartulaires entiers (d'Apt, des prieurez de Domène en Dauphiné, Saint-Martin et la Madelaine de Châteaudun, de Montmartre, etc.).

Cinq portefeuilles concernant la religion prétendue réformée.

Treize portefeuilles concernant les parlemens, dont dix regardent celui de Paris, ses prérogatives, ses différens officiers, événemens, etc.; des extraits de ses registres, etc. Les trois autres concernent les autres parlemens, un entr'autres contient une copie des registres de celui de Rome, depuis son établissement jusques vers 1650.

Deux portefeuilles concernant les chambres des comptes.

Onze portefeuilles concernant cour des aides, des monnoyes, trésoriers de France, présidiaux, juridictions royales, avocats, procureurs, greffiers, huissiers, etc.

Six portefeuilles concernant les chambres royales et de justice, avec des états et rolles des taxes, etc. On y a joint un recueil in-quarto imprimé touchant la chambre de justice de 1661.

Cinquante-huit portefeuilles concernant les différentes provinces du royaume et les autres états du monde, remplis, de même que les autres, de pièces originales, titres, relations, mémoires, etc.

Trois portefeuilles contenant des mémoires et recherches sur différentes villes et lieux du royaume, rangez par ordre alphabétique.

Cinq portefeuilles sur les droits du roy, aubaine, régale, etc. domaine, rémion du domaine, etc. Les terres prétendues estre du domaine et sur lesquelles on a des mémoires sont rangées par ordre alphabétique.

Quatre portefeuilles contenant uniquement des titres, dont trois concernent différentes églises de Metz.

Cinq portefeuilles concernant les monnoyes.

Trois portefeuilles sur le commerce, manufactures, etc.

Six portefeuilles sur la banque, la compagnie des Indes, le visa, etc.

Deux portefeuilles sur la marine.

Trois portefeuilles sur la guerre.

Dix portefeuilles sur les professions et mestiers.

Six portefeuilles sur les secrétaires du roy.

Deux portefeuilles sur les trésoriers et receveurs généraux et particuliers, etc.

Cinq portefeuilles sur offices municipaux et autres différents offices.

Deux portefeuilles sur la police générale du royaume, canaux, mines, etc.

Quatre recueils d'ordonnances et autres pièces pour la police de Paris, in-quarto.

Quatre portefeuilles sur le contrôle, les insinuations, papier timbré, etc.

Un portefeuille sur les francs fiefs et amortissemens.

Trois recueils d'ordonnances, arrests, mémoires sur les fermes, aides, etc.

Trois autres sur les tailles, la capitation, le dixième, le cinquantième, etc.

Six portefeuilles et recueils concernant les matières de droit, civiles et criminelles, etc. extraits, etc.

Plus de trente autres portefeuilles, concernant littérature, livres, auteurs, impressions anciennes, bibliothèques, manuscrits, académies, universitez, glossaires latin et François, lettres de savans, etc.

Quatorze grands portefeuilles de cartes de géographie, plans de ville, etc. manuscrits et gravez.

Cet état doit être incomplet : ainsi on n'y voit pas figurer les portefeuilles dans lesquels Lancelot avait rangé ses notes sur la géographie ancienne de la France, aujourd'hui n^{os} 13548 à 13560 du fonds François.

X.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DE CANGÉ ET DE L'ABBÉ DEBOUIN. 1733-1738.

Dans la bibliothèque qu'avait formée M. Châtre de Cangé, on remarquait beaucoup de manuscrits relatifs à l'ancienne littérature française. Cette collection, dont nous avons un catalogue imprimé en 1733⁽¹⁾, fut acquise la même année pour la bibliothèque du roi, moyennant 40,000 livres. Elle renfermait alors 158 manuscrits. Le marché conclu, M. de Cangé ajonta en pur don douze manuscrits importants qui ne figuraient pas primitivement au catalogue⁽²⁾. Outre ces 170 manuscrits, M. de Cangé en avait possédé plusieurs autres qui ne furent compris ni dans la vente ni dans la donation, et notamment deux riches volumes qui firent depuis l'ornement de la bibliothèque du duc de La Vallière : les heures de Louis, duc d'Anjou, et celles de René d'Anjou. Ces deux manuscrits, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale⁽³⁾, figurent en tête d'un catalogue des manuscrits de Cangé, écrit par cet amateur lui-même et daté de l'année 1730. Cangé avait encore réuni une collection de pièces sur l'administration militaire,

Manuscrits de Cangé.

⁽¹⁾ *Catalogue des livres du cabinet de M^{me}*. Paris, 1733, in-12.

⁽²⁾ A plusieurs exemplaires du catalogue on a ajouté un feuillet contenant la notice de quelques

manuscrits d'élite qui n'étaient pas compris dans le corps du catalogue. (Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, 1, 1643.)

⁽³⁾ Mss. latins 17332 et 18014.

qu'il garda jusqu'à sa mort. Son fils, le sieur de Billy, premier valet de la garde-robe du roi, l'offrit à Louis XV, qui en ordonna le dépôt dans sa bibliothèque (février 1751).

De 1732 à 1734, le comte de Plelo, ambassadeur de France en Danemark, enrichit la Bibliothèque d'environ sept cents volumes qu'il avait recueillis dans le Nord. Il s'y trouva au moins une trentaine de manuscrits ⁽¹⁾.

Au commencement de l'année 1734 furent acquis, pour 600 livres, les manuscrits laissés par l'abbé Drouin. Il y avait 24 volumes écrits sur parchemin et beaucoup de liasses renfermant principalement des matériaux pour une histoire de la maison de Navarre, et de volumineux mémoires composés ou recueillis par Billet de Fanière ².

La même année, un chanoine d'Évreux, nommé Lescalier, vendit 380 chartes moyennant 450 livres. Selon toute apparence, les pièces classées sous les nos 5201 A, 5429, 5464 ⁽³⁾, 5481 A, 5490, 5492, 9213 et 9214 du fonds latin faisaient partie de cette acquisition.

Un cartulaire de Pontigny, après avoir appartenu à Molé et à Colbert, était entré à la bibliothèque du roi en 1732. L'abbaye regrettait vivement la perte de son cartulaire : il fut question, en 1734, de le lui rendre en échange d'une quarantaine de manuscrits choisis par l'abbé Lebeuf; mais aucune suite ne fut donnée à ce projet ⁽⁴⁾.

En avril 1736, à l'inventaire des livres de M. de Coislin, évêque de Metz, la Bibliothèque acheta dix-huit manuscrits, parmi lesquels doit être signalé un missel de Saint-Gatien de Tours, n° 886 du fonds latin. Ce volume, qui peut être cité comme un des beaux types de l'art français de la Renaissance, ne coûta que 102 livres ⁵.

Le 3 mai 1737 mourut l'abbé de Targny, qui avait la garde des manuscrits depuis 1726. Il fut remplacé par l'abbé Sevin, qui lui avait été adjoint vers l'année 1730. Cent vingt-huit manuscrits furent choisis parmi les livres de l'abbé de Targny et acquis pour la bibliothèque du roi.

Cette année, le cardinal de Fleury fit déposer à la Bibliothèque les papiers du P. Hardouin, auxquels on attribuait une importance qu'ils n'avaient pas en réalité. L'état qui en fut dressé constate qu'ils se composaient de 22,601 pages ⁽⁶⁾. — En même temps, un chanoine de Meaux, nommé Delpy, faisait présent des manuscrits de son oncle, l'académicien Doujat, professeur en droit.

Mémoire histor., p. LXXXIII.

² Voy. le ms. latin 17173, fol. 143. — Les papiers de Fanière sont aujourd'hui reliés en trente-neuf volumes.

³ Sous ce numéro sont classées les chartes de l'abbaye cistercienne de la Noë, au diocèse d'É-

vreux, que les auteurs du *Gallia christiana* (M. 665) croyaient, mais à tort, avoir fait partie du cabinet de Colbert.

⁴ Ms. latin 17173, fol. 128.

⁵ *Ibid.*, fol. 152.

⁶ *Ibid.*, fol. 159.

L'année 1738 fut assez stérile en acquisitions. On donna 350 livres pour se procurer les papiers du P. Pezron⁽¹⁾, qui ont à peu près perdu toute valeur, et l'abbé Bignon fit de vains efforts pour décider le gouvernement à acheter les manuscrits orientaux de Hamerton, qui avaient été portés de Londres à Paris.

On était alors préoccupé d'une mesure qui devait exercer la plus heureuse influence sur les destinées de la Bibliothèque. On voulait ranger dans un ordre définitif et porter à la connaissance du public toutes les richesses amassées depuis plus de deux siècles dans ce vaste établissement. Malheureusement on s'arrêta avant d'avoir touché le terme.

XL

PUBLICATION DES CATALOGUES. 1739-1744.

L'idée de publier un catalogue général des collections de la Bibliothèque dut être conçue sous le règne de Louis XIV⁽²⁾; mais on ne se mit sérieusement à l'œuvre qu'en 1735. Le 2 octobre de cette année, le comte de Maurepas, dans une lettre écrite à Bignon, dit qu'il faut travailler, toute affaire cessante, à mettre les catalogues de la Bibliothèque en état d'être imprimés à l'Imprimerie royale. Quatre jours après, Bignon exposait au ministre ce qui restait à faire pour achever les catalogues des manuscrits :

M. Armain ne fait presque qu'ébaucher les notes de ce que nous avons de manuscrits en persien et en turc.

M. Ascary, quoique plus avancé, est encore bien loin de la fin des arabes et des syriaques.

M. l'abbé de Villefroy, que j'ai engagé à travailler jusqu'icy gratis sur les arméniens, quoique encore beaucoup plus avancé que MM. Ascary et Armain, avoue luy-même qu'il rougiroit de livrer à l'impression autre chose que quelques essais.

A l'égard des françois, nous n'avons pas encore les notices superficielles de la moitié.

Ce qui seroit le plus prest à faire imprimer, c'est ce qui regarde les manuscrits latins et qui a été composé par le feu P. Mabillon. Encore tous nos messieurs, et M. Sevin en particulier, tombent d'accord qu'il ne laisseroit pas de s'y trouver bien des endroits à revoir.

En m'arrêtant aux seuls manuscrits grecs, je vous avouerai d'abord que je ne saurois donner trop d'éloges à l'application avec laquelle M. Sevin s'y est porté. Je crois même en devoir beaucoup à l'exactitude et au bon goût avec lesquels il y a travaillé; mais il faut vous avouer en même tems que, sur ce que j'en ay vu, je ne croirois pas son travail dans toute la perfection qu'il pourroit y donner avec un peu plus de tems et qui seroit à désirer.

⁽¹⁾ La partie la plus considérable des papiers de Pezron forme aujourd'hui les n^{os} 17932-17946 du fonds latin.

⁽²⁾ Voyez la relation du docteur Martin Lister, en 1698, citée par Edwards, dans *Memoirs of libra-*

ries, II, 256. — Il y a dans le n^o 17 du fonds des Petits-Pères deux feuilles imprimées d'un catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du roi. C'est, je crois, un essai qui date de la fin du xvii^e siècle.

L'immensité du travail ne découragea pas les savants auxquels étaient confiées les collections de manuscrits. En moins de dix années ils donnèrent au public quatre gros volumes in-folio⁽¹⁾, renfermant la description de tous les manuscrits orientaux, grecs et latins de la bibliothèque royale. Dans un autre chapitre je ferai connaître le plan de ce catalogue, qui, malgré de nombreuses imperfections, a rendu et rend encore d'immenses services aux érudits de l'Europe entière.

VII.

MANUSCRITS DU MARÉCHAL D'ESTRÉES ET DU MARÉCHAL DE NOAILLES. —
COLLECTION DE LORRAINE. 1740.

L'impression des catalogues n'empêchait pas de saisir toutes les occasions qui se présentaient d'acquérir de nouvelles richesses. Le 10 septembre 1740, M. de Maurepas remit à l'abbé Sallier un petit manuscrit arménien, renfermé dans une boîte d'or ornée d'émaux et de pierres précieuses. Il avait été rapporté de Constantinople par le marquis de Villeneuve.

Cette même année, furent mis en vente les livres du maréchal d'Estrées⁽²⁾; mais les embarras du trésor royal ne permirent pas de mettre des enchères sur beaucoup d'articles. La Bibliothèque n'y acheta que seize manuscrits.

On fit plus de sacrifices pour les collections du maréchal de Noailles : en novembre 1740, on lui acheta environ cinq cents volumes, dont plus de deux cents étaient manuscrits. On y remarquait des morceaux de premier ordre, et particulièrement les Évangiles dits de Charles le Chauve (ms. latin 323), une bible en quatre volumes ornés de très-nombreux dessins du x^e siècle (ms. latin 6), et la bible de Clément VII (ms. latin 18)⁽³⁾. Le maréchal de Noailles conservait encore par devers lui beaucoup de pièces importantes. En 1749 il remit à la Bibliothèque les mémoires originaux de Louis XIV (fonds français, n^o 6732-6734)⁽⁴⁾, et en 1756 il y envoya une volumineuse collection de manuscrits, la plupart modernes, qui, après avoir été indûment considérés comme une suite de la collection des Dupuy, sont aujourd'hui classés sous les n^{os} 6367-6416 du fonds français.

À l'année 1740 nous devons encore placer l'entrée d'une collection considérable, qui était, à proprement parler, un démembrement du Trésor des chartes de Lorraine. Honoré Caille du Fourny avait inventorié, en 1697 et 1698, une partie des titres des duchés de Lorraine et de Bar qui avaient été portés en 1672 à

Catalogus codicum mss. bibliothecæ regie Parisiensis, Paris, 1739-1744.

² *Catalogue des livres de la bibliothèque du maréchal duc d'Estrées*, Paris, Guérin, 1740, 2 vol. in-8.

³ Ms. latin 17173, fol. 172.

⁴ Note insérée dans le ms. français 6732, fol. 181. Article d'Adolphe Duplessis, inséré dans la *Biographie universelle* de Michaud, au mot NOAILLES, XXXI, 321.

la citadelle de Metz. La mise au net de cet inventaire avait été placée à Paris au Trésor des chartes; la minute fut léguée par l'auteur à la bibliothèque royale, qui la reçut le 20 décembre 1713⁽¹⁾. En 1737, Lancelot fut envoyé à Nancy pour compléter le travail de Caille du Fourny. Le Trésor des chartes de Lorraine était alors dans un déplorable état d'abandon. Voici le tableau qu'en traçait Michel Chappotin de Saint-Laurent, l'un des commis que Lancelot avait amenés de Paris :

« Les archives étoient renfermées dans une forte tour, qui commençoit à devenir
 « en assez mauvais état: elle est bâtie dans l'endroit le plus désert du château de
 « Nancy et dans un fond qui tient presque du marécage. Elle avoit servi autrefois
 « de garde-meuble. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, on ne pouvoit y rester
 « plus de trois heures de suite, et on n'en sortoit que pour se présenter promptement
 « devant un grand feu. C'est dans l'étage qui se trouve à l'extrémité de cette
 « tour que, sur un simple plancher de plâtre, et dans la fange de la pourriture
 « causée par l'ordure des animaux et des insectes qui s'introduisoient ou se for-
 « moient dans cet endroit, étoit amoncelée, à l'injure des temps, dont le mauvais
 « état des vitrages ne pouvoit les garantir, une quantité prodigieuse de litres, de
 « papiers et de registres de toute espèce. »

Le témoignage de Lancelot lui-même n'est pas moins explicite. Je citerai la lettre qu'il écrivit à Secousse le 12 août 1737: elle nous fera connaître non-seulement l'état des archives de Lorraine, mais encore le plan de travail auquel Lancelot s'était arrêté, et les sentiments qui animaient ce laborieux archiviste.

J'ai trouvé ce Trésor dans un estat pitoyable. Depuis quarante ans que les titres de Lorraine ont esté rendus au duc Léopold, ceux à qui la garde en a esté confiée n'ont eu attention qu'à ce qui pouvoit estre utile au domaine de leur souverain ou à ses prétentions sur ses voisins, principalement sur la France. Tout ce qui ne les a pas frappés de cette façon a esté rejetté, rebuté, renvoyé en Galilée. Vous ne sauriez imaginer à quel nombre montent ces rebuts, et combien d'actes curieux et même importants avoient subi ce sort malheureux. Quelques-uns même y ont péri. J'ai trouvé des parchemins coupez, lacrez et servant d'enveloppe. Et de quel genre sont ces parchemins? Presque tout ce qui est au delà de 1500. Il y a à en mourir de regret pour des gens faits comme vous et moi. Heureusement j'en ai délivré près de quatre à cinq mille, et les ai rendus aux layettes dans lesquelles ils estoient lorsque M. du Fourny en fit l'inventaire en 1697 et 1698. Je tâche de le conserver, cet inventaire, parce qu'il est bien fait, du moins pour les parties que mondit sieur du Fourny a faites, mais plus encore parce qu'il s'est donné la peine de faire des tables des lieux, des matières et des noms de tout son inventaire, que cette table est d'un travail immense et d'un secours infini, que pour faire un nouvel inventaire et une nouvelle table il faudroit un grand nombre d'années. Ainsy mon travail actuel ne va qu'à remettre les anciens titres du Trésor dans l'ordre où ils estoient lors de cet inventaire, sauf à y ajouter ceux que l'on y [a] apportez depuis: ce qui ne laisse pas de faire un assez gros objet. Il ne m'étonne pas, si Dieu me conserve le même fen et la même disposition. Ma santé en pourra estre quelquefois incommodée, mais il ne me convient pas de reculer; j'y suis, il faut remplir ma voca-

⁽¹⁾ Cet inventaire forme les n^{os} 4880 à 4886 du fonds français.

tion, j'ai le plaisir de manier, même de parapher, des actes qui l'ont été par Théodore Godefroy et Honoré Caille du Fourny. M. Du Puy en a même vu aussi quelques-uns : j'en ai des preuves. Ces différentes opérations comporteront plus de temps que je ne l'avois cru. Qu'importe, pourvu que mes bons amis me conservent leur estime, qu'ils me reçoivent à mon retour, dans un an, comme ils l'auroient fait dans trois mois? Cela ne doit-il pas m'être égal? Quand je dis un an, il ne dépendra pas de mon application et de mon assiduité que ce retour ne soit plus prompt ¹.

La tâche devait être encore plus longue qu'on ne l'avoit d'abord supposé. Lancelot mit trois ans à revoir et compléter l'inventaire dressé en 1697 et 1698. Mais, fatigué de son séjour à Nancy, il conçut, en 1740, le projet d'expédier à Paris les portions du Trésor des chartes de Lorraine qui n'avaient pas encore été l'objet d'un examen assez approfondi. Le plan qu'il proposa fut agréé par le gouvernement, et au mois d'août 1740 on vit arriver à la Bibliothèque onze ballots renfermant les pièces que Lancelot avait mises de côté. Quelques-unes furent distraites pour le dépôt des affaires étrangères⁽²⁾, les autres ont formé la base de notre collection de Lorraine⁽³⁾.

AIII.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DES PAYS-BAS. — COLLECTIONS DE SERILLY ET DE DANGEAU. 1741-1749.

En 1741 mourut l'abbé Sevin, qui dirigeait la section des manuscrits depuis 1737. Il avait travaillé avec beaucoup d'assiduité au catalogue, qui était alors sous presse à l'Imprimerie royale. Il eut pour successeur Melot, membre de l'Académie des inscriptions⁽⁴⁾. Celui-ci, non moins zélé que Sevin, acheva le catalogue des manuscrits latins et poussa très-loin la préparation du catalogue des manuscrits français. — La mort de l'abbé Sevin coïncida avec la retraite de l'abbé Bignon. Sur le point d'entrer dans sa quatre-vingtième année, il remit l'exercice de sa charge à son neveu, M. Bignon de Blauzy, qui en était pourvu en survivance depuis 1722. Les deux Bignon moururent à peu de jours d'intervalle, au mois de mars 1743⁵. Le roi ne voulut pas que la charge de bibliothécaire sortît de la famille des Bignon : il la donna, le 31 mars 1743, à un autre neveu de l'abbé, Armand-Jérôme Bignon, maître des requêtes, qui paya sa bienvenue en offrant

¹ Orig. ms. français 9355.

² Le Page. *Le Trésor des chartes de Lorraine*, p. 79. L'abbé Sollier fait aussi allusion à cette distraction dans une lettre du 3 février 1744.

³ C'est à tort que l'origine de la Collection de Lorraine a été attribuée à la mission dont Théodore Godefroy fut chargé en 1636. (Voy. *Mémoires de*

Mathieu Molé, II, 347 et suiv. et 362.) Les pièces du Trésor des chartes de Lorraine que Godefroy rapporta à Paris ne furent pas déposées à la bibliothèque du roi.

⁴ Voy. *Lettres de l'abbé Lebeuf*, II, 326, 329.

⁵ L'abbé Bignon mourut le 14 mars 1743, et son neveu le 8 du même mois.

à la Bibliothèque, le 7 novembre 1743, un manuscrit original des Mémoires de Brantôme (ms. français 6694).

Deux acquisitions utiles pour l'histoire de France signalèrent l'année 1741. La première porta sur un beau manuscrit du XVI^e siècle que La Carne de Sainte-Palaye avait trouvé à Lucques, chez le sénateur Fiorentini⁽¹⁾; il renfermait l'ouvrage de Joinville et la chronique qu'on a quelquefois appelée Chronique de Reims⁽²⁾; on le paya 360 livres. La seconde eut pour objet le grand recueil que l'abbé Legrand avait formé sur le règne de Louis XI, et qui est aujourd'hui relié en trente et un volumes in-folio⁽³⁾; il coûta 15,000 livres.

En mai 1742, la Bibliothèque recut huit manuscrits grecs et dix manuscrits arméniens qui avaient été recueillis par le comte de Castellane, ambassadeur à Constantinople. Le 3 juin suivant, le comte de Maurepas remit une lettre de François I^{er}, écrite en turc et adressée au sultan Soliman⁽⁴⁾.

En 1743, Le Dran, premier commis du dépôt des affaires étrangères, envoya à la Bibliothèque les papiers de D. Guillaume Aubrée relatifs à l'histoire de Bourgogne⁽⁵⁾. En même temps, on achetait pour 1,200 livres onze manuscrits de M^{me} Du Fay, et pour pareille somme l'inventaire des titres de la chambre des comptes de Dauphiné. Ce dernier ouvrage avait été composé en exécution des ordres que le contrôleur général avait adressés, le 19 juin 1688, au premier président Sautereau. Les sieurs Marcelier père et fils, qui y travaillèrent jusqu'en 1743, en firent faire deux expéditions: la première, en trente-trois volumes, resta à la chambre des comptes de Grenoble; la seconde, en trente-cinq volumes, était destinée à un établissement public de Paris. Mais les auteurs, n'ayant pu obtenir une indemnité convenable, gardèrent les trente-cinq volumes, qui bientôt tombèrent dans les mains d'un libraire. Cette collection, qu'on a quelquefois appelée fonds de Sautereau⁽⁶⁾, forme les n^{os} 8477-8511 du fonds français.

Le 19 décembre 1745 mourut Étienne Fourmont, interprète de la Bibliothèque pour les langues chinoise et indienne. Son frère cadet, Michel Fourmont, fut également interprète de la Bibliothèque pour les langues chinoise et indienne. Il fut subitement frappé de mort le 5 février 1746. Le 10 du même mois, les papiers des deux frères, ou du moins ceux de l'aîné, furent portés à la bibliothèque du roi⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Histoire de l'Académie des inscriptions*, XLV, 114.

⁽²⁾ Ce manuscrit, qui a été relié en deux volumes, n^{os} 10148 et 10149 du fonds français, paraît avoir été fait pour Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise, laquelle naquit en 1494 et mourut au château de Joinville, le 20 janvier 1583. (Voyez N. de Wailly, *Œuvres de Jean, sire de Joinville*, p. xxx.)

⁽³⁾ Ces volumes sont classés sous les n^{os} 6960-6990 du fonds français.

⁽⁴⁾ Minutes de Biguon.

⁽⁵⁾ Ces papiers remplissent les volumes 91-110 de la Collection de Bourgogne.

⁽⁶⁾ Le Prince, p. 220.

⁽⁷⁾ Voy. les éloges des deux Fourmont par Freret, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVIII, *Histoire*, 413 et 432.

Manuscrits
de Bruxelles.

Cette année 1746, il sembla que les conquêtes du maréchal de Saxe allaient tourner au plus grand profit de la bibliothèque du roi. A la prise de Bruxelles, les Français découvrirent dans les souterrains de la chapelle du palais les débris de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui avaient échappé aux flammes en 1731⁽¹⁾. Ces débris étaient dans un tel état d'abandon, qu'au dire même des écrivains belges l'existence en était généralement ignorée à Bruxelles. On y prit cent quatre-vingt-huit volumes⁽²⁾ destinés à la bibliothèque du roi, mais qui ne paraissent pas être tous arrivés à leur destination. Dans une convention du 16 mai 1769 fut insérée une clause assez vague d'après laquelle les commissaires des Pays-Bas réclamèrent les manuscrits enlevés en 1746. Un des derniers conservateurs de la bibliothèque de Bourgogne est convenu lui-même⁽³⁾ que le gouvernement français eût pu écarter cette réclamation. Cependant la Bibliothèque rendit, en 1770, quatre-vingts volumes qu'elle avait fait pour la plupart magnifiquement relier en maroquin rouge, aux armes du roi. Une note que Van Praet avait communiquée à Laserna-Santander permet de croire que Bignon, d'accord avec le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi, garda vingt-huit volumes, au nombre desquels devait se trouver le plus ancien manuscrit connu de Joinville, aujourd'hui n° 13568 du fonds français⁽⁴⁾.

de
recueil d'Esnaus

Un autre fruit des conquêtes du maréchal de Saxe fut la compilation du conseiller Courchetet d'Esnaus⁽⁵⁾. Chargé d'examiner les dépôts publics des pays occupés par l'armée française, ce magistrat envoya à Paris des inventaires détaillés d'après lesquels Secousse nota les pièces bonnes à transcrire. Les copies faites sous la direction de d'Esnaus furent plus tard mises à la bibliothèque du roi avec un double exemplaire des inventaires⁽⁶⁾. Clamecy, qu'on avait chargé de rédiger les tables de la collection, déposa son travail à une époque que je ne puis indiquer, mais postérieurement à l'année 1764⁽⁷⁾. La compilation de d'Esnaus s'est trouvée

Tous les détails que je donne sur l'enlèvement et la restitution des manuscrits de Bruxelles sont empruntés au *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne*, par M. de Laserna-Santander, p. 55-60, et à la *Notice sur l'histoire et le catalogue de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, par Marchal, p. vii, cliv-clviii, clxviii, clxix.

⁽¹⁾ Ce chiffre donné par Laserna-Santander n'est rien moins que prouvé. Marchal croit qu'il est exagéré et propose de lire 118.

Marchal, p. clxix.

⁽²⁾ En vertu de la convention du 16 mai 1769, une vingtaine de manuscrits tirés des archives des Pays-Bas durent être déposés à la Bibliothèque en avril 1772, mais il est douteux que la remise en ait été effectuée, bien qu'on voie figurer, sur la liste

des manuscrits à déposer, un cartulaire du duché de Luxembourg, qui est peut-être notre ms. latin 9290.

⁽³⁾ Sur la mission de Courchetet d'Esnaus, voy. la correspondance ministérielle contenue dans le ms. français 12122.

⁽⁴⁾ Ce dépôt paraît avoir été fait en 1750. Un petit volume in-4°, n° 5896 de la collection Leber, renferme le catalogue sommaire d'un recueil de 174 volumes, in-folio, de pièces historiques intéressantes la France, extraits des archives de Hollande et de Belgique et déposés à la bibliothèque du roi en 1750. - (*Catal. de la biblioth. de M. Leber*, t. III, p. 182.)

⁽⁵⁾ Voy. une lettre du 30 juin 1764, collection Moreau, 314, fol. 39.

confondue avec des collections du même genre, venues du Cabinet des chartes. Elle forme aujourd'hui les nos 408-624 du fonds Moreau. D'Esnans travailla principalement dans les archives de Bruxelles, de Bruges, de Gand, de Namur et de Tournay. La plupart des pièces qu'il y a fait transcrire sont modernes et sans grande valeur historique.

Dans le cours de sa mission, d'Esnans mit de côté certaines pièces dont il crut à propos de faire passer les originaux dans les dépôts du roi en France. Il les emballa dans quatorze ou quinze caisses qui furent expédiées à Lille⁽¹⁾. On déposa également à Lille cinquante-cinq volumes trouvés dans la ville de Tournay et qui renfermaient les travaux généalogiques du baron de Launay, mort en 1687. Godefroy, sur l'ordre du comte d'Argenson, les transmit à la bibliothèque du roi en 1752.

En 1746 et 1747, Fourmont et Armain furent envoyés en Égypte et en Turquie, avec mission d'en rapporter des manuscrits. Ce double voyage fut à peu près infructueux. Armain ne put rien acheter pendant son séjour à Constantinople (1747-1749). Fourmont, parti de France en octobre 1746, ne revint qu'en 1750; mais il avait d'abord été prisonnier des Anglais, et pendant son séjour en Égypte il fut mal secondé par le consul. Il eut aussi à se plaindre de l'abbé Orvalle, qui recherchait de son côté des manuscrits orientaux pour le roi.

L'abbé Fléchier, archidiacre à Nîmes, donne à la Bibliothèque, en 1748, l'ouvrage manuscrit de Bulman sur les anciens monuments de la Narbonnaise (nos 8648 à 8651 du fonds français). — Cette année on achète pour 30,000 livres la collection de manuscrits qui appartenait à Meigret de Sérilly : il y en avait environ six cents, tous modernes; ils venaient en grande partie du cabinet de Colbert⁽²⁾.

En 1749, l'ancien garde des sceaux Chauvelin fait remettre à l'abbé Sallier des mémoires sur la régence, dont les originaux, disait-on, avaient été brûlés par ordre et sous les yeux de Louis XIV (fonds français, n° 10362), le Journal des bienfaits du roi, par l'abbé de Dangeau (fonds français, nos 7651 à 7666), et les papiers de ce même abbé, qui remplissaient alors 366 portefeuilles et qui sont aujourd'hui reliés en 230 volumes. Il avait été question d'acquérir les manuscrits de Dangeau dès l'année 1728. La collection appartenait alors à un sieur Dupin, qui la proposa au gouvernement; mais l'abbé Bignon ne trouva pas qu'elle offrît beaucoup d'intérêt. On y remarqua seulement deux portefeuilles de négociations

Mission de Fourmont
et d'Armain.

Brevet
de Bulman.

Collection de Sérilly.

Papiers
de Dangeau.

⁽¹⁾ Collection Moreau, 314, fol. 143 v°.

⁽²⁾ Le fonds de Sérilly, tel qu'il est aujourd'hui classé à la Bibliothèque impériale, se divise en deux parties : la première, composée de 244 volumes, cotés 1 à 244, contient la copie à peu près com-

plète des 358 volumes de la collection de Brienne ; la seconde, composée de 354 volumes, cotés 355 à 709, est principalement consacrée aux extraits des registres du parlement, des chambres des comptes et du Trésor des chartes.

originales, qu'on mit au dépôt des affaires étrangères, et plusieurs pièces grecques, recueillies par M. Nointel, dont Dupin disposa en faveur de la Bibliothèque (octobre 1798).

XIV.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DE LA SAINTE-CHAPELLE DE BOURGES. —
PAPIERS DE BOSSUET, 1752-1754.

1752.
Romaine.

Manuscrits de Bourges.

En mars 1752, les chartes de Ravenne, sur papyrus (fonds latin, n° 8842), furent acquises au prix de 988 livres⁽¹⁾. Le 8 août de la même année on reçut vingt manuscrits dont les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges faisaient hommage à Louis XV⁽²⁾. Ils provenaient de la magnifique librairie dont Jean, duc de Berry, avait doté sa Sainte-Chapelle. La résolution que prit le chapitre d'offrir au roi ses principaux manuscrits sauva ces précieux monuments de la destruction à laquelle ils avaient été longtemps exposés. En 1708, D. Martène les avait trouvés dans un état pitoyable, parce que le receveur du chapitre, à qui on avait confié la clef du lieu où ils étoient conservés, en avait fait un poullaiier, et que, comme ils étoient ouverts sur des pupitres, les poules les avoient couverts d'ordures³. Beaucoup des manuscrits donnés par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges sont richement enluminés; la plupart portent des notes de la main même du duc de Berry⁽⁴⁾. Le plus curieux est un psautier anglo-saxon du x^e siècle (n° 8824 du fonds latin).

1753.
Paris.

Manuscrits de Paris.

Le 5 avril 1753 arrivèrent à la Bibliothèque les manuscrits renfermant les travaux théologiques de Louis, duc d'Orléans⁽⁵⁾. Ce prince, mort le 4 février 1752, avait légué ses papiers aux dominicains; mais, le 31 mars 1753, le roi ordonna qu'ils seraient déposés, au moins provisoirement, dans sa bibliothèque. Au mois d'août de la même année, on reçut quatre-vingt-treize manuscrits donnés par Collot, chanoine de Notre-Dame, qui avait professé pendant vingt ans au collège du Plessis, et avait ensuite été principal du collège de Fortet⁽⁶⁾.

1754.
Bossuet.

Le 4 septembre 1753, l'abbé Delamotte, grand vicaire de Bossuet, évêque de Troyes, déposa à la Bibliothèque quatre portefeuilles dans lesquels étoient renfermés divers manuscrits du grand Bossuet. Ce fut le premier noyau de la collection qui forme aujourd'hui les n°s 12811-12844 du fonds français. Aux articles

¹ Ms. latin 17173, fol. 240.

² Même volume, fol. 226 et suiv. Voyez, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, II, 142, l'article que j'ai publié sous ce titre: *Notes sur la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges*.

³ *Voyage littéraire*, I, 29. Vers le milieu du xv^e siècle, les manuscrits de la Sainte-Chapelle

avaient fixé l'attention de D. Anselme Le Michel; voy. le ms. latin 13071, fol. 176 v°.

⁴ Voy. plus haut, p. 56-68. l'histoire de la bibliothèque de Jean, duc de Berry.

⁵ Fonds français, n. 6278-6308.

⁶ Voyez le catalogue des mss. de Collot dans le ms. latin 17173, fol. 244.

donnés par l'abbé Delamotte viurent s'ajouter, en 1768, les pièces fort nombreuses que Charles-François Le Roy céda à Louis XV pour une somme de 2,400 livres. Comme l'acquisition était surtout faite en vue de l'édition des œuvres de Bossuet que l'abbé Lequeux préparait pour le libraire Boudet, les manuscrits furent immédiatement livrés audit abbé, qui prit l'obligation de les remettre à la bibliothèque du roi dès qu'il en aurait fait usage. L'abbé Lequeux étant mort peu après ces conventions, les manuscrits furent confiés à quatre bénédictins des Blancs-Manteaux, D. Tassin, D. Clémencet, D. Clément et D. Déforis, qui devaient diriger l'édition des œuvres de Bossuet. D. Déforis, chargé particulièrement du travail, entendait déposer à la Bibliothèque non-seulement les manuscrits compris dans l'acquisition de 1768, mais encore ceux que Boudet s'était procurés de différents côtés, notamment en 1770, après la mort de l'abbé Delamotte. Les événements l'empêchèrent de réaliser ce projet, et il avait encore entre les mains la plupart des manuscrits de Bossuet quand il tomba victime de la Révolution (25 juin 1794). Les papiers laissés par D. Déforis furent alors recueillis par le libraire Lamy, successeur de Boudet, qui en restitua plusieurs à la Bibliothèque nationale le 10 floréal an vi; mais il en conserva la meilleure partie, qu'il comptait mettre à profit pour achever l'édition commencée depuis plus de trente ans. Lamy et ses associés regardaient ces papiers comme leur propriété, et dans une épître dédicatoire, adressée le 9 août 1808 au cardinal Fesch, ils se qualifient ouvertement de « propriétaires du fonds et des manuscrits de Bossuet. » Dans le principe, une circonstance favorisait leurs prétentions : la Bibliothèque ne possédait pas l'état détaillé des papiers achetés en 1768 et confiés aux bénédictins. Mais le commissaire au Châtelet, Antoine-Alexis Belle, qui avait dressé cet état, en avait conservé la minute; en 1807, il eut l'heureuse idée de l'offrir à M. Dacier. C'était un titre en vertu duquel la Bibliothèque pouvait réclamer les principaux manuscrits de Bossuet dont les libraires s'attribuaient la propriété. Elle entra définitivement en possession de ce trésor au mois de février 1817, à la suite de négociations dans lesquelles l'administration fut puissamment aidée par le bon vouloir du cardinal de Bausset⁽¹⁾.

En 1754 mourut M. de Florimond, secrétaire de M. de Maurepas, dont le roi acheta les papiers. La collection se composait d'environ deux cents portefeuilles « sur l'histoire de Paris, la peinture, la sculpture, l'architecture et la marine⁽²⁾. » — Cette acquisition passe inaperçue à côté d'une autre qui fut faite en 1754, et qui fit entrer à la Bibliothèque l'un des recueils qui sont encore aujourd'hui le plus utilement consultés.

Papiers
de Florimond.

⁽¹⁾ Pour l'histoire des manuscrits de Bossuet, voy. le n° 274 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

⁽²⁾ Je ne puis dire au juste ce que sont devenus

les papiers de Florimond; ils ont dû servir à former divers volumes du fonds français, et notamment ceux qui portent les n° 2545-2561 dans les Nouvelles acquisitions.

XV.

COLLECTION DE DUPUY. 1754.

Nous avons vu ¹⁾ qu'en 1656 la bibliothèque du roi s'était enrichie des anciens manuscrits que la famille Dupuy avait ramassés avec tant de zèle à la fin du xvi^e et dans la première moitié du xvii^e siècle. Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy recueillirent en outre une énorme quantité de pièces juridiques, littéraires et historiques, qui ont formé la célèbre collection Dupuy. Les éléments qui l'ont composée sont :

1° Les mémoires rédigés ou recueillis par Pierre Dupuy pour les ouvrages qu'il a publiés ou préparés et pour les missions dont il fut chargé.

2° Les lettres adressées aux frères Dupuy et à plusieurs membres de leur famille, notamment au président de Thou.

3° Les documents que Pierre Dupuy copia ou fit copier soit dans certains dépôts d'archives, soit dans les cabinets des hommes d'état et des amateurs.

4° Les documents qu'Antoine de Loménie lui donna pour le récompenser de la peine qu'il avait prise en dirigeant la formation de la collection de Brienne : tels sont les volumes de Dupuy cotés 132, 140, 143-148, 172, 173, 237, 248, 288, 305, 365 et 734, reliés pour la plupart aux armes de Loménie. Le volume 236, qui est orné d'une très-belle reliure, vient aussi peut-être d'Antoine de Loménie ²⁾.

5° Les pièces qui furent vendues ou données aux frères Dupuy : ils reçurent quelques volumes de Camuzat (nos 547 et 724 de la collection Dupuy) et du P. Vignier (nos 750 et 943).

6° Divers recueils des frères Pithou. Pierre Dupuy eut en possession de ces recueils à la mort de François Pithou : il fut alors chargé de visiter la bibliothèque et le cabinet des Pithou, pour en séparer ce qui pouvait se rapporter aux droits du roi ³⁾.

7° Les papiers de Besly, dans lesquels on remarque principalement des extraits d'anciens cartulaires.

8° Une assez grande quantité de papiers de Théodore Godefroy, notamment les volumes 20, 56-59 et 482. On sait que Théodore Godefroy avait été associé aux principaux travaux de Pierre Dupuy, et en particulier à la rédaction de l'inventaire du Trésor des chartes ⁴⁾.

¹⁾ Plus haut, p. 263.

²⁾ Voy. aussi le ms. franç. 14023, qui est relié aux armes de Brienne et qui a appartenu à Dupuy.

³⁾ Rigault, *Petri Puteani vita*, p. 36. Boivin,

P. Pithavi vita, p. 74-78, 98 et suiv. Grosley, *Vie de P. Pithou*, II, 247 et suiv.

⁴⁾ Toulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I.

9° Quelques portefeuilles de Peirese ¹⁾ (vol. 359, 581, 655 à 662, 667, 669, 688 et 793 de Dupuy).

10° Quatorze volumes²⁾ légués à Jacques Dupuy par Luillier, conseiller du roi au parlement de Metz (vol. 845-857 et 958 de Dupuy).

Ce fut, selon toute apparence, vers 1630 ou 1635 que Pierre Dupuy commença à mettre définitivement en ordre les pièces fugitives que depuis longues années il s'était plu à sauver de la destruction. Il les réunit en volumes et les décrivit dans un catalogue sur le frontispice duquel il traça cette devise : *Curiositas nihil recusat, atque interdum parva etiam plurimi facit, et ad ea gressum sustinet que ceteri pro vilissimis passim calcant.* Il avait classé et inventorié 764 volumes quand la mort vint le frapper, le 14 décembre 1651. Son frère, Jacques Dupuy, prieur de Saint-Sauveur-lès-Bray, continua le classement et le catalogue de la collection. Il mourut le 17 novembre 1656. Le recueil des frères Dupuy jouissait dès lors d'une grande célébrité. Il se composait de 798 volumes in-folio et de 39 volumes in-quarto ou in-octavo ³⁾. C'était, pour employer les expressions d'un contemporain ⁴⁾, « un abîme de doctrine, de curiosité et d'honneur. »

En mourant, Jacques Dupuy légua à M. de Thou « le recueil des volumes et « mémoires escripts à la main que son frère lui avoit laissés par testament et qu'ils « avoient tous deux ramassés avec grand soin et despence pendant le cours de « plusieurs années ⁵⁾. » De Thou ne se montra guère digne de posséder un tel trésor. « Les manuscrits de messieurs Dupuy, écrivait-on à Philibert de la Mare en « 1676, sont chez M. de Thou, enfermés, sans ordre et sans communication aux « gens de lettres. J'en ay parlé à tous ceux que j'ay cru pouvoir m'en instruire, et « je n'en ay tiré que des plaintes contre M. de Thou, qui est souvent malade ou à « la campagne ⁶⁾. »

En 1680, de Thou vendit la collection au président Charron de Ménars, qui aux 798 volumes classés et catalogués par les frères Dupuy ajouta une suite d'environ 160 volumes, renfermant : 1° les 39 volumes in-quarto ou in-octavo dont il a déjà été question, et qui n'avaient pas encore été définitivement mis en ordre; 2° les recueils de Besly et différentes correspondances que les Dupuy n'avaient pas eu le temps de porter sur leurs catalogues; 3° les manuscrits que le président de Ménars réussit à se procurer et dont plusieurs furent reliés à son chiffre et à ses armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

¹⁾ Voy. plus haut, p. 283 et 284.

²⁾ Un inventaire détaillé de ces quatorze volumes, écrit par Jacques Dupuy, remplit le volume coté Catalogue 218 bis. Le même inventaire est copié à la fin du Catalogue 217 A.

³⁾ L'inventaire de ces 39 volumes est dans le ms. 95 du fonds de Bouhier.

⁴⁾ Autueil, *Histoire des ministres d'état* (Paris, 1642), p. 418.

⁵⁾ Testament de Jacques Dupuy; ms. lat. 10393, fol. 186.

⁶⁾ Lettre de M. de Court à Philibert de la Mare, en date du 2 novembre 1676, collection Moreau, 846, fol. 76.

A la mort de Charron de Ménars, comme on parlait de la mise en vente des manuscrits de Dupuy, l'abbé de Targny s'empressa de prévenir Bignon et lui remontra combien il importoit de prendre des mesures afin qu'ils n'échappassent point à la bibliothèque du roi. Mais les embarras financiers de l'État ne permirent pas de donner suite au projet.

Le 10 avril 1720, Marie-Thérèse Charron de Neufville et Marie-Françoise-Thérèse Charron de Nozieux, filles et héritières du président de Ménars, vendirent la collection au procureur général Joly de Fleury pour 25,000 livres. L'acte de vente porte que vingt et un volumes étaient alors en déficit.

Le 10 juillet 1754, Joly de Fleury abandonna la collection à la bibliothèque du roi, moyennant une somme de 60,000 livres; on lui promit en outre une copie des manuscrits qu'il cédaît. Le nombre des volumes en déficit était alors réduit à dix-sept; mais le récolement de la dernière partie de la collection ne paraît pas avoir été fait avec un soin assez rigoureux.

Le gouvernement ne se pressa guère d'accomplir la promesse qui avait été faite à Joly de Fleury. En 1777, pour donner un commencement de satisfaction aux héritiers de ce magistrat, on songea à acquérir les copies des manuscrits de Dupuy qui étaient dans la bibliothèque du duc de La Vrillière⁽¹⁾. L'acquisition n'ayant pas été faite, Joly de Fleury chargea l'avocat Pitorre de lui faire un extrait de chacun des volumes de la collection Dupuy. Pitorre fut payé sur les fonds de la Bibliothèque depuis 1785 jusqu'en 1792. Il avait alors dépoüillé les 436 premiers volumes de la collection, et son travail remplissait trente-cinq volumes qui ont été cédés à la Bibliothèque par la famille Joly de Fleury, en 1836⁽²⁾.

XVI.

ACQUISITIONS DIVERSES. — PAPIERS DE RACINE ET DE DU CANGE. 1755-1756.

Après avoir suivi les vicissitudes de la collection Dupuy, reprenons les annales du département des manuscrits au point où nous étions arrivés, c'est-à-dire à l'année 1755. Sous cette date je ne vois à noter qu'une vente de titres originaux consentie par Blondeau du Charnage.

L'année 1756 fut moins stérile. Le 15 mars, Louis Racine donna à la Bibliothèque tous les papiers de son père qu'il avait pu réunir, c'est-à-dire les correspondances publiées en 1747, plusieurs morceaux de poésie, quelques fragments

⁽¹⁾ C'est sans doute la compilation qui a été achetée en 1824 pour la bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris, et qui forme aujourd'hui 48 volumes in-quarto. Elle contient la copie d'une partie des pièces renfermées dans 231 des tomes 17-

776 du recueil original. (Voyez Lalame et Bordier, *Dictionnaire des autographes cotés aux bibliothèques publiques de la France*, p. 119.)

⁽²⁾ Ces trente-cinq volumes forment aujourd'hui les n^{os} 650-6535 du fonds français.

de mémoires historiques, des extraits et des traductions d'auteurs de l'antiquité, enfin une dizaine de volumes annotés ⁽¹⁾.

Les manuscrits de l'auteur du Glossaire de la basse latinité entrèrent à la Bibliothèque en même temps que les papiers de l'auteur d'Athalie.

Les souvenirs que réveille le nom de Du Cange me dispensent d'un long commentaire. La postérité s'est associée sans réserve aux sentiments que cet incomparable savant inspira à tous ses contemporains et dont nous trouvons une touchante expression dans la lettre que D. Paul Bonnefond écrivit à D. Luc d'Achery le 26 juillet 1658, pour lui annoncer l'arrivée de Du Cange à Paris : « Vous verrez, lui disait-il ⁽²⁾, un des plus honnestes hommes que vous aïés encore pratiqué, et fort docte, surtout en l'histoire. Il peut d'autant plus vous servir, en vous indiquant des pièces rares et conformes au dessein de votre *Spicilegium*, que très-grand nombre de manuscrits lui ont passé par les mains, et de grand prix, qui lui ont esté envoyés par de ses amis. Il faut que je confesse que, dans la visite que je luy ay rendu, j'en ay reçu tant de contentement et d'édification que je ne vous puis l'exprimer, avec un offre si cordial de service que j'en estois confus. Je ne doute pas que, m'estant présenté à luy de vostre part, cela n'y ait beaucoup contribué, outre son naturel fort doux et obligeant. . . . Quoique je n'eusse autre dessein, dans ce premier entretien, que de luy présenter vos recommandations, et de M. de Lalande, néanmoins, à l'occasion de votre *Spicilegium*, qu'il loue beaucoup, il fallut un peu entrer en matière et parler d'histoire. Je taschai à m'en acquitter le moins mal qu'il me fut possible, et le contentement qu'il tesmoignoit prendre fit prolonger nos discours plus d'une heure. Ensuite il me fit entrer en sa bibliothèque, qui est fort belle, bien raisonnable et composée de livres bien choisis et fort proprement arrangés, enrichie de plusieurs statues, nouvelles pourtant, mais bien travaillées, posées en égale distance sur les rayons des livres et dans les espaces vuides de livres, ornée de plusieurs inscriptions grecques, etc. Il estudie en ce lieu là très agréablement. Il me monstra ses ouvrages, surtout me leut quelque chose de son Histoire d'Amiens. Il escrit non dans des feuilles, mais dans des demies feuilles volantes, et me lona fort ceste façon. . . . Il est en grand estime dans Amiens et est fort honoré. . . . »

Du Cange mourut le 23 octobre 1688. Il semble que la réputation dont il jouissait aurait dû sauver ses papiers de l'oubli et de la dispersion; il en fut tout autrement. A la mort de son fils aimé, Philippe du Fresne, arrivée le 22 juin 1692, ces papiers passèrent dans différentes mains. Le lot le plus considérable fut

⁽¹⁾ Lalande et Bordier, *Dictionnaire des autogr. volés*, p. 228-235. Outre les manuscrits de Racine qui sont dans le fonds français, n° 12886-12891, il y a encore dans le Supplément grec, n° 23, un Platon annoté par notre grand poète. On peut voir

dans le ms. français 160 des Nouvelles acquisitions, à la suite de l'Ode tirée du psaume xvii, un état des livres et des papiers remis par Louis Racine à la bibliothèque du roi.

⁽²⁾ Collection Grenier, 159, fol. 128.

acheté par l'abbé de Camps, qui ne le conserva pas intact : il en détacha plusieurs volumes, qu'il céda, vers 1715 ou 1716, au libraire Mariette, et qui furent aussitôt revendus au prince Eugène⁽¹⁾; le restant de ce lot fut acquis par d'Hozier après la mort de l'abbé de Camps.

Jean Charles du Fresne d'Aubigny, arrière-neveu de Du Cange, s'imposa la tâche de rassembler les papiers de son grand-oncle. Il se fit remettre les recueils qui appartenaient à plusieurs de ses cousins, et recouvra non-seulement ce qui était passé chez d'Hozier, mais même les volumes qui avaient été acquis par le prince Eugène et qui étaient entrés à la bibliothèque impériale de Vienne. Du Fresne d'Aubigny réunit ainsi une cinquantaine de volumes ou de portefeuilles remplis des travaux et des notes de Du Cange. Il les déposa à la bibliothèque du roi en 1756, et fut récompensé de son zèle par une rente viagère de 3,000 livres⁽²⁾. — La bibliothèque de l' Arsenal a recueilli plusieurs manuscrits de Du Cange qui n'étaient pas compris dans la donation de du Fresne d'Aubigny⁽³⁾.

Vers 1756, la Bibliothèque acquit plusieurs volumes de la famille Lantin, de Dijon, dont l'un des membres, comme on l'a vu plus haut⁽⁴⁾, avait partagé avec Philibert de la Mare les manuscrits de Saumaise. C'est de cette acquisition que proviennent quelques papiers de Saumaise (ms. latin 10199), un saint Clément (ms. latin 9518), la célèbre Anthologie (ms. latin 10318)⁽⁵⁾ et quelques manuscrits orientaux.

XVII.

MANUSCRITS DE NOTRE-DAME DE PARIS. 1756.

Le 24 avril 1756, les chanoines de Notre-Dame de Paris offrirent à Louis XV les manuscrits qu'ils possédaient et qui étaient au nombre de 301. Cette générosité fut récompensée par une somme de 50,000 livres, qui leur fut assignée sur les économats et qui était destinée à la construction d'une nouvelle sacristie⁽⁶⁾. Les manuscrits de l'église de Paris ont presque tous une grande valeur. On y remarque plusieurs anciens textes en prose française, de précieux manuscrits de

Voy. le ms. latin 10385.

Sur l'histoire des mss. de Du Cange, il faut consulter : 1° *Notice des ouvrages manuscrits de M. de Cange*, Paris, 1750, in-4° de 23 pages à deux col. — 2° *Mémoire sur les manuscrits de M. de Cange*, 1754, in-4° de 40 pages; — 3° *Mémoire historique pour servir à l'éloge de Charles du Fresne, sieur de Cange*, 1766, in-4° de 60 pages; — 4° *Le Prince. Essai hist.*, p. 208 à 213; — 5° Hardouin, *Notice sur la vie et les principaux ouvrages publiés ou inédits de Du Fresne Du Cange*,

dans les *Mémoires de la Soc. des antiq. de Picardie*, H. 121-170; — 6° le ms. latin 17172, fol. 304.

Cocheris, *Notices et extraits des documents mss. relatifs à l'histoire de la Picardie*, I, 172 et suiv., n° 121-128.

¹ P. 361. — La bibliothèque de Lantin est citée en 1680 par Le Gallois, *Traité des bibliothèques*, p. 122.

² Sur l'hist. de ce ms. voy. P. Burman, *Anthologia*, I, XLVI.

Franklin, I, 38-40.

classiques latins, et deux exemplaires de l'histoire de Grégoire de Tours. L'un en cursive mérovingienne, l'autre en lettres onciales. L'origine de cette collection remonte au xii^e siècle. Nous avons l'état d'une partie des livres dont elle se composait au xiii^e : elle renfermait alors différents volumes que le chancelier de la cathédrale devait prêter aux écoliers de l'Université⁽¹⁾. Beaucoup d'évêques et de chanoines avaient contribué à former la bibliothèque de Notre-Dame. Je citerai les principaux bienfaiteurs, en laissant de côté ceux qui n'ont donné que des livres liturgiques.

L'évêque Pierre Lombard, mort en 1160, laissa, entre autres ouvrages, le manuscrit original du Livre des sentences⁽²⁾.

Pierre de Lagny, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui vivait en 1258 ou environ⁽³⁾, légua une bible en quatre volumes et un missel en trois⁽⁴⁾.

En 1268, Simon de Checy, chevecier de Notre-Dame, recut de l'abbesse d'Hièvre divers ornements et une vingtaine de volumes, qui lui furent remis par un ancien chevecier nommé Étienne⁽⁵⁾.

Avant l'année 1271, Étienne, archidiacre de Cantorbéry, légua vingt-sept volumes, que le chancelier de la cathédrale était chargé de prêter aux pauvres étudiants en théologie⁽⁶⁾.

L'évêque Étienne Tempier, mort en 1279, donna une bible en deux tomes, outre seize volumes affectés à l'usage de ses successeurs⁽⁷⁾.

Vers 1297, maître Pierre de Joigny disposa d'une cinquantaine d'ouvrages en faveur des écoliers pauvres, qui avaient le droit de les emprunter⁽⁸⁾.

En 1334, maître Jean de Lausanne, curé de Saint-Christophe de Paris,

⁽¹⁾ On trouvera dans l'appendice quatre documents relatifs à l'état de la bibliothèque de Notre-Dame dans la seconde moitié du xiii^e siècle : le premier est une liste de quarante-deux volumes, insérée dans le Petit Pastoral; le deuxième, tiré du Grand Pastoral, est le catalogue des livres reçus en 1271 par le chancelier Jean d'Orléans, pour servir au prêt; le troisième et le quatrième, extraits du Livre noir, nous font connaître les volumes dont le chancelier Pierre de Saint-Omer se chargea, en 1296 et 1297, pour l'usage des écoliers.

Voici quelques exemples des notes mises au moyen âge sur les livres de la cathédrale de Paris : « Stud psalterium est Beate Marie Parisiensis. Quicumque illud celaverit, vel cancellario Parisiensi non reddiderit, vel istum titulum deleverit, anathema sit. » (Ms. latin 17213.) — « Iste liber est de capitulo ecclesie Parisiensis. » (Ms. latin 16753.) — « De cancellaria Par. . . . » (Ms. latin 17204.) Sur la formule de *cancellaria*, voyez un texte de

l'année 1449, cité par M. Franklin, I, 53, et les exemples rapportés plus bas, p. 431, note 1.

Les quatre vers suivants ont été tracés, au xiii^e siècle, à la fin du ms. latin 16843, jadis 44 de Notre-Dame :

Depserit hunc sancte librum quicumque Marie.
Sic de sorte Dei semper adeptus ob id
Et neva tetri plectente subactus averni
Fundo perpetui sub ditone rogi.

⁽²⁾ *Cartul. de V. D. II, 496; IV, 60.*

⁽³⁾ *Ibid.* II, 470, note.

⁽⁴⁾ *Ibid.* IV, 67.

⁽⁵⁾ « Item bibliothecam in quatuor voluminibus, item quinque volumina librorum, scilicet vitam sanctorum, et expositiones, item Martinianum, item pastorale novum et vetus, et collectarium. . . . » (*Ibid.* II, 476.)

⁽⁶⁾ *Cartul. de V. D. II, 495.*

⁽⁷⁾ *Ibid.* II, 496; IV, 178.

⁽⁸⁾ *Ibid.* III, 350.

donna, pour l'usage des enfants de chœur, une bible écrite sur peau de chèvre ¹.

Le 16 novembre 1400, l'évêque Pierre d'Orgemont avait manifesté l'intention de donner des livres, pourvu que le chapitre de Notre-Dame établit une librairie. Il donna suite à ses projets, et, le 27 octobre 1402, il offrit une bible glosée en seize volumes, un cours de droit civil, un cours de droit canon, un traité de médecine et les postilles de Nicolas de Lire ⁽²⁾. Huit manuscrits venus de Notre-Dame ³ portent les armes de Pierre d'Orgemont. Ce prélat possédait sans doute une somptueuse bibliothèque. Par son testament, qui est du 18 avril 1406 ⁽⁴⁾, il laissa à son frère, doyen de Saint-Martin de Tours, un pontifical qu'il avait fait faire, une belle bible historiée en latin, un beau missel et un beau livre à fermoirs d'or qui venait de l'archevêque de Besançon. Il donna au chapitre de Téroüanne un Catholicon, qui devait être exposé sur un pupitre de fer dans le chœur de la cathédrale, comme cela se pratiquait à Paris. Il offrit, sous certaines conditions, au collège de Dormans un beau *dictional* en quatre volumes. A son frère Guillaume il légua trois ouvrages français, une bible, le livre des propriétés des choses et les chroniques copiées sur l'exemplaire de son père, mention assez curieuse, puisque le père de l'évêque de Paris était le chancelier Pierre d'Orgemont, auteur de la por-

¹ -Quandam bibliam scriptam in pergamento caprino, ligatam inter duos asseres, coopertam de corio rubeo. - (*Cartul. de N. D. IV*, 206.)

² Franklin, I, 48.

Mss. latins 16759, 16771, 16776, 16780, 17217, 17222, 17234 et 17272.

³ -Relinquo fratri meo decano Sancti Martini Turonensis,.... pontificale meum proprium, quod feci fieri et de quo communiter in officio meo faciendi uti consuevi,.... pulcrum bibliam meam historiata in latino, ac etiam missale meum pulcrum, in quo communiter in ecclesia Parisiensi celebrare consuevi, et librum suum pulchrum quem michi dedit et quem habuit ab executione archiepiscopi Bisuntinensis ad fermoria aurea,.... Item lego librum meum vocatum Catholicon ecclesie Morinensi, ita tamen quod decanus et capitulum dicte ecclesie promittent et se obligabunt de faciendi fieri unum peqitrum ferreum ad ponendum dictum librum in aliqua parte chori dicte ecclesie, prout est in ecclesia Parisiensi, ad finem quod canonici et alii volentes in eo legere possint in eo studere et Deum pro me exorare. Item relinquo pulcrum dictionale meum in quatuor voluminibus collegio de Dormans,.... Item lego Guil-

-translatam, una cum libro meo de proprietatibus rerum in guallico translatum, una cum cronicis meis quas scribere feci super cronicis domini patris mei, que similiter sunt in guallico. Item lego Philippo aut Petro de Ordei Monte, nepotibus meis, illi videlicet qui remanebit in studio, quinque libros juris civilis quos habui in studio Aurelianensi, nisi ante mortem meam de aliis eidem providero, cum lectura Chiny quam habeo, ac etiam unum decretum, decretales, Sextum et Clementinas, cum lectura Innocentii et summa Hostiensis que vocatur Copiosa, una cum Rosario meo super Decreto, quos eligere voluerint meliores inter meos. Item lego domino Petro, nepoti meo, domino de Monte Gayo, legendam meam auream in guallico. Item lego Philippo, nepoti meo, librum meum Ovidii Metamorfoscos translatum in guallico, una cum libro meo scacorum. Item lego Karolo de Pontmolain romaneium meum de Troja in guallico et latino. Omnes autem alios libros meos,.... volo vendi et in factu[m] executionis mee converti, donando pauperibus aut aliter distribuendo pro salute anime mee ad arbitrium executorum meorum. - Ce testament autographe de Pierre d'Orgemont est à la Bibl. imp. fonds latin, n. 9163.

tion des Grandes Chroniques qui correspond aux règnes de Jean et de Charles V⁽¹⁾. Il assura une collection de livres de droit à celui de ses neveux qui se consacrerait aux études juridiques. Il donna à son neveu Pierre, sire de Montjai, une Légende dorée, en français; à Philippe, son autre neveu, une traduction des Métamorphoses d'Ovide et un traité du jeu d'échecs; et à Charles de Pontmolain un roman de Troie, en français et en latin. Tous les autres livres de Pierre d'Orgemont devaient être vendus, et l'argent qui en proviendrait dépensé en bonnes œuvres.

En 1412, les chanoines de Notre-Dame vendirent un Nicolas de Lire, qu'ils tenaient du chantre maître Galeran de Penderef; le prix de la vente servit à payer une copie des commentaires de saint Bonaventure sur les Sentences⁽²⁾. Nous avons encore un volume qui vient de ce même Galeran de Penderef⁽³⁾.

Jean Courtecuisse, qui mourut évêque de Genève en 1423, après avoir été un instant évêque de Paris⁽⁴⁾, légua au chapitre de Notre-Dame un certain nombre de manuscrits⁽⁵⁾.

De Philippe Aymenon, aumônier de Charles VI, venait un Nicolas de Lire, qui fut vendu 206 écus d'or en 1464⁽⁶⁾.

Le 14 décembre 1429, l'archidiacre de Paris remit au chapitre plusieurs manuscrits dont la garde lui avait été confiée, et entre autres une vieille copie de Salluste formant un petit volume⁽⁷⁾.

En 1430, maître Rouland l'Écrivain, médecin et chanoine de la Sainte-Chapelle, emprunta au chapitre un exemplaire des trois premières décades de Tite-Live, à l'aide duquel il voulait corriger l'exemplaire qui lui appartenait⁽⁸⁾.

Un manuscrit fut légué par Pierre du Jardin, dit Mallerat, prêtre du diocèse de Limoges, chapelain de la cathédrale de Paris, mort en 1431⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ Voy. le mémoire de M. Lacabane, dans *Bibl. de l'école des chartes*, 1^{re} série, II, 57.

⁽²⁾ Franklin, I, 49 et 50. C'est à tort que M. Franklin confond le chantre Galeran de Penderef avec un autre chantre de Paris, nommé Galeran, qui vivait au XI^e siècle.

⁽³⁾ On lit cette note dans le ms. latin 17492: «Liber iste de laudibus Marie Virginis datus est ecclesie Parisiensi, cum postilla de Lyra supra totam bibliam in quatuor voluminibus, de bonis defuncti magistri Galerani de Penderef, quondam cantoris et canonici ecclesie Parisiensis. - D'après l'obituaire de Notre-Dame (éd. Guérard, IV, 109), les livres légués par Galeran de Penderef valaient plus de 200 livres parisis.

⁽⁴⁾ De la fin de l'année 1420 au 12 juin 1422. *Gallia christiana*, VII, 144.

⁽⁵⁾ Voyez les notes inscrites dans les mss. latins 17162, 17260, 17462, 17477, 17479, 17895, 17977, 17978, 18139 et 18420. Jean Courtecuisse a encore dû posséder l'exemplaire de Tite-Live que Clément VII avait donné en 1363 à maître Jean Muret, aujourd'hui ms. latin 5740.

⁽⁶⁾ Franklin, I, 54, 55.

⁽⁷⁾ *Ibid.* 51.

⁽⁸⁾ *Ibid.* 52.

⁽⁹⁾ On lit à la fin du ms. latin 16754: «Venerabilis et discretus vir defunctus dominus Petrus de Orto, alias dictus Mallerat, presbiter, Lemovicensis diocesis, quondam capellanus hujus venerabilis ecclesie Parisiensis, qui obiit anno Domini M^o CCC^o XXX^o I^o, die XXII^o mensis aprilis, legavit per suum testamentum supradicte ecclesie hunc presentem librum. -

Clément de Fauquembergue, mort en 1438⁽¹⁾, avait travaillé, vers 1430, à la rédaction d'un inventaire de la librairie de Notre-Dame⁽²⁾. Il fit un legs à cet établissement⁽³⁾.

Le chapitre reçut du chancelier Robert Cibole au moins deux volumes, qui furent enchaînés en 1458⁽⁴⁾.

Guillaume Évrard, curé de Saint-Gervais, donna plusieurs livres et notamment un Nicolas de Lire en huit tomes⁽⁵⁾.

L'évêque Guillaume Chartier, mort en 1472, légua douze volumes qui furent attachés sur deux pupitres de bois aux armes du donateur⁽⁶⁾.

En 1481, le chapitre recueillit six manuscrits dans la succession de Thomas Troussel, professeur de théologie, pénitencier et chanoine de Notre-Dame⁽⁷⁾.

Le 28 octobre 1483, Jean de Courcelles, archidiacre de Josas, dépose dans la bibliothèque le commentaire de Henri Bohic sur les Décrétales. Le 2 avril 1495, il offre, au nom de son neveu, un recueil des actes du concile de Bâle⁽⁸⁾.

Le 8 août 1492, les exécuteurs testamentaires de l'évêque Louis de Beaumont délivrent au chapitre un assez grand nombre de volumes, les uns manuscrits, les autres imprimés, dont la plupart n'étaient que des livres liturgiques⁽⁹⁾.

De Guillaume Pommier venait un commentaire sur les épîtres de saint Paul⁽¹⁰⁾, et de Geoffroi Cuillier, pénitencier de Paris, un exemplaire des sermons de Jacques « de Voragine⁽¹¹⁾ ».

Pour le XVI^e siècle, je ne vois à enregistrer que deux donations, celle du doyen David Chambellan, en 1517, et celle d'un anonyme, en 1533⁽¹²⁾. Encore ignorons-nous s'il y avait des manuscrits dans l'une ou l'autre de ces donations. Loin

Gallia christ. VII, 214.

⁽¹⁾ Franklin, I, 52.

Mss. latins 17473 et 17495. J'ai relevé dans ces deux mss. la note suivante : « Anno Domini 1438, datus fuit iste liber ecclesie Parisiensis per magistrum Clementem de Paleaborga, canonicum ejusdem ecclesie, per suum testamentum. Anima ejusdem requiescat in pace. »

⁽²⁾ Franklin, I, 54.

Cartul. de N. D. IV, 165. Nous avons encore cinq tomes des Postilles léguées par Guillaume Évrard, les n^{os} 17256, 17257, 17258, 17270 et 17980 du fonds latin. Sur chacun d'eux on lit une note constatant que ces livres avaient été vendus à Guillaume Évrard « a domine l'Annie et magistro Petro, ejus filio. » Les mss. 17257 et 17258 avaient précédemment appartenu à Jean Mory, pénitencier d'Orléans. Dans le ms. 17258, la note qui indique la propriété de Guillaume Évrard est datée de 1445. Conf. Lebeuf, *Hist. de Paris*, éd. Cocheris, I, 391.

⁽³⁾ *Cartul. de N. D.* IV, 55.

⁽⁴⁾ Franklin, I, 55. Voyez aussi les mss. latins 17406, 17589 et 18076. On lit dans le ms. 17406 : « Doffinetus bone memorie magister Thomas Troussel, doctissimus sacre theologie professor, penitenciaris et canonicus Parisiensis, legavit hunc librum ecclesie Parisiensis anno m^o cccc octogesimo, mense februario. Ejus anima requiescat in pace. Amen. » Je donnerai plus de détails sur Thomas Troussel dans le chapitre xiii.

⁽⁵⁾ Franklin, I, 55-57.

⁽⁶⁾ *Cartul. de N. D.* IV, 102.

⁽⁷⁾ « Iste epistole sunt pro Guillelmo Pommier, quas legavit librerie [cathedralis] ecclesie Parisiensis. » (Ms. latin 17288.) Sur Guillaume Pommier, voyez plus loin le chapitre xiii.

⁽⁸⁾ « Isti sermones quadagesimales pertinent michi Gaufrido Cuillier, in theologia professori nec non penitenciaris Parisiensis. G. CULLIER. » (Ms. latin 17519.)

⁽⁹⁾ Franklin, I, 59 et 60.

de s'enrichir, la bibliothèque de Notre-Dame tombait en décadence, et les richesses en étaient dilapidées¹.

Elle fut restaurée au siècle suivant par le chanoine Claude Joly, qui la dota, en 1680, d'une très-belle collection de manuscrits². Beaucoup lui étaient venus du célèbre avocat Antoine Loisel³, son grand-père. Il en avait acheté plusieurs à Chaumont-en-Bassigny, en 1654 et 1655⁴. Berthier, chanoine de Saint-Jean de Chaumont, lui en donna un au mois de juillet 1662⁵. Il reçut un Boèce français de Pernaye, curé de la Madeleine de Brou⁶. En mai 1656, il acquit deux manuscrits à Toulouse⁷. Le mois d'août de la même année, les religieux de Moissac lui offrirent une ancienne collection de vies de saints⁸. Il se procura au moins huit volumes⁹ qui avaient appartenu à René Vallin, de Nantes¹⁰.

¹ Comme enlevés à la bibliothèque de Notre-Dame, je puis citer les mss. latins 5610 A et 6419, qui, d'après une annotation du xv^e siècle, appartenaient à la chancellerie de la cathédrale de Paris : « 1^o liber est de cancellaria eclesie Beate Marie Parisensis. »

² Franklin, I, 32 et 64. La signature de Joly se trouve sur les mss. latins 16860, 17002, 17213, 17246, 17251, 17342, 17383, 17390, 17396, 17400, 17406, 17409, 17410, 17413, 17417, 17418, 17433, 17447, 17462, 17472, 17486, 17489, 17509, 17542, 17551, 17585, 17627, 17629, 17800, 17876, 17882, 17895, 17896, 17914, 17977, 17978, 18031, 18067, 18081, 18093, 18095, 18099, 18104, 18107, 18113, 18122, 18130, 18172, 18179, 18186, 18222, 18227, 18294, 18319, 18420, 18421, 18424; sur les mss. franc. cotés 117, 120, 144, 162, 194, 207, 208, 210 *bis*, 233, 273 et 276 *bis* dans le fonds de Notre-Dame, et sur le ms. italien 1511. — A côté de sa signature, Joly a mis des dates qui sont comprises entre le mois de mars 1650 et le mois de juin 1674. Ces dates ne me paraissent pas toujours indiquer l'époque à laquelle Joly devint propriétaire du manuscrit. Au reste, la signature de ce chanoine se remarque sur des volumes qu'il n'a peut-être jamais possédés en propre et qui avaient fait partie de l'ancienne bibliothèque de Notre-Dame, par exemple sur les manuscrits venant de Jean Courteuisse (mss. latins 17462, 17977, 17978 et 18420) et sur un psautier qui appartenait à Notre-Dame dès le xiv^e siècle (ms. latin 17213).

³ Ont appartenu à Antoine Loisel les mss. latins 16832 (?), 16910, 16940, 17179, 17180, 17228, 17339, 17371, 17382, 17385, 17444 (?), 17545, 17546, 17568, 17569, 17654, 17656, 17812,

17858, 17868, 17884, 17901, 17903, 17956, 17968, 18112, 18219, 18229, 18230, 18237, 18270, 18273, 18298, 18311, 18417, 18419, 18422, 18527, 18530, 18550, 18552, 18554, 18559 et 18584; les mss. français cotés 23, 91, 92, 119, 137, 193, 250, 256 et 276 dans le fonds de Notre-Dame. Différents mss. de Loisel ont figuré, en 1837, à la vente de la bibliothèque de Rosny. — Sur le ms. latin 17656, qui est un recueil de chroniques écrit au xv^e siècle et qui avait autrefois appartenu aux bonshommes de Vincennes, Antoine Loisel a mis cette note : « Achapté d'ung crocheur, à Paris, le 15 avril 1590. Ant. Loisel. » — On lit au commencement du ms. 17382 : « Emit A. Oselus 20 sol. tiron. anno... mense novembri. » — Loisel avait recueilli plusieurs volumes très-précieux de la cathédrale de Beauvais. (Voyez collection Grenier, 162, fol. 52 v^o.)

⁴ Mss. latins 17509, 18294 et 18424; mss. français cotés 120 et 207 dans le fonds de Notre-Dame. — Les mss. latins 17269 et 18216 viennent aussi de Chaumont; ce dernier avait été donné à l'église paroissiale de Chaumont par Jean Chastellain, bourgeois de Chaumont, mort en juillet 1467.

⁵ Ms. français coté 276 *bis* dans le fonds de Notre-Dame.

⁶ N^o 162 du même fonds.

⁷ Mss. latins 17800 et 18227.

⁸ Ms. latin 17002.

⁹ Mss. latins 16860, 17409, 17447, 18067, 18093, 18122, 18222 et 18421.

¹⁰ De René Vallin viennent encore les mss. latins 11227, 16859 (judis 14 de l'Oratoire) et 17463 (judis 41 des Grands-Augustins). — Le ms. latin 6752 a appartenu à Jean Vallin.

L'abbé de Saint-Euverte d'Orléans lui remit un exemplaire des Sentences de Guillaume, évêque de Châlons⁽¹⁾, en échange d'un cartulaire de Saint-Euverte⁽²⁾.

Après la restauration de la bibliothèque de Notre-Dame par le chantre Claude Joly, je ne vois plus à noter, pour l'histoire des manuscrits de cet établissement, que les trois faits suivants : à une date indéterminée, acquisition de papiers assez peu importants de la famille Perrault ; en 1734, don, par le chanoine Gagne de Périgny, d'une glose sur les épîtres de saint Paul et d'un Horace du xiv^e siècle⁽³⁾ ; enfin, au mois de février 1752, achat, par les soins de l'abbé Joly de Fleury, bibliothécaire du chapitre, d'une partie des soixante et dix-sept manuscrits qu'avait rassemblés l'avocat Chevaues, de Dijon⁽⁴⁾.

J'ai dit au commencement de cet article comment les chanoines de Notre-Dame cédèrent leurs manuscrits au roi le 24 avril 1756. On ne comprit pas dans la donation plusieurs volumes qui furent considérés comme purement liturgiques. Plusieurs arrivèrent à la Bibliothèque nationale pendant la Révolution⁽⁵⁾. Quelques autres furent dispersés : un beau missel du xiv^e siècle, portant l'estampille de l'église de Paris, a été remarqué à la vente des livres de l'abbé Chavin de Malan⁽⁶⁾.

XVIII.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS D'ANQUETIL DU PERRON. — COLLECTION DE FONTAINEU, 1757-1765.

Ménard 1

En 1757, Ménard⁽⁷⁾, auteur de l'histoire de Nîmes, offrit au roi quelques morceaux d'antiquité, des chartes et des manuscrits, parmi lesquels se trouvaient un dénombrement des feux de la sénéchaussée de Nîmes au xiii^e siècle, trois registres du consistoire de Nîmes (1560-1562, 1578-1583, 1654-1663) et un registre des synodes du Languedoc (1570-1595). C'était pour lui une occasion

Ms. latin 18113.

¹ On ignore ce qu'est devenu ce cartulaire de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans.

Mss. latins 17249 et 17897.

² Suivant M. Franklin (I, 37), le chapitre aurait acheté, en 1755, les soixante et dix-sept manuscrits de Chevaues. Je m'en suis rapporté à une note qui, dans le ms. français 1790 des Nouv. acq. précède la notice du recueil de fabliaux n^o 198 du fonds Notre-Dame. L'auteur de cette note, après avoir dit que le manuscrit fut acquis par l'abbé de Fleury, en février 1752, ajoute : « Ce ms. a appartenu à M. Chevaue, homme de lettres et avocat au parlement de Dijon, mort il y a environ soixante ans. — M. Dilan, son petit-neveu, qui demeure à Avalon,

— en hérita avec 77 autres, qu'il vient de vendre à différentes personnes. »

³ Voyez les mss. latins 8895, 9461 et 9485. Le 11 juillet 1804, le ministre de l'intérieur ordonna de rendre à l'archevêque de Paris les livres de chœur de la cathédrale qui étaient déposés à la Bibliothèque nationale. En vertu de cet ordre, on remit au trésorier de Notre-Dame sept volumes de graduel, format atlantique, sur vélin, avec vignettes. »

⁴ *Catalogue des livres de M. Chavin de Malan* (Paris, 1857, in-8^o), p. 19, n. 164.

⁵ Sur Ménard, voyez l'intéressant opuscule de M. Germain, intitulé : *Léon Ménard, sa vie et ses ouvrages*; Montpellier, 1857, in-4^o.

de se recommander à la bienveillance du roi. Il y avait des droits tout particuliers, car il ne tombait pas dans l'exagération quand il représentait « que le travail que « lui avoit coûté l'histoire de Nismes étoit incroyable, et la dépense qu'il avoit « faite à cette occasion excessive. » Des raisons financières empêchèrent d'accepter les offres de Ménard.

Le 8 septembre 1759 mourut Mélot, garde des manuscrits depuis 1741⁽¹⁾. Jean Capperonnier⁽²⁾, qu'on lui avait donné pour successeur, passa l'année suivante au département des livres imprimés et fut remplacé aux manuscrits par Bèjot⁽³⁾, qui conserva ce poste jusqu'à sa mort, arrivée en 1787.

Le 15 mars 1762, Anquetil Duperron déposa à la Bibliothèque une partie des livres qu'il avait recueillis dans l'Inde au péril de sa vie, savoir : « dix-huit manuscrits zends, pehlyvis, persans et indiens, contenant les ouvrages de Zoroastre ou des traités relatifs à l'ancienne histoire des Parses et à leur religion⁽⁴⁾. »

Il fut question, en 1762, d'acquérir le cabinet généalogique du sieur Delaconnr⁽⁵⁾.

En 1765, le président de Meinières remit à la Bibliothèque une collection de titres originaux relatifs à l'histoire, aux généalogies, aux domaines et aux fiefs, composée de soixante et onze cartons, d'un volume et d'une table en trois tomes. En même temps le comte du Lude faisait présent de la collection chinoise intitulée *Toung-chi*. Mais ce que l'année 1765 offrit de plus remarquable fut l'acquisition des recueils de Fontanien et d'une partie des manuscrits des jésuites.

Gaspard Moÿse de Fontanien, conseiller d'État, intendant et contrôleur général des meubles de la couronne, avait réuni dans sa bibliothèque une énorme quantité de pièces sur l'histoire et le droit public de la France. Il vendit au roi toutes ses collections, le 27 août 1765, moyennant une somme de 90,000 livres payable à sa mort et une pension viagère de 8,000 livres. Sans parler des imprimés et des estampes, il cédaît : 1° les portefeuilles dans lesquels il avait rangé, suivant l'ordre chronologique et suivant l'ordre des matières, la copie ou l'analyse d'environ cent mille pièces sur l'histoire de France; 2° un recueil de pièces fugitives, tant imprimées que manuscrites, en trois cent soixante-six volumes in-quarto, plus dix volumes de tables⁽⁶⁾; 3° les ouvrages qu'il avait composés et les papiers de ses intendances de Dauphiné et de l'armée d'Italie, environ cent quatre-vingt-douze volumes; 4° divers manuscrits anciens ou modernes, au nombre de deux cent soixante-six volumes ou environ. Fon-

¹ Voyez une notice sur Mélot, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXIX, *Histoire*, p. 360.

² Jean Capperonnier paraît avoir travaillé dès l'année 1733 aux catalogues des manuscrits grecs et latins; il mourut le 31 mai 1775. (Voy. la notice inscrite dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XL, *Histoire*, 243.)

³ Bèjot était attaché à la Bibliothèque depuis 1743.

⁽⁴⁾ Voir la notice de ces mss. dans *Zend-Avesta*, I, II, p. 1-40.

⁵ Voyez dans le chapitre VII le paragraphe relatif aux développements du Cabinet généalogique.

⁽⁶⁾ Ce recueil a été mis au département des imprimés.

Garde
des manuscrits.

Livres indiens
d'Anquetil Duperron.

Acquisitions diverses.

Manuscrits
de Fontanien.

tanien conserva la jouissance de ses collections jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1767.

VIX.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DU COLLÈGE DE CLERMONT. 1765-1771.

Ms.
du collège
de Clermont

La suppression de l'ordre des jésuites entraîna la ruine des bibliothèques que ces religieux avaient établies dans presque toutes leurs maisons⁽¹⁾. La plus célèbre était celle du collège de Clermont, connu, depuis 1682, sous le nom de collège de Louis-le-Grand. Fondé par Guillaume de Prat, évêque de Clermont, ce collège avait été acheté par les jésuites en 1563. Une bibliothèque y fut aussitôt installée; mais elle dut être dispersée sous le règne de Henri IV, et plusieurs des manuscrits qui la composaient entrèrent dans le cabinet du roi⁽²⁾. Elle fut rétablie au xvii^e siècle, avec beaucoup de succès, par les soins du P. Sirmond, du P. Labbe, du P. Hardouin⁽³⁾ et de plusieurs autres religieux⁽⁴⁾. Dans plus d'une circonstance on accusa les jésuites de n'avoir pas été assez scrupuleux sur les moyens d'acquérir des manuscrits : mais D. Martène fait à cet égard une réflexion qui ne manque pas de justesse. En 1718, il rencontra dans la bibliothèque de l'abbaye de Cambroun un jésuite qui, ouvrant un manuscrit, tomba sur ces mots : *Liber Beate Mariæ de Camberouæ : si quis eum abstulerit, anathema sit*. Un religieux de Cambroun, qui accompagnait le savant bénédictin, fit observer en souriant que, si tous ceux qui avaient pris des manuscrits aux moines étaient excommuniés, il y aurait bien des jésuites frappés d'anathème. Le jésuite se récria et Martène appuya sa réclamation : « Je suis persuadé, dit-il dans la relation de son voyage, qu'on met bien des vols de manuscrits sur le compte de ces Révérends Pères dont ils sont fort innocents, et j'ai trouvé dans certains monastères des manuscrits qu'ils avaient renvoyés, avec leurs lettres d'avis du renvoi, quoiqu'on y conservât encore le récépissé qu'ils avaient donné en les empruntant. Ceux qui trouveront ces récépissés ne manqueront pas de dire, sans examiner davantage, que ces Pères ont retenu les manuscrits⁽⁵⁾ ».

⁽¹⁾ On lit dans le Journal de Lidén, en 1770 : « M. Bruttier m'a parlé du malheureux sort des bibliothèques des jésuites. Personne ne les connaît mieux que lui, car il était conservateur de la principale, celle du collège Louis-le-Grand. Dans l'espoir de préserver ces riches collections, il avait proposé au clergé de Paris d'acheter la maison professe et d'y réunir les différentes bibliothèques de l'ordre, mais ses efforts restèrent inutiles et la dispersion inévitable. » (*Archives des missions*, 1^{re} série, V, 383.) Le Journal des voyages de Lidén,

mort le 23 avril 1793, est à la bibliothèque d'Upsal. M. Gellroy en a traduit quelques morceaux, dans son rapport sur cette bibliothèque.

⁽²⁾ Mss. 15, 151 et 2492 du fonds latin.

Le P. Hardouin était sous-bibliothécaire en 1680. (Voy. le ms. français 17678, fol. 60.)

⁽³⁾ Voy. le *Systema bibliothecæ Jesuitarum collegii Ludoviciani* du P. Garnier, analysé par Daniel Macheilus, dans son *Introductio ad hist. liter. de præcipuis bibliothecis Paris.* p. 128.

⁽⁵⁾ *Voyage littéraire*, II, 107.

Plusieurs bienfaiteurs de la bibliothèque du collège de Clermont nous sont connus. Gabriel Lalemant lui légua ses livres en 1624⁽¹⁾. Fouquet affecta une pension de mille écus à la conservation et à l'augmentation de la bibliothèque : ce fut en souvenir de cette donation que les jésuites firent relier beaucoup de volumes aux armes de Fouquet⁽²⁾. Achille de Harlay donna une collection dans laquelle se trouvaient des livres rares et des manuscrits⁽³⁾.

Au xviii^e siècle, la bibliothèque des jésuites était en pleine prospérité, comme l'indique le poème de l'abbé Fleury, intitulé *Bibliotheca Claramontana*⁽⁴⁾. Lors de la suppression de l'ordre, elle dut être vendue au profit du collège de Louis-le-Grand. Ce fut alors que D. Clément, secondé par Bréquigny, rédigea, avec un soin remarquable, le catalogue des manuscrits qui étaient conservés dans ce dépôt⁽⁵⁾. Il y en avait 856. Suivant un avis joint au catalogue, ces manuscrits devaient être vendus en détail, « à moins qu'on ne fit avant le premier septembre [1764] à Messieurs les administrateurs du collège de Louis-le-Grand des offres convenables pour acquérir la totalité. » Un Hollandais, Gérard Meerman, s'empressa de faire une proposition, qui fut agréée⁽⁶⁾. Les manuscrits du collège de Clermont étaient emballés, ils avaient déjà pris la route de Hollande, quand des réclamations furent adressées au Gouvernement français sur l'inconvénient de laisser sortir du royaume une collection aussi précieuse pour l'histoire nationale. Ordre fut aussitôt donné d'arrêter à Rouen les caisses adressées à Meerman. En même temps on ouvrit des négociations, qui ne tardèrent pas à aboutir à un résultat assez satisfaisant. Il fut convenu que la collection resterait la propriété de Meerman, et que celui-ci en détacherait un certain nombre d'articles dont il ferait hommage au roi de France. A la date du 20 avril 1765, nous avons un état des manuscrits que S. M. désire être remis par M. de Meerman à son ambassadeur « à la Haie⁽⁷⁾. » Cet état comprend quarante-deux manuscrits, savoir : cinq grecs⁽⁸⁾, huit latins⁽⁹⁾ et vingt-neuf français⁽¹⁰⁾. Le 24 avril, La Michodière annonça à Berlin qu'il avait levé les défenses de laisser partir de Rouen pour la Hollande les caisses renfermant les manuscrits des jésuites⁽¹¹⁾. De son côté, Meerman remit les volumes

⁽¹⁾ *Catalogus codicum mss. quos reliquit J. Meerman*, p. 131.

⁽²⁾ Voyez plus haut, p. 274.

Catal. mss. codicum collegii Claramont. p. 265. *Catal. de la biblioth. du duc de La Vallière*, 1^{er} part. l. 62.

⁽³⁾ Dans le recueil des Opuscules de l'abbé Fleury, publié à Paris en 1807.

⁽⁴⁾ *Catalogus mss. codicum collegii Claramontani.* Paris, 1764. in-8°. Deux orientalistes, de Guignes et Bernard, ont fourni des notes pour ce catalogue.

⁽⁵⁾ Il donna, dit-on, 15.000 livres. (Journal de

Lidén, dans les *Archives des missions*, 1^{re} série, V, 384.)

⁽⁷⁾ Collection Moreau, 296, fol. 2.

⁽⁸⁾ N. 214, 344, 352, 372 et 373 du Catalogue rédigé par Clément.

⁽⁹⁾ N. 604, 605, 614, 615, 620, 677, 717 et 734 du même catalogue.

⁽¹⁰⁾ N. 781-786, 790-792, 794, 796, 797, 800, 803, 805, 806, 810, 814-816, 818, 819, 821, 822, 824, 826-828 et 835 du même catalogue.

⁽¹¹⁾ Collection Moreau, 360, fol. 161.

qui lui étaient demandés au nom du roi. A la vérité, il ne paraît pas avoir suivi rigoureusement les indications consignées dans l'état du 20 avril, puisque, suivant une note de Parcoy⁽¹⁾, il ne livra à la bibliothèque du roi que quatre manuscrits grecs⁽²⁾, sept latins⁽³⁾ et vingt-six français⁽⁴⁾. La note de Parcoy est évidemment incomplète. Ainsi elle ne mentionne pas plusieurs manuscrits du collège de Clermont dont la bibliothèque du roi s'enrichit, tels que des tablettes de cire⁽⁵⁾ et un recueil de chroniques formé par Duchesne⁽⁶⁾. Mais il est également certain que tous les volumes portés sur l'état du 20 avril 1765 n'ont pas été donnés à Louis XV. Tels furent les nos 614 et 677. Le premier est un code théodosien du vi^e siècle, suivant D. Clément: il fait maintenant partie de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, n^o 1761. Ignore la destinée du second, qui renfermait la première décade de Tite-Live, avec cette note mise à la fin du livre V: «Titi Livii Nichomachus dexterum emendavi ad exemplum parentis mei Clementiani ab urbe condita. Victoriam emendabam donnis Simmachis.»

Louis XV n'en fut pas moins très-satisfait du présent de Meerman, et, comme témoignage de gratitude, il lui conféra l'ordre de Saint-Michel. La collection acquise par Gérard Meerman fut ensuite possédée par Jean Meerman. A la mort de celui-ci, elle fut mise en vente (1824)⁽⁷⁾ et acquise en grande partie par sir Thomas Phillipps⁽⁸⁾.

Avant que D. Clément fût chargé de rédiger le catalogue des manuscrits du collège de Clermont, plusieurs volumes avaient été distraits. L'un des plus précieux, le Frédégaire, passa dans les mains de M. de Lauragais, qui en fit présent au roi⁽⁹⁾. Un autre, renfermant des capitulaires et des lois barbares, échut à Lamoignon et fut acquis pour la Bibliothèque impériale le 21 décembre 1816⁽¹⁰⁾. — D. Clément négligea dans son travail un certain nombre de volumes et de liasses de papiers. Plusieurs de ces articles sont arrivés à la Bibliothèque impériale avec les collections de Saint-Germain-des-Prés. On les reconnaît à la mention, «paraphé au désir de l'arrêt du 5 juillet 1763,» qui est inscrite sur l'un des premiers feuillets.

⁽¹⁾ Collection Moreau, 296, fol. 5 bis.

⁽²⁾ N. 214, 359, 372 et 373 du Catalogue dressé par D. Clément.

⁽³⁾ N. 604, 605, 615, 620, 623, 635 et 734 du même catalogue.

⁽⁴⁾ N. 781-786, 791, 792, 794, 796, 797, 800, 803, 805, 806, 814, 815, 816, 818, 819, 821, 822, 824, 826, 828 et 835 du même catalogue.

⁽⁵⁾ N. 689 du Catalogue de D. Clément, aujourd'hui n. 9021 du fonds latin.

⁽⁶⁾ N. 692 du même catalogue, aujourd'hui n. 10099 du fonds latin.

⁽⁷⁾ *Catalogus codicum uss. quos reliquit vir nob. Joannes Meerman*, 1824, in-8^o.

⁽⁸⁾ *Catalogus librorum uss. in bibliotheca D. Thomæ Phillipps*, p. 17-22, n. 1388-2010. — Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Gallie, Helvetiæ, Belgii, Britannicæ, Hugenæ, Hispaniæ, Lusitanicæ asservantur*, p. 830-874. — *Dictum, des uss.*, II, 187-242.

⁽⁹⁾ *Hist. de l'Acad. des inser.*, XXXI, 119. Le ms. de Frédégaire, aujourd'hui n. 10910 du fonds latin, arriva à la bibliothèque du roi en janvier 1771. Collection Moreau, 291, fol. 110.

⁽¹⁰⁾ Ms. latin 9654.

Enfin le bibliothécaire du collège de Clermont, Gabriel Brotier, réclama comme sa propriété personnelle un assez grand nombre de manuscrits modernes. A sa mort, arrivée en 1789, il laissa ses papiers à un neveu, André-Charles Brotier. Victime de la Révolution, celui-ci donna ses manuscrits à l'avocat Lebon, son défenseur. Lebon ne garda pas très-longtemps cette collection; elle fut vendue en 1811, partie à la Bibliothèque impériale, partie à MM. Langlès, Silvestre de Sacy et Abel Rémusat, partie enfin à M. Parison⁽¹⁾.

Le lot de la Bibliothèque impériale, composé d'une quarantaine d'articles, renfermait différents manuscrits des PP. Sirmond, Petau, Souciet, Brotier; plusieurs ouvrages d'Edmond Richer; des lettres originales de Bussy-Rabutin au P. Bouhours, etc. — M. Langlès choisit les documents relatifs à l'Inde, à la Chine, à l'Amérique et au Levant⁽²⁾.

Le lot de M. Parison était surtout remarquable par une suite de lettres écrites aux PP. Labbe, Sirmond, Petau et Bouhours. On y voyait aussi des notes recueillies par plusieurs de ces savants jésuites, et dont les plus intéressantes, relatives à l'épigraphie, ont été acquises par la Bibliothèque impériale lors de la vente du cabinet de M. Parison.

La maison professe de la rue Saint-Antoine était bien moins riche en manuscrits que le collège de Clermont. Le catalogue dressé en 1764 par D. Clément⁽³⁾ ne comprend que cent seize articles; mais, selon toute apparence, il est incomplet. C'était à la maison professe que Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, avait légué sa bibliothèque⁽⁴⁾. Conformément aux intentions du donateur, on avait mis sur chacun des volumes qui la composaient une étiquette ainsi conçue : « Ne extra hanc bibliothecam efferatur ex obedientia. » Le legs se trouva annulé par l'extinction de l'établissement auquel il avait été fait, et les livres firent retour aux héritiers de Huet. L'un d'eux, l'abbé de Charsigné, les offrit à la bibliothèque du roi⁽⁵⁾, qui recueillit ainsi une notable partie des manuscrits de l'évêque d'Avranches⁽⁶⁾.

La famille de Huet conserva toutefois une assez volumineuse collection de manuscrits⁽⁷⁾. Un grand nombre furent achetés par la Bibliothèque impériale, en

⁽¹⁾ Voyez la notice de M. Brunet sur M. Parison, dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Parison* (Paris, 1856, in-8°), p. xii-vii.

⁽²⁾ Le détail s'en trouve dans le *Catalogue des livres de la biblioth. de Langlès*, p. 532 à 538.

⁽³⁾ *Catalogus mss. codicum bibliotheca domus professe Parisiensis*, Paris, 1764, in-8°. (Il est ordinairement relié à la suite du catal. des mss. du collège de Clermont.) — Une bible en trois volumes, que le P. de la Chaize avait donnée en 1693 à la maison professe, forme les nos 11511-11513 du fonds latin.

⁽⁴⁾ Voy. le testament de Huet, publié dans le *Bulletin du Comité*, année 1853, p. 199 et 200.

⁽⁵⁾ *Mémoires secrets pour servir à l'hist. de la répub. des lettres*, II, 11. — Leprince, *Essai*, 216.

⁽⁶⁾ Tels sont, entre autres, les mss. latins 10255, 10311, 10550, 10767, 10787-10799, 11250, et le n° 470 du Supplément grec. (Voy. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XI, *Histoire*, p. 250.)

⁽⁷⁾ Huet avait disposé d'une partie de ses papiers, et notamment de sa correspondance, en faveur de son neveu, Jean-Baptiste Piedoue, sieur

1858, après la mort de M. Léchaudé d'Anisy. Les plus importants, comprenant les lettres adressées à Huet, sont tombés dans les mains de M. Libri, qui en a détaché de nombreuses pièces pour les vendre en détail et qui a cédé le reste à lord Ashburnham ⁽¹⁾.

Les dernières années du règne de Louis XV se passèrent sans que la Bibliothèque accrût d'une manière sensible ses collections de manuscrits ⁽²⁾.

En 1768, le roi y fit déposer les cahiers originaux des états de Blois et une table des manuscrits de Harlay : ces pièces s'étaient trouvées dans la succession de M. de la Lourée, avocat au parlement.

En 1770, Begon, intendant de la marine à Dunkerque, offrit un certain nombre de volumes, parmi lesquels on remarquait des manuscrits orientaux et plusieurs portefeuilles de Peiresc ⁽³⁾.

En 1771 arrivèrent des livres chinois qui étaient envoyés de Pékin par le P. Amiot. — Cette même année mourut l'académicien Gilbert ⁽⁴⁾, dont les papiers entrèrent à la Bibliothèque à une date que je ne puis fixer.

de Charsigné, (Testament publié dans le *Bulletin du Comité*, année 1853, p. 199 et 200.)

⁽¹⁾ La Biblioth. imp. (fonds français, n. 15188-15190) possède une copie d'une portion considérable de cette correspondance, dont M. Léchaudé d'Anisy avait préparé une édition. La correspondance originale remplit trente volumes inscrits sous le n. 1866 du fonds Libri chez lord Ashburnham.

⁽²⁾ Mentionnons en passant le projet d'installer la Bibliothèque au Louvre, dont il fut de nouveau question en 1768. (Voy. *Mémoires secrets pour servir à l'hist. de la république des lettres*, III, 281.)

Ces portefeuilles forment aujourd'hui les n. 8957, 8958 et 9340 du fonds latin, et les n. 9530-9534 du fonds français.

⁽⁴⁾ *Mém. de l'Acad. des uscr.* XXXVIII, *Hist.* 269.

CHAPITRE VIII.

SUITE DU REGNE DE LOUIS XV. — LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT.

L'année 1732 restera à jamais mémorable dans les annales de la Bibliothèque. Le Cabinet des manuscrits du roi, qui dès lors était l'un des plus célèbres de l'Europe, reçut de tels accroissements que l'importance en fut, pour le moins, doublée. Il s'enrichit d'environ huit mille volumes, qui avaient appartenu à Colbert, et dont beaucoup étaient d'un prix inestimable. L'histoire de cette collection n'a point encore été retracée avec tous les développements qu'elle comporte. Les documents originaux que j'ai pu consulter me permettront de combler cette lacune, et de révéler les circonstances auxquelles nous devons la conservation de tant de monuments historiques et littéraires.

I.

ORIGINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT. — RECUEILS DE COPIES.

En 1662, la collection de manuscrits formée par Jean-Baptiste Colbert jouissait déjà d'une certaine célébrité. Le 3 mai de cette même année, Denys Godefroy exposait à l'évêque de Luçon, Nicolas Colbert, le désir qu'il avait de la connaître et de contribuer à l'augmenter : « Comme je sais, disait-il, que monseigneur ramasse un cabinet de manuscrits, s'il luy plaisoit me faire tant d'honneur que de permettre que j'en eusse la veue, je m'efforcerois avec la plus grande joye du monde d'y suppléer tout ce que je remarquerois y manquer et que j'aurois⁽¹⁾.

Garcavy², qui dirigeait alors la bibliothèque de Colbert, travaillait surtout à mettre en ordre les papiers du cardinal Mazarin³ et à faire copier des documents se rapportant à l'histoire, au droit public et à l'administration, d'anciens cartulaires, des correspondances diplomatiques, des extraits des registres du parlement, de la chambre des comptes et du Trésor des chartes. Pour fournir du travail aux copistes, on ne recourait pas seulement à la bibliothèque du roi et à divers dépôts publics, on puisait encore dans les cabinets qu'avaient formés ou que possédaient Le Laboureur, de Thou, Brienne, Fontenay-Mareuil et l'héritier de Chanut. Deux hommes qui ne devaient pas tarder à conquérir un rang

Cabinet
de ColbertManus
dirigés par Garcavy.

⁽¹⁾ Lettre de Denys Godefroy, du 3 mai 1662. Collection Baluze, 362, fol. 34.

⁽²⁾ Voyez plus haut, p. 264.

⁽³⁾ Mazarin avait ordonné par son testament que

ses papiers fussent mis entre les mains de Colbert, et que ce dernier les fit mettre en ordre pour les communiquer au roi ou à qui il plairait à Sa Majesté d'ordonner dans les occurrences

honorable dans le monde littéraire, Clément⁽¹⁾ et Clairambault, se formaient dans l'atelier que Careavy avait organisé et d'où sortirent tant de recueils dont le prix devait, dans la suite, se trouver décuplé par la perte d'une partie des originaux².

Colbert suivait tous les détails des travaux qu'il avait fait entreprendre pour la formation de sa bibliothèque. Il s'en faisait fréquemment rendre compte et témoignait hautement le plaisir qu'il éprouvait à en voir le rapide développement : « Il ne se peut rien de plus satisfaisant pour moy, écrit-il en 1666, que de voir ce prodigieux travail fait par De Careavy⁽³⁾. »

Baluze, successeur de Careavy⁽⁴⁾, s'attacha à suivre scrupuleusement les traces de son devancier. Il poussa activement le dépouillement des registres du Trésor des chartes, et fit copier tous les actes de cette collection qui pouvaient servir à l'instruction des administrateurs et des historiens. Le 17 février 1671, il exposait à Colbert, dans les termes suivants, le plan qu'il s'était imposé : « L'ordre qu'on a toujours tenu pour les copies des registres du Trésor des chartes est, que l'on marque à la marge de chaque registre les pièces qu'on croit valoir la peine d'estre copiées⁵. Autresfois, lorsque je suivois l'ordre que M. de Careavy y avoit establi, je marquois les emblessements, les contrats de mariage entre les grands, les traitez de paix ou d'alliances, les concessions et dons faits par nos roys aux parens des papes, les privilèges accordez aux marchands estrangers trafiquans dans le royaume, les privilèges accordez aux églises, aux provinces, aux villes et à divers mestiers, et enfin les remissions où il se trouvoit quelque clause considérable, et quelques légitimations de bastards dont les noms et les familles estoient communes. J'observe encore le même ordre, mais avec plus de modération, depuis que monseigneur m'a fait l'honneur de s'expliquer à moy sur ce sujet⁶. »

Les extraits du Trésor des chartes, qui produisirent soixante et treize volumes in-folio, étaient achevés au commencement de l'année 1673⁽⁷⁾. Cette grande entreprise terminée, Baluze n'abandonna pas l'excellent système de faire copier les manuscrits dont les exemplaires étaient rares et quelquefois uniques. La postérité lui saura toujours gré d'avoir ainsi sauvé de la destruction des textes importants, comme celui du *Liber Principum*⁸, que nous sommes heureux de pouvoir étudier dans les copies faites pour Colbert. Il fut secondé par Du Fourny et surtout par

⁽¹⁾ Voyez plus haut, p. 264 et 332.

⁽²⁾ Voyez les mémoires de Careavy qui forment le commencement du ms. latin 9363.

Ms. latin 9363, fol. 1.

⁽³⁾ Ce fut, selon toute apparence, en 1667 que Baluze entra au service de Colbert. (Voy. collection Baluze, 247, fol. 3 et 215.)

⁽⁴⁾ On voit encore sur les marges de la plupart des registres du Trésor des chartes les marques dont il est ici question.

⁽⁵⁾ Collection Baluze, 100, fol. 8 v°.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, fol. 29.

⁽⁷⁾ Vol. 56, 57 et 58 des Cinq cents de Colbert.

D'Herouval¹. A ce dernier revient l'honneur d'avoir surveillé une compilation dans laquelle nous ont été conservés de précieux documents sur les états de la maison du roi depuis le XIII^e siècle⁽²⁾.

Pour les recueils dont il est ici question, les dépôts des provinces furent mis à contribution comme les archives et les cabinets de Paris.

Le midi de la France, dont les richesses diplomatiques étaient encore peu connues des érudits et des feudistes parisiens, fixa d'abord l'attention de Colbert et des savants dont il prenait conseil.

Jean de Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, fut chargé de rechercher, dans les différentes archives du Languedoc, de la Guyenne, du Béarn et du pays de Foix, les documents qui pouvaient intéresser l'histoire. Pour faciliter cette recherche, on mit en avant les droits du roi, et le président Doat reçut une commission dans laquelle il lui était prescrit d'envoyer ses copies au garde de la bibliothèque royale⁽³⁾. Malgré les termes formels de cette commission, le travail, fait aux frais de Colbert⁽⁴⁾, était destiné à la bibliothèque de Colbert, et les premiers mémoires de Careax mettaient les documents recueillis par Doat dans la catégorie des volumes qu'il faisait copier et relier pour le ministre⁽⁵⁾. Quoi qu'il en soit, la mission de Doat, qui se prolongea pendant cinq ou six années, de 1665 à 1670, produisit un recueil de deux cent cinquante-huit volumes in-folio, dans lesquels sont copiées des milliers de pièces, antérieures pour la plupart au XVI^e siècle et dont beaucoup appartiennent à la période carlovingienne ou aux premiers temps de la période capétienne. Cette collection n'est assurément pas irréprochable : les copistes employés par Doat n'avaient pas toujours les connaissances nécessaires pour bien choisir les documents et pour les transcrire avec fidélité; ils n'ont pas exploré à fond tous les dépôts dans lesquels ils ont travaillé, et souvent ils eurent à lutter contre le mauvais vouloir et la défiance de communautés ignorantes et jalouses de leurs droits⁽⁶⁾. Le recueil qu'ils ont formé, et auquel Doat a attaché son nom, n'en est pas moins l'une des sources les plus abondantes et les plus pures de l'histoire du midi de la France au moyen âge. — En 1677, on eut un

¹ Ms. lat. 9363, fol. 20 v°. Collection Baluze, 100, fol. 108, 135 et 159.

² Collect. Baluze, 100, fol. 139; 362, fol. 239. — La compilation dont il s'agit fut aujourd'hui partie de la Collection Clairambault, 7^e division, n^o 60-70.

³ Suivant Boivin, les lettres qui accrédiétaient Doat étaient datées du 1^{er} avril et du 23 octobre 1667. (Ms. latin 9365, fol. 316 v.) Un extrait d'une de ces lettres est publié dans l'*Essai* de Le Prince, p. 205.

⁴ Lancelot dit que « les mss. de Languedoc ont

« coûté 44.000 livres à M. Colbert. » (Ms. latin 9365, fol. 132.) Ce chiffre est confirmé par Boivin (*ibid.*, fol. 316 v°), qui avait intérêt à le contester.

⁵ Ms. lat. 9363, fol. 8. C'est sans fondement qu'on a prétendu que le recueil de Doat fut d'abord déposé à la bibliothèque du roi, (*Voy. le Rapport* de M. Ravaissou, p. 129.)

⁶ Lettre de Careax, du 20 avril 1668; ms. latin 9363, fol. 58. Lettres de Bondon et de Carrouge, du 5 et du 28 novembre 1678; Collection Baluze, 371, fol. 31 v° et 37. Conf. le *Mémoire historique*, p. 34.

moment la pensée de compléter le recueil de Doat. D'Aguesseau, intendant de Languedoc, proposait de faire fouiller les archives par Boudon, trésorier de France à Montpellier, d'en envoyer des inventaires à Paris et de transcrire les actes que Baluze aurait remarqués sur les inventaires. Cette entreprise, à laquelle devait coopérer non-seulement Boudon, mais encore un certain Carrouge, de Narbonne, reçut un commencement d'exécution; mais elle ne tarda pas à être laissée de côté ¹.

Du Languedoc nous devons nous transporter au nord de la France. Denys Godefroy ne fut pas plutôt nommé garde des archives de la chambre des comptes de Lille (11 décembre 1668) qu'il fut chargé de copier les pièces des archives de Flandre qui pouvaient enrichir la bibliothèque de Colbert ². Mais il ne remplit pas cette mission avec autant de bonheur que le président Doat l'avait fait en Languedoc. Il n'envoya guère que des copies tirées de la chambre des comptes, encore n'y choisit-il pas les documents historiques les plus curieux. Mais la pauvreté des copies fut rachetée par l'envoi de pièces originales, sur lesquelles j'ai à revenir.

Dans les autres provinces, Colbert s'adressa aux magistrats les plus influents pour obtenir des extraits des registres des cours souveraines : cette tâche fut remplie à Aix par le premier président, Marin; à Dijon par Brulart, et à Toulouse par M. de Fienbet ³.

On pourrait encore signaler çà et là des travaux de moins longue haleine. En 1678, l'intendant de Moulins, M. de Ris, employa le P. André de Saint-Nicolas à recueillir les anciennes chartes ecclésiastiques du Bourbonnais ⁴. En 1677 et 1678, Du Molinet offrit de faire transcrire la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours et plusieurs morceaux importants conservés dans l'abbaye de Savigny ⁵. Mais ces travaux ne furent pas terminés, ou du moins il ne nous en est parvenu que des fragments peu considérables ⁶.

¹ Le volume 371 de la Collection Baluze contient beaucoup de documents sur le projet de d'Aguesseau et de Boudon. — Les premiers essais de Boudon paraissent avoir porté sur les archives de Saint-Gilles (Voy. dans ce volume les fol. 11 et 18 v).

² Il est déjà question de copies envoyées par Godefroy, au mois d'août 1670. (Mélanges de Clairambault, 465, p. 191 et 195.)

³ Collection Baluze, 364, fol. 141-147.

⁴ Lettre du P. André, du 13 avril 1683, dans le ms. français 19657, fol. 24. — Sur les travaux du P. André il faut consulter le livre de M. Chazaud intitulé : *Étude sur la chronologie des sires de Bourbonnais*, Moulins, 1865, in-8°.

⁵ Ms. latin 9363, fol. 219.

⁶ *Ibid.*, fol. 243.

⁷ La copie du rouleau du B. Vital de Savigny, promise par Du Molinet, se trouve dans le volume 45 de la Collection Baluze.

II.

ACQUISITIONS DIVERSES. — PAPIERS DE MATHIEU MOLÉ. — MANUSCRITS
DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES. 1665-1672.

Les copies dont il vient d'être question, malgré leur incontestable utilité, ne furent jamais qu'une partie secondaire de la bibliothèque de Colbert. Avant tout, le ministre voulait recueillir des pièces originales, des manuscrits anciens, des textes rares; il avait l'ambition de former un cabinet dont les trésors pourraient à la fois éclairer les hommes d'État, charmer les curieux et faciliter les travaux des gens de lettres. Il envoyait donc à sa bibliothèque des papiers dont il n'avait plus besoin pour ses bureaux, persuadé que, dans ce dépôt d'un facile accès, les historiens s'empresseraient de les consulter, en même temps que plusieurs générations y viendraient recueillir les saines traditions de l'ancienne et de la nouvelle administration française.

Carcavy et Baluze entrèrent avec une merveilleuse intelligence dans les vues du ministre. Tout en faisant copier les textes dont les originaux ne pouvaient être acquis, ils n'épargnaient ni temps, ni argent, ni démarches pour amasser des manuscrits de toute espèce. Dans plus d'une circonstance ils firent servir par le zèle excessif de certains fonctionnaires et par l'empressement que l'on mettait de toutes parts à prévenir les désirs d'un ministre puissant.

Les faits que j'exposerai sans aucune réticence permettront d'apprécier le caractère des donations et des ventes qui amenèrent chez Colbert la plus magnifique collection de manuscrits qu'on ait jamais vue dans une bibliothèque particulière.

Vers 1665, M. de Fréjus, sans doute Joseph-Zongo Ondedei, donne des papiers qui suffirent pour former quinze volumes⁽¹⁾.

En 1666, Carcavy achète de M. de Sainte-Croix quatre-vingt-treize manuscrits, plus 2 des titres et papiers de conséquence⁽²⁾. C'était, si je ne me trompe, une partie du cabinet de Mathieu Molé⁽³⁾, dont un fils, François Molé, était abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. Ce qui me décide à m'arrêter à cette hypothèse, c'est que parmi les manuscrits vendus par M. de Sainte-Croix figure le cartulaire de Pontigny, lequel, au dire de Du Bouchet⁽⁴⁾, avait appartenu à Mathieu Molé. D'autre part, nous voyons qu'à partir de l'année 1666 Carcavy travaille à classer et à

⁽¹⁾ Ms. latin 9363, fol. 11.

⁽²⁾ *Ibid.*, fol. 18.

⁽³⁾ Le gros de la bibliothèque de Mathieu Molé ne paraît avoir été vendu qu'en 1676. (Collection Baluze, 100, fol. 97.) — Sur le goût de Mathieu Molé pour les livres, voy. Cousin, *Journal des Savants*,

1854, p. 761. — Il y a à l'Ermitage un ms. de Pierre Michaut, copié en 1476 par un Guillaume Molé, que Mathieu Molé reconnaissait pour son bis-aïeul maternel. (Voy. le livret du musée de l'Ermitage, p. 81.)

⁽⁴⁾ *Hist. de la maison de Courtenay*, pr. 55.

faire relier « les papiers et registres de feu Monsieur le garde des sceaux ⁽¹⁾. » Telle est, selon toute apparence, l'origine des documents que M. Aimé Champollion a recueillis dans les Cinq cents de Colbert, et d'après lesquels il a publié les *Mémoires de Mathieu Molé*, en quatre gros volumes in-octavo ⁽²⁾.

En 1666, Careavy se fit adjuger, pour 3,331 livres, la bibliothèque de milord Hapton. Colbert entendait qu'on mit de côté tout ce qui dans cette acquisition pourrait convenir à la bibliothèque du roi. On ignore comment se fit la répartition, et je ne pourrais pas même affirmer qu'il y ait eu des manuscrits dans la collection anglaise dont il est ici question ⁽³⁾.

Vers 1666, le duc de Mazarin, Charles-Armand de la Porte, fit remettre à Colbert une collection d'anciens manuscrits au nombre de soixante et quinze ⁽⁴⁾. Les titres et les notes ajoutés à ces manuscrits par une belle main italienne les font aisément reconnaître dans les différents fonds de la Bibliothèque impériale ⁽⁵⁾.

Il fut question, en 1669, d'acheter les manuscrits de Saint-Martial de Limoges. Le projet n'eut pas de suite, mais les négociations que Baluze entama méritent d'être brièvement racontées.

Le zélé bibliothécaire avait appris que les chanoines de Saint-Martial étaient disposés à céder leurs manuscrits; il leur fit savoir que cette collection serait accueillie avec empressement dans le cabinet du ministre. Le 27 septembre 1669, le chapitre envoie un catalogue sur lequel Colbert pourra choisir les articles qui seront à sa convenance. Baluze s'imagine que l'envoi du catalogue équivaut à la donation des manuscrits, et le 19 octobre il fait signer à Colbert une lettre pour remercier les chanoines et pour les assurer qu'il s'emploiera toujours avec plaisir dans toutes les occasions qui s'offriront de leur rendre service. Cette lettre dut causer un certain étonnement à Limoges. Le 1^{er} novembre, le prévôt de Saint-Martial supplie Baluze de représenter à Colbert les pressants besoins de son église. Le ministre comprend alors qu'il ne s'agit pas d'un simple cadeau, et que les chanoines espèrent tirer parti de leurs manuscrits. « Je vous avoue, écrit-il à son bibliothécaire, que je ne sais à quoy tout cela aboutira. Il faut qu'ils estiment beaucoup leurs manuscrits; je ne sais s'ils sont de si grande valeur. Si on les voit, on en pourra juger. » Baluze conservait encore l'espoir d'obtenir

⁽¹⁾ Cent vingt-trois volumes composés tant des pièces et mémoires que Monseigneur a envoyés à sa bibliothèque, que des papiers et registres de feu M. le garde des sceaux. — Ms. latin 9363, fol. 26 v. — Cent douze volumes de divers traités, achevés, reliés et recueillis, tant des divers mémoires que Monseigneur a envoyés de tems en tems dans sa bibliothèque, que des papiers de feu M. Molé, M. Guellier et autres. — *Ibid.*, fol. 41. — Voy. aussi dans le ms. latin 9364, fol. 138, les

notes de Careavy qui portent pour titre: « Catalogue de M. Molé. »

⁽²⁾ Voyez dans cet ouvrage la notice de l'éditeur sur les manuscrits de Mathieu Molé, p. LXIII.

⁽³⁾ Mémoire de Boivin, dans le ms. latin 9365, fol. 316. Conf. le ms. latin 17172, fol. 49.

⁽⁴⁾ Ms. latin 9363, fol. 31.

⁽⁵⁾ Je cite comme exemple les mss. latins 1219 et 4039, et les mss. français 10, 370, 1182 et 1195.

les précieux volumes: il pensait que les chanoines finiraient par s'exécuter bon gré, mal gré. « Car, disait-il le 11 novembre, assurément ils se sont engagés trop « avant pour s'en pouvoir dédire. » Tel n'était pas l'avis de Colbert, qui agit dans cette circonstance avec la plus complète loyauté. « Je ne sais pas bien, répond-il, ce que Messieurs de Saint-Martial de Limoges veulent dire. Ma manière « d'agir n'est point de leur faire exécuter leur engagement contre leur volonté. « S'ils me donnent honnestement leurs manuscrits, j'agirai de mesme avec eux. « S'ils veulent les vendre, vous examinerez avec de Careau ce qu'ils peuvent valoir. « et je les payerai: sinon, il n'y faut plus penser. » On ne tarda pas à voir que les prétentions des chanoines n'avaient, pour ainsi dire, pas de limites, et Baluze reconnut lui-même qu'il n'y aurait pas moyen de s'entendre. Le 11 décembre, il expliqua dans une longue note les causes de son insuccès. Pour toute réponse, Colbert écrivit en marge: « Il faut laisser cette affaire et n'en plus parler⁽¹⁾. »

Il n'y avait plus à en parler, car le ministre voulait être ponctuellement obéi, et il ne se gênait pas pour exprimer son mécontentement quand il ne se trouvait pas bien servi. Au mois de novembre 1669, Baluze, n'ayant pu fournir exactement des renseignements qui lui étaient demandés, invoquait pour excuse l'imperfection des tables qui étaient à sa disposition. L'excuse fut assez mal goûtée du ministre, qui renvoya la note avec cette apostille: « Il faut un peu s'évertuer et « chercher des expédiens quand j'ay besoin de quelque chose². »

Quelles que fussent les exigences de Colbert, et malgré la sévère exactitude qu'il mettait à contrôler l'administration de sa bibliothèque, Baluze, placé dès lors à la tête de ce service, dirigeait à son gré les acquisitions, les reliures et les classements; mais il se faisait une loi d'en rendre un compte détaillé.

Le 11 décembre 1669, il annonce à Colbert l'intention de dresser un nouveau catalogue. « J'approuve fort ce dessein, » répond le ministre, Colbert désirait voir un numéro sur le dos de chaque volume; mais Baluze craignait que les augmentations journalières de la bibliothèque ne rendissent ce projet d'une exécution difficile. « Ne pourroit-on pas, proposait-il au ministre, numéroter la bibliothèque dans « l'état où elle est maintenant, et à l'avenir ranger les nouvelles acquisitions sui- « vant l'ordre d'arrivée, et sans égard aux matières? Il vaudroit mieux cependant « que, dans une bibliothèque aussi fréquemment visitée, les volumes fussent placés « sur les rayons suivant l'ordre des matières. » Au reste, Colbert n'a pas d'idée arrêtée sur le système à suivre. « Je vous remets, dit-il, à examiner ces pensers, « et à me dire les vostres pour prendre les meilleurs, mon dessein estant seule- « ment que ma bibliothèque soit en bon ordre, et que je le puisse sçavoir³. »

¹ Toutes les pièces relatives au projet d'acquisition des mss. de Saint-Martial sont dans le ms. latin 9363, fol. 61 et suiv. et dans la Collection Baluze, 179, fol. 347, Je parlerai plus loin, p. 453.

des nouvelles tentatives que Baluze fit en 1676 pour acquérir les mss. de Saint-Martial.

² Ms. latin 9363, fol. 67.

³ Collection Baluze, 179, fol. 348.

Le bibliothécaire disposait ordinairement d'un fonds annuel de 4,000 livres pour les copies, les acquisitions, les reliures et les frais d'entretien⁽¹⁾. Sur cette somme, 1,200 livres étaient prises pour les reliures⁽²⁾. Ces ressources permettaient de relier un assez grand nombre de volumes, car les in-folio revenaient à 4 livres, les in-quarto à 40 sous, et les in-octavo à 20 sous⁽³⁾. Le maroquin était parfois fourni au relieur, puisque des achats de peaux sont portés sur les mémoires de Carcay⁽⁴⁾. Plusieurs des fers employés pour imprimer les chiffres et les armoiries qui ornent les volumes ayant appartenu à Colbert furent gravés en 1672 par un nommé Thomassin⁽⁵⁾.

III.

ACQUISITIONS DE MANUSCRITS DANS LE LEVANT. 1673-1682.

Pour se procurer des manuscrits grecs et orientaux, Colbert avait fait un appel aux consuls et aux négociants des échelles du Levant⁽⁶⁾. Il en reçut à différentes reprises, des textes importants, dont il aimait à se faire rendre compte par les savants les plus versés dans l'étude du grec et des langues orientales.

Le 5 février 1673, il écrivait à Baluze : « Je seray bien aise de voir mercredi prochain les manuscrits grecs qui sont arrivez⁽⁷⁾ ». Il s'agissait sans doute d'un des premiers envois des consuls du Levant. Cette même année, Sauvar, consul de Chypre, lit parvenir à Colbert d'abord seize manuscrits grecs, dont quatorze en parchemin, puis cinquante-deux pièces ou volumes⁽⁸⁾. Le 18 mai 1673, Dupont, consul à Alep, annonce que le P. Besson a tiré « des bibliothèques des grands du pays, et de quelques anciennes synagogues des juifs du Levant, cinquante tomes environ, tous excellens et fort choisis⁽⁹⁾ ». A la lettre de Dupont étaient joints deux mémoires qui attestent le zèle et les connaissances du P. Besson⁽¹⁰⁾. Colbert communiqua l'un de ces mémoires à Baluze, « Je vous envoie, lui écrivait-il à la date du 15 septembre 1673, un mémoire de manuscrits, avec

1. Mémoire de Baluze, en date du 13 janvier 1674, Collection Baluze, 100, fol. 49.

2. *Ibid.*, fol. 49.

3. *Ibid.*, fol. 81.

4. « J'en ay acheté dix-huit à cent sols pièce, l'une portant l'autre, dans chacune desquelles il y en a pour deux volumes in-folio. » (Ms. latin 9363, fol. 54.)

5. « Au sieur Thomassin, pour avoir gravé quatre nouveaux chiffres pour pousser sur les livres de monseigneur. 38 livres. » (Collection Baluze, 100, fol. 97.)

6. Sur les mss. acquis dans le Levant à la même époque pour le roi, voy. plus haut, p. 274.

7. Ms. latin 9365, fol. 318.

8. Ms. latin 9365, fol. 317 v. Voyez quelques détails paraissant se rattacher au même envoi de manuscrits dans la Collection Baluze, 100, fol. 31 et 42.

9. Ms. latin 9363, fol. 84 b.

10. Ces mémoires, reliés à la suite de la lettre de Dupont, sont intitulés : « Le dessein d'une illustre bibliothèque composée des anciens manuscrits d'Orient; — Apparatus ad bibliothecam Colbertinam, sive medendi scientie originis, claritatis ac progressionum declaratio, nunc relectis in Oriente exhibitisque Occidentis antiquissimis manuscritis perfecta. »

« une lettre qui m'a été écrite par le consul d'Alep. Lisez exactement ce mémoire et me le renvoyez avec votre sentiment sur ce qu'il contient¹. »

Le 6 mai 1674, Baluze annonce au ministre l'arrivée de vingt-neuf manuscrits arabes, de treize manuscrits syriaques et de huit manuscrits hébreux. « Vous me ferez plaisir, répond aussitôt Colbert, de me faire savoir promptement de quelle qualité ilz sont². » Le 12 octobre de la même année, Baluze recevant trente-deux manuscrits grecs et seize manuscrits hébreux³ : ces derniers furent immédiatement décrits par Louis de Compiègne. Colbert s'intéressait personnellement aux acquisitions de manuscrits grecs ou orientaux. « Je vous prie, écrit-il à Baluze le 7 septembre 1674, de m'envoyer une copie de mon catalogue contenant tous les livres que j'ay fait venir du Levant, grecs, arabes, syriaques et hébreux⁴. » Deux jours après, Baluze ayant informé qu'au dire de Götellier il seroit aisé d'avoir de bons manuscrits grecs par le moyen de M. de Nointel, et qu'il y avoit un grec particulier à Constantinople, qui avoit une belle bibliothèque qui seroit peut estre à vendre, le ministre répondit sur-le-champ (9 septembre 1674) : « Il faudroit savoir ce que M. Costellier sçait de ces livres : j'en escrirois à M. de Nointel⁵. » Le 23 septembre, il fit passer un second billet à Baluze : « Je prie M. Baluze de m'envoyer le mémoire de M. Coustellier pour les manuscrits du Levant⁶. » Ignore si M. de Nointel put négocier les acquisitions qu'on avoit en vue. C'est peut-être à l'intervention de cet ambassadeur que furent dus plusieurs envois des années suivantes, dont je puis indiquer les principaux.

Le 10 janvier 1675, on expédia de Marseille un paquet de manuscrits venus du Levant⁷. Le 12 juin arrivèrent de l'île de Chypre cinquante et un manuscrits, les uns grecs, les autres syriaques⁸. Pierre Dipy et La Croix dressèrent, quelques mois plus tard, le catalogue de manuscrits arabes, turcs et persans arrivés le 9 octobre⁹.

En 1676, Baluze eut à enregistrer l'entrée de cinq manuscrits persans, de trente-six manuscrits hébreux, de huit manuscrits arabes et de six manuscrits grecs, le 25 juin¹⁰ ; de vingt manuscrits grecs et de deux syriaques, le 16 juillet¹¹, et de vingt manuscrits grecs, le 16 septembre¹².

Une collection de vingt-cinq manuscrits grecs fut portée dans la bibliothèque de Colbert le 23 novembre 1677¹³.

¹ Collection Baluze, 362, fol. 183.

² Ms. latin 9363, fol. 97.

³ *Ibid.* fol. 103 bis et 104.

⁴ *Ibid.* fol. 102 a.

⁵ *Ibid.* fol. 102 b.

⁶ *Ibid.* fol. 103. Il est possible que le mémoire auquel Colbert fait allusion soit celui dont j'ai publié le texte plus haut, p. 276.

⁷ Lettre d'Arnaud, dans les Mélanges de Clairambault, 469, p. 1.

⁸ Ms. latin 9363, fol. 137 a.

⁹ *Ibid.* fol. 128 et 130.

¹⁰ *Ibid.* fol. 137 c, 138, 140, 152.

¹¹ *Ibid.* fol. 155 bis.

¹² *Ibid.* fol. 157 bis.

¹³ *Ibid.* fol. 175 a.

En 1678, La Croix passe en revue une nouvelle suite de manuscrits persans, turcs et arabes¹.

D'autres envois de manuscrits grecs et orientaux sont portés sur les registres de Baluze au 24 mai 1681 et au 16 juin 1682².

IV.

RECHERCHE DE MANUSCRITS DANS LES PROVINCES. — MANUSCRITS DU CHAPITRE DE METZ. — PRIX DES MANUSCRITS À PARIS SOUS LOUIS XIV. 1673-1677.

Quand on prenait la peine de faire fouiller les bibliothèques du Levant, on ne pouvait pas négliger les mines que recélait encore le sol de la France. Le soin de les exploiter fut confié aux intendants que Colbert honorait particulièrement de son amitié. « Dans les différentes visites que vous faites dans l'étendue de votre généralité, écrivait-il à l'un d'eux le 12 décembre 1680, vous me ferez plaisir de rechercher dans les églises cathédrales et dans les principales abbayes s'il y auroit quelques manuscrits considérables, et, en ce cas, chercher les moyens de les avoir, sans y employer aucune autorité, mais seulement par douceur et par achat³. »

Chamillart fit dans la généralité de Caen des recherches qui restèrent assez infructueuses. Voici ce qu'il écrivait à Colbert le 23 février 1673 :

Monsieur,

Je vous envoie le mémoire des manuscrits que j'ai peu découvrir jusques à présent en cette généralité. J'ai bien du déplaisir qu'il ne s'en rencontre pas autant que je souhaiterois pour votre satisfaction; mais, la plupart des abbâies n'estant pas réformées, les religieux n'ont pas esté curieux de conserver ceux qu'ils pouvoient avoir. Vous aurez agréable de m'envoyer le mémoire de ceux employez dans celui cy-joinct que vous désirez, et je n'oblmettrai rien de ce que je dois pour les retirer et vous les envoyer. Je vous rendrai compte avant la fin du mois prochain de ce qui se pourra découvrir dans les maisons religieuses dont je n'ay point encore eu de nouvelles. Je suis, Monsieur, etc.⁴

Monsieur de Morangis fut plus heureux en Lorraine. Ébloui des richesses que renfermait le trésor de la cathédrale de Metz, il ne recula pas devant l'idée d'en faire passer l'un des plus précieux joyaux dans le cabinet du ministre. Il détermina les chanoines à se dessaisir d'un manuscrit fait pour Charles le Chauve et

¹ Ms. latin 9363, fol. 285.

² Ms. latin 9364, fol. 59 et 81 bis. — On trouve ce folié dans le même volume, au fol. 192, un Mémoire pour les quatre manuscrits qui ont esté envoyez de Constantinople au R. P. Verjus, pro-

curateur des missions du Levant de la Compagnie de Jésus.

³ Lettre du 12 décembre 1680, publiée par M. Bandy, *Mémoires de Foucault*, p. 459.

⁴ Mélanges de Clairambault, 467, p. 179.

qui passait pour le livre d'heures de Charlemagne¹. La décision des chanoines fut notifiée au ministre par une lettre ainsi conçue :

Monseigneur,

Le profond respect que nous avons pour Votre Excellence, et la considération du rang qu'elle tient dans le royaume, nous ont fait recevoir avec joie la demande qui nous a été faite de sa part des heures de saint Charlemagne, par M. de Morangis, intendant en cette province. Nous vous offrons, Monseigneur, d'autant plus volontiers que cette pièce est un des plus précieux joyaux de notre trésor et qui a son éloge particulier dans l'Histoire des évêques composée par M. de Madaure². Agréez donc, Monseigneur, ce présent que nous faisons à Votre Excellence de tous nos cœurs, et permettez nous d'y joindre nos vœux pour sa prospérité et sa conservation³.

Pour reconnaître ce cadeau, Colbert envoya au chapitre un grand portrait de Louis XIV. Encouragé par son premier succès, Morangis jeta des yeux de convoitise sur la célèbre bible qu'on attribuait alors à Charlemagne et qui est aujourd'hui connue sous le nom de *Bible de Charles le Chauve*. La demande qu'il en fit aux chanoines fut parfaitement accueillie. Un membre du chapitre est aussitôt dépêché vers Colbert (juin 1675) pour lui présenter la bible, avec la lettre suivante :

Si monsieur de Morangis nous eust plus tost fait cognoistre l'intention de Vostre Excellence, nous n'aurois pas manqué d'accompagner nos remerciemens du portrait de nostre grand monarque de la bible de Charlemagne, que vous offrira de nostre part le sr de Rochereau, nostre confrère. Si la curiosité de Vostre Excellence a eu de la satisfaction de ses heures, elle en recevra sans doute une incomparablement plus grande de sa bible, puisque son mérite et son prix sont inestimables, à cause de la pureté, qui ne peut estre suspecte d'avoir esté altérée. Nous souhaiterions, Monseigneur, que, dans ce don que nous faisons de tant de siècles à Vostre Excellence, elle peut trouver un fond d'années pour augmenter les siennes avec prospérité; mais, cela ne deppendant pas de nous, elle agréera, s'il luy plaist, nos vœux pour sa conservation. La grâce que nous luy demandons, en reconnaissance de nostre présent, est de le recevoir comme l'effect de la haute estime et du profond respect que nous avons pour elle, et d'estre entièrement persuadée que nous sommes tous, en général et en particulier, Monseigneur, ses très humbles et très obéissans serviteurs :

Les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Metz⁴.

Le 22 juin, Baluze annonce à Colbert que la bible est arrivée à Paris. Le ministre était alors à Seeaux; il répond sur-le-champ : « Je serois bien aise de voir ce manuscrit ».

Ms. latin 1152 de la Bibl. imp. aujourd'hui déposé au Louvre.

² *Histoire des évêques de Metz*, par Martin Meurisse, évêque de Madaure, Metz, 1634, in-folio.

Le Prince, p. 263. — L'original de la lettre est dans le ms. latin 9363, fol. 109.

³ Mélanges de Clairambault, 469, p. 233.

⁴ Baluze, 362, fol. 265.

Le nouveau présent des chanoines de Metz fut récompensé par une croix qui ne coûta pas moins de 1,000 livres. En se montrant généreux, Colbert espérait bien mettre encore à profit le bon vouloir du chapitre. Le 3 novembre 1675, il demande à l'intendant s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir les manuscrits de la cathédrale en échange de livres imprimés. Morangis n'ose guère tenter de nouvelles démarches avant l'achèvement de la croix; il insiste sur la nécessité d'agir avec une extrême circonspection. Cependant il ne voudrait pas décourager Colbert. « Je vous assure, ajoute-t-il, que je mesnage, il y a long temps, ces messieurs, dans la pensée qu'ils pourront vous accomoder de leurs manuscrits; mais on leur a tant reproché d'avoir vendu la plus curieuse bible de France, qu'il ne faudra rien oublier pour les obliger à se défaire de ce qu'ils ont de rare. On m'a assuré qu'ils ont des pièces qui ne se trouvent point ailleurs et dont ilz ignorent la valeur¹. »

Au printemps de l'année suivante, l'achèvement de la croix donne à Morangis l'occasion de tenter un dernier effort. Le 18 mars 1676, il annonce à Colbert que la victoire lui paraît enfin remportée : « J'ay présenté à messieurs du chapitre de Metz la croix que vous leur avez donnée. Ils l'ont trouvée très belle et très magnifique, et vous en font leurs remerciemens par la lettre cy jointe. Aussi tost que M^r Bergeret sera icy, nous examinerons leurs manuscrits, et s'il y en a quelque un qui mérite d'avoir place dans vostre bibliothèque, on n'oubliera rien pour vous le faire avoir². »

La victoire n'était pas aussi complète que l'avait espéré l'intendant. Le résultat définitif des négociations se borna à l'envoi de treize manuscrits qui arrivèrent à Paris le 13 août 1676, et dont voici la liste³ :

1. Concile de Basle. Original.
2. Dionysius Exiguus.
3. Autre Dionysius Exiguus.
4. Pontificale vetus.
5. Legenda aurea.
6. Epistola Petri Blesensis.
7. Vita sanctorum. (Ms. latin 5294.)
8. Vita sanctorum.
9. Vetus glossa decretalium.
10. Dialogus sancti Hieronymi contra Pelagium hæreticum.
11. Prudentius. (Ms. latin 8088.)

Mélanges de Clairambault, 469, p. 411.

Mélanges de Clairambault, 470, p. 17.

Ms. latin 9363, fol. 157. — La lettre de remerciement de Colbert, en date du 11 septembre 1676, est copiée dans le même volume, fol. 160, d'après l'original, qui fait aujourd'hui partie des

Archives du département de la Moselle. Le 27 septembre, l'intendant fait part au ministre de l'accueil fait à ses remerciements; il lui propose de ne pas faire droit à une réclamation des chanoines, juste en principe, mais contraire aux intérêts du roi. (Ms. latin 9363, fol. 159.)

12. Orosius.

13. Summa dietaminis.

Le chapitre de Metz conserva un grand nombre de manuscrits¹, dont plusieurs des plus curieux devaient venir en 1802 enrichir la Bibliothèque nationale².

Au premier abord, les récompenses que Colbert donna aux chanoines de Metz semblent bien inférieures à la valeur des volumes qui lui avaient été offerts. Mais il ne faut pas oublier le prix auquel se vendaient alors les manuscrits, soit dans les ventes publiques, soit chez les libraires et les bouquinistes de Paris. On peut en juger par plusieurs acquisitions que Baluze fit pour Colbert en 1673 et pendant les années suivantes.

Sur les mémoires de 1673, un ancien missel romain, avec de belles miniatures, in-folio, est compté pour 55 livres, et un bréviaire d'Auxerre, en deux volumes in-octavo, pour 3 livres 15 sous³.

Le 14 août 1674, on achète, moyennant 72 livres, une collection de vingt et un manuscrits, dans laquelle se trouvait l'exemplaire unique du roman de Paris la Duchesse, et le manuscrit original de l'ouvrage d'Aimar du Rivail sur le Dauphiné⁴. — Le 7 novembre de la même année, une somme de 40 livres suffit pour acquérir dix-neuf manuscrits, parmi lesquels on peut citer le poème de Jean Marot sur le rétablissement de la santé de la reine Anne de Bretagne, et plusieurs registres importants pour l'histoire de Lorraine⁵. — Le mois suivant, une collection de cent trente-quatre manuscrits, qui avait appartenu à M. Chaudelie⁶, fut payée 440 livres, suivant l'estimation de Du Cange et de Vyon d'Hérouval. C'étaient, pour la plupart, des volumes précieux. Le 20 décembre, Baluze annonça cette acquisition à Colbert, qui lui répondit par ces mots : « Je suis bien aise que vous ayez acheté ces manuscrits. Faites-en l'inventaire, afin que je le puisse voir au plus tost, ne doutant point qu'ils ne soient beaux. »

En 1676, dix anciens manuscrits coûtent 66 livres, et ce n'étaient pas des volumes de mince apparence, puisqu'on y remarque un exemplaire des Grandes

¹ En 1712, Martène visita la bibliothèque du chapitre de Metz et y trouva plusieurs manuscrits « qui n'étoient pas indifférens. » (*Voyage litt.*, t. II, 110.) Le 9 novembre 1735, Deslandes, chanoine et vicaire général de Metz, offrit à Montfaucon le catalogue qu'il avait rédigé des trois cent cinquante-huit mss. de l'église de Metz; il n'avait pu avoir communication des mss. précieux qui faisaient partie du trésor de la cathédrale; il se plaint de la disparition de quelques volumes signalés par D. Martène. (Ms. français 17707, fol. 211.)

² Voy. plus loin, chap. v.

³ Collection Baluze, 100, fol. 38.

⁴ Collection Baluze, 100, fol. 163 v et 164. — Ms. français 17710, fol. 181.

⁵ Ms. latin 9363, fol. 111. — Collection Baluze 100, fol. 164.

⁶ Et non pas au chancelier Séguier. (Voyez P. Paris, *Les manuscrits français*, VI, 10.)

⁷ Collection Baluze, 362, fol. 199; *ibid.*, 100 fol. 161. — Le catalogue des mss. de Chaudelie est dans le ms. latin 9363, fol. 112.

Chroniques, un tome de Froissart et quatre tomes de la traduction de Tite-Live¹.

En 1677, on paye 4 livres pour une Coutume de Normandie, in-octavo; 110 livres pour un manuscrit grec de Galien, en cinq volumes; 33 livres pour un bréviaire de Melun, en deux volumes in-folio, ornés de miniatures². — La même année, les sieurs Villery et Aubouyn cèdent dix-neuf manuscrits pour 60 livres³.

D'après ces prix, Baluze pouvait bien dire, en 1678, qu'à Paris « on payoit les manuscrits un écu la pièce quand on en achetoit un nombre considérable et qu'il y en avoit partie de grands, partie de petits⁴. » Ces mêmes prix permettaient aussi de marchander, en 1680, les manuscrits du collège de Foix à raison de 40 sous le volume, « le fort portant le faible⁵. »

V.

ACQUISITIONS DIVERSES. — LEGS DE BALLESDENS. — NEGOCIATIONS AVEC LES CHANOINES DE SAINT-MARTIAL DE LIVOGES, 1675-1676.

Aux acquisitions qui viennent d'être énumérées s'ajoutèrent plusieurs dons de diverse nature. En 1675, François Duchesne fit présent à Colbert de quarante-cinq manuscrits anciens qui avaient appartenu à son père⁶. Je suppose que le ministre dut également à la libéralité d'un donateur, que je ne puis nommer, la possession des manuscrits d'Ohiénard, qui lui furent expédiés en 1675, comme on le voit par le mémoire des dépenses de cette année⁷.

L'académicien Jean Ballestdens, mort le 26 octobre 1675⁸, légua ses manuscrits à Colbert, à charge de payer à l'Hôtel-Dieu de Paris une somme équivalant au prix de la collection. Les quatre volumes les plus précieux devaient être estimés par Colbert lui-même; pour les autres, on devait s'en rapporter à l'évaluation des

¹ Collection Baluze, 100, fol. 96 v. — Ms. latin 9363, fol. 156.

² Collection Baluze, 100, fol. 104.

Ms. latin 9363, fol. 174.

Voyez plus loin, p. 457.

Voyez plus loin, p. 499.

Ms. latin 9363, fol. 114 v bis. — Sur d'autres mss. de Duchesne qui furent achetés par la reine de Suède, voy. le ms. latin 10588, fol. 90.

— Pour le port de deux ballots des mémoires de feu M. Ohiénard, 13 livres 19 sous. — (Collection Baluze, 100, fol. 76.) — Colbert ne dut recevoir qu'une partie des papiers d'Ohiénard; en 1711, D. Martene en vit encore une partie à Saint-Palais,

chez le petit-fils d'Ohiénard. (*Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. II, 19.) Plus tard, des pièces originales ayant appartenu à Ohiénard furent acquises par le marquis d'Hérouville de Claye, qui paraissait avoir l'intention de les déposer à la bibliothèque du roi. (Seconse, *Mémoires sur Charles II*, pr. p. 563.)

Sur Jean Ballestdens et sur sa bibliothèque, voy. Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, p. 190. — Voyez plus haut, p. 387, quelques détails sur des mss. de Ballestdens qui ne furent pas compris dans le lot de Colbert. Le ms. français 34103, jadis 1389 de Gaugunières, est aussi venu de Ballestdens.

libraires. La prisee, faite par Aubouyn, s'éleva à 9¹/₄ livres; elle porta sur quatre-vingt-sept manuscrits en parchemin, sur cent sept en papier et sur vingt paquets renfermant environ trois cents volumes. Dans cette estimation, le Journal particulier de la vie de Louis XIII, tenu par le médecin Jean Hérouard, en six volumes in-folio¹, est coté 40 livres; — un paquet de cinq volumes, in-folio, de lettres originales de plusieurs grands personnages du temps de François I et Henri II, y figure pour une somme de 22 livres. Outre les 9¹/₄ livres montant de la prisee, Colbert donna à l'Hôtel-Dieu 651 livres pour les quatre manuscrits dont il devait lui-même fixer le prix².

A la fin de l'année 1676, Baluze fit une révision générale de la bibliothèque de Colbert. Quand il en eut achevé le rangement, il constata la présence de onze cent trente-huit manuscrits anciens, savoir : deux cent quarante-huit orientaux, trois cent vingt-quatre grecs, quatre cent trente latins, cent trente-six en langues modernes. Pour donner des cotes définitives à ces volumes, il attendait qu'une décision fût prise au sujet des manuscrits de Herbelot, qui étaient déposés depuis longtemps chez Colbert³. Il ne désespérait pas non plus de bientôt entrer en jouissance des manuscrits de Saint-Martial de Limoges. Sept ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait essayé une première fois de les acquérir. Colbert devait avoir oublié le mécontentement qu'il en avait éprouvé et l'ordre qu'il avait donné de ne plus parler de cette affaire. Des amis de Baluze firent entendre aux chanoines de Saint-Martial qu'on pourrait bien leur donner 5,000 livres de leurs manuscrits quand on les aurait examinés à Paris⁴. Pour les décider, on leur offrit un billet de 5,000 livres, dont le paiement serait exigible dans le cas où, le marché n'étant pas conclu, les volumes ne leur seraient pas fidèlement renvoyés. La proposition ne fut pas repoussée : seulement, au lieu du billet, les chanoines exigèrent que la somme de 5,000 livres leur fût remise en espèces. Ce ne fut pas sans embarras que Baluze mit Colbert au courant de la négociation. Il commença par l'assurer qu'il n'était lié par aucun engagement, puisque M. de La Reynie offrait de garder pour lui les manuscrits de Saint-Martial : mais ne serait-il pas regrettable de laisser enfouir un tel trésor chez un magistrat qui n'en profiterait pas et

Manuscrits
de Saint-Martial

Fonds français, n. 4022-4027. — Il paraît que Ballesdens tenait ce curieux journal d'un nommé Gautier, qui l'avait vendu 20 livres. (Ms. latin 9363, fol. 134.)

¹ Sur les mss. de Ballesdens, voy. le ms. latin 9363, fol. 134; Collection Baluze, 100, fol. 178; *ibid.* 361, fol. 54. — C'est dans le n° 100 de Baluze que se trouve le procès-verbal de prisee. — Les archives de l'Hôtel-Dieu de Paris renferment un certain nombre de documents relatifs à la succession de Ballesdens.

² Ms. latin 9363, fol. 163 a.

³ Cette proposition est rappelée avec assez peu d'exactitude dans une lettre que le chapitre de Saint-Martial écrivait le 13 juillet 1731, quand il négociait avec la bibliothèque du roi pour la vente de ses mss. : « On nous a dit que ces manuscrits avoient été estimés par M. l'abbé de Tharuy la somme de 3,000 livres; ce prix nous paroît fort au-dessous de leur juste valeur. Fou M. de Colbert nous fit offrir autrefois 5,000 livres de nos seules bibles. » (Ms. latin 9373, p. 171.)

qui d'ailleurs ne faisait pas bibliothèque? Après tout, l'affaire ne devait pas être mauvaise : il y avait une bible qu'on pouvait estimer sans crainte mille livres, et les autres volumes, au nombre de cent soixante et dix-huit, valaient bien, l'un dans l'autre, deux pistoles. Mais il faut laisser Baluze exposer lui-même l'affaire :

... Ces messieurs n'ont pas voulu se contenter du billet de 5,000 livres de M. Blondeau, de sorte que ses amis, voyant que cette négociation alloit estre réduite à rien, si on ne comptoit réellement cette somme, l'ont comptée, et les manuscrits leur devoient estre remis le lendemain. Comme M. de La Reynie jugea que cette nouvelle pourroit faire quelque peine, il me fit dire ces jours passez par M. Blondeau que, si monseigneur ne les vouloit pas à ce prix, il les prendroit sur son compte. Mais d'autant qu'il ne fait pas bibliothèque, et qu'ainsy il seroit chargé d'un nombre de manuscrits qui luy seroient inutiles et luy cousteroient bien de l'argent, je priay M. Blondeau d'escrire à Limoges qu'au cas qu'ils ne fussent pas partys pour estre portez à Paris, on les laissast à ces messieurs, et qu'il gardast son argent, n'estant pas raisonnable d'acheter si chèrement des livres sans les connoître, et que, si ces messieurs vouloient s'en tenir à la précédente proposition, je payerois les frais de la voiture jusques à Paris et de là à Limoges, au cas qu'on ne peut pas convenir du prix. Toutesfois, comme il pourroit arriver que, les amis de M. Blondeau ayant si fort avancé cette affaire, ces manuscrits seroient en chemin, je prendray la liberté de dire à monseigneur que M. Favre, qui les a veus, m'a toujours assuré qu'ils estoient fort beaux et fort anciens. Que si cela est, je ne fais pas de difficultés qu'ils ne valient deux pistoles chascun. L'un portant l'autre, et y en ayant en tout cent soixante-dix-huit suivant le catalogue, ils se trouveroient monter à la somme de 3,560 livres. A quoy adjoutant une bible très-belle et très-ancienne, et qu'on assure estre plus belle que celle de Metz, laquelle pour conséquent devoit bien estre estimée cent pistoles au moins, il s'ensuivroit que le prix du total seroit de 4,600 livres.

Je fais tout ce destail à monseigneur, afin qu'au cas qu'on envoie ces manuscrits, il seache à peu prez leur juste valeur. Que si son intention estoit de les prendre sans en avoir une plus grande connoissance, au cas qu'ils ne soient pas partys, je le supplie de me donner au plus tost ses ordres, afin que je puisse les porter à M. de La Reynie et à M. Blondeau ¹.

Colbert ne se laissa pas gagner par l'enthousiasme dont Baluze étoit animé : il se borna à répondre : « La condition des manuscrits de Limoges est un peu extraordinaire : mais il faut les laisser venir pour les voir. » Les manuscrits de Saint-Martial vinrent-ils à Paris? Je l'ignore : dans tous les cas, ils ne furent acquis ni par Colbert ni par La Reynie.

Malgré ce nouveau désappointement, Baluze comprit que c'étoit surtout dans les provinces qu'il falloit chercher des manuscrits, et les résultats justifèrent largement ses prévisions. L'année 1677 ouvre une période pendant laquelle la bibliothèque de Colbert s'enrichit principalement d'anciens manuscrits ramassés dans les provinces.

¹ Ms. latin 9363, fol. 163 a.

VI.

RECHERCHE DE MANUSCRITS EN NORMANDIE, EN LANGUEDOC ET EN GUYENNE.

1677-1678.

Le 8 août 1677 arrivèrent soixante manuscrits de l'abbaye de Mortemer⁽¹⁾. D'autres manuscrits de cette maison avaient été précédemment distraits et recueillis par Antoine de Mareste d'Alge, avocat général à la cour des aides de Normandie⁽²⁾, dont le cabinet jouissait d'une certaine réputation. Ce magistrat, qui s'était aussi procuré divers manuscrits de l'abbaye de Fécamp⁽³⁾, et qui était en correspondance avec d'Achery⁽⁴⁾, était mort en 1672, laissant sa bibliothèque à son fils, M. de Mareste, conseiller au parlement de Rouen, qui ne paraît pas y avoir attaché beaucoup d'importance. En 1677, il offrit au premier président Pellot de faire hommage à Colbert des manuscrits de son père. Pellot en transmit le catalogue au ministre et le pria de faire examiner s'ils valaient la peine de lui être envoyés⁽⁵⁾. Il serait superflu d'ajouter que Baluze s'empressa de solliciter l'envoi des manuscrits : ils furent reçus en octobre 1677, au nombre de cinquante-quatre⁽⁶⁾.

De la Normandie passons dans le Languedoc et la Guyenne, où les intérêts de Colbert furent servis par deux hommes d'une habileté consommée, d'Aguesseau et Foucault.

D'Aguesseau, intendant de Languedoc, agit d'abord avec une certaine réserve. En 1676, il communiqua le catalogue d'une bibliothèque où l'on remarquait l'ambassade de Pellicier, évêque de Maguelone⁽⁷⁾. L'année suivante il envoya le catalogue des manuscrits de M. Puget, de Toulouse, et du célèbre François Bosquet, évêque de Montpellier⁽⁸⁾. Ce prélat, mort l'année précédente, avait donné beaucoup de soins à la formation d'une bibliothèque, dans laquelle il aimait à se reposer des fatigues et des embarras de l'administration pastorale. Il écrivait, le 24 janvier 1664, à François de Combefis : « Je suis toujours à tourner ma roue avec beaucoup de peine, sans pouvoir entrer en commerce avec mes livres, quoique je les aye devant mes yeux, et en si grand nombre que je n'ay point un lieu assez vaste pour les y voir en quelque ordre, et en consoler ma venue.

⁽¹⁾ Ms. latin 9363, fol. 167. — Collection Baluze, 100, fol. 106. — Voyez plus loin, p. 524.

⁽²⁾ Lettre de Pellot, du 19 août 1677, dans les *Mélanges de Colbert*, 174 bis, fol. 633. — Nous aurons encore l'occasion de voir avec quel zèle le premier président Pellot travailla à l'accroissement de la bibliothèque de Colbert. Son fils ramassa pour le ministre beaucoup de livres en Italie et en Espagne; voy. à ce sujet le vol. 212 de la Collection Baluze.

Lettre de D. Maur Benetot, du 27 juin 1655. Ms. français 17685, fol. 39.

⁽³⁾ Lettres de Mareste à d'Achery, du 20 nov. 1664 et du 18 juillet 1665. *Ibid.*, fol. 185 et 222.

⁽⁴⁾ Lettre de Pellot, du 19 août 1677, dans les *Mélanges de Colbert*, 174 bis, fol. 633.

⁽⁵⁾ Ms. latin 9363, fol. 169.

⁽⁶⁾ Collection Baluze, 371, fol. 1.

⁽⁷⁾ Ms. latin 9363, fol. 164.

Ms. latin 9363
Collection Baluze

Ms. français 17685
Collection Baluze

Ms. latin 9363
Collection Baluze

« puisque je ne puis pas en entretenir mon esprit ¹. » Les manuscrits amassés par Bosquet, et dont d'Agnesseau n'avait obtenu qu'un catalogue fort incomplet ², ne furent pas acquis par Colbert ³. Ceux de M. Puget ne furent expédiés à Paris qu'en 1682.

Si d'Agnesseau ne paraît pas avoir dès le premier moment déployé beaucoup d'activité pour l'accroissement des collections du ministre, il fit preuve d'une grande clairvoyance en indiquant un trésorier de France à Montpellier, le sieur Boudon, comme le plus habile homme du Languedoc pour dépister d'anciens manuscrits. L'imagination de Boudon s'exalta au récit que d'Agnesseau lui fit des merveilles réunies chez Colbert. « M. d'Agnesseau, écrit-il à Baluze, m'a enchanté quand il m'a dit à son retour les choses merveilleuses que vous luy avés fait voir dans la bibliothèque et dans le cabinet de monseigneur. Je croyois, Monsieur, ayant voyagé pendant quatre ans dans toute l'Europe, et ayant veu avec beaucoup d'exacritude tous les cabinets des princes du Nord, de l'Allemagne et de l'Italie, et demeuré trois mois quasi avec feu M. Holstenius dans la bibliothèque vaticane, ne pouvois rien trouver de plus curieux et de plus rare que ce que j'y voyois; mais j'apprens que vous avés encléri par dessus, et que vos soins et vostre profond sçavoir ont ramassé des trésors de livres, de manuscrits et de médailles pour tous les arts et sciences qui ne se verront pas ailleurs. Feu M. Naudé, que je cognis particulièrement, en Suède, avec Messieurs Vossius, Bochart et autres, croyoit avoir fait des miracles pour feu M. le cardinal Mazarin et la reyne Christine: mais je juge par cet eschantillon que vous avés porté la curiosité à un point où personne n'est jamais arrivé ⁴. » Qui n'eût été fier de travailler au développement d'une pareille collection? On comprend le zèle dont fut animé Boudon, chez qui l'idée de flatter les goûts du ministre se mêlait à un profond sentiment d'orgueil. Appuyé de l'autorité de d'Agnesseau, il entama des négociations dont il ne comprimit le succès ni par un trop grand empressement ni par une excessive avidité. En 1677, il signale à Baluze la bibliothèque de feu M. de Bignac, laquelle était « raisonnable pour un homme de province, » et le cabinet du chanoine Gariel, mort vers 1674, dans lequel étaient réunis beaucoup de documents sur l'histoire des évêques de Maguelone ⁵. Mais ce fut un peu plus tard qu'il commença ses envois de copies, de titres originaux et d'anciens manuscrits. Le moment d'en donner le détail n'est pas encore arrivé.

Pour suivre l'ordre chronologique, je dois maintenant exposer les recherches auxquelles Nicolas-Joseph Foucault se livra dans la généralité de Montauban. Le

¹ Ms. latin 16351, fol. 33.

² Ms. latin 9363, fol. 165.

³ Les mss. de François Bosquet passèrent, au moins en grande partie, dans la bibliothèque de son successeur, Charles Joachim Colbert, à la mort

duquel ils furent dispersés. (Voy. *Catalogus Librorum bibliothecæ Caroli Joachimi Colbert de Croissy*, 1740, t. II, p. 437, 438, 456 et 460.)

⁴ Collection Baluze, 371, fol. 19.

⁵ *Ibid.*, fol. 17.

17 novembre 1677, il transmit à Baluze la note des manuscrits conservés dans plusieurs cabinets de Cahors, chez l'évêque Nicolas Sevin et chez deux chanoines, l'abbé Raimond de Foulhiac et l'abbé de La Porte⁽¹⁾. Il ajoute : « J'espère dans la suite que nous pourrions trouver quelques pièces curieuses dans les abayes, quoique feu monsieur de Marca, M. le président Doüat et plusieurs autres aient enlevé ce qu'il y avoit de plus curieux; ce qui reste estant soigneusement gardé, il faudra pour le voir user d'adresse⁽²⁾. »

Les espérances de Foucault ne tardèrent pas à se réaliser. Au commencement de l'année 1678, il avait fait examiner par l'abbé de Foulhiac les manuscrits de l'abbaye de Moissac³. Baluze, sur le rapport qui lui fut transmis, proposa à Colbert d'acheter tous les manuscrits en bloc. Les instructions qu'il prépara pour l'intendant, et que M. Servois a retrouvées aux Archives de l'Empire⁴, méritent d'être citées, parce qu'elles mettent bien en lumière plusieurs des principes qui dirigeaient le bibliothécaire de Colbert.

Par le mémoire des manuscrits de l'abbaye de Moissac, que M. l'intendant de Montauban a envoyé, il paroît qu'ils ont été fort négligés, ayant été trouvés entassés les uns sur les autres et pleins de poudre et exposés aux rats. Aussi est-il vrai que ces sortes de livres ne sont d'aucun usage dans les provinces. Il semble qu'il seroit à propos que M. l'intendant parlât au plus tôt à quelques uns des principaux chanoines, comme s'il avoit envie de les acheter, sans y mêler le nom de monseigneur, et que, s'il trouve de la disposition pour les avoir, il ne laisse pas languir la délibération, mais la finisse promptement, parce qu'en matière de chapitres une chose qui est facile dans les commencemens souffre une infinité de difficultés dans la suite, lesquelles on évite par la diligence. — Il y a plus de six vingts manuscrits, grands ou petits, et ce non compris les livres de chant, dont on ne peut avoir besoin. M. l'intendant peut leur représenter que, ces livres ne leur étant d'aucun usage et étant fort abandonnés, ils lui feront plaisir de l'en accommoder; qu'à Paris on a accoutumé de payer les manuscrits un écu la pièce quand on en achète un nombre considérable, et qu'il y en a partie de grands, partie de petits; que néanmoins, parce que les leurs sont presque tous grands, il leur en donnera aussi davantage. Il peut leur offrir 50 ou 60 pistoles, et, s'il ne peut pas les avoir pour cela, il peut en donner 100 pistoles, et tâcher néanmoins de les avoir à meilleur marché, s'il se peut. Il leur peut encore représenter qu'il n'y a rien de plus commun en matière d'anciens manuscrits que les bibles et les ouvrages des Pères; que toutes les bibliothèques en sont pleines, et qu'on en trouve

⁽¹⁾ L'abbé de Foulhiac possédait : 1° une collection de canons, écrite au xii^e siècle, à la fin de laquelle on lisait ce distique :

Totum correxit Geraldus Rusiliensis.
Contra mendosos ejus bene dimicat ensis;

2° un recueil de miracles composé au xiii^e siècle par un cordelier; 3° un sanctoral composé par le dominicain Guillaume (Jacques?) de Gènes, ms. qui en 1440 avait appartenu à Jean de Castro Novo, évêque de Cahors; 4° les œuvres de Segunde, pro-

fesseur de Toulouse. — Il y avait chez l'abbé de La Porte un ms. de Bernard Gui. (Collection Baluze, 371, fol. 64.)

⁽²⁾ *Ibid.* fol. 9.

⁽³⁾ Lettre du 9 février 1678; ms. latin 9363, fol. 182. *Mémoires de Foucault*, p. cxviii, not. — Le mémoire de l'abbé de Foulhiac est dans le ms. latin 9363, fol. 176.

⁽⁴⁾ Ces instructions ont été insérées dans un recueil de Clairambault, qui porte aujourd'hui la cote KK 601, t. X, p. 161.

très souvent à acheter à bon marché. Il est à présumer que ces chanoines seront bien aises d'avoir à partager entre eux une somme qui leur pourra produire à chacun 4 ou 5 pistoles⁽¹⁾.

Il n'est guère douteux que ces instructions n'aient été communiquées à Foucault, puisqu'à la date du 9 mars il annonce que le chapitre accommodera volontiers le ministre de tous ses manuscrits : pour obtenir ce résultat, il demandait un simple mot de l'abbé d'Estrades, ambassadeur à Venise, qui jouissait alors de la commende de Moissac⁽²⁾. Ce mot ne fut pas difficile à obtenir, et dès les premiers jours du mois de mai Foucault se rendait en personne à Moissac, présentant aux chanoines une lettre de leur abbé, et les décidait séance tenante à lui remettre leurs manuscrits, dont ils n'avaient pas même un catalogue⁽³⁾. Quand l'abbé de Foulhiac en eut dressé l'inventaire⁽⁴⁾, Foucault en comprit l'importance et s'applaudit de les avoir tirés de l'oubli. « Je vous assure, écrit-il le 11 mai, que, si je ne me fusse avisé d'y envoyer M. Fouillac, les rats et la poussière auroient achevé l'anéantissement de ces anciens monuments, que l'ignorance et la négligence des moines et des chanoines de cette église avoient desjà fort avancé⁽⁵⁾. »

Les manuscrits de Moissac, au nombre de cent cinq volumes, arrivèrent à Paris en mai et en juin 1678⁽⁶⁾ ; les frais de transport s'élevèrent à 192 livres⁽⁷⁾.

Grâce à la sagacité de Baluze, cette acquisition fit sur-le-champ beaucoup d'honneur à Colbert et à Foucault. Le savant bibliothécaire remarqua dans un manuscrit de Moissac⁽⁸⁾ le morceau que l'abbé de Foulhiac avait signalé comme relatif « aux persécuteurs de l'église jusqu'à Maxence. » Baluze y reconnut aussitôt le traité de Lactance sur les morts des persécuteurs, et l'édition qu'il se bâta d'en donner⁽⁹⁾ fut un événement littéraire qui fit alors grand bruit dans l'Europe entière⁽¹⁰⁾.

En 1679, l'abbé de Foulhiac fut récompensé de ses peines par un exemplaire de la collection des conciles imprimée au Louvre⁽¹¹⁾. Les chanoines qui avaient si

⁽¹⁾ *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 1863, t. II, n. 28.

⁽²⁾ Lettre du 9 mars 1678. Collection Baluze, 371, fol. 25.

Lettre du 4 mai 1678. dans le ms. latin 9363, fol. 187; publiée dans les *Mémoires de Foucault*, p. cxviii, note.

⁽³⁾ Cet inventaire se trouve dans le ms. lat. 9363, fol. 183; il a été en partie inséré par M. Baudry dans les *Mémoires de Foucault*, p. cxix, note. Je donnerai plus loin, p. 520 et suiv. un autre inventaire des mss. de Moissac.

⁽⁴⁾ Ms. latin 9363, fol. 189. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1863, t. II, n. 27, note.

⁽⁵⁾ *Annuaire-Bulletin*, t. II, n. 29. Conf. le ms. latin 9363, fol. 193 et suiv.

⁽⁶⁾ Collection Baluze, 100, fol. 135 v°.

⁽⁷⁾ Aujourd'hui n. 2627 du fonds latin.

⁽⁸⁾ *Miscellanea*, III, 1.

⁽⁹⁾ Danielis Maichelii *Introductio ad historiam literariam de precipuis bibliothecis Parisiensibus* (Cantab. 1721, in-8°), p. 52 et 177.

⁽¹⁰⁾ *Mémoires de Foucault*, p. 49. — On ne s'explique guère le mécontentement de l'abbé de Foulhiac, qui écrivait à Baluze le 16 janvier 1685 : « . . . Je trouvoy quelque chose dans les archives de Moissac du temps que j'y allay pour M. Colbert, où je pris tant de peine qu'elle valoit au moins un remerciement. Les manuscrits envoyés le valent

facilement abandonné leurs manuscrits attendirent un peu plus longtemps. Deux lettres de Baluze et de Foucault montrent qu'on n'avait encore rien fait pour eux au mois de mai 1681⁽¹⁾. Ce fut seulement deux mois après que Colbert affecta une somme de 1,200 livres à l'achat d'ornements dont ils avaient besoin⁽²⁾. Cette générosité ne fut pas perdue : vers le mois d'octobre 1682, Roussel, vicaire général de l'abbé de Moissac, choisit dans les archives de l'abbaye les actes qui pouvaient convenir à Colbert et qui n'étaient pas nécessaires aux intérêts de l'abbé ni du chapitre⁽³⁾. Foucault les envoya au ministre le 9 décembre 1682⁽⁴⁾ ; mais ce nouvel envoi n'arriva pas tout entier à sa véritable destination : Baluze en retint pour lui une partie, et notamment la pièce qui avait paru la plus curieuse à Foucault, l'encyclique de Sergius IV, que M. Jules Lair a publiée en 1857⁽⁵⁾.

VII.

RECHERCHES DE DU MOLINET EN TOURAINE, EN POITOU, EN BRETAGNE
ET EN BASSE NORMANDIE. 1677-1679.

Pendant que Foucault explorait avec tant de succès les bibliothèques de la Guyenne, un autre fonctionnaire, Du Molinet, conseiller du roi en ses conseils, commissaire général pour la réformation du papier terrier des domaines, déployait un zèle non moins vif dans une contrée que les troubles du xv^e siècle avaient moins désolée que les provinces du Midi. Beaucoup d'églises de la Touraine, du Poitou, de la Bretagne et de la basse Normandie possédaient d'anciennes bibliothèques dont les manuscrits parurent dignes à Du Molinet d'entrer dans le cabinet de Colbert. De concert avec Baluze, et probablement à l'insu de Colbert, il noua des intrigues dont le résultat ne répondit pas tout à fait à son attente⁽⁶⁾.

Il songea d'abord aux manuscrits de Saint-Gatien et à ceux de Saint-Martin de Tours. Il s'en procura des catalogues qu'il transmit à Baluze le 6 novembre 1677. Baluze nota les articles qui lui semblèrent les plus curieux et chargea son correspondant d'en négocier l'acquisition. Du Molinet ne goûta pas la proposition

Recherches
de Du MolinetManuscrits
de
Saint-Martin de Tours

« bien. Je ne demandois pas de récompense ; car, Dieu mercy, j'ay assés de bien ; mais une honneste auroit fait ma satisfaction. Demeurer quinze jours dans la poussière pour en tirer des manuscrits abandonnés, les régler, en faire l'estat, valoit bien un remerciement de la part de quelqu'un de chez M. Colbert. » (Collection Baluze, 354, fol. 2 v^o.) Cette lettre a été publiée par M. Tamizey de la Roque, dans la *Revue de Gascogne*, t. VI, année 1865.

¹⁾ Ms. latin 9364, fol. 55 et 57.

²⁾ *Mémoires de Foucault*, p. 79 et 168.

³⁾ Collection Baluze, 362, fol. 282.

⁴⁾ *Mémoires de Foucault*, p. 83.

⁵⁾ *Bibliothèque de l'école des chartes*, 4^e série, II, 249.

⁶⁾ Toutes les pièces relatives aux démarches de Du Molinet, à l'exception de celles que j'indique au bas des pages suivantes, se trouvent dans le ms. latin 9363, fol. 200 et suiv.

de Baluze. Le chapitre, suivant lui, se déciderait plus facilement à donner ses manuscrits qu'à les vendre. Pour entrer en matière, il offre de demander aux chanoines de Saint-Martin une bible qui leur est inutile, et qui pourra leur concilier les bonnes grâces du ministre. « Comme vous sçavez, dit-il, que les communautés ne se gouvernent pas aisément et que *capitulum* et *caput unli* est la mesme chose, il faudra prendre le temps et l'occasion pour cela. Je serois d'avis, si vous le trouvez à propos, de commencer par Saint-Martin, et leur faire connoistre qu'ilz ont une bible qu'ilz pourroient présenter à monseigneur et qui leur est inutile, et les obliger à la luy envoyer, et luy escrire une lettre de civilité par laquelle ilz luy tesmoignassent qu'ilz se croiroient heureux s'ilz pouvoient avoir quelque chose qui luy peut estre agréable, et on prendroit occasion sur cet effect de leur demander les manuscrits marquez dans votre mémoire. Je ne crois pas qu'on ayt de la peine de leur faire faire cette démarche, et je connois ceux qui ont le plus de crédit parmy eux, qui, comme je le crois, seront bien aise d'avoir l'occasion de se faire connoistre à monseigneur »

On crut d'abord que les chanoines s'étaient laissé prendre au piège. Ils se décidèrent sans beaucoup de difficulté à offrir la bible qu'on leur demandait, et même à y joindre quelques manuscrits. Jusque-là tout allait au gré des desirs de Du Molinet; une seule circonstance le tourmentait : c'est que rien ne devait partir sans avoir été examiné en plein chapitre, et le nombre des volumes demandés par Baluze était tel, que les chanoines pouvaient le trouver excessif et revenir sur leur première décision. Le 25 novembre, il fait part de ses inquiétudes à Baluze. Voici dans quels termes il lui rend compte d'une entrevue qu'il avait eue la veille avec deux dignitaires de l'église : « Messieurs de la Fuluère et Le Loyer, chantre, me vinrent trouver pour me faire sçavoir la conclusion de leur compagnie. Ils me dirent qu'un de leur corps partiroit dans huit jours pour aller à Paris, et qu'il porteroit le tout, et me prièrent de leur donner une lettre pour vous, ce que je feray. Je dois aller après dîné en leur bibliothèque, pour mettre à part les manuscrits que vous demandez; mais je remarquay qu'ilz me dirent que, lorsque j'aurois choisy les manuscrits, ilz les feroient porter en la salle du chapitre, afin que la compagnie les vist et ordonnast qu'ilz seroient envoyez, tellement qu'il faut encor une conclusion pour cela, ce qui m'embarrasse, parce que je crains que si je prends tous ceux que vous me marquez, qu'en voyant un si grand nombre, cela ne les rebutte. J'observeray avec ces messieurs, qui sont bien intentionnez, ce qui se pourra faire pour le mieux. Voilà ce que c'est que d'avoir à faire à un chapitre; mais il n'y a que la manière, car, dans le fond, je croy que nous en aurons tout ce que nous voudrons, et qui est de plus, c'est qu'ilz auront à faire à nous. Ilz en ont usé fort homestement. Ce n'est pas que, lorsqu'on fist la proposition, il n'y eust des voix contraires, mais en petit nombre, »

Les craintes de Du Molinet étaient bien fondées. Dans une seconde réunion, les chanoines décidèrent formellement que la bible serait seule envoyée. Peut-être Du Molinet jugea-t-il que ce manuscrit ne valait pas la peine d'être offert au ministre. En effet, rien n'indique qu'il ait été expédié à Paris. Il ne paraît pas non plus que, malgré de nouvelles démarches tentées en 1678 par un autre intermédiaire et malgré deux notes remises par Baluze à l'abbé Jumeau en 1679 et en 1686, les chanoines de Saint-Martin soient revenus sur leur résolution de ne point aliéner leurs manuscrits.

Battu sur ce terrain, Du Molinet voulut avoir sa revanche à Saint-Gatien. Il choisit pour auxiliaire un certain Delabarre, trésorier de France à Tours, dont le fils était chanoine de Saint-Gatien. Delabarre n'était pas plus scrupuleux que Du Molinet : comme ce dernier, il n'avait qu'un désir, celui d'attirer à tout prix sur sa personne la bienveillante attention de Colbert. Le plan de campagne fut habilement concerté entre Du Molinet et Delabarre. Pour ne pas effaroucher les chanoines, on se contenta de leur demander les manuscrits qu'ils avaient en double. Mais je laisse parler Delabarre lui-même : « Il y a quinze jours, écrit-il à Baluze le 17 septembre 1678, que j'allé avec mon filz, qui est chanoine dans ce chapitre, chez les principaux, auxquels je fis la proposition d'accommoder monseigneur des livres doubles, suivant la pensée de M^r du Molinet; ils me dirent tous, le plus honnestement du monde, que non seulement les livres doubles estoient à monseigneur, mais tout ce qu'ils avoient de manuscrits, et que il leur seroit le plus grand plaisir qu'ils pouvoient espérer, s'il avoit la bonté de les accepter. » Delabarre ne doutait pas du succès. A l'entendre, « on pouvoit faire l'estat de tout ce qui estoit dans Saint-Gatien et qui méritoit d'entrer dans la bibliothèque de monseigneur Colbert. »

Charmé de ces nouvelles, Baluze aspire à faire entrer dans la bibliothèque qui lui est confiée la collection complète des manuscrits de Saint-Gatien. Cette prétention ne laissa pas que d'effrayer un peu Delabarre et Du Molinet. Bientôt on apprit de source certaine que plusieurs chanoines protestaient énergiquement contre le projet d'abandonner à Colbert tous les manuscrits de leur église. Voici les réflexions que cette détermination inspire à Du Molinet : « Je ne m'estonne point que dans un chapitre il se trouve des esprits mal tournez, et je n'ay pas pour cela plus mauvaise opinion de l'affaire. Il ne faut rien se promettre ny désespérer de ces sortes de gens. Ils donnent tout en un jour, et refusent tout l'autre. Le secret est de les ménager et de ne point faire de contre-temps. Il ne se faut pas mettre en peine; il faut prendre ce qu'ilz voudront donner d'abord; on leur fera bien faire le reste avec le temps, et, les principaux manuscrits estant ostez, on leur fera bien connoistre qu'ils ne doivent pas garder le reste. »

Sur ces entrefaites, Mabillon était venu à Tours et n'avait sans doute pas manqué d'exprimer son opinion sur l'importance des manuscrits de Saint-Gatien.

Toujours est-il qu'après ce voyage plusieurs chanoines étaient décidés à ne se séparer de leurs manuscrits sous aucun prétexte. Ils ne craignaient pas de dire et de répéter qu'il vaudrait mieux donner les cloches que les anciens livres de leur église. Ils entraînaient l'opinion de la majorité, qui, au commencement du mois de décembre, se prononça contre l'envoi des manuscrits en masse. On s'imaginait difficilement la colère dans laquelle entra Delabarre quand ce vote lui fut connu. « Six mal honnêtes gens, s'écria-t-il, sans parolles et sans honneur, l'ont emporté sur tout le reste de la compagnie... Ce sont les nommez Jouan, docteur, cy devant théologal de Beauvais, Trevan, chantre, Le Peintre Marigny, archidiaque, Le Peintre, chanoine, son frère, Robert et un vieil extravagant nommé De Lestre : tous six concertez ont dict qu'ils ne souffriroient jamais qu'on n'envoyast aucun de leurs manuscrits. »

Restait le vote antérieur par lequel les chanoines avaient promis leurs doubles ; mais il n'eut pas d'effet : on prétendit que, toutes vérifications faites, la bibliothèque du chapitre ne renfermait pas de manuscrits doubles. Une telle déclaration mit le comble à l'indignation de Delabarre. « Enfin, écrit-il le 15 décembre ¹⁾, enfin nos misérables capitulaires ont poussé leur lâcheté à bout... Ils prétendent se sauver sur ce qu'ils disent qu'ils n'avoient eu dessein que de donner des duplicata, qu'ils n'en ont point... En vérité, on ne peut pas voir de plus malhonnêtes gens, et qui méritassent mieux qu'on leur apprist à vivre, et qu'on leur fist sentir leur manque de parole... Je ne conçois pas leur aveuglement de ne s'estre pas servi d'une conjoncture aussy favorable que celle-cy pour marquer à monseigneur la joye qu'ils deveroient avoir de pouvoir faire quelque chose qui luy soit agréable. » — Baluze dut être fort molesté de la conduite des chanoines de Saint-Gatien ; mais il sut cacher son dépit sous les apparences du dédain. Témoin la lettre qu'il adressa le 18 décembre au pauvre Delabarre ²⁾ : « La nouvelle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire de la délibération que messieurs de Saint-Gatien ont prise à l'égard de leurs manuscrits ne m'a pas surpris et ne m'a pas non plus alligé. Je crois qu'il leur estoit pour le moins aussy avantageux de les offrir à monseigneur qu'à luy de les recevoir. Ils luy ont espargné un remerciement, et le présent qu'il leur auroit fait, qui auroit assurément bien valu leurs manuscrits. Il faut, s'il vous plaist, les leur laisser posséder en repos ³⁾. »

Collection Baluze, 361, fol. 138.

Ibid., fol. 140.

Il fut encore question, au xviii^e siècle, de faire venir à Paris les manuscrits de Saint-Martin et de Saint-Gatien de Tours. Voici ce qu'on lit dans une note de Bréquigny, reliée au commencement du volume 35 de la collection des papiers de ce savant :

« Je m'occupai du soin de pourvoir, au moins

« autant que je le pourrois, à la conservation des
« manuscrits de l'église de Saint-Martin. On m'a-
« voit assuré qu'il y avoit environ trente ans on
« avoit été obligé de jeter dans la Loire des tombe-
« reaux entiers de livres de cette église, pourris par
« l'humidité du lieu peu fréquenté où ils avoient été
« placés. Je crus que le meilleur moyen d'en sauver
« les restes précieux étoit de les faire passer dans

Ce ne fut pas seulement contre les bibliothèques de Saint-Martin et de Saint-Gatien que Du Molinet dirigea ses batteries. Il voulait pénétrer à Saint-Julien: j'ignore s'il y fut admis. Il fut reçu à Maruouhier; mais les moines de cette abbaye ne lui montrèrent rien de curieux. Une visite qu'il fit à Saint-Maixent demeura infructueuse; mais il obtint de l'abbesse de Fontevault huit manuscrits qui furent remis à la bibliothèque de Colbert le 9 octobre 1678. A Nantes il découvrit un bel exemplaire de la version française de la Cité de Dieu de saint Augustin⁽¹⁾, une copie de la Bible historique, et des heures qu'on attribuait à un chancelier de Bretagne, et qui lui semblèrent l'emporter sur des heures de la reine Anne conservées alors chez les chartreux de Nantes; mais ces trois volumes ne paraissent pas avoir été acquis pour Colbert. — Aucun manuscrit ne fut signalé dans la ville de Rennes, où la bibliothèque de Saint-Melaine avait été brûlée dix ou douze ans auparavant. — Les religieux du Mont-Saint-Michel ne laissèrent pas toucher aux trésors sur lesquels ils veillaient d'un œil jaloux. Tout ce qu'ils permirent à Du Molinet, ce fut de regarder leurs manuscrits enfermés sous de fortes grilles. Du Molinet ne put se méprendre sur la défiance avec laquelle on l'introduisit dans la bibliothèque de cette fameuse abbaye: « Je n'en eus pas, écrit-il le 28 juin 1678, toute la satisfaction que je désirois. Car je vis leurs manuscrits, qui sont bien au nombre de deux cens, mais je ne peu les manier, d'autant qu'ils sont en un endroit de la bibliotecque, enfermuez dans des armoires avec du fil de letton, dont le prieur avoit la clef en sa chambre, qui estoit absent, et que nous avions effectivement rencontré sur le chemin. Je ne seay si c'estoit une deffaicte des religieux. Je peu les compter et remarquer ceux qui sont cottez par le dos, entre lesquels je vis une bible en deux gros tomes, un Pline, qu'ils disent estre très beau et fort ancien, quelques œuvres de saint Ambroise et de saint Crisostôme, quelques livres de droiet canon, quelques livres sur l'Escriture. Le reste n'estoit pas cotté. »

Les moines de Savigny, moins éclairés que leurs confrères du Mont-Saint-Michel, n'opposèrent aucune résistance. Au mois de juin 1678, un ami de Du

-la bibliothèque du roi, dont ils méritoient bien
-d'accroître les richesses. J'en avois parlé à M. Le
-Beau, secrétaire de l'Académie des belles-lettres,
-qui pensoit comme moi à ce sujet, et que j'avois
-vu dans un voyage que j'avois fait à Paris en 1758.
-De retour en Touraine, j'écrivis, le 12 novembre,
-à M. l'abbé Sallier, pour l'engager à faire réussir
-ce dessein. Il s'y prêta, et la négociation dura
-quelque temps avec espoir de succès. M. Bignon,
-bibliothécaire du roi, offroit de donner, en échange
-des manuscrits, à l'église de Tours, des livres im-
-primés, qui étoient doubles dans la bibliothèque
-royale; mais on ne put convenir ni du nombre

-ni de l'espèce de ces livres. D'ailleurs, plusieurs
-chanoines refusoient de consentir à la privation
-de leurs manuscrits. Ainsi la négociation échoua.
-et M. l'abbé Barthélémy, ayant tenté, quelques an-
-nées après, une négociation nouvelle sur ce sujet,
-ne put pas mieux réussir. . . . J'avois dessein de
-faire en sorte que les manuscrits de Saint-Gatien
-passassent, ainsi que ceux de Saint-Martin, dans
-la bibliothèque du roi; mais je ne pus y réussir. »

⁽¹⁾ C'est sans doute l'exemplaire de la Cité de Dieu dont un volume est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Nantes. Il a primitivement appartenu à Philippe de Commines.

Bibliothèque
de
Touraine
de
Poitou et de Bretagne

Manuscrit
du
Mont-Saint-Michel

MS.
de Savigny.

Molinet, Baraton, prieur de Rillé, se rendit de Fougères à Savigny, en compagnie des siens Poquet et Durohanys. Dans une première reconnaissance, il fut constaté que les moines n'avaient guère songé de leur bibliothèque, et qu'ils étaient à peu près incapables de dresser l'inventaire de leurs manuscrits. Le 5 juillet, Du Molinet annonce l'intention d'aller en personne à Savigny. « Je suis persuadé, » dit-il, « qu'il y a là quelque chose de fort bon, et qu'on pourroit avoir de ces bonnes gens, qui, à ce que j'apprends, ne s'y appliquent pas fort. » Il ne tarda pas à mettre ce projet à exécution. Les religieux le laissèrent examiner leurs manuscrits à loisir, et il en rédigea un catalogue sommaire, qu'il envoya à Baluze le 1^{er} octobre. Le choix que Baluze fit sur ce catalogue fut immédiatement notifié à Savigny, et les moines s'exécutèrent de la meilleure grâce du monde. Du Molinet fut enchanté de leurs procédés. « On a résolu, écrit-il à Baluze, de donner les manuscrits portés par votre mémoire; il y en a trois qu'on n'a pas trouvés; car j'ay envoyé un homme exprès pour les prendre et les envoyer. Les religieux ont résolu de les adresser aux religieux qu'ils ont [à] Paris, pour vous les porter, offrir et les présenter à monseigneur. Je leur envoie une lettre que je vous écris pour cela. Ils écriront aussi à monseigneur une lettre, dont je leur ay envoyé le model, par laquelle ils luy offriront tous les manuscrits qu'ils auront, et vous pourrez encore assurément demander ce qu'il vous plaira, mesme le tout; mais il y en a beaucoup d'imparfaits, sans fin ni commencement, et je ne sais si vous voudrez vous charger de cela. C'est ce qui empesche de faire plus d'instance pour avoir tout ce qu'ils ont. Ils en ont usé le plus honestement du monde. Je vous envoie un mémoire des livres qu'on vous enverra et de ceux qu'on n'a pas encore trouvés; mais on ne désespère point de les trouver, parce qu'on dit que le prieur, qui estoit lors absent, avoit fait porter quelques manuscrits dans sa chambre, qu'on verra à son retour. » Les manuscrits choisis dans l'abbaye de Savigny étaient au nombre de dix-huit; Baluze les reçut le 21 janvier 1679¹.

La parait s'être arrêtée la campagne de Du Molinet. Il n'eut guère à s'en applaudir, puisque, après deux années environ d'efforts, il n'avait pu conquérir qu'une trentaine de manuscrits, sur lesquels l'attention de Colbert ne fut sans doute jamais appelée.

VIII.

RECHERCHE DE MANUSCRITS EN AUVERGNE, EN BOURGOGNE ET EN FLANDRE.

1678-1682.

Les agents de Baluze en Auvergne étaient encore moins scrupuleux que Dela-

¹ Ms. latin 9364, fol. 191. Collection Baluze, 160, fol. 138. Voyez aussi le volume 45 de la

même collection, fol. 370. — Je parlerai plus loin, p. 597, des mss. de l'abbaye de Savigny.

barre et Du Molinet. Ce qui est triste à dire, c'est que l'intendant, M. de Marle, paraît avoir dirigé lui-même les manœuvres frauduleuses dont furent victimes les jacobins de Clermont. Le 21 avril 1678, un des gens de l'intendant emprunta à ces religieux les manuscrits qu'il destinait à la bibliothèque de Colbert et qu'il avait bien l'intention de ne jamais rendre aux véritables propriétaires. Le même jour il adressa à Baluze un état de ces manuscrits, avec un billet non signé, qui prouve la mauvaise foi de l'emprunteur : « Voylà, dit-il, un estat de manuscrits en vélin, in quarto, à la réserve des bibles qui sont in-octavo. Je n'ay pas le temps de vous escrire comme Monsieur de Marle et moy avons fait pour les avoir. Il m'a dit qu'il vouloit lui mesme vous en escrire l'histoire. Je ne fairay pas semblant de m'estre servi d'un quart d'heure qu'il y a entre cy et le départ de la poste pour vous donner advis de la chasse que nous avons faict ce jourd'huy. Nous devons encore aller demain au fourrage d'un autre costé. Ainsi vous pouvez compter sur une balle de manuscrits. Cependant escrivés-moi que vous semble de ceux-là. . . Cette lettre est un peu turbulente faute de temps. Ne la monstres, s'il vous pleüst, à personne⁽¹⁾. »

La Bourgogne fournit son contingent à la bibliothèque du ministre. En 1679, Bouchu se fit remettre en bloc les manuscrits de l'abbaye cistercienne de Fontenay, au diocèse d'Autun. Il n'y en avait pas moins de quarante-six, qui arrivèrent le 10 avril entre les mains de Baluze⁽²⁾, et dont voici le catalogue :

1. Evangelium sancti Mathæi cum notis, divisum in tres columnas, In-folio.
2. Ezechiel cum notis, divisus in tres columnas, Folio.
3. Notæ in vetus et novum Testamentum, 2 col. Folio.
4. Libri Regum cum notis, Folio.
5. Rabanus in libros Machabæorum, 2 col. Folio.
6. Isaias cum notis, 3 col. Folio.
7. Proverbia Salomonis cum notis, 3 col. Folio.
8. Expositio magistri Hugonis prædicatoris super epistolas Pauli, 2 col. Folio.
9. Notæ in sanctam scripturam, 2 col. Quarto.
10. Notæ in Genesim, 2 col. Quarto.
11. Sapientia cum notis, 3 col. Quarto.
12. Notæ in Joannem, 3 col. Quarto.
13. Rabanus in Denteronium, Josue, Judices et Ruth, 2 col. Folio.
14. Ejusdem explanationes in sanctam scripturam, 2 col. Folio.
15. Bedæ in epistolas Pauli, 2 col. Folio.
16. Liber Machabæorum cum notis, Folio.

⁽¹⁾ Ms. latin 9363, fol. 269. — Voici la liste qui était jointe au billet : « Homilia quedam super evangelia. — Albinus in Joannem. — Ivo Carnotensis in psalmos. — Ivo Carnotensis panormia. — Sidenii Apollinaris epistole. — Biblia sacra. — Biblia sacra. — Biblia sacra. — D. Anselmi opera

— quedam. — D. Isidori liber differentiarum. — Bedæ liber scintillarum. — D. Isidori soliloquia. — Liber de honestate clericorum. — D. Gregorii dialogi. — Pastorale D. Gregorii. — D. Hieronimi epistole. »

⁽²⁾ Collection Baluze, 36^e, fol. 231.

17. Hugo Jacobita in quinque libros Salomonis. 2 col. Folio.
18. Rabanus in Exodum. 3 col. Folio.
19. Commentarii in epistolas Pauli. 3 col. Folio.
20. Commentarii in vetus et novum Testamentum. 2 col. Folio.
21. Hilarius. 2 col. Folio.
22. Chrysostomus in epistolam ad Hebraeos, et Basilius in hexameron. 2 col. Folio.
23. Hieronimus in prophetas minores. 2 col. Folio.
24. Idem in Ezechielem. 2 col. Folio.
25. Sancti Gregorii epistola. 2 col. Folio.
26. Idem in evangelia. Folio.
27. Sancti Ambrosii opera aliqua. Quarto.
28. Sancti Bernardi opera aliqua. Quarto.
29. Sancti Augustini confessiones. Quarto.
30. Augustini opera diversa. 2 col. Folio.
31. Henrici de Gandavo quaestiones quodlibeticæ. 2 col. Folio.
32. Commentarius in libros sententiarum. 2 col. Folio.
33. Sancti Thomæ summa imperfecta. 2 col. Folio.
34. Ivonis Carnotensis canones. 2 col. Folio.
35. Tractatus de negociis ecclesiasticis. Quarto.
36. Sancti Thomæ opera aliqua. 2 col. Quarto.
37. Opus theologicum. 2 col. Quarto.
38. Commentarius in libros sententiarum. 2 col. Octavo.
39. Quaestiones theologicæ in scripturam. Folio.
40. Othonis theologia et alia, opus imperfectum. 2 col. Folio.
41. Jus canonicum. 4 col. Folio.
42. Sermones magistri Joannis de Abbativilla super omnibus epistolis et evangelis dominicalibus ejusque anni. 2 col. Folio.
43. Sermones diversi. Quarto.
44. Calepinus valde imperfectus. 2 col. Folio.
45. Alius a littera A ad litteram F. Folio.
46. Legenda sanctorum. 2 col. Octavo.

Tous les livres contenus au présent estat sont escriz sur le vélin, en caractère gothique, couvrez de bois et de peaux . . .

En même temps qu'il envoyait à Paris les manuscrits de l'abbaye de Fontenay, Bouche songeait à se procurer les manuscrits laissés par le père de Billy, jésuite, l'un des plus excellens hommes de l'Europe en mathématiques, et peut-être le premier et le plus habile pour l'algèbre. — J'ignore s'il put donner suite à son projet . . .

Ms. latin 9364, fol. 3. — On trouvera plus loin, chapitre xvi, la liste des mss. de l'abbaye de Fontenay dont j'ai reconnu l'existence à la Bibliothèque impériale.

Je ne saurais dire si les manuscrits que Bouche avait en vue sont ceux dont il est question dans

les *Mélanges d'histoire et de littérature* recueillis par M. de Vigneul-Marville (Paris, 1701, in-12), t. II, p. 265. «La chartreuse du Mont-Dieu avoit fait présent de la plupart de ses mss. au savant abbé Jacques de Billy, de illustre maison de Pruné, en faveur de son frère, Jean de Billy, chartreux de

En Flandre, les maisons religieuses ne furent pas mises en réquisition; on se contenta de puiser dans le dépôt de la chambre des comptes. Nous avons vu que Denys Godefroy, après avoir été nommé garde des archives de Lille, s'était mis à faire copier des documents pour la bibliothèque de Colbert. On ne tarda pas à trouver qu'il était plus économique de substituer à ces copies des exemplaires doubles et même des originaux. Ce système présentait un double avantage: en même temps qu'il enrichissait le cabinet de Colbert, il assurait à la France la conservation de pièces importantes que la fortune des guerres pouvait faire retomber dans les mains des ennemis de Louis XIV. Godefroy commença ses envois de pièces originales en 1671 au plus tard. Le 13 janvier de cette année, il expédia cent huit registres de comptes que Colbert avait demandés¹. Mais l'envoi le plus considérable paraît appartenir à l'année 1678, pendant laquelle Baluze déboursa une somme de 35 livres 19 sous « pour le port de diverses caisses envoyées par M. Godefroy, en trois fois². » Ces caisses renfermaient une admirable collection de chartes³, dans laquelle on remarque une nombreuse suite de diplômes des rois de France et des empereurs d'Allemagne, un exemplaire authentique du décret d'union de l'église grecque avec l'église latine au concile de Florence, en 1439⁴, et les originaux de plusieurs des grands traités du xv^e siècle. Parmi les curiosités de cette collection on peut citer une bulle d'or de l'empereur Frédéric II⁵, un sceau de la reine Blanche⁶, et un acte du 4 mai 1508, au bas duquel sont suspendus vingt-sept sceaux de barons et de communes d'Angleterre⁷. Ces actes, ou du moins plusieurs d'entre eux, venaient de la citadelle de Gand. Lors de la capitulation de cette place, il avait été convenu que le roi de France ne toucherait pas aux archives. Colbert reconnaissait l'obligation qui avait été prise au nom de Louis XIV; mais il n'avait aucun scrupule de faire enlever en son nom les

Envois
de Godefroy

Chartes de Flandre

-Bourg-Fontaine; et cet abbé, après en avoir tiré tout ce qui lui plaisoit, les donna aux jésuites, qui passèrent en ce sens là pour les gens les plus studieux de tout le monde chrétien.»

¹ Mélanges de Clairambault, 465, p. 499.

Mémoires de l'année 1678, dans la Collection Baluze, 100, fol. 136.

² Cette collection fait aujourd'hui partie des Mélanges de Colbert, n. 344 et suivants. Les pièces qui la composent doivent être copiées ou analysées dans un ms. de la bibliothèque de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, que M. Warnkönig (*Hist. de la Flandre*, t. 394) cite sous ce titre: «Registre des chartes transférées à Paris sous Louis XIV.» Les archives des anciens comtes de Flandre enrichirent non-seulement la collection de Colbert, mais encore celle de Baluze. De là viennent plusieurs recueils de lettres originales, du plus haut intérêt que

Baluze avait mis en ordre, par exemples n^{os} 5040, 5041, 5042 et 5044 du fonds français.

³ Cet exemplaire, aujourd'hui conservé sous le n^o 430 du fonds grec, était muni d'une bulle d'or. Volé à la bibliothèque du roi vers 1740, il fut restitué en 1747, par D. Tassin et D. Toussain, qui l'avaient acheté en 1743 pour la bibliothèque de Saint-Ouen de Rouen. Malheureusement, le voleur, avant de vendre la pièce, en avait détaché la bulle. (Voy. une lettre de D. Clément et une note de Bréquigny dans les papiers de Bréquigny, vol. 79, fol. 297 et 298.)

⁴ Charte de Colbert, n^o 491, dans le n^o 378 des Mélanges.

⁵ Charte de Colbert, n^o 13, dans le n^o 344 des Mélanges.

⁶ Charte de Colbert, n. 557, dans le n^o 384 des Mélanges.

pièces les plus intéressantes du dépôt, M. de Godefroy-Ménilglaise m'a montré en original les ordres que son ancêtre recut en cette circonstance :

« Je suis bien aise, lui écrivait Colbert le 23 juin 1678, que vous ayez desjà
 « vu la plus grande partie de tous les titres qui ont esté tirez de la citadelle de
 « Gand. Sur quoy je vous diray que le Roy ne peut pas les faire emporter publi-
 « quement, parce que la capitulation de la ville y répugne; mais vous pouvez en
 « faire sortir adroitement le plus grand nombre qu'il vous sera possible; en quoy
 « vous pourrez estre aydè par M. Le Peletier de Souzy, auquel M. de Louvois en a
 « escrit en ce sens, et vous y aurez d'autant plus de facilité que le sieur président
 « Errenbault doit sortir de Gand, pour s'aller habiter dans les terres du Roy.
 « Je vous envoie une lettre pour le dit sieur président Errenbault, avec la copie,
 « afin que vous soyez informé de ce qu'elle contient. »

Le 8 juillet suivant, Colbert envoyait des ordres encore plus pressants, qui arrivaient à Gand le 11 du même mois : « Continuez, disait-il, votre travail, et ache-
 « vez le plus tost qu'il vous sera possible. Il est bon que vous retiriez le plus
 « grand nombre de titres du chasteau de Gand que vous pourrez, et aussy tost
 « que vous serez de retour à Lille, ne perdez pas un moment de temps à les
 « mettre en ordre pour me les envoyer ensuite. »

Godefroy, revenu à Lille, s'empressa de faire l'envoi qui lui était demandé. Voici ce que Colbert lui écrivit à la date du 24 septembre : « J'ay receu l'inven-
 « taire des titres et seaux que vous m'avez envoyé. Je feray retirer le coffre et la
 « caisse des dits titres, que vous avez fait partir, ainsi que j'apprends par vostre
 « lettre du 16^e de ce mois. Et cependant continuez à travailler à mettre en ordre
 « tous ceux qui vous restent, pour les envoyer le plus tost qu'il vous sera pos-
 « sible. »

J'ai rapporté textuellement ces lettres pour qu'il demeure bien établi que les titres de Flandre ont été communiqués à Colbert sur sa demande expresse. Il est d'ailleurs certain que les envois de copies et de pièces originales avaient d'abord été faits au contrôleur général pour l'éclairer sur les domaines et les finances de la Flandre. Dans une lettre du 25 novembre 1682, Colbert dit expressément que, pour expédier en 1668 ou 1669 les états des charges à payer sur les domaines des villes nouvellement conquises ou cédées au roi, il fit venir de Lille les anciens comptes des receveurs de ces domaines. Godefroy faisait figurer sur les états de dépense qu'il produisait périodiquement le salaire de quatre écrivains qui travaillaient sous lui, en la chambre des comptes de la ville de Lille, à copier les titres et mémoires que le roi faisait extraire des archives de ladite chambre. A des copies expédiées le 20 décembre 1675 était jointe une note ainsi conçue : « Ce recueil est pour servir à la plus grande et exacte connoissance de l'histoire
 « ecclésiastique de l'évêché de Tournay, et à la conservation des droits de l'an-
 « cienne souveraineté du roy dans toute la Flandre, et particulièrement dans le

« Tournésis et dans toute l'étendue de l'ancien diocèse, dont la partie qui en reste aujourd'hui a été cédée à Sa Majesté l'an 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle. »

Outre les pièces d'archives dont je viens de parler, Godefroy fit parvenir à Colbert des manuscrits proprement dits. Le ministre lui avait écrit le 12 août 1675 : « Vous me ferez un singulier plaisir de rechercher, partout où vous pourrez avoir correspondance, des manuscrits anciens, comme cartulaires d'abbayes, chroniques et autres pièces pour l'ornement de ma bibliothèque. J'en ferai volontiers la dépense¹. » Ce fut sans doute sur des documents de cette espèce que portèrent les derniers envois de Godefroy. Baluze, dans son compte de l'année 1680, mentionne une somme de 6 livres 10 sous pour le port d'une caisse expédiée par Godefroy², et, le 9 mars 1682, il enregistre l'entrée de trente-trois manuscrits que le même correspondant avait transmis à Colbert³.

IX.

ACQUISITIONS DIVERSES. — MANUSCRITS DU PRÉSIDENT DE THOU. — MANUSCRITS ENVOYÉS DE LANGUEDOC ET DE NORMANDIE, 1678-1683.

Pendant que les provinces étaient explorées avec une telle ardeur par les amis de Colbert, Baluze ne restait pas inactif à Paris. Il suivait assidûment les ventes publiques et fouillait les boutiques des libraires, chez lesquels on rencontrait souvent d'excellents manuscrits. En juillet 1678, à l'inventaire de M. Hardy, il acquit quatre cent quarante-trois manuscrits pour une somme de 500 livres⁴. La même année il eut l'occasion d'acheter, en trois lots différents, une douzaine de manuscrits qui lui revinrent à 31 livres 10 sous. L'un de ces lots, payé 4 livres 10 sous, renfermait un volume de la plus grande valeur, celui que Baluze désigne ainsi : « Liber botanicus cum figuris, folio, ancien, » et qui est aujourd'hui conservé sous le n^o 6862 du fonds latin⁵.

En mai 1679, la duchesse de Vivonne, fille de Henri de Mesmes, fit hommage à Colbert d'une collection de deux cent quinze manuscrits, dont beaucoup étaient d'un grand prix⁶. Le mois suivant, l'évêque de Saint-Malo, Sébastien de

Acquisitions diverses.

Cette lettre de Colbert est autographe. Elle appartient, comme les documents cités dans les paragraphes précédents, à M. de Godefroy-Ménéglaise.

¹ Collection Baluze, 100, fol. 142 v^o.

Ms. latin 9364, fol. 76.

Collection Baluze, 100, fol. 131, 134. Ms. latin 9363, fol. 115 et 271. Le nom de René Hardy se trouve dans le ms. français 661. — Sur la bibliothèque de M. Hardy, conseiller au Châte-

let, voyez Colomès, *Opera* (Hamb. 1709, in-4°), p. 319.

² Collection Baluze, 100, fol. 110 et v^o.

³ Un inventaire de ces manuscrits, dressé par Baluze, est dans le ms. latin 9364, fol. 11. Une note de Baluze porte que la duchesse de Vivonne avait envoyé à Colbert 540 volumes, savoir : 8 orientaux, 242 grecs, 229 latins et français, 61 inutiles. (*Ibid.* fol. 14 bis.) Je ne puis expliquer le désaccord

Guénadenc, en offrit quatre-vingt-dix-sept, qui tous appartenâient au moyen âge ¹.

Le 2 janvier 1680, Baluze achète les manuscrits de la bibliothèque de feu M. Blaise. Le 4 octobre de la même année, Villery lui vend, pour 55 livres, douze volumes manuscrits, les uns in-folio, les autres in-quarto ⁽²⁾.

Cette année 1680 fut signalée par l'acquisition d'environ mille manuscrits dont la célébrité était européenne : je veux parler de la collection formée à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e par Jacques-Auguste de Thon. Je ne ferai pas ici l'histoire détaillée de cette fameuse bibliothèque ⁽³⁾ ; je rappellerai seulement qu'elle n'était pas moins riche en manuscrits qu'en livres imprimés. Jacques-Auguste de Thon y avait recueilli de nombreux volumes que les troubles du XVI^e siècle avaient fait sortir des meilleures librairies ecclésiastiques de la France. Vers 1596, il avait acquis la plupart des anciens manuscrits que Pierre Pithou avait ramassés de tous côtés ⁴. Un peu plus tard, il s'était enrichi des manuscrits que lui avait légués son ami Nicolas Le Febvre, précepteur de Louis XIII ⁽⁵⁾. Telle était, en résumé, l'origine de l'admirable collection de manuscrits dont Pierre Dupuy dressa le catalogue en 1617 ⁽⁶⁾. Cette collection, qui, vers 1657, s'accrut du précieux recueil des frères Dupuy, resta dans la famille des De Thon jusqu'en 1679. Il avait été déjà question de la vendre en 1673, et Baluze avait dès lors conçu le projet de la faire passer dans le cabinet de Colbert. Voici ce qu'à la date du 3 janvier 1673 il écrivait au ministre : « J'ay esté adverty qu'on vendra bientost la bibliothèque de M. de Thon. Si monseigneur trouvoit à propos d'acquérir les anciens manuscrits, qui sont au nombre de huit cens, il enrichiroit tout d'un coup la sienne de ce qui a costé long temps à ramasser. Je demande pardon

qu'on observe entre l'inventaire et la note. Les mss. français 842 et 887 viennent de la duchesse de Vivonne.

Ms. latin 9364, fol. 15.

Ibid. fol. 19 et 43.

Ce sujet ne tardera pas à être traité avec tous les développements désirables par M. Le Roux de Lincy. En attendant, on peut consulter une lettre de M. Pichon, publiée dans *Les manuscrits français* de M. P. Paris, IV, 431.

Boivin, *Petri Pithori vita*, 71-73.

Ibid., 80. — Sander, *Bibl. belgica*, præf. — P. Paris, *Les manuscrits français*, IV, 190. — Voici les termes mêmes du testament de Nicolas Le Febvre, daté du 23 octobre 1612 : « Je donne et legue à Monsieur le président de Thon tous mes livres manuscrits, tant en papier qu'en parchemin, tant ceux qui sont de présent en ma bibliothèque que ceux que j'ay prestez au Pere Sirmond, jésuite,

suppliant toutesfois Monsieur le Président les laisser au diet Père l'espace d'un an pour s'en servir en l'œuvre qu'il a entrepris, dont aussy je prie le diet Père Sirmond en donner un catalogue à monseigneur le Président, lequel je prie aussy vouloir conserver les diets livres pour souvenance de l'honneur que j'ay receu de sa bonne amitié. » (Collection Dupuy, 81, fol. 182 v^o.) — Nicolas Le Febvre avait déjà de son vivant donné des manuscrits à De Thon. En tête du ms. latin 7723 on lit : « Ex Nicolai Fabri, viri singulari pietate simul et doctrina præditè et mihi æreissima xxxv annorum amicitia conjunctissimi, dono. Ego Jacobus Augustus Thuanus scripsi. Anno m. dc. x. » Ont encore appartenu à Nicolas Le Febvre le ms. latin 13729, qui vient de Harley, et le ms. 62 de Berne (Sinner, II, 142). Sur Nicolas Le Febvre, voy. Boivin, *Petri Pithori vita*, p. 92 et 67, et Grosley, *Vie de Pierre Pithou*, I, 31.

Vol. 653 de la Collection Dupuy.

« à monseigneur de la liberté que je prens de luy faire derechef cette proposition.
 « Mais, comme sa bibliothèque est très-riche en bons livres impriméz et fait
 « l'admiration de ceux qui la voyent, je souhaiterois extrêmement de la pouvoir
 « rendre célèbre parmy les estrangers par le moyen d'un beau recueil d'anciens
 « manuscrits . . . Je débite mes pensées à monseigneur comme il m'a fait l'honneur
 « de me l'ordonner ¹. »

Les livres de De Thou ne furent vendus qu'en 1679. Les imprimés, avec les manuscrits modernes, c'est-à-dire le recueil de Dupuy, furent acquis par le président à mortier Jean-Jacques Charron de Menars. Colbert acheta les manuscrits anciens, qui lui furent livrés en 1680, comme le prouve cet article du mémoire des dépenses faites pour la bibliothèque de Colbert en 1680 : « Pour divers frais faits au transport des anciens manuscrits de la bibliothèque de M. de Thou, 15 livres ». L'acquisition faite par Colbert comprenait tous les manuscrits anciens de De Thou. On n'en peut douter après la lecture d'un billet que Quesnel, bibliothécaire de De Thou, puis de Menars ², écrivait à Baluze le 26 mars [1680] : « On ne doit point trouver aucuns manuscrits dans notre bibliothèque, après les avoir vendus à monseigneur Colbert. Cest pourquoy je vous envoie ce paquet, qui nous avoit échappé, encore qu'il ne soit point énoncé dans le catalogue. C'est un avantage pour tous ces manuscrits d'estre ainsi réunis à un si grand amas, et c'est de quoy nous consoler dans la perte que nous en faisons ³. » Nous avons une note de Baluze qui n'est pas moins explicite que le billet de Quesnel : « Tous les manuscrits de M. de Thou m'ont esté remis par M. Quesnel, à la réserve du 155, qui est *Aristides Quintilianus de musica*; 464, *Saucti Ambrosii sermones*; 454, *Historia sancti Dionisii; Epicteti enchiridion*, qui est à la page 465 du catalogue, ny Figures d'oyseaux et Voyage de Lescapier, qui sont à la page 466 du catalogue ⁴. »

Il est donc certain qu'à fort peu d'exceptions près ⁵ Colbert a recueilli tous les manuscrits anciens du président de Thou. Il existe plusieurs copies du catalogue de ces manuscrits, rédigé par Dupuy ⁶, et le texte en a été publié dans les dilfé-

Collection Baluze, 100, fol. 29.

² Collection Baluze, 100, fol. 149. — La date de l'entrée des mss. du président de Thou chez Colbert est encore fixée par une note qui se trouve dans le ms. latin 1700.

Dans une pièce de vers intitulée *Bibliotheca Thuana, nunc Menarsiana* (Paris, Cramoisy, 1680, in-quarto de 6 pages), Santeul a consacré quelques vers au bibliothécaire et aux habitués de la bibliothèque de De Thou :

Quesnelius magnis mens magna his addita tectis,
 Hanc turbam ingentem propria statione locabat,
 Et qua quisque sua principis excoluit arte

Monstrabat radio, totamque ex ordine gentem
 Illic aderant, quæis munda patet sine nocte vetustas
 Baluzi et Valesiade, geminique Herovalli,
 Menagiana æcies, et longa in veste Marcelli
 Balladus brevioris toga, brevioris capillo,
 Et Ippis oculis, toto ruler ore Varilla,
 Illi avido antiquis inhiantes pectore libros
 Mussabant, etc.

³ Collection Baluze, 189, fol. 14.

⁴ *Ibid.*, fol. 18.

⁵ Un ms. qui échappa à Colbert est le recueil des homélies de saint Avit sur papyrus.

⁶ Collection Dupuy, vol. 653. — Mss. latin 10390, 10391 et 10392.

rentes éditions du *Catalogus bibliothecæ Thuanae*¹⁾. Malheureusement nous ne possédons aucune concordance entre les numéros de ce catalogue et les numéros que Baluze assigna aux manuscrits.

Rien ne peut soutenir la comparaison avec l'acquisition dont je viens de rappeler le souvenir. Cependant la bibliothèque de Colbert recut, vers la même époque, plusieurs envois qui auraient suffi pour la rendre à jamais célèbre. C'était le fruit de l'infatigable activité de Boudon, trésorier de France à Montpellier. On n'a pas oublié que d'Aguesseau l'avait mis en rapport avec Baluze en 1677, et qu'il avait accepté avec enthousiasme la mission de travailler à l'accroissement des collections de Colbert. Loïn de se refroidir avec le temps, le zèle de Boudon grandit en proportion des obstacles qu'il rencontra et aussi des richesses qu'il entrevit dans les chartriers et dans les bibliothèques du Languedoc.

Il avait d'abord été question d'envoyer des copies, mais on conçut bientôt le dessein de s'approprier les originaux eux-mêmes. Cette idée perça déjà dans une lettre du 23 octobre 1677. Boudon envoyait à Baluze le mémoire de ce qu'il avait remarqué « en fouillant des vieux armoires abandonnées à la poussière et « aux rats. » Il ajoute : « Si vous y trouvez quelque chose qui vous plaise, en m'en « demandant avis, j'emploierai l'autorité de M. d'Aguesseau pour vous satisfaire²⁾. » Le mois suivant, Boudon ne demandait rien moins qu'une lettre de cachet pour l'aider à exécuter son plan sur les titres des chapitres de Saint-Gilles et de Carcassonne : « Il faudroit, dit-il, avoir quelque lettre de cachet, pour leur faire en- « lever tous ces actes, qui leur sont inutiles, et les faire examiner par quelqu'un, « qui leur rendroit ceux qui pourroient regarder leurs revenus et leurs privi- « léges³⁾. » La lettre de cachet ne fut pas délivrée, mais Boudon y suppléa par son adresse. Il ne dédaigna pas de recourir à la ruse grossière que nous avons vu employer à Clermont en 1678. En effet, il emprunta avec l'intention bien arrêtée de ne pas rendre. Dans une lettre du 20 septembre 1701⁴⁾, D. Étienne Dulaura se plaint de la disparition d'un diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montolieu : « Cette charte, dit-il, est dans la bibliothèque de feu M. Col- « bert, où M. Boudon, trésorier à Montpellier, la fit porter, au lieu de la rendre « à nos pères de Montolieu, qui la lui avoient prêtée sur un billet qu'ils ont, « et en vertu duquel il faudroit l'obliger à la rendre. » Dulaura se trompait. Le diplôme emprunté par Boudon avait bien été envoyé à la bibliothèque de Colbert; mais Baluze l'avait retenu au passage et l'avait classé parmi les chartes de son propre cabinet, avec lesquelles il arriva à la bibliothèque du roi en 1719⁵⁾.

Paris, 1679, deux vol. in-octavo. — Lawen-
burg, 1764, deux vol. in-12.

¹⁾ Collection Baluze, 371, fol. 7 v°.

²⁾ *Ibid.* fol. 18 v°.

³⁾ Ms. français 20641, fol. 57

⁴⁾ Voy. *Bibliotheca Baluziana*, pars III. *Diplom.*
p. 76, n. 11. — Le diplôme est aujourd'hui con-
servé à la Bibliothèque impériale, sous le n° 480
des chartes de Baluze, dans le volume 390 de la
Collection Baluze.

Baluze savait, à n'en pas douter, que les démarches de Boudon n'étaient pas toujours marquées au coin de la loyauté; aussi repoussa-t-il le projet que Boudon lui avait soumis de mettre D. Estiennot dans la confiance de ses opérations ¹.

En 1680, d'Aguesseau et Boudon décidèrent les membres du collège de Foix à se défaire d'une collection de manuscrits dont l'histoire sera retracée dans un article particulier ². — La même année, au mois d'août ou de septembre, Boudon put remplir trois caisses des titres et des manuscrits qu'il avait recouvrés à Carcassonne ³. En octobre, le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, lui remit les manuscrits qui étaient dans les archives du chapitre de Saint-Just et les anciennes bulles du chapitre de Saint-Paul. De plus, il promit de donner tout ce que l'archevêché de Narbonne pouvait renfermer de curieux ⁴. — Le 26 octobre, Colbert fit écrire à d'Aguesseau pour l'inviter à retirer du trésor de Nîmes divers registres relatifs aux templiers et au schisme d'Avignon, ainsi que des recueils de lettres royales ⁵. — Le 10 décembre, Baluze reçut de Boudon cent quarante manuscrits, dont trente-deux étaient en hébreu ⁶. — Un fait qui donne la mesure des envois du Languedoc pendant l'année 1680, c'est que, sans parler des douze tomes exclusivement consacrées aux manuscrits du collège de Foix, on expédia sept caisses dont le port monta à 165 livres 19 sous 6 deniers ⁷.

En 1681, d'Aguesseau et Boudon furent moins heureux que l'année précédente. Toutefois leurs démarches furent loin de rester stériles. Ils obtinrent du chapitre du Puy une collection de manuscrits dont Boudon annonça l'envoi à Colbert par la lettre suivante, en date du 9 juillet : « Monsieur d'Aguesseau s'en allant à Paris a pris sa route par ceste ville pour obtenir de messieurs du chapitre quelques manuscrits de leur bibliothèque. J'ay eu desja l'honneur de vous escrire, monseigneur, et à M. Baluze plus particulièrement, que ce chapitre tient ses manuscrits si précieux, que mes soins pour les recouvrer seroient inutiles si M. d'Aguesseau ne s'en mesloit. Son mérite extraordinaire luy ayant attiré autant de respect qu'il luy en est deub par l'autorité que Sa Majesté luy a confiée dans cette province, messieurs du chapitre ont délibéré de luy en accorder trois plaines caisses, qu'ils me remettent. Vous verrés quelque chose de beau et de très-curieux, et j'espère, monseigneur, que vous serés satisfait de mon zèle et de mes soins ⁸. » Les manuscrits donnés par les chanoines du Puy étaient au nombre de quarante-neuf; ils furent déballés le 5 août par Baluze, qui s'empressa d'en rédiger le catalogue ⁹. Il restait au Puy plusieurs volumes précieux. En

¹ Collection Baluze, 371, fol. 46 et 48.

² Plus bas, p. 486-509.

³ Ms. latin 9364, fol. 29.

⁴ *Ibid.* fol. 46.

⁵ *Ibid.* fol. 48.

⁶ Le catalogue de ces mss. dressé par Baluze se trouve dans le ms. latin 9364, fol. 53.

⁷ Collection Baluze, 100, fol. 142 v°.

⁸ Ms. latin 9364, fol. 68.

⁹ *Ibid.* fol. 71. Voyez plus loin, p. 509.

1683, d'Aguesseau, pour en obtenir la cession, comptait mettre en jeu l'influence de l'abbé de Polignac ¹⁾. Je ne puis dire s'il réussit.

Les manuscrits de la cathédrale du Puy ne furent pas le seul fruit de la campagne de 1681. Vers le commencement du mois de juin, d'Aguesseau découvrit un registre du pape Jean XIII, qui intéressait particulièrement Baluze et qu'on savait avoir été tiré du collège de Foix par Charles de Montchal ²⁾. — Le 28 novembre, on reçut onze manuscrits envoyés par Boudon ³⁾.

Pour l'année 1682, nous avons à noter cent quatre manuscrits qui avaient été donnés par M. de Rignac, conseiller en la cour des aides de Montpellier ⁴⁾; vingt-quatre manuscrits reçus le 11 mai ⁵⁾, et quarante reçus le 12 décembre ⁶⁾.

Le 16 février 1683 arrivèrent trente-cinq manuscrits de la bibliothèque de M. Puget, qui pour la plupart avaient dû primitivement appartenir au collège de Foix ⁷⁾.

Malgré l'abondance de leurs envois, d'Aguesseau et Boudon ne regardaient pas leur tâche comme entièrement accomplie. Voici, en effet, ce que d'Aguesseau écrivait à Baluze le 27 janvier 1683 : « A l'égard des autres manuscrits qui restent en cette province, cela se fera peu à peu, dans les divers voyages que j'y feray dans le courant de cette année, où je meneray M. Boudon. Il faut que cela se fasse de cette manière pour y réussir, et toutes les autres mesures seroient inutiles ⁸⁾. » Il pouvait bien rester çà et là des épis à glaner; mais la moisson était faite, et dès l'année 1681 les plus fins connaisseurs ne voyaient plus rien à récolter dans les pays que Boudon avait explorés. « Je croyois, écrit Foucault le 6 mai 1681, je croyois trouver quelque chose de nouveau, c'est-à-dire quelques vieux manuscrits, dans un voyage que je viens de faire dans le bas Languedoc. Mais M. Boudon, trésorier de France à Montpellier, a tout enlevé. Je ne laisse pas de continuer mes perquisitions dans tous les voyages que je faiets, et peut-estre me tombera-t-il quelque chose à la fin entre les mains ⁹⁾. »

L'importance des envois que Baluze recevait du Languedoc ne lui faisait pas négliger les moindres occasions qui se présentaient d'acquérir des manuscrits à Paris. Le 10 juin 1681, il achète pour 50 livres dix-sept manuscrits venant de la bibliothèque de M. Daillé; il donne en plus 36 livres pour un manuscrit grec

Collection Baluze, 361, fol. 134.

Ms. latin 9364, fol. 62, 64. — C'est probablement le ms. 4114 du fonds latin.

²⁾ Ms. latin 9364, fol. 73.

³⁾ *Ibid.*, fol. 74. — Collection Baluze, 100, fol. 176.

Ms. latin 9364, fol. 81.

Ibid., fol. 86.

⁵⁾ *Ibid.*, fol. 89. — Collection Baluze, 361, fol. 134; *ibid.*, 277, fol. 42 et suiv. — La plupart des ma-

uscrits de Puget, reliés en basane verte, portaient sur les plats un écusson auquel ont été généralement substitués les armes de Colbert. Le ms. latin 5181 n'a pas subi cette modification; on y voit encore un écu écartelé; au 1 et 4, un chène surmonté d'un chef chargé de trois étoiles; au 2 et 3, une aigle; et brochant sur le tout, un écu chargé d'un bœuf. Devise: A SIDERE ROBUR.

⁶⁾ Collection Baluze, 361, fol. 134 v.

⁷⁾ Ms. latin 9364, fol. 57 v.

d'Anastasius Sinaita ¹. Le 6 juillet, il achète huit manuscrits de la bibliothèque de M. de Champigny ². Le 29 du même mois, il se fait adjuger six manuscrits in-folio, parmi lesquels se trouvaient quatre registres de secrétaires d'État du xv^e siècle ³. Le 27 août, il débourse 20 livres pour cinq manuscrits ⁴; le 29, 8 livres pour trois manuscrits ⁵, et le 22 décembre, 11 livres pour trois manuscrits et pour trois volumes in-quarto imprimés ⁶.

Le 14 avril 1682, Baluze reçut les manuscrits de l'abbaye de Foucarmont et ceux de l'hôtel de ville de Rouen ⁷. Les premiers, au nombre de cinquante-huit, paraissent avoir coûté 350 livres ⁸. Les autres, moins remarquables par le nombre que par le luxe de l'exécution, furent présentés au ministre, en vertu d'une délibération du corps municipal, en date du 28 janvier 1682, dont voici le procès-verbal :

Le sieur Dufour a remontré à la compagnie que M. Pellot, premier président au Parlement, estoit venu ces jours derniers en l'Hostel de ville, et avoit demandé à entrer dans le chartrier, pour voir plusieurs livres qui y estoient, notamment ceux qui avoient esté veus par le R. père Comire, jésuite, qui leur avoit fait connoistre que monsieur Colbert, ministre d'estat, faisoit une bibliothèque, ce qu'estant venu à la connoissance de plusieurs communautés religieuses, chacun s'efforçoit de luy envoyer ce qui estoit de plus rare dans leurs bibliothèques, et que, la ville ayant tous les jours besoin de sa protection, elle ne se pouvoit dispenser de luy envoyer ceux que monsieur le premier président demandoit de sa part, et leur avoit dit d'en parler à la première assemblée, pour avoir pouvoir, si la compagnie le jugeoit à propos, d'en faire un présent, au nom de la ville, à monsieur Colbert.

L'affaire mise en délibération, il a esté arrêté que l'on feroit porter à la maison de monsieur le premier président les livres cy après nommez, savoir : une ancienne Bible, Bocasse en deux tomes, Valère Maxime, l'histoire grecque dite Beaucarchardine, saint Augustin sur le traité de la Cité de Dieu, l'histoire romaine par Saluste, le Régime des princes, la Conquête de Jérusalem, deux anciennes histoires de France et une autre histoire de Charles sixiesme, lesquels livres seront présentez à monsieur Colbert, au nom de la ville ⁹.

On trouvera plus loin (p. 531 et 544) quelques détails sur les manuscrits des moines de Foucarmont et sur ceux des échevins de Rouen.

Le 16 juin 1682, le sieur de Ninville vend huit manuscrits ¹⁰. — Le 24 octobre, on achète soixante-sept anciens manuscrits de la bibliothèque de feu M. de Montmort, maître des requêtes ¹¹. — A la date du 29 octobre 1682, je trouve une acquisition de six manuscrits ¹², et à la date du 23 novembre, l'arrivée des deux

¹) Ms. latin 9364, fol. 61 et 61 v°.

²) *Ibid.* fol. 66.

³) *Ibid.* fol. 69.

⁴) *Ibid.* fol. 69 v°.

⁵) *Ibid.* fol. 70.

⁶) *Ibid.* fol. 70.

⁷) *Ibid.* fol. 78 et 80 v°.

⁸) Voy. plus loin, p. 533.

⁹) Richard. *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen* (Rouen, 1845, in-8°), p. 5.

¹⁰) Ms. latin 9364, fol. 82.

¹¹) *Ibid.* fol. 83. — Collect. Baluze, 100, fol. 153.

¹²) Ms. latin 9364, fol. 85.

registres de Philippe-Auguste, que M. de Marle avait retirés du convent des carmes de Clermont⁽¹⁾. — Cette même année, Colbert chargea M. d'Oppède de lui chercher en Portugal des livres imprimés ou manuscrits⁽²⁾. A cette occasion, Baluze avait signalé, dans des instructions générales, un grand nombre de pièces qu'on pouvait espérer rencontrer en Portugal et dont il lui semblait curieux de posséder, sinon les originaux, au moins des copies fidèles. Mais Colbert, avec son bon sens ordinaire, s'aperçut que les instructions de Baluze, excellentes en elles-mêmes, ne pourraient pas être suivies par M. d'Oppède : « Ce mémoire, dit-il, est trop ample et trop vague. Il est impossible que des ministres publics puissent vacquer à une si grande et si ample recherche. Il faudroit marquer les livres imprimés qui ne sont point dans ma bibliothèque⁽³⁾. »

Parmi les acquisitions de l'année 1683, je dois noter en première ligne quatre-vingt-sept manuscrits de l'abbaye de Bonport, qui semblent avoir été payés 440 livres⁴. Viennent ensuite treize manuscrits, qui coûtèrent 22 livres le 10 juin, et enfin neuf manuscrits, dont le prix s'éleva à 15 livres le 16 août⁽⁵⁾, c'est-à-dire une quinzaine de jours avant la mort de Colbert.

On a vu par quels moyens se forma la collection de manuscrits qui rendit si célèbre la bibliothèque Colbertine. Les documents que j'ai analysés permettent de supposer que le ministre ne sacrifia jamais l'honneur à la passion pour les livres, et rien n'indique qu'il ait jamais connu les manœuvres peu loyales qu'on peut reprocher à Baluze, à Morangis, à Du Molinet, à Delabarre, à de Marle, à Boudon et à d'Agnesseau. Colbert s'est d'ailleurs créé des droits à notre sympathie par le noble usage qu'il faisait de sa bibliothèque. Les savants y étaient accueillis avec beaucoup d'égards, et en 1674 il s'y tenait, les mercredis soir, des assemblées qui devaient avoir un caractère académique⁽⁶⁾. Non-seulement on communiquait les livres sur place, on permettait encore de les emporter hors de la bibliothèque. A cet égard, les héritiers de Colbert se firent un devoir d'imiter la libéralité du grand ministre, et l'on peut dire que les plus illustres représentants de l'érudition française au siècle de Louis XIV ont inscrit leurs noms sur le registre des prêts de la bibliothèque Colbertine, qui embrasse la période comprise entre les années 1679 et 1731. Je ne puis résister au désir de relever ici les signatures qui frappent le plus vivement l'attention quand on parcourt les pages de ce précieux album⁽⁷⁾ :

De Vaulois, Bigot, Hérouval, Jean Mabillon, Jaques Quétil, E. Renaudot, Hardouin, Cote-

¹ Collection Baluze, 362, fol. 284. Conf. le ms. latin 17172, fol. 298.

² Collection Baluze, 362, fol. 267.
Ibid., fol. 274.

³ Ms. latin 9364, fol. 89. Voy. plus loin, p. 534.
Ms. latin 9364, fol. 95 et fol. 98.

⁴ « Pour quatre livres de bougie, pour servir les mercredis au soir aux personnes que monseigneur a ordonné estre assemblées dans sa bibliothèque, 6 livres. » (Collect. Baluze, 100, fol. 46.)

⁵ Ms. latin 9366. — Les noms qui suivent sont orthographiés comme dans le registre original.

lier, De Vyon, Clairambault, Le Laboureur, Thevenot, Du Cange, Pierre Goustant, Commire, Dipy, d'Herbelot, Casimire Oudin, Placide Porcheron, Edmond Martene, Jean Boivin, Foucault, Michel Germain, Bernard de Montfaucon, Thierry Ruinart, Simon, Bulteau, La Croix, Ant. Pagi, de Gaignières, Leblanc, Bouhier, l'abbé de Noailles, Menestrier, Schott, de Sainte-Marthe, Mich. Lequien, Du Pin, Frang. de Camps, De Flisle, Rollin, Baluze, Ant. Beaugendre, Jean Liron, Anselmo Bandini, Félibien, Augustin Cabnet, Jacques Echard, Lebrun (de l'Oratoire), Sabatier, Claude de Vic, Delaporte, Jean Raverdy, Jacques Bouillard, Charles Delarue, Jean Walker, Dantine.

X.

LA BIBLIOTHÈQUE COLBERTINE DEPUIS LA MORT DE COLBERT JUSQU'À L'ENTRÉE
DES MANUSCRITS DE COLBERT DANS LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI. 1683-1732.

Deux mois après la mort de Colbert, en novembre 1683, la famille fit procéder à l'inventaire des livres qui formaient la bibliothèque du ministre. Les ouvrages imprimés furent estimés 41,844 livres. La prisee des manuscrits, confiée à trois libraires parisiens, Pierre Anbouin, Arnoul Seneuze et Jacques Villery, s'éleva à 13,014 livres. J'emprunte au procès-verbal de prisee un certain nombre d'articles⁽¹⁾ pour compléter les détails que j'ai déjà eu l'occasion de présenter sur la valeur des manuscrits à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Prisee
de la Bibliothèque
de Colbert

1 (latin 4). Biblia Metensis, folio, grand papier, maroquin incarnat, avec des fermoirs de vermeil doré, prisé la somme de 350 l.

2 (latin 380). Radulphus Flaviacensis in Leviticum, imparfait, maroquin, 12 l.

3. Historia ecclesiastica Armenorum, armenice, maroquin, gasté, 25 l.

4 (grec 874). Codex graecus in quo opera Ephraem Siri, lingua graeca, maroquin, imparfait, 33 l.

8 et 9 (latin 2214). Moralia sancti Gregorii, deux volumes, latine, maroquin, imparfaits, 45 l.

13 et 14 (français 9 et 10). L'histoire ecclastique, deux volumes, maroquin et vélin, 24 l.

15, 16 et 17 (français 2675, 2676 et 2648). Froissart, trois volumes, vélin, imparfaits, maroquin, 20 l.

18 (latin 5308). Vita sanctorum, vélin, 20 l.

19 et 20 (français 2678 et 2679). Monstrelet, deux volumes, vélin, en velours vert, avec figures, 100 l.

21 (français 54). Histoire romaine avec vignatures, fermoirs et crochets d'argent, aux armes du cardinal d'Amboise, en velours vert, 120 l.

22 et 23 (français 365 et 366). Romuleon, deux volumes, traduit par Mamerot, en vélin, vignatures, 44 l.

⁽¹⁾ Le procès-verbal de la prisee des livres et des médailles de Colbert rempli, à la Bibliothèque impériale, le volume 77 des Mélanges de Colbert. Dans les extraits qui vont suivre et qui donneront une idée suffisante du document tout entier, le

chiffre placé en tête de chaque article se rapporte au catalogue des manuscrits de Colbert rédigé par Baluze; le second chiffre, mis entre parenthèses, désigne la cote actuelle du manuscrit dans les fonds grec, latin et français de la Bibliothèque impériale.

- 29 (latin 6796 A). Plinii historia naturalis, vélin, très-imparfait et maroquin, 6 l.
 30 et 31 (latin 3896). Decretum Gratiani, deux volumes, maroquin, vélin, 22 l.
 32 et 33 (latin 19). Biblia sacra, deux volumes, vélin, maroquin.
 54 (latin 6800). Plinii historia, vélin, imparfait, maroquin, 4 l.
 61 (latin 68). Biblia sacra vetustissima, vélin, très-defectueuse, non reliée, 6 l.
 74 et 75 (latin 58). Biblia sacra, vélin, maroquin, deux volumes, 24 l.
 82 (latin 4418). Codex Justiniani, Novellæ Justiniani, Lex Burgundionum, Lex salica, Lex Ripuariorum, Lex Wisigothorum, vélin, 12 l.
 157 et 158 (latin 4). Biblia Aniciensis, deux volumes, imparfait, vélin, maroquin, 60 l.
 197 (français 2605). Chroniques de Saint-Denis, en vélin, 40 s.
 198 (français 60). Le roman de Thibés, en vélin, 40 s.
 203 (grec 683). Codex græcus in quo Chrysostomus in Mathæum, imparfait, 20 l.
 204 (latin 4534). Codex Justiniani, vélin, maroquin, 6 l.
 233 (latin 5465). Chartularium Pontificiace, vélin, maroquin, 22 l.
 337 (latin 4031). Lex Wisigothorum, vélin, 100 s.
 351 (latin 3852). Isidori collectio conciliorum, vélin, 6 l.
 354 (grec 911). Codex græcus in quo Nicephorus Const. vélin, maroquin, 33 l.
 355. Codex hebraicus in quo paraphrasis chaldaica veteris Testamenti, maroquin, 6 l.
 382. Codex sabcicus in quo liber Adami, 12 l.
 385 (latin 872). Missale Pictavense, vélin, 3 l.
 411 (latin 4189). Registrum patrimonii beati Petri, vélin, 4 l.
 417 (latin 5140). Gesta pontificalia Anastasii, maroquin, vélin, 8 l.
 422 (latin 833). Missale vetus, 3 l.
 425 (latin 3949). Decretales Gregorii IX cum glossis, maroquin, 100 s.
 428 (latin 2293). Liber sacramentorum sancti Gregorii, vélin, maroquin, 15 l.
 434 (français 2623). Chroniques de Normandie, vélin, maroquin, 3 l.
 435 (latin 5771). Commentarii Cæsaris, maroquin, vélin, 3 l.
 448 (latin 3861). Decretum Burchardi, vélin, maroquin, 8 l.
 449 (latin 1452). Dionysius Exiguus, maroquin, vélin, 15 l.
 463 (grec 1471). Codex græcus in quo vite sanctorum januarii, maroquin, vélin, 6 l.
 467 (latin 4637). Collectio capitularium Ansegisi, vélin, maroquin, 12 l.
 487 (français 2607). Ancienne chronique françoise, papier, 20 s.
 513, 514 (latin 3814 et 3809). Homiliarium vetus, deux volumes, vélin, 40 s.
 515 (latin 5291). Vite sanctorum, vélin, maroquin, imparfait, 100 s.
 521 (latin 4134). Repertorium Durandi, maroquin, vélin, 20 s.
 553 (latin 7506). Priscianus, maroquin, vélin, 4 l.
 571 (latin 8069). Virgilius, vélin, 40 s.
 587 (français 5015). Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, papier, maroquin, 60 s.
 614 (grec 301). Evangelistarium, vélin, 40 s.
 615 (latin 5046). Iosephi antiquitates, vélin, 20 s.
 621 (grec 1431). Codex græcus in quo Eusebii historia, imparfait, maroquin, vélin, 14 l.
 639 (latin 1587). Concilium Aquisgranense, vélin, maroquin, 4 l.
 663 (grec 1663). Codex græcus in quo Diodorus Siculus, maroquin, 3 l.
 681 (grec 307). Evangelistarium, vélin, maroquin, 4 l.
 690. Codex arabicus. historia Egyptiaca, 40 s.
 701 (latin 5921). Gregorii Turonensis historia Francorum, imparfait, 4 l.

712. Codex hebraicus de medicina, papier, 20 s.
 716 (latin 10033). Charta ecclesie Lugdunensis, vélin, 3 l.
 723 (latin 5458). Chartularium Cluniacense, vélin, 10 l.
 749. Codex arabicus in quo tabulae astronomicae, 3 l.
 805 (latin 270). Quatuor evangelia optime notae, vélin, 20 l.
 825 (latin 2630). Hilarius de Trinitate et de sinodis, maroquin, vélin, parfait, 20 l.
 826 (latin 4417). Codex Theodosianus, maroquin, vélin, 12 l.
 829 (latin 4414). Registrum Joannis XII, vélin, maroquin, 33 l.
 832 (grec 1634). Codex graecus in quo Herodotus, papier, 6 l.
 861 (latin 5478). Chartularium Montis Sancti Martini, vélin, maroquin, 20 l.
 869 (latin 1490). Original du concile de Basle, avec les sceaux en plomb, maroquin, vélin, 150 l.
 907 (français 4946). Chroniques de Nangis, maroquin, vélin, 3 l.
 966 (latin 6862). Liber botanicus, vélin, 20 s.
 967 (français 1580). Le roman du Renard, imparfait, vélin, 20 s.
 991 (grec 2711). Codex graecus in quo Sophocles, papier, 40 s.
 992 (grec 2624). Codex graecus in quo Suidas, vélin, 20 s.
 1008 (français 2700). Inventaire de la librairie du roi Charles V, papier, 20 s.
 1032. Alchoranus arabico-persiens, imparfait, 10 l.
 1050 (latin 7596 A). Chronicon Savigniacense, vélin, 20 s.
 1058 (latin 4862). Chronicon Eusebii, vélin, maroquin, 3 l.
 1297 (latin 2627). Lactantius de mortibus persecutorum, maroquin, vélin, 20 l.
 1339 (latin 1152). Liber precum Karoli Calvi, avec ornements, grenats, topazes, etc., 450 l.
 1377 (français 774). Le roman de Guillaume au Court Nez, maroquin, vélin, 100 s.
 1391. Codex arabicus in quo alchoranus, très-beau, 220 l.
 1455 (latin 4039). Registrum Innocentii IV, vélin, maroquin, 15 l.
 1492 (latin 5992). Chartularium Campaniae, vélin, imparfait, 20 l.
 1597 (latin 4638). Capitula Karoli, maroquin, vélin, 10 l.
 1701 (latin 4863). Chronicon Sigiberti, vélin, maroquin, 4 l.
 1747 (latin 5442). Chartularium Vindocinense, vélin, 8 l.
 1844 (latin 1141). Canon missae sancti Gregorii vetustissimus, vélin, maroquin, 55 l.
 1849 (français 994). La danse macabre en vélin, maroquin, 33 l.
 1894 (latin 5920). Gregorius Turonensis, vélin, 100 s.
 1927 (latin 2291). Liber sacramentorum, vélin, 20 l.
 1980 (latin 5415). Chartularium Sancti Dionisii, vélin, 11 l.
 1995 (latin 4667). Codex legum Wisigothorum, vélin, très-imparfait, 40 s.
 2376 (latin 2292). Codex sacramentorum, vélin, maroquin, 33 l.
 2439 (latin 5432). Chartularium Arrennarensis, vélin, 20 l.
 2459 (latin 4415). Codex Theodosianus tempore Karoli scriptus, vélin, maroquin, imparfait, 8 l.
 2630, 2631. Biblia hebraica, deux volumes, maroquin, vélin, 20 l.
 2669 (latin 9778). Registrum Philippi Augusti, vélin, 20 l.
 Cinq rouleaux écrits en langue malabroise sur des feuilles de palmier, qui sont de simples curiositez, 15 l.
 Soixante-huit paquets de cahiers de copies du Trésor, de la valeur chacun paquet d'un volume in-folio, prisez ensemble la somme de 360 l.

Le marquis de Seignelay voulut conserver intacte la bibliothèque Colbertine; il en laissa la garde à Étienne Baluze; mais il n'avait pas pour les livres la même passion que son père; peut-être aussi les occasions étaient-elles moins favorables. Toutefois, pendant les sept années qui s'écoulèrent entre la mort de Jean-Baptiste Colbert et celle du marquis de Seignelay (1683-1690), les acquisitions de manuscrits se succédèrent avec assez de régularité, de sorte qu'un état dressé par Baluze vers 1690 mentionne environ quatre cent cinquante volumes manuscrits « ajoutés » à la bibliothèque depuis la mort de monseigneur Colbert ⁽¹⁾. Dans le nombre figurent un cartulaire des comtes de Champagne ⁽²⁾, payé 66 livres; un Mathieu Paris, sur papier ⁽³⁾, et le cartulaire de Lihons ⁽⁴⁾, 22 livres.

Le marquis de Seignelay fit continuer les négociations entamées du vivant de son père pour acheter des manuscrits dans les provinces, et notamment dans le Languedoc. Le 24 septembre 1683, il écrivait à Baluze :

Jay receu vostre lettre du 21 de ce mois, par laquelle vous me marquez que le s^r Boudon a ramassé deux caisses de manuscrits. Ecrivez-luy au plus tost de vous les envoyer avant la mauvaise saison. J'approuve que vous achetiez les vingt manuscrits grecs de la succession de la maison de Longueville, puisque vous les trouvez bien conditionnez. Vous me ferez sçavoir les fonds dont on aura besoin ⁽⁵⁾.

Voici un autre billet du 14 novembre de la même année :

Vous pouvez écrire à M. de la Lane de vous faire sçavoir à quoy montera l'achat des manuscrits qu'il a commencé de négocier dans quelques maisons religieuses, et que je luy feray remettre le fonds nécessaire pour en continuer l'achat ⁽⁶⁾.

Vingt-huit manuscrits grecs arrivèrent dans la bibliothèque de Seignelay le 28 janvier 1686 ⁽⁷⁾. L'année suivante, on reçut une collection de manuscrits qui dut causer à Baluze un plaisir tout particulier, puisqu'ils venaient de Tulle ⁽⁸⁾, sa ville natale, dont il écrivit l'histoire avec une touchante prédilection.

Les Carmes de Clermont, qui avaient livré en 1682 les deux gros registres de Philippe-Auguste, conservaient encore plusieurs manuscrits qui avaient éveillé la convoitise de Baluze ⁽⁹⁾. M. de Marle s'en occupait dès le mois de décembre 1682 :

Collection Baluze, 100, fol. 296.

N. 5993 du fonds latin.

N. 6048 B du fonds latin.

N. 5460 du fonds latin.

Collection Baluze, 362, fol. 312.

Ibid., fol. 316.

Ms. latin 9364, fol. 98 bis.

Voyez les mss. latins 1634, 1689, 2791, 5266 (?), 5274 (?) et 5517.

⁵ Voy. le catalogue des mss. des Carmes de

Clermont dans le recueil de Le Tonnelier, fol. 256; dans Labbe, *Nova bibl.* in-quarto, p. 206, et dans Montfaucon, *Bibl. bibl.* II, 1278. Dans ce dernier ouvrage, l'éditeur a omis le nom de l'établissement auquel appartenaient les mss. qu'il énumérait. — L'origine de quelques mss. des Carmes est indiquée dans une lettre d'André Duchesne, en date du 8 novembre 1638: « Si vous allez à Clermont, vous pourrez voir le P. Thomas, carme déchaussé, qui a tous les mémoires et les manuscrits du défunt P. Do-

mais le succès se fit attendre pendant plus de sept ans. En 1689, M. de Vaubourg se demandait s'il ne fallait pas tout à fait désespérer. « Je commence, écrivait-il le 5 décembre, à craindre que les bons moines carmes ne m'ayent pris pour dupe, et qu'en me remettant de chapitre en chapitre et de provincial en visiteur et autres supérieurs, ils n'ayent trouvé moyen d'obtenir par mon crédit deux chaires considérables que je leur ay procurées et de se dispenser de m'accommoder de leurs manuscrits au prix que je leur ay proposé. Je feray encore une tentative à mon retour à Clermont, et mesme un peu plus forte et plus pressante que les autres, afin que je sçache une fois à quoy vous pouvez vous en tenir⁽¹⁾. » Cette fois les démarches de M. de Vaubourg ne devaient pas rester infructueuses : le 2 janvier 1690, il put expédier de Clermont deux caisses renfermant quarante-neuf manuscrits. En faisant cet envoi, il réclamait pour les Carmes une juste indemnité : il eût voulu que ces religieux fussent récompensés, « sinon comme feu M. Colbert faisoit, au moins d'une manière un peu approchante⁽²⁾. » Le 24 mai suivant, M. de Vaubourg annonçait que les Carmes avaient encore des manuscrits : mais Baluze n'était-il pas « trop ménager » pour qu'on pût espérer les acquérir ? « En vérité, ajoute-t-il, M. de Seignelay est assez grand seigneur pour récompenser ou payer ces sortes de livres très curieux avec la mesme grandeur et la mesme magnificence que feu monsieur son père les payoit. . . Je suis assuré qu'il auroit donné deux cens louis d'or aux Carmes s'ils luy avoient donné ces manuscrits. Au reste, à parler sérieusement, je n'ose les demander aux Carmes pour joindre à ceux que vous avez desjà, à moins que vous n'engagiez monsieur le marquis de Seignelay à leur faire un présent de cent louis d'or. J'attendray votre response, et, en vérité, ce n'est point trop payer et le Bonaccursius grec et latin⁽³⁾, et les Capitulaires⁽⁴⁾, et les loix saliques et ripuaires, que vous estimez tant. . . Je suis accoustumé aux manières toutes grandes du grand homme que nous avons perdu. Traitez, s'il vous plaist, cette affaire avec monsieur son fils comme vous l'anriez traitée avec luy. Autrement, vous n'aurez point les manuscrits⁽⁵⁾. »

Baluzé tenait à se justifier de l'excès d'économie qui lui était reproché. Il tenait encore plus à mettre la main sur des manuscrits qui rentraient dans le cadre de ses plus chers travaux. D'ailleurs il fallait à tout prix faire revenir M. de Vaubourg sur le fatal ultimatum qui terminait la lettre du 24 mai : « Autrement, vous

-minique. Et si vous pouvez avoir communication entre autres de la vie de saint Adalbéron, évêque de Metz, et de Folcuinus, évêque de Theronenne, vous m'obligerez bien fort de les faire copier, avec les observations du P. Dominique sur icelles. Je vous prie aussi d'essayer à tirer un catalogue de tous les manuscrits qui ont esté là envoyez par

« le mesme Père avant et depuis sa mort. » (Mélanges de Clairambault, 615, p. 317.)

⁽¹⁾ Collection Baluze, 297, fol. 222.

⁽²⁾ Ms. latin 9364, fol. 113.

⁽³⁾ Sans doute le ms. grec 1251.

⁽⁴⁾ Probablement le ms. latin 995.

⁽⁵⁾ Ms. latin 9364, fol. 115.

« n'aurez point les manuscrits. » Voici la réponse que Baluze fit le 21 du même mois :

Je vous supplie, Monsieur, que ce billet soit secret entre vous et moy, et de le faire brusler après que vous l'aurez leu.

Il est vray que monseigneur le marquis de Seignelay a la mesme affection pour sa bibliothèque que le defunct, mais non pas la mesme ardeur. Il est vray aussy que je luy ay fait trouver bon d'acquérir de nouveaux manuscrits quand les occasions s'en présenteroient. Mais, si cela alloit loin, j'apprehenderois que la despense ne donnast lieu à la révocation de cet ordre. Il fait tous les ans de si grandes dépenses, principalement à Seaux, que le fond de celles de la bibliothèque est fort retranché, et je n'en peux pas mesme avoir pour des relieures. Ainsy, sur le pied mesme dont j'ay eu l'honneur de vous escrire des manuscrits dont il est question, je courrois risque d'en estre desdit, si je luy proposois de les payer à ce prix. De sorte que le plus seur est que j'avance la somme, au hasard d'estre un peu grondé lorsque je luy rendray mes comptes.

Il est encore vray que, lorsque je fis négocier ces manuscrits du temps de M. de Marle, je faisois estat d'en faire donner cent pistoles. Mais les temps sont changez. Il y en avoit pour lors deux qui valent tout le reste ¹⁾, et je faisois estat qu'ils fourniroient tout le mémoire. J'ay eu ces deux séparément, que le P. Modeste me vendit, et il me parut content du payement que je luy fis.

Ajoutant ces onze manuscrits aux cinquante que j'ay déjà receus, il y en aura en tout soixante et un, lesquels, à raison de cent sols la pièce, monteroient à la somme de 365 livres; mais, pour faire un compte rond et plus honeste, je convertiray, pour l'honneur de vostre médiation, les pistoles en louis d'or, et leur en baillerons trente louis d'or.

Bien entendu qu'ils m'envoyeroient les cayers separez qui ont esté arrachez de ceux qui ont esté déjà envoyez ²⁾.

M. de Vanbourg se laissa sans doute toucher, et tout porte à croire que les manuscrits des Carmes de Clermont furent incorporés dans la bibliothèque Colbertine avant la mort du marquis de Seignelay (3 novembre 1690).

Cette collection échet alors à un autre fils de Jean-Baptiste Colbert, Jacques-Nicolas, archevêque de Rouen, qui mourut le 10 décembre 1707. Plusieurs lettres des années 1691, 1692, 1694 et 1695 ³⁾ montrent que ce prélat portait un certain intérêt à la bibliothèque Colbertine, dont Baluze continua d'être chargé jusqu'en 1700 ⁴⁾.

J'ai vainement cherché la cause de la retraite de Baluze. Ce savant ne dut pas quitter sans un vil chagrin un dépôt dont il était, à vrai dire, le créateur. Il n'avait pas seulement le mérite d'en avoir rassemblé les principaux éléments: l'ordre qu'il y avait établi nous permet de le citer comme un bibliothécaire accompli. Il avait donné des cotes à tous les manuscrits, et en avait rédigé un catalogue, qui est encore utilement consulté de nos jours ⁵⁾. Il avait conçu le des-

Les deux registres de Philippe-Auguste.
Ms. latin 9364, fol. 117.

Collection Baluze, 369, fol. 34a, 344, 348,
350, 356, 358 et 362.

¹⁾ Voy. le registre de prêt formant la première partie du n° 9366 du fonds latin.

²⁾ La première partie du ms. 101 de Baluze est un inventaire sommaire des mss. de Colbert, écrit

sein de perfectionner ce catalogue et de le faire imprimer. Nous possédons même le commencement de la préface qu'il se proposait de mettre en tête du livre¹. On ignore les motifs qui empêchèrent la réalisation de ce louable projet, et le catalogue composé par Baluze est resté inédit: on n'en a publié qu'un extrait fort insuffisant².

Pour remplacer Baluze, l'archevêque de Rouen choisit l'abbé Duchesne, qui fut bibliothécaire depuis 1700 jusqu'en 1716³. L'administration de l'abbé Duchesne, pas plus que celle de l'abbé Guillaume Milhet, son successeur, n'a été marquée par aucune acquisition, par aucun travail digne d'être mentionné⁴.

L'archevêque de Rouen disposa de la bibliothèque Colbertine en faveur de son neveu, l'abbé Charles-Éléonor Colbert, depuis comte de Seignelay. Dans un testament en date du 5 décembre 1707, le prélat recommande au marquis de Seignelay (Marie-Jean-Baptiste Colbert, mort en 1712) de laisser à l'abbé tous ses livres, manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 livres, espérant le dit seigneur testateur que le dit sieur abbé de Seignelay, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes inclinations, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le sieur abbé de Seignelay, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille⁵.

Ce dernier vœu de l'archevêque de Rouen ne devait pas être exaucé. Charles-Éléonor Colbert, comte de Seignelay, aliéna la bibliothèque qui avait été fondée par son aïeul, le grand Colbert, augmentée par son père, le marquis de Seignelay, et entretenue par son oncle, l'archevêque de Rouen. Il fit, en 1728, une

de la main de Baluze; on en trouve la table alphabétique au commencement du n° 102. — Le catalogue détaillé, écrit aussi par Baluze, remplit un volume in-folio de 484 feuillets (n. 177 de nos catalogues). Le brouillon d'une très-ample table alphabétique forme le n° 179 de nos Catalogues.

¹ Cum thesaurus iste veterum librorum manuscriptorum, quorum catalogum nunc damus, debeatur amori mœtico literarum quo flagrabat vir excellentissimus Joannes Baptista Colbertus, regiarum Ludovici XIV curarum particeps et summus ararii prefectus, putavi debere me hanc curam sanctæ illius memoriæ ut, quoniam hos libros reliquamque bibliothecam suam mea fidei meoque studio commiserat, posteros docerem qua diligentia, quibus sumptibus, in quem usum hanc veterum codicum multitudinem in aedes suas intulerit. Sed, antequam istud exequar, præmittenda sunt

quædam de vita et laudibus viri clarissimi, non quidem eo consilio ut res ejus præclare in republica gestas, quod esset immensi laboris ac operis, recenseam, sed ut ostendam quanta illi studiorum reverentia fuerit, quantus amor studiosorum. (Collection Baluze, 276, fol. 61.)

² Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, II, 922-1014. — *Dictionnaire des manuscrits*, I, 837-909.

³ Registre de prêt formant la première partie du ms. latin 9366.

⁴ Voy, dans le ms. lat. 10370 les notes de l'abbé Duchesne, et dans le ms. lat. 9367 les notes de l'abbé Milhet sur différents manuscrits de la bibliothèque de Colbert.

⁵ Langlois, *Nouvelles recherches sur les bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen*, p. 12.

vente publique des livres imprimés⁽¹⁾. Cette vente, et surtout l'abandon d'environ six cents manuscrits qu'il avait fait en 1727 à Meigret de Sérilly pour une somme de 12,000 livres⁽²⁾, jetèrent l'alarme dans le monde savant. De toutes parts la dispersion des manuscrits de la bibliothèque Colbertine fut signalée comme une des plus grandes calamités dont pouvait être affligée la république des lettres. Le gouvernement prêta l'oreille aux réclamations, et des mesures furent prises pour prévenir le malheur dont les savants se croyaient menacés⁽³⁾.

Le comte de Seignelay accueillit favorablement les propositions qui lui furent faites au nom du roi. Avant tout, il fallait estimer la collection : c'était une fort délicate opération, puisqu'elle portait, d'une part, sur les six mille six cent quarante-cinq manuscrits « anciens et de science » qui composaient la première partie de la bibliothèque Colbertine; d'autre part, sur environ mille sept cents volumes remplis de copies diverses ou de documents modernes. Le 25 août 1728, le roi choisit pour arbitres l'abbé de Targny et Falconet fils; Lancelot et Montfaucon furent désignés par le comte de Seignelay. Il était difficile de se mettre d'accord, et l'on put craindre un moment pour le succès des négociations. D. Ursin Durand, dans une lettre adressée à l'un de ses confrères⁽⁴⁾, rend ainsi compte des opérations des arbitres : « Ceux qui sont de la part du roi, dit-il, n'ont estimé les « manuscrits que 80,000 francs; enfin ils auroient de la peine d'en donner « 100,000 francs. Les autres les estiment plus de 200,000 francs, et je suis sûr « qu'on ne les payeroit pas pour cent mille écus. Il y a des morceaux inestimables, « et sur toute sorte de matières. Quoi qu'il en soit, on en demeure là. Monsieur « l'abbé de Targny, qui est un des bibliothécaires du roi, est celui qui est le plus « attaché à son sentiment en cette occasion. Il agit pour le roi et n'offre rien plus « que 80,000 francs. On ne veut pas trop le contredire. Il commence à estre vieux « et infirme. On dit qu'on le laissera mourir et qu'on finira aussi tost après cette « affaire. »

Après de longs débats contradictoires, les arbitres donnèrent, au mois d'octobre 1731, leur opinion sur la valeur des manuscrits de Colbert. Montfaucon et Lancelot les estimaient 350,000 livres⁽⁵⁾; les experts du roi évaluèrent à 120,000 livres les manuscrits anciens et de science; ils ne firent aucune proposition pour les autres volumes. Au mois de février 1732, le comte de Seignelay trancha la difficulté : il offrit la collection tout entière, et s'en remit à la générosité du roi pour

Bibliotheca Colbertina seu catalogus librorum bibliotheca que fuit primam ill. v. d. J. B. Colbert, regni administr. deinde ill. d. J. B. Colbert, monarchiam de Seignelay, postea rec. et ill. d. J. V. Colbert, Rothomagensis archiepiscopi, ac demum ill. d. Caroli Leonardi Colbert, comitis de Seignelay. Paris, 1728; trois vol. in-octavo.

¹ Minutes des lettres de Bignon, au 2 déc. 1727.

Toutes les pièces officielles relatives à l'acquisition des mss. de Colbert sont réunies dans le n° 9365 du fonds latin.

⁽²⁾ Ms. français 25537, fol. 267 v° et 268.

⁽³⁾ Le rapport de Montfaucon et de Lancelot a été publié dans le *Bulletin du bibliophile*, mai 1835, annexe du n° 17, et dans le *Cabinet historique*, 13^e année, Documents, p. 121.

fixer l'indemnité qu'il avait droit d'espérer. Voici les termes dans lesquels il fit cet abandon :

Le comte de Seignelay prend la liberté d'offrir au roy tous les manuscrits, tant anciens que modernes, de feu M. Colbert. Il est persuadé que la quantité et la rareté de ces manuscrits rendront la bibliothèque de Sa Majesté une des premières de l'Europe. Il supplie Sa Majesté de régler elle-même la somme qu'elle jugera à propos de luy donner, ces manuscrits faisant la principale partie de son bien de patrimoine. Il prend seulement la liberté de représenter à Sa Majesté qu'on luy en donneroit plus de 600,000 livres, s'il vouloit les vendre à quelque puissance étrangère; mais, comme le sang des Colbert n'a jamais dégénéré pour tout ce qui peut intéresser la gloire de leur roy, il souhaite que cet amas précieux de manuscrits fait avec tant de soins, de recherches et de dépenses par M. Colbert, reste entre les mains de Sa Majesté.

En marge de ce billet, Louis XV a tracé ces mots : *Bon. 300,000 livres.*

Ainsi fut consommée l'acquisition des manuscrits de Colbert, qu'on porta à la bibliothèque du roi le 11 et le 12 septembre 1732. On eut soin d'en distraire aussitôt quatre cent soixante-deux volumes contenant les papiers du ministère de Mazarin, qui furent mis et qui sont restés au dépôt des affaires étrangères.

La bibliothèque du roi recueillit donc à peu près dans son intégrité la collection de manuscrits qu'avait formée Colbert. Toutefois, sans parler des six cents manuscrits vendus en 1727 à Meigret de Sérilly et qui entrèrent à la Bibliothèque en 1748, beaucoup de volumes qui avaient été constitués par les soins du grand ministre et reliés à son chiffre étaient restés dans les administrations qui avaient intérêt à les consulter¹. Divers documents avaient été réclamés en 1701 pour le Trésor des chartes². D'un autre côté, le comte de Seignelay garda par devers lui un certain nombre de pièces, dont plusieurs furent attribuées à la Bibliothèque en 1737, comme ayant été comprises dans la vente de 1732³. Des volumes importants, et notamment ceux dans lesquels on avait classé chronologiquement les lettres

¹ Il existe des volumes du cabinet de Colbert au ministère de la marine et aux Archives de l'Empire (série E). M. Vignon, dans ses *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, en a signalé plusieurs à l'École des ponts et chaussées.

² Bavaïsson, *Rapport*, p. 134 et 149. — Il est probable qu'on ne donna pas suite à ces réclamations, et que tout se borna à un projet d'arrêt du conseil, dont la Bibliothèque impériale (Cabinet des titres, série des mémoires, dossier Colbert, fol. 696) possède le texte, écrit de la main de Baluze :

« Le roy ayant esté informé que parmi les effects de la succession du feu s^r Colbert, ministre et secrétaire de son estat, il s'est trouvé un nombre con-

sidérable de traictés de paix, alliances, mariages de princes, bulles et breffs des papes, lettres et commissions des empereurs d'Orient et d'Occident, des roys de France, et autres titres anciens en original, et qu'il seroit à propos de les mettre en un dépost public pour les conserver à la postérité. Sa Majesté estant en son Conseil a ordonné et ordonne qu'à la diligence de son procureur général en sa cour de parlement de Paris ils seront portez au Thésor des chartes, et que néanmoins il en sera fait auparavant un inventaire exact par les sieurs Baluze et Godefroy, que Sa Majesté commet à cet effect. Fait au Conseil d'estat du roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le . . . »

³ Voy. le n^o 9365 du fonds latin, f. 304 et suiv.

adressées à Colbert, furent conservés dans la famille jusqu'à la Révolution : saisis alors comme propriété d'é émigrés, ils furent réunis aux collections de la Bibliothèque nationale. Enfin quelques recueils ayant appartenu à Colbert ont été dispersés dans différents cabinets de la France et de l'étranger⁽¹⁾. Néanmoins la Bibliothèque impériale peut se vanter de posséder l'ensemble à peu près complet des manuscrits de la bibliothèque Colbertine, et c'est à coup sûr la plus précieuse collection dont elle se soit jamais enrichie.

VI.

MANUSCRITS DU COLLÈGE DE FOIX ET BIBLIOTHÈQUE DES PAPES D'AVIGNON.

De toutes les anciennes bibliothèques dont les débris vinrent s'absorber dans le cabinet de Colbert, la plus curieuse à étudier est celle du collège de Foix, à Toulouse. Pour remonter à la source première de cette collection, il faut nous transporter à la cour du dernier pape d'Avignon, le fameux Pierre de Luna, qu'une partie de la chrétienté reconnut pour chef, sous le nom de Benoît XIII, depuis 1394 jusqu'en 1404.

Le goût de Benoît XIII pour les livres nous est attesté par un auteur français, Nicolas de Clémangis, qui fut quelque temps attaché à la cour du pontife. Nicolas s'était lié d'amitié avec le bibliothécaire du pape. Un jour la conversation étant tombée sur les lettres de Pline le Jeune, le bibliothécaire demanda à son ami s'il les avait jamais rencontrées. Nicolas répondit qu'il en avait vu un exemplaire chez Goutier Col, secrétaire du roi Charles VI, et qu'il pourrait aisément en obtenir une copie pour le pape. Cette réponse fut accueillie avec des transports de joie par le bibliothécaire, qui savait tout le prix que le pontife attachait à la possession de ce livre⁽²⁾.

En 1408, quand Benoît XIII, forcé de quitter la France, se sauva en Catalogne, il emporta avec lui la meilleure partie des ornements et des livres du

⁽¹⁾ La collection de Brochet sur les finances se composait principalement de pièces tirées du cabinet de Colbert. Incorporée au XVIII^e siècle dans le dépôt que dirigeait Moreau, elle est aujourd'hui comprise à la Bibl. imp. dans le fonds français, volumes correspondant aux n^{os} 3693 à 3724 du supplément français. — Clairambault avait recueilli un certain nombre de volumes faits pour Colbert et les avait fait entrer dans ses Mélanges. — On a acheté en 1841 un volume de lettres et de mémoires qui vient certainement du cabinet de Colbert, ms. français 14633. — Le catalogue d'une collection de mss. vendus à Bruxelles en mai 1855 (Bruxelles,

Housser, 1855, in-8^o) ne mentionne pas moins de trente-huit volumes in-folio reliés aux armes de Colbert et ainsi intitulés : « Registres criminels du parlement de Paris (1342-1450), six vol. — « Extraits des généralités du royaume, huit vol. — « Extraits des généralités du royaume, trois vol. — « Registres de la chambre des comptes (1254-1600), vingt vol. — « Négociation de M. Courtin dans son « ambassade d'Allemagne (1666-1667). »

⁽²⁾ Nic. de Clémangis, ep. xxxviii, éd. de 1613, p. 191 et 192. — Fra Giocondo Veronese porta de Paris en Italie un manuscrit des lettres de Pline le Jeune; Tiraboschi, VI, 1, 188.

palais d'Avignon. Il les déposa dans le château de Peniscola. Nous possédons, dans un manuscrit très-incorrect, le catalogue de la bibliothèque que Benoît XIII fit arranger dans ce château. Il est contenu dans le ms. latin 5156 A de la Bibliothèque impériale, au commencement duquel est placé ce titre : *INCIPIT INVENTARIUM LIBRARIÆ MAIORIS CASTRI PENISCOLÆ*. Ce titre a fait penser à Baluze⁽¹⁾ que le manuscrit n'est que le premier volume du catalogue. En effet, le n° 5156 A ne comprend pas tous les livres de Benoît XIII; on n'y voit pas un seul ouvrage de droit romain, et la division relative au droit canon est des plus incomplètes. Il est probable qu'un second volume contenait l'indication des livres de la petite bibliothèque du château de Peniscola.

Mille quatre-vingt-dix volumes sont décrits dans le catalogue qui nous est parvenu: ils étaient placés dans trois bibliothèques (*armaria*): la première renfermant cinq chambres (*domnicula*), la deuxième six, la troisième deux. Dans chaque chambre il y avait deux rangées de livres.

Voici l'ordre suivi pour le classement des ouvrages :

Écriture sainte (textes, concordances, gloses, abrégés, figures) : n. 1-186.

Extraits et compilations des ouvrages des Pères, etc. n. 187-216.

Ouvrages des Pères et de différents auteurs ecclésiastiques : n. 217-561.

Sermons : n. 562-606.

Théologie scolastique : n. 607-692.

Traité composé contre les infidèles ou les hérétiques; ouvrages relatifs aux questions qui troublèrent la paix de l'Église au XIV^e siècle : n. 693-728.

Médecine : n. 729-752.

Philosophie naturelle : n. 753-782.

Philosophie morale : n. 783-806.

Art épistolaire : n. 807-822.

Littérature (éloquence, poésie, etc.) : n. 823-923.

Astronomie : n. 924-954.

Arithmétique : n. 955 et 956.

Logique : n. 957-962.

Grammaire : n. 963-973.

Histoire : n. 974-1040.

Encyclopédies, miroirs, sommes, etc. : n. 1041-1066.

Droit canon, prérogatives du saint-siège, etc. : n. 1067-1090.

L'antiquité latine était largement représentée dans la bibliothèque de Benoît XIII, comme on pourra le voir par les extraits qui seront publiés dans l'Appendice. Les livres de théologie y sont naturellement encore plus nombreux: la suite la plus complète est celle des grandes compilations qui furent entreprises dans le cours du XIV^e siècle, et dont les papes encouragèrent l'exécution. Les com-

¹⁾ *Vita paparum Avinionensium*, t. 1193.

positions en langue vulgaire n'étaient pour ainsi dire pas admises dans la bibliothèque de Benoît XIII. A peine est-il permis de citer un Boèce en français⁽¹⁾, un Dante en italien⁽²⁾ et une Somme de Pierre Alfouse en catalan⁽³⁾. Mais une place considérable est accordée aux ouvrages latins de Daute⁽⁴⁾, de Boccace⁽⁵⁾, de Collucius⁽⁶⁾ et surtout de Pétrarque⁽⁷⁾.

Parmi les livres qui formaient la bibliothèque du château de Peniscola, plusieurs avaient appartenu en propre à quelques-uns des prédécesseurs de Benoît XIII.

Le traité de Dominique sur la Genèse, n° 100 du catalogue de Peniscola, aujourd'hui ms. latin 365 de la Bibliothèque impériale, est probablement l'exemplaire que l'auteur offrit à Jean XIII en 1319. La présentation du livre au pape est peinte au commencement du volume.

Le ms. 507 du même fonds, qui répond à l'article 150 du catalogue de Peniscola, a été certainement la propriété de Clément VI. Une étiquette, antrefois placée sur la couverture du volume, aujourd'hui fixée en regard du fol. 1, porte les mots *Postilla P. Johannis super XII prophetas*, précédés de l'écusson de Clément VI : d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules. Au-dessus de l'écusson, les clefs de saint Pierre sont représentées se détachant en blanc sur un fond rouge.

Clément VI a également possédé un exemplaire de la table des sermons de saint Augustin, par Jean de Fait, abbé de Saint-Bavon de Gand, qui est indiqué sous le n° 338 dans le catalogue de Peniscola, et qui forme à présent le ms. latin 2032 de la Bibliothèque impériale. En effet, sur le premier feuillet de ce manuscrit on voit deux représentations des armes du saint-siège (de gueules à deux clefs d'argent en sautoir); puis quatre représentations des armes de Clément VI. Le manuscrit 2032 est peut-être un exemplaire que l'auteur offrit à ce pape quand il fut envoyé vers lui par l'université de Paris⁽⁸⁾. Le volume, écrit avec beaucoup de soin, se termine par cette souscription : « *Ista tabula fuit scripta per manus Hugonis de Parisio, clerici Ruthenensis diocesis.* »

Une autre table de Jean de Fait, copiée par l'ordre de Clément VI, existait aussi dans la bibliothèque de Benoît XIII⁽⁹⁾. Figure ce qu'elle est devenue.

⁽¹⁾ Item Boccius de consolacione, cum expositione N. Travet, in latino et vulgari gallicano. (N. 854.)

⁽²⁾ Dante in vulgari ytalico. (N. 935.)

⁽³⁾ Petrus Alfonsi contra Judeos et Sarraconos in vulgari catalano. (N. 726.)

⁽⁴⁾ N. 936 et suiv. — Sur un mémoire des livres à acheter pour le pape, copié à la fin du catalogue de Peniscola (fol. 155 v° du ms. 5156 A), on lit ces deux articles : « *Dantius reductus de lingua*

florentina ad latinam. — Lectura magistri Benvenuti super eodem in latino. »

⁽⁵⁾ N. 918 et suiv.

⁽⁶⁾ N. 929 et 930.

⁽⁷⁾ N. 902 et suiv.

⁽⁸⁾ *Gallia christ.* V. 189.

⁽⁹⁾ « *Item alia tabula moralium, valde notabilis, edita a magistro Johanne de Fayt, abbate Sancti Yvonis (l. Bayonis). quam dominus Clemens papa VI fecit scribi.* » (N. 793.)

On peut encore supposer que Clément VI et Benoît XIII ont successivement possédé le volume qui porte le n° 1968 dans le fonds latin. C'est une table des homélies de saint Augustin sur saint Jean, écrite par le même copiste que la table des sermons dont il vient d'être question. Elle est accompagnée de cette note : « Scripta est per manum Hugonis de Parisio. »

Le manuscrit 3023 du fonds latin est un volume de la bibliothèque de Grégoire XI⁽¹⁾. C'est un exemplaire du livre des Sentences, au commencement duquel (fol. 2 v°) une main du XIV^e siècle a tracé cette inscription : « Iste liber est domini Petri Rogerii de Bello Forti, Gregorii pape XI. » Le manuscrit n'avait pas été fait pour Grégoire XI. Les mots « Domini fratris Gentilis cardinalis, » qu'on lit au fol. 1, indiquent qu'il a appartenu au cardinal Gentilis *de Monte Florum*, de l'ordre des Frères Mineurs, mort le 27 octobre 1312⁽²⁾. Des mains du cardinal Gentilis le volume passa chez des Cordeliers, qui l'engagèrent pour 25 livres, le 15 février 1335, et qui en rentrèrent en possession, pour le céder, par une voie plus ou moins directe, à Pierre-Roger de Beaufort, avant l'avènement de celui-ci au souverain pontificat (30 décembre 1370)⁽³⁾.

Benoît XIII ne se contenta pas de recueillir la collection de livres formée à Avignon par ses prédécesseurs; on peut citer plusieurs volumes dont il ordonna lui-même l'exécution, et qui sont remarquables par l'élégance avec laquelle ils ont été copiés ou enluminés.

Telle est une bible en six tomes⁽⁴⁾, dont les cinq premiers sont conservés à la

⁽¹⁾ Le P. Labbe avait remarqué dans la bibliothèque de Gabriel Naudé un catalogue de la librairie de Grégoire XI; il l'indique (*Nova bibliotheca mss. librorum*, p. 55) dans les termes suivants : « Registra omnium librorum librariæ domini nostri pape, distinctum per tabulas compositas juxta seronitatem et aptitudinem intellectus Rogerii de Bello Forti, sola Dei elementa Gregorii pape XI, anno Domini 1375, scriptum per fratrem Petrum Anellii de Bonaco. » — Le ms. 275 du fonds Berry, au musée britannique, a appartenu à Grégoire XI; voy. à l'Appendice le catalogue des livres du duc de Berry, art. 257.

⁽²⁾ Baluze, *Vite paparum Avinionensium*, I, 580-585.

⁽³⁾ « Ego frater Egidius de Sancta Victoria, guardianus conventus Esculi, de consilio et assensu discretorum conventus et omnium fratrum de Esculo, subpignero Nicole de Monte Calvo duo volumina librorum de armario, scilicet testum sententiarum et ystorias scolasticas, pro quantitate xxxi librarum, sub tali condicione et pacto, scilicet quod, quandocumque ego vel aliquis succes-

sor meus restituet sibi sex libras, ipse teneatur reddere fratribus ystorias scolasticas; testum autem sententiarum non teneatur reddere in vita sua nisi pro suo velle. Proprietas autem predictorum librorum est conventus. Quam quantitatem (xxxi librarum) promisit pro nobis et solvit Johanni Bone Partis, cui tenebatur conventus pro pensione domorum quam predecessores mei receperunt, pro vino et oleo et aliis necessitatibus predicti conventus. Actum in predicto conventu, xv die mensis februarii, anno Domini m°ccc°xxxv, coram fratre Jacobo Gontelucii, custode, et fratribus Johanne de Monte Calvo, Raynaldo, Lambertino, Johanne Abamontis, Agelo Vita Leonis, Jacobo procuratore, Thoma de Castello, Cicco Thomassucii, Mansueto, omnibus de Esculo. »

La note suivante a été écrite dans le manuscrit quelque temps après la précédente : « Constitit eorum et aptatura istius libri xx solidos. — Solutum est totum, et libere remanet conventui semper. »

⁽⁴⁾ Catalogue de la bibliothèque de Peniscola, art. 6-11.

Grégoire XI.

Livres
faits pour Benoît XIII.

Bibliothèque impériale sous les nos 61, 87, 91, 139 et 255 du fonds latin, et dont l'écrivain s'est fait connaître par ce distique :

Qui me scribebat, Albertus nomen habebat,
Australis vere; quem respice, nate Marie⁽¹⁾.

Sur les tranches de ces cinq volumes on distingue les armes de Benoît XIII : de gueules au croissant renversé d'argent, à la plaine de même⁽²⁾.

Les mêmes armes sont au commencement d'un exemplaire du travail de Nicolas Aimeri sur l'évangile de saint Jean, en deux volumes (fonds latin, n. 641).

Elles se voient aussi sur une magnifique copie de la chronique de Ptolémée de Luques (même fonds, n. 5126). Le manuscrit a été achevé le 22 janvier 1401 (n. s.), par Antoine Sanche, qui a terminé son travail par cette pièce de vers :

Benedicti tercii decimi septimo anno,
Qui est sal mundi, exemplar, lux et ymago,
Abietis scola, quos rethiis zelat libertas,
In quem sevirè gaudet noverca potestas,
Verba bellaque daute demofone ventis,
Nec metuente *Ite* dicendum scelestis,
Primoque Christi quadringentesimo nati,
Dieque vere secunda vicesima jani,
Antonius dictus, Sancii cognomine fultus,
Ispanus natu, Astigie fonte perunctus,
Hunc librum scripsit jussu sanctissimi patris,
Qui cunctis pandit celestia regna beatis,
Pro hujus statu oret plebs Christi fidelis,
Qui, ut eam salvet, pressuras subit in terris;
Ymo, ut plebis Christus abstergat peccata,
Pius pastor oret, qui est dignus vita beata,
Qui fecit hos versus devotus est Benedicto.
Sibi faventes salvet honorum origo,
Nec hujus precis sit expers virgo Maria :
Adjutrix cunctis sit ipsa genitrix pia!

Une particularité se rattachant à l'exécution de ce beau volume mérite d'être signalée. Au bas de la dernière page de chaque cahier, l'enlumineur a placé un relevé des miniatures du cahier. Il distingue cinq espèces d'ornements :

1^o *Littere auri magne, littere capitales, littere librorum*, initiales renfermant une miniature de moyenne grandeur (carré d'environ quatre centimètres de côté). Elles sont mises au commencement des livres. Exemple : fol. 10 v^o, col. 2.

⁽¹⁾ Ces deux vers se lisent à la fin du ms. latin 91, fol. 422 v.

⁽²⁾ Telles sont les armes que Palliot, p. 223 attribue à la maison de la Luna, en Espagne.

2° *Littere auri parve, littere parve stoc[iate]*. Initiales environ moitié plus petites que les précédentes; le bord est doré; l'intérieur renferme une petite miniature. Ces lettres servent à marquer le commencement de la vie de chaque pape. Exemple : fol. 16 v°, col. 1.

3° *Littere flor[ate]*¹⁾. Initiales alternativement rouges et bleues, tracées, les premières sur un fond formé de petits fleurons violets, les secondes sur un fond de petits fleurons rouges. Exemple : fol. 9, col. 1 et 2.

4° *Versicali*. Titres des chapitres, écrits en rouge.

5° *Par[agraphi]*. Petits signes alternativement rouges et bleus, marquant le commencement des paragraphes dans le corps d'un chapitre.

J'ai vainement cherché dans tout le volume une note indiquant le prix de chacun de ces ornements et le nom de l'enlumineur qui avait été chargé de les peindre; mais nous possédons des renseignements de cette nature sur un pontifical romain que je soupçonne avoir été fait pour la chapelle de Benoît XIII. Dans ce pontifical, ms. latin 968, chaque cahier se termine par un relevé des enluminures analogue à celui du Ptolémée de Luques. Sur les marges du volume on peut encore lire la plupart des notes qu'on y avait tracées pour indiquer au peintre les sujets qu'il devait traiter. J'en citerai quelques exemples :

Papa sedens in sede. (F. 28.) — Papa coram altare cum regno apertis manibus, et episcopi cum pluvialibus et mitris albis incumbentes super faldistoria. (F. 35.) — Hic pingatur papa genuflexus. (F. 43 v°.) — Episcopus mitratus extendens manum supra monialem genuflexam. (F. 62.) — Hic ponatur una mulier genuflexa in habitu viduali, tenens paternostres in manibus. (F. 70 v°.) — Ad pennellum pingatur stola. (F. 102 v°.) — Ad pennellum. (F. 115 v° et 119.)

Plusieurs notes marginales indiquent le prix qu'on payait à l'artiste et les noms sous lesquels étaient connues certaines enluminures :

Precium litterarum cum figuris : i grossus. (F. 4.) — Precium litterarum sine figuris : viii denarii. Precium litterarum que dicuntur champide : viii denarii pro peria. Sunt littere faciende in pontificali de novo clm. Item ex alia parte sunt benedictiones in fine libri lxxviii. Item ex alia parte sunt littere lxxviii, et sunt de vermillione et non florise. (F. 4 v°.)

La quittance écrite à la fin du volume (fol. 186 v°) nous a révélé le nom du peintre qui l'a enluminé :

Ego frater Sancius Gonterii habui pro illuminatura hujus libri a Jobanne Reginaldi viii florinos vii solidos.

¹⁾ Peut-être *florise*. Voy. plus bas une note tirée du ms. latin 968.

Du Ptolémée de Laques il faut encore rapprocher le ms. latin 5162, qui renferme l'histoire des papes et la chronique martinienne. Comme le Ptolémée, il est orné des armes de Benoît XIII (fol. 232); comme lui, il est dû à la plume d'Antoine Sauche : *e Anthomius Ispanus vocatur qui scripsit*⁽¹⁾.

Ce copiste est appelé *Antonius Sanchi de Bulbuene* sur un état de la maison de Benoît XIII à Peniscola². Il y figure parmi les personnes à congédier.

Parmi les livres que Benoît XIII avait rassemblés dans le château de Peniscola, plusieurs avaient appartenu à des cardinaux.

Le recueil des œuvres de Pierre Damien, n° 2470 du fonds latin, n° 486 du catalogue de Peniscola, avait été possédé par le cardinal Annibal de Ceccano, évêque de Tusculum, mort en 1350. Il échut ensuite à Jean d'Assise, abbé d'un monastère du diocèse d'Humana, qui l'enrichit d'une table détaillée et qui le donna au pape, dont il était le chapelain⁽³⁾.

A la fin d'un exemplaire du *Milleloquium sancti Augustini*, ms. latin 2119, n° 194 du catalogue de Peniscola, j'ai déchiffré ces mots qu'on avait soigneusement effacés depuis longues années : *e Iste liber est Guillelmi de Agrifolio, presbyteri cardinalis.* Il y a eu deux cardinaux du nom de Guillaume d'Aigrefeuille : l'un a joui de ce titre depuis 1350 jusqu'en 1369, le second depuis 1367 jusqu'en 1401. Je ne sais lequel des deux a possédé le ms. 2119, qui fut achevé de copier le 12 janvier 1358 (n. s.), par un Breton, moins habile à tourner des vers qu'à exhaler des sentiments hostiles à la France. Voici comment il a terminé sa tâche :

Parva Britannia, suscipe gaudia, gloria crescit,
Ne timeas que ducere prelia, Francia necit.

Et ego Mathews Bovis, diocesis Leonensis, hoc opus complevi anno Domini millesimo + quinquagesimo septimo, xii die mensis januarii, in nomine et possessione fratris Ingeranii de Luca, de nobilibus de Monte Mangno, ordinis Fratrum Heremitarum Sancti Augustini.

Le frontispice du ms. latin 3351, n° 692 du catalogue de Peniscola (*Liber soli-*

Fol. 219 v°.

² Cet état est conservé à la Bibl. imp. fonds latin 1479, fol. 187. Parmi les personnes qui y sont citées, je dois mentionner ici un relieur : *e Andreas de Porta, ligator librorum;* et plusieurs élèves de chancellerie : *e Rodericus Alvari, clericus registri supplicationum; Bernardus Orla, scriptor litterarum apostolicarum; Bartholomaeus Sallet, notarius camere; Sancius Garcia Sotes, notarius tesaurarie et bonus scriptor pro litteris misivis.*

³ Toutes ces particularités sont consignées dans la note suivante, qu'on lit à la fin de la table du ms. 2470 :

e Explicit tabula per fratrem Johannem de Assise, abbatem monasterii Sancti Petri de Monte Cornare, ordinis Sancti Benedicti, Humanatensis diocesis, ac domini pape capellani, super 60 libris Petri Damiani, prout in isto volumine describuntur, composita; qui eodem abbas dictum volumen, quod fuit venerabilis memorie domini Anibaldi de Ceccano, condami cardinalis et episcopi Tusculani, domino pape dedit. Quare sibi animam illius domini et etiam animam dicti Petri cum omni reverencia recommendat. Deo gratias. Amen.

⁽¹⁾ Supplétez *trecentesimo*.

loquiorum anime penitentis), est orné des armes de Galéot Tarlat, de Petra Mala, créé cardinal par le pape Urbain VI, en 1378. Il portait d'azur à six billettes d'or. 3, 2, 1³¹.

Le ms. latin 4230 (*Alexander de Sancto Elpidio*) fut donné, le 5 février 1384 (n. s.), par le cardinal Anglicus, évêque d'Albano, à son neveu Urbain Senhoret, autrement dit Grimoard, clerc du diocèse de Mende⁽²⁾. Je ne sais comment ce même manuscrit, porté sur le catalogue de Peniscola, n° 1078, échut à Benoît XIII.

Je viens de donner une idée de la collection bibliographique que ce pape avait formée dans le château de Peniscola. Par le nombre, comme par la variété et l'importance des ouvrages qui la constituaient, elle laissait bien loin derrière elle l'ancienne bibliothèque qui avait fait partie du trésor du saint-siège au xii^e siècle, et dont un inventaire détaillé fut dressé en 1295, par l'ordre de Boniface VIII⁽³⁾. La comparaison des deux collections montre les progrès qui s'étaient accomplis au xiv^e siècle dans la composition des bibliothèques.

Il nous reste à voir ce que devinrent les livres de Benoît XIII après la mort de ce pontife. Deux cardinaux qui lui étaient restés attachés voulurent lui nommer un successeur; ils choisirent Gilles de Muños, qui, après quelques hésitations, consentit à se laisser proclamer pape et prit le nom de Clément VIII (1424). Il conserva la jouissance de la succession de Benoît jusqu'en 1429. Alors, pour mettre fin au schisme qui divisait la catholicité, il renonça à toutes ses prétentions. L'honneur d'avoir obtenu cette renonciation revient en grande partie au cardinal de Foix, que le pape avait envoyé en Espagne depuis plusieurs années. En recevant la soumission de l'anti-pape, le cardinal-légat se fit remettre les ornements et les livres de Benoît XIII. Malgré des pertes considérables, c'était encore un trésor d'une inestimable valeur. On en dressa un inventaire (25 août 1429), qui ne nous est malheureusement pas parvenu⁽⁴⁾, à moins qu'il ne soit

Livres
de Benoît XIII
à Muños
par
le cardinal de Foix

⁽¹⁾ C'est d'après une note de Baluze que j'attribue ces armoiries au cardinal Galéot Tarlat.

⁽²⁾ L'acte suivant a été inscrit sur le fol. 194 v^o du ms. latin 4230 :

« Anno a nativitate Domini m^occc^olxxx^oiiii^o, et die quinta mensis februarii, reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Anglicus, episcopus Albanensis cardinalis, dedit et donavit donatione irrevocabili que dicitur inter vivos, pura et libera voluntate, non coactus, presentem librum, in quo continentur duodecim diversi tractatus, quorum primus est de ecclesiastica potestate et ultimus de mensa pauperum, dilecto nepoti suo Urbano Senhoret, alias Grimoardi, clerico, Mimatensis diocesis, presenti, stipulanti et reci-

pianti realiter, etc. de quibus voluit fieri publicum instrumentum per me Johannem Caranta, notarium publicum auctoritate apostolica et scribam dicti domini cardinalis. Acta fuerunt Avinionne, in camera secreta dicti domini cardinalis, presentibus venerabilibus viris dominis Michaelo Lialovis, archidiacono Vallis Viridis in ecclesia Nemansensi, Jacobo de Fraxino, canonico Viridunensi, dicti domini cardinalis cubiculario, et Nicholao Loarrenchi, cive Aptensi, testibus ad premissa, etc. et me Johanne Caranta notario, etc. Ita est : ALBAN, manu propria. »

⁽³⁾ Une copie de cet inventaire est à la Bibl. imp. fonds latin 5180, fol. 152.

⁽⁴⁾ Il n'est pas possible de considérer le manus-

aux archives du Vatican. On remplit trente tonneaux avec les registres des papes, et l'on chargea sur trois bêtes de somme les boîtes doublées de fer dans lesquelles se conservaient les anciens privilèges de l'Église de Rome. Le cardinal de Foix réintégra dans les archives du saint-siège les documents qui en faisaient partie; mais il conserva les livres. Le pape Martin V les lui donna sans doute pour le récompenser du service qu'il venait de rendre à l'Église⁽¹⁾.

Le cardinal de Foix, alors âgé d'environ quarante ans, apporta le plus grand soin à recueillir les débris de la bibliothèque de Benoît XIII. Depuis déjà longtemps il s'occupait de réunir des livres. En 1406, il se faisait transcrire, à Toulouse, par son serviteur Pierre du Perrier, un Valère-Maxime, avec les commentaires de frère Denis « de burgo Sancti Sepulchri⁽²⁾ », et en 1410 on lui copiait, chez les cordeliers de Morlaas, un ouvrage de Pétrarque⁽³⁾. Lors de la soumission de Clément VIII, il ne se contenta pas des livres trouvés dans la bibliothèque du château de Peniscola; il réclama les volumes qui en avaient été distraits. Ainsi

crit 5156 A comme une partie de l'inventaire dressé au mois d'août 1499 par les soins du cardinal Pierre de Foix. Les notes inscrites à la fin du manuscrit, sous le titre *Libri emendi pro domino nostro papa*, prouvent qu'il a été rédigé du vivant de Benoît XIII, ou au moins avant la renonciation de Clément VIII.

Ces faits sont attestés par Bernard du Rosier, dans la relation qu'il a composée sous le titre de *Excidium schismatis*. Je transcris le passage relatif aux objets que le cardinal-légitimé enleva du château de Peniscola. Je n'ai à ma disposition que la copie fautive de la Bibliothèque impériale (ms. latin 4949, fol. 515). Cette copie a été prise, selon toute apparence, sur un manuscrit du couvent des jacobins de Toulouse. Un autre exemplaire, cité par Abraham Bzovius (*Continuatio annalium Bavorum*, t. l'année 1425), doit être conservé dans les collections du Vatican.

« Sequenti die jovis, post prandium, joculibus quibusdam ecclesie, videlicet cruce Domini, et quibusdam aliis reliquiis et vestimentis ecclesiasticis licet paucis ibi repertis, respectu eorum que olim Benedictus ibi recondiderat, et libris utriusque facultatis, licet in paucis numero, respectu multitudinis librorum [quos] idem olim Benedictus ibidem recollerat, et cunctis paramentis ecclesiasticis mobilibus modice estimationis, respectu eorum que olim Benedictus de Avinionae ibi apportari fecerat, inventoriatis, exceptis paramentis eorum paramenti et capelle necessariis, quos et plura utensilia necessaria castro Peniscole, pro

« ecclesie Dei et domini nostri pape ac sui honestate servanda et infamia detrahentium evitanda, et pro honore domini regis Aragonum, cui de mandato domini nostri Martini pape habebat dimittere villam et castrum, idem dominus legatus dimisit, receptisque registris plurimorum Romanorum pontificum in eodem castro repertis usque ad numerum xxx botarum ex illis impletarum, et majoribus et antiquis Romane ecclesie privilegiis ibidem etiam repertis ac Dortuse directis, in teis suis ferreis, specialiter et diligenter usque ad quantitatem trium sarcinatarum, exactoque a domino Egidio juramento sui sciebat aliqua privilegia fuisse alibi bajulata, dato responso quod non nisi quasdam recognitiones feudales regni Trinitie per dominum Ferdinandum patrem hujus regni factas, etc. »

⁽²⁾ « Istum librum scripsit Petrus de Pererio, et hoc de mandato reverendissimi domini domini sui fratris Petri de Fuco, manentis tunc Tholose, et fuit finis scriptus die ii mensis aprilis anno Dominico (sic) m^o cccc^o vi^o. Possorem (sic) et scriptorem benedict qui fecit hominem, et perducet eos ad beatum finem. Amen. » (Ms. latin 5859.)

⁽³⁾ « Explicit liber philosophorum moralium, per manus Johannis de Lanis, loci de Palo, provincie Aquitanie, qui scripsit pro reverendissimo in Christo patre et domino domino fratre Petro de Fuco, divina providencia Lascurensi episcopo, in conventu Fratrum Minorum Morlanis, anno Domini m^o cccc^o vi^o, et xx mensis septembris. » (Ms. latin 6069 A, fol. 163.)

Evêque de Gironne restitua un manuscrit de saint Denis l'Aréopagite, qui était resté dans ses mains depuis le moment où il avait abandonné Pierre de Luna⁽¹⁾.

Les notes que le cardinal de Foix a tracées de sa main sur plusieurs de ses livres prouvent toute l'estime qu'il en faisait. J'ai remarqué sur quatre manuscrits² les mots suivants écrits avec beaucoup de netteté : « Iste liber est me, Petri, cardinalis de Fuco; manu propria. »

Quelquefois le cardinal a cru devoir marquer le nom des personnes qui lui avaient donné des livres. C'est ce qu'il a fait pour une concordance de la Bible³ que lui avait offerte, en 1429, un des partisans de Clément VIII : « Iste liber fuit michi datus in Peniscola per Bernardum Jornefi, post reductionem suam et magistri sui domini Egidii Sanceii marchionis : P. CARDINALIS DE FUCO. » — Au fol. 97 v^o du manuscrit de saint Bernard conservé à la Bibliothèque impériale sous le n^o 2937, j'ai relevé les deux notes suivantes : « Iste liber est mei Petri Pagesii, canonici et archidiaconi Veteris Moresii in ecclesia Tholosana. — Iste liber est mei Petri, cardinalis de Fuco, et fuit michi datus per dominum Petrum Pagesii, canonicum et archidiaconum in ecclesia Tholosana : P. CARDINALIS DE FUCO, manu propria. »

Aux volumes qu'il avait rapportés de Peniscola et à ceux qu'il avait reçus en présent de différentes personnes, le cardinal de Foix joignit les livres qu'il acheta ou qu'il fit copier à ses frais. Plusieurs des volumes qu'il commanda étaient enluminés avec tant de luxe, qu'au dire de Bertrand Hélie chacun d'eux avait coûté plus de mille pièces d'or⁴. Il y a sans doute là quelque exagération; mais on ne peut mettre en doute la magnificence de plusieurs manuscrits copiés pour le cardinal. Nous en avons des exemples dans plusieurs volumes du fonds latin⁽⁵⁾, qui sont ornés des armes de Pierre de Foix : écartelé, au 1 et 4, d'or à trois pals de gueules (*Foix*); au 2 et 3, d'or à deux vaches de gueules (*Béarn*). J'ai remarqué un volume sur lequel cet écartelé est accompagné des armes de Greilly : d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent⁽⁶⁾.

En amassant des livres avec une telle activité, le cardinal avait en vue le college qu'il se proposait de fonder dans l'université de Toulouse. Dès que ce projet eut été mis à exécution, c'est-à-dire en 1457, la bibliothèque du cardinal ne fut

Bibliothèque
du
collège de Foix.

¹ Sur la feuille de garde du ms. latin 1620 (n. 383 du catalogue de Peniscola), on lit ces mots : « Fuit restitutum per dominum Gerundensem, et dixit quod remanserit in manibus suis quando recessit a Petro de Luna. »

² N. 3026, 3039, 3046 et 3090 du fonds latin. Ms. latin 513.

³ « Tam pulchris librorum voluminibus, auro azuroque illustratis, ornantur, ut etiam pleraque ex his mille aureis coque constitisse in

« aperto sit. » (*Hist. Fox. comitum*, Tol. 1540, in-4 fol. 69.)

⁴ N. 3046, 3311, 6428 A et 6517. — A ces manuscrits je ne crois pas devoir joindre le n^o 4088, dont le frontispice était orné de deux écussons qu'on a effacés. Sur le second on distingue encore les traces d'un écartelé, dont le premier et le quatrième quartier étaient peut-être de gueules à trois pals d'or (*Foix*).

⁵ Ms. latin 5859.

plus, à proprement parler, que la bibliothèque du collège. Je ne puis mieux faire que de citer les propres paroles du fondateur⁽¹⁾ : « Nous avons, dit-il, apporté tous nos soins à acquérir des livres pour former la bibliothèque du collège. Les affaires qui ont absorbé notre vie et les dettes que nous avons dû contracter nous ont empêché de la rendre aussi complète que nous le voulions. Cependant nous y avons travaillé autant que nos ressources nous l'ont permis, et personne n'ignore la peine que nous avons prise à recueillir des livres. Pour en assurer la conservation, nous ordonnons de placer dans la bibliothèque que nous avons construite tous les livres que nous y ferons porter et tous ceux que l'on trouverait en notre possession si nous venions à mourir avant de les y avoir fait porter. Les livres seront rangés suivant l'ordre des matières sur des pupitres; ils seront fixés à leurs places par des chaînes. Chaque pupitre sera muni d'un écriteau qui indiquera les livres rangés sur le pupitre. On conservera dans les archives de la maison un catalogue des livres écrit sur parchemin. Le recteur et

In acquirendis libris pro bibliotheca in ipso collegio fundanda exactissimam adhibebimus diligentiam. Sed aliis impediti negotiis, creque alieno onerati, ut in testamento per nos condendo latius declarabimus, non potuimus facere quod bibliotheca libris pro necessitate studentium et voluntate et opinione nostris esset referta. Verum enim vero, si nequiverimus facere ut optabamus, pro possibilitate nostra egimus, et quanta animi anxietate quantaque opera et diligentia in acquirendis libris elaboraverimus, testis ipsa veritas, et qui nos cognoverunt anxios et viderunt sollicitos. Et igitur quanti, quot et quales sint libri conserventur, volumus, statuimus et ordinamus quod in bibliotheca seu libraria per nos constructa reponantur libri quos, Deo auxiliante, hinc et inde portari faciemus. Et si contigerit nos antequam libri fuerint in bibliotheca repositi ab hoc seculo decedere, volumus etiam in eadem poni et ex locis ubicunque fuerint in ipsam bibliothecam portari; et secundum eujusmodi scientie facultatem libri qui reperti fuerint per seama ponantur, et quilibet liber cum cathena in seculo obfirmetur, et in capite eujuslibet seami in introitu bibliothecae descripti sint libri, ut quisque scire possit qui libri et in qua facultate existant. Fiat etiam liber in membranis sive pergamentis in quo omnes libri describantur qui ponentur in dicta bibliotheca. Et dictus liber in loco in quo alii de redditibus et aliis dicto collegio pertinentibus reponentur custodiatur et bene servetur, ut in futurum

numerus librorum sciatur. Teneantque claves dicte bibliothecae rector unam, et quilibet collegiatus suam. Et cum clavis cuique ex collegiatis tradetur, prestet juramentum specialiter et expresse, ad quatuor sancta Dei evangelia corporaliter facta, in presentia ipsius rectoris et collegiatorum residentium, quod dictos libros bene, fideliter et diligenter, sine dolo et fraude custodiet, neque extra bibliothecam sive librariam deferret neque deferri faciet, quatenus seu folium ex quo liber detentur fiat eripiet seu eripi faciet; et si quem sciverit aut cognoverit librum, quatenus seu folium auferre seu portare, auferre seu portare velle aut facere, etiam si de collegiatis existat, id rectori et collegiatis revelabit incontinenti. Et si quis in supra dictis deleverit, sit furti notatus teneaturque ad restitutionem ablatorum, ut jura disponunt. Non tamen intelligimus quod, si quis collegiatorum velit facere copiarum aut pro legendo indigeat, si rectori et collegiatis videatur, possit de eorum voluntate recipere et tenere ad tempus, data cautione de restituendo. Et cum contigerit aliquem ex collegiatis se absentare, clavem ipsius bibliothecae seu librariae in presentia collegiatorum residentium rectori bene et diligenter custodiendam tradat et expediat. Quam, cum reversus fuerit, juxta statuta de se absentantibus, eidem ipse rector, in presentia etiam collegiatorum residentium, sub eisdem penis et juramenti prestiti restituere teneatur. J'ai établi ce texte d'après le ms. latin 4223, fol. 222 v.

« chacun des collégiats auront une clef de la bibliothèque. Chaque collégiate, en recevant sa clef, jurera sur les saints évangiles de fidèlement garder les livres, de ne pas les emporter hors de la bibliothèque et de s'opposer à tous les détournements qui pourraient être faits ou simplement projetés. Quiconque n'observera pas ces prescriptions sera traité comme un voleur. Toutefois les collégiats, autorisés par le recteur et les autres membres de la maison, pourront, moyennant caution, emprunter les volumes qu'ils auront besoin de lire ou de faire copier. Ceux qui s'absenteront remettront leur clef au recteur avant leur départ. A leur retour, ils la reprendront, mais non sans avoir renouvelé leur serment. »

Je n'ai pas découvert le catalogue sur parchemin que le cardinal de Foix avait ordonné de déposer dans le chartrier du collège⁽¹⁾. A défaut des renseignements que ce document nous eût donnés sur la composition et le classement de la bibliothèque, je citerai le témoignage d'un auteur du xv^e siècle. Suivant Bertrand Hélié, le cardinal avait fondé deux bibliothèques, l'ancienne et la nouvelle, dont l'ensemble faisait le plus bel ornement de la maison et ne le cédait en rien aux plus fameuses bibliothèques de l'antiquité⁽²⁾. De son côté, un historien du xvii^e siècle a pu dire que la bibliothèque du collège de Foix a été « l'un des plus grands ornements de cette ville, plusieurs grands hommes y ayant été attirés par la seule curiosité de la voir⁽³⁾. »

On ne sait à peu près rien sur les accroissements de la bibliothèque après la mort du fondateur. Cependant les noms de deux bienfaiteurs nous sont parvenus.

En 1470, Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse⁽⁴⁾, donna au collège de Foix un manuscrit des lettres de saint Jérôme (n. 1887 du fonds latin), et Jean de la Gorge (*de Gorga*), curé de Castel-Mauron⁽⁵⁾ et official de Toulouse, mort en 1483, lui laissa un exemplaire des Décrétales, un Digeste neuf et le premier volume du Code de Justinien⁽⁶⁾.

La bibliothèque du collège de Foix dut se maintenir dans sa première splen-

⁽¹⁾ Il est probable que le catalogue de la librairie de Peniscola, dont il a été question plus haut, servit quelquefois de catalogue dans la bibliothèque du collège de Foix. En regard de l'article 877 de ce catalogue (*Liber Oxidii de Ponto*), on a ajouté, au xvi^e ou au xvii^e siècle, les mots : *Dono dedit domino n.* La même note avait été probablement mise en regard de l'article 931 (*Suetonius de vita Cesaris.*)

⁽²⁾ « Duas insuper bibliothecas, veterem scilicet et novam, pulcherrimum sane collegii monumentum, omnis generis linguarum ac facultatum libris refertas, construi jussit. Que haudquaquam

nobilibus illis et omnium sermone celebratis Aetali, Eumenis et Ptolemæi Philadelphii bibliothecis cedunt. » (*Hist. Fur. comitum*, Tol. 1540. in-4^o, fol. 69.)

⁽³⁾ Lafaille, *Annales de Toulouse*, I, 220.

⁽⁴⁾ Le *Catalogue des mss. de Cambis*, p. 376-380, n^o LXX, mentionne une copie de l'histoire de Pierre des Vaux de Sernay, faite pour le même archevêque, qui est appelé dans les textes latins Bernardus de Rosergio.

⁽⁵⁾ *De Castro Morono*. — Castel-Mauron, Haute-Garonne, arrond. et cant. de Toulouse.

⁽⁶⁾ Mss. latins 3944, 4485 et 4530.

deur jusqu'au milieu du xvi^e siècle et peut-être même jusqu'au commencement du xvii^e. Pierre de Marca et François Bosquet, deux des plus illustres boursiers de cette maison, firent d'intéressantes découvertes dans les manuscrits qu'on y conservait encore de leur temps⁽¹⁾.

Cette bibliothèque était en pleine décadence sous le règne de Louis XIII. Henri de Sponde impute ce malheur à l'incurie des administrateurs du collège. « Aujourd'hui, écrivait-il en 1641, on n'y voit plus guère que de très-beaux restes d'un très-riche trésor⁽²⁾. »

En 1680, l'intendant d'Aguesseau constata le misérable état de la bibliothèque du collège de Foix. Voici les termes mêmes du rapport officiel : « Comme plusieurs auteurs importants font mention de cette bibliothèque comme d'une chose rare et importante par la grande quantité de beaux livres et de beaux manuscrits qu'il y avoit, nous en aurions fait une visite particulière, et trouvé en effect plusieurs livres, la plupart de vélin, écrits à la main en lettres gothiques, les uns entiers et les autres en très-mauvais estat, y ayant plusieurs feuillets manquans, soit qu'ilz ayent esté corrompus par la succession du tems, soit qu'on en ait enlevé divers feuillets, soit qu'on les ait déchiré ou coupé pour en tirer des images. Nous n'en aurions pas mesme trouvez si grand nombre que nous nous attendions d'y en trouver, parce qu'au lieu d'estre rangez sur des tablettes, comme on a accoustumé d'en user dans toutes les bibliothèques du royaume, ilz sont estendus sur des banes qui occupent toute la salle et y sont attachez avec des chaînes de fer, afin qu'on ne puisse pas les enlever, ce qui n'a pas empêché qu'on n'en ait enlevé et dérobé plusieurs : les collégiats nous ayant dit que toute cette salle se trouvoit remplie, parce que l'on y avoit mis les livres que l'on avoit auparavant accoustumé de tenir en une grande salle qui est au dessus de la dite bibliothèque⁽³⁾. »

Ces tristes débris méritaient cependant d'être recueillis. L'intendant profita de sa visite au collège de Foix pour décider les collégiats à offrir vingt-deux manuscrits à Colbert⁽⁴⁾. Boudon pensa qu'il y avait mieux à faire : il eut l'adresse de déterminer le prieur et les collégiats à céder tous leurs manuscrits moyennant

⁽¹⁾ Lafaille, *Annales de Toulouse*, I, 220. Cf. Vaissete, V, 31. Ce fut d'après deux manuscrits du collège de Foix que Paul du May et Baluze publièrent les livres X-XVI des lettres d'Innocent III. (Voy. mon *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, p. 6-8.) Le manuscrit des livres X, XI et XII, après avoir appartenu à Chevalier, avocat de Dijon, à Moreau, à Morland, à Bosquet et à Charles Joachim de Colbert de Croissy, et après avoir été copié par Jean Bouhier (ms. 173 de Troyes), est aujourd'hui chez lord Ashburnham. Appen.lix, n. 98.

⁽²⁾ « Bibliotheca quæ demum lapsu temporis et incuria collegarum atque administratorum collegii neglecta et furtis exposita nihil fore hodie continet quam speciosas reliquias ditissimi thesauri. » (*Annalium Baronii continuata*, ann. 1664, n. xxv. Paris, 1671, in-fol. II, 584. — Cf. Lafaille *Annales de Toulouse*, I, 220.)

⁽³⁾ Charles Jourdain, *L'université de Toulouse au 17^e siècle*, p. 30, note. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*.)

⁽⁴⁾ Ms. latin 9364, fol. 21.

« quarante sous pièce, l'un portant l'autre⁽¹⁾. » A la rigueur, on peut croire que cette somme représentait le prix courant des manuscrits ordinaires sous le règne de Louis XIV; mais ce qui semble entacher le marché de mauvaise foi, c'est que, pour obtenir le consentement des collégiats, l'intendant mit en avant le désir manifesté par le roi d'avoir « les vieux manuscrits qu'ils avoient dans leur bibliothèque, en les payant raisonnablement⁽²⁾. » D'Aguesseau, contre une somme de 582 livres payée comptant, se fit donc remettre « 291 manuscrits en vieille lettre gothique, tous en mauvais estât, la plupart imparfaits⁽³⁾, » dont Boudon fit remplir douze tonneaux et qui arrivèrent à Paris le 7 octobre 1680⁽⁴⁾.

Les conditions d'une pareille vente autorisaient peut-être l'aumaliste de Toulouse à dire, quelques années après, « qu'une personne puissante avoit fait acheter par des ordres supérieurs tout ce qui restoit de manuscrits au collège de Foix⁽⁵⁾. » Toutefois il convient de faire observer que d'Aguesseau ne paraît pas avoir reçu d'ordres de Paris, et qu'il faut lui attribuer, à lui ou à Boudon, l'idée première de faire intervenir le nom de Louis XIV.

D'après les états dressés par Baluze, et que je dois mettre ici sous les yeux du lecteur, le nombre des manuscrits que Colbert reçut du collège de Foix s'élève à environ trois cent vingt volumes.

I. MANUSCRITS REÇUS LE 5 AOÛT 1680⁽⁶⁾.

1. Opuscula et sermones Johannis de Gersono.
2. Gesta pontificum Romanorum. Gesta Alexandri III. Gesta Gregorii IX. Chronica Martini Poloni, cum appendice.
3. Tractatus de arte mechanica et ejus speciebus. De practica medicinae. Vincentius Bellovacensis de nobilium puerorum eruditione. Libellus de Maria Virgine et laudibus ejus. Tractatus de sancto Johanne evangelista.
4. Moralia sancti Johannis Chrysostomi in Johannem, ex interpretatione Burgundionis. Sanctus Bernardus de ultimis verbis Domini. Epistolæ Sidonii. Variæ orationes Ciceronis. Quomodo Karolus Magnus a Constantinopoli attulerit clavum et coronam Domini. Sermo sancti Hieronymi de Assumptione sanctæ Mariæ. Sermo sancti Augustini de nativitate beatæ Mariæ Virginis. Defensor pacis.
5. Refutatio postillarum fratris Petri Johannis in Apocalypsim.
6. Gregorius Nyssenus de imagine Dei. Chrysostomus de sacerdotio. Martinus Dumiensis de virtutibus. Liber sententiarum Hugonis de Sancto Victore. Hugo de Sancto Victore de sacramentis. Ambrosii exameron. Altercatio beati Ambrosii contra eos qui animam non confitentur esse futuram.
7. Liber soliloquiorum animæ penitentis.

¹ Ms. latin 9364, fol. 24 et suiv.

² Certificat de d'Aguesseau, en date du 23 août 1680, publié par M. Jourdain, dans la notice intitulée : *L'université de Toulouse au XVII^e siècle*, p. 30, note.

Certificat cité dans la note précédente.

³ Ms. latin 9364, fol. 38.

⁴ Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse* (Toulouse, 1687), t. 220.

Ms. latin 9364, fol. 23.

8. Liber de paupertate Christi, editus a fratre Nicolao ordinis Minorum.
9. Summa Willelmi Alti-siodorensis, quae fuit Andrea Hispani, theologiae magistri, episcopi Viacensis Corsicae MCCCXXIII.
10. Milleloquium Augustini, auctore Bartholomaeo de Urbino.
11. Avicenna, interprete Gerardo Cremonensi.
12. Speculum naturale Vincentii Belloyacensis.
13. Liber sententiarum Petri Lombardi, qui fuit Gregorii XI.
14. Tite-Live en françois.
15. Chronica ab origine mundi usque ad Henricum VII imperatorem.
16. Bernardi Guidonis catalogus pontificum Romanorum. Eiusdem imperatores Romani, reges Francorum. De origine Francorum. De tempore celebrationis conciliorum. Nomina apostolorum. Nomina discipulorum Jesu Christi. De ordinatione officii missae. Casus qui contingere possunt in celebrando. De articulis fidei catholicae.
17. D. Thomas super I, II et III Sententiarum.
18. Alvari Pelagii collyrium contra haereses et errores.
19. D. Thomas contra Guillelmum de Sancto Amore. Eiusdem libellus de iudiciis astrorum.
20. Practica medicina.
21. Opera Petrarcae. Six volumes.
22. Varii sermones.

II. MANUSCRITS REÇUS LE 7 OCTOBRE 1680¹¹.

1. Variæ epistolæ Urbani IV, Clementis IV, Gregorii X, etc.
2. Epistolæ sancti Cypriani.
3. Burchardus.
4. Tractatus Bernardi, episcopi Massiliensis, adversus haereses.
5. Martyrologium Joannis de Pagnera Barcinonensis.
6. Petrus de Palude de ecclesiastica potestate, etc.
7. Missale Joannis Jofeuri, episcopi Auiciensis.
8. Okami opus de diebus, etc.
9. Opuscula Nicolai Eymerci.
10. Panormitanus in Decretales. Berengarius Biterrensis de excommunicationibus. Scriptum adversus Judæos: - *Queritur utrum ex scripturis.* - Deliberationes conciliorum super petitis per dominum regem Franciæ. Ordo ad coronandum regem.
11. Varii tractatus de paupertate Christi et apostolorum.
12. Epistolæ pontificum pseudo Isidori.
13. Gesta Leandri, Isidori et Bramionis.
14. Ordinarium Romanæ ecclesiæ.
15. Flores historiarum ex Speculo Vincentii.
16. Ambrosii hexameron, etc.
17. Ambrosius in Lucam, etc.
18. Dialogi de credentibus et fautoribus hæreticorum. Okam auctore.
19. Retractationes beati Augustini, etc.
20. Augustinus in Johannem, etc.
21. Tabula sermonum sancti Augustini per Johannem de Fayt.

22. Epistolæ sancti Augustini, etc.
23. Augustinus contra mendacium, etc.
24. Pontificale.
25. De collationibus et aggregationibus.
26. Bohic in III, IV et V Decretalium.
27. Egidius Romanus de ecclesiastica potestate.
28. Hieronymus in Ezechielem.
29. Tertius liber sancti Thomæ.
30. Secunda pars Ambrosiana.
31. Figura exposita de omnibus divinis libris.
32. Codex theologicus incipiens : "Deus autem qui dives est."
33. Damasceni liber orthodoxæ fidei.
34. Aetus rhetorica Tullii.
35. N. de Lyra in psalterium.
36. Bedæ historia Anglorum.
37. Vincentius Hispanus in Decretales.
38. Problemata Bonaventuræ.
39. Summa theologiæ disciplinæ.
40. Quodlibeta Scoti.
41. Vita Jesu Christi.
42. Interpretationes hebraicorum vocabulorum.
43. Bohic in I et II Decretalium.
44. Liber prophetarum, incipiens ab Jeremia.
45. Bocacius de claris mulieribus.
46. Remigius in Marcianum Capellam.
47. Ordinarium Romanæ ecclesiæ.
48. Collectio decretorum.
49. Constantinus Africanus.
50. Flores Bernardi et Gregorii.
51. Bruno Senensis in Apocalypsim.
52. Beda super Actibus apostolorum.
53. Codex evangeliorum.
54. De Lyra in Genesim.
55. Pandectæ cum glossis.
56. De Lyra in Proverbia, etc.
57. Joannes Andrea in Sextum.
58. Tabula Bohic.
59. Repertorium utriusque juris per Guiraudum de Prosillaco, Primus tomus.
60. Codex Justiniani.
61. Ejusdem codex repetita prælectionis.
62. Commentarius in Ezechielem, etc.
63. Digestorum liber XXXIX, etc. cum glossis.
64. Concilium Aquisgranense anni 816.
65. Summa Joannis Belethi.
66. L'histoire de César et Pompée.
67. Tabula distinctionum Henrici Bohic.
68. Joannes Faber super Institutionibus. (Le titre est faux.)

69. Baldus super quarto.
70. Tabula super librum de civitate Dei.
71. Dynus de regulis juris.
72. Conradus monachus super Sententias.
73. Epistolæ sancti Hieronymi.
74. Commentarius in Parabolas.
75. Joannes de Platea super Institutionibus.
76. Bernardus Raymundi super Sexto.
77. Hugo Hispanus super Decreto.
78. Commentarius in Decretales. caret principio et fine.
79. Historia scholastica.
80. Dominicus super Exodum et Leviticum.
81. Secunda pars Infirciati.
82. Glossa ordinaria in epistolas Pauli.
83. Scoti additiones secundi libri Sententiarum.
84. Lyra in Genesim usque ad psalmos.
85. Nicolaus EymERICI in Joannem. Deux volumes.
86. Inferno del Dante.
87. Summa de casibus Raymundi.
88. Liber de statu cardinalium.
89. Ethica Aristotelis.
90. Commentarium Alberti super physicam.
91. Gesta Pilati.
92. Postilla super Apocalypsim. (Peut estre de Petrus Joannes Olivieri.)
93. Tractatus de sensu et sensato.
94. Pastorale sancti Gregorii.
95. Quæstiones philosophicae.
96. Repertorium Bartholomæi Brixienſis in Decretum.
97. Commentarius in Job.
98. Glossa ordinaria in Johannem.
99. Compostellanus in Decretales, etc.
100. Secunda secunde sancti Thomæ.
101. Jeremias de Montagone.
102. Joannes de Valentia.
103. Liber quartus problematum sancti Bonaventuræ.
104. Hieronymianum, compositum per Joannem Andree. Vita sancti Hieronymi per Eusebium.
105. Compendium Alberti de negotio naturali.
106. Dionysius Ariopagita.
107. Summa Eudorum Ardiconis de Broilo.
108. Commentaria in Porphyrium.
109. Glossa ordinaria in psalmos.
110. Speculum naturale Vincentii.
111. Volumen de consideratione creaturæ.
112. Rathfredi Beneventani liber de ordine judiciorum.
113. Dominicus prædicator Tolosanus in Genesim.
114. Compostellanus in Decretales.

115. Libri sapientiales postillati.
116. Hexameron Basilii.
117. Tractatus de religione christiana.
118. Henrici de Carreto oracula sacrae scripturae.
119. D. Thomas contra gentiles.
120. Quaestiones theologicae.
121. Aristotelis physica.
122. Liber pontificalis officii.
123. Festivitates sanctorum.
124. Summa de titulis decretalium ab archiepiscopo Ebrodunensi.
125. Clementinae cum glossis. Deux volumes.
126. Prophetae minores.
127. Vincentius de penitentia, etc.
128. De Lyra in novum Testamentum.
129. Decretum Gratiani cum glossis.
130. Joannes Andreae in Sextum.
131. Glossa ordinaria in Josue, etc.
132. Postilla fratris Petri Johannis super xv prophetas.
133. Brevisloquium super quartum Sententiarum.
134. Aliud volumen Speculi naturalis.
135. Liber medicinae.
136. Aliud volumen Speculi naturalis.
137. Gensselinus in extravagantes Joannis XIII.
138. Tabula super moralia sancti Gregorii.
139. Opus de causa Dei contra Pelagium, forte Bradwardinus.
140. Philosophia naturalis Nicolai Boneti.
141. Sphæra J. de Sacro Bosco.
142. Expositiones vocabulorum sacrae scripturae.
143. Alanus de vocabulorum significationibus.
144. Chrysostomus in Mattheum.
145. Sanctus Bernardus de consideratione.
146. Chrysostomi varia.
147. Allegoria veteris et novi Testamenti.
148. Homiliae variae.
149. Albertus de Gaudio de maleficiis.
150. Passiones sanctorum.
151. Summa Codicis per dominum Ar.
152. Commentaire sur Valère Maxime.
153. Augustinus de Trinitate, etc.
154. Joannes Andreae in Decretales.
155. Breviarium Johannis Veruini, abbatis Arromarensis.
156. Commentarius in librum de anima.
157. Tabula in libros Boetii.
158. Comœdia sine nomine.
159. Livre de vers.
160. Liber de sacramentis.
161. Sermones per annum.

162. Bernardus de consideratione.
163. Albertanus de doctrina dicendi atque tacendi.
164. Liber de creatura mundi.
165. Analytica.
166. Summa fratris Alexandri.
167. Tabula in Dionysium Areopagitam.
168. Aureoli opera.
169. Abbas super Decretalibus.
170. Ethica Aristotelis.
171. Tabula super epistolis Hieronymi et Augustini.
172. Nicolai Jadrensis thesaurus pontificum.
173. Tabula super moralia Gregorii.
174. Bartholus in Colicem.
175. Glossa ordinaria in prophetas.
176. Physica Aristotelis, etc.
177. Quæstiones philosophicæ.
178. Liber medicinæ.
179. De proprietatibus rerum.
180. Rhetorica Aristotelis, etc.
181. Oculus Berengarii, episcopi Biterrensis.
182. P. de San. in Decretales.
183. Gotefridus Viterbiensis.
184. Aphorismi Hippocratis.
185. Collectorium Roberti de Bardis in Augustinum.
186. Homiliæ Bedæ.
187. Guiraudus de Postilhaco.
188. Dominicus Jacobita in Scripturam.
189. Glossa ordinaria in Paralohas.
190. Glossa in Decretum.
191. Sacramentale Guillelmi de Monte Lauduno.
192. Apparatus Innocentii in Decretales.
193. Epistolæ Petrarchæ.
194. Albertus Magnus de laude beate Virginis.
195. Richardi moralitates bibliæ.
196. Tabula Speculi historialis.
197. Index naturalis et moralis ex variis auctoribus.
198. Petrus Jacobi de Aureliaco in quartum Institutionum.
199. Sulpitius Severus.
200. Papias.
201. Aliud volumen Speculi historialis.
202. Opera Petri Damiani.
203. Tabula in epistolâ Hieronymi.
204. Hugo de sacramentis.
205. Joannes Monachi super Sextum.
206. Glossa in libros Regum.
207. Tabula in homelias sancti Augustini in Johanne m.
208. Memoriale Decreti, auctore Johanne Johannis, abbate Juncelleni, anno 1339.

209. Expositio librorum de civitate Dei per Thomam.
 210. Glossa in Ezechielem.
 211. Postille in prophetas, etc.
 212. Codex repeditæ prælectionis.
 213. Joannes Andrea in Decretales. (L'autre tome n'a ny commencement ny fin.)
 214. Historia tripartita.
 215. Dictionarium utriusque juris.
 216. Varia Basilii. Chrysostomi et Anselm.
 217. Dominicus Jacobita.
 218. Milleloquium Augustini.
 219. Richardus in quartum Sententiarum.
 220. Galenus de morbo et accidenti.
 221. Bartolus super Digestum vetus.
 222. 223. Inventarium juris canonici per Berengarium Biterrensem. *Bis*.
 224. Bartholomæi Brixiensis casus super Decreto, etc.
 225. Glossa in Leviticum.
 226. Prima pars Ambrosiani.
 227. Quartum fratris Thome de Aquino.
 228. Archidiaconus v. Sextum.
 229. Rosarium Petri, canonici Mediolanensis, super Decreto.
 230. Isidori collectio, Hilarius de synodis.
 231. Pererii sophismata
 232. Tabula in Speculum historiale.
 233. Constitutiones canonicorum et monachorum Benedicti XII.
 234. Ancharanus super I et II Decretalium.
 235. Epistola Seneca.
 236. Summa confessorum per fratrem Johannem (J. de Friburgo), ordinis Predicatorum
 237. Baldus super primo Codicis.
 238. Sextus Decretalium, cum glossa Guidonis de Baysio.
 239. Liber Sententiarum.
 240. Glossa ordinaria in Genesim.
 241. Pugio fidei.
 242. Guillelmus Durandi in Decretales, sive Speculum.
 243. Decretales Gregorii IX cum glossa.
 244. Glossa ordinaria in Paulum.
 245. Questionarius Jacobi de Tornodoro in Decretales.
 246. Joannes Andrea in quinto Decretalium.
 247. Glossa in sacram scripturam.
 248. Alexander de Sancto Elpidio.
 249. Hieronymus in Job.
 250. Concordantie librorum.
 251. Item aliæ.
 252. Declamationes Nicolai Trevet. Similitudines Seneca.
 253. Dialectica Aristotelis.
 254. Radfredi libellus in jure canonico. Petrus de Samsona in Decretales. Epitome Decreti.
 Questiones dominicales Bartholomæi Brixiensis. Glossa in Decretum. Epistola Matthæi de
 libris.

255. Opuscula Joannis de Lignano.
 256. Quæstiones theologice.
 257. Gensselinus super extravagantes Johannis XXI.
 258. Glossa in Decretales.
 259. Froissart.
 260. Gregorius cardinalis de excerptis ex decretalibus Romanorum pontificum et aliorum sanctorum.
 261. Decretum Gratiani cum glossis.
 262. Liber Ramfredi super jure canonico.
 263. Compendium pauperum, auctore Johanne Rigaldi.
 264. Tabula in epistolas Hieronymi.
 265. Quæstiones super Sententias.
 266. Speculum vel imago mundi, auctore Vincentio Bellovacensi.
 267. Albertus de vegetabilibus.
 268. Liber sententiarum beati Prosperi, etc.
 269. Sacramentale Guillelmi de Monte Lauduno.
 270. Joannes Climacus.
 271. Sermones varii.
 272. Haythonis flos historiarum.
 273. Tractatus imperfectus de paupertate Christi et apostolorum.
 274. Chrysostomus Quod nemo hæditur nisi a seipso.
 275. Distinctiones sanctorum patrum.
 276. Casus decretalium.
 277. Summa libri Sententiarum.
 278. Flores pœnitentiæ.
 279. 280. Summa de virtutibus. Deux volumes. — Tractatus de septem vitiis capitalibus. Deux volumes. — Auctore G. de Brucia, archiepiscopo Senonensi.
 281. Liber de moralitatibus corporum cœlestium. (Je crois que la suite est cy-devant, n. 111.)
 282. Secunda pars secunda fratris Thomæ.
 283. Joannes Andrea in librum III Decretalium, etc.
 284. Homeri Ilias.
 285. De proprietatibus rerum absque titulo.
 286. Aliud volumen Speculi naturalis.

Aux volumes portés sur ces deux états il faut ajouter plusieurs manuscrits de Puget, qui passèrent chez Colbert en 1683¹⁰ et qui venaient presque tous du même collège.

En voici la liste d'après le ms. latin 9364. fol. 87 : — 1. Chronologia universalis a mundo condito usque ad annum mcccxx. en un très-grand volume. — parchemin. — 2. Vitæ sanctorum. Vêlin, deux volumes, folio. — 3. Varii tractatus de schismate inter Urbanum VI et Clementem VII. Folio, vêlin. — 4. Varii tractatus de eodem schismate. Folio, papier. — 5. Tractatus de concilio generali et de novo schismate. Folio, vêlin. — 6. Varii tractatus

de schismate inter Bonifacium IX et Benedictum XIII. Vêlin et papier, folio, deux volumes. — 7. Varii tractatus de schismate sub Clemente VII et Benedicto XIII. Papier et vêlin, folio. — 8. Varii tractatus de schismate sub Benedicto XIII et de forma celebrandi concilii generalis. Vêlin, folio. — 9. Gesta Avenione per Benedictum XIII. Folio, papier. — 10. Inventarium librariæ ejusdem Benedicti. Papier, folio. — 11. Bernardus

La plupart de ces manuscrits sont faciles à reconnaître dans le fonds latin de la Bibliothèque impériale, où ils sont désormais à Fabri des dangers qu'ils ont si longtemps courus dans leurs pérégrination d'Avignon à Peniscola, de Peniscola à Toulouse, et enfin de Toulouse à Paris.

Je puis indiquer environ cent quatre-vingts manuscrits du collège de Foix. Voici les numéros sous lesquels ils sont classés. J'ai marqué d'un astérisque les articles qui ont fait partie de la bibliothèque de Benoît XIII, et j'ai fait suivre d'un point d'interrogation les numéros se rapportant à des manuscrits dont l'identité ne m'a pas semblé parfaitement établie.

Fonds latin. — 61*, 87*, 91*, 139*, 255*¹⁾, 359*²⁾, 360? 365*, 375*, 429, 460*, 464*, 486*, 503*, 507*, 513, 617*, 641*, 828³⁾, 968*. 1464 ou 3171, 1469*⁴⁾, 1470, 1471, 1474, 1475, 1476, 1478, 1479, 1480, 1484, 1620*, 1621*, 1658⁵⁾, 1702⁶⁾, 1710*, 1723*, 1738? 1767 A*, 1778*, 1827, 1887, 1901, 1902, 1904, 1909? 1968, 2032*, 2045*, 2072*, 2074*, 2118*.

-Guido de Romanis pontificibus. Folio, papier. —
-12. Item Bernardus Guido de summis pontifi-
-cibus. Vêlin, folio. — 13. Ejusdem Guidonis
-opera varia de pontificibus Romanis, de regibus
-Francie, de comitibus Tolosæ, etc. Folio. — 14.
-Hieronimus de viris illustribus. Folio, vêlin. —
-15. Provinciale camera apostolice. Vêlin, folio.
-— 16. Senecæ tragedia. Folio, vêlin. Cum notis.
-Deux volumes. — 17. Histoire des guerres d'ou-
-tre-mer. Folio, vêlin. — 18. Virgilii opera cum
-notis. Vêlin, folio. — 19. Historia ecclesiastica
-angli Bedæ. Folio, vêlin. — 20. Vocabularium
-Papæ. Folio, vêlin. — 21. Valerius Maximus,
-cum commentariis. Folio, vêlin. — 22. Conci-
-lium Basileense sub Martino V. Folio, papier. —
-23. Antiepaganus contra Amnianum com. a Bernar-
-nar. Vasatense episcopo. Papier, folio. — 24.
-Ann. Flori historia, cum comment. Folio, vêlin.
-— 25. Contra hæreticorum errores. Folio, vêlin.
-— 26. Mirra electa contra hæreticorum errores,
-auctor Roberto episcopo. Folio, vêlin. — 27. Ni-
-colai Aymerici super quibusdam questionibus de
-schismate. Folio, vêlin. — 28. De rebus gestis
-Gallorum sub Francisco II. Folio, papier. —
-29. Histoire fort ancienne d'Espagne. Folio, vêlin.
-— 30. De regno Navarra et de ejus juribus ad
-Margaritam reginam. Folio, papier. — 31. De red-
-emptione et captione terre sanctæ. Vêlin, folio.
-— 32. Petrus Blesensis. Octavo, vêlin. — 33.
-Geraldus de Piscario super Decretales : Cum Mar-
-tha. Quarto, vêlin. — 34. Livre alleman. Folio,

-vêlin. — 35. Commentarii Cesaris. Folio, vêlin. —

¹⁾ Les mss. 61, 87, 91, 139 et 255 sont arrivés à la bibliothèque du roi, non pas avec le fonds de Colbert, mais avec celui de Le Tellier, archevêque de Reims.

²⁾ Le ms. 359, réuni aux n^{os} 460 et 617, forme l'exemplaire des Postilles de Nicolas de Lire, que le catalogue de Peniscola (n. 56-58) indique en ces termes : -Item postilla magistri Nicolai de Lira super bibliam, in tribus magnis et puleris voluminibus. —

³⁾ Le ms. 828 est le missel de Jean qui fut successivement évêque de Riez (1348), de Valence (1352), de Lugon (1354), d'Elne (1354) et du Puy (1357). Les notes autobiographiques que ce prélat a consignées sur le calendrier de son missel ont été publiées dans le *Gallia christ.* II, 726.

⁴⁾ Le ms. 1469 doit être considéré comme la seconde partie du ms. latin 11745. (Voy. Baluze, *Vite pap. Arin.* I, 1283 et s.)

⁵⁾ A la fin du ms. 1658, on lit : -Eni precio florimorum decem a manuissoribus ven. Bur'di Foré, x^o julii sub anno ccccxxii. —

Le ms. 1702 est venu d'Espagne, comme le prouvent les souscriptions placées à la fin de la première et de la deuxième partie (fol. 75 v^o et 113 v^o) : -Incepta fuit scriptura Toleti mense martii, anno Domini 1396, perfecta die jovis 15 junii ejusdem anni apud Cidillum, ejusdem diocesis locum. — Perfecta fuit scriptura... die 2 mensis maii, anno Domini 1396. —

2119, 2203, 2234⁷, 2470, 2536*, 2576*, 2584, 2902*⁽¹⁾, 2937, 3023, 3096, 3039, 3044*, 3046, 3058*², 3062? 3065⁽³⁾? 3066⁽⁴⁾, 3070⁽⁵⁾, 3090, 3094? 3099⁶, 3109, 3126? 3150, 3152*, 3172, 3204, 3206, 3214*, 3238, 3263, 3311, 3351*, 3357? 3360⁽⁷⁾, 3372, 3381 A*, 3387, 3657*, 3855⁸, 3857, 3862? 3882, 3892, 3902, 3916, 3921, 3944, 3967, 3968? 3973, 4008, 4014? 4020, 4025⁽⁹⁾, 4034⁽¹⁰⁾, 4035, 4088, 4116, 4117, 4118, 4141, 4143, 4184? 4229, 4230*, 4232*, 4248 ou 4248 A, 4248 B, 4258, 4443, 4446, 4485, 4530, 4540, 4598, 4607, 4608, 4677, 4899⁽¹¹⁾, 4903, 4904, 4908? 4975*, 5087*, 5126*, 5142*, 5154*, 5156 A*, 5181, 5235*, 5513, 5514*, 5859, 5940, 6069 II*¹², 6069 P, 6069 A, 6304? 6365? 6232¹³? 6394? 6428 A, 6428 C, 6469, 6501¹⁴, 6502, 6509, 6516*, 6517, 6523 A, 6846? 6865 A, 7605, 7634*, 7799*, 7881*, 7947, 8163*, 8569, 8571¹⁵, 8675?

Fonds français. — 2630?

A ces livres il faut ajouter le ms. latin 11745, jadis n° 513 du fonds de Harlay. Ce volume, qui vient de la bibliothèque de Benoît XIII et qui a successivement appartenu à Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, à Alexandre Petau et à Achille de Harlay¹⁶, est le procès-verbal original des conférences qui se firent

Le ms. 2902 a primitivement appartenu à l'église de Sydon.

¹ Au haut du fol. 1 du ms. 3058, on lit ces mots : «Episcopi Viacensis Corsice Hispani theologie magistris. M. CCCXXIII.»

Au bas du fol. 1 du ms. 3065, on voit ces armes : de simple à trois aigles d'or.

Le ms. 3066 paraît avoir été copié en Angleterre.

La note suivante a été écrite au xv^e siècle sur le fol. 154 v du ms. 3070 : «Iste liber est ad usum fratris Arnaldi de Mesphrio, quem emiit pro sex centis anni in Salernino.»

J'ai relevé cette note sur le ms. 3099 : «Finitus est liber presens per me Wilhelmum, filium Egilii Parisius, anno Domini 1452, anno etatis mee 15, quo gradum magistrerii in artibus accepi, pontificatus pape Piⁱ secundi.»

Le ms. 3360 doit venir d'Espagne, comme le prouve une note écrite sur le fol. 110. C'est le procès-verbal de l'élection d'une abbesse du couvent de Saint-Claire de Cordoue, en 1378.

Le ms. 3855, qui a peut-être appartenu à Benoît XIII, a été copié par une main anglaise.

² Au commencement du ms. 4025 sont ces armes : d'or au château d'azur.

⁽¹⁰⁾ Au fol. 1 du ms. 4034, on voit ces armes : de gueules à trois besants d'azur au chef d'or.

⁽¹¹⁾ «Istud volumen completum fuit in vigilia assumptionis B. Marie per manum Johannis le Page.»

⁽¹²⁾ «Anno Domini 1397, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini domini nostri Benedicti pape XIII, et die veneris 13 mensis aprilis, ego Johannes de Capitaneis de Sexto presentem librum scripsi mea manu propria.»

«Iste liber est fratris Hugonis Suavis, quem emiit Tholose anno Domini 1407.»

⁽¹³⁾ Au fol. 130 du ms. 6501, on lit ces mots : «... Quem scripsit quidam in Sancti Bernardi collegio, anno Domini m^o quadringentesimo (placa d'un mot en blanc), in profesto cathedre sancti Petri apostoli.»

Au fol. 136 v du ms. 8571, j'ai relevé cette souscription : «In Bononia, 10410 (sic), perfecti secunda die mensis julii, que erat visitatio Marie, pontificatus Johannis XXIII, anno ejus primo.»

⁽¹⁵⁾ Baluze, *Vite paparum Avin.* T. 1, 1283. — La

en présence de Jean I^{er}, roi de Castille (1380-1384), pour l'extinction du schisme. Le complément du ms. latin 11745 se trouve dans le ms. latin 1469, signalé plus haut. Les deux volumes étaient encore réunis dans la bibliothèque du collège de Foix quand ils furent consultés par Henri de Sponde¹.

XII.

MANUSCRITS DU CHAPITRE DU PUY

La composition de l'ancienne bibliothèque du chapitre du Puy nous est indiquée par un catalogue du x^e siècle qui se trouve à la fin du ms. latin 7584, et dont je donnerai le texte dans les Pièces justificatives. Cette bibliothèque subsistait encore du temps de Louis XIV, comme on peut s'en assurer en lisant la liste suivante, écrite par D. Estiennot et insérée dans un recueil des Bénédictins².

ms. latin
11745-46

ELENCHUS MANUSCRIPTORUM BIBLIOTHECÆ ANCIENSIS.

A

In lingua prima, Biblia glossata. — Lyranus. — Moralia Gregorii pape.

B

Epistola Pauli glossata ab anonymo. — Continuum sancti Thomæ, Secunda, tertia pars ejusdem. Quartus scripti, sancti Thomæ, Scotus, 2 vol.

C

Panthologion, 4 vol. Ordine alphabetico. — Antoninus Florentinus, 5 vol. — Summa de vitis et virtutibus.

D

Textus Sententiarum. — Alexander de Hales, 4 vol. — Divi Thomæ operum, 3 vol. — Alvarus de complanctu ecclesiæ. — Epistola Hieronymi. — Augustinus de civitate Dei. — Conpendiosum repertorium ex libris de civitate Dei.

E

Decretalia. — Decretum Gratiani. — Rosarius. — Persevaldus super Decreto. — Rutius (?) super causis. — De synodis universalibus et sanctorum pontificum decretis: in fine existat cata-

notice que Baluze a faite du manuscrit de Harlay a été renancée et imprimée sur une feuille qui est attachée au commencement du manuscrit lui-même.

Annalium Baronii continuato, ann. 1384, n. III (Paris, 1651), t. II, p. 21.

¹ Ms. latin 13068, fol. 9.

logus provinciarum, sicut erant antiquitus. Ms. codex ab annis 800 exaratus est. — Repertorium super jure canonico. — Augustinus de civitate. — Enchiridion ejusdem. — Tractatus de ecclesiastica hierarchia. — Libri Anselmi. — Libri Sententiarum. — Libri Aristotelis. — Summa Raymundi. — Summa Astensis. — Prima pars repertorii Brixiensis.

F

Decretales. — Hostiensis opera, 2 vol. — Decisiones rotae. — Innocentius. — Summa Gofridi. — Summa Hostiensis. — Panormitani notabilia. — Sacramentale domini Guillelmi de Monte Lauduno. — Calderinus de ecclesiastico interdicto. — Lignanus de censura ecclesiastica. — Collectarius decretorum. — Secunda pars Hostiensis.

G

Decretalium collectarius, 2 vol. — Henrici opera, 5 vol. — Panormitani opera, 5 vol.

H

Apparatus Joannis Andreae. — Apparatus Joannis monachi. — Archidiaconus super Sexto. — Bertrandus super Sexto et Clementinis. — Dominicus in secunda parte. — Bertrandus super Sexto. — Clementinae. — Panormitanus et Baldus.

I

Digestum vetus. — Baldi opera. — Inforciatum. — Bartholom. (*sic*) super Inforciatis. — Tertia pars repertorii Brixiensis. — super Digesto. — Bartholomæus de Capella. — Bartholomæus super Inforciatis. — Erudimenta juris.

K

Digestum. — Bartholomæus et Baldus, 7 vol. — Prima pars repertorii Bertruchini.

L

Volumen juris, et Baldus. — Azo. — Aretinus, etc.

M

Speculum juris, 3 vol. — Consilia Oldradi de Ponte, Ancorani, etc. — Codex Marici ex Theodosianis legibus pervetustus. — Leges celticae, leges Francorum et Alamannorum. Codex sane aureus.

N

Plinii historia naturalis. — Speculum Vincentii. — Sanctus Antoninus Flor. — Expositiones dictionum et vocabulorum. Ms. anni circiter 1100. — Catholicon. — Priscianus Casariensis. Velus codex. — Diversa vocabula. Velus codex. — Boetius, de artibus liberalibus; de divisioni-

bus; in Aristotelem. — Cassiodorus de artibus liberalibus. — Isidori etymologia. Bis. — Compendium artis grammaticæ. — Priscianus major.

O

Ptolomæus de situ orbis. — Vita Caesarum. — Strabus de partibus Europæ. — Antiquitates Josephi. — Avicenne opera, 3 vol. — Julii Caesaris commentaria. — Appiani Alexandrini Celticus. Item Mithridaticus. — Egidius Romanus de regimine principum. — Compendiosum reperitorium ex sanctis patribus contextum. — Cassiani collationes.

P

Palladius de agricultura et medicinis animalium. — Josephus de bello judaico. — Rabanus. — Concilia et decreta sanctorum patrum. Vetus codex. — Historia ecclesiastica Eusebii. — Ysidori penitentiale. — Paulus Orosius. — Computus græcorum et latinorum. — Alcuinus de fide. — Opera Bedæ. — Decreta et constitutiones conciliorum sub Zacharia pontifice habiturum, præsenté Karolo Magno. — Encheriades de musica. — Historie Hildefonsi Toletani. — Augustini confessiones; de Civitate. — Historia Raymondi, canonici Podiensis. Desideratur modo hic codex. — Aretinus de cladibus Italiae. — Epistolæ Alberti. — Florinus. — Valerii epistola de ducenda uxore. — Contentio elegans de nobilitate. — Epistolæ sancti Hieronymi; item de viris illustribus; de locis hebraicis. — Eusebius de transitu gloriosissimi Jeronimi confessoris. — Pii papæ epistola ad Turcum et de moribus Turcorum. — Methodius episcopus de futuris temporibus. — Dialogus Orosii ad Augustinum. — Vita patrum. — Dicta Methodii episcopi. — Narratio Menne ad Leoneium. — Valfredus Strabo de observationibus ecclesiasticis. — Penitentiale vetus, dictus (*sic*) Corrector. Item orationes ad sanctos et sanctas, inter quos et quas multe ignote numerantur. — Leges Longobardorum glossate. — Leges salicæ. Vetus codex. — Versus Bedæ presbyteri. Vetus codex. Incipit : "Naturas rerum varias labentis et ævi, etc.

On a vu plus haut ¹ comment Colbert se fit donner, en 1684, une cinquantaine de volumes choisis dans la bibliothèque du chapitre du Puy. Il importe de donner ici, d'après une note de Baluze ², la liste de ces volumes, avec les cotes que la plupart portent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale.

Manuscrits du Puy
donnés à Colbert.

In-folio.

1. Decretum Burchardi. (Ms. latin 3861.)
2. Bedæ de computo. Versus Smaragdi, etc. (Ms. latin 2341.)
3. Liber canonum oblati Karolo Magno, etc. (Ms. latin 1452.)
4. Collectio canonum Dionysii Exigui, etc. (Ms. latin 4279.)
5. Breviarium codicis Theodosiani per Anianum, etc. (Ms. latin 4417.)
6. Sanctus Augustinus in psalmos, 2 vol. (Mss. latins 1980 et 1981.)
7. Moralia sancti Gregorii, 2 vol. (Ms. latin 2213.)
8. Idem in Ezechielem. (Peut-être le ms. latin 2238.)
9. Titi Livii decades tres priores. Scriptus codex anno MCCCX. (Ms. latin 5741.)

10. Cassiodorus in psalmos. Finit in quinquagesimo. (Peut-être le ms. latin 2194.)
11. Catholicon Johannis de Janna. (Peut-être le ms. latin 7628.)
12. Valerius Maximus. (Ms. latin 5850.)
13. Alvarus Pelagius de planctu ecclesie. (Ms. latin 3197.)
14. Digestum glossatum.
15. Actus homiliarum. (Peut-être le ms. latin 2113.)
16. Quadruplex glosa Clementinarum. (Ms. latin 4110.)
17. Glossarium Papie. 2 vol. (Ms. latin 7616.)
18. Biblia sacra. 2 vol. (Ms. latin 4.)
19. Item biblia sacra. 2 vol.
20. Azo in Codice.
21. Glossa ordinaria in Mattheum et Marcum.
22. Servius in Virgillum. Ejusdem centimetrum. (Probablement le ms. latin 7991.)
23. Epistola Hieronymi ad Sunniam et Eretelam. Compendium sancti Augustini in psalmos.
24. Glossa ordinaria in epistolas Pauli.
25. Hostiensis in librum primum Decretalium. (Ms. latin 3996.)
26. Petrus Bertrandi in Clementinas et Extravagantes. (Ms. latin 4085.)
27. Secundus tomus moralium sancti Gregorii in Job.
28. Bocacius de claris mulieribus. (Ms. latin 6069 P.)
29. Quadam logica.
30. Lex Longobardorum. (Peut être le ms. latin 4615.)

In quarto

31. Justinus historicus. (Ms. latin 5013.)
32. Glossa ordinaria in Actus Apostolorum et in epistolas canonicas.
33. Le roman de la Rose. (Ms. français 2194.)
34. Rufinus adversus Hieronymum et Hieronymus adversus Rufinum. (Ms. latin 2668.)
35. Boetius de consolatione philosophie. Ejusdem arithmetica. (Ms. latin 6639.)
36. Arati phenomena. Bede de naturis rerum. Expositio nominum antiquorum ad grammaticum Calepidium. Isidorus junior de differentiis verborum. Institutio Prisciani. Versus Bede de die judicii. Proverbia Seneca. (Mss. latins 7887 et 7581.)
37. Statii Thebais.
38. Ciceronis orationes in Catilinam. (Ms. latin 7827.)
39. Liber Florini.

In octavo

40. Baltherus de corpore et sanguine Domini. Hildebrandus Toletanus de perpetua virginitate sancte Marie. (Ms. latin 2855.)
41. Liber legis salicæ. Lex Alamannorum. Lex Ribuorum. (Ms. latin 4787.)
42. Boetius de consolatione philosophie. (Ms. latin 6771.)
43. Augustini libri de magistro, etc. (Ms. latin 2974.)
44. Epistole sancti Gregorii. Visio Fursi abbatis. (Ms. latin 2993 A.)

On voit que sur les quarante-neuf volumes signalés par Baluze, trente-huit sont encore reconnaissables dans les collections de la Bibliothèque impériale. De

plus, j'ai remarqué deux manuscrits qui, pour ne pas figurer sur la liste de Baluze, n'en sont pas moins venus du Puy dans la bibliothèque de Colbert. L'un est un martyrologe du x^e siècle (ms. latin 5244) ; l'autre (ms. latin 1914), un exemplaire des Confessions de saint Augustin, remontant au x^e siècle, et sur le premier feuillet duquel on peut déchiffrer ces mots : « Iste liber est ecclesie Domine nostre Auverniensis ¹⁾. »

Revenons maintenant sur plusieurs des manuscrits qui viennent d'être énumérés.

Le n^o 1452 avait été offert à l'église du Puy par l'évêque Adalard. L'inscription suivante, qu'on lit au fol. 2, fait foi de cette dédicace : « Liber oblatus ad altare sancte Marie Auverniensis ecclesie, dono Adalardi, ejusdem sedis episcopi. Sit utenti gratia, largitori venia, fraudanti anathema. » Adalard vivait en 919 ²⁾. L'exécution du manuscrit remonte probablement à une date plus reculée.

Le n^o 2113 répond peut-être à l'article 15 de la liste de Baluze. Dans tous les cas, il vient du Puy. Sur le premier feuillet on lit cette note presque entièrement effacée : « Iste liber est ecclesie Podiensis. » Au fol. 254 on trouve une table des indictions, des concurrents et des cycles de dix et neuf ans pour la période comprise entre 988 et 1063. Le manuscrit peut avoir été copié vers 988.

Le n^o 2341 a sans doute été écrit vers 843. On y trouve (fol. 13) une table des fêtes mobiles pour la période comprise entre 843 et 923. Cette table est précédée d'une compilation de traités de comput, copiée, selon toute apparence, d'après un manuscrit qui avait été exécuté, au moins en partie, dans le cours de l'année 817 ³⁾.

Le n^o 2974 est très-clairement désigné sur le catalogue des livres de l'église du Puy au x^e siècle ⁴⁾ : « Post, liber Augustini de magistro, cum quo Alcuinus de dialectica, rethorica, musica, arimetica, geometriia, astronomia. » Il est donc certain que ce volume appartenait de toute antiquité à l'église du Puy, et cette circonstance ne devra peut-être pas être perdue de vue quand il s'agira d'expliquer deux épitaphes copiées au fol. 74 de ce manuscrit, et dont l'une commence par le vers :

Hic licet indignus, monachus tamen, Ardo quiescit.

¹⁾ C'est peut-être ici l'occasion de rappeler que la bibliothèque de Colbert avait recueilli, avec les manuscrits du président de Thou, un sacramentaire, aujourd'hui n^o 2294 du fonds latin, qui semble avoir successivement servi à la cathédrale de Paris et à la cathédrale du Puy. J'ai publié une notice sur ce manuscrit dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, 3^e série, III, 165 ; mais je n'y ai pas expliqué une note qui se trouve au fol. 7 v^o du sacramentaire et qui est ainsi conçue : « Hæc sunt nomina sanctorum confessorum qui con-

struxerunt. Domino permittente, domum beate Virginis Mariæ : Evodius, Aurelius, Suacrus, Suetarius et Ermentarius, quorum festività celebratur in idus novembris. » Ces cinq noms désignent cinq évêques du Puy et permettent de supposer que le sacramentaire était à la cathédrale du Puy quand la note dont je parle a été ajoutée dans le manuscrit.

²⁾ *Gallia christ.* II, 694.

³⁾ Voy. dans ce ms. le fol. 3 v^o, col. 1 et 2.

⁴⁾ Art. 34.

Fautre, par le vers :

Hoc jacet in timulo monachus Atanasius, annos...

Dans le ms. 3197, j'ai relevé cette note qui paraît avoir été écrite au xv^e siècle :
- Liber iste est magistri Dominici de Portu (?), consiliarii domini ducis Lotharingie. »

Il est positif que le n^o 6639 (Boèce, Consolation de la philosophie et arithmétique) vient de l'église du Puy. Ce volume répond très-exactement à l'article 35 de la liste de Baluze, et sur le fol. 151 v^o du manuscrit on rencontre la mention d'un abbé de Saint-Pierre de la Tour-du-Puy⁽¹⁾, qui figure, à la date de 1234, sur la liste des abbés de ce monastère⁽²⁾. Mais le manuscrit a dû primitivement appartenir à l'église de Lyon. Au bas du fol. 151 a été ajoutée une précaire, dans laquelle les noms d'hommes et de lieux ont été soigneusement grattés, mais que je soupçonne émanée de Gué, archevêque de Lyon au x^e siècle (928-948?).

Les n^{os} 7581 et 7887 sont deux portions d'un seul et même manuscrit, qui figure sur le catalogue du x^e siècle, et dont Baluze a formé deux volumes distincts postérieurement à l'année 1681.

Au n^o 7961 (Commentaire de Servius sur Virgile) étaient probablement joints les six feuillets qui sont aujourd'hui cotés 15-20 dans le ms. latin 6487 et qui renferment le *Centimetrum* de Servius. Dans le ms. 7961, au bas du dernier feuillet de chaque cahier, à côté de la signature et de la réclame, on remarque des notes destinées à prévenir le relieur que le cahier est exactement composé de quatre feuilles, c'est-à-dire seize pages (*Quaternio integer*), ou bien qu'il comprend un nombre de feuilles supérieur ou inférieur au chiffre de quatre. Par exemple, au fol. 57 v^o, le copiste a ajouté cette annotation : VIII. Karte XII pro qu[*a*]ternione; ce qui signifie que le huitième cahier du volume est composé de douze feuillets ou vingt-quatre pages.

J'ai réservé le n^o 2855 pour en parler en dernier lieu avec plus de développements. Le manuscrit qui en forme la seconde partie est fort important et tire sa valeur d'une circonstance qui paraît n'avoir pas été remarquée⁽³⁾.

Dans son pèlerinage en Espagne, Gotiscalcus, évêque du Puy, eut l'occasion de voir le traité que saint Hildephouse avait composé en l'honneur de la sainte Vierge. Il pria Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, de lui en faire une copie.

⁽¹⁾ Willelmi de Ruppe, quondam abbatii Sancti Petri de Turre.

⁽²⁾ Gallia christ., II, 753.

⁽³⁾ Le ms. 2855, sans distinction des deux parties qui le composent, est indiqué comme du x^e siècle dans le catalogue imprimé des manuscrits du roi III, 343) et dans les *Éléments de paléographie*, II, 243 et 281. — Dans la première partie du

manuscrit se trouve l'opuscule relatif à la fabrication des hosties, dont M. Guérard (*Polyptique d'Irminon*, I, 943) s'est servi pour établir les bases d'un ancien système des poids et des mesures. L'origine du manuscrit latin 2855, qui n'était pas connue de notre illustre maître, vient encore à l'appui de la thèse qu'il a soutenue sur la patrie de l'auteur de l'opuscule.

qu'il destinait à l'église du Puy. Gomès s'empressa de saisir à cette demande, comme nous l'apprenons d'une préface qui nous a été transmise par plusieurs manuscrits. La dernière phrase de cette préface atteste que le volume transcrit par Gomès fut porté d'Espagne en Aquitaine, au mois de janvier, l'année 989 de l'ère, c'est-à-dire l'an 951 de l'incarnation. Selon moi, le manuscrit autographe de Gomès n'est autre que la seconde partie du n° 2855 du fonds latin. D'une part, on y reconnaît le travail d'une main espagnole : la Bibliothèque impériale ne possède peut-être pas un exemple aussi pur de l'écriture wisigothique⁽¹⁾. D'autre part, le manuscrit a été conservé dans l'église du Puy jusqu'en 1681⁽²⁾. La réunion de ces deux circonstances avait suffi pour me faire supposer que le n° 2855 était le manuscrit autographe de Gomès. L'hypothèse s'est changée en certitude quand j'ai eu déchiffré plusieurs lignes qu'un clerc malhabile a tracées sur le premier feuillet blanc. C'est une prière qui prouve que le manuscrit a passé par les mains d'Abraham, contemporain de l'évêque Gotiscalus et peut-être chanoine de l'église du Puy. Je donne cette pièce sans rien changer à la barbarie du style.

Attende, Domine propitius, mee servitutis obsequium, et miserere fidei famulum tuum Gotiscalo episcopi, per suffragia beata semper virginis Maria, et illi et omnes qui precepta sua obediunt. Cunctis eorum sceleribus amputatis, ita sint tue miserationis defensione protecti, ut in observatione mandatorum tuorum mereantur esse perfecti, quatenus in hac vita universa facinora careant, et ante conspectu glorie majestatis tue quandoque sine confusione proveniant, ut dum ante tribunal tuum presentatus adstiterit absque reatu, veridica voce dicat : « Ecce ego et pueri quos michi dedisti, qui preceptis meis obediunt, et me et illi, te prestante et adjuvante, inlesis tibi preparabi. Amen. » Tunc illi audiant te respondente adque dicente : « Serbe meus, Gotiscalus, quia constitutus pastor supra oves meas fuisti et ordinationem episcopi abisti, tu et tu intra in gaudium meum. Quia supra pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam. » Quie-sc in requiem meum antiquum. »

Tu Domine qui nosti omnia antequam fiat et secreta cognoscis, quia tua est omnia, et in te est omnia, et prosunt omnia, et absque te factum est nihil, presta nobis misericordiam tuam qui tantum avere fidem adque prudentiam ut cum angelis eternam possident vitam, ut Jacobo apostolo tuo in quo die pro fidem coronatum ab angelis in celum ascendit, in ipso quoque die dudum Gotiscalus episcopus dex utero matris sue natus super terram apparuit, et iterum in quo die natus in ipso quoque iterum dudum accepit episcopatus, illi et quos reges mereat absque reatu ante conspectu tuo quandoque fieri presentatus. Amen.

Peto Domine ego quoque famulum tuum, Abraam videlicet, necnon et socii mei ut per suffragia famuli tui Gotiscali episcopi a te accipere venia, et pergere ad locum quod tibi justum est, angelo sancto tuo nos protegente et procedente adque ab omni malo defendente. Per Dominum⁽³⁾.

Je crois aussi devoir donner, d'après le ms. 2855, la préface de Gomès, qui a

¹ C'est de ce manuscrit que M. de Wailly (*Éléments de paléographie*, II, planche 1, col. 5) a tiré un alphabet wisigothique.

² Voyez l'article 40 de l'inventaire de Baluze, publié plus haut, p. 512.

³ Ms. latin 2855, fol. 69.

été publiée d'une façon incomplète et incorrecte par Mabillon⁽¹⁾, par Martène⁽²⁾ et par les auteurs du *Gallia christiana*⁽³⁾.

Ego quidem Gomes, licet indignus, presbiterii tamen ordine functus, in finibus Paupilonæ, Albauldense in arcisterio infra atrio sacro ferente reliquias sancti ac beatissimi Martini episcopi regulariter degens, sub regimine patris almi videlicet Dulquitti abbatis, inter agmina Christi servorum ducentorum fere monachorum, compulsus a Gotiscaleo episcopo, qui gratia orandi egressus a partibus Aquitaniæ devotione promptissima magno comitatu fultus ad linem Gallæcia pergebat concitus, Dei misericordiam sanctique Jacobi apostoli suffragium humiliter imploraturus, libenter conscripsi libellum a beato Hdefonso, Toletanæ sedis episcopo, dudum luculentissime editum, in quo continetur laudem virginitatis sanctæ Mariæ perpetuæ virginis, Ihesu Christi Domini Nostri genetricis, ubi predictus Hdefonsus episcopus, divino inspiramine allatus, oraculis prophetarum inbutus, evangeliorum testimoniis roboratus, apostolorum documento instructus, celestium simul et terrenorum contestatione firmatus, gladio vervi Dei Iubeiani perfidiam vulneravit et pugione verissime rationis Elbidii errorem destruxit; judeorum quoque duritiam, non solum adstipulatione angelorum et hominum, sed etiam demonum prolata confessione, jugulavit. Jam vero quam dulcia quamque divino munere compta promiserit eloquia, quisquis in hoc libello sollerter legerit facile pervidebit, ex quo et credulus auriet suabitationem, et anceps reperiet inde a se procul reppellat erroris prabitationem. Unde exlimo incunctanter ut pari gloria ditetur a Christo pontifex Gotiscaleus, qui hanc laudem genetricis Domini nunc Aquitaniæ sanctæ Mariæ initio in propriam sedem specialiter advexit, sicut Hdefonsus episcopus, qui eam universe ecclesie catholice dudum generaliter tradidit, quia, etsi materia defuit laboris, equipuratur tamen sacra devotio retributione mercedis. Mici autem exiguo atque miserimo Gomeiani concedat Christus, gloriosæ genetricis suæ interventu placatus, hic emundari a sorde facinorum et post expletum vite hujus cursum cum sanctis omnibus in regno colorum perfrui gaudium feliciter sine fine mansurum. Amen.

Transtulit enim hunc libellum sanctissimus Gotiscaleus episcopus ex Spania ad Aquitaniam, tempore ienis, diebus certis, januarii videlicet mensis, corrente feliciter era DCCCLXXXVIII⁹, regnante Domino Nostro Ihesu Christo, qui cum Deo patre et sancto Spiritu unus Deus gloriatur in secula seculorum. Amen.

Ipsis igitur diebus obiit Galliciensis rex Ranimirus⁹.

Je ferai observer que dans le ms. 2855 on a gratté l'épithète *sanctissimus*, dont Gomes avait gratté l'évêque Gotiscaleus, et, en effet, l'humilité chrétienne ne permettait guère à ce prélat d'accepter un titre aussi solennel; il l'aura donc effacé sur l'exemplaire qu'il déposait dans la bibliothèque de sa cathédrale. C'est encore là un nouvel indice que la seconde partie du n° 2855 est bien le manuscrit original rapporté d'Espagne en 951.

Je dois présenter une autre observation sur un des premiers mots de la préface. Le copiste Gomes annonce qu'il vit sous le gouvernement de l'abbé Dulquittus, dans le monastère d'Albelda. Tel que je l'ai imprimé, le texte ne présente

¹ Ann. III. 509.

² Theol. I. 78. d'après un ms. de Grammont.

³ H. instr. 222.

⁹ Ms. latin 2855, fol. 69 v°-71.

aucune difficulté. Mais, au lieu de *Abaildense in arcisterio*, plusieurs exemplaires portent *abba Hildense in arcisterio*¹⁾, et cette leçon, adoptée par Mabillon, a fait supposer à l'illustre auteur des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît* que Gomès était abbé du *monasterium Hildense*, et que ce dernier monastère était une dépendance de l'abbaye d'Albelda. Je n'ai pas besoin de discuter cette hypothèse, qui repose uniquement sur une erreur de copiste, et je n'insiste pas davantage sur le précieux manuscrit rapporté d'Espagne en 951 par Gotiscalcus.

La collection des chanoines du Puy, à en juger par les volumes que la Bibliothèque impériale en a recueillis, renfermait de nombreux manuscrits copiés depuis le ix^e siècle jusqu'au xiv^e. Mais la renaissance des études classiques, qui signala le xiv^e et le xv^e siècle, y avait aussi laissé la trace de son passage. Il n'en faudrait pas d'autres preuves que le Tite-Live, n. 5741, à la fin duquel on lit ces mots :

Explicit terciâ decho Titi Livii Patavini ystrorographi, simul cum prima et secunda decadinibus, completis Mutine, die 20 marcii 1405, per me Jacobum de Camagarinis de Florentia. juris utriusque doctorem.

Plusieurs des volumes du xv^e siècle paraissent venir d'un personnage qui portait d'or, à la fasces de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Cet écusson a été peint avec soin au fol. 30 v^o du n^o 5850; il est esquissé au commencement du n^o 2668, et, je crois, au bas du premier feuillet du n^o 5013.

Je me suis demandé si ces armes ne seraient pas celles du chanoine Pierre Odin, mort en 1502 ou 1503. Ce fut, en effet, l'un des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque capitulaire à la fin du xv^e siècle. Il en fit les honneurs au duc de Guyenne, en 1469²⁾, et, au dire d'un auteur à peu près contemporain, « il fit faire la librairie de l'église, la [fit] peindre et estaulfer, et y pourveust de beaucoup de livres qui n'y estoient poinct, qui est un trésor très-honorable à la dicte sainte église et de grande recommandation³⁾. » C'est probablement à la générosité de Pierre Odin qu'il faut rapporter la belle peinture murale représentant les arts libéraux, qui décorait autrefois la bibliothèque du chapitre et qui a été découverte, en 1850, par M. Mérimée⁴⁾.

La bibliothèque de l'église du Puy ne passa pas tout entière chez Colbert. Le catalogue copié par D. Estiennot mentionne beaucoup de manuscrits dont les chanoines ne paraissent pas avoir voulu se dessaisir. Il est regrettable qu'ils n'aient pas tous été compris dans l'envoi fait à Colbert en 1681 : car ce qui fut gardé par

¹⁾ Cette leçon se trouve dans les mss. 2332, 2333 et 16357 du fonds latin de la Bibl. imp. — La leçon *Abaildense* n'est pas seulement fournie par le ms. 2855, elle se rencontre aussi dans le n^o 2833 et dans le n^o 3781 (fol. 87).

²⁾ Chronique d'Étienne de Mélicis, citée par

M. Aymard, *Annales de la Société du Puy*, XV, 569.

³⁾ Chronique d'Étienne de Mélicis, citée au même endroit.

⁴⁾ Voy. le mémoire de M. Aymard, *ibid.* p. 561 et suiv.

le chapitre semble avoir péri, soit pendant, soit après la Révolution. Il faut toutefois faire une exception pour une bible qui se conservait autrefois dans l'armoire des reliques¹⁾, et qui est aujourd'hui l'un des plus beaux bijoux du trésor de la cathédrale du Puy. Les habitants de cette ville la regardent comme un hommage fait à leur église par Théodulphe, évêque d'Orléans²⁾. La Bibliothèque impériale en possède un double³⁾, dont la ressemblance ne laisse rien à désirer; mais l'exemplaire du Puy est rempli de morceaux d'antiques étoffes de soie qui le rendent encore plus précieux que celui de Paris.

Un autre manuscrit a été longtemps honoré comme une relique dans la cathédrale du Puy, c'était un Nouveau Testament en grec, « d'une bosongue fort antique, que l'on tenoit avoir esté escript par saint Jérôme⁴⁾. » J'ignore ce qu'il est devenu⁵⁾.

XIII.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE MOISSAC.

On a vu⁶⁾ dans quel état se trouvaient les manuscrits de l'abbaye de Moissac quand Foucault décida les chanoines à les envoyer à Colbert⁷⁾. L'âge et l'exécution de ces manuscrits montraient cependant qu'ils avaient, dans l'origine, appartenu à un antique et puissant monastère, à la métropole de l'ordre de Cluny en Languedoc⁸⁾. Aussi je me suis fait un devoir de soigneusement rechercher dans

Gallia christ. II, 692.

Voy. un mémoire de M. Hedde, dans le t. IX des *Annales de la Société du Puy*; il a été analysé par M. François Michel, dans ses *Recherches sur le commerce des étoffes de soie*, t. 1, 68.

¹⁾ Ms. latin 9380.

²⁾ Odo de Gîssey, cité par M. Aymard, *Annales de la Société du Puy*, XV, 581. — Étienne de Médiéis rapporte qu'en 1502, des pèlerins des parties de Grèce étant venus au grand pardon du Puy, les chanoines de la cathédrale leur monstrent par singularité une bible qu'a eu la dicte sainte église, escripte en grec, entre lesquels eust une devote femme gregoisie qui la dicte bible lisoit aussi courant que fait icy un bon docteur le missel; de laquelle chose les dits seigneurs eurent grande joye et consolation, et leur faisoient signe d'avoir moult agreable leur venue et sainte visitacion. Je dois la communication de ce texte à M. Chassaing, éditeur de la chronique d'Étienne de Médiéis.

J'ignore aussi la destinée d'un ms. de Raimond d'Agiles, qui était déjà perdu du temps d'Es-

tiennot, et à la fin duquel Étienne de Médiéis avait remarqué cette souscription : « Anno Domini MCCXVIII, in mense julii, nobilis Johannes Bartholomei de Anicio fecit scribere presentem librum, stratum a quodam magno et antiquo libro reperto in archiviis seu libraria venerabilis monasterii prioratus Sancte Enimie Mimatensis diocesis. »

³⁾ Plus haut, p. 457-459.

⁴⁾ Après l'envoi de 1678, il resta à Moissac plusieurs manuscrits qui ne tardèrent pas à entrer dans la bibliothèque de l'intendant Foucault, et dont plusieurs sont arrivés à la Bibliothèque impériale. Ludewig en a recueilli deux : un exemplaire des lettres de saint Grégoire et une vie de saint Didier, évêque de Cahors. (Voy. le catalogue des mss. de Ludewig, p. 86 et 102, n° 437 et 525.) — Le manuscrit de la vie de saint Didier doit être celui qu'on conserve à Copenhague sous le n° 136 du fonds de Thott.

⁵⁾ Voy. la savante étude que M. Marion a consacrée à l'abbaye de Moissac, dans la *Bibl. de l'école des chartes*, 3^e série, t. 1, 89.

nos collections les volumes qui venaient de l'abbaye de Moissac. Après un mûr examen, j'ai cru pouvoir en dresser la liste suivante :

Fonds latin, n^{os} 37 (quatre volumes), 252⁽¹⁾, 1217, 1631, 1656 A, 1688, 1708, 1715 A, 1720, 1740, 1774, 1797, 1809⁽²⁾, 1812, 1822? 2077, 2098, 2138, 2154, 2155? 2168, 2213? 2240, 2281, 2293, 2315, 2340³, 2350? 2388, 2390, 2399, 2429, 2510, 2525? 2627, 2644, 2678? 2838, 2989, 2998, 3781, 3862? 3874? 3915, 4005⁽⁴⁾, 4036, 4135, 4212, 4280 A A, 4667, 4808⁵, 4871, 4886⁽⁶⁾, 4991 A, 5056, 5058, 5078, 5083, 5229, 5298? 5548, 7505, 7583, 7628, 8095, 9187, 9993.

Je recommande cette liste à l'attention des savants qui voudraient étudier l'histoire de la calligraphie et de la peinture dans une grande abbaye du midi de la France, depuis le v^e siècle jusqu'au xii^e. Plusieurs des manuscrits que je signale seront la matière d'observations d'autant plus curieuses qu'on a des termes de comparaison dans les sculptures et les inscriptions du monastère de Moissac⁽⁷⁾.

Les manuscrits de Moissac contiennent fort peu de renseignements sur la manière dont ils ont été exécutés ou acquis. Je suis porté à croire qu'on a fait disparaître, soit à dessein, soit par hasard, plusieurs notes relatives à l'origine des livres. Ainsi, dans le mémoire de l'abbé de Foulhiac, que Foucault transmit à Colbert⁸, il est question d'un manuscrit de Raban donné à Moissac par Gui, évêque de Clermont : j'ai vainement cherché le texte auquel se rapporte cette indication dans les manuscrits de Raban qui faisaient autrefois partie de la bibliothèque de Colbert.

Le seul écrivain de l'abbaye de Moissac dont j'ai rencontré le nom⁹ est un Roland, qui a copié, vers le commencement du xii^e siècle, une histoire ecclésiastique d'Eusèbe, ms. latin 5078, au fol. 157 duquel j'ai relevé la pièce suivante :

Grates rependo Domino
Factori Deo opino,

⁽¹⁾ Au commencement du ms. latin 252 on lit, en caractères du xiv^e siècle : « Iste liber est ihesu christi domini nostri et beate marie, matris ejus, cuius pia atque veneranda in ecclesia de Delfensso habetur memoria. » On distingue dans le ms. latin 2510 les traces d'une inscription analogue.

⁽²⁾ Ce ms. et les n^{os} 9187 et 9993 sont arrivés à la Bibliothèque impériale sans passer par le cabinet de Colbert.

⁽³⁾ Ce ms. est en déficit.

⁽⁴⁾ Le ms. 4005 et le ms. 4036 ont appartenu à Arnaud de Peyrat, qui était de la même famille que le célèbre abbé Aymeri de Peyrat.

⁽⁵⁾ La partie de ce ms. qui vient de Moissac était déjà sortie de l'abbaye au xvi^e siècle.

⁽⁶⁾ « Iste liber fuit prioris de Rapistagno, monachi monasterii Moysiensis. »

⁽⁷⁾ On doit regretter la perte d'un ms. de Moissac qui avait une date certaine, l'Éginhard copié en 1127, dont Duchesne s'est servi et qui n'a pas été retrouvé par M. Pertz, *Monumenta Germ. hist. Script.* II, 439.

⁽⁸⁾ Ms. latin 9363, fol. 177 v^o. — L'abbé de Foulhiac (*ibid.*, fol. 177) mentionne encore une note qui se trouvait dans un ms. de saint Jean Damasçène, note qui a disparu : « Hic liber Deodati, episcopi Cisteriensis, per suos executores testamentarios monasterio Moysiensi restitutus. »

⁽⁹⁾ A ce nom on peut joindre celui d'un bibliothécaire du xii^e siècle, « Andreas armarius. » qui

Expletum quia ideo
 Istud opus jam video.
 Dieta patris sanctissimi
 Sancta hec sunt Eusebii.
 Nam nitent ut flos lilii
 Et ceu odor Libani.
 Parachopen hec subtrahunt
 Sensumque bene instruunt
 Credentibus perpetuum
 Justumque dantes bravium.
 Narratur hic constantia
 Sanctorum et victoria,
 Ob judicium seviciam
 Adepti sunt qui gloriam;
 Depulsis hic heresibus
 Narratur ab ecclesiis
 Fides que necnon omnibus
 Data esse fidelibus.
 Preces ergo, nunc rogitō.
 Fundere stude Domino.
 O bone lector, premia
 Suo ut donet famulo.
 Rotlannus nempe nuncupor:
 Item rogo ut sis memot,
 Fui qui hujus rescriptor.
 Sim deitatis agnitor.
 Lectori detur gratia.
 Scriptori indulgentia.
 Funditori perpetua
 Et sine fine gaudia.

Une main du xvi^e siècle a tracé dans le ms. latin 4871 ⁽¹⁾ une note qui nous fait connaître, au moins en partie, la composition de l'ancienne bibliothèque de Moissac. On trouvera cette note aux Pièces justificatives. Je place ici le catalogue qui fut dressé lors de l'envoi fait par Foucault à Colbert ⁽²⁾ :

Catalogue des manuscrits tirés des archives de l'abbaye de Moissac le troisieme may 1678 par le sieur Foucault, commissaire départi en la généralité de Montauban, et envoyés à Monsieur Colbert, ministre et secrétaire d'estat.

1. La Bible en quatre grands volumes in folio, contenant la Genèse jusques à Ruth, de la traduction de saint Hierosme, tous les autres livres estans de l'édition vulgate; le Nouveau Testament avec les Actes des apostres, toutes les épistres et l'Apocalipse.

figure au 24 décembre dans l'obituaire n° 5548
 in fonds latin.

⁽¹⁾ Fol. 160 v°.

⁽²⁾ Ms. latin 9363, fol. 183.

2. Un volume in folio, de saint Cyprien, contenant l'épître à Donat, de habitu virginum, de lapsis, de unitate ecclesie, de dominica oratione, de mortalitate, de opere et elemosinis, de bono patientia, de zelo et livore, ad Demetrianum, ad Fortunatum, ad Vigilium, de judaica incredulitate, Cæna Cypriani, ad Quirinum. L'Apologétique de Tertulien y est à la fin. Les épîtres n'y sont pas. Le caractère paroist estre de sept cens ans.

3. L'histoire ecclésiastique d'Ensebe de Césarée, in folio, qu'on dit traduite par Ruffin et que l'auteur de ce manuscrit attribue à saint Hierosme, avec les deux livres adjoutés. Le nom de l'escrivain est Rotlannus, comme il est escrit dans des ritmes à la fin du volume, qui marquent la rudesse du neuvième siècle, dans lequel il a esté escrit. Il y a un sermon de la transfiguration, Lupini abbas Arulensis, qu'on pourroit mettre dans la Bibliothèque des Pères s'il n'est pas imprimé; la différence du chant romain et du françois du temps de Charlemagne et ce que cet empereur fit pour les rendre conformes.

4. L'histoire de Joseph de la guerre des Juifs, avec des figures, au commencement, de Vespasien, Tite et de Joseph, qui montrent l'antiquité du manuscrit. Il y a, à la fin de ce volume in folio, des vers à l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, le martyre de saint Timothée, d'un autre caractère, et une chronologie des papes depuis saint Pierre jusques à Innocent IV. Il paroist estre d'environ six à sept cens ans.

5. Sept volumes de saint Grégoire le Grand, trois in folio et quatre in quarto, contenant toutes ses morales sur Job, en deux grands volumes d'un beau caractère et ancien; le registre de saint Grégoire, qui n'est pas divisé en livres, mais en indictions; l'on y voit, au milieu de quelques commentaires sur Ezéchiel, une profession de foy des hérétiques convertis assez curieuse, et il y a à la fin une collection des canons des apostres et des conciles de Nicée, Ancire, Antioche et Calcédoine, différente de celle de Denis le Petit; ses homélies, sa pastorale et ses dialogues. Ces volumes paroissent estre d'une écriture de six cens ans.

6. Amalarius de divinis officis, et Raban de institutione clericorum, ancien et bien conditionné, in folio. Il paroist avoir esté escrit dans l'onzième siècle.

7. Dix sept volumes, onze in folio et cinq in quarto, de saint Augustin, de verbis Domini, sur les psaumes, sur saint Jean, sur la Genèse, avec quelques ouvrages de saint Hierosme, contra Manichæos, contra Arianos, de saint Fulgence, de saint Grégoire, saint Prosper, le traité de Paschase du corps et du sang du Seigneur, une épître de saint Léger à sa mère, de octo præcipuis vitiis, avec des figures fort mal faites, divers traités de ce père joints avec saint Jean Damascène traduit par Pisanus et offert au pape Eugène, et saint Anselme de libero arbitrio, de conceptione Virginis, de casu diaboli, de Spiritu sancto, Prosologiï, de spiritu et littera, de bono conjugali. Il y a encore d'autres ouvrages de ce père, joints aux huit traités de saint Grégoire de Naziantze, Apologétiques, de epiphania, de secundis luminibus, de Pentecoste et Spiritu sancto, de agro recessit, de grandinis vastatione; de saint Jean Chrysostome sur l'épître aux Hébreux; des bulles de Callixte II et de Paschal II touchant les privilèges de Clugny; des collections des anciens moines tirées des ouvrages de saint Augustin. Il n'y a rien touchant les matières de la grace contre les Pélasgiens.

8. Quatre volumes de saint Ambroise, de opere sex dierum, in quarto; les noms des abbés de Fleury sont au commencement jusques à Théodulphe, relégué par Charlemagne à Angers; de officis, un petit in quarto; de virginitate, joint avec des traités d'Alcuin et de saint Hildefons sur la Vierge, un petit in folio; sur saint Luc, un volume in folio, ancien et complet.

9. Sept volumes de saint Hierosme, deux in folio et cinq in quarto, sçavoir sur le prophète Isaye un grand in folio, sur Hierémie un grand in folio, contra Jovinianum et Helvidium in quarto; il y a à la fin de ce volume, d'un autre caractère plus récent, l'union de Sainte Marie de Sorrèze à l'abbaye de Moissac, en 1119; Didimi Alexandrini de Spiritu sancto, traduit par

saint Hierosme, de viris illustribus, et autres; sur Ezéchiel, l'Ecclésiaste et les Epistres; ces trois derniers volumes sont défectueux et gastés.

10. Cinq volumes de Bède, deux in folio et trois in quarto, de historia gentis Anglorum en cinq livres; de natura rerum, atatibus mundi, motu cœlorum, avec la figure des signes et l'ancien système de Ptolémée; sa chronique depuis le commencement du monde jusques à son temps, il est beau et entier; sur l'Épître de saint Jacques et saint Pierre, un petit volume in quarto; sur l'Évangile de saint Marc et sur Esdras, il semble estre d'un caractère de cinq à six cens ans.

11. Un volume de saint Hilaire sur saint Mathieu, des synodes des Arriens à Antioche et à Sirmium adressé aux évêques de France, la vie de saint Athanase et sa dispute avec Arrius; c'est un petit in folio, entier, d'environ six cens ans.

12. Un gros volume de saint Prosper, in quarto, de vita contemplativa, des collections tirées de saint Augustin et de saint Grégoire, avec 25 homélies de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu.

13. Un volume in quarto de la collection d'Isidore. Il y a une suite des papes depuis saint Pierre jusques à Sergius, Léon et Benoist.

14. Panormia Yvonis Carnotensis, in folio. Elle est ancienne et entière.

15. Institutiones clericorum, in folio. Ce sont des collections de divers canons, decrets des papes, principalement des conciles d'Espagne, où l'on voit divers conciles de Tolède avec les subscriptions des évêques de Languedoc; ce livre est fort beau et bien conditionné, et paroist estre d'une écriture de six cens ans.

16. Collection des canons de Burchard, in folio. Il est fort beau et d'un caractère d'environ six cens ans.

17. Origenis homilia in Leviticum, in quarto. On y trouve à la fin l'histoire de l'abbé Elsinus, du temps de Guillaume le Conquérant, touchant la célébration de la feste de la Conception de la Vierge, et au commencement l'histoire de saint Alexis en vers.

18. Benedictus levita contre Felix et Elifand, desquels il estoit contemporain. On trouve dans ce mesme volume des œuvres d'Aluin sur le mesme sujet, qu'il adresse à Charlemagne. Ce livre est entier; il n'y est pas parlé de la question des images; s'il n'est pas imprimé, il pourroit servir à l'édition de la Bibliothèque des Pères.

19. Pierre Lombard, en trois volumes: deux in folio, les Sentences et sur les psaumes; et un petit in octavo, des sermons.

20. Un volume in folio de saint Ysidore, contenant ses étymologies. Il est curieux et entier. Il y a quelques remarques sur la dernière guerre des Anglois en Guyenne.

21. Il y en a un autre volume, petit in folio, qui commence par une ancienne chronique, qui peut avoir esté imprimée dans la collection de Duchesne des Historiens françois. Il y est parlé d'une relation d'un voyage aux Indes, qui passe pour fabuleux.

22. Odo ad Turpionem Lemovicensem episcopum, in quarto. S'il n'est pas dans la Bibliothèque de Cluny, il y pourroit estre mis. Il est d'environ cinq cens ans.

23. Recueil de quelques vies des Pères touchant la vie régulière des moines. In octavo.

24. Arator subdiaconus. Ce sont les vers qu'il fit à l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, estant captif parmi les Vendales. Il est défectueux.

25. Un volume in quarto, contenant la collection de quelques loix d'empereurs. Il y en a de Constantin et Constance. Ce livre est imparfait, et l'on y trouve un fragment assés grand de la vie de saint Théodard, fondateur de l'ancienne abbaye de Montauban, et à la fin un escrit d'Alcuin à Charlemagne sur les psaumes de David et les prières de l'Eglise.

26. Une autre petite collection des loix et coutumes de Bourgogne. Ce livre est fort gasté.

27. Sydonius Apollinaris, défectueux.
28. Les loix des Goths, avec une suite de leurs roys jusques à l'era 866, imperante Ludovico. Ce livre, défectueux au commencement et à la fin, est curieux et paroist ancien.
29. Un ancien martyrologe de l'abbaye de Moissac, où il y a sur la feste de l'Assumption : Dormitio beate Mariæ Virginis, et qu'on ne scait ce qu'est devenu son corps.
30. Six volumes in folio de Raban sur toute l'Ésécriture. Il y en a un sur les Roys dédié à Hilduin, abbé de Cluny, archichapelain du sacré palais.
31. Un commentaire in folio sur saint Paul, anonyme, avec les Instituts de Justinien.
32. Une dialectique et physique, en deux volumes in quarto, selon l'opinion d'Aristote.
33. Une exposition sur les psaumes, sans nom, in folio, assez ancien.
34. Johannis Januensis, ordinis Prædicatorum, Catholicon.
35. Un volume in folio, de fide, spe et charitate, et des autres vertus.
36. Un petit traité de virtutibus et vitiis et de ordine penitentia, qui peuvent estre les canons pénitentiaux, du 11^e siècle.
37. Bruno episcopus sur les quatre évangiles, et Maxime sur les épistres de saint Paul et autres canoniques, qu'il ne traite pas de suite. C'est sans doute Bruno le Chartreux, et Maxime évêque de Turin, quoiqu'il n'y ait de luy que des homélies imprimées, et si ce commentaire ne l'estoit pas, il pourroit estre mis dans la Bibliothèque des Pères.
38. Une ancienne chronique, dont la première feuille manque, depuis Adam jusques à Louis le Débonnaire. Elle est défectueuse de 716 à 770. Elle contient encores un traité de saint Epiphane sur les Prophètes, leur mort, où sont leurs corps et ceux des apostres, et ensuite, d'un autre caractère, les noms des papes depuis saint Pierre jusques à Alexandre II. Liber officiorum Isidori Hispaliensis et regula sancti Benedicti.
39. Alcuin contra Elipandum, et Smaragdî Diadema monachorum. In quarto.
40. Les conférences de Cassien, in folio, défectueuses, avec Instituta monachorum, in douze, du mesme auteur.
41. Regula monachorum sancti Benedicti, avec une chronique défectueuse de Moissac. Si on pouvoit trouver les fragments, elle seroit considérable pour l'histoire de Guyenne et Quercy.
42. Un Sanctoral de Moissac. Il met au commencement les persécuteurs de l'église jusques à Maxence, les vies de saint Odilon, saint Amans, saint Ansbert, etc.
43. Hugo sur les Cantiques, in folio.
44. Six volumes in folio d'expositeurs de l'Ésécriture, anonymes.

Les manuscrits suivans n'ont point esté envoyés, attendu qu'ils sont peu considérables.

1. Un gros volume in folio des Décrétales.
2. Cinq livres du texte des Décrétales de Grégoire IX, in quarto.
3. Un volume in folio de Guillaume Durand, in Decretales, avec les Extravagantes adjoutées vers l'an 1400.
4. Questiones in concilium Viennense sub Clemente V. In folio.
5. Trois volumes in folio super Infortiatum.
6. Questiones judiciariae.
7. Un expositeur anonyme sur les Décrétales.
8. Le Digeste avec la glose, commençant Ulpianus. In folio.
9. Summa decretalium collecta ab archiepiscopo Ebredunensi.
10. Autre volume du Digeste. In folio.
11. Texte des Décrétales de Grégoire IX. In folio.

12. Joannes Papiensis. In folio.
13. Personat super Decretales. In folio.
14. Le Sexte.
15. Une rhétorique ancienne. In quarto.
16. Ancienne règle de grammaire pour le latin.
17. Quinze volumes de bréviaires ⁽¹⁾, missels, anciens livres de chant, lectionnaires de chœur et rubriques, où il n'y a rien de curieux.

XIV.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE MORTEMER.

Tab. thesp.
M. C. ¹¹ Manuscrits

Les premiers abbés de Mortemer, au diocèse de Rouen, portèrent leur attention sur la bibliothèque du monastère. L'administration d'Adam, deuxième abbé, fut signalée par le zèle que les religieux placés sous ses ordres mirent à copier des livres ². Sous l'abbé Étienne, Froger, archidiaque de Derby, envoya d'Angleterre un Vieux Testament en deux volumes ³. L'un des monuments les plus précieux de la culture des lettres à Mortemer est l'histoire des premiers abbés, qui forme le commencement du cartulaire recueilli par Gaignières ⁴. Il faut y joindre les additions faites à la Chronique de Sigebert, au XI^e et au XII^e siècle ⁵. On peut encore citer la correspondance qu'Adam, abbé de Perseigne, entretenait avec Osmund, moine de Mortemer ⁶.

Du XII^e siècle il nous faut brusquement descendre au XV^e. A la date du 8 décembre 1451, nous avons un contrat passé devant Georget le Vavassour, tabelion à Valognes, par lequel deux serviteurs de l'abbé de Mortemer s'obligent à rendre fidèlement à leur maître un volume contenant l'histoire scolastique. Ce

L'abbé de Foulbiac (ms. latin 4363, f. 179 v^o) parle ainsi d'un bréviaire de Moissac : « Un ancien bréviaire in-folio, donné par un abbé de la maison de Carman, qui y a fait mettre ses armes, avec croix et mitre. Il y en avoit un de ce nom en 1460, qui fit beaucoup de réparations à l'église et a fait mettre ses armes partout. Tous les mystères de la religion et tous les saints dont on fait l'office y sont en minuscule; toutes les lettres capitales relevées d'or. Il y a des vignettes et des bordures très bien faites à toutes les feuilles, avec des grotesques, et entre autres un renard fort bien fait, vestu en moine, assis sur une barrique d'or, tenant une poule sous son bras gauche, et une troupe devant lui, qui semblent l'écouter comme s'il leur prêchoit. »

« In tempore ipsius domini Mortui Maris plurimum exerevit in conversione fratrum, in con-

«scriptioe librorum.» (*Hist. monast. Mortui Maris*, ms. latin 18369, p. 12. Cf. Du Monstier, *Neustria pia*, p. 773.)

² «Domnus quoque Frogerus, adhuc Derbensis archidiaconus, totum Vetus Testamentum in duobus voluminibus ecclesie Mortui Maris de Anglia transmisit.» (*Hist. monast. Mortui Maris*, ms. latin 18369, p. 16. Cf. Du Monstier, *Neustria pia*, p. 775.)

³ Ms. latin 18369. Cette histoire a été publiée en grande partie dans le *Neustria pia*, p. 768 et suiv.

⁴ Ms. latin 4863. Voy. Pertz, *Scriptores*, VI, 292 et 463.

⁵ Voy. la copie de ces lettres dans le ms. latin 1998, qui vient de Mortemer, et d'après lequel elles ont été mises au jour par Baluze, dans ses *Miscellanea*, I, 423.

volume leur avait été remis par messire Marin Troude, prêtre, héritier de feu maître Jacques Troude, prêtre, curé de Baubigny⁽¹⁾.

Au xvii^e siècle, M. de Mareste puisa dans la bibliothèque de Mortemer pour former la collection de manuscrits que son fils offrit à Colbert en 1677⁽²⁾. Sans parler de cette collection, la bibliothèque de Colbert s'enrichit, la même année, de soixante manuscrits tirés de l'abbaye de Mortemer, dont Baluze nous a laissé le catalogue suivant⁽³⁾ :

1. Beda in epistolam ad Romanos. Folio.
2. Secundum volumen Moralium beati Gregorii. Folio.
3. Sanctus Augustinus in psalmos. Folio.
4. Biblia sacra. Folio. Finit in libro quarto Regum.
5. Sermones sancti Augustini et Ambrosii. Folio.
6. Beda in epistolas ad Corinthios. Folio.
7. Bruno episcopus in Pentateuchum. Folio.
8. Distinctio . . . verborum de manna in significatione verbi Dei. Folio. Il y a une épître de Lanfranc.
9. Summa Willelmi Altissiodorensis. Folio.
10. Radulfus in Leviticum. Folio.
11. Sermones varii. Folio.
12. Ambrosius in Lucam. Folio. Il y a l'épître de Aeca à Bède, avec la réponse de Bède, à la fin.
13. Pars secunda epistolarum sancti Hieronymi. Folio.
14. De natura divinitatis. Folio.
15. Interpretatio nominum hebraicorum. Incertus auctor de virtutibus, etc. (Ms. latin 1860.)
16. Rabanus in libros Machabeorum. Folio.
17. Sanctus Bernardus de libero arbitrio. Folio. Et alia quedam.
18. Quidam commentarius in evangelia. Solinus. Narratio eorum quae contigerunt Apollonio Tyrio. Folio.
19. Vita sancti Malachiae, auctore sancto Bernardo. Folio. Et alia quedam, etiam sancti Anselmi.
20. Ambrosius in psalmos. Folio. Et alia quedam. Odo Cameracensis in canonem.
21. Quidam liber theologicus incipiens : « Fides est, ut dicit apostolus, etc. » Folio.
22. Historia scholastica. Folio.
23. Bruno et Radulfus in Leviticum. C'est la glose ordinaire. Gaufridus in Canticum canticorum et in Pater. Folio. Videtur esse Gaufridus Saviniacensis, cujus exstat sermo quidam in alio codice, post tractatum Arnulphi Lexoviensis.
24. Sermones Petri Manducatoris. Folio.
25. Homiliae Johannis de Abbatisvilla. Folio.
26. Testimonia sumpta ex operibus D. Gregorii. Folio.

⁽¹⁾ Ms. latin 5148. — Baubigny est aujourd'hui une commune de l'arr. de Valognes (Manche).

⁽²⁾ Lettre de Pellot à Colbert, du 19 août 1677, à la Bibl. imp. Mélanges de Colbert, 174 bis, fol. 633 v°. Le catalogue des mss. de Mareste est

à la Biblioth. impér. dans le manuscrit latin 9363, fol. 171.

⁽³⁾ Ms. latin 9363, fol. 167. — Sur différents manuscrits de Mortemer, voy. le ms. latin 13068, fol. 67.

27. Hieronymus in Daniele. Quarto.
28. Quidam liber theologicus, ex scripturis. Quarto.
29. Hieronymus in Daniele. Quarto.
30. Abbreuiatio Decreti. Excerpta ex libris juris civilis. Decretales.
31. Glossæ Stephani Cantuariensis super xii prophetas, etc. Quarto.
32. Expositio Arnulphi Lexoviensis in Annunciationem dominicam et alia quædam. Folio.
33. Ivonis, episcopi Carnotensis, expositio in psalmos. Folio.
34. Aratoris subdiaconi historia apostolica. Quarto.
35. Guidonis summa dictaminis. Quarto. Sermones quidam.
36. Abdias glossatus et quidam tractatus de Moyse et Aaron. Quarto.
37. Ordo divini officii. Quarto.
38. Liber scintillarum. Quarto.
39. Sermones quadragesimales Johannis Bartheloti. Quarto.
40. Breviarium sententiarum magistri Petri. Homiliæ ejusdem. Glossæ in psalmos. Quarto.
41. Catonis disticha. Floretus cum glossis. Tractatus de modo penitendi, auctore Johanne de Garlandia. Quarto.
42. Varii sermones. Quarto.
43. Quæstiones theologice. Quarto.
44. Sermones varii. Octavo.
45. Sermones varii. Octavo.
46. Sententiæ de virtutibus et moribus Christianorum. Duodecimo.
47. Summa magistri Johannis Belet. Quarto.
48. Tractatus de jure canonico et civili. Duodecimo.
49. Glossa ordinaria in Canticum et in quosdam prophetas minores. Folio.
50. Glossa ordinaria in Lucam. Folio.
51. Glossa ordinaria in prophetas minores. Summa Martini de Fugeriis. Glossa ordinaria in Cantica Canticeorum. Folio.
52. Glossa ordinaria in Estherem, Tobiam, Ruth et Judith. Folio.
53. Glossa ordinaria in Acta apostolorum, in epistolas canonicas et in Apocalypsim. Folio.
54. Glossa ordinaria in Exodum.
55. Glossa ordinaria in Esaiam. Folio.
56. Glossa in Numeros. Cicero de senectute et alia quædam. Seneca de beneficiis. Folio.
57. Glossa in Deuteronomium. Folio.
58. Glossa in Parabolas et ceteros libros Salomonis. Folio.
59. Glossa ordinaria in Lucam et Johannem. Folio.
60. Cujusdam commentarius in psalmos incipiens a lxxvii.

J'ai reconnu vingt-sept manuscrits de Mortemer dans le fonds latin de la Bibliothèque impériale, savoir : les n^{os} 71, 73, 368, 380, 580, 583, 600, 1734, 1744, 1860, 1998, 2437, 2480, 2507, 2522¹, 2594, 2862, 2929, 2938, 3060, 3116, 4863, 5118, 5367, 6360², 8259 et 8650. Ce sont presque

¹ Les gardes de ce volume sont formées par des fragments de rôles relatifs aux distributions de vêtements faites dans l'abbaye de Mortemer. L'un d'eux est daté de la Madeleine 1234.

² Les quarante premiers feuillets du n^o 6360, renfermant des ouvrages de Cicéron et de Sénèque, sont les seuls qui viennent de Mortemer. Dans le principe, ils devaient être reliés avec un exemplaire

tous des manuscrits de la seconde moitié du XII^e siècle et de la première moitié du XIII^e.

VI.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE SAVIGNY.

Au XII^e et au commencement du XIII^e siècle, l'abbaye de Savigny, au diocèse d'Avranches, possédait un remarquable atelier de copistes. Le cartulaire de cette maison nous a conservé le texte d'un acte passé en 1163 dans le «*novum scriptorium*»¹. Il renferme également une charte par laquelle Jourdain Taisson, mort en 1178, confirme aux religieux le droit de prendre les peaux des montons élevés dans le Cinglais pour la dépense de son hôtel². En 1229, nous voyons les moines de Savigny abandonner à leurs frères de Chaupagne-au-Maine, moyennant une somme de 12 livres, monnaie du Mans, une bible qu'ils leur avaient d'abord prêtée³.

Mieux que tous ces faits isolés, un document dont nous avons à déplorer la perte attestait l'activité littéraire qui régnait à Savigny au XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e : c'était l'ancien catalogue de la bibliothèque. Le conseiller Du Molinet, qui le vit en 1678, dit qu'il avait été fait en 1240 et qu'il renfermait les titres de plus de mille ouvrages⁴. D. Julien Bellaise, qui l'examina en 1687, l'a décrit dans une lettre adressée à Mabillon⁵. «*C'est*, dit-il, un manuscrit de grandeur de quarto, écrit en 1240, qui contient un inventaire des livres et manuscrits qu'ils avoient pour lors, qui sont en nombre prodigieux; ensuite duquel sont aussi d'autres catalogues des bibliothèques des autres abbâies de la province, comme du Mont-Saint-Michel, Caen, le Bec, Jumièges, etc. Et ce qui peut être de grande utilité, c'est que plusieurs traitez que l'on a depuis mis sous

Bibliothèque
de
l'abbaye de Savigny.

des Nombres, ms. latin 73, comme l'indique la note : -In hoc libro continentur precepta Domini ad Moysen glosata, et Cicero de senectute, - qui se lit au fol. 106 du ms. 73.

¹ «*Hoc autem prius factum est in novo scriptorio Savigniei.*» (Cartul. de Savigny, ms. des Arch. de la Manche, fol. 13 v°, n. 36.)

² «*Similiter vero omnes pelles arietum qui ad coquinam meam veniunt de foresta de Cingalesio monaciis prefate ecclesie in elemosinam concedo, - quas pater meus et mater mea antea donaverant.*» (*Ibid.*, fol. 59, n. 206.)

³ «*Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, frater Robertus dictus abbas et conventus abbatiæ Beate Marie de Campania, salutem in Domino. Noveritis universi quod venerabilis pater dominus Stephanus, abbas Savignienensis,*

-et conventus ejusdem loci dederunt et concesserunt nobis et abbacie nostre, filie sue, biblioteecam, quam habebamus ab eadem abbatia matris nobis accommodatam. Quod domum fecerunt nobis, sicut dictum est, intuitu Dei et amore karitatis. Nos vero remisimus eis et quietavimus totum debitum quod debebant nobis, videlicet xv libras enonannensium, que superfluerant de quodam debito xvii librarum: sed alia pars antea nobis fuerat persoluta. In cujus rei testimonium, presenti scripto sigilli nostri signum fecimus appendi. Anno gratie m.c.cxxix. Testibus: J. priore, donno Luca, Johanne cellerario, et aliis.» (Orig. aux Archives de l'Empire, fonds de l'abbaye de Savigny, Conf. *Gallia christ.* XIV, instr. 139.)

⁴ Ms. latin 9363, fol. 237 v°.

⁵ Ms. français 17678, fol. 43.

- le nom de plusieurs des anciens pères de l'église y sont donnez à leurs véritables auteurs. »

Il est bien fâcheux que le manuscrit signalé par Du Molinet et par D. Bellaise ne nous soit pas parvenu. Je ne connais, en effet, aucun document qui montre aussi clairement comment, au moyen âge, les abbayes donnaient une véritable publicité à leurs catalogues, de sorte que les moines studieux savaient où trouver les livres qui n'étaient pas dans la bibliothèque de leur propre maison.

Au xviii^e siècle, l'abbaye de Savigny ne possédait plus qu'un petit nombre des volumes portés sur l'ancien catalogue. En juin 1678, Du Molinet n'y trouva qu'une centaine de manuscrits, dont il envoya la liste suivante à Baluze ¹.

Ms.
Savigny
nouv. Cat. Colbert.

In-folio.

1. Biblia sacra.
2. S. Gregorius super vetus Testamentum.
3. Ejusdem epistolæ. (Ms. latin 2286.)
4. Iterum in vetus Testamentum.
5. Ejusdem homilie et sermones.
6. Ejusdem expositio in Job.
7. Ejusdem comment. in Ecclesiastem et Ruth.
8. Ejusdem in evangelia.
9. Ejusdem libri Moralium.
10. Sancti Bernardi epistolæ.
11. Ejusdem sermones.
12. Ejusdem in Canticum.
13. Ejusdem in Leviticum.
14. Ejusdem in epistolas Pauli.
15. Sanctus Augustinus super psalmos.
16. Ejusdem operum tomus.
17. Ejusdem in epistolas Pauli.
18. Ejusdem retractationes.
19. Ejusdem in psalmos iterum.
20. Ejusdem in Genesim et Exodum.
21. Ejusdem varia opera. Deux tomes.
22. Ejusdem in epistolam ad Galatas.
23. Ejusdem in prophetas.
24. Ejusdem contra Manicheos.
25. Ejusdem in epistolas canonicas et Apocalipsm.
26. Ejusdem in psalmos tertio.
27. Ejusdem in epistolas et evangelia.
28. Ejusdem glossa in psalmos.
29. Sancti Ambrosii opera aliquot.
30. Origenes in epistolas et evangelia.

¹ Ms. latin 9363. fol. 23q.

31. Origenes in psalmos.
32. Robertus de Sancto Victore in Scripturam.
33. Isidori etimologiae (Ms. latin 7596 A).
34. Bede de regibus Anglorum et de templis (Ms. latin 5232).
35. Chronicon Eusebii, Sigeberti et Roberti de Monte (Ms. latin 4862).
36. Liber de tribus modis super verba Scripturae.
37. Excerpta de institutis et collationibus.
38. Innocentii papae opera aliquot.
39. Joannes Constantiensis de compoto ecclesiae.
40. Legenda aliquot sanctorum.
41. Alia legenda cum fibro de visionibus.
42. Odo abbas de hujus vite quantitate.
43. Sermones de virtutibus incerti auctoris.
44. Statuta Cisterciensis ordinis.
45. Decretales Gregorii.
46. Sermones anonymi.
47. Bibliorum varia fragmenta.
48. Petrus Lombardus in Sententias.
49. Historia ecclesiastica. Imparfaict.
50. Lira in novum Testamentum.
51. Cantoris comment. in Hieremiam (?).
52. Cantoris homiliae in vetus Testamentum.
53. Cantoris in Deuteronomium.
54. Cantoris in Rhut.
55. Lira in epistolas Pauli.
56. Glossa in Exodum.
57. Orosius de Ornesta mundi. (Ms. latin 4877.)
58. Hugo super Ecclesiasten.
59. Glossa anonymi in epistolas Pauli.
60. Fratris Petri de Tharentasia in Sententias.
61. Summa Godofredi de jure canonico.
62. Liber evangeliorum.
63. Sermones in evangelia incerti auctoris.
64. Sermones incerti auctoris.
65. Glossa in Pentateucum.
66. Glossa in Genesim.
67. Ivonis Carnotensis et Hildeberti Cenomanensis epistolae.
68. Liber decretalium.
69. Quaestiones metaphisicae.
70. Expositiones in prophetas.
71. Glossa in Ecclesiasticum.
72. Anonimus in psalmos.
73. Liber de virtutibus et vitiis.
74. Innocentii epistolae et alia opuscula.
75. Homiliae. Deest initium.
76. Theonis (?) abbatis fragmentum.

In-quarto.

77. Biblia sacra.
 78. Iterum biblia sacra.
 79. Legenda aliquorum sanctorum.
 80. Homiliae in evangelia.
 81. Sermones fratris Guidonis ordinis Prædicatorum.
 82. Abaliardus in Paulum et psalterium.
 83. Homiliae in evangelium Joannis.
 84. Sermones anonimi de tempore.
 85. Sancti Anselmi de beatitudine et glossarium.
 86. Ejusdem in Apocalypsim.
 87. Ejusdem de casu diaboli et varia opuscula.
 88. Sanctus Dionisius de hierarchia.
 89. Magistri Thomæ Salisberiensis de penitentia et usu orationis.
 90. Expositio in Canticum canticorum.
 91. Augustinus de simbolo.
 92. Dialogi Gregorii papæ.
 93. Comment. in Deuteronomium.
 94. Expositio in evangelium Joannis.
 95. Coadalberti levitæ opera. (Ms. latin 2871.)
 96. Sermones Gilberti ordinis Prædicatorum.
 97. Sermones anonimi.
 98. Tractatus de beatitudine.
 99. Liber de arte cantandi.
 100. Sermones anonimi.
 101. Alii sermones.
 102. Expositiones in psalmos.
 103. Expositiones in libros sancti Bernardi.
 104. Boetius de fide, fragmentum.
 Sunt etiam diversa fragmenta diversorum librorum manuscriptorum.

Baluze demanda l'envoi des manuscrits qui sont indiqués dans la liste précédente sous les n^{os} 3, 10, 16, 21, 24, 29, 34, 35, 38, 40, 41, 48, 57, 67 et 89. Ils arrivèrent chez Colbert le 21 janvier 1679 ¹.

J'ai reconnu dans l'ancien fonds latin de la Bibliothèque impériale six manuscrits de Savigny, les n^{os} 2286, 2871, 4862, 4877, 5232 et 7596 A. C'est à peu près tout ce que l'on peut aujourd'hui montrer de l'ancienne bibliothèque de l'une des plus célèbres abbayes de l'ordre de Cîteaux. Les manuscrits que les moines de Savigny conservèrent après la visite de Du Molinet ² ont été dispersés et probablement détruits à l'époque de la Révolution. Plusieurs furent emportés par les derniers moines, et notamment une bonne histoire de l'abbaye, qui est mainte-

¹ Ms. latin 9364, fol. 191.

² Voy. le catalogue des mss. de Savigny con-

tenu dans le ms. latin 13070, fol. 255, et publié par Montfaucon. *Bibl. bibl.* II. 1341.

nant à la bibliothèque de Fougères, et un volume écrit au xiii^e siècle, que j'ai vu en 1846 dans une bibliothèque particulière ¹.

XVI.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE FOUCARMONT.

L'abbaye de Foucarmont, au diocèse de Rouen, posséda jusqu'au temps de Louis XIV une belle collection de manuscrits, la plupart exécutés au xii^e et au xiii^e siècle ². Colbert donna aux religieux une somme de 350 livres pour cinquante-huit manuscrits, qui arrivèrent dans la bibliothèque du ministre le 14 avril 1682. Une liste de ces cinquante-huit manuscrits, conservée par Baluze ³, m'a aidé à retrouver dans le fonds latin de la Bibliothèque impériale la plupart des volumes de Foucarmont qui furent achetés par Colbert. Je puis en indiquer une quarantaine, sur l'origine desquels il n'y a guère moyen d'élever le moindre doute. Ce sont les n^{os} suivants : 70[?], 293, 378, 385, 473, 476, 491, 505, 510, 673, 681, 712, 1641, 1645, 1730, 1816, 1819[?], 1826, 1880, 1925, 1947, 2002, 2153, 2160, 2320, 2343, 2351, 2357, 2417, 2439, 2495 A, 2506, 2513, 2527, 2585, 2945, 3031, 3144, 3301 C, 3329, 4214, 5284, 5291, 5297⁴, 5370.

Une ancienne pagination, mise au xiii^e siècle en chiffres romains, avec beaucoup de régularité, au haut et au milieu du recto de chaque feuillet, est un caractère auquel se reconnaissent presque tous les manuscrits de Foucarmont.

Par une particularité assez rare dans l'ordre de Cîteaux, un copiste de Foucarmont a signé les volumes qu'il avait exécutés. On lit dans le manuscrit latin 293 :

Hos qui sermones scripsit cum litteratura,
Christe, sibi (*Roberto de Hugo*) dones ad festa venire futura.

Dans le manuscrit 385 :

Qui librum scripsit ociosus non fuit ipse.
Oremus, fratres, Deus ut sibi debita reddat (*Roberto de Hugo*).

¹ Ce manuscrit, qui avait fixé l'attention de D. Bellaise en 1687 (ms. français 17678, fol. 43), a été copié au xiii^e et au xiv^e siècle. Il renferme le Livre des Miracles des saints de Savigny, composé vers 1243; une Relation du purgatoire de saint Patrice; un pénitentiel; des introductions aux livres du Nouveau Testament; des sermons; un recueil de sentences; le traité d'Alfred sur le texte : *Cum esset Jesus annorum xii*; la Passion de sainte Barbe.

² Sur la composition de la bibliothèque de Fou-

carmont, voy. le recueil de Le Toumelier (à la bibliothèque de l' Arsenal), fol. 212-215; le ms. latin 13069, fol. 44, et Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, II, 1343.

³ Ms. latin 9364, fol. 78. Cette liste sera reproduite à la fin de cet article, p. 533.

⁴ Ce volume ne paraît pas figurer sur la liste des manuscrits acquis par Colbert. Il est cependant venu de Foucarmont, comme le prouve une table détaillée que nous ont conservée les Bénédictins, dans le ms. latin 13069, fol. 50 v.

Dans le manuscrit 505 :

Scriptor laudetur Robertus (*de Augo*), et hunc veneretur
 Curia celestis, pro libro cœlica vestis
 Illi donetur, et cœtibus associetur
 Sanctorum, quorum letantur regna polorum.
 Inveniat veniam Robertus scriba, Mariam
 Semper propiciam sentiat atque piam.

Et dans le manuscrit 510 :

Robertus (*de Augo*) scripsit librum bona verba sonantem.
 Et requiem det ei, fratres, rogate Tonantem.

Robert d'Eu vivait au commencement du xiii^e siècle. Les souscriptions que j'ai rapportées et d'autres pièces de vers qu'on lit à la fin de différents manuscrits de Foucarmont prouvent que les religieux de cette maison n'étaient pas étrangers à la culture de la poésie, ou, pour mieux dire, de la versification latine.

La bibliothèque de Colbert ne fut pas la première à s'enrichir des débris de la bibliothèque de Foucarmont. Parmi les manuscrits du cardinal Mazarin, il en est un (notre ms. latin 2588) qui vient certainement de cette abbaye : les feuillets en sont numérotés en chiffres romains semblables à ceux dont j'ai parlé plus haut, et à la fin du volume on lit la note suivante :

L'an de grace mil m^e xlviii, environ le saint Jaque, entra le grant mortalité en Normandie, et y vint parmi Gascongne et Poitou et parmi Bretagne, et s'en vint tout droit en Piquardie, et fu si très horrible que, ès villez où elle entroît, il mourroit plus des deus pars des gens, et n'osoit le père aler veïr sen fiex, ne le frère se seur, et ne trouvoit on qui vousist garder l'un l'autre, pour che que, quant on sentoit l'alaine l'un de l'autre, nul n'en pooit escaper, si que il fu tel eure que on ne pooit trover qui portast les mors enfuir, et disoit on que le monde lenissoit. Et en chu temps estoit mestre Piercez Rogier, pape de Rome, et avoit esté archevêque de Roen, et l'apela on pape Climent, et Phelippe de Valois estoit roy de Franche, et Raoul conte de Eu et de Gynges, sire de Chastiel Chinon, et Jehan de Maregny estoit archevesque de Roen. . .

La fin de la note a été grattée pour faire disparaître le nom de l'abbé de Foucarmont. Ce qui le prouve, c'est la note qui a été tracée à la fin du ms. latin 2585, et dont voici le texte :

Mil ccc xlviii fu grant mortalité partout le monde si très horrible que tout le monde euida morir, especialment en toutes chibés et bonnes villes : car puis que elle estoit entrée en une ville, à paines s'en parloit sans enporter toute la ville. Et à chu temps estoit mestre Pierres Rogier pape, et estoit apelé pape Climent, et Philippe de Valois estoit roy de Franche, et Raoul, conte de Eu et de Gynges, sire de Chastiaux Chinon, estoit comestable de Franche, et dans Hue de Roen¹ estoit abbé, et dans Rogier Carpentier estoit prieur, et Jehan de Maregny estoit

¹ Le surnom de cet abbé n'a pas été connu des auteurs du *Gallia christiana*.

archevesque de Roen. Et à chu temps fu le mortalité si grande parmi Normendie que lez Piquars se moquoient des Normans pour che q. . . .¹⁾

Je termine cet article par la liste des manuscrits de Foucarmont qui entrèrent dans la bibliothèque de Colbert le 14 avril 1682²⁾.

Manuscrits
de Foucarmont
envoyés à Colbert.

1. Commentaria in libros Origenis de principiis seu principatibus. (Ms. latin 1645.)
2. Origenes in epistolas beati Pauli. Deux tomes. Ann. 1170. (Ms. latin 1641.)
3. Epistola Damasi presbyteri et Augustini ad beatum Hieronymum cum responsis. (Ms. latin 1880.)
4. Libri octo B. Hieronymi in Isaiam. (Ms. latin 1819?)
5. 6. Epistola B. Hieronymi ad Paulinum presbyterum de omnibus divinae historiae libris. (Ms. latin 1826?)
7. Prologus libri Bedae presbyteri in libros commentariorum super Marcum. etc. (Ms. latin 2351.)
8. Diversa sancti Ambrosii, etc. (Ms. latin 4214.)
9. Item libri plures sancti Ambrosii, etc. (Ms. latin 1730.)
10. Prologus beati Augustini super Genesim ad litteram. (Ms. latin 1947.)
11. Libri Aurelii Augustini contra Manichaeos, etc. (Ms. latin 1925.)
12. Tractatus sancti Augustini episcopi in psalmos. (Ms. latin 2002.)
13. B. Augustinus in Iohannem. (Ms. latin 3329.)
14. Sermones sancti Leonis papae, etc. (Ms. latin 2160.)
15. Beda super Esdras, etc. (Ms. latin 2343.)
16. Libri sex Bedae in Lucam. (Ms. latin 2357.)
17. Libri Prosperi de vita contemplativa, etc. (Ms. latin 2153.)
18. Beda in libros Regum. (Ms. latin 70?)
19. Sermones Aylfredi, abbatis Rievallis, etc. (Ms. latin 491.)
20. Soliloquia sancti Isidori, homiliae sancti Eusebii episcopi, item sermones sancti Petri, Ravennatis episcopi. (Ms. latin 2320.)
21. Octo libri Rabani in Matthaeum. (Ms. latin 2439.)
22. Opera Ricardi, canonici Sancti Victoris, etc. (Ms. latin 2585.)
23. Septuaginta septem sermones sancti Augustini.
24. Glossa Apocalypsis, etc. (Ms. latin 712.)
25. Epistola domini Willelmi, quondam abbatis Sancti Theodorici, etc. (Ms. latin 2945.)
26. Gaufridi, religiosi Clarevallensis, opera, etc. (Ms. latin 476.)
27. Liber anonymus incipiens de cedro, etc. (Ms. latin 2495 A.)
28. Liber continens expositiones in parabolas Salomonis, expositio venerabilis Bedae super Ecclesiastem, ejusdem liber contra Julianum pro defensione gratiae Dei, et ejusdem expositio in Cantica canticorum.
29. Commentarium in Isaiam prophetam.
30. Opera Petri Comestoris, etc. (Ms. latin 3144.)
31. Liber homiliarum sancti Gregorii papae.

¹⁾ La note est restée inachevée dans le manuscrit.

²⁾ Ms. latin 9364. fol. 78. — J'ajouterais les cotes actuelles de la plupart des manuscrits.

32. Liber sancti Hieronymi in Pentatheucum, Genesim, Exodum, Numeros, Deuteronomium, Josue, Judices, Ruth.
33. Ejusdem in librum Job, qui incipit : "Tertius ordo agyographorum," etc.
34. Ejusdem in Paralipomenon usque ad Danielem prophetam.
35. Ejusdem in quatuor evangelia, actus apostolorum et omnes canonicas epistolas.
- 36, 37. Liber variorum in psalmos, cum glossis et commentariis. Deux volumes.
38. Aliud volumen in psalmos.
39. Glossa in librum Genesis.
40. Glossa in sanctum Lucam. (Ms. latin 293.)
41. Viginti libri Radulfi Flaviacensis, etc. (Ms. latin 378.)
42. Expositio Petri Lombardi in sanctam Scripturam seu vetus Testamentum.
43. Glossæ magistri Stephani Cantuariensis, etc. (Ms. latin 505.)
44. Ejusdem opera in libros Machabæorum, etc. (Ms. latin 510.)
45. Author anonymus super Leviticum, etc. (Ms. latin 385.)
46. Glossæ Petri super epistolas Pauli. (Ms. latin 673.)
47. Bruno episcopus super Genesim, etc. (Ms. latin 2506.)
48. Expositiones sanctorum Augustini, Gregorii, Origenis, Bedæ, etc. in librum Numerorum.
49. Sermones Gilleberti abbatis super Cantica canticorum. (Ms. latin 473.)
50. Expositio Hamonis super Apocalypsim, etc. (Ms. latin 2417.)
51. Hugo de Sancto Victore super Ecclesiasten, etc. (Ms. latin 2527.)
52. Vita sancti Bernardi, etc. (Ms. latin 5370.)
53. Vitæ plurium sanctorum. (Ms. latin 5291.)
54. Hieronymus in Isaiam, et Lectionarium in quo continentur homiliæ sanctorum patrum. Deux tomes. (Mss. latins 1816 et 1819.)
55. Epistolæ Hildeberti, etc. (Ms. latin 2513.)
56. Varii sermones variorum. (Ms. latin 3301 C.)
57. Tractatus de incarnatione et sacramentis.
58. Vitæ et passiones primorum sanctorum numero XXI. (Ms. latin 5284.)

XVII.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE BONPORT.

L'abbaye de Bonport, au diocèse d'Évreux, fondée à la fin du x^e siècle, jeta son plus vif éclat sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis. La ferveur dont les religieux de cette maison étaient animés dans le cours du xiii^e siècle est attestée par un petit poëme que Geoffroi du Jardin, moine de Bonport, adressa à un certain Guérin, probablement moine de l'abbaye de Vaucelles. Je dois citer ce morceau, qui, à ma connaissance, n'a pas été publié :

Fratri Garino, gnaro pariterque benigno,
 G. de Gardino, semper pugnare maligno,
 Sectarique Jesum pro nobis in cruce cesum,
 Omnia mundana spernendo cunctaque vana,
 Opto tibi pacem Dominumque timere minacem.

Versus mitte michi quas feci, te precor, ichi.
 De cruce, de sanctis, de summi matre Tonantis.
 Mitte per hunc servum, quia mentis contraho nervum.
 Hii michi virtutem reddent animeque salutem.
 Credis, Garine, quod nos non ita benigne
 Ut vos vivamus, neque que bona sunt faciamus :
 Si scires qualis conventus hic est, tibi talis
 Esset dilectus, quia Christi limite rectus.
 Non est Vacellis monachorum turba rebellis.
 Nil in eis fellis; vivunt dulcedine mellis;
 Omnes concordēs; non hic, discordia, mordes.
 Fastus, avara procul hinc, et zelus, et ira.
 Nam viget hic pietas et amor, servantque dietas.
 Illic nichil aut modicum vidi quod turbet amicum.
 Hinc illis cor do, quia regnat et hic viget ordo.
 Pax bona, simplicitas multis tribuunt ibi vitas.
 O vos, Valcelle, quantum fructum sine felle
 Christo fecistis ! Quot, quanta talenta tulistis !
 Multa necas vitia, tecum pugnante sophya :
 Valde laborasti; multos hostes superasti.
 Non habeo sane quo te laudem bene plane.
 Divitias forme, mores conjungite norme :
 Quattuor hiis una junctis vix par manet una.
 Nil est Pruliacus, Oscans nec Saviniacus :
 Nil est Signiacus, Longus Pons, Pontiniacus :
 Githiaus nec reliqua, si compares inquis iniqua.
 Post Clarevallem, michi credite, nescio talem.
 Ad Grandem Silvam, si tu vis, compares illam.
 Divitiis plenus locus est, conventus amenus :
 Moribus et facie Christo placet atque Marie.
 Plures angelici sunt vultus, si fas est dici.
 Quorundam visus delectat uti paradus.
 Gloria fallax est non, hiis quibus optima pax est :
 Nam pax omne bonum pariter tenet omneque donum.
 Valde nocet forma, sed eis qui sunt sine norma.
 Hii servant normam simul et retinent sibi formam.
 Nam sunt formosi foris, intus non vitiosi.
 Vestri claustrales, pro certo nescio tales,
 Sunt, scio, Valcelle tales, frater sine felle.
 Sed volo te scire quia non est hec domus ire.
 Nostra Boni Portus domus est velut omnibus ortus.
 Deliciis plenus, plane redolens et amenus.
 Mellifluus totus, Domino cœli bene notus :
 Hic nichil est fellis, sed plurima copia mellis.
 Mel fraternus amor, mel est pius in prece clamor :
 Mel est interna pietas, pax, ordo, sophya :
 Iste favus mellis fluit hic ubi nemo rebellis :

Nam nos pacifici sumus hic et semper amici,
 Hac ⁽¹⁾ bene viventes et egonis compacientes,
 [Et] nisi peccarem, de nostra laude notarem ⁽²⁾,
 [Sed] nos laudare me non decet aut reprobare.
 Opto vale, frater dilecte michi quasi mater.
 Fac rogo que nosti bona, ne te det Deus hosti,
 Et michi que posco mittas. Mittes, bene nosco.

Ce poëme et les autres productions de Geoffroi du Jardin ⁽³⁾ montrent que les lettres étaient cultivées dans l'abbaye de Bouport. Une bibliothèque importante s'y était constituée. Je ne puis indiquer les religieux qui travaillèrent à la former : à peine ai-je à citer un nom de copiste, celui de Robert, qui a terminé la première partie du ms. latin 454 par ce vers :

Amodo Rotberti fessi digiti requiescant ⁽⁴⁾.

En revanche, les noms d'une dizaine de bienfaiteurs nous ont été conservés. Ce sont :

1° *Luc, évêque d'Évreux*. — Une copie du commentaire de Pierre Lombard sur les psaumes (ms. latin 420) fut donnée à l'abbaye par ce prélat, qui mourut le 30 janvier 1220 (n. s.).

2° *Maître Robert d'Aviron, doyen d'Évreux*. — Il donna un volume renfermant les évangiles de saint Jean et de saint Marc (ms. latin 301). — Robert d'Aviron est sans doute le doyen que les Bénédictins ⁽⁵⁾ ont appelé Robert III et qu'ils ont inscrit sur la liste des doyens d'Évreux d'après des actes de 1226, 1228, 1229 et 1232.

3° *Frère Firmin, moine de Bouport, jadis doyen d'Évreux*. — Un recueil de moralités sur le psautier (ms. latin 447, vient de ce religieux. — Frère Firmin était sans doute doyen d'Évreux en 1234, 1236 et 1237, puisqu'à ces trois dates les auteurs du *Gallia christiana* ⁽⁶⁾ ont rencontré un doyen dont le nom commençait par la lettre F. La mort du doyen Firmin est rapportée au 26 août dans un obituaire ⁽⁷⁾.

Pour 1c.

1° On avait d'abord écrit :

Et nisi peccarem, scripto tibi pouca notarem.

2° Elles sont copiées sur le dernier feuillet du ms. 1864. L'une d'elles commence par ces vers :

Nunc Jacobo fratri sibi dilecto quasi patri
 Frater Gaufridus, quem tu reputas quasi sidus.

Au commencement du même ms. sont copiés environ 800 vers français; je n'ose pas dire si Geoffroi du Jardin en est l'auteur. (Voy. ma Notice sur Orderic Vital, p. lxxv.)

⁽¹⁾ Fol. 72 v°.

⁽²⁾ *Gallia christ.* M. 622.

⁽³⁾ M. 622.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

4° *Jean de Carville, archidiacre d'Évreux.* — Il enrichit l'abbaye d'un volume contenant plusieurs livres de l'Écriture sainte (ms. latin 120). — Jean de Carville, archidiacre d'Évreux, vivait en novembre 1242¹.

5° *Guillaume de Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux.* — A la générosité de ce prélat étaient dus un pentateuque glosé (ms. latin 363) et un commentaire de Hugues de Saint-Victor sur l'évangile de saint Luc (ms. latin 2529). — Guillaume de Pont-de-l'Arche avait sans doute légué sa bibliothèque à l'abbaye de Bouport, dans laquelle il mourut au mois d'août 1250².

6° *Le chancre de Gaillon.* — Les religieux de Bouport possédaient une copie des évangiles de saint Jean et de saint Luc (ms. latin 302) « de dono canctoris de Gaillon. » Je n'ai point découvert le nom de ce chancre.

7° *Sire Richard, clerc de Harcourt.* — Il donna au moines de Bouport un exemplaire des épîtres de saint Paul (ms. latin 668), dont le copiste s'est fait connaître par cette souscription : « Adam me scripsit. »

8° *Maître Endes.* — Au commencement d'une copie des évangiles de saint Luc et de saint Jean (ms. latin 295), on lit ces mots : « Iste liber est magistri O[donis]. » « Donus Boni Portus debet magistro Odoni xvi solidos et vi denarios de parisis. » « Si non venerit magister Odo, totum sit pro anima sua. »

9° *Maître Hilaire.* — Au xiii^e siècle, Nicolas, moine de Bouport, fut autorisé par son abbé à recevoir une bible (ms. latin 21) que son oncle, maître Hilaire, voulait lui offrir : « Ista biblia fuit magistri Hillarii, quam dedit Nicholao, nepoti suo, » monacho Boni Portus, de licencia et voluntate proprii abbatis. « Le donateur de cette bible était probablement un curé de Léry, près Bouport³. Je trouve, en effet, un « Hylarius, rector ecclesie de Lercio, » qui fit son testament, au mois d'avril 1250, en faveur de l'abbaye de Bouport⁴.

Aux noms des bienfaiteurs j'ajouterai le nom de Raoul, ancien possesseur d'une Histoire scolastique (ms. latin 5097) qui entra, au xiii^e siècle, dans la bibliothèque de Bouport. Les religieux l'avaient peut-être rachetée d'un juif à qui elle était engagée pour une somme de 7 livres 16 sous. On lit au folio 163 du manuscrit : « Ego Radulfus debeo Vivant judeo octo libras, quatuor solidis minus, in

¹ Delisle. *Cartul. normand.*, p. 130, col. 1. — Andrieux, *Cartul. de Bouport*, p. 123. — Jean de Carville n'a que le titre de clerc dans une charte de juillet 1238. (Andrieux, *ibid.* p. 114.)

² *Gallia christ.* M. 782.

³ Léry (Eure), arr. de Louviers, c^o de Pont-de-l'Arche.

⁴ Andrieux, *Cartul. de Bouport*, p. 182.

« septuaginta resurrectionis Domini, scilicet pro catallo et pro usura. » Cette note est du commencement du xiii^e siècle, et les mots « Annus ab incarnatione Domini » et « m. cc. xiii. » qui ont été écrits au-dessous, en donnent approximativement la date. Quoique le nom de *Vivant* ait été porté par plusieurs juifs, il est assez probable que, dans la note ci-dessus transcrite, il s'agit de *Vivant*, juif de Guillaume le Maréchal, établi à Chambois, en faveur duquel Jean sans Terre adressa des lettres patentes, le 6 et le 10 décembre 1201, à Durand du Pin et à tous les baillis royaux de Normandie⁽¹⁾. C'est sans doute le juif *Vivant* ou un de ses associés qui a tracé les notes hébraïques qui se voient au fol. 162 v^o et 163 du manuscrit.

Je n'ai rien à dire de la bibliothèque de Bonport au xv^e siècle. J'ai seulement noté le prêt d'un recueil de vies de saints qui fut fait en 1393 au prieur de la chartreuse de Notre-Dame [de Gaillon]⁽²⁾.

Pour le x^e siècle, je dois faire remarquer les travaux du prieur P[ierre] Fauc[on], dont il sera question plus bas, et le don d'un ouvrage de saint Augustin par Guillaume Euvrie et par Robert le Canu.

Vers 1414, Guillaume Euvrie, qui fut plus tard clerc notaire du roi Charles VI³, était venu se reposer quelques jours à l'abbaye de Bonport. Il ne savait comment reconnaître les attentions dont il avait été l'objet, quand une idée lui fut suggérée par un de ses amis, Robert le Canu, qui, lui aussi, voulait laisser aux moines de Bonport un témoignage de son affection. La bibliothèque du couvent ne possédait pas alors le livre de saint Augustin sur la Cité de Dieu. Les deux amis convinrent d'en acheter un exemplaire à frais communs. Guillaume en trouva une copie très-vieille mais très-exacte, dont il fit hommage à l'abbé et au couvent de Bonport, le premier août 1414. Les lettres suivantes⁽⁴⁾ étaient jointes à l'envoi :

Reverendo in Christo patri ac domino domino P. divina clemencia abbati monasterii de Bono Portu et venerabilibus patribus dominis priori et conventui ejusdem monasterii, Guillelmus Euvrie⁵, devotum in beneplacitis obsequium. Cum nuper recolligendi animi causa devotissima

¹ « Vivant, judeus Willelmi Marecalli... Vivant - dus, judeus de Chamday. » (*Bibliol. litterarum patentium*, p. 3, col. 2.)

² Note écrite au commencement du ms. latin 1864.

³ Le 2 août 1418, Guillaume Euvrie fut établi clerc notaire du roi aux gages de 6 sous parisis par jour. (*Ordonnances*, X, 463.) — A la date du 9 septembre, du 6 et du 27 octobre 1418, nous avons des lettres royales contre-signées par ce secrétaire. (*Ibid.*, X, 473, 487 et 488.) — Sur Guillaume Euvrie, voy. Jourdain, *Index*, p. 244. — Guillaume Euvrie devait être originaire de basse Normandie. J'ai acheté à la vente des archives du Collège héraldique (vente, n. 978) un acte du 9 mai 1434,

relatif à une rente que Jean Nicolle, d'Auderville, avait acquise le 16 février 1430 (n. s.), « de maître Jehan Euvrie, prestre, maistre ès ars. » Dans cet acte, il s'agit d'Auderville (Manche), arr. de Cherbourg, c^o de Beaumont.

⁴ Elles sont copiées en tête du ms. latin 2052.

⁵ La catalogue imprimé des mss. du roi (III, 233) porte *Guillelmus Eucerie* ; mais il y a là une faute de lecture. La forme *Euvrie* est également fournie par la note qu'on lit dans le ms. latin 8547 et dont voici le texte :

« Hunc librum mercatus est Guillelmus Euvrie, magister in artibus et bachelarius in theologia, et ut memoriam secum gereret sancte recordacionis domini cardinalis Leodiensis vulgariter appellati,

cenobii vestri oratoria visitassem, et ingentem ibi speciem humanitatis atque sanctimonie cognovissem, tenuit illuc me diutius vestre celestis conversationis delectatio quam necum ipse constitueram. Ex quo factum est ut divinarum humanarumque virtutum miro effectus experirer, utpote in viris doctissimis, quorum caput non minus quam sancte sapientie doctor existeret, ceteri sacrorum eloquiorum cognitione plurimum profecissent. Unde facile factum fuit ut existimarem tantorum virorum merita apud creatorem nostrum michi maxime posse suffragari. Itaque dum agerer animo sollicito quid pro beneficentia tante erga me benivolentie rependere, quid deinde pro participatione vestrorum erga Deum meritorum offerre valerem, affluit vir, religione, prudentia, doctrinis et experientia maxime peditus, dominus Robertus Canuti, ejus ego munificum animum in plerisque rebus cognovi : qui, dum inter cetera de libro de civitate Dei, quo tunc vestra libraria carebat, sermonem facerem, pollicitus fuit, ubi unam libri medietatem donarem vestro conventui, se reliquam medietatem donaturum. Hanc autem pollicitationem sic amplexus sum ut datus liber vestre librerie sic ascriberetur quod ab ea nulla posthac ratione possit alienari. Mitto igitur librum duobus voluminibus vetustissimis sed verissimis comprehensum, modis prescriptis communi consensu vestre bibliothecae penitus ascriptum. Si vero in hoc inclinate fuerint mentes vestre ut ego, licet immeritus, sim vestris precibus comprehensus, tantorum intercessorum felici patrocinio letabor. Atque, dum memor ipse mei, dum spiritus hos reget artus, vos colam benivolentia singulari. Dominationes vestras tueatur summa Trinitas feliciter. Scriptum Parisius, prima augusti anni x^{mi} cccc^{mi} decimi quarti.

Venerabili et optimo patri domino Roberto Canuti, Guillelmus Euvrie, ex humanis ad divina religiose conscendere. Si pro tuis in me meritis, venerabilis pater, gratias agere conarer, potius michi deesset eloquium quam materia beneficiorum. Tanta enim exiterunt in me tue beneficentiae promerita, ut ea nulla facultate dicendi valeam completi. Hoc unum tamen pro recognitione tantorum beneficiorum spondere cogor, in me tibi nunquam gratum animum defuturum. Quod vero satis optabas, ecce mitto librum de civitate Dei vestre bibliothecae tuo meoque dono pariter ascriptum, salva tamen perintegre pacti ratione qua convenimus. Denique te exoratum velim, optime pater, ut inter pias preces tuas mei non sis immemor, quin potius nostrarum amicitiarum federa in tantum cole ut sint divinis humanisque rebus ornata. Vale, optime ac devotissime pater. Saluta de Briona, et scripturam quam liberaliter susceperat commenda suae caritati. Saluta Priorem, Hemont, Varenghier, Galli et universos alios dominos in Christo. Salutant te qui necum sunt omnes. Scriptum Parisius, prima augusti anni x^{mi} cccc^{mi} decimi quarti.

La première partie de la très-vieille mais très-exacte copie offerte à l'abbaye par Guillaume Euvrie est à la Bibliothèque impériale, sous le n° 2052 du fonds latin. L'écriture offre tous les caractères du xi^e siècle.

La bibliothèque de Bonport eut sans doute à souffrir des troubles qui déchirèrent la Normandie sous le règne des derniers princes de la maison de Valois.

-quia ex sua bibliotheca per executores legatorum
-sui testamenti fuerat extractus. Emit autem eum
-a dictis executoribus precio sex coronatorum auri.
-presentibus et pro arbitrio componentibus dominis
-abbate Montis Sancti Michaelis in Normannia in-
-feriori et Roberto de Quesneyo. Datum Pistorii.
-anno Domini 1409.

-Gaudeat Normannorum nobile genus! Gaudeat
-et eterno celebretur Normannie memorabile no-
-men, que nobis cardinalem illum Leodiensem pe-
-perit, qui fretus puritate et innocencia christiana
-rem publicam in pace et unione pene composuerat,
-cum, immatura morte occupante, ad se Deus ip-
-sum evocavit. G. EUVRIE.

Elle paraît avoir été respectée par un célèbre bibliophile, le poète Philippe des Portes, qui posséda l'abbaye en commende et qui mourut à Bonport même le 6 octobre 1606⁽¹⁾. Ce fut seulement à la fin du xv^e siècle que l'abbaye fut dépouillée de la plupart de ses manuscrits. Ils devinrent la propriété de Colbert.

Baluze a dressé un état des quatre-vingt-sept volumes manuscrits qui furent transportés de Bonport dans la bibliothèque du ministre, au mois de mai 1683⁽²⁾. Les mots *440 livres*, écrits en marge de cet état, indiquent-ils le prix qui fut payé pour l'acquisition des manuscrits? Il est permis d'en douter quand on se reporte à un document de la bibliothèque de Louviers d'après lequel les quatre-vingt-sept manuscrits de Bonport auraient été livrés, « à la réquisition de M. de Colbert, ministre, » en échange d'une quarantaine de volumes imprimés⁽³⁾. Peut-être ces derniers volumes furent-ils payés ou du moins estimés 440 livres. Quoi qu'il en soit, voici la liste des manuscrits envoyés à Colbert :

Folio.

1. Josephi Antiquitatum judaicarum libri XIV.
2. Biblia sacra usque ad librum Judicum.
3. Decretum Gratiani absque glossa.
4. Homiliae variorum patrum per annum. Deux volumes.
5. Vita sanctorum. Quatre volumes.
6. Homiliae sancti Gregorii in evangelia.
7. Sanctus Augustinus de civitate Dei. Trois volumes.
8. Pollicraticus Joannis Sarisberiensis.
9. Summa Philippi, cancellarii Parisiensis, super evangelia. Deux volumes.
10. Sancti Gregorii homiliae in Ezechielem.
11. Ejusdem liber pastoralis et dialogi.
12. Epistolae sancti Hieronymi.
13. Decretales Gregorii IX cum glossa.
14. Cujusdam commentarius in Ecclesiastem. Regula sancti Augustini.
15. Liber sententiarum Petri Lombardi. Deux volumes.
16. Radulfus Flaviacensis in Leviticum.
17. Virgilii opera.
18. Tertia pars summae sancti Thomae, scripta anno 1459.
19. Vocabularium bibliae.

¹ *Gallia christ.* XI, 669.

² Ms. latin 9364, fol. 89. — Une autre liste assez incorrecte a été publiée, d'après un ms. de Bonport, par M. Bréauté, *Catalogue de la bibliothèque de Louviers*, p. 364.

³ Voici, d'après le livre de M. Bréauté, p. 367, la liste des ouvrages imprimés que reçut l'abbaye de Bonport :

— Histoire de Joseph, in-fol. 2 vol. — S. Augus-

— tin, in-fol. 3 vol. — S. Grégoire, in-fol. 3 vol. — S. Jérôme, in-fol. 3 vol. — Glose ordinaire, in-fol. 6 vol. — S. Chrysostome, in-fol. 5 vol. — Histoire de l'Église, de Godeau, in-fol. 3 vol. — Fevret, de Fabus, in-fol. — Vie monastique, in-4°. 20 vol. — Abrégé de Mezeray, in-4°. 8 vol. — Genèse, in-8°. — Ecclésiaste et la Sagesse, in-8°. — Les douze petits prophètes, in-8°. — Dictionnaire historique de Moréri, in-fol. 2 vol. »

20. Glossæ divinatorum librorum. Hieronymi quæstiones hebraicæ. Item abâ quædam Hieronymi, et liber virorum illustrium.
21. Hieronymus in prophetas minores. Deux volumes.
22. Græcismus Ebrardi. Regimentum sanitatis, sive practica Pantegni.
23. Historia scholastica.
24. Augustinus in Joannem.
25. Idem de verbis Domini.
26. Thomas de Auacellis super Cantica.
27. Novum Testamentum.
28. Collationes Cassiani.
29. Biblia sacra usque ad libros Regum.
30. Moralitates super psalterium.
31. Hugo de Sancto Victore in Lucam.
32. Hugucionis glossarium.
33. Glossarium Papie. Deux volumes.
34. Hugo Victorinus de sacramentis. Deux volumes.
35. Biblia sacra.
36. Petrus Lombardus in psalmos.
37. Sermones sancti Bernardi.
38. Liber de laudibus beatæ Mariæ. Miracula Clarevallensium.
39. Glossa ordinaria et commentaria in Scripturam. Dix-sept volumes.
40. Tomus secundus Augustini in psalmos.
41. Duo toni moralium sancti Gregorii.
42. Mulli, monachi Sancti Martini Tornacensis, exceptiones ex operibus sancti Gregorii. Deux volumes.

Quarto.

43. Biblia sacra.
44. Sermones et exempla Jacobi de Vitriaco.
45. Excerpta Oyni, subprioris de Valle, super iv evangelistas, etc. (Ms. latin 446.)
46. Summa de vitiiis.
47. Glossa ordinaria in Parabolas et in Cantica.
48. Libellus Helprici de arte calculatoria. Adalbertus, episcopus Trajectensis, in Boetium. Boetius de musica.
49. Sermones cxxvii cujusdam. Bedæ de quadrifario opere Dei. Liber Jesu Nave. Epistola presbyteri Johannis ad Manuelem imperatorem. Anselmi elucidarius. Sermo in synodo. Epistola quædam Hildeberti.
50. Sermones sancti Bernardi.
51. Summa super psalterium secundum magistrum Praepositinum.
52. Augustinus super Genesim ad litteram. Pastorale sancti Gregorii.
53. Homiliæ Gregorii papæ in evangelia.
54. Sanctus Bernardus in Cantica. Deux volumes.
55. Gregorius in Cantica canticorum. Homiliæ Eusebii, episcopi Emeseni. Vita beatæ Mariæ de Oegnes.
56. Penitenciarium Willelmi de Gislavilla.
57. Epistola Hieronymi.
58. Le Chapellet des vertus.

On peut distinguer à la Bibliothèque impériale environ soixante-cinq volumes qui ont fait partie de la bibliothèque de Bonport. Ils portent les numéros suivants :

Fonds latin. — 21, 29, 53, 56? 74, 84, 120, 126, 129, 144, 288, 295, 301, 302, 345, 363, 382, 393, 416, 420, 446, 447, 454⁽¹⁾, 475, 485 B, 618, 668, 672, 1864, 1882? 1945, 2007, 2022? 2052, 2142, 2228, 2230, 2260, 2265, 2310, 2310.2, 2523, 2529, 2537, 2538, 2795, 2933, 2934, 3025, 3030? 3175, 3280, 3281, 3283, 3563, 3724, 5053, 5097, 5317, 6418, 7361, 7613, 7613.2, 7625 D, 8157.

Fonds français. — 1893.

Tous ces volumes viennent de Colbert, à l'exception du n° 5317, qui est arrivé à la bibliothèque du roi en 1670, avec la collection de Jacques Mentel. Plusieurs ont conservé les formules d'excommunication qu'on avait écrites au x^e siècle pour effrayer les voleurs. J'en donne un seul exemple :

Liber Sancte Marie de Bono Portu, quem si quis abstulerit vel furatus fuerit vel inique ce-
laverit, anathema sit ab abbate et omnibus monachis ibidem Deo servientibus. Fiat, fiat.
Amen ⁽²⁾.

Un grand nombre des manuscrits de Bonport se reconnaissent par les notes qu'un moine du x^e siècle a tracées sur les feuillets blancs. Tels sont les mss. latins 53, 446, 485 B, 618, 2142, 2265, 3175, 3283, 5317, 7613, 1. 1, 7625 D. Ces notes sont l'œuvre d'un prieur qui a pris soin de nous indiquer son nom et sa qualité dans le ms. 485 B : *In isto libro ista scribuntur per priorem...* *Scriptum per fratrem P. Fauc.* Les dates qui accompagnent plusieurs de ces notes nous apprennent que le prieur P[ierre] Fauc[on] vivait en 1423⁽³⁾ et en 1443⁽⁴⁾.

Ces notes consistent d'ordinaire en petites pièces de vers sur des sujets religieux ou moraux, en tables de matières et en observations de comput⁽⁵⁾. Parmi les morceaux qui offrent de l'intérêt, je citerai une inscription pour l'entrée de la bibliothèque⁽⁶⁾, une sorte d'énigme sur la somme payée pour la copie d'un

Le catalogue imprimé des manuscrits du roi III. 361 indique dans le ms. 454 : -Summa super psalterium per magistrum prepositum. - Il faut lire *Prepositum*, comme porte le manuscrit au fol. 73.

Ms. latin 74, fol. 93.

Ms. latin 53.

Ms. latin 485 B.

Voy. dans le ms. latin 5317, fol. 16, un document sur la réforme du calendrier en 1437.

Secuntur versus de libraria.

Jupiter hic legere, meditari, inquirere posse.

Quid nisi celesti luce ciboque frui?

Ad homini melius quam si divina legendo

Figat tibi vitam quo sibi vita venit.

LECTO JUGIS ALII VIRTUTES, LUCIDA REDDIT

INTIMA, DECLINAT NOXIA, VANA FUGAT.

LIBROS QUOSQUE LEGE QUIBUS INSUNT PASCENA VITE.

Quos tibi sic medicus continet iste locus.

Ille si proficis, hinc ingratus ne videaris.

Exi, sed inde libros, ostia claude....

A la fin du ms. latin 618.

volume ¹, et des vers fort incorrects sur quelques événements du xv^e siècle ². Je dois encore indiquer un catalogue des reliques conservées dans l'abbaye de Bonport, à la date du 20 avril 1423 ³.

Quelques volumes du xiii^e siècle ont conservé leur reliure primitive : de solides ais de bois, reconverts d'une peau blanche. — L'un d'eux (ms. latin n. 74) est orné d'une assez curieuse reliure en veau gaufré, de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. On y remarque, entre autres sujets, les images du roi David et de saint Pierre.

La bibliothèque de Louviers ⁴ a recueilli un petit nombre de manuscrits de Bonport qui n'avaient pas été compris dans l'acquisition de Colbert.

XVIII.

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE LA NOË.

J'ignore à quelle date et par quelle voie Colbert devint propriétaire d'un certain nombre de manuscrits de l'abbaye de la Noë (diocèse d'Évreux). Comme venant de cette maison, je puis indiquer les mss. latins 31, 83, 283, 300, 420, 611, 2000, 2058, 2226, 2227, 2249, 2358, 2550, 2574, 3052, 3053, 3388, 3559, 5641, 6296, 7736, et le ms. français 827 ⁵.

MS.
de l'abbaye de la Noë.

De ces manuscrits, le n^o 283 avait appartenu à Richard de Harcourt, clerc ⁶, et le n^o 420 à Luc, évêque d'Évreux. Le n^o 2058, qui est du xii^e siècle, avait été copié dans l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroi ⁷, comme on l'apprend par les vers suivants :

Hunc Augustinus doctor presulque beatus
 Librum composuit gratum nimium studiosis,
 In quo difficiles multas promit rationes,
 Ex mundi cursu necnon de line vel ortu,
 Urbs quæ sit Christi monstrat, quæ sitve maligni.
 Quem qui sepe leget, que nescit plurima discet.
 Hunc juvenis monachus Sanctæ Crucis Hugo vocatus

¹ -Iste liber est de Bono Portu, cujus expensis
 « si tantum addidissem quantum expendi, et ite-
 rum tantum, et dimidium tanti, et dimidium di-
 midii, preter operam illuminandi, corrigendi, li-
 gandi, etc. summam cxxvi solidorum sine dubio
 « perfecissem. — De eodem versus :

Sex decies, duo bis, si vis dispergere nobis,
 Sic expensarum numerus cognoscitur harum.

Cette note, écrite au xv^e siècle, se trouve à la fin du ms. latin 7625 D, qui date du xiii^e.

² Urbis Rothomagi Vultano capcio claret,
 Quam [rex] Henricus quintus sexto capio anno.

Crispini multos gens anglica stravit Francos.
 Ex duois orcasu rex, grex lexque morantur.
 Pre-terrore runt pons minor atque novus.

A la fin du ms. latin 2142.

³ Ms. latin 53, fol. 1 v^o.

⁴ Bréauté, *Catalogue de la bibliothèque de Louviers*, p. 364 et suiv.

⁵ Sur l'origine des chartes de la Noë qui sont dans le fonds latin, n. 5464, voyez plus haut, p. 412.

⁶ Voyez plus haut, p. 537.

Abbaye bénédictine du diocèse d'Évreux.

Abbatís jussu scripsit fratrumque rogatu.
 O quisquis librum, lector bone, perlegis istum,
 Versus corde pio dic, obsecro, sepius istos :
 Hugonem Dominus, scriptorem codicis hujus,
 In vite libro dignetur scribere sacro.

Le ms. 56/41 fut prêté en 1399 à Guichard de Langres, abbé de Bonport. — On lit au fol. 329 v^o du ms. latin 6296 : «Iste liber est Sancte Marie de Noa, quem custodit frater Robertus, monachus ejusdem domus, commorans in Sancto Bernardo Parisius.»

J'ai relevé dans le ms. 67 d'Alençon, jadis 47 de Saint-Évroul, une note relative à une aliénation de manuscrit, consentie à une époque fort ancienne par un prieur de la Noë : «Frater W. de Glisoles, prior de Noa, et frater Gaufridus scriptor et frater Guerodus vendiderunt hunc librum, et debent cavere de vitio et vicio (?).»

Plusieurs manuscrits du monastère de la Noë sont arrivés à la bibliothèque de Rouen¹.

VIX.

MANUSCRITS DE L'ÉCHEVINAGE DE ROUEN.

Au xv^e siècle, certaines villes possédaient des bibliothèques municipales dont l'histoire est beaucoup moins connue que celle des bibliothèques ecclésiastiques. J'ai remarqué des établissements de ce genre à Rouen, à Poitiers et à Saint-Lô. On en trouvera dans beaucoup d'autres villes quand les archives municipales auront été complètement explorées.

La librairie de Saint-Lô fut fondée vers 1470 par les habitants de la ville, dont le zèle fut secondé en cette circonstance par Jean Boucart, évêque d'Avranches, par Ursin Thiboust, vicaire de l'évêque de Bayeux, et par Richard Olivier de Longueuil, évêque de Coutances. Ce prélat, qui était seigneur temporel de Saint-Lô, écrivit, le 28 mars 1470, la lettre suivante à son vicaire général : «Par vos lettres missives qu'escrivez au sujet d'une librairie que veulent faire les habitans de Saint-Lô en une place vuide, laquelle est entre la chapelle Saint-Jacques et le degré par lequel l'on monte à ma chapelle, et l'exhortation de Monsieur d'Avranches et de messire Ursin, lesquels y ont donné grand nombre de livres riches et beaux, pour l'honneur de mon dit sieur d'Avranches, du dit messire Ursin et des habitans, je suis content qu'ils édifient la dite librairie, en façon qu'on puisse aller de ma dite chapelle à l'église Notre-Dame, comme m'escrivez.

¹ Voy. Langlois, *Nouvelles recherches sur les biblioth. des archev. et du chapitre de Rouen*, p. 42.

45, 46. (Extrait du *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1852-1853.)

« et qu'aussy j'aye obit, ou qu'il soit fait mémoire de moy et de mon nepveu, jadis seneschal, de ma niepee, sa femme, qui sont ensepulturés au dit lieu, par chacun an, en la dite église Notre-Dame, un certain jour qu'escrirez⁽¹⁾. »

La bibliothèque municipale de Poitiers existait en 1474. Les registres de l'échevinage mentionnent à cette date deux délibérations relatives à six volumes de médecine légués à la ville de Poitiers par Robert Poitevin, trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand, et qui devaient être mis en la librairie de l'échevinage de cette ville, pour y demourer à perpétuité, comme les autres livres de la dite librairie⁽²⁾.

La librairie de la ville de Rouen a fourni à M. Richard la matière d'une bonne dissertation⁽³⁾, dont je rappellerai les principaux résultats, en y joignant quelques observations nouvelles.

On a vu plus haut⁽⁴⁾ comment les conseillers de la ville de Rouen se décidèrent, en 1682, à offrir à Colbert les plus beaux manuscrits de leur bibliothèque communale, bibliothèque qui était alors tombée en décadence, mais qui avait dû être remarquable au xv^e et au commencement du xvi^e siècle. D'après une note de Baluze⁽⁵⁾, le cadeau de la ville de Rouen se composait des volumes suivants :

1. La Bible.
2. La Cité de Dieu de saint Augustin.
3. Extraits du régime des princes. — Traité de la vieillesse et de l'amitié de Cicéron. — Traité d'Alain Chartier.
4. Le Décaméron de Boccace.
5. Hommes et femmes illustres de Boccace.
6. Chronique de Jean de Courcy.
7. Valère Maxime.
8. Histoire romaine.
9. Grandes chroniques de France jusqu'au règne de Charles VI.
10. Histoire de Charles VI et de Charles VII.
11. Livre I de Froissart.
12. Chronique de Normandie.
13. Histoire de Guillaume de Tyr.

M. Richard a constaté que le n^o 2 de cette liste correspond aux manuscrits français 23 et 24, le n^o 3 au ms. français 126, le n^o 4 au ms. français 129, le n^o 5 au ms. français 131, le n^o 6 au ms. français 2685, le n^o 8 au ms. français

René Toussain de Billy, *Mémoires sur l'histoire du Cotentin, villes de Saint-Lô et Corvauin* (Saint-Lô, 1864, in-8°), p. 60.

⁽¹⁾ *Bibliothèque de l'école des chartes*, 3^e série, t. 1, 499.

⁽²⁾ *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins*

de la ville de Rouen, Rouen, s. d. in-octavo de 56 pages.

⁽³⁾ P. 475.

⁽⁵⁾ Outre la note que je publie, Baluze a dressé une autre liste des mêmes manuscrits, qui se trouve dans le ms. latin 9364, fol. 80 v^o.

295, et le n^o 12 au ms. français 2623. Ces rapprochements sont hors de discussion. De plus, les mss. français 3 et 4 répondent au n^o 1 de la liste, les mss. français 45 et 46 au n^o 7, le ms. français 2596 au n^o 10, et le ms. français 2629 au n^o 13.

Les armes de Rouen sont peintes sur le frontispice du ms. 126. Elles sont accompagnées des armes de France et de Normandie dans les mss. 129 et 2596. Trois autres volumes, les mss. 2623, 2629 et 2685, nous présentent la réunion des écus du roi, du dauphin, du duché de Normandie et de la ville de Rouen.

La Cité de Dieu (mss. français 23 et 24) fut donnée à l'hôtel de ville de Rouen par Jean Marcel, riche changeur de Rouen, qui vivait au milieu du xv^e siècle. A la fin du tome II de l'ouvrage, on lit cette note : « Ce livre fu à Jehan Marcel, et l'a achesté de maistre Estienne Gaultier⁽¹⁾, et luy couste en premier achat quatre vins et dis salls d'or, et l'a donné à cest hostel. KERYELL. » — En 1466, Jean Marcel donna à ses concitoyens un autre livre, qui est ainsi mentionné dans le registre des délibérations : « Le mardi xii^e jour d'aoust, l'an mil m^e lxxvi, fu donné et présenté de par sire Jehan Marcel, à présent demourant à Paris, à la ville de Rouen, pour mettre avec les livres de la dite ville, ung livre de Decretalles, escript en francois, couvert de cuir vert, et aujourd'hui apporté et délivré par sire Jehan Le Roux, viconte de Rouen, auquel le dit Jehan Marcel l'avoit envoyé pour ce faire⁽²⁾. »

Je donne, d'après M. Richard⁽³⁾, le mémoire des dépenses faites par la ville de Rouen, en 1457, pour l'exécution de la Chronique de Jean de Courcy (ms. français 2685) : « Mémoire que il a esté marchandé avec Louys de Bavent⁽⁴⁾, parcheminier, pour fournir plusieurs kayers de parchemin de vellin, à huit feuilles le kaier, pour faire le livre de la Boucachardière, pour la ville, par vin sous chacun kaier. — Item, le n^o jour de juillet m^e lxxv, par messeigneurs, marchandé fu, chez Raoulet Bellefosse, de escrire le dit livre de la Boucachardière, par xix sous m deniers tournois chacun kayer, et pour le faire régler de roze. » — Il est regrettable que le mémoire ne fournisse aucun détail sur l'artiste auquel fut confiée la décoration de la Chronique de Jean de Courcy.

La Chronique de Normandie (ms. français 2623) fut prêtée, le 28 décembre 1465, par les conseillers de la ville de Rouen à Charles, duc de Normandie, frère de Louis XI. Le registre des délibérations mentionne le prêt dans les termes suivants : « Item fu par l'ordonnance des conseillers baillé en prest à monseigneur le duc de Normandie⁽⁵⁾ les Croniques de Normandie, et delivrées ès mains de

Au fol. 311 v^o du ms. français 131, qui a appartenu à la ville de Rouen, on lit ces mots : « C'est à moy : GAULTIER. »

⁽¹⁾ Richard, p. 43. — Le ms. donné par Jean Marcel est aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen.

P. 20.

⁽⁴⁾ On a vu plus haut, p. 250, qu'en 1503 il y avait encore à Rouen un parcheminier nommé *Vécolas de Bavent*.

⁽⁵⁾ Voyez plus haut, p. 84.

« Jehan, monseigneur de Harcourt, lequel les promist faire rendre et rapporter
 « devers la dite ville, après ce que mon dit seigneur les aura venues et dedens briefz
 « jours. » Et en marge : « Rapportées et renveïées de par mon dit seigneur le
 « duc ¹. »

L'Histoire romaine (ms. français 295) avait été donnée en 1475 à la ville de Rouen par Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem. On lit au commencement de ce volume : « Hic liber est reverendissimi in Christo patris et domini Ludovici
 « de Harcuria, quondam Biterrensis episcopi, mox Narbonensis archipresulis, nunc
 « autem patriarche Hierosolimitani, episcopi Baiocensis, necnon administratoris
 « cenobii Beate Marie de Lira, Ebroicensis diocesis. — Ce livre fu donné à la ville
 « de Rouen par mondit seigneur le patriarche, en l'an mil m^c lxxv, et baillé par
 « les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors receveur de ladite ville. »

La bibliothèque de Rouen possède aujourd'hui quatre manuscrits de l'ancienne librairie des échevins; un cinquième est passé dans le cabinet de M. Dutuit.

Richard p. 31. — Conf. un passage de la Chronique scandaleuse cité par M. Quicherat dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 5^e série, II, 596.

CHAPITRE IX.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

I.

ACQUISITIONS DIVERSES. 1775-1789.

La plupart des acquisitions faites sous le règne de Louis XVI sont peu considérables; il suffit de les mentionner en quelques mots.

1775. Don d'un manuscrit des Établissements de saint Louis⁽¹⁾ par le marquis de Quincé, grand bailli d'épée du Nivernais. Il y a en tête du ms. français 11521 une note sur les dons que le marquis de Quincé fit à la Bibliothèque⁽²⁾.

1776. Achat de neuf manuscrits à la vente de la bibliothèque de M. Perrot, maître des comptes³.

1777. Don de manuscrits tibétains et tartares par Clère, ancien médecin des armées de l'impératrice de Russie. — Vers le même temps on acquit de Scherer des rouleaux tartares, avec quelques manuscrits turcs et arabes. — Les volumes de Clère et de Scherer ne doivent pas, selon toute apparence, être confondus avec des manuscrits orientaux, qui arrivèrent alors du bureau des affaires étrangères établi à Versailles⁽⁴⁾.

1777. Foncecagne remet de la part de Joubert, trésorier des états de Languedoc, trois manuscrits, dont l'un était peut-être un Thalamus de Montpellier (ms. français 11795). Joubert avait recueilli quelques débris de la bibliothèque du marquis d'Aubais.

1777. Acquisition d'un manuscrit contenant les chartes du comté de Bourgogne.

1778. Achat, dans une vente publique, d'environ trente manuscrits sur la Bretagne.

¹ Ms. français 13987.

² Les mss. français 13061-13064 contiennent des papiers du marquis de Quincé.

³ N. 3552, 3589, 4984, 4346-4348, 4359,

4362, 4370 du catalogue imprimé pour la vente.

⁴ Leprince, p. 109 et 224.

On peut placer vers l'année 1780 l'acquisition de la correspondance et d'une partie des papiers d'Ismaël Boulliau (mss. français 13019-13059). Mercier de Saint-Léger les avait découverts dans un voyage à Lyon¹⁾, et il paraît qu'ils étaient entrés à la bibliothèque du roi avant 1782²⁾.

1778. Le capitaine Le Gentil remit au secrétariat de la Bibliothèque environ cent soixante et quatorze manuscrits persans et sanscrits³⁾. Il fut récompensé par un brevet de colonel, avec un traitement de 1,500 livres.

1778. Digeon vend pour 600 livres un manuscrit abyssin. — Quelques années auparavant (vers 1770?), une magnifique copie du livre d'Énoch avait été rapportée d'Abyssinie et offerte à Louis XV par le chevalier Bruce⁴⁾.

1779. Le prince de Condé fait hommage à la bibliothèque de deux volumes de lettres de Catherine de Médicis. — Dacier livre le Cartulaire du prieuré de Longpont (ms. latin 9968), pour accomplir une des dernières volontés de Foucarnagne, mort le 26 septembre 1779. — Le sieur de Gassonville, maréchal des logis commandant à l'hôtel des gardes du corps du comte d'Artois, fait agréer à Louis XVI un recueil de pièces sur la maison militaire du roi. — Guerrier de Bezance, maître des requêtes, dépose à la Bibliothèque « deux volumes manuscrits des ouvrages de M. Pascal, ayant servi d'originaux à la nouvelle édition — qui vient de paraître⁵⁾. »

1780. Acquisition des portefeuilles de Claude-Louis Fourmont, neveu des célèbres orientalistes Étienne et Michel Fourmont, dont il a été question plus haut.

1781. Projet d'acquisition de la collection que Duby avait formée sur les monnaies. — Achat des manuscrits de Capperonnier, garde des livres imprimés, mort en 1775.

1782. La duchesse de Brancas donne un exemplaire des Chroniques de Saint-Denis orné de miniatures. — Les héritiers de Potis de la Croix vendent dix-sept volumes, dont les principaux étaient des textes arabes et persans avec traduction. — Joseph Behenan, prêtre chaldéen, cède une collection de manuscrits arabes, syriaques, tures et chaldéens; il est récompensé par une place de secré-

¹⁾ Article de Delambre, dans la *Biographie universelle*, V, 338.

²⁾ Leprince, p. 223 et 224.

³⁾ Conf. la notice de Dacier sur Anquetil du

Perron, dans les nouveaux *Mém. de l'Acad. des inscr.* III, *Hist.* p. 162.

⁴⁾ Leprince, p. 108.

⁵⁾ Mss. français 9203 et 13419.

taire-interprète des langues orientales. — Acquisition de huit volumes renfermant divers mémoires de Bongars (uss. français 7125-7132).

1784. Dépôt des manuscrits de l'abbé Léonard.

Cette même année fut vendue aux enchères la première partie de l'incomparable bibliothèque du duc de La Vallière⁽¹⁾. La bibliothèque du roi s'y fit adjudger deux cent cinquante-cinq volumes manuscrits, dont le prix s'éleva à 41.197 livres 4 sous. Elle avait déjà recueilli quelques morceaux importants du cabinet du duc de La Vallière. Vers 1766, ce célèbre amateur avait consenti à céder à Louis XV plusieurs beaux manuscrits, qui devaient être portés à Trianon, mais que Bignon put incorporer, en 1774 ou 1775, dans les collections de la Bibliothèque⁽²⁾.

M. Le Roux de Lincy⁽³⁾ a tracé du duc de La Vallière un portrait dont je me permettrai de copier les passages les plus caractéristiques : « La Vallière, dit-il, est à juste titre le plus connu des bibliophiles, et même des bibliomanes, de la seconde moitié du dernier siècle. Louis César de la Beaume Le Blanc, duc de La Vallière, né en 1708, mort en 1780, était le petit-neveu de la charmante femme du même nom, que ses amours avec Louis XIV et les rigueurs de sa longue pénitence ont rendu justement célèbre. Une grande fortune et les loisirs, que n'interrompait guère sa charge purement honorifique de grand fauconnier de la couronne, permettaient au duc de La Vallière de se livrer à toutes les jouissances de la bibliomanie. Du reste, il aimait les lettres, et l'éducation qu'il avait reçue lui en facilitait la culture. Dès sa jeunesse, il eut la passion des livres, et n'épargna ni les recherches ni l'argent pour la satisfaire; ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à d'autres passions moins innocentes... Avec l'âge, sa manie des livres devint des plus ardentes; pour la satisfaire, il acheta des collections entières, par exemple, les manuscrits splendides d'Honoré d'Urfé, les bibliothèques de Guyon de Sardière⁽⁴⁾ et de Bonnemet. A la vente Gaignat, en 1769, ses acquisitions s'élevèrent à 90.000 livres. La bibliomanie du duc de La Vallière finit par l'entraîner à des actes que rien ne peut justifier : quand il ne pouvait pas acquérir un volume rare ou un manuscrit, parce qu'il faisait partie de la bibliothèque d'une communauté, il trouvait moyen de l'emprunter, et ne faisait de le rendre, si par hasard on se permettait de le lui réclamer. »

Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de La Vallière, 1^{re} partie: Paris. De Bure, 1783, trois vol. in-8°. — La seconde partie, dont le catalogue forme six vol. in-8° (Paris, Nyon, 1788), fut achetée par le marquis de Paulmy et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de l'arsenal.

⁽¹⁾ Leprince, p. 106. — L'un des volumes acquis de cette façon est le livre des tournois du roi René, que le duc de La Vallière tenait du prince de Conti.

⁽²⁾ *Recherches sur Jean Grolier*, p. 146.

⁽³⁾ Le catalogue de la bibliothèque de Guyon de

1784 ou 1785. Beaumarchais s'était fait adjuger une énorme quantité d'anciennes pièces de comptabilité que la Chambre des comptes avait mises au rebut : après avoir fait un choix parmi ces documents, il en céda à la Bibliothèque un lot qui pesait au moins 600 quintaux, et qui fut payé 60,000 livres¹.

1785. A la vente du baron d'Heiss, achat de deux livres d'heures, ornés de peintures remarquables². — Don d'une bible latine par le comte de Metternich. — D'Agnesseau offre le manuscrit original de la rédaction des coutumes de la prévôté et vicomté de Paris, faite en 1580.

1787. Dépôt à la Bibliothèque de documents relatifs à Jeanne d'Arc, qui avaient été copiés au Vatican par les soins de La Porte du Theil³. — Achat, moyennant 720 livres, des manuscrits de feu M. de la Contesterie : ils étaient relatifs aux domaines, et surtout aux domaines de Normandie. — Acquisition de quatre manuscrits faisant partie d'une collection de livres rares qui avaient appartenu à Berteaux, et qui coûtèrent 22,300 livres, suivant l'estimation de l'abbé Des Anluns, de Van Praet et de De Bure. — Achat de dix-sept manuscrits à la vente de l'abbé Du Ternay.

A Béjot, garde des manuscrits, mort en 1787, succède Caussin de Perceval.

Vers 1788, l'abbé Lourdet rapporte de ses voyages des manuscrits arméniens destinés à la Bibliothèque.

Au commencement de l'année 1788, le sieur Abeille vendit pour 6,000 livres les documents que le commissaire Nicolas Delamare avait recueillis pour son ouvrage sur la police⁴, et qui, après lui, étaient passés dans les mains de Le Clerc du Brillet, continuateur dudit ouvrage.

En 1789, à la vente du prince de Soubise, furent achetés onze manuscrits, dont le prix s'éleva à environ 4,100 livres⁵.

Ici doit se terminer la portion de mon travail relative au règne de Louis XVI.

Sardière a été publié en 1759 et forme un volume in-8°.

¹ Ravaisson. *Rapport au ministre d'État*, p. 33. Il est question, non pas de 60,000 livres, mais de 80,000 livres, dans un libelle intitulé : *L'an 1787, Précis de l'administration de la bibliothèque du roi sous M. Lenoir*.

² Mss. latins 10564, 10567 et 10568. — Voy. le *Catalogue des livres rares et précieux de M. ...*, Paris, De Bure, 1785, in-8°.

³ Ms. latin 9790.

⁴ Une autre collection sur la police, formée par Dupré (mss. français 8046-8117), est entrée à la Bibliothèque avec le Cabinet des chartes, dont il sera question à la fin de ce chapitre.

⁵ Voy. *Catalogue de la bibliothèque du prince de Soubise*, Paris, 1788, in-8°. — Les n° 555, 556, 5374, 6762, 6816, 6817, 7324, 7328, 7340, 7378 et 7379 de ce catalogue furent acquis pour la bibliothèque du roi.

Il serait impossible de faire commencer plus tard la période révolutionnaire dans laquelle nous allons entrer. La dénomination de BIBLIOTHÈQUE NATIONALE n'a été décrétée qu'en 1792; mais le nouveau régime était inauguré depuis longtemps, et l'on peut sans crainte le faire remonter à la démission du bibliothécaire Lenoir, en 1790. Je finis donc cet article par quelques détails sur l'administration de la Bibliothèque pendant le xviii^e siècle.

Voici l'ordre de succession des derniers bibliothécaires du roi :

Labbé Bignon, 1719-1741.
 Bignon de Blanzv, 1741-1743.
 Arnaud-Jérôme Bignon, maître des requêtes, 1743-1772.
 Bignon, conseiller d'État, fils du précédent, 1772-1783.
 Lenoir, 1783-1790.

Les derniers gardes des manuscrits furent :

Labbé de Targuy, 1726-1737.
 Labbé Sevin, 1737-1741.
 Melot, 1741-1759.
 Capperonnier, 1759-1760.
 Bèjot, 1760-1787.
 Caussin de Perceval, 1787-1792.

D'un rapport fait en 1789 à l'Assemblée nationale⁽¹⁾ je tire les détails suivants sur le personnel du département des manuscrits à la veille de la Révolution.

MANUSCRITS. — Caussin de Perceval, garde. Parquoy, Le Prince et Duby, commis.

GÉNÉALOGIE. — Labbé Coupé, [garde]. Aubron, Gourier, Levrier de Champriou et de Villiers, commis.

Le budget de la Bibliothèque s'élevait alors à 169,220 livres, dont 8,000 pour les reliures et 63,000 pour les acquisitions. Le Comité des finances proposa de le réduire à 80,952 livres, dont 4,000 pour les reliures et 20,000 pour les acquisitions.

Bibliothèque du roi, Rapport du comité des finances. Paris, Baudouin, 1789, in-8 de 8 pages.

II.

LE CABINET GÉNÉALOGIQUE. 1720-1789.

Dans les pages qui précèdent je n'ai pas compris un certain nombre d'acquisitions qui furent faites pour le Cabinet généalogique et qu'il m'a semblé plus comode de réunir en un seul groupe.

On a vu comment le Cabinet généalogique avait été constitué vers 1720, à l'aide des collections de Gaignières et de d'Hozier. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, ce fut peut-être la partie de la Bibliothèque qui préoccupa le plus vivement les différents ministres qui se succédèrent au pouvoir. On le considérait comme une véritable institution qui intéressait au plus haut degré toute la noblesse du royaume. Par là s'expliquent plusieurs acquisitions coûteuses, dont l'utilité nous paraît aujourd'hui fort contestable; par là s'expliquent aussi les mesures qui ont eu pour effet de détruire nombre de recueils précieux dont les éléments sont en partie perdus pour l'histoire depuis qu'on les a dispersés dans les dossiers généalogiques.

L'idée de former à la Bibliothèque un dépôt central des documents relatifs à la noblesse de France n'était pas nouvelle. Le 15 mars 1669, un arrêt du Conseil d'État avait prescrit à tous les gentilshommes de représenter leurs titres par-devant des commissaires à ce députés, pour être compris dans les listes de la noblesse « qui seront envoyées en la bibliothèque royale de Sa Majesté et registrées es greffes des bailliages, sénéchaussées et autres juridictions où besoin sera ¹. » En 1720, on reprit le projet de dresser un catalogue général de la noblesse du royaume d'après les recherches entreprises par ordre de Louis XIV. Le catalogue terminé, les pièces qui servaient de base au travail devaient être déposées à la bibliothèque du roi, « comme un azile assuré et d'un accès également facile et désintéressé pour toute la noblesse ². »

Avec les cabinets de Gaignières et de d'Hozier, qui venaient d'être incorporés à la Bibliothèque, il était facile de créer la collection généalogique qu'on avait en vue. Pour en mieux consacrer l'existence et en favoriser les progrès, le régent décida que le Cabinet des titres et généalogies formerait une section indépendante, à la tête de laquelle serait placé un garde particulier. Cette nouvelle place fut donnée à Guiblet, dont les titres, un peu pompeux, sont insérés dans beaucoup de certificats de la première moitié du XVIII^e siècle : « Abraham Charles Guiblet de

¹ Mélanges de Clairambault, vol. 679, fol. 1.

² Mémoire du 27 décembre 1720, dans les Mélanges de Clairambault, 679, fol. 14 v^o. — C'était également à la Bibliothèque que devait être

déposé le nouvel armorial dont la composition fut prescrite par une ordonnance en date du 29 mai 1760, ordonnance qui a été imprimée à l'imprimerie impériale; in-quarto de 16 pages.

- Boisbissey, garde de la bibliothèque du roi pour la noblesse, généalogiste de Sa Majesté, de la maison d'Orléans et des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem. »

Guiblet possédait lui-même un cabinet particulier, qu'il réunit aux collections de la Bibliothèque et qui renfermait, entre autres articles, cent cinq boîtes remplies de généalogies et de mémoires classés par ordre alphabétique⁽¹⁾. Il se fit un devoir de déposer à la Bibliothèque un double de tous les travaux qu'il faisait en sa qualité de généalogiste de la maison d'Orléans, exemple qui fut suivi par l'abbé de La Cour, son successeur dans les fonctions de généalogiste de la maison d'Orléans et de garde du Cabinet. J'ignore à quelle époque l'abbé de La Cour remplaça Guiblet. Celui-ci, dans un certificat du 26 juillet 1747⁽²⁾, se qualifie « ancien -garde de la bibliothèque du roy pour la noblesse. »

L'abbé de La Cour, secondé par Aubron, son commis, accomplit au Cabinet les grands classements dont l'ordre a été religieusement conservé jusqu'à nos jours. Sans toucher aux deux cent dix-sept boîtes dans lesquelles Clairambault avait rangé les mémoires de d'Hozier et quelques généalogies de Gaignières, il fit deux parts de tous les documents généalogiques, ou réputés généalogiques, qui avaient été vendus ou donnés à la Bibliothèque, et dont il augmenta singulièrement le nombre en puisant dans presque toutes les collections du département des manuscrits avec une telle liberté qu'il put dépecer des centaines de volumes. D'un côté, il mit les notes et mémoires, c'est-à-dire les travaux des généalogistes; de l'autre, les documents authentiques ayant servi ou pouvant servir à l'établissement des généalogies. Ainsi furent constituées, d'une part, *la série des mémoires*; d'autre part, *la série des titres originaux*. Dans chacune de ces séries, les pièces furent rangées suivant l'ordre alphabétique des noms de famille. L'abbé de La Cour travailla sans relâche à classer dans ces deux séries les documents généalogiques que possédait la Bibliothèque, et dont le nombre se multipliait chaque année dans une proportion capable d'effrayer un conservateur moins laborieux. Voici les plus notables accroissements que prit le Cabinet sous l'administration de l'abbé de La Cour.

En 1762 et 1763, l'abbé de Gevigney remit deux collections, l'une de titres originaux du duché de Bourgogne et de Franche-Comté, l'autre de titres relatifs à la Lorraine et au Barrois.

En 1763, l'abbé de La Cour cède son propre cabinet, dans lequel on comptait environ cent vingt-neuf mille six cents pièces, et qui fut estimé 31.000 livres.

⁽¹⁾ Leprince, *Essai historique*, p. 259.

⁽²⁾ Cabinet des titres, 1^{re} série des originaux.

dossier Bullioud. — Je conjecture que Guiblet quitta vers 1740 le département des titres et généalogies.

En 1766, Pajon vend les généalogies dressées par Bertin du Rocheret, président en l'élection d'Épernay, et quelques mémoires généalogiques rassemblés par le chevalier Gouguon. Les notes de Bertin du Rocheret, moins sèches que les travaux de la plupart des généalogistes de profession, fournissent des détails piquants sur beaucoup de personnages du xvii^e et du xviii^e siècle⁽¹⁾. Les papiers du chevalier Gouguon, qu'on avait d'abord attribués à La Thaumassière, se rattachaient à la recherche des nobles du Berri, commencée vers 1715 et à laquelle Gouguon avait pris part en qualité de procureur général⁽²⁾.

En 1770, acquisition du cabinet de Pierre Rogier.

Le 16 décembre 1772, Ô-Gorman cède une collection de titres, dans laquelle on remarquait des pièces relatives aux maisons des ducs de Bourgogne.

En 1773, achat du cabinet de Du Buisson.

En 1776 mourut Charles-François Blondeau de Charnage, âgé de soixante-six ans. Toute sa vie il avait travaillé avec plus de zèle que de discrétion à ramasser des documents historiques et généalogiques, dont il faisait un véritable commerce⁽³⁾. Depuis 1755, il en avait, à plusieurs reprises, vendu à la Bibliothèque des collections plus ou moins considérables. Sa veuve en possédait six cent seize portefeuilles et six liasses, qu'elle donna au Cabinet généalogique en 1777, pour obtenir une pension viagère.

Jault, neveu de Blondeau, partageait les goûts de son oncle. En 1777, il céda à la Bibliothèque cent quarante-deux cartons ou boîtes remplis de titres et de généalogies. Trois ans plus tard, il lui abandonna une nouvelle collection composée d'environ huit mille pièces.

D. Pernot, bibliothécaire de Saint-Martin-des-Champs, avait formé un cabinet qui renfermait beaucoup de pièces tirées de la Chambre des comptes et qui a été consulté par plusieurs savants du xviii^e siècle, notamment par Seconsse et par Fontanieu. On a dit⁽⁴⁾ que la collection de D. Pernot a été portée au Cabinet

⁽¹⁾ C'est sans fondement qu'on a dit que les recherches héraldiques de Bertin du Rocheret étaient adressées à l'abbé Bignon. (*Cabinet historique*, t. 1, p. 45.) — La correspondance de Bertin remplit les mss. 15174-15178 du fonds français. — M. Aug. Nicaise a publié une étude sur la vie et les œuvres de Bertin du Rocheret dans l'édition qu'il a donnée du *Journal des états tenus à Vitry-le-François en 1744*; Châlons, 1864, in-8°.

⁽²⁾ Collect. Moreau, 394, fol. 13, et 359, fol. 40.

⁽³⁾ Sur les collections de Blondeau, voy. *Dictionnaire de titres originaux, ou Inventaire général du cabinet du chevalier Blondeau*; Paris, 1764, in-12.

⁽⁴⁾ Article de M. Boutaric dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 5^e série, IV, 258. — Article de M. Huillard-Bréholles dans la *Revue contemporaine*, 9^e série, t. XXXI, p. 750. — Conf. *Franklin*, t. 1, 103.

généalogique de la Bibliothèque; j'ignore sur quel fondement repose cette assertion, et je suis porté à croire que les documents recueillis par D. Pernot sont passés en grande partie aux Archives de l'Empire. Mais il est vrai que plusieurs furent mis à la Bibliothèque. En effet, une note informe nous apprend que l'abbé de La Cour reçut du cabinet de D. Pernot vingt-deux paquets de quittances, sept paquets de montres et un paquet de lettres et commissions.

L'abbé de La Cour, mort le 7 avril 1779, succéda l'abbé de Gevigney⁽¹⁾, qui continua les classements commencés par son prédécesseur, mais dont l'administration fut marquée par un grand malheur. En voyant dépecer des volumes pour en disséminer les feuillets dans les dossiers du Cabinet généalogique, un malheureux eut l'idée d'enlever plusieurs recueils de Gaignières; il s'était persuadé que le vol passerait inaperçu, et que, si l'on remarquait la disparition des volumes, on supposerait tout naturellement que le contenu en avait été fondu dans les dossiers du Cabinet, et l'on s'arrêterait à cette hypothèse sans pouvoir la vérifier, puisque la Bibliothèque ne possédait aucune indication détaillée sur le contenu des volumes disparus. Le vol fut commis, mais il porta sur des objets si considérables, que la fraude ne tarda pas à être découverte. Nous devons à M. Bontarie la connaissance d'une pièce qui prouve qu'une instruction judiciaire fut commencée à ce sujet au mois de septembre 1784⁽²⁾. C'est ainsi, selon toute apparence, que nous avons perdu les dessins de Gaignières qui remplissent aujourd'hui seize portefeuilles de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford⁽³⁾.

Après un tel malheur, l'abbé de Gevigney dut quitter le Cabinet des titres et généalogies⁽⁴⁾. Il fut remplacé par l'abbé Coupé, qui était en fonctions dès l'année 1785, et que nous y trouvons encore en 1818⁽⁵⁾. Le nouveau garde eut surtout à s'occuper des six cents quintaux de parchemins que la Bibliothèque acquit de Beaumarchais en 1784 et dont il commença le triage et le classement. Pour ne pas trop surcharger la série des titres originaux rangés par de La Cour, l'abbé Coupé commença une seconde série, disposée sur le même plan que la première.

⁽¹⁾ Je vois mentionné en 1773 -Jean Baptiste -Guillaume de Gevigney, écuyer, généalogiste des -maisons et écuries de Monsieur et du comte d'Artois, garde en survivance des titres du Cabinet -du roi.-

Bulletin de la Société des antiquaires de France, année 1863, p. 85.

Voy. un rapport de M. Dauban, en date du 26 février 1860, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1860, 3^e série, IV, 165 à 181.

⁽²⁾ L'abbé de Gevigney s'était fait une collection d'anciens documents qui se trouve maintenant aux archives de la Côte-d'Or. Voy. *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur le cabinet des chartes de M. de Gevigney, acquis pour les archives générales de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or*, par M. C. H. Maillard de Chambure, Beaune, 1839; in-octavo de 40 pages.

⁽³⁾ *Revue des Sociétés savantes*, 1860, 3^e série, IV, 174.

III.

LE DÉPÔT DE LÉGISLATION ET LE CABINET DES CHARTES. 1759-1790.

La Révolution, qui suspendit les travaux de l'abbé Coupé, interrompit également une entreprise bien plus considérable que je dois maintenant faire connaître avec quelques détails : il s'agit du Cabinet des chartes, qui fut réuni à la bibliothèque du roi en 1790⁽¹⁾.

En 1759, Louis XV ordonna la formation d'un dépôt dans lequel on devait réunir toutes les lois destinées à régler chaque branche de l'administration publique. Ce dépôt fut attaché au département des finances et confié à la garde de l'historiographe Moreau. On l'appelait dépôt ou bibliothèque de législation, et quelquefois bibliothèque ou archives des finances. Le premier fonds qui servit à le constituer était une volumineuse collection que le libraire Prault vendit au roi⁽²⁾. Le dépôt de législation, fixé primitivement à Versailles, fut transféré à Paris, au contrôle général, en 1760, puis à la bibliothèque du roi, en 1764.

En 1762, le ministre Bertin, convaincu que l'histoire était la véritable base du droit public, établit un cabinet d'histoire, qui, dirigé par Moreau, était le corollaire et le complément du dépôt de législation. Cette nouvelle institution fut appelée le cabinet ou le dépôt des chartes. Ce nom prouve assez que le ministre avait surtout en vue les monuments diplomatiques. Il voulait que les savants, comme les juriconsultes et les hommes d'État, pussent consulter facilement les chartes qui étaient disséminées dans les innombrables chartriers du royaume. Pour atteindre ce but, on se proposa de réunir dans un dépôt central les inventaires détaillés des archives qui appartenaient au roi, et les copies de toutes les pièces importantes que renfermaient les archives particulières.

Comme on ne voulait rien laisser de côté, on commença par dresser une liste³

¹ Pour l'histoire du Cabinet des chartes on peut consulter trois brochures publiées par Moreau : *Plan des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté*, Paris, 1782, in-8° de 80 et xxv pages; *Progrès des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté*, Paris, 1787, in-8° de 54 et vi pages; *Supplément aux deux mémoires destinés à faire connaître les travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté*, 1788, in-8° de 26 pages. — Cf. Champollion, *Notice sur le Cabinet des chartes et diplômes de l'histoire de France*, Paris, 1827, in-8°; le même, préface du

tome I des *Lettres de rois* (Collection des documents inédits); Pardessus, *Diplomata ad res gallo-francicas spectantia*, t. 335-347.

² Voy. dans la Collection Moreau, 1697, fol. 1, les conditions arrêtées entre Prault et le contrôleur général, le 22 mai 1759.

³ Cette liste générale des chartriers, avec les pièces qui s'y rattachent, forme les vol. 361-367 de la Collection Moreau. — Sur ce travail, voy. *Plan des travaux littéraires*, p. 40, et Champollion, *Lettres de rois*, I, xu.

générale des dépôts à consulter. Cette liste, principalement composée d'après les renseignements des intendants et des subdélégués, ne rendit pas tous les services qu'on s'en était promis. Les collaborateurs que Moreau rencontra dans la plupart des provinces n'avaient guère besoin de recourir à la liste générale des chartiers pour connaître les sources auxquelles ils avaient à puiser.

La table chronologique des pièces déjà connues par des publications antérieures leur fut d'une bien plus grande utilité. Plusieurs milliers de chartes avaient été mises au jour dans les ouvrages parus au xvii^e et au xviii^e siècle. Mais comment s'orienter dans de vastes collections, dont le plan n'avait rien de méthodique et dont les tables étaient souvent fort imparfaites? Comment s'imaginer que des livres souvent insignifiants au premier abord renfermaient dans les notes et les appendices des textes précieux, dont la présence n'était pas indiquée par le titre mis en tête du volume, et qui paraissaient tout à fait étrangers au sujet traité par l'auteur? Il fallait un fil conducteur pour ne pas s'égarer dans cet inextricable labyrinthe. C'est ce que Lancelot avait déjà entrevu⁽¹⁾; mais il faut descendre jusqu'en 1746 pour trouver un plan de travail bien défini. A cette époque, Secousse, Foncemagne et Sainte-Palaye firent comprendre à M. de Machaut, contrôleur général des finances, l'utilité d'un catalogue chronologique des chartes relatives à la France, qui étaient dispersées dans un très-grand nombre d'ouvrages. Encouragé par le ministre, Secousse se mit aussitôt à l'œuvre, et confia à plusieurs secrétaires le dépoillement des livres qu'il avait dans sa riche bibliothèque. Sainte-Palaye continua le travail commencé par Secousse. Bréquigny fut chargé d'y mettre la dernière main en 1763. La table chronologique des pièces imprimées devait singulièrement faciliter la tâche des savants que le ministre avait chargés de former le Cabinet des chartes. Leur premier soin fut de mettre la table en état d'être publiée⁽²⁾. Bréquigny dirigea le travail de révision qui restait à faire, et avec l'aide de Mouchet³ il publia le premier volume en 1769, le second en 1775 et le troisième en 1783. Les bonnes feuilles du tome IV, qui était à peu près complètement imprimé en 1789, et les notes manuscrites qui remplissent les volumes 1098 à 1126 de la Collection Moreau, ont permis à l'Académie des inscriptions de continuer l'édition des Tables chronologiques⁽⁴⁾, dont sept volumes sont aujourd'hui publiés. Le catalogue des pièces imprimées simplifiait le travail des nombreux savants qui reçurent du ministre la mission de rechercher et de transcrire les chartes conservées dans les différents dépôts du royaume. Ils pouvaient, en

Voy. le ms. latin 10933.

⁽²⁾ L'abbé De Foy, qui avait repris le projet de Secousse sur un nouveau plan, publia en 1765 le tome I de sa *Notice des diplômes, des chartes et des actes relatifs à l'histoire de France*, ouvrage qui n'a pas été continué et qui ne méritait pas de l'être.

⁽¹⁾ Le 27 avril 1779, Mouchet fut officiellement adjoint à Bréquigny pour la rédaction de la *Table*.

⁽⁴⁾ Pour l'histoire de la rédaction de la *Table chronologique*, on peut lire les préfaces des tomes I et IV.

effet, se dispenser de copier les actes dont le catalogue indiquait des éditions satisfaisantes. Plusieurs de ces savants étaient à l'œuvre dès l'année 1764. Les principaux appartenaient à la congrégation de Saint-Maur⁽¹⁾, quelques-uns à celle de Saint-Vanne⁽²⁾; les uns et les autres rivalisaient de zèle et de dévouement : ils tenaient à montrer qu'ils avaient droit au titre de citoyens utiles, qui devait bientôt leur être contesté. De concert avec différents savants, les uns laïques, les autres ecclésiastiques, ils fouillèrent les archives qu'on mit à leur disposition, et depuis 1764 jusqu'en 1789 ils envoyèrent à Moreau trente ou quarante mille copies, qui sont aujourd'hui rangées par ordre chronologique, et qui ne remplissent pas moins de deux cent quatre-vingt-quatre volumes⁽³⁾. C'est un devoir pour nous d'arracher à l'oubli le nom des correspondants qui ont fourni ces précieuses copies, et d'ailleurs il n'est pas sans utilité d'indiquer les dépôts qu'ils ont dépouillés. Dans la revue que je vais passer des travaux exécutés en province, sous le patronage du ministère et sous la direction de Moreau, je suivrai l'ordre géographique.

Ile-de-France. — Allorty, chanoine de Saint-Rieul de Senlis, explora les principaux dépôts du diocèse auquel il appartenait : à Senlis, l'hôtel de ville, la cathédrale, l'abbaye de Saint-Vincent, les églises de Saint-Rieul et de Saint-Frambourg, le couvent des Cordeliers et l'Hôtel-Dieu; les abbayes de Chaalis et de la Victoire, le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, le chapitre de Saint-Évremond de Creil, l'abbaye du Moncel-lès-Pout-Sainte-Maxence.

Normandie. — D. Lenoir mit à contribution les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Fécamp, de Saint-Georges, de Jumièges, de Saint-Wandrille et de Lire. Il donna encore communication d'une très-minime partie des extraits qu'il avait pris à la Chambre des comptes⁽⁴⁾. — Houard envoya quelques chartes des archives municipales de Dieppe et du prieuré de Longueville en Caux⁽⁵⁾; il procura une copie complète du cartulaire de Saint-Laurent d'Envermeu⁽⁶⁾. — Chantereyne puisa quatre ou cinq pièces dans les chartriers de Cherbourg⁽⁷⁾. — Le cartulaire de Saint-Lô de Bourg-Achard, qui s'était égaré en Lorraine, fut transcrit par les soins de D. Probst⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ *Plan des travaux littéraires*, p. 30, et dans l'appendice de cette brochure la lettre de D. Delrue, du 27 juillet 1762, avec l'instruction pour les savants chargés de la collection des chartes.

⁽²⁾ *Progress des travaux littéraires*, p. 28-35.

⁽³⁾ N. 1-284 de la Collection Moreau.

⁽⁴⁾ Outre les pièces disséminées dans les deux cent quatre-vingt-quatre premiers volumes de la Collection Moreau, il y a dans le vol. 341 des travaux assez considérables de D. Lenoir. Les lettres

de ce religieux sont dans le vol. 342, fol. 89-132.

⁽⁵⁾ Voy. les lettres de Houard, dans le vol. 345 de Moreau. Cf. le vol. 308.

⁽⁶⁾ Aujourd'hui n° 10058 du fonds latin.

⁽⁷⁾ Voy. l'état envoyé par Chantereyne, dans Moreau, 342, fol. 209.

⁽⁸⁾ Moreau, 337, fol. 75. La copie de D. Probst forme le n° 9212 du fonds latin. Voy. la notice de M. Louis Passy, dans la *Bibl. de l'école des chartes*, 5^e série, t. II, p. 342, et t. III, p. 512.

Picardie. — Pendant plus de vingt années, l'infatigable D. Grenier parcourut les différentes archives de la province dont il avait entrepris d'écrire l'histoire. Il ne rentrait jamais à Paris sans être « chargé de dépouilles diplomatiques, » dont il enrichissait le Cabinet des chartes⁽¹⁾. Le nombre des dépôts qu'il a fouillés donne la mesure de son activité : à Beauvais, l'hôtel de ville, la cathédrale, l'abbaye de Saint-Lucien, celle de Saint-Quentin, et l'Hôtel-Dieu; les abbayes ou prieurés de Froimont, Lannoy, Beaupré, Breteuil, Saint-Martin-au-Bois, Variville, Saint-Christophe-en-Halate, Saint-Germer et Bessons; à Amiens, l'hôtel de ville, le bureau des finances, la cathédrale et l'Hôtel-Dieu; Saint-Fuscien; l'abbaye et l'Hôtel-Dieu de Corbie; l'hôtel de ville et la collégiale de Roye; la baronnie de Pécquigny; à Abbeville, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu, le prieuré de Saint-Pierre et la collégiale de Saint-Vulfran; les abbayes de Saint-Valery, de Bertaucourt, de Saint-Riquier, de Willencourt et de Valoires; à Montreuil-sur-Mer, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu, les abbayes de Saint-Sauve et de Sainte-Austreberte; l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer; celles de Samer, de Lisque et d'Andres, dans le diocèse de Boulogne; à Noyon, l'hôtel de ville, la cathédrale, les abbayes de Saint-Éloi et de Saint-Barthélemi; la chartreuse de Montrenaud, l'hôtel de ville de Chauny, l'abbaye d'Ourseamp, celle de Notre-Dame de Ham, le château et la collégiale de Nesle, l'hôtel de ville et le chapitre de Saint-Quentin, l'abbaye de Homblières; à Péronne, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu et l'église de Saint-Fursi; les abbayes de Mont-Saint-Quentin et de Fervaques; à Laon, l'hôtel de ville, la cathédrale, les abbayes de Saint-Vincent, de Saint-Jean et de Saint-Martin; les abbayes du Sauvoir, de Vaucclair, de Nogent, de Saint-Nicolas-au-Bois, de Saint-Nicolas-sous-Ribemont et de Thenailles; à Soissons, l'hôtel de ville, la cathédrale, l'Hôtel-Dieu, les abbayes ou églises de Saint-Médard⁽²⁾, Notre-Dame, Saint-Crespin, Saint-Jeandus-Vignes, Saint-Pierre-au-Parvis, Saint-Vast et Saint-Léger; les abbayes de Saint-Crespin-en-Chaie, Chartreuve, Vauchrétien et Chézy; à Compiègne, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu et l'abbaye de Saint-Corneille; les prieurés de Choisy-au-Bac et de Boyal-Lieu; les abbayes de Morienvail, de Lieu-Bestoré et du Parc-aux-Dames; les prieurés de Saint-Arnon et de Saint-Thomas de Crépy. D. Grenier étendit ses recherches au delà de la Picardie : il travailla sur les titres de Saint-Denis, de la Capelle, du Mont-Saint-Martin, de Molème et de Saint-Thierry. Pour tout ce qui touchait au Soissonnais, il eut un fort zélé collaborateur dans son confrère D. Mulley, qui fut chargé, en 1772, de mettre en ordre les chartes de Saint-Père en Vallée⁽³⁾. — Un petit canton de la Picardie, la Tiérache, fut réservé à

Les lettres de D. Grenier à Moreau et au ministre sont dans le vol. 319 de Moreau. La contre-partie de cette correspondance est dans le vol. 40 de la Collection de D. Grenier.

Il y a dans la Collection Moreau un certain

nombre de copies d'actes de Saint-Médard qui n'ont pas été fournies par D. Grenier et qui ne sont pas signées; tout porte à croire qu'elles sont l'œuvre de D. de Vaines. (Voyez Moreau, 348, fol. 27.)

Guérard, *Cartul. de S. Père*, I, CCXXVII.

D. Jeannin, qui examina les chartriers de Foigny, de Bucilly et de Bonne-Fontaine⁽¹⁾. — Moreau fit copier à Paris deux cartulaires picards, ceux de Morienval et de Saint-Quentin-en-Île⁽²⁾, qui, selon toute apparence, lui avaient été communiqués par l'évêque d'Agde.

Artois, Flandre et Hainaut. — La moisson que D. Queinsert fit dans les archives de l'Artois et d'une partie de la Flandre et du Hainaut ne fut guère moins abondante que celle de D. Grenier⁽³⁾; mais il apporta moins de discrétion dans le choix des pièces et moins d'exactitude dans les transcriptions. Voici les établissements des diocèses d'Arras, de Tournai et de Cambrai dont les actes ont été copiés par D. Queinsert : la cathédrale d'Arras, l'hôpital Saint-Jean-l'Éstrée; les abbayes de Saint-Vast, d'Étrun et du Mont-Saint-Éloi; la collégiale de Saint-Sauveur à Saint-Paul; la ville de Bapaume; les abbayes d'Avesnes-les-Nonnains, d'Eaucourt, d'Arrouaise, d'Anchin et de Flines; la ville et l'abbaye de Marchiennes; la ville d'Orchies; les abbayes de Hasnon, de Vicogne et de Château-lez-Mortagne; les châteaux d'Oisy et d'Havrincourt; les abbayes de Loos, de Notre-Dame-des-Prés et de Saint-Amand; la collégiale de Saint-Piat à Seclin; à Valenciennes, le chapitre Saint-Gery, l'abbaye de Saint-Jean, l'hôpital de Saint-Jacques, les couvents des Carmes, des Chartreux, des Dominicains et des Dominicaines de Beaumont; les abbayes de Saint-Sauve-lez-Valenciennes, de Fontenelles, de Crespin, de Sainte-Élisabeth, du Verger, de Hautmont et de Maroilles; l'hôtel de ville et la collégiale d'Avesnes en Hainaut; l'abbaye de Liessies; la ville et la trésorerie des chartes de Mons. D. Queinsert empiéta quelquefois sur le territoire que s'était approprié D. Grenier : c'est à lui que nous devons une partie des chartes du prieuré de Saint-Leu-d'Essérent, et des abbayes de Marenil, du Mont-Saint-Quentin et de Longpont. — A Cambrai, le doyen Mutte⁽⁴⁾ mit à la disposition de Moreau la plupart des anciennes chartes de la cathédrale, qu'il avait recueillies de longue main. Peut-être aussi procura-t-il des extraits du chartrier de Saint-André-de-Câteau-Cambrésis. — A Saint-Omer, D. de Witte offrit un double de toutes les chartes de Saint-Bertin, dont l'abbé se proposait de donner une édition⁽⁵⁾, entreprise immense qui ne fut pas réalisée, mais qui suggéra à l'abbé de Saint-Silvain d'Auchy l'idée de faire publier par D. Betencourt les titres de son monastère⁽⁶⁾. — Ce n'était pas au détriment des archives politiques qu'on

⁽¹⁾ La correspondance de D. Jeannin est dans le vol. 326 de Moreau.

⁽²⁾ N. 9987 et 10116 du fonds latin.

⁽³⁾ Voy. la correspondance de D. Queinsert dans le vol. 333 de Moreau. — On évalue à six mille le nombre des pièces transcrites par D. Queinsert. (*Progress des travaux littéraires*, p. 20.)

⁽⁴⁾ Les lettres de Mutte relatives à ses travaux sont dans le vol. 327 de Moreau, fol. 108 et suiv.

⁽⁵⁾ Sur les travaux entrepris ou projetés à Saint-Bertin, voy. le vol. 319 de Moreau. Cf. *Progress des travaux littéraires*, p. 38-40.

⁽⁶⁾ *Cartulaire de l'abbaye d'Auchy-lez-Beudin*, t. I^{er}, 1788, in-4^o.

s'occupait avec une telle activité des archives religieuses. Le comité des chartes seconda les efforts de l'archiviste Godefroy et lui donna le moyen de pousser activement la mise en ordre et l'inventaire des chartes de Flandre et d'Artois⁽¹⁾.

Champagne. — Les résultats obtenus en Champagne ne répondirent pas au nombre des correspondants; une vingtaine d'établissements y furent examinés par neuf bénédictins : Saint-Nicaise de Reims, par D. Fournier; le prieuré de Novy, par D. Étienne Piere; l'abbaye d'Élant, par D. Vitry; Montier-en-Der, par D. Laurent Dumay et par son neveu, D. Pierre-François Dumay; l'abbaye de Saint-Urbain, par D. Bourgeois; les abbayes de Montieramé et de la Chapelle-aux-Planches, la baronnie de Vandœuvre et la seigneurie de Girodot, par D. Brincourt; le prieuré de Saint-Julien de Sézanne, l'hôtel de ville de Bar-sur-Aube, le chapitre de Saint-Maclou, les prieurés de Saint-Pierre et de Sainte-Germaine de Bar, l'hôpital de Saint-Nicolas, le prieuré de Belleroy et le cabinet du seigneur de la Bande, par D. Mareschal; l'hôtel-Dieu de Provins, le prieuré de Saint-Ayoul et l'abbaye de Barbeau, par D. Barthélemy⁽²⁾.

Lorraine. — Ce fut dans cette province que l'activité des membres de la congrégation de Saint-Vanne s'exerça avec le plus de succès. Toutefois les dépouillements qu'ils exécutèrent ne furent pas à beaucoup près aussi complets que ceux de plusieurs religieux de la congrégation de Saint-Maur. Il convient de mentionner ici les travaux de D. Gabriel Siegnitz, à Orval; de D. Colloz, à l'hôtel de ville de Verdun, à la cathédrale, à la Madeleine, à Saint-Vanne, à Châtillon et à Saint-Mihiel; de D. Lemaire, à la Chalade; du chanoine Derosne, à Montfaucou en Argonne; de D. Tabonillot, dans les principales églises ou abbayes de Metz, à Justemont, à Saint-Avold et à Gorze; de D. Solver, à Longeville; de D. Probst, à Saint-Èvre; de D. Hilaire de Puibusque, à Bouxières; de D. Gerrin, à Vergaville, à Flavigny et au château de Craon; de D. Sébastien Estienne, à Moyemontier et à Longeville⁽³⁾.

Alsace. — D. Pierre Julien copia quelques pièces de l'abbaye de Munster, et l'abbé Grandidier fit part de ses découvertes aux savants qui dirigeaient le Cabinet des chartes⁽⁴⁾.

¹ *Progrès des travaux littéraires*, p. 21-25. — Les volumes 331 et 332 de Moreau sont pleins de documents relatifs aux travaux de Godefroy. Le tome I^{er} de l'inventaire d'Artois et les tomes I-IV de l'inventaire de Flandre forment les nos 396-402 de la Collection Moreau.

² Voy. dans les vol. 325 et 326 de Moreau les

correspondances relatives aux travaux exécutés en Champagne.

³ Les lettres des divers correspondants qui ont travaillé en Lorraine sont dans les vol. 327, 347 (fol. 107) et 350 de Moreau.

⁴ Voyez le volume 318 de la Collection Moreau.

Franche-Comté. — Plusieurs religieux prêtèrent leur concours pour l'exploration des chartiers de cette province : D. Maurice Roux, à Faverney, et D. Charles, à Buillon et à Avey. D. Grappin envoya d'utiles renseignements sur les collections de Besançon¹. Mais Moreau fut surtout secondé par un laborieux magistrat² et par une compagnie qui occupait un des premiers rangs parmi les académies de province. Dès le milieu du xviii^e siècle, l'académie de Besançon avait songé à former une collection générale des chartes du comté de Bourgogne. A cet effet, elle avait obtenu, en 1753, des lettres de cachet pour se faire ouvrir les archives de la Chambre des comptes et celles des communautés tant séculières que régulières. Mais l'entreprise resta longtemps à l'état de projet³. Ce fut seulement vers l'année 1768 qu'on se mit sérieusement à l'œuvre. Droz, secrétaire de l'académie, entra alors en correspondance avec Moreau⁴ et fit un appel à tous les corps et à tous les particuliers qui possédaient d'anciennes archives⁵. Pendant plusieurs années il déploya une prodigieuse activité pour faire copier les monuments qui lui paraissaient les plus utiles à recueillir. Pour ne parler que des copies envoyées au Cabinet des chartes⁶, ce travail a produit quarante-quatre gros volumes⁷. Malheureusement, les transcriptions ne sont pas très-exactes, et les pièces n'ont pas été choisies avec beaucoup de discrétion. — Parmi les autres documents relatifs à la Franche-Comté que Moreau se procura, je dois citer un exemplaire de l'inventaire de la Chambre des comptes de Dôle⁸ et différents recueils de D'Esans⁹.

Bourgogne. — Cette province renfermait l'un des plus riches chartiers du royaume, celui de Cluny. Le dépouillement en fut confié à l'avocat Lambert de Barive, qui consacra plus de vingt années à ce travail et dont la mission ne fut interrompue que par la Révolution¹⁰. Lambert de Barive fournit au Cabinet plusieurs milliers d'actes : beaucoup sont du plus haut intérêt et ne nous sont plus connus que par la transcription de Lambert. Ce paléographe copia aussi une

¹ Les lettres de D. Roux et de D. Grappin sont dans le volume 329 de Moreau. Il y a dans le volume 323 la copie d'un petit cartulaire de l'abbaye de Buillon.

² François-Nicolas-Eugène Droz, conseiller au parlement de Besançon et secrétaire de l'académie de cette ville, né à Pontarlier le 4 février 1735, mort à Saint-Claude le 13 octobre 1805. (Voy. l'article de M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, XII, 38.)

³ Voy. un mémoire ms. dans le vol. 329 de Moreau, fol. 200.

⁴ Les lettres et les notes de Droz sont dans les vol. 328, 329 et 330.

Circulaire imprimée du 15 juillet 1768, Moreau, 330, fol. 55.

⁵ Sur les autres mss. de Droz, il faut voir *Féloge de Droz*, par Coste, Besançon, 1807, in-8°.

⁶ Collection Moreau, vol. 862-905.

⁷ Collection Moreau, vol. 375-382.

⁸ Voy. plus loin, p. 569.

⁹ Voy. une brochure de M. Aug. Bernard intitulée : *Archives de l'abbaye de Cluny. Plan de publication soumis à S. Exc. le ministre de l'instruction publique*. (Paris, s. d. in-8° de 8 pages.) — La correspondance de Lambert de Barive avec Moreau et le ministre remplit les vol. 338 et 339 de la Collection Moreau.

grande partie du cartulaire de Paray-le-Monial⁽¹⁾. Un inventaire des plus anciennes chartes de Saint-Benigne, que rédigea D. Villevielle⁽²⁾, et une copie de l'inventaire de la Chambre des comptes de Dijon⁽³⁾, que fit exécuter le procureur général Bouillet d'Aizerey⁽⁴⁾, sont, avec la compilation de Lambert de Barive, les seuls travaux diplomatiques qui aient été accomplis en Bourgogne sous les auspices de la chancellerie.

Orléanais, Blaisois, Pays Chartrain, Berri. — Ces provinces furent explorées, mais d'une manière insuffisante, par D. Gérou⁽⁵⁾, qui tira un certain nombre de chartes des établissements suivants : la cathédrale d'Orléans, la bibliothèque de cette ville, les abbayes de Saint-Aignan, Saint-Euverte, Fleury, Saint-Mesmin, Beaugency, la Cour-Dieu, Voisins, Lieu-Notre-Dame, Bourg-Moyen à Blois, Saint-Laumer, Pontlevoy, l'Aumône, Bonneval, Saint-Sulpice de Bourges et Chezal-Benoît. — Le procureur général Raugeard de la Boissière fournit une copie de l'inventaire de la Chambre des comptes de Blois⁽⁶⁾. — L'historiographe du Berri, D. Turpin, avait fait des promesses qui n'aboutirent à aucun résultat⁽⁷⁾.

Touraine, Maine, Anjou et Bretagne. — D. Étienne Eyme transcrivit avec la plus minutieuse exactitude plusieurs centaines de chartes d'après les originaux conservés à Marmoutier⁽⁸⁾. C'était une bien minime partie d'un trésor comparable à celui de Cluny, et auquel la Révolution ne devait pas être moins funeste. — Il ne vint rien ni du Maine, ni de l'Anjou, ni de la Bretagne.

Poitou, Saintonge et Angoumois. — D. Fonteneau avait réuni la plupart des documents nécessaires pour composer une histoire du Poitou. Comme il avait dépouillé presque tous les chartiers de la province, il était en mesure de répondre immédiatement à l'appel que le ministre avait adressé aux savants, et en particulier aux Bénédictins. Il n'avait qu'à puiser dans ses propres portefeuilles : il commença par envoyer les pièces les plus anciennes, et il ne suspendit pas ses communications avant d'avoir atteint les environs de l'année 1140⁽⁹⁾. De cette façon, la Collection Moreau renferme un double de la majeure partie des actes

Quand la suppression du Cabinet des chartes fut prononcée, Lambert de Barive avait encore par devers lui un certain nombre de copies, qui ont été récemment acquises par la Bibliothèque et ont servi à former les volumes 8990, 9090-9092 et 9884 du fonds latin.

⁽¹⁾ Collection Moreau, 386. La correspondance de D. Villevielle est dans le vol. 323, fol. 177.

⁽²⁾ Collection Moreau, 383 et 384.

⁽³⁾ Collection Moreau, 323, et 359, fol. 80.

⁽⁵⁾ La correspondance de D. Gérou avec Moreau est dans le vol. 349, fol. 35 et suiv.

⁽⁶⁾ Collection Moreau, 405 et 406. Les lettres relatives à cette copie sont dans le vol. 359 de la même collection, fol. 64.

⁽⁷⁾ Voy. le vol. 324 de Moreau.

⁽⁸⁾ La correspondance de D. Eyme est dans le vol. 349 de Moreau.

⁽⁹⁾ Voy. dans le vol. 345 de Moreau les lettres de D. Fonteneau. Cf. le vol. 1435.

antérieurs à l'année 1140, qui remplissent les vingt-neuf premiers volumes du recueil de D. Fonteneau à la bibliothèque de Poitiers. — Ces pièces viennent des établissements suivants : Bourgueil, Charroux, l'Ésterp, Fontaines, Maillezaïs, Marmoutier, Mauléon, Montierneuf, Montmorillon, Noaillé, Notre-Dame de Saintes, Noyers, la cathédrale de Poitiers, Saint-Cyprien, Saint-Florent de Saumur, Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Jouin, Saint-Maixent, Saint-Nicolas de Poitiers, Sainte-Croix de Poitiers, Sainte-Radegonde, la Trinité de Poitiers.

— L'archiviste de Saint-Cybar d'Angoulême, nommé Berthé, transcrivit quelques pièces du dépôt qui lui était confié. — D. Col, dont les travaux portèrent spécialement sur le Limousin, envoya plusieurs chartes du prieuré de Beaulieu à Angoulême.

Limousin. — D. Col⁽¹⁾, dont le nom vient d'être prononcé, donna une copie à peu près complète du précieux cartulaire de la cathédrale de Limoges. Il envoya encore quelques extraits des archives de la même église, avec plusieurs actes de la vicomté de Turenne et des abbayes de Saint-Augustin de Limoges, de Solignac et de Brantôme. — On n'obtint à peu près rien de Chiniac, qui devait compulsier le cartulaire d'Uzerche, et qui donna une nouvelle édition des Capitulaires de Baluze, sans l'enrichir d'un supplément pour lequel Moreau lui avait procuré des matériaux⁽²⁾.

Auvergne. — Les deux bénédictins d'Auvergne qui se mirent en rapport avec Moreau, D. Deschamps et D. Verdier-Latour, ne communiquèrent rien de bien important. Un travail beaucoup plus utile fut accompli dans les archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac par un avocat nommé Vacher de Bourg-l'Ange⁽³⁾.

Guyenne et Languedoc. — On avait fondé des espérances sur la collaboration des religieux chargés d'écrire l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y fallait complètement renoncer⁽⁴⁾. — Les papiers de Moreau ne contiennent pas même la trace d'un projet de travail sur les dépôts du Languedoc. Toutefois n'oublions pas qu'on transcrivit à Paris un cartulaire

⁽¹⁾ Le vol. 336 de Moreau renferme la correspondance de D. Col. Les papiers de ce bénédictin relatifs au Limousin forment les n^{os} 9193-9199 du fonds latin.

⁽²⁾ Voy. Collection Moreau, 307, fol. 130 et suiv. La continuation de Chiniac, qui devait avoir deux volumes, est annoncée dans le *Plan des travaux littéraires*, p. 60, comme se rattachant aux recueils historiques qui se préparaient au Cabinet des chartes.

⁽³⁾ Les correspondances de Deschamps, de Verdier-Latour et de Vacher de Bourg-l'Ange sont dans le vol. 347 de Moreau. Les fol. 254-336 de ce volume sont occupés par des copies, extraits et inventaires communiqués par Deschamps. Sur les travaux de Vacher, voy. *Progrès des travaux littéraires*, p. 40, 41.

⁽⁴⁾ Voy. dans le vol. 322 de Moreau les lettres de D. Beaubens et de D. Devienne. Cf. *Progrès des travaux littéraires*, p. 14-18.

d'Agde¹, dont le manuscrit original fut communiqué par l'évêque de cette ville.

Béarn. — Du Béarn on n'obtient qu'une copie des principaux inventaires du trésor des chartes de Pau², due aux soins de Fescheux³.

Roussillon. — Dans le Roussillon, la récolte fut plus abondante : Moreau y trouva deux correspondants zélés, l'abbé de Balanda et le professeur Fossa⁴. Celui-ci compulsait avec beaucoup d'intelligence les différentes archives de Perpignan et celles d'Agde, d'Arles, de Camprodon, d'Espira, de Gerry, de Lécdo, de Monserrat, de Saint-Pierre de Rodas, de Serrateix et de Saint-Michel de Cuxa. Le roi récompensa les services de Fossa par le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Provence et Dauphiné. — Des copies des anciens statuts d'Arles et de Saint-Rémi⁵, six registres concernant les domaines du roi⁶ et deux inventaires ou répertoires de la Chambre des comptes d'Aix⁷, tel fut le contingent que la Provence fournit au Cabinet des chartes. — Rien ne fut envoyé du Dauphiné.

Les archives des pays étrangers renfermaient beaucoup de pièces qui rentraient dans le cadre du Cabinet des chartes. On saisit toutes les occasions qui se présentèrent d'en obtenir des copies fidèles. On entra, mais inutilement, en rapports avec l'Académie de Bruxelles⁸. D. Laruine communiqua différents actes de l'abbaye de Saint-Hubert au diocèse de Liège. En 1774, D. Berthod visita plusieurs dépôts des Pays-Bas; l'année suivante, on songeait à lui donner une mission qui s'annonçait sous les plus favorables auspices; mais le projet fut abandonné⁹. La correspondance que Moreau entretenait avec l'abbé de Nelis, d'abord vicaire général de Tournai, puis évêque d'Anvers¹⁰, n'amena aucun résultat utile. On peut en dire à peu près autant du P. Caremar, de Barcelone, que Moreau inscrivit sur la liste de ses correspondants¹¹. On eut plus de succès en Angleterre et en Italie.

Bréquigny fut chargé, en 1764, de rechercher les anciens documents relatifs à la France qui pouvaient exister en Angleterre. Pendant un séjour de deux ans et demi, il compulsait les différentes collections du Musée britannique, de l'Échi-

¹ Ms. latiu 9999.

² Collection Moreau. 368-374.

³ Voy. les lettres qui sont dans le vol. 320 de Moreau.

⁴ Voy. les volumes 321 et 348 de Moreau. Cf. *Progress des travaux littéraires*, p. 25-27.

⁵ Ces copies, qui viennent sans doute de M. de Nicolai, sont dans le vol. 346 de Moreau, fol. 117-229.

⁶ Ces registres forment les vol. 387-392 de la Collection Moreau.

⁷ Voy. les vol. 393 et 394 de la même collection.

⁸ *Plan des travaux litt.* p. 44.

⁹ Collect. Moreau, 309, fol. 174; 327, fol. 23; 329; 332, fol. 179.

¹⁰ Collection Moreau, 314.

¹¹ *Progress des travaux litt.* p. 11.

quier et de la Tour de Loudres. Il en rapporta la copie de sept mille pièces ou environ, qui sont aujourd'hui reliées en cent neuf volumes⁽¹⁾.

La Porte du Theil passa près de dix ans à Rome, de l'année 1776 à l'année 1786⁽²⁾. Il travailla ou fit travailler dans quatre dépôts principaux : 1^o la bibliothèque Vaticane, renfermant le fonds du Vatican proprement dit, le fonds des électeurs palatins, le fonds des ducs d'Urbain et le fonds de la reine Christine ; 2^o la bibliothèque des pères de l'Oratoire Saint-Philippe de Néri, dits *della Chiesa Nuova* ; 3^o les bibliothèques des princes Corsini et Chigi ; 4^o les archives de Saint-Pierre et du château Saint-Ange. Les notes qu'il prit sur un grand nombre de manuscrits complètent le travail du même genre qui avait été précédemment composé par Sainte-Palaye⁽³⁾. Il a fait copier beaucoup de morceaux précieux⁽⁴⁾. Nous lui avons une obligation toute particulière pour une collection à peu près complète des lettres de papes relatives à la France, depuis Innocent III jusqu'à Boniface VIII⁽⁵⁾.

Comme on était assuré d'avoir toujours sous la main les documents conservés dans les dépôts littéraires ou administratifs de Paris, on s'en occupa moins activement que des autres. Cependant, si on les eût complètement négligés, les collections du Cabinet des chartes seraient restées incomplètes. Moreau commença donc à les faire dépouiller. Il fit copier les pièces contenues dans les principaux cartulaires de la bibliothèque du roi. En même temps, il essayait de rattacher à son bureau les tables analytiques des registres du Trésor des chartes, auxquelles on travaillait depuis 1703. Bertin s'était fait faire une copie très-complète des registres de Philippe-Auguste ; il fut convenu qu'on pourrait en tirer un double pour le Cabinet des chartes⁽⁶⁾. Le clergé de France offrait, en 1778, de faire transcrire

Travail
de
La Porte du Theil
à Rome.

Copies
faites à Paris.

⁽¹⁾ N. 625 à 733 de la Collection Moreau. — Sur la mission de Bréquigny en Angleterre on peut consulter le vol. 315 de Moreau, un mémoire de Bréquigny inséré dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXVII, 528 ; une brochure de M. Champollion intitulée *Correspondance de M. de Bréquigny relative à ses recherches sur l'histoire de France dans les archives d'Angleterre* (Paris, 1831, in-8°), et la préface du tome I des *Lettres de rois*, p. LXXX-CXXI.

⁽²⁾ Sur la mission de Du Theil, voy. les vol. 316 et 317 de la Collection Moreau ; un mémoire de La Porte du Theil lui-même, intitulé *Exposé des recherches littéraires relatives à l'histoire de France, faites à Rome depuis le mois d'octobre 1776 jusqu'au mois d'août 1783*, dans les *Mém. de l'Acad. des inser.* XLVI, 691-713 ; et la *Notice* de Dacier sur la vie et les ouvrages de M. du Theil, lue à la séance publique de l'Académie des inscriptions du 19 juillet

1816, et insérée dans les *Mém. de l'Académie des inscriptions*, V, *Histoire*, 198-216.

⁽³⁾ Les *Notices* des mss. de Rome par La Porte du Theil forment les vol. 1260-1278 de la Collection Moreau. — Il y a deux exemplaires des *Notices* de La Carne de Sainte-Palaye relatives aux mss. d'Italie, n^o 1658-1661 et 1670-1676 de la Collection Moreau.

⁽⁴⁾ Le Nécrologe de Toulon, ms. latin 11080, la Chronique de Nicolas d'Amiens, ms. latin 9669, et la Vie de Gauzlin, abbé de Fleury, ms. latin 10092. C'est d'après les copies de La Porte du Theil que ces deux derniers ont été publiés, le premier dans le tome XI des *Scriptores* de Pertz, le second dans le tome II des *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*.

⁽⁵⁾ Vol. 1163-1259 de la Collection Moreau.

⁽⁶⁾ *Plan des travaux lit.*, p. 46. *Catal. des actes de Phil. Aug.*, p. LXV.

à ses frais tous les actes conservés dans les layettes du Trésor des chartes, et affectait à cette entreprise une somme de 50,000 livres⁽¹⁾. D. Chamoux fournissait l'inventaire d'une partie des documents conservés au cabinet de Saint-Martin des Champs⁽²⁾.

Un travail de longue haleine s'entreprenait au greffe du parlement : il ne s'agissait de rien moins que d'y copier textuellement tous les anciens registres. En 1771, Chevreuil, qui devint bientôt archiviste de Notre-Dame de Paris, fut chargé de ce travail. On commença par les *Olim*. Ce fut ensuite le tour des *Jugés*, qu'on voulait avoir jusqu'à l'année 1366. On fit aussi copier un recueil de testaments, depuis 1391 jusqu'en 1421. En 1789, l'ensemble de ces copies formait quarante-trois volumes⁽³⁾. En 1861, la Bibliothèque impériale en a reçu vingt-huit, qui étaient restés dans les archives de la chancellerie⁽⁴⁾. On croit généralement que la copie des *Olim* fut faite à l'insu du parlement, subrepticement et avec des peines infinies⁽⁵⁾. Ce qui a donné naissance à cette opinion, c'est un rapport dans lequel Bertin expose les raisons qui l'ont déterminé à procurer au roi une copie entière et très-exacte des anciens registres du parlement. « Le greffier en chef, ajoute-t-il, s'y est prêté sous le plus grand secret. » L'opération ne fut pas cependant aussi mystérieuse qu'on a voulu se l'imaginer. Le greffier ne fut pas seul à favoriser les projets du ministre; le premier président, pour faciliter le travail du copiste, alla jusqu'à emprunter les registres originaux⁽⁶⁾. Dans une brochure imprimée en 1782, qui reçut la plus grande publicité, Moreau annonce que le Cabinet des chartes possède des « copies figurées des *Olim*, copies qui ont été faites sur les originaux mêmes, afin que l'exactitude y fût poussée jusqu'au scrupule⁽⁷⁾. » Enfin un arrêt du conseil, en date du 10 octobre 1788, mentionne les copies des registres du parlement intitulés *Olim* et *Judicata* parmi les

¹ En retour, le clergé demandait la permission de retenir un double des copies, « pour être ajouté à la collection générale des titres des églises à laquelle on travaillait. » (Voy. Moreau, 309, fol. 11 et 15.) — Ce projet, qui n'eut pas de suite, est indépendant de l'offre de 10,000 livres que le clergé fit en 1786 pour récompenser les correspondants du Cabinet des chartes. (*Progress des travaux littéraires*, p. 12.)

² Moreau, 343, f. 152. — Champollion, *Lettres de rois*, I, ci. — Une partie du travail de D. Chamoux paraît composer les vol. 1430 et 1431 de la Collection Moreau. — Il a été question plus haut (p. 555) du cabinet de Saint-Martin-des-Champs.

³ Sur ces copies, voyez le vol. 344 de Moreau.

⁴ Ils sont aujourd'hui classés sous les n^{os} 1135-1169 dans la Collection Moreau.

⁵ Beugnot, *Rapport sur la publication d'un recueil intitulé LES REGISTRES DU PARLEMENT DE PARIS*, p. 7, note. — De Laborde, préface du tome I des *Actes du parlement*, p. xc, note 2, et p. c; Grun, *Notice sur les archives du parlement de Paris*, p. liv et lv, au commencement du tome I des *Actes du parlement*.

⁶ « Au sujet de la lettre de Monsieur le premier président et dont je dois être le porteur, tendante à avoir communication des trois autres registres *Olim*, sans rendre encore le premier, cette lettre doit exposer que, pour parfaitement remplir l'opération que le Ministre s'est proposée, il est indispensable de comparer ces quatre registres... » (Lettre de Chevreuil, 9 juillet 1773. Moreau, 343, fol. 73.) — « J'ai reporté au dépôt le premier *Olim*, reprenant le récépissé du premier président auquel aussitôt je l'ai remis. » (*Ibid.*, fol. 77.)

⁷ *Plan des travaux litt.*, p. 45.

collections qui doivent composer la bibliothèque de législation et d'histoire attachée à la chancellerie⁽¹⁾.

Les rouleaux du parlement furent l'objet d'un travail particulier. Cette série de documents était dans le plus grand désordre, malgré le dépouillement qui avait été ordonné à plusieurs reprises par le procureur général, et dont l'avocat Meslé s'était occupé pendant plusieurs années⁽²⁾. Le sieur Pitorre, de Saint-Pons en Languedoc, fut chargé de classer les rouleaux et les bulletins rédigés par Meslé : ces bulletins ne remplissaient pas moins de douze ou quatorze cartons⁽³⁾. Le travail de Meslé, mis au net par Pitorre, forme douze volumes in-folio⁴ ; il contient l'analyse d'environ quatorze mille rouleaux, classés chronologiquement, depuis 1274 jusqu'en 1575.

Le Cabinet des chartes ne recevait pas seulement les inventaires et les copies que Moreau et ses collaborateurs faisaient exécuter à Paris, dans les provinces et à l'étranger; il s'acquit encore de pièces originales et de divers recueils qui lui furent donnés ou qu'il fut autorisé à acquérir.

Vers 1767, Blondeau offrit de vendre sa collection au roi pour le Cabinet des chartes. L'offre ne fut pas acceptée. On se borna à choisir dans cette collection les pièces qui pouvaient servir aux travaux dirigés par Moreau. Bréquigny fit mettre à part deux cartulaires de Port-Royal⁽⁵⁾, le martyrologe de l'abbaye de Landais⁶ et environ huit cents titres, la plupart sur parchemin. La remise de ces pièces fut faite à Moreau, qui en donna décharge le 29 juin 1769⁽⁷⁾. Une partie des titres acquis de Blondeau est réunie dans les volumes 1047-1051 du fonds Moreau. Le reste a été dispersé et se retrouve dans différents recueils.

Le Cabinet s'enrichit, en 1772, d'une collection de pièces formée par Courchetet d'Esnans sur la Franche-Comté et sur les Pays-Bas.

François Courchetet, seigneur d'Esnans, ou d'Enans⁸, conseiller au parlement de Franche-Comté, était mort en 1766⁽⁹⁾. Deux missions importantes lui avaient été confiées. La première, remontant à l'année 1732, avait pour but le dépouillement et la mise en ordre des archives du parlement de Franche-Comté⁽¹⁰⁾. Ce fut en remplissant cette mission que Courchetet d'Esnans forma presque en entier son grand recueil de pièces pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, recueil

Collection
de Blondeau

Collection
de
Courchetet d'Esnans

Champollion, *Lettres de rois*, t. xxxix.

Olim, t. 1, 995.

Voy. le vol. 344 de Moreau; Beugnot, *Olim*, t. 1, 995; Grun, *Notice sur les archives du parlement de Paris*, p. cx et cxi. Les papiers de Meslé se retrouvent, du moins en partie, dans la Collection Joly de Fleury.

¹ N. 1075-1086 de la Collection Moreau.

² Mss. latins 10997 et 10998.

Mss. latin 9863.

³ Le volume 312 de Moreau contient le catalogue des pièces cédées par Blondeau et des correspondances relatives à cette cession.

⁴ On trouve à la fois ces deux formes dans les certificats autographes que Courchetet d'Esnans a placés en tête des volumes 927, 957, 963 et 965 de Moreau.

⁵ Moreau, 314, fol. 201.

⁶ Certificats cités dans la note 8. Voy. aussi Moreau, 314, fol. 205.

plus volumineux qu'intéressant, et dans lequel les documents anciens sont d'une excessive rareté.

La seconde mission confiée à d'Esnaus avait pour objet de recueillir, soit en original, soit en copie, les pièces conservées dans les archives des Pays-Bas et qui intéressaient l'histoire ou les droits du roi. J'ai déjà parlé du principal résultat des recherches de d'Esnaus, et signalé les deux cent seize volumes dont il enrichit la bibliothèque du roi, et les quatorze ou quinze caisses de documents originaux qu'il fit passer à Lille. D'Esnaus garda par devers lui une minute des inventaires qu'il avait fait rédiger ou transcrire et quelques copies rapportées des Pays-Bas.

Le fils de ce laborieux magistrat, l'abbé d'Esnaus, chanoine de la métropole de Besançon, céda au Cabinet des chartes les manuscrits qu'il avait recueillis dans la succession paternelle⁽¹⁾, savoir :

1^o Collection de soixante-huit volumes in-quarto, principalement relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, et tirée en grande partie des archives du parlement de cette province (Moreau, vol. 909-976);

2^o Collection de quarante-quatre volumes in-quarto renfermant les inventaires de plusieurs archives des Pays-Bas (Moreau, vol. 1000-1043); elle est à certains égards plus complète que le recueil d'inventaires également formé par d'Esnaus et dont la Bibliothèque impériale possède un double exemplaire (Moreau, 579-622);

3^o Liasses de papiers relatifs aux affaires de Franche-Comté, et qu'on a par mégarde confondus avec le recueil de Droz (Moreau, vol. 900-902)⁽²⁾.

L'année même où les papiers de d'Esnaus entrèrent au Cabinet des chartes, on y vit arriver une collection de pièces originales dont plusieurs avaient passé par les mains de ce magistrat. Conformément à une clause du traité du 16 mai 1769, le comte de Wynantz, Pfeffel et Godefroy avaient été chargés de régler les remises de titres que les dépôts autrichiens devaient faire à la France, et réciproquement. Les commissaires examinèrent les chartes que d'Esnaus avait envoyées à Lille vers 1747. Une partie fut rendue à l'Autriche; le reste, augmenté d'un certain nombre de pièces tirées des archives des Pays-Bas, fut partagé entre cinq ou six dépôts français : les archives de Lille, de Dôle, de Metz et de Nancy, le dépôt des Affaires étrangères, la Bibliothèque du roi et le Cabinet des chartes⁽³⁾. A ce dernier établissement furent attribuées plus de deux cents pièces originales, dont plusieurs sont des documents de la plus haute importance pour l'histoire du xv^e siècle⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Sur ces mss. voy. Fexret de Fontette, t. III, p. 583, n. 38653 et suiv.

⁽²⁾ Une note authentique du 8 février 1772 (Moreau, 314, fol. 41) prouve que la plupart des papiers reliés dans les volumes 900-902 sont direc-

tement arrivés au Cabinet des chartes sans avoir passé par les mains de Droz.

⁽³⁾ Voy. le vol. 314 de Moreau.

⁽⁴⁾ Ces pièces sont rangées chronologiquement dans les vol. 1423-1426 de Moreau.

A une date que je ne saurais fixer, le ministère acquit des maîtres des requêtes deux cent vingt-deux volumes d'extraits des registres du parlement¹.

En 1781, la bibliothèque de La Carne de Sainte-Palaye fut réunie au Cabinet. Ce savant, né en 1697, mort le 1^{er} mars 1781⁽²⁾, avait consacré la meilleure partie de sa vie à dépouiller nos anciens auteurs pour en tirer les éléments d'un Glossaire français et d'un Dictionnaire de nos antiquités. En 1762, le Glossaire allait être livré aux imprimeurs, quand Bréquigny et plusieurs autres académiciens décidèrent La Carne de Sainte-Palaye à modifier le plan qu'il avait adopté⁽³⁾; mais Sainte-Palaye était trop âgé pour refondre lui-même son immense travail, et l'on reconnut bientôt que l'abbé Guiry, son collaborateur ordinaire, ne saurait pas se plier aux exigences du nouveau programme. Bréquigny entrevit sur-le-champ les services que Mouchet⁽⁴⁾ pourrait rendre à Sainte-Palaye : il le lui fit agréer comme auxiliaire, et cette combinaison paraissait assurer le succès du travail. En même temps on ouvrait des négociations pour faire obtenir une pension viagère à Sainte-Palaye, qui était prêt à donner ses collections au roi. Le 29 mai 1764, un arrêt du conseil autorisa Moreau à recevoir la donation, et un acte authentique en fut passé le 5 mai 1765. On laissa à Sainte-Palaye la jouissance de ses livres et de ses papiers⁽⁵⁾.

En 1780, le marquis de Paulmy demanda au ministre une assez grande quantité des manuscrits de Sainte-Palaye, en échange desquels il offrait des recueils plus appropriés aux travaux que dirigeait Moreau. La proposition fut acceptée. Plus de deux cents manuscrits, pris fort arbitrairement dans la collection de Sainte-Palaye, furent livrés au marquis de Paulmy⁽⁶⁾. Après la mort de Sainte-Palaye, d'autres recueils furent remis à Mouchet : ils lui étaient indispensables pour continuer le Glossaire, dont l'impression était commencée à l'Imprimerie royale depuis 1769. Cette double distraction diminua singulièrement la valeur de la collection de Sainte-Palaye⁽⁷⁾. Heureusement, les volumes qu'on avait confiés à Mouchet furent compris dans les papiers de ce savant que la Bibliothèque acquit après sa mort : ils ont repris leur place dans l'ensemble de la collection. Il n'en a pas été ainsi des

¹ Cette collection est peut-être celle qui est maintenant au ministère de la justice.

² Voy. son éloge par Dupuy, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XLV, 107.

L'histoire du Glossaire de Sainte-Palaye est bien exposée dans une lettre de Bréquigny, en date du 26 décembre 1793, publiée par M. Bordier, en 1861, dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, 2^e série, III, 24.

³ Georges Jean Mouchet, né à Darnetal en 1737, mort le 6 février 1807.

⁴ Voy. les vol. 1436-1438 de la Collection Moreau, et *Plan des travaux littéraires*, p. 50.

⁵ Sur cet échange, voy. une note de Bréquigny, dans la Collection Moreau, 1097, fol. 41; diverses pièces contenues dans le vol. 1436 de la même collection, et *Plan des travaux littéraires*, p. 52.

⁷ Il se trouve encore quelques pièces du cabinet de Sainte-Palaye dans les papiers de Bréquigny.

volumes choisis par le marquis de Paulmy ; ils sont toujours à la bibliothèque de l' Arsenal. Les recueils de Sainte-Palaye sont donc aujourd'hui divisés entre deux établissements littéraires de Paris. Cette circonstance est d'autant plus regrettable que les différentes parties de la collection sont remplies de renvois dont les savants ne pourront guère tirer parti tant que ces différentes parties ne seront pas rapprochées les unes des autres.

Au reste, on comprend que les offres du marquis de Paulmy aient séduit Moreau. Il avait proposé de donner en échange le recueil de Valentin Conrard, composé de soixante et quatorze volumes, et un grand nombre de portefeuilles venus de Fevret de Fontette⁽¹⁾. On se contenta de cette dernière collection. Elle se composait en grande partie des papiers de Philibert de la Mare⁽²⁾, et comprenait de nombreuses pièces relatives à la Bourgogne, dont la *Bibliothèque historique de la France*⁽³⁾ contient le catalogue⁽⁴⁾.

A mesure que les richesses s'entassaient dans le Cabinet des chartes, Moreau et ses principaux collaborateurs mûrissaient un projet qu'ils avaient entrevu dès l'origine et auquel se rattachaient la plupart des opérations qu'ils avaient dirigées. Ils avaient toujours songé à la publication d'un recueil chronologique dans lequel seraient insérés les actes relatifs à l'histoire et aux institutions du royaume. Ils voulaient doter la France d'un ouvrage analogue à celui de Rymer, mais beaucoup plus complet : les *Fardeva* ne commencent guère qu'au xiii^e siècle et les actes particuliers en sont systématiquement exclus ; le recueil français devait s'ouvrir à l'origine même de la monarchie ; une large place y était réservée aux actes privés, qui jettent tant de lumière sur l'histoire et le droit public des époques les plus anciennes et les moins connues. Ce fut vers 1780 que le plan de ce vaste recueil fut définitivement arrêté. Bréquigny se chargea d'en diriger la publication ; le travail se préparait d'abord dans des réunions que le chancelier présidait lui-même et auxquelles étaient appelés les plus habiles bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Les savants qui prenaient part à ce travail formaient ce qu'on appelait la Conférence ou le Comité des chartes⁽⁵⁾.

L'auteur de la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*, mort le 16 février 1772.

Le même dont les manuscrits constitués en volumes furent acquis par la bibliothèque du roi en 1749 (voyez plus haut, p. 361). — Un catalogue des mss, non reliés de Philibert de la Mare se trouve à la Bibliothèque impériale, dans le ms. français 54486.

III, 461-493, n. 36073-37331.

La collection de Fontette n'est pas arrivée intacte au Cabinet des chartes, et de là à la bibliothèque du roi. Plusieurs portefeuilles sont aujourd'hui à la bibliothèque de l' Arsenal. Le n^o 5768

de la collection Leber en vient aussi probablement ; voyez le catalogue publié par M. Leber, t. III, p. 149. — Fontette semble avoir laissé une partie de ses papiers au marquis de Quincé (note en tête du ms. français 11521). D'un autre côté, M. de Saint-Mesmin, fils de Fontette, vendit des papiers de son père à M. de Dampierre (Collection Bréquigny, 50, fol. 159 et suiv.).

⁵ *Plan des travaux litt.*, p. 56. Champollion. *Lettres de rois*, t. xix. — Les procès-verbaux d'une partie des conférences sont dans le volume 292 de Moreau.

En 1782, le Comité était ainsi composé : le garde des sceaux; Bertin, ministre d'État; Moreau, D. Clément, D. Labat, D. Merle, D. Turpin, le marquis de Paulmy, de Bréquigny, l'abbé Lecoigneux, de Saint-Genis, D. Grenier, D. Poirier et D. Lièble¹⁾. Peu après on y fit entrer La Porte du Theil, de Pastoret et D. Brial²⁾.

L'institution de ce comité donna une vie nouvelle au Cabinet des chartes, dont les conditions d'existence furent réglées, le 3 mars 1781, par un arrêt du conseil³⁾. Désormais le dépôt de droit public, fondé en 1759 et placé à la bibliothèque du roi en 1764, était réuni au dépôt des chartes, fondé en 1762 et installé depuis 1769 dans une maison située au coin de la place Vendôme. Les deux dépôts, sans être confondus, ne devaient plus former qu'un seul cabinet, qui, sous le nom de *Bibliothèque de législation, histoire et droit public*, était attaché à la chancellerie de France. Pour rendre encore plus complète l'union des deux dépôts, les collections législatives furent transférées, en 1786, de la bibliothèque du roi dans le même hôtel que le Cabinet des chartes, c'est-à-dire au coin de la place Vendôme, et un nouvel arrêt du conseil fut rendu, le 10 octobre 1788, pour attacher irrévocablement à la chancellerie la *Bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public*⁴⁾.

Ces mesures firent prendre un développement considérable à la partie administrative du dépôt. Moreau-Dufourneau termina l'entreprise dont il était chargé depuis plusieurs années, la table générale et détaillée de la grande collection d'édits, d'ordonnances, d'arrêts et de règlements⁵⁾; on n'évaluait pas à moins de trois cent mille le nombre des pièces contenues dans ce vaste recueil⁶⁾. La plupart sont aujourd'hui fondues dans les collections du département des imprimés : la partie manuscrite a suffi pour constituer, au département des manuscrits, cent quatre volumes de la Collection Moreau⁷⁾. La table générale, dans laquelle Moreau-Dufourneau a relevé méthodiquement les pièces imprimées et les pièces manuscrites, forme les volumes 1386-1421 de la même collection.

Ce n'était pas assez d'avoir réuni l'ensemble à peu près complet des textes qui régissaient les différentes branches de l'administration; on voulut y joindre les actes mêmes de l'administration financière sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

¹⁾ *Plan des travaux littéraires*, p. xix et xx. — Primitivement le Comité avait dû se composer de Fonce-magne, Sainte-Palaye, Moreau, Bréquigny, Bèjot, Gibert, Chevalier, Boucher d'Argis, Bouquet et Chérin. (Voy. Champollion, *Lettres de rois*, I, xvi.) Ces noms dénotent une époque antérieure au 26 septembre 1779, date de la mort de Fonce-magne.

²⁾ *Progrès des travaux littéraires*, 1787, p. 1 et II.

³⁾ Le texte de cet arrêt a été publié à la fin du *Plan des travaux littéraires*, p. xi.

⁴⁾ Cet arrêt a été imprimé en 1789 à l'imprimerie royale; in-4° de 8 pages. M. Champollion en a donné une nouvelle édition dans ses *Lettres de rois*, I, xxxvi.

⁵⁾ *Progrès des travaux litt.*, p. 11 et 12.

⁶⁾ Moreau, 1097, fol. 64.

⁷⁾ N. 1282-1385 de la Collection Moreau.

Le 7 avril 1789 fut portée à la bibliothèque de la chancellerie la collection que Genée de Brochot, procureur général des requêtes de l'hôtel, avait formée de pièces relatives à l'administration des finances. Louis XVI en avait accepté l'hommage en 1783, et l'auteur, qui était gratifié d'une pension viagère de 6.000 livres, avait promis de mettre à la disposition du Contrôle général les recueils dont on lui laissait la jouissance. La plupart des documents dont cette collection était composée sont aujourd'hui reliés dans trente-cinq volumes du fonds français⁽¹⁾. Il y en a un inventaire détaillé, rédigé en 1784⁽²⁾.

Dans l'été de la même année, Necker fit réunir à la bibliothèque de la chancellerie le dépôt des finances, ci-devant confié à M. Mesnard de Conichard⁽³⁾. Ce dépôt, dont l'origine remontait à la gestion du contrôleur général Desmarets, renfermait plusieurs mille liasses ou registres, qui sont passés de la Bibliothèque impériale aux Archives de l'Empire en 1862.

Les préoccupations administratives ne faisaient pas négliger à Moreau le caractère scientifique du Cabinet des chartes. Cet établissement tendait insensiblement à devenir le centre de tous les travaux littéraires dirigés ou encouragés par le Gouvernement⁽⁴⁾. Tels étaient le Journal des Savants, le recueil des Ordonnances des rois de France, celui des Historiens, les Conciles de la Gaule⁽⁵⁾, le Glossaire français commencé par Sainte-Palaye et continué par Mouchet⁽⁶⁾, l'Art de vérifier les dates et les histoires des provinces entreprises par les Bénédictins. Telle était surtout la Collection des chartes, dont trois volumes, préparés par Bréquigny et La Porte du Theil, étaient à peu près terminés en 1789, l'un renfermant les actes de l'époque mérovingienne, les deux autres les lettres d'Innocent III, dont Baluze n'avait pu recouvrer le texte. Tous les trois appartenaient au grand recueil diplomatique en vue duquel tant de savants travaillaient depuis vingt-cinq ans en France et à l'étranger. Pour augmenter encore l'intérêt de ce recueil, on songeait à joindre aux textes les dessins des monogrammes et des sceaux. Ce fut Desmaretz, président de l'élection de Senlis, qui en suggéra l'idée.

Vers l'année 1772, Desmaretz avait commencé à copier à la plume les sceaux conservés dans les chartriers des abbayes où il pouvait avoir accès. Encouragé par l'approbation des Bénédictins, et surtout par des promesses qui lui furent faites à l'assemblée des chartes du 20 décembre 1780, il redoubla d'efforts, à tel point

N. 6032, 7725, 7728-7731, 7748, 7753-7756, 7798, 7867, 8128, 8135, 8136, 10249, 11099, 11102, 11141, 11144, 11147, 11148, 11161, 11819, 12796, 14085, 14087, 14088, 14090, 14096, 14099, 14101, 14102, 14130. — Voy. plus haut, p. 486.

¹ Volume in-4° de 86 pages, coté Catalogues, 229.

² Moreau, 292, fol. 140.

³ Voy. le vol. 1097 de Moreau, fol. 112, et *Progrès des travaux litt.* p. 45-47.

⁴ L'impression des *Conciles* fut commencée en 1787; le tome I^{er} parut au commencement de l'année 1789; la moitié du second était tirée ou en épreuve quand les événements politiques en suspendirent la continuation.

⁵ *Plan des travaux litt.* p. 74. Voy. plus haut, p. 571.

qu'en 1784 il avait réuni plus de trois mille dessins de sceaux. En 1786, le ministre le nomma dessinateur du Cabinet⁽¹⁾. Nous lui devons toutes les figures qui sont dans les sept volumes du fonds latin cotés 9976-9982.

La Révolution interrompit brusquement les travaux historiques qui se poursuivaient si activement à la chancellerie. Les trois volumes que faisaient imprimer Bréquigny et La Porte du Theil ne furent pas même achevés⁽²⁾, et l'Académie des inscriptions, en 1835, a dû recommencer sur nouveaux frais la publication des chartes relatives à l'histoire de France.

Un décret du 14 août 1790 ordonna la réunion du dépôt de législation et d'histoire à la bibliothèque du roi. Il fut promptement exécuté; mais le transport des collections se fit avec une certaine négligence, et la chancellerie garda un grand nombre d'articles qui faisaient partie du Cabinet des chartes⁽³⁾, et dont plusieurs ont été rendus à la Bibliothèque, les uns vers 1839, les autres en 1861.

⁽¹⁾ Voy. dans le vol. 308 de Moreau, fol. 110-175, différentes pièces sur le travail de Desmaretz. Cf. *Progress des travaux litt.* p. 36.

⁽²⁾ L'espérance de pouvoir continuer cette publication n'avait pas abandonné les éditeurs. L'ai eu entre les mains des notes qui établissent qu'en 1798 ou 1799 La Porte du Theil, associé à D. Labat, préparait l'édition des diplômes carlovingiens.

Un catalogue qui doit avoir été dressé en 1790, et qui est intitulé *Catalogue des différentes collections qui composent les dépôts de chartes et de législation réunis à la bibliothèque du roi* (Catalogues, n. 155), mentionne un assez grand nombre de volumes qui n'ont pas dû entrer à la Bibliothèque.

Tel est le «Recueil des lettres écrites aux intendants, premiers et autres présidents, etc. par les chanceliers Le Tellier et Boucherat, de 1678 à 1691, in-folio, dix vol.» — En 1796, D. Poirier, chargé avec Barbier de cataloguer la bibliothèque du ministère de la justice, y remarqua, outre les livres imprimés du cabinet de La Carne de Sainte-Palaye, différents manuscrits, parmi lesquels des extraits des registres du parlement, cinquante volumes richement reliés de l'administration de Colbert (1662-1683) et soixante et seize volumes de la réformation des eaux et forêts sous Louis XIV, reliés en maroquin rouge. (Collection de D. Poirier, vol. 44, fol. 76 et suiv.)

TABLE.

	Page
AVANT-PROPOS	VII à XI
SOMMAIRES	XII à XXV
CHAPITRE I. Règnes de Charles V et de Charles VI	1 à 71
CHAPITRE II. Règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII	72 à 197
CHAPITRE III. Règne de Louis XII	198 à 146
CHAPITRE IV. Règnes de François I, de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III	147 à 193
CHAPITRE V. Règnes de Henri IV et de Louis XIII	194 à 260
CHAPITRE VI. Règne de Louis XIV	261 à 356
CHAPITRE VII. Règne de Louis XV	357 à 438
CHAPITRE VIII. Suite du règne de Louis XV : la bibliothèque de Colbert	439 à 547
CHAPITRE IX. Règne de Louis XVI	548 à 575

Z Delisle, Léopold Victor
798 Le cabinet des manuscrits de
P22D4 la Bibliothèque impériale
t.1

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS.

Les volumes de la collection sont de format grand in-4.

Introduction à l'histoire générale de Paris. 1 vol. 15 fr.

TOPOGRAPHIE.

Topographie historique du Vieux Paris (Région du Louvre et des Tuileries, I), par feu A. BERTY, historiographe de la Ville; un volume avec vingt-deux planches sur acier, dix bois gravés et deux feuilles d'un plan général de restitution. 60 fr.

Topographie historique du Vieux Paris (Région du Louvre et des Tuileries, II), par feu A. BERTY, complété par H. LEGRAND, architecte-topographe, attaché aux Travaux historiques de la Ville de Paris, avec trente-neuf planches sur acier, onze bois gravés et deux héliographies. 50 fr.

Plans de restitution. PARIS EN 1580, plan cavalier restitué par H. LEGRAND, conférencier de la *Topographie historique du Vieux Paris*; une feuille grand-aigle, collée sur toile, accompagnée d'un *Plan de revendu* en tracé linéaire et d'un fascicule contenant une *Notice historique* et une *Légende explicative*; le tout placé dans une reliure-boîte (*sous presse*). 30 fr.

N. B. Ce plan est vendu au prix de 10 francs aux acquéreurs de l'ouvrage intitulé : PARIS EN SES HISTOIRES AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES.

SCRIPTORES RERUM PARIENSIUM.

Paris et ses Historiens aux XIV^e et XV^e siècles. DOCUMENTS ET ÉCRITS ORIGINAUX, recueillis et commentés par MM. LE BOU DE LIVO, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l' Arsenal, et L. M. TISSERAND, secrétaire-archiviste de la Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris; un très-fort volume avec trente-huit planches hors texte, dont treize tirées en noir et en couleur, et cinquante gravures sur bois ou en héliographie dans le texte. 100 fr.

BIBLIOTHÈQUES.

Les anciennes Bibliothèques de Paris (ÉGLISES, MONASTÈRES, COLLÈGES, etc.), par M. ALFRED FRANCKLIN, de la Bibliothèque Mazarine; un volume avec neuf planches hors texte et plus de cent-quarante gravures sur bois ou en héliographie dans le texte. 40 fr.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. ÉTUDE SUR LA FORMATION DE CE DÉPÔT, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant la découverte de l'imprimerie, par LÉONOLD DELISLE, membre de l'Institut, t. I. 40 fr.

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE.

La Seine. — I. LE CASSIN PARIENNE AUX ÂGES ANTIHISTORIQUES, par M. A. BELGRAND, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur du Service hydrométrique de la Ville de Paris; un volume avec de nombreuses planches sur bois, en géométrie et en photographie (*sous presse*).

N. B. *Tous les volumes de la Collection sont tirés sur papier vélin très-fort. Il y a un et deux exemplaires sur vergé. Les prix sont un tiers plus élevés que ceux des exemplaires sur papier ordinaire.*

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES :

ACHILLE ROSSIGNOL, 17, rue de la Harpe, 17.
BOURDIN, 10, rue de la Harpe, 10.
MAY, rue de la Harpe, 10.
CHERBULLIEZ, rue de la Harpe, 33.
DENTU, Palais-Royal (Galerie d'Orléans), 17 (114).

DUPON, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 23.
DEMOULIN, quai des Grands-Augustins, 13.
DEBAND, rue Cujas, 9.
F. S. ELLIS, à Londres, King Street, 33.

FONTAINE, passage des Panoramas, 35-36.
FRANCK, rue de Richelieu, 57.
LALLOUX ET C^{ie}, boulevard Montmartre, 15.
MOREL, rue Bonaparte, 13.
RAPPEL, quai Malaquais, 5.
RENOUARD, rue de Tournon, 6.